LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

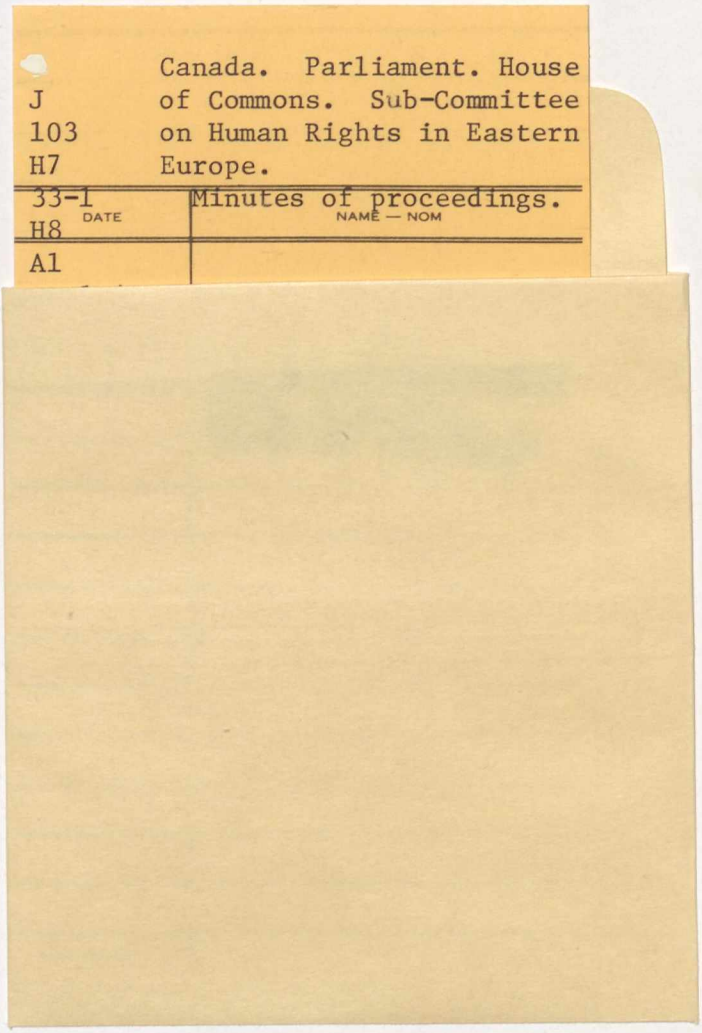
J
103
H7
33-1
H8
A1
Canada. Parliament. House of Commons. Sub-Committee on Human Rights in Eastern Europe.
Minutes of proceedings.
DATE
NAME — NOM

J
103
H7
33-1
H8
A1
no.1-4

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Tuesday, April 30, 1985

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le mardi 30 avril 1985

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on

Human Rights in Eastern Europe

of the Standing Committee on External Affairs and National Defence

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Droits de la personne en Europe de l'Est

du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

RESPECTING:

Organization meeting and Order of Reference relating to Human Rights in Eastern Europe

CONCERNANT:

Séance d'organisation et ordre de renvoi ayant trait aux droits de la personne en Europe de l'Est

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25312—1

SUB-COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS IN EASTERN EUROPE OF THE STANDING COMMITTEE ON EXTERNAL AFFAIRS AND NATIONAL DEFENCE

Chairman: Reginald Stackhouse

Vice-Chairman: Fred King

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE EN EUROPE DE L'EST DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: Reginald Stackhouse

Vice-président: Fred King

MEMBERS/MEMBRES

Roland de Corneille
David Kilgour
Alex Kindy
David Orlikow
Andrew Witer—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Sous-comité

William C. Corbett

Clerk of the Sub-committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, April 16, 1985

ORDERED,—That, in relation to the Annual Report of the Department of External Affairs 1982-83, and specifically those sections dealing with the Human Rights provisions of the Helsinki Accords, a Sub-committee be created to hear evidence from Canadian groups and individuals prior to the CSCE Human Rights Experts Meeting scheduled for May, 1985 in Ottawa.

That the Sub-Committee be composed of seven (7) members; five (5) from the Progressive Conservative Party, one (1) from each of the opposition parties, to be appointed by the Chairman after the usual consultations with the Whips of the different parties.

That the name of the Sub-committee be the Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe.

That the Sub-committee be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and that the Chairman be empowered to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

That the Sub-committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

That the Sub-committee report back the evidence adduced by Tuesday, May 7, 1985.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 16 avril 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que, relativement au rapport annuel du ministère des Affaires extérieures de 1982-1983, et plus particulièrement aux chapitres traitant des dispositions des droits de l'homme des accords d'Helsinki, un sous-comité soit créé pour recueillir les témoignages de particuliers et d'organismes canadiens avant la réunion des experts de la CSCE en matière de droits de l'homme prévue pour mai 1985 à Ottawa.

Que le Sous-comité soit composé de sept (7) membres: cinq (5) du Parti progressiste conservateur et un (1) de chacun des partis d'opposition nommés par le président après les consultations habituelles auprès des Whips des différents partis.

Que le Sous-comité soit intitulé Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'est.

Que le Sous-comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et dossiers qu'il jugera nécessaires, de se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où elle est ajournée, de faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression, et que le président ait le pouvoir de tenir des réunions pour entendre les témoignages et en autoriser la publication en l'absence de quorum.

Que le Sous-Comité fasse imprimer 1000 exemplaires des procès-verbaux et témoignages.

Que le Sous-comité fasse rapport d'ici le 7 mai 1985 des témoignages présentés.

ATTESTÉ

Le greffier du Comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale

WILLIAM C. CORBETT

Clerk of the Standing Committee on External Affairs and National Defence

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 30, 1985
(1)

[*Text*]

The Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe of the Standing Committee on External Affairs and National Defence met at 9:10 o'clock a.m., this day, for the purpose of organization.

Members of the Sub-committee present: David Kilgour, Alex Kindy, Fred King, David Orlikow, Reginald Stackhouse and Andrew Witer.

Other Member present: Thérèse Killens.

Witnesses: *From the Canadian Polish Congress*: J. Kaszuba, President; Cornelia Ruszbrowski. *From the Canadian Hungarian Federation*: Dr. Domokos Gyallay-Pap, President; Stephen Magas, Director. *From the Czechoslovak National Association of Canada*: Dr. J. Alex Boucek, Secretary-General; Milos Suchma, Chairman; Professor H. Gordon Skilling, University of Toronto. *From the Ukrainian Canadian Committee*: Christina Isajiw, Executive Director, Human Rights Commission. *From the Lithuanian Canadian Community*: J. Danys, Vice-President. *From the Latvian National Federation*: L. Lukss, Vice-President. *From the Estonian Central Council in Canada*: Matt Epner, Vice-President.

The Clerk presided over the election of the Chairman. Moved by Alex Kindy, seconded by Fred King,—That Reginald Stackhouse be elected Chairman of the Sub-committee.

The question being put on the motion it was agreed to.

The Chairman took the Chair.

Moved by David Kilgour,—That Fred King be elected Vice-Chairman of the Sub-committee.

The question being put on the motion, it was agreed to.

David Kilgour moved,—That the Chairman be empowered to hold meetings, to receive and print evidence when a quorum is not present, provided that 3 members be present.

David Orlikow moved an amendment thereto,—"that at least one be a member of the Opposition" be added to the motion.

The amendment carried.

The motion, as amended, carried.

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That all briefs be distributed immediately upon receipt by the Clerk, to all members of the Sub-committee, in the language received, and that the translation be circulated when available.

The Sub-committee proceeded to consider its Order of Reference which reads as follows:

ORDERED,—That, in relation to the Annual Report of the Department of External Affairs 1982-83, and specifically those sections dealing with the Human Rights provisions of the Helsinki Accords, a Sub-committee be created to hear

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 30 AVRIL 1985
(1)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'Est du Comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale tient, ce jour à 9 h 10, sa séance d'organisation.

Membres du Sous-comité présents: David Kilgour, Alex Kindy, Fred King, David Orlikow, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Autre député présent: Thérèse Killens.

Témoins: *Du «Canadian Polish Congress»*: J. Kaszuba, président; Cornelia Ruszbrowski. *De la «Canadian Hungarian Federation»*: Domokos Gyallay-Pap, président; Stephen Magas, directeur. *De la «Czechoslovak National Association of Canada»*: J. Alex Boucek, secrétaire général; Milos Suchma, président; professeur H. Gordon Skilling, Université de Toronto. *Du «Ukranian Canadian Committee»*: Christina Isajiw, directeur exécutif, Commission des droits de la personne. *De la «Lithuanian Canadian Community»*: J. Danys, vice-président; *De la «Latvian National Federation»*: L. Lukss, vice-président. *Du «Estonian Central Council in Canada»*: Matt Epner, vice-président.

Le greffier préside l'élection du président. Alex Kindy appuyé par Fred King, propose,—Que Reginald Stackhouse assume la présidence du Sous-comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Le président prend le fauteuil.

David Kilgour propose,—Que Fred King assume la vice-présidence du Sous-comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

David Kilgour propose,—Que le président soit autorisé à tenir des audiences, à recevoir des témoignages et à en permettre l'impression, en l'absence du quorum, à condition que trois (3) membres soient présents.

David Orlikow propose que la motion soit modifiée en ajoutant ce qui suit: «dont un membre au moins de l'Opposition».

L'amendement est adopté.

La motion, ainsi modifiée, est adoptée.

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que, dès réception, le greffier distribue tous les mémoires à tous les membres du Sous-comité dans la dans la langue même où ils lui parviennent, et qu'une traduction leur en soit remise aussitôt que possible.

Le Sous-comité procède à l'étude de son ordre de renvoi libellé en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que, relativement au rapport annuel du ministère des Affaires extérieures de 1982-1983, et plus particulièrement aux chapitres traitant des dispositions des droits de l'homme des accords d'Helsinki, un sous-comité

evidence from Canadian groups and individuals prior to the CSCE Human Rights Experts Meeting scheduled for May, 1985 in Ottawa.

That the Sub-committee be composed of seven (7) members; five (5) from the Progressive Conservative Party, one (1) from each of the opposition parties, to be appointed by the Chairman after the usual consultations with the Whips of the different parties.

That the name of the Sub-committee be the Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe.

That the Sub-committee be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the house is sitting, to sit during periods when the house stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and that the Chairman be empowered to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

That the Sub-committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

That the Sub-committee report back the evidence adduced by Tuesday, May 7, 1985.

The witnesses from the Canadian Polish Congress made a statement and answered questions.

The witnesses from the Canadian Hungarian Federation made a statement and answered questions.

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That Chapter IV A&B (pp.39 to 43) entitled "Violations of Basket III. Issues: cooperation in humanitarian and other fields" of the brief submitted by the Canadian Hungarian Federation entitled "Violation of Human Rights in Hungary—Spring 1985" be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See appendix "EURO-1"*).

The witnesses from the Czechoslovak National Association of Canada made a statement and answered questions.

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That the article entitled "Independent Currents in Czechoslovakia" by H. Gordon Skilling in the January-February 1985 of "Problems of Communism" be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See appendix "EURO-2"*); and—That the Times' article of Thursday, April 11, 1985 entitled "Bernard Levin: the way we live now—Where love pays a penalty in torture" be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See appendix "EURO-3"*).

At 11:23 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:35 o'clock a.m., the sitting resumed.

Christina Isajiw, from the Ukranian Canadian Committee made a statement and answered questions.

On motion of Alex Kindy:—*Ordered*,—That briefs nos 7 A&B submitted by the Ukranian Canadian Committee through the Human Rights Commission of the World Congress of Free Ukranians entitled "Violation of Human Rights" as well as its appendices be printed as an appendix to

soit créé pour recueillir les témoignages de particuliers et d'organismes canadiens avant la réunion des experts de la CSCE en matière de droits de l'homme prévue pour mai 1985 à Ottawa.

Que le Sous-comité soit composé de sept (7) membres: cinq (5) du Parti progressiste conservateur et un (1) de chacun des partis d'opposition nommés par le président après les consultations habituelles auprès des Whips des différents partis.

Que le Sous-comité soit intitulé (sic) Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'est (sic).

Que le Sous-comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et dossiers qu'il jugera nécessaires, de se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où elle est ajournée, de faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression, et que le président ait le pouvoir de tenir des réunions pour entendre les témoignages et en autoriser la publication en l'absence de quorum.

Que le Sous-comité fasse imprimer 1000 exemplaires des procès-verbaux et témoignages.

Que le Sous-comité fasse rapport d'ici le 7 mai 1985 des témoignages présentés.

Les témoins du «*Canadian Polish Congress*» font une déclaration et répondent aux questions.

Les témoins de la «*Canadian Hungarian Federation*» font une déclaration et répondent aux questions.

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que le chapitre IV À et B (PP. 39 à 49), intitulé «*Violations of Basket III. Issues: cooperation in humanitarian and other fields*», extrait du mémoire présenté par la «*Canadian Hungarian Federation*», et intitulé «*Violation of Human Rights in Hungary—Spring 1985*», figure en appendice aux procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «EURO-1»*).

Les témoins de la «*Czechoslovak National Association*» font une déclaration et répondent aux questions.

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que l'article de H. Gordon Skilling intitulé «*Independent Currents in Czechoslovakia*», paru dans «*Problems of Communism*», édition de janvier-février 1985, figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «EURO-2»*), et que l'article paru dans la revue «*Times*», édition du jeudi 11 avril 1985, intitulé «*Bernard Levin: the way we live now—Where love pays a penalty in torture*», figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «EURO-3»*).

A 11 h 23, le Comité interrompt les travaux.

A 11 h 35, le Comité reprend les travaux.

Christina Isajiw, du «*Ukranian Canadian Committee*», fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion d'Alex Kindy, *il est ordonné*,—Que le mémoire no 7, À & B, présenté par le «*Ukranian Canadian Committee*» par le biais de la Commission des droits de la personne, ainsi que ses appendices, figurent en annexe aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «EURO-4»*).

this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "EURO-4"*).

J. Danys, from the Lithuanian Canadian Community made a statement and answered questions.

L. Lukss, from the Latvian National Federation made a statement and answered questions.

On motion by David Kilgour:—*Ordered*,—That the document entitled "Report on the Implementation of Helsinki Final Act in Soviet Occupied Latvia 1985, from pp. i to 21, as well as its appendix no. 9 presented by the Latvian National Federation in Canada, be printed as appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See appendix "EURO-5"*).

Matt Epner, from the Estonian Central Council in Canada, made a statement and answered questions.

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That the Estonian submission to the Delegates of the CSCE Experts's meeting on Human Rights and Fundamental Freedoms, prepared by the Estonian Central Council in Canada in cooperation with the Estonian World Council and its constituent members, May 1985 be taken as read into the record.

At 1:45 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 p.m. this afternoon.

J. Danys, de la «*Lithuanian Canadian Community*», fait une déclaration et répond aux questions.

L. Lukss, de la «*Latvian National Federation*», fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que les pages i à 21 et l'annexe 9 du document intitulé «*Report on the Implementation of Helsinki Final Act in Soviet Occupied Latvia 1985*», présenté par la «*Latvian National Federation in Canada*», figurent en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour. (*Voir appendice «EURO-5»*).

Matt Epner, du «*Estonian Central Council in Canada*», fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que le document estonien remis aux délégués lors de la réunion des experts de la CSCE en matière de droits de l'homme, rédigé par l'«*Estonian Central Council in Canada*» conjointement avec l'«*Estonian World Council*» et ses membres, en mai 1985, soit tenu pour lu.

A 13 h 45, le Comité lève la séance jusqu'à 15 h 30.

Le greffier du Sous-comité

Micheline Rondeau-Parent

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, April 30, 1985

• 0907

The Clerk of the Committee: Hon. gentlemen, I see a quorum.

Pursuant to Standing Order 69, the first item of business will be to elect a chairman. I am ready to entertain motions to that effect.

Mr. Kindy: I move that Mr. Reginald Stackhouse be elected chairman of the subcommittee.

Motion agreed to

The Clerk: It is unanimously agreed that Mr. Stackhouse be your chairman.

The Chairman: Thank you very much. I hope the spirit of unanimity will prevail throughout the day.

The subcommittee is also entitled to the direction of a vice-chairman. I will entertain a motion for the election of a vice-chairman.

Mr. Kilgour: I move that Mr. King be elected as vice-chairman.

Motion agreed to

The Chairman: I declare Mr. King elected as vice-chairman.

I will ask the clerk to read the order of reference outlining the powers of the subcommittee.

Le greffier:

IL EST ORDONNÉ:

Que relativement au rapport annuel du ministère des Affaires extérieures de 1982-1983 et plus particulièrement au chapitre traitant des dispositions des droits de l'homme des Accords d'Helsinki, un Sous-comité soit créé pour recueillir les témoignages de particuliers et d'organismes canadiens avant la réunion des experts de la CSCE en matière de droits de l'homme prévue pour mai 1985 à Ottawa;

Que le Sous-comité soit composé de sept membres, cinq du Parti progressiste conservateur, un de chacun des partis d'opposition, nommés par le président après les consultations habituelles auprès des whips des différents partis;

Que le Sous-comité soit intitulé Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'est;

Que le Sous-comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et dossiers qu'il jugera nécessaires, de se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où elle est ajournée, de faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression et que le président ait le pouvoir de tenir des réunions pour entendre les témoignages et en autoriser la publication en l'absence d'un quorum;

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 30 avril 1985

Le greffier du Comité: Messieurs, je vois que le quorum est réuni.

Conformément à l'article 69 du Règlement, je vous demanderai d'élire un président. Veuillez me présenter une motion à cet effet.

M. Kindy: Je propose que M. Reginald Stackhouse soit élu président du Sous-comité.

La motion est adoptée

Le greffier: M. Stackhouse est élu président à l'unanimité.

Le président: Merci beaucoup. J'espère que ce consensus se poursuivra toute la journée.

Le Sous-comité doit également élire un vice-président et je vous demanderais de me présenter une motion à cet effet.

M. Kilgour: Je propose que M. King soit élu vice-président.

La motion est adoptée

Le président: Je déclare M. King élu vice-président.

Je veux maintenant demander au greffier de lire le mandat du Sous-comité.

The Clerk:

ORDERED,

That, in relation to the Annual Report of the Department of External Affairs 1982-83, and specifically those sections dealing with the Human Rights provisions of the Helsinki Accords, a Sub-committee be created to hear evidence from Canadian groups and individuals prior to the CSCE Human Rights Experts Meeting scheduled for May, 1985 in Ottawa.

That the Sub-committee be composed of seven (7) members, five (5) from the Progressive Conservative Party, one (1) from each of the opposition parties, to be appointed by the Chairman after the usual consultations with the Whips of the different parties.

That the name of the Sub-committee be the Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe.

That the Sub-committee be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and that the Chairman be empowered to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

[*Text*]

Que le Sous-comité fasse imprimer 1,000 exemplaires des procès-verbaux et témoignages; et,

Que le Sous-comité fasse rapport d'ici le 7 mai 1985 des témoignages présentés.

Attesté par le greffier du Comité permanent.

The Chairman: Thank you very much, Madam Parent.

The next item of business is a motion to approve the holding of meetings to receive and print evidence when a quorum is not present, provided that a certain number of members be present.

Mr. Kilgour: That three members be present, if that is acceptable.

The Chairman: It is moved by Mr. Kilgour that the chairman be empowered to hold meetings to receive and print evidence when a quorum is not present, provided that three members be present.

Mr. Orlikow.

• 0910

Mr. Orlikow: I wonder whether that should not also include that one of the three be a member of one of the opposition parties.

Mr. Kilgour: No objection.

The Chairman: Mr. Kilgour is prepared to include that within the motion.

Motion agreed to

The Chairman: Next, a motion that all briefs be distributed immediately upon receipt by the clerk to all members of the subcommittee in the language received and that the translation be circulated when available.

Motion agreed to

The Chairman: Is there other business of organization or administration to be dealt with?

Mr. Kilgour: I have a small question, Mr. Chairman. Two groups have indicated they wish to appear as well; the Soviet Jewry Committeee of the Canadian Jewish Congress group on soviet Jewry would like to appear, but Mrs. Barbara Stern, the chairman, is not able to be with us this morning. Is it possible to set a date other than today when she might appear, prior to May 7?

The Transylvania group—I think that is the name—from Montreal would like to appear to speak on human rights of Hungarians in Romania. I wonder if it would be possible to schedule that group as well.

The Chairman: The Hungarian Human Rights Foundation has been scheduled for 5 p.m. today. That would leave how many groups?

Mr. Kilgour: One, at least—the Soviet Jewry Committee of the Canadian Jewish Congress. But Mrs. Stern cannot be here today.

[*Translation*]

That the Sub-committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

That the Sub-committee report back the evidence adduced by Tuesday, May 7, 1985.

Attested by the Clerk of the Standing Committee.

Le président: Merci beaucoup, madame Parent.

Je vous demanderais maintenant de me présenter une motion pour que le Comité puisse tenir des réunions pour entendre des témoignages et en autoriser la publication en l'absence d'un quorum, pourvu que X nombre de députés soient présents.

M. Kilgour: Je propose que trois députés soient présents, si tout le monde est d'accord.

Le président: M. Kilgour propose que le président ait le pouvoir de tenir des réunions pour entendre des témoignages et en autoriser la publication en l'absence d'un quorum, pourvu que trois députés soient présents.

Monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Ne devrait-on pas préciser qu'un de ces trois députés soit un député de l'Opposition?

M. Kilgour: Je n'y vois aucun inconvénient.

Le président: M. Kilgour est disposé à l'inclure dans sa motion.

La motion est adoptée

Le président: Je vous demanderais ensuite de me présenter une motion pour que tous les mémoires soient distribués immédiatement, sur réception par le greffier, à tous les membres du Sous-comité dans la langue de réception et que la traduction soit distribuée lorsqu'elle est disponible.

La motion est adoptée

Le président: Y a-t-il d'autres points administratifs à régler?

M. Kilgour: J'aurais une toute petite question à poser, monsieur le président. Deux autres groupes ont indiqué leur désir de comparaître devant le Sous-comité; le Comité juif soviétique du Congrès juif canadien voudrait comparaître, mais Mme Barbara Stern, présidente de ce Comité, n'a pu se déplacer ce matin. Pourrait-on l'inviter à une autre date, avant le 7 mai?

L'Association transylvienne—je crois que c'est son nom—de Montréal voudrait également nous entretenir des droits des Hongrois en Roumanie. Pourrions-nous prévoir leur venue également?

Le président: La Fondation des droits de la personne de Hongrie doit comparaître à 17 heures aujourd'hui. Combien de groupes reste-t-il alors?

M. Kilgour: Au moins un, le Comité juif soviétique du Congrès juif canadien. Mais Mme Stern n'a pu être ici aujourd'hui.

[*Texte*]

The Chairman: When could she be here?

Mr. Kilgour: Will the committee be sitting today and tomorrow? Is that the plan?

The Chairman: We planned just to sit today. But we could entertain the suggestion that we sit tomorrow, if you think she could appear.

Mr. Kilgour: I think she could; or on Friday, if you would rather continue in contiguous time.

Mr. Orlikow: I will be here tomorrow, but I certainly will not be here on Friday. I might be here Thursday afternoon, depending on my ability to make certain travel arrangements.

The Chairman: Wednesday would be a better day for Ontario members than Thursday would be.

Mr. Kilgour: May I make a telephone call and let you know about that?

The Chairman: Yes. We will defer further discussion, if that is agreeable.

Are there other items members might wish to put before the committee?

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, are we going to get a submission, or do we know, from the Ukrainian Canadian Committee? I did not see it on the list.

The Chairman: They are due for 11 o'clock. We are expecting a delegation at 11 o'clock.

Mr. Kindy: Mr. Chairman, I received the brief this morning.

The Chairman: Mr. Orlikow, have you not received brief 7A?

Mr. Orlikow: No.

The Chairman: Could copies be supplied, please?

Mr. Orlikow: Have we made any decisions about the printing of the minutes or the supporting documents, and the numbers?

• 0915

The Chairman: We have the power to print and circulate 1,000 copies. Apparently we need no specific decision by this committee to do that.

Are there other briefs to be distributed? Mr. Orlikow, were you referring to brief 7A or to other material that is to be read?

Mr. Orlikow: No, I just did not have brief 7A.

The Chairman: Any other matters of business?

Mr. Kilgour: Just the question of the Soviet Jewry Committee. I expect a phone call and perhaps I could raise it when it comes.

The Chairman: That will be fine. At an opportune moment we will return to that subject.

[*Traduction*]

Le président: Quand pourrait-elle comparaître?

M. Kilgour: Le Comité siégera-t-il toute la journée aujourd'hui et demain? Est-ce ce que vous avez prévu?

Le président: Nous ne comptions siéger qu'aujourd'hui. Mais nous pourrions siéger demain, si Mme Stern peut venir.

M. Kilgour: Je crois qu'elle le pourrait; elle pourrait également venir vendredi, si vous préférez l'entendre en même temps que les autres groupes.

M. Orlikow: Je serai ici demain, mais sûrement pas vendredi. Il se peut que je puisse venir jeudi après-midi, si je peux revoir mon départ.

Le président: Mercredi conviendrait davantage aux députés de l'Ontario que jeudi.

M. Kilgour: Puis-je faire un appel et vous le faire savoir?

Le président: Oui. Nous reprendrons cette discussion plus tard, si cela vous convient.

Avez-vous d'autres observations à faire?

M. Orlikow: Monsieur le président, allons-nous entendre le Comité ukrainien du Canada? Je ne le vois pas sur la liste.

Le président: Ils doivent comparaître à 11 heures. Nous attendons une délégation de ce Comité à cette heure-là.

M. Kindy: Monsieur le président, j'ai reçu leur mémoire ce matin.

Le président: Monsieur Orlikow, n'avez-vous pas reçu le mémoire numéro 7A?

M. Orlikow: Non.

Le président: Pourriez-vous lui en donner un, s'il vous plaît?

M. Orlikow: Avons-nous déjà décidé de l'impression des procès-verbaux ou des mémoires? Combien doivent être imprimés?

Le président: Nous sommes autorisés à faire imprimer 1,000 exemplaires des procès-verbaux et à en assurer la distribution. Apparemment, le Comité n'a pas besoin de prendre de décision à cet effet.

D'autres mémoires doivent-ils être distribués? Monsieur Orlikow, faisiez-vous uniquement allusion au mémoire numéro 7A ou aux autres documents qui seront lus?

M. Orlikow: Non, je n'avais pas le mémoire 7A, c'est tout.

Le président: Y a-t-il d'autres affaires à régler?

M. Kilgour: Uniquement celle du Comité juif soviétique. Ils doivent me rappeler et peut-être pourrais-je vous en reparler lorsque j'aurai une réponse.

Le président: Fort bien. Nous en rediscuterons au moment voulu.

[*Text*]

We are scheduled to receive briefs and presentations from the following groups in this order: Canadian Polish Congress, Canadian Hungarian Federation, Czechoslovak National Association of Canada, Ukrainian-Canadian Committee, Lithuanian-Canadian Community, Latvian National Federation in Canada, Estonian Central Council in Canada. Then we will adjourn until 3.30 p.m. and reassemble at 3.30 p.m. to receive submissions and briefs from the Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners, the Canadian Council of Churches, Amnesty International and the Hungarian Human Rights Foundation. We will aim at 5.30 p.m. as a possible adjournment time.

Unless there is further business or discussion from members of the subcommittee, I will turn to the first delegation and on your behalf welcome the spokesperson and other members representing the Canadian Polish Congress.

Mr. J. Kaszuba (President, Canadian Polish Congress): Mr. Chairman, with me is Mrs. Cornelia Ruszkowski, Canadian Polish Congress. She is the President of the Canadian Polish Club in Ottawa and very active in the intellectual and Catholic circles and organizations. She is trilingual in Polish, French and English. She would prefer to answer questions in French although she has a very good command of English as well.

In connection with the Human Rights Expert Conference of the Conference on Co-operation and Security in Europe, the Canadian Polish Congress presents a brief on the non-compliance by the government of the Polish People's Republic with the Helsinki accords.

Our presentation provides a brief summary of the existing situation in the field of human rights and fundamental freedoms. Should any part of it require further information, the congress will be glad to provide you with the additional materials and documents which have been prepared for the Human Rights Experts Conference.

Now a word about the congress. The Canadian Polish Congress, an umbrella organization of some 300 associations which represent some 400,000 Canadians of Polish origins throughout the country, monitors closely and with keen interest, and at times great apprehension, the state of the fundamental human rights in their ancestral land, Poland.

This vigilance is shared by some 12 million people of Polish origin, citizens of the United States, Australia, France, Great Britain, Germany and many other countries, whose interests are embodied in the Co-ordinating Council of Poles in the Free World.

World War II and the Yalta and Potsdam Conferences denied Poland the opportunity to shape her own destiny. Through charted military credits, the Polish September, 1939, the battles of France, Britain, Atlantic, victories at Narvik, Tobruk, Monte Cassino and Dalaise, and the relentless endless efforts of the underground home army, which culminated in

[*Translation*]

Nous entendrons les groupes suivants dans cet ordre: le Congrès polonais canadien, la Fédération hongroise du Canada, l'Association nationale tchécoslovaque du Canada, le Comité ukraino-canadien, la Communauté canado-lithuanienne, la Fédération nationale lettonienne du Canada et le Conseil central estonien du Canada. Nous reprendrons ensuite nos travaux à 15h30 et nous entendrons les délégations du Conseil pour la libération des prisonniers politiques ukrainiens, le Conseil canadien des Eglises, Amnistie internationale et la Fondation des droits de la personne de Hongrie. Nous ajournerons vers 17h30.

Si vous n'avez pas d'autres observations à faire, je voudrais maintenant accueillir au nom des membres du Sous-comité la première délégation que nous entendrons aujourd'hui, les représentants du Congrès polonais canadien.

M. J. Kaszuba (président, Congrès polonais canadien): Monsieur le président, je suis accompagné de Mme Cornelia Ruszkowski du Congrès polonais canadien. Mme Ruszkowski est présidente du Club canado-polonais à Ottawa et est membre actif des cercles intellectuels et des organismes catholiques. Elle est trilingue, elle parle le polonais, le français et l'anglais. Elle préférerait cependant répondre à vos questions en français même si elle manie très bien la langue anglaise.

En rapport avec la Conférence des experts sur les droits de la personne de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, le Congrès polonais canadien voudrait présenter un mémoire sur le non-respect des accords d'Helsinki par le gouvernement de la République populaire de Pologne.

Nous vous donnerons un bref exposé sur les droits de la personne et sur les libertés fondamentales tels qu'ils se vivent actuellement en Pologne. Si de plus amples détails vous étaient nécessaires, le Congrès vous ferait parvenir avec plaisir les autres documents que nous avons préparés pour la Conférence des experts sur les droits de la personne.

Permettez-moi maintenant de vous dire quelques mots de notre Congrès. Le Congrès polonais canadien, organisme regroupant quelque 300 associations, représentant quelque 400,000 Canadiens d'origine polonaise aux quatre coins du pays, surveille étroitement, avec grand intérêt et parfois avec une vive appréhension, l'évolution des droits de la personne dans leur patrie, la Pologne.

Cette vigilance est également assurée par quelque 12 millions de personnes d'origine polonaise, citoyens des États-Unis, d'Australie, de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et de nombreux autres pays, dont les intérêts sont représentés par le Conseil de coordination des Polonais du monde libre.

La Seconde Guerre mondiale et les conférences de Yalta et de Potsdam ont refusé à la Pologne le droit d'être maître de sa destinée. Grâce aux crédits militaires qui leur parvenaient, les Polonais ont pu, en septembre 1939, participer aux batailles de France, d'Angleterre et de l'Atlantique, ont été victorieux à Narvik, Tobruk, Monte Cassino et Dalaise, et grâce aux efforts incessants de l'armée clandestine polonaise, qui ont

[*Texte*]

the Warsaw uprising, Poles fought alongside the Allies in the struggle for a free and democratic Poland.

• 0920

Despite the guarantees of free democratic elections inscribed in the Yalta agreement, this basic right was never realized. What the Poles witnessed instead was the imposition of a Communist regime which turned their homeland into a country of political repressions and economic disaster.

The past 40 years in Poland have been marked by social upheavals and protest—1956, 1968, 1970, 1976—all this against the totalitarian rule of the Communist authorities.

All these expressions of discontent were dealt with summarily and with brute force. The birth of Solidarity in 1980 sparked hopes that at least a semblance of co-operation with the government might be possible. Unfortunately, the Government of the Polish People's Republic was again unable to handle this reform movement. The regime responded to the needs and aspirations of its society by using military force, repression, and a complete disregard for human life and dignity.

A just and stable government forms the foundation for a just and stable society, and organic dependence exists between the basic human rights of an individual, his obligations and responsibilities toward society on the one hand, and the state at large on the other. The security and stability of the region can be achieved only when this simple rule is observed by the governing powers of that region.

The concluding document of the moderate meeting of representatives of the participating states of the Conference on Security and Co-operation Europe outlined the principles on which such security and co-operation must be based. The participating states stress their determination to promote and encourage the effective exercise of human rights and fundamental freedoms, all of which derive from the inherent dignity of a human person and are essential for his free and full development and to assure constant and tangible progress in accordance with the Final Act aiming at the further and steady development in this field in all participating states, irrespective of their political, economic and social systems. Furthermore, they emphasize that all the participating states recognize in the Final Act the universal significance of human rights and fundamental freedoms, respect for which is an essential factor for the peace, justice and well-being necessary to ensure the development of friendly relations and co-operation among themselves as among all states.

We hope that this coming conference will advance the implementation of these noble ideals and principles, for there is a universal need for peace and co-operation based on justice.

The Final Act of the Conference on Security Co-operation Europe represents a framework for the 35 participating states to work to resolve the humanitarian, economic, political and

[*Traduction*]

donné lieu aux émeutes de Varsovie, les Polonais, aux côtés des alliés, se sont battus pour une Pologne libre et démocratique.

Malgré l'assurance donnée par les accords de Yalta d'élections démocratiques libres, ce droit fondamental n'a jamais vu le jour. Les Polonais ont au contraire dû assister impuissants à l'imposition d'un régime communiste qui a transformé leur patrie en un pays de répressions politiques et de désastre économique.

Les émeutes et les manifestations sont monnaie courante en Pologne depuis 40 ans maintenant, celles de 1956, de 1968, de 1970 et de 1976 avaient toutes pour cible l'emprise totalitaire des autorités polonaises communistes.

Toutes ces expressions de mécontentement ont été étouffées de la façon la plus sommaire et la plus brutale. La naissance du mouvement Solidarité en 1980 a donné l'espoir qu'un semblant de coopération au moins avec le gouvernement était possible. Malheureusement, le gouvernement de la République populaire de Pologne n'a pu une fois de plus s'accommoder de ce mouvement de réforme. Il a répondu aux besoins et aux aspirations de son peuple en ayant recours à la poigne militaire, à la répression et en affichant un mépris total envers la vie et la dignité de ses citoyens.

Un gouvernement juste et stable pose les jalons d'une société juste et stable et une dépendance organique existe entre les droits fondamentaux de tout être, ses obligations et responsabilités envers la société d'une part et l'État en général d'autre part. La sécurité et la stabilité d'une nation ne peuvent être assurées que lorsque le corps dirigeant de cette nation observe cette règle simple.

Le dernier document de l'assemblée modérée des représentants des États participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe résumait les principes sur lesquels cette sécurité et cette coopération doivent être fondées. Les États participants prennent la résolution de promouvoir et d'encourager le libre exercice des droits de la personne et des libertés fondamentales par chaque être humain, droits et libertés qui découlent de la dignité inhérente à tout être et en l'absence desquels il ne peut s'épanouir librement et complètement; les États sont également résolus à s'assurer, conformément à l'Acte final, que des progrès constants et tangibles soient accomplis dans ce domaine par tous les États participants, indépendamment de leurs régimes politiques, économiques ou sociaux. De plus, ils font ressortir que tous les États participants reconnaissent dans l'Acte final l'importance universelle des droits de la personne et des libertés fondamentales dont le respect est essentiel à la paix, à la justice et au bien-être général, aux relations amicales qu'entretiennent les États et à la coopération globale.

Nous espérons que cette conférence à venir nous engagera sur le chemin de la réalisation de ces idéaux et principes nobles car la paix et la coopération doivent être fondées sur la justice.

L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe représente un document cadre permettant aux 35 États participants d'oeuvrer pour que les problèmes

[*Text*]

military issues that divide Europe. The Final Act underscores that each area is of equal importance to the genuine security and co-operation in Europe. This process should be strengthened through a thorough review of implementation of the Final Act, and an agreement on the balanced and constructive steps towards future development. The Final Act recognizes that follow-up conferences are essential for maintaining the Helsinki framework as a vigorous process of addressing the problems facing Europe.

These conferences have two aspects, both of great importance. A review of the implementation and the discussion of new proposals. The Madrid follow-up meeting recessed without reaching substantive agreement. The Soviet refusal to confront western human rights concerns inhibited progress in this area.

In the area of implementation of the Final Act in Poland, we notice a drastic decline in civil liberties and fundamental human rights. This process was initiated by the Government of Poland by the introduction of martial law.

• 0925

Poland's performance has serious deficiencies and has deteriorated appreciably over the past few years. The lifting of martial law did not in effect bring about any desired improvement in the situation; most of the repressive measures of the state of emergency were incorporated into the legal code of the country.

Most forms of independent life and social structures were outlawed and activities in these areas were subject to punishment. Emigration policy is used to further inhibit the freedom of choice of individuals. While some persons are subjected to restrictive practices, others are forced into emigration through harassment. At the same time, some Polish citizens living temporarily abroad are prevented from returning home. Poland permits travel abroad for professional reasons, albeit only under conditions of strict government control and monitoring.

The Polish government perceives the Catholic Church as its main ideological opponent. While on the one hand the government professes not to interfere in church affairs, on the other the social activity of the church comes under the strict censure of the authorities. This situations pertains most avidly to the Catholic press, which is subject to censorship and other repressive measures.

The Government of Poland exerts control over information available to the public. People employed in the media are screened for their adherence to the communist ideology. The powerful censorship apparatus ensures that what is published or broadcast conforms to the ideological standards established by the government and the Communist Party. Independent sources of information have been banned, with the exception of the Catholic press, which is subjected to severe limitations in

[*Translation*]

humanitaires, économiques, politiques et militaires qui divisent l'Europe puissent être résolus. L'Acte final fait ressortir l'importance égale que représente chaque région pour la sécurité et la coopération réelles en Europe. Ce processus devra être renforcé en examinant à fond les progrès accomplis et en s'entendant sur les mesures équilibrées et constructives qui garantiront l'avenir. L'Acte final reconnaît que le processus amorcé par la Conférence d'Helsinki doit être poursuivi et que des conférences doivent être organisées à ces fins pour que les États participants puissent s'attaquer aux problèmes propres à l'Europe.

Ces conférences comportent deux aspects distincts mais d'égale importance. Une étude de la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final et une discussion de nouvelles recommandations. La deuxième de ces rencontres tenues à Madrid s'est terminée sans qu'un accord réel puisse être conclu, l'Union soviétique ayant refusé de discuter des préoccupations des pays occidentaux en matière des droits de la personne.

Pour ce qui est de la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final en Pologne, nous ne pouvons que prendre acte du déclin draconien des libertés civiles et des droits fondamentaux de la personne. C'est le gouvernement polonais qui a commencé cela avec la loi martiale.

La conduite de la Pologne présente de sérieuses lacunes et s'est beaucoup détériorée ces quelques dernières années. L'abolition de la loi martiale n'a pas en fait tellement amélioré la situation; la plupart des mesures répressives de l'état d'urgence ont été incorporées au Code criminel.

Pratiquement toutes les formes de vie indépendante et d'activités sociales ont été interdites et sont passibles de peines. La politique d'immigration limite encore la liberté de choix des individus. Alors que certaines personnes sont victimes de pratiques restrictives, d'autres font l'objet de harcèlement tel qu'elles doivent émigrer. En outre, certains citoyens polonais vivant temporairement à l'étranger se voient empêchés de rentrer chez eux. La Pologne permet les voyages à l'étranger pour raisons professionnelles mais dans des conditions de contrôle très strictes.

Le gouvernement polonais considère l'Église catholique comme son principal opposant idéologique. Si d'un côté le gouvernement professe qu'il n'intervient pas dans les affaires de l'Eglise, l'activité sociale de l'Église est strictement censurée par les autorités. Cela s'applique particulièrement à la presse catholique qui fait l'objet de censure et d'autres mesures répressives.

Le gouvernement polonais contrôle l'information. Les gens qui sont employés par les médias doivent absolument adhérer à l'idéologie communiste. Le puissant appareil de censure veille à ce que tout ce qui est publié ou radiodiffusé soit conforme aux normes idéologiques établies par le gouvernement et le Parti communiste. Toutes les sources d'information indépendantes ont été interdites, à l'exception de la presse catholique,

[*Texte*]

circulation and distribution. Poland continues to jam western radio broadcasts.

At present, the government has tabled a reform bill pertaining to the universities and other institutions of higher learning. These new laws will curtail the freedom of choice, freedom of thought and freedom of expression. This legislation places all post-secondary educational institutions under the control of the government, subjecting them to strict adherence to the communist ideology.

Independent trade unions and professional associations remain steadfastly forbidden. Any union activity outside the officially sanctioned body is punishable by law. Moreover, Poland's withdrawal from the International Labour Organization underlines that the government is not willing to fulfil its international obligations.

The greatest threat to human rights is posed by terrorism, especially state-approved and state-executed terrorism. The return to terrorist tactics by the state security and militia forces in Poland resulted in 104 reported and confirmed deaths since the imposition of martial law. This is evidenced in the trial of the murderers of Father Jerzy Popieluszko. They are told it does not only sanction the use of terrorism, but supports it fully.

The government's consistent violation of human and civil rights in Poland has led to the atmosphere of fear, tension and frustration. The escalation of the use of force and harassment of persons displaying independence of thought or expression creates fears that social tensions might become uncontrollable in the absence of necessary reforms.

• 0930

The escalating propaganda campaign and the actual brutal harassment of priests indicates that the government of the People's Republic of Poland is bent on denying the entire population their constitutionally and internationally guaranteed rights and freedoms.

I would welcome now, Mr. Chairman, questions from the committee.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Kaszuba, to you and Mrs. Ruszkowski for coming. I want to express my respect for the fidelity you and other members of the Canadian Polish Congress have shown to your people over many years of frustration and disappointment.

We will now turn to questions. Ordinarily we would hear questions first from a member of the opposition. I am told Mr. Orlikow would prefer to go first.

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, I want to say to the spokesmen for the Polish community that we have to have a great deal of respect for the work they have done and for the presentation they have made. We have to have a tremendous amount of admiration for the courage of the Polish people—through the church, through Solidarity, and through other organizations—for the way in which they have publicly challenged the communist regime in a way no other group in any other

[*Traduction*]

dont la diffusion est sévèrement limitée. La Pologne continue à brouiller les signaux radiophoniques venant de l'Ouest.

A l'heure actuelle, le gouvernement a déposé un projet de loi de réforme touchant les universités et autres établissements d'études supérieures. Cette nouvelle loi réduira la liberté de choix, la liberté de pensée et la liberté d'expression. Tous les établissements d'études postsecondaires seront contrôlés par le gouvernement et devront adhérer strictement à l'idéologie communiste.

Les associations professionnelles et les syndicats indépendants restent strictement interdits. Toute activité syndicale menée hors des organismes officiellement reconnus tombe sous le coup de la loi. De plus, le retrait de la Pologne de l'Organisation internationale du travail souligne le fait que le gouvernement n'entend pas remplir ses obligations internationales.

La plus grande menace aux droits de la personne vient du terrorisme, notamment du terrorisme approuvé et mené par l'État. En Pologne, la reprise d'activités terroristes par les services de sécurité et la milice de l'État ont fait 104 morts signalés et confirmés depuis l'imposition de la loi martiale. On en a la preuve dans le procès des assassins du père Jerzy Popieluszko. Non seulement l'État sanctionne-t-il le terrorisme mais il l'appuie pleinement.

La violation constante des droits civils et des droits de l'homme par le gouvernement polonais a créé une atmosphère de crainte, de tension et de découragement. L'escalade dans l'utilisation de la force et du harcèlement vis-à-vis des personnes manifestant une certaine indépendance de pensée fait craindre que les tensions totales deviennent incontrôlables si des réformes ne sont pas apportées.

La grande campagne de propagande et le harcèlement brutal des prêtres indiquent que le gouvernement de la République populaire de Pologue est prêt à nier à toute la population ses libertés et droits constitutionnels et internationalement garantis.

Je me ferai maintenant un plaisir de répondre aux questions du Comité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kaszuba et madame Ruszkowski. Je puis vous dire que je respecte beaucoup la fidélité que vous et les autres membres du Congrès polonais canadien avez pour votre peuple depuis tant d'années de frustration et de déception.

Nous passons maintenant aux questions. Normalement, nous devrions d'abord entendre un membre de l'Opposition. M. Orlikow semble vouloir passer le premier.

M. Orlikow: Monsieur le président, je puis dire aux porte-parole de la communauté polonaise que nous ne pouvons que beaucoup respecter le travail qu'ils ont fait et l'exposé qu'ils nous ont présenté. Nous ne pouvons qu'admirer le courage du peuple polonais—qu'il s'agisse de l'Église, de Solidarité ou d'autres organismes—qui, publiquement, affronte le régime communiste comme aucun autre groupe dans aucun autre pays

[*Text*]

country that has a Communist government has done. It has taken a fantastic amount of courage on their part.

Mr. Chairman, I do not think there is any need for me to ask any detailed questions about the presentation. I think all of us, particularly after the presentation, have a fairly good idea of the situation in Poland. The question I would like to ask is what do you and the Canadian Polish Congress think Members of Parliament and the Government of Canada can do to try to improve the situation in Poland?

Mr. Kaszuba: Mr. Chairman, I think there is one very important role the Canadian Parliament can play; namely, we made a proposal and we were asking for numbers at least these two last years... We are of the opinion that a standing committee on human rights should be part of the Canadian Parliament, be it as a joint committee or in the House of Commons. We believe, in view of the fact that Canada has been and still is an immigrant country, where people of different races, people of different backgrounds come... this presents a special problem in the field of human rights. Canada, as a signatory to the Helsinki and other agreements, has certain international responsibilities.

We presented our views to the Department of External Affairs, but it was indicated that to form a standard and permanent committee that would watch the progress under the Helsinki accords would be too narrow a base to establish this committee.

I think myself—answering your question, sir—that a committee of the House of Commons that will be scrutinizing and watching activities, those in Canada, giving all the protection to the Canadians of all origins and backgrounds as well as trying to fulfil its international obligations... We believe this type of achievement could be obtained only through a very constant but a slow organic process. People are not being changed, governments are not being changed, political systems are not being changed overnight—unless there is a revolution, and we are not after a revolution. We believe change will take place gradually. Our job here in a democratic society is just to make sure we have a steady improvement in the existing conditions, particularly in the area subject to Soviet rule.

As I indicated in my very short presentation, central and eastern Europe, subject to the Yalta and Potsdam agreements, was delivered, so to say, to the Soviet sphere of influence. This is a fact of life. We have to face it and deal with it. And we have to somehow, through the contacts, through the corporations, as well as through demands, try to improve the situation over there.

• 0935

Mr. Orlikow: Do you think the Canadian government should be making more frequent public representations to the Government of Poland about what is happening there, and about our belief that the rights of people to express themselves in Poland should be broadened?

Mr. Kaszuba: Our stand is based on what we expect. We expect the government of Poland's Peoples Republic to fulfil

[*Translation*]

dominé par un gouvernement communiste. Ce peuple fait preuve d'un courage formidable.

Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire de poser des questions de détail sur cet exposé. Nous avons tous en effet une assez bonne idée de la situation en Pologne, surtout après avoir entendu cet exposé. Je demanderais toutefois à nos témoins ce que le Congrès polonais canadien pense que les députés et le gouvernement canadien pourraient faire pour essayer d'améliorer la situation en Pologne.

M. Kaszuba: Le Parlement canadien peut jouer un rôle très important et nous avons fait une proposition à cet effet; nous estimons que le Parlement canadien devrait se doter d'un Comité permanent sur les droits de la personne, qu'il s'agisse d'un comité mixte ou d'un comité de la Chambre des communes. Étant donné que le Canada a été et reste un pays d'immigration, où viennent s'installer des gens de races différentes, d'origines différentes, il se pose un problème spécial quant aux droits de la personne. À titre de signataire des accords d'Helsinki et d'autres, le Canada a certainement des responsabilités internationales.

Nous avons présenté notre point de vue au ministère des Affaires extérieures, mais l'on nous a répondu qu'un comité permanent qui surveillerait l'évolution de la situation relative aux accords d'Helsinki n'aurait pas un champ d'étude assez vaste.

J'estime personnellement qu'un comité de la Chambre des communes qui examinerait et surveillerait les activités au Canada, qui protégerait les Canadiens de toute origine et essaierait de remplir les obligations internationales du Canada, ne pourrait le faire que par une action constante et tout à fait progressive. On ne change pas les peuples, les gouvernements ni les systèmes politiques du jour au lendemain sauf en cas de révolution et ce n'est pas ce que nous recherchons. Nous pensons que les changements peuvent être progressifs. Notre rôle dans une société démocratique comme la nôtre est simplement de s'assurer que la situation actuelle s'améliore continuellement, particulièrement dans les zones assujetties à la loi soviétique.

Comme je le disais dans mon bref exposé, l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, après les accords de Yalta et de Potsdam, ont été pour ainsi dire livrées à la sphère d'influence soviétique. C'est la réalité qui s'impose à nous. Nous ne pouvons nous y soustraire. Il nous faut en quelque sorte essayer d'améliorer la situation par les contacts que nous pouvons avoir, par les sociétés traitant avec ces pays ainsi que par des revendications.

M. Orlikow: Pensez-vous que le gouvernement canadien devrait plus fréquemment faire des représentations publiques au gouvernement polonais quant à ce qui se passe là-bas et à la nécessité de renforcer les droits des peuples à s'exprimer?

M. Kaszuba: Notre position est dictée par ce que nous nous jugeons en droit d'attendre. Notamment que le gouvernement

[*Texte*]

its own obligation, to sign international agreements. There are some cases where, in spite of the signing and taking voluntary obligation on their part, when the time comes as in the case of the withdrawal of four from the International Labour Organization, they simply do not honour that. As a result of a request by the International Labour Organization, last year Poland withdrew from this very important international body. I think we should all strive for progress in this field because the trade union organization is very important for the well-being of the population; so people feel they are somehow part of a freer society.

Mr. Orlikow: One last question, Mr. Chairman, if I may. I have a substantial number of Polish people in my constituency. I have had a number of requests for assistance. These are people who have relatives in Poland. They want to bring their relatives here. They have made applications, and their applications have been turned down because the income they have is too low. The income the government says is required before permission can be given is too high. I wonder if you have had any complaints about this matter, and if you believe the government should reassess the income requirement.

Mr. Kaszuba: I think you are probably referring to the fact that according to certain levels of income, Poland does not belong to the Third World, and in a sense it hampers. Of course, Poland is part of the European Continent. There are democratic traditions and there is a different type of society. I think this is very important.

One of the fields of activity of the Canadian Polish Congress is to help people who are out of Poland in Austria, Germany and other countries, to come over to Poland. We do have a signed agreement with the Department of Employment and Immigration.

Mr. Orlikow: You mean to come to Canada.

Mr. Kaszuba: To Canada, right. We are trying to do it. I have to say over the past four years, especially since 1980, we did get very good co-operation on the part of the Canadian authorities. We would like to keep this process, and as well, we would like to help the people in Poland to have a choice so they could leave. We do not, as such, advocate immigration from Poland. But if these people do come here, we feel we are obliged to help them.

Mr. Orlikow: My question, to make it clear. You have had reports that when Polish people living in Canada want to bring relatives from Poland, they often have difficulty because the income they are required to have before the Canadian government will permit the movement of a relative is very high.

Mr. Kaszuba: Yes. I agree with you, sir. This policy should be more flexible. It depends on the conditions; it depends if someone is bringing someone to Toronto, Montreal or some other large metropolitan city, or to a farm where the upkeep of the people costs less. I think this is something on which we

[*Traduction*]

de la République populaire de pologne remplisse ses obligations et signe des accords internationaux. Il est arrivé que malgré certaines signatures et l'acceptation volontaire d'obligations, lorsque le moment est venu d'agir comme dans le cas du retrait de quatre personnes de l'Organisation internationale du travail, le gouvernement n'honore tout simplement pas ses engagements. Suite à une demande de l'Organisation internationale du travail, la Pologne a décidé l'année dernière de se retirer de cet organisme international. Il nous faut tous nous efforcer de faire avancer les choses dans ce domaine car l'organisation syndicale est très importante pour le bien-être de la population; elle a en effet ainsi l'impression de faire partie d'une société plus libre.

M. Orlikow: Dernière question, si vous permettez, monsieur le président. J'ai beaucoup de Polonais dans ma circonscription. J'ai reçu plusieurs demandes d'assistance. Ce sont des gens qui ont de la famille en Pologne. Ils veulent faire venir cette famille au Canada. Ils ont présenté des demandes qui ont été refusées sous prétexte que leur revenu est trop faible. Le revenu qu'exige le gouvernement est trop élevé pour eux. Avez-vous reçu des plaintes à ce sujet et estimez-vous que le gouvernement devrait réévaluer le revenu nécessaire?

M. Kaszuba: Je suppose que vous faites probablement allusion au fait qu'en fonction de certains niveaux de revenu, la Pologne n'appartient pas au tiers monde, ce qui dans un sens complique la situation. Il est évident que la Pologne fait partie du continent européen. Il y a des traditions démocratiques et un type de société différent. C'est très important.

Un des domaines d'activité du Congrès polonais canadien est de venir en aide à ceux qui ont quitté la Pologne et se trouvent en Autriche, en Allemagne et dans d'autres pays et veulent venir en Pologne. Nous avons un accord signé avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Orlikow: Vous voulez dire qu'ils veulent venir au Canada.

M. Kaszuba: Oui, en effet. C'est ce que nous essayons. Je dois dire que ces quatre dernières années, surtout depuis 1980, nous avons pu compter sur une très bonne collaboration de la part des autorités canadiennes. Nous aimerions que cela continue et nous aimerions également aider les ressortissants de Pologne à choisir de s'en aller si c'est ce qu'ils veulent. Nous ne préconisons pas pour autant l'immigration de Polonais. Si toutefois ces gens viennent ici, nous nous sentons obligés de les aider.

M. Orlikow: Permettez-moi de préciser ma question. Vous avez certainement entendu dire que lorsque les Polonais qui vivent au Canada veulent faire venir de la famille de Pologne, ils rencontrent souvent des problèmes car le revenu qu'exige le gouvernement canadien pour permettre de faire venir de la famille est très élevé.

M. Kaszuba: Oui, j'en conviens. Les règles devraient être plus souples. Tout dépend de la situation; tout dépend si l'on veut faire venir quelqu'un à Toronto, Montréal ou dans une autre grande ville ou si c'est au contraire dans une ferme où les frais sont beaucoup moins élevés. C'est un domaine dans lequel

[*Text*]

present very strong views to the government, and I would like to add that we do get co-operation. We would like to improve. As you know, it depends on the situation of the unemployment in Canada.

• 0940

The number of people admitted to Canada does vary. There are different approaches. Our approach is that immigration does not actually prevent other Canadians from working. Actually, we feel it creates employment.

The Chairman: I would like to make one point of procedure. I would like to begin each questioning period with a 10-minute period available to a member of the opposition, if desired, and then turn to members of the government party for 5 minutes each, if agreeable, and then go back to a 5-minute question period for the second member from the opposition.

Mr. King.

Mr. King: It is a pleasure to hear from you today and to get some updated insights into what is happening in Poland.

In what light do you see economic and political and social contacts between our nations, or between the international community and Poland? I think particularly of the ILO, which you have mentioned. I believe they do not officially leave for four years. I think it is a notice of withdrawal. And now the IMF negotiations are going on, I believe. How do you react to these?

Mr. Kaszuba: We believe in the congress that the more Poland is part of a general European and world community, the better it will be for both the population of Poland and the Polish state. We believe in the contacts. We believe in helping Poland to get out of this economic difficulty it is in. Poland, as probably everybody knows, owes about U.S. $27 billion. This was due to the mismangement of the funds obtained in the west. The admission of Poland into the International Monetary Fund would provide a certain amount of scrutiny of what Poland is going to do with the money. Had the admission of Poland into the International Monetary Fund happened some 10 years ago, it would probably have helped to provide better control over the funds which were spent in Poland.

Mr. King: You will recall that perhaps three years ago there was a delegation of Polish parliamentarians here in Ottawa. We met with them and had a dialogue with them, in room 200 as I remember. Do you think that is something we as parliamentarians might try to pursue in the other direction; that perhaps a group of Canadian parliamentarians would go to Poland to meet with the parliamentarians in that setting?

Mr. Kaszuba: I believe this contact should be enlarged and extended, without losing the basic fact that Polish parliamentarians do not correspond to Canadian parliamentarians, who are elected in a free and democratic election. The parliamentarians in Poland are elected on the basis of a certain scheme proposed by the Communist Party and executed by the Polish government. We should not kid ourselves about that.

[*Translation*]

nous oeuvrons beaucoup avec le gouvernement et je dois dire que celui-ci se montre assez coopératif. Nous aimerions évidemment que les choses s'améliorent encore. Vous savez que cela dépend également beaucoup de la situation du chômage au Canada.

Le nombre de personnes admises au Canada varie en effet. Il y a différentes perspectives. La nôtre est que l'immigration n'empêche pas réellement d'autres Canadiens de travailler. Nous estimons au contraire que cela crée de l'emploi.

Le président: Pour le bon ordre de la réunion, je propose que chaque période de questions débute par 10 minutes de questions par un membre de l'Opposition puis 5 minutes par un membre de la majorité souhaitant poser des questions et à nouveau 5 minutes pour le deuxième membre de l'Opposition.

Monsieur King.

M. King: C'est un plaisir de vous entendre nous donner certaines nouvelles récentes de ce qui se passe en Pologne.

Dans quelle optique voyez-vous les contacts socio-économiques et politiques entre nos deux pays ou entre la communauté internationale et la Pologne? Je pense en particulier à l'Organisation internationale du travail dont vous avez parlé. Je ne crois pas que la Pologne se retire avant 4 ans. Il s'agit d'un avis de retrait. Et je crois qu'actuellement il y a les négociations du Fonds monétaire international. Qu'en pensez-vous?

M. Kaszuba: Le Congrès estime que plus la Pologne fait partie de la communauté européenne et internationale, mieux ce sera pour le peuple polonais et l'État polonais. Nous croyons aux contacts. Nous croyons qu'il est nécessaire d'aider la Pologne à sortir de ses difficultés économiques. Comme tout le monde le sait probablement, la Pologne doit environ 27 milliards de dollars américains. Cela est dû à une mauvaise gestion des fonds obtenus en Occident. La mission de la Pologne au Fonds monétaire international permettra d'examiner pas mal ce que la Pologne fait de cet argent. Si la Pologne avait été admise au Fonds monétaire international il y a 10 ans, cela aurait probablement aidé à mieux contrôler les fonds dépensés en Pologne.

M. King: Vous vous rappellerez qu'il y a peut-être trois ans une délégation de parlementaires polonais est venue à Ottawa. Nous avons eu une rencontre avec eux à la salle 200, si je me souviens bien. Pensez-vous que c'est quelque chose que les parlementaires pourraient essayer de poursuivre en sens inverse; pensez-vous qu'un groupe de parlementaires canadiens pourraient aller en Pologne dialoguer avec des parlementaires polonais?

M. Kaszuba: Je crois que ce genre de contact devrait être développé sans perdre de vue que les parlementaires polonais ne correspondent pas aux parlementaires canadiens qui sont élus à l'occasion d'élections libres et démocratiques. En Pologne, les parlementaires sont élus selon un certain schéma proposé par le Parti communiste et mis en oeuvre par le gouvernement polonais. Il ne faut donc pas se leurrer.

[*Texte*]

On the other hand, contacts should be established, because they do help to get our ideas into Poland. But in international relations Poland is probably one of the most advanced states of the so-called Eastern Bloc. They do it in economics. They do it in scientific exchanges. We welcome these exchanges. Of course, during the time of imposition of martial law, this was one of the sanctions which, without doing harm to the Polish economy, was a sign that the west rejected this type of brute-force application. And here . . . taken into account is not a free society. If we could help somehow to slowly change this into a more acceptable way of life, it would be to our credit.

• 0945

Mr. King: I would just like you to react to something I read yesterday when I was travelling here. It said that Poland, after the lifting of martial law, is very much at the crossroads. They can move in the mode of Czechoslovakia, a very repressive regime, or towards Hungary, a much more liberal and open regime—not open by our standards, but open by their standards—or, it said, what is most likely to happen is that the Government of Poland will continue to muddle on without any long-term ideological direction. I wonder how you would react to that?

Mr. Kaszuba: To try to talk about the situation in Poland, without realizing that Poland is dependent and directed, especially in the field of external affairs and economic affairs, by the Soviet Union, would not make much sense. On this background—discussion of the Polish conditions—the fact that Poland was in the Soviet orbit of power and influence will explain a lot of things going on in Poland. Without the Soviet presence, the Soviet army, the communists would not last in Poland a single week.

The Chairman: Excuse me. Perhaps we could come back to that. Mr. Kilgour is the next questioner.

Mr. Kilgour: Thank you very much, Mr. Chairman.

Dr. Kaszuba, just a couple of things, if I may. A book was published two or three years ago, called *The Poles* by—is it Andrew Stephen? His last name was Stephen.

Mr. Kaszuba: Stephen, right.

Mr. Kilgour: I wonder if you could tell me, sir or madam, whether you feel that book accurately represents what Poland was like as of two or three years ago.

Mr. Kaszuba: I would say that the presentation by Stephen was a very good one.

Mr. Kilgour: Thank you.

Arkady Shevchenko, in his book, *Breaking with Moscow*, makes the point that one of the things the Soviets appreciate or respect is determination by the west, by you, by all of us. Can you give us any thoughts as to what we should be doing now with respect to the Helsinki Accords? Specifically, can you give us any advice on that?

Mr. Kaszuba: The very fact this conference is taking place and was originated at the Madrid Conference by Mr. Mac-

[*Traduction*]

Par contre, il serait bon d'établir des contacts car cela aide à faire pénétrer nos idées en Pologne. En matière de relations internationales, la Pologne est probablement un des États les plus avancés de ce que l'on appelle le Bloc de l'Est. Qu'il s'agisse d'économie ou d'échanges scientifiques. Ces échanges sont une bonne chose. Evidemment, lorsque la loi martiale a été imposée, c'est une des sanctions qui, sans que cela ne nuise à l'économie polonaise, a permis de montrer que l'Occident rejetait ce type de brutalité. Et dans ce cas, ce n'est pas une société libre. Si nous pouvions en quelque sorte aider à progressivement rendre le mode de vie plus acceptable, ce serait déjà très bien.

M. King: Je lisais hier en venant ici un article selon lequel la Pologne, après avoir aboli la loi martiale, se trouvait à la croisée des chemins. Elle peut soit suivre l'exemple de la Tchécoslovaquie qui a un régime très répressif, soit celui de la Hongrie dont le régime est beaucoup plus libéral et ouvert—pas au sens où nous l'entendons ici mais ouvert par rapport à la norme là-bas—ou bien, et c'est probablement ce qui risque de se passer, le gouvernement polonais va continuer tant bien que mal sans option idéologique à long terme. Qu'en pensez-vous?

M. Kaszuba: Essayer de parler de la situation polonaise sans réaliser que la Pologne est finalement dirigée, surtout en matière d'affaires extérieures et économiques, par l'Union soviétique ne sert pas à grand-chose. Dans ce contexte, le fait que la Pologne est dans la sphère d'influence soviétique explique beaucoup les choses qui se passent dans ce pays. Sans présence soviétique, sans l'armée soviétique, les communistes ne tiendraient pas une semaine en Pologne.

Le président: Excusez-moi, mais je dois maintenant donner la parole à M. Kilgour. Peut-être pouvons-nous revenir tout à l'heure à ce sujet.

M. Kilgour: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Kaszuba, je crois que c'est Andrew Stephen qui a publié il y a deux ou trois un livre intitulé *The Poles*, oui, il s'appelait bien Stephen.

M. Kaszuba: C'est exact.

M. Kilgour: Pourriez-vous me dire si, à votre avis, ce livre présente avec exactitude la situation en Pologne il y a deux ou trois ans?

M. Kaszuba: Je dois dire qu'il l'a présentée très bien.

M. Kilgour: Merci.

Arkady Shevchenko, dans son livre *Breaking with Moscow*, déclare qu'une chose qu'apprécient ou respectent les Soviétiques est la détermination de l'Ouest, de vous et de nous tous. Pourriez-vous nous dire ce que nous pourrions faire à propos des accords d'Helsinki? Plus précisément, pourriez-vous nous donner des conseils à ce sujet?

M. Kaszuba: Le simple fait que cette conférence ait lieu et découle de la Conférence de Madrid à l'occasion de laquelle

[*Text*]

Guigan, asking the participating states to come to Canada in 1985, we should not hesitate to stress what has been done and what has been done. This is a constant reminder.

We like to co-operate with you, but if there are acts of brutal repression by the police . . . Just to give you an example—and Mrs. Ruszkowski is an expert on church affairs in Poland—how even the fact that the murderers of Father Popolusyko were brought to justice was completely twisted. There was a definite try to put the church as an accused body; how the memory of Father Popieluszki was burdened with a number of allegations. And the Orwellian type of a spirit by the murderer who said that he hated Father Popieluszki because he had to watch him—he could not see his wife, he could not see his children. Actually, that he was the villain; he was not the victim. I call it Orwellian because this is a complete change of that, you see, and this has been done. Of course, there will be a revision of the process.

One aspect is good. For the first time security forces of the Soviet bloc countries have been put on public trial, and this is a good indication. Besides, although the state is guided by the Communist party, or ordered by the Communist party, as far as the governing body, this is not a monolith. There are people of different approaches to that. They are all probably trying to get the same thing—to achieve, but by different methods. Although sometimes, to divide them into so-called liberals and hardliners, is a very difficult task and not always described (*Inaudible—Editor*)s

• 0950

Mr. Kilgour: Thank you very much. Is my time up?

The Chairman: Yes. I am sorry. Two others wish to ask questions in the time allotted. So I will turn to Dr. Kindy and then to Mrs. Killens.

M. Kindy: Je vous remercie, monsieur le président. Je sympathise énormément avec le Congrès polonais canadien.

J'aimerais poser une question sur l'opposition en Pologne. Présentement, y a-t-il seulement Solidarité qui représente l'opposition officieuse en Pologne ou s'il y a d'autres mouvements qui existent, ce qui pourrait indiquer qu'il y a un renouveau démocratique en Pologne?

Mr. Kaszuba: Mrs. Ruszkowski will try to answer that.

Mme Cornelia Ruszkowski (Congrès polonais canadien): Avant de vous répondre, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'attitude du gouvernement canadien et des députés au Parlement. On a toujours prêté une oreille attentive à nos problèmes, et nos contacts avec les autorités canadiennes ont toujours été des plus agréables et des plus sympathiques. Je ne peux pas oublier la déclaration de M. Clark au moment de l'enlèvement du père Popieluszko. Aussi, il y a eu au Sénat une intervention du sénateur Haidasz. Nous avons également eu plusieurs contacts avec M. Kilgour. C'est très encourageant, parce que ces relations se sont développées beaucoup plus après le coup d'État, à partir de 1981.

[*Translation*]

M. MacGuigan avait demandé aux États participants de venir au Canada en 1985 est important. Il ne nous faut pas hésiter à dire ce qui a été fait et à le rappeler constamment.

Il ne faut pas hésiter à déclarer que nous aimerions coopérer mais que si la police use de mesures répressives brutales, cela change tout. Pour vous donner un exemple—et Mme Ruszkowski est experte des questions touchant l'Eglise en Pologne—même le fait que les assassins du Père Popielusco aient été traînés devant les tribunaux a été complètement faussé. On a sans l'ombre d'un doute essayé de mettre l'Eglise au banc des accusés; on a présenté un certain nombre d'accusations contre le Père Popielusco. Le type d'esprit orwellien de l'assassin qui a déclaré qu'il détestait le Père Popielusco parce qu'il devait le surveiller et qu'ainsi il ne pouvait plus voir sa femme ni ses enfants est un bon exemple. En fait, c'était lui le coupable et non pas la victime. Je dis que c'est une situation orwellienne parce que cela renverse complètement les choses. Il est certain que l'on révisera le processus.

On ne peut toutefois pas dire que tout ait été mauvais. Pour la première fois, les forces de sécurité des pays du bloc soviétique ont été jugées publiquement et c'est bon signe. Bien que l'État soit dirigé par le Parti communiste pour ce qui est du gouvernement, ce n'est pas un monolithe. Il y a des gens qui ont des perspectives différentes. Tout le monde essaie probablement de parvenir à la même chose, de réussir, mais les méthodes sont différentes. Il est parfois très difficile de les répartir dans la catégorie des prétendus libéraux et partisans de la ligne dure et cela ne correspond pas toujours [*Inaudible—Éditeur*].

M. Kilgour: Je vous remercie. Mon temps est-il écoulé?

Le président: Oui. Je suis désolé. Il y a deux autres membres qui veulent poser des questions dans le temps qui nous reste. Je vais donc donner la parole à M. Kindy et à Mme Killens.

Mr. Kindy: Thank you, Mr. Chairman. I sympathize a great deal with the Canadian Polish Congress.

I would like to ask a question about the opposition in Poland. At the present time is Solidarity the only unofficial opposition in Poland or are there other movements to be found, which we might take as some indication of a renewed expression of democracy in Poland?

M. Kaszuba: Mme Ruszkowski va essayer de vous répondre.

Mrs. Cornelia Ruszkowski (Canadian Polish Congress): Before answering, I would like to say a few words about the attitude of the Canadian government and Members of Parliament. Our problems have always been given an attentive hearing and our contacts with the Canadian authorities have been most cordial and pleasant. I cannot forget the statement made by Mr. Clark on the abduction of Father Popieluszco. Senator Haidasz also made an intervention in the Senate. We also had several contacts with Mr. Kilgour. It is very encouraging for us since such relations develop considerably after the coup d'État from 1981 onwards.

[*Texte*]

En ce qui concerne l'opposition en Pologne, il faut dire que l'opposition la plus ancienne, qui date de 1945, depuis la fin de la Guerre, c'est l'Eglise catholique, qui a été un genre de monolithe d'opposition et qui regroupait tous les gens qui s'opposaient au régime imposé par l'Union soviétique et par les accords internationaux. Solidarité a commencé dans la clandestinité. Elle existe, elle se répand, mais elle a adopté tout à fait un autre style de vie, parce qu'on n'a plus le droit de parler au nom de Solidarité. Mais d'un autre côté, il y a d'autres mouvements. Il y a par exemple le comité qui surveille les accords d'Helsinki. Ces gens-là, qui sont très compétents et très sérieux, ont beaucoup de difficulté à pouvoir se prononcer. Cependant, nous avons reçu des documents qu'ils ont conçus, et j'espère que l'on pourra vous remettre un rapport là-dessus. Malheureusement, j'ai été appelée hier seulement. J'ai un document qui est encore une ébauche, mais qui parle de toutes les violations des droits de la personne en Pologne entre le mois de septembre 1984 et le mois de février 1985. Je tâcherai de vous l'envoyer sous peu, dans quelques jours.

La résistance polonaise se retrouve aussi dans les familles. Vous savez, les parents s'opposent à ce que l'on enseigne aux enfants. Ce sont des choses incontrôlables. Vous ne pouvez pas faire une association de parents qui sont contre l'enseignement de l'histoire et des doctrines à l'école. Mais cela, c'est justement le poids de cette nation qui a 36 millions d'habitants. Tout de même, la Pologne a beaucoup plus de facilité à résister contre le régime communiste parce qu'elle a suffisamment de citoyens pour être assez forte. De plus, il y a la tradition polonaise. En effet, ce n'est pas la première fois que nous souffrons du point de vue politique, et c'était toujours la famille polonaise d'un côté et la paroisse de l'autre. Les gens sont encore assez religieux pour aller voir M. le curé quand ils ont des problèmes.

• 0955

Il faut donc se rendre compte de cette situation qui n'est pas, en somme, contrôlable, ni pour le gouvernement ni même pour les gens qui s'opposent au gouvernement. C'est la masse de la population qui s'oppose. Vous savez très bien que le Parti communiste, à ses meilleurs moments, comptait 3 millions de membres, alors que Solidarité comptait plus de 10 millions de membres quand ils avaient la possibilité de réagir. Et encore, ces 10 millions de membres, ce sont des familles. Alors, on peut multiplier ce chiffre de 10 millions.

Cela, c'est l'essentiel. Il ne faut pas penser que parce qu'on a dissous Solidarité, la nation polonaise capitule. La lutte continue; elle continue d'une autre manière. Il faut comprendre ce désir des Polonais de résister.

Je ne sais pas si je dépasse un peu le cadre de la question, et peut-être aussi l'horaire.

M. Kindy: Non. Pas du tout.

Mme Ruszkowski: Il faut dire aussi que l'Eglise est maintenant très attaquée. Actuellement, il y a presque une méthode de diffamation de l'Eglise. On diffame le clergé. Justement, au cours du procès Popieluszko que M. Kaszuba a mentionné, on a accusé un des évêques, qui s'appelle Tokarcuk, de collaborer avec l'Allemagne. L'épiscopat a vivement réagi

[*Traduction*]

With respect to the opposition in Poland, the oldest opposition which goes back to 1945, the end of the war, is the Catholic church which has been a sort of monolith bringing together all the people opposed to the regime imposed by the Soviet Union and international agreements. Solidarity began underground. It does exist and it continues to spread but it has adopted a completely different style since it is no longer possible to speak officially on behalf of Solidarity. However, there are other movements, such as the committee to monitor the Helsinki Agreements. The committee members are very competent and serious people and they have a very difficult job. Nonetheless, we have received documents from them and I hope that we will be able to provide you with a report on this. Unfortunately I was only informed about the meeting yesterday, I have a draft document listing all the violations of human rights which occurred in Poland between September 1984 and February 1985. I will try to send it to you shortly, in a few days.

Families also constitute a core of resistance in Poland. Parents are opposed to the things the children are being taught. It is impossible to control this kind of phenomenon. You cannot set up an association of parents who are against the teaching of history and certain doctrines in school. However, we are speaking of a nation with 36 million inhabitants and it is much easier for Poland to resist the communist regime because of its strength in numbers. Furthermore, there is the Polish tradition. This is not the first time that we have experienced political troubles and the Polish family and parish have always formed a block. People are still religious enough to go see their priest when they have problems.

Therefore such a situation cannot be controlled either by the government or by the people opposed to the government. It is the mass of the population who are opposed. The Communist Party, at best, had 3 million members whereas Solidarity had over 10 million members when it was still possible to join. And even then, many of the 10 million members were families. So the figure of 10 million can be multiplied.

That is an essential point to remember. The dissolution of Solidarity does not mean the capitulation of the Polish nation. The struggle is continuing but in another form. One must understand the Polish will to resist.

I do not know whether I am going a bit beyond the scope of your question, and perhaps also the time allotment.

Mr. Kindy: No, not at all.

Mrs. Ruszkowski: It should be mentioned that the Church is subject to intense attack. At the present time, there is almost systematic defamation of the Church. Members of the clergy are being slandered. During the Popieluszko trial mentioned by Mr. Kaszuba, one of the bishops, whose name is Tokarcuk, was accused of collaborating with Germany. The episcopate

[*Text*]

et a demandé d'où ils tenaient cela. Alors, le gouvernement a répondu qu'il avait eu ce renseignement dans un journal qui paraît en Sicile, qui s'appelle *Sepe Jiorni* et qui est subventionné par la Libye. C'était l'unique source de renseignement pour calomnier cet évêque.

C'est toujours comme cela. On invente des histoires incroyables. On dit maintenant que le cardinal de Cracovie était . . .

The Chairman: I regret very much interrupting, but Madam Killens wishes to pose a question and our time will be up in a very few minutes.

Mrs. Ruszkowski: I understand very well.

The Chairman: Madam Killens.

Mme Killens: Merci, monsieur le président.

Madame, ma question porte justement sur la religion. Cela va vous donner l'occasion de continuer un peu dans la même veine. Lorsque j'ai participé à Cuba à une assemblée de plusieurs représentants de divers pays, une religieuse nous a dit qu'on identifiait les enfants comme catholiques en leur enlevant le petit foulard qu'ils portaient au cou. S'ils participaient à des activités religieuses le dimanche matin, le lendemain, à l'école, on leur enlevait le foulard.

En Pologne, dans les écoles, les enfants sont-ils identifiés d'une manière quelconque quand ils participent à des activités religieuses? J'aimerais aussi que vous continuiez à parler un peu de la répression religieuse.

Mme Ruszkowski: En ce qui concerne la question religieuse chez les enfants, il y a sûrement des cas différents. Il y a quelques mois, il y a eu une lutte pour qu'on remette les croix dans les salles de classe. Cela peut vous étonner parce qu'ici, n'est-ce pas, on n'a pas l'habitude de mettre des croix. Mais comme la Pologne est un pays catholique à 90 p. 100, la tradition veut qu'il y ait des croix dans les salles de classe. Il y a eu une grande controverse entre les parents et les autorités. Il y a même eu des grèves des enfants et des parents qui voulaient absolument qu'on remette les croix. Et ils ont gagné la bataille. Le peuple polonais a gagné la bataille. C'est la force de l'Eglise comme institution, qui joue ici.

Quelle autre question m'avez-vous posée, s'il vous plaît?

Mme Killens: Je voulais seulement savoir à quel niveau, sur une échelle de 1 à 10, se situe la répression religieuse.

Mme Ruszkowski: Eh bien, il y a de la répression dans plusieurs domaines particuliers. Par exemple, il y a des communistes qui sont tout de même catholiques. Ces catholiques communistes vont dans d'autres paroisses pour pratiquer leur religion. Cela, c'est un cas très connu. Les gens se marient religieusement dans les montagnes polonaises, mais pas à Varsovie. La répression existe et les gens sont obligés d'agir de cette façon-là.

• 1000

Mme Killens: Merci.

The Chairman: And thank you very much, Mr. Kaszuba and Mrs. Ruszkowski, for representing so eloquently and articu-

[*Translation*]

reacted immediately and wanted to know the source of such allegations. The government answered that this information was obtained in a Sicilian publication called *Sette Giorni* and is subsidized by Libya. This was the sole source for such slander.

This is standard practice. Incredible stories are made up. It is now being claimed that the cardinal of Cracow was . . .

Le président: Je regrette beaucoup de vous interrompre, mais Mme Killens veut poser une question et notre temps sera bientôt écoulé.

Mme Ruszkowski: Je comprends très bien.

Le président: Madame Killens.

Mrs. Killens: Thank you, Mr. Chairman.

Madam, my question deals with religion so you will be able to continue along the same lines. At a meeting I attended in Cuba with various representatives of different countries, a nun told us that children were identified as Catholics by the removal of the scarf which they normally wore around their neck. If they took part in religious activities on Sunday morning, the following day at school the scarf would be removed.

Is it the practise in Polish schools to identify in a particular fashion children who take part in religious activities? I would also like you to continue what you were saying about religious repression.

Mrs. Ruszkowski: As far as religious matters and children are concerned, there must be a number of cases. Some months ago there was a struggle to have crucifixes put back in classrooms. This may be surprising to Canadians since it is not the custom here to put up such crucifixes but since Poland is a country which is 90% Catholic, it is traditional to have crucifixes in classrooms. There was a great controversy between parents and the authorities. Parents and children even took part in strikes so that the crucifixes would be put back and they did win the battle. The Polish people won the battle. It is the strength of the Church as an institution which came into play here.

What was your other question, please?

Mrs. Killens: I just wanted to have an idea of the degree of religious repression, on a scale of 1 to 10.

Mrs. Ruszkowski: There are various forms of repression. For example, there are some Communists who are still Catholic. Those Communist Catholics go in other parishes to practise their faith. That is a well known fact. In the Polish mountains, people marry in church, but not in Warsaw. There is repression and people are forced to act that way.

Mrs. Killens: Thank you.

Le président: M. Kaszuba et Mme Ruszkowski, merci d'avoir su présenter de façon si éloquente les expériences et les

[*Texte*]

lately the experience and feelings of your people. Your message has certainly come home to each of us around this table today. And while at this point none of us knows what the full response of the Government of Canada and Parliament of Canada can be, I think we members of the subcommittee are in a better position to make recommendations and to continue the advocacy which you have so well represented today. I wish there were time to continue this fine discussion, but we have a full day and a very brief time allotted to each delegation. Thank you very much. And will you send further documentation to the clerk of the subcommittee and then it can be distributed by her to each of us?

Mr. Kaszuba: Thank you very much, Mr. Chairman. We certainly will provide additional documents which are just being printed. As you know, we had a very short notice.

May I use this occasion to tell you that on May 10, in the Chateau Laurier, at 2 p.m. and 8 p.m., there will be a panel discussion. There will be excellent resource material on the Polish economic situation, which will be very interesting and an illuminating type of discussion. Any of you ladies and gentlemen could come. You are very welcome.

The Chairman: Thank you very much, indeed.

Our next delegation will be from the Canadian Hungarian Federation and we will be dealing with Brief No. 2, Violations of Human Rights in Hungary.

I am very pleased to welcome Dr. Gyallay-Pap, President of the Canadian Hungarian Federation, and Mr. Stephen Magas, Director of the Federation.

Dr. Domokos Gyallay-Pap (President, Canadian Hungarian Federation): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the subcommittee. May I add that Mr. Stephen Magas, who is a director of the Canadian Hungarian Federation, is at the same time the President of the World Federation of Hungarian Freedom Fighters.

To start, I will try to summarize the present situation of human rights in Hungary and our stand on the present situation.

Many of the laws governing the life of the Hungarian citizen violate the spirit and the letter of the Helsinki Final Act. The exercise of the most basic human rights is arbitrarily restricted by the authorities. The regime tightly controls the expression of political opinion and participation in the political process. Hungarian citizens may not critically comment on the Communist form of government or Hungary's alliance with the Warsaw Pact. If they do, they are subjected to harassment.

The right to privacy is violated daily. Telephone lines are tapped and correspondence opened when the authorities have an interest to do so.

[*Traduction*]

sentiments de votre peuple. Chacun de nous a été touché au coeur par votre message. Aucun d'entre nous ne sait exactement ce que le gouvernement canadien peut faire, mais j'estime que les membres du Sous-comité sont maintenant beaucoup mieux placés pour formuler des recommandations et faire avancer la cause que vous avez si bien défendue aujourd'hui. J'aurais aimé que nous puissions prolonger cette excellente présentation, mais nous avons une journée très chargée et nous ne pouvons accorder qu'un temps limité à chaque délégation. Merci. Si vous avez des renseignements additionnels, je vous inviterais à les faire parvenir au greffier du Sous-comité pour qu'il puisse les faire distribuer à chacun des membres.

M. Kaszuba: Merci, monsieur le président. Nous vous ferons certainement parvenir les autres documents qui sont en cours d'impression. Comme vous le savez, nous avons reçu un préavis très court.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous signaler qu'il y aura un forum de discussion le 10 mai au Château Laurier de 14h00 à 20h00. Ce sera une discussion très intéressante et très enrichissante et vous pourrez vous procurer d'excellents documents d'information sur la situation économique de la Pologne. Vous êtes tous invités et vous serez les bienvenus.

Le président: Merci.

Nous accueillons maintenant les représentants de la Fédération hongroise du Canada et nous étudierons le mémoire numéro 2, Violations des droits de la personne en Hongrie.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à M. Gyallay-Pap, président de la Fédération hongroise du Canada,et à M. Stephen Magas, directeur de la Fédération.

M. Domokos Gyallay-Pap (président, Fédération hongroise du Canada): Merci, monsieur le président et membres du Sous-comité. J'aimerais ajouter que M. Stephen Magas, directeur de la Fédération hongroise du Canada, est en même temps président de la *World Federation of Hungarian Freedom Fighters*.

En guise d'introduction, je vais faire un survol de la situation actuelle en ce qui concerne les droits de la personne en Hongrie et je vais présenter notre position à cet égard.

Bon nombre des lois qui régissent la vie du peuple hongrois violent l'esprit et la lettre de l'Acte final d'Helsinki. Les autorités imposent des restrictions arbitraires même aux plus fondamentaux des droits de la personne. Le régime contrôle très étroitement l'expression de l'opinion politique et la participation au processus politique. Les citoyens hongrois n'ont pas le droit de critiquer le système de gouvernement communiste ou l'adhésion de la Hongrie au Pacte de Varsovie. S'ils le font, ils sont victimes de harcèlement.

Le droit à l'intimité est violé tous les jours. Les lignes téléphoniques sont sur table d'écoute et la correspondance est ouverte quand les autorités jugent bon de le faire.

[*Text*]

• 1005

Political dissidence is kept in check by official harrasment. The right of free speech and free press guaranteed by the constitution is severely limited by the requirement that the exercise of the right needs to conform to the interest of socialism and the people. This interest is not defined by law.

Another tool to check free speech is the article on incitement in Hungary's penal code. According to this article, whoever commits an act suitable for inciting others to hatred against the Hungarian nation or any national minority, against another nation or race, because of their socialist conviction, is punishable for incitement by deprivation of liberty ranging from one to five years. This law is used to prosecute ordinary citizens, when their frustrated state of mind critically comments on party policies, and rock groups whose lyrics do not meet the political standards of the authorities.

Freedom of assembly is non-existent in Hungary. Political activity is not possible outside the party-sanctioned organizations. Intimidation, loss of employment, confiscation of passport, resulted in the dissolution of the short-lived dialogue for peace group, which tried to exist outside of government and party influence.

The Hungarian emigration laws are a blatant violation of the free flow of people and information provisions of the Helsinki Final Act. No one under 50 years of age can apply to emigrate. Those over 55 can apply only to join a parent, spouse, or child abroad.

Travel abroad is not a right of the Hungarian citizen. It is a privilege granted by the authorities. Passports can be withdrawn as punishment of outspoken critical behaviour.

Freedom of religion is severely curtailed in Hungary. Holding religious beliefs limits the citizen's advancement in government, industry, and professions. The churches are controlled by laws administered by the state office of church affairs. Religious instruction is limited, censored, and monitored by government authorities. Priests, ministers, and rabbis who violate the prescribed procedures are administratively punished, demoted, transferred, etc. The faithful are intimidated and coerced to abandon their religious beliefs.

Ten years after the signing of the Helsinki Accords, the regulations limiting religious activity, and thereby violating the spirit and letter of the Final Act, remain in force. There is no relaxation of the administrative harassment of those who openly practise their faith: baptism, confirmation, church marriage.

A recent pronouncement by the Minister of Internal Affairs cautioned the dissidents that the patience displayed by the

[*Translation*]

Le gouvernement contient la dissidence politique par des mesures de harcèlement. Le droit à la liberté d'expression et à la liberté de presse, qui sont garantis par la Constitution, sont sérieusement limités par cette exigence qui stipule que l'exercice de ce droit doit être conforme à l'intérêt du socialisme et du peuple. Cet intérêt n'est pas défini dans la loi.

Par ailleurs, la liberté d'expression est limitée par l'article sur l'incitation qui figure dans le Code pénal de la Hongrie. Selon cet article, quiconque commet un acte susceptible d'inciter d'autres personnes à la haine contre la nation hongroise ou contre toute minorité nationale, contre une autre nation ou une autre race, en raison de leur conviction socialiste, est punissable d'une peine d'emprisonnement pouvant aller de un an à cinq ans. Cette loi est invoquée pour poursuivre de simples citoyens quand, sous l'emprise de leur frustration, ils critiquent les politiques du Parti, et les groupes de musique rock dont les paroles ne répondent pas aux normes politiques fixées par les autorités.

La liberté de se réunir est non existante en Hongrie. Aucune activité politique n'est permise sinon dans le cadre d'organisations reconnues par le Parti. L'intimidation, la perte d'emploi et la confiscation des passeports ont provoqué la dissolution du groupe Dialogue pour la paix, qui n'aura existé que peu de temps, et qui tentait de le faire indépendamment de l'influence du gouvernement et du Parti.

Les lois hongroises en matière d'immigration violent de façon flagrante le droit à la libre circulation des personnes et de l'information prévu dans l'Acte final d'Helsinki. Personne âgé de moins de 50 ans ne peut demander à immigrer. Ceux qui ont plus de 55 ans peuvent demander à rejoindre un parent, un conjoint ou un enfant à l'étranger.

Le droit de voyager à l'étranger est refusé au citoyen hongrois. C'est un privilège accordé par les autorités. Les passeports peuvent être confisqués comme forme de punition de tout comportement critique évident.

La liberté de religion est sérieusement limitée en Hongrie. La pratique religieuse fait obstacle aux perspectives de carrière des citoyens au gouvernement, dans l'industrie et dans les professions libérales. Les églises sont contrôlées par des lois administrées par le Bureau d'État des affaires de l'église. L'enseignement religieux est limité, censuré et surveillé par les autorités gouvernementales. Les prêtres, les ministres et les rabbins qui violent les procédures prescrites sont punis par des mesures administratives, rétrogradés, mutés, etc. Les croyants sont intimidés et contraints de renoncer à leurs croyances religieuses.

Dix ans après la signature des accords d'Helsinki, les règlements limitant l'activité religieuse, en contravention de l'esprit et de la lettre de l'Acte final, demeurent en vigueur. Les mesures de harcèlement administratif prises contre ceux qui pratiquent ouvertement leur foi, qui font baptiser et confirmer leurs enfants et qui se marient à l'église, par exemple, restent rigoureuses.

Récemment, le ministre de l'Intérieur a lancé une mise en garde aux dissidents en leur disant que la patience dont avaient

[*Texte*]

authorities in the past does not mean "that we tolerate without limit the activity of people who are teetering on the verge of illegality".

• 1010

The current attack by the authorities on the opposition and the call for "vigilance and firmness" against them imply that the government in Hungary does not seriously intend to comply with the Helsinki Accords. The only hope for compliance rests in the vigilance and firmness of the delegates to the Ottawa Human Rights Experts' Meeting with which they recognize and deplore the violations committed by the government in Hungary.

With your kind permission I would like to cover another aspect of the human rights issue. When speaking about human rights, people generally associate them with the rights and fundamental freedoms of the individual. Most people tend to overlook the fact that the Helsinki Final Act Principle 7 clearly enunciates that the participating states on whose territory national minorities exist will respect the right of persons belonging to such minorities to equality before the law, and will afford them the full opportunity for the actual enjoyment of human rights and fundamental freedoms. This is a point which affects us particularly because of the large number of Hungarians living in the neighbouring socialist countries.

Romanian government policies since the advent to power two decades ago of Nicolae Ceausescu have been characterized by an increasingly virulent form of nationalism. The victims of this ideology are the country's numerous minority inhabitants. Principal among these minorities are 2.5 million Hungarians, 350,000 Germans and sizeable numbers of Ukrainians, Jews, Serbs, Greeks, Turks and others.

Living predominantly in the region of Transylvania, the minority population today is subject to a relentless campaign of denationalization and forced assimilation. A program of interlocking actions and measures, working to destroy the language, culture, traditions and religious life of the minorities, has been applied with devastating consequences for the minorities.

To finish, I would only like to mention certain recent developments in Czechoslovakia.

In Czechoslovakia grievances and violations have been increased. These include stepped up forcible Slovakization of Hungarian individuals and families; the wholesale rewriting of history so as to eliminate traces of Hungarian culture in Slovakia; the changing of place names and the outright elimination of Hungarian place names in the towns and villages of Slovakia; the persecution and arrest of members of the Committee for the Defence of the Rights of the Hungarian Minority in Czechoslovakia; the introduction in 1984 of a bill to the National Council of Slovakia to curtail the use of the Hungarian language in education; and the arrest and detention in jail of a spokesman of the Hungarian minority in Slovakia,

[*Traduction*]

fait preuve les autorités par le passé ne signifiait pas «que nous tolérons sans limite l'activité de personnes dont les activités sont à la frontière de l'illégalité».

La récente offensive des autorités contre l'opposition et leur appel à la «vigilance et à la fermeté» contre celle-ci donne à entendre que le gouvernement de Hongrie n'a pas le ferme propos de respecter les accords d'Helsinki. Maintenant, notre seul espoir de le voir s'y conformer dépend de la vigilance et de la fermeté des délégués à la réunion des experts en matière des droits de la personne qui se tient à Ottawa, où l'on relèvera et déplorera les violations commises par le gouvernement de Hongrie.

Si vous me le permettez, j'aimerais aborder un autre aspect de la question des droits de la personne. Quand nous parlons des droits de la personne, les gens songent en général aux droits et aux libertés fondamentales de la personne. La plupart des gens ont tendance à oublier que le principe 7 de l'Acte final d'Helsinki dit clairement que tout État participant, sur le territoire national duquel existent des minorités, doit respecter le droit des membres de ces minorités à l'égalité devant la loi et doit leur permettre d'exercer pleinement les droits de la personne et les libertés fondamentales. C'est un élément qui nous touche plus particulièrement parce qu'un grand nombre de Hongrois vivent dans des pays socialistes avoisinants.

Les politiques du gouvernement roumain, depuis l'arrivée au pouvoir il y a 20 ans de Nicolae Ceausescu, reflètent une forme de nationalisme de plus en plus virulent. Les nombreux membres des minorités de ce pays sont les victimes de cette idéologie. Au nombre de ces minorités nous comptons deux millions et demi de Hongrois, 350,000 Allemands et un nombre appréciables d'Ukrainiens, de Juifs, de Cerbes, de Grecs, de Turcs et autres.

Les minorités, qui vivent essentiellement dans la région de Transylvanie, sont assujetties aujourd'hui à une campagne acharnée de dénationalisation et d'assimilation forcées. C'est tout un train de mesures qui s'imbriquent les unes dans les autres, lesquelles mesures qui visent à détruire la langue, la culture, la tradition et la vie religieuse des minorités, ont été mises en oeuvre et ont eu des conséquences dévastatrices pour les minorités.

En guise de conclusion, j'aimerais mentionner les récents événements survenus en Tchécoslovaquie.

Le nombre d'abus et de violations est en hausse en Tchécoslovaquie. Parmi celles-ci notons l'accélération des efforts de slovaquisation forcée de personnes et de familles hongroises; l'épuration généralisée des textes historiques de façon à éliminer toutes traces de la culture hongroise en Slovaquie; le changement des noms des lieux et l'élimination totale des noms hongrois dans les villes et les villages de Slovaquie; la persécution et l'arrestation des membres du Comité de défense des droits de la minorité hongroise en Tchécoslovaquie; l'introduction, en 1984, d'un projet de loi au Conseil national de Slovaquie visant à limiter l'utilisation de la langue hongroise dans les écoles; et l'arrestation et la détention en prison d'un

[*Text*]

Miklos Hubay, for using his citizen's right to protest the passing of such legislation in contravention of the Czechoslovak Constitution of 1960.

In conclusion, we respectfully ask this subcommittee to convey to our government and to the Canadian delegates of the Ottawa Human Rights meeting our following recommendations:

1. That in accordance with the dispositions of Principle 7 of the Helsinki Act, the collective human rights of national minorities should be placed on the agenda of the Canadian delegation.

2. That the relevant current laws of the signatory states be examined for compliance with the Helsinki Final Act.

3. Legal recognition of Helsinki monitoring groups by all signatory states.

4. Finally, we are greatful for the opportunity to appear before this subcomittee and we would welcome the establishment of a permanent subcommittee on human rights, with one important qualification: that a permanent subcommittee should have several regional branches, one of them being the Helsinki Act branch. We do emphasize this because our problems seem to be often neglected compared to other parts of the world.

• 1015

We would like to see that indignation about human rights in the western world is not selective, but general. We appear before you representing the opinion of a large number of your constituents. Many millions of Canada's inhabitants originate from behind the Iron Curtain. We give you a strong mandate and we hope you, in Canada, will represent our interests by taking a strong stand on this so vital issue of human rights.

Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Gyallay-Pap. I will turn now for questioning to Madam Killens.

Mrs. Killens: Thank you, Mr. Chairman. I was in your beautiful city of Budapest and I think it has the most beautiful parliament buildings I have ever seen. It is too bad that such things are going on inside such beautiful buildings.

My first question is very technical, but the other one is fundamental. The first one is on the subcommittee you wish us to have as a permanent committee. Would you see it as a joint committee of the Senate and Parliament?

Dr. Gyallay-Pap: The answer is yes. This would be our preference, yes.

Mrs. Killens: Thank you very much. The other one is a question that has to do with a whole generation that has been raised with no freedom of speech, assembly, travel and religion. You have now that generation. My question is: What

[*Translation*]

porte-parole de la minorité hongroise en Slovaquie, Miklos Hubay, qui s'était prévalu du droit du citoyen de protester contre la promulgation d'une telle loi en contravention de la Constitution tchécoslovaque de 1960.

En guise de conclusion, nous demandons respectueusement au Sous-comité de transmettre au gouvernement canadien et aux délégués canadiens à la rencontre d'Ottawa sur les droits de la personne les recommandations qui suivent:

1. Que, conformément aux dispositions du principe 7 de l'Acte d'Helsinki, les droits de la personne collectifs des minorités nationales soient inscrits à l'ordre du jour de la délégation canadienne.

2. Que les lois récentes pertinentes des États signataires soient examinées pour en vérifier la conformité à l'Acte final d'Helsinki.

3. Que tous les États signataires accordent une reconnaissance juridique à tous les groupes de surveillance d'Helsinki.

4. Finalement, nous nous réjouissons d'avoir pu comparaître devant le Sous-comité et nous accueillerions favorablement la création d'un Sous-comité permanent sur les droits de la personne, sous cette réserve qu'un sous-comité permanent se compose de plusieurs sections régionales, dont l'une serait celle de l'Acte d'Helsinki. Nous insistons sur cette condition parce que nos problèmes semblent souvent être relégués au deuxième plan, la priorité étant accordée à d'autres régions du globe.

Nous voudrions que l'indignation suscitée dans le monde occidental contre les violations des droits de la personne soit générale et non pas sélective. Nous témoignons devant vous pour vous faire connaître l'opinion d'un grand nombre de vos électeurs. Plusieurs millions de Canadiens viennent de pays situés derrière le Rideau de fer. Nous vous donnons un mandat fort et nous espérons que le Canada défendra nos intérêts en prenant fermement position sur cette question vitale des droits de la personne.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Gyallay-Pap. Je vais maintenant donner la parole à Mme Killens.

Mme Killens: Merci, monsieur le président. J'ai visité la belle ville de Budapest et j'estime qu'on y trouve les plus beaux édifices parlementaires que j'aie jamais vus. Il est dommage que des actions si déplorables prennent source dans de si beaux édifices.

Ma première question est d'ordre très technique mais la deuxième est plus fondamentale. La première question touche la création d'un sous-comité du Comité permanent, que vous réclamez. Croyez-vous qu'il faudrait créer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes?

M. Gyallay-Pap: Oui. C'est ce que nous préférerions.

Mme Killens: Merci. Ma deuxième question touche à toute une génération privée de la liberté de parole, de réunion, de circulation et de religion. Cette génération vit maintenant. Ma question est la suivante: quelle incidence cela a-t-il eue sur leur

[*Texte*]

effect has it had on their character, on their ambitions, on their hopes? Are they giving up? Are they willing to fight? How does it show to you? How do you see it?

Dr. Gyallay-Pap: There are very encouraging signs, mainly among the young intellectuals—writers, artists—who with an incredible courage come out and stand up for a more democratic way of life in Hungary. This is a fact, and this filters down even to the younger level. By this I mean university students and even rock groups. We are going to present later evidence on how their . . . are almost directly inflammatory.

So there is a movement in a certain stratum of the society. However, there are large masses with whom the regime has made a kind of social contract, telling them: We are giving you more freedom of movement; we are giving you a higher standard of life. But the price of this is that you leave politics to us, that you do not want any role in the political process.

• 1020

I think this kind of attitude, which creates a whole generation apathetic towards the political future and the constitutional future and ideological future of the nation, is a very dangerous thing because it simply makes people interested only in their immediate material welfare and not in the long-range problems of the nations.

But I want to repeat that there are very encouraging signs about what we call the opposition intellectuals and certain segments of the youth.

Mrs. Killens: I have just one other short question. You spoke of how the minorities are treated. Could you tell me in a few words how the minorities are reacting to the way they are treated?

Dr. Gyallay-Pap: The tragic situation is that actually I would almost say there is no legal order in some of these countries so they do not have the usual recourses to remedy their . . . They are in an absolutely powerless, demoralized situation, and in at least one of the two countries the situation is not only bad but it is tragically bad in every respect of human rights and humiliation in their daily lives.

The Chairman: Thank you. Dr. Kindy.

Mr. Kindy: Thank you, Mr. Chairman.

I travelled to Budapest in 1967 and then went back in 1984, and I saw the difference. There was progress made. This was a superficial observation, but I think there was progress in the way people expressed themselves. I think I would like to have some comments on your part about whether you agree with me that some progress was made in those years, between 1967 and 1984, as far as economic progress is concerned. I think if you look at Hungary it is probably one of the countries where the standard of living behind the Iron Curtain is best from what I could observe.

I would have a supplementary question concerning the minorities and the way they are treated in the neighbouring countries, Romania and Czechoslovakia. Could you comment

[*Traduction*]

tempérament, sur leurs ambitions, sur leurs espoirs? Ont-ils baissé les bras? Sont-ils prêts à combattre? Comment vous font-ils savoir ce qu'ils ressentent? Quels indices avez-vous quant à leurs sentiments?

M. Gyallay-Pap: Nous relevons des signes très encourageants, surtout parmi les jeunes intellectuels, écrivains et artistes, qui font preuve d'un courage incroyable et qui osent réclamer un mode de vie plus démocratique en Hongrie. C'est un fait, et ces mêmes signes se retrouvent chez les jeunes. Je veux parler des étudiants à l'université et même des membres des groupes de musique rock. Nous allons vous présenter des exemples d'actions qui sont presque directement incendiaires.

Certaines couches de la société se réveillent donc. Toutefois, le régime a conclu une espèce de contrat social avec une large masse de personnes en leur promettant davantage de liberté de circulation et une vie plus aisée. En contrepartie, ces personnes se retirent totalement du processus politique et s'en remettent entièrement aux autorités.

J'estime que ce genre d'attitude, qui crée toute une génération qui réagit avec apathie à l'avenir politique, constitutionnel et idéologique de la nation, est chose très dangereuse parce qu'elle porte les gens à se soucier uniquement de leur bien-être matériel immédiat, sans se soucier des problèmes à long terme de la nation.

Je tiens à répéter que nous avons perçu des signes très encourageants chez les intellectuels de l'opposition et chez certains groupes de jeunes.

Mme Killens: J'aimerais poser une dernière question bien brève. Vous avez parlé du traitement réservé aux minorités. Pouvez-vous m'expliquer brièvement comment les minorités réagissent à la façon dont elles sont traitées?

M. Gyallay-Pap: Ce qui est tragique, c'est que certains de ces pays n'ont pas un système juridique et que les gens n'ont aucun recours . . . Ils sont absolument impuissants et démoralisés et, dans au moins un des deux pays, la situation est non seulement mauvaise mais elle est désastreuse en ce qui concerne les violations des droits de la personne, et l'humiliation dont les gens sont victimes tous les jours de leur vie.

Le président: Merci. Monsieur Kindy.

M. Kindy: Merci, monsieur le président.

Je me suis rendu à Budapest en 1967 et j'y suis retourné en 1984 et j'ai constaté une différence. La situation s'était améliorée. J'interprète des indices superficiels mais j'ai constaté un progrès à la lumière de la façon dont s'exprimaient les gens. Seriez-vous d'accord avec moi pour dire que certains progrès ont été réalisés entre 1967 et 1984, du moins en ce qui concerne la situation économique. J'ai cru constater que parmi tous les pays situés derrière le Rideau de fer, c'est en Hongrie que le niveau de vie est le plus élevé.

J'aimerais poser une question supplémentaire concernant les minorités et le traitement qui leur est réservé dans les pays avoisinants, en Roumanie et en Tchécoslovaquie. Pouvez-vous

[*Text*]

on why in those countries they try to abolish the national feeling of the Hungarians? Why do they try to abolish the national feeling of Hungarians in Czechoslovakia and in Romania, and probably in the Soviet Union in the part of the Ukraine where I think the same thing is happening?

Dr. Gyallay-Pap: The first question was about the present living standards in Hungary. There is absolutely no doubt that they are better and higher than they were. The question is: What are the real reasons for this improvement?

In our opinion, first of all it is the diligence of the nation, which is just, is very hard working, uses every opportunity, even to having two or three jobs, to achieve greater material comfort.

The second reason is that the real results and successes are in those sectors where their socialist economic principles were more or less relaxed or given up. There is much more freedom to the private sector. People can get into small crafts or industry. In agriculture they can have 1 or 2 hectares of their own. They produce much more on this than on the collective farms. The regime itself recognizes that the supply of meat, poultry, eggs and vegetables depends on the existence of these small private plots. So it is a certain concession to the merits of the private economy.

• 1025

But the price for having this is to not mix in politics. In Hungary they speak about liberalization, but if you watch their performance in foreign policy and at international conferences, they follow the Soviet line very strictly.

The Chairman: I want to interject here. We have two more questioners and the time is running out. I wonder if I could just turn now to Mr. Kilgour, please.

Mr. Kilgour: I concede to Dr. Kindy.

The Chairman: Thank you.

Mr. Kindy: Maybe I could have the answer on the minorities.

Dr. Gyallay-Pap: Yes, the minorities. There is a deliberate policy in most of these countries—Czechoslovakia, Romania—to create a unitary, monolithic, nationalist state. Put simply, it is part of the deliberate assimilation process, the end result of which is a unitary national state without minorities.

Mr. Kindy: So what is happening as far as education, religion and national culture are concerned? .

Dr. Gyallay-Pap: Many things were abolished which existed even during the communist regime during the 1950s and the early 1960s. There is no longer an independent school system. At the elementary level, Hungarian classes only exist as sections of the Romanian school.

[*Translation*]

nous expliquer pourquoi, dans ces pays, on cherche à détruire les sentiments nationalistes des Hongrois? A votre avis, pourquoi cherchent-ils à détruire les sentiments nationalistes des Hongrois en Tchécoslovaquie et en Roumanie et aussi en Union soviétique, en Ukraine, où la même chose se produit?

M. Gyallay-Pap: Votre première question concernait le niveau de vie actuel en Hongrie. Il s'est amélioré, c'est bien certain. Mais la question qu'il faut poser est la suivante: quelles sont les vraies raisons de cette amélioration?

A notre avis, cela est dû essentiellement à la diligeance du peuple qui est très travailleur, qui ne laisse pas échapper aucune occasion, allant jusqu'à prendre deux ou trois emplois, pour s'assurer un plus grand confort matériel.

La deuxième raison, c'est que ces succès ont pu être réalisés dans les secteurs où les principes économiques socialistes ont été plus ou moins assouplis ou abandonnés. Le secteur privé est beaucoup plus libre qu'il ne l'était. Les gens peuvent se lancer dans l'artisanat ou dans l'industrie. En agriculture, ils peuvent avoir un ou deux hectares à exploiter eux-mêmes. Ils peuvent produire des récoltes beaucoup plus abondantes sur ces terres que dans les fermes collectives. Le régime lui-même reconnaît que l'approvisionnement en viande, en volailles, en oeufs et en légumes dépend de l'existence de ces petites exploitations privées. Il s'agit donc là d'une certaine concession aux avantages de l'économie privée.

Mais le prix qu'il faut payer pour ces avantages est de ne pas faire de politique. En Hongrie, on parle de libéralisation, mais il suffit de voir la conduite de ce pays en politique étrangère et lors de conférences internationales pour se rendre compte qu'il se conforme strictement à la politique soviétique.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre. Il reste encore deux personnes qui voudraient poser des questions et nous n'avons bientôt plus le temps. Pourrions-nous passer maintenant à M. Kilgour?

M. Kilgour: Je cède ma parole à M. Kindy.

Le président: Merci.

M. Kindy: Pourriez-vous répondre à la question au sujet des minorités?

M. Gyallay-Pap: Oui, les minorités. Dans la plupart de ces pays—la Tchécoslovaquie, la Roumanie—il y a une politique délibérée visant à créer un état unitaire, monolithique et nationaliste. En deux mots, cela fait partie d'un processus d'assimilation délibérée, qui aura pour résultat la création d'un État national unitaire sans minorités.

M. Kindy: Qu'est-ce qui se passe en ce qui concerne l'éducation, la religion et la culture nationale?

M. Gyallay-Pap: Bien des choses qui existaient même pendant le régime communiste des années 50 et du début des années 60 ont été abolies. Il n'existe plus de système scolaire indépendant. Au primaire, les classes hongroises ne sont plus que des parties des écoles roumaines.

[*Texte*]

The last secondary school was just taken away in Cluj, the cultural and administrative centre of Transylvania. The former Hungarian University was first merged with the Romanian University and now the Hungarian character is demolished completely. So it is a very deliberate process of making these minorities just disappear within possibly one or two generations.

Mr. Kindy: Are there around 2.5 million Hungarians in Romania?

Dr. Gyallay-Pap: At a conservative estimate, yes.

Mr. Kindy: So if this process continues it means in a generation or two there will not be any Hungarians in Romania.

Dr. Gyallay-Pap: If not in one generation then in two generations. We can see there is, for instance, a deliberate process toward professional Hungarians whose country was part of old Transylvania, which used to be part of Hungary, in that they are regularly sent out or transferred to positions and jobs in old Romania outside Transylvania in order to disperse them in the Romanian ocean

Now what happens? Not they themselves—they are exposed to a process of assimilation—but their children are practically lost because, of course, in the places outside Transylvania there are absolutely no Hungarian institutions or Hungarian schools. So the children are already growing up without a Hungarian education or language.

Mr. Kindy: Is the government in Budapest making any attempts to dialogue with Bucharest to have this reversed?

• 1030

Dr. Gyallay-Pap: This is an excellent question. It is a problem with us. Although ideologically we do not agree with the regime in Budapest, we would expect them to be interested and to intervene on their behalf.

One or two faint-hearted attempts were made, but in general, they do not. Their justification is a very peculiarly ideological one, saying that they do not want to disturb the socialist brotherhood—this is the expression—and that they believe the socialist brotherhood will solve the problem to everybody's satisfaction in the long run.

The Chairman: Mr. Orlikow.

Mr. Orlikow: I would like to continue asking a couple of questions about the subject you have been discussing. In the regions of the Soviet Union inhabited by non-Russians, from the time of Stalin until today, Russians are in charge in all key positions. But at the same time, even now, in the constitution of the Soviet Union, the rights of minority groups to maintain their language, their schools, and their culture is guaranteed; and to a large extent, that policy is adhered to. In other words, there are in the Ukraine schools in which the Ukrainian is taught. You have Ukrainian plays put on, and so on. And yet all the eastern European countries, certainly until recently, tried very hard—and if they did not try hard enough the Soviets insisted—to copy the Soviet model. Yet what you are telling us, and I accept it as true, is that in Romania and

[*Traduction*]

La dernière école secondaire vient d'être dissoute à Cluj, qui est le centre culturel et administratif de la Transylvanie. L'ancienne Université hongroise a d'abord été fusionnée avec l'Université roumaine, et maintenant le caractère hongrois a complètement disparu. C'est donc un processus tout à fait intentionnel destiné à faire disparaître ces minorités d'ici une ou deux générations.

M. Kindy: Y a-t-il environ 2,5 millions de Hongrois en Roumanie?

M. Gyallay-Pap: C'est une estimation prudente, oui.

M. Kindy: Donc, si ce processus se poursuit, cela signifie que d'ici une génération ou deux, il n'y aura plus de Hongrois en Roumanie.

M. Gyallay-Pap: D'ici deux générations, sinon une seule. Par exemple, une pratique courante consiste à prendre des professionnels hongrois dont le pays faisait partie de l'ancienne Transylvanie, qui faisait partie, anciennement, de la Hongrie, et de les muter à des postes en ancienne Roumanie, à l'extérieur de la Transylvanie, dans le but de les disperser et de les perdre dans l'océan roumain.

Qu'arrive-t-il donc? Ces personnes deviennent assimilées et leurs enfants sont à peu près perdus puisque, bien entendu, les régions à l'extérieur de la Transylvanie ne comptent aucune école et aucune institution hongroise. Donc, ces enfants grandissent sans connaître l'éducation ou de la langue hongroise.

M. Kindy: Le gouvernement de Budapest a-t-il essayé de négocier avec Bucharest pour changer la situation?

M. Gyallay-Pap: Votre question est excellente car ce problème existe. Même si idéologiquement, nous n'endossons pas le régime en place à Budapest, nous aimions à penser qu'il interviendrait en leur faveur.

Une ou deux tentatives timides ont été faites, mais en général, il n'intervient pas. Il justifie son inaction de façon très particulière en faisant valoir qu'il ne veut pas troubler la fraternité socialiste—c'est l'expression qu'il utilise—estimant que cette fraternité finira par résoudre le problème en question à la satisfaction de tout le monde.

Le président: Monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Je voudrais poser deux questions au sujet de ce que nous venons de discuter. Dans les régions d'Union Soviétique qui ne sont pas habitées par des Russes, ceux-ci détiennent tous les postes clés depuis Staline. Mais, même maintenant, la constitution soviétique garantit aux minorités le droit de conserver leur langue, leurs écoles et leur culture; et cette politique est suivie dans une large mesure. En d'autres termes, l'ukrainien est enseigné dans les écoles ukrainiennes. Des pièces ukrainiennes sont mises en scène et ainsi de suite. Et pourtant tous les pays d'Europe de l'Est ont essayé—et si l'Union Soviétique estimait que leurs efforts en ce sens étaient trop mous, ils intervenaient—de copier le modèle soviétique. Et pourtant vous nous dites, et je vous crois, que la Roumanie et la Tchécoslovaquie, pour ne citer que ces deux pays, suivent

[*Text*]

Czechoslovakia, to mention just two countries, they are following an entirely different policy than in the Soviet Union. They are doing away with the ability of the minority groups to maintain their language and their culture.

Dr. Gyallay-Pap: My answer to this is that, although the Soviet model is not perfect, in this respect it is better than in these countries. We ourselves sometimes wonder why the Soviet Union does not enforce the application of the Leninist model for nationalities in these countries.

The real reason we do not know. We only assume that it is not a major interest for the Soviet Union. It is not a major problem as long as there is ideological adherence and solidarity in foreign policy. They give a certain amount of freedom to these countries, at least in this respect.

Mr. Orlikow: Are there any minority groups, racial groups, in Hungary? And if there are, which are they? Does the Hungarian government apply to them the same kind of policies you have talked about, which are applied against Hungarians in Czechoslovakia and Romania?

• 1035

Dr. Gyallay-Pap: It is a very interesting question because I should have mentioned this before. When the Hungarian regime refers to the principle of socialist brotherhood it should solve the problem of Hungarian bloc minorities. Hungary itself really chose the way to apply this within Hungary. Again, this is with reservations. Ideologically we do not see face to face, but the situation of the minorities is excellent. We see that when we reproach them they do not make any intervention in favour of the Hungarian minorities. In the other countries they say that this is the way they do it, that they want to show a good example by treating the minorities in an excellent way so the neighbours can see and follow their example. This is the official position of the government.

The Chairman: Thank you very much. I am very privileged to receive these presentations from the President and Director of the Canadian Hungarian Federation. I am sure all of us wish there was time to have further discussion. We are on a very tight schedule. I would hope that you would facilitate us by sending us further documentation which we might include in our report, and it should be sent directly to the clerk.

Mr. Kilgour: I have a point of order, Mr. Chairman. Before we pass on, might pages 39 to 43 inclusive, which deal with violations of Basket III, become part of our record of proceedings of today? If nobody objects, I so move.

Mr. Orlikow: On the same point of order, Mr. Chairman, I wonder if at some point we could have a motion. I would be prepared to move that the subcommittee be authorized to have printed in the proceedings, along with the proceedings of this meeting, any documents which they feel—in other words, I am not suggesting all of the material we have should be attached, but that which has been suggested by Mr. Kilgour.

The Chairman: You have heard Mr. Kilgour's motion.

[*Translation*]

une politique entièrement différente de celle de l'Union Soviétique. Ces pays dénient aux groupes minoritaires le droit de conserver leur langue et leur culture.

M. Gyallay-Pap: Je dirais que, même si le modèle soviétique n'est pas parfait, il est plus satisfaisant que celui de ces autres pays. Nous nous demandons parfois pourquoi l'Union Soviétique ne force pas ces pays à appliquer ce modèle léniniste à leurs minorités ethniques.

Nous ne savons pas pourquoi. Nous nous contentons de supposer que cette question n'intéresse pas beaucoup l'Union Soviétique. Tant que ces pays suivent l'idéologie soviétique en matière de politique étrangère, les autres problèmes sont considérés comme mineurs. Elle laisse à ces pays une certaine marge de manoeuvre, du moins à cet égard.

M. Orlikow: La Hongrie compte-t-elle des minorités ethniques? Quels sont-ils? Le gouvernement hongrois les traite-t-il comme la Tchécoslovaquie et la Roumanie traitent les Hongrois?

M. Gyallay-Pap: Votre question est très intéressante et j'aurais dû en parler avant. Lorsque le régime hongrois évoque le principe de la fraternité socialiste, il devrait résoudre le problème de ses propres minorités. C'est la Hongrie elle-même qui a décidé de la façon dont elle traiterait ces minorités en Hongrie. Là encore, je dis ceci sous toutes réserves. Nous ne sommes pas d'accord sur le plan idéologique, mais la situation des minorités est excellente. Nous le constatons lorsque nous leur reprochons de ne pas intervenir en faveur des minorités hongroises. Les autres pays disent que c'est ainsi qu'ils s'y prennent, qu'ils veulent montrer l'exemple en traitant leurs minorités avec égard pour que leurs voisins puissent suivre leur exemple. Voilà la position officielle du gouvernement.

Le président: Merci infiniment. Nous sommes très heureux d'avoir entendu le président et directeur de la Fédération des Canadiens d'origine hongroise. Je suis sûr que nous aurions tous préféré avoir plus de temps pour discuter avec vous. Mais notre emploi du temps ne nous le permet pas. J'espère que vous faciliterez notre travail en nous envoyant au greffier tout document que nous pourrions inclure dans notre rapport.

M. Kilgour: Puis-je invoquer le Règlement, monsieur le président? Avant de continuer, les pages 39 à 43 inclusivement qui traitent des violations à la corbeille III, pourraient-elles être annexées aux procès-verbaux de ce jour si personne n'y voit d'inconvénient?

M. Orlikow: À ce propos, monsieur le président, peut-être pourrions-nous présenter une motion à cet effet. Je serais disposé à proposer que le Sous-comité soit autorisé à annexer aux procès-verbaux tout document que le Sous-comité jugerait utile. Je ne dis pas qu'il faudra annexer tous les documents, mais ceux proposés par les députés.

Le président: Vous avez tous entendu la motion présentée par M. Kilgour.

[*Texte*]

Motion agreed to

Extract from "Violation of Human Rights in Hungary, Spring 1985".

IV. Violations of Basket III. Issues: Co-operation in Humanitarian and Other Fields

The intention of the accords of the Helsinki Final Act regarding Co-operation in Humanitarian and other Fields is to provide the free flow of information, ideas and people among the participating states. A. Violations Against the Freedom of Movement Provisions of the Final Act

The emigration laws of the Hungarian People's Republic of Hungary are the most severe in East-Central Europe and severely violate the letter and the spirit of the Helsinki Accords.

At the end of 1978, the Presidium of the Hungarian People's Republic—in an apparent attempt to defuse criticism regarding the inaction concerning revision of the strict emigration laws of Hungary—issued a new edict regulating the foreign travel and stay abroad of Hungarian citizens and the issuance of passports. This edict became effective on January 1, 1979.

The European Law Library of the Library of Congress at the request of Senator Robert Dole, who is a member of the U.S. Helsinki Commission, conducted an exhaustive of this new Edict in order to determine a trend in the policy of the Hungarian People's Republic. Is it leaning toward relaxation of the restrictions imposed on its citizens, thereby taking steps toward compliance with its obligations set in international public law, which is also part of the national law? Or are the changes meaningless amendments of the substantive and procedural laws that do not offer any relief for Hungarian citizens from the severity of the restrictions?

The conclusion of the Library of Congress report titled: "Travel Abroad and Emigration Under New Rules Adopted by the Government of Hungary" states:

> This analysis of the statutory provisions on foreign travel and stay abroad issued in 1978, and a comparison of these statutes with the statutes in force until 1978 reveal that very few changes have been made in the new regulations. Moreover,, the changes of benefit to citizens are insignificant. In fact, some of the changes are detrimental to Hungarian citizens, especially to those citizens who live permanently outside Hungary, regardless of whether or not they have acquired the citizenship of their present homeland.
>
> The conditions for emigration from Hungary have not changed at all. But it may be assumed that under new regulations only those persons who declare that they want to retain their Hungarian passport instead of an emigration permit will receive permission to leave the country permanently . . .

It is a well known fact the authorities in the People's Republic of Hungary, through the use of their discretionary power in practice do not observe their own laws consistently. In

[*Traduction*]

La motion est adoptée

Extrait de «Violation des droits de la personne en Hongrie, été 1985».

IV. Violations de la corbeille III. Coopération dans les domaines humanitaires et autres.

Le chapitre de l'Acte final d'Helsinki réservé à la coopération dans les domaines humanitaires et autres a pour objectif d'assurer la libre circulation des renseignements, des idées et des personnes entre les États participants. A. Infractions aux dispositions de l'Acte final concernant la liberté de circulation

Les lois d'immigration de la République populaire de Hongrie sont les plus sévères en Europe centrale et de l'Est et enfreignent de façon grave tant la lettre que l'esprit des Accords d'Helsinki.

A la fin de l'année 1978, le présidium de la République populaire de Hongrie—essayant ainsi de répondre à l'accusation qui lui était faite d'avoir fait la sourde oreille aux demandes d'assouplissement des lois d'immigration en vigueur en Hongrie—a publié un nouveau décret réglementant les déplacements et les séjours à l'étranger de citoyens hongrois et la délivrance de passeports. Ce décret est entré en vigueur le 1er janvier 1979.

A la demande du sénateur Robert Dole, membre de la délégation américaine à Helsinki, la bibliothèque du droit européen de la Bibliothèque du Congrès a épluché ce nouveau décret en vue de déterminer si un vent de réforme soufflait sur la République populaire de Hongrie. Assouplit-elle les restrictions qui pèsent sur ses citoyens, respectant ainsi davantage ses obligations fixées par le droit public international, partie intégrante du droit hongrois? Ou ces changements ne doivent-ils être considérés que comme des amendements insignifiants qui ne lèvent aucune des restrictions qui pèsent sur les citoyens hongrois?

Permettez-moi de vous citer la conclusion du rapport de la Bibliothèque du Congrès, intitulé: «Déplacements à l'étranger et émigration conformément aux nouvelles règles adoptées par le gouvernement hongrois:

> L'analyse des dispositions législatives de 1978 régissant les déplacements et les séjours à l'étranger montre, par comparaison aux dispositions en vigueur jusqu'en 1978, que les changements sont minimes. De plus, les modifications pouvant être considérées comme profitant à la population sont insignifiantes. En fait, certains de ces changements sont contraires aux intérêts des citoyens hongrois, en particulier ceux qui vivent de façon permanente à l'étranger, qu'ils aient ou non acquis la nationalité du pays qui les a accueillis.
>
> Les conditions d'émigration n'ont pas changé. Mais en vertu des nouveaux règlements, seuls ceux qui déclarent vouloir conserver leur passe-port hongrois et non pas un permis d'émigration recevront l'autorisation de quitter définitement le pays . . .

Il est de notorité publique que les autorités du pays n'observent pas toujours leurs propres lois et ont souvent recours à leurs pouvoirs discrétionnaires. Dans certains cas, les mesures

[*Text*]

some cases the practices of the authorities are stricter than the written law; in other cases they are more liberal. Travel abroad is not a right in Hungary, it is a privilege granted by a representative of the regime.

Passport regulations—in our opinion, part of emigration, freedom of movement issues—are arbitrary and provide the state with a tool of punishment for dissidents. Contrary to the popular perception not all Hungarian citizens enjoy the privilege of having a passport. Gyorgy Krasso, one of the Hungarian dissidents, applied in vain for a passport for the past 15 years to visit his brother in England. The passport of Gyorgy Kocsi, a young Catholic priest, was withdrawn last year as punishment for the participation in the Charismatic basis communities disapproved by the state. Sandor Cscori, the internationally respected writer, was denied permission to go to Italy as a punishment for writing an introduction to a book authored by a member of the Hungarian minority in Czechslovakia and published here in the United States.

There are many similar cases of interference by the state with the right of free movement in Hungary. Besides the above mentioned cases, there are still many others, involving ordinary citizens who are denied passports and exit visas for "administrative" reasons. In these cases, the considerations are never clearly identified and the individual is forced to rely on his imagination to figure out why he was not permitted to travel.

The harassment of certain intellectuals who have joined the illegal opposition often includes the threat of not being allowed to travel abroad. It is always made clear to those applying for travel documents that the responsible state offices reserve the prerogative to deny these to anyone they wish to prevent from travelling. Since the system of appeals is controlled by those who make the decisions to begin with, these do not provide any suitable safeguards to the individuals of the right to know the grounds for ruling against them. B. The Unique Family Unification Cases of Imre Nagy and Others Executed in the Aftermath of the Hungarian Revolution

The attitude of the Government in Hungary on humanitarian issues is reflected best by its continuous and stubborn refusal to reveal the location of the burial place of most of those who were executed by the present regime in the years after the 1956 Revolution. The remains of the executed Imre Nagy, Pal Maleter, Midlos Gimes, Jozsef Szilagyi, the murdered Geza Losonczy, and the many scores of teenagers who were hanged on their 18th birthday during the years 1957 and 1962 are buried in graves whose locations are kept as a state secret. The bodies were not released to the relatives. Repeated attempts to recover the remains or gain permission to visit the gravesites by family members failed. On the 25th anniversary of the Hungarian Revolution, Senator Moynihan, representatives Fenwick and Horton, wrote to the ambassador of the People's Republic of Hungary to the United States expressing interest in this matter and requesting that he convey their "sincere concern to Government and to First Party Secretary Kadar, and our request that the many unmarked graves be identified". Ambassador Petran refused to

[*Translation*]

décrétées par les autorités sont plus strictes que les lois elles-mêmes; dans d'autres cas, elles sont plus laxistes. Voyager à l'étranger n'est pas un droit en Hongrie, il n'est considéré que comme un privilège accordé par un représentant du régime.

Les règlements régissant la délivrance d'un passe-port qui font partie, à notre avis, des questions relevant de la liberté de circulation, sont arbitraires et offrent à l'État une mesure de rétorsion contre les dissidents. Contrairement à la croyance populaire, tous les citoyens hongrois ne peuvent posséder un passe-port. Gyorgy Krasso, dissident hongrois, demande en vain un passeport depuis 15 ans pour aller rendre visite à son frère établi en Angleterre. Le passeport de Gyorgy Kocsi, jeune prêtre catholique, lui a été retiré l'année dernière parce qu'il avait participé à des réunions charismatiques que désapprouve l'État. Sandor Cscori, écrivain de réputation internationale, n'a pas été autorisé à se rendre en Italie pour avoir préfacé un livre dont l'auteur était un membre de la minorité hongroise en Tchécoslovaquie, livre publié aux États-Unis.

Les ingérences de l'État dans le domaine de la liberté de circulation en Hongrie ne manquent pas. Outre les cas susmentionnés, des citoyens ordinaires se sont vu refuser un passeport ou un visa de sortie pour des raisons «administratives». Dans ces cas-là, les raisons invoquées ne sont jamais claires et l'intéressé ne peut qu'essayer d'imaginer pourquoi il n'a pas été autorisé à quitter le pays.

Les intellectuels qui ont adhéré au mouvement d'opposition illégale sont souvent menacés de refus de passeport. On informe toujours ceux qui demandent un passeport ou un visa que le service responsable se réserve le droit de refuser à quiconque le droit de voyager. Puisque les procédures d'appel sont sous contrôle de ceux qui prennent ces décisions, les intéressés ne peuvent connaître les raisons pour lesquelles ces documents leur ont été refusés. B. Réunion des familles et cas exceptionnels—Imre Nagy et autres, exécutés à la suite de la Révolution hongroise.

L'attitude du gouvernement hongrois envers les questions humanitaires se manifeste de la façon la plus éloquente lorsqu'il continue de refuser systématiquement de révéler l'endroit où sont enterrés la plupart de ceux qui ont été exécutés par le régime actuel au cours des années qui ont suivi la révolution de 1956. Les dépouilles de Imre Nagy, Pal Maleter, Midlos Gimes, Jozsef Szilagyi qui ont été exécutés, de Geza Losonczy qui a été assassiné, et des centaines d'adolescents qui ont été pendus le jour de leur 18ème anniversaire au cours des années 1957 et 1962 sont enterrées dans des tombes dont l'emplacement continue d'être un secret d'État. Les dépouilles mortelles de ces martyrs n'ont pas été remises à leurs parents. Les demandes répétées des membres de la famille qui désiraient récupérer les dépouilles ou obtenir l'autorisation d'aller se recueillir sur leurs tombes sont demeurées sans réponse. Lors du 25ème anniversaire de la Révolution hongroise, le sénateur Moynihan, les représentants Fenwick et Horton ont adressé une lettre à l'ambassadeur de la République populaire de Hongrie aux États-Unis, dans

[*Texte*]

relay the request and with unusual diplomatic discourtesy returned the original letter to Congressman Horton. A follow-up request to Mr. Kadar mailed on January 26, 1982 still remains unanswered.

In 1983, on the 25th anniversary of the execution of Imre Nagy, many distinguished Americans: Jimmy Carter, Arthur Goldberg, William Buckley, Walter Mondale, Charlton Heston, Claire Boothe Luce, Bayard Rustin, Eugene Wigner among them signed an appeal to the chairman of the Presidential Council of the Hungarian People's Republic requesting him and his government to identify the grave sites, to permit the recovery of the remains for proper interment by the surviving family members. President Reagan in a public letter strongly endorsed this appeal stating:

> I commend the efforts to identify the graves of the gallant men and women of the Revolution and to secure access to their remains for proper burial after so many years of anguish on the part of family and friends.

In 1984 Senators Percy, Lugar, and Quayle wrote in this subject to different officials of the Government in Hungary. As to the inquiries of others, no response was received by them.

It is frequently stated nowadays that the regime in Hungary is doing its utmost to comply with the accords of the Helsinki Final Act, that it is relatively "liberal".

Even Ayatollah Khomeni, whose regime is never referred to as "liberal", released the remains of the murdered or executed victims of his unctrolled vengeance to their families. The "liberal" Mr. Kadar consistently refuses to do the same with the remains of the betrayed victims of his bloody ascendancy to power.

The Chairman: Mr. Orlikow, do you wish to put your motion now or later?

Mr. Orlikow: I can do it now. I move that the steering committee of this committee be authorized to attach to the minutes of this meeting the relevant parts of the documents which are being filed by the various witnesses.

The Chairman: I am advised that it is not necessary for the steering committee to deal with this, but that at each submission there might be a motion from the subcommittee as a whole. I am sure it is within our rights to do it either way. We have had Mr. Kilgour's motion.

Mr. Kilgour: Perhaps, Mr. Orlikow would agree that since time is so pressing we could do it each time a brief comes up. If something is particularly relevant, he could make a motion, or Mrs. Killens might do it.

[*Traduction*]

laquelle ils faisaient part de leur intérêt en la matière et demandaient qu'il transmette leur «vive préoccupation au gouvernement hongrois et au premier secrétaire du parti, M. Kadar, et leur demande que les nombreuses tombes non identifiées le soient». L'ambassadeur Petran a refusé de transmettre ce message et, faisant preuve d'un manque de courtoisie élémentaire dans les milieux diplomatiques, a renvoyé l'original au représentant Horton. La même demande adressée à M. Kadar le 26 janvier 1982 demeure toujours sans réponse.

En 1983, lors du 25ème anniversaire de l'exécution de Imre Nagy, de nombreuses personnalités américaines dont Jimmy Carter, Arthur Goldberg, William Buckley, Walter Mondale, Charlton Heston, Claire Boothe Luce, Bayard Rustin, Eugene Wigner, ont signé une pétition demandant au président du conseil présidentiel de la République populaire de Hongrie et à son gouvernement d'identifier les tombes, et d'autoriser les membres de la famille à récupérer les dépouilles mortelles pour qu'elles puissent être enterrées de façon décente. Dans une lettre rendue publique, le président Reagan s'est rallié ainsi à cet appel:

> Je m'associe aux efforts déployés pour identifier les tombes des femmes et des hommes courageux de la révolution et pour remettre leurs dépouilles mortelles à leurs familles et amis afin qu'elles soient enterrées de façon décente après tant d'années d'angoisse.

En 1984, les sénateurs Percy, Lugar et Quayle ont adressé une lettre sur ce même sujet à différents dignitaires du gouvernement hongrois. D'autre part, aucune réponse n'a été donnée à ceux qui ont demandé des renseignements à ce sujet.

On entend souvent dire aujourd'hui que le régime hongrois déploie tous les efforts possibles pour se conformer à l'Acte final d'Helsinki, et que le régime hongrois est relativement «libéral».

Même l'Ayatollah Khomeni, dont le régime n'a jamais été considéré comme étant une place forte du libéralisme, a rendu aux familles les dépouilles mortelles des victimes, assassinées ou exécutées, de sa vengeance débridée. Le «libéral» M. Kadar refuse systématiquement de rendre les dépouilles mortelles des victimes qui ont été trahies par son accession brutale au pouvoir.

Le président: Monsieur Orlikow, désirez-vous présenter votre motion maintenant ou plus tard?

M. Orlikow: Maintenant si vous le désirez. Je propose que le comité directeur de ce Comité soit autorisé à annexer aux procès-verbaux de cette réunion les passages pertinents des documents présentés par les témoins.

Le président: On me dit qu'il n'est pas nécessaire qu'une motion soit présentée au comité directeur, que le sous-comité plénier peut en présenter une lors de chaque intervention. Je suis sûr que nous pouvons procéder de l'une ou l'autre façon. Nous avons déjà adopté la motion présentée par M. Kilgour.

M. Kilgour: Puisque le temps nous manque, peut-être que M. Orlikow accepterait de présenter une motion chaque fois qu'un mémoire est présenté. Si quelque chose de particulier

[*Text*]

The Chairman: All right, we will proceed that way. Thank you very much.

Dr. Gyallay-Pap: Thank you very much, Mr. Chairman, and we are going to supply you with further documentation. As a result of technical delays, the printing suffered some delay, but we have ample documentation and complete evidence for our case.

The Chairman: We look forward to receiving it. Thank you.

• 1040

The Czechoslovak National Association of Canada will be represented by Dr. Boucek, Secretary General; Mr. Suchma, Chairman of the Ottawa branch; and Professor Skilling, of the University of Toronto. As well as the first brief, the delegation has an opening statement, and we will be hearing from Prof. Skilling more fully.

Dr. J. Alex Boucek (Secretary General, Czechoslovak National Association of Canada): Mr. Chairman and members of the subcommittee, I will stick to my script. Otherwise I might spend too much time.

First, may I briefly introduce our delegation. I am Secretary General of the Czechoslovak Association of Canada, a historian and economist by profession. I arrived as a political refugee to Canada in 1949. Mr. Milos Suchma is Chairman of our Ottawa branch and editor of the Czech bi-monthly *Zapadt*—in English, *Rest—with a circulation of 2,000 copies, or more, mailed all over the world. Mr. Suchma escaped Czechoslovakia in 1968, during the Soviet invasion. So there is a generation between us.

Last but not least is an old friend of Czechoslovakia, an illustrious sovietologist and political scientist, former Chairman of the Centre for Russian and East European Studies at the University of Toronto, Professor Gordon Skilling. Professor Skilling is author of many treatises and several books on Czechoslovak affairs, particularly his classic work on the 1968 Prague Spring called *Czechoslovakia's Interrupted Revolution*, and then a concise history of the Czechoslovak human rights movement, Charter 77. Professor Skilling knows intimately many of the brave chartists, and in 1978 was detained and interrogated by the Czechoslovak police for meeting with some of the human rights activists.

Now the meat of my speech. You heard in the previous Hungarian report about various infractions of freedom and other problems. Can you imagine that the Czechs admire the relative freedom and economic progress in Hungary? So this is a kind of general undertone that should be noticed in my report.

[*Translation*]

l'intéresse, il pourrait présenter une motion ou même Mme Killens.

Le président: Bien, nous procéderons donc ainsi. Merci beaucoup.

M. Gyallay-Pap: Merci infiniment, monsieur le président, et nous vous ferons parvenir la documentation voulue. Pour des raisons techniques, nous n'avons pu les imprimer en temps voulu, mais nous possédons tous les documents prouvant notre point de vue.

Le président: Nous les attendrons donc. Merci.

L'Association nationale tchécoslovaque du Canada sera représentée par le Dr Boucek, secrétaire général; M. Suchma, président de la section d'Ottawa, ainsi que le professeur Skilling, de l'Université de Toronto. La délégation a présenté un premier mémoire, mais elle a également une déclaration liminaire, et nous allons entendre aussi le professeur Skilling.

M. J. Alex Boucek (secrétaire général, Association nationale tschécoslovaque du Canada): Monsieur le président, députés membres du Sous-comité, je vais m'en tenir à mon texte, sinon cela risque d'être trop long.

Pour commencer, j'aimerais vous présenter les membres de notre délégation. Je suis secrétaire général de l'Association tchécoslovaque du Canada; par profession, je suis historien et économiste. Je suis arrivé au Canada en 1949, réfugié politique. M. Milos Suchma est président de notre section d'Ottawa et directeur du bimensuel tchèque *Zapadt—Rest* en anglais—qui est tiré à 2,000 exemplaires et envoyé dans le monde entier. M. Suchma s'est échappé de Tchécoslovaquie en 1968, pendant l'invasion soviétique. Il y a donc une génération entre nous.

Enfin, mais il n'est pas des moindres, un vieil ami de Tchécoslovaquie, un illustre politicologue spécialiste des questions soviétiques, ancien président du Centre d'études sur la Russie et les pays de l'Europe de l'Est à l'Université de Toronto, le professeur Gordon Skilling. Le professeur Skilling est l'auteur d'un grand nombre de traités et de plusieurs livres sur les affaires tchèques, en particulier un ouvrage classique sur le Printemps de Prague de 1968 intitulé *Czechoslovakia's Interrupted Revolution* (La révolution interrompue de Tchécoslovaquie). Il est également l'auteur d'une histoire concise du mouvement des droits de la personne en Tchécoslovaquie, la Charte 77. Le professeur Skilling connaît personnellement plusieurs auteurs de cette Charte qui ont fait preuve d'une grande bravoure et, en 1978, il a été arrêté et interrogé par la police tchécoslovaque parce qu'il avait rencontré certains activistes dans le domaine des droits de la personne.

J'arrive maintenant au coeur de mon sujet. Dans le rapport sur la Hongrie que vous avez entendu tout à l'heure, on vous a parlé des infractions contre la liberté et d'autres problèmes. Pouvez-vous concevoir que les Tchèques admirent la liberté et les progrès économiques relatifs de la Hongrie? Il ne faut pas l'oublier en écoutant ce que je vais vous dire.

[*Texte*]

Our written submission to your subcommittee, which is in your hands, describes the sad state of human rights in Czechoslovakia. In it we point out that Czechoslovakia became an unwilling satellite of the Soviet Union in 1948, during the communist coup made possible by the Soviets. Between 1945 and 1948 Czechoslovakia naively tried to become a bridge between the east and west.

The communist terror of the 1950s was followed by a thaw in the 1960s. The short-lived period of the so-called Prague Spring in 1968, when Alexander Dubcek attempted to replace the totalitarian communist system by "socialism with a human face", was mercilessly suppressed by the Soviet-led invasion in August 1968. The subsequent reintroduction of the neo-Stalinist regime by Moscow returned the country to the status of an obedient Soviet vassal. Some 100,000 Soviet troops still occupy Czechoslovakia.

In spite of the Helsinki Accords, signed by the Czechoslovakian government in 1975, and the country's constitution, human rights in Czechoslovakia are completely disregarded. Any manifestation of individual dissent is brutally suppressed.

The unstructured human rights movement called Charter 77 and the VONS committee for defence of the unjustly persecuted point out numerous infractions of human rights and ask for their remedy. These appeals are completely ignored by the authorities and their authors are persecuted in various harsh ways, including imprisonment, dismissal from employment, prevention of their children from attending higher education, etc.

• 1045

May I quote excerpts from *The Times* of London of April 11, concerning the persecution of Jaroslav Javorsky? He attempted in 1977 to escape with his fiancé from Czechoslovakia and was sentenced to 13 years in prison where he serves with convicts condemned for violent crimes.

Now, a few quotations of typical treatment of people, human activitists or other people who try to transgress the stiff Czechoslovak laws, and are punished. Jaroslav Javorsky was and is held in Valdice prison where he has been repeatedly beaten. His foot was broken in one of these attacks, but he received no treatment for it and the consequent deformity will now be permanent.

Two hunger strikes have had no effect except more beatings. Jaroslav Javorsky was adopted as a prisoner-of-conscience by Amnesty International in 1978. His case was raised at the Madrid Conference which followed Helsinki. Now, Jaroslav Javorsky is ill. He has skin and eye infections and kidney disease. It seems unlikely that he will survive to the end of his sentence, which expires in 1991. A letter from his parents, who presently live in West Germany, quotes the following:

[*Traduction*]

Dans notre mémoire que vous avez sous les yeux, nous décrivons la triste réalité des droits de la personne en Tchécoslovaquie. Nous faisons observer qu'en 1948, la Tchécoslovaquie est devenue contre son gré un satellite de l'Union Soviétique après un coup d'État communiste rendu possible par les Soviets. Entre 1945 et 1948, la Tchécoslovaquie a naivement essayé de devenir un pont entre l'Est et l'Ouest.

La terreur communiste des années 1950 a laissé place dans les années 1960 à un dégel. Vint ensuite une très courte période qu'on a appelée le Printemps de Prague en 1968: Alexandre Dubcek avait essayé de remplacer le système communiste totalitaire par un «socialisme à face humaine». Cette tentative fut réprimée sans merci avec l'invasion soviétique d'août 1968. Avec le retour d'un régime néo-staliniste imposé par Moscou, le pays redevint un vassal soviétique obéissant. Aujourd'hui, il y a encore quelque 100,000 soldats soviétiques en Tchécoslovaquie.

En dépit des accords d'Helsinki, signés par le gouvernement tchèque en 1975, en dépit de la constitution du pays, les droits de la personne sont totalement ignorés en Tchécoslovaquie. Toute manifestation de dissidence individuelle est écrasée brutalement.

Le mouvement de défense des droits de la personne appelé la Charte 77, mouvement non structuré, ainsi que le Comité VONS pour la défense des individus persécutés injustement, signalent de nombreuses infractions aux droits de la personne et exigent qu'on y remédie. Ces requêtes sont totalement ignorées par les autorités et leurs auteurs sont persécutés sévèrement de plusieurs façons: on les emprisonne, on les congédie de leur emploi, on empêche leurs enfants de faire des études supérieures, etc.

Si vous permettez, je vais citer des passages du «Times» de Londres; c'est un article du 11 avril sur la persécution de Jaroslav Javorsky. En 1977 il a essayé de s'échapper de Tchécoslovaquie avec sa fiancée et il a été condamné à 13 ans de prison; il sert sa peine avec des condamnés pour crimes violents.

Maintenant, je vais vous donner des exemples de la façon dont sont traités les gens, les activistes qui défendent les droits de la personne et tous ceux qui essaient de passer outre aux lois tchécoslovaques très sévères et qui en sont punis. Jaroslav Javorsky est toujours détenu à la prison de Valdice où il est fréquemment battu. Il a eu le pied cassé pendant un de ces incidents, mais comme la fracture n'a pas été traitée, il a maintenant une déformation permanente.

Deux grèves de la faim ne lui ont servi qu'à se faire battre encore plus. Jaroslav Javorsky a été déclaré prisonnier de conscience par Amnistie Internationale en 1978. Sa cause a été évoquée à la Conférence de Madrid qui a suivi celle d'Helsinki. Aujourd'hui, Jaroslav Javorsky est malade. Il a des infections de la peau et des yeux, et une maladie des reins. Selon toute probabilité il ne survivra pas à sa sentence, qui doit prendre fin en 1991. Dans une lettre de ses parents qui vivent actuellement en Allemagne de l'Ouest, on peut lire:

[*Text*]

The news about our son is terrible. A few days before he ended his hunger strike, they pulled him out of hospital and he was beaten up terribly. Afterwards, he was thrown for 24 hours into an unheated hole. They asked for a statement against our son from his neighbour in prison, who was also on a hunger strike. He was an elderly man and they burned his eyelids and started to burn off his eyebrows. Our son had to watch, and this was perhaps worse for him than if he had been going through it himself.

In spite of all that, Jaroslav Javorsky wishes that his treatment should be made known as much as possible. That is why I am submitting it to your attention.

Only world opinion, such as mass media, foreign governments or international organizations such as Amnesty International, the International Federation for Human Rights, can play a major role in influencing the Czechoslovakian government in releasing the political prisoners or reducing their sentences. We therefore are submitting to this subcommittee, as well as to the delegation to the Helsinki Conference on Human Rights experts in Ottawa, a detailed list of several hundred persecuted Czechs and Slovaks in the hope that vigorous intervention on their behalf could alleviate their tragic fate.

And now I would like you to listen for an additional few minutes to a perhaps more impartial witness, Professor Gordon Skilling.

Professor H. Gordon Skilling (University of Toronto): Thank you. Mr. Chairman and Members of Parliament on this committee, it was some 50 years ago, almost, that I first visited Czechoslovakia and I have been following the fate of that country ever since and writing a good deal about it, as my colleague has mentioned.

When I first went to Czechoslovakia in 1937 it was a classic democratic state, a source of admiration for the western world, and that indeed was what attracted me to the country in the first place.

Since that time I have watched it through its various stages of decline and collapse, the German occupation—enduring six years—and then the short-lived rebirth of democracy in 1945 to 1947. And then the terrible 1950s, the Stalinist period on which we look back with horror, and most Czechs do. Some 200 people were executed during that period, often with fake political trials. And then the brief awakening in 1968 of the Prague spring, crushed by Soviet troops, and 15 years now of so-called normalization, which means creating a highly abnormal situation when we view it from any normal standpoint.

The tragic fate of Czechoslovakia is indeed one that has brought it from a high point of European intellectual and cultural development to its present status, as I must confess, a kind of stagnant backwater of Europe, second only perhaps to Romania or Albania in the depths of its degradation.

[*Translation*]

Les nouvelles de notre fils sont terribles. Quelques jours avant la fin de sa grève de la faim, on l'a fait sortir de l'hôpital et on l'a battu d'une façon horrible. Après, il a été jeté pendant 24 heures dans un trou non chauffé. On a demandé à son voisin de prison qui faisait également la grève de la faim de témoigner contre lui. C'était un homme âgé, on lui a brûlé les paupières et on a commencé à lui brûler les sourcils. Notre fils a été forcé de regarder ce qui a été peut-être plus éprouvant pour lui que lorsqu'on le battait lui-même.

En dépit de cela, Jaroslav Javorsky souhaite qu'on parle le plus possible de son sort. C'est la raison pour laquelle j'y attire votre attention.

Seule l'opinion mondiale, c'est-à-dire les médias, les gouvernements étrangers ou les organismes internationaux comme Amnistie Internationale, la Fédération internationale des droits de l'homme, peut jouer un rôle et influencer le gouvernement tchécoslovaque, le convaincre de relâcher les prisonniers politiques ou de raccourcir leurs sentences. Par conséquent, nous soumettons à ce Sous-comité ainsi qu'aux experts à Ottawa de la délégation à la Conférence d'Helsinki sur les droits de la personne, une liste détaillée des centaines de Tchèques et de Slovaques qui sont persécutés. Nous le faisons dans l'espoir que leur sort tragique sera amélioré par une intervention vigoureuse.

Maintenant, si vous voulez bien nous accorder quelques minutes de plus, j'aimerais que vous écoutiez un témoin peut-être plus impartial, le professeur Gordon Skilling.

M. H. Gordon Skilling (professeur, Université de Toronto): Merci. Monsieur le président, députés au Parlement qui siégez à ce Comité, il y a près de 50 ans que je suis allé pour la première fois en Tchécoslovaquie, et depuis lors je suis de très près l'évolution de ce pays, et, comme mon collègue l'a dit, j'ai beaucoup écrit sur ce sujet.

Lorsque je suis allé pour la première fois en Tchécoslovaquie en 1937, c'était un État démocratique classique, une source d'admiration pour le monde occidental, c'est d'ailleurs la première chose qui m'avait attiré vers ce pays.

Depuis lors, je l'ai vu passer par plusieurs stades de déclin et d'effondrement, l'occupation allemande, qui a duré 6 ans, puis la renaissance très courte de la démocratie de 1945 à 1947. Enfin, les terribles années 50, la période stalinienne que nous considérons tous avec horreur, comme la plupart des Tchèques. Quelque 200 personnes furent exécutées pendant cette période, souvent à la suite de semblants de procès politique. Ensuite, la courte renaissance en 1968 et le printemps de Prague, écrasés par les troupes soviétiques, puis, depuis 15 ans, la soi-disant normalisation, une situation hautement anormale quand on la considère d'un point de vue le moindrement normal.

Le sort tragique de la Tchécoslovaquie a fait de ce centre européen de développement intellectuel et culturel un des pays d'Europe où la stagnation est la plus frappante, la dégradation la plus profonde, après peut-être la Roumanie et l'Albanie.

[*Texte*]

• 1050

It is this contrast, I think, between what was and what is that has reduced the Czechoslovak people in many ways to a condition of despair and inactivity politically, although there are forms of resistance I would like to mention.

When we talk about persecution in eastern Europe we are usually concerned primarily with certain individuals—so-called dissidents—who are sentenced for several years for defending human rights or for expressing themselves freely in one way or another. That is good, but we should not forget that in a sense the whole population is being treated in this way in varying degrees.

We talk about the suppression of the freedom of expression of Charter 77 and its active members, but the real truth of the matter is that the entire population is subjected to persecution, restriction of freedom of expression, and so on. The working class is deprived of the opportunity to form free trade unions or conduct strikes; the intellectuals are unable to write and publish freely their works. So let us not forget that the treatment of dissidents, so-called—I do not like the term, but let us use it for the moment—the treatment of the dissidents is the tip of the iceberg; the real heart of the matter is the massive violation of human rights of the population as a whole.

In this situation the population in Czechoslovakia, partly because of the record of tragedy that I have mentioned briefly and partly because of the disappointment of their great hopes in 1968, have on the whole relapsed into a state of quietude. We do not find a massive resistance movement. There is no civil war, there is no guerilla movement, there are no violent efforts to overthrow the government. On the contrary, the social contract, which our Hungarian colleagues mentioned, prevails. You receive all the benefits of socialism, such as they are, and that gives you a minimum decency of standard of living on the condition that you keep your mouth shut.

If you do not keep your mouth shut, the penalty is immediate dismissal from work. That applied after 1968 to 500,000 people who were actively engaged in one way or another in the Prague reform movement. About a half million people, I think it was, were dismissed from the party's membership and then dismissed from their jobs, whether as skilled workers in factories, professors in universities, scholars in institutes, writers, and so on, journalists—they were all dismissed. And none of them, with perhaps a few exceptions—half a dozen or a dozen exceptions—none of them have been allowed to return their previous occupations. Many of them still work as manual labourers or in menial jobs, although with high intellectual capacities, a terrible waste of talent and of course an extreme injustice to the individuals concerned.

That is the general picture: repression of the population as a whole—existential repression, as it is called—dismissal from work for those who are in any way expressing an independent point of view.

[*Traduction*]

C'est probablement ce contraste entre le passé et le présent qui, dans de nombreux domaines, a réduit la population tchèque a un état de désespoir et d'inactivité politique, bien qu'il y ait certains foyers de résistance dont j'aimerais vous parler.

Quand nous parlons de persécution en Europe de l'Est, nous pensons surtout à ceux que l'on appelle les dissidents, qui ont été condamnés à plusieurs années de prison pour avoir défendu les droits de la personne ou pour s'être exprimés librement sous une forme ou une autre. C'est déjà une bonne chose, mais il ne faudrait pas oublier que toute la population est traitée de cette façon à différents degrés.

Nous parlons de l'absence de liberté d'expression pour les membres actifs de la Charte 77 mais la vérité, c'est que toute la population est persécutée, que sa liberté d'expression est compromise, etc.. Les travailleurs ne sont pas libres de se syndiquer librement ni de faire la grève; les intellectuels sont dans l'impossibilité d'écrire et de publier librement leurs ouvrages. N'oublions donc pas que les dissidents, c'est un terme que je n'aime pas mais que j'emploierai tout de même pour l'instant, que les mauvais traitements dont souffrent les dissidents ne constituent que la partie visible de l'iceberg. Le coeur du problème, ce sont les violations considérables des droits de tout un peuple.

Dans cette situation, en partie à cause du passé tragique dont j'ai parlé, en partie à cause de la répression des grands espoirs de 1968, toute la population tchèque est retombée dans un état de passivité. Il n'y a pas de grand mouvement de résistance, pas de guerre civile, pas de guérilla, il n'y a pas d'effort violent pour renverser le gouvernement. Au contraire, le contrat social dont nos collègues hongrois ont parlé, est respecté. Autrement dit, on a tous les avantages du socialisme, soi-disant, qui assurent à tous un niveau de vie qui est un minimum décent, à la condition que l'on n'ouvre pas la bouche.

Si vous refusez de garder votre bouche fermée, vous êtes immédiatement congédié de votre travail. Après 1968, cela a été le sort de 500,000 travailleurs qui avaient participé activement au mouvement de réforme de Prague. Environ un demi-million de personnes, je crois, furent rayées des listes du parti puis renvoyées de leur travail, qu'ils aient été travailleurs spécialisés dans les usines, professeurs d'université, membres d'institut, écrivains, journalistes, tous furent renvoyés. Aucun d'entre eux, à l'exception peut-être d'une demi-douzaine ou d'une douzaine, aucun d'entre eux n'a été autorisé à reprendre son emploi. Par contre, ils sont nombreux qui occupent toujours des emplois de travailleurs manuels, des petits emplois, en dépit de leur capacité intellectuelle. C'est un gaspillage terrible de talent, et, bien sûr, une grande injustice pour tous ceux qui sont concernés.

Voilà donc le tableau général: répression de l'ensemble de la population, ce que l'on appelle la répression existentielle, et congédiement de tous ceux qui osent exprimer un point de vue indépendant.

[*Text*]

Then for those few, such as the several thousand people involved in Charter 77, the human rights movement, or in the Committee for the Defence of the Unjustly Persecuted, for those few people, more extreme forms of police harassment—not necessarily arrest and imprisonment, but constant supervision by the police, frequent house searches, 48-hour detentions, constant questioning by the police, etc., etc. And perhaps worst of all, the sins of the fathers and mothers are visited upon the children, and their children are unable to get into the schools they deserve to be in, universities. Many highly talented young people are unable to study because of their parents' attitudes toward the regime. So that is a kind of third level of treatment for those who are most actively engaged in the human rights movement. And then among those, some are singled out for special attention and are tried and imprisoned. It is very difficult sometimes to know why certain people are singled out and certain others not.

• 1055

For example, Vladislav Havel, the distinguished playwright, has just emerged recently from four and one-half years in prison. Petr Uhl, a revolutionary socialist he calls himself—and he frankly admits he is about the only one in Czechoslovakia who espouses Trotskyism or revolutionary socialism—five years in prison, just out of prison. I met them both when I was there last June. Rudolf Battek, a particularly serious case, a leading democratic socialist, has been in prison now, I think, for six or six and a half years and still has another year to go. These are people who were singled out as examples perhaps, I do not know just why, because others, such as Jiri Hajek, the former Foreign Minister, who was a leading figure in the Charter 77 movement, has never been arrested or imprisoned or sentenced, although he has been harassed constantly by the police. And I met him too.

I have met many of these people and they exhibit an extraordinary courage and determination. They realize they do not have a widespread influence on the population but they feel they must keep the torch of freedom—if you want to call it that—burning, and they must try to maintain something at least of the old tradition.

I just want to close by saying that to talk about Charter 77 alone, or even VONS, the Committee for the Defence of the Persecuted, is not enough, because many people are conducting independent activities on their own and perhaps even in simple ways. I talked, for example, to a young historian, long since dismissed from the historical profession. He had organized a puppet show for children in one sector of Prague, and it had to be censored. Another example of an independent activity is a group of people in the great hospital in Prague decided they would organize an excursion by boat on the Vltava in the evening, with dancing. They were forbidden to do so. It was an independent activity not controlled and endorsed by the party. There are many, many other examples of independent activity of this kind which ordinary people are carrying on. You might call it dissent if you wish; I prefer to

[*Translation*]

Ensuite, pour les quelques personnes, les quelques milliers de personnes qui ont participé à la Charte 77, le mouvement des droits de la personne, ou au Comité pour la défense des personnes injustement persécutées, pour ces gens-là, un harassement policier plus extrême, non pas forcément l'arrestation et l'emprisonnement, mais une surveillance constante de la police, des perquisitions fréquentes, des périodes de détention de 24 heures, des interrogatoires répétés, etc. Et le plus grave, c'est peut-être que les péchés des pères et des mères retombent sur les enfants puisque ceux-ci n'ont plus accès aux institutions où ils devraient se trouver, aux universités. Beaucoup de jeunes gens très doués sont dans l'impossibilité d'étudier à cause de l'attitude de leurs parents face au régime. C'est donc une sorte de troisième degré qu'on fait subir à ceux qui oeuvrent le plus activement dans le mouvement des droits de la personne. Et parmi eux, il y en a qui sont visés particulièrement, qui sont traduits en justice et emprisonnés. Il est parfois très difficile de savoir pour quelles raisons telle personne a été visée et telle autre ne l'a pas été.

Prenez l'exemple de Vladislav Havel, auteur dramatique bien connu qui vient de passer quatre ans et demi en prison. Petr Uhl, socialiste révolutionnaire, comme il se désigne lui-même, qui reconnaît franchement qu'il est probablement la seule personne en Tchécoslovaquie à défendre le trotskyisme et le socialisme révolutionnaire: cinq ans de prison, il vient de sortir. Je les ai rencontrés tous les deux lorsque j'y étais en juin dernier. Rudolf Battek, un cas particulièrement grave, un social-démocrate connu qui est maintenant en prison depuis six ans ou six ans et demi et qui doit faire encore un an. Ces gens-là sont choisis pour servir d'exemples peut-être, je ne sais pas pourquoi, parce qu'il y en a d'autres comme Jiri Hajek, l'ancien ministre des Affaires étrangères, qui avait participé activement à la Charte 77 et qui n'a jamais été arrêté, emprisonné ou condamné. Evidemment, il n'a cessé d'être harassé par la police. Je l'ai rencontré également.

J'en ai rencontré beaucoup de ces gens qui font preuve d'un courage et d'une détermination extraordinaires. Ils savent bien qu'ils n'ont pas une influence énorme sur la population, mais ils se sentent forcés de continuer à brandir le flambeau de la liberté, si vous voulez l'appeler ainsi, de maintenir ne serait-ce qu'un vestige de l'ancienne tradition.

En terminant, je tiens à vous dire qu'il ne suffit pas de parler de la Charte 77 ou même du VONS, le Comité pour la défense des personnes persécutées, parce qu'il y a beaucoup de gens qui se livrent à des activités indépendantes, qui luttent, avec des moyens parfois très simples. Par exemple, j'ai eu l'occasion de discuter avec un jeune historien qui n'exerce plus sa profession depuis longtemps parce qu'il a été renvoyé. Il a organisé un spectacle de marionnettes pour les enfants dans un quartier de Prague, et le spectacle devait passer à la censure. Un autre exemple d'activités indépendantes: un groupe de personnes dans le plus grand hôpital de Prague a décidé d'organiser une excursion en bateau un soir sur la Vltava; on devait danser. On leur a interdit de le faire. C'était une activité indépendante qui n'était ni contrôlée ni approuvée par le parti. Il y a beaucoup d'autres exemples d'activités indépendantes de ce genre

[*Texte*]

call it the expression of an independent will to live and behave freely and decently. I mention only one and it is an outstanding case—Cardinal Tomashek, head of the Roman Catholic Church in Poland. He is no Cardinal Wyszynski. He is 85 years old, but he is now at the end of his career and his life, beginning to indicate very strong independent attitude, and he has recently written to the government and to the newspapers protesting their distorted treatment of a certain anniversay, the 1100th anniversary of the visit of the missionaries, Cyril and Methodius, to Czechoslovakia, during which the Pope was to visit Czechoslovakia. I know for a fact that Cardinal Tomashek sent a message to the Pope. The Pope replied positively, said, yes, I will come, and the visit was denied. But Cardinal Tomashek is just one example of many whom I could cite of independent currents of activity.

I do have an article on this subject which I might pass to the members of the committee. I only have the one copy but I can leave it with you. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Professor Skilling. We will be glad to receive the copy of your article and we will perhaps photocopy it for the members of the committee.

Did you have another presentation by Mr. Suchma?

Dr. Boucek: Mr. Suchma is going to answer the questions.

The Chairman: Fine. Now I am in a little difficulty about questions because of the time constraint. Each presentation obviously is one which merits much fuller time and discussion than are available. But we will do our best. I wonder if it would be agreeable if the opposition members could accept a five-minute limitation and similarly, members of the government.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: We will then start with Mrs. Killens.

• 1100

Mrs. Killens: Thank you very much, Mr. Chairman.

Dr. Boucek, I would like you to explain to the committee, in very few words, when and how the movement Charter '77 began.

Dr. Boucek: Actually, it was rather accidental. It happened on January 1, 1977. Professor Skilling perhaps could describe how it happened. I think he has it in a nutshell.

Prof. Skilling: It is very strange. It originated out of two trials of young rock musicians. They were condemned by the regime for their lyrics, which were said to be obscene, and for their music and their way of dress.

To their defence came some of the most distinguished Czechoslovakian intellectuals, who arose to the occasion. Although most of them certainly were not fans of rock music, I am sure, they felt that the persecution of the rock musicians

[*Traduction*]

auxquelles se livrent les gens ordinaires. Vous pouvez parler de dissidence si vous le voulez, je préfère dire qu'il s'agit de l'expression d'une volonté indépendante de vivre et d'agir librement et décemment. Je ne vous en citerai qu'un seul, un cas particulièrement admirable, celui du cardinal Tomashek, chef de l'Eglise catholique romaine de Pologne. Il n'a rien du cardinal Wyszynski. A 85 ans, il est près de la fin de sa carrière et de sa vie, mais il commence à faire preuve d'attitudes très indépendantes; il vient d'écrire au gouvernement et aux journaux pour protester contre la façon dont on a déformé la signification du 1100e anniversaire de la visite des missionnaires Cyril et Methodius en Tchécoslovaquie, anniversaire au cours duquel le Pape devait visiter la Tchécoslovaquie. Je sais de source sûre que le cardinal Tomashek a envoyé un message au Pape. Le Pape a répondu que oui, qu'il viendrait, et on lui a refusé l'autorisation de cette visite. Mais le cardinal Tomashek n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de courants d'action indépendants.

J'ai un article sur cette question que je pourrais passer aux membres du Comité. Je n'en ai qu'un exemplaire, mais je peux vous le laisser. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, professeur Skilling. Nous lirons avec plaisir votre article et nous pourrons peut-être le faire photocopier pour les membres du Comité.

Monsieur Suchma, vous avez une déclaration à faire?

M. Boucek: C'est M. Suchma qui va répondre aux questions.

Le président: Parfait. Les questions posent un petit problème à cause du temps qui est limité. Evidemment, tous ces exposés mériteraient beaucoup plus de temps et de discussion que nous ne pouvons leur consacrer. Mais nous ferons notre possible. Si les membres de l'opposition n'y voient pas d'inconvénient, nous pourrions imposer une limite de cinq minutes, même chose pour les députés de la majorité.

Des voix: D'accord.

Le président: Nous allons commencer par Mme Killens.

Mme Killens: Merci beaucoup monsieur le président.

Docteur Boucek, pouvez-vous nous expliquer très rapidement à quand remonte le mouvement de la Charte 77 et comment il a commencé.

M. Boucek: En fait, ce fut accidentel. Cela s'est produit le 1er janvier 1977. Le professeur Skilling devrait pouvoir vous expliquer en quelques mots comment cela s'est passé.

M. Skilling: C'est très étrange. C'était à la suite de deux procès de jeunes musiciens de rock. Le régime les condamnait pour les paroles de leurs chansons qui étaient jugées obscènes et pour leur musique ainsi que pour la façon dont ils s'habillaient.

Les intellectuels tchèques les plus distingués se sont ralliés à leur cause et ont pris leur défense. Certains d'entre eux n'apprécient absolument pas la musique rock, j'en suis certain, mais pour eux la persécution des musiciens de rock était un

[*Text*]

was just a symbol and a sign of their own faith. They formed the charter, as Jaroslav said, in January 1977.

They were some of the country's most distinguished intellectuals. Jan Prochazka great philosopher, Vladislav Havel, the playwright, and others, initiated the document, directly as a result of the trial of the young musicians. It has now existed for eight years, which is quite a record, in spite of the persecution that has been meted out.

Mrs. Killens: Thank you very much.

My next question is again regarding the generation that is going to take over after you. It was 1948, so you have people who are now 37 years old. They were born the year of the take-over. Are you not afraid they will become complacent with the years? I always find it difficult to ask this question. I do not think I could even do it in French, because it is so abstract. I guess what I am trying to ask you is: Are you afraid the young generation, whose ideas and brains are being moulded by this Communist government, will have an attitude of *laissez-faire*, will become complacent? Are you not afraid of that?

Dr. Boucek: I understand the question. In my view, the best qualified men would be the other generation.

I think in 1968, when the Prague Spring took place, we were all amazed that after 20 years of brainwashing, Marxism ideology being imposed on the young people, suddenly they resisted. They vented their feelings. At that time probably Mr. Suchma was there, so perhaps he can continue.

Mr. M. Suchma (President, Ottawa Branch, Czechoslovak Association of Canada): I think I am probably not the right generation either, because I was born in 1940. I am 45 and my generation was educated by parents. My generation was partially educated before 1948, when the Communist Party took power. I remember still very well, for example, war. I remember, of course, the 1950s. In the 1950s, it was a completely different game. Everybody had to watch himself or herself very carefully. What you said, how you said it, to whom you said it. I will just give you an example.

A friend of mine was a fourth year university student. He smoked an American cigarette at the university campus and was expelled. This accident was very minor. However, there were many others who ended up . . . I was fortunate because I was young, but if I had been 10 years older, probably I could have ended up in prison. Many friends of mine from university and so on, who were older, ended up in prison for 10, 15 years, for no reason at all.

You asked about attitude, the thinking of these people. I would say there is no doubt that my generation's free-thinking is quite clear. We had to be silent. But we had information from the west by radio, by papers. We were always seeking that free spirit and freedom. That never was suppressed.

[*Translation*]

symbole et un signe de leur propre foi. Ils créèrent la Charte, comme Jaroslav l'a dit, en janvier 1977.

Certains des intellectuels les plus distingués du pays faisaient partie du groupe. Jan Prochazka, un grand philosophe, Vladislav Havel, auteur dramatique et d'autres, qui ont rédigé le document tout de suite après le procès des jeunes musiciens. La Charte existe maintenant depuis huit ans, ce qui est un véritable record, en dépit des persécutions auxquelles elle a donné lieu.

Mme Killens: Merci beaucoup.

Ma seconde question est aussi sur la génération qui va prendre votre relève. C'était en 1948, vous avez donc maintenant des gens qui ont 37 ans. Ils sont nés l'année du changement de régime. Ne craignez-vous pas qu'avec les années ils commencent à faire preuve de complaisance? J'ai toujours du mal à poser cette question, j'aurais autant de mal en français je crois, c'est qu'elle est si abstraite. Voilà ce que je veux savoir: ne craignez-vous pas que la jeune génération dont les idées et les cerveaux ont été modelés par le gouvernement communiste n'adopte une attitude de laisser-faire, ne devienne complaisante? Ne craignez-vous pas cela?

M. Boucek: Je comprends votre question. À mon sens, les hommes les plus qualifiés sont dans l'autre génération.

En 1968, à l'époque du printemps de Prague, nous avons été renversés de constater qu'après 20 ans de lavage de cerveau, d'idéologie marxiste imposée aux jeunes, ceux-ci se soient mis à résister. Ils ont manifesté leurs sentiments. Je pense que M. Suchma devait être là. Il peut donc continuer.

M. M. Suchma (président, bureau d'Ottawa, Association tchécoslovaque du Canada): Je n'appartiens probablement pas non plus à la bonne génération, car je suis né en 1940. J'ai 45 ans et ma génération a été élevée par ses parents. Ma génération a été élevée en partie avant 1948, date de la prise du pouvoir par le parti communiste. Par exemple, je me souviens très bien de la guerre. Evidemment, je me souviens des années 50; pendant les années 50, c'était tout à fait différent. Tout le monde devait faire excessivement attention à ce qu'il faisait. A ce qu'il disait, à la façon dont on le disait, aux gens à qui on le disait. Je ne vous donnerai qu'un exemple.

Un de mes amis était en quatrième année d'université; il a été expulsé pour avoir fumé une cigarette américaine sur le campus universitaire. C'était un incident mineur. Mais il y en a eu d'autres qui se sont terminés beaucoup plus mal. J'ai eu de la chance parce que j'étais très jeune; mais si j'avais eu 10 ans de plus, j'aurais probablement fini en prison. Beaucoup de mes amis de l'université, qui étaient plus vieux, se sont retrouvés en prison pendant 10, 15 ans, pour aucune raison.

Vous avez posé une question au sujet de l'attitude, de la démarche de ces gens-là. À mon sens cela ne fait pas de doute, pour ma génération, la liberté de penser est très importante. Nous avons été forcés de garder le silence. Mais par la radio, par les journaux, nous avions des informations venant de l'Ouest. Nous avons toujours recherché la liberté d'esprit et la liberté tout court. On n'a jamais réussi à réprimer cela.

[*Texte*]

• 1105

Now, of course, there is a younger generation, born after 1968. They do not even remember the Soviet occupation in 1968. I have talked to many of them. Some are newcomers to this country and to Europe. I think they are a little bit suppressed as far as initiatives, personal initiatives, from the business point of view. But I think they still are seeking that freedom. They are still seeking new ideas. They say at school and at work they have to be silent or to say one thing, but in their hearts they think something completely different. As far as change, there is no doubt about it. The Communist Party has the support of maybe 7% of hardliners. That is about all. The whole nation is held captive by police.

The Chairman: Dr. Kindy.

Mr. Kindy: Yes, thank you, Mr. Chairman. I would like to have an elaboration on what Professor Skilling said. He said there is a total oppression, not just of individuals but of society as a whole. In the spring of 1968 there was hope, and then the Soviet troops came and the quiet revolution disappeared. What is the influence today of the Soviet government on the Czechoslovakian government? Is there still a type of oppression? Is there still a type of subservience of the Czechoslovakian government to the Soviet government?

Prof. Skilling: I would say it is the most subservient government of eastern Europe, partly because of the occupation forces, and partly because the leadership believes the Soviet Union is the source of all good.

It is very difficult to explain why it is that eastern European countries follow the Soviet Union so slavishly. One would expect that in some cases they would resist. And they have, of course. Tito is an example. There have been cases where leaders and peoples have resisted Soviet domination and Soviet policies. But in the case of Czechoslovakia, I would say that leadership is totally pro-Soviet, and has shown absolutely no signs of independent action, partly due to the personality of the leader, partly due to the fact that the population is crushed, without spirit and without hope. This makes it possible for the leader to carry on.

There are intimate economic ties, close military ties, and of course police and security ties between the two regimes. So it is very difficult, even if the leader wants to act independently, for him to be able to manoeuvre, in view of all these close ties put upon him by the Soviet and institutional forces.

Mr. Kindy: Do you see any hope that there is going to be a resistance like in Poland, or a change of attitude of the government like in Budapest?

Prof. Skilling: It seems very doubtful at the moment. I have spoken with dozens of chartists and non-chartists who are independent in their thinking. They do not expect any change in the immediate future. In fact, I had a long discussion with one of the leading spirits of the charter movement. He said he

[*Traduction*]

Aujourd'hui, évidemment, il y a une nouvelle génération, ceux qui sont nés après 1968. Ils ne se souviennent même pas de l'occupation soviétique de 1968. J'ai parlé à beaucoup d'entre eux, certains qui viennent d'arriver au Canada ou qui sont allés dans d'autres pays d'Europe. Ils sont peut-être un peu moins aventureux, pour l'initiative personnelle, pour les affaires. Mais à mon avis, ils recherchent toujours cette liberté. Ils recherchent toujours de nouvelles idées, ils disent qu'à l'école et au travail ils doivent garder le silence ou dire quelque chose d'approuvé, mais dans leurs coeurs, ils pensent quelque chose de tout à fait différent. Quand aux changements, cela ne fait pas de doute. Le parti communiste a le soutien de 7 p. 100 peut-être de la population, les durs, c'est à peu près tout. Toute la population est gardée captive par la police.

Le président: Dr. Kindy.

M. Kindy: Oui, merci monsieur le président. J'aimerais que le professeur Skilling développe ce qu'il a dit. Il a parlé d'une oppression généralisée, pas seulement des individus, mais de l'ensemble de la société. Au printemps 1968, il y a eu un espoir, puis les troupes soviétiques sont venues et la révolution tranquille a disparu. Aujourd'hui, quelle est l'influence du gouvernement soviétique sur le gouvernement tchécoslovaque? Est-ce qu'il y a toujours une forme de pression? Est-ce que le gouvernement tchécoslovaque est toujours soumis au gouvernement soviétique?

M. Skilling: On peut dire que c'est le gouvernement le plus soumis d'Europe de l'Est, en partie à cause de la présence des forces d'occupation, et en partie parce que les dirigeants sont convaincus que l'Union soviétique est infaillible.

Il est très difficile de comprendre pourquoi les pays d'Europe de l'Est suivent si aveuglément l'Union soviétique. On s'attendrait à ce qu'ils résistent dans certains cas. Evidemment, ils l'ont fait. Tito en est un exemple. Il y a eu des cas où les dirigeants et les populations ont résisté à la domination soviétique et à la politique soviétique. Mais en Tchécoslovaquie, les dirigeants sont totalement pro-soviétiques et n'ont pas fait preuve de la moindre velléité d'indépendance, en partie à cause de la personnalité du dirigeant, et en partie parce que la population est écrasée, qu'elle n'a plus de courage ni d'espoir. Dans ces conditions, le chef du pays n'a pas de mal à continuer.

Il y a des liens économiques étroits, des liens militaires, et bien sûr, des liens entre la police et les services de sécurité des deux régimes. Il est donc très difficile, même lorsque les dirigeants souhaitent faire preuve d'indépendance, de manoeuvrer à cause de tous ces liens étroits qui leur sont imposés par les Soviétiques et par les forces institutionnelles.

M. Kindy: Avez-vous eu l'espoir d'assister à un mouvement de résistance comme en Pologne, ou à un changement d'attitude du gouvernement comme à Budapest?

M. Skilling: Pour l'instant, c'est très douteux. J'ai parlé avec des dizaines de membres de la Charte et de gens qui n'en font pas partie mais qui sont d'esprit indépendant. Ils ne prévoient pas de changement dans un avenir immédiat. En fait, j'ai eu une longue discussion avec un des dirigeants du mouvement de

[*Text*]

did not expect change in his lifetime. Sadly he said that. But, he said, "one cannot predict these things". A small incident has often in eastern Europe led to something bigger and even to an explosion. He is not expecting it, but he is predicting that although there is no sign of change at the present time, something may occur which will give the impetus for major change. Not as in Poland, I do not think, but in a perhaps more moderate or distinctively Czech way.

• 1110

The Chairman: We will now turn to Mr. King.

Mr. King: It is a pleasure to have you with us, and it is a pleasure to renew your acquaintance, Professor Skilling.

Prof. Skilling: It is good to see you again.

Mr. King: You have been in many of these international forums, such as we will be starting here. I remember you well in Madrid, and leading up to that.

What do you foresee coming out of this experts' meeting, and particularly what would you suggest as positions that would be helpful for Canada?

Prof. Skilling: As you know, there is at present the preparatory meeting trying to decide on an agenda, and that has to be done by unanimous vote. If the Soviet bloc insists on narrowing the agenda and trying to prevent full discussion of human rights, there is nothing the west or the neutral and non-aligneds can do, except to press and to press and to press, and to try to get an agenda by May 7 that will permit a full and open discussion of human rights in general. And this is absolutely justified, because, as you know, the Helsinki Final Act, Principle 7, and 15 paragraphs of the Madrid concluding documents deal with human rights. And if those are not suitable subjects for discussion at this meeting, I do not know what are.

So we have to press, and eventually let us hope that by May 7, or May 6 at midnight, the neutral and non-aligned countries will have been able to establish some kind of compromise between the western and the eastern blocs which will permit a general and full discussion of basic aspects of human rights.

What will come out in the end is another matter, because that also has to be done by unanimous approval. At Belgrade nothing came out; and at Madrid a good deal, at least on paper, came out.

Mr. King: I guess I mean, rather than the paper results, the concrete results; that we must aspire to seeing something concrete.

Prof. Skilling: I have no great hopes of anything concrete coming out of it. We will press, I hope, individual cases, such as the case of Rudolf Battek that I just mentioned by way of example, in the corridors, and perhaps even publicly. The Parliament perhaps can do that better than the government, because the government prefers quiet diplomacy. But on

[*Translation*]

la Charte. Il m'a dit qu'il ne pensait pas assister à un changement avant sa mort. Il l'a dit avec tristesse. Mais, a-t-il ajouté, «ce sont des choses qu'on ne peut prévoir». En Europe de l'Est, il est souvent arrivé qu'un petit incident provoque des événements considérables, une explosion même. Il ne s'y attend pas, mais à son avis, même s'il n'y a pas de signe de changement à l'heure actuelle, il peut se produire un évènement quelconque qui provoquera un changement majeur. Pas comme en Pologne, je ne le pense pas, mais peut-être d'une façon plus modérée, quelque chose de plus typiquement tchèque.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. King.

M. King: C'est un plaisir de vous recevoir, c'est également un plaisir de vous rencontrer à nouveau, professeur Skilling.

M. Skilling: Je suis heureux de vous rencontrer à nouveau.

M. King: Vous avez souvent assisté à des réunions internationales, comme celle qui s'amorce ici. Je me souviens très bien de vous avoir vu à Madrid et également auparavant.

A votre avis, qu'est-ce qui ressortira de cette réunion d'experts, et surtout, quelles sont les positions qui devraient être adoptées par le Canada?

M. Skilling: Comme vous le savez, des travaux préparatoires sont en cours pour essayer d'arrêter un ordre du jour, mais pour cela, il faut un vote à l'unanimité. Si le bloc soviétique insiste pour limiter l'ordre du jour et empêcher la discussion sur les droits de l'homme, l'Ouest, les pays neutres et les pays non alignés ne pourront rien faire, sinon continuer à insister et à insister, dans l'espoir qu'un ordre du jour sera adopté d'ici le 7 mai, qui permettra une pleine et entière discussion des droits de l'homme en général. Evidemment, cela est totalement justifié car, comme vous le savez, le principe 7 de l'Acte final d'Helsinki et 15 paragraphes des documents de clôture de Madrid portent sur les droits de l'homme. Si l'on ne peut pas discuter de ces sujets-là cette fois-ci, je ne sais pas de quoi on peut discuter.

Nous devons donc continuer à insister, et espérons que d'ici le 7 mai, ou d'ici le 6 mai à minuit, les pays neutres et non alignés auront réussi à obtenir un compromis entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, un compromis qui permette une discussion généralisée et approfondie des aspects fondamentaux des droits de l'homme.

Quant à savoir ce qui en ressortira en fin de compte, c'est une autre affaire, parce que là encore, il faudra l'unanimité. À Belgrade, cela n'a pas été possible; à Madrid, il y a eu beaucoup de résultats, du moins sur le papier.

M. King: Je parle plutôt des résultats concrets et non pas des résultats sur le papier, c'est à quelque chose de concret que nous devons aspirer.

M. Skilling: Je n'ai pas grand espoir de voir quelque chose de concret en sortir. Nous avons l'intention de défendre ces causes individuelles, comme celle de Rudolf Battek dont j'ai parlé en guise d'exemple, de défendre ces causes dans les couloirs, et peut-être même publiquement. Dans ce domaine, le Parlement pourrait être plus efficace que le gouvernement, car

[*Texte*]

specific cases it is possible there will be some gestures made by the Soviet bloc. And there is Yugoslavia to be taken into account—not a member of the bloc, but with a pretty dismal reputation in the last few years of repression of its dissidents.

On the general change of the regime, we cannot hope, of course, for any fundamental change of these regimes at this conference, or at the next conference in Vienna, or for many more conferences to come. What we can contribute is a kind of continuing drumfire of publicity about the systems and the individual acts of repression which in the long run will keep the west enlightened as to what the situation really is, and in the long run may pave the ground for events such as in Poland, although not exactly like the Polish events, but changed by the people of those countries. We cannot change it; you cannot change it as a Parliament; the conference cannot change the situation in Czechoslovakia, it has to be done by the people. But I think the CSCE is a kind of beacon. They look to the CSCE in Czechoslovakia and look for hopeful signs.

The Chairman: Thank you. Mr. Orlikow.

• 1115

Mr. Orlikow: I have just two questions. First of all, given the need for these international meetings to have unanimity before they can proceed on most subjects, and of course the ability of the Soviet bloc to veto a great deal of serious discussion, would it be useful if questions about Czechoslovakia and repression there were raised publicly in Parliament, for example? Would that be useful?

Prof. Skilling: Well, I think the more open the conference is, the better. Parliament and Members of Parliament no doubt could contribute to that by urging the delegation to open up the procedures as much as possible. Not only is unanimity the rule, but closed sessions are the rule. All sessions are closed except those where it is decided otherwise, and that may be quite rare.

I favour as open a conference as possible, which means that I think the Canadian delegation should make available more widely its own position, and the west should indicate what is going on at the conference. As long as it is conducted in a semi-clandestine way, none of us here knows what is really going on. Of course, it is the preparatory meeting; when the main conference begins, yes, there will be more ways and means of finding out. But that is my main suggestion, that Members of Parliament could air their own views publicly on specific proposals and strengthen the hand of the delegation in discussions, much of which may be private in character.

Mr. Orlikow: I was not thinking just of the conference. I was thinking of before the conference, during the conference, and after the conference.

[*Traduction*]

le gouvernement préfère la diplomatie calme. Mais il est possible que le bloc soviétique décide de poser des gestes dans certains cas particuliers. Il ne faut pas oublier non plus la Yougoslavie, qui ne fait pas partie du bloc, mais qui a acquis, depuis quelques années du moins, une assez triste réputation pour ce qui est de la répression de ses dissidents.

A propos de changement général de régime, nous ne nous attendons pas évidemment à ce que cette conférence provoque un changement fondamental dans ces régimes, pas plus que la prochaine conférence à Vienne, et celles, nombreuses, qui suivront. Nous pouvons seulement espérer que le battage publicitaire qui se fait sur les systèmes et sur les différents actes de repression continuera à tenir l'Ouest au courant de la situation véritable et, à plus long terme, conduira à des événements comme ceux auxquels on a assisté en Pologne, pas exactement identiques, mais modifiés par le caractère des populations des divers pays. Nous ne pouvons pas changer la situation, votre parlement ne peut pas la changer, la conférence ne peut pas changer la situation de la Tchécoslovaquie, seule sa population peut le faire. Mais à mon avis, la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe est une sorte de flambeau. En Tchécoslovaquie, on se tourne vers la CSCE pour y trouver des signes d'espoir.

Le président: Merci. Monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Je n'ai que deux questions. Pour commencer, étant donné que, pour la plupart des sujets, ces conférences internationales ne peuvent rien faire sans l'unanimité, et puisque le bloc soviétique peut imposer son veto à beaucoup de discussions sérieuses, est-ce qu'il serait utile de soulever publiquement au Parlement la question de la répression en Tchécoslovaquie? Est-ce que cela servirait à quelque chose?

M. Skilling: À mon avis, plus la conférence est ouverte, mieux cela vaut. Le Parlement et les députés qui le composent peuvent certainement jouer un rôle en demandant à la délégation de donner aux procédures la plus grande ouverture possible. L'unanimité n'est pas le seul problème, les séances sont toujours à huis clos. Toutes les séances sont à huis clos sauf lorsqu'on en décide autrement, ce qui risque d'être assez rare.

Je préférerais qu'on donne le plus d'ouverture possible à la conférence, c'est-à-dire que la délégation canadienne devrait beaucoup plus parler publiquement de sa position, l'Ouest devrait parler de ce qui se passe à la conférence. Tant que les délibérations se poursuivent dans la semi-clandestinité, nous ne savons pas vraiment ce qui s'y passe. Evidemment, nous n'en sommes qu'à la séance préparatoire et lorsque la principale conférence commencera, nous aurons effectivement de nouveaux moyens de savoir ce qui se passe. Ce que je vous conseillerai surtout, c'est de faire connaître publiquement vos propres opinions sur des propositions précises, de renforcer la position de la délégation lors des discussions qui, dans la plupart des cas, risquent d'être privées.

M. Orlikow: Je ne pensais pas seulement à la conférence. Mais avant la conférence, pendant la conférence et après la conférence.

[*Text*]

Mr. Suchma: Mr. Orlikow, I think our organization, of course, and many other organizations who are present here would be very grateful to you and to the whole Parliament if you raised the strongest possible opinion about these things in eastern Europe. I think it will be very helpful.

Mr. Orlikow: I have one last question if I could, Mr. Chairman.

Before World War II, and certainly during World War II, it seems to me there were very sharp divisions in the perspective of the Slovak people and the Czech people first of all to the Soviet Union and secondly to Nazi Germany. Are the differences between the two racial groups in Czechoslovakia still there, or have they lessened? What is the situation?

Mr. Suchma: I would say that the situation of course is handled by a local government, so I think that Czechs and Slovaks try to survive on a personal level as best as possible. However, as far as whatever democratic vision these nations have, it is not there because it is just not possible. It is the same, I guess, for Hungarian and other minorities. I think it is just the whole climate in that country that does not allow the democratic process to take over.

The Chairman: Thank you very much.

Dr. Boucek: If I might add to Mr. Orlikow's question, I happen to be an expert on Czech-Slovak relations, which have not been really excellent since Munich. The independent Slovak state really helped to destroy the remaining Czechoslovakia in 1939. When you have seen *The Fifth Estate*, you will have learned about activities of the Slovak state during the war. But on the other side, of course, they became a satellite of Nazi Germany. The question is whether they had to do what they did. They revolted at the end of the war and became victorious allies.

After the war the Czechs joined again in a unitary state. Then during the Dubcek era an effort started and was concluded after he was dismissed—namely, federation of Czechoslovakia in east and west. East was Slovakia and Czech lands were the western part.

• 1120

Now we have problems with Slovaks as independent entities and they strive for many—maybe 50 years—for recognition of their self-determination. They believe they were not getting the full account of it under the Czechs. Gradually, it appears that under the Soviet tutelage it does not matter much. They are two social republics, but they are both run from Moscow. We have other problems with the separatist Slovak here in Canada, rather than problems inside Czechoslovakia.

The Chairman: Thank you very much, and I want to thank the spokespersons for the Czechoslovak people. I have a special

[*Translation*]

M. Suchma: Monsieur Orlikow, notre organisation et beaucoup d'autres qui sont représentées ici vous seraient très reconnaissantes si le Parlement et vous-même adoptiez une position très ferme sur la situation en Europe de l'Est. Ce genre de choses seraient très utiles.

M. Orlikow: Si vous le permettez, monsieur le président, j'ai une dernière question.

Avant la Deuxième Guerre mondiale, et surtout pendant la Deuxième Guerre mondiale, il me semble qu'il y avait des divergences d'opinions considérables entre la population slovaque et la population tchèque face, d'une part, à l'Union Soviétique et, d'autre part, à l'Allemagne nazie. Est-ce que ces différences entre les deux groupes raciaux de Tchécoslovaquie sont toujours là, se sont-elles effacées dans une certaine mesure? Où en est-on?

M. Suchma: Je peux vous dire que bien sûr le gouvernement local s'occupe de la situation, et je pense que les Tchèques et les Slovaques essaient de survivre individuellement le mieux qu'ils peuvent. Quant à la vision démocratique que ces nations peuvent avoir, si elle n'existe pas, c'est que c'est tout simplement impossible. La même chose vaut pour la Hongrie et pour d'autres minorités, je pense. C'est le climat même du pays qui ne permet pas au processus démocratique de prendre racine.

Le président: Merci beaucoup.

M. Boucek: Si vous le permettez, je vais compléter la réponse à la question de M. Orlikow. Je suis un expert en relations tchèques-slovaques et depuis Munich, ces relations sont loin d'être excellentes. En fait, l'indépendance de l'État slovaque n'a fait qu'aider à détruire ce qui restait de la Tchécoslovaquie en 1939. Quand vous avez vu l'émission *The Fifth Estate*, vous découvrez certaines activités de l'État slovaque pendant la guerre. Mais d'un autre côté, bien sûr, ils sont devenus un satellite de l'Allemagne nazie. Reste à savoir s'ils ont vraiment été forcés de faire ce qu'ils ont fait. À la fin de la guerre, ils se sont révoltés et se sont joints aux alliés victorieux.

Après la guerre, les Tchèques se sont rattachés une fois de plus à un État unique. Enfin, pendant la période de Dubcek, on a fait un effort qui a pris fin après le renvoi de Dubcek, la création de la Fédération de Tchécoslovaquie à l'Est et à l'Ouest. L'Est, c'était la Slovaquie et les terres tchèques se trouvaient à l'Ouest.

Les Slovaques nous causent maintenant des difficultés en voulant constituer une entité indépendante et voilà longtemps—un demi-siècle peut-être—qu'ils réclament le droit à l'autodétermination. Ils estiment avoir été lésés sous les Tchèques. Mais il s'avère peu à peu que sous la tutelle soviétique, cela n'a plus beaucoup d'importance. La Bohème et la Tchécoslovaquie forment chacune une république socialiste, mais toutes deux sont gouvernées par Moscou. Les Slovaques séparatistes nous causent d'autres difficultés au Canada plutôt que des difficultés en Tchécoslovaquie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, et je voudrais remercier les porte-parole du peuple tchèque. Je m'intéresse

[*Texte*]

personal interest in this because I just returned from Czechoslovakia as a member of a parliamentary delegation visiting their parliament and their country. I share many of the views expressed today from the short time we were in Czechoslovakia. Even though we were enabled only to visit the official side of the country, nevertheless we did hear some things that confirm what you have told us.

I share your pessimism about the prospects for immediate rescue, or even long-term rescue. I was also impressed that just as a fire can burn under the earth and erupt into a forest fire, so there are the potential embers of such a fire of dissent and revolt. We were advised privately that certainly the Government of Czechoslovakia was more unpopular than most Eastern European governments, and it does not enjoy popular support, but enjoys only the support of the Red Army.

While none of us have a right to look forward to any near-term salvation, we should not entirely give up hope and do what we can, as I think we have been advised this morning. I wish there were time to continue this, as I hope in other connections there will be opportunities. Your submissions today will be part of our report and I hope will gain much wider publicity, and certainly much wider attention in this Parliament.

Mr. Kilgour has a motion along those lines.

Mr. Kilgour: I hate to come along with a motion after your eloquent words, Mr. Chairman.

I move that Professor Skilling's article, which begins on page 32 and ends 16 pages later, be part of the *procès-verbaux* as well as the article from the *Times* which was referred to in the testimony.

Motion agreed to

The Chairman: Would the committee like a short recess?

Mr. Kindy: Five minutes.

The Chairman: Is there agreement in spite of the time pressure? Five minutes—seventh-inning stretch.

• 1125

• 1130

The Chairman: Let us begin with the next delegation, the Ukrainian Canadian Committee. This delegation will be represented by Senator Yuzyk and Christina Isajiw, the Executive Director of the Human Rights Commission of that committee. We have brief number 7, parts (*a*), (*b*) and (*c*).

[*Traduction*]

particulièrement à cette question parce que je reviens d'un voyage en Tchécoslovaquie en qualité de membre d'une délégation parlementaire qui visitait le pays et son Parlement. Ce bref séjour m'a amené à partager bon nombre des opinions exprimées aujourd'hui. Bien que l'on ne nous ait montré que la façade officielle du pays, certains des faits qui nous ont été rapportés corroborent vos dires.

Je partage votre pessimisme quant aux perspectives de sauvetage immédiat, voire de sauvetage à long terme. Moi aussi j'ai eu l'impression que, tout comme le feu peut couver sous la braise, et se transformer ensuite en incendie, les signes de dissentiment que j'ai détecté peuvent conduire à la révolte. On nous a dit en privé que le gouvernement de Tchécoslovaquie était indubitablement plus haï que la plupart des gouvernements d'Europe de l'Est, et qu'il ne s'appuie pas sur le peuple, mais seulement sur l'Armée rouge.

Bien qu'aucun d'entre nous ne puisse espérer que la salut est en vue, nous ne devrions pas abandonner tout espoir et nous devrions faire ce que nous pouvons, comme on nous l'a d'ailleurs conseillé ce matin. Je voudrais que nous ayons le temps de continuer à en discuter et j'espère que d'autres témoins nous en donneront la possibilité. Les mémoires que vous nous avez remis feront partie de notre rapport, mais j'espère qu'ils vous gagneront également une audience plus vaste et qu'ils serviront en tout cas à mieux faire connaître la situation au Parlement.

M. Kilgour voudrait présenter une motion dans ce sens.

M. Kilgour: Après ces éloquentes paroles, monsieur le président, c'est à contrecoeur que je présente une motion.

Je propose que l'article du professeur Skilling, qui commence à la page 32 et se termine 16 pages plus tard, fasse partie des procès-verbaux de même que l'article du *Times* dont il a été question dans les témoignages.

La motion est adoptée

Le président: Le comité souhaite-t-il ajourner la séance pendant quelques instants?

M. Kindy: Cinq minutes.

Le président: Êtes-vous d'accord, bien que le temps presse? Cinq minutes . . . Le temps de se dégourdir les jambes.

Le président: Nous allons donner la parole à la délégation suivante, le Comité des Canadiens d'origine ukrainienne. Cette délégation sera représentée par le sénateur Yuzyk et par Christina Isajiw, directrice de la Commission des droits de la personne de ce comité. Nous avons là le mémoire nº 7, parties (*a*) (*b*) et (*c*).

[*Text*]

• 1135

Mrs. Christina Isajiw (Executive Director, Ukranian Canadian Committee): Thank you, Mr. Chairman.

I am here on behalf of the Ukrainian Canadian Committee, but I also am the director of the Human Rights Commission, which is a world body. Senator Yuzyk was going to be here with me to give me moral support, but he is at another meeting. Therefore, I will have more time to speak by myself.

Those of you who have had a chance to read the brief will notice it deals with certain issues pertaining to violations of human rights generally, and particularly with the record in Soviet Ukraine. The second part of the brief is a rather lengthy document on implementing new measures and a decree by the Ministry of Education of the Ukraine S.S.R. regarding Russification.

The third part of the brief is a memorandum on religious repression.

I hope those of you who have not had the chance to read the brief will read it. I will simply stress a few points which are very necessary. From there I will go on to recommendations which I did not have time to include in my brief and which I would like to talk about.

As we all know, since the 1980 Madrid conference, violations of human rights have intensified in the U.S.S.R. tremendously. There has been a very strong effort to stamp out all forms of dissent which has been accompanied by greater violence and more brutal treatment of dissenters. This is shown right across the board. It is particularly directed towards the intellectuals, the Helsinki monitors, religious believers, and anyone who has had contact or who has been publishing or who has been disseminating samizdat, and now it has gone further to include those who want any kind of contact with the West.

Now, the brutality of the treatment and the extremely poor and worsening conditions of the penal system have brought about unprecedented deaths. Those of us who have been dealing with human rights material in eastern Europe have not dealt with premature deaths directly due to maltreatment within the penal colonies or labour camps until 1984. In 1984 eight persons died, five of whom were well-known Ukrainian Helsinki monitors and dissenters. I emphasize these deaths, not only as illustrations of human rights violations but also because I feel we must see them as a definite trend in the Soviet Union to effectively and once and for all stamp out any kind of dissent.

Later on I will make specific recommendations which I feel the western signatories must seriously consider. Otherwise, those of us who are parliamentarians or members of NGO groups who deal with human rights become party to the planned murder of individuals who want to exercise their

[*Translation*]

Mme Christina Isajiw (directrice, Comité des Canadiens d'origine ukrainienne): Je vous remercie, monsieur le président.

Je suis ici au nom du Comité des Canadiens d'origine ukrainienne, mais je suis également directrice de la Commission des droits de la personne, qui est un organisme mondial. Le sénateur Yuzyk devait comparaître avec moi pour me donner son appui moral, mais il se trouve à une autre réunion. Et c'est pourquoi je dispose de plus de temps de parole.

Ceux d'entre vous qui ont pu lire le mémoire ont constaté qu'il traite de certaines questions relatives d'une façon générale, aux violations des droits de la personne, particulièrement en ce qui concerne l'Ukraine soviétique. La seconde partie du mémoire est constituée par un document assez long sur la mise en oeuvre de nouvelles mesures et par un décret du ministre de l'Education de la R.S.S. d'Ukraine concernant la russification.

La troisième partie est un mémoire sur la répression religieuse.

J'espère que ceux d'entre vous qui n'ont pas encore pris connaissance du mémoire le feront et je me contenterai de mettre en relief certaines questions qui s'imposent. Je terminerai ensuite par des recommandations que je n'ai pas eu le temps de faire figurer dans mon mémoire et dont j'aimerais parler.

Nul n'ignore que depuis la conférence de Madrid de 1980, les violations aux droits de la personne ont considérablement augmenté en URSS. On s'est efforcé de réprimer avec vigueur toutes les formes de dissension, en usant d'une violence accrue et en redoublant de brutalité envers les dissidents. Toutes les catégories ont été visées, mais ceux qui sont le plus en butte à ces persécutions sont les intellectuels, ceux qui surveillent l'application des accords d'Helsinki, les croyants et tous ceux qui ont lu ou publié ou répandu des revues clandestines, et l'on en est même venu à s'attaquer à ceux qui recherchent un contact quelconque avec l'Ouest.

Les sévices exercés et les conditions déplorables, et qui ne font qu'empirer, du système pénitentiaire ont causé un nombre de morts sans précédent. Ceux d'entre nous qui traitent des questions des droits de la personne en Europe de l'Est n'ont pas entendu parler jusqu'en 1984 de morts prématurées dues directement aux mauvais traitements dans les colonies pénitentiaires ou dans les camps de travaux forcés. En 1984, huit personnes sont décédées, dont cinq étaient des dissidents ukrainiens bien connus, qui surveillaient l'application des accords d'Helsinki. J'insiste sur ces décès, non seulement parce qu'ils illustrent les violations des droits de la personne, mais également parce qu'ils amorcent en Union soviétique une tendance à écraser définitivement toute forme de dissidence.

Je présenterai par la suite des recommandations spécifiques qui, à mon avis, devraient être étudiées par les signataires des pays de l'Ouest, faute de quoi ceux d'entre nous qui sont des députés ou des membres des organisations non gouvernementales intéressés par la défense des droits de la personne se font les complices du meurtre organisé de personnes qui réclament

[*Texte*]

human rights. We are, after all, signatories of the Helsinki accords.

Other very important measures that have been introduced, and I deal with them at some length in this brief, are the supplements and amendments to the existing criminal code in the R.S.F.S.R., the Ukrainian S.S.R. and the constituent republics. These came into effect in 1983 and 1984. Those of us who had been shocked at the re-arrests in 1982 of well-known dissidents, who were given additional 15-year sentences while they were still serving their labour camp sentences, received our answer in 1983 when we saw these amendments and additions to the criminal code. Even though the amendments and additions were introduced by the Soviet government in 1983, they became retroactive to 1982. Therefore, everything was very neatly explained and put into perspective by the government.

• 1140

These new repressive measures in the form of the additions to the criminal code have a very definite aim as far as the Soviet system is concerned. Their aim is to further isolate the Soviet population from foreign contacts, to eradicate any "samizdat" publications, to stifle all expression of independent political, social, national, cultural, and economic views, and to bring about a demoralizing atmosphere in which individuals who are isolated from their families, constantly abused and threatened, will finally either succumb to renouncing their views, their colleagues and friends—and in this way fuel the propaganda machine of the Soviet regime—or, as in some of the cases we have seen, break down and commit suicide. Again, this is a horrendous situation in the U.S.S.R.

My brief also deals with emigration and the reunification of families. In this respect, I must point out one thing. The Ukrainian situation is unique in this case. We all know that in the past groups which have been allowed to emigrate in any numbers have been the Jews, the Germans and the Armenians, particularly the Armenians who were coming into the United States. Other groups have not had the freedom to emigrate, particularly the Ukrainians. We have cases upon cases of those who, when they did renounce their Soviet citizenship or wanted and indicated in any formal way the desire to emigrate immediately, lost their jobs, became harassed, and did indeed wind up as prisoners in the Gulag.

We Canadians do have unresolved family reunification cases in Canada. One of the more prominent ones, as Mr. Clark has pointed out and has placed on the front pages, is Danylo Shumuk. We strongly urge the Canadian delegation to deal with these cases at this very important human rights meeting.

We have spoken on this issue in Madrid, prior to Madrid and since Madrid with various delegations, not only with the Canadian. We feel that behind the scenes, perhaps, part of the bilateral agreements route has not helped, has not resolved these cases. We are asking now that these cases be brought to

[*Traduction*]

l'exercice de leurs droits. Nous sommes, après tout, signataires des accords d'Helsinki.

D'autres mesures très importantes ont été prises—j'en traite assez longuement dans ce mémoire—à savoir les amendements et les ajouts au Code pénal actuel de la République socialiste fédérative soviétique de Russie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et des républiques qui composent l'Union soviétique. Ces amendements sont entrés en vigueur en 1983 et en 1984. Ceux d'entre nous qui ont été bouleversés, en 1982, par la nouvelle arrestation de dissidents bien connus qui, tout en purgeant encore une peine de travaux forcés, se sont vu infliger des peines supplémentaires de 15 ans, ont compris la situation lorsqu'ils ont pris connaissance, en 1983, des amendements et des ajouts au Code pénal. Bien que ceux-ci aient été introduits en 1983 par le gouvernement soviétique, ils ont eu un effet rétroactif à 1982. Le gouvernement a ainsi pu expliquer et justifier ses actes.

Ces nouvelles mesures de répression sous forme d'ajouts au Code pénal ont un objectif bien précis en ce qui concerne le système soviétique. Elles ont pour effet d'isoler encore davantage la population soviétique des contacts avec les étrangers, de faire disparaître toutes publications clandestines, d'empêcher l'expression d'idées économiques, culturelles, nationales, sociales, politiques indépendantes et de créer un climat oppressant dans lequel des gens qui sont isolés de leurs familles, constamment menacés et maltraités, finissent par capituler en abjurant leurs opinions, en tournant le dos à leurs collègues et amis, alimentant de la sorte la machine de propagande du régime soviétique—ou, comme dans certains des cas dont nous avons eu connaissance—ils sont brisés par l'épreuve et se suicident. Là encore, c'est un exemple de la laideur de la situation en U.R.S.S.

Je parle également, dans mon mémoire, de l'immigration et de la réunion des familles et je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'à ce point de vue, la situation en Ukraine est unique. Nous savons tous qu'autrefois, les groupes qui ont été autorisés à émigrer en grand nombre étaient les Juifs, les Allemands et les Arméniens, plus particulièrement ces derniers qui se rendaient aux États-Unis. D'autres groupes, surtout les Ukrainiens, n'ont pas été autorisés à émigrer. On nous a signalé de nombreux cas de gens qui ont renoncé à leur nationalité soviétique, ou qui ont fait connaître officiellement qu'ils voulaient émigrer sans délai et qui ont perdu leur emploi, ont été harcelés et ont fini par être incarcérés dans un Goulag.

Nous avons au Canada des cas de familles démembrées. L'une des plus connues, mise en lumière par M. Clark, est celle de Danylo Shumuk, et nous implorons la délégation canadienne de présenter ces cas lors de cette très importante réunion sur les droits de la personne.

Lors de la réunion de Madrid, mais également avant et après, nous avons parlé de cette question non seulement avec la délégation canadienne, mais avec diverses autres délégations, parce que nous avons l'impression que les tractations de coulisse dans le cadre des accords bilatéraux n'ont pas toujours aidé à résoudre ces questions. Nous demandons maintenant

[*Text*]

the meeting tables and be discussed very openly without resorting to quiet diplomacy. Perhaps that will help.

I refer now to the topic of suppression of national and cultural rights. As I mentioned, there is a lengthy document on Russification. Russification, in all of Eastern Europe, and particularly in Ukraine, is steadily on the increase. Religious oppression is intensified, although from time to time the Soviets do use a forum such as commemorative historic events to show their magnanimity, goodwill and initiative, and to use this mileage in terms of propaganda. In effect, the thousands of political prisoners serving a term anywhere from three to fifteen years are indeed religious believers who are not allowed to practise their religion.

This, in a gist, is the brief. I will come back to it in questions and answers.

• 1145

I would like to say a few words about the possible objectives and recommendations to this very important meeting on human rights. Since the signing of the Helsinki Final Act in 1975, the validity of respect for human rights and fundamental freedoms, as a necessary prerequisite to international peace and security, has been more widely accepted. For it is in the Helsinki Final Act that emphasis is clearly and unequivocally placed on the fact that this international agreement asserts that the attainment of peace requires respect for human rights.

Unlike the United Nations Charter—which reaffirms faith in fundamental human rights, the dignity and worth of the human person, and equal rights of men and women, while promoting social progress and better standards of life—the Helsinki Final Act in the fifth paragraph of Principle 7 not only recognizes the universal significance of human rights and fundamental freedoms but also recognizes that the respect for these elements an essential factor for peace. It is also essential, according to the Helsinki Accords, to have justice, which is necessary to ensure the development of friendly relations and co-operation among all states.

This is a reminder of what the Canadian delegation will be dealing with, of what we as non-governmental organizations have been focusing on, and what we see ourselves as spokesmen for, in terms of the repressed in our respective countries.

Now although protection of human rights and fundamental freedoms has to be implemented by national or domestic law, states have undertaken international commitments in accordance with international standards, making human rights and fundamental freedoms legitimate matters of international concern. Also, states can be legally required to reply to questions concerning domestic implementation only if they ratify a treaty to do so. And although the Helsinki Final Act is not a treaty, it is a moral and political commitment to act in accordance with the ten principles and to exchange views concerning their implementation.

[*Translation*]

que ces cas fassent l'objet de discussions officielles, publiques, sans recours à une discrète diplomatie. Peut-être aurons-nous plus de chance ainsi.

Je voudrais maintenant parler de la question de la suppression des droits culturels et nationaux. J'ai déjà dit qu'il existait un long document sur la russification qui, dans toute l'Europe de l'Est, et particulièrement en Ukraine, ne fait que s'amplifier. La répression religieuse continue à sévir bien qu'à l'occasion des Soviétiques se servent de la commémoration d'événements historiques pour exhiber leur bonne volonté et leur magnanimité et pour alimenter ainsi leur propagande. Mais, les milliers de prisonniers politiques condamnés à des peines de trois à quinze ans de détention sont en réalité des croyants auxquels on interdit l'exercice de leur religion.

Je crois avoir résumé l'essentiel du mémoire et reviendrai là-dessus lorsque vous me poserez des questions.

Je voudrais parler brièvement des objectifs et des recommandations à présenter éventuellement à cette très importante réunion sur les droits de la personne. Depuis la signature, en 1975, de l'Acte définitif de Helsinki, l'importance du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales comme condition de la paix et de la sécurité internationales a été mieux comprise, car ce document affirme clairement et hautement que le chemin de la paix passe par le respect des droits de la personne.

Contrairement à la Charte des Nations Unies—qui proclame la foi dans les droits fondamentaux de la personne, la dignité et la valeur de la personne humaine et l'égalité des droits pour les hommes et pour les femmes, tout en encourageant le progrès social et l'amélioration des niveaux de vie—l'Acte définitif d'Helsinki, dans le cinquième paragraphe du principe 7, non seulement reconnaît la signification universelle des droits de la personne et des libertés fondamentales, mais affirme également que le respect de ces droits et libertés constitue un facteur essentiel de paix. Il importe également, d'après ce document d'Helsinki, de rechercher la justice qui est nécessaire à l'établissement de relations amicales et de coopération entre tous les États.

C'est là un rappel de ce que sera la mission de la délégation canadienne, de l'orientation que devront prendre nos efforts en tant qu'organisations non gouvernementales et de notre mission de porte-parole des opprimés dans nos pays respectifs.

Bien que la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales doive être assurée par des lois nationales ou intérieures, les États ont pris des engagements internationaux conformes aux normes internationales, aux termes desquels les droits de la personne et les libertés fondamentales constituent des questions qui sont légitimement d'intérêt international. Les États ne peuvent être tenus de répondre à des questions portant sur la mise en oeuvre de ces principes que s'ils ratifient un traité à cet effet, et bien que l'Acte final d'Helsinki ne soit pas un traité, ce n'en est pas moins un engagement moral et politique d'agir conformément auxdits principes et de communiquer des renseignements sur leur mise en vigueur.

[*Texte*]

We all know, and I would like to re-emphasize, that we all work and think in terms of knowing that the concept of human rights is of equal importance with the inviolability of frontiers and territorial integrity. It is not intervention as defined in Principle 6 to ask questions or make comments about human rights issues in another participating state. Moreover, under Principle 7, individuals have a right to know and to act upon their rights and duties. Under Principle 9, organizations and persons have a relevant and positive role to play in the achievement of the principles.

Because our concerns deal mainly with domestic implementation of international human rights standards, I would like to propose that perhaps a serious effort might be made in order to organize an on-going series of multilateral and bilateral meetings of experts of the participating states—not only with regard to educational, scientific, and cultural co-operation, but also with respect to the domestic implementation of international human rights standards. In other words, it is time for us to move beyond the publicity and educational techniques of international promotion of human rights. Recognizing that these elements have been vital in the promotion of international awareness for human rights, and realizing that international expression of concern for the plight of human rights activists has helped to forge a stronger public support for human rights implementation, we suggest that it is time to move to a stage where domestic implementation of international human rights standards can be discussed.

Participating states could start discussions with such non-controversial and non-ideological rights as certain protections as they are spelled out in the covenant on civil and political rights. For instance, multilateral discussions could be organized to deal with rights required under Article 9, the right upon arrest or detention.

Article 7 is the right not to be subjected to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment. Article 14 is the right to a fair trial. Article 10 is the human treatment of persons deprived of liberty. All of these issues should be discussed in a bilateral or multilateral experts context. We feel it would promote, first of all, an atmosphere in which discussions of these kinds, leading hopefully to implementation, would become part of everyday proceedings of government and non-governmental organizations. It certainly would put a dent in public opinion and in the possible solution of these problems within the domain of each country.

• 1150

Canada is also in a unique position to follow through on its proposal in the United Nations Commission on Human Rights to draft a declaration on the rights and responsibilities of individuals and groups. This proposal was adopted by consen-

[*Traduction*]

Nous savons tous—j'insiste là-dessus—que nous montrons, par notre action, que la notion des droits de la personne est aussi importante que le caractère inviolable des frontières et l'intégrité territoriale. Aux termes du Principe 6, ce n'est pas une ingérence dans les affaires d'autrui que de poser des questions ou de faire des observations sur les questions liées aux droits de la personne dans un autre État participant. Par ailleurs, aux termes du Principe 7, les personnes ont le droit de connaître leurs droits et leurs devoirs et d'agir en conformité avec eux. Le Principe 9 affirme que les organisations et les personnes ont un rôle positif et pertinent à jouer dans la concrétisation de ces principes.

Comme nous nous occupons essentiellement de la mise en oeuvre, par les divers pays, des normes internationales en matière de droits de la personne, je proposerais que nous nous attachions à organiser une série permanente de réunions bilatérales et multilatérales de spécialistes des États participants, non seulement sur des questions de coopération culturelle scientifique et éducative, mais également sur l'application par les divers pays des normes internationales des droits de la personne. Il est grand temps pour nous, en effet, de dépasser le stade de la publicité et des techniques de sensibilisation pour la promotion internationale des droits de la personne. Ces outils ont été précieux pour sensibiliser les pays aux droits de la personne, et l'intérêt du monde pour le sort réservé aux défenseurs des droits de la personne a contribué à renforcer le mouvement d'opinions en faveur de ces droits, mais il est temps maintenant de faire un pas de plus pour discuter de la façon dont les pays appliquent les normes internationales des droits de la personne.

Les États participants pourraient entamer des discussions sur certains droits non teintés d'idéologie et ne prêtant pas à controverse, comme certaines des protections énoncées dans la convention sur les droits civils et politiques. C'est ainsi qu'il serait possible d'organiser des discussions multilatérales sur les droits évoqués à l'article 9, en cas d'arrestation ou de détention.

L'article 7 porte sur le droit de ne pas être soumis à des punitions ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'article 14 traite du droit à un juste procès. L'article 10 concerne le traitement humanitaire de personnes privées de leur liberté. Toutes ces questions devraient faire l'objet de discussions bilatérales ou multilatérales entre spécialistes. Ceci contribuerait d'abord à créer un climat dans lequel des discussions de ce genre, qui déboucheraient, espérons-le, sur des mesures concrètes, feraient partie intégrante des travaux ordinaires des organisations gouvernementales et autres. L'opinion publique en serait certainement influencée et verrait que la solution à ces problèmes se trouve à portée de chaque pays.

Le Canada occupe également une position unique pour donner suite à la proposition qu'il a faite à la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne de rédiger une déclaration sur les droits et responsabilités des individus et des groupes. Cette proposition a été adoptée par consentement

[*Text*]

sus and Canada could propose a multilateral meeting of experts on that subject.

The right to life, as required under Article VI of the Covenant on Civil and Political Rights, could be discussed at a multilateral forum. These are issues that concern the Canadian public; they may be issues that concern other publics, and consensus could be found or at least discussions begun.

As far as concrete proposals which would in some way highlight the Ukrainian dissident situation currently imprisoned in the U.S.S.R., we are asking the Canadian delegation—and we will continue lobbying for this—that the Canadian delegation does mention names and does cite cases, not only as illustrations of violations of human rights as has been done before, perhaps not by Canada directly, but by other states, but also as cases which should be discussed and should be resolved.

Danylo Shumuk was in the talks on family reunification as I have mentioned before. Mykola Rudenko Vasyl Stus, Ivan Kandyba, Lev Lukianenko are people who should be singled out under a very important category. That is the category of invalids and disabled persons who are serving 15-year terms of hard labour in extremely critical conditions. This not only violates the Helsinki Accords, but also violates the Soviet law of their own standards on detention and on labour.

The Canadian delegation should talk at length about the re-establishment of the Ukrainian Catholic Church, which was forcibly abolished by Stalin. Members were forced, and are still forced to practise religion and participate in their cultural heritage underground. They are all repressed; those who were killed, those who were sent to Siberia were in the past. Now there is a new group, and I am documenting this in my brief on the rights and believers of the Ukrainian Catholics in the Ukraine. This again is a group that sees itself as following through on the Helsinki Accords; a group that is dealing with documentation, publishing of some material and communicating to the West the religious repression in the Ukraine.

As an aside, if I may, I feel that I am a victim of that abolition of the Ukrainian Catholic Church. I am a member of the Ukrainian Catholic Church. My grandfather was a priest. Although I was born in the West, my grandfather was one of those priests who was forcibly made to sign a document and become a part of the official church. I cannot live this down on an emotional level to this day, because as a child when I found this out, I thought this was a treasonous act against both the national heritage and somehow the religious—how shall I say it?—belonging of the entire family. I still feel that way, which is only a personal thing I would like to share with you.

Language rights—all eastern Europeans have fallen under the rule of some form of Russification. The Ukrainians are feeling this, and have been feeling this particularly severely for quite some time now.

[*Translation*]

général, et le Canada pourrait proposer de tenir une réunion multilatérale de spécialistes de cette question.

Le droit à la vie, dont il est question à l'article VI du Pacte international relatif aux droits civils et politiques pourrait faire l'objet de discussions multilatérales. Ce sont là des questions qui concernent le public canadien, et d'autres peut-être également, et il serait peut-être possible de dégager un consensus, ou tout au moins d'amorcer des discussions.

En ce qui concerne des propositions concrètes visant à attirer l'attention sur la situation des dissidents ukrainiens actuellement emprisonnés en URSS, nous prions la délégation canadienne—et nous ne relâcherons pas nos efforts—de mentionner des noms, de citer des cas, non seulement pour illustrer la violation des droits de la personne, comme il a été fait jusqu'à présent, sinon directement par le Canada, mais par d'autres États, mais d'en parler comme de cas pour lesquels il faut rechercher une solution.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le cas de Danylo Shumuk avait été invoqué lors de pourparlers sur la réunion des familles. Mykola Rudenko Vasyl Stus, Ivan Kandyba, Lev Lukianenko sont des gens qui constituent une catégorie très importante, celle des invalides et handicapés qui purgent une peine de 15 ans de travaux forcés dans des conditions très dures, et ce, en contravention non seulement des accords d'Helsinki, mais également de la loi soviétique et de ses normes sur la détention et les travaux forcés.

La délégation canadienne devrait entamer des pourparlers pour le rétablissement de l'Église catholique ukrainienne, qui a été dissoute par Staline. Ses membres ont été forcés—et le sont toujours encore—de se cacher pour exercer leur religion et participer à son patrimoine culturel. Ce sont tous des opprimés, comme l'ont été ceux qui ont été tués ou envoyés en Sibérie. Il existe à présent un nouveau groupe, comme je le montre dans mon mémoire sur les droits des croyants de la religion catholique ukrainienne en Ukraine. Là encore, c'est un groupe qui invoque les accords d'Helsinki, qui s'occupe de documentation, qui publie des documents et fait connaître à l'Ouest ce qu'est la répression religieuse en Ukraine.

Je voudrais vous faire remarquer que je suis moi-même victime de la suppression de l'Église catholique ukrainienne, dont je suis membre. Mon grand-père était prêtre, et bien que je sois née à l'Ouest, mon grand-père a dû abjurer en signant un document pour pouvoir devenir membre de l'Église officielle. Aujourd'hui encore, cette situation continue de me bouleverser, car, lorsque, enfant, j'ai découvert ces faits, j'y ai vu un acte de trahison envers à la fois le patrimoine national et le patrimoine religieux, dirais-je, qui était celui de toute notre famille. Mon indignation ne s'est pas apaisée, mais c'est le seul sentiment personnel dont je voulais vous faire part.

Quant aux droits linguistiques, tous les pays de l'Europe de l'Est subissent l'une ou l'autre forme de russification. Les Ukrainiens ont été particulièrement touchés à cet égard depuis un certain temps.

[*Texte*]

• 1155

In the second part of the brief are statistics on the number of publications in the Ukrainian language, how they have fallen, what is happening at the universities, what is happening on the intellectual level, what is happening in schools and even in kindergartens. So the issue of Russification to the Ukrainian community is a very important one. It is important not only from the point of view of heritage, but also from the point of view of cultural genocide, where parents are not allowed to speak to their children or to teach their children their own language. When they do, they are repressed for it. We see cases upon cases in recent years of intensified crackdown on the implementation of this decree on Russification, which you have in your briefs. Now, these would . . .

The Chairman: Could we have questions now? We are going to run out of time.

Mrs. Isajiw: Yes. I would like to make just two more issues that I feel are very important.

As for our position as non-governmental organizations with our government, we are very happy to be here. We are very happy to have this ad hoc committee hearing us and taking down the documentation. We are still very much concerned that this process go on, that we do have access to materials, that we do see publications from here, that we do have some kind of an assured forum that will lead us on to the cultural forum in Budapest and so on. Even though this committee may have been called for a particular reason at this particular time, we have been working in this area for a very long time, and we need to have our government respond in a stable manner to this process of the Helsinki Accords.

The Chairman: Thank you very much for that very full and helpful presentation.

Now, we are very pressed. After this, we have three other delegations before the break at 1 p.m. If the subcommittee will agree, I am going to suggest we have two questioners—one from the opposition and one from the government—and then go on.

Mr. Orlikow for five minutes.

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, given the time constraints, let me just ask one question. A recent issue of the *New York Times* reported on the desire of thousands of Soviet Jews to leave the country. As you know, the Soviet government has really put on the clamps in the last few years and the numbers permitted to leave were very small. Apparently in the last short while, a number of very prominent Soviet Jews who had indicated they wanted to leave were notified by the Soviet authorities that if they applied again for their visas they would probably be granted. So the article in the *New York Times* speculated that with the advent of Mr. Gorbachev there may be, in so far as the Soviet Jews are concerned, a change for the better in the Soviet policy regarding permission for Soviet Jews to leave the country. I am wondering if there are any indications that the repression of the Ukrainian people in the Soviet

[*Traduction*]

La deuxième partie du mémoire contient des statistiques sur le nombre de publications dans la langue ukrainienne, sur leur diminution, sur ce qui se passe dans les milieux universitaires et intellectuels, dans les écoles, et même dans les jardins d'enfants. Cette question de russification est très importante pour la communauté ukrainienne, non seulement pour la sauvegarde d'un patrimoine, mais également parce qu'il s'agit d'un génocide culturel, puisque les parents n'ont pas le droit d'enseigner leur langue à leurs enfants, de leur parler dans leur propre langue. Ils sont punis s'ils le font, et nous avons vu à maintes reprises, au cours des dernières années, un renforcement des mesures d'application de ce décret sur la russification, exemple que vous trouverez dans les mémoires. Ce serait là . . .

Le président: Est-ce que nous pourrions maintenant vous poser des questions? Le temps va nous manquer.

Mme Isajiw: Certainement. Je voulais simplement encore attirer votre attention sur deux points qui me paraissent très importants.

Nous sommes très heureux de notre position d'organisation non gouvernementale avec notre gouvernement et nous sommes également heureux que ce Comité veuille bien nous entendre et recevoir la documentation. Nous tenons à ce qu'il continue d'en être ainsi, afin de prendre connaissance de la documentation et de trouver une sorte de tribune qui nous permettra de nous présenter au forum culturel de Budapest et autres. Il y a fort longtemps que nous travaillons sur ces questions, et bien que ce Comité ait peut-être été mis sur pied à un moment choisi pour une raison particulière, nous tenons à ce que notre gouvernement réagisse avec constance aux travaux des Accords d'Helsinki.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Votre mémoire est très fourni et sera très utile.

Mais nous sommes vraiment très pressés par le temps. Car nous devons entendre trois autres délégations avant la pause à 13 heures. Je vais proposer, si le Sous-comité y consent, de donner la parole à deux intervenants, l'un de l'opposition et l'autre du gouvernement, et de continuer ensuite.

Monsieur Orlikow, vous avez cinq minutes.

M. Orlikow: Monsieur le président, puisque j'ai si peu de temps, je me contenterai de poser une seule question. Un article dans un des derniers *New York Times* faisait état du voeu de milliers de Juifs soviétiques de quitter leur pays. Vous n'ignorez pas que le gouvernement soviétique a réduit l'émigration, ces dernières années, à un nombre minime. Et tout récemment, plusieurs Juifs soviétiques éminents qui avaient fait connaître leur intention d'émigrer ont reçu des autorités soviétiques l'avis que s'ils faisaient de nouveau une demande de visa, celle-ci leur serait probablement accordée. D'après l'article du *New York Times*, l'avènement de M. Gorbatchev semble donc annoncer un assouplissement de la politique soviétique en ce qui concerne la permission donnée aux Juifs soviétiques de quitter le pays. Le même genre d'évolution s'annonce-t-il pour le peuple ukrainien en Union soviétique, à la suite de l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev?

[*Text*]

Union may be lightened as a result of the coming to power of Mr. Gorbachev.

Mrs. Isajiw: I wish it were so, Mr. Orlikow. Unfortunately it is not. Quite to the contrary, there is now even less chance for those who in the past have been able to come and visit their families to do so. We also know that Ukrainians who have been allowed in the past to emigrate from Soviet Ukraine have been either from binational marriages, that is married to a Jewish partner, or were fortunate enough and had friends in Israel to be given false papers. Unfortunately, that is not so as far as Ukrainians are concerned.

• 1200

The Chairman: Thank you very much. Mr. Witer.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask the witness, through you, Mr. Chairman, how extensive Russification is in the Ukrainian Soviet Union, and if there has been a significant increase in it in the last 10 or 15 years? Also, what are the consequences, if any, to those who do not enthusiastically support the policy?

Mrs. Isajiw: That is a question I could not possibly fully answer. It has about 15 or 16 pages in the brief. It has been extensive. As I say, the decline in terms of publications in courses being taught in the universities, in the kinds of newspapers that are coming out has been steady. The resolution of the Ministery of Education of the Ukrainian S.S.R. made an unofficial—but we got it through underground channels—resolution in June 1983. This one spells out very clearly the additional measures for improving the usage of the Russian language within the Ukrainian S.S.R. These measures go through not only the pedagogical institutions and teaching profession, but they also go into the workplaces, the preschool and other institutional learning, and the media as well—the facilities in terms of radio, television, closed-circuit television. All of this is being programmed into Russian exclusively.

If you look at this brief on various pages you will see it goes on and on in such detail that one would not think necessary in terms of directives towards institutions, towards workplaces, towards methodology and so on. But this is exactly what is happening.

It is extensive. You asked me what the repercussions are? The repercussions are such that, first of all, those who do not study within the Russian language, and receive degrees within the Russian language, are barred from certain jobs; so the entire intelligentsia then become Russian-speaking and Russian oriented.

Those who refuse in any way to work within that system lose jobs, are fired or are given menial jobs. And we know if you lose a job and you cannot get another one, then you are slapped with a five- or ten-year term for parasitism. Of course, those who speak out on the horrendous issue of Russification become dissidents and are imprisoned.

[*Translation*]

Mme Isajiw: Je voudrais qu'il en soit ainsi, monsieur Orlikow, mais ce n'est, hélas, pas le cas. C'est même tout le contraire, car la situation a encore empiré pour ceux qui, autrefois, avaient pu venir visiter leur famille. Nous savons également que les Ukrainiens qui ont été autorisés autrefois à émigrer d'Ukraine soviétique étaient issus de mariages dits nationaux, c'est-à-dire que leur conjoint était Juif ou avait eu la chance d'avoir des amis en Israël qui leur ont envoyé de faux papiers. Malheureusement, ce n'est pas le cas des Ukrainiens.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Monsieur Witer.

M. Witer: Je vous remercie, monsieur le président. Je voudrais demander au témoin, monsieur le président, dans quelle mesure l'Ukraine est russifiée et si cette russification s'est considérablement étendue au cours des dernières 10 ou 15 années? J'aimerais également savoir quelles sont les mesures qui, le cas échéant, sont prises à l'encontre de ceux qui ne manifestent pas d'enthousiasme pour cette campagne.

Mme Isajiw: C'est une question à laquelle je ne puis donner de réponse précise. Une quinzaine de pages y sont consacrées dans le mémoire. La russification s'est étendue, on le constate d'après la diminution des publications pour les cours donnés dans les universités, et le nombre de journaux publiés. En juin 1983, le ministère de l'Éducation de la République d'Ukraine soviétique a pris une résolution officieuse, dont nous avons eu connaissance par voie clandestine. Cette résolution énonce très clairement les mesures supplémentaires prises pour étendre l'usage du russe dans la République d'Ukraine soviétique. Ces mesures touchent non seulement les établissements d'enseignement et la profession des enseignants, mais elles visent également les lieux de travail, les écoles maternelles et autres établissements d'enseignement, ainsi que les médias—stations d'émission, chaînes de télévision, télévision en circuit fermé. Tous ces programmes se font uniquement en russe.

Si vous lisez le mémoire, vous y trouverez des pages de directives détaillées—beaucoup paraîtraient superflues—visant les établissements de tous ordres, les lieux de travail, les méthodes d'enseignement, etc. Ces directives ont pourant été émises telles quelles.

Ces directives sont fort détaillées. Vous me demandez quelles en sont les répercussions. Tout d'abord, certains emplois sont interdits à tous ceux qui n'ont pas fait d'études en russe ou n'ont pas obtenu de diplôme russe, de sorte que toute l'élite intellectuelle doit parler le russe et s'orienter vers la culture russe.

Ceux qui refusent de se plier à ce système perdent leur emploi, sont licenciés ou relégués dans des emplois subalternes. Une personne sans emploi et qui ne peut en trouver un autre se fait condamner à cinq ou 10 ans de prison pour parasitisme. Ceux qui s'élèvent contre cette campagne de russification et ses épouvantables conséquences se font traiter de dissidents et sont mis en prison.

[*Texte*]

Mr. Witer: Thank you. I would like to switch to the question of family reunification, if I may, Mr. Chairman. During the most recent trip by our Secretary of State for External Affairs, there was a question put to the Premier of the Soviet-Ukraine regarding family reunification. The response was that in fact there are no hurdles or obstacles to family reunification in the Soviet-Ukraine. I think I am quoting the Premier correctly. Could you perhaps comment on that, if that is accurate or inaccurate? Is there evidence to suggest that is not the case?

• 1205

Mrs. Isajiw: In answer to the Minister's question, yes, I think you are accurately citing the newspaper reports as we have seen them. That could mean various things. It could mean that the Soviet Ukraine is not in control of its policies and that everything goes through Moscow, which indeed I think it does. It also emphasizes the need for the public to raise these issues. I think Mr. Clark is to be commended, and I think the entire Ukranian population in the free world was elated to see that Mr. Clark raised the issue of human rights, not only in Moscow; he also raised the issue of a Ukranian dissident within the Soviet Ukraine. I think this is very important.

Soviet Ukraine and Ukranians do not have access to the western media, to the western embassies, and to the western consulates that people do have in Moscow. Therefore, that kind of public awareness and public support, if only in terms of moral support, is extremely important.

As far as there being indeed family reunification problems, we know there are many. As a result of close family ties, applications for members to come and visit them or to live with them within the Ukranian community have come from Australia, England, Germany, the U.S. and here.

As far as being able to solve this, perhaps my recommendations of bilateral and multilateral discussions is an indication of a possibility of discussing these issues with particular leaders within the U.S.S.R., and not only through Moscow. In other words, what I am saying is that maybe the Ukranian situation should be discussed with delegates who come directly from the Ukranian U.S.S.R., and perhaps that is one way of establishing some kind of rapport and putting extra pressure within the complex system of the Soviet Union. I do not know, but I think it is worth trying. I think it is significant that the question was placed in Kiev and that it was answered in that particular manner.

The Chairman: Thank you. Dr. Kindy.

Mr. Kindy: Thank you, Mr. Chairman.

I just would like to ask two short questions. Could you elaborate on the suppression of the Catholic Church in the Ukraine, and give us some details as to whether or not it is completely suppressed and does not exist as such, and whether or not there are any moves being made to have it re-established?

[*Traduction*]

M. Witer: Je vous remercie. Si vous me le permettez, monsieur le président, je voudrais en venir à la question de la réunion des familles. Lors du récent voyage de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre de l'Ukraine soviétique, interrogé à propos de la réunion des familles, a répondu qu'il n'existait ni obstacle ni empêchement à la réunion des familles en Ukraine soviétique. Je crois le citer correctement. Pourriez-vous me dire si cette réponse est exacte ou non et, dans ce dernier cas, si vous disposez de preuves à l'appui?

Mme Isajiw: Pour ce qui est de la réponse à la question du ministre, oui, je crois que vous interprétez bien comme nous les articles des journaux. Cela pourrait vouloir dire une foule de choses; par exemple, que l'Ukraine soviétique ne contrôle pas ses politiques et que tout doit passer par Moscou, ce qui est probablement le cas, à mon avis. Cela fait également ressortir la nécessité, pour la population, de soulever ces questions. Je crois que M. Clark doit être félicité, et je pense que probablement toute la population ukrainienne vivant dans le monde libre a été ravie de voir que M. Clark soulevait la question des droits de l'homme ailleurs qu'à Moscou. Il a également posé le problème d'un dissident ukrainien qui vit en Ukraine soviétique. C'est très important.

L'Ukraine soviétique et les Ukrainiens n'ont pas accès aux médias occidentaux, aux ambassades et aux consulats des pays occidentaux, comme c'est le cas pour ceux qui vivent à Moscou. Par conséquent, ce genre de sensibilisation publique et de soutien public, ne serait-ce que moral, a beaucoup d'importance.

Quant aux problèmes de réunification des familles, nous savons qu'il y en a beaucoup. À cause des liens familiaux étroits, les demandes pour aller vivre dans leur famille ukrainienne proviennent de parents de l'Australie, de l'Angleterre, de l'Allemagne, des États-Unis et d'ici.

Quant à la possibilité de régler le problème, peut-être que les discussions bilatérales et multilatérales que je recommande constitueraient un indice de la possibilité d'aborder ces questions avec divers leaders de l'Union soviétique, et non pas seulement ceux qui sont à Moscou. Autrement dit, je crois que le problème ukrainien devrait être discuté avec des délégués qui viennent directement de l'Ukraine soviétique. Ce serait peut-être une façon d'établir un lien quelconque et d'exercer une pression accrue sur le système complexe de l'Union soviétique. Je ne sais pas si cela réussirait, mais cela vaut la peine d'essayer. Le fait que la question ait été posée à Kiev et qu'on lui ait répondu ainsi, a une certaine signification.

Le président: Je vous remercie. Monsieur Kindy.

M. Kindy: Merci, monsieur le président.

Je voudrais juste poser deux brèves questions. Pourriez-vous en dire plus long sur la suppression de l'Église catholique en Ukraine? Pourriez-vous préciser, par exemple, si elle a été complètement supprimée et n'existe donc plus et si l'on fait des tentatives pour qu'elle soit réinstaurée?

[*Text*]

Mrs. Isajiw: Yes, I can. The Ukranian Catholic Church, as we know, was abolished by Stalin. It is non-existent. Those who would want to continue institutions leading towards priesthood cannot do so openly. Although there are institutions and there are priests being ordained, this is all underground. Of course, the historical data shows that the bishops, the archbishops and the priests who were shot, executed and sent to Siberia are no longer with us.

Catholicism was never abolished as such, particularly in western Ukraine. There is a very strong resurgence now not only in awareness, but in physical groups forming, practicing, going to church, having priests ordained through various clandestine means, and continuing. As we see from 1982 on, Iosyf Terelia, who was a dissident and has been incarcerated in psychiatric institutions at various times, is now a leader with Father Budzynskiy of a group called the Supporting Group for the Religious Believers in Ukranian U.S.S.R.

• 1210

We do not know quite how large this group is, except from the fact that since 1982 we have had nine extensive documents smuggled out to the West, documents that deal with all kinds of religious repression, from beatings of nuns in monasteries, desecration of grave monuments, dismantling of churches, that sort of thing, to the fact that the Ukrainian Catholic Church survives, that younger people are joining it and that they are going to keep on documenting the situation so that the west will know what is going on.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Kindy: Mr. Chairman, on a point of order, could I move the briefs be included in the transcript?

The Chairman: Yes, to be printed as an appendix.

Motion agreed to

The Chairman: I wish, Mrs. Isajiw, I could say I am happy to have heard you, but I will say I am grateful to have heard you. It is a sad tale you have told us, but we are better for hearing it. We will look forward to reading the material you have submitted, and I think many of us will be in touch with you in other connections. Thank you very much.

Mrs. Isajiw: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Our next group is the Lithuanian Canadian Community, represented by Mr. Danys, Vice-President. He will deal with brief number 6.

Mr. J. Danys, (Vice-President, Lithuanian Canadian Community): Thank you, Mr. Chairman and members.

Lithuania, Latvia and Estonia were first occupied in 1940, and since 1944 have been incorporated in the U.S.S.R. Because of political arrests, war actions, guerilla resistance, and especially through mass deportations from 1941 to 1956, the nation lost some 400,000 people, almost 15% of the total population.

[*Translation*]

Mme Isajiw: Oui. L'Église catholique ukrainienne, comme vous le savez, a été abolie par Staline. Elle n'existe pas. Ceux qui veulent maintenir des établissements menant à la prêtrise ne peuvent pas le faire au grand jour. Même s'il existe de tels instituts et s'il y a ordination de prêtres, tout se fait dans la clandestinité. Évidemment, l'histoire nous montre que les évêques, les archevêques et les prêtres qui ont été exécutés ou envoyés en Sibérie ne sont plus parmi nous.

Le catholicisme, en soi, n'a pas été aboli, surtout dans l'ouest de l'Ukraine. Il y a maintenant un grand réveil, non seulement des convictions, mais aussi de la pratique, puisque des gens se regroupent pour aller à l'église, pour faire ordonner des prêtres en faisant appel à divers moyens clandestins. Depuis 1982, Iosyf Terelia, un dissident qui a été incarcéré dans des institutions psychiatriques à plusieurs reprises, dirige avec le père Budzynskiy un groupe qui s'appelle le Groupe d'appui aux croyants d'Ukraine soviétique.

Nous ne connaissons pas l'importance de ce groupe, sinon que depuis 1982, on a réussi à faire passer à l'Ouest neuf documents assez longs qui traitent de diverses formes de répression religieuse, que ce soit des religieuses qui sont battues dans les couvents, que ce soit la profanation des tombes, le démantèlement des églises, etc. On a ainsi appris également que l'Église catholique ukrainienne survit, que les jeunes y adhèrent et qu'ils vont continuer à nous renseigner sur la situation, afin que le monde occidental sache ce qui se passe.

Le président: Merci beaucoup.

M. Kindy: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Puis-je proposer que les mémoires soient annexés au compte rendu?

Le président: Oui, les mémoires seront imprimés en annexe.

La motion est adoptée

Le président: Madame Isajiw, je voudrais bien pouvoir dire que j'ai eu du plaisir à vous écouter, mais je me contenterai de dire que je vous suis reconnaissant d'être venue nous parler. C'est une histoire bien triste que vous nous avez racontée, mais nous avons appris quelque chose. Nous lirons avec empressement la documentation que vous avez présentée, et je crois que plusieurs d'entre nous seront en communication avec vous à d'autres sujets. Je vous remercie beaucoup.

Mme Isajiw: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous allons maintenant entendre le représentant de la Communauté lituanienne canadienne, M. Danys, vice-président. Il va nous présenter le mémoire nº 6.

M. J. Danys (vice-président, Communauté lituanienne canadienne): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité.

La Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ont commencé à être occupées en 1940 et, depuis 1944, elles ont été englobées dans l'URSS. À cause d'arrestations politiques, de mesures de guerre, de guérilla de résistance, et surtout suite à des déportations massives de 1941 à 1956, la nation a perdu quelque 400,000 membres, presque 15 p. 100 de sa population totale.

[*Texte*]

In our brief we touched only the violations of human rights that have occurred more or less in the last 10 years. While the Final Act clearly and thoroughly confirms freedom of thought, conscience, religion or belief, we have witnessed disturbing failures to respect the solemn commitments in Soviet-occupied Lithuania.

The Final Act provides a review process to monitor the compliance by all signatory states, the commitments they have undertaken. In the spirit of such provisions, various non-governmental monitoring groups were established in many countries.

A Lithuania Helsinki Group was founded in 1976. Two years later, in 1978, a Catholic committee for the defence of believers' rights was founded. The first group was completely destroyed by 1982, while the key members of the second group have been sentenced to long terms in labour camps and to internal exile; the remaining members have been forced underground.

Out of eleven members of the Lithuanian Helsinki Group, six have been jailed; three died, one under very suspicious conditions, one dropped out, and one is in exile in the West. The one who is in exile in the West, Tomas Venclova, at the present is with Yale University as a lecturer. He will be here in Ottawa from the 5th to 9th, and we will be glad to arrange to meet meet him, for anybody who wishes, when he will be participating in press conferences. He was one of the founding members of the Helsinki group.

Even though membership changed, the Lithuanian Helsinki Group always sought to represent various dissident views and interests. It had representatives of the Catholic clergy, Catholic rights activists, nationalists, the liberal intelligentsia, the working population, and the Jewish immigration movement.

• 1215

That supplied the group with a broad socio-political base and appeal. So its activity reflects its genuine concern with the basic individual and collective rights specified in the Helsinki Final Act. Its decline and practical disappearance were to some extent compensated by the work of the Catholic Committee for Defence of Believers' Rights.

The Catholic committee was modelled on Moscow's Christian Committee for Defence of the Rights of Believers in the U.S.S.R., and has even issued a joint statement with this organization. The Catholic committee's goals went behind the defence of the rights of Lithuanian Catholics. In effect, the Catholic committee also assumed the goals of other human rights groups, such as Amnesty International or the Helsinki Watch Committees here in the Western world.

In 1983, the Catholic committee produced about 60 known documents. Document 33 appeals to the signatories of the Helsinki Final Act. It is attached to this brief. It is a courageous act, because it has very openly indicated what state our Catholic Church is in, as well as touching on the other violations of human rights.

[*Traduction*]

Dans notre mémoire, nous abordons seulement les violations des droits de la personne qui se sont produites depuis environ 10 ans. Même si l'Acte final confirme clairement et parfaitement la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance, nous avons été témoins de violations troublantes des engagements solennels en Lituanie occupée par les Soviétiques.

L'Acte final prévoit une procédure d'examen afin de vérifier que tous les États signataires se conforment aux engagements qu'ils ont pris. Dans l'esprit de ces dispositions, divers groupes de contrôle non gouvernementaux ont été créés dans bien des pays.

Un groupe d'Helsinki lituanien a été formé en 1976. Deux ans plus tard, en 1978, un comité catholique pour la défense des droits des croyants a été créé. Le premier groupe a été complètement détruit en 1982, alors que les membres clés du second ont été condamnés à de longs séjours dans des camps de travail et à l'exil intérieur. Les autres ont dû passer à la clandestinité.

Sur les 11 membres du groupe d'Helsinki lituanien, six ont été emprisonnés; trois sont morts, un dans des conditions très louches, un a abandonné et un autre s'est exilé à l'Ouest. Ce dernier, Tomas Venclova, est actuellement chargé de cours à l'Université Yale. Il sera à Ottawa du 5 au 9, et nous organiserons avec plaisir une réunion avec lui si quelqu'un le désire. Il doit participer à des conférences de presse. Il est l'un des membres fondateurs du groupe d'Helsinki.

Même si les membres ont changé, le groupe d'Helsinki lituanien a toujours cherché à représenter les divers points de vue et intérêts dissidents. Il comptait des représentants du clergé catholique, des activistes des mouvements pour les droits des catholiques, des nationalistes, de l'élite libérale, de la population ouvrière et du mouvement pour l'immigration des Juifs.

Cela a fourni au groupe une large base socio-politique. Son activité reflète donc sa préoccupation véritable pour les droits collectifs et individuels fondamentaux précisés dans l'Acte final d'Helsinki. Son déclin et sa quasi-disparition ont été, dans une certaine mesure, compensés par le travail du Comité catholique pour la défense des droits des croyants.

Le Comité catholique a été modelé sur le Comité chrétien de Moscou pour la défense des droits des croyants en Union soviétique et a même émis un énoncé conjoint avec cet organisme. Le Comité catholique a pour but de défendre les droits des catholiques lithuaniens. En fait, il assume également les buts d'autres groupements intéressés aux droits de l'homme, comme Amnistie internationale ou les comités de surveillance de l'Acte d'Helsinki dans le monde occidental.

En 1983, le Comité catholique a rédigé environ 60 documents connus. Le document 33 fait appel aux signataires de l'Acte final d'Helsinki. Nous l'avons joint au mémoire. C'est un geste courageux, car on y décrit très clairement dans quel état se trouve notre Église catholique, et l'on parle également d'autres violations des droits de l'homme.

[*Text*]

This angered the Soviet government which retaliated with a campaign of intensive harassment. As a result, the committee was forced underground. For about 10 years from 1972, no priest was arrested in Lithuania and actually harassment was fairly slight. But that has been changed. In 1983, two priests were jailed. Reverend Alfonsas Svarinskas was sentenced to 10 years at a strict regime camp and three years internal exile, and Reverend Sigitas Tamkevicius also was sentenced to 10 years strict regime camp and four years exile.

Some 123,000 Lithuanians signed a petition for the release of the two priests, despite official efforts to prevent dissent. The public was warned publicly by Soviet officials by television and by radio that those collecting signatures for the petition would be imprisoned. But the Catholic Church is quite strong in Lithuania. This year, early in January, the third member of that group, was setenced to three years of labour camp for organizing a religious procession.

In 1985, *samizdat* publications and other unofficial sources made known the names of about 50 prisoners of conscience serving sentences in Soviet labour camps, psychiatric hospitals, or internal exile. Our total list runs about 260. Those are well documented with addresses, and that list is attached to this brief.

Supression of freedom of speech and freedom of the press has not relaxed since the Helsinki Act was signed, especially since the Madrid Conference. Political censorship is total, so that only communism as defined in Moscow is allowed and political writing must support the communist state. Anyone with different views is restricted to publishing them in underground papers and is then subject to severe punishment if caught. People in Lithuania have had to resort to underground publications.

The chronicle of the Catholic Church in Lithuania has been published regularly since 1972, and managed to reach the West, where it is translated into English, published in larger numbers, and is distributed and widely used for radio dispatches to Lithuania. Besides this long age, especially in a communist state, for an underground journal, there are about 10 other publications that are printed regularly and appear and reach the West.

• 1220

Despite constitutional guarantees, religious activities are still subject to systematic and persistent harassment. Frequent attempts are made to deter school children from attending church services. Sometimes children are forced to join atheist organizations or are punished for not joining them.

Professors David Kinsella and Ryan Targapera of the University of California early this year published a study, a

[*Translation*]

Cela a fâché le gouvernement soviétique, qui a répliqué par une campagne de harcèlement intensif. Suite à cela, le comité est passé à la clandestinité. Pendant environ 10 ans, à partir de 1972, aucun prêtre n'a été arrêté en Lithuanie, et il y a eu en fait peu de harcèlement. Tout cela a changé. En 1983, deux prêtres ont été emprisonnés. Le révérend Alfonsas Svarinskas a été condamné à 10 ans de détention dans un camp au régime sévère et à trois ans d'exil intérieur, tandis que le révérend Sigitas Tamkevicius a été, lui aussi, condamné à 10 années de détention dans un camp au régime sévère et à quatre années d'exil.

Quelque 123,000 Lithuaniens ont signé une pétition en faveur de la libération des deux prêtres, malgré les efforts des autorités pour empêcher la dissidence. La population a été avertie publiquement par les autorités soviétiques, à la télévision et à la radio, que ceux qui recueillaient des signatures pour la pétition seraient emprisonnés. Mais l'Église catholique est très forte en Lithuanie. Cette année, au début de janvier, le troisième membre de ce groupe a été condamné à trois années de camp de travail pour avoir organisé une procession religieuse.

En 1985, les publications *samizdat* et d'autres sources officieuses ont fait connaître les noms d'environ 50 prisonniers d'opinion qui purgent des peines dans des camps de travail soviétiques, dans des hôpitaux psychiatriques ou en exil intérieur. La liste totalise 260 noms et elle est assez complète, avec les adresses et tout. Cette liste est également annexée au mémoire.

La suppression de la liberté de parole et de la liberté de la presse continue d'exister malgré la signature de l'Acte d'Helsinki, et surtout depuis la Conférence de Madrid. Il y a une censure politique absolue, si bien que seul le communisme comme le conçoit Moscou est autorisé, et tout écrit politique doit appuyer l'État communiste. Tous ceux qui ont une opinion divergente sont obligés de publier dans des journaux clandestins et, s'ils se font attraper, ils sont passibles de peines sévères. La population de la Lithuanie a dû avoir recours à des publications clandestines.

La chronique de l'Église catholique de Lithuanie est publiée régulièrement depuis 1972 et réussit à parvenir à l'Ouest, où on la traduit en anglais et la publie à grand tirage. Elle est bien distribuée et couramment utilisée dans les émissions de radio à l'intention de la Lithuanie. Outre ce journal clandestin qui a réussi à survivre si longtemps dans un État communiste, on trouve une dizaine d'autres publications qui sont imprimées régulièrement et qui parviennent à l'Ouest.

Malgré des garanties constitutionnelles, les activités religieuses continuent d'être soumises à un harcèlement systématique et persistant. On tente souvent d'empêcher les écoliers d'assister aux services religieux. Quelquefois, les enfants sont forcés de se joindre à des organisations athées, sinon ils sont punis.

Les professeurs David Kinsella et Ryan Targapera, de l'Université de la Californie, ont publié au début de l'année une étude des statistiques sur les incidents religieux dans les

[*Texte*]

religious incident statistics for Soviet Lithuanian schools. A copy of the study is included in our brief.

The study was based on reports in 47 issues of *The Chronicle of the Catholic Church in Lithuania* from 1974 to 1983; 408 incidents have been scholarly analysed and kinds of harassment classified and listed in tables. Some of the authors' conclusions include the following:

Harassment of children because of their or their parents' Catholic faith does occur in Soviet Lithuanian schools. At first, in early grades teachers handle this alone, but by the sixth grade principals and assistant principals enter in a major way, and by the seventh grade security agents from outside the school are called in.

The cases reported average about 45 incidents per year, but there are reasonable grounds to believe that the actual number is 10 and quite possibly even 100 times larger, because that is only those who are documented with names and with places in our underground journal *Chronicle*.

The incidents rarely arise because of active provocation or challenge by Catholic children or parents. Once in a while it happens, but with the nine years studied, no trend is visible. Neither side is yielding, and the unequal struggle continues.

In recent years, from 1980 to 1984, the Soviet campaign to eliminate independent political activity and to suppress religious beliefs was intensified. It has been repeatedly alleged that Soviet security organs were involved in the deaths of three Roman Catholic priests: Rev. Sapoka, Rev. Mazeika, and Rev. Laurinavicius. Rev. Laurinavicius was a member of the Lithuanian Helsinki monitoring group.

As the Roman Catholics in Lithuania make up 80% of the total population, the Lithuanian Catholic Church is is a prime target for suppression of human and religious rights. This started soon after the invasion of Lithuania by the Soviet Union in 1940. By 1978 only two of the bishops active in 1940 were in charge of six dioceses. The number of priests had declined from 1,500 to 711. Seminaries were reduced from four to one.

But the Catholic Church in Lithuania showed remarkable resistance, as mentioned, with regular continuous publication of the chronicle. Also, it is documented that certain people suffered and were sent to camps, but it seems the heart was not broken. It still is going on, and about every three or four months we receive a very, very well documented paper. A copy of it is attached to the brief.

On March 4, 1984, the 500th anniversary of Lithuania's patron Saint Casimir, thousands of believers attended ceremonies throughout Lithuania despite extensive efforts by the government to curtail gatherings. The Soviets withheld the message from Pope John Paul II, disconnected loudspeakers outside crowded churches, and scheduled school activities for children during the ceremonies. The government refused to

[*Traduction*]

écoles de la Lituanie soviétique. Nous avons joint une copie de l'étude à notre mémoire.

L'étude se fonde sur les articles de 47 numéros de la *Chronique de l'Église catholique de la Lituanie*, publiés entre 1974 et 1983. C'est ainsi que 408 incidents ont été savamment analysés et les types de harcèlement classés et regroupés dans des tableaux. Voici certaines des conclusions des auteurs:

Le harcèlement des enfants à cause de leur foi catholique ou de celle de leurs parents se produit dans les écoles de la Lituanie soviétique. Au début, les enseignants des premières années s'en occupent seuls, mais en sixième année, les directeurs et directeurs adjoints y participent grandement. En septième année, ce sont des agents de sécurité étrangers à l'école qui interviennent.

On rapporte en moyenne 45 incidents par année environ, mais nous avons des raisons de croire que le nombre réel est 10 fois, voire 100 fois supérieur, parce que cela ne comprend que les cas qui sont mentionnés avec des noms de personnes et d'endroits dans le journal clandestin.

Les incidents surviennent rarement à cause d'une provocation ouverte ou d'un défi lancé par des enfants catholiques ou leurs parents. Cela arrive parfois, mais on n'a pu déceler aucune tendance dans les neuf années étudiées. Aucun, des deux côtés, ne veut céder, et c'est une lutte inégale qui se poursuit.

Depuis quelques années, de 1980 à 1984, la campagne soviétique en vue d'éliminer l'activité politique indépendante et les croyances religieuses s'est intensifiée. On a souvent allégué que l'organe de la sécurité soviétique a participé à la mort de trois prêtres catholiques romains: Le révérend Sapoka, le révérend Mazeika et le révérend Laurinavicius. Ce dernier faisait partie du groupe de contrôle lituanien d'Helsinki.

Comme les Catholiques romains composent 80 p. 100 de la population totale de la Lituanie, l'Église catholique lituanienne est la cible idéale pour la suppression des droits de l'homme et des droits religieux. Cela a commencé peu de temps après l'invasion de la Lituanie par l'Union soviétique, en 1940. En 1978, seulement deux des évêques déjà nommés en 1940 étaient responsables de six diocèses. Le nombre des prêtres est passé de 1,500 à 711. Sur quatre séminaires, il n'en reste plus qu'un.

Mais l'Église catholique de la Lituanie a fait preuve d'une résistance remarquable, comme je l'ai dit, et continue de publier régulièrement sa chronique. Il est également prouvé que certaines personnes ont souffert et ont été envoyées dans des camps, mais il semble que le coeur n'a pas été brisé. La résistance se poursuit, et tous les trois ou quatre mois, nous recevons un journal extrêmement bien documenté. Nous en avons annexé un exemplaire au mémoire.

Le 4 mars 1984, lors du 500e anniversaire du patron de la Lituanie, saint Casimir, des milliers de croyants ont assisté à des cérémonies partout en Lituanie, malgré les grands efforts déployés par le gouvernement pour limiter les regroupements. Les Soviétiques ont retenu le message envoyé par le Pape Jean-Paul II, ont débranché les haut-parleurs à l'extérieur des églises bondées et ont prévu des activités scolaires pour les

[*Text*]

allow either Pope John Paul II or his representative to visit Lithuania in honour of Saint Casimir, and no Lithuanian religious leaders were permitted to attend ceremonies at the Vatican.

• 1225

However, one should mention that the Soviet government in 1984 approved the elevation of Bishop Povilonis to the rank of archbishop and ordained a new bishop, Juozas Zdebskis. Also in 1982, two new bishops were approved.

The submitted memorandum with several addenda brings only a few of the violations of human rights in Lithuania to your attention.

It is suggested that the delegation to the human rights conference in Ottawa and the parliamentary committee we have here could influence the delegation, because the conference is how the delegation has a voice. So it is suggested the delegation to the human rights conference in Ottawa call the government of the U.S.S.R. to responsibility by:

(*a*) bringing to the attention of the signatories not only the general repression, but also the specific instances of Soviet non-implementation of the Helsinki Accords;

(*b*) demanding that the government of the U.S.S.R. immediately grant amnesty to all persons who have been imprisoned for exercising their rights under the terms of the Helsinki Final Act;

(*c*) appealing for the dismissal of charges against those whose cases are still pending;

(*d*) since we believe it is very important to raise individual cases, we call for supporting a campaign for the release of prisoners of conscience. In our case, as far as Lithuanians are concerned, we name five of them: Viktoras Petkus, Vytautas Skuodis, Antanas Terleckas, Reverend Alphonsas Svarinskas, Reverend Sigitas Tamkevicius. We have more of them.

Our short biographical sketches are attached to this memorandum, this brief. This is quite a good cross-section of people who suffered:

Viktoras Petkus, a graduate of the University of Vilnius and a specialist in Lithuanian literature, has served many years and still has not completed his 15-year sentence. He has been repeatedly nominated for the Nobel Peace Prize by the U.S. Congressional Commission on Security and Co-operation in Europe.

Antanas Terleckas, an economist and historian, is Amnesty International's designated person. He has been designated by Amnesty International as a prisoner of conscience, and the Ottawa chapter of Amnesty International, *Amnistie international groupe 5303*, has adopted him. This group has sent small Christmas parcels to him, sent letters, and in 1982 collected 4,000 signatures to Brezhnev asking his release. There was no reply to it.

[*Translation*]

enfants pendant les cérémonies. Le gouvernement a interdit au Pape Jean-Paul II ou à son représentant de se rendre en Lituanie en l'honneur de saint Casimir et aucun leader religieux de la Lituanie n'a été autorisé à se rendre aux cérémonies tenues au Vatican.

On devrait toutefois mentionner que le gouvernement soviétique a approuvé en 1984 l'élévation de l'évêque Povilonis au rang d'archevêque et a ordonné un nouvel évêque, Juozas Zdebskis. Aussi en 1982, deux nouveaux évêques ont été autorisés.

Le mémoire que nous vous présentons et ses nombreuses annexes ne font ressortir que quelques-unes des violations des droits de l'homme en Lithuanie.

Nous croyons que la délégation à la conférence des droits de l'homme d'Ottawa et le Comité parlementaire, ici, pourraient influencer la délégation, parce que c'est à la conférence que la délégation a une voix. On suggère donc que la délégation à la conférence des droits de l'homme d'Ottawa demande au gouvernement de l'URSS de rendre des comptes en:

a) portant à l'attention des signataires non seulement les cas de répression générale, mais aussi des exemples précis du non-respect des Accords d'Helsinki par les Soviétiques;

b) exigeant que le gouvernement de l'URSS amnistie immédiatement toutes les personnes qui ont été emprisonnées pour avoir exercé les droits que leur confère l'Acte final d'Helsinki;

c) réclamant l'abandon des poursuites contre ceux dont les causes sont toujours pendantes;

d) et comme nous croyons qu'il est très important de soulever des cas personnels, nous vous demandons d'appuyer une campagne pour la libération de prisonniers d'opinion. Pour ce qui est des Lithuaniens, nous pouvons en nommer cinq: Viktoras Petkus, Vytautas Skuodis, Antanas Terleckas, le révérend Alphonsas Svarinskas, le révérend Sigitas Tamkevicius. Il y en a d'autres aussi.

De courtes biographies sont annexées au mémoire. C'est assez représentatif des gens qui ont souffert:

Viktoras Petkus, diplômé de l'Université de Vilnius et spécialiste de la littérature lithuanienne, a purgé plusieurs années déjà et n'a pas encore terminé sa peine d'emprisonnement de 15 ans. Il a été plusieurs fois proposé comme candidat au Prix Nobel de la paix par la Commission du Congrès américain sur la sécurité et la coopération en Europe.

Antanas Terleckas, économiste et historien, a été désigné par Amnistie internationale comme étant un prisonnier d'opinion, et la section d'Ottawa d'Amnistie internationale, *Amnistie internationale, groupe 5303*, l'a adopté. Le groupe lui a fait parvenir de petits colis pour Noël, lui a écrit des lettres, et a recueilli, en 1982, 4,000 signatures demandant sa libération à Brejnev. On ne nous a pas répondu.

[*Texte*]

There is another who was born in the States, Vytautas Skuodis. Then we have two priests.

One typical . . . well, typical, but maybe it is very strange in the western world—Reverend Sigitas Tamkevicius, on November 2, 1983, was sentenced to six years strict regime camp and four years exile for anti-Soviet propaganda and agitation. His alleged criminal offences were: catechizing children, organizing a Christmas party for children in the churchyard where Santa Claus spoke on Christian morality and gave them gifts, writing petitions and collecting signatures in defence of believers' rights and against religious discrimination by atheists, participating in the Catholic committee for the defence of believer rights.

During the trial, Father Tamkevicius pointed out that all these rights are guaranteed by the Soviet Constitution and the United Nations Declaration of Human Rights. Nevertheless, following his trial another priest was arrested and sentenced again for two years.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much indeed.

We will turn to questions now. Mr. Orlikow, will you be passing? Dr. Kindy.

• 1230

Mr. Kindy: Thank you very much for your brief. Could you elaborate a little bit on the state of the Lithuanian language, whether it is subjected to any discrimination in schools and so on and so forth?

Mr. Danys: Yes. There is systematic Russification going on as everywhere. In Tashkent, there was a secret conference—I do not remember exactly, three or four years ago—at which guidelines were drawn on how all countries were to implement the program of Russification. What is the practice in a Lithuanian course is this. In the last three or four years at the university level, all masters and Ph.D. dissertations have to be written in Russian, and Ph.Ds usually have to be defended in Moscow. Now, Lithuania for quite a while had its own system. We thought the system was pretty good, and there still are exceptions. In general in the U.S.S.R. the basic education program takes 10 years. In Lithuania and Latvia, it still takes 11 years, I guess. Before, Russian language instruction was started in grade 4; now it is started in kindergarten.

Mr. Kindy: Thank you.

The Chairman: Mr. King.

Mr. King: Thank you, Mr. Chairman. It is a pleasure to meet with you again, Mr. Danys.

I suppose one of the problems with meetings such as this is the feeling of hopelessness with respect to the situation, and we end up with a very depressing exercise.

[*Traduction*]

Un autre est né aux États-Unis, il s'agit de Vytautas Skuodis. Il y a aussi deux prêtres.

Il y a un exemple typique . . . enfin, typique, cela peut paraître très étrange dans le monde occidental. Le révérend Sigitas Tamkevicius a été condamné, le 2 novembre 1983, à six ans d'internement dans un camp à régime sévère et à quatre années d'exil pour avoir diffusé de la propagande antisoviétique et avoir fait de l'agitation. Voici les crimes qu'on lui reprochait: d'avoir catéchisé des enfants, d'avoir organisé une fête de Noël pour les enfants dans la cour de l'église, où le père Noël leur a parlé de la moralité chrétienne et leur a distribué des cadeaux, d'avoir écrit des pétitions et d'avoir recueilli des signatures pour la défense des droits des croyants et contre la discrimination religieuse pratiquée par les athées, d'avoir fait partie du Comité catholique pour la défense des droits des croyants.

Durant le procès, le père Tamkevicius a rappelé tous ces droits garantis par la constitution soviétique et par la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Néanmoins, après son procès, un autre prêtre a été arrêté et condamné à nouveau à deux années d'emprisonnement.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: C'est moi qui vous remercie.

Nous allons maintenant passer aux questions. Monsieur Orlikow, est-ce que vous cédez votre tour? Monsieur Kindy.

M. Kindy: Je vous remercie beaucoup de ce mémoire. Pourriez-vous donner plus de détails sur l'état de la langue lituanienne? Est-ce qu'elle fait l'objet de discrimination dans les écoles, etc.?

M. Danys: Oui. C'est la russification systématique partout. À Tachkent, il y a eu une conférence secrète—je ne me souviens pas quand au juste, c'était il y a trois ou quatre ans—où des directives ont été établies sur la façon dont tous les pays devaient appliquer le programme de russification. Voici ce que l'on fait en Lituanie. Pour les trois ou quatre dernières années universitaires, toutes les thèses de maîtrise et de doctorat doivent être rédigées en russe et les thèses de doctorat doivent généralement être soutenues à Moscou. La Lituanie a déjà eu son propre système. Nous le trouvions assez bon, et il y a encore des exceptions. En général, en URSS, le programme d'enseignement de base dure 10 ans. En Lituanie et en Lettonie, je crois qu'il est de 11 ans. Avant, on commençait à enseigner le russe en quatrième année. Maintenant, cela commence à la maternelle.

M. Kindy: Merci.

Le président: Monsieur King.

M. King: Merci, monsieur le président. J'ai beaucoup de plaisir à vous retrouver, monsieur Danys.

Je présume que l'un des inconvénients d'une séance de ce genre, c'est qu'on se sent tout à fait désarmé devant une telle situation et que, finalement, l'exercice nous laisse plutôt déprimé.

[*Text*]

When I was in Moscow a year ago, the people there kept saying—and this is the inspiration under which I operate now—"Do not forget us. Keep the message before the Canadian public. If you forget us, we are lost; if the West does not remember us, we are lost." So my question is: How do you communicate with the people in your constituency in Lithuanian? How is there dialogue between the people there and the group in Canada and in the free world?

Mr. Danys: Well, as I mentioned, we have quite an extensive underground press in Lithuania, which is very accomplished in many respects. Those publications are written very well. They are written by educated people and are based on facts.

Now, everybody wonders how we get the chronicle. Well, I know people who get it, but I do not know how.

Now, going back, I guess the biggest means of communication is radio—*Vatican*, *Voice of America*, and *Radio Liberty*. In Lithuania, Latvia and Estonia, everybody listens to radio coming from abroad, from Germany and elsewhere.

And you see, this chronicle. It is printed—it is not printed, it is typed on a typewriter—in a very old-fashioned way using flimsies so we can type five copies at once, very cheaply. But once it comes here to our information centre, it is translated into English, distributed to all sources, and goes back. That is one form of communication. Tourism is another, although it is curtailed.

• 1235

Now as to the other thing you mentioned, there are two opinions. Some people say not to talk about this particular dissident; they say it is just not good for him. All dissidents who came here—we have about 10—say we should talk and raise this question.

Some say by hurting one you may help another 50. Their hope is that the world should not forget. So they keep raising this question. A petition for a sentenced priest was signed by 123,000 people. We had a church; we had a permit to build it. Later it was taken away. This petition was signed by 128,000. So it seems they have a lot of courage, much more, maybe, than we have here. Mostly they want us not to forget them.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Witer.

Mr. Witer: There have been reports that in Lithuania and the Baltic states large numbers of Lithuanian-, Latvian- and Estonian-speaking people are being shipped into other parts of the Soviet Union, and that Russian-speaking people are being brought into Lithuania. Is there any evidence to suggest that this is happening?

Mr. Danys: It is very correct. In Lithuania maybe it is a little better than in Latvia or Estonia. Some are got rid of by

[*Translation*]

Quand je suis allé à Moscou, il y a un an, les gens, là-bas, disaient tout le temps, et c'est à cela que je pense en ce moment: «Ne nous oubliez pas. Continuez à passer le message à la population canadienne. Si vous nous oubliez, nous sommes perdus; si l'Ouest ne se souvient pas de nous, nous sommes perdus.» Voici maintenant ma question. Comment pouvez-vous communiquer en lituanien avec les gens de votre région? Comment le dialogue peut-il s'établir entre les gens là-bas et ceux qui sont au Canada et dans le monde libre?

M. Danys: Comme je vous l'ai dit, nous avons toute une presse clandestine en Lituanie, presse qui est très remarquable à bien des égards. Ces publications sont très bien écrites. Elles sont rédigées par des gens instruits et elles reposent sur des faits.

Tout le monde se demande comment on fait pour obtenir la chronique, par exemple. Je connais des gens qui la reçoivent, mais j'ignore comment.

Je crois que le plus important moyen de communication, c'est la radio: *Radio Vatican*, *Voice of America*, *Radio Liberty*. En Lituanie, en Lettonie et en Estonie, tout le monde écoute les émissions de radio qui arrivent de l'étranger, d'Allemagne et d'ailleurs.

Vous voyez ce journal-ci. Il est imprimé, ou plutôt non, il est dactylographié grâce à un procédé très démodé utilisant des carbones, afin qu'on puisse en taper cinq exemplaires à la fois, à peu de frais. Quand notre centre d'information le reçoit, on le traduit en anglais, on le distribue aux diverses sources, et on le renvoie. C'est un moyen de communication. Le tourisme en est un autre, même s'il est limité.

Il existe deux écoles de pensée au sujet de l'autre aspect que vous avez soulevé. Certains prétendent qu'il vaut mieux ne pas parler de ce dissident, que c'est préférable pour lui. Mais tous les dissidents qui sont venus ici, et nous en comptons une dizaine, sont d'avis contraire, à savoir, qu'il faut en parler.

Certains prétendent qu'en voulant venir en aide à une personne, on risque de faire du tort à 50 autres. Ils espèrent simplement que le monde ne les oublie pas. C'est pourquoi ils n'ont cesse de soulever cette question. Une pétition a été circulée en faveur d'un prêtre condamné et 123,000 signatures ont été recueillies. Nous avions reçu un permis pour construire une église. Mais on nous l'a retiré. Nous avons fait circuler une pétition et recueilli 128,000 signatures. Peut-être ont-ils plus de courage que nous. Ils veulent surtout qu'on ne les oublie pas.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Witer.

M. Witer: Nous avons entendu dire qu'un assez grand nombre de Lithuaniens, de Lettons et d'Estoniens sont exilés de leurs pays, de la Lithuanie et des États baltiques, vers d'autres régions de l'Union soviétique et que des russophones sont installées en Lithuanie. Pouvez-vous nous confirmer cette rumeur?

M. Danys: C'est exact. La situation en Lithuanie est peut-être un peu moins grave qu'en Lettonie ou en Estonie. On a

[*Texte*]

deportation. The other means is industrialization. When Krushchev decided he wanted to live up to the same standards as the rest of the world, he started to industrialize. First it was confined to Soviet Russia. Well, that was very good. There were a lot of jobs. A very good example of this was when they built a nuclear station. They built a new city. Of course, local people who were established did not want to go there. So they brought in 50,000 Russians. Young professionals often have to take jobs outside Lithuania. So yes, this is going on. Lithuania was mostly farm country. It is worse in the cities. You have a new factory. You need labourers, and if you do not get them right away, you have to import them.

The Chairman: Thank you. Time is pressing on. I regret very much that we cannot hear more about Lithuania. I remember very well, as a youth, the shocking news of the Russian takeover of 1940. It is a sad judgment that after all these years we have to listen to a testimony such as yours. Hopefully, before another 45 years have gone, there will be a better day for the people of Lithuania. Thank you for coming and contributing to that.

We will turn now to the delegation from Latvia, brief 4. The Latvian National Federation will be represented by Dr. Lukss, Vice President.

Dr. Lukss (Vice President, Latvian National Federation in Canada): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Excuse me. Before turning to that, Professor Skilling has provided us with an announcement of a book, *Canada and the Conference on Security and Co-operation in Europe*. I will pass around the announcement. You may read it as opportunity affords.

• 1240

Dr. Lukss: I would like to take the opportunity, Mr. Chairman, to go on record in expressing gratitude to the Secretary of State for External Affairs and to Dr. Winegard, and to you, as the chairman. The Minister initiated the work for this subcommittee to be formed, and Mr. Winegard pushed forward and had it done. And so we have the hearings today. Our committee has worked for more than a year to have this occur and we are happy to be here.

I would like to dwell very briefly on the Latvian National Federation in Canada, which was founded in 1949, as the highest authority representing all Latvians living in Canada. Aside from promoting Latvian culture and studies of Latvian language among Latvian Canadians, the federation is engaged in work which is aimed at regaining a self-determination for Latvia.

[*Traduction*]

recours à la déportation dans certains cas et à l'industrialisation dans d'autres cas. Khrouchtchev a lancé son programme d'industrialisation lorsqu'il a décidé d'amener l'Union soviétique au même niveau que le reste du monde. Il a commencé par la Russie soviétique. Au début, tout allait très bien et il y avait beaucoup d'emplois. Laissez-moi vous donner un exemple qui illustre très bien ce phénomène. Une centrale nucléaire a été construite, ainsi qu'une ville nouvelle. Les résidents de la localité n'ont pas voulu quitter leur foyer pour aller s'installer là-bas. On a donc importé 50,000 Russes. Il n'est pas rare que les jeunes professionnels doivent accepter des postes à l'extérieur de la Lithuanie. Oui, cela se fait. La Lithuanie était un pays surtout agricole. Mais c'est pire dans les villes. Lorsqu'une nouvelle usine est construite, si on ne parvient pas à trouver tout de suite de la main-d'oeuvre, on l'importe.

Le président: Merci. Nous commençons à manquer de temps. Je trouve très dommage que nous ne puissions discuter plus longuement de la Lithuanie. Je me souviens très bien, quand j'étais jeune, d'avoir été choqué par la nouvelle de la prise de pouvoir par les Russes en 1940. Il est vraiment triste d'avoir à entendre un témoignage comme le vôtre après tant d'années. Il est à espérer que d'ici 45 ans, la situation se sera améliorée pour les Lithuaniens. Je vous remercie d'être venu témoigner devant nous et de nous avoir fourni ces renseignements.

C'est maintenant au tour de la délégation de Lettonie, au sujet du mémoire 4. C'est M. Lukss, vice-président de la Fédération nationale lettonne qui se fera le porte-parole du groupe.

M. Lukss (vice-président, Fédération nationale lettone du Canada): Merci, monsieur le président.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, mais avant d'écouter votre mémoire, j'aimerais dire que le professeur Skilling nous recommande un livre *Canada and the Conference on Security and Co-operation in Europe*. Je vais vous faire circuler l'annonce. Vous pourrez en prendre connaissance quand vous aurez le temps.

M. Lukss: J'aimerais profiter de cette occasion, monsieur le président, pour exprimer publiquement ma reconnaissance à l'endroit du secrétaire d'État pour les Affaires extérieures, à M. Winegard et à vous même, en votre qualité de président. C'est le ministre qui a lancé l'idée de la création de ce sous-comité et M. Winegard qui a déployé tous les efforts nécessaires pour que cette idée se concrétise. C'est grâce à ses démarches que nous nous retrouvons ici aujourd'hui. Cela fait maintenant plus d'un an que notre Comité travaille à cela et nous sommes donc très heureux d'être ici.

J'aimerais commencer par vous donner un bref aperçu de la Fédération nationale lettone au Canada qui a été fondée en 1949 et est la plus haute instance qui représente tous les Lettons qui vivent au Canada. En plus de promouvoir la culture lettone et l'étude de la langue lettone auprès des Canadiens d'ascendence lettone, la Fédération lutte pour l'autonomie de la Lettonie.

[*Text*]

The council of the federation is made up of 35 elected members and an undetermined number of delegates for a four-year term, who select the executive and president, etc. So this is the Latvian National Federation, whose president at the present time is Mr. Kronbergs. He regrets he cannot be here because of some complications at work.

Now, to turn to the brief, our main concern and the greatest concern of the Latvian people today is the genocide they are facing.

Now, again, in a very few brief background remarks, I should say that the Latvian people have been known to have lived on the eastern shores of the Baltic Sea for more than 4,000 years. They rose to nationhood and independence in November 1918. They were recognized as a member in good standing of the League of Nations since 1921. Latvia had signed a peace treaty and a separate mutual non-aggression treaty with the Soviet Union. It was a prosperous, small nation and it lived at peace with all its neighbours. That, very briefly, describes the small nation Latvia.

The ethnic composition of Latvia was similar to all other European countries, where Latvians constituted an approximate 80% majority within their Latvian territory, as of 1939-40.

Now, the unfortunate events caused by the super-powers of that time followed. And these events, since the Soviet occupation of Latvia, have become the turning point in the history of this nation. Nazi Germany and Communist Russia in 1939, together with a non-aggression treaty, signed a secret boundary and friendship treaty whereby they divided eastern Europe into their respective spheres of influence. The initial agreement was changed later the same year, with the Soviet Union gaining more territory for a payment of $7.5 million gold dollars.

Now, since Germany owed the Soviet Union some funds, those were very convenient arrangements for obtaining territory for the Soviets and for wiping out a debt on the side of the Germans. I mention this is because it happened in peacetime. There was no war, and no war was anticipated, as far as the Baltic countries were concerned. The people did not even know. All this was done secretly. They were being sold and purchased, moneys were exchanged secretly, and that was at peacetime.

Now, of course, having made such arrangements, and to control the territories thus acquired, the Soviet Union first requested mutual assistance pacts to be signed with the three respective Baltic countries to allow military bases within those countries. Then an ultimatum followed, which suggested the people of Latvia constituted a threat to the Soviet Union and had to be taken over. This was followed by the occupation.

After the occupation, through a mock election, Latvia was incorporated into the U.S.S.R.

[*Translation*]

Le Conseil de la Fédération est composé de 35 membres élus et d'un nombre indéterminé de délégués qui ont un mandat de quatre ans et qui choisissent l'exécutif, le président etc. Vous savez donc maintenant ce qu'est la Fédération nationale lettone dont l'actuel président est M. Kronbergs. Il s'excuse de ne pas avoir pu venir aujourd'hui à cause de difficultés au travail.

Je vais maintenant passer à notre mémoire. Notre principale préoccupation est celle des Lettons aujourd'hui et le génocide qui nous menace.

Laissez-moi commencer par vous expliquer que les Lettons vivent sur la côte est de la mer Baltique depuis plus de 4,000 ans. Ils sont devenus un état et ont obtenu leur indépendance en novembre 1978. La Lettonie est membre à part entière de la Ligue des nations depuis 1921. La Lettonie a signé un traité de paix et un autre traité de non-agression mutuel avec l'Union Soviétique. C'était un petit pays prospère qui vivait en paix avec tous ses voisins. Je pense que c'est une assez bonne description de ce petit pays.

La composition ethnique de la Lettonie ressemble à celle de tous les autres pays européens. En effet, en 1939, 1940, 80 p. 100 de la population de la Lettonie étaient des Lettons.

Mais les superpuissances ont tout changé. En effet, l'occupation de la Lettonie par les Soviétiques constitue le point marquant de l'histoire de notre pays. L'Allemagne nazie et la Russie communiste ont signé, en plus d'un traité de non-agression, un traité secret par lequel ils se partageaient l'Europe de l'Est en sphères d'influence. L'accord initial a été modifié un peu plus tard la même année et l'Union Soviétique obtenait encore plus de territoires contre paiement de 7,5 millions de dollars en or.

Mais puisque l'Allemagne devait de l'argent à l'Union soviétique, des dispositions fort pratiques ont été prises pour obtenir plus de territoire pour les Soviétiques et supprimer la dette des Allemands. Je le signale parce que cela s'est produit en temps de paix. Il n'y avait pas de guerre et les pays baltes n'en prévoyaient pas. La population n'était même pas au courant. Tout cela s'est fait dans le plus grand secret. On achetait et vendait des pays, on échangeait de l'argent en secret et tout cela se déroulait en temps de paix.

Mais bien entendu, une fois ces dispositions prises, l'Union soviétique, en vue de contrôler les territoires qu'elle avait ainsi obtenus, a commencé par demander aux trois pays baltes concernés de signer des accords d'aide mutuelle et de l'autoriser à construire des bases militaires sur leur territoire. Un ultimatum a suivi, ce qui laissait entendre que les Lettons constituaient une menace pour l'Union Soviétique qui n'avait alors d'autre choix que de prendre le pouvoir. L'occupation a suivi.

Après l'occupation, il y a eu un simulacre d'élections et la Lettonie a été incorporée à l'URSS.

[*Texte*]

• 1245

To confuse the future generations there has been a well-staged and well-documented show of the incorporation procedures.

With this legitimate background, so to speak, sovietization and Russification could begin. It began then, and it has not stopped since then. The plans were interrupted very briefly by the Second World War and the German invasion of Latvia in 1941. The invasion, of course, ended at the end of the Second World War, May 8, 1945.

Since the second occupation, since 1945, systematic colonization and relocation of people have resulted in the situation whereby the ethnic composition of Latvia threatens the native population and its ethnic identity. We are at the point where the Latvians could very easily become a minority in their own country. Demographically, in a census carried out by the Soviets in 1970, the figures were such that they were 57% of Latvian population, but by 1979 this figure had decreased to 53%. That is a concern. It is a legitimate concern and we do not know—this is 1985—what figures we would have today.

The influx of non-Latvians is clearly planned. It is a deliberate colonization policy perpetrated by the Soviet government, since a Soviet citizen is not even permitted to change his job without a permit, much less move from one place to another. Relocation of entire families over great distances to the Baltic Sea can be accomplished only with the support of the government. We do know that within Soviet Russia there are posters advertising job opportunities in Latvia. They are also displaying other attractive signs whereby they are offered various incentives, housing, convenient transportation, subsidized livestock, liberal tax deductions and a number of other things for extended periods of time.

To encourage non-Latvian immigration to the cities, entire industries are being contrived, of which the previous speaker spoke. The only problem we can cite is that many manufacturing facilities and industrial complexes have been established for which raw materials are being shipped in from far away. Again, the products or the manufactured goods are shipped away for consumption at rather considerable distances. From an economic point of view, it is most uneconomic to carry this through, but it is being done because there is a policy to shift the balance in a demographic sense, and consequently we do have an influx of people. These industries naturally require workers who settle with their families, and consequently change the numbers, as I pointed out before.

There is no possibility to counterbalance this with the natural birthrate. Besides, the natural birthrate in the adverse circumstances that exist at the present time is rather minimal.

All this is a goal of the Soviet government, planned for a period of time in which the relocations, the influx of people, the encouragment for young people to study at universities outside their own country, the job offers and job opportunities far away from their own home, town, cities, encourage the

[*Traduction*]

Dans le but de jeter les générations futures dans la perplexité, on a organisé tout un semblant de procédures d'intégration.

Dans ces conditions d'apparence toute légitime, pour ainsi dire, l'URSS pouvait commencer le processus de soviétisation et de russification. C'est à ce moment-là que tout a commencé et ça continue. La Seconde guerre mondiale et l'invasion de la Lettonie par les Allemands en 1941 ont interrompu ce programme, très brièvement d'ailleurs. L'occupation allemande a pris fin, bien entendu, à la fin de la Seconde guerre mondiale, soit le 8 mai 1945.

Depuis la deuxième occupation, donc depuis 1945, la colonisation et le déplacement systématiques de la population ont entraîné une situation où la composition et l'identité ethniques de la Lettonie sont menacées. Nous arrivons à un point où les Lettons pourraient très facilement se retrouver en minorité chez eux. En effet, selon un sondage effectué par les Soviétiques en 1970, il semble que 57 p. 100 de la population était d'ascendance lettone, mais en 1979, on ne parlait plus que de 53 p. 100. Nous sommes très inquiets. Je pense que nous avons raison de l'être et nous aimerions bien connaître les chiffres pour 1985.

L'immigration de Non-lettons est très bien planifiée. Il s'agit d'une politique délibérée de colonisation du gouvernement soviétique, sachant qu'un citoyen soviétique n'a pas le droit de changer d'emploi sans permis, et encore moins de déménager. La réinstallation de familles complètes très loin de chez elles, sur la mer Baltique, ne peut se faire qu'avec l'appui du gouvernement. Nous savons que les offres d'emploi en Lettonie sont affichées en Russie soviétique. Et pour encourager les gens à aller en Lettonie, on leur offre toutes sortes d'encouragement, le logement, le transport, du bétail subventionné, des déductions d'impôt importantes ainsi que d'autres avantages pour des périodes assez longues.

Toutes sortes d'usines sont construites pour encourager l'immigration non lettone vers les villes. L'intervenant précédent en a déjà parlé. Mais il y a un gros problème en ce sens que les matières premières doivent être acheminées sur de très longues distances avant d'arriver à ces usines et complexes industriels. Et la même chose vaut pour les produits et biens finis. Cette façon de procéder n'est donc pas du tout économique mais s'inscrit plutôt dans une politique visant à créer un déséquilibre démographique. C'est pourquoi l'immigration est si importante. Ces industries ont, bien entendu, besoin de travailleurs, lesquels viennent s'installer avec leur famille, ce qui a une grande incidence sur la composition de la population, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Il est impossible de compenser au moyen du taux de natalité. D'ailleurs, vu les circonstances contraires qui existent à l'heure actuelle, le taux de natalité est plutôt minime.

Mais c'est l'objectif du gouvernement soviétique. C'est pourquoi il a mis sur pied ces programmes de réinstallation, d'immigration, des mesures d'encouragement des jeunes à aller étudier dans des universités dans un autre pays que le leur, les offres d'emploi et débouchés loin de leur famille, de leur

[*Text*]

people to resettle outside their country. Consequently, this demographic balance is gradually changing to the one end the Soviet Union declared some years ago, that they want to eliminate all nationalities and create one Soviet nation, the Soviet man, so to speak. Whatever that is we do not know.

• 1250

As far as language and such, we heard from the previous speakers; all I can do is just supplement that. I think the Latvian situation is the grimmest of them all, as far as we know, as far as evidence is available, as far as the demographic change and also the inevitable pressures which are borne by the people. Because after all, if you think in terms of schooling, if you had that many non-Latvian people, children and families, what do you have? You have the appropriate schooling then. And there are three levels of schools, the Russian, the Latvian and the mixed schools. There are very few Latvian schools per se, more of the mixed ones, and of course most of all are the Russian schools. This conference in Tashkent in May 1979 was an interesting one because of the language studies, or at least the resolutions as to how to increase Russian as an official language throughout the non-Russian republics. Resolutions were adopted and it was decided, even though these resolutions were kept under lock and key, and we have never received, really, the official documents, even copies of them, but we know the contents of these, it was stated that at a kindergarten level, one should try to push for the Russian language and the children should live in that environment. In other words, change the environment as much as possible.

Now, in Latvia, of the four or five television networks or channels available, four are Russian, the fifth is in Latvian, but even on that fifth channel, oftentimes the programs are in Russian. So even for children, children's programs are mostly in Russian.

So we are concerned about the demographic change. There is a little chart in the brief, if you turn to page 2. We have legitimate grounds to argue the United Nations' viewpoint of genocide. This has been debated back and forth, in Europe specifically. People say, well, genocide really means when you are put against the wall and shot. No, it does not mean that at all. I think the genocide convention was drawn up immediately after World War II and it was politically motivated by the fate of Jews in Germany, naturally, and consequently a narrow interpretation of that convention, for obvious reasons, was advocated. But over the years it has become much more widely accepted in the broader interpretation. Consequently, article II, in section c, states that:

> Deliberately inflicting on the group conditions of life calculated to bring about its physical destruction in whole or in part.

is also part of genocide. If we look at the conditions which exist in Latvia today, we do have full grounds to speak of genocide even though some people who have not studied the convention

[*Translation*]

village et de leur ville. En fait, il encourage la réinstallation à l'extérieur de leur pays. Cette politique modifie l'équilibre démographique en URSS. Mais il ne faut pas oublier que l'URSS avait déjà déclaré il y a quelques années son intention de supprimer toutes les nationalités et de créer une seule nation soviétique, l'homme soviétique, pour ainsi dire. Nous ne savons pas vraiment ce que cela veut dire.

Les autres intervenants ont soulevé des considérations d'ordre linguistique. J'aurais quelques petites choses à ajouter à cet égard. Je pense que la situation en Lettonie est la pire de toutes d'après les preuves à notre disposition, pour ce qui concerne les changements démographiques et les pressions véritables que doit endurer la population. Après tout, si vous pensez à l'éducation, s'il y a tellement de non-Lettons, d'enfants et de familles, que se passe-t-il? Il faut une éducation appropriée. Il y a trois sortes d'écoles: les écoles russes, les lettonnes et les mixtes. Il y a très peu d'écoles entièrement lettonnes, il y a un peu plus de mixtes et, bien entendu, il y a encore plus d'écoles russes. La conférence qui a eu lieu à Tashkent en mai 1979 a été très intéressante à cause des études linguistiques ou du moins, des résolutions sur la manière d'augmenter le russe en tant que langue officielle à travers les républiques non russes. Des résolutions ont été adoptées et il a été décidé—même si elles sont demeurées secrètes et que nous n'ayons jamais reçu de documents officiels, ni même de copies, mais nous en connaissons la teneur—il a été décidé donc, qu'au niveau de la maternelle, il fallait essayer de faire adopter la langue russe et faire en sorte que les enfants vivent dans cet environnement. En d'autres termes, changer l'environnement autant que possible.

En Lettonie, quatre des cinq réseaux de télévision sont russes. La cinquième chaîne est lettonne mais diffuse souvent des émissions en russe. Et même les émissions destinées aux enfants sont surtout en russe.

Nous nous inquiétons donc de ces changements démographiques. Le mémoire contient un petit tableau que vous trouverez à la page 2. Je pense que nous avons des raisons valables de parler de génocide aux termes de la définition des Nations Unies. Ce débat dure depuis très longtemps, surtout en Europe. D'aucuns prétendent que le génocide consiste à aligner les gens contre un mur et à les abattre. Ce n'est pas du tout cela. Je pense que la Convention sur le génocide a été rédigée immédiatement après la Seconde guerre mondiale et était le résultat direct du sort des Juifs en Allemagne, bien entendu. C'est pourquoi l'on préconisait une interprétation assez stricte de cette convention. Mais au fil des ans, on a un peu élargi cette interprétation. Par conséquent, l'article 2 à la section c prévoit:

> Qui impose délibérément à un groupe des conditions de vie pour amener sa destruction physique en tout ou partie.

C'est tiré de la définition de génocide. Si on regarde les conditions en Lettonie aujourd'hui, il est justifié de parler de génocide même si certains qui n'ont pas étudié la Convention

[*Texte*]

on genocide, perhaps will argue it and say, well, no, maybe it is not quite as bad. However, this is so.

Again, we feel that historically, aggression has never stopped on its own accord but it stops only when the risk of its continuation becomes too high. The free world must join forces and help the Latvian nation escape from the Soviet plan for its complete ethnic and political destruction. And how it can be done is only through bringing it to the awareness of people. Evading the issue and not talking about it will certainly not help it at all. Furthermore, not only will it not help it at all but it will encourage it to happen elsewhere as well. Consequently, we feel that human rights include national rights as stated in Principles 7 and 8. It would be most appropriate to air some of these points, even though we know the argument against us will be that the Latvian nation voluntarily entered into this particular arrangement with the U.S.S.R., and has become part of the brotherly number of republics. But just the same, I think this is something that requires to be aired.

• 1255

I shall not dwell on the other things. Russification, language, culture, restrictions, censorship of all Latvian literature and arts, elimination of ethnic traditions—all this may convey very little meaning. But a whole environment is gradually being attuned to the party line. This is exactly what it is. If you happen to be a poet, you have to tow the line, or else your work will not be published. If you happen to be a musician, even there you have certain restrictions; you cannot compose the music according to your own wishes. There are certain directions you have to follow. This may sound very strange but it is true.

This applies in so many walks of life and so many other areas that people sometimes wonder who they are, whether they can speak of national or cultural difference.

I think the brief illustrates some of those points. All this is enforced through the simple means of terrorism. For any expressed thought or signed petition, you have to be ready to be persecuted. You have to be ready to serve four years, minimum. And you have to have guts to do it. You have to be able to accept it. This is the cost of a signature on a petition. And people are willing and ready to pay that cost.

A number of people at one point signed a petition requesting the revoking a certain pact made in 1939. When this one man who advocated that was tried in 1983, it was interesting that three lawyers sent a copy of the pact from Boston to the court in Riga, including the secret document, the secret protocol. In Riga they signed for it but did not admit it at court because, after all, the Russians deny the existence of the pact. They say if there was a pact, it was a friendship pact and does not apply. So their having divided that part of Europe, paid the moneys, and denied that such a pact exists illustrates the way they want to deal with the rest of the world, and how much their word is worth.

[*Traduction*]

sur le génocide soutiendront que la situation n'est pas si grave. Mais elle l'est.

Historiquement personne n'a jamais mis fin à l'agression spontanément mais seulement lorsque sa poursuite comporte trop de risques. Il faut que le monde libre unisse ses forces pour aider la Lettonie à se protéger contre le plan soviétique qui vise sa destruction totale tant sur le plan ethnique que politique. Et cela ne peut se faire qu'en conscientisant les masses. On n'accomplira rien en n'en parlant pas. En effet, en gardant le silence, on encourage ce genre de situation à se reproduire ailleurs. En conséquence, nous considérons que les droits de la personne comprennent les droits nationaux tels qu'énoncés aux principes 7 et 8. Il conviendrait de discuter de certains de ces points, même si nous savons qu'on nous répondra que la nation latvienne a conclu cette entente volontairement avec l'URSS, et fait maintenant partie de la fraternité des républiques. Néanmoins, je pense qu'il faut en parler.

Je ne vais pas m'attarder sur toutes les autres questions: la russification, la langue, la culture, les restrictions, la censure de toute la littérature et de tous les arts lettons, l'abolition des traditions ethniques—car il se peut que cela ne frappe guère un observateur extérieur. Néanmoins, peu à peu, tout reflète la ligne du parti. C'est exactement de cela qu'il s'agit. Si vous êtes poète, il vous faut suivre les directives, sinon vous ne serez pas publié. Si vous êtes musicien, vous devez même là vous astreindre à certaines restrictions; vous ne pouvez composer comme vous l'entendez. Il vous faut suivre certaines tendances. Cela peut paraître très bizarre, mais c'est le cas.

Il en est ainsi à tous les niveaux de la société et dans tant de domaines que les gens parfois se demandent qui ils sont, s'ils peuvent encore parler d'une différence nationale ou culturelle.

Je crois que le mémoire en donne quelques exemples. Et c'est en ayant tout simplement recours au terrorisme qu'on y parvient. Si vous exprimez une pensée ou si vous signez une pétition, il faut vous attendre à être persécuté. Vous devez être prêt à purger quatre années, minimum. Et il vous faut le culot de le faire. Et vous devez pouvoir l'accepter. C'est ce que coûte la signature d'une pétition. Or les gens sont disposés et prêts à payer ce coût.

Plusieurs personnes avaient à un certain moment signé une pétition où l'on demandait qu'un certain pacte conclu en 1939 soit révoqué. Lorsque l'homme qui parrainait cette pétition a subi son procès en 1983, il est intéressant de noter que trois avocats ont envoyé copie du pacte de Boston, au tribunal à Riga, y compris un document secret, un protocole secret. À Riga, ils ont signé l'accusé de réception mais ne l'ont pas présenté au tribunal, car après tout, les Soviétiques nient l'existence du pacte. Ils prétendent que s'il y a des pactes, c'est un pacte d'amitié qui ne s'applique pas. Le fait que les Soviétiques ont divisé cette partie de l'Europe, ont versé l'argent, et refusent maintenant de reconnaître l'existence du pacte montre bien comment ils veulent traiter avec le reste du monde, ce que vaut leur parole.

[*Text*]

I think this is a lesson we have learned in the past, and a lesson to be learned by other people elsewhere who have not had the occasion to deal with them. You should be ready for them and you should know their past record. And we provide information that shows their past record.

Now, as for method. Here is a photograph of the radio towers that were erected in 1979-80. They went into effect in 1980, jamming all broadcasts from abroad. In the middle of Riga, the waves of the Voice of America and Radio Free Europe are being jammed. It is an interesting thing. People try to listen anyway. They go outside the city to listen to these broadcasts because the interference there is a little less.

• 1300

All this tells you what this so-called terror is. It is subtle terror, perhaps, but it nevertheless exists.

People are arrested and sentenced for crimes. I will give you an example from the appendix, which I think is the best part of the brief. Mr. Astra took the time and used the opportunity which is given at court at the time of pronouncing sentence for the last word to give a speech. This is verbatim from the court transcript which was smuggled out and you have it there in the brief. It is several pages long, but it reflects, I think, the best of all the feeling of the people who live there, who would never be able to, or would not dare to speak those words which this man spoke. At this point he had nothing to lose; he was given seven years imprisonment and five years internal exile.

In the speech, he summarizes his crimes, and what is he charged with? His alleged crimes are photocopying a history monograph, possession of photo negatives, transferring three negatives to a Mr. Freimanis, translating a manuscript, showing a book to another person, and possessing a few other books. He was also charged with the authorship and possession of a purely personal manuscript, the recording of some radio programs and the possession of these recordings.

That man was sentenced to seven years in the Gulag and five years on top of that to internal exile, meaning he cannot return home for 12 years. He does have a family, but he feels he will probably never survive those 12 years. He is a tall gentleman, something like 6 feet 6 inches. It is an amazing thing that we have received news from the Gulag. By regulation, he is supposed to receive 1 1/2 portions of food and servings. Those are denied to him. Also, because of having fairly large feet, he requires quite large shoes, but such are not available for him. Within the camp he mostly walks barefoot and I do not know how he has survived this past winter. Sometimes tall men have their problems, and certainly at the Gulag he does have problems.

We cannot give you a complete list of illustrations, and I think it is unnecessary to give you a complete list. We cannot even obtain a complete list because most of this information comes through underground and other ways and we are lucky

[*Translation*]

Je crois qu'il y a une leçon à tirer du passé, une leçon que peuvent tirer ceux ailleurs qui n'ont pas eu l'occasion de traiter avec eux. Il vous faut les attendre de pied ferme, il vous faut connaître leurs antécédents. Et nous avons fourni les renseignements sur leurs antécédents.

Maintenant, en ce qui concerne la méthode. Voici une photographie où l'on voit des antennes de radiodiffusion construites en 1979-1980. Elles sont entrées en service en 1980, brouillant toutes les émissions de l'étranger. Au centre de Riga, les ondes de la Voix de l'Amérique et de Radio Europe Libre sont brouillées. C'est intéressant. Les gens écoutent quand même. Ils vont à l'extérieur de la ville pour entendre les émissions car l'interférence y est moindre.

Vous comprenez ce qu'est cette terreur. C'est une terreur subtile peut-être, mais qui existe néanmoins.

On arrête et on condamne les gens pour des crimes. Je vais vous donner un exemple tiré de l'annexe, à mon avis la meilleure partie du mémoire. M. Astra a pris le temps et a saisi l'occasion pendant la période accordée devant le tribunal au moment du prononcé de la sentence pour faire un discours. Vous trouverez dans le mémoire le compte-rendu verbatim du procès qui a été sorti en contrebande. Il y a plusieurs pages, et on y trouve réflété, à mon avis, ce qu'il y a de mieux parmi les sentiments de ceux qui habitent là, de tous ceux qui ne pourraient jamais, qui n'oseraient jamais dire ce que cet homme a dit. À ce moment-là, il n'avait plus rien à perdre; il a été condamné à sept années d'emprisonnement et à cinq années d'exil interne.

Dans son discours, il résume ses crimes, et de quoi est-il accusé? Il est accusé d'avoir photocopié une monographie historique, d'avoir possédé des négatifs, d'avoir transmis trois négatifs à un M. Freimanis, d'avoir traduit un manuscrit, d'avoir montré un livre à une autre personne et de posséder quelques autres livres. Il était également accusé d'avoir rédigé et de détenir un manuscrit purement personnel, d'avoir enregistré quelques émissions radiophoniques, et d'avoir gardé ces enregistrements en sa possession.

Cet homme a été condamné à sept années de Gulag et à cinq années supplémentaires d'exil interne, ce qui signifie qu'il ne peut pas rentrer chez lui pendant douze ans. Il a une famille, mais il estime qu'il ne survivra probablement jamais 12 ans. C'est un homme grand, 6 pieds 6, quelque chose du genre. Ce qui est surprenant, c'est que nous avons reçu des nouvelles du Gulag. Aux termes du règlement, il est censé recevoir une portion et demie aux repas. On la lui refuse. En outre, parce qu'il a d'assez longs pieds, il a besoin de chaussures de grande pointure, mais il n'y en a pas pour lui. Au camp donc, il marche surtout nu-pieds, et je ne sais vraiment pas comment il a passé l'hiver dernier. Il arrive que les grands hommes aient leurs problèmes, et il est certain qu'au Gulag, il a des problèmes.

Nous ne pouvons pas vous donner une liste complète d'exemples, ce qui n'est pas nécessaire d'ailleurs. Nous ne pouvons même pas obtenir la liste complète, car la plupart de ces renseignements nous proviennent de la résistance clandes-

[*Texte*]

to get as much as we do receive. We are also quite willing to impart this very information to a subcommittee, to a delegation who could use this information as a tool while they are at the conference table, at an appropriate time.

Perhaps I should leave some time for the questions.

The Chairman: Thank you very much. Time permits; are there questions? Mr. King.

Mr. Kilgour: Maybe this would save time, Mr. Chairman. I move that the preface by Dr. Lukss, his brief and, if he would like, appendix 9 be appended to the transcript of our hearings today.

Motion agreed to

The Chairman: Mr. King.

• 1305

Mr. King: I would just like to ask what the status of the church is. Other witnesses have laid quite an emphasis on it, and I am wondering if there is a difference in Latvia.

Dr. Lukss: The difference in Latvia is that we have the Catholic Church and we have the Lutheran, which is the Protestant Church. The Protestant Church is bigger than the Catholic. We had a fortunate situation when the Pope appointed Mr. Viwoods to become a Cardinal, which, politically, was a strong move. At least for that part of the world, it was very significant.

As far as the Lutheran church, the Protestant church, is concerned, it has been on a decline since the time of Soviet occupation. This small country has approximately . . . again, I will give you a very approximate number as I do not remember exactly. Out of the 200 and some churches that existed for the Protestant-Lutheran congregations, right at the moment, if 70 are in operation that would be actually a maximum number. What is happening is that the church is governed by the state. The state has a specific ministry, the Ministry for Occultic affairs. There is a layperson administering whatever administration there happens to be, such as issuing permits. People can be ordained, but to have permission to actually preach and conduct services, you have to have a permit. This ministry issues those permits, as well as permits for the purchase of paper to print some congregational news. If you do not get the paper, you cannot print that. Every last little bit of printing is curtailed and is very restricted. There is one publication a year, which is the so-called *Year Book*. This book is a calendar year book, and in it you can print and include whatever news there may be of a religious nature—that is about it.

With respect to participation in church, you have to be an adult 18 years and over. Children are not allowed in church, and if you do take children to church you will be punished. There is one inclusion to this effect in that brief, which I think we put in just to illustrate the situation. There is a receipt indicating a payment by someone who had taken a child to church and was punished because this child appeared in the

[*Traduction*]

tine, et nous avons déjà de la chance d'avoir tout ce que nous recevons. Nous sommes tout à fait disposés à transmettre ces renseignements au sous-comité, à une délégation qui pourrait s'en servir comme levier lorsqu'elle serait à une conférence, au moment approprié.

Peut-être devrais-je réserver du temps aux questions.

Le président: Merci beaucoup. Le temps le permet, y a-t-il des questions? M. King.

M. Kilgour: Peut-être puis-je nous gagner du temps, monsieur le président. Je propose que l'exposé de M. Lukss, son mémoire et, s'il le souhaite, l'annexe 9, soient annexés au procès-verbal des délibérations d'aujourd'hui.

La motion est adoptée

Le président: M. King.

M. King: J'aimerais tout simplement demander quelle est la position de l'Eglise. D'autres témoins y ont accordé beaucoup d'importance, et je me demande si la situation est différente en Lettonie.

M. Lukss: La différence, c'est qu'en Lettonie nous avons l'Eglise catholique et nous avons l'Eglise luthérienne, une Eglise protestante. L'Eglise protestante est plus importante que l'Eglise catholique. Nous avons eu de la chance puisque le Pape a nommé M. Viwoods cardinal ce qui, sur le plan politique, a du poids. Du moins dans ce coin du monde, c'est très important.

Quant à l'Eglise luthérienne, l'Eglise protestante, elle perd en importance depuis l'occupation soviétique. Ce petit pays a environ . . . ici encore je vais vous donner un chiffre très approximatif car je ne me souviens pas exactement. Des deux cent quelque églises luthériennes, il y en a à l'heure actuelle 70 au maximum qui servent toujours. C'est que l'Eglise est gouvernée par l'État. L'État a un ministère spécifique, le ministère des Affaires occultes. L'administration en relève d'un laïc, et c'est lui qui émet les permis. On peut recevoir les ordres, mais pour avoir la permission de prêcher et d'officier, il faut un permis. C'est ce ministère qui émet les permis, ainsi que ceux qui permettent l'achat de papier afin d'imprimer les bulletins paroissiaux. Si vous ne pouvez pas obtenir le papier, vous ne pouvez pas imprimer. On réduit et on limite énormément tout ce qui est imprimé. Il y a une publication par année, qu'on appelle «l'annuaire». Il s'agit d'un annuaire dans lequel vous pouvez inclure toutes les nouvelles de nature religieuse—c'est à peu près tout.

Quant à participer à la vie de l'Eglise, il vous faut être un adulte de 18 ans et plus. On ne permet pas la présence des enfants à l'église, et si vous amenez vos enfants à l'église, vous serez puni. Il y a quelque chose à ce sujet dans le mémoire, que nous avons inclus parce que justement cela illustre la situation. Il y a le reçu de l'amende versée par quelqu'un qui a amené un enfant à l'église et qui a été puni parce que l'enfant faisait

[*Text*]

church choir, or some such . . . It is in the brief. You can have a look at it.

There is a minister now living in Canada who was able to escape. Actually, he was kicked out because he was too outspoken. His licence was revoked for the reason that they sang Christmas carols at Christmas, with children or youngsters. That was enough grounds for him to lose his licence.

I think the church is on a decline. The church buildings become worn and permits are not issued to repair them. Then they are declared unsafe and once they are declared unsafe, they are converted for other purposes and other uses. Churches become warehouses, cinemas, cafeterias, museums, and concert halls. This is all happening in the country and to their churches. There is vandalism, which is never really pursued by the police. Alter areas have been demolished by vandals, but again your chances of repairing any of the vandalism are zilch. They are not really there.

There is more to it, but I do not know if I have answered your question with such brief remarks.

Mr. King: I have just a supplementary qustion. Is there an underground church, which is identifiable?

Dr. Lukss: I really do not think so. The Baptists for instance and the others are trying to . . . You see, you are only allowed to worship within designated, so-called church buildings, and if you happen to carry out a service somewhere else, you will be punished for it. As far as funerals go, even ministers are restricted to how many times they can perform a service. Again, the minister is restricted in that sense, so funerals often are conducted by actors reciting poems. People have now . . . There is almost a new profession. Some people have learned to conduct funerals well, and they are in great demand because you cannot get a minister to do it. All of this, as I said briefly, gives you a bird's-eye view and I cannot really expand on that at the moment.

• 1310

The Chairman: Thank you. Mr. Witer.

Mr. Witer: Thank you very much, Mr. Chairman. Both the previous witness and the current witness, Dr. Lukss, have made reference to international radio communications. Reference was made to the *Voice of America* and *Radio Free Europe*. I do not recall any reference made to *Radio-Canada International*. What I would like to know is—as many people may know—one of the priorities of the mandate of RCI was to communicate news and the message of freedom to countries behind the Iron Curtain. My question is, is this happening? Could you comment on the content of the programs which are being broadcast, specifically to Latvia by RCI.

Dr. Lukss: I shall plead ignorance to a point, and I will tell you why. We were quite interested in those broadcasts at one time. We made our effort to reach the government and offer some assistance, even in preparing programs, but we were not

[*Translation*]

partie de la chorale ou quelque chose du genre . . . C'est dans le mémoire. Vous pourrez l'examiner.

Il y a un pasteur qui vit maintenant au Canada qui a pu s'échapper. En réalité, il a été expulsé, à cause de son franc parler. On a révoqué son permis parce que ses fidèles avaient chanté des chants de Noël avec des enfants ou des jeunes. Cela suffisait à lui faire perdre son permis.

Je crois que l'Eglise est en perte de vitesse. Lorsque les églises vieillissent, on n'émet aucun permis pour les réparer. Ensuite elles sont prononcées dangereuses et alors elles sont converties à d'autres fins pour d'autres usages. Les églises deviennent des entrepôts, des cinémas, des cafétérias, des musées et des salles de concert. C'est ce qui se passe dans le pays, c'est ce qui arrive aux églises. Il y a du vandalisme, dont ne s'occupe jamais la police. Des vandales ont démoli des autels, mais là encore, il n'y a absolument aucune chance de réparer les dégâts. C'est comme si les dégâts n'existaient pas.

Cela va encore plus loin, mais je ne sais pas si j'ai répondu à votre question par ces brefs exemples.

M. King: J'ai simplement une question supplémentaire. Y-a-t-il une église souterraine, digne de mention?

M. Lukss: Je ne crois pas. Les Baptistes par exemple et d'autres essaient de—voyez-vous, il n'est permis de tenir des services religieux que dans des locaux désignés comme églises et donc si vous tenez un service religieux ailleurs, vous en serez puni. Quant aux funérailles, même les ministres du culte sont limités dans le nombre de fois qu'ils peuvent célébrer un service funéraire. Parce que les prêtres et pasteurs doivent se plier à cette restriction, il arrive souvent que ce soit des acteurs qui récitent des poèmes en guise de service funéraire. Maintenant les gens ont . . . C'est presque une nouvelle profession. Certains ont appris à diriger des services funéraires, et ils sont très sollicités, parce qu'il est impossible de trouver un prêtre pour le faire. Voilà comme je l'ai dit brièvement un aperçu général, mais je ne peux vraiment pour l'instant entrer dans les détails.

Le président: Merci. M. Witer.

M. Witer: Merci beaucoup, monsieur le président. Le témoin précédent et notre témoin actuel, M. Lukss, ont tous les deux mentionné les émissions radiophoniques internationales. On a parlé de la *Voix de l'Amérique* et de *Radio Europe Libre*, mais je ne me souviens pas qu'on ait mentionné de *Radio-Canada International*. Ce que j'aimerais savoir—comme de nombreuses personnes le savent peut-être—une des priorités énoncées dans le mandat de Radio-Canada International, est de communiquer l'actualité et d'être la voix de la liberté à l'intention des pays situés derrière le Rideau de fer. J'aimerais donc savoir si c'est bien le cas? Pouvez-vous nous parler du contenu des émissions diffusées par Radio-Canada International, surtout à l'intention de la Lettonie.

M. Lukss: Je dois vous révéler mon ignorance à ce sujet, et je vais vous expliquer pourquoi. Nous étions très intéressés par ces émissions à une certaine époque. Nous avons essayé de communiquer avec le gouvernement et d'offrir notre aide,

[*Texte*]

received in any favourable manner and, consequently, we lost interest because the BBC from England is tranmitting very good news and very objective news. An awful lot of people listen to the BBC. What they do is commendable. The *Voice of America* perhaps in that regard does not rate very highly, and maybe I should not say this, but this is the reflection from the people over there. They are more interested in the *Radio Free Europe*. The quality is better. The content is better. There is nothing wrong with the *Voice of America* but the *Voice of America* reflects the way of American life. Perhaps for people living as they do, it is so inappropriate that they cannot identify with that type of life. Consequently, it does not rate very high. And the news, as I said, is best from *Radio Free Europe*, but those waves are being jammed, so it is very difficult to hear that radio. As for the Canadian programs . . . if they can be heard—I have not heard comments from over there about our programs. I cannot evaluate it for you.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Kindy.

Mr. Kindy: When we come back to the Russification, the percentage as I see it is now about 50% Russians and 50% Latvians. If this trend continues, what will happen in 20 years? Do you see a moment where the Latvian nation is going to dissapear as such?

Dr. Lukss: That is the hard reality.

Mr. Kindy: What do you think we as a government, as a Canadian government, should do to prevent that? Or do you see anything that can be done?

Dr. Lukss: Yes. Actually, I will repeat what I said before. It is to bring these problems out in the open, have a public discussion. There is nothing one could do in a physical sense, but at least identifying the problem, analysing the problem, bringing it to the level of awareness, and making it enough of a concern for the free world to say the small nations have as much right to exist as any of the large nations. I think that is a stand one could take without fearing any interference at all. Besides, Canada does not recognize the incorporation of Latvia, Estonia and Lithuania in the U.S.S.R.. Consequently, Canada has no fear at all to talk about it. Still, it is not an internal matter, but it is an international matter. And it is a human rights aspect. National rights are a part of human rights, so you cannot be silenced by the fact that this is an internal matter of the U.S.S.R.. Well, the U.S.S.R. does not identify with the Baltic; they have occupied the Baltic area. They cannot claim them because they have no legal claim. So it is an international problem from that standpoint.

• 1315

Mr. Kindy: Do you feel that up to now our government has been performing in that direction or is it not enough? What is your honest opinion about that?

[*Traduction*]

même pour la préparation des émissions, mais notre offre n'a pas été favorablement accueillie, et par conséquent nous nous en sommes désintéressés, parce que la BBC anglaise transmet des émissions d'actualités qui sont excellentes et très objectives. Beaucoup de gens écoutent la BBC. Son travail est digne d'éloges. La *Voix de l'Amérique* n'a peut-être pas une cote très élevée à cet égard, et je ne devrais sans doute pas le dire, mais c'est ce que pensent les gens là-bas. Ils préfèrent *Radio Europe Libre* dont la qualité est meilleure, et le contenu supérieur. Ce n'est pas que la *Voix de l'Amérique* soit mauvaise, mais elle réflète le mode de vie américain. Il se peut que les gens, vivant comme ils ils le font, ne puissent s'identifier à ce genre de vie. Par conséquent, l'émission n'a pas une très forte cote. Et comme je l'ai dit, la meilleure actualité vient de *Radio Europe Libre*, mais ses émissions sont brouillées et il est donc très difficile d'entendre ces émissions à la radio. Quant aux émissions canadiennes—si on peut les capter—je n'ai eu aucun commentaire de là-bas sur nos émissions. Je ne peux pas vous donner d'évaluation.

M. Witer: Merci, monsieur le président.

Le président: M. Kindy.

M. Kindy: Revenons à la russification: d'après ce que je peux voir, les pourcentages seraient maintenant d'environ 50 p. 100 de Russes et 50 p. 100 de Lettons. Si la tendance se maintient, qu'arrivera-t-il dans 20 ans? Envisagez-vous la disparition éventuelle de la nation lettonne?

M. Lukss: C'est la dure réalité.

M. Kindy: Que pensez-vous que le gouvernement, le gouvernement canadien, devrait faire pour y mettre un terme? Croyez-vous qu'il y ait quelque chose à faire?

M. Lukss: Oui. En fait, je vais répéter ce que j'ai déjà dit. Il faut étaler ces problèmes au grand jour, en discuter publiquement. Il n'y a rien à faire, au sens matériel du terme, mais on peut au moins relever le problème, l'analyser, le porter à l'attention du public; il faut que la question prenne suffisamment d'ampleur pour que le monde libre décrète que les petites nations ont autant le droit à l'existence que les grandes. Je crois que l'on pourrait adopter cette position sans craindre la moindre interférence. En outre, le Canada n'a jamais reconnu l'annexion de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lithuanie par l'U.R.S.S.. Par conséquent, le Canada n'a pas du tout à craindre d'en parler. Evidemment, ce n'est pas une question interne, c'est une question internationale et qui touche les droits de la personne. les droits nationaux s'insèrent dans les droits de la personne, et vous ne pouvez donc vous laisser museler sous prétexte qu'il s'agirait d'une question interne à l'U.R.S.S.. En outre, l'U.R.S.S. ne s'identifie pas à la région de la Baltique, elle l'a occupée. Or, l'Union soviétique ne saurait revendiquer ces pays, puisqu'elle n'en a aucunement le droit. De ce point de vue, c'est un problème international.

M. Kindy: Estimez-vous que jusqu'à présent, notre gouvernement a agi dans ce sens ou pensez-vous que cela ne suffit pas? Qu'en pensez-vous vraiment?

[*Text*]

Dr. Lukss: In my honest opinion, the Western World for the first time raised those questions on the agenda in 1977 during the Belgrade Conference. It was done by the United States' delegate and the Canadian point of view at that point was that it should not have been done.

Mr. Kindy: So we should not rock the boat.

Dr. Lukss: It makes ripples which would probably interfere or cause difficulties in our international relationships. That was the Canadian point of view. Maybe I should not make it official but External Affairs reflected that and I think my quote is relatively close to what I heard then.

Now, what could be done, without any offensive manner, is that these problems could be brought forward for discussion. They are legitimate. As I said, they are international and they are human rights—national rights—questions, and they are within the realm of respect for human rights and fundamental freedoms.

Mr. Kindy: Thank you.

The Chairman: Thank you very much for bringing up that very important point. We appreciate all you have presented to us, Dr. Lukss, and . . .

Dr. Lukss: Can I take one minute?

The Chairman: I just want to complete and thank you for your contribution to organizing this program. Yes, go ahead.

Dr. Lukss: I just have a couple of recommendations which I would like to read if I may.

The Chairman: Yes, all right.

Dr. Lukss: I have three very brief recommendations.

If respect for human rights and fundamental freedoms is accepted as an integral part of world peace, then at the Meeting of Experts on Human Rights and Fundamental Freedoms beginning on May 7, 1985, the Canadian delegation should address the national rights issue as, in the case of Latvian people, in occupied Latvia, it is an international issue, not an internal matter of the Soviet Union. That would be my recommendation number one.

Second, the Latvian National Federation in Canada sincerely recommends a special parliamentary committee on human rights to monitor the Helsinki Accords be formed. If a broader base is required, then it further recommends a special parliamentary committee on human rights be established, with monitoring the Helsinki Accords as one of its primary, continuous functions.

Third, the Latvian National Federation in Canada recommends that while a permanent parliamentary body is being decided on and formed, there be a continuity of this subcommittee with time set aside for hearings before each meeting of experts or before any of the future review conferences.

Thank you.

[*Translation*]

M. Lukss: Sincèrement, le monde occidental a soulevé ces questions pour la première fois en les inscrivant à l'ordre du jour de la conférence de Belgrade en 1977. C'est le délégué des États-Unis qui a agi, et le Canada avait pris pour position qu'il n'aurait pas fallu le faire.

M. Kindy: Donc, il ne faut pas faire de vagues.

M. Lukss: Ces vagues pouvaient probablement gêner ou compliquer nos relations internationales. C'était le point de vue canadien. Je ne devrais peut-être pas le dire officiellement, mais c'était l'attitude du ministère des Affaires extérieures et je crois avoir assez bien cité ce que j'ai entendu à l'époque.

Quant à ce que l'on peut faire sans offenser quiconque, eh bien on peut soulever ces problèmes pour qu'on en discute. Ce sont des problèmes légitimes. Comme je l'ai dit, ils ont une envergure internationale, ils portent sur les droits de la personne—sur les droits nationaux—ils sont du domaine du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales.

M. Kindy: Merci.

Le président: Merci beaucoup d'avoir soulevé ce point très important. Nous vous sommes reconnaissants de tout ce que vous nous avez dit, monsieur Lukss, et . . .

M. Lukss: Puis-je encore avoir une minute?

Le président: Je veux simplement terminer et vous remercier de votre contribution à l'organisation de ce programme. Oui, allez-y.

M. Lukss: J'ai quelques recommandations que j'aimerais vous lire, avec votre permission.

Le président: Oui, très bien.

M. Lukss: J'ai trois brèves recommandations.

Si l'on reconnaît que les droits de la personnes et les libertés fondamentales constituent une partie intégrale de la paix mondiale, lors de la réunion des spécialistes sur les droits de la personne et les libertés fondamentales qui commencera le 7 mai 1985, la délégation canadienne devrait soulever la question des droits nationaux puisque, dans le cas du peuple letton, de la Lettonie occupée, il s'agit d'une question internationale et non d'une question interne à l'Union soviétique. C'est là ma première recommandation.

Deuxièment, la Fédération nationale des Lettons au Canada recommande vivement la création d'un comité parlementaire spécial sur les droits de la personne afin de surveiller l'application des accords de Helsinki. S'il faut une perspective plus large, la Fédération recommande en outre qu'on crée un comité parlementaire spécial sur les droits de la personne dont la fonction principale serait notamment de surveiller l'application des accords de Helsinki.

Troisièmement, la Fédération nationale des Lettons du Canada recommande que, pendant que l'on réfléchira à l'idée de créer un comité parlementaire permanent, soit conservé le présent Sous-comité, lequel tiendrait des réunions avant chaque réunion de spécialistes ou avant toute nouvelle conférence de révision.

Merci.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you and I know we will all want to address ourselves to those recommendations. It has been a great privilege to have a voice from Scarborough here.

Dr. Lukss: Thank you very much.

The Chairman: Now, we will turn to a voice from Estonia.

Brief number 3. We will be addressed by Mr. Epner, Vice-President of the Estonian Central Council in Canada, and Mr. Walter Pent, also Vice-President.

Mr. Matt Epner (Vice-President, Estonian Central Council in Canada): Mr. Chairman, distinguished members of the committee, I am going to stress the highlights of our submission to your committee.

Despite the good intentions of the western nations who signed the Helsinki Final Act in 1975, it is clear that the human rights situation in the Soviet Union and its attendant occupied states, has in recent years . . .

• 1320

Mr. Kilgour: A point of order. I see that the distinguished witness is going to read his brief, or appears to be reading it. I move that we adopt the entire contents of the brief as being part of our transcript. Afterwards, he might return to questions. It will save time.

The Chairman: Well, I think the point of order has been raised to allow us to receive your brief in its entirety, without its being read. But I would want to give you the opportunity of reading your introduction.

Mr. Epner: Thank you, Mr. Chairman, I will read the introduction and highlight some of the points in the brief; then I will comment and enunciate our conclusion to this committee.

So by intensifying their program of russification, and by renewing with ever-increasing vigour their crackdown on those who stand up for the most basic of human rights, such as freedom of speech and thought, the right to cultural autonomy and the right to self-determination, the Soviet Union has shown their total disregard for the tenets of Helsinki Final Act and concluding documents of Belgrade and Madrid.

In direct contravention of Principles 7 and 8 of the Final Act, which specifically guarantee civil, political, and economic, as well as social and cultural rights and the right of self-determination, the Soviet Union in their continued illegal occupation of Estonia, has embarked on a program to assimilate Estonia to Russian culture and to outright destroy the nationalism of Estonians. In fact, in the Soviet Constitution the imposition of social homogeneity is stated as a goal of the Soviet state. Recently, to accomplish this, the Tashkent Resolution was passed. It decrees that the teaching of Russian to non-Russian students begin in kindergarten, even in nursery schools. Russian was to be spoken for half a day and every effort was to be made to intensify the teaching of Russian at all levels of schooling. In addition, Russian classes overloaded

[*Traduction*]

Le président: Merci, et je sais que nous voudrons tous réfléchir à ces recommandations. Ce fut un grand privilège que d'entendre une voix de Scarborough.

M. Lukss: Merci beaucoup.

Le président: Maintenant nous allons entendre la voix de l'Estonie.

Le troisième mémoire. M. Epner et M. Walter Pent, vice-présidents du Conseil central estonien du Canada vont maintenant nous adresser la parole.

M. Matt Epner (vice-président, Conseil central estonien du Canada): Monsieur le président, distingués membres du Comité, je vais résumer les points saillants de notre mémoire au Comité.

Malgré les meilleures intentions des nations occidentales signataires de l'acte final de Helsinki en 1975, il est clair que la situation des droits de la personne en Union soviétique et dans ses états satellites a, ces dernières années . . .

M. Kilgour: J'invoque le Règlement. Je vois que notre distingué témoin s'apprête à lire son mémoire, ou semble être en train de le faire. Je propose que nous adoptions le mémoire dans son intégralité comme faisant partie de notre compte rendu. Après quoi nous pourrons passer aux questions. Cela épargnera du temps.

Le président: Eh bien, le député a donc demandé, en vertu du Règlement, que votre mémoire soit versé tel quel au compte rendu sans qu'il soit nécessaire de le lire. Cependant, je vous laisse le loisir de lire votre introduction.

M. Epner: Merci, monsieur le président, je lirai l'introduction et certains points saillants du mémoire; j'exposerai ensuite nos conclusions aux membres du Comité, avec nos observations.

Ainsi, en intensifiant son programme de russification, en renouvelant avec toujours plus de vigueur ses représailles contre ceux qui défendent les droits de la personne les plus élémentaires, comme la liberté de parole et de pensée, le droit à l'autonomie culturelle et à l'autodétermination, l'Union soviétique a démontré sa totale indifférence face aux dispositions de l'acte final d'Helsinki et face aux dispositions adoptées à Belgrade et Madrid.

Agissant en nette contravention des principes 7 et 8 de l'Acte final qui garantit spécifiquement les droits civils, politiques et économiques, de même que les droits sociaux et culturels et le droit à l'autodétermination, l'Union soviétique qui occupait toujours illégalement l'Estonie s'est lancée dans un programme d'assimilation de l'Estonie à la culture russe et de destruction pure et simple du nationalisme des Estoniens. De fait, la Constitution soviétique présente comme un objectif de l'État soviétique l'imposition de l'homogénéité sociale. Récemment encore, afin d'atteindre cet objectif, il a adopté la résolution de Tashkent qui décrète que l'enseignement du russe aux élèves qui ne sont pas russes doit commencer au jardin d'enfants, et même dans les garderies. On doit parler le russe pendant la moitié de la journée et faire tous les efforts

[*Text*]

the curriculum. And this was at the expense of the teaching of the national language. This is one of the serious areas of concern for Estonians today.

The other problem is that of russification. The history of this is the same as that of the other Baltic states. There is an ever-decreasing percentage of Estonians in our homeland as a result of programs to cause the emigration of Estonians for economic opportunities and advancement to distant parts of the Soviet Union, where they are forever lost to their home, Estonia.

Despite the ruthless persecution and oppression, the dissident movement in Estonia has managed to survive. There are a number of very courageous human rights activists, some of whom are much better known than others. These people, who have been willing to sacrifice their jobs, their well-being, and ultimately their lives, are merely standing up and speaking out against the denial of human rights by the Soviet Government. We have a number of prominent dissidents who have received recognition in the international press. Their names are Mart Niklus, Lagle Parek, Enn Tarto, Heiki Ahonen, Tiit Madisson, Arvo Pesti.

• 1325

The first name, Mart Niklus, is a gentleman who has been involved in the human rights movement from its inception. He is a man who has personally worked with the distinguished Andrei Sakarov and has been at the forefront, and because of his dedication to the human rights movement, he has been arrested and prosecuted on a number of occasions. After his most recent arrest, there was a plea to the free world from his mother which does appear in our brief. It was such a moving appeal that President Reagan heard the appeal and made a personal broadcast for the release of Mart Niklus as a demonstration of his support for this human rights activist.

I can tell you that we, in Canada, have also made some significant progress in that we have sponsored him for immigration. I am one of his sponsors and he does have a visa to emigrate to Canada. However, the problem is that the Soviet authorities describe him, as well as the other human rights activists, as a Soviet criminal and say they will not meddle with our criminals if we do not meddle with their criminals. This is, unfortunately, the tragedy of all human rights activists; they are classified as criminals in the eyes of the Soviets.

The other thing which has not been previously mentioned is the change in the law in the Soviet Union. On September 18, 1983, the Supreme Council of the U.S.S.R. added a new paragraph to the Soviet criminal code. The new paragraph, numbered 188-3 is titled "Malicious refusal to submit to the requirements of the rehabilitative camp authorities". Under this paragraph, prisoners, who in the eyes of the prison authorities disrupt camp regime or otherwise refuse to submit to the rehabilitative process, can be given an extra three years

[*Translation*]

possibles pour intensifier l'enseignement du russe à tous les niveaux scolaires. De plus, les cours de russe ont surchargé le programme, et ce au dépend de l'enseignement de la langue nationale. C'est là l'un des grands sujets de préoccupation des Estoniens aujourd'hui.

Un autre problème est celui de la russification. La situation ici est la même que pour les autres États de la Baltique. De moins en moins d'Estoniens vivent sur notre terre natale en raison des programmes favorisant l'émigration des Estoniens en quête de promotions et d'avantages économiques vers les régions reculées de l'Union soviétique d'où ils ne reviendront jamais.

Malgré une oppression et une persécution sans pitié, le Mouvement des dissidents en Estonie est parvenu à survivre. Il y a, dans le domaine des droits de la personne, un certain nombre de militants très courageux dont certains sont mieux connus que d'autres. Ces personnes disposées à sacrifier leur emploi, leur bien-être et finalement leur vie, ne font que s'élever contre le gouvernement soviétique qui les prive de leurs droits. Un certain nombre de dissidents bien connus ont été cités par la presse internationale. Leurs noms sont Mart Niklus, Lagle Parek, Enn Tarto, Heiki Ahonen, Tiit Madisson, Arvo Pesti.

Le premier, Mart Niklus, s'est engagé dans le mouvement des droits de la personne dès le tout début. Il a travaillé personnellement avec le distingué Andrei Sakarov et il a joué un rôle de premier plan; en raison de son militarisme engagé dans le mouvement des droits de la personne, il a été arrêté et poursuivi plusieurs fois. Après ma dernière arrestation, sa mère a fait un appel au monde libre, et nous en faisons état dans notre mémoire. Cet appel était tellement émouvant que le président Reagan qui l'a entendu a demandé personnellement à la télévision la libération de Mart Niklus, en témoignage de son appui à ce militant des droits de la personne.

Je puis affirmer que nous-mêmes, au Canada, avons réalisé d'importants progrès puisque nous l'avons parrainé pour l'immigration. Je suis l'un de ses parrains et il a reçu un visa pour le Canada. Cependant, le problème est que les autorités soviétiques le décrivent, tout comme d'autres militants des droits de la personne, comme un criminel soviétique; ils affirment qu'ils ne s'occuperont pas de nos criminels si nous ne nous occupons pas des leurs. Malheureusement, c'est là la tragédie qui afflige tous les militants des droits de la personne; aux yeux des Soviétiques, ils sont considérés comme des criminels.

Un autre fait que l'on n'a pas encore mentionné auparavant est le changement apporté à la loi. Le 18 septembre 1983, le Conseil suprême de l'URSS a ajouté une nouvelle disposition au Code criminel soviétique. Celle nouvelle disposition, portant le numéro 188-3, est intitulée «Refus criminel de se soumettre aux exigences des autorités des camps de rééducation». En vertu de cette disposition, les prisonniers qui, de l'avis des autorités pénitentiaires, dérangent le régime du camp ou refusent de se soumettre au processus de rééducation peuvent

[*Texte*]

to the original sentence. For "especially dangerous criminals" another five years can be added.

It is not only the courts which designate the sentences, but now the prison authorities themselves can deal with these people extremely harshly.

The net has not only tightened on the human rights activists, it is also tightening on Canadians and our contacts with our relatives in the Soviet Union. There was a great sigh of relief after the Stalinist era when we could again send letters after many years to relatives in the Baltic countries and in Estonia, and now those privileges are again being restricted. As of last fall, the sending of parcels, which have served quite a large humanitarian purpose in the past and are a major source of revenue as a result of the fact that they have very few consumer goods there—I personally for many years had sent these parcels to my aunt on our family farm in Estonia—has been removed. It is still possible but the people in the Baltic cannot pay the duty, and that is the regulation now. The duty must be paid at that end and this is financially impossible. Even the smallest parcels, small parcels of coffee and other products, are now no longer available.

What have these initiatives with regard to human rights in Helsinki brought to you and me visiting relatives or friends in the Baltic states? The Soviet Union is not only not honouring its pledge for freer contacts between peoples, it is, in fact, increasing its efforts to stifle contact between east and west. The following are only a few examples of the bizarre laws which have recently been passed in the Baltic states to restrict contact with the outside world.

• 1330

In May 1984, a law was enacted in Estonia which provided for a 100-ruble fine for any unauthorized contact with visitors from the West. That is gentlemen like you. And if you were to talk to someone on the streets of Tallinn, the capital of Estonia, that person would be in serious trouble. In other words, stopping someone on the street for directions may result in a fine for the citizen who was stopped. Other examples are the cutting in half of the quota of tourists allowed in from Helsinki. If a visitor wishes to stay with relatives and not in one of the official hotels, the visitor and the relatives must both pay a 50-ruble surcharge. It is illegal to give a visitor a ride in one's car unless it is authorized. It is illegal to have a visitor stay overnight in one's residence unless it is authorized. It is illegal to bring or take any form of printed material to Estonia. So if you are visiting Estonia, you must be careful.

That is what is happening with regard to family reunification. The sad story is that there is no reunification. That was the comment made to us by External Affairs. The few people who have come from Estonia, frankly, are considered as possible agents of the Soviet government.

[*Traduction*]

voir leur peine initiale accrue de trois ans. Pour les «criminels particulièrement dangereux» on peut ajouter encore cinq ans.

Ce ne sont plus seulement les tribunaux qui décident des peines, les autorités pénitentiaires elles-mêmes peuvent maintenant traiter ces personnes avec la plus grande rigueur.

Le filet s'est resserré non seulement sur les militants des droits de la personne, mais également sur les Canadiens et nos contacts avec nos parents en Union soviétique. À la fin du stalinisme, nous avons été très soulagés de pouvoir à nouveau envoyer des lettres aux membres de nos familles dans les pays de la Baltique et en Estonie, après en avoir été privés pendant de nombreuses années. Ces privilèges sont maintenant à nouveau restreints. Depuis l'automne dernier, l'envoi de colis est interdit; ceux-ci jouaient un rôle important dans une cause humanitaire et constituaient une source importante de revenus puisqu'il y a très peu de biens de consommation là-bas—pendant de nombreuses années j'ai moi-même envoyé ces colis à une tante qui habite dans notre ferme familiale en Estonie. Il est toujours possible d'en envoyer, mais les gens de la Baltique ne peuvent payer la douane, c'est maintenant le règlement. La douane doit être payée à la réception, ce qui est financièrement impossible. Même les plus petits colis contenant du café et d'autres denrées ne sont plus accessibles.

Quel est l'effet de ces initiatives d'Helsinki relatives aux droits de la personne pour vous et moi qui rendons visite à nos familles ou nos amis dans les États de la Baltique? Non seulement l'Union soviétique ne respecte-t-elle pas ses engagements à propos de contacts plus libres entre les peuples, mais de fait elle accroît ses efforts pour limiter les contacts entre l'Est et l'Ouest. Nous vous donnons pour suivre quelques exemples de lois bizarres récemment adoptées par les États de la Baltique pour limiter les contacts avec le monde extérieur.

En mai 1984, une loi a été adoptée en Estonie prévoyant une amende de 100 roubles pour tout contact non autorisé avec un visiteur occidental. Il s'agit de gens comme vous. Et si vous deviez parler à quelqu'un dans les rues de Tallinn, la capitale de l'Estonie, votre interlocuteur connaîtrait de sérieuses difficultés. Autrement dit, si vous arrêtez quelqu'un dans la rue pour lui demander un renseignement, cette personne risque une amende. On peut aussi donner l'exemple de la réduction de 50 p. 100 du quota de touristes en provenance d'Helsinki. Si un visiteur désire loger dans sa famille plutôt que dans l'un des hôtels officiels, le visiteur et son hôte doivent tous les deux payer une somme supplémentaire de 50 roubles. Il est illégal d'embarquer un visiteur dans sa voiture sans autorisation. Il est illégal de permettre à un visiteur de passer la nuit chez soi sans autorisation. Il est illégal de faire entrer ou sortir d'Estonie toute forme d'imprimé. Si vous allez en Estonie, vous devez donc être prudent.

Voici maintenant ce qui se produit dans le domaine de la réunification des familles. La triste vérité, c'est qu'il n'y a pas de réunification. C'est ce qu'on nous a dit aux Affaires extérieures. En toute honnêteté, les rares personnes qui sont sorties d'Estonie sont considérées comme des agents possibles du gouvernement soviétique.

[*Text*]

So in conclusion, I would like to say, Mr. Chairman, the denial of truth and democratic forms of government, a regime of military occupation and oppression of spiritual freedom, subjugation of national culture to ideological censorship and propaganda, official suppression of independent thinking and action, and lack of freedom of conscience can never be compensated by hollow promises and international accords that remain unfulfilled.

Only by assuring that obligations undertaken by the CSCE signatory states such as Canada are fulfilled can there ever be progress in the ongoing implementation of the review process.

The Estonian Central Council in Canada, the Estonian World Council and its constituent member organizations urge that the CSCE experts' meeting on human rights and fundamental freedoms, first, provide a case-by-case review of the performance of the signatory governments in the human rights field, second, discuss individual cases of violations of the Helsinki final act, allowing reference to the names of individuals in such cases and, third, establish a permanent international monitoring group, composed of representatives of signatory governments, who have made a mandate to investigate violations of human rights and to report their findings to plenary sessions.

Specifically it is urged that an investigation be undertaken to ascertain the extent to which the U.S.S.R. is actively assimilating Estonians into the Russian culture by enforcing specific cultural and language education legislation, that decrees issued in Estonia relating to the maintenance and teaching of a correct ideology be condemned, that the freedom to openly express national and cultural aspirations be respected as fundamental human rights norms, that prisoners of conscience, Mart Niklus, Heiki Ahonen, Lagle Parek, Tiit Madisson, Enno Tarto, Arvo Pesti and others be allowed their freedom to emigrate to any country of their choice.

Lastly, that individuals who have demanded their rights as specified in the Helsinki Final Act not be intimidated or imprisoned, and that they be entitled to claim all rights granted under the CSCE and other international agreements to which the U.S.S.R. is a signatory.

Those, gentlemen, I submit respectfully as our position of behalf of the Estonian Central Council.

The Chairman: Thank you very much. Thank you very much indeed. I found the brief a most informative one. Mr. Orlikow.

Mr. Orlikow: I have a couple of questions. I think it is almost a universal practice in the Soviet Union that the key positions in the party and in the government in the various non-Russian states will be filled by Russians.

[*Translation*]

En conclusion, monsieur le président, nous connaissons une répression de la vérité et des formes démocratiques de gouvernement, un régime d'occupation militaire et d'oppression de la liberté spirituelle, l'étouffement de la culture nationale par la censure idéologique et la propagande, la suppression officielle de la pensée et de l'action indépendantes, de même que l'absence de toute liberté de conscience; tout cela ne sera jamais compensé par des promesses creuses et par des accords internationaux qui ne sont pas respectés.

Des progrès dans la mise en oeuvre permanente du processus d'évaluation ne seront possibles qu'en assurant le respect des obligations acceptées par les États, comme le Canada, signataires des ententes conclues à la CSCE.

Le Conseil central estonien du Canada, le *Estonian World Council* et les organisations qui la constituent insistent pour que, lors de la réunion des experts de la CSCE sur les droits de la personne et les libertés fondamentales, on fasse d'abord un examen cas par cas des agissements des gouvernements signataires dans le domaine des droits de la personne; deuxièmement, qu'on discute de cas particuliers d'infractions à l'Acte final d'Helsinki, en permettant que, dans ces cas, des noms soient mentionnés; et troisièmement, qu'on établisse un groupe permanent de surveillance internationale composé de représentants des gouvernements signataires, groupe ayant pour mandat d'enquêter sur les infractions aux droits de la personne et de faire rapport en session plénière.

Plus précisément, nous insistons pour qu'une enquête soit entreprise afin de vérifier dans quelle mesure l'URSS travaille activement à l'assimilation des Estoniens à la culture russe en mettant en oeuvre certaines dispositions législatives précises en matière de culture et de formation linguistique; que l'on condamne les décrets appliqués en Estonie relativement au maintien et à l'enseignement d'une idéologie correcte; que l'on respecte comme droits fondamentaux de la personne la liberté d'exprimer ouvertement ses aspirations nationales et culturelles; que les prisonniers de conscience comme Mart Niklus, Heiki Ahonen, Lagle Parek, Tiit Madisson, Enno Tarto, Arvo Pesti soient autorisés à émigrer dans le pays de leur choix.

Et finalement, que les personnes qui ont revendiqué leurs droits en vertu de l'Acte final d'Helsinki ne soient ni intimidées, ni emprisonnées, et qu'elles soient autorisées à revendiquer tous les droits qui leur sont accordés en vertu des accords de la CSCE et des autres accords internationaux dont l'URSS est signataire.

Messieurs, voilà la position que je vous soumets respectueusement au nom du Conseil central estonien.

Le président: Merci beaucoup. J'ai trouvé ce mémoire fort révélateur. Monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Je voudrais poser quelques questions. A mon avis, les Soviétiques ont coutume de confier à des Russes les principaux postes au parti et aux gouvernements des divers États non russes.

[*Texte*]

• 1335

But in many of the non-European states of the Soviet Union there has not been the extreme crackdown on the language and culture indigenous to that area, which there seems to be in the Baltic states. Is that difference and a much tougher policy in the Baltic states based on the fact which is known by the people there, that before they were incorporated into the Soviet Union the standard of living was much higher in each of the Baltic states than it was in the Soviet Union?

Mr. Epner: Yes, Estonia is somewhat unique from the other occupied Soviet countries in that we have better contacts with the West. There are a great number of contacts through Finland, and you will notice I mentioned the contacts have been reduced by 50%. But even the site of the sailing regatta for the Olympic Games, which we did not attend, that site was built with the help of Finnish engineers. This is not unusual, they also helped build a tourist hotel at the time in Tallinn. And because of the similarity of Finnish to the Estonian language, Estonians always watch Finnish television which tends to be somewhat impartial.

So our contacts are good with the West, and frankly this scares the Russians a great deal.

Mr. Orlikow: Could I ask you just one last question, which I already asked earlier spokesmen?

There has been speculation in the western press that with the advent of the leadership of Mr. Gorbachev there might be some lessening of the pressure on the peoples in non-Russian parts of the Soviet Union, the kind of people for whom you are making representations today. Is there any evidence, to your knowledge, of that change as yet?

Mr. Epner: I made a note saying, "It is highly unlikely that with the recent change in leaders there will be any change in the crackdown on nationalism and human rights activism". Mr.Gorbachev, in statements most recently before and after assuming power, has promised "resolute measures to purge moral degenerates and alien phenomena from Soviet society". The alien phenomena are the Estonians and other nationalities within the Soviet Union.

The Chairman: Thank you very much. Dr. Kindy.

Mr. Kindy: Thank you, Mr. Chairman. I think we have seen that the three Baltic states are being destroyed by the Soviet Union and it is a long-range plan. As such, I will come back on what I asked before. Do you believe Canada is doing its utmost to help remedy the situation, and should we envisage economic sanctions against the Soviet Union to adhere to the Helsinki agreement?

Mr. Epner: I think we have made the first good step toward some real progress. I think the Soviets are very conscious of world opinion. That is why they rewrote all the history books

[*Traduction*]

En revanche, bon nombre des États non-européens de l'Union soviétique n'ont pas connu ces mesures très rigoureuses prises contre les langues et cultures indigènes dont ont souffert semble-t-il les États baltes. Cette différence, alliée à une politique beaucoup plus rigoureuse dans les États baltes, est-elle fondée sur le fait—connu de tous leurs ressortissants—qu'avant leur annexion par l'Union soviétique, le niveau de vie de chacun des États baltes était beaucoup plus élevé qu'en Union soviétique?

M. Epner: Oui, l'Estonie est assez différente des autres États soviétiques occupés en ce sens que nous avons de meilleurs contacts avec l'Ouest. Nous entretenons beaucoup de contacts par l'intermédiaire de la Finlande, et j'ai déjà mentionné que ces contacts ont été amputés de moitié. Même les installations ayant servi pour les régates olympiques, lors de Jeux auxquels nous n'avons pas assisté, ont été construites avec l'aide d'ingénieurs finlandais, ce qui n'est pas inhabituel. À l'époque, ils avaient également aidé à construire un hôtel pour touristes à Tallinn. De plus, à cause de la similitude entre le finnois et la langue de notre pays, les Estoniens regardent toujours la télévision finlandaise, qui est plutôt impartiale.

Donc, nos contacts avec l'Ouest sont assez bons, ce qui, franchement, semble faire peur aux Russes.

M. Orlikow: J'aimerais vous poser une dernière question que j'ai déjà posée à d'autres témoins?

La presse occidentale semble croire que l'investiture du nouveau dirigeant soviétique, M. Gorbachev, pourrait entraîner une diminution des pressions exercées sur les peuples des régions non russes de l'Union soviétique, qui sont justement les gens au nom desquels vous nous parlez aujourd'hui. À votre connaissance, y a-t-il eu des changements depuis l'arrivée de M. Gorbachev?

M. Epner: J'ai rédigé une note qui disait ceci: «Il est très peu probable que le récent changement de régime entraîne une réduction quelconque des attaques gouvernementales contre le nationalisme et le militantisme relatifs aux droits de la personne». M. Gorbachev, dans des déclarations qu'il a faites dernièrement avant et après son accession au pouvoir, a promis «de prendre des mesures concrètes pour éliminer les dégénérés moraux et les phénomènes étrangers de la société soviétique». Les phénomènes étrangers sont les Estoniens et les autres nationalités au sein de l'Union soviétique.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Kindy.

M. Kindy: Merci, monsieur le président. Je pense qu'il est clair que l'Union soviétique a pour objectif à long terme la destruction des trois États baltes. Je vais donc revenir sur la question que j'ai posée tout à l'heure. Croyez-vous que le Canada fasse son possible pour remédier à la situation, et devrions-nous envisager d'imposer des sanctions économiques contre l'Union soviétique pour l'obliger à se conformer aux accords d'Helsinki?

M. Epner: Je pense que nous avons fait un grand pas dans la voie d'un progrès concret. À mon avis, les Soviétiques sont très sensibles à l'opinion mondiale. C'est pourquoi ils ont remanié

[*Text*]

in Estonia, to show it was an uprising of Estonian peasants and workers which brought in a Communist government.

They are concerned about world opinion, because there is a Third World. So I think if we have the courage in Canada to be frank and candid with the Soviets, I think it would certainly deter any further aggression, and I think a forum such as this where we can have input is the best way to get started.

• 1340

As for economic sanctions, that has to be studied, and it is not up to me to advise on that matter.

The Chairman: It is unfortunate that we have to limit our questions or comments to human rights. It is so easy to go off on a tangent on this subject; so just a quick question. It regards a repeating theme—a theme of russification. I think it should be made very clear, because there have been some questions today that might leave a question mark in some people's minds and on the records as to whether or not this is a very significant and serious problem, or if we are looking at some relaxation over the years to come. It has been perfectly clear to me that this is a serious problem.

Perhaps to sharpen the point, may I ask you if there are any penalties in Estonia for the use of the Estonian language, or for the non-use of the Russian language—penalties or discriminations?

Mr. Epner: I do not believe I know of any instances of penalties, but again the situation is the same in Estonia as Latvia and Lithuania. The university entrance examinations must be written in Russian.

Now, I grew up in Canada and I studied French as a second language, but I would venture to say that even with that program, I certainly was not capable of using that language to gain my university entrance.

I am saying is these young children have to be forced to study Russian from an early age, or they do not have the opportunity of higher education. The higher education is something that Estonians are very proud of. Our University of Tallinn pre-dates any university in North America, and we have always been proud of our academic excellence. It is very difficult for our people to have to learn the Russian language as their only means of gaining a higher degree.

Mr. King: Just one observation with respect to the postal situation. It seems to me when we were holding hearings before the Madrid Conference, we heard of some individuals who had taken legal action against the Soviet Union for non-delivery of mail and had received a judgment in their favour. Have you heard of that?

Mr. Epner: We brought this matter up with External Affairs recently and the international organization—I am not sure of the name, maybe the International Postal Union—the

[*Translation*]

tous les livres d'histoire de l'Estonie pour faire croire que c'était une révolution des paysans et des travailleurs estoniens qui a provoqué l'avènement d'un gouvernement communiste.

Les Soviétiques sont préoccupés par l'opinion mondiale à cause du Tiers-Monde. C'est pourquoi je crois que si, nous, les Canadiens, avons le courage d'être francs et honnêtes envers les Soviétiques, nous pourrions certainement décourager toute agression future, et je pense que c'est dans le cadre de tribunes comme le vôtre que nous pourrons le mieux réaliser cet objectif.

Quant aux sanctions économiques, il faudra étudier la question, et ce n'est pas à moi de vous conseiller en la matière.

Le président: Il est regrettable que nous ayons à limiter nos questions ou nos observations aux droits de la personne. Il serait si facile de prendre une tangente sur cette question; permettez-moi donc une question rapide. Elle porte sur un sujet qui revient souvent, celui de la russification. Je pense qu'il faut que cela soit très clair, parce que certaines questions ont déjà été posées aujourd'hui qui pourraient prêter à confusion, à savoir s'il s'agit d'un problème très grave et très sérieux, ou si on peut entrevoir un relâchement de ces mesures au cours des prochaines années. Personnellement, cela me semble de toute évidence être un problème très sérieux.

Pour être un peu plus précis, pourriez-vous me dire si l'usage de la langue estonienne est pénalisé en Estonie, ou plutôt le non-utilisation du russe; les contrevenants sont-ils mis à l'amende ou sont-ils victimes d'une discrimination?

M. Epner: Je ne crois pas qu'il y ait eu des cas de mise à l'amende, encore une fois, la situation en Estonie est la même qu'en Lettonie et en Lituanie. Les examens d'entrée à l'université doivent être passés en russe.

J'ai été élevé au Canada et j'ai appris le français comme langue seconde, mais j'irais jusqu'à dire que même avec ce programme, je n'aurais pas été capable de présenter un examen d'entrée à l'université en français.

Ce que je veux dire, en fait, c'est que ces enfants sont obligés d'apprendre le russe à un très jeune âge, sans quoi ils n'ont pas la possibilité de faire des études supérieures. Ces études sont un sujet de grande fierté chez les Estoniens. L'université de Tallinn est plus ancienne que toutes les universités nord-américaines, et nous avons toujours été très fiers de l'excellence de nos cours. Il est très difficile pour notre peuple d'accepter que la seule façon d'être admis à un cycle d'études supérieures soit de connaître le russe.

M. King: J'aimerais faire une observation au sujet du courrier. Lorsque nous avons tenu des audiences avant la Conférence de Madrid, nous avons entendu le témoignage de gens qui avaient poursuivi l'Union soviétique en justice pour refus de livraison du courrier et qui avaient obtenu gain de cause. En avez-vous entendu parler?

M. Epner: Nous avons discuté dernièrement de cette question avec le ministère des Affaires extérieures et une organisation internationale dont je ne me souviens plus du

[*Texte*]

matter was going to be dealt with by that organization. Needless to say the Soviet authorities, when they return small parcels of coffee and other items sent by people from Amnesty International and our own ethnic community to boost their morale, they certainly send those back with a variety of reasons which we have covered in quite some depth in the report. It documents unequivocally that these products are not being delivered, contrary to international postal regulations.

Mr. King: But you have not heard of any action being taken.

Mr. Epner: I have not heard the final outcome of that.

The Chairman: I want to put the recommendation by Mr. Kilgour that the entire Estonian brief be included in our printed record.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: The subcommittee agreed that we now recess until 3.30 p.m. Take some heart. We are 45 late minutes now, but considering we have heard seven delegations, that is about six and a half minutes late per delegation. That is not bad.

[*Traduction*]

nom, peut-être le Syndicat international des postes, qui devait s'occuper de cette affaire. Inutile de préciser que, lorsqu'elles renvoient de petits paquets de café et d'autres articles expédiés par Amnistie Internationale ou par les membres de notre propre communauté ethnique pour remonter le moral de ces gens, les autorités soviétiques justifient le renvoi de ces paquets par toutes sortes de raisons que nous avons expliquées en long et en large dans le rapport. Le rapport prouve sans l'ombre d'un doute que ces paquets ne sont pas livrés, contrairement aux règlements postaux internationaux.

M. King: Mais vous n'avez jamais entendu parler de recours en justice?

M. Epner: Je ne sais pas à quoi ils ont abouti.

Le président: Je voudrais reprendre la recommandation de M. Kilgour portant que le mémoire du groupe estonien soit versé dans son intégralité au procès-verbal.

Des voix: D'accord.

Le président: Le Sous-comité a convenu d'une suspension de séance jusqu'à 15h30. Prenez patience. Nous avons déjà 45 minutes de retard mais, étant donné que nous avons entendu 7 délégations, ce n'est qu'un retard de six minutes et demie par délégation, ce qui n'est pas si mal.

APPENDIX "EURO-1"

IV. VIOLATIONS OF BASKET III. ISSUES: COOPERATION IN HUMANITARIAN AND OTHER FIELDS

The intntion of the accords of the Helsinki Final Act regarding Cooperation in Humanitarian and other Fields is to provide the free flow of information, ideas and people among the participating states.

A. VIOLATIONS AGAINST THE FREEDOM OF MOVEMENT PROVISIONS OF THE FINAL ACT

The emigration laws of the Hungarian People's Republic of Hungary are the most severe in East-Central Europe and severely violate the letter and the spirit of the Helsinki Accords.

At the end of 1978, the Presidium of the Hungarian People's Republic - in an apparent attempt to defuse criticism regarding the inaction concerning revision of the strict emigration laws of Hungary - issued a new edict regulating the foreign travel and stay abroad of Hungarian citizens and the issuance of passports. This edict became effective on January 1, 1979.

The European Law Library of the Library of Congress at the request of Senator Robert Dole, who is a member of the U.S. Helsinki Commission, conducted an exhaustive of this new Edict in order to determine a trend in the policy of the Hungarian

People's Republic. Is it leaning toward relaxation of the restrictions imposed on its citizens, thereby taking steps toward compliance with its obligations set in international public law, which is also part of the national law? Or are the changes meaningless amendments of the substantive and procedural laws that do not offer any relief for Hungarian citizens from the severity of the restrictions?

The conclusion of the Library of Congress report titled: "Travel Abroad and Emigration Under New Rules Adopted by the Government of Hungary" states: "This amalysis of the statutory provisions on foreign travel and stay abroad issued in 1978, and a comparison of these statutes with the statutes in force until 1978 reveal that very few changes have been made in the new regulations. Moreover the changes of benefit to citizens are insignificant. In fact, some of the changes are detrimental to Hungarian citizens, especially to those citizens who live permanently outside Hungary, regardless of whether or not they have acquired the citizenship of their present homeland."

"The conditions for emigration from Hungary have not changed at all. But it may be assumed that under new regulations only those persons who declare that they want to retain their Hungarian passport instead of an emigration permit will receive permission to leave the country permanently ..."

It is a well known fact the authorities in the People's Republic of Hungary, through the use of their discretionary power in practice do not observe their own laws consistently. In some cases the practaices of the authorities are stricter than the written law; in other cases they are more liberal.

Travel abroad is not a right in Hungary, it is a privilege granted by a representative of the regime.

Passport regulations - in our opinion, part of emigration, freedom of movement issues - are arbitrary and provide the state vith a tool of punishment for dissidents. Contrary to the popular perception not all Hungarian citizens enjoy the privilege of having a passport. Gyorgy Krasso, one of the Hungarian dissidents, applied in vain for a passport for the past 15 years to visit his brother in England. The passport of Gyorgy Kocsi, a young Catholic priest, was withdrwn last year as punishment for the participation in the Charismatic basis communities disapproved by the state. Sandor Cscori the internationally respected writer was denied permission to go to Italy as a punishment for writing an introduction to a book authored by a member of the Hungarian minority in Czechslovakia and published here in the United States.

There are many similar cases of interference by the state with the right of free movement in Hungary. Besides the above mentioned cases, there are still many other, involving ordinary citizens who are denied passports and exit visas for "administrative" reasons. In these cases, the considerations are never clearly identified and the individual is forced to rely on his imagination to figure out why he was not permitted to travel.

The harassment of certain intellectuals who have joined the illegal opposition often includes the threat of not being allowed to travel abroad. It is always made clear to those applying for travel documents that the responsible state offices reserve the prerogative to deny these to anyone they wish to prevent from travelling. Since the system of appeals is

controlled by those who make the decisions to begin with, these do not provide any suitable safeguards to the individuals of the right to know the grounds for ruling against them.

B. THE UNIQUE FAMILY UNIFICATION CASES OF IMRE NAGY AND OTHERS EXECUTED IN THE AFTERMATH OF THE HUNGARIAN REVOLUTION

The attitude of the Government in Hungary on humanitarian issues is reflected best by its continuous and stubborn refusal to reveal the location of the burial place of most of those who were executed by the present regime in the years after the 1956 Revolution. The remains of the executed Imre Nagy, Pal Maleter, Miklos Gimes, Jozsef Szilagyi, the murdered Geza Losonczy, and the many scores of teenagers who were hanged on their 18th birthday during the years 1957 and 1962 are buried in graves whose locations are kept as a state secret. The bodies were not released to the relatives. Repeated attempts to recover the remains or gain permission to visit the gravesites by family members failed. On the 25th Anniversary of the Hungarian Revolution, Senator Moynihan, Representatives Fenwick and Horton, wrote to the Ambassador of the People's Republic of Hungary to the United States expressing interest in this matter and requesting that he convey their "sincere concern to Government and to First Party Secretary Kadar, and our request that the many unmarked graves be identified." Ambassador Petran refused to relay the request and with unusual diplomatic discourtesy returned the original letter to Congressman Horton. A follow up request to Mr. Kadar mailed on January 26, 1982 still remains unanswered.

In 1983, on the 25th anniversary of the execution of Imre Nagy, many distinguished Americans, Jimmy Carter, Arthur Goldberg, William Buckley, Walter Mondale, Gharlton Heston, Claire Boothe Luce, Bayard Rustin, Eugene Wigner among them signed an appeal to the Chairman of the Presidential Council of the Hungarian People's Republic requesting him and his government to identify the gravesites, to permit the recovery of the remains for proper interment by the surviving family members. President Reagan in a public letter strongly endorsed this appeal stating: "I commend the efforts to identify the graves of the gallant men and women of the Revolution and to secure access to their remains for proper burial after so many years of anguish on the part of family and friends."

In 1984 Senators Percy, Lugar, and Quayle wrote in this subject to different officials of the Government in Hungary. As to the inquiries of others, no response was received by them.

It is frequently stated nowdays that the regime in Hungary is doing its utmost to comply with the accords of the Helsinki Final Act, that it is relatively "liberal".

Even Ayatollah Khomeni, whose regime is never referred to as "liberal", released the remains of the murdered or executed victims of his uncontrolled vengeance to their families. The "liberal" Mr. Kadar consistently refuses to do the same with the remains of the betrayed victims of his bloody ascendancy to power.

APPENDIX "EURO-2"

Independent Currents in Czechoslovakia

H. Gordon Skilling

In comparison with the exciting movement for reform in 1980–81 and subsequent widespread resistance to military rule in Poland, Czechoslovakia often appears to be a country of stagnancy and stillness where "dissent" has been extinguished by the regime and has little potential for affecting the future of that benighted land. Charter 77, once admired, seems to have disappeared or to count for little as a factor of change. In a world rife with protest and opposition, often violent in form and massive in scope, the peaceful and predominantly verbal dissident activity of Czechs and Slovaks is ignored or forgotten by the world public. Those who act independently in Czechoslovakia neither aspire to be a political opposition nor enjoy widespread popular support. Thus, to the outside observer, they appear lacking in political significance. The repression of relatively few "dissidents," viewed as severe by the victims and their associates, pales in comparison to the physical liquidation of opponents practiced in an Iran or El Salvador, and arouses only limited concern.

To assess properly the phenomenon of dissent in Czechoslovakia requires not only an updating of the continuing work of Charter 77, but also a better understanding of the broader context of independent thinking, writing, and action within which this takes place. Moreover, the somewhat misleading term "dissent," commonly used to describe such activities in communist countries, needs to be clarified. Václav Havel, Czech playwright and outstanding proponent of independent action, has analyzed the nature of "dissent" in a brilliant essay, "The Power of the Powerless."[1] Those who are called dissidents, he wrote, are not "professionals," defending a "group interest"; still less are they political persons presenting themselves as an alternative ruling group. Rather, they are "'ordinary' people, living with their 'ordinary' worries, and differing from others only in that they say aloud what others are unable to say or dare not say." The so-called dissident is "simply a physicist, sociologist, worker, or poet, who only acts as he feels he must, and who has been led, simply by the inner logic of his thinking, behavior and work...without consciously striving for this or even deriving any pleasure from it ...to an open clash with those in power." In Havel's view, persons who thus contribute to "the independent spiritual, social, and political life of society" include:

writers who write as they wish, without regard for censorship or official requirements and who publish their work in "samizdat"; philosophers, historians, sociologists, and other scholars, who go their own way in independent scholarly research...and disseminate their work in "samizdat," or arrange private discussions, lectures and seminars; teachers, who privately teach young people what is concealed in the regular schools; clergymen who try in their pastorate or, if they are deprived of their office, outside of it to foster a free religious life; painters, musicians, and singers, who create independently regardless of what official institutions think of their creations; all persons who

H. Gordon Skilling, Emeritus Professor of Political Science, University of Toronto, Canada, is author of Czechoslovakia's Interrupted Revolution *(1976) and other works on Czechoslovakia and Eastern Europe.*

[1] Václav Havel, "The Power of the Powerless," *Cross Currents, A Yearbook of Central European Culture*, Ann Arbor, MI, 1983, pp. 3–22. This is a translation of a part of Havel's October 1978 essay of the same title that was included in a samizdat symposium, *O Svobodě a moci* (On Freedom and Power), that circulated in Czechoslovakia in 1979 and was published abroad under the same title by Index, in Cologne. It is scheduled for publication in English in 1985. Citations were translated from the Czech typewritten original (pp. 29–32, 35–38) and are not included in the English-language version cited above.

Problems of Communism Jan-Feb 1985

share in this independent culture and disseminate it further; people who try...to express and defend the authentic social interests of the working people, to return real meaning to unions or to found independent unions; people who are not afraid constantly to draw the attention of the authorities to injustice and who strive for the observance of laws; various associations of young people who strive to free themselves from manipulation and to live their own lives, in the spirit of their own hierarchy of life's values, etc.

An organized "dissident movement," Havel argued, is "but one of the manifestations of the independent life of society...*the most visible*, at first sight *the most political*, and...*the most clearly articulated*...although not necessarily the most mature or the most important." It is but the "tip of the iceberg" and "unthinkable without the background of the whole entity from which it grows, of which it is an integral part, and from which it derives its vital strength." Independent activity may be carried on by individuals outside official structures, and within narrower limits, within official institutions. It may also be practiced by individuals in their private lives. Whether acting alone or with others, such people seek to "live in the truth," to use Havel's phrase, and thus to escape from the pervasive controls of party and state.

Therein lies the significance of such independent activity and the reason for the regime's hostility to it. It challenges the central principle of the system of real socialism, namely, "the leading role of the party." No matter how limited or personal a manifestation of independence may be, the authorities fear it as something that defies the ruling ideology and threatens their exercise of control over all aspects of life. However nonpolitical, such activity is at once defined as political by the authorities and treated accordingly. If a manifestation of independence threatens to spread and to link up with other forms of independent action, the authorities try to destroy it without compunction. Hence the refusal of the Soviet Union and its East European followers to countenance a broad program of independent reform such as was launched by the party in Czechoslovakia in 1968 or initiated outside the party by Solidarity in 1980–81. Hence also the strenuous efforts to limit or prevent the more modest

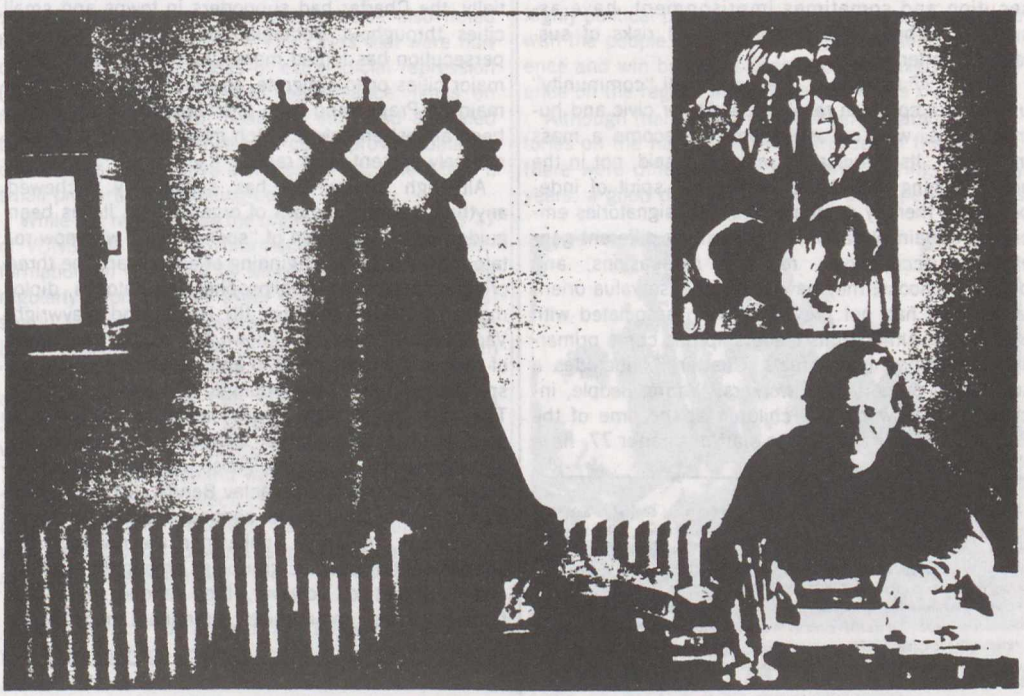

Czech playwright Václav Havel photographed in his study in June 1984.

—Photo by a visitor.

forms of independent action by Chartists and other Czech and Slovak citizens, which will be discussed in this essay.

Charter 77

Charter 77 enters the ninth year of its existence in 1985.[2] When the original declaration with 241 signatures was issued in January 1977, the signatories had no idea that they were bringing a durable entity into being. However, the number of signatories had risen to 750 by mid-1977, and reached over 1,000 by June 1980. Very few persons, some 15 in all, have withdrawn their signatures. Perhaps a hundred or so who were unable to endure systematic police harassment and job discrimination, or who lost hope of change in their life-time, have gone into exile. The losses caused by withdrawal or emigration, and by a few deaths, have been balanced numerically by additional signatories, announced in groups once a year.[3] The number of signatories is now almost 1,200, of whom some 1,000 remain in Czechoslovakia. Although many are now not active, a substantial minority, in spite of persecution and sometimes imprisonment, have assumed the heavy responsibilities and risks of sustained Charter activity.

Charter 77 remains a relatively small "community" united by a common resolve to work for civic and human rights, with no aspirations to become a mass movement. Its significance rests, it is said, not in the act of signing the Charter but in the spirit of independence thereby demonstrated. The signatories embody a certain pluralism,[4] representing different generations, occupations, religious persuasions, and political outlooks; they have quite diverse value orientations and had not previously been associated with each other. Although its leadership has come primarily from among intellectuals, Charter 77 includes a substantial proportion of workers.[5] Young people, including many who were children at the time of the Prague Spring or even at the start of Charter 77, have been well represented among later signatories. Initially, the Charter had supporters in towns and small cities throughout Bohemia and Moravia. However, persecution has forced many Chartists to move to the major cities or to emigrate, so that Charter 77 is now mainly a Prague and Brno phenomenon. It has always been almost entirely a Czech movement, with Slovaks scarcely present in its ranks.

A Czechoslovak secret police operative photographs visitors to the Prague apartment of Charter 77 signatory Jiří Hajek.

—Vincent Mentzel.

Although Charter 77 has deliberately eschewed anything but a minimum of organization, it has been guided by a succession of "spokesmen," who now rotate regularly at the beginning of each year. The three original spokesmen—philosopher Jan Patočka, diplomat and cabinet minister Jiří Hájek, and playwright Václav Havel, were well-known figures, as were some of their successors in 1978 and later.[6] More recently, spokesmen have been younger and less prominent. The older ones have usually remained active and served on the 15-member "collective of spokesmen," first formed in early 1980. Those imprisoned, such as Havel, Jaroslav Šabata, Václav Benda, Jiří Dienstbier, and Rudolf Báttek, have continued to be listed as spokesmen. The three spokesmen are not regarded as representing specific groupings among the signatories. In practice, however, they tended to include former leading communists, prominent noncommu-

[2] On the first five years of Charter 77, see H. Gordon Skilling, *Charter 77 and Human Rights in Czechoslovakia*, London, George Allen and Unwin, 1981. See also an essay prepared by Vilém Prečan for a conference in Franken, West Germany, in 1979 in *Vývoj Charty, Záznam z konference ve Franken* (The Charter's Progress, Record of a Conference in Franken), Index, Cologne, 1981.

[3] Lists of new signatories, as well as letters of withdrawal, were published in *Informace o Chartě 77* (hereafter cited as *Infoch*), a Czechoslovak samizdat bulletin.

[4] Prečan, loc. cit., pp. 23–24.

[5] Among the first 1,000 signatories, the proportion of workers was about 40 percent (Skilling, *Charter 77*, pp. 40–41). In later listings, signatories who called themselves workers numbered 30 among 44 (*Infoch*, Apr. 27, 1981); 21 of 36 (ibid., Feb. 5, 1982); 21 of 37 (ibid., Mar. 3, 1983); and 11 of 25 (ibid., Feb. 7, 1984).

[6] For biographical sketches of spokesmen up to 1981, see Skilling, *Charter 77*, pp. 20–36; for others, see successive issues of *Infoch*.

nists, persons with a strong religious affiliation, and cultural figures (categories that frequently overlapped). There has usually been a woman among the spokesmen. As time goes on, it becomes more difficult to find persons who are both willing to assume the risks and burden of spokesmanship and who are suitable for this responsible and demanding task.

Closely associated with Charter 77, but a separate organization, is the Committee for the Defense of the Unjustly Persecuted (known by its Czech acronym, VONS). VONS was formed in 1978, with 17 publicly named members.[7] At the end of 1984, 27 names were given, of whom two were then in prison. Eleven others continued as members although they live in exile. In late 1979, VONS became a member of the International Federation of Human Rights and adopted the supplementary name of Czechoslovak League for Human Rights. Between April 1978 and December 1984, VONS issued a total of 409 numbered communiqués (*sdělení*), each containing a brief report on a case of prosecution or persecution. In a comprehensive listing of cases still outstanding, issued on November 8, 1984 (No. 400), VONS recorded 22 persons in prison and 50 under investigation or with suspended sentences. The communiqué also noted that VONS had reported on 179 cases that were now closed, and on 402 cases of extrajudicial repression (detentions, house searches, surveillance, limits on freedom of movement, beatings, etc.) and appealed for assistance from those who could provide data on other cases since VONS alone could document only a small proportion of existing cases.

While not regarded as the organ of either Charter 77 or VONS, the bulletin, *Informace o Charté 1977* (Information on Charter 77), which has been appearing regularly approximately every month since its first issue in January 1978, publishes documentation about both.[8] *Infoch*, as it came to be called, is issued by an "independent editorial group of Charter signatories," and lists as editors Petr Uhl and his wife, Anna Šabatová (daughter of Jaroslav Šabata). It was she who bore the brunt of editing this journal from 1979 to 1984, while her husband was in prison. Usually 9 to 20 pages in length, *Infoch* contains most Charter documents and other materials, VONS communiqués, as well as individual protests and letters, biographical sketches, and feuilletons.

The "politics" of Charter 77. Initially, Charter 77 was important for bringing together for the first time people of differing political standpoints and world outlooks—noncommunists and former communists, democratic and revolutionary socialists, Catholics and Protestants. They were all seeking, after the disillusionment of 1968 and the discouragement of the 1970's, to discover new personal values and orientations, and they found a common bond in a concern for human rights. In its initial declaration, Charter 77 denied that it was in any sense an opposition or that it offered a program of political and social reform. Rather, in the exposition of its purposes by Charter spokesmen, it was described as a moral challenge. Nonetheless, the Charter could not help but be implicitly "political," since the full implementation of the rights the Charter defined would have transformed or even undermined the existing system in Czechoslovakia. In its later statements, Charter 77 adopted a critical attitude toward economic or environmental policies having little or nothing to do with human rights. Thus it challenged the regime on basic issues and offered alternative courses of action. As might have been expected, its offer of dialogue was rejected by the authorities, who, by attacking the movement as an opposition force, made it into a highly political phenomenon. In opening up a dialogue with the people, Charter 77 sought to extend its influence and win broader support so as to exert an influence on the regime and the course it was pursuing.

Although there was a wide consensus among signatories on the nature and the purposes of the Charter, there were differences of view and, during the early years, a good deal of controversy and open polemics

Professor Jan Patočka, a signatory of Charter 77, talks with representatives of the foreign press in Prague in 1977, shortly before his arrest and death.

—Vincent Mentzel.

[7] Skilling, *Charter 77*, pp. 118–20.
[8] Ibid., pp. 94–95.

among its leading figures. Some, such as Havel and Ladislav Hejdánek, conceived of Charter 77 as Jan Patočka had—namely, as primarily a moral challenge directed to individuals and not requiring a high degree of organization. At most they favored a "nonpolitical politics," in Hejdánek's phrase, that would encourage various kinds of activity in the cultural and other fields outside the framework of the Charter proper. Václav Benda dubbed these "parallel institutions," which together might constitute "a parallel polis." Others, such as Uhl, Šabata, and Jan Tesař, would have liked to see the Charter be avowedly more political and challenge the regime more directly even at the risk of open confrontation. They also advocated a greater degree of organization of the movement. Some of them engaged in "surrogate" politics by informally grouping themselves on the basis of common ideas—"reform communist," "independent socialist," or "revolutionary socialist"—and issued joint statements. There were also heated debates among nonpolitical Chartists such as the writers Ludvík Vaculík and Havel, who strongly disagreed on tactics. Vaculík preferred what he called small-scale work (*drobná práce*) by ordinary persons in their normal life. Havel defended the more heroic and challenging actions, even at the risk of imprisonment.[9]

By 1984 these controversies had largely faded away. The passage of time had diminished the importance of disagreements about the Prague Spring and sustained common activity had tended to iron out differences and to mold a consensus on tactics. Moreover, the chief spokesmen of the more radical and political views had either been jailed for many years (Šabata and Uhl) or had gone into exile (Tesař and Julius Tomin). In any case, some of their organizational objectives had been achieved with the formation of VONS and the publication of *Infoch*, although the regular rotation of spokesmen militated against a tighter organization of the Charter as a whole. The long imprisonment of Havel and the withdrawal of Vaculík from active involvement in Charter affairs had blurred the differences between their standpoints.[10] More recent spokesmen have been younger and often had no distinctive political profile. It was also felt that there was no need to change methods or approaches. In fact, no feasible procedure existed for making changes, since the consent of all signatories would be required.

Thus, in striking contrast to the Polish scene, there were no organized political groupings or presentations of political views or programs in Czech samizdat materials. Although vestiges of the groupings mentioned above continue to exist, they are but minor or marginal tendencies, each represented by a handful of persons, and do not constitute even potential political parties. The so-called reform communists or Eurocommunists have had no leader of stature since the emigration of Zdeněk Mlynář in 1977, and have become less unified and exclusive than originally. As a result of the decline of Eurocommunism in Western Europe, they can no longer look abroad for firm support except, on occasion, to the Italian Communist Party. The independent or democratic socialists, with their leading figure, Rudolf Battěk, in prison for many years and their most militant member, Tesař, in exile, have been reduced to a tiny group (Jiří Mueller and others, mainly in Brno), and were disappointed in their hope for recognition by the Socialist International. The revolutionary socialists or Trotskyites ceased to be a political grouping with Uhl's five years' imprisonment and the emigration of his chief associate, J. Suk. Šabata, who might be called an "independent communist," emerged from prison as one of the most politically minded Chartists who enjoys the respect of all groupings and seems capable of perhaps formulating long-term political conceptions. Similarly, Václav Havel, who enjoys widespread esteem and admiration, serves as an integrating force—but in the intellectual rather than the political realm. Somewhat ironically, it is the nonpolitical Catholic grouping that has become more influential among Chartists in recent years.

Charter documents. In spite of the decline of "politics" among Chartists and the absence of controversy over Charter 77's purposes and tactics, there continue to be undercurrents of conflict arising from differences of personality and general outlook. At present, differences seem to focus not on tactics but on the substance of documents.

The principal activity of Charter 77, and the chief responsibility of its spokesmen, has been the issuance of various types of typewritten materials that are circulated among interested persons, and in appropriate cases, sent to relevant government departments or officials, to international organizations, or to individuals at home and abroad.

[9]For the political groupings and earlier polemics, see Skilling, *Charter 77*, pp. 43–51, 66–80, 181–83. On the nonpolitical character of Charter 77, see Prečan, loc. cit. pp. 21–23.

[10]Vaculík had also given up his independent publishing activities and concentrated on the preparation of a long diary-novel, which circulated in samizdat form and was eventually published as *Český snář* (Czech Dreamer), Toronto, Sixty-Eight Publishers, 1983. In it he recounted his own activities in the independent literary community, including the controversy with Havel. His book was highly praised by the latter in a review in *Kritický sborník*, No. 1, 1984, pp. 1–8.

APPENDIX ''EURO-3''

THE TIMES
THURSDAY APRIL 11 1985

Bernard Levin : the way we live now

Where love pays a penalty in torture

Jiri Javorsky was for many years one of Czechoslovakia's leading tennis players; he was captain of the Czech Davis Cup team. He was regarded with suspicion by the Czech authorities, not because he took part in any dissident activities but because he would not, in his tennis-playing travels abroad, act as a spy, and also because he refused to join the Communist Party. He and his wife Vera have two sons. Jaroslav and George; pressure was put upon the father through the sons, who found obstacles in the way of their educational and employment progression.

When Mr. Javorsky's days of competitive tennis ended, he worked as a coach, and in 1976 he was offered a trainer's job in West Germany. He was allowed to go, with his wife, but--as is customary in countries of the Soviet empire--they were forced to leave their sons behind as hostages; they were not allowed to visit their parents together. In 1977, George, the younger, was allowed to go on a visit to Heilbronn, where his father was working, when the Czech authorities made a mistake; the older son, Jaroslav, asked for permission to go abroad, and the official to whom he applied for an exist visa, failing to spot the fact that his parents and brother were all at the time outside the country, granted it. (What happened to the erring official is not known, but it is safe to assume that it was nothing pleasant.)

The moment all four members of the family were safely together in Germany, they asked for political asylum there, which was granted. But that left the fiancée of Jaroslav, together with her daughter from a previous marriage, still in Prague, and when she asked for an exist visa for herself and the child, it was refused.

Jaroslav therefore decided, in 1977, to return to Czechoslovakia and rescue her. He travelled on a German passport, and incognito; he managed while in Prague to get papers for her which entitled her to travel, with her child, within the Soviet empire. The three of them then went to Bulgaria, and the last stretch of the escape was to be a train journey into Turkey. Before they got there, they were taken off the train; the fiancée and child were sent back to Czechoslovakia under escort, and Jaroslav was arrested and held in Bulgaria.

He was interrogated for a fortnight, with repeated beatings; finally, he admitted his identity. He was sent back to Czechoslovakia, where his fiancée was then arrested. She was held for four months, being continuously

interrogated; Jaroslav insisted that he, and he alone, was responsible for the attempted escape and would accept all the guilt for it, and she was then given a two-year suspended sentence. Jaroslav himself was kept in prison for months before being ''tried''--and the quotation-marks are even more appropriate than is usual in such cases, for he was refused permission to have a defence lawyer of his choice and assigned one who was simultaneously a member of the tribunal which was trying him, a most convenient and economical arrangement for the authorities.

Jaroslav Javorsky was sentenced to 13 years imprisonment, on charges which included illegal departure from Czechoslovakia, assisting another person to escape and ''betrayal of the Republic''. He was sentenced in a category which normally applies to habitual offenders and those convicted of violent crimes. He was, and is, held in Valdice prison, where he has been repeatedly beaten (his foot was broken in one of these attacks but he received no treatment for it and the consequent deformity will now be permanent); two hunger strikes have had no effect except more beatings.

Jaroslav Javorsky was adopted as a prisoner of conscience by Amnesty in 1978. His case was raised at the Madrid Conference which followed Helsinki; the West German foreign minister has repeatedly raised it with the Czech authorities and Bonn, in a very rare if not unique act, has made him a German citizen.

The reason for the peculiar viciousness of his treatment must be obvious to anyone who knows anything about the way these things go in the Soviet empire. Javorsky senior was a Czech sports champion; such people, together with prominent artistic personalities and similar internationally known figures, are treated far better than the average citizen (provided, of course, that they comply with all the demands of their rulers). If one of them defects, it is a double blow to the authorities; first because it must mean that for all their favoured material treatment, they still prefer freedom, and second because their flight, because of their fame, is known all over the world.

In Mr. Javorsky's case, there was an added reason for the brutality visited upon his son. There had been a similar scandal when Jaroslav Drobny, another leading Czech tennis player, left his native country to settle in the West (he won the Wimbledon championship); following that episode, other Czech tennis players were banned from playing abroad, and the ban lasted for several years. Mr. Javorsky had long since ceased to play in championship tennis, but his name was presumably known, from his former triumphs, to all those who follow tennis in Czechoslovakia and many who do so abroad (he twice reached the semi-finals at Wimbledon).

Jaroslav Javorsky is ill; he has skin and eye infections and kidney disease. It seems unlikely that he will survive to the end of his sentence, which expires in 1991. When he went on hunger strike for the second time, the news got out. What followed is described in a letter from his parents:

''The news about our son is terrible. A few days before he ended his hunger strike, they pulled him out of hospital and he was beated up terribly. Afterwards, he was thrown for 24 hours into an unheated hole--that was at the beginning of March. He got no water and they took away all the vitamins he had received in hospital, but that was still not enough. They asked for a statement against our son from his neighbour (in prison), who was also on hunger strike. He was an elderly man and they burnt his eyelids and stated to burn off his eyebrows. Our son had to watch, and this was perhaps worse for him than if he had been going through it himself. One cannot call them animals, for this would be to insult animals. How could anyone do such a thing? They obviously wanted to know how it was possible that the news of our son's hunger strike had been made public and had even penetrated abroad. That was the reason for their rage.''

The Javorsky parents conclude their letter with a plea, from their son, that I could hardly disregard; but it is worth remembering by us who live in freedom how much courage it took him to make it. ''In spite of everything'', they write, ''it is our son's wish that his treatment should be made known as much as possible.''

(c) Times Newspapers Limited, 1985

APPENDIX "EURO-4"

BRIEF # 7 -A

VIOLATIONS OF HUMAN RIGHTS

a

BRIEF

SUBMITTED

to

SUBCOMMITTEE ON HUMAN HUMAN RIGHTS IN EASTERN EUROPE

HEARINGS HELD IN OTTAWA 30 MAY 1985

UCRAINIAN CANADIAN COMMITTEE

through

HUMAN RIGHTS COMMISSION
WORLD COMGRESS OF FREE UKRAINIANS

Toronto, April 26, 1985 Submitted by Christina Isajiw

WORLD CONGRESS OF FREE UKRAINIANS
СВІТОВИЙ КОНҐРЕС ВІЛЬНИХ УКРАЇНЦІВ
HUMAN RIGHTS COMMISSION
КОМІСІЯ ПРАВ ЛЮДИНИ
2118-A Bloor Street West Toronto, Ontario, Canada M6S 1M8 Tel.: (416) 762-1108

BACKGROUND

The following submission on the violations of human rights in the USSR emphasizes the concern of the WCFU Human Rights Commission, that since 1980, violations of a most serious nature have remained part of the official practice in the USSR.

In the Final Act of the Conference on Security and Cooperation in Europe (Helsinki, 1975) the signatory states "declare their determination to respect and put into practice ten principles guiding relations among participating states." Of these ten, the ones which most directly affect human rights are Principle VII: "Respect for human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religious belief," and Principle X: "Fulfilment in good faith of obligations under international law."

During the past four years, the Soviet government demonstrated total disdain for world opinion on human rights issues, ignoring its international commitments not only under the Helsinki accords but also the UN agreements. The Soviet government consistently intensified its brutal anti-dissent campaign since their invasion of Afghanistan in late 1979. This renewed government policy to stamp out all forms of dissent was accompanied by greater violence and more brutal treatment of political prisoners, often refusing to give medical treatment, which culminated in the death of seven well known Prisoners of Conscience in 1984 alone. Four of these were Ukrainian dissidents.

The Kremlin's anti-dissent campaign promulgated four repressive laws in order to broaden the so-called crime of dissent and to further restrict and isolate the population of the USSR from foreign contacts. There has also been a renewed official drive to eradicate samizdat and thus to stifle any

expression of independent political, religious, national cultural or economic views. The obstacles imposed on emigration and reunification of families have become insurmountable.

ARRESTS AND TRIALS

Since 1980, numerous dissidents in various categories have been arrested and imprisoned for non-violent exercise of their rights. These persons were sentenced under criminal legislation which explicitly restricts non-violent exercise of human rights.

In 1984 alone, at least 130 arrests of human rights activists occured. These included some 71 religious activists, 21 would-be emigrants, 12 Jewish activists, 12 Georgian activists, 11 distributors or authors of samizdat. Between January 1983 and December 1984, more than 64 Ukrainian religious and human rights activists were arrested and sentenced, receiving prison, hard labor and compulsory psychiatric treatment terms, for a duration of 3 to 15 years. Many have been re-arrested while still in prisons, only days before their scheduled release dates, some on fabricated drug and other charges. For a partial list of Ukrainian Prisoners of Conscience who are presently serving sentences, please refer to enclosed publication on the Ukrainian Helsinki Group.

The intensified anti-human rights campaign went hand-in-hand with a new crackdown in Soviet camps and prisons. This repression has several aims: to further isolate camps from the outside world; to demoralize inmates through greater brutality; to discourage others from "contagion" by human rights activists; and to augment the authorities' repressive arsenal.

As part of this isolation strategy, the Soviets have restricted correspondence severely. Prisoners are deprived of their semiannual family visits - often for years in advance. As a result, the fate of many prisoners is unknown.

DEATHS OF PRISONERS OF CONSCIENCE

We have documentation on the death of eight well known POC's who died in the last twelve months from brutal mistreatment during incarceration and refusal by the authorities of the USSR of proper medical treatment. Torture of pri-

soners, with the resultant deaths of millions, was the cornerstone of the Stalinist camps. After 1953, Soviet law forbade the use of violence against inmates. Now violence has crept back, as part of the officially sanctioned policy.

After 1975, a steady increase of violence against prisoners of conscience is discernible. Beatings were first inflicted on POC's held for pretrial "investigation": In 1978, a young Adventist, Yakov Dolgoter, and in 1980, a Jewish mathematician, Mark Morozov, were crippled after beatings. 1983 saw a surge in beatings of POC's in camps and prisons: Moscow Helsinki Monitors Yuri Orlov and Anatoly Marchenko; Pentecostal activist Eduard Bulakh; Muslim Nizametdin Akhmetov; and Russian psychiatrist Anatoly Koryagin.

Imprisoned Ukrainian peace activist Aleksandr Shatravka tried to commit suicide in camp Zhanatas in Kazakhstan, in May 1984. The knife wound proved not to be fatal. After A. Shatravka left the hospital, he was beaten unconscious by wardens. He was told also that they would give him a further sentence. As reason for his attempted suicide, A. Shatravka cited repeated beatings, work that was beyond his strength (14 to 16 hours per day, sometimes without sleep for several days in a row), and being refused medical assistance (A. Shatravka suffered pneumonia). In Shatravka's file there is a mark to indicate "liable to escape". Because of this he has to register every 2 hours, from 6 a.m. to 10 p.m. with the officer on duty.

The gifted Ukrainian-Polish poet, Irina Ratushynska, a woman, spent 39 days in solitary confinement, was twice hospitalized for tuberculosis and was beaten and force-fed while on a hunger strike in 1984.

Vasyl Stus, a Ukrainian Helsinki Monitor, serving a long imprisonment, is reported to be critically ill from nephritis, in Perm special regime camp VS-389/36-1. This is the very camp in which three noted Ukrainian human rights activists died, Yury Lytvyn, Valery Marchenko and Oleksy Tykhy. Vasyl Stus is also suffering from chronic ulcers and stenocardia, yet he was placed in solitary confinement on reduced food rations for an entire year, from January 20, 1983 to 20 January 1984. For the last four years he has been denied visiting priviledges, allegedly because he refuses to speak Russian to his wife. His letters are regularly confiscated. (For more detail refer to communique, appended.)

To supplement the authorities' repression, the Supreme Soviet passed a new law, "Malicious Disobedience of the Administration of Corrective Labor Institutions." Issued 13 September 1983, the law eases procedures for resentencing inmates for up to five years for minor infractions of camp rules. Vladimir Poresh, a Russian Orthodox POC, was the first victim of this Art. 188-3, which authorizes administrators of penal institutions to charge inmates with "malicious disobedience to its lawful demands" if the prisoner has already been punished for another such infraction during the previous year. Poresh, arrested in Chistopol Prison one day before the end of his prison term, was given a new three-year prison term for four peaceful protests against denial of prisoners' rights. There are now several other POC's facing charges under this new so-called "Eternal Prisoner" law. (For full text of this law refer to additions to the Criminal Law of the USSR, appended.)

The tragic fate of the following Ukrainian dissidents is highlighted here to exemplify the extent to which the Government of the USSR promotes official use of brutality in order to stamp out all dissent. It is hoped that reports such as this one will elicit strong Western demands which will bring this brutality to a halt:

VALERIY MARCHENKO, writer, linguist, journalist, died at age 37, on 7 October 1984 in the HAAS hospital for prisoners in Leningrad. On 13 September V. Marchenko was flown from camp VS-389/36-1, in a critical condition. His kidneys had ceased to function and there had been heart failure. The doctors at the hospital had repeatedly asked for an urgent transfer permission to an ordinary hospital where, unlike at the HAAS hospital, there was an artificial kidney machine. The KGB would not sanction the transfer, and V. Marchenko died.

V. Marchenko was first arrested in 1973 and served an eight-year term for "anti-Soviet agitation and propaganda." He was again arrested in October 1983 for having several articles published abroad. This time he was sentenced to 15 years of imprisonment. He was seriously ill for much of both terms, frequently appealing for medical care. During his second arrest in 1983, his condition was critical when he was transported to camp following the trial. The journey took 55 days. As is usual, during the journey the pri-

soners were taken to the toilet only once every 24 hours, which is fatal for anyone suffering from kidney disease. In camp V. Marchenko was forced to work even during periods of exceptionally high blood pressure (240/160).

OLEKSIY TYKHY, founding member of the Ukrainian Helsinki Group, teacher by profession, died on 6 May 1984 at the age of 57, in the Perm special regime camp VS-389/36-1, from ulcers and other ailments exacerbated by harsh conditions in the camp. The official cause of his death was given as cancer, but this has been called in question. It is known that O. Tykhy was suffering from cirrhosis of the liver, hepatitis and a stomach ulcer. He twice underwent an operation for the stomach ulcer, the last time at the beginning of 1984. He weighed only 90 pounds shortly before his death.

O. Tykhy, born in 1927, was first arrested in 1957 for "anti-Soviet agitation and propaganda". The main charge against him was that he had made critical statements about Soviet schooling. After serving 12 years (7 years camp, 5 years disfranchisement), in 1976 O. Tykhy was one of the initiators in founding the Ukrainian Helsinki Group. In 1977 he was arrested together with M. Rudenko and later sentenced to 10 years of special regime camp and 5 years' exile. O. Tykhy was the author of a number of articles which were published in the West: "I Can No Longer Keep Silent," "Rural Problems," "Reflections on the Ukrainian Language and Culture in the Donetsk Region," and others.

YURIY LYTVYN died on 15 September 1984 in the special regime camp VS-389/36-1 in Perm. The cause of his death is not known. There have been reports that Yuriy Lytvyn commited suicide, however, it is possible that these reports are untrustworthy.
Poet and journalist Yuriy Lytvyn (b. 1934) was a political prisoner for many years. In 1951-1953 he was imprisoned on a criminal charge, but was released after his case was reviewed. In 1955 he was arrested under the old Criminal Code Art. 58 and sentenced to 10 years' labor camp; 1974 - 1977 he was imprisoned under Art. 187-1, Ukr.CC "Circulating deliberately false fabrications defaming the Soviet

political and social system." Upon his release Yuriy Lytvyn became a member of the Ukrainian Helsinki Group. Again arrested in August 1979, after being badly beaten, he was charged under falsified criminal charges to 3 years of hard labor. In 1981, while still in camp, he was again charged under Art. 62, UkrCC. The court ruled that he was an "especially dangerous recidivist" and sentenced him to 15 more years' imprisonment, 10 years' special regime labor and 5 years' exile.

Yuriy Lytvyn was known for extremely poor health. He had undergone 2 serious operations for perforated ulcer and intestinal disorder in 1979. In August 1980, his mother petitioned for his release. She wrote that in addition to ulcers of the stomach and intestines, he suffered from complete vitamin depletion, was loosing all his teeth and going blind.

OLEKSIY NIKITIN, mining emgineer, leader of the independent labor union movement, died as a result of abusive psychiatric treatment in spring of 1984 at age 47. He served a term as political prisoner, 1972 - 1976; incarcerated in a special psychiatric hospital in 1977, he was, for years, treated with massive doses of neuroleptic and other unknown drugs, causing various degrees of loss of eyesight, severe pain and disorientation. In 1981 it was reported that O. Nikitin's health had deteriorated sharply and that he was losing his sight. He was released a few weeks before his death, to the care of his sister in order to have his death recorded outside the psychiatric institution.

For more detail on the above dissidents, please see the news releases on each man, appended.

INTRODUCTION OF NEW RESTRICTIVE LAWS

On October 1, 1983, Soviet authorities added supplements to the existing Criminal Code of the RSFSR, Ukr.SSR and other constituent republics. According to the "News of the Supreme Council of the Ukr.SSR" (1983, No. 40, pp.805-7), this decree was effective, retroactively, as of October 1, 1982.

The new measures are added to the existing Criminal Code, already tailored to function as an effective instrument of institutionalized repression. Article 183-3 outlines stiff labor-camp sentences for any prisoner who shows "malicious disobedience to lawful demands made by the administration of a corrective labor institution," or who is deemed an "especially dangerous recidivist," while Article 196-1 places further restriction upon those who, after release from penal institutions, are subjected to administrative surveillance.

The new law calls for an additional 3 to 5 year terms for prisoners who have been sent to isolation cells or prison, for opposing or disobeying camp administrators. These measures are applicable to all prisoners, but dissidents believe that they will be applied primarily to human rights activists who refuse to recant or renounce their activities while in camps.

The use of such subjective and broadly interpretable terms as "malicious," "grave" and "especially dangerous" clearly suggests that the law is primarily designed to give prison authorities arbitrary power to extend the sentences of dissidents, a chilling throwback to Stalinist times. It also promotes, codifies and expedites the recently adopted tactic of re-arresting dissidents shortly before they are due to be released from their previous sentence. This practice had become increasingly frequent in recent years, when a number of dissidents, nearing the end of their terms have found themselves sentenced to new terms, often on charges of slandering the state while in camp.

The new law will expedite this practice by relieving authorities of the need to compile a whole new case against a dissident who is nearing the end of his term, or to stage "evidence" for trumped-up drug charges and the like, as was done with many Ukrainian POC's, such as Petro Sichko, Vasyl Sichko, Yaroslaw Lesiv, Yuriy Lytvyn, Vasyl Ovsiyenko, Zoryan Popadiuk and others.

Under the new law, prisoners are liable to additional terms merely for disobeying camp adminstrators or protesting against abysmal working conditions, inadequate food or lack of medical care. Moreover, the stipulation that the law is applicable to those prisoners who have been punished during the course of their terms, either by spending time in isolation cells or in prisons, will make most dissidents, especially those who continued their protests in camps,

liable to extended terms. This becomes a vivid illustration of the Soviet Government's cynical use of the law to squelch dissent. For in effect, prisoners will be punished for having been punished, and those who were severely punished in the past, will be punished further, for having been subjected to such severe punishment previously.

As further harassment and persecution of dissidents who have fully served their sentence but show no signs of "rehabilitation", the Presidium of the Supreme Council of the USSR has also introduced changes and supplements to the legislation of the administrative surveillance of persons released from incarceration, dated September 22, 1983. (For the complete text, see news release appended.)

This particular decree provides for an atmosphere of intimidation which will become psychologically debilitating. It strips the person of any rights to privacy, creating a dehumanizing atmosphere in which the individual is afraid to take any initiative.

In January 1984 the Presidium of the USSR Supreme Soviet issued a number of changes to the definition of "anti-Soviet agitation and propaganda" under Art. 70 RSFSR Criminal Code. It is now a criminal offence to not only prepare and disseminate "detrimental" materials, but a mere posession of such works constitutes a criminal offense. Part 2 of this Article, which prescribes punishment of 10 years' hard labor and 5 years' exile, previously applied only to persons who had previous convictions or who had been convicted of acts commited in time of war. Now, "acts commited with the use of money or other material valuables received from foreign organizations or persons acting in the interest of these organizations," carry the same penalty. It should be pointed out that no precise definition is given of "material valuables" (obviously, parcels of any kind could be included); the "foreign organizations" are not even required to be "subversive" or anti-Soviet"; it is sufficient that they be "foreign"; the "persons" giving help do not necessarily have to be members of these organizations - it is sufficient that they should be "acting in their interest". On these grounds, any humanitarian help from any fund that is based abroad, or even from private individuals, could be regarded as an aggravating circumstance in a case where some-

one is charged and sentenced to 15 years of imprisonment.

A new Art. 13-1 has been introduced corresponding to Art. 76-1 RSFSR: "Passing to foreign organizations information containing official secrets," which prescribes punishment of up to 3 years' deprivation of liberty or up to 2 years' corrective labor for "passing to foreign organizations or to their representatives, or compiling for this purpose, economic, scientific, technical or other, information containing official secrets by a person to whom this information has been entrusted for official reasons at work, or to whom this information has become known by some other means".

Nowhere in Soviet law is "official secret" precisely defined. It should also be pointed out that the law refers to "information" which the accused has not necessarily acquired officially or at work but possibly "received by some other means". The second part ot this article, which relates to actions "that have caused major damage" or entailed "other serious consequences" prescribes punishment by deprivation of liberty for a term of up to 8 years.

Article 14-1 corresponds to RSFSR CC Art. 77-1: "actions which disrupt the work of corrective labor institutions", under which previously only especially dangerous recidivists and persons convicted of grave crimes were punished, is now also extended to include all categories of prisoner.

In March 1983 numerous changes were made to the Corrective Labor Code. In particular, the following changes were made to Art. 78-2 about the obligations and rights of persons who have been conditionally convicted and conditionally released: after the phrase stating that these persons are obliged to live "in hostels especially designed for them", it is added that "a convicted person is allowed to spend free time outside the hostel only with the permission of the organ of internal affairs which is responsible for surveillance"; excluded from the article are previous possibility of permission to "live with their families in accomodation rented by them"; also excluded is any mention of the possibility of going away on leave.

Article 99 RSFSR CLC, concerning the conditions under which convicted persons are conditionally released, has been added the indication that convic-

ted persons must give a written promise "to demonstrate that he has reformed by his exemplary and honest attitude to his work."

In July 1984, a USSR Supreme Soviet decree fixed penalties of up to 100 rubles for Soviet citizens who violate "rules for stay in the USSR by foreign citizens or stateless persons" or provide shelter, transportation or "other services" to foreigners without official permission. Officials whose work involves receiving foreigners in the USSR can be administratively fined up to 100 rubles for violating rules for registering them, etc. Private persons who invite non-citizens to visit them, and accomodate them in their homes are subject under administrative rules to a fine of up to 50 rubles for violating the registration regulations. Although the range of illegal actions has not been extended, the decree clearly places limitations on contacts between Soviet citizens and foreigners.

Another new Soviet regulation issued in August and effective as of October 1984 forbids foreigners to pre-pay often exorbitant tarriffs on packages sent to Soviet citizens. This regulation ended a 30-year Soviet policy under which foreign friends and relatives could send clothing and food through special package companies which accepted pre-payment. These new restrictions will especially affect families of POC's, religious believers and refusenicks, since they now must pay high tariffs and there is no longer guaranteed delivery of these parcels from abroad.

RELIGIOUS PERSECUTION

The USSR Constitution guarantees the "right to profess or not to profess any religion and to conduct religious worship or atheistic propaganda." In practice, however, religious believers are subjected to many restrictions. Participation in religious ceremonies causes exclusion from the Communist Party, and sometimes dismissal from employment.

Soviet law requires religious congregations with a minimum of 20 adults to register with the authorities. In practice, the authorities reserve the right to grant or withhold registration. Soviet refusal to grant registration can be used to limit the number of congregations, or even

to deny legal status to an entire religious denomination, as has been the case with the Ukrainian Catholic (Uniate) Church. The text of an appeal to the Internal Ministry of the Ukr.SSR from a group seeking registration of the outlawed Ukrainian Catholic Church has recently been published in the West.

The group was formed in September 1982 by Yosyp Terelia, to campaign for official recognition of the Ukrainian Church which was liquidated in 1946. In a three point appeal, the group asked authorities to curtail what it called anti-Catholic propaganda, to allow for the registration of the Church in Western Ukraine, and emphasizes that there is no basis for the claim that the Ukrainian Catholic Church willingly joined the Russian Orthodox Church in 1946. In fact, the appeal stated, the government had issued a decree announcing the formation of a special committee charged with liquidating the Ukrainian Catholic Church. (For further information on the formation of the Central Committee of Ukrainian Catholics and the Action Group for the Defense of the Rights of Believers and the Church, with its nine samvydav or samizdat issues of the Chronicle of the Catholic Church in Ukraine, please see documents appended.)

Religious believers in the Soviet Union are prohibited in engaging in charitable activity, proselytizing, or providing religious training to their children. In some instances, the auhtorities have removed children from their families, when they have permitted or have conducted such instruction.

The number of functioning seminaries and other institutions of clerical education, and the numbers of students permitted to pursue a religious vocation do not provide a sufficient body of trained clergy for even the officially registered denominations. Unregistered believers, such as some Baptists, Jehova's Witnesses, Seventh Day Adventists, and Pentecostals are subject to a wide variety of repressive measures, including harassment at school or place of employment, denial of access to housing, dismissal from work and imprisonment as well as forced psychiatric treatment.

Examples of such repression of religious freedom were abundant in the last few years. The second half of 1984 also witnessed the beginning of a new

crackdown on the Ukrainian Catholic (Uniate) Church. Uniate priest, Vasyli Kobryn was arrested on charges of "anti-Soviet agitation and propaganda" on November 12, 1984. His colleagues, Iosyf Terelia and Grygori Budzynskiy, have also been detained and threatened by Soviet authorities.

Reports also indicate that Soviet authorities burned a Catholic church to the ground near Lviv, in June 1984, and have closed two Catholic monasteries. These moves followed the appearance of the new samizdat journal, "The Chronicle of the Catholic Church in Ukraine".

A 72-year-old Ukrainian Catholic priesd, Anton Potochnyk, died on 29 May 1984, while serving his fifth term. He died in labour camp after being refused medical care and being placed in a punishment cell even though he had not fully recovered from major stomach surgery.

Rev. A. Potochnyk was arrested sometime in October 1983 in the city of Stryi, shortly after undergoing a major stomach operation. It was his fifth arrest. The priest was sent to Lviv prison with his stitches still in place. Two weeks later a second operation had to be performed. Despite the seriousness of his condition, Rev. Potochnyk was tried and sentenced to one year in a strict-regime labor camp and transferred to VL-315/30 in Lviv on November 18, 1983. Though gravely ill, he was barred from the camp hospital by a Capt. Talyzin, identified by the Chronicle as the head of the hospital division, reportedly because the priest would be a bad influence on other prisoners.

On December 14, Rev. Potochnyk was summoned to camp headquarters and told by camp commander, Lt. Col. V. Povchenko, that, because of special instructions dealing with Ukrainian Catholics, he would have to work and fulfill his quota regardless of his age and illness. Shortly thereafter, Rev. Potochnyk was put in a punishment cell to begin a 15-day term. Within three days the gravely ill priest began to hemorrhage and he was rushed to the camp hospital. He was moved back to the punishment cell on the second day after Capt. Talyzin objected to his hospitalization. When his condition worsened, he was finally admitted to the facility. He died on May 29.

Beyond the persecution of certain classes of believers, the Government exerts

wide-ranging pressure to discourage religious belief in general among its citizens. This pressure has intensified in the course of 1984. The Communist Party, defined in the Constitution as the "leading and guiding force in Soviet society," is, according to its rules, an atheistic organization. Membership in the party, considered incompatible with religious belief, is in effect a requirement for advancement to most positions of authority or prestige in the country. Thus the Govenment has structured career incentives in such a way as to virtually exclude practicing believers from educational opportunities and desirable careers.

As of March 1985, we have documentation, in some cases minimal, that there are at least 134 Ukrainian Prisoners of Conscience serving their terms in various institutions, sentenced for their religious beliefs.

PSYCHIATRIC ABUSE

In April 1983, the Soviet Union withdrew from the World Psychiatric Association to avoid an expected censure motion in July. The Government continues to confine political and religious activists to psychiatric hospitals where they are often subjected to painful drugs not in standard psychiatric use. This treatment is, in reality, a form of torture. Some sources estimate that up to 1,000 people may at present be confined in psychiatric hospitals for political reasons.

In 1981 the Soviet Ministry of Health's chief neuropsychiatrist publicly stated at the seventh All-Union Congress of Neuropathologists and Psychiatrists that 1.2 percent of patients in Moscow psychiatric hospitals were there "in connection with visits to state agencies to present groundless complaints and slanderous statements." The International Association on Political Use of Psychiatry Information Bulletin from March 1982 raises the question of the possible number of "current victims." As a partial answer: "The figures of the official Soviet psychiatrist Dr. Serebryakova (section III.1 in D) can be cautiously extrapolated to suggest that about 6,000 inmates of Soviet mental hospitals may be being held on non-medical grounds."

Abuses continue to be numerous. On August 31, 1984, Catholic activist

Aleksandr Riga was sentenced by a Moscow court to indefinite treatment in a special psychiatric hospital, allegedly for promoting religious practices among friends and disseminating religious material.

Special psychiatric hospitals, as contrasted with ordinary psychiatric hospitals, are also used for the incarceration of particularly dangerous criminals, often including murderers and rapists.

The following brief factual information on Ukrainian dissidents presently incarcerated in various psychiatric hospitals is here to illustrate the extent to which psychiatry, a healing science, has been perverted into an instrument of cruel political repression by the Soviets:

Hreshchuk, Ivan, born 1924, historian. Arrested 1975 "Circulating deliberately false fabrications defaming the Soviet political and social system," Art. 190-1, previously incarcerated in a special psychiatric hospital between 1971-?, presently in Kievska obl., pos. Vorzel, OPB No. 2; Kalyuzhny , Volodimir, born 24.5.1951, artist, arrested 1975 Art. 83, escaped from USSR to Afghanistan. Presently in Dnepropetrovskaya SPH; Khailo, Volodimir, born 15.4.1932, arrested 1980, Evangelical Christian Baptist, intention to emigrate. Previously tried for religious activity, he has 15 children and a is ailing from a heart, liver and stomach disorders. Presently in Dnepropetrovsk SPH; Klishch, Mikhail, arrested before 1974, Art. 70, Ukrainian Catholic Church activities, presently in Sychovka SPH; Kolishenko, Viktor, born 1942, film studio worker, arrested 1972, attempted to escape from the USSR, presently in Dnepropetrovsk SPH; Kolomiyets, Volodimir, philologist, arrested 1976, Art. 70, present location unknown; Kutsil, Dmitry, born 1931, arrested 1968, Art. 190-1, he wrote a book about Soviet reality. Previously arrested 1956- ?, SPH for political reasons, presently PH Ivano-Frakovsk; Lupinos (Ukr. Lupynis), Anatoly, born 1938, administrator of a musical-choral society, arrested 28.5.1971, Art. 70, read poems at a meeting at Shevchenko monument, wrote samizdat articles. Previous sentence served 1956-1967. Presently in Oryol SPH; Lysak, Petro, born 1916, engineer, arrested beginning 10.1956, Art. 58, spoke out at a meeting against extrajudicial political repression and jamming of Western radio stations, presently in PH Kaluga OPH No. 1; Lysov, Volodimir, born 1924, arrested 29.2.1979, letters in defence of political prisoners, disabled, presently in Ukr.SSR, Dnepropetrovskaya obl., Vasilkovsky r-n, s. Duboviki, OPH; Meleshko, Viktor, born 1935, driver, arrested 1972, Art. 190-1, appealed to local authorities, exposed arbitrary rule at motor depot, presently in PH 142350, Moskovskaya obl., Chekhovsky r-n, p/o Troitsko-Antropovo, PB No. 5,7 otd.; Mikhailenko, Anna, born 1935, English teacher, arrested 22.2.1980, Art. 70, human rights activities, presently in Kazan SPH, section 6; Pavlyuk, Valery, hospitalized without trial on 7.11.1982 because he wanted to emigrate from USSR, presently in Smolensk PH; Ruban, Vasyl, born 1942, poet and editor,

arrested beginning 1972, Art. 70, authorship of manuscript "An Independent Communist Ukraine," presently in Dnepropetrovsk SPH; Rybak, Georgy, born 1950, writer, arrested 10.1982, Art. 209, sought to emigrate from USSR, author of samizdat works, presently in PH Leningrad, ul. Akad. Lebedeva, 39, PH No. 5; Shatravka, Aleksandr, born 6.10 1950, arrested 3.8.1982, Arts. 190-1 & 196 pt. 3, wrote a book of memoirs If You are Infected with Freedom or Reports from the Stomach of a Cannibal, collected signatures for petition calling for disarmament, "anti-Soviet" statements. Previously spent 1974-1979, 1980, 1981, in Special Psychiatric Hospitals for similar charges. Present whereabouts unknown; Sidenko, Feodor, born 22.3.1938, arrested 16.10.1979, Art. 190-1 intention to emigrate. Previously served 1965-1970 for religious activities. Presently in Chernyakhovsk SPH, Section 7; Skochok, Pavel, born 1936, journalist, arrested 1.12.1978, Art. 190-1, protest against political repression and dismissal from work. Present location unknown; Valkiv, Nykolay, born 1933, arrested end 1977, Art. 190-1, published Ukrainian samizdat journal Dzvin, SPH location unknown; Yavorsky, Anatoly, born 1956, arrested before 1979, attempted to escape to the West through Czechoslovakia, presently in Dnepropetrovsk SPH.

The case of Dr. Mykola Plakhotnyuk deserves special attention. Mykola Plakhotnyuk was born 8 May 1936, in 1959 he completed his training in the medical college in Kiev. He was first arrested on 13 January 1972, during the mass arrests of Ukrainians, charged under Art. 70, ruled not responsible and spent almost 9 years in various psychiatric prison hospitals and mental institutions.

After his release 10 December 1980, the Soviet authorities continued to persecute him. On April 8, 1981 this persecution culminated in a severe beating on a Kiev street in which Plakhotnyuk sustained serious spinal injuries (fractures of the transverse vertebrae of the spine). The series of events which followed are so bizarre that we in the West have great difficulty believing any society being capable of going to such lengths in order to destroy one individual; but facts show that in the USSR similar events were staged for other dissidents. For the story of M. Plakhotnyuk's arrest and subsequent charges, please see news release of April 2, 1982.

Mykola Plakhotnyuk was arrested on 6 September 1981, charged under Arts. 121 210, homosexuality and "inveigling minors into criminal activity." Presently his address is: 349348, UkrSSR, Voroshilovgradskaya obl., g. Krasny Luch, g. Petrovskoye, uchr. UL-314/24-113.

Psychiatric abuse reached its zenith with the death in early spring of 1984

of Oleksiy Nikityn, the Donetsk mining engineer who was forcibly imprisoned in a psychiatric hospital after introducing two American correspondents to Soviet coalminers in 1980 in order to demonstrate their poor living conditions. (refer to p. 6 of this brief)

EMIGRATION RESTRICTIONS

Emigration rates for all three Soviet nationalities which previously had been permitted to leave the USSR have reached new lows, i.e. the Germans, Armenians and Jews.

All other groups applying for emigration face insurmountable obstacles and most are severely persecuted for such applications. Any Soviet citizen may face imprisonment if he or she presses emigration claims with Soviet authorities. Soviet citizens who are caught crossing USSR borders without official permission are given lengthy camp terms. At the same time that emigration from the USSR came to a virtual standstill, there were signs that the Soviet authorities had embarked on a campaign to lure some high-profile Soviet defectors, including soldiers, back to the USSR with promises of no punishment.

Contrary to these promises, a Ukrainian soldier who last year returned to the Soviet Union from Switzerland, where he was interned after being released to the International Red Cross ans the Swiss authorities by the Afghan insurgents, has been sentenced to 10 years in a strict-regimen labor camp after being convicted of treason. VALERIY DIDENKO, who went back to the Soviet Union last August after two years of detention in Switzerland, was charged with Art. 64, "betrayal of the motherland." He was one of nine Soviet soldiers captured by the Afghan insurgents who were eventually turned over to the Swiss. These men are kept in strict isolation from any Western visitors, but are monthly visited by USSR representatives. Their two-year terms of internment in Switzerland lapse at different times for each and we have no way of knowing under what duress they are "voluntarily" returning to the USSR.

Last November, two Red Army soldiers who deserted their units in Afghanistan

and ended up in Great Britain, also returned to the USSR. The two men, Sgt. Ighor Rykhov and Pvt. Oleg Khlan, have not been heard from since their arrival in the Soviet Union.

Despite its ratification of the International Covenant on Civil and Political Rights and, therefore, its legally-binding commitment to guarantee to everyone the "right to leave any country, including his own," the Soviet Union does not allow its citizens to emigrate freely. The only recognized basis for emigration is family reunification and, in recent years, even this justification has been severely limited. As a result of such restrictions, Soviet authorities have permitted the emigration of only a few of the estimated 30,000 Soviet Evangelical Protestants who want to leave the USSR. The only three groups of Soviet citizens whom Soviet authorities have allowed to emigrate in any significant numbers are Jews with visas for Israel, ethnic Germans going to the Federal Republic of Germany, and Armenians who originally immigrated to Lebanon and, more recently, to the United States.

The record of family reunification cases for Ukrainians has been and remains abysmal. In order to obtain exit documents for Ukrainian families, it is the O.V.I.R. group within the USSR that has to be influenced. In order to have influence in that area, family reunification would have to be placed on the agenda of bilateral agreements such as cultural exchanges, trade agreements and other. Western governments have not been ready to place such importance on family reunification of Ukrainians and other Eastern Europeans.

Ukrainian citizens of the USSR have really very few options when they want to join their families abroad. They can apply for emigration and face stiff punishment sentences, harassment, loss of employment or psychiatric "treatment." The very few who receive permits to visit abroad can try to remain by applying for asylum. However, refugee status claims by Ukrainians escaping from the USSR or other East European countries are faced with many difficulties due to existing procedures relating to concideration of refugee claims. Thus in Canada alone, the Canadian Ukrainian Immigrant Aid Society states in its reports: "Experience indicates that the Refugee Status Advisory Committee and the Immigration Appeal Board of Canada has been

turning down all applicants having a Ukrainian background, no matter what evidence is presented." They maintain that they have not "won at the refugee level" a single case in the last nine years.

Danylo Shumuk, the well known Ukrainian dissident who has been imprisoned for 40 years of his life, remains Canada's unresolved family reunification problem. D. Shumuk, born 30.2.1914, worker, is presently in KazSSR, Uralskaya obl., Karatobinsky r-n, s. Karatobe, ul. Kurmangazy, 1.

RUSSIFICATION OF NON-RUSSIAN CULTURE

The Soviet Union takes great pride in the fact that it is a multi-national state. Although Russians are politically pre-eminent, the Soviet Union is in fact comprised of 15 republics. Each of these is granted the right in the Soviet Constitution to secede from the Soviet Union, at least in theory. These republics can be grouped in the following way: the three Slavic republics of Ukraine, Belorussia and Russia; three Caucasian republics of Armenia, Azerbaidzhan and Georgia; the Asian republics of Uzbekistan, Kirgizia, Tadzhikistan, Turkmenia and Kazakhstan; and four republics which the Soviet Union took control of During World War II, Moldavia and the three Baltic states of Estonia, Latvia and Lithuania.

Members of majority nationalities in the USSR face important handicaps, mainly the continual pressure from Moscow to "russify" their languages and cultures. Protests at this situation are particularly strong in Latvia, Estonia, Lithuania, Ukraine, Georgia and Armenia, with sometimes thousands taking to the streets, as happened recently in Georgia and Estonia.

Appended here is the resolution of the Ministry of Education of the UkrSSR, as documented evidence of "additional measures" of the policy of Russification as it is applied to Ukraine.

BRIEF # 7 -B

APPENDICES TO BRIEF

VIOLATIONS OF HUMAN RIGHTS

UCRAINIAN CANADIAN COMMITTEE

HUMAN RIGHTS COMMISSION UCFU

RESOLUTION OF THE MINISTRY OF EDUCATION OF THE UKRAINIAN SSR

(Not for the press. For official use only).
June 29 1983. Report # (not clear).

Additional measures for improving the learning of the Russian language in public schools and pedagogical institutions in the Ukrainian SSR.

In accordance with the decision of the Central Committee of the Communist Party of the Ukraine and the Council of Ministers of the Ukrainian SSR of June 10, 1983, # 268: "About organizing efforts for implementing in the Republic the decision of the Central Committee of the Communist Party of the Soviet Union and the Council of Ministers of the USSR of May 26, 1983, #473, and "About additional efforts for improving the learning of the Russian language in public and other institutions of learning in union Republics" and the corresponding directive of the Ministry of Education of the USSR dated June 7, 1983, #63, the Ministry of Education of the Ukrainian SSR directs:

1. To approve additional measures for improving the learning of the Russian language in public schools and pedagogical institutions, preschool and outside of school institutions of the Republic" (supplement).

2. To direct the administration of the Ministry of Education of the Ukrainian SSR and its sections, research institute--NDI (Naukovo-Doslidnyi Instytut) of the pedagogy of the Ukrainian SSR, NDI of Psychology of the Ukrainian SSR, regional, Sevastopil' city department of public education, central, regional, Kyiv and Sevastopil' city colleges for upgrading the teaching profession--IUU (Instytut Udoskonalennia Uchyteliv), (College for Improvement of Teachers), presidents of teachers' colleges and directors of teachers' institutions categorically to carry out projected measures for upgrading effectiveness of learning and teaching of the Russian language in schools, pedagogical

Use all measures to insure usage and fluency of the Russian language so that it will be at par with the native one and become the norm of the high school graduate and the social obligation of each young person.

3. Regional, Sevastopil' city branch of public education, Kyiv city administration of public education, presidents of teachers' colleges and directors of teachers' community colleges report concerning implementation of directives of the Central Committee of the Communist Party of Ukraine and Council of Ministers of the Ukrainian SSR and also the decision of the Council of the Ministry of Education of the Ukrainian SSR before January 1984 and 1985.

4. The control over the implementation of the directives of the Central Committee of the Communist Party of Ukraine and Council of Ministers of the Ukrainian SSR, and also given decision of the Council, preparation of the appropriate information for the Central Committee of the Communist Party of Ukraine and Council of Ministers of the Ukrainian SSR in January of 1984 and 1985 is given to minister's deputy comrade Taranenko V.E.

Signatures: ... Has been approved by the Council of Ministry of education of the Ukrainian SSR, June 29, 1982.

ADDITIONAL MEASURES:

For improving teaching of Russian in public schools, pedagogical institutions of learning, pre-school and outside of school institutions of the Republic.

1. To bring to knowledge content of the decision of the Communist Party of the Ukraine and the Council of Ministers of the Ukrainian SSR, "About organization of the execution in the Republic of the decision of the Central Committee of the Communist Party of the USSR and the Council of Ministers of the USSR from May 26, 1983, #473. "About additional efforts

for improving the learning of Russian in public and other institutions of learning in union Republics" to each pedagogical association of schools and other educational institutions with a non-Russian language of instruction, educational institutions for improving of teachers and methodology offices, pedagogical colleges and research institutes.

To assure organizational and pedagogical and ideological-political effort for further improving Russian language education in public schools of the Ukrainian SSR, keeping in mind, that fluency in Russian be at par with the native one, becomes an objective necessity and need of each citizen, serves for further reinforcement of friendship and brotherhood among the people of the USSR, and the development and reinforcement of the material and spiritual potential of the Soviet people.

School administrations, pedagogical institutions, pre-school institutions, educational, the Central IUU, NDI of the pedagogy of the Ukrainian SSR, regional, Sevastopil' city department of public education, regional and city NDI (Naukovo Doslidnyi Instytut). Scientific and Research Institute of Pedagogy, presidents of teachers' colleges, directors of community colleges.*

2. By September 15, 1983 develop definite measures and think through the directives for further improvement of the learning and teaching of Russian in public schools, teachers' colleges, pre-school and other learning institutions with Ukrainian, Moldavian, Hungarian and Polish languages of instruction at the meetings of pedagogical councils, learned councils, August (1983), teachers conferences, meetings of boards and councils of public educations.

Regional, Sevastopil' city department of public education, Kyiv city department of public education, institutes for improving teachers' qualifications, presidents of teachers' colleges and directors of teachers' community colleges.

3. In the approved order to introduce corrective measures to the teaching plans of the public and teachers' institutions of learning with the non-Russian language of instruction in order to improve teaching of Russian by August 1 1983.

---

*In shortened lines, after each paragraph, there is enumeration of organizations and persons responsible for execution of these plans.
Editor.

Beginning in 1984, as the favorable conditions develop, in the teaching of Russian language and literature in public schools and pedagogical colleges with non-Russian language of instruction, classes and groups with more than 25 students, should be divided into two subgroups.

School administrations of pedagogical institutions and financial planning.

4. To improve the network of public schools and classes with extended learning of the Russian language and literature (Decision ofthe Council of Ministers of Education from October 31, 1978, #15). During 1984-1985 to create in each city and district, where there is national contingent of students, school (classes) with extended learning of Russian. It is better to use the experience of public schools' administration with native and Russian language of instruction.

In public and 8 year schools with Moldavian, Hungarian and Polish languages of instruction to organize, from 1983-84 school year, optional instructions of the Russian language and literature for students in 7-10 grades.

Administrations, financial planning of pre-school institutions regional departments of public education, Kyiv city administration of public education.

5. To apply measures for increasing the level of instruction of teaching and learning of Russian in public schools with Ukrainian, Moldavian, Hungarian and Polish languages of instruction.

Systematically to anticipate in annual ministerial plans, research institutions, departments of public instructions, in the colleges for improving teachers' qualifications, pedagogical institutions for study of the level of instructions and quality of knowledge by the students in public schools, and teachers' community colleges, students of teachers' colleges of Russian language and literature. Results of these studies are to be examined at the meeting of the councils and boards, and to give appropriate orders and recommendations.

Administrations of public schools, pedagogical institutions of learning, NDI of pedagogy of the Ukrainian SSR, regional, city departments of public education, colleges for improving teachers' qualifications.

6. To improve forms and methods of teaching Russian children with non-Russian nationality in pre-school and preparatory grades. According to the new program to introduce in the 1983-84 school year the teaching of Russian in higher grades of the pre-school institutions.

For the teaching of Russian in pre-school institutions, and especially in rural areas, to include, beginning from 1983-1983 school year, teachers of Russian, who do not have a full teaching load, to public education schools.

By June 1, 1984 work out plans for educators of kindergardens and parents for learning Russian by children of older pre-school age.

Administrations of pre-school education , regional, Sevastopil' city department of public education, Kyiv city administration for public education.

7. To enlarge research concerning the learning of Russian in schools and pre-school institutions. To add necessary additions to "Perspective plan of more important research of pedagogical and psychological sciences in Ukrainian SSR for 1981-1985," anticipation of the adaptation in 1984-1985, actual theoretical and practical teaching of Russian, especially, increasing the practical aspect in learning Russian, interconnection between teaching of Russian and native languages in national schools, development of speaking skills in Russian, effective methods and measures of teaching Russian in schools with Ukrainian, Hungarian and Polish languages of instruction.

NID of pedagogy of the Ukrainian SSR, Institute of psychology of the Ukrainian SSR, teachers' colleges.

8. By November 1, 1985 the perspective plan of scientific research for improving form and methods of teaching Russian language and literature

in national schools for 1986-1990, especially paying attention to such problems as methodological foundation of teaching Russian language and literature in public school, improving effectiveness of lessons in Russian language and literature, interconnection between teaching Russian and Ukrainian languages and literatures, methodology of learning Russian language and literature in schools with expanded teaching of these subjects, theoretical foundation of the scientific complex of the Russian language for students of national schools, improvement of the content of courses, methodology of teaching Russian language and literature in pedagogical institutions of higher learning should be developed.

By June 1, 1984 the question of joint NID of pedagogy of the Ukrainian SSR and the Academy of Arts and Sciences of the Ukrainian SSR complex interdepartmental program by 1990 "Learning of Russian as a means for national communication" should be resolved.

Coordinating council of scientific research of pedagogical and psychological sciences in the Ukrainian SSR, management of the pedagogical institutions.

9. To prepare and have in 1985 a scientific and practical conference of the Republic titled: "Russian language--language of international communication, friendship and cooperation of the people of the USSR."

By February 1 1984 the plan for organization and conduct of the conference should be submitted.

NID of pedagogy of the Ukrainian SSR, administrations of schools, preschool teaching, pedagogical institutions of learning, CIUU (Central'nyi Instytut Udoconalennia Uchyteliv--Central College for improving teachers' qualification).

10. In 1984 have consultations - seminars of the chairmen of the Russian language and literature departments of the regional colleges for improvement of teachers' qualifications, main departments of Russian language and literature of pedagogical colleges and chairmen of discussion commission,

teachers of Russian language and literature in pedagogical institutions of learning.

Administrations of schools, pedagogical institutions of learning.

11. By the end of XI five-year plan the teaching of Russian in schools with non-Russian language of instruction should be staffed with teachers who have higher pedagogical education. It is rational to use for this purpose teachers and recent graduates for pedagogical institutions of learning. For teachers of Russian, who do not have higher education completed, all possible conditions for improvement of their educational level by taking correspondence courses in pedagogical colleges and universities snould be created.

By October 1, 1983 proposal by the State Plan for the Ukrainian SSR about expanding the preparation of teachers of Russian language and literature in pedagogical colleges, in order to provide a complete need for them in schools and teachers' college by 1990 should be worked out.

Administrations of personnel, financial planning, pedagogical learning institutions, province, city, district branches of public education.

12. Beginning with 1984 through 1990 admission, quality teaching, and probation of students from advanced years from native population in the Soviet Republics to pedagogical colleges of the Ukrainian SSR in the number concurrent with the addendum #1 should be provided.

Administration of pedagogical institutions, financial planning administration.

13. By February 20, 1984 proposals for facilitating additional needs of pedagogical learning institutions of the Republic for teachers of Russian language and literature, ratio being one teacher for eight students, and students on probation should be prepared for presentation to the Council of Ministers of the Ukrainian SSR.

Administration of the financial planning, administration of pedagogical institutions.

14. In 1984-1986 using government funds to complete building of the teaching laboratories buildings and dormitories for placing students and probationary students of Russian language and literature in the pedagogical colleges according with addendum #2, should be carried out.

Administration of the financial planning, section of the capital construction, administration of pedgogical institutions of learning, presidents of teachers' colleges.

15. In order to upgrade the quality of preparation of teachers in all facets of the Russian language in teachers' colleges and pedagogical institutions with Ukrainian language of instruction in 1983-1984:
--introduce changes into teaching plans of corresponding learning institutions, increase hours of instruction for teaching Russian language, using for this purpose time assigned for study of teaching course (free choice) and for medical preparation, in needed instances part of the time assigned for learning a foreign language;

--to designate those teachers' colleges in which there will be introduced preparation for schools with non-Russian language of instruction of teachers of beginners' classes, foreign language with additional specialty "Russian language and literature in the national (non-Russian tr.) school."

--in coordination with the Ministry of Education of the USSR determine the terms and conditions of the final examinations of Russian language in teachers' colleges and teachers' institutions of learning;

--petition the Ministry of Higher Education for introducing plans for making teaching of Russian language an obligatory subject for those students of non-language departments of teachers' colleges and teachers' learning institutions who graduated from national (non-Russian, tr.) schools.

Administrations of pedagogical learning institutions, presidents of teachers' colleges, directors of teachers' learning institutions.

16. In 1984, modeling after Drohobych, Kyiv teachers' college named after O.M. Gorky, Kharkiv and Cherkasy teachers' colleges, organize evening courses for those, who wish to improve their knowledge of Russian. Russian departments of these schools should provide appropriate documentation for insuring the learning process.

Administrations of pedagogical learning institutions, presidents of teachers' colleges.

17. By November 1, 1984 proposals for submission to the Planning Commission of the Ukrainian SSR for increasing annual admission to graduate schools up to 25 students to study the following subjects: "Russian language and literature" and "Methodology of Russian language and literature," should be developed.

With established order, solve the question of opening in 1984-1986 graduate studies in "Russian language and literature," "Methodology of Russian language and literature" in Kharkiv, Kirovohrad and Nizhyn teachers' colleges.

Administrations of pedagogical learning institutions, presidents of teachers' colleges.

18. Proposals of the Ministry of Education of the Ukrainian SSR must be introduced in the third quarter of 1983:

--conditions for admission for graduates of village schools of general education, who express a wish to acquire specialty in teaching Russian language, into preparatory sections of colleges and universities without demonstrated teaching experience;

--about on order of directing privileged admission of 8th year and public school graduates into pedagogical institutions of learning with recommendations from councils and administrations of public education.

Administrations of pedagogical learning institutions.

19. Introduce, according to the established order, for persons who are entering graduate study, an entrance examination of Russian language and literature, and later on an examination in a given subject within graduate program minimum.

Administrations of pedagogical learning institutions.

20. Beginning in 1984 improving teachers' qualifications for teachers of beginners' grades and teachers of Russian language in schools with Ukrainian, Hungarian, Moldavian and Polish languages of instruction in a two months course--every three years--in colleges for improving teachers' qualifications at teachers' colleges and universities, and also heads of district (city) methodological associations of teachers' of Russian language on once a month every three years at the central IUU (Instytut Udosconalennia Uchyteliv--College for Improving Teachers' Qualifications), but heads of methodological associations of teachers of beginners' grades at regional (city) IUU, should be organized.

To guarantee qualification improvement for teachers according to the request from Union Republics in colleges for improvement of teachers' qualifications and higher institutions of learning in the Ukrainian SSR.

Administrations of personnel, schools, financial planning administration, CIUU regional branches and Sevastopil' city branch of public education, administration of public education in Kyiv.

21. By September 1, 1983 a more precise plan for improving qualifications of pedagogical and administrative personnel of all categories for 1984, designating concrete place and time for re-preparation for teachers of beginners' grades and teachers of Russian in schools with non-Russian language of instruction should be developed and the appropriate order issued.

Administration of personnel, schools, financial planning administration, administrations of pedagogical learning institutions.

22. Include in the plan for improving qualification of pedagogical personnel for 1984 re-preparation of Russian teachers in middle pro-

fessional and technical institutions of the Republic at regional (city) IUU, an agreement as to the number of teachers and place of their re-preparation with State Committee for professional and technical education.

Administration of personnel.

23. By November 1, 1984 teaching-thematical plans for improving qualifications of teachers in beginners' grades and teachers of Russian language with non-Russian language of instruction at a two month courses at regional (city) IUU, teachers' colleges and universities should be prepared.

Central IUU, pedagogical NDI of the Ukrainian SSR, administration of schools.

24. In 1985-1986 construction and occupation of buildings for instruction and dormitories built with Government funds for students of colleges for teachers' improvement according to the addendum #3 should be assured.

Section of capital construction, regional branches of public education, Kyiv city administration of public education, colleges for improving teachers' qualifications.

25. Use additional measures for broader use of present moral possibilities for encouragement of pedagogical, methodological and administrative personnel that were most outstanding in their work at improving the education of the Russian language in schools of the Republic.

Administrations of personnel, school, regional, district, city branches of public education.

26. In the projected budgets for 1984 and following years provide for needed appropriations:

--16 percent increase in pay for teachers of preparatory and first grades who are engaged in teaching the Russian language, teachers of Russian

language and literature in 9-10 (11) grades of public schools, pedagogical institutions with non-Russian language of instruction, situated in the rural areas and in villages of a city profile:

—increases in stipends' spendings in connection with extention to those students who are studying in teachers' colleges majoring in "Russian language and literature in national school" assurance of stipends which were established by the resolution of the Central Committee of the Communist Party of the USSR and the Council of Ministers of the USSR on October 16, 1971, #755 (decision by the Central Committee of the Communist Party of the Ukrainian SSR and the Council of Ministers of the Ukrainian SSR from December 14, 1971) for students of colleges of law.

Financial-planning administrations, regional departments of public education.

27. By September 1, 1983 proposals for introducing permanent district methodological offices which would have had schools and kindergartens with Moldavian and Hungarian languages of instruction, additional permanent methodologists of the Russian language should be introduced.

Financial-planning administration, administrations of schools Zakarpatian, Odessa and Chernihiv regional departments of public education.

28. By January 1, 1984 opening of the Russian language and literature department at the Central IUU and charging it with administration of the whole system of improving qualifications of pedagogical, methodological and administrative staff in questions of learning the Russian language and literature in schools of the Republic should be accomplished.

Central IUU, staff administration of the pedagogical learning institutions, financial-planning administration.

29. By October 1, 1983 for solving in the established manner a proposal for restructuring the periodical Russkii iazyk i leteratura v shkolakh Ukrainskoi SSR—(Russian language and literature in public schools of the Ukrainian SSR), and increasing its publication from 6 to 12 issues annually.

To reinforce methodological and practical direction of the periodical. To introduce a permanent column which would be informing about experiences in introducing effective methods of learning and teaching of the Russian language in learning institutions of every kind. Together with the department of public instruction and administration of professional-technical education, conduct a campaign for increasing subscriptions to the periodical.

Schools administrations together with corresponding subdivisions of the State Publications of the Ukrainian SSR State Committee for professional and technical education, departments of the public education.

30. Together with the publishing house of the "Radians'ka shkola" (Soviet school), develop by October 1, 1983 and use concrete measures for improving the content, improving ideological-theoretical and scholarly levels of the existent textbooks of Russian language and methodological kits for them for schools with Ukrainian, Moldavian, Hungarian and Polish languages of instruction.

By November 1, 1983 proposals for publishing, in 1985-1990, new Russian textbooks for national schools, illustrated learning tools, methodological literature in Russian, dictionaries (orthographic, explanatory, of synonyms, of phraseology and others), belles lettres in Russian for pupils, students, teachers and professors in schools with non-Russian language of instruction, keeping in mind complete satisfaction of the need, and also for increase in publications of books in Russian for pre-school children should be prepared for the State Publishing House of the Ukrainian SSR.

Libraries of the scientific institution within the NCI of the Ukrainian SSR system should be replenished with needed material, together with those organizations that sell books, develop plans for book acquisition by libraries, pedagogical institutions of learning, colleges for improving teachers' profession, district and city methodological, political and belles lettres publication in Russian and insure its realization.

School administrations of pedagogical learning institution, pre-school instructions, training, NDI of pedagogy of the Ukrainian SSR, departments of public education.

31. By December 1 1983, proposal of the State Cinematography of the Ukrainian SSR about making educational films of the Russian language and literature should be prepared.

By May 1, 1984 a contingency plan for 1986-1990 issuing audio-educational appliances in Russian for beginners and middle grades in schools with Moldavian and Hungarian languages of instruction should be developed. Add sound to childrens' films produced in 1981-1983 for teaching the Russian language in the national school.

To make sure that by 1985 audio-cassettes for oral instruction for teaching the Russian language in preparatory grades in schools with Moldavian and Hungarian languages of instruction are produced.

The Human Rights Commission of the World Congress of Free Ukrainians (WCFU) takes this opportunity to submit to you this brief Memorandum dealing with the inhuman persecution of all religions in Ukraine, the country of origin of our fathers. This persecution is carried out not by some irresponsible bigots but by an established government, the government of the USSR.

The religious persecution in Ukraine is undeniable proof of man's inhumanity to his fellow man.

What Patriarch Pimen Failed To Tell President Reagan

An April 3, 1983 issue of The New York Times carried "An Open Letter" to President Ronald Reagan, signed by "His Holiness Pimen, Patriarch of Moscow and All Russia." In it, Patriarch Pimen assailed President Reagan for his address at the 41st annual convention of the National Association of Evangelicals, accusing the President of being a propagator of "atomic blackmail" and the like.

After berating President Reagan, Patriarch Pimen proceeded to describe the blissful and idyllic conditions enjoyed by all citizens and their churches in the USSR:

> ...The Soviet Union is a vast and multi-faceted country, where people of various religions and non-believers live together in full harmony and respect the right of every man for freedom of conscience guaranteed by our Constitution...She [the Russian Orthodox Church] fulfills her salutary mission in accordance with Church canons and traditions and without state interference into her life. The same is true of other Christian Churches Georgian Orthodox, Armenian Apostolic Church, Evangelical Lutheran Churches, Baptist, Reformed, Methodist and other churches , also for religious boards of Moslem, Buddhist and Jewish communities.

Significantly, Patriarch Pimen failed to tell President Reagan what happened to the Ukrainian Orthodox and the Ukrainian Catholic Churches, both of which have been physically destroyed by the authorities.

Martyrdom of the
Ukrainian Churches

Perhaps there are no other Christian Churches in the world that have suffered as much at the hands of an established government that the churches in Ukraine.

a) The Ukrainian Orthodox Church: The Ukrainian people accepted Christianity from Byzantium in 988 during the reign of Prince Volodymyr the Great, before the separation of Eastern and Western branches of the Church in 1054. Due to its Byzantine influence the Church was linked with the Patriarchate of Constantinople as a separate Metropolitan See in Kiev, enjoying froad autonomy.

Following the Treaty of Pereyaslav in 1654, which eventually brought the greater part of Ukraine under the hegemony of Moscow, the Kievan Metropolitanate was subordinated to the Moscow Patriarchate in 1687.

In 1917, with the establishment of the Ukrainian independent state, an All-Ukrainian Orthodox Church Council was formed by patriotic Ukrainian clergy and laymen, which immediately bagan efforts for the restoration of the complete autocephaly of the Ukrainian Orthodox Church and its separation from the Moscow Patriarchate.

In 1921, even though Ukraine was under Communist rule, the Ukrainian Autocephalous Orthodox Church (UAOC) continued to function as a wholly independent church of the Ukrainian Orthodox believers. In many respects it resembled the Anglican Church of England which is independent of any international authority. Despite constant harassment by the Communist government and the stern opposition of the Russian Orthodox Church, the Ukrainian Orthodox Church grew by leaps and bounds not only throughout Ukraine, but in Ukrainian colonies in Kuban, Kazakhstan, Western Siberia and Manchuria. By 1930 it had some 34 archbishops and bishops, 15,000 priests and some 1,200 parishes.

But in the span of seven years (1931-1938), Stalin's government destroyed the Ukrainian Autocephalous Orthodox Church in Ukraine; arrested and liquidated were three Ukrainian Orthodox metropolitans, 30 archbishops and bishops, and some 1,500 priests, as well as many thousands of lay members of regional and parish councils of the UAOC.

Today there is no Ukrainian Orthodox Church in Ukraine, but there is the so-called "Exarchate of Ukraine," a mere subsidiary branch of the Russian Orthodox Church. There is only one church publication in the Ukrainian language, and the Ukrainian language has been banned as a liturgical language in Ukraine, and outside Western Ukraine, Russian is used predominantly in sermons and administration. In brief, the Russian Orthodox Church and its "Exarchate of Ukraine" serve as vehicles to subvert and Russify the Ukrainian people.

b) The Ukrainian Catholic Church, sometimes identified by its archaic name as "Uniate," dates back to 1596, when the Council of Ukrainian bishops and some Byelorussian bishops concluded a union in Brest with the Roman Apostolic See, thus recognizing the authority of the Pope, while retaining the Byzantine rite of the Church.

Initially, Ukrainian Catholics were under the domination of the Polish-Lithuanian Kingdom, but following the three partitions of Poland at the end of the XVIIIth century, they were divided between the Russian and Austrian empires. While the Russian Czars persecuted them and eventually forced them into Russian Orthodoxy, the Ukrainian Catholic Church in Galicia and Bukovina under Austria was wholly free and unhampered, and as a result developed into a powerful force, playing a prominent role in Ukrainian cultural, social and political development.

In the period from 1920 to 1939, Western Ukraine was part of the Polish state, and the Ukrainian Catholic Church, while suffering some harassment by the Polish government, was organized in three eparchies (dioceses) and numbered over 5 million faithful. Another eparchy of Ukrainian Catholics was in Mukachiv in Carpatho-Ukraine (Ruthenia), which was part of Czechoslovakia between World War I and World War II.

As a result of the Nazi-Soviet pact of 1939, Western Ukraine was taken over by the USSR and Ukrainian Catholics were subjected to the first wave of Communist persecution: all Ukrainian seminaries, monasteries, convents, religious schools, and publications were dissolved, and scores of prominent Catholic laymen and priests were arrested, exiled or executed.

But the final blow came in April, 1945, when World War II was coming to an end and Soviet troops were already in Berlin. On April 11, 1945, the NKVD arrested the entire Ukrainian Catholic hierarchy, including Metropolitan Yosyf Slipyj, nine bishops and hundreds of the clergy and lay Catholic leaders.

Under the guidance of P. Khodchanko, a member of the Council of People's Commissars for the Affairs of the Russian Orthodox Church, an "initiative committee" for three apostate priests was organized to "prepare a synod," which would abrogate the Union of Brest (1596) - the union with the Holy See.

On March 8-10, 1946, a "synod" attended by 216 terrorized Ukrainian Catholic priests, without a single bishop, met in Lviv and "officially" proclaimed the "reunion of the Ukrainian Catholic Church with the Russian Orthodox Church."

As stated above, only 216 priests out of 3,600 Ukrainian Catholic priests and monks attended the "synod." The rest were arrested or hid in forests and escaped through Poland and Czechoslovakia to the West. This bloody destruction of a living church was deplored by Pope Pius XII in his encyclicals Orientales Omnes Ecclesias (December 24, 1945) and Orentales Omnes (December 20, 1952).

The Soviet government and Patriarch Pimen, however, pride themselves on their "most liveral constitution," especially Art. 123, which guarantees every Soviet citizen "the right of free religious worship."

Ukrainian Catholic communities continued to exist in Western Ukraine and among Ukrainian in exile in Asia, a fact unwittingly acknowledged in the Soviet official media, such as films, publicistic writings, TV and radio programs, which assail the "illegal Ukrainian Catholic Church," the "illegal clergy" and even "illegal" seminaries. There are also attacks on Patriarch Yosyf

Cardinal Slipyj, the only survivor of the original Ukrainian Catholic hierarchy, who after 18 years of imprisonment in the USSR, was released in February 1963 through the direct intervention of the late President John F. Kennedy with Nikita S. Khrushchev.

Religious Minorities in Ukraine

Although it is not prohibited, the Roman Catholic Church in Ukraine, predominantly with Polish parishes, has been on the decline due to the anti-religious policy of the Soviet government. The Evangelical Christians and Baptists enjoy by far the largest following of any Protestant group in Ukraine. The more radical wing of the church split from the government-recognized All-Union Council of Evangelicals and Baptists. The dissidents formed their own council in protests against the pro-government policy of the Council, and as such, they are banned.

Banned since World War II in Ukraine are the Ukrainian Evangelical Reformed Church, the Ukrainian Lutheran Church and the Jehovah's Witnesses, whose doctrines allegedly have an "anti-state and fanatical character."

The Jewish population in the USSR has long endured religious and ethnic persecution, which has increased since the adoption of an anti-Israeli policy by the Soviet government.

The Intrepid Stance of Ukrainian Catholics

As noted, despite brutal destruction and persecution of the Ukrainian Catholic Church in Ukraine, the Ukrainian Catholics are covertly active and openly demand the restoration of the Ukrainian Catholic Church in Ukraine.

On September 9, 1982 in Ukraine there was established the "Initiative Group for the Defense of the Rights of Believers and the Church," headed by Yosyf Terelya, a Ukrainian religious activist, who has been in Soviet prisons and

labor camps for a number of years. Others on the committee are Rev. Hryhory Budzynsky, Revs. Dionisiy and Ihnatiy, and Mrs. Stephania Petrash-Sichko. The group appealed to the government of the Ukrainian SSR in Kiev demanding the legalization of the Catholic Church in Ukraine; restoration of all church properties; restitution of Catholic schools and the press; freedom to form Catholic associations, as well as the right to send student-seminarians to such Catholic centers as Warsaw, Vienna and Munich.

Mr. Terelya was immediately arrested by the KGB and charged with "anti-Soviet agitation and propaganda."

The Voice of the
U.S. Congress

Despite the almost total silence regarding the plight and martyrdom of the Ukrainian Catholic and Orthodox Churches by world Christians and non-Christian world religious leaders and organizations, there is in the U.S. Congress a group of far-sighted men and women who found it their duty to speak out and act in defense of the Ukrainian Churches.

On September 30, 1982, soon after the establishment of the "Initiative Group for the Defense of the Rights of Believers and the Church" in Ukraine, the U.S. Congress adopted unanimously a Concurrent Resolution, S.Con.Res. 18 , "relating to the restoration of the free exercise of religion in Ukraine."

Citing Art. 52 of the USSR Constitution and other international documents and agreements which the USSR signed and pledged to guarantee, the Resolution calls on the President of the United States to do the following:

(1) Call upon the Government of the Union of Soviet Socialist Republics to permit the concrete resurrection of both the Ukrainian Orthodox and Catholic Churches and other independent religions in the largest non-Russian nation both within the Union of Soviet Socialist Republics and in Eastern Europe; and

(2) Utilize formal and informal contacts with the Union of Soviet Socialist Republics' officials in an effort to secure the freedom of religious worship in places of churches and all other independent religions as their own constitution provides for; and

(3) Bring to the attention of all national and international religious councils the nature of this Stalinist crime and perpetuated violation of basic human rights, with appropriate appeal to the commitment of their resources toward achieving the objectives of this resolution.

All these events and developments could not be unknown to Patriarch Pimen and, if so, his "Open Letter" to President Reagan is not wholly truthful.

We earnestly appeal to you to raise your voice in protest against this crass and inhuman persecution of all religions in Ukraine, particularly the Ukrainian Catholic and Orthodox Churches, which have been outlawed in contravention of all written commitments of the USSR, including the Soviet Constitution, which assures all citizens their inalienable rights to practice the religion of their choice.

APPENDIX "EURO-5"

Brief No. 4

Report on the Implementation of the Helsinki Final Act in Soviet occupied LATVIA

1985

World Federation of Free Latvians

Report on the Implementation of the Helsinki Final Act in Soviet Occupied Latvia 1985

World Federation of Free Latvians

1 March 1985

Rockville, Maryland 20850, United States of America

Contents

Preface

Genocide of the Latvian People

Russification by restricting the native language

Soviet Government's Policies in Latvia
A program of terrorism

General Assessment of the implementation of the
Helsinki Final Act and Madrid Concluding Document

Soviets Prepare Latvian Children to Fight Wars

Appendices

Appendix I The Ribbentrop-Molotov Pact

Appendix II The Incorporation of the Baltic States into the Soviet Union

Appendix III Public Law 97-196 Baltic Freedom Day

Appendix IV Baltic Freedom Day - A Proclamation

Appendix V Journal Officiel de la Republique Francaise 16 Decembre 1981 Excerpt

Appendix VI Journal Officiel de la Republique Francaise 3 Mai 1982 Excerpt

Appendix VII Resolution adopted at Ontario Legislative Assembly on November 16, 1984

Appendix VIII Case of Ints Calitis

Appendix IX Case of Mr. G. Astra (his last words in court)

Appendix X Case of Mr. J. Barkans (his submission to Yuri Andropov)

Appendix XI Case of Mr. J. Rozkalns

Preface

1985 marks the tenth anniversary of the signing of the Final Act of the Conference on Security and Co-operation in Europe. The 35 participating States in the Concluding Document adopted in Madrid re-emphasize:

. . . all the participating States recognize in the Final Act the universal significance of human rights and fundamental freedoms, respect for which is an essential factor for peace, justice and well being necessary to ensure the development of friendly relations and co-operation among themselves, as among all states.

Further in the section on Principles of the same Document: The participating States stress their determination to promote and encourage the effective exercise of human rights and fundamental freedoms . . .

They similarly stress their determination to develop their laws and regulations in the field of civil, political, economic, social, cultural and other human rights and fundamental freedoms; they also emphasize their determination to ensure the effective exercise of these rights and freedoms.

They recall the right of the individual to know and act upon his rights and duties in the field of human rights and fundamental freedoms, as embodied in the Final Act, and will take the necessary action in their respective countries to effectively ensure this right.

To ensure the effective exercise of these rights and freedoms, as embodied in the Final Act, self-determination has to be restored to the Baltic nations whose independence was lost as a result of the infamous agreement between the Soviet Union and Nazi Germany in the fall of 1939. (Appendix I) The secret part of the Pact consigned Estonia, Latvia and Lithuania to the Soviet Union. Following this agreement, the Red Army, in direct violation of the numerous treaties previously signed between the Soviet Union and Latvia, Estonia and Lithuania invaded the three countries. Within only weeks of the invasion, the three independent Republics were forcibly incorporated into the Union of the Soviet Socialist Republics. (Appendix II)

While this illegal act has been repeatedly denounced by Western democracies, the Soviet Government is attempting to legitimize its domination of the Baltic area by stressing inviolability of frontiers (frontiers acquired by the conquests of the Red Army during World War II) as outlined in the CSCE Final Act and by regarding any formal requests of re-establishing independence to the Baltic peoples as "intervention" in internal affairs of the Soviet Union.

Among those Western governments that have reconfirmed their position of non-recognition of the incorporation of the Baltic States into the U.S.S.R. and thus have declared support for self-determination to the Baltic peoples are the governments of USA, France and most recently the Province of Ontario in Canada.

In June of 1982 the U.S. Senate and the House of Representatives passed Public Law 97-196 (Appendix III) signed by the President of the U.S., whereby the Congress recognizes the right of the peoples of Lithuania, Latvia and Estonia for freedom and independence.

This Public Law 97-196 and the subsequent Baltic Freedom Day Proclamation (Appendix IV) stress the illegality of the occupation and incorporation of Estonia, Latvia and Lithuania into the Soviet Union.

In 1981 France's Minister for Foreign Affairs, Claude Cheysson defined the position of France on the Baltic States (Appendix V) in response to an inquiry from Senator Jaques Mossion (Somme). On May 2, 1982 this position of non-recognition of incorporation of the Baltic States into the U.S.S.R. was reaffirmed in the French Lower House by Fance's Minister for Foreign Affairs. (Appendix VI)

On November 16, 1984 at the Ontario Legislative Assembly, a resolution was adopted - recognizing the universality and indivisibility of freedom and the adherence to the principles of political liberties and national sovereignty as fundamental elements of our free and democratic society. As a result of the resolution, the Premier of Ontario, the Honourable William Davis signed a formal Proclamation in recognition of the 66th anniversary of independence of Latvia. (Appendix VII)

The meeting of experts of the participating States on questions concerning respect, in their States, for human rights and fundamental freedoms, in all their aspects, as embodied in the Final Act, is expected to address the above issues as part of the fundamental freedoms, since self-determination of peoples is clearly outlined in Principle VIII.

Furthermore, the Soviet policies of genocide and russification, described in the following report, which are in violation of the Principles contained in the Final Act, continue to deny the Latvian people basic human rights and fundamental freedoms. Latvian nationalists demanding compliance of the Soviet regime to the

Helsinki accords are terrorized, jailed, physically abused, or convicted to serve long term sentences outside their own country in forced labour camps. Those individuals who cannot be easily intimidated are confined to psychiatric tortures within special wards of certain psychiatric institutions. Discriminatory Soviet policies are forcing Latvians to accept an alien language and foreign culture.

The report also contains materials showing that Latvia, once free and independent nation, is now not only under military occupation but also has been forced to become a Soviet colony. There are some documents to familiarize the reader with the historic events and a few case descriptions to point out the various violations in contravention with the letter and spirit of the Final Act.

It is understood and has been reaffirmed by the participating States that the Final Act refers to obligations the states have to other international instruments to which they are legally bound: the Universal Declaration of the Human Rights, the International Covenants of Human Rights, the Covenant on Genocide and others. Therefore, it is imperative that in the review process to ensure the desired progress in the field of human rights and fundamental freedoms - respect for which is an essential factor for peace and justice - the conference must deal successfully with all aspects of the currently violated individual and national rights of the Estonian, Latvian and Lithuanian people.

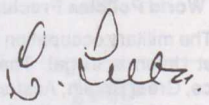

L. Lukss
Vice-President,
World Federation of Free Latvians

Genocide of The Latvian People

For over 4,000 years Latvia, on the shores of the Baltic Sea, has been home for the Latvians. During the 19th century, a Russian minority constituted only about 10 percent of the population, and as late as 1940, this figure had not changed significantly (1). Prior to its occupation by the Soviet Union, Latvia was, therefore, like any other European country in that its ethnic population made up the majority.

Soviet Occupation of Latvia

In 1939, the Hitler-Stalin Nonaggression Treaty designated the three Baltic States, Estonia, Latvia, and Lithuania, to the Soviet sphere of influence (2). The Soviet Union moved rapidly to exploit this arrangement, and in June of 1940 presented Latvia, as well as Estonia and Lithuania, with an ultimatum demanding to garrison Soviet troops on its territory. Allegedly Latvia, with its two million inhabitants was endangering the security of the Soviet Union - with its 200 million. Latvia turned to the Western nations for help, but to no avail. On June 15, 1940 the Red Army crossed the Latvian frontier and occupied the country. This Soviet occupation was interrupted in 1941 by the German invasion. The Soviets returned in 1944.

The Soviet Goal: Destruction of the Latvian Nation

The second occupation became the turning point in the history of the Latvian people. Continuously since 1944, Moscow is realizing the systematic destruction of the Latvian nation. The problem goes beyond the political repression which is the norm in communist countries. There is unremitting, harsh censorship of all Latvian literature and arts; there is the gradual elimination of the Latvian language and all ethnic traditions; there is an erosion of traditional mores and values; there is the reduction of educational quality in, and general support for, Latvian language schools, while Russian language schools are fostered.

The most damaging is the systematic colonization of Latvia and the relocation of the ethnic Latvian population, to the effect of reducing the remaining Latvians to minority status in their own country. **According to statistics provided by the Soviets themselves, the percentage of Latvians had decreased to 57 percent in 1970 and by now to 53 percent.** If this trend is allowed to continue unchecked, at some not too distant point in time occupied Latvia may cease to be Latvian.

This influx of non-Latvians is clearly a planned, deliberate colonization policy perpetrated by the Soviet government, since a soviet citizen is not even permitted to change his job without a permit, much less move from one part of the Soviet Union to another. Relocation of entire families over great distances to the Baltic Sea can be accomplished only with the support of the government. Posters advertising job opportunities in Latvia are on display in many public places in the Soviet Union. For anyone taking a job on a Latvian collective farm, the posters promise many incentives: available housing, convenient transportation, subsidized livestock, and liberal tax deduction for a number of years.

To encourage non-Latvian immigration to the cities, entire industries are being contrived. Many manufacturing facilities and industrial complexes have been established for which raw materials have to be transported from distant parts of the Soviet Union, while the finished goods are transported back to the Soviet Union. The only thing remaining is the Soviet work force, consisting primarily of young people wishing to settle down and raise a family. Latvia for these new arrivals is a relatively attractive place. By their own admission, this is a country with a more Western culture and a higher standard of living than in most of the Soviet Union. No nation can hope to overcome such a forced influx of foreigners and still maintain its national identity by means of its natural birth rate. But then, this is precisely the goal of the Soviet government.

Free World Policies Preclude Soviet Expansionism

The military occupation of the Baltic States by the Soviet Union is illegal. The United States, Canada, France, Great Britain, Australia, and other Western nations do not recognize this forcible and unlawful incorporation of the Baltic States into the U.S.S.R. Every United States president, from Roosevelt to Reagan, has reaffirmed this nonrecognition policy and the United States Congress has repeatedly endorsed this stand in its resolution. The Canadian Parliament has expressed similar views, as have other free world governments. Yet the status of the Latvians continues to be undermined by the Soviet government in a systematic, unrelenting fashion. Once a native population becomes a minority, its chances for regaining freedom and its chances of survival under foreign domination are almost nil. The free world must, therefore, recognize that because of this ongoing russification and genocide the possibility for regaining Latvian self-determination in the future is seriously jeopardized. Without a single shot being fired, and with the rest of

Critical Population Changes in Soviet Occupied Latvia

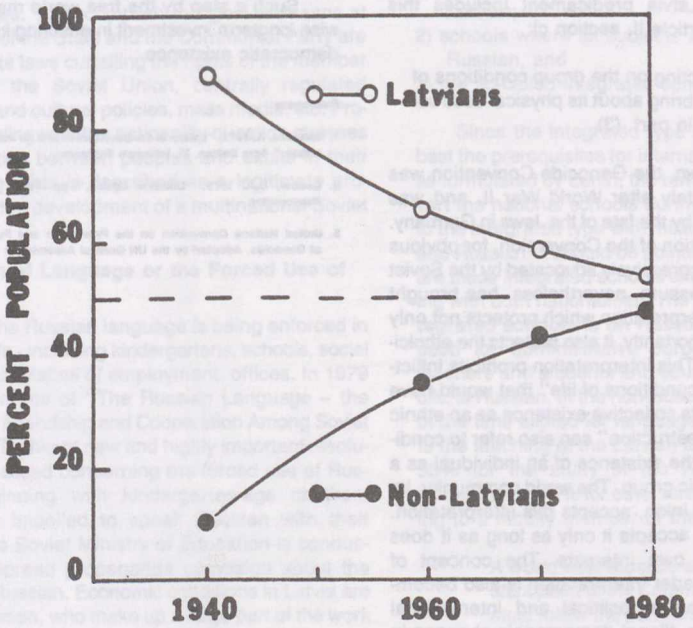

the world idly standing by, the Soviet Union is on its way to destroying an entire nation.

The United Nations Viewpoint

This dire progression invites comparison with the letter and spirit of the second paragraph on the United Nations' "Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide." This paragraph enumerates five modes of genocide, of which the most pertinent to the Latvia predicament includes this characterization (Article II, section c):

> Deliberately inflicting on the group conditions of life calculated to bring about its physical destruction in whole or in part. (3)

As is well known, the Genocide Convention was drawn up immediately after World War II, and was politically motivated by the fate of the Jews in Germany. A narrow interpretation of the Convention, for obvious reason, has been aggressively advocated by the Soviet Union. Western pressure, nevertheless, has brought about a broader interpretation which protects not only groups but more importantly, it also protects the ethnicity of these groups. This interpretation prohibits inflicting on any group "conditions of life" that would have negative effects of its collective existence as an ethnic entity. Similarly, "destruction" can also refer to condition which prohibit the existence of an individual as a member of this ethnic group. The world community, including the Soviet Union, accepts this interpretation. However, the latter accepts it only as long as it does not impact on its own interests. The concept of genocide in the broader interpretation is also becoming widely accepted in political and international jurisdictional arenas. Illegal demographic changes in occupied territories are recognized as being just that – illegal!

What is happening in Latvia today! The expropriation of land and property and the transfer of population. Soviet action is denying a nation the right to constitute the majority in its own country, and according to international law, such action is criminal. For all intents and purposes, this action qualifies as genocide, as defined by the United Nations, since the end result is the same whether for an individual or a nation - the ceasing of ethnic existence. World silence regarding this Soviet transgression, therefore, must end. The free world must seek out ways to impede the implementation of Soviet plans for the complete political and ethnic destruction of the Latvian nation. While there is still time, this crime must be censured and it must be corrected. Moscow is still vulnerable to expressions of public outrage and criticism. It still is not wholly in a position to ignore all protests from the West.

Historically, agression has never stopped of its own accord. It stops only when the risk of its continuation becomes too high. The free world must join forces and help Latvians and the Latvian nation escape from the Soviet plan for its complete ethnic and political destruction.

Such a step by the free world may prove to be a wise longterm investment in ensuring its own continued democratic existence.

References

1. Nemeane, A. 1972. "Letten in der Sovjetunion und ihr materielles und kulturelles Leben," Acta Baltica, XI, Institutum Balticum.

2. Leeber, D.A. 1972. "Diktierte Option," pp. 18-19. Karl Wachholz Verlag, Neumunster.

3. United Nations Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide. Adopted by the UN General Assembly in 1948.

Russification by Restricting the Native Language

Russification of the subject peoples in the Soviet Union takes place on different levels and by various means. It must be viewed within the framework of the country's expansionist policies. The Soviet government's policy toward its minorities or national groups can best be described as one of systematic national annihilation or so called internationalization of the Soviet peoples. To accomplish this goal all means at the disposal of the State and the Communist Party are utilized – state laws curtailing the rights of the member republics of the Soviet Union, centrally regulated educational and cultural policies, mass media, etc. Propaganda dealing with the nationality question stresses ever closer ties between peoples and exults in their intermingling. This is described as a legitimate process toward the development of a multinational Soviet State.

Assimilation of Language or the Forced Use of Russian

Use of the Russian language is being enforced in all walks of life - including kindergartens, schools, social organizations, places of employment, offices. In 1979 at the conference of "The Russian Language – the Language of Friendship and Cooperation Among Soviet Peoples" in Tashkent new and highly important resolutions were passed concerning the forced use of Russian – beginning with kindergarten-age children. Parents are impelled to speak Russian with their children. The Soviet Ministry of Education is conducting a widespread propaganda campaign about the teaching of Russian. Economic conditions in Latvia are such that women, who make up a large part of the work force, must leave their children at an early age at day care centers. Because of the limited number of government allowed Latvian day care centers, parents often have no choice but to send their children to Russian kindergartens, where only Russian is spoken.

The official administrative language everywhere is Russian. Also, at places of employment, all directives are in Russian and all meetings, if attended even by a single non-Latvian, are conducted in Russian. Russian is used at trade union meetings as well as at meetings of Communist Youth organizations.

The number of books and newspapers published in Latvian by the government controlled press is continuously decreasing. (For additional information see: Russification of Press and Publishing in Latvia.)

Out of the four TV channels that can be received in Latvia, three are in Russian and the fourth in Russian and Latvian. The majority of all children's and young people's TV programs are in Russian.

Russification in the Field of Education

There are three basic types of schools in Latvia:

1) national schools, where all subjects are taught in Latvian;
2) schools where all subjects are taught only in Russian, and
3) the so-called integrated schools, Latvian-Russian.

Since the integrated type of school system suits best the prerequisites for internationalism in education, as formulated by Lenin, the tendency has been to convert the national schools during the last twenty years to the integrated type with mixed instruction in Latvian and Russian. It should be pointed out that by no means are these integrated schools either equal or fair in dealing with both nationalities. The **emphasis in these integrated schools is on Russian.** Even the language used for administrative purposes, at meetings of teachers and students and educational advisory councils, is Russian. In the non-Russian schools, about 30% of the time alloted for language instruction is devoted to the teaching of the Latvian language and literature, 55% for the study of the Russian language and literature and 15% for other foreign languages. According to a faculty member of the University of Latvia:

> *A world view must be acquired purely from the standpoint of the Communist Party. All literature must follow the party line - every student knows that! High school graduates in Latvian language and literature have thus mastered neither, the language or literature, but instead have learned to recite by rote certain slogans and phrases of ideological content, while trying to memorize the appropriate terminology for praising the recognized type of positive hero. Individual thought must not exist.*

The majority of specialized institutions of learning have as a prerequisite for admission, the knowledge of Russian. At the Electro-Mechanical Institute of Riga five out of ten disciplines are taught in Russian, the other five in Latvian and Russian. At the University of Latvia for the 1980/81 academic year, 121 basic courses were offered. In eighteen of these, that is about 15%, all lectures were conducted in Russian. In

practice, however, if the teacher happens to be a Russian who does not know Latvian, lectures are held in Russian, and so the percentage of courses taught in Russian is actually much greater. Research papers must be written in Russian and dissertations defended in Russian. This, in fact, means that the Soviet government is attempting to obliterate the Latvian language as an academic language.

Curtailment of Creativity and Preservation of a National Culture

The basis for curtailment of a national culture is inconspicuously couched in Article 44 of the Soviet Latvian constitution:

> *Citizens of Soviet Latvia have a right to make use of cultural achievements. Such rights are ensured by allowing access to the cultural heritage of one's country and such examples of world art and artifacts as are preserved in state and social centers.*

The more insidious techniques of ongoing russification in Latvian schools are illustrated below. Note that the teaching aids (top) are in Russian, and that Latvian children are performing beneath a sign bearing a quote from Lenin in Russian (below).

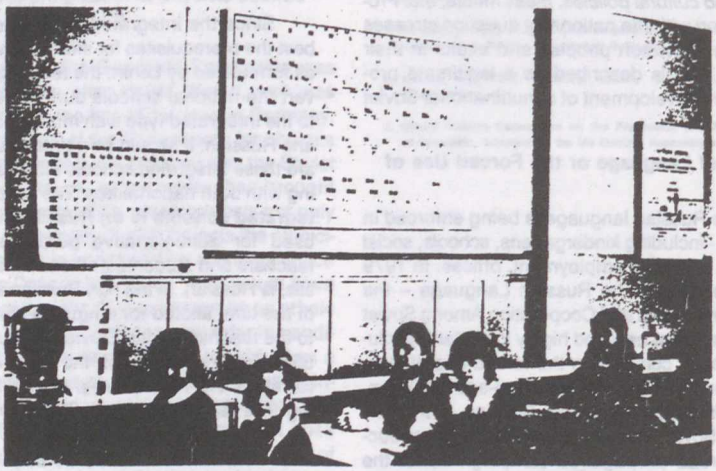

Russification — an everyday reality in Soviet occupied LATVIA

Legend: Russian text is in Cyrillic alphabet.
(a) Public transportation ticket; (b) boat landing; (c) mail-box; (d) public map of Rīga; (e) street sign.

Legend: (a) Advertisement in front of the Latvian Opera House; (b) government receipt in Russian; (c) movie poster; (d) circus; circus advertisement; (e) traffic directions.

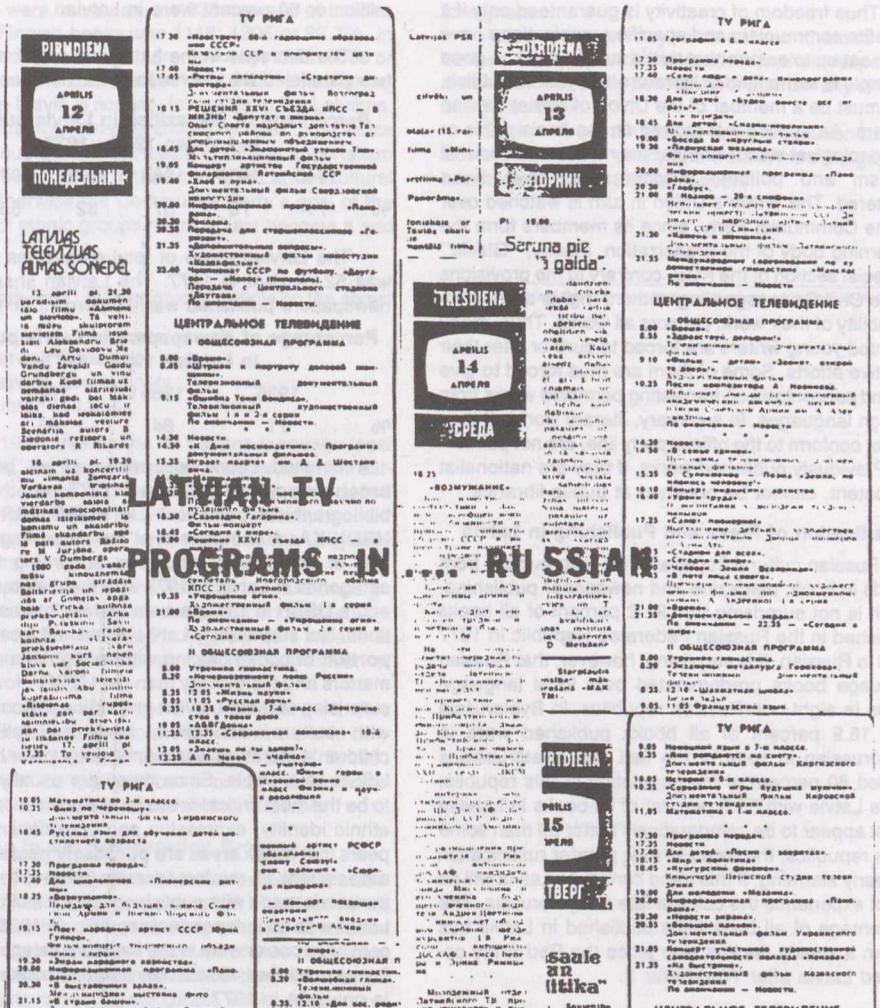

PIRMDIENA

APRĪLIS 12 АПРЕЛЯ

ПОНЕДЕЛЬНИК

LATVIJAS TELEVĪZIJAS ALMAS SONEDEĻ

TV РИГА

ЦЕНТРАЛЬНОЕ ТЕЛЕВИДЕНИЕ

I ОБЩЕСОЮЗНАЯ ПРОГРАММА

II ОБЩЕСОЮЗНАЯ ПРОГРАММА

OTRDIENA

APRĪLIS 13 АПРЕЛЯ

ВТОРНИК

Seruna pie "3 gaida".

TREŠDIENA

APRĪLIS 14 АПРЕЛЯ

СРЕДА

«ВОЗМУЖАНИЕ».

ЦЕНТРАЛЬНОЕ ТЕЛЕВИДЕНИЕ

I ОБЩЕСОЮЗНАЯ ПРОГРАММА

II ОБЩЕСОЮЗНАЯ ПРОГРАММА

ЦЕНТРАЛЬНОЕ ТЕЛЕВИДЕНИЕ

I ОБЩЕСОЮЗНАЯ ПРОГРАММА

II ОБЩЕСОЮЗНАЯ ПРОГРАММА

LATVIAN TV PROGRAMS IN ... RUSSIAN

Thus freedom of creativity is guaranteed only if it benefits communism and specific organizations have been set up to ensure that this is indeed done. A good example is in the field of literature. In order to publish, one must be a member of the Union of Soviet Latvian Writers. An applicant is judged on the basis of his or her ideological stand; whether the methods of socialist realism and political indoctrination have been mastered. The Writer's Union in turn is watched over by the Communist Party, since its members form the governing body of the organization. Finally, "Glavlit" a special section of the KGB, contrary to the provisions of the Civil Code regarding authors' rights and the inviolability of their work, censors all works. Thus, many talented young writers are forced to curb or alter their creative efforts. Some of them are thus forced to give up and concentrate on translating permitted works from foreign languages. In summary, literary works, if they do not conform to the official party line, are not published. Previously published works, if they are nationalist in content, cannot be obtained at public libraries.

Russification of Press and Publishing in Latvia

Russian cultural imperialism is also evident from trends in book, magazine and newspaper publishing.

It is not surprising that 91.2 percent of all books published in the Russian Federated Republic in 1977 were in Russian. It is surprising, however, that Russian language books predominated over local language books in eight non-Russian republics. In Byelorussia only 16.9 percent of all books published were in Byelorussian in spite of the fact that Byelorussians formed 80 percent of the population in this republic. While Latvia with 51.9 percent of its books in Latvian might appear to be comparatively better off than some other republics, the **trend** to ever greater russification is clearly alarming. If this trend continues Latvia will no doubt experience the cultural fate of Byelorussia. The percentage of all book titles published in Latvia has shown a steady decline ever since the Red Army occupied Latvia after World War II.

Percentage of all books in Latvia published in Latvian 1925 - 1977

	1925	1935	1945	1960	1965	1970	1975	1977
%	86	88	81	64	54	53	50	52

It is somewhat ironic that the **demand** for Latvian books is far above the actual proportion of book titles published. Thus the total number of book copies printed in 1977 was 16.3 million. Of this number 13.1 million or 80 percent were in Latvian.

The decrease in the Latvian share of magazines has paralleled the decrease in Latvian books.

Percentage of Magazines in Latvia published in Latvian 1945 - 1977

	1945	1960	1965	1970	1975	1977
%	71	70	57	52	55	52

The Latvian share of total magazines published was 52 percent in 1977. The Latvian share of total newspapers published was 61 percent in 1977.

Percentage of Newspapers in Latvia published in Latvian 1935 - 1977

	1935	1965	1970	1977
%	71	64	65	61

A detailed count was made of all **books** and **brochures** printed in Latvia in 1977 from the monthly bibliographical periodical **LATVIJAS PSR PRESES HRONIKA.** A comparison of the percentage distribution of books and brochures according to subject categories in Latvia in 1977 with the distribution in the entire USSR in 1975 reveals certain interesting variations. Not surprisingly Latvia published a smaller **proportion** of books dealing with foreign affairs, military matters and technology than the USSR. However, it is surprising that the Latvian proportion of books dealing with culture, education, literature, folklore and children's literature was significantly lower than in the USSR as a whole. Since these are usually assumed to be the most critical areas for the cultivation of strong ethnic identity, expression and consciousness it appears that **these areas are purposely neglected.** This assessment is reinforced even more when a comparison is made with publishing statistics of 1935 when Latvia was an independent republic. In 1935, 33.9 percent of all books were in the literature category. In 1935 Latvia published 455 Latvian literature books compared to only 164 in 1977.

Independent nations generally devote much attention to literature. In Finland, for example, 25 percent of all books published in 1977 were in literature.[1]

Finland is also useful as a guide to estimate what might have happened if Latvia had remained independent. In 1938 Finland published 1555 books of which 1206 were in Finnish. In the same year Latvia published 1346 books of which 1118 were in Latvian. By 1972 Finland was publishing 4522 books (3688 in Finnish) whereas by 1975 Latvia put out 2451 books of which

only 1235 were in Latvian. In 1938 the ratio of Latvian books to Finnish books was 1118: 1206 or 92.7%. In 1972-75 the ratio changed dramatically: 1235: 3688 or 33.5%. From the above it is evident that the publishing situation in Latvia is not very favorable to the Latvians. It is clear that every means should be used to publicize the nefarious growth of Russian cultural imperialism and the growing threat to the survival of Latvian cultural values. Otherwise the Communist Party's goal of the blending of ethnic groups might in fact become a sad reality.

Recently the C.S.M. printed an article on the above subject.

"Fewer Latvian Books
Fewer Latvian Newspapers
Being printed in Latvia.

Until 1959, there were 48 Latvian-language local newspapers, but the number was cut sharply in the early 1960's, perhaps as a result of a purge of so-called "national communists" in which many editors lost their jobs. Now there are only 23 Latvian-language newspapers.

The purge came on the heels of a local campaign favouring use of the Latvian language and placement of Latvians in Communist Party posts as a means of reducing the Kremlin's push toward russification of Latvia.

Latvian-language papers outnumber the five Russian-language provincial dailies and stand in contrast to book and pamphlet publishing in Latvia. In 1981 only 48.6% of the total number of publications were in Latvian." (Christian Science Monitor 8/27/84)

Opposition to the Russification Process

Opposition to the Russification process is classed as anti-state activity and can result in various forms of repression. Many high-ranking officials have been dismissed from their posts because of their opposition to this process. Some of them have been transferred to other parts of the Soviet Union, while others have been imprisoned or placed in psychiatric hospitals. For example, a Latvian lawyer, Peteris Lazda, an opponent of russification, was placed in a psychiatric hospital.

Another example is Imants Keress, who was committed to a psychiatric hospital for making films depicting the russification of the Latvian language and culture. Jurgis Skulme, a Latvian art historian, and an ardent advocate of preserving Latvian culture, was sentenced in 1977 during the Belgrade Conference to prison for allegedly passing anti-Soviet statements to foreigners.

Artists who portray nationalistic themes face serious reprisals and dismissal from their respective unions, thus virtually cutting them off from any chance of employment.

Such acts of intimidation and persecution aid the Soviet russification policy and work toward the gradual annihilation of the Latvian people.

[1] Central Statistical Office of Finland. **Statistical Yearbook of Finland, 1973.** Helsinki, 1974.

Soviet Government's Policies
A Program of Terrorism

State Terrorism in Latvia is Increasing and Methods Used by the KGB are Becoming More Brutal

This memorandum, largely limiting itself to the period between the end of 1980 and the present, covers only the most important aspects as well as some of the most typical examples of violations of human rights by the Soviet authorities in Latvia.

Unfortunately, it must be noted that in recent years, since the signing of the Final Act of the Conference on Security and Cooperation in Europe, there has been an increase in political acts of terror and brutal attempts at intimidation by the KGB. The development and extent of individual persecutions is as follows:

1. Political prisoners previously sentenced to long-term imprisonment are still confined to Soviet prison camps.
2. Innumerable civil and human rights activists still are being held in special psychiatric institutions.
3. Show-trials are staged, where the advocates of civil and human rights are imprisoned or placed in special psychiatric institutions.
4. There is a noticeable increase in the number of assaults directed against those people who have voiced opposition to Soviet policies. Some have been murdered by "unknown assailants."
5. Arbitrary acts of terrorism are being committed against former political prisoners and other persons in disagreement with the regime.
6. Simultaneously, propaganda campaigns are being carried out more frequently in the mass media in order to intimidate the general populace.

In spite of the intensification of political terror and the brutality of KGB operatives, opposition is increasing within the population, especially among the younger people.

Notwithstanding diverse appeals and petitions to the Soviet Government, to the United Nations Committee of Human Rights, to the CSCE Followup Conference in Madrid and to other international authorities, political prisoners from Latvia sentenced to long-term imprisonment still are incarcerated in Soviet prison camps. No leniency towards human rights activists has been shown by the Soviet Government. Frequently the state of health of these prisoners is alarming, a condition aggravted by the fact that medical assistance from abroad is prohibited by the Soviet authorities.

There is an alarming increase in terrorist activities carried out by "unknown assailants" against the clergy, the defenders of civil rights and other dissidents in occupied Latvia. By eliminating some people and interning others in psychiatric insitutions, the authorities are relieved of the complicated task of organizing the scarcely plausible and often embarassing show-trials.

The trial of G. Astra in Riga, 1983, illustrates Soviet non-compliance with the human rights principles agreed on in the Helsinki Agreement. Convicted of the possession of "restricted literature", Astra remains steadfast in his convictions and states that he fervently believes that his opressed homeland will "outlive this dark period of its history". Details of G. Astra's trial are appended.

Case Studies of Terror Acts and Intimidation

- on August 19, 1980, the body of a Catholic priest Andrejs Turlajs was discovered in a lake;
- on December 13, 1980, Peteris Samtins, a stage worker at Riga Dailes-Theater, was assaulted by two militiamen in uniform. A few days later his corpse was recovered from the river Daugava and relatives were told that he had committed suicide. They were made to understand that further queries into the matter would be undesirable;
- in the summer of 1981, Janis Vitolins, was found dead in Riga prison OC-78-7. Shortly before his imprisonment he had tried, in vain, to gain entrance into the United States Embassy in Moscow;
- in the summer of 1981 a Latvian teenager was killed, again in prison OC-78-7 in Riga. He and three friends had been imprisoned at the beginning of the year because of their involvement in the duplication of a forbidden history book on the mass deportations carried out by the Soviet regime in Latvia;
- Augusts Zilvinskis, a Catholic priest of the Svente parish missing since December 1981, was found murdered in a forest near Griva on May 7, 1982.
- in August 1981, an attempt was made to assassinate a former political prisoner, Maris Tilgals. At an intersection "unknown assailants" shoved him against the red light, into the path

of an approaching vehicle. Because of his youthful dexterity, and the driver's presence of mind, Tilgals managed to survive;

- during the entire year of 1981 Gederts Melngailis, periodically was assaulted publicly and it has been made known to him that further acts of terror will follow. He is a practicing Christian and attended academic courses of the Evangelical Church in Riga in 1974-75;
- in January 1982 an attempt was made in Riga to run down the former political prisoner, Maigonis Ravins, with a snowplough. Alerted by shouts from passers-by, he was barely able to save himself.
- on December 21, 1981 Ieva Bisevaja, a Latvian Seventh Day Adventist, was sentenced to a year and a half of hard labor for mailing religious literature.
- on November 18, 1981, Latvian Independence Day several teenagers displaying the outlawed national flag were arrested. One of those arrested was Igors Zuravskis, 17 years old. His fate is not currently known.
- another teenager Haralds Burnickis (17 years old) has been continuously terrorized by the KGB until he became severely depressed and was placed in a psychiatric clinic.
- at a Latvian high school in Ilguciems (Public High School #54, Baltaja iela 22) KGB agents examined student handwritings in order to discover the author of handwritten political proclamations.

Soviet Propaganda

Mass media propaganda is continuously publishing warnings against "deviant" ideas, against the influence of the church and against association with Latvians living overseas. The First Party Secretary of the Communist Party of Latvia has denounced publicly "the negative and dangerous influence" from the West. Television programs depict scenes from show-trials, and fictitious articles on alleged recruitment of "spies" appear in periodicals.

The party youth organization Komsomol devoted a half-page article in the February 10, 1982, edition of its periodical "Padomju Jaunatne," published in Riga, on "The Dangers of Subversion by the Imperialistic Capitalism in Times of the Ideological War Against Our State." In this article the KGB, mentioning specific young Latvians by name, admonishes others against entertaining political ideas from abroad. Obviously, these youths had been "observed" mingling with young Latvians from the West on tour in Riga.

The Latvian People vs. Soviet Occupation

All these propaganda and terror activities on behalf of the party and the KGB have not enjoyed the success desired by the Kremlin rulers. Quite the contrary - obvious abhorrence and aversion to the Communist Party dictatorship is growing. Even though oppression is increasing, more and more citizens are protesting and demanding their rights. Citizens have attempted to insist upon the observance of the Soviet Constitution, compliance with the United Nations General Declaration on Human Rights and the enforcement of the principles of the CSCE Final Document of the Helsinki Agreement. They also protest against the ruling despotism and state terror; against the increasing russification and genocide which is threatening the existence of Latvians; against the imperialistic war in Afghanistan, where conscripts from occupied Latvia are forced to participate in the oppression of another nation and its people.

On October 10, 1981, 38 civil rights activists from the Baltic States representing various occupations and professions wrote a letter to the Heads of State of the Soviet Union and the Scandinavian countries, in which they demanded a zone free of nuclear weapons in Northern Europe, including the Baltic area. The letter was neither published nore acknowledged in the Soviet Union.

One of the cosigners of this document, Ints Calits, was sentenced on September 6, 1983 for "unfriendly acts against the Soviet Union" because he had signed along with others, a memorandum requesting Moscow to annul the Molotov-Ribentrop Pact of 1939. It was the pact's secret clauses which spelled out the division of Eastern Europe between the Soviet Union and Hitler's Germany. Three Boston Attorneys, Robert B. Zozul, William F. Griffin, Jr., and Marex L. Laas, provided the Riga court with a notarised copy of the pact's secret agreement. Though the Riga court signed a receipt for it, the document was not introduced at the trial. Originally, Calitis and his sympathisers had requested the document from the Soviets. In rejecting the request, the Soviet authorities stated that the introduction in court would be irrelevant since the pact was a "pact of friendship" executed by Stalin.

Frequently, on the national holidays of Latvia, despite the efforts of the KGB, silent vigils are held at national monuments by the native population. These demonstrations manifest themselves from the lighting of candles to raising the outlawed national flag. Most of the participants are young people.

National resistance to the Soviet occupation continues to grow in Latvia, as evidenced by increasing dissident activities and protests. In the above-mentioned activities, which represent only a small cross-section, peaceful participants are subjected to massive reprisals. Thousands of men and women have perished in labor camps, thousands have lost their jobs, their positions. Yet the ruthless Soviet tyranny has not been able to suppress the spirit of a people wishing to be free and independent.

"The Bulletin for the Movement of Independence in Latvia" and "The Latvian Intelligence Service" are published in Latvia. While searching a house in Jelgava, the KGB confiscated a manuscript for the first edition of "For the Native Country and for Freedom" before it could be reproduced and disseminated.

At the end of 1980, an appeal was addressed to the CSCE Followup Conference in Madrid by Riga University students, as well as the Latvian underground organizations "The Latvian Movement of Independence" and "The Democratic Youth Committee of Latvia." They called upon the states participating in the Conference to demand that the U.S.S.R. implement the human rights provisions, as agreed upon in Helsinki, and that the Soviet government cease its russification policies which are threatening the continued existence of the Latvian people.

General Assessment of the Implementation of the Helsinki Final Act and Madrid Concluding Document

Overview

The Final Act of the Conference on Security and Cooperation in Europe (CSCE) is a plan by which the participating states pledge to resolve the humanitarian, economic, political, and military issues that divide Europe. The Final Act emphasizes that each area is of equal importance to genuine security and cooperation in Europe. The World Federation of Free Latvians (WFFL) objective has been to underscore that treaties, documents, accords **do not repeal the universal right to self-determination** and freedom for all peoples.

The principle on territorial integrity of the Helsinki Agreement excludes the acquisition of territory by force or threat of force and states that NO ACQUISITION CONTRARY TO INTERNATIONAL LAW MAY BE REGARDED AS LEGAL.

The evidence is overwhelming and conclusive that LATVIA WAS FORCIBLY OCCUPIED AND ILLEGALLY ANNEXED by the Union of Soviet Socialist Republics, and the WFFL firmly states that the continued military and political occupation of Latvia by the USSR is a cause of the dangerous world tensions and therefore constitute a serious threat to peace.

The purpose of this report is to assist the CSCE delegations in their task of monitoring and encouraging compliance with the Helsinki Accords, and to stress that when they speak of the relationship of Latvia to the USSR, they are speaking of INTERNATIONAL AFFAIRS, not the internal affairs of Russia.

REVIEW OF IMPLEMENTATION IN LATVIA

The greatest cause of concern is the continuing deterioration of the Soviet Union's already poor record of compliance. The authorities have continued to amend the legal code to outlaw independent forms of expression and to sever contacts between Latvians and foreigners.

In the international arena, the USSR continues to violate basic principles guiding relations among states by the continued occupation and illegal annexation of Latvia, whereby the Latvian people are denied self-determination and independence. Domestically, the authorities attempt to give a semblance of legality to their campaign to sever human contacts in Latvia. The new decree establishing fines for Latvians who provide material support to foreigners is so broadly defined that it represents even further hardening of state control begun after the Madrid concluding document was signed.

Persecution of individuals continued at an alarming rate. Human rights monitors, religious believers, proponents of cultural and political rights for ethnic minorities, peace activists, and those in possession of copies of the CSCE Helsinki Accords were all subject to arrest and imprisonment. The Soviet occupying power has intensified prosecution of Latvians who attempted to express themselves outside the framework of state-controlled organs.

Latvian Prisoners of Conscience

The following list is incomplete by virtue of the difficulty posed by the Soviet censure of information. More detail will be found on each activist later in this submission.

Arturs Irbitis	**618810 Permskaya Obl.**
Andrejs Puce	**Chusovskoy rayon**
Zanis Skudra	**st. Vsesvyatskaya**
Konstantins Smiltans	**uchr. VS-389/35**
Kakitis	
Sturmanis	
Janis Rozkalns*	
Jazeps Brikulis	**618263 Permskaya Obl.**
Juris Bumeisters	**Chusovskoy rayon**
Zigmas Randis	**pos. Kuchino, uchr. VS-389/36**
Gunars Astra*	**618801 Permskaya Obl.**
Karlis Balodis	**Chusovskoy rayon,**
Maris Lukjanovics	**st. Polovinka, uchr. VS-389/37**
Viesturs Polis Abolins	
Dainis Lismanis	**431200 Mordovskaya ASSR**
Lidija Doronina-Lasmane	**Tengushevsky rayon**
Janis Barkans	**pos. Barashevo, uchr. ZhKh 385/3-5**
Haralds Burnickis	**Latvian SSR**
Valerij Sulimov	**Riga, Aptiekas iela 1**
Richards Usans	**Republikas Psihiatriska slimnica**
Richards Spalins	**Arkhangelsk Forced Labor Camp**
Peteris Lazda	**Volgograd Psychiatric Hospital**
Imants Keress	**Sychyovk Psychiatric Hospital**
Teovils Kuma	**Leningrad Psychiatric Hospital**
Gederts Melngailis	**Blagoveshchensk**
Ints Calitis*	**Chistopol Prison**
Gunars Freimanis*	**Concentration camp (address not disclosed)**
Janis Veveris*	**(not disclosed)**
Maris Ludviks*	**Arrested, trial postponed (not disclosed)**
Valdis Steinbergs*	**Arrested, charge, no trial (not disclosed)**

(* since the signing of Madrid Concluding Document 1983 September 6)

Despite commitments under the Helsinki Final Act the rate of emigration has come to a virtual standstill, and the authorities have continued to exercise stringent control on travel outside Latvia.

The USSR has maintained its strict control of Latvian information media, denying Latvians access to all filmed, printed, and broadcast information that might be in variance with the official Soviet line. Jamming of native Latvian language broadcasts from the West continues.

Failure by the USSR to comply with the provisions of the Helsinki and Madrid Accords, once again calls into question the degree of good faith that can be attributed to the Soviet Union at further CSCE meetings.

Because the Accords are not juridically binding documents, and there are no enforcement mechanisms to ensure compliance, the World Federation of Free Latvians will continue to exert political and moral pressure for improved performance and will call to account those who fail to live up to their commitments and obligations under international law.

IMPLEMENTATION OF BASKET ONE

The record of compliance with the Helsinki principles has deteriorated in important respects, especially in Latvia. Principles 1 through 6 deal with: sovereign equality; refraining from threat or use of force; inviolability of frontiers; territorial integrity of states; peaceful settlement of disputes; nonintervention in internal affairs. All of these principles have been ignored by the Soviet Union in its relations with Latvia.

With particular regard to Principle Seven, which calls on the participants to respect human rights and fundamental freedoms, including freedom of thought, conscience, religion, or belief, and which will be of immediate concern to the experts meeting in Ottawa, the Soviet record of compliance in Latvia is deplorable.

The following section deals with abuses in an illustrative rather than comprehensive manner. The documentation of specific cases is hampered by the nature of the closed society from which information must be gathered. Therefore, lack of information detailing abuses in Latvia does not indicate their absence.

In the months succeeding the conclusion of the Madrid agreement, the Soviets introduced a series of new statutes that enable them to continue repression of individuals and the free flow of information and ideas in Latvia. The first of these new statutes are amendments to the Criminal Codes of RSFSR paragraph 70 or Latvian SSR paragraph 65 that deal with anti-soviet agitation and propaganda. As of February 1, 1984 the use of anything of material value received from persons abroad is a crime which demands the highest sentencing (3 to 10 years).

The second change is numbered paragraph 76-1 in the RSFSR Criminal Code and deals with the divulging of "official secrets" in such a broad context that it might affect all persons with even minimal knowledge of any economic, scientific or technical detail. Conviction under this charge calls for imprisonment up to 3 years, or 2 years at forced labor. Under special circumstances an 8 year term of imprisonment could result.

The Soviet authorities further restricted fundamental freedoms by making Latvians liable to fines of up to 100 rubles for offering housing or means of transportation or other services to foreigners. This decree of "rules for stay in the USSR by foreign citizens or stateless persons" became effective July 1, 1984 and attempts to put an end to contacts between Latvians and the citizens of other countries. This action seriously violates the CSCE principles, particularly the human contacts provisions of the Helsinki and Madrid agreements.

As part of this continuing campaign by Soviet authorities to isolate Latvians from foreign contact, the Soviet freight forwarding company ceased forwarding packages from abroad. As of October 1, 1984 it is impossible for persons outside Latvia to prepay the sizeable customs duties. Such fees can be prohibitive for the Latvian recipient. For the disadvantaged who depend on such support, this new regulation is particularly harsh.

The new Soviet decree on aiding foreigners and the prohibition on receiving duty-paid parcels will seriously affect human rights activists, proponents of peace, religious believers, dissidents, political activists. These regulations are inconsistent with the pledges signed in Helsinki and Madrid.

The inability of the Soviet authorities to allow any loosening of control over the action of individuals can be seen on examining other changes in the Criminal Code of RSFSR paragraphs: 83, 188-3, 77-1, 198-2, the effect of which will need to be examined in practice due to the broad wording and inaccurate definition of terms.

Latvia has traditionally formed a center of national and religious opposition to the Soviet regime. Forcibly incorporated during World War II, the Latvians have never developed firm cultural ties with the Slavs. The Soviet authorities have undertaken to deliberately move Russians into the area and evict many Latvians. Knowledge of the Russian language is becoming ever

more necessary for educational and professional success, as well as for day to day activities. Russification of Latvia threatens every Latvian and has become of paramount importance in the eyes of Latvian human rights defenders. It has become difficult to categorize the various forms of dissent and opposition because of the overlap of concerns.

Many Latvians have sought to focus on the general problem of abuse of human rights by the Soviet authorities. Such people are often also religious believers, cultural activists or independent proponents of peace. However they may wish to express their concerns, persecution and incarceration are the consequences. The Soviet sensitivity to any form of independent expression has not changed despite having agreed to the Helsinki and Madrid Accords.

The Soviet authorities continue the inhumane practice of utilizing incarceration in psychiatric hospitals as a punitive measure.

The following list gives a capsular summary of each prisoner of conscience from Latvia. More detail and documentation on some of these persons is in the appendix to this submission.

SENTENCED OR ARRESTED SINCE THE SIGNING OF MADRID CONCLUDING DOCUMENT

ASTRA, Gunars
birthdate 1931; radiotechnician;
arrested 1983 Sept. 15, sentenced Dec. 19
charge: anti-soviet agitation and propaganda
evidence: possession of Western publications, Orwell's 1984, typewriter, books published during the years of independence of Latvia.
Translated Petition to UN asking for annulment of Mototov-Ribentrop Pact.

sentence: 7 years strict regime forced labor
+ 5 years exile in Soviet Union.
See Appendix IX page 37

CALITIS, Ints
birthdate 1931; locksmith
sentenced 1983 Sept. 23
charge: anti-soviet agitation and propaganda
evidence: signed petition to declare Baltic area a nuclear free zone, protested invasion of Afghanistan.

sentence: 6 years hard labor
See Appendix VIII page 35

FREIMANIS, Gunars
birthdate 1927; Poet
arrested 1983 March, sentenced 1983 Dec. 19
charge: anti-soviet agitation and propaganda
evidence: possession of Western publications, private reading of poems.

sentence: 4 years strict regime forced labor
+ 2 years exile in Soviet Union

LUDVIKS, Maris
Graduate of Lutheran Seminary
arrested 1984 May prior to his first sermon
Trial postponed indefinitely in order to find new judges and new eyewitnesses.

Offence unknown, Whereabouts unknown

ROZKALNS, Janis
birthdate 1949; electrician
arrested 1983 April 20, sentenced 1983 Dec. 7
charge: anti-soviet agitation and propaganda
evidence: possession of copies of 1975 HELSINKI AGREEMENT, and UN CHARTER and 40 bibles, tapes and sacred music.

sentence: 5 years forced labor
+ 3 years exile Soviet Union;
from forced labor camp sent a letter to CSCE Stockholm conference, protesting living conditions and lack of medical care. DOES NOT RECEIVE LETTERS IF THEY CONTAIN A RELIGIOUS TONE. During the short visit with his wife they were forced to speak in the Russian language. Twenty of his relatives and friends have requested to leave the Soviet Union (since 1983 Feb 6). 1983 April 10 wife, Gunta appealed to the International Red Cross for food and medicine for their two newborn infants (born 1983 Jan 15)

VEVERIS, Janis
birthdate 1954, Baptist, laborer
arrested 1983 Jan 6, sentenced 1983 Dec. 7
charge: anti-soviet agitation and propaganda
evidence: possession of books published before 1945, films and "nationalistic" materials issued by the underground Latvian Independence Movement
sentence: 3 years forced labor

RAVINS, Maigonis
Forced confinement in psychiatric hospital 1983 Sept. 24
No medical or psychiatric examination
Released after 5 months
Henceforth FORBIDDEN to live in Riga.

STEINBERGS, Vaidis (friend of Maigonis Ravins)
Arrested 1984 October
Charge: UNKNOWN
Trial date: UNKNOWN
Whereabouts: UNKNOWN

ZUNSHAIN, Zakhar
Refusnik
Sentenced 1984 June 29
Sentence: 3 years ordinary regime camp

FRENKEL, Vladimir
Refusnik
Charge: Anti-soviet agitation and propaganda.

PRISONERS OF CONSCIENCE FROM LATVIA INCARCERATED PRIOR TO THE MADRID CONCLUDING DOCUMENT BUT NOT RELEASED

BALODIS, Karlis
born 1912
arrested 1970, sentenced to 25 years forced labor

BARKANS, Janis
born 1959, student, arrested 1983 April 26
sentenced 1983 June to 4 years in forced labor camp
charge: anit-soviet agitation and propaganda
evidence: 1. - giving friend Janis Jonas 4 leaflets stating: "We plead for recognition of HUMAN RIGHTS IN THE USSR."

2 - Renouncing Soviet citizenship.

Previous incarcerations: 1979 June - 1981 May 21 in Rigas Reprogramming work colony.

Perhaps the most telling example of the severity of the continuing Soviet offensive against human rights is the case of Janis Barkans. Please look to appendix for further information from WFFL on Barkans.

BATAREVSKY, Oleg
former jurist,
convicted of disseminating untrue and slanderous fabrications about the USSR

BRIKULIS, Jazeps
born 1925
charge: Treason

BUMEISTERS, Juris
born 1918, electrical engineer and head of commercial fishery laboratory at the Baltic Institute for Scientific Research on Fishery; Underground leader of Latvian Social Democrats
Sentenced: 1981 June 5; 15 years hard labor
Charge: Treason
Evidence: Contact with Latvian Social Democrats from Stockholm

BURNICKIS, Haralds
born 1964
Confined to Riga Psychiatric Hospital for protesting russification and was arrested trying to reach the American Embassy in Moscow.

DORONINA (nee LASMANE), Lidija
born 1925, Baptist, nurse.
Arrested 1983 Jan. 6
Sentenced 1983 Aug. 11, 5 years forced labor plus 3 years exile outside Latvia
Charge: anit-soviet agitation and propaganda
Evidence: Religious contacts with Baptists abroad
Peace activism, POSSESSION OF 1975 HELSINKI ACCORDS
Previous incarceration: 1947-49 Siberian concentration camp; 1970-72 Imprisoned for distributing Solzhenitsyn's works after translating them in Latvian.

GILGATIS, Janis
born 1958, arrested 1978.

IRBITIS, Arturs
born 1920, arrested 1972
Sentenced to 15 years hard labor
Charge: Treason

KAKITIS,
born 1917, nationalist, serving 25 years hard labor

KERESS, Imants
born 1940, cinematographer
Confined to Sychyovka Psychiatric Hospital for attempting to produce films deploring the suppression of Latvian culture and language.

KUMA, Teovils
born 1931, electrician, Baptist activist
Sentenced: 1980 October, 3 years imprisonment, but 1981 April 16 transferred to Leningrad Psychiatric Hospital.
Convicted for preparing and distributing religious leaflets.

LAZDA, Peteris
born 1936, former jurisconsult, and investigator with the Public Prosecutors Office of Jurmala.
Confined to Volgograd Psychiatric Hospital for his stand against the russification of Latvia.

LUKJANOVICS, Maris
Sentenced 1980 to 5 years forced labor for distributing leaflets prior to the "elections" of 1979.

LISMANIS, Dainis
Building construction specialist
Sentenced: 1981 June 5, 10 years strict regime forced labor.
Convicted for distributing leaflets during May 1st celebrations imploring the people to demand their human rights, and for gathering information.

MELNGAILIS, Gederts
born 1951, factory worker, theology student at Riga Lutheran Seminary; national rights advocate Arrested 1983 Jan. 6 and taken to Riga Psychiatric Clinic to await trial.
Sentenced: 1983 Aug. 11, 3 years forced labour.
Sentence to begin only after compulsory psychiatric treatment to cure him of his religious and political beliefs. Confined indefinitely to Blagoveshchensk Psychiatric Hospital.
Charge: Dissemination of untrue and slanderous fabrications about the USSR and its social system.
Evidence: Despite KGB warnings and threats maintained contact with his former workmate, G. Rode, an exile who had been imprisoned for his beliefs. Melngailis attempted to meet on 1981 Dec. 10, David Saater, correspondent of The Financial Times in Moscow. The KGB seized him before he reached Saater's apartment.

POLIS-ABOLINS, Viesturs
Sentenced: 1981 June, 5 years forced labor for distributing leaflets interpreted to be of anti-soviet nature.

RANDIS, Zigmas
born 1920
Sentenced: 1976, 10 years forced labor
Charge: Treason

SKUDRA, Zanis
born 1920, chauffeur
Sentenced: 1978, 12 years strict regime forced labor for sending photographs of ruined Latvian churches out of the country, and for having his travel diary published in Sweden.

SMILTANS, Konstantins
born before 1920, carpenter, nationalist, serving 15 years at hard labor

SPALINS, Richards
born 1937, Seventh Day Adventist
Sentenced: 1978, 7 years forced labor
Convicted for distributing religious booklets and writings on issues of human rights, and for repairing old, discarded printing presses.

USANS, Richards
born 1965
Confined to the Republic Psychiatric Hospital in Riga, 1982 Nov. 15 for reading the Bible at the Statue of Liberty.

VITINS, Ojars
born 1963
Sentence of two years in reprogramming labor camp for raising the outlawed National Flag of Latvia in place of the Soviet flag. His expected release in 1984 has not been confirmed

Principle Eight reaffirms the right of all peoples to determine freely their own political status and to pursue their political, social, and cultural development without outside interference.

Under the power now exerted by the Soviet Union which allows no political opposition in Latvia and restricts severely the right of free expression, not one ordinary citizen of Latvia is permitted to pursue his political, social, or cultural preference.

IMPLEMENTATION OF BASKET III: COOPERATION IN HUMANITARIAN AND OTHER FIELDS

Human Contacts

Family Visits: The Soviet authorities have maintained a policy of stringently limiting and controlling tourists from occupied Latvia abroad. The right to leave Latvia and return is in practice denied.

Family Reunification: This remains the only officially recognized basis for emigration from Latvia, but the definition is so narrow that exit permission is extremely rare.

Travel for Personal or Professional Reasons:

Personal or professional travel abroad by Latvians is basically not permitted by the Soviet Union except for authorized personnel under strict government control and monitoring.

Foreign visitors to Latvia commonly wait several weeks, often until the day before departure, to learn whether their visa has been granted or denied. Visitors who attempt to bring in literary materials or religious articles are subject to harassment. The Soviet authorities define tourism so narrowly that visitors are limited to the city of Riga, the beachside municipality of Jurmala, Ventspils and short excursions under conditions of monitoring to some other places upon formal request. Free movement is prohibited, contact with Latvian citizens is encumbered and often problematic for those having met the tourist.

The effort by the authorities to control and restrict foreign visitors is illustrated by an article in the Latvian official daily newspaper CINA (July 29, 1984) entitled "The Rights of Foreign Citizens in the USSR". The new rules which apply to both Western and Communist bloc citizens state:

1. Foreign visitors, arriving for person business, must obtain permits to visit their chosen destination.
2. Foreign visitors must travel the shortest possible route to reach their permitted destination.
3. Foreign visitors travelling by car may only use roads and highways designated as being approved for foreign visitors.
4. Upon reaching their approved destination foreign visitors must register within 24 hours and receive permission from the Interior Ministry to remain at such destination.
5. Permission to visit other destinations must be obtained from the Interior Ministry.
6. It is illegal for foreigners to visit border areas or other areas where travel is not permitted.

The new laws are burdensome for local residents as well. They are not allowed to provide shelter or transportation for visitors, including family, without first obtaining permission from the proper authorities.

The monitoring of tourists in Latvia often includes the placement of listening devices in the state-operated Intourist hotel (see appendix) and other unexpected places. Harassment on leaving Latvia has been documented in the June 12, 1984 issue of CHRISTIAN SCIENCE MONITOR:

The Soviet authorities have not encouraged human contact, but have implemented rules and procedures which discourage rather than foster the contact a tourist might have with Latvians in their homeland.

SOVIETS HARASS TOURISTS TRAVELLING TO LATVIA

Stockholm - The detention of a Latvian-American tour operator by Soviet customs officials last week in Tallinn, Estonia, points to increasing Soviet nervousness about so called "ethnic tourism" to the Baltic republics.

Latvia is visited every year by some 3,000 tourists of Latvian descent, according to Soviet statistics. This summer, a large number of tourists planning to visit Latvia from overseas will also attend a Latvian song and cultural festival in Munster, W. Germany. The latest incident may be a warning that nationalist sentiments from the festival shouldn't be imported to Latvia.

The tour operator, Biruta Sereda, of San Mateo, California, was briefly held in Tallinn. She was prevented from leaving the Soviet Union with a group of more than 40 Latvian-American tourists while returning from Latvia via the Estonian capital. Mrs. Sereda plans to have several groups going to Latvia before the festival.

Her group returned unaccompanied by ferry to Helsinki, where several tourists alerted US diplomats and news agencies.

Mrs. Sereda was released 2 days later. She told business associates in Helsinki that the reason she had missed returning on schedule was the time required by customs officials to catalogue gifts and jewelry she was taking out of Latvia.

Members of the tour group reported that Mrs. Sereda was ill and fainted during what they said was an intensive customs search.

Sources familiar with the incident, however, suggested that the California-based tour operator was apparently "set up" by the Latvian KGB, typical of the way the Soviet police and intelligence service "wages psychological warfare" against tour operators and tourists who speak Baltic languages.

At the same time, frequent travelers to Latvia said the thorough customs search reflected an unprecedented worry by Soviet authorities about items tourists may be taking out.

One Western diplomat, recently in Leningrad, also spoke of intensive border searches, suggesting the Soviets are more wary of all travelers, not only emigre tourist.

Due to economic interests and personal ties with Latvia that are often involved, incidents with tour operators are downplayed, and the KGB activities can be repeated against other persons since they receive almost no publicity.

(Christian Science Monitor 6/12/84)

Religious Contacts:

Only approved representatives of officially registered state supervised churches are allowed to meet with Western theologians and religious groups.

Unfettered religious contacts and exchange of information are aggressively suppressed in Latvia.

There has been no improvement.

Information

The Final Act signatories agreed to facilitate freer and wider dissemination of information of all kinds.

The dissemination of all types of information remains under rigid state control in Latvia without any loosening of censorship. The new laws promulgated by the Soviet authorities, as discussed earlier, have made it even harder to gain access to information in general.

Since the Madrid Concluding Document was signed, the Soviet authorities in Latvia have shown greater nervousness over contact with the West. This apprehension is illustrated by the Latvian Court proceedings during the recent trials when the Court considered as especially serious crimes, the possession of literature from abroad. In contrast to previous trials, neither the public prosecutor nor the judge were interested in establishing whether the accused had allowed others to read the literature. It was sufficient that literature from the west had been found on the premises to allow the court to interpret that the accused had the intention of distributing the material to others. This is a sharp turn for the worse.

All native language broadcasts from the west continue to be jammed.

Conclusion

The World Federation of Free Latvians is charged with the moral obligation of giving voice to the political, social, and cultural aspirations of those Latvians for whom such rights are denied.

It is in this context that the Federation has submitted this report and reminds the delegation of experts to Ottawa that no Western signatory of the Helsinki Final Act recognizes the forcible and unlawful incorporation of Latvia into the Soviet Union. To disregard this key point by failure to discuss the matter at Ottawa would constitute the violation of Principle Eight by the experts themselves.

RELIGIOUS HARASSMENT IN LATVIA

Ф. № 191

КВИТАНЦИЯ

Принято от *Bērziņš*
(фамилия)
Ernests Teodora d.
(имя, отчество)
Адрес плательщика *Ventspilī*
(город (посёлок))
Tukuma ielā № 52a
(улица, дом №)
Administratīvās com. lēmums № *57/1* от *1977 gada 21.01*
Ventspils pilsētas izpildu komitejas
(наименование горфинотдела или)
Rēķins № ... Ventspils nodaļā
(другой организации, выдавшей извещение)

(Для отметки сберегательной кассы)

Наименование и срок платежа	Недоимка прошлых лет	Платежи текущего года	Пеня	Всего
Sods par to, ka 3a.01.77. Ventspils bapt. dr. korī atradās trīs vēl pilngadību nesasniegušī jaunieši				*50.–*

Подпись плательщика *[signature]*

Кассир (контролер) *[signature]*

Receipt for fine imposed on Ventspils Baptist Congregation chairman, Ernest Berzins, for violating Soviet code prohibiting youth participation in church choir.
(Londonas Avize, 17 Feb. 78)

SOVIETS PREPARE LATVIAN CHILDREN TO FIGHT WARS

"Only the international struggle of the proletariat against the bourgeoisie is in the position to defend achievements and to show the oppressed masses the way to a better future!"

Under this slogan a girl and a boy, born in 1967, are wielding a Soviet assault weapon AK47M (kalashnikov). The place is a classroom of the 4th Middle School in Valmiera, Latvia. The time is February 1983.

The Soviets have begun an intensive program in occupied Latvia to train the children of Latvia to fight the wars of the Soviet Union. In the middle schools military training is part of the required curriculum. Children are taught the use of small arms and gas masks, proper handling of hand grenades and association with poison gas.

The reasons for the military training of children is due to the expanding power of the Soviet military leaders. If is their belief that by training Soviet children, a ready pool of soldiers can be created. These children become eligible to go directly into battle without "basic training". It is estimated that 12,000,000 children in the Soviet Union are involved in the intensive military training programs.

On September 5, 1983, in Riga, Nikolai Groshev, Major General and Commander of the War Games issued his "Order #34", which states in part:

"In order, that battalions of Young Soldiers be drawn up in the middle schools, according to the regulations for the military sporting games. And that weekly 'Days of the Young Soldiers' be organized in which all 'Young Soldiers' participate . . ."

The "Young Soldiers" are **all** the students in the school system of Soviet occupied Latvia. Every class in Latvia's school system has been assigned a military reserve officer who supervises the formation of the Young Soldier Battalions and who prepares them for the obligatory War Games, held 3 times a year in Latvia. The children participating in the war games are divided into two groups. Children from 11 to 14 years old are in the "Lightening" (Kavi) group, while students over 14 years old are in the senior "Eagles" (Ergleni) group.

Latvian children are forced to learn how to kill, are taught that war is fun, must learn to throw hand grenades, fire rifles and machine guns and "play" with gas and gasmasks, because the Soviet Leadership in the Kremlin, so "orders".

(Die Welt, 1/10/84)

SOVIET PROPAGANDA POISONS YOUNG MINDS

Contrary to the Helsinki Accords Soviet propaganda continues to indoctrinate young minds by introducing concepts that promote confrontation. Within the Latvian school system, history and social studies are used to justify the use of force in order to fight *"just wars"*, stress *class consciousness*, identify the *"enemies of the people"* and glorify the role of the Communist Party in *liberating* the *"oppressed workers in capitalistic countries."*

Directives for the indoctrination programs are derived from "The Military Patriotic Educational System for Middle and Vocational Schools" authored by G Mosolov, Hero of the Soviet Union.

The ideologies and practices of the Soviet occupants in Latvia are clearly contradictory to the principles agreed on under the Helsinki Accords, where the participating States "will endevour in developing their co-operation as equals, to promote mutual *understanding and confidence, friendly and good-neighbourly relations* among themselves, international peace, security and justice."

Appendices

APPENDIX I

TEXT OF "THE RIBBENTROP-MOLOTOV PACT"

Treaty of Nonaggression Between Germany and the Union of Soviet Socialist Republics

The Government of the German Reich and the Government of the Union of Soviet Socialist Republics desirous of strengthening the cause of peace between Germany and the U.S.S.R., and proceeding from the fundamental provisions of the Neutrality Agreement concluded in April 1926 between Germany and the U.S.S.R., have reached the following agreement:

ARTICLE I

Both High Contracting Parties obligate themselves to desist from any act of violence, any aggressive action, and any attack on each other, either individually or jointly with other powers.

ARTICLE II

Should one of the High Contracting Parties become the object of belligerent action by a third power, the other High Contracting Party shall in no manner lend its support to this third power.

ARTICLE III

The Governments of the two High Contracting Parties shall in the future maintain continual contact with one another for the purpose of consultation in order to exchange information on problems affecting their common interests.

ARTICLE IV

Neither of the two High Contracting Parties shall participate in any grouping of powers whatsoever that is directly or indirectly aimed at the other party.

ARTICLE V

Should disputes or conflicts arise between the High Contracting Parties over problems of one kind or another, both parties shall settle these disputes or conflicts exclusively through friendly exchange of opinion or, if necessary, through the establishment of arbitration commission.

ARTICLE VI

The present treaty is concluded for a period of ten years, with the proviso that, in so far as one of the High Contracting Parties does not denounce it one year prior to the expiration of this period, the validity of this treaty shall automatically be extended for another five years.

ARTICLE VII

The present treaty shall be ratified within the shortest possible time. The ratifications shall be exchanged in Berlin. The agreement shall enter into force as soon as it is signed. Done in duplicate, in the German and Russian languages.

For the Government of the German Reich: J. von Ribbentrop
With full power of the Government of the U.S.S.R.: V. Molotov
Moscow, *August 23, 1939*

SECRET ADDITIONAL PROTOCOL

On the occasion of the signature of the Nonaggression Pact between the German Reich and the Union of Socialist Soviet Republics the undersigned plenipotentiaries of each of the two parties discussed in strictly confidential conversations the question of the boundary of their respective spheres of influence in Eastern Europe. These conversations led to the following conclusions:

1. In the event of a territorial and political rearrangement in the areas belonging to the Baltic States (Finland, Estonia, Latvia, Lithuania), the northern boundary of Lithuania shall represent the boundary of the spheres of influence of Germany and the U.S.S.R. In this connection the interest of Lithuania in the Vilna area is recognized by each party.

2. In the event of a territorial and political rearrangement of the areas belonging to the Polish state the spheres of influence of Germany and the U. S. S.R. shall be bounded approximately by the line of the rivers Narew, Vistula, and San.

The question of whether the interests of both parties make desirable the maintenance of an independent Polish state and how such a state should be bounded can only be definitely determined in the course of further political developments.

In any event both Governments will resolve this question by means of a friendly agreement.

3. With regard to Southeastern Europe attention is called by the Soviet side to its interest in Bessarabia. The German side declares its complete political disinterestedness in these areas.

4. This protocol shall be treated by both parties as strictly secret.

For the Government of the German Reich: J. von Ribbentrop
Plenipotentiary of the Government of the U.S.S.R.: V. Molotov
Moscow, *August 23, 1939*

SECRET SUPPLEMENTARY PROTOCOL

The undersigned Plenipotentiaries declare the agreement of the Government of the German Reich and the Government of the U.S.S.R. upon the following:

The Secret Supplementary Protocol signed on August 23, 1939, shall be amended in item 1 to the effect that the territory of the Lithuanian state falls to the sphere of influence of the U.S.S.R., while, on the other hand, the province of Lublin and parts of the province of Warsaw fall to the sphere of influence of Germany (cf. the map attached to the Boundary and Friendship Treaty signed today). As soon as the Government of the U.S S.R. shall take special measures on Lithuanian territory to protect its interests, the present German-Lithuanian border, for the purpose of a natural and simple boundary delineation, shall be rectified in such a way that the Lithuanian territory situated to the southwest of the line marked on the attached map should fall to Germany.

Further it is declared that the economic aggreements now in force between Germany and Lithuania shall not be affected by the measures of the Soviet Union referred to above.

For the Government of the German Reich: J. von Ribbentrop
By authority of the Government of the U.S.S.R.: V. Molotov
Moscow, *September 28, 1939*

SECRET PROTOCOL

The German Ambassador, Count von der Schulenburg, Plenipotentiary of the Government of the German Reich, on the one hand, and the Chairman of the Council of People's Commissars of the U S.S.R., V.M. Molotov, Plenipotentiary of the Government of the U.S.S.R., on the other hand, have agreed upon the following:

1. The Government of the German Reich renounces its claim to the strip of Lithuanian territory which is mentioned in the Secret Supplementary Protocol of September 28, 1939 and which has been marked on the map attached to this Protocol.

2. The Government of the Union of Soviet Socialist Republics is prepared to compensate the Government of the German Reich for the territory mentioned in Point 1 of this Protocol by paying 7,500,000 gold dollars or 31,500,000 Reichsmarks to Germany.

The amount of 31.5 million Reichsmarks will be paid by the Government of the U.S.S.R. in the following manner: one-eighth, that is, 3,937,500 Reichsmarks, in non-ferrous metal deliveries within three months after the signing of this Protocol, the remaining seven-eighths, or 27,562,400 Reichsmarks, in gold by deduction from the German gold payments which Germany is to make by February 11, 1941 in accordance with the correspondence exchanged between the Chairman of the German Economic Delegation, Dr. Schnurre, and the People's Commissar for Foreign Trade of the U.S.S.R, Herr A. I. Mikoyan, in connection with the "Agreement of January 10, 1941 concerning reciprocal deliveries in the second treaty period on the basis of the Economic Agreement between the German Reich and the Union of Soviet Socialist Republics of February 11, 1940."

3. This Protocol has been executed in two originals in the German language and two originals in the Russian language and shall become effective immediately upon signature.

For the Government of the German Reich: Schulenburg.
By authority of the Government of the U.S.S.R.: V. Molotov
Moscow, *January 10, 1941*

APPENDIX II

THE INCORPORATION OF THE BALTIC STATES INTO THE SOVIET UNION:

On June 17, 1940, in flagrant violation of the Peace Treaty signed with Latvia twenty years earlier, Soviet armored divisions crossed the Latvian frontier and occupied the country. Within less than two months after this unprovoked aggression, Latvia was illegally incorporated into the Union of Soviet Socialist Republics.

The purpose of this summary is to familiarize the reader with the events which ultimately led to the forceful incorporation of Latvia into the Union of Soviet Socialist Republics.

I. THE MOST IMPORTANT AGREEMENTS BETWEEN LATVIA AND THE SOVIET UNION

3. To show the basis for skepticism about the good intentions of the USSR, let us examine the official agreements and treaties that

Latvia had signed with the USSR, which were designed to guarantee Latvia's freedom and promote peaceful coexistence with its eastern neighbor. All of the agreements and treaties listed below have been broken by the USSR, without any provocation from Latvia.

a. Peace Treaty between Latvia and Russia, Riga, August 11, 1920

b. Latvian-Soviet agreement concerning settlement of frontier disputes, Riga, July 19, 1926

c. Protocol for immediate entry into force of Treaty of Paris, Moscow, February 9, 1929

d. Latvian-Soviet non-aggression treaty, Riga, February 5, 1932

e. Multilateral convention defining aggression, London, July 3, 1933

f. Latvian-Soviet mutual assistance pact, Moscow, October 5, 1939 , and Soviet communique regarding Latvian-Soviet mutual assistance pact, Moscow, October 6, 1939

II. THE USSR'S DUPLICITY IN THE FORCIBLE OCCUPATION OF LATVIA

4. On October 5, 1939, Stalin signed a non-aggression and mutual assistance pact with Latvia, which stipulated that each country would not interfere in the other's internal affairs and would respect each other's sovereignty. However, already on August 23, 1939, Stalin had signed a pact with Hitler which contained a secret clause placing Latvia and the other Baltic states within the Soviet sphere of influence

5. On June 16, 1940, the USSR presented an ultimatum to the Latvian government demanding: 1) "*the establishment in Latvia immediately of a government capable of and ready to ensure the honest execution of the Latvian-Soviet pact of mutual assistance,*" and 2) the free entry of Soviet troops into Latvian territory

6. Unable to oppose the overwhelming military forces of the USSR, the Latvian government was forced to submit to the ultimatum. On June 17, 1940, the Soviet Army, according to a detailed plan, occupied the capital city of Riga and immediately took over radio, telephone, telegraph, and post office facilities, thus denying the Latvian government all means of communication with the outside world

III. THE INCORPORATION OF LATVIA INTO THE USSR THROUGH CONTROLLED ELECTIONS

7. On June 17, 1940, a few hours after the occupation of Latvia, the Soviet emissary, A. Vishinsky, arrived in Riga and started to form a government which *"Moscow could trust."* Vishinsky informed the members of his handpicked puppet government that Latvia would remain independent, that communism would not be forced upon its people, and that the Soviet Union's chief objective was to promote closer cooperation between Riga and Moscow. The President of Latvia, Karlis Ulmanis, was temporarily left in his position, but without any effective power to modify, change, or oppose Vishinsky's policies.

8. To give this act of aggression a semblance of legality in the eyes of the world, Vishinsky's puppet government was ordered to hold elections to the Parliament (Saeima) on July 14 and 15th, barely a month after the beginning of the Soviet military occupation. On July 4, 1940, the puppet government declared that the elections would be held in conformity with the Constitution of the Republic of Latvia. Yet on the same day it adopted a new election law in violation of the Constitution which prohibited the government from making such a change.

9. Only one list of candidates, selected by Vishinsky, was put on the ballot. Other candidates, proposed by Latvian political leaders, were not allowed on the ballot. Some of these independent candidates were jailed on the charge of being *"political opportunists"*

10. The elections were held under the control of the Soviet secret police, as documented by files left behind by the NKVD upon the Nazi invasion in 1941.

11. The polling places and ballot counting were closely supervised by individuals handpicked by the communist regime. Under these conditions, the Latvian people were denied their constitutional rights to express their free will and the results were predictable. The single slate *"United Workers Bloc"* received 97.8% of the popular vote, according to communist sources.

IV. LATVIA'S ANNEXATION BY THE SOVIET UNION

12. The newly *"elected"* parliament convened for its first and only session on July 21-23, 1940. Of the seven points on the agenda, the most important ones were the immediate sovietization of Latvia and a plea to the Soviet Union to incorporate Latvia in its *"brotherly union of Soviet Republics."* It is not surprising that both proposals were adopted unanimously

13. On the same day, July 21, President Karlis Ulmanis was deported by the NKVD to an unknown destination in the Soviet Union. His subsequent fate is not definitely known.

14. On August 5, 1940, the Supreme Soviet of the USSR in a special session, which was personally attended by Stalin, granted Latvia's "request" and the free Republic of Latvia, an independent state and a member of the League of Nations, was transformed into a constituent republic of the Soviet Union

V. THE SOVIET UNION'S CONTENTION THAT THE LATVIAN PEOPLE HAVE FREELY CHOSEN TO JOIN THE SOVIET UNION

15. The Soviet Union continues to insist that the Latvian people, through their duly elected representatives, have expressed the desire to become a part of the Soviet Union.

However, even if it is assumed that the elections were held under Latvian constitutional law, it is clear that they were not legal. For Paragraph 77 of the Latvian Constitution unequivocally states that the parliament does not have the right to change any articles in the Constitution that alter its fundamental democratic principles. A plebiscite must be held in order to make decisions of this nature--such as whether to become a part of another nation. Clearly, the decision to become a part of the Soviet Union was not made by a plebiscite, but by a parliament which was not empowered to make such a decision

16. The opposition to the occupation of Latvia by the USSR has been expressed by the Latvian people throughout the years by both active and passive resistance.

VI. THE SOVIET UNION'S POLITICS OF GENOCIDE IN OCCUPIED LATVIA

17. As substantiated by secret NKVD documents found in 1941 after the Nazi occupation of Latvia, Moscow had started to plan mass deportations of the Baltic people as early as 1939, approximately one month after the signing of the secret Stalin-Hitler pact. The then NKVD deputy chief Ivan Serov had worked out a detailed deportation plan, which he signed on October 11, 1939, with the designation *"secret #001223"*

This plan was first implemented on the night of June 13, 1941, when the first mass deportation took place. According to Latvian Red Cross sources, 14,693 civilians of both sexes were deported, including old people and infants. The next mass deportation took place in August of 1945,when Latvia was reoccupied by the Red Army. The largest deportation took place on March 28 and 29, 1949, consisting mostly of peasants and farmers who had refused to enter collective farms.

18. Since the death of Stalin,there have been no mass deportations. However,younger Latvians are strongly encouraged to undertake *"nationally important work"* in distant provinces of the USSR, such as eastern Siberia, and many college graduates are coerced to continue their studies outside Latvia itself.

19. Simultaneously, there is a continuing influx of Russians into Latvia and widespread discrimination against the use of the Latvian language. Also, most of the higher-level government posts are held by Russians, an indication that the influx of Russians is a deliberate attempt to russify and colonize Latvia and gradually eliminate its ethnic identity.

These facts are also borne out by a secret letter written in 1971 by seventeen life-long communists in Latvia as an appeal to the Communist parties of the Western World by reports of newspaper correspondents from democratic countries and by information obtained by Latvians in the West who have visited their relatives in Latvia.

20. School curricula and educational and cultural policies are determined by appropriate Soviet agencies in Moscow without any participation by Latvian educators or administrators. The programs for all educational institutions starting with nurseries and elementary schools are willful efforts to indoctrinate Latvian children in a Russian oriented ideology of the Communist Party.

21. The following official population figures offer even stronger indication of the russification of Latvia:

	Latvians	Russians
1935 (during Latvia's independence)	1,467,000 (77%)	210,000 (10%)
1959	1,298,000 (62%)	556,000 (27%)
1970	1,342,000 (57%)	705,000 (30%)

22. The extermination of a small nation as an ethnic unit and the forcible colonization of a small country by a larger one--as is happening in Latvia today--is a punishable crime according to the Genocide Convention, which has been ratified by the Soviet Union.

VII. DETERMINATION OF LATVIAN PEOPLE TO BE FREE

23. This memorandum is submitted to the European Security and Cooperation Conference in the hope that its delegates will recognize the inalienable rights of all peoples to be free. The peoples of occupied

Estonia,Latvia and Lithuania are currently not enjoying those inalienable rights. It is in recognition of this that the United States, Great Britain, and other countries, have refused to recognize the annexation of the Baltic countries by the Soviet Union.

24. It must be strongly emphasized that Latvia was an independent state and a member of the League of Nations, fulfilling all of its international commitments. Latvian people have never voluntarily relinquished their independence, their right to live undisturbed in their independent country and their right to participate in world affairs. Consequently,the Latvian people categorically oppose and will not consider as binding any treaties and agreements that will interfere with their inexorable quest to regain their lost freedom.

APPENDIX III

Public Law 97-196
97th Congress

Joint Resolution

Designating "Baltic Freedom Day".

June 18, 1982
[S.J. Res. 201]

Whereas the people of the Baltic Republics of Lithuania, Latvia, and Estonia have cherished the principles of religious and political freedom and independence; and

Whereas the Baltic Republics have existed as independent, sovereign nations, belonging to and fully recognized by the League of Nations; and

Whereas the people of the Baltic Republics have individual and separate cultures, national traditions and languages, distinctly foreign to those of Russia; and

Whereas the Union of Soviet Socialist Republics (U.S.S.R.) in 1940 did illegally seize and occupy the Baltic Republics and by force incorporate them against their national will and contrary to their desire for independence and sovereignty into the U.S.S.R.; and

Whereas the U.S.S.R. since 1940 has systematically removed native Baltic peoples from their homelands by deporting them to Siberia and caused great masses of Russians to relocate in the Republics, thus threatening the Baltic cultures with extinction; and

Whereas the U.S.S.R. has imposed upon the captive people of the Baltic Republics an oppressive political system which has destroyed every vestige of democracy, civil liberties, and religious freedom; and

Whereas the people of Lithuania, Latvia, and Estonia find themselves today subjugated by the U.S.S.R., locked into a union they deplore, denied basic human rights, and persecuted for daring to protest; and

Whereas the United States stands as a champion of liberty, dedicated to the principles of democracy, human rights, and religious freedom, and opposed to oppression; and

Whereas the United States, as a member of the United Nations, has repeatedly voted with a majority of that international body to uphold the right of other countries of the world to determine their fates and be free of foreign domination; and

Whereas the U.S.S.R. has steadfastly refused to return to the people of the Baltic States the right to exist as independent republics separate and apart from the U.S.S.R. or permit a return of personal, political, and religious freedoms: Now, therefore, be it

Resolved by the Senate and House of Representatives of the United States of America in Congress assembled, That the Congress of the United States recognizes the continuing desire and the right of the people of Lithuania, Latvia, and Estonia for freedom and independence from the domination of the U.S.S.R. and deplores the refusal of the U.S.S.R. to recognize the sovereignty of the Baltic Republics and to yield to their rightful demands for independence from foreign domination and oppression and that the fourteenth day of June 1982, the anniversary of the mass deportation of Baltic peoples from their homelands in 1941, be designated "Baltic Freedom Day" as a

Baltic Freedom Day.

symbol of the solidarity of the American people with the aspirations of the captive Baltic people and that the President of the United States be authorized and requested to issue a proclamation for the observance of Baltic Freedom Day with appropriate ceremonies and activities.

Approved June 18, 1982.

LEGISLATIVE HISTORY--S.J. Res. 201:

CONGRESSIONAL RECORD, Vol. 128 (1982):

June 9, considered and passed Senate
June 14, considered and passed House.

APPENDIX IV

Baltic Freedom Day

By the President of the United States of America

A Proclamation

The independence of Lithuania, Latvia, and Estonia was extinguished in 1939 as a result of a nefarious deal struck between the Soviet Union and Nazi Germany. Hitler handed Stalin the three Baltic republics as a bonus to secure his cooperation in the destruction of Poland and to obtain a secure eastern frontier which enabled him to launch war against the western democracies. Subsequently, hundreds of thousands of Baltic nationals were deported to the Soviet Union where many of them perished in prisons and forced labor camps. The darkest day of that great human tragedy occurred on June 14, 1941, when their homes and jobs were taken by Russian settlers.

Today, some of the survivors of these mass deportations are citizens of the United States. Their aspirations for a better future for the peoples of Estonia, Latvia, and Lithuania have helped to bring new meaning to our nation's commitment to freedom for all people. The United States has never, over the intervening forty-one years, recognized the forcible incorporation of the Baltic states into the Soviet Union.

As a nation, we remain dedicated to the furtherance and preservation of the fundamental human rights and freedoms of all people and take note on this special day of our hope that the blessings of liberty will one day be part of the national life of the courageous people of Estonia, Latvia, and Lithuania.

The Congress of the United States by Senate Joint Resolution 201 has authorized and requested the President to proclaim June 14 as Baltic Freedom Day.

NOW, THEREFORE, I, RONALD REAGAN, President of the United States of America, do hereby designate June 14, 1982, as Baltic Freedom Day. I call upon the people of the United States to reaffirm their belief and hope that the citizens of Latvia, Lithuania, and Estonia and of all nations will one day achieve through peaceful means the goals of democratic freedom and self-determination.

IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto set my hand this 14th day of June, in the year of our Lord nineteen hundred and eighty-two, and of the Independence of the United States of America the two hundred and sixth.

Ronald Reagan

APPENDIX V

J O U R N A L O F F I C I E L

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981 - 1982

COMPTE RENDU INTEGRAL - 50e SEANCE

Séance du Mercredi 16 Décembre 1981.

Annexion des États baltes par l'U.R.S.S.: position de la France.

2911. - 18 novembre 1981. - M. Jacques Mossion demande à M. le ministre des relations extérieures de bien vouloir lui confirmer que la France continue de refuser de reconnaitre l'annexion des États baltes par l'Union soviétique.

Réponse. - La France n'a pas reconnu l'annexion par l'U.R.S.S. en 1940 des États des Lettonie, Esthonie et Lithuanie. Elle n'a procédé depuis lors à aucune reconnaissance ni expresse, ni tacite. Cette attitude a été confirmée, en 1975, lors de la signature de l'acte final d'Helsinki par M. le Président de la République lorsqu'il a indiqué que: "la France considère que les textes signés n'impliquent pas la reconnaissance de situations qu'elle n'aurait pas, d'autre part, reconnues". Le Gouvernement n'entend pas remettre en cause cette position.

APPENDIX VI

J O U R N A L O F F I C I E L

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7e Législature

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RESPONSES DES MINISTRES

1876 ASSEMBLEE NATIONALE - QUESTIONS ET RESPONSES 3 Mai 1982

11528. - 29 mars 1982. - M. Pierre Bas demande à M. le ministre des relations extérieures si, dans l'état actuel des traites, la France reconnait l'annexion des anciennes republiques baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie par l'U.R.S.S.

Réponse. - La France n'a pas reconnu l'annexion par l' U.R.S.S. en 1940 des Etats de Lettonie, Estonie et Lituanie. Elle n'a procédé depuis lors à aucune reconnaissance ni espresse, ni tacite. Cette attitude a été confirmée, en 1975, lors de la signature de l'acte final d'Helsinki par M. le Président de la République lorsqu'il a indiqué que: "la France considère que les textes signés n'impliquent pas la reconnaissance de situations qu'elle n'aurait pas, d'autre part, reconnues". Le Gouvernement n'entend pas remettre en cause cette position.

APPENDIX VII

Resolution adopted at Ontario Legislative Assembly on November 16, 1984

ORDERS OF THE DAY

PRIVATE MEMBERS' PUBLIC BUSINESS

INDEPENDENCE ANNIVERSARIES

Mr. Shymko moved, seconded by Mr. Kolyn, resolution 30:

That recognizing the universality and indivisibility of freedom and the adherence to the principles of political liberties and national sovereignty as fundamental elements of our free and democratic society; and recognizing in this bicentennial year the significant contribution to Ontario and Canada made by peoples who have settled on our shores as political refugees escaping persecution in their former homelands where national independence and political liberties had been lost as a result of foreign occupation and domination; and acknowledging our government's traditional recognition of the independence proclamations enshrined in the course of history by the sovereign will of the nations with whom these Canadians are related by ancestry, language and culture, this House invites all Ontarians to commemorate these special independence anniversaries on the respective dates that they are celebrated by the various communities, and suggests that the Premier sign, upon request and at his discretion, appropriate proclamations on these occasions and allow for any other appropriate recognition on the commemorative day, and asks this government to urge the government of Canada to institute a similar practice in Ottawa.

Mr. Speaker: I point out that you may have up to 20 minutes for your presentation, as provided in the standing orders. If you so wish, you may reserve any portion of that time for your windup. Other speakers may have up to 10 minutes.

APPENDIX VIII

Ints Calitis

The latest wave of repressions struck the Baltic people in 1983 during the relatively brief period of Y. Andropov's rule. Men and women who in some way were conspicuous in their concerns about human rights, national rights or concerned about religious freedom fell prey to the KGB investigators - guards of the Soviet political system.
Among those tried and convicted on trumped up charges was Mr. Ints Calitis. For him the 6 year sentence meant returning to the Gulag for the third time. The real reason for his conviction: elimination of residual vestiges for nationalism in the Soviet occupied Latvia.

Calitis, 54, is Latvian born. His father held a rank of an officer in the Latvian army during the years of Latvia's independence. This position earned him a sentence of 25 years imprisonment during the first Soviet occupation of Latvia between 1940-1941. By the standards of Soviet justice, a man of such position could not be trusted. Ints' father having survived this incredible term, was not allowed to rejoin his family or return to his own homeland. In poor health, he died in exile.
Ints was first arrested in 1947 at the age of 17 while in his last year of high school. He was tried on charges for associating with nationalist guerrillas, convicted and sentenced to 25 years in strict regime labour camps. His destination in the Gulag was the notorious Kolima area mines. He would have met his fate like so many before him who had died in the mines; only with the help of some fellow inmates, he was fortunate to be included in the maintenance crew of the camp as an electrician. This position saved his life. During the period of amnesty when his sentence was reviewed an error was sighted and he was released. Ints returned home in 1955 having served 8 years of the 25 year sentence.

Having spent only three years at home, he was again arrested on charges of anti-Soviet agitation and for anti-Soviet activities. He was convicted and sentenced to six years in a strict regime labour camp in Mordovia. During this period of six years there are reports from other prisoners of conscience about Ints' literary activities and informative lectures which he had secretly organized for the benefit of his fellow slave labourers.

As he returned home in 1964, Ints, beside his work as an electrician, developed skills in arts and crafts. He wrote a book on the subject of amber working and mounting in jewellery. However, he could not get a permission to publish his work. It was published under the maiden name of his wife.

Together with other Baltic people Ints cosigned several petitions and memoranda. One of these requested the secret protocol of the infamous Molotov-Ribbentrop pact of 1939 to be revoked. A secret agreement by which the Baltic area had been dealt into the Soviet sphere of influence... Officially the Soviet government steadfastly continues to deny any knowledge of the existence of such a pact. Another document which he signed, requests the Baltic territories and the Baltic Sea to be included in the late Brezhnev's proposed nuclear free zone of Northern Europe.

Consequently, the outspoken Calitis, now married and father of three, was again arrested in 1983 on charges of anti-Soviet propaganda. This was a real show trial. His recidivist nationalistic tendencies were viewed by the court as, indeed, dangerous to the state. Therefore, another six year term to the Gulag.

According to eye witnesses, Mr. Calitis accepted the six year sentence without regrets because he felt his fight for human rights and national rights to be just.

For those of us who perceive respect for human dignity and respect for human rights as an integral part of world peace, he wants his case to be known together with the reasons why his three children are deprived of their father.

Address:

Ints Calitis
422950 Tatarskya ASSR
g. Chistopol
uchr. UE-148/st-4
USSR

LAW OFFICES
Fireman & Orlandi
141 Tremont Street – 8th Floor
Boston, Massachusetts 02111

ROBERT N. FIREMAN
ROLAND ORLANDI
ROBERT B. ZOZULA

TELEPHONE
(617) 451-1300

September 1, 1983

Boleslavs Azans
Chairman, LPSR Augstaka tiesa
Latvijas PSR Augstaka tiesa
Lenina iela 34
Riga
Latvia PSR

To Chairman Azans:

On behalf of the Lawyers for Ints Calitis Defense Committee, we are submitting a photocopy of the Treaty of Nonagression between Germany and the Union of Soviet Socialist Republics (August 23, 1939), the Secret Additional Protocol (August 23, 1939) and the Secret Supplementary Protocol (September 28, 1939). Because of the importance of these documents, we request that they be made part of the record of Ints Calitis trial.

The enclosed copies were made from the originals found in the archives of the German Foreign Office.

Robert B. Zozula
ROBERT B. ZOZULA

ENCL.
cc: Y. Andropov, President
U.S.S.R

William F. Griffin Jr.
WILLIAM F. GRIFFIN, JR.
Attorney at Law
89 State Street
Boston, MA 02109

Marek L. Laas
Attorney at Law
6 Beacon St.
Boston, MA 02108

The Lawyers for Defense of Ints Calitis Committee forwarded photocopies of the Treaty of Non-aggression between Germany and the Soviet Union and its secret supplemental protocols signed by the two powers in 1939. to the chairman of the Latvian SSR Supreme Court Boleslavs Azans and the late Juri Andropov.

The documents were submitted as substantiating evidence by the American lawyers in response to indications that the Soviet prosecutors will deny the existence of such secret protocols and thereby charge Calitis with slander against the Soviet Union. The committee headed by Robert B. Zozula requested that the photocopies, which were made from originals found in the archives of the German Foreign Office be made part of the official record at Calitis trial. The document was not introduced at the trial and Calitis was convicted.

APPENDIX IX

Translation

Re.: GUNARS ASTRA

The following is the final statement delivered by Mr. Astra on the completion of his trial in Riga. He drew a seven year sentence in strict regime incarceration with five additional years in internal exile. The statement was delivered on December 15, 1983.

On the first day of my trial as I was returned to my cell, my cellmate wondered - who is this Ojars Vacietis - when I told him about the death announcement which I had just noticed in the paper. My cellmate is 24, born and raised in Riga. He too, is a Latvian. However, the strength of his ties to his own country is determined by the alertness of the border guards. They arrested him on the beach of Kurzeme during an attempt to escape to Sweden. Within the last nine months, his was the 34th case of this kind on the shores of Latvia.

My childhood was not easy. I was born in a period when various historically significant events occurred. Perhaps I am lucky to have missed some of the tragic events which people older than I have experienced. The experience has left many of them in a permanent state of irrational fear. As I grew up, the influence around me spurred me to analize, to contrast, to compare and to draw the appropriate conclusions.

I went to work at an early age. At 25 I was promoted to a position of an assistant manager of the largest department of the VEF factory. This department employed about 2000 workers. My social background is best characterized by the state prosecutor who insisted that my crimes had nothing to do with my social background. Therefore, my "social base" was sufficient for promotions and advancement in general. Not only did the management trust me, they gave me the opportunity to partake within the inner circle of the administrative and ideological power brokers. I was expected to join the C.P. ranks whereby I was told that before any further promotions, I had to be established politically.

I was called to attend closed meetings where people and upcoming events were discussed very frankly, where spade was called a spade without any hesitation. At those meetings decisions were made as to who - based on patronage - would be advanced in the ranks and who would fill the available positions. When the common membership vote was taken later, it was done so for appearances sake to make it seem as if the selection had been done democratically.

On the 40th anniversary of the military coup of Peterbourg, my department and I received awards for outstanding performance. The presentation was done in a solemn ceremony at the Riga Opera theatre. The 50th anniversary of the same event I "celebrated" in a prison cell in Mordovia - stripped of all honours.

As it was pointed out by my defence attorney, I am a Latvian. I insist to be known as a Latvian and not just as aRigensian or a person from Riga. Lately the official mass media is trying very hard to avoid using the word Latvian. Instead, they have resorted to calling Latvians - Rigensians, e.g. Rigensian Balderis.

There is no excuse for the deliberate abuse of the Latvian language. It is not only omitted and substituted by Russian at meetings, on signs and in public life, but also degraded by incorrect usage. It hurts me and I feel humiliated when I see the facade of factories carrying large signs in Latvian, e.g. STRAUME, VEF, RER when in actual fact behind the false front everything is being done in Russian: the orders, the reports, the information, the technical data - everything!

It hurts me and I feel humiliated that my native language is being slowly pushed out of the way. If it is still found on stage of certain theatres, in museums such as the native Pioneer Village, even there the foreign influence of Russian is noticeable.

It is truly humiliating to realize that the Russian born students on graduation from high schools get a credit in Latvian language studies without any basic knowledge, whereas the Latvian students are required to have good knowledge in Russian to pass. Of course, the Russian language is now obligatory to all students.

I am sad that the native Latvian children have to view their bedtime story from Moscow as there is no other local program permitted, that at the kindergarten level the native Latvian children are not given the chance to sing their own Latvian folk songs of which there is such an abundance. Also, about the main streets of our Latvian cities and towns - they have been all renamed after some communist heroes from the USSR.

I become furious when I think of the present use of the word LATVIA. It appears for cosmetic purposes on manufactured goods, e.g. soap Latvia, cigarettes Latvia, sowing firm Latvia, etc.

I feel deeply offended when at a store, on public transit, at any office or simply on the street in my Latvian territory there is such a disregard for my native tongue. When addressing someone in Latvian I may get very indignant response in Russian as if to say - do you not know Russian?

All the aforesaid raises the question - what grounds are there in sustaining the charge against me, which in part maintains that my actions have been with the "intent to destroy and impoverish the Soviet regime"? From my nationalistic point of view, the term Soviet is ambiguous implying Russian. During the court proceedings there have been statements made by the prosecution which reflected the need for continued implementation of Marxism-Leninism. The terminology cleverly attempts to hide the true Soviet reality, namely, the Russian communist expansion and domination.

As I have spent the greater part of my life among Russian nationals either by working with them or by serving time in their prisons, I have learned what effects the Russian domination has caused in certain areas and to different peoples. Here are a few examples.

1/ In Mordovia, the majority of Mordovians are actually ashamed to use their native language and strive to identify as Russians.

2/ In the capital of Mordovia, for 30 minutes every morning the news are read in the native language, but the rest of the programs originate from Moscow.

3/ Only in some rural villages a few schools exsist that teach in Mordovian language. These schools are restricted to teach up to grade lV level only.

4/ In the native language paper Moksen Pravda anyone who knows Russian can read the main substance of the articles because most of the words are printed in the state promoted slang, namely, Russian words with Moksen endings. Since the native language is akin to the Finnish language, it has nothing in common with the slavic language forms.

5/ The assimilation of Byelorussians has reached such a proportion that most of the natives no longer consider themselves as Byelorussians. A native label appears to be associated with disgust and humiliation.

6/ In Harkow, the former capital of Ukraine, from the two well established Ukrainian schools one was recently closed while the other can barely exist because of decreasing attendance. Despite all the effort of the teaching staff who would want the school to stay open, it is the parents who feel that sending their children to a Ukrainian school may be to their disadvantage. To advance under the present regime they feel it is best to comply.

I have mentioned only a few facts. All of these could easily be verified. But, with a multitude of other, the above facts indicate conditions created by the regime with the aim to develop a new historical unit - the Soviet nation!

To aid this, the mass media is constantly reminding us, brainwashing us to the illusion that everything is Russian oriented, e.g. Russian winter, Russian goodness, Russian people, Russian technology, Russian colors, and the list is endless. It is unthinkable that even where it could be appropriate Latvian would be used for purposes of description.

Why am I dwelling on all this? To provide an explanation about the allegations that have reduced me from a desired technocrat's position to a state of an accused. It is love and dignity for my people that has brought me to this accused bench, as I oppose the brutal acts against my people and the trauma incurred to the very soul of my nation!

On page 21 of the document where the charges against me are listed, it reads: "... in 1981 Mr. Astra had in his living quarters photocopied - with the intention to distribute - an anti-Soviet book by Agnis Balodis which was published abroad and entitled: Baltic Republics on the Eve of the Second World War".

Let me comment on some documents which I will quote from memory and from the official newspaper Izvestia.

1/ In the Soviet Union's first decree - decree on peace - it is stated that any elections during an occupation by a foreign army are illegal and the results thereof cannot be recognized.
2/ The Constitution of Latvia, which has been ratified by the Latvian people but never revoked or amended, specifies that the Assembly is to decide on all matters affecting the nation except one - the matter of relinquishing sovereignty. That can only be decided by a nation-wide referendum.
3/ The Soviet-Latvian peace treaty of August 11, 1920 reads in part as follows: "Considering the expressed wishes of the Latvian people to be independent, the Soviet Union proclaims that it forever renounces any claim to sovereignty over the Latvian territory and people".

I am certain that photocopies of the original of the non-aggression and mutual aid pact between the USSR and Germany of August 23, 1939 which had an additional secret protocol are in the possession of the courts.

I would further like to mention the following events:

1/ On June 17, 1940, the Red Army troops crossed the boundary established by the aforementioned peace treaty and entered Latvian territory.
2/ On July 21, 1940, the establishing of Soviet Latvia was announced at the Assembly meeting.
3/ On August 5, 1940, the Supreme Soviet, on recommendation of delegate Ahumbabajev, "accepted" the Latvian delegation's motion for Latvia to become an integral part of the USSR.

One may ask, was there a legal reason for the Soviet troops to enter Latvia on June 17th? the answer is: NONE! Unless one claims the secret provisions appending the USSR-German treaty to be valid.

Considering the above mentioned documents - the Soviet decree on peace, the Latvian Constitution and the Latvian-Soviet peace treaty - the following conclusions become self evident:
1/ the events of June 17, 1940 were illegal,
2/ the events of July 21, 1940 were illegal.

From these events, which are well documented and supported by good reasoning by Agnis Balodis in the said publication, certain consequences have resulted, including this court trial. Being a Latvian with nationalistic and democratic convictions, I cannot ignore these circumstances.

If the events of June 17th were reversed with those of July 21st, that is, if on June 17th in accordance with the wishes of the people, the Soviet republic of Latvia had been proclaimed and such a republic had invited Soviet troops to enter Latvian territory for whatever reason, I would respect the wish of my countrymen and would not complain.

It is appropriate to quote an article from Izvestia (10 December 1983, page 4) where aggression is defined: "It is considered an aggression when a state conducts military action against another state and either occupies or attacks a territory, or occupies a territory on a temporary basis, regardless of whatever justification".

On the same date, December 10th, the world commemorated the 35th anni-

versary of the Declaration of Human Rights. This Declaration, inter alia, states: "Each person has the right to seek, receive and distribute information, regardless of state boundaries".

The Soviet Union, in whose name I am accused, has claimed absolute adherence to the said Declaration. If so, than why am I being prosecuted? I have done nothing beyond exercising those very human rights!

The charges against me mention "false claims against the USSR". If the claims are indeed false, they can, and should be repudiated with information pertainig to the true state of affairs. Such information, if it exists, is withheld by Soviet officials, thus providing vindication and support for the contrary assertions.

I have been accused of the possession of a prohibited book, yet, there exists no Soviet list of "prohibited" publications comparable to the Vatican's Index LP. One is forced to assume that any information on which the Soviet sources differ or fail to comment, is prohibited. An absurd situation. How can any person form a reasonable and logical choice of enlightened opinion, if no alternatives are made available? Logical thought under such conditions is not possible, a person becomes less than free, a puppet, a slave, to be manipulated by the state.

On December 6th during the Helsinki commemoration of the Independence Day of Finland, the Soviet Union among many other nations extended cordial congratulations to the Finnish nation. Izvestia wrote (Dec. 5): "The lasting and unchanging friendly neighbourhood relations between the Soviet Union and Finland serve as an example of the policy of peaceful co-existance".

Since the Soviet Union at one time equally solemny declared that, in view of the expressly declared will of the peoples of both Finland and Latvia, the Soviet Union forevermore renounces any and all claims to any rights of sovereignty over both the Finnish and Latvian territories and peoples; why then are there not equal cordial congratulations extended to the Latvian nation on its Day of Independence - November 18th?. Would that not also be an example of peaceful co-existance? Why? Because two world criminals, the Nazi - Ribbentrop (convicted and executed by hanging at Nürnberg) and the Soviet - Molotov (not tried and spending his days as a senile political pensioner somewhere near Moscow) on 23 of August 1939, signed a secret treasonable agreement regarding the mutual partitioning of the "Lebensraum" of the Baltic region.

To summarize: my alleged crimes are the photocopying of a history monograph, possession of the photo negatives, the transfer of three negatives to Mr. Freimanis, the translation of a manuscript, showing a book to another person and the possession of a few other books. Also, the authorship and possession of a purely personal manuscript, the recording of some radio programs and the possession of these recordings.

For these crimes the State prosecutor has asked for a seven year sentence under special strict incarceration (generally applied only to especially dangerous recidivists - habitual criminals) and an additional 5 year internal exile. All this is certainly superfluous, since, in view of my age and health, seven years under such confinement in the USSR is tantamount to a certain death sentence.

Are my crimes really as serious as to warrant such draconian measures? No! The real reason which I am not forgiven is my failure to give full and detailed testimony against other persons, against my friends and my steadfastness. No one else has been implicated. No one else can be brought before the courts because of my testimony. That is the real unforgivable offence, as the prosecutor stated: "a crime against my people and my motherland". This blasphemy needs no comment.

I fervently believe that these nightmarish times will end some day and this belief gives me the strength to stand before you. Our people have suffered a great deal and have learned how to survive. They will outlive this dark period of their history.

I am grateful to my wife and daughter, to my relatives and friends for their trust and support. I thank my defense attorney Beljanis for his good intentions and the State prosecutor who honoured me greatly by saying that Dr. Sakharov is my "comrade in thought" and for his brilliant exhibition of his impotence.

Thank you all for your attentiveness."

/30

Address:

Gunars Astra
618263 Permskaya obl.
Chusovskoy r-n, pos. Kuchino
uchr. VS-389/36-1
USSR

WORLD FEDERATION OF FREE LATVIANS

AMERICAN LATVIAN ASSOCIATION
LATVIAN FEDERATION OF AUSTRALIA AND NEW ZEALAND
EUROPEAN COMMITTEE FOR LATVIAN FREEDOM
LATVIAN NATIONAL FEDERATION IN CANADA
LATVIAN ORGANIZATIONS IN SOUTH AMERICA

WELTBUND FREIER LETTEN
- INFORMATIONSBÜRO -
POSTFACH 4401
4400 MÜNSTER
TEL. 02 51 - 3 71 18

APPENDIX X

Case of Mr. J. Barkans

The political prisoners of Mordovia's Camp No. 3 request immediate, international aid for 25 year old Latvian, Jānis Barkāns, who is serving a 4 year sentence. Barkāns, of Rēzekne, Latvia, is in an extremely poor state of health as a direct result of the KGB's treatment of him. He is suffering from a number of illnesses amongst them tuberculosis. In June, 1983, Barkāns was sentenced under paragraph 65 of the Latvian SSR Criminal Code, by the Supreme Court of the Latvian SSR in Rīga, to 4 years imprisonment in a special regime corrective labour colony.

On November 11, 1983, Barkāns handed in this submission, addressed to the then Chairman of the Praesidium of the Supreme Soviet Y. Andropov.

To the Former KGB Chief, Chairman of the Praesidium of the Supreme Soviet of the USSR Y. Andropov; a submission from Jānis Barkāns, curently suffering imprisonment.

This document is not about my life, but about the violations of rights. I am a Latvian; I am 24 years old. I have already come to understand, that Soviet power is the enemy of my nation, because during the period of its reign, the number of Latvians has significantly decreased. I have already seen many prisons. During my school years, through my inexperience, I believed I could leave the Soviet Union, and that I could enlist much needed aid and support for my countrymen. On October 13, 1973, I tried to cross the Soviet Union - Turkish border illegally, but was not successful. I was only 14 years old then. During the course of the years I did not alter my views and in 1978, during a national commemorative day, had intended to raise the maroon-white-maroon flag of independent Latvia above the Rēzeknes town executive committees' offices. But, in the same year, around October 20, the KGB conducted a search of my house. The 4 officers conducting the search left a very negative impression on my mother and me, because of their appearance and their coarse behaviour. They went through our home like wild boars. I was escorted by the KGB officers to the headquarters of the militia in Rēzekne, taken into custody and interrogated immediately. I decided to be honest and countered their accusations by letting them know that I considered them to be my nation's oppressors. The KGB's ruling on my actions was in accordance with their standards: I was sent to Daugavpils Psychiatric Hospital. I was there for 3 weeks, during which time my jaw was broken and I contracted osteomalacia of the coccyx. After the investigation it was decided that I should be tried for hooliganism. However my physical condition deteriorated and I was allowed to go to hospital for an operation. On December 5, 1978 at 3.00 pm, I was told to present myself to

Major Romashenko of the Rēzekne KGB division. I was asked to sign a document that warned that my anti-Soviet activity would not go unpunished. I refused to sign this humiliating document. They tried to frighten me into signing it by threatening criminal proceedings if I refused.

I was released and then tailed. I was followed by a field KGB employee Eliass Gulilyan, who had earlier been punished for gangsterism, robbery and murder, but at the time I did not know this. He purported to be a fighter for human rights and offered, and eventually persuaded me, to go to the city of Viborg. There I was arrested by KGB officers on the pretext that I had attempted to cross the border illegally. The investigation in Leningrad was conducted by investigator Kuzmins. After 3 months I was taken to the investigation-isolation prison in Rīga and Major Kārkliņš continued the investigation. During the questioning he insulted me and threatened to send me to a psychiatric hospital where the doctors would indeed drive me insane. The chief investigator Novickis promised to throw me into a "parash" (a large sanitary waste container in USSR prison cells, translator) if I refused to admit my guilt. On June 11, I was tried by the Supreme Court of the Latvian SSR. I refused a defence lawyer, but this was disallowed on the pretext that the Soviet Union has the fairest and most humane courts in the whole world. The Procurator asked for an 18 month sentence to be served in a corrective labour colony of ordinary regime. I refused my right to make a final statement.

The next day I was taken to Rīga central prison and that same day my wardens beat me. They disliked the fact that I was a prisoner of conscience. I was treated with respect by the imprisoned criminals and they were loyal to me. After a month I was taken to ITK OC 78/7. I was assigned to hard labour: stacking metal plates. I worked 16 hours a day without a free day. Only when the plan had been fulfilled were we allowed to have one Sunday to rest. The food was poor. There were many who compensated the lack of nutrition by scavenging among the garbage heaps. Some even ate worms and grass. Some found their skin rotting due to vitamin deficiencies. Mostly the people died of malnutrition and resultant sicknesses. About 50% of the prisoners were sick due to the pysical weakening of their bodies. I had only seen people reduced to a similar state in phtographs of German concentration camps. The inmates live with only one thought in mind - bread. In my dreams at night, I often saw bread. I remember, that during my only free Sunday, I moved as little as possible so as not to use any more calories than were absolutely necessary. Once, during the moments that I had free, I wrote a poem titled "Down With Communists!". In the evening I read my poem to the other inmates. The next morning, a search was conducted of my area and the poem was found. I was immediately taken to the Colony Supervisor, and then put into a punishment isolation cell for 15 days and nights. That same day, the DPNK (the assistant duty officer for the colony, translator), a captain, wanted to beat me, but he was restrained on the grounds that the KGB must authorize any actions taken against me. Around September 10, the KGB investigator, with a rank of Captain arrived and I was taken to him. I refused to testify. He led me to understand that I would receive unfavourable treatment if I refused to comply with his wishes. I was taken back to the punishment isolation cell and immediately beaten. They beat me with their fists and kicked me with their boots. My ribs were broken and I started to bleed from my chest. I fell to the ground and they continued to beat me until my skull was fractured. Later the other inmates told

me that my beaters had been proporshchiks Mirolubovs and a warden with the nickname Karate (he is a close relative of the Latvian Communist Party's Central Committee's 1st Secretary Voss). I thought this man was a beast who had come out of its lair. The next day both of them beat me again and poured cold water over me. They yelled at me: "Don't you like the power of the Soviet Union?" My chest started to suppurate but I did not receive any medical treatment nor any bandages. They wanted to force me to respect Soviet power with cold, hunger and brutal blows to my body.

I shared a cell with two other inmates. My wardens did not want to be seen beating me, so they took me to the store room. As they took me from my cell they would often say: "Let's go to your political education session." Every day they beat me in the same way with fists, boots and heavy iron keys. After 15 days and nights of this, each day no different to the preceeding one, I was taken to a PKT (cell type premises, translator), where I was to spend 6 months. There I experienced abominable conditions for a few days and I was taken back to the punishment isolation cell for another 15 days and nights. The administration had arranged for some criminals to carry out its needs. Without a word, they attacked me and beat me. I was unable to defend myself as I did not have the strength. My chest bled again and I fell to the ground unconscious. I regained consciousness in the night. My head and chest were in great pain. Seeing that I was conscious again, the criminals again attacked me. Once more because of the unbearable pain, I lost consciousness. The next morning, the warden brought food to all of the cells: a piece of bread - about 150g - and a half litre of hot water. I was extremely hungry, but I was not given anything at all. When I complained to the administration, my wardens again beat me and made fun of me. That day, the Supervisor of the OC 78/7 colony arrived at the punishment isolation cell for an inspectorial visit. He came into cell No. 4. Looking at me closely he said: "I will teach you to respect Soviet power. I will reduce you to a physical wreck and you will die here." When he left, I felt the praporshchiks' blows fall about my body. One of them had devised the following torture for his own amusement: I was tied to a metal frame; the blade of a knife was heated till it was redhot, and then placed on my skin. Then, straightaway they poured ice-cold water over me, to cool me down. They left me tied to the frame all night. It was hell. They kept me tied for 4 days and nights. When tiredness overcame me and my eyes closed, they poured ice-cold water over me. I contracted scabies. My whole body was itchy. So that I couldn't scratch myself, the criminals pulled out the nails of my right hand. The pain was unendurable and I lost consciousness. Cold water was poured over me. There was not one place on my body that remained whole. I was unable to sit, or stand or lie down; even breathing was difficult. The only time I slept was when I lost consciousness and this at least, gave my body a moment's respite. At night I couldn't sleep because of the pain. If I moved, I was again attacked and beaten, so I had to pretend that I was asleep. Once, during the night, I heard the criminals speaking. The preceding day, one of them had been taken to the operations divisions director, who had told him to beat me. Even if I died as a result of the beatings, they would go unpunished for my death. As a reward for helping him, the operations divisions director gave them food and cigarettes. 15 days and nights in this hell dragged like eternity. During this time I dreamed of being in a cage with wild animals. As an illustration of the type of criminals I shared my cell with, I will mention this fact: one of them had received a 15 day sentence for the attempted rape of his mother during her prison visit. Their conversations centred on techniques

of robbery, murder and the humiliation of people. When I had survived 15 days and nights in this hell, I was told that because of my bad behaviour, I was to spend a further 10 days and nights in the cell. It would have been futile and naive to complain. The criminals beat me in front of the administrative officers. In one instance I held on to the corner of the cell door, which had been left ajar, in an attempt to crawl away. With his boot, the warden tried to fling me back and in the process sharply closed the door. From that moment I have 2 broken and crushed fingers. Nobody believed that I would survive. The continuing malnutrition, scabies and repeated beatings had left my body with a yellowish pallor. I did not receive any medical treatment whatsoever. Once, as the prison doctor went about his rounds of the prison isolation cells, I asked that I be given medicine and placed in a hospital. The doctor replied, that the medical personnel had already made such a request, but that the administration had denied them the right to help me.

I could no longer bear the situation and believing that I would die soon anyway, I thought to end my misery by committing suicide. At this too, I was unsuccessful. Around December 20, 1981, in cell No. 4 I was thoroughly beaten up. I lost consciousness and for a long time, lay on the floor without the slightest indication of any life signs. The criminals decided that I had died and called for the assistant duty officer of the colony. No doctors were available in the evening and no one was able to determine my state. I was taken to the first aid station and placed in the store room. In the morning, at the time I was to be taken to the autopsy section of the hospital, I regained consciousness. The first aid officer, seeing me in such a condition, took fright and ran behind a door. Then, he reported what had happened. They wanted to return me to the prison isolation cell, but in the end, decided to put me in the prison hospital. The diagnosis of my condition: tuberculosis of the lungs and bones. Upon leaving the prison isolation cell, I weighed only 39 kg. I was caughing blood and was unable to stand up on my own. Earlier I had been an active sportsman. In local competitions, I had gained 1st place in swimming, and received diplomas in running, wrestling and football. I stayed in the prison hospital until I had finished serving my sentence - May 21, 1981.

Upon my release I went to Rezeknes hospital to continue my recovery from tuberculosis. There I stayed until April 26, 1983, when I was again arrested on the grounds of anti-Soviet agitation and propaganda. I had repeatedly refused USSR citizenship. Around May 25, 1982, I sent my internal passport, together with a submission explaining the grounds on which I no longer wanted to have Soviet citizenship, to the Praesidium of the Supreme Soviet. I explained that I did not want to live in my country, because I did not feel like a human being there. The Soviet Union looks upon me as a slave, a possession, a toy that can be broken and discarded. I wrote that I would sooner chop off my hands than take back my pssport which in essence, is a formal document for human beings. After 3 months, an order arrived at my home address inviting me to come and take back my documents. I telephoned to say that I would not be accepting their invitation. The documents were returned to my mother. On April 21, 1983, I went to the passport department's head officer and tore up my passport in front of his eyes. I was immediately arrested and sent to the KPZ (administrative detention cells, translator). On April 26, 1983, I was taken to the KGB investigation cell in Rīga. KGB Captain Stikāns conducted my investigation. I was guilty of giving my friend

Jānis Jonas 4 leaflets in which I had written: "The 1st of May is International Workers Day and on this day all workers should openly declare and defend their rights. But the Soviet Union uses this day for its own propaganda purposes and the largescale sale of alcohol. I invite the workers to rally under the slogans - We ask that Soviet peoples' rights be recognised-."

The investigation lasted 2 months. A defence lawyer was assigned to me without my consent. I was sentenced to 4 years in a strict regime camp. I arrived at the camp on September 9, 1983. I was still sick with tuberculosis and other illnesses, but I was forced to work, even though I was granted invalid status. I now consider myself as a political prisoner. Everything that happens to me will be with your knowledge and agreement. I forward this document to the Special section on November 11, 1983. Jānis Barkāns.

The corrective labour colony mentioned in Barkāns submission is the infamous colony OC 78/7 in Rīga which has been the subject of documentary television films both in Western Europe and other continents. Sadistic methods of torture and even murders are common occurences. In 1981, Jānis Vītoliņš and one of four youths imprisoned there for distributing leaflets were murdered.

Address:

Janis Barkans
431200 Mordovskaya ASSR
Tengushevsky rayon
pos. Barashevo
uchr. Zhkh - 385/3-5
USSR

THE CHRISTIAN SCIENCE MONITOR
WEDNESDAY, JANUARY 23, 1985
INTERNATIONAL

Word reaches the West on the condition of two Soviet Baptists

By Erik Lettlander
Special to The Christian Science Monitor

Stockholm

Soviet prison authorities have punished a young Latvian Baptist and political prisoner for describing harsh prisoner transport conditions.

Latvian émigré sources said that Janis Rozkalns, a prisoner in the Perm region Camp No. 35, served 15 days in solitary confinement late last fall for a letter of his that was published in the West.

According to information received only recently, Mr. Rozkalns has also been forbidden his 1985 annual visit from his family and, at last word, was being kept on short rations. Rozkalns' wife, Gunta, and their twin children had been planning to visit him in March.

Last July, Rozkalns addressed an open letter to the Stockholm Conference on Security Building Measures and Disarmament. The letter, obtained in the West last fall, accused Soviet prison authorities of deliberately starving and freezing prisoners in transit to labor camps and of denying them medical help.

A friend in the West explained that solitary confinement and denial of visiting privileges was a punishment commonly inflicted on Soviet political prisoners who complained about conditions. Visiting privileges are often withdrawn to keep information about the prisoner, or prison conditions generally, from filtering out.

Émigré sources also said they had received word of continuing human rights activity inside a prison camp by Lidija Doronina, at Latvian Baptist activist serving a five-year sentence for possession of literature from the unofficial Soviet peace movement.

Mrs. Doronina is reported by Russian-language samizdat (underground publications) to have signed an open letter to Edvard Mezalaitis, a Soviet Lithuanian poet who wrote an article in the government newspaper Izvestia last year decrying alleged prison mistreatment of an American Indian activist.

In the letter, Doronina and Olga Matusevica, a Ukrainian prisoner, said conditions at their womens' prison camp Zh385/3-4 in Mordovia were far worse

than alleged abuses of Leonard Peltier, the native American in prison in Illinois, whose cause the Soviet news media has taken up. In an additional note signed by Doronina alone, she points to the hunger strike last year by Nobel prize-winning Soviet physicist Andrei Sakharov and his wife, Yelena Bonner, as a human rights cause Mr. Mezalaitis should support.

A separate samizdat document, émigré sources say, lists several one-day hunger strikes by Doronina on behalf of fellow prisoners or to commemorate human rights causes. Doronina was sentenced to a labor camp in August, 1983, but has been jailed since she was seized by the Latvian KGB in January, 1983.

The reports confirm descriptions of Doronina as a relentless fighter for human rights and the welfare of political prisoners, despite her age and infirm health. She is over 60 years old and has served two previous prison terms on political charges, in 1948 and 1970.

Like Rozhalns, who was jailed for possession of religious materials. Doronina apparently bases her actions on her faith. The posture of some Baptists is especially irritating to the Soviets because they are unwilling to compromise, and suffer rather than abandon their principles.

APPENDICE «EURO-1»

IV. VIOLATION DES QUESTIONS DE LA CORBEILLE III:

COOPERATION DANS LES DOMAINES HUMANITAIRES ET AUTRES

L'objet des accords de l'Acte final d'Helsinki concernant la coopération dans les domaines humanitaires et autres est d'assurer le libre mouvement de l'information, des idées et des personnes parmi les États signataires.

A. VIOLATION DES DISPOSITIONS DE L'ACTE FINAL

CONCERNANT LA

LIBERTE DE MOUVEMENT

Les lois en matière d'émigration de la République populaire de Hongrie sont les plus sévères d'Europe de l'Est et sont tout à fait contraires à l'esprit et à la lettre des accords d'Helsinki.

À la fin de 1978, le Praesidium de la République populaire de Hongrie a adopté un nouveau décret régissant les voyages et les séjours à l'étranger des citoyens hongrois et la délivrance des passeports, selon toute apparence pour faire taire la critique au sujet de l'inaction des autorités quant à la révision des lois strictes de la Hongrie en matière d'émigration. Ce décret est entré en vigueur le 1er janvier 1979.

À la demande du sénateur Robert Dole, membre de la U.S. Helsinki Commission, la European Law Library de la Library of Congress a effectué une étude exhaustive de ce nouveau décret afin de déterminer l'orientation de la politique de la République populaire de Hongrie. Veut-on modérer les restrictions imposées aux Hongrois, et prendre des mesures pour garantir le respect des obligations prévues dans le droit public international, qui font également partie du droit national? S'agit-il plutôt d'une modification sans importance du droit matériel et du droit de procédure qui ne changera en rien la situation des citoyens hongrois?

La conclusion du rapport de la Library of Congress, intitulé Travel Abroad and Emigration Under New Rules Adopted by the Government of Hungary, se lit, en partie, comme suit: «Il ressort de l'analyse des dispositions statutaires sur les voyages et les séjours à l'étranger adoptées en 1978, et de la comparaison établie entre ces lois et les lois qui étaient en vigueur avant 1978, que les nouveaux règlements ne modifient guère la situation. De plus, les changements

à l'avantage des citoyens sont négligeables. En fait, certains d'entre eux causent un préjudice aux citoyens hongrois, surtout à ceux qui vivent en permanence à l'étranger, qu'ils aient ou non obtenu la citoyenneté de leur pays d'adoption».

«Les conditions relatives à l'émigration de la Hongrie n'ont aucunement changé, et il est permis de croire que seules les personnes qui déclareront vouloir conserver leur passeport hongrois au lieu d'obtenir un permis d'émigration seront autorisées, en vertu des nouveaux règlements, à quitter le pays en permanence...»

Nul n'ignore que les autorités de la République populaire de Hongrie usent de leurs pouvoirs discrétionnaires pour déroger aux lois qu'elles adoptent. Dans certains cas, l'attitude des autorités est plus sévère que ne l'exige la loi; dans d'autres, elle est plus libérale.

En Hongrie, les déplacements à l'étranger ne sont pas un droit, mais un privilège accordé par un représentant du régime.

Les règlements sur la délivrance des passeports, qui font, à notre avis, partie des questions de liberté de mouvement et d'émigration, sont arbitraires et donnent à l'État un outil pour punir les dissidents. Contrairement à la croyance populaire, les citoyens hongrois n'ont pas tous le privilège de détenir un passeport. L'un des dissident hongrois, Gyorgy Krasso, demande en vain depuis 15 ans un passeport pour aller rendre visite à son frère en Angleterre. L'an dernier, un jeune prêtre catholique, Gyorgy Kocsi, a perdu son passeport parce qu'il a participé à des activités de communautés charismatiques désapprouvées par l'État. L'écrivain de réputation internationale Sandor Csoori n'a pu obtenir l'autorisation de se rendre en Italie pour avoir rédigé la préface d'un livre écrit par un membre de la minorité hongroise en Tchécoslovaquie et publié aux États-Unis.

En Hongrie, on observe de nombreux autres exemples semblables d'obstruction, par l'État, au droit au libre mouvement. Outre les personnes susmentionnées, de nombreux autres citoyens ordinaires ne peuvent obtenir, pour des raisons «administratives», passeports et visas de sortie. Les motifs invoqués ne sont jamais clairs, et la personne concernée doit faire appel à son imagination pour arriver à comprendre pourquoi elle n'a pas obtenu l'autorisation de voyager.

Le harcèlement dont sont victimes certains intellectuels qui font partie de l'Opposition illégale comporte souvent la menace de ne pas être autorisé à voyager à l'étranger. Il est toujours précisé à ceux qui demandent des documents de voyages que les bureaux d'État responsables se réservent le droit de refuser ces documents à toute personne qu'ils veulent empêcher de voyager. Comme le système d'appel est administré par ceux-là mêmes qui prennent les décisions, les personnes qui désirent connaître les motifs d'un refus ne jouissent d'aucune garantie réelle à cet égard.

B. LES CAS EXCEPTIONNELS DE REUNION DES FAMILLES DE IMRE NAGY ET D'AUTRES PERSONNES EXECUTEES AU LENDEMAIN DE LA REVOLUTION HONGROISE

Le meilleur exemple de l'attitude du gouvernement hongrois à l'égard des questions humanitaires est son refus constant et entêté de révéler l'endroit où sont enterrées la plupart des personnes exécutées par le régime actuel dans les années qui ont suivi la révolution de 1956. Les dépouilles de Imre Nagy, de Pal Maleter, de Miklos Gimes, de Jozsef Szilagyi, qui ont été exécutés, de Geza Losonczy, qui a été assassiné, et des nombreux adolescents qui ont été pendus le jour de leur dix-huitième anniversaire de 1957 à 1962 sont enterrées dans des endroits dont l'emplacement est un secret d'État. Les corps n'ont pas été remis aux proches, et toutes les tentatives de ces derniers pour récupérer les dépouilles ou obtenir l'autorisation de se recueillir sur les tombes ont échoué. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la révolution hongroise, le sénateur Moynihan et les représentants Fenwick et Horton ont écrit à l'ambassadeur de la République populaire de Hongrie en poste aux États-Unis pour lui faire part de leur intérêt à ce sujet et lui ont demandé de transmettre au gouvernement et au premier secrétaire du parti, M. Kadar, leur plus vive préoccupation et leur désir que soient identifiées les nombreuses tombes anonymes. L'ambassadeur Petran a refusé et, avec un manque de courtoisie inhabituel dans les relations diplomatiques, a renvoyé l'original de la lettre au représentant Horton. Une deuxième lettre a été expédiée à M. Kadar le 26 janvier 1982, mais elle n'a pas eu de suite.

En 1983, le jour du 25e anniversaire de l'exécution de Imre Nagy, de nombreux distingués américains, dont Jimmy Carter, Arthur Goldberg, William Buckley, Walter Mondale, Charlton Heston, Claire Boothe Luce, Bayard Rustin et Eugene Wigner, ont signé un appel adressé au président du Conseil présidentiel de la République populaire de Hongrie, dans lequel il était demandé à son gouvernement de divulguer l'endroit où sont ensevelies ces personnes pour que leurs proches puissent récupérer les dépouilles et les enterrer dignement. Dans une lettre rendue publique, le président Reagan a souscrit avec vigueur à cet appel en déclarant qu'il louait les efforts faits pour connaître l'endroit où sont enterrés les hommes et les femmes qui se sont battus avec bravoure pour la Révolution, afin que leurs dépouilles soient inhumées dignement après tant d'années d'angoisse pour leurs proches et leurs amis.

En 1984, les sénateurs Percy, Lugar et Quayle ont écrit à ce sujet à divers fonctionnaires du gouvernement hongrois. Quant aux demandes de renseignements adressées par d'autres, elles n'ont eu aucune suite.

De nos jours, on entend souvent dire que le régime hongrois fait tout son possible pour se conformer aux accords de l'Acte final d'Helsinki, et qu'il est assez «libéral».

Même l'Ayatollah Khomeni, dont le régime n'a jamais été jugé «libéral», a permis aux familles de récupérer les dépouilles des victimes de sa vengeance sans retenue qui ont été assassinées ou exécutées. Le «libéral» M. Kadar refuse obstinément de faire de même avec les dépouilles des victimes trahies de sa sanglante accession au pouvoir.

APPENDICE «EURO-2»

LES COURANTS INDEPENDANTISTES EN TCHECOSLOVAQUIE

H. Gordon Skilling

Comparativement au vif mouvement de réforme qui s'est manifesté en 1980-1981 en Pologne et à la résistance générale que le régime militaire lui a opposée, la Tchécoslovaquie apparaît souvent comme un pays calme et tranquille où les «dissidents», contrôlés par le régime et ont très peu de possibilités de modifier les perspectives d'une nation plongée dans les Ténèbres de l'ignorance. La Charte 77, après avoir été louangée, semble avoir perdu de son éclat et se révèle comme étant un très faible facteur de changement. Dans un monde où la protestation et l'opposition se font souvent violentes et massives, l'activité pacifique et surtout théorique des Tchèques et des Slovaques est passée sous silence ou tout simplement oubliée par la collectivité internationale. Les activistes tchécoslovaques qui agissent de leur propre chef ne comptent nullement former une opposition politique, encore moins récolter l'appui de la population dans son ensemble. Ainsi, pour l'observateur, ces activistes semblent manquer de poids politique. La répression des quelques «dissidents», considérée comme vive par les victimes et leurs alliés, n'est rien en comparaison avec l'extermination pure et simple des opposants au régime en Iran ou au Salvador et, par ricochet, n'inquiète que quelques personnes visées.

Pour bien jauger le phénomène de la dissidence en Tchécoslovaquie, il faut non seulement connaître les activités les plus récentes des signataires de la Charte 77, mais aussi mieux comprendre le contexte global dans lequel doivent vivre les penseurs, les auteurs et les indépendantistes. En outre, le terme quelque peu fautif de «dissident», utilisé couramment pour décrire les activistes dans les pays communistes, appelle une certaine clarification. Vaclav Havel, auteur dramatique tchèque et indépendantiste militant, analyse la nature de la «dissidence» dans un brillant essai intitulé The Power of the Powerless--(1). «Ceux que l'on qualifie de dissidents, de dire M. Havel, ne sont pas des «professionnels» voués à la défense d'un groupe d'intérêts, encore moins des personnes politiquement engagées et désireuses de constituer un autre groupe dirigeant. Ce sont plutôt «des gens comme les autres», aux prises avec les mêmes problèmes que tout le monde et qui se distinguent du seul fait qu'ils disent à haute voix ce que leurs compatriotes sont incapables de dire ou n'osent pas dire. Le soi-disant dissident est «simplement physicien, sociologue, ouvrier ou poète qui ne fait qu'agir selon sa conscience et qui a été amené--par la logique même de ses idées, de son comportement et de son travail, sans consciemment chercher à adopter un tel comportement ou même à en tirer quelque plaisir...--à affronter ouvertement

les dirigeants politiques.» D'après M. Havel, les personnes qui forment «le courant spirituel, social et politique indépendant de la société» sont:

> les auteurs qui écrivent librement, sans se soucier de la censure ou des exigences officielles et qui publient leurs oeuvres clandestinement; les philosophes, historiens, sociologues et autres universitaires qui font leurs propres recherches... qui en publient les résultats en cachette ou qui organisent des discussions, des conférences et des colloques privés; les enseignants, qui, en privé, enseignent aux jeunes les vérités qui leur sont voilées dans les écoles; les représentants du clergé qui essaient, dans leur cure ou, s'ils en sont privés, à l'extérieur de favoriser une vie religieuse libre; les peintres, musiciens et chanteurs qui créent ou exécutent leurs oeuvres, peu importe ce que les institutions officielles pensent de leur travail; toutes les personnes qui partagent cette culture indépendante et qui la font connaître; celles qui essaient... d'exprimer et de défendre les véritables intérêts sociaux du peuple ouvrier, de redonner aux syndicats leur sens premier ou de fonder des syndicats indépendants; les personnes qui ne craignent pas d'attirer constamment l'attention des autorités sur les injustices et qui se battent pour faire observer les lois; les diverses associations de jeunes qui luttent pour se libérer de la manipulation et pour vivre leur vie, conformément à leurs propres valeurs, etc.

De dire M. Havel, un «mouvement de dissidence» organisé n'est «qu'un signe concret de l'indépendance dans la société... le plus visible, à première vue le plus «politique», et... le plus distinct... bien qu'il ne soit pas nécessairement le plus sûr ou le plus important.» Ce n'est là que «la pointe de l'iceberg», en fait, une réalité inconcevable si l'on ne connaît pas la toile de fond sur laquelle il prend forme, dont il est en même temps partie intégrante et dont il tire toute son énergie vitale». Les mouvements indépendantistes peuvent être orientés par des personnes étrangères aux structures officielles et, en un sens plus restreint, à l'intérieur des institutions officielles. Ils peuvent être aussi dirigés par des particuliers qui intègrent alors leurs activités à leur vie privée. Qu'il s'agisse d'actions isolées ou collectives, ces personnes veulent «vivre dans la vérité», pour reprendre les termes de M. Havel, et ainsi échapper à la mainmise du parti et de l'État.

Voilà sur quoi repose le mouvement indépendantiste et voilà qui explique également pourquoi le régime y est hostile. En effet, les activistes remettent en cause le principe fondamental du système socialiste, à savoir «le rôle prédominant du parti». Les autorités craignent les mouvements d'indépendance, quelle qu'en soit la portée ou la provenance, et les perçoivent comme une atteinte à l'idéologie directrice et comme une menace à leur droit de regard sur tous les aspects de la vie. Même lorsqu'il n'en est rien, les autorités qualifient immédiatement ces mouvements de politiques et prennent des mesures en conséquence. Si un mouvement d'indépendance menace le

se répandre et de se greffer à d'autres formes d'activités du même genre, les autorités essaient de le contrer sans le moindre scrupule. Exemples éloquents: le refus de l'Union soviétique et de ses alliés de l'Europe de l'Est de sanctionner un vaste programme de réforme indépendantiste comme celui lancé par le parti en Tchécoslovaquie en 1969 ou à l'extérieur du parti par le mouvement Solidarité en 1980-1981, et le déploiement de nombreux efforts pour limiter ou empêcher des formes plus modestes d'action indépendante par les signataires de la Charte et d'autres citoyens tchèques et slovaques, questions qui seront discutées plus loin.

CHARTE 77

La Charte 77 entre dans sa neuvième année d'existence en 1985.--(2) Lorsque la déclaration initiale signée par 241 personnes a été publiée en janvier 1977, les signataires n'avaient aucunement l'idée qu'ils mettaient ainsi au monde une entité durable. Le nombre de signataires a augmenté, passant de 750 au milieu de 1977 pour atteindre plus de 1 000 en juin 1980. Très peu de personnes, environ 15 au total, ont retiré leur signature. Peut-être une centaine environ qui n'étaient pas capables d'endurer le harcèlement systématique de la police et la discrimination en matière d'emploi ou qui ont perdu l'espoir de voir s'effectuer des changements au cours de leur vie, ont préféré l'exil. Les pertes causées par le retrait des signatures ou par l'émigration de certaines personnes, de même que par quelques décès, ont été équilibrées grâce à l'ajout de signatures annoncées en groupes une fois par année.--(3) On compte présentement près de 1 200 signataires, dont environ 1 000 demeurent en Tchécoslovaquie. Bien que de nombreux signataires ne soient pas actifs, une minorité considérable, en dépit de la persécution et parfois de l'emprisonnement, assume les lourdes responsabilités et les graves risques que suppose l'application de la Charte.

Les signataires de la Charte 77 demeurent une «communauté» relativement petite, unie par un dénominateur commun, à savoir travailler à la défense des droits civils et de la personne, sans pour autant aspirer à devenir un mouvement de masse. L'importance de la Charte, dit-on, repose non pas sur le fait qu'elle a été endossée par un certain nombre de personnes, mais sur l'esprit d'indépendance dont ont fait preuve les signataires qui témoignent d'un certain pluralisme.--(4) En effet, ceux-ci représentent différentes générations, professions, dénominations religieuses et politiques; ils véhiculent en outre différents systèmes de valeurs et n'ont jamais été liés l'un à l'autre. Bien que la Charte 77 soit d'abord le fruit du travail d'intellectuels, elle a aussi été adoptée par un nombre considérable d'ouvriers.--(5) Les jeunes--nombre d'entre eux étaient encore des enfants lors du printemps de Prague ou même au début des travaux du groupe de la Charte 77--figurent en assez grand nombre parmi les signataires. Au début, c'est dans les villages et les petites villes de la Bohême et de la Moravie

que la Charte a recueilli des appuis. Cependant, victimes de persécution, de nombreux signataires ont été forcés d'aller vivre dans les grandes villes ou d'émigrer, de sorte qu'ils se trouvent maintenant surtout à Prague et à Brno. En outre, ce sont presque toujours des Tchèques, les Slovaques étant très peu nombreux parmi les signataires.

Bien qu'il ne soit doté d'aucune structure administrative, le groupe de la Charte 77 a toutefois nécessité un minimum d'organisation. Il a connu une succession de «porte-parole», qui sont aujourd'hui remplacés régulièrement au début de chaque année. Les trois porte-parole initiaux, le philosophe Jan Patocka, le diplomate et ministre Jiri Hajek, et l'auteur dramatique Vaclav Havel étaient des figures bien connues tout comme l'ont été leurs successeurs en 1978 et au cours des années ultérieures.--(6) Plus récemment, les porte-parole sont plus jeunes et moins en vue. Les anciens demeurent habituellement actifs et font partie du «groupe» des 15 porte-parole formé au début de 1980. Les personnes emprisonnées comme MM. Havel, Jaroslav Sabata, Vaclav Benda, Jiri Dienstbier et Rudolf Battek continuent d'être considérées comme des porte-parole. Les trois premiers ne sont pas considérés comme des représentants spécifiques du groupe des signataires. Dans les faits, cependant, on compte également parmi eux d'anciens dirigeants communistes, des non-communistes en vue, de fervents adeptes de doctrines religieuses, ainsi que des personnalités du milieu culturel (catégories qui se chevauchaient fréquemment). En règle générale, une femme figure parmi les porte-parole. Mais à mesure que le temps passe, il devient plus difficile de trouver des gens à la fois disposés à assumer les risques et le fardeau du rôle du porte-parole et capables d'assumer cette lourde responsabilité.

Bien qu'autonome, le Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies (connu par son acronyme tchèque, VONS) est étroitement lié au groupe signataire de la Charte 77. VONS a été constitué en août 1978 avec 17 membres publiquement connus.--(7) A la fin de 1984, 27 membres étaient connus, deux desquels se trouvaient en prison. Onze autres membres continuaient leur tâche tout en vivant en exil. Vers la fin de 1979, VONS est devenu membre de la Fédération internationale des droits de la personne et a adopté le nom supplémentaire de Mouvement tchécoslovaque pour la défense des droits de l'Homme. Entre avril 1978 et décembre 1984, VONS a publié au total 409 communiqués numérotés (sdelene), chacun relatant brièvement un cas de poursuite ou de persécution. Dans une liste exhaustive des affaires pendantes, publiée le 8 novembre 1984 (no 400), VONS dénombrait 22 personnes en prison et 50 autres faisant l'objet d'une enquête ou condamnées avec sursis. Le communiqué signalait également que VONS avait fait état de 179 affaires qui étaient maintenant closes et de 402 affaires de répression extra-judiciaires (détentions, perquisitions, surveillance, restrictions de la liberté de mouvement, châtiments corporels, etc.) et réclamait l'aide de ceux qui pouvaient fournir des données sur d'autres affaires, étant donné que VONS ne pouvait documenter qu'un petit nombre de cas.

Sans être considéré comme l'organe de la Charte 77 ou du VONS, Informace o Charté 1977, le bulletin d'Information sur la Charte 77 qui paraît

régulièrement presque tous les mois depuis sa première édition de janvier 1978, contient des renseignements sur les deux groupes.--(8) Infoch, comme on l'appelle maintenant, est publié par un «groupe de rédacteurs indépendants des signataires de la Charte» et nomme comme ses rédacteurs en chef Petr Uhl et son épouse, Anna Sabatova (fille de Jaroslav Sabata). C'est elle qui a fait le plus gros du travail de rédaction du journal entre 1979 et 1984, alors que son mari était en prison. Comptant généralement de 9 à 20 pages, Infoch publie la plupart des textes liés à la Charte et d'autres documents, des communiqués du VONS ainsi que des lettres et des protestations de particuliers, des profils biographiques et des feuilletons.

La politique de Charte 77. À l'origine, Charte 77 a assumé l'importante tâche de grouper pour la première fois des personnes aux conceptions, politiques et autres, différentes--non-communistes et anciens communistes, démocrates et socialistes révolutionnaires, catholiques et protestants. Après la désillusion de 1968 et la période de découragement des années 70, dans leur quête de nouvelles valeurs et orientations personnelles, les membres du groupe ont trouvé une communauté d'intérêts dans la défense des droits de la personne. Dans sa déclaration initiale, Charte 77 a refusé tout rôle d'opposition et a nié offrir un programme de réforme politique et sociale. Dans l'énoncé des objectifs visés, les porte-parole du groupe ont plutôt décrit leur rôle comme un défi moral. Quoi qu'il en soit, le groupe des signataires de la Charte ne pouvait qu'être implicitement «politique», puisque le respect total des droits qu'il définissait aurait transformé, voire ébranlé, le système en vigueur en Tchécoslovaquie. Dans ses exposés ultérieurs, Charte 77 a adopté une attitude critique à l'égard des politiques économiques et environnementales peu ou point liées aux droits de la personne. Le groupe a défié ainsi le régime sur des questions fondamentales et offert des solutions de rechange. Comme il fallait s'y attendre, son invitation au dialogue a été rejetée par les autorités, lesquelles, en attaquant le mouvement comme une force d'opposition, l'ont transformé en un phénomène hautement politisé. En ouvrant le dialogue avec la population, Charte 77 a cherché à étendre son influence à accroître le nombre de ses partisans de façon à exercer une influence sur le régime et sur son orientation.

Malgré le consensus des signataires sur la nature et les objectifs du groupe, des différences d'opinions émises dès le début ont soulevé chez ses dirigeants une grande controverse et une polémique ouverte. Certains, comme Havel et Ladislav Hejdanek, concevaient Charte 77 de la même façon que Jan Patocka, c'est-à-dire principalement comme un défi moral lancé à des particuliers et ne nécessitant pas une grande organisation. Tout au plus, ils préconisaient une «politique apolitique», pour reprendre les termes de Hejdanek, qui aurait favorisé divers types d'activités culturelles et autres débordant le cadre de la Charte à proprement parler. Vaclav Benda les surnomma des «institutions parallèles» qui, ensemble étaient susceptibles de constituer une «police parallèle». D'autres, comme Uhl, Sabata et Jan Tesair, auraient aimé que le groupe se déclare plus politique et défie le régime plus directement, même au risque de la confrontation ouverte. Ils préconisaient également une meilleure organisation du mouvement. Certains d'entre eux

s'engagèrent dans une politique «substitutive» en se groupant officieusement selon des idées communes--«communistes réformés», «socialistes indépendants», ou «socialistes révolutionnaires»--et publièrent des déclarations conjointes. D'autres débats enflammés opposèrent des signataires apolitiques de la Charte tels les écrivains Ludvik Vaculik et Havel, qui ne s'entendaient pas sur les tactiques. Vaculik était en faveur de ce qu'il appelait des actions de petite envergure (drobna prace) entreprises par des gens ordinaires au cours de leur vie normale. Havel, quant à lui, prônait les gestes plus héroïques et provocateurs, même au risque de l'emprisonnement.--(9)

Dès 1984, ces controverses s'étaient largement éteintes. Le temps avait atténué l'importance des désaccords entourant le Printemps de Prague et la poursuite d'activités communes avait aplani les différends et créé un consensus sur les tactiques. En outre, les principaux porte-parole des opinions les plus politiques et radicales étaient emprisonnés depuis de nombreuses années (Sabata et Uhl) ou encore en exil (Tesar et Julius Tomin). Quoi qu'il en soit, certains des objectifs de leur organisation avaient été réalisés grâce à la constitution du VONS et à la publication de Infoch, bien que, tour à tour, les porte-parole qui se sont succédés aient milité en faveur d'une organisation plus rigoureuse des signataires de la Charte. Le long emprisonnement de Havel et le désintérêt de Vaculik à l'égard des activités de Charte 77 avaient estompé les différences de positions.--(10) Les derniers porte-parole, plus jeunes et sans allégeance politique particulière, n'ont pas vu la nécessité de changer les méthodes ou les approches. En fait, rien ne permettait d'apporter des modifications, vu l'obligation d'obtenir le consentement de tous les signataires.

Par conséquent, en contraste frappant avec la scène polonaise, les documents tchèques publiés en samizdat ne véhiculaient les vues d'aucun groupement politique organisé ni ne présentaient des opinions ou des programmes à caractère politique. Bien que les groupements susmentionnés continuent de survivre, ils ne sont plus que des groupes minoritaires ou marginaux, chacun étant représenté par une poignée de personnes, et ne constituent même pas des partis politiques potentiels. Les soi-disant communistes réformistes ou Eurocommunistes n'ont plus de chef de calibre depuis l'émigration de Zdenek Mlynar, en 1977, et sont aujourd'hui moins unis et exclusifs qu'à l'origine. Par suite du déclin de l'Eurocommunisme en Europe de l'Ouest, ils ne peuvent plus espérer un appui solide de l'étranger sauf, à l'occasion, du Parti communiste italien. Les indépendants ou socialistes démocrates, dont le chef de file, Rudolf Battek, est emprisonné depuis de nombreuses années, et dont le membre le plus militant, Tesar, est toujours en exil, ne sont plus qu'un groupuscule (Jiri Mueller et d'autres, principalement à Brno), que le Mouvement socialiste international a déçus en refusant de les reconnaître. Les socialistes révolutionnaires ou trotskistes ont cessé d'être un groupement politique depuis l'emprisonnement d'Uhl, qui a duré cinq ans, et l'émigration de J. Suk, son principal associé. Sabata, que l'on aurait pu qualifier de «communiste indépendant», a été accueilli à sa sortie de prison comme l'un des signataires de la Charte les plus politiques qui jouit du respect de tous les groupes et qui semble en mesure de formuler des idées

politiques à long terme. De même, Vaclav Havel, qui jouit de l'estime et de l'admiration de tous, agit comme force unificatrice, mais dans un sens intellectuel plutôt que politique. L'ironie du sort a voulu que le groupe catholique apolitique exerce de plus en plus d'influence sur les signataires ces dernières années.

Documents de la Charte. En dépit de la diminition du nombre des membres «politiques» parmi les signataires et de l'absence de controverse au sujet des objectifs et des tactiques de Charte 77, des discordes sous-jacentes découlent de conflits de personnalité et des différences de perspective globale. A l'heure actuelle, les différents semblent porter non sur les tactiques mais sur les écrits.

La principale activité de Charte 77, et de son porte-parole, consiste à publier différents documents dactylographiés en vue de les distribuer aux intéressés et, au besoin, de les envoyer aux ministères ou aux fonctionnaires compétents, aux organismes internationaux ou encore à de simples citoyens de la Tchécoslovaquie et d'ailleurs.

NOTES DE RENVOI

H. Gordon Skilling, professeur émérite de Sciences politiques à l'Université de Toronto, au Canada, est l'auteur d'un ouvrage intitulé Czechoslovakia's Interrupted Revolution (1976) et d'autres ouvrages sur la Tchécoslovaquie et l'Europe de l'Est.

(1) Vaclav Havel, The Power of the Powerless, Cross Currents, A Yearbook of Central European Culture, Ann Harbor, MI,1983, p. 3-22. Il s'agit ici d'une traduction d'une partie de l'essai de M. Havel publié en octobre 1978 portant le même titre qui a été incluse dans le compte rendu d'un symposium «samizdat», O Svobode a moci (Liberté et pouvoir), qui a été publié en Tchécoslovaquie en 1979 et à l'étranger sous le même titre par la maison Index, à Cologne. L'ouvrage devrait être publié en anglais en 1985. Les citations ont été traduites de l'original tchèque (p. 29-32, 35-38) mais ne sont pas incluses dans la version anglaise citée ci-dessus.

(2) Pour les cinq premières années de la Charte 77, voir H. Gordon Skilling, Charter 77 and Human Rights in Czechoslovakia, Londres, George Allen and Unwin, 1981. Voir aussi un essai rédigé par Vilen Precan pour une conférence tenue à Franken, en Allemagne de l'Ouest, en 1979 in Vyvoj Charty, Zaznam z konference ve Franken (Les progrès de la Charte, compte rendu d'une conférence tenue à Franken), Index, Cologne, 1981.

(3) La liste des nouveaux signataires de même que les lettres de désistement ont été publiées dans Informace o Charte 77 (appelé ici Infoch), bulletin d'information tchécoslovaque publié en samizdat.

(4) Precan, loc. cit., p. 23-24.

(5) Parmi les 1 000 premiers signataires, on comptait environ 40% d'ouvriers (Skilling, Charter 77, p. 40-41). Dans les dernières listes, les signataires qui se disaient ouvriers s'élevaient à 30 sur 44 (Infoch, 27 avril 1981); à 21 sur 36 (Ibid., 5 février 1982); à 21 sur 37 (ibid., 3 mars 1983) et à 11 sur 25 (ibid., 7 février 1984).

(6) Pour notices biographiques des porte-parole jusqu'en 1981, voir Skilling, Charter 77, pp. 20-36; quant aux autres, voir publications suivantes de Infoch.

(7) Se reporter à Skilling, Charter 77, p. 118-120.

(8) Ibid., p. 94-95.

(9) Pour ce qui concerne les groupements politiques et les controverses des débuts, se reporter à Skilling, Charter 77, p. 43-51, 66-80, 181-183. Pour le caractère apolitique de Charte 77, se reporter à Precan, loc. cit. p. 21-23.

(10) Vaculik avait également abandonné ses activités d'éditeur indépendant pour se consacrer à la rédaction de ses mémoires qui circulèrent en samizdat et qui furent finalement publiés sous le titre Csky snlar (le rêveur tchèque) Toronto, Sixty-Eight Publishers, 1983. Dans cet ouvrage, il relate les activités du milieu littéraire indépendant auxquels il prit part ainsi que la polémique qu'il entretint avec Havel, lequel en fit l'éloge dans un article paru dans Kriticky sbornik, no 1, 1984, p. 1-8.

APPENDICE «EURO-3»

THE TIMES
Le jeudi 11 avril 1985

Bernard Levin: Est-ce ainsi que les hommes vivent?

L'amour soumis à la torture

Jiri Javorsky a été pendant de nombreuses années l'un des champions de tennis de la Tchécoslovaquie et capitaine de l'équipe tchèque de la Coupe Davis. Les autorités de son pays s'en méfiaient, non pas parce qu'il participait à des activités dissidentes, mais bien plutôt parce qu'il refusait d'agir comme espion au cours des voyages que sa carrière de tennisman l'amenait à faire à l'étranger. Il refusait aussi de s'inscrire au parti communiste. Jaroslav Javorsky et sa femme Vera avaient deux fils: Jaroslav et George. Pour mieux contraindre le père, on sema d'embûches les études et la vie professionnelle des fils.

A la fin de sa carrière de joueur de tennis, Javorsky devint entraîneur. En 1976, on lui offrit un poste en Allemagne de l'Ouest. Il obtint la permission de s'y rendre avec sa femme, mais, comme c'est la coutume dans l'Empire soviétique, ils durent laisser leurs fils en otages. Ces derniers n'étaient pas autorisés à rendre visite ensemble à leur parents. L'année suivante, George, le plus jeune, ayant été autorisé à se rendre à Heilbronn, où son père travaillait, les autorités tchèques commirent un impair: le fils aîné, Jaroslav, demanda la permission d'aller à l'étranger et l'agent responsable des visas de sortie, ayant omis de vérifier si les parents et le frère aîné se trouvaient tous simultanément à l'extérieur du pays, le lui accorda. On ignore ce qu'il est arrivé à ce fonctionnaire, mais on peut supposer que ce ne fut rien de bien agréable.

Une fois tous en sécurité en Allemagne, les quatre membres de la famille demandèrent et obtiennent l'asile politique. Toutefois, la fiancée de Jaroslav et sa fille d'un précédent mariage étaient demeurées à Prague. La fiancée demanda alors un visa de sortie pour elle-même et sa fille. Peine perdue.

En 1977, Jaroslav décida de retourner en Tchécoslovaquie et de sauver sa fiancée. Disposant d'un passeport allemand, il voyagea incognito. Une fois à Prague, il réussit à obtenir des titres de voyage pour que sa fiancée et l'enfant de celle-ci puissent se déplacer à l'intérieur de l'Empire soviétique. Les trois se rendirent alors en Bulgarie. L'ultime étape de la fuite était un voyage en train jusqu'en Turquie. Avant qu'ils y arrivent, on

les fit descendre du train: la fiancée et l'enfant furent renvoyés en Tchécoslovaquie sous escorte, et Jaroslav fut arrêté et détenu en Bulgarie.

Pendant une quinzaine de jours, il fut interrogé et rossé à maintes reprises. Il avoua enfin son identité. On le renvoya en Tchécoslovaquie, où sa fiancée fut alors arrêtée et détenue pendant quatre mois au cours desquels on la soumettait constamment à des interrogatoires. Jaroslav insista pour dire qu'étant le seul et unique responsable de cette tentative de fuite, il en acceptait toute la responsabilité. On accorda alors à la fiancée une sentence avec sursis de deux ans. Pendant quatre mois, Jaroslav attendit en prison d'être «jugé»--les guillemets s'imposent d'autant plus qu'on lui refusa la permission de choisir son avocat et qu'on lui en assigna un qui était aussi membre du tribunal qui devait le juger, arrangement des plus commodes et des plus économiques pour les autorités.

Jaroslav Javorsky fut condamné à treize ans d'emprisonnement et reconnu coupable, entre autres choses, d'avoir illégalement quitté la Tchécoslovaquie, d'avoir incité une autre personne à fuir et d'avoir «trahi la République». On lui imposa la peine normalement infligée aux récidivistes et aux auteurs de crimes violents. Il est toujours détenu à la prison de Valdice, où il a été à plusieurs reprises battu (il a eu un pied brisé au cours d'une de ces agressions et, faute de soins, la difformité est devenue permanente). Deux grèves de la faim n'ont eu d'autre résultat que de multiplier les coups reçus.

En 1978, Amnistie Internationale a adopté Jaroslav Javorsky comme prisonnier d'opinion. Son cas a été présenté à la Conférence de Madrid, qui a suivi celle de Helsinki; le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne de l'Ouest a à plusieurs reprises soumis son cas aux autorités tchèques et, fait très rare sinon unique, Bonn a accordé à Javorsky la citoyenneté allemande.

Quiconque connaît le moindrement la façon dont les choses se passent dans l'Empire soviétique sait pourquoi le fils Javorsky a subi ce traitement particulièrement ignoble. Son père était un champion sportif tchèque. Or, les champions sportifs, comme les artistes de renom et les grandes figures connues internationalement, sont traités beaucoup mieux que le l'est le simple citoyen (à la condition, bien sûr, qu'ils se soumettent aux exigences de leurs dirigeants). En cas de défection, les autorités en ressentent doublement l'affront; premièrement, le refus de se soumettre signifie que même en étant très choyés, ces gens préfèrent encore la liberté, et, deuxièmement, parce qu'en raison même de leur renom, la lutte qu'ils mènent est connue du monde entier.

Dans le cas de M. Javorsky, on avait une autre raison de brutaliser son fils. Une affaire semblable avait éclaté quand un autre champion de tennis tchèque, Jaroslav Drobny, quitta son pays natal pour s'établir en Occident (il avait remporté le championnat de Wimbledon). Après cet épisode, les autorités tchèques interdirent pendant plusieurs années à leurs champions de tennis de jouer à l'étranger. Quant à M. Javorsky, il avait depuis longtemps cessé de participer à des tournois de tennis mais, en raison de ses anciens succès, son

nom devait être connu de tous ceux qui en Tchécoslovaquie et à l'étranger avaient suivi l'histoire du tennis (il avait à deux reprises remporté les semi-finales de Wimbledon).

Jaroslav Javorsky est maintenant malade; il souffre d'une infection cutanée, d'une infection aux yeux et d'une maladie rénale. Il est peu probable qu'il survive assez longtemps pour purger la totalité de sa peine, qui expire en 1991. A sa deuxième grève de la faim, la nouvelle se répandit. Dans une lettre, ses parents décrivent ce qui arriva alors:

«Les nouvelles de notre fils sont consternantes. Quelques jours avant qu'il cesse sa grève de la faim, on l'a sorti de l'hôpital et horriblement battu. Il a ensuite été jeté dans un trou glacial où il est resté pendant 24 heures. C'était début mars. On l'a privé d'eau et on lui a retiré les vitamines qu'on lui avait prescrites à l'hôpital. Ce n'est pas tout. On a demandé à son compagnon de cellule, qui avait aussi entrepris une grève de la faim, de dénoncer notre fils. C'était un vieil homme. On lui a brûlé les paupières et une partie des arcades sourcilières. Notre fils a dû être témoin de cette torture. Pour lui, ce fût peut-être encore pire que d'avoir à la subir. On ne peut pas traiter ces tortionnaires de bêtes, ce serait insulter les bêtes. Comment peut-on en arriver là? Ils voulaient bien sûr savoir comment avait pu se propager même à l'étranger la nouvelle de la grève de la faim que poursuivait notre fils. Voilà la vraie raison de leur acharnement».

Les parents de Javorsky concluent leur lettre par une prière de leur fils que j'aurais très mauvaise grâce à taire; il faut que nous nous rappellions, nous qui vivons en toute liberté combien de courage il faut pour traverser tout cela. Malgré tout, écrivent-ils, notre fils souhaite que le plus grand nombre possible sache ce qu'on lui inflige.

© Times Newspapers Limited, 1985

APPENDICE "EURO-4"

VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE

UN MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE

EN EUROPE DE L'EST

AUDIENCES AYANT LIEU À OTTAWA LE 30 MAI 1985

COMITÉ DES UKRAINIENS DU CANADA

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
CONGRÈS MONDIAL DES UKRAINIENS LIBRES

Toronto, 26 avril 1985

Présenté par Christina Isajiw

HISTORIQUE

Dans le présent mémoire sur la violation des droits de la personne en U.R.S.S., la Commission des droits de la personne du Congrès mondial des Ukrainiens libres (C.M.U.L.) s'inquiète tout particulièrement du fait que depuis 1980 des violations extrêmement graves des droits de la personne sont pratiques courantes en U.R.S.S.

Dans l'Acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Helsinki, 1975), les signataires déclarent leur volonté de respecter et de mettre en pratique dix principes guidant les relations entre les États participants. Parmi ces dix principes, ceux qui touchent plus particulièrement aux droits de la personne sont le principe VII: "respect des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de croyance religieuse" et le principe X: "remplir de bonne foi les obligations découlant du droit international".

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement soviétique a fait preuve d'un mépris total de l'opinion mondiale sur les questions relevant des droits de la personne, en ignorant ses engagements internationaux non seulement aux termes des accords d'Helsinki, mais aussi des ententes des Nations unies. Le gouvernement soviétique a constamment

intensifier sa violente campagne anti-dissidents depuis son invasion de l'Afghanistan vers la fin de 1979. Cette politique du gouvernement d'étouffer toutes les formes de dissension était accompagnée d'une plus grande violence et d'un traitement encore plus brutal des prisonniers politiques, en refusant souvent de donner des soins médicaux, attitude qui s'est traduite par la mort de sept prisonniers de conscience bien connus pour la seule année 1984. Quatre d'entre eux étaient des dissidents ukrainiens.

La campagne anti-dissidents du Kremlin a entraîné l'adoption de quatre lois répressives de manière à élargir le prétendu délit de dissension et d'isoler davantage la population russe de toute relation avec l'étranger. Il y a eu également l'amplification d'un mouvement officiel menant à l'extermination du samizdat, muselant ainsi toute expression d'opinion sur des sujets touchant la politique, la religion, la culture ou l'économie nationales.

ARRESTATIONS ET PROCÈS

Depuis 1980, de nombreux dissidents ont été arrêtés et emprisonnés pour avoir exercer pacifiquement leurs droits. Ces personnes ont été condamnées aux termes de lois criminelles interdisant explicitement l'exercice non violent des droits de la personne.

En 1984 seulement, au moins 130 activistes des droits de la personne ont été arrêtés. Parmi eux se trouvaient 71 activistes religieux, 21 futurs émigrants, 12 activistes juifs, 12 activistes géorgiens et 11 distributeurs ou auteurs de samizdat. Entre janvier 1983 et décembre 1984, plus de 64 activistes ukrainiens, religieux et des droits de la personne, ont été arrêtés et condamnés à l'emprisonnement, aux travaux forcés et à l'internement dans des asiles psychiatriques pour des durées allant de 3 à 15 ans. Un bon nombre ont été arrêtés à nouveau pendant qu'ils étaient en prison, quelques jours avant leur mise en liberté, certains sous des accusations inventées de trafic de drogues ou autres accusations. Pour une liste partielle des prisonniers de conscience ukrainiens qui se trouvent actuellement emprisonnés, veuillez consulter le document joint préparé par le Groupe ukrainien d'Helsinki.

La campagne anti-droits de la personne s'est accompagnée de l'imposition d'un régime plus sévère dans les prisons et les camps soviétiques. Cette répression vise divers résultats: accentuer l'isolement des camps, démoraliser les détenus par une plus grande brutalité, empêcher toute "contagion" par les activistes des droits de la personne et augmenter l'arsenal répressif des autorités.

Dans cette stratégie d'isolement, les Soviétiques

pratiquent un contrôle très sévère de la correspondance. Les prisonniers sont privés des visites semi-annuelles de leur famille - souvent des années à l'avance. Le sort de nombreux prisonniers est donc inconnu.

DÉCÈS DE PRISONNIERS DE CONSCIENCE

Nous possédons les preuves du décès de huit prisonniers de conscience bien connus qui sont morts au cours des douze derniers mois à la suite de brutalités infligées pendant l'incarcération et le refus des autorités soviétiques de leur donner des soins médicaux convenables. La torture des prisonniers, avec les millions de morts qu'elle entraîne, était le fondement des camps stalinistes. Après 1953, la loi russe interdisait le recours à la violence envers les détenus. La violence est revenue et est maintenant sanctionnée par la politique officielle.

Après 1975, on peut constater une recrudescence continue de la violence contre les prisonniers de conscience. Des brutalités ont tout d'abord été infligées aux prévenus pendant "l'enquête préliminaire": en 1978, un jeune adventiste, Yakov Dolgoter et en 1980, un mathématicien juif, Mark Morozov ont été mutilés. En 1983, il s'est produit une recrudescence de la violence contre les prisonniers de conscience dans les camps et les prisons: Yuri Orlov et Anatoly Marchenko,

surveillants des accords d'Helsinki à Moscou; Eduard Bulakh, activiste de l'Église pentecostale; Nizametdin Akhmetov, un musulman et Anatoly Koryagin, psychiatre russe.

Aleksandr Shatravka, un pacifiste ukrainien, a tenté de se suicider pendant sa détention au camp Zhanatas, à Kazakhstan en mai 1984. La blessure au couteau n'était pas mortelle. Lorsque A. Shatravka quitta l'hôpital, il fut battu par ses gardiens jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. Il apprit également qu'on allait lui infliger une autre peine. Pour expliquer sa tentative de suicide, A. Shatravka citait les coups répétés, un travail au-delà de ses forces (14 à 16 heures par jour, parfois sans sommeil pendant plusieurs journées) et l'absence de soins médicaux (A. Shatravka souffrait de pneumonie). Dans le dossier de Shatravka il est écrit "évasion possible". Pour cette raison, il devait faire acte de présence toutes les deux heures, de 6 h à 22 h, auprès de l'officier en fonction.

La poétesse ukrainienne-polonaise de grand talent, Irina Ratushynska, a passé 39 jours au secret, a été hospitalisée deux fois pour tuberculose et a été battue et nourrie de force pendant une grève de la faim en 1984.

Vasyl Stus, un surveillant ukrainien des accords d'Helsinki, condammé à une longue peine d'emprisonnement, est

dans un état grave dû à une néphrite, au camp à régime sévère de Perm (VS-389/36-1). Il s'agit justement du camp où trois activistes ukrainiens bien connus ont trouvé la mort: Yury Lytvyn, Valery Marchenko et Oleksy Tykhy. Vasyl Stus souffre également d'ulcères chroniques et de sténocardie, pourtant, il fut mis au secret avec des rations alimentaires restreintes pendant toute une année, du 20 janvier 1983 au 20 janvier 1984. Au cours des quatre dernières années, il a été privé de visites, supposément parce qu'il refuse de parler russe avec son épouse. Ses lettres sont régulièrement confisquées. (Pour de plus amples renseignements, consultez le communiqué ci-joint.)

Pour accentuer la répression des autorités, le Soviet suprême a adopté une nouvelle loi: "Désobéissance criminelle contre l'administration des institutions de travail punitif". En vigueur depuis le 13 septembre 1983, la loi facilite la procédure de réemprisonnement des détenus jusqu'à cinq ans pour des infractions mineures aux règlements du camp. Vladimir Poresh, un prisonnier de conscience russe orthodoxe, fut la première victime de l'article 188-3 qui autorise les administrateurs des institutions pénales à accuser un détenu de "désobéir criminellement aux demandes légales" si le détenu a déjà été puni pour une autre infraction de ce genre

au cours des années antérieures. Poresh, arrêté dans la prison Chistopol un jour avant sa remise en liberté, fut condamné à trois ans de prison pour quatre protestations pacifiques contre la privation des droits des prisonniers. Il y a maintenant plusieurs autres prisonniers de conscience qui font face à des accusations aux termes de cette loi, nommée loi du "prisonnier éternel". (Pour connaître le texte exact de cette loi, consultez les ajouts au droit criminel de l'U.R.S.S. ci-joints.)

Le destin tragique des dissidents ukrainiens nommés ci-dessous est décrit de façon à démontrer le recours abusif et officiel à la violence pour éliminer toute dissension. Nous espérons que ces rapports serviront à renforcer les demandes occidentales pour que cette brutalité prenne fin:

VALERIY MARCHENKO, écrivain, linguiste et journaliste est mort à 37 ans, le 7 octobre 1984, dans l'hôpital HAAS pour prisonniers de Léningrade. Le 13 septembre, V. Marchenko fut transporté par avion du camp VS-389/36- dans un état grave. Ses reins avaient cessé de fonctionner et il avait eu un arrêt cardiaque. Les médecins de l'hôpital ont demandé à plusieurs reprises la permission de l'envoyer dans un hôpital normal, pas comme le HAAS, où il y aurait un rein artificiel. Le

K.G.B. n'a pas voulu autorisé le transport du malade et V. Marchenko est mort.

V. Marchenko était arrêté une première fois en 1973 et condamné à huit ans de prison pour "agitation et propagande anti-soviétiques". Il était à nouveau arrêté en octobre 1983 pour avoir publier plusieurs articles à l'étranger. Cette fois-là, il fut condamné à 15 ans de prison. Il fut gravement malade pendant toute cette période et eut souvent besoin de soins médicaux. Lors de sa seconde arrestation en 1983, il fut transporté dans un état grave au camp après son procès. Le voyage prit 55 jours. Comme c'est l'habitude pendant de tels voyages, les prisonniers ne pouvaient aller à la toilette qu'une fois en 24 heures, ce qui est mortel pour quiconque souffre d'une maladie des reins. Au camp, V. Marchenko fut forcé de travailler même lorsqu'il faisait de la haute pression (240/160).

OLEKSIY TYKHY, membre fondateur du Groupe ukrainien d'Helsinki, instituteur de profession, mourut le 6 mai 1984 à l'âge de 57 ans au camp à régime sévère de Perm (VS-389/36-1) à la suite d'ulcères et d'autres maladies aggravées par les dures conditions qui sévissaient dans le camp. Nous savons que O. Tykhy souffrait de cirrhose

du foie, d'hépatite et d'un ulcère d'estomac. Il a subi deux opérations pour son ulcère d'estomac, la dernière au début de 1984. Il ne pesait que 90 livres peu avant son décès.

O. Tykhy, né en 1927, fut arrêté une première fois en 1957 pour "agitation et propagande anti-soviétiques". La principale accusation portée contre lui était qu'il avait critiqué les méthodes d'éducation soviétiques. Après 12 années d'emprisonnement (7 dans un camp et 5 en exil), O. Tykhy était en 1976 l'un des fondateurs du Groupe ukrainien d'Helsinki. En 1977, il était arrêté en même temps que M. Rudenko et condamné à 10 années de détention dans un camp à régime sévère et à 5 années d'exil. O. Tykhy est l'auteur d'un certain nombre d'articles qui furent publiés à l'Ouest: "Je ne peux plus me taire", "Problèmes ruraux", "Réflexion sur la langue et la culture ukrainienne dans la région de Donetsk" et d'autres.

YURIY LYTVYN est mort le 15 septembre 1984 dans un camp à régime sévère à Perm (VS-389/36-1). Nous ne connaissons pas la cause de son décès. Selon certains rapports, Yuriy Lytvyn se serait suicidé, toutefois, il est permis de douter de la véracité de ces rapports.

Poète et journaliste, Yuriy Lytvyn (né en 1934) fut un prisonnier politique pendant de nombreuses années. De 1951 à 1953, il fut emprisonné sous une accusation de délit criminel, mais était relâché après révision de son cas. En 1955, il était arrêté aux termes de l'article 58 de l'ancien code criminel et condamné à 10 ans de camp de travail; de 1974 à 1977, il était emprisonné aux termes de l'article 187-1, du code criminel ukrainien: "faire circuler de fausses déclarations diffamant le régime politique et social soviétique". Après sa mise en liberté, Yuriy Lytvyn devenait membre du Groupe ukrainien d'Helsinki. Arrêté à nouveau en août 1979, après avoir été sauvagement battu, il fut condamné sous de fausses accusations à 3 ans de travaux forcés. En 1981, alors qu'il était toujours détenu au camp, il fut à nouveau accusé aux termes de l'article 62 du code criminel ukrainien. Le tribunal a décrété qu'il était "un très dangereux récidiviste" et il fut condamné à 15 autres années d'emprisonnement, 10 ans dans un camp de travail et 5 ans d'exil.

Nous savons que Yuriy Lytvyn était en très mauvaise santé. Il avait subi deux graves opérations pour un

ulcère perforé et une maladie de l'intestin en 1979. En août 1980, sa mère envoyait des pétitions réclamant sa libération. Elle écrivait qu'en plus des ulcères d'estomac et des intestins, il souffrait d'une déficience de vitamine qui lui faisait perdre toutes ses dents et la vue.

OLEKSIY NIKITIN, ingénieur minier et chef d'un mouvement syndical indépendant, est mort à la suite d'un traitement psychiatrique abusif au printemps de 1984, à l'âge de 47 ans. Il fut détenu comme prisonnier politique de 1972 à 1976. Interné dans un asile psychiatrique en 1977, il fut, pendant des années, soigné à doses massives de neuroleptiques et d'autres médicaments inconnus, entraînant divers degrés de perte de la vision, de douleurs aiguës et de désorientation. En 1981, nous avons appris que l'état de santé de O. Nikitin se détériorait dangereusement et qu'il perdait la vue. Il fut relâché quelques jours avant sa mort et remis aux soins de sa soeur afin que sa mort ne soit pas enregistrée dans une institution psychiatrique.

Pour plus de renseignements au sujet des dissidents susmentionnés, veuillez consulter les communiqués ci-joints au sujet de chacun d'eux.

ADOPTION DE NOUVELLES LOIS RESTRICTIVES

Le 1er octobre 1983, les autorités soviétiques ajoutaient des articles au code criminel de la R.S.S.F.R., de la R.S.S.U. et d'autres républiques membres. Selon un communiqué du Conseil suprême de la R.S.S.U. (1983, no 40, p. 805 à 807), le décret entrait en vigueur rétroactivement au 1er octobre 1982.

Les nouvelles mesures sont ajoutées au code criminel déjà conçu pour servir d'instrument efficace de répression institutionalisée. L'article 183-3 décrit les peines d'emprisonnement dans les camps de travail pour les prisonniers qui font preuve d'une "désobéissance criminelle aux justes demandes faites par l'administration d'une institution de travail punitif" ou qui sont considérés comme des "récidivistes très dangereux"; l'article 196-1 impose de nouvelles restrictions à ceux qui sont soumis à une surveillance administrative après leur mise en liberté d'une institution pénale.

La nouvelle loi prévoit des peines de 3 à 5 ans d'emprisonnement pour les prisonniers qui ont été mis au secret pour avoir désobéi aux administrateurs du camp. Ces mesures s'appliquent à tous les prisonniers, mais les dissidents croient qu'elles sont appliquées principalement aux activistes des droits de la personne qui refusent de renoncer

à leur activité pendant qu'ils se trouvent dans le camp.

L'usage de mots aussi subjectifs et généraux que "criminel", "grave" et "très dangereux" laisse supposer que la loi est surtout conçue pour donner aux autorités pénales le pouvoir arbitraire de prolonger les peines des dissidents, un retour inquiétant à l'époque staliniste. Elle favorise, codifie et facilite la tactique récemment adoptée de réarrestation des dissidents peu avant leur mise en liberté. Cette pratique est devenue de plus en plus répandue au cours des dernières années alors qu'un bon nombre de dissidents, approchant du terme de leur peine, se sont vu condamner à des nouvelles peines, souvent sous des accusations de diffamation de l'État pendant qu'ils se trouvaient dans un camp.

La nouvelle loi facilitera cette pratique en relevant les autorités du besoin de monter tout un dossier contre un dissident qui approche du terme de sa peine. Elle permet aussi de porter de fausses accusations de trafic de drogues, par exemple, comme ce fut le cas pour de nombreux prisonniers de conscience ukrainiens dont: Petro Sichko, Vasyl Sichko, Yaroslaw Lesiv, Yuriy Lytvyn, Vasyl Ovsiyenko, Soryan Popadiuk et d'autres.

Aux termes de la nouvelle loi, on peut infliger des peines supplémentaires d'emprisonnement aux prisonniers qui

désobéissent aux administrateurs des camps ou qui protestent contre les conditions de travail insupportables, contre le manque de nourriture et de soins médicaux. Qui plus est, le fait que la loi s'applique aux prisonniers qui ont été punis au cours de leur détention, en étant mis au secret, permet de l'appliquer à la plupart des dissidents, tout particulièrement à ceux qui continuent de protester pendant leur détention. C'est une illustration éclatante de l'usage cynique de la loi par le gouvernement soviétique pour réprimer la dissension. Car en effet, les prisonniers seront punis d'avoir été punis et ceux qui ont été sévèrement punis dans le passé le seront encore davantage pour avoir eu à subir d'aussi sévères punitions auparavant.

Le Présidium du conseil suprême de l'U.R.S.S. a également adopté, le 22 septembre 1983, des modifications et des ajouts à la législation relative à la surveillance administrative des personnes mises en liberté (Pour connaître le texte intégral, veuillez consulter le communiqué ci-joint.)

Ce décret particulier engendre une atmosphère d'intimidation qui est psychologiquement nocive. Il prive la personne de tous ses droits en créant une atmosphère déshumanisante dans laquelle l'individu a peur de prendre une initiative.

En janvier 1984, le Présidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. apportait un certain nombre de modifications à la définition de l'agitation et de la propagande anti-soviétique aux termes de l'article 70 du code criminel de la R.S.S.F.R. C'est maintenant un délit criminel de non seulement préparer ou distribuer du matériel "nuisible", mais la seule possession d'un tel matériel constitue un délit criminel. Le paragraphe 2 de cet article qui prévoit des peines de 10 ans de travaux forcés et de 5 ans d'exil, s'appiquait auparavant uniquement aux personnes qui avaient déjà été condamnées ou qui avaient été condamnées pour des actes commis pendant la guerre. Maintenant, "les actes commis avec de l'argent ou d'autres biens provenant d'un organisme étranger ou de personnes agissant au nom de cet organisme" entraînent les mêmes peines. Il faut souligner qu'aucune définition précise n'est donnée de "autres biens" (des paquets de toutes sortes peuvent en faire partie); il n'est nullement nécessaire que "l'organsime étranger" soit "subversif" ou "anti-soviétique", il suffit qu'il soit "étranger"; la "personne" apportant de l'aide ne doit pas nécessairement faire partie de cet organisme, il suffit qu'elle "agisse en son nom". Cela revient donc à dire que toute aide humanitaire d'un fonds situé à l'étranger, ou même de personnes, peut être considérée comme une circonstance

aggravante dans le cas d'une personne déjà condamnée à 15 ans de prison.

Le nouvel article 13-1 est semblable à l'article 76-1 de la R.S.S.F.R.: "donner à des organismes étrangers des renseignements contenant des secrets officiels", lequel article prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans ou 2 ans de travail punitif pour avoir "donner à des organismes étrangers ou à leurs représentants, ou avoir rassembler à cette fin des renseignements économiques, scientifiques, techniques ou autres contenant des secrets officiels, renseignements donnés par une personne à qui on les avaient confiés dans l'exercice de ses fonctions ou dont elle a pris connaissance par d'autres moyens".

Il n'est nullement préciser dans la loi soviétique ce qu'est un secret officiel. Il faut aussi souligner que la loi fait mention de renseignements que l'accusé n'a pas nécessairement appris officiellement ou au travail mais "par d'autres moyens". La seconde partie de cet article porte sur des actes "qui ont causé des dommages importants" ou "qui ont eu d'autres conséquences importantes" et prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 8 ans.

L'article 14-1 correspond à l'article 77-1 de la R.S.S.F.R.: "actes qui nuisent au travail dans les

institutions de travail punitif" aux termes duquel article seuls les dangereux récidivistes et les personnes trouvées coupables de crimes graves étaient punis jusqu'à présent. Il s'applique maintenant à toutes les catégories de prisonniers.

En mars 1983, de nombreuses modifications ont été apportées au code du travail punitif. Les modifications suivantes ont entre autres été apportées à l'article 78-2 au sujet des obligations et des droits des personnes qui ont été conditionnellement condamnées et conditionnellement remises en liberté: après la phrase où il est dit que ces personnes doivent vivre "dans des hôtels conçus spécialement pour elles", il est ajouté qu'une "personne condamnée peut passer du temps hors de l'hôtel si elle a l'autorisation de l'organe des affaires internes responsable de la surveillance"; la possibilité antérieure de "vivre avec sa famille dans un logement loué par elle" est exclue du nouvel article, de plus que la mention d'une possibilité de partir en voyage.

À l'article 99 de la R.S.S.F.R. relatif aux conditions par lesquelles les condamnés sont mis en liberté surveillée, on a ajouté l'indication selon laquelle le condamné doit promettre par écrit de "prouver qu'il s'est réformé par une attitude exemplaire et honnête au travail".

En juillet 1984, un décret du Soviet suprême d'U.R.S.S.

fixait des amendes pouvant atteindre 100 roubles aux citoyens soviétiques qui violent "les règles de séjour en U.R.S.S. des citoyens étrangers ou sans patrie" ou qui offrent l'hébergement, le transport ou "d'autres services" aux étrangers sans une autorisation officielle. Les agents dont le travail est de recevoir les étrangers en U.R.S.S. peuvent se voir infliger des amendes atteignant 100 roubles s'ils violent les règles d'inscription, etc. Les particuliers qui invitent des non-citoyens chez eux ou qui les hébergent sont assujettis, aux termes des règlements administratifs, à des amendes allant jusqu'à 50 roubles pour avoir violé les règles de l'inscription. Bien que le nombre des actes illégaux n'ait pas été augmenté, le décret impose des limites évidentes aux relations entre les citoyens soviétiques et les étrangers.

Un autre règlement soviétique, adopté en août et mis en vigueur en octobre 1984, interdit aux étrangers de payer d'avance, selon des tarifs souvent exhobitants, des paquets envoyés aux citoyens soviétiques. Ce règlement met un terme à la politique soviétique qui permet depuis 30 ans aux amis et parents à l'étranger d'envoyer des vêtements et de la nourriture par la voie de sociétés de colis spéciaux moyennant un paiement d'avance. Ces nouvelles restrictions vont surtout toucher les familles des prisonniers de conscience et des

croyants, puisqu'il faudra maintenant payer des tarifs plus élevés sans garantie que le colis soit livré.

PERSÉCUTION RELIGIEUSE

La constitution soviétique garantit le "droit de professer ou de ne pas professer toute religion et de pratiquer des cérémonies religieuses ou de faire de la propagande athéiste". En pratique cependant, les croyants sont soumis à de nombreuses restrictions. La participation à des cérémonies religieuses entraîne l'exclusion du parti communiste et, parfois, la perte d'un emploi.

La loi soviétique exige que les congrégations religieuses de plus de 20 adultes s'enregistrent auprès des autorités. En pratique, les autorités se réservent le droit d'accorder ou de refuser l'enregistrement. Le refus soviétique d'accorder l'inscription peut servir à limiter le nombre des congrégations ou même de refuser un statut légal à une dénomination religieuse comme ce fut le cas pour l'Église catholique (unie) d'Ukraine. Le texte d'un appel lancé au ministre de l'Intérieur de la R.S.S.U par un groupe tentant d'obtenir l'inscription de l'Eglise catholique d'Ukraine a récemment paru à l'Ouest.

Le groupe fut créé en septembre 1982 par Yosyp Terelia pour obtenir la reconnaissance officielle de l'Église

d'Ukraine qui fut interdite en 1946. Dans un appel en trois points, le groupe demandait aux autorités de mettre fin à ce qu'il appelait une propagande anti-catholique, de permettre l'inscription de l'Église en Ukraine de l'Ouest et insistait sur le fait que l'Église catholique d'Ukraine ne s'était pas jointe volontairement à l'Église orthodoxe russe en 1946, comme il l'est déclaré. En fait, l'appel faisait état du fait que le gouvernement avait adopté un décret annonçant la création d'un comité spécial chargé d'éliminer l'Église catholique d'Ukraine. (Pour de plus amples renseignements sur la création du comité central des catholiques ukrainiens et le groupe d'action pour la défense des droits des croyants et de l'Église, veuillez consulter les documents ci-joints.)

Il est interdit aux croyants de l'Union soviétique de s'engager dans une activité charitable, de faire du prosélytisme ou de donner une éducation religieuse à leurs enfants. Dans certains cas, les autorités ont arraché les enfants à leur famille lorsque les familles avaient permis ou donné une telle éducation.

Le nombre des séminaires et d'autres institutions d'éducation cléricale, ainsi que le nombre des étudiants admis à poursuivre une vocation religieuse ne permet pas d'avoir un nombre de prêtres suffisant pour les dénominations

enregistrées officiellement. Les croyants non enregistrés comme les baptistes, les témoins de Jéhovah, les adventistes et les pentecostaux sont soumis à une grande variété de mesures répressives, y compris le harcèlement à l'école ou au travail, le refus de donner accès à l'hébergement, le renvoi d'un poste et l'emprisonnement, de même qu'un traitement psychiatrique forcé.

Au cours des dernières années, les exemples de répression religieuse abondent. Pendant la seconde moitié de 1984, on a assisté à une nouvelle persécution de l'Église catholique (unie) d'Ukraine. Le prêtre Vasyli Kobryn était arrêté sous l'inculpation "d'agitation et de propagande anti-soviétiques" le 12 novembre 1984. Ses collègues, Iosyf Terelia et Grygori Budzynskiy ont également été détenus et menacés par les autorités soviétiques.

Des rapports indiquent aussi que les autorités soviétiques ont brûlé une église catholique près de Lviv, en juin 1984, et qu'elles ont fermé deux monastères catholiques. Ces mesures ont suivi la parution d'un nouveau journal smizdat, "Chronique de l'Église catholique d'Ukraine".

Un prêtre catholique ukrainien de 72 ans, Anton Potochnyk, est mort le 29 mai 1984 pendant sa cinquième détention. Il est mort dans un camp de travail après s'être

vu refuser des soins médicaux et avoir été placé dans une cellule de punition alors qu'il ne s'était pas encore remis d'une opération grave à l'estomac.

Le révérend A. Potochnyk était arrêté en octobre 1983 dans la ville de Stryi, peu après avoir subi une opération grave à l'estomac. C'était sa cinquième arrestation. Le prêtre fut envoyé à la prison de Lviv alors qu'il avait encore ses points de suture. Deux semaines plus tard, il devait subir une nouvelle opération. En dépit de la gravité de son état, le révérend Potochnyk était jugé et condamné à un an dans un camp de travail à régime sévère et envoyé au VL-315/30 de Lviv le 18 novembre 1983. Bien que gravement malade, il lui fut interdit d'aller à l'hôpital du camp par le Cpt Talyzin, identifié comme étant le chef de la division hospitalière, parce qu'il aurait eu une mauvaise influence sur les autres prisonniers.

Le 14 décembre, le révérend Potochnyk était convoqué aux quartiers généraux du camp et le commandant, Lt. Col. V. Povchenko, lui annonçait qu'en raison des instructions spéciales devant s'appliquer aux catholiques ukrainiens, il devrait travailler et effectuer sa charge de travail en dépit de son âge et de son état de santé. Peu après, le révérend Potochnyk était placé dans une cellule de punition

pour 15 jours. Après trois jours, le prêtre gravement malade eu une hémorragie et fut transporté d'urgence à l'hôpital du camp. Il était reconduit à la cellule de punition le deuxième jour après que le Cpt Talyzin se soit opposé à son hospitalisation. Il est décédé de 29 mai.

En plus de la persécution d'une certaine catégorie de croyants, le gouvernement exerce toutes sortes de pressions pour décourager les croyances religieuses en général parmi ses citoyens. Les pressions se sont intensifiées au cours de l'année 1984. Le Parti communiste, défini dans la constitution comme étant "la force qui conduit et guide la société soviétique" est, selon ses propres règles, un organisme athée. L'inscription au parti, considéré incompatible avec une croyance religieuses, est en fait essentielle à quiconque veut un avancement vers des postes d'autorité ou de prestige dans le pays. Le gouvernement a donc structuré l'avancement de façon à pratiquement exclure tous les croyants pratiquants des possibilités d'éducation et des carrières intéressantes.

Nous possédons des documents, dans certains cas succincts, qui indiquent qu'il y a au moins 134 prisonniers de conscience emprisonnés dans diverses institutions et condamnés pour leur croyance religieuse.

ABUS DE LA PSYCHIATRIE

En avril 1983, l'Union soviétique se retirait de l'Association mondiale de psychiatrie pour éviter une motion de censure devant être déposée en juillet. Le gouvernement continue d'interner les activistes politiques et religieux dans les asiles psychiatriques où ils sont souvent soumis à des drogues dangereuses ne faisant pas partie de la pratique habituelle de la psychiatrie. Ce traitement est en fait une forme de torture. Certaines sources nous laissent penser que plus de 1 000 personnes sont à l'heure actuelle internées dans des asiles psychiatriques pour des raisons politiques.

En 1981, le chef de la neuro-psychiatrie du ministère de la Santé soviétique déclarait publiquement, au septième congrès des neuropathologistes et psychiatres, que 1,2 p. cent des patients dans les asiles psychiatriques de Moscou étaient internés à la suite de visites auprès des organismes d'État pour présenter des plaintes sans fondement et des déclarations diffamatoires. Le Bulletin d'information de l'Association internationale sur l'usage politique de la psychiatrie soulève depuis mars 1982 la question du nombre éventuel des "victimes actuelles". Comme réponse partielle nous pouvons citer: "Les chiffres fourni par le psychiatre officiel Dr Serebryakova (section III.1, D) peuvent, après une extrapolation prudente,

suggérer que près de 6 000 internés des asiles soviétiques le sont pour des raisons non médicales."

Les abus sont toujours nombreux. Le 31 août 1984, l'activiste catholique Aleksandr Riga était condamné par un tribunal de Moscou à un traitement indéfini dans un asile psychiatrique spécial, supposèment pour avoir favoriser des pratiques religieuses parmi ses amis et pour avoir distribuer du matériel religieux.

Les asiles psychiatriques spéciaux, contrairement aux hôpitaux psychiatriques habituels, sont aussi utilisés pour l'internement de dangereux criminels, souvent des meurtriers et des violeurs.

Le résumé qui suit au sujet des dissidents ukrainiens en ce moment internés dans divers asiles psychiatriques est donné pour illustrer la manière dont une science curative peut servir d'instrument d'une répression politique cruelle entre les mains soviétiques:

Hreshchuk, Ivan, né en 1924, historien. Arrêté en 1975 pour "diffamation du régime politique et social soviétique", article 190-1, interné antérieurement dans un asile psychiatrique de 1971 à ?, actuellement à Kievsaka (obl., pos. Vorzel, OPB no 2); Kalyuzhny, Volodimir, né le 24 mai 1951, artiste, arrêté en 1975, article 83, s'est échappé de l'U.R.S.S. en passant en Afghanistan, détenu actuellement à l'asile de Dnepropetrovskaya; Khailo, Volodomir, né le 15 avril 1932, arrêté en 1980, baptiste de l'Église chrétienne évangélique, pour avoir eu l'intention d'émigrer, antérieurement jugé pour son activité religieuse, il a 15 enfants et souffre de

maladies du coeur, du foie et de l'estomac, il se trouve à l'heure actuelle à l'asile de Dnepropetrovsk; Klishch, Mikhail, arrêté avant 1974, article 70, activité liée à l'Église catholique d'Ukraine, actuellement à l'asile de Sychovka; Kolishenko, Viktor, né en 1942, employé d'un studio de cinéma, arrêté en 1972, tentative d'évasion de l'U.R.S.S., actuellement à l'asile de Dnepropetrovsk; Kolomiyets, Volodomir, philologue, arrêté en 1976, article 70, lieu d'internement inconnu; Kutsil, Dmitry, né en 1931, arrêté en 1968, article 190-1, il a écrit un livre sur la réalité soviétique, déjà arrêté en 1956-?, interné pour des raisons politiques, actuellement à l'asile Ivano-Frakovsk; Lupinos (Lupynis en ukrainien), Anatoly, né en 1938, administrateur d'une société musicale, arrêté le 28 mai 1971, article 70, pour lecture de poèmes devant le monument Shevchenko et pour avoir rédiger des articles pour le samizdat, emprisonné auparavant de 1956 à 1967, actuellement à l'asile de Oryol; Lysak, Petro, né en 1916, ingénieur, arrêté au début d'octobre 1956, article 58, pour avoir pris la parole lors d'une réunion contre la répression politique et le brouillage des ondes des radios occidentales, actuellement à l'asile de Kaluga; Lysov, Volodimir, né en 1924, arrêté le 29 février 1979 pour avoir écrit des lettres défendant les prisonniers politiques, handicapé, actuellement en Ukraine à l'asile de Duboviki;Meleshko, Viktor, né en 1935, chauffeur, arrêté en 1972, article 190-1, pour avoir fait appel aux autorités locales devant les règlements arbitraires qui sévissaient au dépôt, actuellement à l'asile 142350 de Moskovskaya; Mikhailenko, Anna, née en 1935, professeur d'anglais, arrêtée le 22 février 1980, article 70, activité liée aux droits de la personne, actuellement à la section 6 de l'asile de Kazan; Pavlyuk, Valery, interné sans procès le 7 novembre 1982 pour avoir voulu quitter l'U.R.S.S., actuellement à l'asile de Smolensk; Ruban, Vasyl, né en 1942, poète et éditeur, arrêté au début de 1972, article 70, pour avoir écrit "Une Ukraine communiste et indépendante", actuellement à l'asile de Dnepropetrovsk; Rybak, Georgy, né en 1950, auteur, arrêté en octobre 1982, article 209, pour avoir voulu émigrer, auteur de samizdat, actuellement à l'asile de Léningrade; Shatravka, Aleksandr, né le 6 octobre 1950, arrêté le 3 août 1982, articles 190-1 et 196, partie 3, pour avoir écrit des mémoires, "Si vous êtes infecté de liberté ou rapports d'un estomac de cannibale", pour avoir recueilli des signatures pour une pétition réclamant le désarmement

et pour avoir fait des déclarations "anti-soviétiques", a été interné dans divers asiles psychiatriques de 1974 à 1979, en 1980, en 1981, sous des accusations similaires, lieu d'internement actuel inconnu; Sidenko, Feodor, né le 22 mars 1938, arrêté le 16 octobre 1979, article 190-1, pour avoir eu l'intention d'émigrer, emprisonné de 1965 à 1970 pour activité religieuse, actuellement à la section 7 de l'asile de Chernyakhovsk; Skochok, Pavel, né en 1936, journaliste, arrêté le 1er janvier 1978, article 190-1, pour avoir protester contre la répression politique et contre le fait d'avoir perdu son emploi, lieu d'internement inconnu; Valkiv, Nukolay, né en 1933, arrêté à la fin de 1977, article 190-1, pour avoir publié un journal ukrainien (samizdat), lieu d'internement inconnu; Yavorsky, Anatoly, né en 1956, arrêté avant 1979, tentative d'évasion à l'Ouest à travers la Tchécoslovaquie, actuellement à l'asile de Dnepropetrovsk.

Le cas du Dr Mykola Plakhotnyuk mérite une attention particulière. Mykola Plakhotnyuk est né le 8 mai 1936; en 1959 il terminait son apprentissage dans un collège médical de Kiev. Il fut arrêté une première fois le 13 janvier 1972, pendant la période d'arrestation massive des Ukrainiens; il fut inculpé aux termes de l'article 70, jugé irresponsable et il fut interné presque 9 ans dans divers asiles pshychiatriques.

Après sa remise en liberté, le 10 décembre 1980, les autorités soviétiques ont continué à le persécuter. Le 8 avril 1981, cette persécution s'est traduite par des coups assénés dans une rue de Kiev qui blessèrent gravement le Dr Plakhotnyuk à la colonne vertébrale (fractures des vertèbres de la colonne). La série d'événements qui suivirent sont si

étranges que nous avons, nous occidentaux, de la difficulté à croire qu'une société soit capable de tant d'efforts pour détruire un individu, mais les faits démontrent que des événements similaires arrivent à d'autres dissidents en U.R.S.S. (Pour connaître l'histoire de l'arrestation du Dr Plakhotnyuk et des inculpations portées contre lui, veuillez consulter le communiqué du 2 avril 1982.)

Mykola Plakhotnyuk fut arrêté le 6 septembre 1981, inculpé aux termes des articles 121 et 210 pour homosexualité et détournement de mineurs vers une activité criminelle. Son adresse actuelle est la suivante: 349348, R.S.S.U., Voroshilvogradskaya obl., g. Krasny Luch, g. Petrovskoye, uchr, UL-314/24-113.

L'abus de la psychiatrie a atteint des sommets à la mort, au début du printemps de 1984, d'Oleksiy Nikityn, l'ingénieur minier de Donetsk qui fut interné de force dans un asile psychiatrique pour avoir mis deux correspondants américains en relations avec des mineurs soviétiques, en 1980, pour faire connaître leurs dures conditions de vie.

RESTRICTIONS À L'ÉMIGRATION

Les taux d'émigration des trois nationalités soviétiques (allemande, arménienne et juive) qui ont reçu l'autorisation de quitter l'U.R.S.S. n'ont jamais été aussi bas.

Tous les autres groupes qui font des demandes d'émigration font face à des obstacles insurmontables et la plupart sont gravement persécutés après de telles demandes. Tout citoyen soviétique peut être emprisonné s'il insiste auprès des autorités soviétiques pour obtenir l'autorisation d'émigrer. Un citoyen soviétique pris à traverser les frontières de l'U.R.S.S. sans autorisation officielle se voit infliger une peine d'emprisonnement très longue. Pendant que l'émigration arrivait à un point mort en U.R.S.S., on constatait l'apparition de signes indiquant que les autorités soviétiques s'étaient lancées dans une campagne visant à récupérer les personnes les plus connues qui sont passées à l'Ouest en leur promettant l'impunité.

En dépit de ces promesses, un soldat ukrainien, interné en Suisse après avoir été relâché par les insurgés afghans grâce à l'intervention de la Croix rouge internationale et des autorités suisses, revenait en Union soviétique pour se voir condamné à 10 ans d'emprisonnement dans un camp de travail à régime sévère à la suite d'une inculpation de trahison. VALERY DIDENKO, qui revint en Union soviétique en août dernier après deux ans de détention en Suisse, fut accusé aux termes de l'article 64 de "trahison de la patrie". Il était un des neuf soldats soviétiques

capturés par les insurgés afghans et qui furent éventuellement confiés aux Suisses. Ces hommes ont été gardés au secret, aucun visiteur occidental n'ayant droit de les voir; ils recevaient cependant chaque mois des représentants de l'U.R.S.S. Les périodes d'internement en Suisse ne se font pas toutes aux mêmes dates et il nous est donc impossible de savoir sous quelles pressions ils décidèrent de retourner "volontairement" en Union soviétique.

En novembre dernier, deux soldats de l'Armée rouge qui avaient désertés leur unité en Afghanistan et qui s'étaient retrouvés en Grande-Bretagne, sont eux aussi retournés en U.R.S.S. On n'a plus entendu parlé des deux hommes, le sergent Ighor Rykhov et le soldat Oleg Klan, depuis leur retour en Union soviétique.

En dépit de sa ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par conséquent de son engagement juridique à garantir à quiconque le "droit de quitter tout pays, y compris le sien", l'Union soviétique ne permet pas à ses citoyens d'émigrer librement. La seule raison valable pour émigrer est la réunification des familles et, au cours des dernières années, même cette raison a été sévèrement limitée. Il s'en suit que les autorités soviétiques ont autorisé l'émigration d'un petit nombre parmi

les 30 000 protestants évangéliques qui veulent quitter l'U.R.S.S. Les seuls trois groupes de citoyens soviétiques qui ont l'autorisation d'émigrer sont les Juifs qui détiennent des visas pour Israel, les Allemands qui se rendent en République fédérale d'Allemagne et les Arméniens qui ont d'abord émigré au Liban et, plus récemment, aux États-Unis.

Le dossier sur la réunification des familles d'Ukrainiens a été et demeure pitoyable. Pour obtenir des documents de sortie pour les familles ukrainiennes, c'est auprès du groupe O.V.I.R. de l'U.R.S.S. qu'il faut faire des pressions. Pour avoir une quelconque influence auprès de ce groupe, il faut que la réunification d'une famille se fasse dans le cadre d'accords bilatéraux tels que les échanges culturels, les ententes de commerce et d'autres. Les gouvernements occidentaux ne sont pas prêts à accorder une telle importance à la réunification des familles ukrainiennes ou d'autres européens de l'Est.

Les citoyens ukrainiens de l'U.R.S.S. ont peu de possibilités s'ils veulent aller rejoindre leur famille à l'étranger. Ils peuvent faire une demande d'émigration et faire face ainsi à des peines sévères, au harcèlement, à la perte de leur emploi ou à l'internement dans un asile psychiatrique. Les quelques rares personnes qui obtiennent

l'autorisation de se rendre à l'étranger peuvent essayer d'y rester en demandant l'asile politique. Toutefois, le statut de réfugié réclamé par les Ukrainiens qui s'échappent d'U.R.S.S. ou d'autres pays de l'Est est très difficile à obtenir en raison de la procédure relative au statut de réfugié. Au Canada, la Société d'aide aux immigrants ukrainiens canadiens déclare dans ses rapports: "l'expérience démontre que le Comité consultatif du statut de réfugié et la Commission canadienne d'appel de l'immigration ont refusé toutes les personnes d'origine ukrainienne, quelle que soit la preuve présentée." La Société affirme qu'elle n'a pas "gagné" une seule cause au cours des neufs dernières années.

Danylo Shumuk, le dissident ukrainien bien connu qui passa 40 ans de son existence en prison, demeure un problème irrésolu de réunification familiale au Canada. D. Shumuk, né le 30 février 1914, ouvrier, se trouve actuellement en KazSSR, à Uralskaya obl., Karatobinsky r-n, s. Karatobe, ul. Kurmangazy, 1.

RUSSIFICATION DES CULTURES NON RUSSES

L'Union soviétique tire une grande fierté du fait qu'elle est un État multi-national. Bien que les Russes soient politiquement proéminents, l'Union soviétique est en fait composée de 15 républiques. Chacune d'elle a le droit, en

vertu de la constitution soviétique, de se séparer de l'Union soviétique, du moins en théorie. Ces républiques peuvent se regrouper de la manière suivante: les trois républiques slaves d'Ukaine, de Belorussie et de Russie; les trois républiques caucasiennes d'Arménie, d'Azerbaidzhan et de Géorgie; les républiques asiatiques d'Uzbekistan, de Kirgizia, de Tadzhikistan, de Turkmanie et de Kazkhstan et quatre républiques dont l'Union soviétique a pris le contrôle pendant la Seconde guerre mondiale, la Moldavie et les trois États baltiques d'Estonie, de Latvie et de Lithuanie.

Les membres des nationalités majoritaires font face en U.R.S.S. à d'importants handicaps, principalement à la pression continue de Moscou pour qu'elles "russifient" leur langue et leur culture. Les protestations sont particulièrement vives en Latvie, en Estonie, en Lithuanie, en Ukraine, en Géorgie et en Arménie, où il arrive que des milliers de personnes descendent dans les rues comme c'est arrivé récemment en Géorgie et en Estonie.

Vous trouverez, ci-joint, la résolution adoptée par le ministère de l'Éducation de la R.S.S.U, comme preuve des "mesures supplémentaires" de la politique de russification telle qu'elle s'applique en Ukraine.

MÉMOIRE n° 7-B

ANNEXES AU MÉMOIRE

VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE

COMITÉ CANADO-UKRANIEN

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE CMUL

RÉSOLUTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE LA RSS D'UKRAINE

(Ne pas publier. Usage officiel seulement).
29 juin 1983. Rapport n° (illisible)

Mesures additionnelles visant à améliorer l'apprentissage de la langue russe dans les écoles et institutions pédagogiques publiques de la RSS d'Ukraine.

Conformément à la décision du comité central du Parti communiste d'Ukraine et du conseil des ministres de la RSS d'Ukraine du 10 juin 1983, n° 268: «Au sujet du travail d'organisation pour l'application, dans la République, de la décision du comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et du conseil des ministres de l'URSS du 26 mai 1983, n° 473» et «Au sujet des efforts additionnels visant à améliorer l'apprentissage de la langue russe dans les établissements publics et autres établissements d'enseignement des républiques de l'Union» et à la directive correspondante du ministère de l'Éducation de l'URSS datée du 7 juin 1983, n° 63, le ministère de l'Éducation de la RSS d'Ukraine décide:

1. D'approuver des mesures additionnelles visant à améliorer l'apprentissage de la langue russe dans les écoles et établissements pédagogiques publics, les établissements préscolaires et les établissements extrascolaires de la République (supplément).

2. D'enjoindre l'administration du ministère de l'Éducation de la RSS

d'Ukraine et les sections du Ministère, l'Institut de recherche--NDI (Naukovo-Doslidnyi Instytut) sur la pédagogie de la RSS d'Ukraine, le NDI de psychologie de la RSS d'Ukraine, les services d'éducation publique de la région (et) de la ville de Sébastopol, les collèges central, régional et municipal de Kiev et de Sébastopol pour la formation des enseignants, l'IUU (Instytut Udoskonalennia Uchyteliv), (Collège pour la formation des enseignants), les présidents des collèges pour la formation des enseignants et les directeurs des établissements d'enseignement collectivement d'appliquer les mesures envisagées pour rendre plus efficaces l'apprentissage et l'enseignement de la langue russe dans les écoles et les établissements pédagogiques. On prendra toutes les mesures voulues pour assurer l'utilisation et la maîtrise de la langue russe (et) pour que cette langue soit l'égale de la langue maternelle, qu'elle devienne la norme des diplômés du cycle secondaire et qu'elle constitue une obligation sociale pour chaque jeune personne.

3. Que les administrations régionale et municipale de l'éducation publique à Sébastopol, l'administration municipale de l'éducation publique à Kiev, les présidents des collèges pour la formation des enseignants et les directeurs des collèges communautaires d'enseignants fassent rapport au sujet de l'application des directives du comité central du Parti communiste d'Ukraine et du Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine et sur la décision du conseil du ministère de l'Éducation de la RSS d'Ukraine avant janvier 1984 et 1985.

4. Il appartiendra au sous-ministre, le camarade V.E. Taranenko, de contrôler l'application des directives du comité central du Parti communiste d'Ukraine et du conseil des ministres de la RSS d'Ukraine et l'application de la décision rendue par le conseil, et de préparer les renseignements voulus pour le comité central du Parti communiste d'Ukraine et pour le conseil des ministres de la RSS d'Ukraine en janvier 1984 et 1985.

Signatures: ... Approuvé par le conseil du ministère de l'Éducation de la RSS d'Ukraine, 29 juin 1982.

MESURES ADDITIONNELLES:

Pour améliorer l'enseignement du russe dans les écoles publiques, les établissements pédagogiques d'enseignement, les établissements préscolaires et les établissements extrascolaires de la République.

1. Faire connaître la décision du Parti communiste d'Ukraine et du conseil des ministres de la RSS d'Ukraine «Sur l'organisation de l'exécution, dans la République, de la décision du comité central du Parti communiste de l'URSS et du conseil des ministres de l'URSS du 26 mai 1983, n° 473. «Sur les efforts additionnels visant à améliorer l'apprentissage du russe dans les établissements publics et autres établissements d'apprentissage des républiques de l'Union» à chaque association pédagogique des écoles et des autres établissements d'enseignements où la langue d'instruction est

autre que le russe, aux établissements de formation des enseignants et aux bureaux de la méthodologie, aux collèges pédagogiques et aux instituts de recherche.

Assurer le travail d'organisation, de pédagogie et d'idéologie et de politique en vue d'améliorer encore l'enseignement en russe dans les écoles publiques de la RSS d'Ukraine en tenant compte de ce que la maîtrise du russe autant que de la langue maternelle doit devenir une nécessité objective et un besoin pour chaque citoyen, qu'elle a pour effet de raffermir encore les liens d'amitié et de fraternité entre les peuples de l'URSS et de créer et de raffermir les possibilités matérielles et spirituelles du peuple soviétique.

Administrations scolaires, établissements pédagogiques, établissements préscolaires, enseignement, IUU central, NDI de la pédagogie de la RSS d'Ukraine, service municipal d'éducation publique de Sébastopol, NDI (Naukovo Doslidnyi Instytut) régional et municipal. Institut de la science et de la recherche en pédagogie, présidents des collèges pour enseignants, directeurs des collèges communautaires.*

2. Pour le 15 septembre 1983, élaborer des mesures définitives et bien assimiler les directives en vue d'une amélioration plus poussée de

---

*On trouve en abrégé, après chaque paragraphe, la liste des organisations et des personnes chargées d'exécuter ces plans.

Le rédacteur.

l'apprentissage et de l'enseignement du russe dans les écoles publiques, les collèges pour enseignants, les institutions préscolaires et les autres établissements d'enseignement où la langue d'instruction est l'ukrainien, le moldave, le hongrois et le polonais aux réunions des conseils pédagogiques, des conseils de sociétés savantes, des conférences d'enseignants d'août 1983, des commissions et conseils d'éducation publique.

Services régional et municipal d'éducation publique de Sébastopol, service municipal d'éducation publique de Kiev, écoles de perfectionnement des enseignants, présidents des collèges pour enseignants et directeurs des collèges communautaires d'enseignants.

3. Selon l'ordre approuvé, adopter des mesures de correction des plans d'enseignement dans les établissements d'enseignement public et de formation des enseignants où la langue d'instruction est autre que le russe afin d'améliorer l'enseignement du russe pour le 1er août 1983.

À compter de 1984 et avec la réalisation de conditions favorables à l'enseignement de la langue et de la littérature russes dans les écoles publiques et les collèges pédagogiques où la langue d'instruction est une autre langue que le russe, les classes et les groupes comptant plus de 25 élèves devront être divisés en deux sous-groupes.

Administrations scolaires des établissements pédagogiques et de la planification financière.

4. Améliorer le réseau des écoles et des classes publiques où se fait l'enseignement avancé de la langue et de la littérature russes (décision du conseil des ministres de l'Éducation du 31 octobre 1978, n° 15).

Au cours de 1984-1985, créer dans chaque ville et district où existe un contingent national d'élèves une école (des classes) où se fait l'enseignement poussé du russe. Il vaut mieux utiliser l'expérience de l'administration des écoles publiques pour ce qui est de la langue d'instruction, langue maternelle et russe.

Dans les écoles publiques et les écoles du cours de 8 ans où les langues d'instruction sont le moldave, le hongrois et le polonais,

à compter de l'année scolaire 1983-1984, l'enseignement facultatif de la langue et de la littérature russes pour les élèves de la 7e à la 10e années.

Administrations, planification financière des établissements préscolaires, services régionaux d'éducation publique, administration de l'éducation publique de la ville de Kiev.

5. Appliquer des mesures pour relever le niveau de l'enseignement et de l'apprentissage du russe dans les écoles publiques où la langue d'instruction est l'ukrainien, le moldave, le hongrois et le polonais.

Prévoir systématiquement dans les plans annuels du Ministère, les établissements de recherche, les services d'instruction publique, les

collèges de formation des enseignants et les instituts pédagogiques l'examen du niveau d'instruction et de la qualité des connaissances acquises par les élèves des écoles publiques, des collèges communautaires d'enseignants et des collèges pour la formation des enseignants en matière de langue et de littérature russes. Les résultats de ces études seront examinés aux réunions des conseils et des commissions, qui devront formuler les ordonnances et les recommandations voulues.

Administrations des écoles publiques, établissements pédagogiques d'enseignement, NDI de pédagogie de la RSS d'Ukraine, services régionaux et municipaux d'éducation publique, collèges pour le perfectionnement des enseignants.

6. Améliorer les formes et les méthodes de l'enseignement du russe aux enfants de nationalités non russes dans les maternelles et les classes préparatoires. Selon le nouveau programme, adopter au cours de l'année scolaire 1983-1984 l'enseignement du russe dans les classes les plus avancées des établissements préscolaires.

Pour l'enseignement du russe dans les établissements préscolaires, surtout dans les régions rurales, affecter aux écoles d'éducation publique, à compter de l'année scolaire 1983-1983 des professeurs de russe n'ayant pas une charge d'enseignement remplie.

Pour le 1er juin 1984, établir des plans pour que les enseignants des maternelles et les parents fassent apprendre le russe aux plus vieux des enfants d'âge préscolaire.

Administrations de l'éducation préscolaire, services régional et municipal d'éducation publique de Sébastopol, administration de l'éducation publique de Kiev.

7. Étendre les recherches relatives à l'apprentissage du russe dans les écoles et les établissements préscolaires. Faire les additions nécessaires au «plan prospectif de recherches importantes dans les sciences pédagogiques et psychologiques dans la RSS d'Ukraine pour 1981-1985», prévoir pour 1984-1985 les adaptations nécessaires de l'enseignement théorique et pratique du russe et, en particulier, mettre l'accent sur l'aspect pratique de l'apprentissage du russe, établir le lien entre l'enseignement du russe et les langues maternelles dans les écoles nationales, créer l'aptitude à parler le russe, mettre sur pied des méthodes et des mesures efficaces d'enseignement du russe dans les écoles où les langues d'instruction sont l'ukrainien, le hongrois et le polonais.

NID de pédagogie de la RSS d'Ukraine, Institut de psychologie de la RSS d'Ukraine, collèges pour la formation des enseignants.

8. Pour le 1er novembre 1985 il faudra élaborer le plan prospectif de recherche scientifique visant à améliorer la forme et les méthodes de

l'enseignement de la langue et de la littérature russes dans les écoles nationales pour 1986-1990 en s'intéressant tout spécialement aux problèmes suivants: fondement méthodologique de l'enseignement de la langue et de la littérature russes dans les écoles publiques, amélioration de l'efficacité des cours de langue et de littérature russes, interconnexion entre l'enseignement des langues et des littératures russes et ukrainiennes, méthodes d'étude de la langue et de la littérature russes dans les écoles et enseignement plus poussé de ces matières, fondement théorique du complexe scientifique de la langue russe pour les élèves des écoles nationales, amélioration du contenu des cours, méthodes d'enseignement de la langue et de la littérature russes dans les établissements pédagogiques de haut savoir.

Pour le 1er juin 1984 il faudra avoir réglé la question du programme interministériel complexe du NID de pédagogie de la RSS d'Ukraine et de l'Académie des arts et des sciences de la RSS d'Ukraine portant sur «l'apprentissage du russe comme moyen de communication nationale» pour 1990.

Conseil de coordination de la recherche scientifique sur les sciences pédagogiques et psychologiques dans la RSS d'Ukraine, direction des établissements pédagogiques.

9. Préparer pour 1985 un congrès scientifique et pratique de la République intitulé: «La langue russe--langue de la communication internationale, de l'amitié et de la collaboration (entre les) peuples de l'URSS.»

Pour le 1er février 1984, on devra soumettre le plan relatif à l'organisation et à la réalisation de la conférence.

NID de pédagogie de la RSS d'Ukraine, administrations des écoles, de l'enseignement préscolaire, instituts pédagogiques d'étude, CIUU (Central'nyi Instytut Udoconalennia Uchyteliv--Collège central de perfectionnement des enseignants).

10. En 1984, tenir des consultations et colloques entre les présidents des départements de langue et de littérature russes des collèges régionaux de perfectionnement des enseignants, des principaux départements de langue et de littérature russes des collèges pédagogiques et avec les présidents des commissions d'étude et les professeurs de langue et de littérature russes dans les établissements pédagogiques d'enseignement.

Administration des écoles, établissements pédagogiques d'enseignement

11. Pour la fin du cinquième plan quinquennal, l'enseignement du russe dans les écoles dont la langue d'instruction n'est pas le russe devrait être dispensé par des enseignants titulaires de diplômes plus élevés. Il est rationnel d'utiliser à cette fin les enseignants et les diplômés récents des établissements pédagogiques d'enseignement. Pour les professeurs de russe qui n'ont pas reçu un enseignement supérieur, on devra créer toutes les conditions possibles leur permettant d'améliorer leur niveau de compétence grâce à des cours de correspondance dans les collèges pédagogiques et les universités.

Pour le 1er octobre 1983, on devra avoir formulé la proposition du plan d'État de la RSS d'Ukraine relative à une préparation plus étendue des professeurs de langue et de littérature russes dans les collèges pédagogiques pour qu'on ait absolument besoin d'eux dans les écoles et les collèges de formation des enseignants en 1990.

Administration du personnel, de la planification financière, des établissements pédagogiques d'enseignement, des services provinciaux, municipaux et régionaux de l'éducation publique.

12. À compter de 1984 et jusqu'à la campagne d'admission de 1990, on devra fournir un enseignement de qualité et la qualification des élèves des classes avancées à partir de la population autochtone des républiques soviétiques vers les collèges pédagogiques de la RSS d'Ukraine selon une quantité conforme à l'addendum no 1.

Administration des établissements pédagogiques, administration de la planification financière.

13. Pour le 20 février 1984 on devra préparer, pour les présenter au conseil des ministres de la RSS d'Ukraine, des propositions visant à répondre aux besoins additionnels des établissements pédagogiques d'enseignement de la république à l'égard des professeurs de langue et de littérature russes, dans une proportion d'un professeur pour huit élèves à l'étude et à l'essai.

Administration de la planification financière, administration des établissements pédagogiques

14. En 1984-1986, on devra utiliser les fonds de l'État pour achever la construction des laboratoires d'enseignement et des dortoirs devant servir aux élèves et aux diplômés à l'essai qui étudient la langue et la littérature russes dans les collèges pédagogiques, conformément à l'addendum n° 2.

Administration de la planification financière, section de l'équipement, administration des établissements pédagogiques d'enseignement, présidents des collèges pour enseignants.

15. Afin d'améliorer la qualité de la préparation des enseignants à l'égard de tout ce qui concerne la langue russe dans les collèges pour enseignants et les établissements pédagogiques dont la langue d'instruction est l'ukrainien, pour 1983-1984:

-- adopter des changements dans les régimes d'enseignement des établissements d'enseignement correspondants, augmenter les heures de cours consacrées à l'enseignement du russe, utiliser à cette fin le temps affecté à l'étude des cours d'enseignement (libre choix) et à la préparation médicale et, là où c'est nécessaire, une partie du temps consacré à l'apprentissage d'une langue étrangère;

--désigner les collèges pour enseignants où sera adoptée la préparation des enseignants en vue des écoles dont la langue d'instruction est autre que le russe dans le cas des titulaires des classes de commençants en cours de langues étrangères en créant une nouvelle spécialité: «la langue et la littérature russes dans l'école nationale (non russe)».

--en collaboration avec le ministère de l'Éducation de l'URSS, déterminer les conditions des derniers examens en langue russe dans les collèges pour enseignants et les établissements pour le perfectionnement des enseignants;

--demander au ministère de l'Enseignement supérieur d'adopter des plans pour que la langue russe devienne une matière obligatoire pour les étudiants des départements non linguistiques des collèges pour enseignants et des établissements de perfectionnement des enseignants qui ont terminé leurs études dans des écoles nationales (non russes).

Administrations des établissements d'apprentissage de la pédagogie, présidents des collèges pour enseignants, directeurs des établissements d'apprentissage pour enseignants.

16. En 1984, sur le modèle de Drogobych, que les collèges pédagogiques de Kharkov et de Tcherkassy et le collège O.M. Gorky de Kiev organisent des cours du soir à l'intention des personnes désireuses d'améliorer leur connaissance du russe. Les départements de russe de ces écoles devront fournir la documentation qu'il faut pour assurer le processus d'apprentissage.

Administrations des établissements d'études pédagogiques, présidents des collèges pour enseignants

17. Pour le 1er novembre 1984, on devra formuler des propositions à présenter au Comité de planification de la RSS d'Ukraine en vue d'augmenter l'admission annuelle aux écoles d'enseignement supérieur de 25 élèves inscrits aux cours suivants: «la langue et la littérature russes» et «méthodologie de la langue et de la littérature russes».

Selon l'ordre établi, régler la question de commencer à fournir en 1984-1986 des cours supérieurs sur «la langue et la littérature russes» et sur «la méthodologie de la langue et de la littérature russes» dans les collèges pour enseignants de Kharkov, Kirovograd et Nizhyn.

Administration des établissements d'enseignement pédagogique , présidents des collèges pour enseignants

18. Au cours du troisième trimestre de 1983 devront être appliquées les propositions suivantes du ministère de l'Éducation de la RSS d'Ukraine:

--conditions d'admission des diplômés des écoles d'enseignement général des villages qui expriment le désir de se spécialiser dans l'enseignement du russe dans les sections préparatoires des collèges et universités, sans expérience établie dans l'enseignement;

--l'ordre prioritaire à suivre pour l'admission privilégiée des diplômés de la 8e année et des écoles publiques dans les établissements d'enseignement pédagogique sur la recommandation des conseils et des administrations de l'éducation publique.

Administrations des établissements d'enseignement pédagogique.

19. Adopter selon l'ordre établi pour les personnes qui commencent des études par diplômés un examen d'entrée portant sur la langue et la littérature russes et, plus tard, un examen dans une matière donnée dans le cadre du minimum du programme pour diplômés.

Administrations et établissements d'enseignement de la pédagogie.

20. À compter de 1984, on devra organiser le perfectionnement des enseignants à l'intention des titulaires des premières classes et des professeurs de russe dans les écoles dont les langues d'instruction sont l'ukrainien, le hongrois,le moldave et le polonais par un cours de deux mois--tous les trois ans--dans les collèges de perfectionnement des enseignants, les collèges pour enseignants et les universités, à l'intention aussi des associations méthodologiques de district (municipales) des professeurs de russe une fois par mois tous les trois ans à l'IUU central (Instytut Udosconalennia Uchyteliv--Collège de perfectionnement des enseignants), mais les chefs des associations méthodologiques de titulaires

des premières classes suivront ce cours à l'IUU régional (municipal).

Garantir le perfectionnement des enseignants à la demande des républiques de l'Union dans les collèges de perfectionnement des enseignants et les établissements d'études supérieures de la SRR d'Ukraine.

Administration du personnel, écoles, administration de la planification financière, bureaux régionaux, de la CIUU et bureau municipal, pour Sébastopol, de l'éducation publique, administration de l'éducation publique à Kiev.

21. Pour le 1er septembre 1983, on devra élaborer et accompagner du décret voulu un plan plus précis pour le perfectionnement du personnel pédagogique et administratif de toutes les catégories pour 1984, en désignant le lieu et le moment exact d'un recyclage pour les titulaires des premières classes et les professeurs de russe dans les écoles dont la langue d'instruction n'est pas le russe.

Administration du personnel, écoles, administration de la planification financière, administrations des établissements d'études pédagogiques.

22. Englober dans le plan de perfectionnement du personnel pédagogique pour 1984 le recyclage des professeurs de russe des établissements professionnels et techniques du cycle moyen de la république à l'IUU régional (municipal) de même qu'une entente avec le comité d'État de l'enseignement professionnel

et technique quant au nombre des enseignants et à l'endroit où se fera leur recyclage.

Administration du personnel.

23. Pour le 1er novembre 1984, on devra préparer des plans relatifs aux thèmes d'enseignement pour le perfectionnement professionnel des titulaires des premières classes et des professeurs de russe dans les écoles où la langue d'instruction est une autre langue que le russe, par des cours de deux mois à l'IUU régional (municipal), aux collèges pour enseignants et aux universités.

IUU central, NDI pédagogique de la RSS d'Ukraine, administration des écoles.

24. En 1985-1986, on devra assurer la construction et l'occupation des immeubles servant à l'enseignement et des dortoirs construits au moyen de deniers de l'État à l'intention des élèves des collèges de perfectionnement des enseignants, en conformité de l'addendum no 3.

Section de l'immobilisation, directions régionales de l'éducation publique, administration de l'éducation publique de la ville de Kiev, collèges de perfectionnement des enseignants.

25. Adopter des mesures additionnelles en vue d'une utilisation plus étendue des possibilités morales actuelles d'encouragement à l'égard des membres du per

pédagogique, méthodologique et administratif qui ont connu le plus de succès dans leur travail visant à améliorer l'enseignement du russe dans les écoles de la république.

Administrations du personnel, écoles, directions régionale, de district et municipales de l'éducation publique.

26. Dans les budgets prévus pour 1984 et les années suivantes, obtenir les crédits nécessaires suivants:

--augmentation de 16 pour cent de la rémunération des titulaires des classes préparatoires et des premières classes qui enseignent le russe, des professeurs de langue et de littérature russes de la 9e et de la 10e (11e) années des écoles publiques et des établissements pédagogiques dont la langue d'instruction n'est pas (le russe et) qui sont situées dans les régions rurales et les villages de banlieue:

--augmentation des frais de dépenses pour les étudiants des collèges pour enseignants qui se spécialisent en langue et en littérature russes, conformément à la résolution du comité central du Parti communiste de l' URSS et du conseil des ministres de l'URSS du 16 octobre 1971, n° 755 (décision du comité central du Parti communiste de la RSS d'Ukraine et du conseil des ministres de la RSS d'Ukraine du 14 décembre 1971) pour les étudiants des collèges de droit.

Administrations de la planification financière, départements régionaux de l'éducation publique.

27. Pour le 1er septembre 1983, on devra présenter des propositions en vue de la présence de méthodologistes permanents additionnels de la langue russe dans les bureaux méthodologiques de district qui auraient eu des écoles et des maternelles où les langues de l'instruction seraient le moldave et le hongrois.

Administration de la planification financière, administrations des écoles de Zakarpatian, Odessa et Tchernigov, départements régionaux de l'éducation publique.

28. Pour le 1er janvier 1984, on devra ouvrir à l'IUU central un département de langue et de littérature russes qui sera chargé d'administrer tout le système de perfectionnement du personnel pédagogique, méthodologique et administratif en ce qui concerne l'apprentissage de la langue et de la littérature russes dans les écoles de la république.

IUU central, administration du personnel des établissements de pédagogie, administration de la planification financière.

29. Pour le 1er octobre 1983, appliquer de la manière établie la proposition visant la restructuration du périodique Russkii iazyk i leteratura v shkolakh Ukrainskoi SSR--(langue et littérature russes dans les écoles

publiques de la RSS d'Ukraine), et en faire passer le rythme de publication de 6 à 12 numéros par année.

Renforcer la direction méthodologique et pratique du périodique. Entreprendre une rubrique permanente qui renseignerait les lecteurs sur les cas d'adoption de méthodes efficaces d'apprentissage et d'enseignement du russe dans les établissements scolaires de tout genre. Conjointement avec le département de l'instruction publique et l'administration de l'enseignement professionnel et technique, mener une campagne d'abonnement au périodique.

Administrations scolaires, subdivisions correspondantes des publications d'État du Comité d'État de la RSS d'Ukraine de l'enseignement professionnel et technique, départements de l'éducation publique.

30. Conjointement avec la maison d'édition «Radians'ka shkola» (l'école soviétique), élaborer pour le 1er octobre 1983 et utiliser des mesures concrètes permettant d'améliorer le contenu et les niveaux idéologiques-théoriques et scientifiques des manuels existants de russe et des cahiers méthodologiques pertinents à l'intention des écoles dont les langues d'instruction sont l'ukrainien, le moldave, le hongrois et le polonais.

Pour le 1er novembre 1983, on devra préparer à l'intention de la maison d'édition d'État de la RSS d'Ukraine des propositions en vue de la publication, en 1985-1990, de nouveaux manuels de russe pour les écoles

nationales, d'auxiliaires d'enseignement illustrés, de textes méthodologiques en russe, de dictionnaires (d'orthographe, d'explication, de synonymes, d'expressions et autres), de textes littéraires en russe pour les élèves, les étudiants, les enseignants et les professeurs des écoles dont la langue d'instruction est une autre langue que le russe, en vue de la satisfaction intégrale des besoins et pour que soit poussée (plus loin) la publication de livres en russe à l'intention des enfants d'âge préscolaire.

Les bibliothèques de l'institution scientifique, dans le cadre du système de NCI de la RSS d'Ukraine, devront être stockées des documents nécessaires, conjointement avec les organisations qui vendent des livres, elles devront élaborer des plans pour l'acquisition, de la part des bibliothèques, des établissements de pédagogie, et des collèges régionaux et municipaux de perfectionnement des enseignants, d'ouvrages de méthodologie, de politique et de littérature écrits en russe et (elles devront aussi) assurer la réalisation de ces plans.

Administrations scolaires des établissements de pédagogie, instruction préscolaire, formation, NDI de pédagogie de la RSS d'Ukraine, départements d'éducation publique.

31. Pour le 1er décembre 1983, on devra préparer une proposition au cinéma d'État de la RSS d'Ukraine sur la réalisation de films d'instruction en langue et en littérature russes.

Pour le 1er mai 1984 on devra préparer un plan provisoire pour 1986-1990 au sujet de la distribution d'auxiliaires éducatifs en russe pour les premières classes et les classes moyennes des écoles dont les langues d'instruction sont le moldave et le hongrois. On ajoutera le son aux films pour enfants produits en 1981-1983 pour l'enseignement du russe dans les écoles nationales.

Faire en sorte que soient réalisées pour 1985 des audio-cassettes pour l'enseignement oral du russe dans les classes préparatoires des écoles de langues moldave et hongroise.

La Commission des droits de la personne du Congrès mondial des Ukrainiens libres (CMUL) profite de l'occasion pour vous soumettre ce bref mémoire portant sur la persécution inhumaine de toutes les religions en Ukraine, pays d'origine de nos ancêtres. Cette persécution est le fait non pas de quelques fanatiques irresponsables mais bien d'un gouvernement établi, celui de l'URSS.

La persécution religieuse en Ukraine est une preuve indéniable de l'inhumanité de l'homme pour l'homme.

Ce que le patriarche Pimen n'a pas dit au président Reagan

Le 3 avril 1983, le New York Times publiait une «lettre ouverte» au président Ronald Reagan, signée par «Sa sainteté Pimen, patriarche de Moscou et de toute la Russie». Dans cette lettre, le patriarche Pimen s'en prenait au président Reagan pour l'allocution prononcée par celui-ci au 41e congrès annuel de la National Association of Evangelicals; il accusait le président de «chantage atomique» et d'autres crimes semblables.

Après s'être attaqué au président Reagan, le patriarche Pimen entreprenait de décrire la situation heureuse, idyllique dans laquelle se trouvent tous les citoyens de l'URSS et leurs églises:

...L'Union soviétique est un pays vaste et varié où les gens

de diverses religions et les incroyants vivent ensemble dans une parfaite harmonie et dans le respect du droit à la liberté de conscience qui est garanti à chacun par notre constitution... (L'Église orthodoxe russe, s'acquitte de sa mission de salut conformément aux canons et aux traditions de l'Église et sans ingérence de l'État dans son activité. Il en est de même des autres Églises chrétiennes: georgienne orthodoxe, Église apostolique arménienne, Églises luthériennes évangéliques, Églises baptistes, réformées, méthodistes et autres ainsi que des commissions religieuses des collectivités musulmanes, bouddhistes et juives.

Il est remarquable que le patriarche Pimen ait négligé de dire au président Reagan ce qui est arrivé à l'Église orthodoxe ukrainienne et à l'Église catholique ukrainienne que les autorités ont détruites toutes les deux par des moyens physiques.

Le martyre des Églises ukrainiennes

Il n'existe probablement aucune autre Église chrétienne dans le monde qui ait eu à subir autant de mauvais traitements de la part d'un gouvernement établi que les Églises d'Ukraine.

a) L'Église orthodoxe ukrainienne: Le peuple ukrainien a reçu le christianisme de Byzance en 988 au cours du règne du Prince Vladimir le Grand, avant le grand schisme qui allait diviser l'Eglise en une Eglise de l'Est et une

Église de l'Ouest en 1054. À cause de l'influence byzantine, l'Église est demeurée liée au patriarchat de Constantinople, Kiev devenant le siège d'un métropolite et jouissant d'une grande autonomie.

Après la signature, en 1654, du traité de Pereyaslav, qui faisant dépendre de Moscou la plus grande partie de l'Ukraine, le métropolitanat de Kiev devenait subordonné au patriarchat de Moscou (1687).

En 1917, avec la création de l'État indépendant d'Ukraine, un conseil de l'Église orthodoxe de toute l'Ukraine était formé par des prêtres et des laïcs patriotes ukrainiens. Ce fut immédiatement le début des efforts visant à restaurer l'entière autocéphalie de l'Église orthodoxe ukrainienne et sa séparation du patriarchat de Moscou.

En 1921, malgré le régime communiste sous lequel se trouvait l'Ukraine, l'Église orthodoxe autocéphale ukrainienne continua de fonctionner à titre d'Église entièrement indépendante pour les fidèles orthodoxes ukrainiens. À bien des égards, elle ressemblait à l'Église anglicane d'Angleterre, qui ne relève d'aucune autorité internationale. Malgré les ennuis constants que lui créait le gouvernement communiste et les positions farouches de l'Église orthodoxe russe, l'Église orthodoxe ukrainienne connut une grande expansion, non seulement dans toute l'Ukraine, mais aussi dans les colonies ukrainiennes du Kouban, du Kazakhstan, de la Sibérie occidentale et de la Manchourie. En 1930, elle comptait 34 archevêques et évêques, quelque

15 000 prêtres et environ 1 200 paroisses.

Mais, dans l'espace de sept ans (1931-1938), le gouvernement de Staline détruisait l'Église orthodoxe autocéphale ukrainienne en Ukraine; il arrêtait et liquidait trois métropolites orthodoxes ukrainiens, 30 archevêques et évêques et environ 1 500 prêtres de même que plusieurs milliers de membres laïcs des conseils de région et de paroisse.

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'Église orthodoxe ukrainienne en Ukraine. Ce qu'on y trouve c'est le soi-disant «Exarchat d'Ukraine», simple filiale de l'Église orthodoxe russe. Il n'existe qu'une seule publication ecclésiastique en ukrainien et la langue ukrainienne a été interdite comme langue liturgique en Ukraine et à l'extérieur de l'Ukraine occidentale et c'est le russe qui est utilisé surtout dans les sermons et l'administration. En résumé, l'Église orthodoxe russe et son «exarchat d'Ukraine» sont un moyen de subversion et de russification du peuple ukrainien.

b) L'Église catholique ukrainienne, désignée parfois sous son nom ancien d'«uniate», remonte à 1596, année où le Conseil des évêques ukrainiens et quelques évêques biélorusses signaient à Brest une union avec le siège apostolique romain, reconnaissant ainsi l'autorité du pape tout en conservant le rite ecclésiastique byzantin.

Au début, les catholiques ukrainiens ont été placés sous la domination du royaume de Pologne et de Lithuanie mais, à la suite des trois partages de la Pologne, à la fin du XVIIIe siècle, ils furent divisés entre les empires russe et autrichien. Les tsars russes les ont persécutés pour les forcer, en fin de compte, à adopter l'orthodoxie russe, mais l'Église catholique ukrainienne, en Galicie et en Bucovine, provinces de l'Empire autrichien, demeura entièrement libre, de sorte qu'elle put devenir une force importante et jouer un rôle de premier plan dans le développement culturel, social et politique de l'Ukraine.

Au cours de la période de 1920 à 1939, l'Ukraine occidentale faisait partie de l'État polonais et l'Église catholique ukrainienne, tout en subissant certaines entraves de la part du gouvernement polonais, se divisait en trois éparchies (diocèses) et comptait plus de 5 millions de fidèles. Une autre éparchie des catholiques ukrainiens se trouvait à Mukachiv, en Carpatho-Ukraine (Ruthénie), région rattachée à la Tchécoslovaquie entre les deux guerres mondiales.

À la suite du pacte germano-soviétique de 1939, l'URSS annexait l'Ukraine occidentale et les catholiques ukrainiens étaient soumis à une première vague de persécutions communistes: tous les séminaires, les monastères, les couvents, toutes les écoles religieuses et toutes les publications furent dissous et une foule de laïcs catholiques éminents et de prêtres étaient arrêtés, exilés ou exécutés.

Mais le coup final fut porté en avril 1945, au moment où la Deuxième Guerre mondiale s'achevait et que les troupes soviétiques se trouvaient déjà à Berlin. Le 11 avril 1945, la NKVD arrêtait toute la hiérarchie catholique ukrainienne, y compris le métropolite Yosyf Slipyj, neuf évêques et des centaines de prêtres et de membres importants du laïcat catholique.

Sous la direction de P. Khodchanko, membre du Conseil des commissaires du peuple pour les affaires de l'Église orthodoxe russe, un «comité d'initiative» formé de trois prêtres apostats était chargé de «préparer un synode» devant annuler l'union de Brest (1596) - l'union avec le Saint-Siège.

Du 8 au 10 mars 1946, un «synode» regroupant 216 prêtres catholiques ukrainiens terrorisés, mais pas un seul évêque, se tenait à Lviv et proclamait «officiellement» la «réunion de l'Église catholique ukrainienne avec l'Église orthodoxe russe».

Rappelons que 216 seulement des 3 600 prêtres et religieux catholiques ukrainiens ont assisté à ce «synode». Les autres ont été arrêtés ou se sont cachés dans la forêt pour s'enfuir à travers la Pologne et la Tchécoslovaquie vers l'ouest. Cette destruction sanglante d'une église vivante a été déplorée par le pape Pie XII dans ses encycliques Orientales Omnes Ecclesias (24 décembre 1945) et Orentales Omnes (20 décembre 1952).

Le gouvernement soviétique et le patriarche Pimen se vantent pourtant de leur «constitution très libérale», et notamment de l'article 123, qui garantit à chaque citoyen soviétique «le droit à la liberté de culte».

Des collectivités catholiques ukrainiennes ont continué d'exister en Ukraine occidentale et chez les Ukrainiens en exil en Asie, ce que reconnaissent malgré eux les médias officiels soviétiques, par exemple les films, les textes de propagande, les émissions de télévision et de radio, qui s'en prennent à l'«Église catholique ukrainienne illégale», au «clergé (illégal)» et même aux séminaires «illégaux». On attaque aussi le cardinal patriarche Yosyf Slipyj, seul survivant de la hiérarchie catholique ukrainienne originale qui, après 18 ans d'emprisonnement en URSS, a été libéré en février 1963 à la suite d'une intervention directe du président John F. Kennedy auprès de Nikita S. Khroushchev.

Les minorités religieuses en Ukraine

Bien qu'elles ne soient pas interdites, l'Église catholique romaine d'Ukraine, qui compte surtout des diocèses polonais, connaît un certain déclin à cause de la politique antireligieuse du gouvernement soviétique. Parmi tous les groupes protestants d'Ukraine, ce sont les Chrétiens évangéliques et les Baptistes qui comptent le plus d'adhérents. L'aile radicale de l'Église s'est séparée du Conseil des évangéliques et des baptistes de toute l'union, reconnu par le gouvernement. Les dissidents ont formé leur propre conseil

pour protester contre la politique progouvernementale du conseil et, en conséquence, ils ne sont plus reconnus.

Sont interdits depuis la Deuxième Guerre mondiale en Ukraine l'Église réformée évangélique ukrainienne, l'Église luthérienne chrétienne et les Témoins de Jéhovah, dont les doctrines sont décrites comme étant «anti-gouvernementales et fanatiques».

La population juive de l'URSS subit depuis longtemps les persécutions religieuses et ethniques, qui se sont accrues depuis l'adoption, par le gouvernement soviétique, d'une politique anti-Israël.

L'attitude courageuse des catholiques ukrainiens

Nous l'avons noté plus haut, malgré la destruction brutale et la persécution de l'Église catholique ukrainienne en Ukraine, les catholiques ukrainiens pratiquent ouvertement la religion et réclament de la même manière le rétablissement de l'Église catholique ukrainienne en Ukraine.

Le 9 septembre 1982 était créé en Ukraine le«Groupe d'initiative pour la défense des droits des croyants et de l'Église», dirigé par Yosyf Terelya, activiste religieux ukrainien qui a passé de nombreuses années dans les prisons et les camps de travail soviétiques. Parmi les autres membres du comité, on note le Rév. Hryhory Budzynsky, les Rév. Dionisiy et Ihnatiy et

Mme Stephania Petrash-Sichko. Le groupe s'est adressé au gouvernement de la RSS d'Ukraine à Kiev pour réclamer la légalisation de l'Église catholique en Ukraine; la restauration de tous les biens de l'Église; la restitution des écoles et de la presse catholiques; la liberté de créer des associations catholiques et le droit d'envoyer des étudiants séminaristes dans des villes catholiques telles que Varsovie, Vienne et Munich.

M. Terelya a été arrêté immédiatement par la KGB et accusé d'«agitation et propagande antisoviétiques».

La voix du Congrès américain

Malgré le silence presque total que les dirigeants et les organismes religieux du monde, chrétiens et non chrétiens, gardent au sujet de la crise et du martyre des Églises catholique et orthodoxe ukrainiennes, il existe au Congrès des États-Unis un groupe d'hommes et de femmes de vision qui ont jugé qu'il était de leur devoir de parler et d'agir à la défense des Églises ukrainiennes.

Le 30 septembre 1982, après la création du «Groupe d'initiative pour la défense des droits des croyants et de l'Église» en Ukraine, le Congrès américain adoptait à l'unanimité une résolution concurrente, S.Con.Res. 18, «au sujet de l'établissement du libre exercice de la religion en Ukraine».

Citant l'Article 52 de la Constitution de l'URSS et d'autres documents et accords internationaux que l'URSS a signés et qu'elle s'est engagée à appliquer, la résolution demande au président des États-Unis:

(1) De demander au gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de permettre la renaissance concrète des Eglises orthodoxe et catholique ukrainiennes et des autres religions indépendantes dans la plus grande nation non russe qui existe dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques et en Europe de l'Est;

(2) D'utiliser des contacts officiels et non officiels avec les autorités de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en vue d'obtenir la liberté du culte religieux dans les églises et tous les autres lieux de culte des religions indépendantes comme le prévoit la Constitution de l'URSS; et

(3) D'attirer l'attention de tous les conseils religieux nationaux et internationaux sur la nature de ce crime staliniste et de cette violation perpétuée des droits fondamentaux de la personne en faisant appel de la manière voulue à l'engagement de leurs ressources pour la réalisation des objectifs de cette résolution.

Ces événements et développements ne pouvaient pas échapper à la connaissance du patriarche Pimen et, dans ce cas, sa «lettre ouverte» au président Reagan n'est pas entièrement sincère.

Nous vous prions instamment d'élever la voix pour protester contre cette persécution honteuse et inhumaine de toutes les religions en Ukraine, tout particulièrement des Églises ukrainiennes catholique et orthodoxe, qui ont été interdites en contravention de tous les engagements écrits de l'URSS, y compris de la Constitution soviétique, qui assure à tous les citoyens le droit inaliénable de pratiquer la religion de leur choix.

APPENDICE "EURO-5"

Mémoire n° 4

Rapport

sur la

mise en oeuvre

de l'ACTE FINAL D'HELSINKI

en

LETTONIE, TERRITOIRE SOUS
OCCUPATION SOVIÉTIQUE

1985

Fédération Mondiale des Lettons Libres

Rapport sur la mise en oeuvre

de l'Acte final d'Helsinki

en Lettonie, Territoire sous

occupation soviétique

1985

Fédération Mondiale des Lettons Libres

le 1er mars 1985

Rockville, Maryland 20850, États-Unis d'Amérique

TABLE DES MATIÈRES

Préface

Génocide du peuple Letton

Russification par restriction de la langue nationale

Politiques du Gouvernement soviétique en Lettonie
Un programme de terrorisme

Évaluation générale de la mise en oeuvre de l'Acte final d'Helsinki et du Document de clôture de Madrid

Les Soviétiques entraînent les jeunes Lettons au combat

Annexes

Annexe I Le Pacte Ribbentrop-Molotov

Annexe II L'Annexion des États baltes à l'Union soviétique

Annexe III Public Law 97-196 Jour de la Liberté balte

Annexe IV Jour de la Liberté balte - Proclamation

Annexe V Journal Officiel de la République Française du 16 décembre 1981 - Extrait

Annexe VI Journal Officiel de la République Française du 3 mai 1982 - Extrait

Annexe VII Résolution de l'Assemblée législative de l'Ontario adoptée le 16 novembre 1984

Annexe VIII Le cas de Ints Calitis

Annexe IX Le cas de M. G. Astra (sa dernière adresse au tribunal)

Annexe X Le cas de M. J. Barkans (son plaidoyer à Youri Andropov)

Annexe XI Le cas de M. J. Rozkalns

Préface

1985 marque le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Les 35 États participants au Document de clôture de Madrid ont souligné que

> ... tous les États participants reconnaissent dans l'Acte final l'importance universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont le respect est un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre eux, comme entre tous les États.
>
> Puis dans la section du même Document relative aux Principes: Les États participants soulignent leur détermination à favoriser et à encourager l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ...
>
> De même, ils se déclarent résolus à développer leurs lois et règlements dans les

domaines des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et des autres droits de l'homme et des libertés fondamentales; ils soulignent également leur détermination d'assurer l'exercice effectif de ces droits et libertés.

Ils rappellent le droit de l'individu de connaître ses droits et devoirs dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et d'agir en conséquence, en conformité avec l'Acte final; ils prendront, dans leurs pays respectifs, les mesures nécessaires pour garantir effectivement ce droit.

Pour assurer le respect de ces droits et libertés, enchâssés dans l'Acte final, le droit à l'autodétermination doit être rendu aux peuples baltes, que l'odieuse entente conclue à l'automne 1938 entre l'Union soviétique et l'Allemagne nazie a privés de leur indépendance. (Annexe I). La partie secrète du Pacte livrait l'Estonie, la Lettonie et la Lithuanie à l'Union soviétique. Suite à cette Entente, l'Armée rouge, au mépris des nombreux traités liant l'Union soviétique à la Lettonie, à l'Estonie et à la Lithuanie, entreprit l'invasion des trois pays.

En quelques semaines, les trois Républiques indépendantes furent, bon gré mal gré, annexées à l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. (Annexe II).

Bien que cette action illégale ait été maintes et maintes fois dénoncée par les démocraties occidentales, le Gouvernement soviétique tente de légitimer sa domination des États baltes en invoquant l'inviolabilité des frontières (frontières acquises lors des conquêtes de l'Armée Rouge durant la deuxième Guerre Mondiale) tracées dans l'Acte final de la CSCE, et en considérant toute demande formelle de rétablissement de l'indépendance des peuples baltes comme une "ingérence" dans les affaires internes de l'Union soviétique.

Plusieurs gouvernements occidentaux ont réaffirmé qu'ils condamnaient l'annexion des États baltes à l'Union soviétique, et se sont déclarés en faveur de l'autodétermination des peuples baltes. Parmi eux, citons le Gouvernement américain, le Gouvernement français et, plus récemment, la Province de l'Ontario, au Canada.

En juin 1982, le Sénat et la Chambre des Représentants des États-Unis adoptaient la loi dite "Public Law 97-196" (Annexe III) signée par le Président des États-Unis. Le Congrès

y reconnaît le droit des peuples lithuanien, letton et estonien, à la liberté et à l'indépendance.

Cette loi américaine et la Proclamation du Jour de la Liberté balte (Annexe IV) soulignent l'illégalité de l'occupation et de l'annexion de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lithuanie à l'Union soviétique.

En 1981, le Ministre français des Affaires étrangères, Claude Cheysson, a précisé la position de la France concernant les États baltes (Annexe V) en réponse à une question du sénateur Jacques Mossion (Somme). Le 2 mai 1982, l'annexion des États baltes à l'U.R.S.S. fut de nouveau condamnée à l'Assemblée Nationale française par le Ministre des Affaires étrangères de ce pays. (Annexe VI).

Le 16 novembre 1984, fut adoptée à l'Assemblée législative de l'Ontario une résolution reconnaissant l'universalité et l'indivisibilité de la liberté et l'adhésion aux principes des libertés politiques et de la souveraineté nationale comme éléments fondamentaux de notre société libre et démocratique. Par la suite, l'Honorable William Davis, premier ministre de l'Ontario, signait une Proclamation formelle marquant le 66e anniversaire de l'indépendance de la Lettonie. (Annexe VII).

L'autodétermination des peuples est expressément mentionnée dans le Principe VIII de l'Acte final. C'est pourquoi l'annexion des États baltes sera abordée, dans le contexte des libertés fondamentales, lors de la réunion des experts des États participants, convoquée pour étudier la question globale du respect, par les États participants, des droits de la personne et des libertés fondamentales reconnus par l'Acte final.

De plus, les politiques soviétiques de génocide et de russification, décrites dans les pages qui suivent, violent les Principes de l'Acte final, et nient au peuple letton les droits de la personne et les libertés fondamentales. Les nationalistes lettons qui exigent que le régime soviétique se conforme aux accords d'Helsinki sont terrorisés, emprisonnés, torturés, ou condamnés à purger de longues peines à l'extérieur de leur pays dans des camps de travail forcé. Ceux qui ne se laissent pas intimider subissent des tortures psychologiques dans les salles spéciales de certains hôpitaux psychiatriques. Des politiques soviétiques discriminatoires obligent les Lettons à adopter une langue et une culture étrangères.

Le rapport démontre aussi que la Lettonie, autrefois nation libre et indépendante, est aujourd'hui une nation non seulement occupée militairement, mais encore colonisée malgré elle à l'Union soviétique. Il présente des documents qui

familiariseront le lecteur avec les évènements historiques. Quelques cas précis sont également rapportés qui démontrent des contraventions flagrantes à la lettre et à l'esprit de l'Acte final.

Les États participants reconnaissent et réaffirment que l'Acte final renvoie aux obligations que les États se sont engagés à respecter en vertu d'autres instruments internationaux qui les lient juridiquement: la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de la personne, le Pacte relatif au Génocide, et d'autres. Il est donc impératif que lors de l'examen destiné à surveiller les progrès dans le domaine des droits de la personne et des libertés fondamentales - dont le respect est essentiel à la paix et à la justice - la conférence traite de façon approfondie de tous les aspects des droits nationaux et individuels, actuellement violés, des peuples estonien, letton et lithuanien.

L. Lukas
Vice président
Fédération mondiale des
Lettons libres

Génocide du peuple letton

La Lettonie, pays des bords de la Baltique, est le pays des Lettons depuis plus de 4 000 ans. Au cours du 19e siècle, une minorité russe ne formait que 10 pour cent environ de la population; ce pourcentage était sensiblement le même en 1940 (1). Avant son occupation par l'Union soviétique, la Lettonie ressemblait donc à tout autre pays d'Europe. Sa population ethnique formait la majorité.

Occupation de la Lettonie par les Soviétiques

En 1939, le Traité de non-agression entre Hitler et Staline attribuait les trois États baltes de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lithuanie à la zone d'influence soviétique (2). L'Union soviétique sut vite exploiter cet arrangement, et, en juin 1940, signifia à la Lettonie, comme à l'Estonie et à la Lithuanie, un ultimatum exigeant la mise en garnison de troupes soviétiques sur leur territoire. Apparemment, la Lettonie, peuplée de deux millions d'habitants, compromettait la sécurité de l'Union soviétique, peuplée de 200 millions d'habitants. La Lettonie appela les nations occidentales à l'aide, mais en vain.

Le 15 juin 1940, l'Armée rouge franchissait la frontière lettone et occupait le pays. Cette occupation soviétique fut interrompue en 1941 par l'invasion allemande. Les Soviétiques revinrent en 1944.

L'objectif soviétique: détruire la nation lettone

La seconde occupation a marqué un tournant dans l'histoire du peuple letton. Sans arrêt depuis 1944, Moscou s'emploie à détruire systématiquement la nation lettone. Le problème déborde la répression politique, qui est la norme dans les pays communistes. La littérature lettone, les arts lettons, font l'objet d'une censure ininterrompue et impitoyable; la langue lettone et toutes les traditions ethniques lettones disparaissent graduellement; il y a érosion des moeurs et des valeurs traditionnelles; même si elle fait l'objet du soutien populaire, l'éducation en langue lettone se dégrade, tandis que l'éducation en langue russe prospère.

Le plus grave est la colonisation systématique de la Lettonie et la relocalisation de la population lettone ethnique, en vue de réduire ce qu'il en reste à un statut minoritaire dans son propre pays. Selon les statistiques fournies par les Soviétiques eux-mêmes, le pourcentage des Lettons est tombé à 57 pour

cent en 1970 et à 53 pour cent aujourd'hui. Si l'on n'arrête pas cette tendance, la Lettonie cessera bientôt d'être Lettone.

Cette invasion de non-Lettons est évidemment le résultat d'une politique de colonisation délibérée et planifiée du Gouvernement soviétique, puisqu'un citoyen soviétique n'a même pas le droit de changer d'emploi sans permis, encore moins de déménager d'un endroit de l'Union soviétique à un autre. La relocalisation de familles entières, qui parcourent parfois de grandes distances jusqu'à la mer Baltique, ne peut se faire qu'avec le concours du gouvernement. Les affiches offrant des emplois en Lettonie sont courantes dans les lieux publics en Union Soviétique. Elles promettent beaucoup d'avantages à quiconque accepte d'aller travailler dans une ferme collective lettone: logement, transport, bétail subventionné, et abattements fiscaux généreux pendant plusieurs années.

Pour encourager l'immigration non-lettone vers les villes, des industries entières sont implantées. Plusieurs usines et complexes industriels ont été construits, pour lesquels la matière première doit être expédiée des régions lointaines de l'Union soviétique, pour ensuite être réexportée vers l'Union soviétique sous forme de produits finis. Seule la main-d'oeuvre soviétique est permanente. Elle se compose surtout de jeunes qui désirent s'installer et élever une famille. Pour ces nouveaux

arrivants, la Lettonie est particulièrement attrayante. De leur propre aveu, c'est un pays dont la culture est plus occidentalisée et le niveau de vie plus élevé que dans presque toute l'Union soviétique. Aucune nation ne peut espérer arrêter une telle invasion forcée d'étrangers et en même temps conserver son identité nationale en comptant sur son propre taux de natalité. Mais c'est précisément ce que voulait l'Union soviétique.

Les politiques du Monde Libre empêchent l'expansionnisme soviétique

L'occupation militaire des États baltes par l'Union soviétique est illégale. Les États-Unis, le Canada, la France, la Grande-Bretagne, l'Australie et les autres nations occidentales ne reconnaissent pas cette annexion illégale et forcée des États baltes à l'U.R.S.S. Tous les présidents américains, de Roosevelt à Reagan, ont réaffirmé la condamnation de cette annexion, et le Congrès des États-Unis a, chaque fois, approuvé cette position au moyen de résolutions. Le Parlement canadien a exprimé une position analogue, comme l'ont fait d'autres gouvernements du monde libre. Pourtant, le statut du peuple letton subit encore la domination du Gouvernement soviétique, de façon implacable et systématique. Lorsqu'une population nationale devient minoritaire, ses chances de retrouver la liberté et ses chances de survie sous la domination étrangère sont presque nulles. Le monde libre doit

donc reconnaître que, en raison de cette russification et de ce génocide, la possibilité du peuple letton de recouvrer un jour son indépendance est sérieusement compromise. Sans coup férir, et sans que le reste du monde puisse intervenir, l'Union soviétique est en train de détruire une nation entière.

Le point de vue des Nations-Unies

On peut se demander si le funeste destin du peuple letton n'est pas une violation de la lettre et de l'esprit du deuxième paragraphe de la Convention des Nations-Unies pour prévenir et punir la destruction délibérée d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Ce paragraphe énumère cinq types de destruction. Celui qui décrit le mieux les épreuves que traverse la Lettonie comprend l'acte suivant (Article II, section c):

> Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle.(3)

Cette Convention a été, nous le savons, rédigée tout de suite après la deuxième Guerre mondiale. C'est le sort réservé

Changements démographiques critiques dans la Lettonie sous occupation soviétique

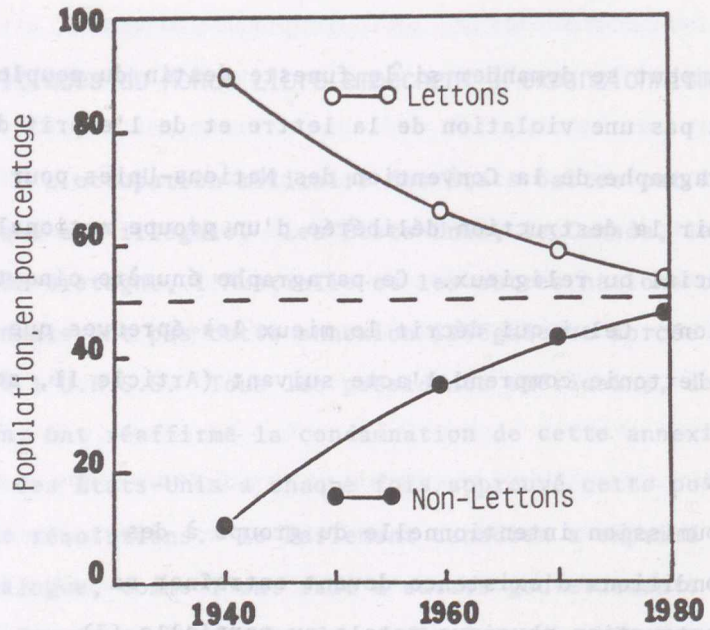

aux Juifs en Allemagne qui en a fait une nécessité politique. Pour des raisons évidentes, l'Union soviétique a prétendu énergiquement que cette Convention devrait être interprétée restrictivement. Les pressions occidentales ont néanmoins conduit à une interprétation large de la Convention, une interprétation qui favorise les groupes, mais surtout l'ethnicité de ces groupes. C'est une interprétation qui interdit que soient infligées à tout groupe "des conditions d'existence" susceptibles d'avoir des effets nuisibles sur son existence collective en tant qu'entité ethnique. De la même façon, "destruction" peut aussi comprendre les conditions qui interdisent l'existence d'un individu comme membre de ce groupe ethnique. La communauté mondiale, dont l'Union soviétique, souscrit à cette interprétation. Cependant, l'Union soviétique n'y souscrit que dans la mesure où elle n'affecte pas ses propres intérêts. L'interprétation large de la notion de génocide reçoit aussi la faveur des instances politiques et internationales. Les changements démographiques provoqués illégalement dans les territoires occupés sont reconnus comme étant précisément illégaux!

Qu'arrive-t-il en Lettonie aujourd'hui? L'expropriation des terres et des biens, et le transfert des populations. Par ses actions, l'Union soviétique refuse à une nation le droit de former la majorité dans son propre pays. Ce sont des actions qui, en vertu du droit international, sont criminelles. Quel que soit l'angle sous lequel on les examine, il s'agit d'un génocide,

dans le sens où l'entendent les Nations-Unies, puisque le résultat final est le même, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une nation, à savoir l'extinction d'une ethnie. Le monde doit donc mettre fin à son silence face aux transgressions de l'Union soviétique. Le monde libre doit trouver les moyens d'empêcher l'exécution des plans soviétiques,qui ne visent qu'à la totale destruction politique et ethnique de la nation lettone. Il n'est encore pas trop tard pour condamner ce crime et le corriger. Moscou n'est pas encore insensible aux expressions d'outrage public et aux critiques. Le Gouvernement soviétique n'est pas encore tout à fait en mesure d'ignorer les protestations occidentales.

L'histoire nous enseigne que l'agression ne cesse pas d'elle-même. Elle ne cesse que lorsque le risque de sa continuation devient trop élevé. Le monde libre doit s'unir et aider les Lettons et la nation lettone à échapper à l'objectif soviétique de détruire complètement leur existence ethnique et politique.

L'effort du monde libre en ce sens pourrait bien se révéler un sage investissement à long terme, et contribuer au maintien et à la sauvegarde de ses valeurs démocratiques.

Renvois

1. Namsons, A. 1972 "Letten in der Sovjetunion und Ihr matterielles und kulturelles Leben" Acta Baltica, XI, Istitutum Balticum.

2. Loeber, D.A. 1972. "Diktierte Option," pp. 18-19. Karl Wachholz Verlag, Neumunster.

3. Convention des Nations-Unies pour prévenir et punir la destruction délibérée d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en 1948.

Russification par restriction de la langue nationale

La russification des peuples en Union soviétique se fait à différents niveaux et par divers moyens. Il faut la considérer dans le contexte des politiques expansionnistes de ce pays. La meilleure façon de décrire la politique du Gouvernement soviétique à l'endroit de ses minorités et de ses groupes nationaux est de dire qu'elle consiste en leur anéantissement systématique. C'est ce que l'on appelle l'internationalisation des peuples soviétiques. L'État et le Parti communiste utilisent tous les moyens dont ils disposent pour atteindre cet objectif: lois d'État restreignant les droits des républiques membres de l'Union, centralisation des décisions relatives à la culture et à l'éducation, mass media, etc. La propagande concernant la question de la nationalité insiste sur la création de liens toujours plus étroits entre les ethnies et se réjouit du brassage des peuples. C'est, dit-on, un cheminement légitime devant conduire à la création d'un État soviétique multinational.

Assimilation par la langue, ou l'usage obligatoire de la langue russe

La langue russe est imposée dans tous les aspects de la vie quotidienne, les jardins d'enfants, les écoles, les

organisations sociales, les lieux de travail, les bureaux. En 1979, lors de la Conférence sur "La langue russe, langue d'amitié et de coopération entre les peuples soviétiques", tenue à Tashkent, des résolutions nouvelles et très importantes furent adoptées qui forçaient l'utilisation de la langue russe, dès l'école maternelle. Les parents sont poussés à parler en russe à leurs enfants. Le Ministère soviétique de l'Éducation a entrepris une vaste campagne de propagande sur l'enseignement du russe. Les conditions économiques de la Lettonie sont telles que les femmes, qui forment la majeure partie de la main-d'oeuvre, doivent laisser dans des crèches leurs enfants en bas âge. Vu que le gouvernement n'autorise qu'un nombre restreint de crèches de langue lettone, les parents n'ont bien souvent pas le choix et doivent envoyer leurs enfants dans des jardins d'enfants où l'on ne parle que le russe.

La langue officielle de l'administration est partout le russe. Toutes les directives, dans les lieux de travail, sont également en russe, et c'est encore le russe qui est utilisé dans les réunions, même si un seul des participants n'est pas letton. On utilise le russe lors des réunions syndicales et celles des organisations de la Jeunesse communiste.

Le nombre de livres et de journaux publiés en letton par l'industrie de l'édition, contrôlée par l'État, diminue sans cesse. (Pour des renseignements supplémentaires sur cette

question, voir Russification de la presse et de l'édition en Lettonie).

Sur les quatre chaînes de télévision pouvant être reçues en Lettonie, trois sont en langue russe et la quatrième est en russe et en letton. La majorité des programmes destinés aux enfants et aux jeunes sont en russe.

Russification du secteur de l'éducation

Il y a essentiellement trois genres d'écoles en Lettonie:

1) les écoles nationales, où toutes les matières sont enseignées en letton;

2) les écoles où toutes les matières sont enseignées en russe; et

3) les écoles dites intégrées, à la fois russes et lettones.

Étant donné que le système scolaire intégré répond le mieux aux conditions de l'internationalisme en matière d'éducation, comme Lénine les a formulées, on a cherché, au cours des dernières vingt années, à convertir les écoles nationales au

système intégré d'enseignement mixte en letton et en russe. Il faut souligner que les écoles intégrées ne traitent aucunement les deux nationalités sur un pied d'égalité. Ces écoles donnent une priorité marquée à la langue russe. On utilise même le russe dans leur administration, c'est-à-dire lors des réunions de professeurs et d'élèves et celles des conseils scolaires consultatifs. Dans les écoles non russes, environ 30% du temps réservé à l'enseignement des langues est consacré à la littérature et à la langue lettones, 55% à la littérature et à la langue russes, et 15% aux autres langues étrangères. De dire un professeur de l'Université de la Lettonie:

> "La vision que l'on se fait du monde doit être absolument conforme à celle du Parti communiste. Toute la littérature doit respecter la ligne du Parti - tous les étudiants le savent! Les diplômés en langue et en littérature lettones ont donc une connaissance insuffisantes des deux, qu'il s'agisse de langue ou de littérature; ils ont plutôt appris à réciter par coeur certains slogans et certaines expressions à contenu idéologique, tout en essayant de mémoriser la terminologie propre à la glorification de l'archétype du héros positif. La pensée individuelle n'existe pas".

La majorité des institutions d'enseignement spécialisées imposent la connaissance du russe comme condition d'admission. À l'Institut d'électro-mécanique de Riga, cinq des dix disciplines sont enseignées en russe, les cinq autres en letton ou en russe. À l'Université de la Lettonie, 121 cours de base ont été offerts durant l'année académique 1980-1981. Pour dix-huit d'entre eux, soit 15%, tous les cours ont été donnés en russe. En pratique, cependant, si le professeur est un russe ne connaissant pas le letton, les cours sont donnés en russe, de sorte que le pourcentage des cours donnés en russe est en réalité beaucoup plus élevé. Les mémoires de recherches doivent être écrits en russe et les thèses doivent être soutenues en russe. Tout cela témoigne du désir du Gouvernement soviétique de faire disparaître la langue lettone comme langue d'enseignement.

Entraves à la créativité et à la préservation d'une culture nationale

La règle qui permet de contenir une culture nationale est discrètement exprimée dans l'article 44 de la constitution de la Lettonie soviétique:

> Les citoyens de la Lettonie soviétique ont le droit de faire usage de leurs réalisations

culturelles. Dans l'exercice de ce droit, ils ont accès au patrimoine culturel de leur pays et aux oeuvres d'art et objets de valeur universelle conservés dans les centres sociaux et les centres d'État".

Les techniques les plus insidieuses utilisées dans la russification des écoles lettones sont illustrées ci-dessous. Remarquez que les instruments scolaires (en haut) sont écrits en russe et que les écoliers lettons (en bas) rendent hommage à une citation de Lénine en russe.

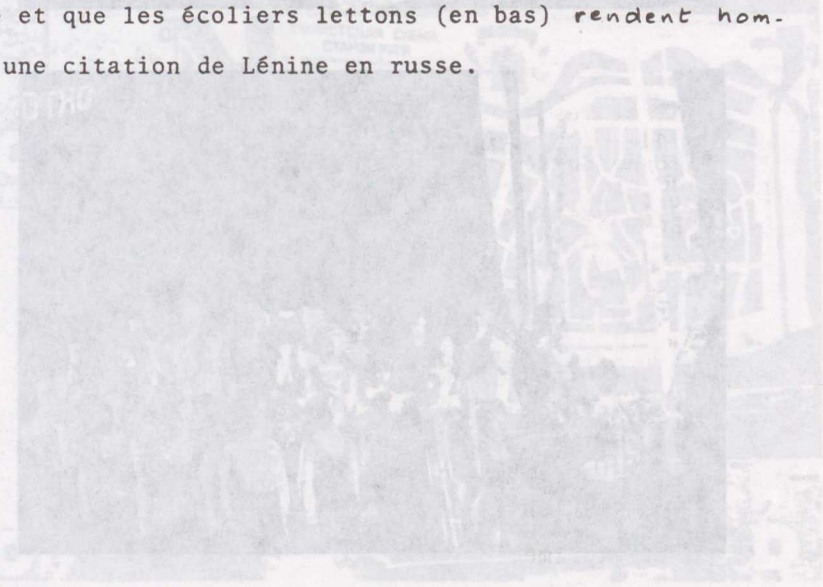

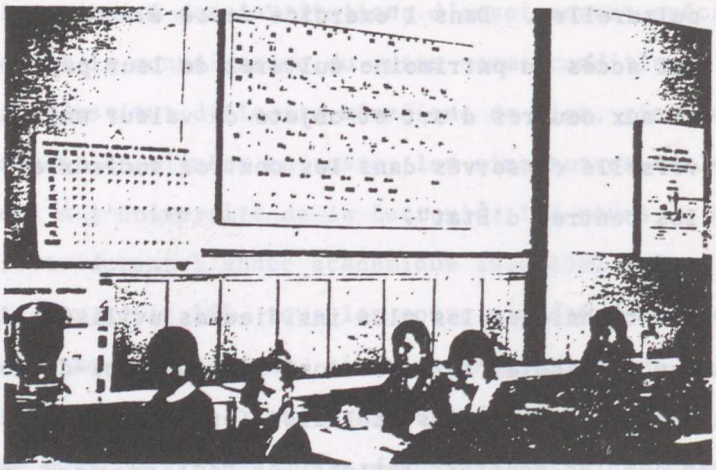

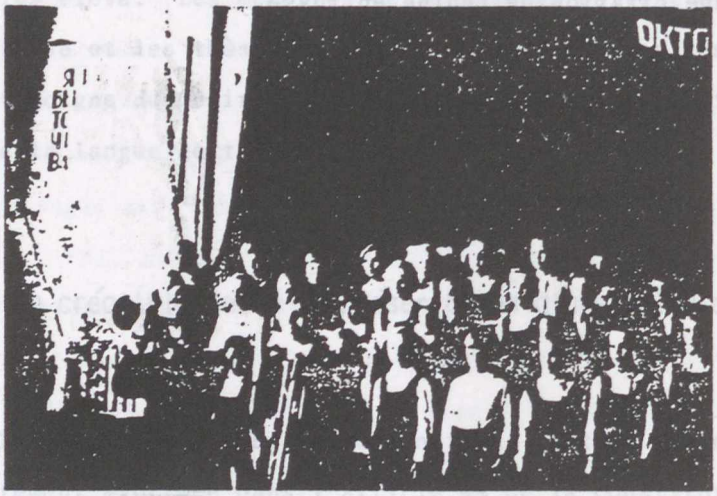
ОКТ

Russification, une réalité quotidienne de la Lettonie, territoire sous occupation soviétique . . . .

Légende: le texte russe utilise l'alphabet cyrillique.

(a) Billet de transport en commun;

(b) débarcadère;

(c) boîte aux lettres;

(d) plan de Riga;

(e) nom de rue.

Légende: (a) Affiche devant l'Opéra letton;

(b) reçu du gouvernement, écrit en russe;

(c) affiche de film;

(d) cirque; affiche de cirque;

(e) signalisation routière.

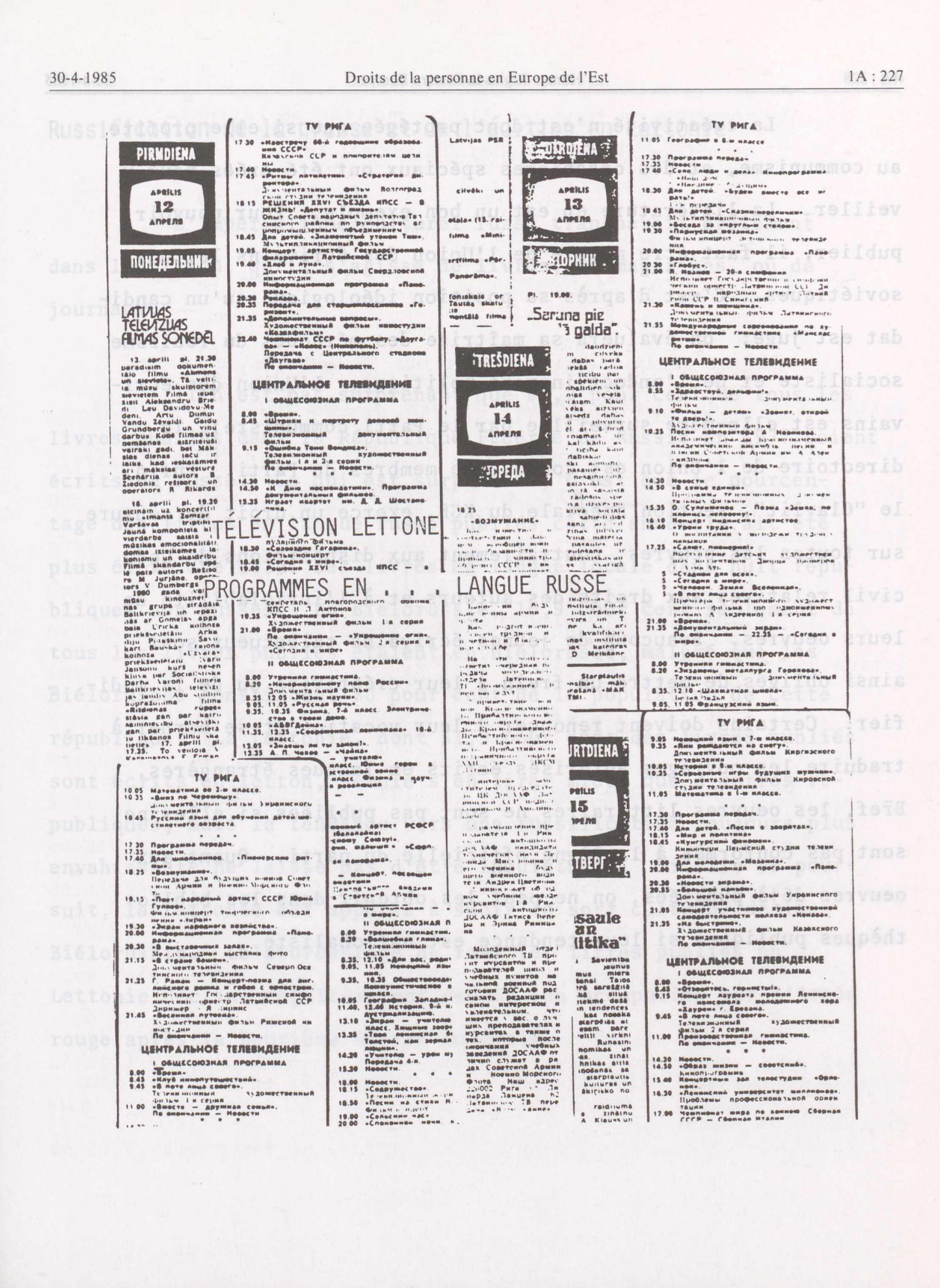
TELÉVISION LETTONE
PROGRAMMES EN LANGUE RUSSE
PIRMDIENA
APRĪLIS 12 АПРЕЛЯ
ПОНЕДЕЛЬНИК
LATVIJAS TELEVĪZIJAS FILMAS SONEDĒĻ
TV РИГА
ЦЕНТРАЛЬНОЕ ТЕЛЕВИДЕНИЕ
I ОБЩЕСОЮЗНАЯ ПРОГРАММА
II ОБЩЕСОЮЗНАЯ ПРОГРАММА
OTRDIENA
APRĪLIS 13 АПРЕЛЯ
ВТОРНИК
TREŠDIENA
APRĪLIS 14 АПРЕЛЯ
СРЕДА
CETURTDIENA
APRĪLIS 15 АПРЕЛЯ
ЧЕТВЕРГ

La créativité n'est donc protégée que si elle profite au communisme, et des organismes spéciaux ont été créés pour y veiller. La littérature en est un bon exemple. Pour pouvoir publier, il faut être membre de l'Union des écrivains lettons soviétiques. C'est d'après sa position idéologique qu'un candidat est jugé; on évaluera sa maîtrise des méthodes du réalisme socialiste et de l'endoctrinement politique. L'Union des écrivains est elle-même surveillée par le Parti communiste; le directoire de l'Union est composé de membres du Parti. Enfin, le "Glavlit", section spéciale du KGB, exerce un droit de censure sur toutes les oeuvres, contrairement aux dispositions du Code civil relatives aux droits des auteurs et à l'inviolabilité de leurs oeuvres. Beaucoup de jeunes écrivains talentueux sont ainsi obligés de mettre un frein à leur créativité ou de la modifier. Certains doivent renoncer à leur vocation et se borner à traduire les ouvrages autorisés écrits en langues étrangères. Bref, les oeuvres littéraires ne sont pas publiées si elles ne sont pas conformes à la ligne officielle du parti. Quant aux oeuvres déjà publiées, on ne peut les obtenir dans les bibliothèques publiques si leur tendance est nationaliste.

Russification de la presse et de l'édition en Lettonie

L'impérialisme culturel russe transparaît également dans l'édition, qu'il s'agisse de livres, de magazines, ou de journaux.

Il n'est pas surprenant que 91,2 pour cent de tous les livres publiés dans la République Fédérée de Russie en 1977 soient écrits en russe. Ce qui est surprenant, c'est que le pourcentage des livres en langue russe publiés cette année-là ait été plus élevé que celui des livres en langue locale dans huit républiques non russes. En Biélorussie, 16,9 pour cent seulement de tous les livres publiés étaient en biélorusse, malgré que les Biélorusses constituent 80 pour cent de la population de cette république. La Lettonie, dont 51,9 pour cent des livres publiés sont écrits en letton, semble s'en tirer mieux que d'autres républiques, mais la tendance vers une russification toujours plus envahissante ne laisse pas d'être inquiétante. Si elle se poursuit, la Lettonie est appelée à subir le sort culturel de la Biélorussie. Le pourcentage de tous les titres publiés en Lettonie décline régulièrement depuis son occupation par l'Armée rouge après la Deuxième Guerre mondiale.

Pourcentage de tous les livres publiés en Lettonie en langue lettone, de 1925 a 1977

	1925	1935	1945	1960	1965	1970	1975	1977
%	86	88	81	64	54	53	50	52

Il est quelque peu ironique que la demande de livres lettons soit bien supérieure au nombre réel des titres parus. Ainsi, le nombre total d'exemplaires imprimés en 1977 était de 16,3 millions. Sur ce nombre, 13,1 millions, ou 80 pour cent, étaient en letton.

La diminution du pourcentage des magazines écrits en letton est semblable à celle des livres.

Pourcentage des magazines publiés en Lettonie en langue lettone, de 1945 a 1977

	1945	1960	1965	1970	1975	1977
%	71	70	57	52	55	52

Sur tous les magazines publiés en 1977, 52 pour cent étaient en letton. Sur tous les journaux publiés en 1977, 61 pour cent étaient en letton.

Pourcentage des journaux publiés en Lettonie en langue lettone, de 1935 a 1977

	1935	1965	1970	1977
%	71	64	65	61

On a effectué, à l'aide du périodique bibliographique mensuel LATVIJAS PSR PRESES HRONIKA, le compte précis de tous les livres et de toutes les brochures imprimés en Lettonie en 1977. Une comparaison de la distribution, en pourcentage, et par catégorie de sujets, des livres et des brochures publiés en Lettonie, durant l'année 1977, et de la distribution des livres et des brochures publiés dans toute l'URSS en 1975 révèle des variations intéressantes. On ne sera pas surpris de savoir que la Lettonie a publié un plus faible pourcentage de livres traitant d'affaires étrangères, de questions militaires et de technologie, que l'URSS. Mais il est surprenant que la Lettonie ait publié un pourcentage beaucoup plus faible de livres traitant de culture, d'éducation, de littérature, de folklore et de littérature enfantine que toute l'URSS. Ces domaines sont habituellement considérés comme les plus déterminants pour le maintien d'une identité, d'une expression et d'une conscience ethniques fortes; il semble donc que c'est à dessein qu'ils sont négligés. Cette conclusion est encore plus évidente si l'on fait une comparaison avec les statistiques de 1935, alors que la Lettonie était une république indépendante.

En 1935, 33,9 pour cent de tous les livres faisaient partie de la catégorie littéraire. En 1935, la Lettonie a publié 455 livres de littérature lettone, 164 seulement en 1977.

Les nations indépendantes consacrent en général beaucoup d'attention à la littérature. En Finlande, par exemple, 25 pour cent de tous les livres publiés en 1977 appartenaient à la catégorie littéraire.

La Finlande est aussi une référence utile pour juger ce qui aurait pu arriver si la Lettonie était demeurée indépendante. En 1938, la Finlande a publié 1 555 livres, dont 1 206 en finnois. Au cours de la même année, la Lettonie a publié 1 346 livres, dont 1 118 en letton. En 1972, la Finlande publiait 4 522 livres (3 688 en finnois), alors qu'en 1975, la Lettonie en publiait 2 451, dont 1 235 seulement en letton. En 1938, il y avait 1 118 livres écrits en letton pour 1 206 livres écrits en finnois, soit un rapport de 92,7%. En 1972-1975, le rapport a chuté considérablement: 1 235 livres écrits en letton pour 3 688 livres écrits en finnois, soit un rapport de 33,5%. Il est donc évident que l'édition en Lettonie n'est pas très favorable aux Lettons. Tous les moyens devraient être utilisés pour mettre en lumière la montée infâme de l'impérialisme culturel russe et la menace qui en résulte pour la survie des valeurs culturelles lettones. Autrement, l'objectif du Parti communiste de mélanger les groupes ethniques ne deviendra qu'une triste réalité.

Récemment, le C.S.M. a imprimé un article sur le sujet ci-dessus.

"La Lettonie imprime moins de livres et de journaux en langue lettone".

Il y avait, jusqu'en 1959, 48 journaux locaux en langue lettone, mais ce nombre fut considérablement réduit au début des années 60, sans doute à la suite d'une purge de prétendus "communistes nationaux", au cours de laquelle plusieurs éditeurs perdirent leurs emplois. Il n'y a maintenant que 23 journaux en langue lettone.

La purge avait suivi une campagne locale en faveur de la langue lettone et de la nomination de Lettons aux postes du Parti communiste, dans le but de ralentir les manoeuvres du Kremlin pour la russification de la Lettonie.

Les journaux en langue lettone sont plus nombreux que les cinq quotidiens provinciaux en langue russe et contrastent avec l'édition des livres et des brochures en Lettonie. En 1981, 48,6% seulement de toutes les publications étaient en Letton. (Christian Science Monitor du 27 août 1984).

Opposition au processus de russification

L'opposition au processus de russification est considérée comme une activité subversive, et peut donner lieu à diverses formes de répression. Beaucoup de fonctionnaires de haut rang ont été démis de leurs fonctions en raison de leur opposition à ce processus. Quelques-uns ont été transférés dans d'autres régions de l'Union soviétique, d'autres ont été emprisonnés ou internés dans des hôpitaux psychiatriques. Par exemple, Peteris Lazda, avocat letton et adversaire de la russification, a été interné dans un hôpital psychiatrique.

Un autre exemple est Imants Keress, que l'on confia à un hôpital psychiatrique pour avoir fait des films illustrant la russification de la langue et de la culture lettones. Jurgis Skulme, historien d'art letton et ardent défenseur de la conservation de la culture lettone, fut, durant la Conférence de Belgrade de 1977, condamné à la prison pour avoir soi-disant fait des déclarations anti-soviétiques à des étrangers.

Les artistes qui dépeignent des sujets nationalistes s'exposent à de graves sanctions. Ils peuvent aussi être exclus de leurs unions, leur enlevant ainsi toute chance d'occuper un emploi.

Ces actes d'intimidation et de persécution soutiennent la politique soviétique de russification et favorisent l'anéantissement graduel du peuple letton.

(1) Bureau central de la statistique de Finlande, Annuaire statistique de la Finlande, 1973. Helsinki, 1974.

Les politiques du Gouvernement soviétique

Un programme de terrorisme

Augmentation du terrorisme d'État en Lettonie et brutalité croissante des méthodes utilisées par le KGB.

Ce mémoire, qui couvre surtout la période allant de la fin des années 80 jusqu'à nos jours, ne traite que des aspects les plus importants et ne donne que les exemples les plus typiques de la violation des droits de la personne par les autorités soviétiques en Lettonie.

Malheureusement, il faut souligner que, durant les dernières années, depuis la signature de l'Acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, le KGB a fait un usage plus fréquent de la terreur politique et a employé des méthodes brutales d'intimidation. Voici des exemples de persécutions individuelles:

1. Des prisonniers politiques déjà condamnés à de longues peines d'emprisonnement sont encore séquestrés dans les camps de concentration soviétiques.

2. D'innombrables défenseurs des droits civils et des droits de la personne sont encore détenus dans des institutions psychiatriques spéciales.

3. Des simulacres de procès conduisent à l'emprisonnement des défenseurs des droits civils et des droits de la personne, ou à leur internement dans des institutions psychiatriques spéciales.

4. Le nombre d'agressions dirigées contre les personnes ayant manifesté leur opposition aux politiques soviétiques a sensiblement augmenté. Certaines d'entre elles ont été assassinées par des "agresseurs inconnus".

5. Des actes arbitraires de terrorisme sont commis contre d'anciens prisonniers politiques et d'autres personnes opposées au régime.

6. En même temps, des campagnes de propagande sont organisées plus fréquemment dans les mass media, dans le but d'intimider la population.

Malgré l'intensification de la terreur politique et la brutalité des actions du KGB, l'opposition gagne du terrain dans la population, surtout parmi les jeunes.

En dépit de plusieurs appels et pétitions au Gouvernement soviétique, au Comité des droits de la personne des Nations-Unies, à la Réunion de Madrid sur les suites de la CSCE, et à d'autres instances internationales, des prisonniers politiques de la Lettonie, condamnés à de longue peines d'emprisonnement, sont encore incarcérés dans des camps de concentration soviétiques. Le Gouvernement soviétique n'a montré aucune clémence envers les défenseurs des droits de la personne. L'état de santé de ces prisonniers est souvent inquiétant, situation qu'aggrave l'interdiction, par les autorités soviétiques, de l'aide médicale provenant de l'étranger.

Les activités terroristes menées par des "agresseurs inconnus" contre le clergé, les défenseurs des droits civils et les autres dissidents de la Lettonie occupée, s'intensifient de façon alarmante. L'élimination des uns et l'internement des autres dans des institutions psychiatriques dispensent les autorités de la tâche difficile d'organiser des simulacres de procès, méthode peu crédible et souvent embarrassante.

Le procès de G. Astra à Riga en 1983 illustre le non-respect, par les Soviétiques, des principes des droits de la personne reconnus dans l'Accord d'Helsinki. Reconnu coupable de possession de "littérature à diffusion restreinte", Astra demeure inébranlable dans ses convictions et déclare croire fermement que sa patrie opprimée "survivra à cette sombre période de son histoire". Les détails du procès de G. Astra figurent en annexe.

Cas d'actes de terreur et cas d'intimidation

- Le 19 août 1980, le corps d'un prêtre catholique, Andrejs Turlajs, est découvert dans un lac;
- Le 13 décembre 1980, Peteris Samtis, machiniste au théâtre Dailes de Riga, est agressé par deux miliciens en uniforme. Quelques jours plus tard, son cadavre est découvert dans la rivière Daugava, et on informe ses proches qu'il s'est suicidé, tout en leur faisant comprendre qu'il n'est pas souhaitable que l'enquête se poursuive;
- Durant l'été de 1981, Janis Vitolin est trouvé mort dans la prison de Riga OC-78-7. Peu avant son

incarcération, il avait essayé, mais en vain, de se réfugier à l'Ambassade des États-Unis à Moscou;

- Durant l'été de 1981, un jeune Letton est tué, encore dans la prison OC-78-7 de Riga. Lui et trois amis avaient été emprisonnés au début de l'année en raison de leur participation à la reproduction d'un livre d'histoire interdit traitant des déportations massives organisées par le régime soviétique en Lettonie;

- Le 7 mai 1982, Augusts Zilvinskis, prêtre catholique de la paroisse de Svente, disparu depuis décembre 1982, est trouvé assassiné dans une forêt près de Griva;

- En août 1981, on tente d'assassiner un ancien prisonnier politique, Maris Tilgals. À une intersection, des "agresseurs inconnus" le poussent, au feu rouge, devant un véhicule qui passait. Grâce à son agilité et à la présence d'esprit du conducteur, Tilgals en a réchappé;

- Durant toute l'année 1981, Gederts Melngailis est agressé périodiquement et en public. On lui fait savoir qu'il y aura d'autres actes de terreur. C'est un chrétien pratiquant et il assistait aux cours académiques de l'Église évangélique à Riga en 1974-1975;

- En janvier 1982, à Riga, on tente d'écraser l'ancien prisonnier politique, Maigonis Ravins, avec un chasse-neige. Averti par les cris des passants, c'est de justesse qu'il a évité le véhicule;

- Le 21 décembre 1981, leva Bisevaja, adventiste letton du Septième jour, est condamné à un an et demi de travaux forcés pour avoir posté des écrits religieux;

- Le 18 novembre 1981, jour de l'Indépendance de la Lettonie, plusieurs adolescents exhibant le drapeau national banni sont arrêtés. L'un d'eux est Igors Zuravskis, âgé de 17 ans. On ne sait pas ce qu'il est devenu;

- Un autre adolescent, Haralds Burnickis (17 ans) est continuellement terrorisé par le KGB, à tel point que, victime d'une grave dépression, il est interné dans une clinique psychiatrique;

- Dans une école secondaire lettone à Ilguciems (Ecole secondaire publique #54, Baltaja iela 22) des agents du KGB ont examiné l'écriture des étudiants afin de découvrir l'auteur de proclamations politiques manuscrites.

Propagande soviétique

La propagande véhiculée par les mass media diffuse sans cesse des avertissements contre les idées "déviantes", contre l'influence de l'église et contre la fréquentation des Lettons vivant outre-mer. Le Premier secrétaire du Parti communiste de la Lettonie a dénoncé publiquement "l'influence négative et dangereuse de l'Ouest". Les programmes de télévision dépeignent des scènes extraites de procès fabriqués, et les périodiques contiennent parfois des articles imaginaires sur le recrutement d'espions.

L'organisation des jeunesses du Parti, Komsomol, a consacré un article d'une demi-page dans le numéro du 10 février 1982 de son périodique "Padomju Jaunatne", publié à Riga, aux "Menaces de subversion par le capitalisme impérialiste à l'époque de la Guerre idéologique contre notre État". Le KGB donne, dans cet article, les noms de certains jeunes Lettons, et met les autres en garde contre l'adoption d'idées politiques venant de l'étranger. Évidemment, on avait vu ces jeunes se mêler à de jeunes Lettons établis à l'Ouest et en voyage à Riga.

Le peuple letton contre l'occupation soviétique

Toute cette propagande et toutes ces activités terroristes organisées au nom du parti et du KGB n'ont pas eu le succès que souhaitaient les dirigeants du Kremlin. Bien au contraire, l'horreur et l'aversion qu'inspire la dictature du Parti communiste ne font que s'accentuer. Même si l'oppression s'amplifie, de plus en plus de citoyens protestent et exigent le respect de leurs droits. Des citoyens insistent sur l'observation de la Constitution soviétique, de la Déclaration universelle des Droits de l'homme des Nations-Unies, et des principes de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki. Ils protestent aussi contre le pouvoir despotique et la terreur entretenue par l'État, contre la russification et le génocide qui menacent l'existence des Lettons, contre la guerre impérialiste en Afghanistan, où des conscrits de la Lettonie occupée doivent participer à l'oppression d'une autre nation et d'un autre peuple.

Le 10 octobre 1981, 38 défenseurs des droits civils, originaires des États baltes et représentant divers métiers et professions, ont écrit une lettre aux chefs d'État de l'Union soviétique et des pays scandinaves, dans laquelle ils exigent une zone exempte d'armes nucléaires en Europe du Nord, y compris dans la région balte. L'Union soviétique n'a pas donné suite à la lettre, et n'en a même pas accusé réception.

Un des signataires de ce document, Ints Calits, a été condamné le 6 septembre 1983 pour "actes hostiles à l'Union soviétique", parce qu'il avait signé avec d'autres un mémoire demandant à Moscou d'annuler le Pacte Molotov-Ribentrop de 1939. Il s'agissait des clauses secrètes du Pacte qui énonçaient les modalités du partage de l'Europe de l'Est entre l'Union soviétique et l'Allemagne de Hitler. Trois avocats de Boston, Robert B. Zozul, William F. Griffin, Jr., et Marex L. Laas, présentèrent au tribunal de Riga une copie notariée de l'Accord secret contenu dans le Pacte. Le tribunal de Riga reconnut avoir reçu le document, mais celui-ci ne fut pas déposé en preuve lors du procès. À l'origine, Calitis et ses sympathisants avaient demandé le document aux autorités soviétiques. Celles-ci refusèrent, déclarant que sa production lors du procès serait hors de propos puisque le pacte était un "pacte d'amitié" signé par Staline.

Souvent, lors des fêtes nationales de la Lettonie, et malgré les efforts du KGB, des gardes lettons veillent en silence près des monuments nationaux. Ce genre de manifestations va de l'allumage de chandelles au déploiement du drapeau national banni. La plupart des participants sont des jeunes.

La résistance nationale à l'occupation soviétique se manifeste de plus en plus en Lettonie, comme en témoignent les

protestations et les activités des dissidents. Au cours des activités décrites précédemment, simples exemples de la résistance lettone, des participants pacifiques sont soumis à de massives représailles. Des milliers d'hommes et de femmes ont péri dans des camps de travail, des milliers ont perdu leurs emplois, leurs postes. Pourtant, l'impitoyable tyrannie soviétique n'a pas réussi à neutraliser l'ardeur d'un peuple dont le désir est d'être libre et indépendant.

"Le Bulletin pour le Mouvement Indépendantiste en Lettonie" et "Le Service secret letton" sont publiés en Lettonie. Au cours de la perquisition d'une maison à Jalgara, le KGB confisqua un manuscrit de la première édition de "Pour la Patrie et pour la Liberté", avant qu'il n'ait pu être reproduit et diffusé.

À la fin de 1980, un appel a été adressé à la Conférence de Madrid sur les suites de la CSCE par les étudiants de l'Université de Riga et les organisations lettones underground "Mouvement letton pour l'indépendance" et "Comité de la jeunesse démocratique de la Lettonie". Ils ont demandé aux États participants à la Conférence d'exiger que l'URSS donne suite aux dispositions relatives aux droits de la personne, adoptées à Helsinki, et que le Gouvernement soviétique mette fin à sa politique de russification qui menace la survie du peuple letton.

Évaluation générale de la mise en application de l'Acte final d'Helsinki et du Document final de Madrid

Tour d'horizon

L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) est un plan selon lequel les États participants s'engagent à résoudre les problèmes humanitaires, économiques, politiques et militaires qui divisent l'Europe. L'Acte final insiste sur le fait que chaque région est d'importance égale pour la sécurité et la coopération vraies en Europe. L'objectif de la Fédération mondiale des Lettons libres (F.M.L.L.) est de souligner que les traités, documents et accords n'abrogent aucunement le droit universel à l'autodétermination et à la liberté de tous les peuples.

Le principe de l'intégrité territoriale selon l'Accord d'Helsinki exclut l'acquisition de territoire par la force ou la menace de force et déclare qu' AUCUNE ACQUISITION CONTRAIRE À LA LOI INTERNATIONALE NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME LÉGALE.

Il existe des preuves accablantes et concluantes que LA LETTONIE A ÉTÉ OCCUPÉE DE FORCE ET ANNEXÉE ILLÉGALEMENT par l'Union des républiques socialistes soviétiques, et la F.M.L.L.

déclare fermement que l'occupation militaire et politique continue de la Lettonie par l'U.R.S.S. est une source de tensions mondiales dangereuses et, par conséquent, une grave menace à la paix.

Le but du présent rapport est d'aider les délégations de la C.S.C.E. à vérifier et à encourager le respect des Accords d'Helsinki tout en appuyant sur le fait que, lorsqu'il est question des relations entre la Lettonie et l'U.R.S.S., il est question d'AFFAIRES INTERNATIONALES et non des affaires intérieures de la Russie.

EXAMEN DE L'APPLICATION EN LETTONIE

La grande source de préoccupation est la détérioration continue du dossier soviétique, déjà peu reluisant. Les autorités ont continué de modifier le code juridique de manière à proscrire les formes d'expression indépendantes et à couper les contacts entre Lettons et étrangers.

Sur la scène internationale, l'U.R.S.S. continue de violer les principes fondamentaux qui guident les relations entre les États par son occupation continue et son annexation illégale de la Lettonie, qui privent le peuple letton de son droit à l'auto-

détermination et à l'indépendance. En politique intérieure, les autorités tentent de revêtir d'un semblant de légalité leur campagne en vue de couper les contacts humains en Lettonie. Le nouveau décret imposant des amendes aux Lettons qui fournissent un appui matériel aux étrangers est tellement vaste qu'il représente un nouveau durcissement du contrôle de l'État institué après la signature du Document final de Madrid.

La persécution des individus se poursuit à un rythme alarmant. Vérificateurs des droits de la personne, croyants, défenseurs des droits culturels et politiques des minorités ethniques, militants de la paix et possesseurs d'exemplaires des Accords d'Helsinki ont tous fait l'objet d'arrestations et d'emprisonnements. La puissance occupante soviétique a intensifié les poursuites contre les Lettons qui tentent de s'exprimer en dehors des organes contrôlés par l'État.

Prisonniers de conscience lettons

La liste suivante est incomplète en raison des difficultés créées par la censure soviétique. On trouvera de plus amples détails sur chaque activiste plus loin dans le présent texte.

Arturs Irbitis

Andrejs Puce 618810 Permskaya Obl.

Zanis Skudra Chusovskoy rayon

Konstantins Smiltans st. Vsesvyatskaya

Kakitis uchr. VS-389/35

Sturmanis

Janis Pozkalns*

Jazeps Brikulis 618263 Permskaya Obl.

Juris Numeisters Chusovskoy rayon

Zigmas Randis pos. Kuchino, uchr. VS-389/36

Gunars Astra*

Karlis Balodis 618801 Permskaya Obl.

Maris Lukjanovics Chusovskoy rayon

Viesturs Polis Abolins st. Polovinka, uchr. vs-289/37

Dainis Lismanis 431200 Mordovskaya ASSR

Lidija Doronina-Lasmane Tengushevsky rayon

Janis Barkans pos. Barashevo, uchr. JKh 385/3-5

Haralds Burnickis Latviskaya SSR

Valerij Sulimov Riga, Aptiekas iela 1

Richards Usans Republikas Psihiatriska slimnica

Richards Spalins Camp de travaux forcés d'Arkhangelsk

Peteris Lazda Hôpital psychiatrique de Volgograd

Imants Keress Hôpital psychiatrique de Sychyovk

Teovils Kuma Hôpital psychiatrique de Leningrad

Gederts Melngailis Blagoveshtchensk

Ints Calitis* Prison de Chistopol

Gunars Ferimanis* camp de concentration (adresse non divulguée)

Janis Ververis* (non divulgué)

Maris Lusviks* arrêté, procès remis (non divulgué)

Valdis Steinbergs* arrêté, accusé, pas de procès (non divulgué)

(* depuis la signature du Document final de Madrid le 6 septembre 1983)

En dépit des engagements pris aux termes de l'Acte final

d'Helsinki, l'émigration a virtuellement cessé, et les autorités continuent d'exercer un contrôle sévère sur les déplacements à l'extérieur de la Lettonie.

L'U.R.S.S. maintient un contrôle strict sur les média d'information lettons, refusant aux Lettons l'accès à toute information filmée, imprimée ou radiodiffusée qui pourrait diverger de la ligne officielle soviétique. Le brouillage des émissions en langue lettone provenant de l'Ouest se poursuit.

La tendance de l'U.R.S.S. à se dérober aux dispositions des Accords d'Helsinki et de Madrid remet en question une fois de plus le degré de bonne foi que l'on peut attribuer à l'Union soviétique lors des assemblées futures de la C.S.C.E.

Comme le respect des Accords n'est pas obligatoire en loi et qu'il n'existe aucun mécanisme pour en assurer la mise en application, la Fédération mondiale des Lettons libres continuera d'exercer des pressions politiques et morales en vue d'obtenir de meilleurs résultats et demandera des comptes à ceux qui ne respectent pas leurs engagements et obligations en loi internationale.

APPLICATION DE LA PREMIÈRE CLAUSE OMNIBUS

Le dossier d'application des principes d'Helsinki s'est détérioré sous d'importants aspects, surtout en Lettonie. Les principes 1 à 6 traitent de: l'égalité souveraine; l'abstention de l'emploi ou de la menace d'emploi de la force; l'inviolabilité des frontières; l'intégrité territoriale des États; le règlement paisible des conflits; la non-intervention dans les affaires intérieures. L'Union soviétique a passé outre à tous ces principes dans ses relations avec la Lettonie.

En ce qui a trait notamment au Principe Sept, qui demande aux participants de respecter les droits de la personne et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance, et qui concernera de près les experts rassemblés à Ottawa, le dossier soviétique en Lettonie est déplorable.

La section suivante traite d'abus particuliers et ne se veut pas exhaustive. La documentation de cas précis est entravée par la nature fermée de la société où se trouve l'information. Le manque de renseignements détaillés sur les abus en Lettonie ne veut pas dire que ces abus n'existent pas.

Dans les mois qui ont suivi la conclusion de l'Accord de Madrid, les Soviétiques ont introduit une série de nouvelles lois qui leur permet de poursuivre la répression des individus et du libre échange d'information et d'idées en Lettonie. Il y a eu d'abord des modifications au paragraphe 70 du Code pénal de la R.S.F.S.R. (ou paragraphe 65, R.S.S. lettone) qui traite de l'agitation et de la propagande anti-soviétique. Depuis le 1er février 1984, l'utilisation de toute chose ayant une valeur matérielle reçue de l'étranger constitue un crime qui appelle une peine maximale (3 à 10 ans de prison).

Le second changement, numéroté paragraphe 76-1 dans le Code pénal de la R.S.F.S.R., traite de la divulgation de "secrets officiels" dans un contexte tellement vague qu'il pourrait toucher toutes les personnes ayant un minimum de connaissances économiques, scientifiques ou techniques. Une condamnation à ce chapitre entraîne jusqu'à 3 ans de prison ou 2 ans de travaux forcés. Dans certaines circonstances, la période d'incarcération peut être de 8 ans.

Les autorités soviétiques ont restreint encore davantage les libertés fondamentales en imposant une amende allant jusqu'à 100 roubles aux Lettons qui offrent le logement, le transport ou d'autres services à des étrangers. Ce "règlement de séjour en

U.R.S.S. des citoyens étrangers et des apatrides", en vigueur depuis le 1er juillet 1984, tente de mettre fin aux contacts entre Lettons et citoyens d'autres pays. Cette mesure va complètement à l'encontre des principes de la C.S.C.E., et notamment des dispositions concernant les contacts humains dans les Accords d'Helsinki et de Madrid.

Dans le cadre de la campagne soviétique en vue d'isoler les Lettons de tout contact étranger, la compagnie soviétique de frèt a cessé d'expédier les colis provenant de l'étranger. Depuis le 1er octobre 1984, il est impossible de payer à l'avance en dehors de la Lettonie les droits de douane considérables. Pareils droits peuvent être exorbitants en Lettonie même. Pour les personnes défavorisées qui dépendent de pareil appui, ce nouveau règlement est particulièrement cruel.

Le nouveau décret soviétique concernant l'aide aux étrangers et l'interdiction de recevoir des colis francs de douane auront des conséquences sérieuses pour les défenseurs des droits de la personne, les militants pour la paix, les croyants, les dissidents et les activistes politiques. Ces règlements sont incompatibles avec les promesses signées à Helsinki et à Madrid.

Le fait que les autorités soviétiques sont incapables de

permettre le moindre relâchement du contrôle sur les actes des individus se reflète dans d'autres changements au Code pénal de la R.S.F.S.R., paragraphes 83, 188-3, 77-1, 198-2, dont les effets devront être étudiés dans la pratique étant donné la formulation vague et la définition inexacte des termes.

La Lettonie a toujours été un centre d'opposition nationaliste et religieuse au régime soviétique. Annexés de force pendant la Seconde Guerre mondiale, les Lettons n'ont jamais tissé de liens culturels solides avec les Slaves. Les autorités soviétiques ont entrepris de déménager des Russes dans la région et d'expulser de nombreux Lettons. La connaissance de la langue russe est de plus en plus nécessaire au succès scolaire et professionnel, ainsi que dans les activités de tous les jours. La russification de la Lettonie menace tous les Lettons et a acquis une suprême importance aux yeux des défenseurs des droits des Lettons. Il est devenu difficile de catégoriser les diverses formes de dissention et d'opposition, car il y a beaucoup de recoupements.

Nombre de Lettons ont cherché à concentrer leurs efforts sur le problème général de l'abus des droits de la personne par les autorités soviétiques. Souvent, ces gens sont aussi des croyants, des activistes culturels ou des militants indépendants pour la

paix. Quels que soient les moyens qu'ils choisissent d'exprimer leurs préoccupations, persécution et incarcération s'ensuivent. La susceptibilité soviétique face à toute forme d'expression indépendante n'a pas changé malgré la participation de l'U.R.S.S. aux Accords d'Helsinki et de Madrid.

Les autorités soviétiques continuent la pratique inhumaine de recourir à l'incarcération dans des hôpitaux psychiatriques comme mesure punitive.

La liste suivante donne un résumé du cas de chaque prisonnier de conscience d'origine lettone. L'appendice au présent mémoire renferme de plus amples détails et de la documentation sur certaines de ces personnes.

CONDAMNÉS OU ARRÊTÉS DEPUIS LA SIGNATURE DU DOCUMENT FINAL DE MADRID

ASTRA, Gunars

né en 1931; radiotechnicien;

arrêté le 15 sept. 1983, condamné le 19 déc.

accusation: agitation et propagande anti-soviétiques

preuves: possession de publications occidentales, 1984 d'Orwell, machine à écrire, livres publiés pendant les années d'indé-

pendance de la Lettonie.

A traduit la pétition à l'O.N.U. demandant l'annulation du Pacte Molotov-Ribbentrop

peine: 7 ans de travaux forcés, régime strict
+ 5 ans d'exil en Union soviétique

Voir Appendice IX, page 37

CALITIS, Ints

né en 1931; serrurier

condamné le 23 sept. 1983

accusation: agitation et propagande anti-soviétiques

preuves: a signé une pétition déclarant la région balte zone non nucléaire, a protesté l'invasion de l'Afghanistan.

peine: 6 ans de travaux forcés

Voir Appendice VIII, page 35

FREIMANIS, Gunars

né en 1927; poète

arrêté en mars 1983, condamné le 19 déc. 1983

accusation: agitation et propagande anti-soviétiques

preuves: possession de publications occidentales, lecture privée de poèmes.

peine: 4 ans de travaux forcés, régime strict

+ 2 ans d'exil en Union soviétique

LUDVIKS, Maris

diplômé du Séminaire luthérien

arrêté en mai 1984 avant son premier sermon

procès remis à une date indéterminée afin de trouver de nouveaux juges et nouveaux témoins

délit inconnu, résidence actuelle inconnue

ROZKALNS , Janis

né en 1949; électricien

arrêté le 20 avril 1983, condamné le 7 déc. 1983

accusation: agitation et propagande anti-soviétiques

preuves: possession d'exemplaires de l'ACCORD D'HELSINKI de 1975, de la CHARTE DE L'O.N.U. et de 40 bibles, enregistrements et musique sacrée

peine: 5 ans de travaux forcés

+ 3 ans d'exil en Union soviétique

Du camp de travail, a envoyé une lettre à la conférence de la C.S.C.E. à Stockholm, protestant contre les conditions de vie et l'absence de soins médicaux. NE PEUT PAS RECEVOIR DE LETTRES À CARACTÈRE RELIGIEUX. Durant la courte visite avec son

épouse, ils ont été contraints de parler russe. Vingt de ses parents et amis ont demandé de quitter l'Union soviétique (depuis le 6 fév. 1983). Le 10 avril 1983, son épouse, Gunta, a fait appel à la Croix-Rouge internationale pour obtenir de la nourriture et des médicaments pour leurs deux bébés (nés le 15 janv. 1983).

VEVERIS, Janis

né en 1954, baptiste, journalier

arrêté le 6 janvier 1983, condamné le 7 déc. 1983

accusation: agitation et propagande anti-soviétique

preuves: possession de livres publiés avant 1945, de films et de matériel "nationaliste" publié par le Mouvement (clandestin) pour l'indépendance lettone.

peine: 3 ans de travaux forcés

RAVINS, Maigonis

détention forcée dans un hôpital psychiatrique le 24 sept. 1983

aucun examen médical ou psychiatrique

libéré après 5 mois

par la suite, INTERDIT de vivre à Riga.

STEINBERGS, Valdis (ami de Maigonis Ravins)

arrêté en octobre 1984

accusation: INCONNUE

date du procès: INCONNUE

résidence actuelle: INCONNUE

ZUNSHAIN, Zakhar

refusnik

condamné le 29 juin 1984

peine: 3 ans de prison, camp ordinaire

FRENKEL, Vladimir

refusnik

accusation: agitation et propagande anti-soviétiques

PRISONNIERS DE CONSCIENCE D'ORIGINE LETTONE
INCARCÉRÉS AVANT LE DOCUMENT FINAL DE MADRID
MAIS NON LIBÉRÉS

BALODIS, Karlis

né en 1912

arrêté en 1970, condamné à 25 ans de travaux forcés

BARKANS, Janis

né en 1959, étudiant, arrêté le 26 avril 1983

condamné le 4 juin 1983 à 4 ans de travaux forcés

accusation: agitation et propagande anti-soviétiques

preuves: 1) a remis à Janis Jonas 4 tracts portant les mots: "Nous implorons la reconnaissance des DROITS DE LA PERSONNE EN U.R.S.S."

2) a renoncé la citoyenneté soviétique.

Incarcérations antérieures: juin 1979 - mai 1981, colonie de reprogrammation de Riga.

Le cas de Janis Barkans est peut-être l'exemple le plus frappant de la sévérité de l'offensive soviétique continue contre les droits de la personne. Veuillez consulter l'appendice pour obtenir de plus amples détails sur Barkans.

BATAREVSKY, Oleg

ancien juriste

condamné pour propagation de racontars mensongers et diffamatoires concernant l'U.R.S.S.

BRIKULIS, Jazeps

né en 1925

accusation: trahison

BUMEISTERS, Juris

né en 1918, ingénieur électrique et chef du laboratoire de pêche commerciale à l'Institut balte de recherche scientifique sur la pêche;

leader clandestin des Socio-démocrates lettons

condamné le 5 juin 1981 à 15 ans de travaux forcés

accusation: trahison

preuves: contacts avec Socio-démocrates lettons de Stockholm

BURNICKIS, Haralds

né en 1964

détenu à l'Hôpital psychiatrique de Riga pour avoir protesté contre la russification; arrêté en route pour l'ambassade américaine à Moscou.

DORONINA (née LASMANE), Lidija

née en 1925, baptiste, infirmière

arrêtée le 6 janv. 1983

condamnée le 11 août 1983 à 5 ans de travaux forcés plus 3 ans d'exil de la Lettonie

accusation: agitation et propagande anti-soviétiques

preuves: contacts religieux avec baptistes étrangers, activisme pour la paix, POSSESSION DES ACCORDS D'HELSINKI de 1975.

incarcérations antérieures : 1947-1949, camp de concentration en

Sibérie; 1970-1972, emprisonnée pour avoir traduit en letton et distribué les oeuvres de Soljénitsine.

GILGATIS , Janis

né en 1958, arrêté en 1978

IRBITIS, Arturs

né en 1920, arrêté en 1972

condamné à 15 ans de travaux forcés

accusation: trahison

KAKITIS

né en 1917, nationaliste, 25 ans de travaux forcés

KERESS, Imants

né en 1940, cinéaste

détenu à l'Hôpital psychiatrique de Sychyovka pour avoir tenté de réaliser des films déplorant la suppression de la culture et de la langue lettones.

KUMA, Teovils

né en 1931, électricien, activiste baptiste

condamné en octobre 1980 à 3 ans de prison, mais transféré le 16 avril 1981 à l'Hôpital psychiatrique de Leningrad.

reconnu coupable d'avoir rédigé et distribué des tracts religieux.

LAZDA, Peteris

né en 1936, ancien jurisconsulte et enquêteur au Bureau des procureurs publics de Jurmala.

Détenu à l'Hôpital psychiatrique de Volgograd à cause de son opposition à la russification de la Lettonie.

LUKJANOVICS, Maris

condamné en 1980 à 5 ans de travaux forcés pour distribution de tracts avant les "élections" de 1979.

LISMANIS, Dainis

spécialiste en construction

condamné le 5 juin 1981 à 10 ans de travaux forcés, régime strict.

Condamné pour distribution de tracts pendant les célébrations du 1er mai, implorant les gens d'exiger leurs droits, et pour collecte d'information.

MELNGAILIS, Gederts

né en 1951, ouvrier d'usine, étudiant en théologie au Séminaire

luthérien de Riga; défenseur des droits nationaux. Arrêté le 6 janv. 1983 et conduit à la Clinique psychiatrique de Riga pour attendre son procès.

Condamné le 11 août 1983 à 3 ans de travaux forcés.

Peine à servir après traitement psychiatrique obligatoire visant à le guérir de ses croyances religieuses et politiques.

Détenu indéfiniment à l'Hôpital psychiatrique de Blagoveshtchensk.

Accusation: propagation de racontars mensongers et diffamatoires sur l'U.R.S.S. et son système social.

Preuves: malgré les avertissements et menaces du KGB, a gardé contact avec un ancien camarade de travail exilé, G. Rode, qui avait été emprisonné pour ses croyances. Le 10 déc. 1981, Melngailis a tenté de rencontrer David Saater, correspondant du Financial Times à Moscou. Saisi par le KGB avant de se rendre à l'appartement de Saater.

POLIS-ABOLINS, Viesturs

condamné le 5 juin 1981 à 5 ans de travaux forcés pour distribution de tracts jugés anti-soviétiques.

RANDIS, Zigmas

né en 1920

condamné: 1976, 10 ans de travaux forcés

accusation: trahison

SKUDRA, Zanis

né en 1920, chauffeur

condamné: 1978, 12 ans de travaux forcés, régime strict, pour avoir envoyé à l'étranger des photos d'églises lettones en ruines et pour avoir fait publier son journal de voyage en Suède.

SMILTANS, Konstantins

né avant 1920, menuisier, nationaliste, 15 ans de travaux forcés

SPALINS, Richards

né en 1937, adventiste

condamné: 1978, 7 ans de travaux forcés

condamné pour avoir distribué des brochures religieuses et des documents sur les droits de la personne et pour avoir réparé des presses mises au rebut.

USANS, Richards

né en 1965

détenu à l'Hôpital psychiatrique de la république à Riga depuis le 15 nov. 1982 pour avoir lu la bible à la Statue de la liberté.

VITINS, Ojars

né en 1963

peine de deux ans dans un camp de reprogrammation pour avoir hissé le drapeau national interdit de la Lettonie au lieu du drapeau soviétique. Sa libération prévue en 1984 n'a pas été confirmée.

Le Principe Huit réaffirme le droit de tous les peuples de déterminer librement leur propre statut politique et de poursuivre leur épanouissement politique, social et culturel sans ingérence étrangère.

Sous le régime imposé actuellement par l'Union soviétique, qui ne tolère aucune opposition politique en Lettonie et qui restreint strictement le droit à la liberté d'expression, aucun citoyen ordinaire de la Lettonie n'est autorisé à poursuivre sa préférence politique, sociale ou culturelle.

APPLICATION DE LA CLAUSE OMNIBUS III:
COOPÉRATION DANS LES DOMAINES HUMANITAIRE ET AUTRES

Contacts humains

Visites aux familles: les autorités soviétiques maintiennent une

politique de limitation et de contrôle strict des déplacements de la Lettonie occupée vers l'étranger. En pratique, le droit de quitter la Lettonie et d'y retourner n'existe pas.

Réunion des familles: ce principe demeure la seule base officiellement reconnue à l'émigration de la Lettonie, mais la définition est tellement restreinte que la permission de partir est extrêmement rare.

Voyages pour raisons personnelles ou professionnelles:

Les voyages personnels ou professionnels des Lettons à l'étranger ne sont foncièrement pas permis par l'Union soviétique, sauf lorsqu'il s'agit de personnel autorisé et sous surveillance gouvernementale stricte.

Les visiteurs étrangers à destination de la Lettonie attendent habituellement plusieurs semaines, souvent jusqu'à la veille de leur départ, avant d'apprendre s'ils ont obtenu un visa. Les visiteurs qui tentent d'apporter du matériel littéraire ou des articles religieux sont sujets au harcèlement. Les autorités soviétiques définissent le tourisme de manière si restreinte que les visiteurs sont confinés à la ville de Riga, la municipalité balnéaire de Jurmala, Ventspils et de brèves excursions sous surveillance à quelques autres endroits sur demande officielle.

Les déplacements libres sont interdits, les contacts avec les citoyens lettons sont difficiles et souvent problématiques pour ces derniers.

Les efforts des autorités en vue de contrôler et de restreindre les visiteurs étrangers sont illustrés dans un article du quotidien officiel letton CINA (le 29 juillet 1984) intitulé "les droits des citoyens étrangers en U.R.S.S.". Le nouveau règlement, qui s'applique pareillement aux personnes de l'Ouest et du bloc communiste, se lit comme suit:

1. Les visiteurs étrangers voyageant pour affaires personnelles doivent obtenir un permis de visiter la destination de leur choix.
2. Les visiteurs étrangers doivent adopter le trajet le plus court pour se rendre à la destination permise.
3. Les automobilistes étrangers doivent emprunter les routes approuvées pour les visiteurs étrangers.
4. Lorsqu'ils atteignent la destination approuvée, les visiteurs étrangers doivent s'enregistrer dans les 24 heures et recevoir du ministère de l'Intérieur la permission de demeurer à destination.
5. La permission de visiter d'autres destinations doit être obtenue du ministère de l'Intérieur.

6. Il est illégal pour les étrangers de visiter les régions frontalières ou autres régions où les voyages ne sont pas permis.

Les nouvelles lois causent également des problèmes aux résidents locaux. Ceux-ci n'ont pas le droit d'offrir le logement ou le transport à des visiteurs, y compris aux membres de leur famille, sans permission préalable des autorités concernées.

La surveillance des touristes en Lettonie comprend souvent l'installation de dispositifs d'écoute à l'hôtel Intourist géré par le gouvernement (voir appendice) et à d'autres endroits inattendus. Le harcèlement au moment du départ de la Lettonie a fait l'objet d'un article dans le numéro du 12 juin 1984 du Christian Science Monitor.

Loin d'encourager les contacts humains, les autorités soviétiques ont mis à effet des règlements et procédures qui découragent au lieu de favoriser les contacts qu'un touriste pourrait avoir avec les Lettons chez eux.

TOURISTES ALLANT EN LETTONIE HARCELÉS PAR LES SOVIÉTIQUES

Stockholm - La détention d'une organisatrice de voyages américaine d'origine lettone par des fonctionnaires des douanes soviétiques la semaine dernière à Tallinn en Estonie indique que les Soviétiques sont de plus en plus nerveux face au "tourisme ethnique" dans les républiques baltes.

Chaque année, la Lettonie reçoit quelque 3 000 touristes d'origine lettone, selon les données soviétiques. Cet été, un grand nombre de touristes d'outremer qui prévoient visiter la Lettonie assisteront également à un festival culturel letton à Münster, en Allemagne de l'Ouest. L'incident de la semaine dernière est peut-être un avertissement que les sentiments nationalistes du festival seront mal vus en Lettonie.

L'organisatrice de voyages, Biruta Sereda, de San Mateo (Californie), a été détenue brièvement à Tallinn. On l'a empêchée de quitter l'Union soviétique en compagnie d'un groupe de plus de 40 touristes américains d'origine lettone lors d'une escale dans la capitale estonienne à son retour de Lettonie. Mme Sereda prévoit amener plusieurs groupes en Lettonie avant le festival.

Son groupe est retourné sans elle par ferry à Helsinki, où plusieurs touristes ont alerté des diplomates américains et des agences de presse.

Mme Sereda a été relâchée 2 jours plus tard. Elle a expliqué à des associés à Helsinki qu'elle n'avait pas pu rentrer le jour prévu en raison du temps requis par les douaniers pour cataloguer les cadeaux et bijoux qu'elle avait rapportés de Lettonie.

Les membres du groupe ont signalé que Mme Sereda était malade et s'était évanouie pendant ce qu'ils ont décrit comme étant une fouille intensive.

Des sources au courant de l'incident ont toutefois suggéré que l'organisatrice de voyages californienne semblait avoir été victime d'un coup monté du KGB letton, caractéristique de la guerre psychologique que la police et le service d'intelligence soviétiques livrent aux organisateurs de voyages et aux touristes qui parlent les langues baltes.

En même temps, des visiteurs fréquents de la Lettonie ont déclaré que la fouille exhaustive à la douane reflétait une inquiétude nouvelle de la part des autorités soviétiques concer-

nant les articles que les touristes sortent du pays.

Un diplomate occidental, de passage à Leningrad récemment, a également mentionné des fouilles intensives à la frontière, ce qui laisse supposer que les Soviétiques se méfient davantage de tous les voyageurs et non seulement des touristes émigrés.

En raison des intérêts économiques et des liens personnels avec la Lettonie qui entrent souvent en jeu, les incidents concernant les organisateurs de voyages sont minimisés, ce qui permet au K.G.B. de répéter ses activités contre d'autres, puisqu'il n'y a à peu près aucune publicité.

(Christian Science Monitor, 12/6/1984)

Contacts religieux:

Seuls les représentants approuvés d'églises officiellement inscrites et supervisées par l'état ont le droit de rencontrer des théologiens et des groupes religieux de l'Ouest.

Les contacts et l'échange d'information à caractère religieux libres d'entraves sont activement supprimés en Lettonie.

Il n'y a eu aucune amélioration.

Information

Les signataires de l'Acte final ont accepté de faciliter la libre et vaste diffusion de tous genres d'information.

La diffusion de tous les genres d'information demeure sous le contrôle rigide de l'État en Lettonie, sans aucun relâchement de la censure. Les nouvelles lois promulguées par les autorités soviétiques, comme nous l'avons déjà vu, ont rendu encore plus difficile l'accès à l'information en général.

Depuis la signature du Document final de Madrid, les autorités soviétiques en Lettonie ont manifesté une plus grande nervosité à l'égard des contacts avec les pays de l'Ouest. Cette appréhension a fait surface au cours des récents procès, où la Cour lettone a considéré comme un crime particulièrement grave la possession de publications étrangères. Contrairement à la pratique lors de procès précédents, ni le procureur public ni le juge n'a cherché à établir si l'accusé avait permis à d'autres de lire les publications. Il suffisait que des publications occidentales aient été trouvées sur les lieux pour permettre au tribunal de conclure que l'accusé avait l'intention de distribuer le matériel à d'autres. La situation est donc pire qu'avant.

Toutes les émissions en langue lettone provenant de l'Ouest continuent d'être brouillées.

Conclusion

La Fédération mondiale des Lettons libres a l'obligation morale de se faire le porte-parole des aspirations politiques, sociales et culturelles des Lettons à qui ces droits sont refusés.

C'est dans ce contexte que la Fédération remet le présent rapport et rappelle à la délégation d'experts à Ottawa qu'aucun signataire occidental de l'Acte final d'Helsinki ne reconnaît l'incorporation forcée et illégale de la Lettonie à l'Union soviétique. Négliger ce point clé en passant la question sous silence à Ottawa constituerait une violation du Principe Huit par les experts eux-mêmes.

HARCÈLEMENT RELIGIEUX EN LETTONIE

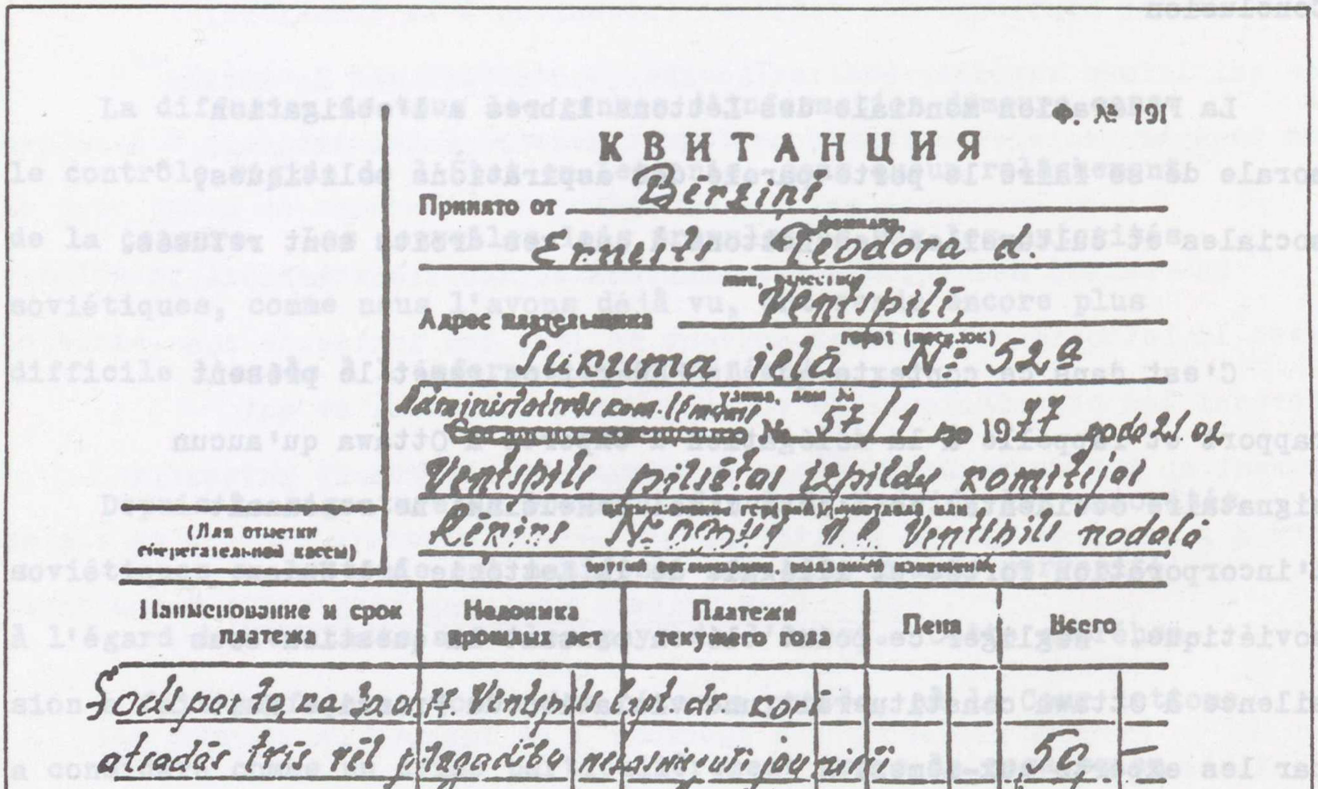

Ф. № 191

КВИТАНЦИЯ

Принято от Bērziņš

фамилия

Ernests Teodora d.

имя, отчество

Адрес плательщика Ventspils,

город (посёлок)

Tukuma ielā N: 52a

улица, дом №

Administratīvās kom. lēmums № 57/1 от 1977 года 21.01

Ventspils pilsētas izpildu komitejas

[illegible]

Rēķins N. [illegible] Ventspils nodaļā

[illegible]

(Для отметки сберегательной кассы)

Наименование и срок платежа	Недоимка прошлых лет	Платежи текущего года	Пеня	Всего
Sods par to, ka 30.04.77. Ventspils bapt. dr. korī atradās trīs vēl pilngadību [illegible] jaunieši				50.–

Подпись плательщика

Кассир (контролер)

Récépissé d'une amende imposée au Président de la Congrégation baptiste de Ventspils, Ernest Berzins, pour violation du code soviétique interdisant la participation des jeunes aux choeurs d'église.

(Londonas Avize, le 17 fév. 1978)

LES SOVIÉTIQUES PRÉPARENT LES JEUNES LETTONS À FAIRE LA GUERRE

"Seule la lutte internationale du prolétariat contre la bourgeoisie est en mesure de défendre nos réalisations et de montrer aux masses opprimées la voie d'un avenir meilleur!"

Sous ce slogan, une jeune fille et un jeune homme, nés en 1967, manient une arme d'assaut soviétique, l'AK47M (kalishnikov). L'endroit: une classe de la 4e École secondaire du 1er cycle à Valmiera, en Lettonie. La date: février 1983.

Les Soviétiques ont entrepris en Lettonie occupée un programme intensif en vue de préparer les jeunes Lettons à se battre pour l'Union soviétique. Dans les écoles secondaires, la formation militaire est obligatoire. On apprend aux enfants à se servir d'armes légères et de masques antigaz, à manipuler correctement des grenades à main et à se familiariser avec les gaz de combat.

La formation militaire des enfants est un produit de l'expansion du pouvoir des chefs militaires soviétiques. Ceux-ci espèrent créer ainsi une réserve toujours prête de soldats. Ces enfants sont disponibles pour aller directement au combat sans

autre formation militaire. On estime que 12 millions d'enfants en Union soviétique participent aux programmes de formation militaire intensive.

Le 5 septembre 1983, à Riga, Nikolai Groshev, major-général et commandant des jeux de guerre émettait "l'Ordre n°34", qui déclarait entre autres:

"Dans l'ordre, que des bataillons de jeunes soldats soient formés dans les écoles secondaires selon les règles des jeux sportifs militaires. Et que soient organisés des "jours des jeunes soldats" hebdomadaires, auxquels participeront tous les jeunes soldats..."

Les "jeunes soldats", ce sont tous les élèves du système scolaire en Lettonie occupée. Chaque classe s'est vu assigner un officier réserviste qui surveille la formation des bataillons de jeunes soldats et qui les prépare aux jeux de guerre obligatoires, lesquels ont lieu 3 fois l'an en Lettonie. Les jeunes participants à ces jeux sont divisés en deux groupes. Les enfants de 11 à 14 ans font partie du groupe "Éclair" (Kavi) et les plus de 14 ans, du groupe des "Aigles" (Egleni).

Les jeunes Lettons sont forcés d'apprendre à tuer, on leur enseigne que la guerre est un jeu, ils doivent apprendre à lancer

des grenades, à se servir de fusils et de mitrailleuses et à "jouer" avec des gaz et des masques antigaz, parce que les dirigeants soviétiques au Kremlin "l'ordonnent".

(Die Welt, 10/1/1984)

LA PROPAGANDE SOVIÉTIQUE EMPOISONNE L'ESPRIT DES JEUNES

En opposition avec les Accords d'Helsinki, la propagande soviétique continue d'endoctriner les jeunes en présentants des concepts qui promouvoient la confrontation. Dans le système scolaire letton, l'histoire et les sciences humaines sont prétextes à justifier l'emploi de la force en cas de"guerres justes", à mettre l'accent sur la "conscience de classe", à identifier les "ennemis du peuple" et à glorifier le rôle du Parti communiste dans la "libération" des "travailleurs opprimés des pays capitalistes".

Les directives des programmes d'endoctrination sont tirées du "Système d'enseignement patriotique militaire pour les écoles secondaires et professionnelles" de G. Mosolov, héro de l'Union soviétique.

Les idéologies et pratiques des occupants soviétiques en Lettonie vont clairement à l'encontre des principes convenus aux termes des Accords d'Helsinki, selon lesquels les États participants "chercheront à développer la coopération sur un pied d'égalité, à promouvoir la compréhension et la confiance mutuelles, les relations amicales de bon voisinage, la paix, la sécurité et la justice internationales".

Appendices

APPENDICE I

TEXTE DU "PACTE RIBBENTROP-MOLOTOV"

Traité de non-agression entre l'Allemagne et l'Union des républiques socialistes soviétiques

Le Gouvernement du Reich allemand et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques, désireux de renforcer la cause de la paix entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. et d'après les dispositions fondamentales de l'Accord de neutralité conclu en avril 1926 entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., sont arrivés à l'accord suivant:

ARTICLE I

Les deux hautes parties contractantes s'engagent à renoncer à tout acte de violence, toute agression et toute attaque contre l'autre partie, individuellement ou de concert avec d'autres puissances.

ARTICLE II

Si l'une ou l'autre des hautes parties contractantes fait l'objet d'un acte belligérant de la part d'une tierce puissance, l'autre haute partie contractante n'offrira d'aucune manière son appui à ladite tierce puissance.

ARTICLE III

Les gouvernements des deux hautes parties contractantes

maintiendront à l'avenir un contact réciproque continu à des fins de consultation et d'échange d'information sur les problèmes touchant leurs intérêts communs.

ARTICLE IV

Ni l'une ni l'autre des hautes parties contractantes ne participera à aucun groupement de puissances directement ou indirectement dirigé contre l'autre partie.

ARTICLE V

S'il y a disputes ou conflits entre les hautes parties contractantes concernant un problème quelconque, les deux parties règleront ces disputes ou conflits exclusivement par un échange d'opinions à l'amiable ou, au besoin, par l'établissement d'une commission d'arbitration.

ARTICLE VI

Le présent traité est conclu pour une période de dix ans, avec la stipulation que, autant qu'une des hautes parties contractantes ne le répudie pas un an avant l'expiration de cette période, la validité du présent traité sera automatiquement prolongée pendant un autre cinq ans.

ARTICLE VII

Le présent traité sera ratifié dans les plus brefs délais. L'échange de ratifications aura lieu à Berlin. L'accord entrera en vigueur dès la signature. Rédigé en deux exemplaires, en allemand et en russe.

Au nom du Gouvernement du Reich allemand J. von Ribbentrop

Avec pleins pouvoirs du Gouvernement de l'U.R.S.S. V. Molotov

Moscou, le 23 août 1939

PROTOCOLE SUPPLÉMENTAIRE SECRET

A l'occasion de la signature du Pacte de non-agression entre le Reich allemand et l'Union des républiques socialistes soviétiques, les soussignés plénipotentiaires de chacune des deux parties ont discuté au cours de conversations strictement confidentielles de la question de la limite de leurs sphères d'influence respectives en Europe de l'Est. Ces conversations ont mené aux conclusions suivantes:

1. En cas de réarrangement territorial et politique dans les régions appartenant aux pays baltes (Finlande, Estonie, Lettonie, Lithuanie), la frontière nord de la Lithuanie représentera la limite des sphères d'influence de l'Allemagne et de l'U.R.S.S. À cet égard, l'intérêt de la Lithuanie dans la région de Vilna est reconnu par les deux parties.

2. En cas de réarrangement territorial et politique des régions appartenant à la Pologne, les sphères d'influence de l'Allemagne et de l'U.R.S.S. seront délimitées approximativement

par les rivières Narew, Vistule et San.

La question à savoir s'il est souhaitable, dans l'intérêt des deux parties, de maintenir un État polonais indépendant et quelles seraient les frontières de pareil État ne peut être déterminée définitivement qu'au gré des événements politiques à venir.

De toute manière, les deux Gouvernements résoudront la question à l'amiable.

3. En ce qui a trait au sud-est de l'Europe, la partie soviétique attire l'attention sur ses intérêts en Bessarabie. La partie allemande se déclare complètement désintéressée de ces régions.

4. Le présent protocole sera traité par les deux parties comme étant strictement secret.

Au nom du Gouvernement du Reich allemand J. von Ribbentrop

Plénipotentiaire du Gouvernement de l'U.R.S.S. V. Molotov

Moscou, le 23 août 1939

PROTOCOLE SUPPLÉMENTAIRE SECRET

Les plénipotentiaires soussignés annoncent l'accord du Gouvernement du Reich allemand et du Gouvernement de l'U.R.S.S. sur les points suivants:

Le Protocole supplémentaire secret signé le 23 août 1939 sera modifié à l'article 1 de manière que le territoire de l'État lithuanien fasse partie de la sphère d'influence de l'U.R.S.S. alors que, d'autre part, la province de Lublin et certaines parties de la province de Varsovie tombent dans la sphère d'influence de l'Allemagne (cf. carte jointe au Traité de frontière et d'amitié signé aujourd'hui). Dès que le Gouvernement de l'U.R.S.S. aura pris des mesures spéciales en territoire lithuanien en vue de protéger ses intérêts et afin de créer une frontière simple et naturelle, la frontière germano-lithuanienne actuelle sera rectifiée de manière que le territoire lithuanien situé au sud-ouest de la ligne indiquée sur la carte jointe appartienne à l'Allemagne.

En outre, il est annoncé que les accords économiques actuellement en vigueur entre l'Allemagne et la Lithuanie ne seront pas touchés par les mesures de l'Union soviétique susmentionnées.

Au nom du Gouvernement du Reich allemand J. von Ribbentrop

Par autorité du Gouvernement de l'U.R.S.S. V. Molotov

Moscou, le 28 septembre 1939

PROTOCOLE SECRET

L'ambassadeur allemand, le comte von der Schulenburg, plénipotentiaire du Gouvernement du Reich allemand, d'une part, et le Président du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S., V.M. Molotov, plénipotentiaire du Gouvernement de l'U.R.S.S., d'autre part, se sont entendus sur les points suivants:

1. Le Gouvernement du Reich allemand renonce à sa revendication de la bande de territoire lithuanien mentionnée dans le Protocole supplémentaire secret du 28 septembre 1939 et indiquée sur la carte jointe au présent Protocole.

2. Le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques est prêt à dédommager le Gouvernement du Reich allemand pour le territoire mentionné au Point 1 du présent Protocole en versant 7 500 000 dollars-or ou 31 500 000 Reichsmarks à l'Allemagne.

Le montant de 31,5 millions de Reichsmarks sera payé par

le Gouvernement de l'U.R.S.S. de la manière suivante: un huitième, soit 3 937 500 Reichsmarks, en livraisons de métaux non ferreux dans les trois mois qui suivront la signature du présent protocole; les autres sept huitièmes, ou 27 562 500 Reichsmarks, en or, qui sera déduit des paiements en or que l'Allemagne doit faire avant le 11 février 1941 conformément à la correspondance échangée entre le Président de la délégation économique allemande, M. Schnurre, et le Commissaire du peuple au commerce étranger de l'U.R.S.S., M. A.I. Mikoyan, en rapport avec l' "Accord du 10 janvier 1941 concernant les livraisons réciproques au cours de la deuxième période aux termes de l'Accord économique entre le Reich allemand et l'Union des républiques socialistes soviétiques du 11 février 1940".

3. Le présent Protocole a été exécuté en deux exemplaires originaux en allemand et deux en russe et entrera en vigueur dès sa signature.

Au nom du Gouvernement du Reich allemand Schulenburg

Par autorité du Gouvernement de l'U.R.S.S. V. Molotov

Moscou, le 10 janvier 1941

APPENDICE II

L'INCORPORATION DES PAYS BALTES À L'UNION SOVIÉTIQUE

Le 17 juin 1940, en violation flagrante du Traité de paix signé avec la Lettonie vingt ans auparavant, des divisions blindées soviétiques traversaient la frontière lettone et occupaient le pays. Moins de deux mois après cette agression non provoquée, la Lettonie était incorporée illégalement à l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Le but du présent sommaire est de familiariser le lecteur avec les événements qui ont mené ultimement à l'incorporation forcée de la Lettonie à l'Union des républiques socialistes soviétiques.

I. PRINCIPAUX ACCORDS ENTRE LA LETTONIE ET L'UNION SOVIÉTIQUE

3. Pour montrer qu'il y a lieu d'être sceptique au sujet des bonnes intentions de l'U.R.S.S., il est bon d'examiner les accords et traités officiels que la Lettonie a signés avec l'U.R.S.S. et qui visaient à garantir sa liberté et à promouvoir la coexistence paisible avec son voisin de l'est. Tous les accords et traités énumérés ci-dessous ont été violés par

l'U.R.S.S. sans la moindre provocation de la part de la Lettonie.

a) Traité de paix entre la Lettonie et la Russie, Riga, le 11 août 1920

b) Accord latvio-soviétique concernant le règlement des conflits de frontières, Riga, le 19 juillet 1926

c) Protocole de l'entrée en vigueur immédiate du Traité de Paris, Moscou, le 9 février 1929

d) Traité latvio-soviétique de non-agression, Riga, le 5 février 1932

e) Convention multilatérale définissant l'agression, Londres, le 3 juillet 1933

f) Pacte latvio-soviétique d'assistance mutuelle, Moscou, le 5 octobre 1939, et communiqué soviétique concernant le Pacte latvio-soviétique d'assistance mutuelle, Moscou, le 6 octobre 1939

II. DUPLICITÉ DE L'U.R.S.S. DANS L'OCCUPATION FORCÉE DE LA LETTONIE

4. Le 5 octobre 1939, Staline signait avec la Lettonie un pacte de non-agression et d'assistance mutuelle qui stipulait que chaque

pays n'interviendrait pas dans les affaires intérieures de l'autre et respecterait la souveraineté de l'autre. Cependant, le 23 août 1939, Staline avait déjà signé avec Hitler un pacte dont une clause secrète plaçait la Lettonie et les autres pays baltes à l'intérieur de la sphère d'influence soviétique.

5. Le 16 juin 1940, l'U.R.S.S. présentait au gouvernement letton un ultimatum exigeant: 1. "l'établissement immédiat en Lettonie d'un gouvernement apte et prêt à assurer l'exécution honnête du Pacte latvio-soviétique d'assistance mutuelle" et 2. l'entrée libre des troupes soviétiques en territoire letton.

6. Incapable de s'opposer aux écrasantes forces militaires de l'U.R.S. S., le gouvernement letton a été contraint de se soumettre à l'ultimatum. Le 17 juin 1940, l'armée soviétique, conformément à un plan détaillé, occupait la capitale, Riga, et s'emparait immédiatement des installations de radio, de téléphone, de télégraphe et de poste, privant ainsi le gouvernement letton de tout moyen de communication avec le monde extérieur.

III. INCORPORATION DE LA LETTONIE À L'U.R.S.S. AU MOYEN D'ÉLECTIONS CONTRÔLÉES

7. Le 17 juin 1940, quelques heures après l'occupation de la

Lettonie, l'émissaire soviétique A. Vishinsky arrivait à Riga pour former un gouvernement auquel "Moscou pouvait faire confiance". Vishinsky a informé les membres triés sur le volet de son gouvernement fantoche que la Lettonie demeurerait indépendante, que le communisme ne serait pas imposé à son peuple et que le principal objectif de l'Union soviétique était de promouvoir une coopération plus étroite entre Riga et Moscou. Le Président de la Lettonie, Karlis Ulmanis, conservait temporairement son poste, mais sans aucun pouvoir effectif de modifier, changer ou contrecarrer les politiques de Vishinsky.

8. Afin de revêtir cet acte d'agression d'un semblant de légalité aux yeux du monde extérieur, le gouvernement fantoche de Vishinsky a reçu l'ordre de tenir des élections au Parlement (Saeima) les 14 et 15 juillet, soit un mois à peine après le début de l'occupation militaire soviétique. Le 4 juillet 1940, le gouvernement fantoche annonçait que les élections se dérouleraient en conformité avec la Constitution de la République de Lettonie. Le même jour cependant, il adoptait une nouvelle loi électorale en contravention de la Constitution, qui interdit au gouvernement de faire pareil changement.

9. Une seule liste de candidats, choisis par Vishinsky, figurait sur le bulletin de vote. D'autres candidats, proposés par des

dirigeants politiques lettons, se sont vu refuser le droit d'être inscrits. Certains de ces candidats indépendants ont été incarcérés sous l'accusation d'"opportunisme politique".

10. Les élections ont eu lieu sous le contrôle de la police secrète soviétique, comme l'ont révélé les dossiers abandonnés par le N.K.V.D. lors de l'invasion nazie en 1941.

11. Les bureaux de scrutin et le décompte des bulletins ont été surveillés de près par des individus choisis par le régime communiste. Dans de telles conditions, le peuple letton a été privé de son droit constitutionnel d'exprimer sa libre volonté, et les résultats furent prévisibles. La liste unique de candidats, le "Bloc des travailleurs unis", a reçu 97,8% des suffrages populaires, selon les sources communistes.

IV. ANNEXATION DE LA LETTONIE PAR L'UNION SOVIÉTIQUE

12. Le parlement nouvellement "élu" s'est réuni pour la première et la dernière fois du 21 au 23 juillet 1940. Des sept points à l'ordre du jour, les plus importants traitaient de la soviétisation immédiate de la Lettonie et de la demande à l'Union soviétique d'incorporer la Lettonie dans son "union fraternelle des républiques soviétiques". On ne saurait s'étonner que les deux

propositions aient été adoptées à l'unanimité.

13. Le même jour, le 21 juillet, le Président Karlis Ulmanis était déporté par le N.K.V.D. vers une destination inconnue en Union soviétique. Son sort exact demeure ignoré.

14. Le 5 août 1940, au cours d'une séance extraordinaire à laquelle Staline assistait en personne, le Soviet Suprême de l'U.R.S.S. accédait à la "demande" de la Lettonie, et la République libre de Lettonie, État indépendant et membre de la Société des Nations, devenait une république constituante de l'Union soviétique.

V. ALLÉGATION QUE LE PEUPLE LETTON A CHOISI LIBREMENT DE SE JOINDRE À L'UNION SOVIÉTIQUE

15. L'Union soviétique continue d'insister que le peuple letton, par le truchement de ses représentants élus en bonne et due forme, a exprimé le désir de faire partie de l'Union soviétique.

Cependant, même si l'on suppose que les élections étaient conformes à la loi constitutionnelle lettone, elles n'étaient manifestement pas légales. En effet, le paragraphe 77 de la Constitution lettone déclare sans équivoque que le parlement n'a le

droit de changer aucun article de la Constitution qui modifie les principes démocratiques fondamentaux de celle-ci. Pour prendre une décision de cette nature, telle que faire partie d'une autre nation, il fallait avoir recours à un plébiscite. Visiblement, la décision de se joindre à l'Union soviétique n'a pas été l'effet d'un plébiscite, mais d'un parlement qui n'avait pas le pouvoir de prendre pareille décision.

16. Au cours des ans, le peuple letton a exprimé son opposition à l'occupation soviétique de la Lettonie par une résistance active et passive.

VI. POLITIQUE DE GÉNOCIDE DE L'UNION SOVIÉTIQUE EN LETTONIE OCCUPÉE

17. Comme le confirment les documents secrets du N.K.V.D. découverts en 1941 après l'occupation nazie de la Lettonie, Moscou avait entrepris la planification de déportations massives de Baltes dès 1939, soit un mois environ après la signature du pacte secret entre Staline et Hitler. Ivan Servov, sous-directeur du N.K.V.D. à l'époque, avait élaboré un plan de déportation détaillé qu'il a signé le 11 octobre 1939 et marqué "Secret n° 001223".

Le plan a été mis à exécution dans la nuit du 13 juin 1941,

lorsque a eu lieu la première déportation en masse. Selon la Croix-Rouge lettone, 14 693 civils des deux sexes ont été déportés, y compris des vieillards et des enfants. La deuxième déportation massive a eu lieu en août 1945, après que l'armée rouge eût réoccupé la Lettonie. La plus importante déportation s'est produite les 28 et 29 mars 1949 et comprenait surtout des paysans et des agriculteurs qui avaient refusé de travailler dans des fermes collectives.

18. Depuis la mort de Staline, il n'y a pas eu de déportations massives. Toutefois, les jeunes Lettons sont fortement encouragés à entreprendre du "travail important pour la Nation" dans des provinces éloignées de l'U.R.S.S., en Sibérie orientale par exemple, et nombre de diplômés d'université sont forcés de poursuivre leurs études à l'extérieur de la Lettonie.

19. En même temps, il y a afflux continu de Russes en Lettonie et discrimination généralisée contre l'usage de la langue lettone. En outre, la plupart des hauts postes gouvernementaux sont entre les mains de Russes, ce qui indique que l'afflux de Russes constitue une tentative délibérée de russifier et de coloniser la Lettonie et d'éliminer progressivement son identité ethnique.

Ces faits sont aussi confirmés par une lettre secrète rédigée

en 1971 par dix-sept communistes de toujours en Lettonie et qui constitue un appel aux partis communistes du monde occidental, par des comptes-rendus de correspondants de pays démocratiques et par l'information qu'ont obtenue des Lettons de l'Ouest au cours de visites à des parents en Lettonie.

20. Les programmes scolaires et les politiques en matière d'enseignement et de culture sont déterminés par les organismes soviétiques appropriés sans la participation d'enseignants ou d'administrateurs lettons. Les programmes de toutes les maisons d'enseignement depuis les écoles maternelles et primaires représentent des efforts délibérés en vue d'endoctriner les enfants lettons dans une idéologie communiste axée dur la Russie.

21. Les données démographiques officielles suivantes révèlent encore plus clairement la russification de la Lettonie:

	Lettons	Russes
1935 (Lettonie indépendante)	1 467 000 (77%)	210 000 (10%)
1959	1 298 000 (62%)	556 000 (27%)
1970	1 342 000 (57%)	705 000 (30%)

22. L'extermination d'une petite nation en tant qu'entité ethnique et la colonisation par la force d'un petit pays par un gros,

comme c' est le cas en Lettonie aujourd'hui, constituent un crime sujet à sanctions aux termes de la Convention sur le génocide, qui a été ratifiée par l'Union soviétique.

VII. DÉTERMINATION DU PEUPLE LETTON D'ÊTRE LIBRE

23. Le présent mémoire est présenté à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dans l'espoir que les délégués reconnaîtront le droit inaliénable de tous les peuples à la liberté. Les peuples de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lithuanie occupées ne jouissent actuellement pas de ce droit inaliénable. C'est pourquoi les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays ont refusé de reconnaître l'annexation des pays baltes par l'Union soviétique.

24. Il importe d'insister sur le fait que la Lettonie était un État indépendant et membre de la Société des Nations, qui respectait tous ses engagements internationaux. Le peuple letton n'a jamais renoncé volontairement à son indépendance, à son droit de vivre en paix dans son pays souverain et à son droit de participer aux affaires mondiales. Par conséquent, le peuple letton rejette catégoriquement et refuse de considérer comme valide tout traité ou accord qui risque d'entraver sa poursuite inexorable de sa liberté perdue.

ANNEXE III

LOI PUBLIQUE 97-196 - 18 JUIN 1982 96 STAT.117

Loi publique 97-196
97e Congrès

Résolution conjointe
Établissant une "Journée des pays baltes libres. Le 18 juin 1982
[S.J. Res.201]

Considérant que les peuples des républiques baltes de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie chérissent les principes de liberté et d'indépendance religieuse et politique; et

Considérant que les républiques baltes existent en tant que nations souveraines et indépendantes, appartenant à la ligue des nations et pleinement reconnues par elle; et

Considérant que les peuples des républiques baltes possèdent des cultures, des traditions nationales et des langues propres et distinctes de celles de la Russie; et

Considérant que l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) a saisi et occupé illégalement les républiques baltes en 1940 et les a intégrées de force à l'URSS, contre leur volonté nationale et contrairement à leur désir d'indépendance et de souveraineté; et

Considérant que depuis 1940, l'URSS éloigne systématiquement de leur terre natale les gens originaires de la Baltique en les déportant en Sibérie et réinstalle à leur place de grandes quantités de Russes, menaçant ainsi d'extinction les cultures baltes; et

Considérant que l'URSS a imposé aux peuples captifs des républiques baltes un système politique oppressif qui a détruit toute forme de démocratie, de liberté civile et de liberté religieuse; et

Considérant que les peuples de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie sont placés aujourd'hui sous le joug de l'URSS, forcés à accepter une union qu'ils déplorent, privés des droits fondamentaux de la personne et persécutés parce qu'ils osent protester; et

Considérant que les États-Unis se dressent comme les champions de la liberté, voués au respect de la démocratie, des droits de la personne et de la liberté religieuse et opposés à toute forme d'oppression; et

LOI PUBLIQUE 97-196 - 18 JUIN 1982 96 STAT.118

Considérant que les États-Unis, en tant que membre des Nations Unies, ont toujours voté avec la majorité de cet organisme international en faveur du droit pour les différents pays du monde de décider de leur propre sort et d'être libres de toute domination étrangère; et

Considérant que l'URSS s'est toujours résolument refusée à redonner au peuple de la Baltique le droit d'exister en tant que république indépendante distincte et séparée de l'URSS ou de rétablir les libertés personnelles, politiques et religieuses;

Il est donc résolu par le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique réunis en séance plénière; que le Congrès des États-Unis prend acte de la volonté constante et du droit des peuples de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie de jouir de la liberté et d'être indépendants de toute domination exercée par l'URSS et déplore le refus par cette dernière de reconnaître la souveraineté des républiques baltes et d'accéder à leur demande légitime d'indépendance et de libération de toute domination et oppression étrangère; et que le 14e jour du mois de juin 1982, qui correspond à l'anniversaire de la déportation en masse des peuples de la Baltique éloignés de leur terre natale en 1941 reçoive le nom de "journée des pays baltes libres" en tant que symbole de la solidarité entre le peuple américain et les aspirations des peuples captifs de la Baltique; et que l'on demande et donne l'autorisation au Président des États-Unis d'émettre une proclamation marquant la commémoration de la journée des pays baltes libres par des cérémonies et des activités appropriées.

Journée des pays baltes libres

Fait le 18 juin 1982.

LEGISLATIVE HISTORY - S.J. Res. 201:
CONGRESSIONAL RECORD, Vol. 128 (1982):
9 juin, Examen et adoption par le Sénat
14 juin, Examen et adoption par la Chambre.

ANNEXE IV

JOURNÉE DES PAYS BALTES LIBRES

Proclamation du Président des États-Unis d'Amérique

L'indépendance de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie a pris fin en 1939 à la suite d'un accord honteux passé entre l'Union Soviétique et l'Allemagne Nazie. Hitler a donné en prime à Staline les trois républiques baltes pour s'assurer de sa collaboration lors de la destruction de la Pologne et pour garantir ses frontières à l'est afin de pouvoir entrer en guerre contre les démocraties occidentales. Par la suite, des centaines de milliers de ressortissants baltes ont été déportés en Union Soviétique, nombre d'entre eux devant périr dans les prisons et les camps de travaux forcés. La journée la plus sombre de cette immense tragédie humaine a été celle du 14 juin 1941, lorsque des colons russes se sont appropriés leurs maisons et leurs emplois.

Aujourd'hui, un certain nombre des survivants de ces déportations de masse sont citoyens des États-Unis. Leur aspiration a un avenir meilleur pour les peuples d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie a contribué à renouveler les engagements pris par notre nation en faveur de la liberté pour tous. Au cours des 41 ans qui ont suivi, les États-Unis n'ont jamais reconnu l'annexion par la force des états baltes à l'Union Soviétique.

En tant que nation, nous restons voués à la promotion et à la protection des libertés et des droits fondamentaux de toutes les personnes et nous voulons commémorer cette journée spéciale dans l'espoir que les ailes de la liberté s'étendront un jour au-dessus des peuples courageux de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

Aux termes de la résolution conjointe 201 du Sénat, le Congrès des États-Unis a demandé et donné l'autorisation au Président de proclamer la journée du 14 juin comme étant la journée des pays baltes libres.

EN CONSÉQUENCE, JE SOUSSIGNÉ, RONALD REAGAN, Président des États-Unis d'Amérique, proclame par la présente que le 14 juin 1982 sera la journée des pays baltes libres. J'adjure le peuple des États-Unis de réaffirmer sa conviction et son espoir qu'un jour, les citoyens de Lettonie, de Lituanie, d'Estonie et de tous les pays parviendront par des moyens pacifiques à la liberté démocratique et à l'auto-détermination.

EN FOI DE QUOI, j'appose ici ma signature le 14 juin de l'an de grâce 1982, 206e année de l'indépendance des États-Unis.

Ronald Reagan

Translation

EXTRACT FROM

APPENDIX V OF

THE OFFICIAL JOURNALS OF

THE FRENCH REPUBLIC

Wednesday, December 16, 1981:

4320 Senate

Annexation of the Baltic States by the USSR: France's position

2911 - November 18, 1981 - Mr Jacques Mossion asked the Minister for External Relations to confirm that France would continue to refuse to recognize the annexation of the Baltic States by the Soviet Union.

Answer - France did not recognize the annexation by the USSR in 1940 of Latvia, Estonia and Lithuania, nor has it since then extended any recognition either explicit or tacit. This attitude was confirmed in 1975 on the occasion of the signing of the final Helsinki accord by the President of the Republic when he said, "France considers that the texts that have been signed do not imply recognition of situations that France has not otherwise recognized" [unofficial English version of direct quote]. The government has no intention of reviewing this position.

EXTRACT FROM

APPENDIX VI OF

THE OFFICIAL JOURNALS OF

THE FRENCH REPUBLIC

1876 National Assembly - Questions and Answers May 3, 1983

11528 - March 29, 1982 - Mr Pierre Bas asked the Minister for External Relations whether, given existing treaties, France recognized the annexation of the Baltic States by the Soviet Union.

Answer - France did not recognize the annexation by the USSR in 1940 of Latvia, Estonia and Lithuania, nor has it since then extended any recognition either explicit or tacit. This attitude was confirmed in 1975 on the occasion of the signing of the final Helsinki accord by the President of the Republic when he said, "France considers that the texts that have been signed do not imply recognition of situations that France has not otherwise recognized" [unofficial English version of direct quote]. The government has no intention of reviewing this position.

ANNEXE VII

Résolution adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario
le 16 novembre 1984

Le 15 novembre 1984 4139

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS PUBLIQUES, DÉPUTÉS
ANNIVERSAIRES DE L'INDÉPENDANCE

M. Shymko propose, appuyé par M. Kolyn, la résolution 30:

Que la présente Chambre; reconnaissant le caractère universel et indivisible de la liberté et le respect des principes voulant que les libertés politiques et la souveraineté nationale constituent les bases fondamentales d'une société libre et démocratique comme la nôtre; reconnaissant en cette année du bicentenaire la contribution significative apportée en Ontario et au Canada par les gens venus se réfugier sur nos côtes en tant que réfugiés politiques cherchant à échapper aux persécutions exercées dans leur pays d'origine dont l'indépendance nationale et les libertés politiques ont disparu à la suite d'une occupation et d'une domination étrangère; reconnaissant la tradition qui veut que notre gouvernement commémore les proclamations d'indépendance inscrites dans le cours de l'histoire par la volonté souveraine des nations avec lesquelles ces Canadiens sont rattachés par les liens du sang, la langue et la culture; invite tous les Ontariens à commémorer les différents anniversaires d'indépendance aux dates où ils sont célébrés par les collectivités concernées et propose que le Premier Ministre signe, sur demande et à sa discrétion, des proclamations appropriées à ces anniversaires, marque ces journées commémoratives de toute autre manière et demande au gouvernement d'inciter le gouvernement du Canada à prendre des mesures similaires à Ottawa.

ANNEXE VIII

Ints Calitis

C'est en 1983 que la dernière vague de répression a frappé les peuples baltes pendant le règne relativement court d'Y. Andropov. Des hommes et des femmes qui, d'une façon ou d'une autre, ne cachaient pas leur intérêt pour les droits de la personne, les droits nationaux ou la liberté religieuse, sont tombés entre les griffes des enquêteurs du KGB, les gardiens du système politique soviétique.

Ints Calitis est l'un de ceux qui ont été jugés et condamnés sur la foi d'accusations truquées. Sa condamnation à 6 ans d'emprisonnement l'a fait retourner au goulag pour la troisième fois. La véritable raison de sa condamnation est la volonté d'éliminer tout vestige de nationalisme dans la Lettonie occupée par les Soviets.

Calitis, 54 ans, est né en Lettonie. Son père était un officier de l'Armée Lettone pendant les années de l'indépendance de la Lettonie. Ce poste lui a valu une condamnation à 25 ans de prison lors de la première occupation soviétique de la Lettonie en 1940-1941. Selon les critères appliqués par la justice soviétique, on ne pouvait faire confiance à un homme occupant une telle charge. Le père d'Ints a survécu à cette peine interminable mais n'a pas été autorisé à rejoindre sa famille ni à rentrer dans son pays natal. Malade, il est mort en exil.

Ints a été arrêté pour la première fois en 1947, lors de sa dernière année d'école secondaire. Il était alors âgé de 17 ans. Il a été inculpé d'association avec des terroristes nationalistes, reconnu coupable et condamné à 25 ans de détention dans des camps de travail à régime sévère. Il a abouti au goulag, dans les mines tristement célèbres de la région de Kolima. Son sort aurait été celui de bien d'autres qui sont morts dans les mines mais, heureusement pour lui, grâce à l'aide d'un certain nombre de ses compagnons, il a été incorporé à l'équipe chargée de l'entretien du camp, à titre d'électricien. Ce poste lui a sauvé la vie. Pendant la période d'amnistie, une erreur a été relevée lors de la révision de sa sentence et il a été relâché. Ints est retourné chez-lui en 1955 après avoir purgé 8 ans d'une peine de 25 ans.

Alors qu'il n'était de retour chez-lui que depuis trois ans, il a été de nouveau arrêté sur des accusations d'agitation et d'activité anti-soviétiques. Reconnu coupable, il a été condamné à six ans de détention dans un camp de travail à régime sévère des Mordves. Au cours de ces six ans, d'autres détenus coupables de délits d'opinion ont fait état des activités littéraires d'Ints et des réunions d'information qu'il organisait secrètement à l'intention de ses compagnons d'esclavage.

De retour chez-lui en 1964, Ints, en plus de travailler comme électricien, s'est perfectionné dans le domaine des arts et de l'artisanat. Il a écrit un ouvrage sur le travail de l'ambre et sur son emploi en bijouterie. Il n'a toutefois pas eu la permission de publier son livre. L'ouvrage a été publié sous le nom de jeune fille de sa femme.

En compagnie d'autres baltes, Ints a signé différentes pétitions et plusieurs mémoires. Il était demandé dans l'un d'entre eux que le protocole secret du pacte tristement célèbre signé en 1939 par Molotov et Ribbentrop soit révoqué. C'est en vertu de cet accord secret que les pays baltes sont tombés dans la sphère d'influence soviétique... Officiellement, le gouvernement soviétique nie farouchement avoir connaissance de ce pacte. Dans un autre document signé par lui, il est demandé que les territoires baltes et la Baltique soient inclus dans la dernière proposition de démilitarisation nucléaire du Nord de l'Europe présentée par Brezhnev.

Parce qu'il ne cachait pas ses opinions, Calitis, aujourd'hui marié et père de trois enfants, a été de nouveau arrêté en 1983 et inculpé de propagande anti-soviétique. Le procès a été organisé comme un véritable spectacle. Le tribunal a jugé en fait que les orientations nationalistes répétées de Calitis étaient dangereuses pour l'État. Il a donc été condamné à six autres années de détention au goulag.

Selon les témoins oculaires, M. Calitis a accepté cette peine de six années de détention avec sérénité parce qu'il estime que son combat en faveur des droits de la personne et des nations est juste.

Il souhaite que ceux qui considèrent que le respect de la dignité humaine et des droits de la personne est une condition essentielle de la paix mondiale aient connaissance de son cas et sachent pourquoi ses trois enfants sont privés de leur père.

Adresse:

Ints Calitis
422950 Tatarskya ASSR
g. Chistopol
uchr. UE-148/st-4
URSS

Étude de droit
Fireman & Orlandi
141 Fremont Street - 8th Floor
Boston, Massashusetts 0211

1er septembre 1983

ROBERT N FIREMAN
ROLAND ORLANDI
ROBERT B ZOZULA

TÉLÉPHONE
(617)451-1300

Boleslavs Azans
Président, LPSR Augstaka tiesa
Latvijas PSR Augstaka tiesa
Lenina iela 34
Riga
Lettonie PSR

Monsieur le Président:

Au nom des avocats du Comité de défense d'Ints Calitis, nous vous faisons parvenir une photocopie du traité de non agression entre l'Allemagne et l'Union des républiques socialistes soviétiques (23 août 1939) ainsi que du protocole secret supplémentaire (23 août 1939) et du protocole secret supplémentaire (28 septembre 1939). En raison de leur importance, nous demandons que ces documents soient versés au dossier du procès d'Ints Calitis.

Les copies ci-jointes sont tirées des originaux découverts dans les archives du ministère des Affaires extérieures de l'Allemagne.

ROBERT B. ZOZULA

P.J.
cc: Y. Andropov, Président
U.R.S.S.

WILLIAM F. GRIFFIN, JR.
Attorney at Law
89 State Street
Boston, MA 02109

Marek L. Laas
Attorney at Law
6 Beacon St.
Boston, MA 02108

Les avocats du Comité de défense d'Ints Calitis ont fait parvenir au Président de la Cour Suprême de la RSS de Lettonie, Boleslavs Azans, et à feu Juri Andropov, des photocopies du traité de non agression passé entre l'Allemagne et l'Union Soviétique ainsi que des protocoles supplémentaires signés par ces deux puissances en 1939.

Ces documents ont été présentés à titre de preuve par les avocats américains en présence d'indications suivant lesquelles les procureurs soviétiques allaient nier l'existence de ces protocoles secrets et accuser Calitis de calomnie envers l'Union Soviétique. Le Comité ayant à sa tête Robert B. Zozula a demandé que les photocopies, tirées des originaux découverts dans les archives du ministère des Affaires extérieures d'Allemagne, soient versés officiellement au dossier du procès Calitis. Le document n'a pas été présenté au procès et Calitis a été condamné.

ANNEXE IX

Traduction

Affaire: GUNARS ASTRA

Voici la déclaration qu'a faite M. Astra à l'issue de son procès de Riga où il a été condamné à sept ans d'incarcération à régime sévère et à cinq autres années d'exil intérieur. Cette déclaration a été prononcée le 15 décembre 1983.

Au premier jour de mon procès, à mon retour dans ma cellule, mes compagnons de cellule m'ont demandé qui était Ojars Vacietis lorsque je leur ai parlé de l'avis de décès que je venais juste de voir dans le journal. Mon compagnon de cellule a 24 ans, il est né et a grandi à Riga. Lui aussi est un Letton. Toutefois, son attachement au pays natal ne tient qu'à la vigilance des gardiens aux frontières. Ce sont eux qui l'ont arrêté sur la plage de Kurzeme alors qu'il cherchait à s'échapper en Suède. C'était là la 34e tentative de ce type que l'on enregistrait au cours des neuf derniers mois sur les rives de la Lettonie.

Mon enfance n'a pas été facile. Je suis né à une époque au cours de laquelle différents événements significatifs se sont produits sur le plan historique. J'ai peut-être la chance de n'avoir pas connu quelques-uns des événements tragiques dont mes aînés ont pu faire l'expérience. Cette expérience a laissé nombre d'entre eux dans un état permanent de peur irrationnelle. À mesure que j'ai grandi, la vision de mon entourage m'a encouragé à analyser, à rapprocher, à comparer et à tirer les conclusions qui s'imposaient.

Je suis allé travailler très tôt. À 25 ans, j'ai été promu au poste de directeur adjoint du principal service de l'usine VEF. Ce service employait environ 2 000 travailleurs. Pour illustrer mon origine sociale, il suffit de citer le procureur de l'État qui a insiste sur le fait que mes crimes n'avaient rien à voir avec mon origine sociale. Donc, ma "base sociale" était suffisante pour m'assurer de manière générale des promotions et de l'avancement. La Direction ne se contentait pas de me faire confiance, elle m'offrait aussi la possibilité d'entrer dans le cénacle des détenteurs du pouvoir administratif et idéologique. On s'attendait à ce que je rejoigne les rangs du Parti communiste et l'on m'a dit que si je voulais avoir d'autres promotions, il fallait que je me donne une assise politique.

J'ai été invité à assister à des réunions à huis clos où l'on discutait en toute franchise des gens et des événements à venir, où l'on appelait un chat un chat sans aucune hésitation. Lors de ces réunions on décidait selon des méthodes fondées sur le clientélisme qui serait promu et qui serait appelé à occuper les postes disponibles. On ne faisait voter ensuite la base que pour sauver les apparences et pour faire croire que le choix avait été fait de manière démocratique.

Lors du 40e anniversaire du coup militaire de Peterbourg, mon service et moi-même avons été récompensé en raison de nos mérites. La cérémonie s'est déroulée en grande pompe dans la salle de l'opéra de Riga. Le 50e anniversaire de ce même événement, je l'ai "fêté" dans une cellule d'une prison des Mordves, déchu de tout honneur.

Comme l'a fait remarquer l'avocat qui plaide en ma défense, je suis Letton. J'insiste pour que l'on me reconnaisse la qualité de Letton et non simplement celle d'un habitant de la région ou de la ville de Riga. Depuis quelques temps, les milieux d'information officiels s'efforcent avec une belle constance d'éviter le mot de Letton. Au lieu des Lettons, ils préfèrent parler des gens de la région de Riga comme dans le cas de Balderis.

Cette atteinte délibérée à la langue lettone est inexcusable. Ce terme est non seulement omis et paraphrasé par les Russes lors des réunions, sur les affiches et dans la vie publique, il est en outre dégradé par un emploi incorrect. Je suis profondément blessé et je me sens humilié lorsque je vois sur la façade des usines d'énormes inscriptions en letton, STRAUME, VEF, RER, par exemple, alors qu'en réalité, derrière cette façade factice, tout se passe en Russe: les ordres, les rapports, l'information, les données techniques, tout!

Je suis profondément blessé et je me sens humilié lorsque je me rend compte que ma langue maternelle est poussée tout doucement sur une voie de garage. On la trouve encore sur la scène de certains théâtres et dans des musées tels que celui du village des pionniers mais, même là, l'influence étrangère du Russe se fait sentir.

Il est profondément humiliant de s'apercevoir que les étudiants d'ascendance russe qui sortent des écoles secondaires obtiennent un crédit d'étude en langue lettone sans aucune connaissance de base alors que les étudiants lettons doivent avoir une bonne connaissance du russe pour obtenir leur diplôme. Bien entendu, la langue russe est aujourd'hui obligatoire pour tous les étudiants.

Je suis triste de voir que les enfants d'origine lettone regardent les émissions venues de Moscou avant d'aller se coucher puisque aucune autre émission locale n'est autorisée et qu'à la maternelle ces mêmes enfants n'ont pas la possibilité de chanter les chansons folkloriques lettones dont on possède pourtant un répertoire inépuisable. Il en est de même des principales rues de nos villes et de nos villages lettons qui ont tous été rebaptisées, prenant le nom de quelque héros communiste de l'URSS.

Je deviens furieux lorsque je pense à l'emploi que l'on fait actuellement du terme LETTON. Il apparaît pour des motifs futiles sur des produits fabriqués et c'est ainsi que l'on parle de savon letton, de cigarettes lettones, de filatures lettones, etc.

Je me sens profondément offensé lorsque dans un magasin, dans les transports publics, dans un bureau quelconque ou tout simplement dans une rue de mon pays letton on se moque de cette façon de ma langue maternelle. Lorsque je m'adresse à quelqu'un en letton, il m'arrive d'obtenir en retour une remarque indignée en russe comme pour dire: ne connaissez-vous pas le russe?

Voilà qui soulève la question de savoir quels sont les motifs qui justifient mon inculpation, aux termes de laquelle il m'est reproché notamment d'agir "dans l'intention de détruire et d'affaiblir le régime soviétique"? De mon point de vue nationaliste, le terme soviétique est ambigu et signifie implicitement russe. Lors du procès, l'accusation a déclaré qu'il était nécessaire de continuer à mettre en application le Marxisme-Leninisme. Cette terminologie s'efforce astucieusement de cacher la véritable réalité soviétique, c'est-à-dire l'expansion et la domination de la Russie communiste.

Étant donné que j'ai passé la plus grande partie de ma vie parmi les ressortissants russes, soit que j'aie travaillé avec eux, soit que j'aie purgé une peine dans leur prison, j'ai appris à reconnaître les effets causés par la domination des Russes dans certains domaines et sur différents peuples. En voici quelques exemples.

1/ Dans les Mordves, la majorité des Mordves ont en fait honte d'employer leur langue maternelle et s'efforcent de s'assimiler à des Russes.

2/ Dans la capitale des Mordves, le bulletin de nouvelles est lu dans la langue du pays pendant 30 minutes, tous les matins, mais le reste de l'émission vient de Moscou.

3/ Dans quelques villages de la campagne il reste encore des écoles qui enseignent la langue des Mordves. Ces écoles ne peuvent enseigner que jusqu'à la quatrième année.

4/ Quiconque connaît le russe peut comprendre la teneur des articles publiés dans le journal écrit dans la langue du pays, la Moksen Pravda, parce que la plupart des termes y sont imprimés dans le sabir encouragé par l'État, c'est-à-dire qu'il s'agit de termes russes comportant des terminaisons Moksen. La langue du pays s'apparentant au Finlandais, elle n'a rien à voir avec les formes des langues slaves.

5/ L'assimilation des Biélorusses a atteint une telle ampleur que la plupart des habitants d'origine ne se considèrent plus comme des Biélorusses. L'appellation autochtone semble être synonyme de dégoût et d'humiliation.

6/ À Harkow, l'ancienne capitale de l'Ukraine, l'une des deux écoles ukrainiennes bien établies a récemment fermé alors que l'autre a de la peine à survivre en raison de la baisse des inscriptions. En dépit de tous les efforts faits par le personnel enseignant pour garder l'école ouverte, ce sont les parents qui estiment que le fait d'envoyer leurs enfants à l'école ukrainienne pourrait bien les desservir. Pour progresser sous le régime actuel, ils estiment qu'il est préférable de se soumettre.

Je n'ai mentionné là que quelques faits que l'on peut très facilement vérifier. Mais, lorsqu'on y ajoute une multitude d'autres faits allant dans le même sens, on se rend compte que des conditions ont été créées par le régime dans le but de donner naissance à une nouvelle unité historique: la Nation soviétique!

Afin de pousser à la roue, les moyens d'information nous font un véritable lavage de cerveau et nous amènent constamment à penser que tout est axé sur la Russie: l'hiver russe, la bonté russe, le peuple russe, la technique russe, les couleurs russes, etc., etc. On ne peut imaginer que, même dans les cas appropriés, on puisse utiliser le letton lorsque l'on veut faire une description.

Pourquoi m'étendre sur toutes ces questions? Pour expliquer les allégations qui m'ont fait passer de l'état envié de technocrate à celui d'accusé. C'est l'amour et le souci de dignité que je ressens envers mon peuple qui m'ont amené au banc des accusés car je me suis opposé aux brutalités exercées contre mon peuple et au traumatisme infligé à l'âme même de ma nation!

On peut lire à la page 21 du document qui dresse la liste les chefs d'inculpation prononcés à mon encontre: "... en 1981, M. Astra a photocopié à son domicile, dans l'intention de le faire circuler, un ouvrage anti-soviétique d'Agnis Balodis publié à l'étranger et intitulé: les Républiques baltes à l'aube de la Deuxième Guerre Mondiale".

Je voudrais faire un certain nombre de commentaires au sujet de certains documents que je citerai de mémoire et d'après le journal officiel, les Izvestia.

1/ Le premier décret de l'Union Soviétique, le décret sur la paix, statue que toute élection organisée pendant l'occupation par une armée étrangère est illégale et que les résultats ne peuvent en être validés.

2/ La constitution de la Lettonie, qui a été ratifiée par le peuple letton sans jamais avoir été révoquée ou modifiée, précise qu'il appartient à l'assemblée de décider de toute question touchant la nation sauf une, la question de l'abandon de souveraineté. Cette

question ne peut être tranchée que par un référendum organisé à l'échelle de la nation.

3/ Le Traité de paix signé le 11 août 1920 entre l'Union Soviétique et la Lettonie stipule en partie: "Considérant que le peuple de la Lettonie souhaite expressément être indépendant, l'Union Soviétique proclame qu'elle renonce à jamais à toute revendication de souveraineté sur le territoire et le peuple lettons".

Je suis persuadé que les photocopies de l'original du pacte de non agression et d'aide mutuelle signé le 23 août 1939 entre l'URSS et l'Allemagne et comportant un protocole secret supplémentaire sont en possession des tribunaux.

Je voudrais aussi mentionner les événements suivants:

1/ Le 17 juin 1940, les troupes de l'Armée rouge ont franchi les frontières établies par le Traité de paix susmentionné et ont pénétré sur le territoire de la Lettonie.

2/ Le 21 juillet 1940, la constitution de la Lettonie soviétique a été annoncée lors de la réunion de l'assemblée.

3/ Le 5 août 1940, le Soviet Suprême, sur recommandation du délégué Ahumbabajev, a "accepté" la requête présentée par la délégation de Lettonie en vue d'une annexion à l'URSS.

On peut se demander si les troupes soviétiques avaient une raison légale de pénétrer en Lettonie le 17 juin. La réponse est: AUCUNE!, à moins que l'on soutienne que les dispositions secrètes annexées au traité Germano-soviétique sont valides.

Si l'on tient compte des documents susmentionnés, le décret soviétique sur la paix, la constitution de la Lettonie et le traité de paix passé entre la Lettonie et l'Union Soviétique, les conclusions suivantes s'imposent d'elles-mêmes:

1/ Les événements du 17 juin 1940 se sont déroulés dans l'illégalité,
2/ Les événements du 21 juillet 1940 se sont déroulés dans l'illégalité.

De ces événements, bien répertoriés et parfaitement analysés par Agnis Balodis dans ladite publication, certaines conséquences découlent, dont le procès actuel. En tant que Letton ayant des convictions nationalistes et démocratiques, je ne peux passer sous silence ces circonstances.

Si les événements du 17 juin étaient inversés par rapport à ceux du 21 juillet, c'est-à-dire si le 17 juin, conformément à la volonté du peuple, la

république soviétique de la Lettonie avait été proclamée et avait invité les troupes soviétiques à pénétrer dans le territoire de la Lettonie pour quelque raison que ce soit, je respecterais la volonté de mes concitoyens et je n'aurais aucune plainte à formuler.

Il est utile ici de citer un article des Izvestia (10 décembre 1983, page 4) où l'on définit ainsi l'agression: "Est considéré comme une agression le fait pour un État d'envoyer son armée contre un autre État et, soit d'occuper ou d'attaquer un territoire, soit encore d'occuper temporairement un territoire, quelle qu'en soit la justification".

Ce même 10 décembre, le monde entier a commémoré l'anniversaire de la déclaration des droits de l'homme. Cette déclaration affirme, entre autres: tout individu a le droit "de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit".

L'Union Soviétique, pays au nom duquel je suis accusé, proclame son attachement absolu à ladite déclaration. S'il en est ainsi, pourquoi suis-je traduit en justice? Je n'ai rien fait d'autre que d'exercer ces droits tout à fait fondamentaux!

On m'accuse de "calomnies envers l'Union Soviétique". S'il s'agit en fait de calomnies on peut, et on doit, les réfuter à l'aide des informations pertinentes. Ces informations, si elles existent, ne sont pas divulguées par les responsables soviétiques, ce qui alimente et justifie les arguments contraires.

Je suis accusé de possession d'un livre interdit et, pourtant, il n'existe aucune liste soviétique de publications "interdites" comparable à la mise à l'index du Vatican. On est donc forcé de supposer que toute information avec laquelle les autorités soviétiques ne sont pas d'accord ou qu'elles refusent de commenter est interdite. La situation est absurde. Comment une personne peut-elle faire un choix raisonnable et logique en toute connaissance de cause si les différentes possibilités ne lui sont pas présentées? Il n'est pas possible de penser logiquement dans de telles conditions et les gens n'ont plus de libre arbitre, ils sont comme des marionnettes, des esclaves, manipulés par l'état.

Le 6 décembre, lors de la commémoration, à Helsinki, de la fête de l'indépendance de la Finlande, l'Union Soviétique, parmi d'autres nations, a congratulé cordialement la nation finlandaise. On peut lire dans les Izvestia (5 décembre): "Les relations de voisinage durables et toujours amicales entre l'Union Soviétique et la Finlande constituent un exemple de politique de coexistence pacifique".

Étant donné que l'Union Soviétique a déclaré tout aussi solennellement à une certaine époque qu'au vu de la volonté expressément déclarée des peuples de la

Finlande et de la Lettonie, l'Union Soviétique renonçait à jamais à toute revendication de souveraineté sur les territoires et les peuples finlandais et lettons, comment se fait-il que des congratulations tout aussi cordiales ne soient pas exprimées à la nation lettone le jour de son indépendance, soit le 18 novembre? Ne s'agirait-il pas là aussi d'un exemple de coexistence pacifique? Pour quelle raison? Parce que deux criminels de guerre, le Nazi Ribbentrop (condamné à la pendaison et exécuté à Nüremberg) et le Soviétique Molotov (non jugé et écoulant ses derniers jours de prisonnier politique sénile quelque part aux environs de Moscou) ont signé le 23 août 1939 un accord secret de trahison impliquant le partage mutuel du "Lebensraum" de la région balte.

Pour résumer: les crimes qui me sont reprochés sont ceux de photocopie d'un mémoire historique, de possession de négatifs photographiques, de transmission de trois négatifs à M. Freimanis, de traduction d'un manuscrit, de divulgation d'un livre à un tiers et de possession d'un certain nombre d'autres livres. On me reproche aussi d'être l'auteur et d'être en possession d'un manuscrit purement personnel, d'avoir enregistré des émissions radio et de posséder ces enregistrements.

Pour ces crimes, le Procureur de l'État a demandé une peine de sept ans d'emprisonnement sous un régime spécial et sévère d'incarcération (que l'on n'applique généralement qu'aux récidivistes particulièrement dangereux, aux repris de justice) auxquels viennent s'ajouter cinq ans d'interdiction de séjour supplémentaires. Tout cela est bien superflu puisque, étant donné mon âge et mon état de santé, me condamner à sept ans d'une telle peine en URSS revient à me condamner à une mort certaine.

Mes crimes sont-ils vraiment si graves qu'ils justifient des mesures aussi draconiennes? Non! Ce que l'on ne me pardonne pas, c'est de n'avoir pas témoigné de façon détaillée et complète contre d'autres personnes, contre mes amis; on ne me pardonne pas de ne pas céder. Personne d'autre que moi n'est impliqué. Personne n'a été traduit en justice sur la foi de mon témoignage. Voilà l'infraction absolument impardonnable. Il s'agit, comme l'a déclaré le procureur: "D'un crime contre mon peuple et contre la mère patrie". Ce blasphème se passe de commentaires.

Je crois fermement que ce cauchemar se terminera un jour et c'est cette croyance qui me donne la force de me tenir devant vous. Notre peuple a beaucoup souffert et a appris à survivre. Il survivra à ces heures sombres de son histoire.

Je remercie ma femme et ma fille ainsi que mes proches et mes amis de leur confiance et de leur soutien. Je remercie l'avocat de la défense Beljanis de ses bonnes intentions ainsi que le Procureur de l'État, qui m'a fait grandement honneur en déclarant que le Docteur Sakharov était mon "compagnon de route" et qui a su faire un si bel étalage de son impuissance.

Je vous remercie tous de votre attention.

Adresse:

Gunars Astra
618263 Permskaya obl.
Chusovskoy r-n, pos. Kuchino
uchr. VS-389/36-1
URSS

ANNEXE X

Le cas de J. Barkans

Les prisonniers politiques du Camp n° 3 des Mordves demandent à la communauté internationale une aide immédiate en faveur d'un Letton de 25 ans, Janis Barkans, qui purge actuellement une peine de 4 ans. Barkans, qui vient de Rezekne, en Lettonie, est dans un état de santé déplorable en raison directement des traitements qui lui ont été infligés par le KGB. Il souffre d'un certain nombre de maladies, dont la tuberculose. En juin 1983, Barkans a été condamné en vertu des dispositions du paragraphe 65 du Code pénal de la RSS de Lettonie, aux termes d'un jugement prononcé par la Cour suprême de la RSS de Lettonie à Riga, à 4 ans de régime pénitentiaire dans une colonie de travail spéciale.

Le 11 novembre 1983, Barkans a adressé la supplique suivante à celui qui était alors président du Praesidium du Soviet Suprême, Y. Andropov.

À l'attention de l'ancien chef du KGB, Président du Praesidium du Soviet Suprême de l'URSS, Y. Andropov; supplique adressée par Janis Barkans, actuellement emprisonné.

Il ne s'agit pas ici de parler de ma vie, mais des violations des droits de la personne. Je suis Letton, j'ai 24 ans. J'en suis venu à la conclusion que le pouvoir soviétique était l'ennemi de ma nation parce que pendant son règne la population lettone a nettement diminué. J'ai déjà connu de nombreuses prisons. Lorsque j'étais sur les bancs de l'école, je croyais en toute innocence qu'il me serait possible de quitter l'Union Soviétique et de trouver à l'extérieur aide et soutien en faveur de mes concitoyens. Le 13 octobre 1973, j'ai essayé de traverser illégalement la frontière entre l'Union Soviétique et la Turquie, sans succès. Je n'avais alors que 14 ans. Avec les années, je n'ai pas changé d'opinion et, en 1978, lors d'une journée commémorative nationale, j'ai essayé de déployer le drapeau marron-blanc-marron de la Lettonie indépendante au-dessus des bureaux du Comité exécutif de la ville de Rezekne. Cependant, cette même année, vers le 20 octobre, le KGB a entrepris de fouiller ma maison. Les quatre agents qui se sont chargés de la fouille ont laissé à ma mère et à moi-même une très mauvaise impression du fait de leur attitude et de leur comportement grossier. Ils se sont comportés chez-nous comme en terrain conquis. J'ai été escorté par les agents du KGB jusqu'au quartier général de la milice de Rezekne, écroué et interrogé immédiatement. J'ai choisi la franchise, répondant à leurs accusations en leur faisant comprendre que je les considérais comme les oppresseurs de ma nation. La réaction du KGB face à mon attitude a été la réaction habituelle: j'ai été envoyé à l'hôpital psychiatrique de Daougavpils. J'y suis resté trois

semaines et, à cette occasion, j'ai eu la mâchoire cassée et j'ai contracté une ostéomalacie du coccyx. Après enquête, on a décidé de m'inculper en m'accusant d'être un voyou. Mon état de santé s'est toutefois détérioré et j'ai été autorisé à me rendre à l'hôpital pour y subir une opération. Le 5 décembre 1978 à 15h, on m'a demandé de me présenter au Major Romashenko de la division du KGB de Rezekne. Il m'a été demandé de signer un document m'avertissant que mes activités anti-soviétiques ne resteraient pas impunies. J'ai refusé de signer ce document humiliant. On a essayé de me faire peur pour me forcer à signer en me menaçant de poursuites pénales si je refusais.

J'ai alors été relâché et pris en filature. J'étais suivi par un exécutant du KGB, Eliass Gulilyan, qui avait été auparavant condamné pour gangstérisme, vol qualifié et meurtre, mais je ne le savais pas à l'époque. Il prétendait lutter en faveur des droits de la personne et m'a offert et a fini par me persuader d'aller dans la ville de Viborg. Là, j'ai été arrêté par les agents du KGB sous prétexte que j'avais essayé de franchir illégalement la frontière. L'enquête a été faite à Leningrad par Kuzmins. Au bout de 3 mois, j'ai été transféré à la prison des prévenus faisant l'objet d'une enquête de Riga et le Major Karklins a poursuivi l'enquête. Lors des interrogatoires, il m'a insulté et m'a menacé de m'envoyer dans un hôpital psychiatrique où les docteurs allaient me rendre fou. L'enquêteur en chef Novickis a promis de me jeter dans un "parash" (poubelle de grande dimension que l'on trouve dans les cellules de l'URSS, note du traducteur) si je refusais de reconnaître ma culpabilité. Le 11 juin, j'ai été jugé par la Cour suprême de la RSS de Lettonie. J'ai refusé d'être défendu par un avocat, mais cela ne m'a pas été accordé sous prétexte que l'Union Soviétique disposait du système judiciaire le plus équitable et le plus humain du monde. Le Procureur a réclamé une peine de 18 mois devant être purgée dans une colonie de travail à régime normal. J'ai refusé le droit de faire une dernière déclaration.

Le lendemain, j'ai été amené à la prison centrale de Riga et ce même jour mes gardiens m'ont brutalisé. Ils ne m'aimaient pas parce que j'étais détenu en raison de mes opinions. J'ai été bien traité par les autres détenus de droit commun, qui ont fait preuve de loyauté envers moi. Au bout d'un mois, j'ai été amené à l'ITK OC 78/7. Là, j'ai été astreint aux travaux forcés et je devais empiler des plaques métalliques. Je travaillais 16 heures par jour, sans aucun jour de repos. Ce n'est que lorsque les quotas du plan ont été atteints que l'on nous a accordé un dimanche de repos. Nous manquions de nourriture. Nombre d'entre nous compensaient le manque de nutrition par des détritus trouvés dans les tas d'ordures. Certains allaient même jusqu'à manger de l'herbe et des vers. Un certain nombre ont vu leur peau tomber par manque de vitamines. Pour la plupart, les détenus mouraient de malnutrition et des maladies qui en résultaient. Près de la moitié des détenus étaient

malades en raison de l'affaiblissement de leur résistance organique. Je n'avais vu des gens dans cet état là que sur les photographies de camps de concentration allemands. Les détenus ne pensaient qu'à une chose: manger du pain. Je voyais souvent du pain dans mes rêves, la nuit. Je me souviens que lors de mon seul dimanche de repos je me suis déplacé le moins possible pour ne pas gaspiller des calories absolument indispensables. Une fois, tirant parti d'un instant de liberté, j'ai écrit un poème intitulé "À bas les communistes". Le soir, j'ai lu mon poème aux autres détenus. Le lendemain matin, mon coin a été fouillé et l'on a découvert mon poème. J'ai été immédiatement traduit devant le surveillant de la colonie puis isolé dans une cellule pendant 15 jours et 15 nuits. Ce jour-là, le DPNK (l'adjoint au responsable de la colonie, note du traducteur), un capitaine, a voulu me frapper, mais on l'en a empêché au motif qu'il appartenait au KGB d'autoriser toutes les mesures prises à mon encontre. Vers le 10 septembre, l'enquêteur du KGB, qui avait le grade de capitaine, est arrivé et m'a fait demander. J'ai refusé de témoigner. Il m'a fait comprendre que je subirais des mauvais traitements si je refusais d'accéder à ses désirs. J'ai été de nouveau isolé dans ma cellule et immédiatement battu. Ils m'ont battu à coups de poings et à coups de pieds. Ils m'ont cassé des côtes et le sang a commencé à couler de ma poitrine. Je suis tombé à terre et ils ont continué à me frapper jusqu'à ce qu'ils m'aient fracturé le crâne. Les autres détenus m'ont dit par la suite que mes tourmenteurs étaient le proporshchik Mirolubovs et un gardien surnommé Karate (un parent proche du premier secrétaire Voss du Comité central du Parti communiste de la Lettonie). Je me représentais cet homme comme une bête sortie tout droit de sa tanière. Le lendemain ils m'ont tous deux frappé de nouveau et m'ont jeté de l'eau froide. Ils me criaient alors: "Tu n'aimes pas la puissance de l'Union Soviétique?" ma poitrine s'est mise à suppurer, mais je n'ai reçu aucun soin médical et aucun pansement. Ils voulaient m'obliger à respecter l'Union Soviétique en me rouant de coups, froidement, systématiquement et brutalement.

Je partageais une cellule avec deux autres détenus. Mes gardiens ne voulaient pas qu'on les voit me frapper et ils m'emmenaient dans la salle d'entreposage. En me faisant sortir de ma cellule, ils me disaient souvent: "C'est l'heure de ta séance d'éducation politique." Tous les jours, ils me battaient de la même façon, à coups de poings, de pieds et de lourdes clés en fer. Au bout de 15 jours et de 15 nuits de ce régime appliqué sans répit, j'ai été amené dans un PKT (local regroupant différentes cellules, note du traducteur) où je devais passer six mois. Là, j'ai connu des conditions épouvantables pendant quelques jours, puis j'ai été isolé de nouveau dans une cellule par mesure punitive pendant 15 autres jours et 15 autres nuits. L'administration s'était arrangée pour que quelques criminels se chargent de la basse besogne à sa place. Sans un mot, ils m'ont attaqué et m'ont battu. J'étais incapable de me défendre car je n'en n'avais pas la force. Ma

poitrine s'est mise de nouveau à saigner et je suis tombé à terre, inconscient. Je n'ai repris conscience que la nuit. Ma tête et ma poitrine me faisaient très mal. Voyant que j'avais repris conscience, les prisonniers de droit commun m'ont de nouveau attaqué. Croûlant sous la douleur, j'ai encore perdu conscience. Le lendemain matin, le gardien a apporté de la nourriture dans toutes les cellules: un morceau de pain, 150g environ, et un demi litre d'eau chaude. J'étais affamé, mais l'on ne m'a rien donné à manger. Lorsque je me suis plaint à l'administration, mes gardiens m'ont battu de nouveau en se riant de moi. Ce même jour, le Superviseur de la colonie pénitentiaire OC 78/7 a rendu une visite d'inspection aux cellules d'isolement punitif. Arrivé à la cellule n° 4, il m'a bien regardé et m'a dit: "Je vais t'apprendre à respecter la puissance soviétique. Je vais te réduire à l'état de loque humaine et tu n'y survivras pas." Après son départ, les coups des proporshchiks ont recommencé à pleuvoir. L'un d'entre eux a pris un malin plaisir à inventer la torture suivante: j'étais attaché à un cadre métallique et l'on faisait chauffer au rouge la lame d'un couteau avant de me l'appliquer sur la peau. Ensuite, on me versait de l'eau glacée sur le corps pour me refroidir. Je restais attaché au cadre toute la nuit. C'était l'enfer. Ils m'ont laissé attaché pendant 4 jours et 4 nuits. Lorsque la fatigue me submergeait et que je fermais les yeux, ils m'aspergeaient d'eau glacée. J'ai attrapé la gale. Tout mon corps me démangeait. Pour que je ne puisse pas me gratter, les criminels m'ont arraché les ongles de la main droite. La douleur était insupportable et je m'évanouissais. L'eau froide me réveillait. Aucune partie de mon corps n'était indemne. J'étais incapable de m'asseoir, de me tenir debout ou de me coucher; il m'était même difficile de respirer. Je ne dormais que lorsque je perdais conscience, le seul moment où mon corps avait un moment de répit. La nuit, je ne pouvais dormir à cause de la douleur. Dès que je bougeais, j'étais de nouveau attaqué et battu et il me fallait donc faire semblant de dormir. Une fois, pendant la nuit, j'ai entendu parler les criminels qui m'entouraient. Le jour d'avant, l'un d'entre eux avait été traduit devant le Directeur du Service qui lui avait commandé de me frapper. Même si je mourais à force d'être battu, on les avait assuré de l'impunité. Pour les récompenser de leur aide, le Directeur du Service leur donnait de la nourriture et des cigarettes; 15 jours et 15 nuits de cet enfer ont semblé une éternité. Il m'arrivait de rêver que j'étais enfermé dans une cage avec des bêtes sauvages. Pour que l'on se fasse une idée du type de criminels qui partageaient ma cellule, il me suffit de dire que l'un d'entre eux avait été condamné à 15 jours de cellule pour avoir tenté de violer sa mère pendant qu'elle lui rendait visite en prison. Ces gens-là ne parlaient que de techniques de vol à main armée, de meurtres et d'humiliations infligés aux gens. Après avoir survécu 15 jours et 15 nuits dans cet enfer, il m'a été signifié qu'en raison de mon mauvais comportement, il me faudrait passer encore 10 jours et 10 nuits dans la cellule. Il aurait été inutile et naïf de ma part de me plaindre. Les criminels me rouaient de coups sous les yeux des agents

d'administration. En une occasion, je me suis agrippé au bord de la porte de la cellule, qui avait été laissée entrouverte, dans un effort pour m'échapper en rampant. D'un coup de botte, le gardien a essayé de me repousser dans la cellule et, ce faisant, a vivement fermé la porte. Depuis, j'ai deux doigts cassés et écrasés. Personne ne croyait que je pourrais survivre. La malnutrition chronique, la gale et les coups incessants me donnaient un teint jaune sur tout le corps. Je n'ai reçu aucun soin médical. Une fois, j'ai demandé au médecin de la prison, qui faisait sa ronde parmi les cellules d'isolement, que l'on me donne des médicaments et que l'on m'envoie à l'hôpital. Le médecin m'a répondu que le personnel médical avait déjà présenté une demande en ce sens, mais que l'administration lui avait refusé le droit de m'aider.

Je ne pouvais plus tenir et, pensant que j'allais mourir de toute façon, j'ai voulu en finir en me suicidant. Là non plus, je n'ai pas réussi. Vers le 20 décembre 1981, j'ai été battu comme plâtre. Je suis resté longtemps évanoui, couché au sol, sans donner le moindre signe de vie. Les criminels m'ont cru mort et ont appelé l'adjoint au responsable de la colonie pénitentiaire. Aucun médecin n'était sur place ce soir-là et personne n'a pu juger de mon état. J'ai été amené à l'infirmerie et placé dans l'entrepôt. Le lendemain matin, alors que je devais être conduit au service des autopsies de l'hôpital, j'ai repris conscience. L'infirmier, me voyant dans un tel état, a pris peur et a pris la porte. Il a ensuite averti ses supérieurs. Ces derniers voulaient me renvoyer à la cellule d'isolement de la prison, mais on a finalement décidé de me garder dans l'hôpital de la prison. En ce qui concerne mon état, le diagnostic a été le suivant: tuberculose des poumons et des os. À mon départ de la cellule d'isolement de la prison, je ne pèsais plus que 39 kg. Je crachais du sang et j'étais incapable de me tenir debout tout seul. Auparavant, j'étais pourtant un sportif actif. Lors de compétitions locales, j'avais été premier en natation et j'avais reçu des distinctions en athlétisme, en lutte et en football. Je suis resté à l'hôpital de la prison jusqu'à la fin de ma condamnation, soit jusqu'au 21 mai 1981.

Après ma libération, je suis allé à l'hôpital de Rezeknes pour poursuivre ma convalescence à la suite de la tuberculose. J'y suis resté jusqu'au 26 avril 1983, date à laquelle j'ai été de nouveau arrêté pour agitation et propagande anti-soviétiques. J'ai refusé à plusieurs reprises la citoyenneté de l'URSS. Vers le 25 mai 1982, j'ai envoyé au Praesidium du Soviet Suprême mon passeport interne accompagné d'une lettre expliquant les raisons pour lesquelles je ne voulais plus de la citoyenneté soviétique. J'y expliquai que je ne voulais plus vivre dans mon pays parce que je ne me sentais pas considéré comme un être humain. L'Union Soviétique me considérait comme un esclave, une possession, un jouet que l'on pouvait briser et jeter. J'y indiquai que je préférais me couper les deux mains plutôt que de reprendre un passeport qui, en fin de compte, est un document officiel destiné à des êtres humains. Au

bout de 3 mois, une ordonnance m'est parvenue chez-moi, m'enjoignant de me présenter et de reprendre mes documents. J'ai téléphoné pour dire aux responsables que je n'accepterais pas leur invitation. Les documents ont été renvoyés à ma mère. Le 21 avril 1983, je suis allé voir le responsable en chef du Service des passeports et j'ai déchiré mon passeport devant ses yeux. J'ai été immédiatement arrêté et envoyé au KPZ (cellules de détention administrative, note du traducteur). Le 26 avril 1983 j'ai été transféré à la cellule d'enquête du KGB de Riga. Le Capitaine Stikans du KGB a repris l'enquête à mon sujet. J'étais accusé d'avoir remis à mon ami Janis Jonas 4 tracts dans lesquels j'avais écrit: "Le 1er mai est la journée internationale des travailleurs et, ce jour-là, tous les travailleurs doivent résolument affirmer et défendre leurs droits. Pourtant, l'Union Soviétique se sert de cette journée à des fins de propagande et pour vendre de l'alcool en grande quantité. J'invite les travailleurs à se rassembler sous le slogan suivant: nous demandons que les droits de la personne soient reconnus en Union Soviétique."

L'enquête a duré 2 mois. Un avocat de la défense m'a été attribué d'office sans mon consentement. J'ai été condamné à 4 ans d'emprisonnement dans un camp à régime sévère. Je suis arrivé au camp le 9 septembre 1983. Je souffrais encore de tuberculose et d'autres maladies, mais j'ai dû travailler, même si l'on m'avait accordé un statut d'invalide. Je me considère désormais comme un prisonnier politique. Tout ce qui m'arrivera aura été porté à votre connaissance et se fera avec votre accord. J'envoie ce document à la Secton spéciale le 11 novembre 1983. Janis Barkans.

La colonie de redressement par le travail mentionnée dans la supplique de Barkans est la colonie OC 78/7 de Riga, de triste réputation, qui a fait l'objet de documentaires filmés par la télévision en Europe de l'Ouest et sur les autres continents. Les méthodes sadiques de torture et même les meurtres y sont courants. En 1981, Janis Vitolins et l'un des quatre jeunes emprisonnés pour avoir distribué des tracts y ont été tués.

Adresse:

Janis Barkans
431200 Mordovskaya ASSR
Tengushevsky rayon
pos. Barashevo
uchr. Zhkh - 385/3-5
URSS

ANNEXE XI

STOCKHOLM

Les autorités des prisons soviétiques ont puni un jeune baptiste et prisonnier politique letton pour avoir décrit les dures conditions de transport des prisonniers.

Des sources émigrées lettones affirment que Janis Rozkalns, un prisonnier du camp n° 35 de la prison de Perm a purgé 15 jours d'isolement en cellule l'automne dernier pour avoir écrit une lettre publiée à l'Ouest.

Selon nos derniers renseignements, M. Rozkalns s'est vu interdire la visite annuelle que devait lui faire sa famille en 1985 et, aux dernières nouvelles, sa ration avait été diminuée. La femme de Rozkalns, Gunta, ainsi que leurs jumeaux, devaient lui rendre visite en mars.

En juillet dernier, Rozkalns a adressé une lettre ouverte à la Conférence sur la sécurité et le désarmement de Stockholm. Cette lettre, parvenue à l'Ouest l'automne dernier, accuse les autorités soviétiques des prisons d'affamer et de faire geler délibérément les prisonniers acheminés jusqu'aux camps de travail et de leur refuser toute aide médicale.

L'un de ses amis, habitant à l'Ouest, a précisé que l'isolement en cellule et le refus des droits de visite étaient des punitions couramment infligées aux prisonniers politiques soviétiques se plaignant de leur condition. Les droits de visite sont souvent retirés pour empêcher que des renseignements sur les prisonniers, ou la vie dans les prisons en général, filtrent à l'extérieur.

Les milieux émigrés affirment par ailleurs avoir connaissance de la poursuite des activités exercées en faveur des droits de l'homme à l'intérieur d'un camp de prisonniers par Lidija Doronina, une activiste baptiste Lettone purgeant une peine de cinq ans de détention pour possession de brochures du mouvement de la paix soviétique clandestin.

M. Doronina, indique un samizdat (publication clandestine), a signé une lettre ouverte envoyée à Edvard Mezalaitis, un poète lituanien soviétique ayant rédigé l'année dernière un article dans la publication gouvernementale les Izvestia pour y parler des mauvais traitements qu'aurait reçus un activiste indien en Amérique.

Dans cette lettre, Doronina et Olga Matusevica, une autre détenue ukrainienne, affirment que les conditions faites aux femmes dans le camp de prisonnier Zh 385/3-4 des Mordves étaient bien pires que celles qu'aurait subies Leonard Peltier, un américain autochtone emprisonné en Illinois dont la

cause a été reprise par les milieux d'information en Union Soviétique. Dans une note signée d'elle seule, Doronina cite la grève de la faim faite l'année dernière par le prix nobel et physicien soviétique Andrei Sakharov et par sa femme.

Un autre samizdat, déclare-t-on de source émigrée, dresse la liste de plusieurs grèves de la faim d'un jour faites par Doronina en faveur de ses co-détenues ou pour commémorer les grandes causes des droits de la personne. Doronina a été condamnée à un camp de travail en août 1983, mais elle est en cellule depuis cette date, étant donné que le KGB de la Lettonie s'est emparé d'elle en janvier 1983.

Les rapports confirment l'image de Doronina, qui défend sans se lasser la cause des droits de la personne et des détenus politiques en dépit de son âge et de ses infirmités. Elle a plus de 60 ans et a déjà purgé deux peines de prison pour des motifs politiques, en 1948 et en 1970.

Comme Rozkalns, elle a été jetée en prison pour avoir possédé des documents religieux. Il semble que Doronina agisse au nom de sa foi. La position de certains baptistes irrite tout particulièrement les autorités soviétiques parce que ces derniers refusent de faire des compromis et préfèrent souffrir plutôt que d'abandonner leurs principes.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Polish Congress:
J. Kaszuba, President;
Cornelia Ruszbrowski.

From the Canadian Hungarian Federation:
Dr. Domokos Gyallay-Pap, President;
Stephen Magas, Director.

From the Czechoslovak National Association of Canada:
Dr. J. Alex Boucek, Secretary-General;
Milos Suchma, Chairman;
Professor H. Gordon Skilling, University of Toronto.

From the Ukranian Canadian Committee:
Christina Isajiw, Executive Director, Human Rights Commission.

From the Lithuanian Canadian Community:
J. Danys, Vice-President.

From the Latvian National Federation:
L. Lukss, Vice-President.

From the Estonian Central Council in Canada:
Matt Epner, Vice-President.

Du «Canadian Polish Congress»:
J. Kaszuba, président;
Cornelia Ruszbrowski.

De la «Canadian Hungarian Federation»:
M. Domokos Gyallay-Pap, président;
Stephen Magas, directeur.

De la «Czechoslovak National Association of Canada»:
M. J. Alex Boucek, secrétaire-général;
Milos Suchma, président;
Professeur H. Gordon Skilling, Université de Toronto.

Du «Ukranian Canadian Committee»:
Christina Isajiw, directeur exécutif, Commission des droits de la personne.

De la «Lithuanian Canadian Community»:
J. Danys, vice-président.

De la «Latvian National Federation»:
L. Lukss, vice-président.

Du «Estonian Central Council in Canada»:
Matt Epner, vice-président.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, April 30, 1985

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le mardi 30 avril 1985

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on

Human Rights in Eastern Europe

of the Standing Committee on External Affairs and National Defence

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Droits de la personne en Europe de l'Est

du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

RESPECTING:

Order of Reference relating to Human Rights in Eastern Europe

CONCERNANT:

Ordre de renvoi ayant trait aux droits de la personne en Europe de l'Est

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25313—1

SUB-COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS IN EASTERN EUROPE OF THE STANDING COMMITTEE ON EXTERNAL AFFAIRS AND NATIONAL DEFENCE

Chairman: Reginald Stackhouse

Vice-Chairman: Fred King

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE EN EUROPE DE L'EST DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: Reginald Stackhouse

Vice-président: Fred King

MEMBERS/MEMBRES

David Kilgour
Alex Kindy
Fred King
David Orlikow
Reginald Stackhouse
Andrew Witer

(Quorum 4)

Le greffier du Sous-comité

William C. Corbett

Clerk of the Sub-committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 30, 1985
(2)

[*Text*]

The Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe of the Standing Committee on External Affairs and National Defence met at 3:37 o'clock p.m., this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Sub-committee present: David Kilgour, Alex Kindy, Fred King, David Orlikow, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Witnesses: *From the Council for the Release of Ukranian Political Prisoners*: Olha Zawerucha, Chairperson. *From the Canadian Council of Churches*: Bonnie Green, Staff Support, Helsinki Working Group. *From Amnesty International*: Brian Cameron, Acting Executive Director; Martha Aksim, Coordination Officer; John Clifford, Inter-Governmental Organizations Coordinator; Josée Normandin, Member of Administrative Board (Francophone Section); Carol Card, Member of the Parliamentary Coordination Group. *From the Hungarian Human Rights Foundation*: Stephen Tokes, Coordinator; Attila Tijray, Georges Megyeri, Peter-Paul Siro, Geza Biro.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference relating to Human Rights in Eastern Europe. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, April 30, 1985, Issue No. 1*).

Olha Zawerucha from the Council for the Release of Ukranian Political Prisoners made a statement and answered questions.

On motion of Alex Kindy:—*Ordered*,—That the documents entitled "Founding Members of the Ukranian Helsinki Monitoring Group", "YURIY SHUKHEVYCH", "Memorandum No. 1" and "Memorandum No. 5"—submitted by the Council for the Release of Ukranian Political Prisoners be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendices "EURO-6, 7, 8 and 9"*).

Bonnie Green from the Canadian Council of Churches made a statement and answered questions.

On motion of Alex Kindy:—*Ordered*,—That reasonable travel and living expenses be paid, where requested, to the representatives of all groups who appeared before the Sub-committee on Tuesday, April 30, 1985.

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That the document entitled—"Human Rights in Eastern Europe"—submitted by the Helsinki Working Group of the Canadian Council of Churches, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "EURO-10"*).

Brian Cameron from Amnesty International made a statement and answered questions.

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That the document entitled—"CSCE Country Briefings, April 1985"—submitted by Amnesty International, be printed as an appen-

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 30 AVRIL 1985
(2)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'Est du Comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale se réunit, ce jour à 15 h 37, sous la présidence de Reginald Stackhouse (*président*).

Membres du Sous-comité présents: David Kilgour, Alex Kindy, Fred King, David Orlikow, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Témoins: *Du «Council for the Release of Ukranian Political Prisoners»*: Olha Zawerucha, président. *Du Conseil canadien des églises*: Bonnie Green, personnel de soutien, groupe de travail d'Helsinki. *D'«Amnisty International»*: Brian Cameron, directeur exécutif suppléant; Martha Aksim, agent de coordination; John Clifford, coordinateur des organismes intergouvernementaux; Josée Normandin, membre, conseil d'administration (section francophone); Carol Card, membre, groupe chargé de la coordination parlementaire. *De la «Hungarian Human Rights Foundation»*: Stephen Tokes, coordinateur; Attila Tijray; Georges Megyeri; Peter-Paul Siro; Geza Biro.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi relatif aux droits de la personne en Europe de l'Est. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 avril 1985, fascicule nº 1*).

Olha Zawerucha, du «*Council for the Release of Ukranian Political Prisoners*», fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion d'Alex Kindy, *il est ordonné*,—Que les documents intitulés «*Founding Members of the Ukranian Helsinki Monitoring Group*», «*YURIY SHUKHEVYCH*», «*Memorandum No. 1*» et «*Memorandum No. 5*», présentés par le «*Council for the Release of Ukranian Political Prisoners*», figurent en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour. (*Voir appendices «EURO-6, 7, 8 et 9»*).

Bonnie Green, du Conseil canadien des églises, fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion d'Alex Kindy, *il est ordonné*,—Que les représentants de tous les groupes qui comparaissent devant le Sous-comité, le mardi 30 avril 1985, soient remboursés des frais de déplacement et de séjour jugés raisonnables.

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que le document intitulé «*Human Rights in Eastern Europe*», présenté par le groupe de travail d'Helsinki du Conseil canadien des églises, figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour. (*Voir appendice «EURO-10»*).

Brian Cameron, d'«*Amnesty International*», fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que le document intitulé «*CSCE Country Briefings, April 1985*», présenté par «*Amnesty International*», figure en appendice aux

dix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "EURO-11"*).

Stephen Tokes from the Hungarian Human Rights Foundation made a statement and answered questions.

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That Pages 1 to 14 of the document entitled—"Statement by the Committee for Human Rights in Rumania"—submitted by the Hungarian Human Rights Foundation, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "EURO-12"*).

At 5:50 o'clock p.m., it was agreed,—That the Sub-committee do now proceed *in camera*.

It was agreed,—That the Sub-committee hold a further meeting on Wednesday, May 1, 1985 at 4:00 o'clock p.m. to hear the Canadian Jewish Congress.

It was agreed,—That the Sub-committee accept the services of Roger Hill of the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade to draft a report summarizing the major recommendations received in testimony before the Sub-committee.

It was agreed,—That the Chairman schedule a meeting of the Sub-committee on Tuesday, May 7, 1985 at 9:30 a.m. to review and adopt a report summarizing the major recommendations received in testimony.

At 6:18 o'clock p.m. the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «EURO-11»*).

Stephen Tokes, de la «*Hungarian Human Rights Foundation*», fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que les pages 1 à 14 du document intitulé «*Statement by the Committee for Human Rights in Rumania*», présenté par la «*Hungarian Human Rights Foundation*», figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour. (*Voir appendice «EURO-12»*).

A 17 h 50, il est convenu,—Que le Sous-comité siège désormais *à huis clos*.

Il est convenu,—Que le Sous-comité se réunisse de nouveau, le mercredi 1er mai 1985, à 16 heures, pour entendre les délégués du Congrès juif canadien.

Il est convenu,—Que le Sous-comité accepte que Roger Hill, du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, rédige un projet de rapport où figureront en résumé les principales recommandations reçues lors des témoignages rendus devant le Sous-comité.

Il est convenu,—Que le président prévoie une séance du Sous-comité pour le mardi 7 mai 1985, à 9 h 30, pour y étudier et adopter un rapport où figureront en résumé les principales recommandations reçues lors des témoignages.

A 18 h 18, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

William C. Corbett

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, April 30, 1985

• 1535

The Chairman: We will resume meetings of the Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe.

We are to receive a submission from Mrs. Olha Zawerucha, chairperson of the Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners. While she is taking her place and others are assembling, I will welcome members of a delegation from Scarborough Secondary Schools who are visiting Parliament Hill this week. It is very good to have you here.

An hon. Member: Which riding is that in, Mr. Chairman?

The Chairman: All four ridings; all equally distinguished, one more than others.

The brief of the Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners in the U.S.S.R. has been distributed and we will turn now to Mrs. Zawerucha for her presentation.

Mrs. Olha Zawerucha (Chairperson, Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners in U.S.S.R.): Thank you very much. Thank you for the opportunity to be able to present my brief here to you today. It is a pleasure to be here.

The Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners in the U.S.S.R. respectfully submits that if Canada's peace initiative is to have meaning, if we can speak of global peace, freedom from nuclear war, avoidance of "Star Wars", then first and foremost, individual and national rights to independence of peoples must be respected and not violated by governments and states. If the countries who executed the Helsinki Accords cannot abide by them nor accept criticism by their citizens of the violations of the accords, can there be any basis for world peace?

We believe there can be, but it must start here at the CSCE meeting of experts on human rights. Violations must be corrected. Unjustly persecuted individuals must be released. If the country in which they reside does not wish them as citizens —as in the case of the Ukrainian Helsinki monitors, most of whom have renounced their Soviet citizenship—let them be allowed to leave their country and emigrate to wherever they wish.

Canada is a country of immigrants who have fled from persecution throughout the world and have been able to find and make a new life here in Canada, free from persecution. Here they have freedom to express their cultural, political and religious beliefs in harmony with many different beliefs.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 30 avril 1985

Le président: Le Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'Est va maintenant commencer sa réunion.

Mme Olha Zawerucha, présidente du Conseil pour la libération des prisonniers politiques ukrainiens, va maintenant nous faire un exposé. Je vais en profiter pour souhaiter la bienvenue, pendant que nos témoins s'installent, à une délégation des écoles secondaires de Scarborough qui visite la Colline du Parlement cette semaine. Nous sommes heureux de votre visite.

Une voix: Dans quelle circonscription est-ce que cela se trouve?

Le président: Ils viennent de quatre circonscriptions toutes aussi fameuses les unes que les autres.

On vous a fait remettre un exemplaire du mémoire du Conseil pour la libération des prisonniers politiques ukrainiens en URSS. Je vais maintenant donner la parole à Mme Zawerucha qui va nous faire son exposé.

Mme Olha Zawerucha (présidente, Conseil pour la libération des prisonniers politiques ukrainiens en URSS): Merci. Je tiens également à vous faire part de ma gratitude de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui. Nous sommes très heureux de cette invitation à vous faire part de nos vues.

Le Conseil pour la libération des prisonniers politiques ukrainiens en URSS porte respectueusement à la connaissance de ce Comité que pour donner un sens aux initiatives de paix du Canada, réaliser la paix sur terre, éviter la guerre nucléaire et la guerre des étoiles, il faut commencer d'abord et avant tout par respecter les droits individuels et nationaux des peuples à l'indépendance et veiller à ce que les gouverments et les États ne les violent pas. Comment pouvons-nous parler de paix sur la terre si les pays signataires des accords d'Helsinki refusent d'en appliquer les dispositions et interdisent à leurs citoyens de formuler quelque critique que ce soit quant à la violation de ces accords?

Nous croyons en la paix, mais c'est ici qu'il faut commencer, à la réunion des experts en matière des droits de la personne de la CSCE. Il faut empêcher ces violations. Il faut libérer les personnes qui sont persécutées injustement. Si leur pays de résidence ne souhaite pas les garder comme citoyens, et c'est le cas des contrôleurs ukrainiens de l'accord d'Helsinki dont la majorité a renié la citoyenneté soviétique, qu'on les autorise à quitter leur pays et émigrer.

Le Canada est un pays d'immigrants qui ont fui la la persécution et qui sont venus s'établir ici pour commencer une nouvelle vie. Dans la mosaïque canadienne, ils ont toute liberté de s'exprimer sur les plans culturel, politique et religieux.

[*Text*]

Canada is an example of how the global community can exist and flourish, respecting the human and civil liberties of each individual.

Regarding the Ukrainian Helsinki monitoring group and the situation in the Ukraine: Ten years after the signing of the Helsinki Accords, the problem of the Ukraine and the subjugated nations in the U.S.S.R. confronts the free world signatories of the Final Act. Once again, western nations must decide on a policy concerning the legitimate rights of millions of people to live freely and safely within their own national boundaries and to have their rights of national independence restored to them.

• 1540

To this end, in the U.S.S.R. several Helsinki monitoring groups have been established in the non-Russian nations to inform the signatory nations and the world at large about the violations of human and national rights in the U.S.S.R. The Ukrainian Public Group to Promote the Implementation of the Helsinki Accords—in short, the Ukrainian Helsinki group—is one such group.

Ukraine and the Helsinki Accords: The Ukrainian Helsinki Group was formed on November 9, 1976 in Kiev for two reasons; first, the absence of an independent Ukraine at the Helsinki Conference. The Ukrainian Helsinki group considered the absence of Ukraine, a nation of 50 million people, to be illegal and to undermine the moral and practical force of the accords. Secondly, it was to bring to the attention of the world the violation of national and human rights in Ukraine. Guarantee of the implementation of the Final Act of the Helsinki Accords must be linked to the universal ideals of national and human rights and to the situation in Ukraine.

In subsequent statements and declarations the Ukrainian Helsinki Group noted that the question of national rights was at the heart of the problem confronting the Ukrainian people, and the formation of the group was one more event in the Ukrainian independence movement.

Ukrainian independence and human rights: In linking the question of Ukrainian national rights to the implementation of the Helsinki Accords, the Ukrainian Helsinki Group acted in the best tradition of western liberal thought, as embodied in the governing principles of such organizations as the United Nations and as reflected in world-wide ideals of political democracy in the twentieth century. These ideals recognize the nation state as the basis of a just world order and the nation as the context within which the individual enjoys political, economic, and civil rights.

In accord with the ideal of self-determination, people assert their claim to a distinctive nationality, entitling them to live their own life in their own fashion. Thus, self-determination leads to the demand for a sovereign state, whose purpose is to promote and protect the identity and interests of the nation in

[*Translation*]

Le Canada constitue un très bon exemple d'épanouissement de la collectivité global où les droits de la personne et les libertés publiques de l'individu sont respectés.

Passons maintenant à la situation du groupe vérification de l'application des accords d'Helsinki en Ukraine: Dix ans après la signature des accords d'Helsinki, les pays du monde libre signataires de l'acte final continuent d'être témoins des problèmes de l'Ukraine et des pays assujettis à URSS. Les pays occidentaux n'auront d'autre choix que d'adopter une politique à l'égard du droit légitime de millions de personnes de vivre en toute liberté et sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières, ainsi que leur droit à l'indépendance nationale.

C'est dans ce but que plusieurs groupes de vérification de l'application des accords d'Helsinki en URSS ont été créés dans les nations non russes. Ces groupes se sont donné pour mission de renseigner les pays signataires et le monde en général sur les violations des droits de la personne et des droits nationaux en URSS. Le groupe ukrainien d'Helsinki est l'un des ukrainiens publics dont le but est de promouvoir l'application des accords d'Helsinki.

Je vais maintenant passer à la question des accords d'Helsinki en Ukraine. Le groupe ukrainien d'Helsinki a été créé le 9 novembre 1976 à Kiev pour deux raisons. La première était l'absence d'une Ukraine indépendante à la conférence d'Helsinki. Le groupe ukrainien d'Helsinki considère l'absence de l'Ukraine, une nation de 50 millions de population, comme illégale et apte à saper l'effet moral et pratique de ces accords. Deuxièmement, il s'est donné pour mission d'attirer l'attention du monde sur les violations des droits nationaux et des droits de la personne en Ukraine. L'application de l'Acte final des accords d'Helsinki doit reposer sur un idéal universel des droits nationaux et des droits de la personne, et cela vaut également pour l'Ukraine.

Le Groupe ukrainien d'Helsinki a fait valoir dans certaines déclarations que les droits nationaux étaient vraiment à la base du problème du peuple ukrainien et la création de ce groupe s'inscrivait dans le contexte du mouvement pour l'indépendance de l'Ukraine.

Je vais maintenant aborder la question de l'indépendance et des droits de la personne en Ukraine. La décision de relier la question des droits nationaux des Ukrainiens à l'application des accords d'Helsinki, qu'a prise le groupe ukrainien d'Helsinki, s'inscrit dans la tradition de la pensée libérale occidentale que reflètent les principes de base des grandes organisations comme les Nations Unies, ainsi que l'idéal international de démocratie politique au XXe siècle. Cet idéal voit en l'État souverain la base d'un ordre mondial juste et la seule structure à l'intérieur de laquelle l'individu jouïsse de droits politiques, économiques et civiques.

Les peuples, en conformité de cet idéal d'autonomie, revendiquent leur propre nationalité et le droit à leur propre mode de vie. L'autonomie politique mène ainsi à la création d'un État souverain qui a pour mission de promouvoir et de protéger l'identité et les intérêts de la nation au nom de

[*Texte*]

whose name it was called into being. This principle is clearly enunicated by the Helsinki Group, which states that the defence of human rights without the defence of national rights is "without any foundation".

> The Ukrainian Group in defence of rights should defend the right of the nation to its unique development, a right without which it is not possible to struggle successfully for individual and social freedom.

Colonialism and human rights: In the twentieth century, self-determination has led to the decline of colonial empires and the rise of democratic ideals. But the benefits of self-determination have not been extended to all peoples. Specifically, and most flagrantly, they have not been extended to the subjugated nations in the U.S.S.R.

The United Nations defines a colony as a "non-self-governing territory"; that is, any territory in which the general conditions of life are fixed for the whole population by a people different from the local one in culture, history, beliefs, or racial origin. Such a definition properly applies to Moscow and the Russian exercise of power over Ukraine and other nations within the multinational Soviet state.

The United Nations, on whose Universal Declaration of Human Rights some articles of the final act are based, unequivocally supports the rights of peoples to complete freedom and the exercise of their sovereignty and integrity of their national territories. This right has been confirmed in a series of United Nations acts and documents, including the declaration on December 14, 1960, the General Assembly resolution of December 6, 1971, and the resolution of December 30, 1976. These positions are also upheld by Principle 8, Basket I of the Helsinki Final Act, which states, and I quote:

> By virtue of the principle of equal rights and self-determination of peoples, all peoples always have the right, in full freedom, to determine, when and as they wish their internal and external interference, and to pursue as they wish their political, economic, social and cultural development.

• 1545

In light of this principle, the colonial status of Ukraine and the resulting violations of human rights cannot be overlooked.

What is the basis of the right to national self-determination for Ukraine? Ukraine's right to self-determination rests on the reality of two historical facts: its *de facto* existence as a separate national entity, and its traditional aspiration for national sovereignty and independence.

Ukraine is subject to denationalization and Russification policies of Moscow, who sees its distinctive nationality as a bar to the creation of an ideologically and socially homogenous state bent on world expansionism. This has resulted in continuous Ukrainian resistance to all forms of coercion and

[*Traduction*]

laquelle il a été constitué. Le groupe d'Helsinki a clairement énoncé ce principe selon lequel on ne peut défendre les droits de la personne sans défendre les droits nationaux.

> Dans sa lutte pour défendre les droits, le groupe ukrainien doit défendre le droit de la nation à se développer comme elle l'entend, car sans ce droit, il devient impossible de lutter avec succès pour les libertés individuelle et sociales.

Traitons maintenant du colonialisme et des droits de la personne. Au XXe siècle, l'autonomie politique a entraîné le déclin des empires coloniaux et l'avènement d'un idéal démocratique. Cependant, les avatanges de l'autonomie politique n'ont pas été accordés à tous. Les pays assujettis à l'URSS en sont l'exemple le plus flagrant.

Selon la définition des Nations Unies, une colonie est un territoire non autonome sur le plan politique. Il s'agit donc d'un territoire où les conditions de vie de la population sont dictées par un peuple étranger à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la culture, de l'histoire, des croyances ou de l'origine ethnique. Cette définition s'applique très bien à Moscou et à l'exercice du pouvoir par les Russes en Ukraine et dans les autres pays de l'État soviétique multinational.

Certaines dispositions de l'Acte final d'Helsinki sont fondées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Cette organisation soutient sans équivoque le droit à la liberté totale des peuples et l'exercice de leur souveraineté et de l'intégrité de leurs territoires nationaux. Ce droit a été confirmé dans toute une série d'actes et de documents des Nations Unies, y compris la Déclaration du 14 décembre 1960, la résolution de l'Assemblée générale du 6 décembre 1971 et la résolution du 30 décembre 1976. Il est également consacré par le principe 8, corbeille I de l'Acte final d'Helsinki qui porte:

> En vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit de disposer d'eux-mêmes, tous les peuples ont toujours le droit, en toute liberté, de déterminer lorsqu'ils le désirent et comme ils le désirent, leur statut politique interne et externe, sans ingérence extérieure, et de poursuivre à leur gré leur développement politique, économique, social et culturel.

A la lumière de ce principe, la situation coloniale de l'Ukraine et la violation des droits de l'homme qui en résulte ne peuvent être passées sous silence.

Quelle est la base de ce droit pour l'Ukraine de disposer d'elle-même? Celui-ci repose sur la réalité de deux faits historiques: son existence *de facto* en tant qu'entité nationale séparée et son aspiration traditionnelle à la souveraineté et l'indépendance nationale.

L'Ukraine est soumise aux politiques de dénationalisation et de russification de Moscou qui considère que sa nationalité distincte est un obstacle à la création d'un État idéologiquement et socialement homogène et tendant à l'expansionnisme mondial. Le résultat a été une résistance continuelle de la part de l'Ukraine à toute forme de coercition et cela a conduit à

[*Text*]

has led to the physical destruction of millions of Ukrainians on a scale unprecedented even in the Twentieth Century.

The right of Ukraine's demands for self-determination has been amply underlined by it modern-day struggle for national independence, of which the salient points are as follows:

The formation of the Ukrainian National Republic in 1918 and its subsequent defeat by the Russian Red Army, leading to incorporation in the U.S.S.R.

The proclamation of independence on June 30, 1941 against Germany and Russia.

The struggle of the Ukrainian Insurgent Army and the Organization of Ukrainian Nationalists against the Russian and German occupation forces from 1941 to 1945, and its continuance against the Russians well into the 1950s.

The continuous revolutionary struggle of the Organization of Ukrainian Nationalists for freedom and independence until the present day.

The uprisings of Ukrainians in Russian concentration camps in the 1950s, the resistance to Russification in the 1960s and 1970s, and the formation of various rights groups to alert the free world to Ukraine's plight and to promote its independence and human rights.

Regarding national rights and human rights, the Ukrainian Helsinki Group members and many other Ukrainian rights activists have delineated Ukraine's colonial status in their appeals to the free world and the United Nations. This status, arising from Ukraine's subjugation to the Russian colonial rule, and its attendant violations of human rights, results from the following:

(1) Ukraine does not direct its political affairs or conduct an independent national or foreign policy.

(2) Ukraine has no national army, no national financial or monetary system, and no foreign representatives or diplomatic corps.

(3) Ukraine is deprived of the right to develop its national resources; it has no possibility of developing foreign trade or of controlling its own economy for the benefit of its people.

(4) Ukraine has no voice in its cultural life. All aspects of culture are under strict control by Moscow, which has instituted a policy of cultural genocide with the eventual goal of russifying the Ukrainian people in order to more easily exploit it and further Russian global power.

Such violations of the fundamental rights of the Ukrainian people cannot be ignored by the CSCE Meeting of Experts on Human Rights, but must be addressed openly and firmly.

At the CSCE meeting of experts on human rights, the free world can continue to ignore the national and human rights violations in Ukraine and the other subjugated nations within the U.S.S.R. and confine itself merely to the ritualistic

[*Translation*]

l'élimination de millions d'Ukrainiens, extermination sans précédent même pour le XXe siècle.

Le bien-fondé de la revendication de l'Ukraine du droit de disposer d'elle-même se reflète dans la lutte pour l'indépendance nationale dont les points saillants sont les suivants:

La formation de la République d'Ukraine en 1918 et sa défaite subséquente par l'Armée rouge, conduisant à l'annexion à l'URSS.

La proclamation de l'indépendance du 30 juin 1941 contre l'Allemagne et la Russie.

La lutte de l'Armée des insurgés ukrainiens et de l'Organisation des nationalistes ukrainiens contre les forces d'occupation russes et allemandes de 1941 à 1945 et la poursuite de celles-ci contre les Russes jusqu'au milieu des années 50.

Le combat révolutionnaire continuel de l'organisation des nationalistes ukrainiens en vue d'obtenir la liberté et l'indépendance jusqu'à l'heure actuelle.

Les soulèvements ukrainiens dans les camps de concentration russes au cours des années 50, la résistance à la russification au cours des années 60 et 70, et la formation de différents groupes d'activistes en matière de droits afin d'alerter le monde libre au sort de l'Ukraine et de promouvoir son indépendance et ses droits de la personne.

En ce qui concerne les droits des êtres humains et des peuples, les membres du Groupe Ukrainien d'Helsinki et beaucoup d'autres activistes ukrainiens en matière de droits ont défini le statut colonial de l'Ukraine dans leurs appels au monde libre et aux Nations unies. Ce statut, qui tient à la soumission de l'Ukraine à la domination coloniale russe et à la violation des droits de la personne qui en découlent, s'explique par les faits suivants:

(1) L'Ukraine ne dirige pas ses affaires politiques et n'a pas de politique nationale ou étrangère indépendante.

(2) L'Ukraine n'a pas d'armée nationale, pas de système monétaire ou financier national ni de représentant étranger ou de corps diplomatique.

(3) L'Ukraine est privée du droit de mettre en valeur ses ressources nationales, elle n'a pas la possibilité de développer le commerce avec l'étranger ni de contrôler sa propre économie à l'avantage de son peuple.

(4) L'Ukraine n'a aucune voix dans sa vie culturelle. Tous les aspects de la culture relèvent du contrôle strict de Moscou qui a mis en place une politique de génocide culturel dans le but éventuel de russifier le peuple ukrainien et par conséquent, de l'exploiter plus facilement et d'accroître son pouvoir dans le monde.

De telles violations des droits fondamentaux du peuple ukrainien ne peuvent être ignorées à la réunion des experts en matière de droits de la personne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), elles doivent être au contraire étudiées ouvertement et avec fermeté.

Au cours de cette réunion d'experts en matière de droits de la personne de la CSCE, le monde libre pourra continuer à ignorer les violations des droits de la personne et des peuples qui se produisent en Ukraine et dans les autres pays soumis de

[*Texte*]

evasions of the past. Two aspects of the European and world situation, however, suggest a change.

First, the Russian invasion of Afghanistan and the crushing of the national upheaval in Poland have changed the significance of the Helsinki Accords. The western world is again confronted with an upsurge of Russian expansionism which threatens the United States and European interests and world stability.

To counteract this threat, the western powers must put pressure on Moscow and expose its internal pitfall to weaken its propagandistic pretentions abroad and sustain non-Russian forces of dissent internally. So long as the situation in Ukraine is ignored by western policy, Moscow is given that much more freedom to channel its energies outward and exploit the weaknesses of the west, rather than face those of its own.

• 1550

Second, experience has shown that the demands of the Ukrainian people for national independence and human rights will not disappear or be silenced, either by Russian repression or by the the indifference of the west. History shows that Ukrainians will use every opportunity provided them, from internal situations in the U.S.S.R. to international pacts and agencies such as Helsinki and the United Nations, to claim their right to an independent membership in the world community of nations.

This process will intensify and will always be a source of instability to the existence of an artificially created and sustained Soviet state.

Thus, Moscow's foreign policy of expansionism is organically linked to its attempt to control a multi-national population and to secure the borders of its empire against the threat of foreign influence and contamination. The exposure of the nature of the Soviet Union as a Russian colonial empire is thus necessary to check Moscow's aggressiveness and its claim as a defender of national liberation in the third world.

The Helsinki Accords did not originate in a vacuum, but were the result of Russian domination over a multi-national empire in the U.S.S.R. and over the so-called satellite states. As long as this domination continues, there will be more Afghanistans and more threats to the well-being and stability of the world.

The Helsinki Accords must therefore serve as a reminder to the world of the nature of the U.S.S.R. and of the Russian threat to world peace. The Ottawa meeting should, therefore, take the following steps in an effort to focus on the root causes of violations of the accords in the U.S.S.R.

The Canadian delegates to the Ottawa meeting should highlight violations of human rights in the Ukraine and in the

[*Traduction*]

l'URSS et faire silence autour des événements du passé. Deux aspects de la situation en Europe et dans le monde cependant militent en faveur d'un changement.

Tout d'abord, l'invasion russe de l'Afghanistan et la répression de l'agitation nationale en Pologne ont modifié la signification des accords d'Helsinki. Le monde occidental est à nouveau mis face à face avec une montée d'expansionnisme russe qui menace les intérêts des États-Unis et de l'Europe ainsi que la stabilité mondiale.

Pour faire obstacle à cette menace, il faut que les puissances occidentales fassent pression sur Moscou afin d'exposer au grand jour ses défauts internes, pour affaiblir sa propagande et pour soutenir les forces de dissension internes. Aussi longtemps que la situation ukrainienne est ignorée par la politique occidentale, Moscou aura toute la liberté voulue pour canaliser ses énergies vers l'extérieur et exploiter les faiblesses de l'Occident plutôt que de faire face à ses propres problèmes.

Deuxièmement, l'expérience montre que les revendications du peuple ukrainien en matière d'indépendance nationale et de droits de la personne ne disparaîtront pas et ne pourront être réduits au silence par la répression russe ou par l'indifférence que manifeste l'Occident. L'histoire montre bien que les Urkairiens utiliseront toutes les possibilités à leur disposition, qu'il s'agisse de la situation en Union Soviétique, d'organisations internationales comme les Nations Unies, de conférences comme celles d'Helsinki pour revendiquer son droit de devenir un membre indépendant de la communauté mondiale des nations.

Ce processus s'intensifiera et sera toujours une cause d'instabilité pour l'Union des Républiques soviétiques qui a été créée et qui s'est maintenue artificiellement.

Ainsi, la politique étrangère d'expansionnisme de Moscou est organiquement liée à son essai de contrôler sa population composée de diverses nationalités et d'assurer les frontières de son empire contre la menace d'une influence et d'une contamination étrangère. Exposer au grand jour la nature coloniale de l'Union Soviétique est par conséquent nécessaire pour faire échec à l'agressivité de Moscou et à sa prétention d'être le défenseur des libertés nationales dans le Tiers Monde.

Les accords d'Helsinki n'ont pas été rédigés dans le vide; bien au contraire ils ont été le résultat de la domination de la Russie sur un empire composé de multiples nationalités au sein de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et des pays soi-disant satellites. Tant que durera cette domination, il y aura d'autres Afghanistan et d'autres menaces au bien-être et à la stabilité du monde.

Les accords d'Helsinki doivent par conséquent rappeler au monde quelle est la nature de l'URSS et de la menace que fait poser la Russie sur la paix mondiale. À la réunion d'Ottawa, on devrait par conséquent prendre les dispositions suivantes afin de se concentrer sur les raisons de la violation des accords en Union Soviétique.

Les délégués canadiens à la réunion d'Ottawa devraient mettre l'accent sur les violations des droits de la personne en

[*Text*]

U.S.S.R. as a whole from a national perspective. The incarceration of all of the members of the Ukrainian Helsinki monitoring group, the deaths in prison in 1984 of Oleksyi Tykhy, one of the oringial group members and of Yuri Lytwyn, are evidence of the non-compliance with the human rights principles of the Helsinki Accords. These violations of individual human rights are in fact a concerted and planned attack on the Ukrainian nation. In each of the memoranda of the Ukrainian Helsinki Group, its members demand the right of secession of Ukraine as set out in the Treaty of the Formation of the U.S.S.R.

In response to the request of the Ukrainian Helsinki Group members and other prominent human rights activities in Ukraine, Canada's delegates should bring up the question of Ukraine's colonial status and its desire for national independence and human rights in accordance with the equal rights and self-determination principle of Basket I of the Helsinki Act.

The Canadian delegates to the Ottawa meeting must give equal time to instances of human rights violations in the subjugated nations in the U.S.S.R. Various sources in the U.S.S.R. indicate that Ukrainians make up the majority of the political prisoner population in the Soviet concentration camps, and Ukrainian political prisoners must receive due attention at the CSCE meeting of experts on human rights in Ottawa.

The Canadian delegates to the Ottawa meeting should take the opportunity of linking the invasion of Afghanistan to the situation in Ukraine and, in this way, show the continuity and progressive danger of Russian imperialist expansion to world peace. The invasion of Afghanistan began with the Russian invasion of Ukraine in 1917-20. If Afgan resistance is crushed, then Afghanistan will become a *de facto* Soviet republic, whose destiny will be intertwined with that of Ukraine, the Baltic states and other subjugated nations in the U.S.S.R.

• 1555

The understanding of the colonial nature of the U.S.S.R will do much to educate governments and peoples of the west, and will put western powers in the position of initiative vis-à-vis the Russian expansionist drive.

The Canadian delegates to the Ottawa meeting must link Moscow's compliance with the provisions of the Helsinki accords to any normalization of their governments' trade, cultural, or political relations, with the U.S.S.R. Moscow must be made aware that it will be held accountable as a signatory of a politically binding agreement.

The Canadian delegates to the Ottawa meeting should take into consideration the representations of Ukrainian national and human rights organizations in formulating policy statements and future reviews by western governments of the state

[*Translation*]

Ukraine et en URSS, et ceci d'une perspective nationale. L'incarcération de tous les membres du groupe ukrainien de vérification de l'application des accords d'Helsinki, la mort en prison en 1984 d'Oleksyi Tykhy, un des premiers membres du groupe, et de Yuri Lytwyn, montrent bien à quel point l'Union Soviétique n'applique pas les dispositions des accords d'Helsinki concernant les droits de la personne. Ces violations des droits de l'homme sont concertées et font partie d'un plan bien précis visant la nation ukrainienne. Dans chacun des mémoires du groupe ukrainien d'Helsinki, ses membres exigent le droit à la sécession de l'Ukraine comme le prévoit le Traité de formation de l'URSS.

En réponse à la demande des membres du groupe ukrainien d'Helsinki ainsi que d'autres groupes importants en matière de droits de l'homme en Ukraine, les délégués canadiens devraient mettre sur le tapis la question du statut colonial de l'Ukraine ainsi que de ses revendications en matière d'indépendance nationale et de droits de l'homme conformément, aux dispositions de la corbeille I de l'Acte d'Helsinki en matière d'égalité de droits des peuples et droits des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Les délégués canadiens à la réunion d'Ottawa devraient consacrer un temps égal à discuter d'exemples précis de violation des droits de l'homme dans les pays sous le joug soviétique. Différentes sources provenant de l'URSS indiquent que les Ukrainiens représentent la majorité des prisonniers politiques dans les camps de concentration soviétiques. Ces prisonniers politiques doivent recevoir toute l'attention voulue à la réunion de la CSCE qui aura lieu à Ottawa.

Les délégués canadiens à la réunion d'Ottawa devraient prendre l'occasion de relier l'invasion de l'Afghanistan à la situation de l'Ukraine et montrer de cette façon la continuité et la progression du danger que fait peser l'expansion de l'impérialisme russe sur la paix mondiale. L'invasion de l'Afghanistan a commencé avec l'invasion par la Russie de l'Ukraine en 1917-1920. Si la résistance afghane est écrasée, l'Afghanistan deviendra une république soviétique de facto, dont la destinée sera liée à celle de l'Ukraine, des États baltiques et d'autres nations subjuguées au sein de l'URSS.

La compréhension de la nature coloniale de l'URSS contribuera énormément à sensibiliser les gouvernements et les peuples de l'Ouest, et permettra aux puissances occidentales de prendre des initiatives pour faire échec aux menées expansionnistes de la Russie.

Les délégués canadiens à la réunion d'Ottawa doivent établir un lien entre le respect des dispositions des accords d'Helsinki par Moscou, et toute normalisation des relations commerciales, culturelles ou politiques entre leur gouvernement et l'URSS. Moscou doit comprendre qu'elle sera tenue responsable de ses actions à titre de signataire d'un accord ayant force obligatoire sur le plan politique.

Les délégués canadiens à la réunion d'Ottawa doivent tenir compte des doléances des organisations ukrainiennes pour les droits nationaux et les droits de la personne dans la formulation de leurs déclarations de politique et dans tout examen

[*Texte*]

of the Helsinki Accords in such areas as national and human rights.

We respectfully submit that Canada must play a very important role in the CSCE meeting of experts on human rights. If this meeting does not take very serious steps to correct the violation of human and national rights by member states, can there be hope for world peace? If anything breeds war it is most certainly injustice.

The Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners in the U.S.S.R respectfully pleads for the lives of unjustly imprisoned and persecuted Ukrainians and asks the Canadian government to take up their defence and obtain their release. I thank you.

In your kits as well, I have given lists of Ukrainian political prisoners, members of the Ukrainian Helsinki monitoring groups who are imprisoned to this day. There were originally 10 members; 27 others joined. Of the, I think 25, members alive in the U.S.S.R, they are all confined to concentration camps.

I have taken the liberty of enclosing a couple of full biographies of Yuriy Skukhevych and a book on behalf of Ivan Kandyba. Kandyba is one of the original members. I am sure that other groups have given you precise material. We can provide a great deal more.

I have also included in the kits copies of Canadian government resolutions with respect to the Helsinki monitors. There was a unanimous resolution in the House in 1982 taken to defend these Ukrainian Helsinki monitors and we would hope that our delegation in Ottawa would take this into account as well. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Zawerucha. We will turn now to questions. Mr. Orlikow.

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, I have listened very intently to the presentation made. I understand the deep concern of the members of the delegation and their organization. Most if not all, of the charges against the Soviet government which they make are based on fact. Many members of Parliament, myself included, on a number of occasions over the years have urged the Canadian government to make representations to the Soviet government on behalf of dissidents of various types—Ukrainian, Jewish, religious groups—to let them leave or to release them from prison and so on.

I understand what this brief is saying to us, and when the brief calls on the representatives of the Canadian government at this conference to express the feelings of the Canadian people and the Canadian government about the persecution of Ukrainians in the Soviet Union. I support that plea 100%. I am, however, concerned about some of the specific proposals which are made.

[*Traduction*]

futur par les gouvernements occidentaux de l'application des accords d'Helsinki en matière de droits nationaux et de droits de la personne.

Nous estimons que le Canada doit jouer un rôle très important à la conférence des experts en matière de droits de la personne de la CSCE. Si cette conférence ne prend pas des mesures très concrètes pour éliminer les infractions aux droits de la personne et aux droits nationaux commises par les États membres, comment peut-on avoir un espoir de paix mondiale? S'il est quelque chose qui encourage la guerre, c'est bien l'injustice.

Le Conseil pour la libération des prisonniers politiques ukrainiens de l'URSS demande que soit sauvée la vie d'Ukrainiens injustement emprisonnés et persécutés et demande au gouvernement canadien de les défendre et d'obtenir leur libération. Merci.

Vous trouverez également dans la trousse d'information, la liste de prisonniers politiques ukrainiens, membres de groupes ukrainiens de vérification de l'application des accords d'Helsinki, qui sont encore en prison à ce jour. A l'origine, ces groupes comprenaient 10 membres; depuis, 27 autres se sont joints à eux. Les 25 membres qui sont encore en vie en URSS sont tous emprisonnés dans des camps de concentration.

Je me suis permise d'inclure la biographie complète de Yuriy Skukhevych de même qu'un livre sur Ivan Kandyba. Kandyba est l'un des membres fondateurs. Je suis sûr que d'autres groupes vous ont fourni des documents précis à ce sujet. Nous pourrions vous en fournir beaucoup plus.

J'ai également ajouté à vos trousses les exemplaires de résolutions prises par le gouvernement canadien au sujet des comités de surveillance des accords d'Helsinki. Une résolution unanime a été prise par la Chambre des communes en 1982 visant à défendre les groupes ukrainiens de surveillance des accords d'Helsinki, et nous espérons que notre délégation à Ottawa en tiendra également compte. Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Zawerucha. Nous passons maintenant à la période de questions. Monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement l'exposé qui nous a été fait. Je comprends parfaitement les profondes inquiétudes des membres de la délégation et de leur organisation. La majorité, sinon la totalité, des accusations portées contre le gouvernement soviétique sont fondées sur des faits. Beaucoup de députés, dont moi-même, ont, en de nombreuses occasions au fil des ans, encouragé le gouvernement canadien à exercer des pressions auprès du gouvernement soviétique au nom de dissidents de toutes sortes, des Ukrainiens, des Juifs, des groupes religieux—afin de leur permettre de quitter le pays ou d'obtenir leur libération de prison, etc.

Je comprends le message du mémoire qui nous a été présenté et qui demande aux représentants du gouvernement canadien à cette conférence d'exprimer les sentiments des Canadiens et du gouvernement canadien concernant la persécution des Ukrainiens en Union soviétique. J'y souscris entièrement. Cependant, je suis quelque peu préoccupé par certaines demandes spécifiques qui y figurent.

[*Text*]

• 1600

I want to make it clear to the members of the delegation that I am not a Member of Parliament from the Conservative Party. I have no party reason or party loyalty to defend the government. But the fact is that the Soviet Union, since 1945, has imposed its will and its system on a number of countries; Poland, Czechoslovakia, Bulgaria, Romania, East Germany and more recently Afghanistan, and despite the protests of all the western countries, it has not helped.

There have been more than protests; there have been grain embargoes, trade embargoes and so on. You people know that. It has not helped. Now you are asking the Canadian government to take action against the Soviet Union for what they did 65 or so years ago when they forced the Ukraine—and I do not question your statement—when they forced the Ukraine to become part of the Soviet Union. But I am concerned, because I do not believe that any Canadian government, given the world we live in, can do what you are suggesting in your second suggestion. Yes, certainly the Canadian government should, and I am sure will, as Mr. Clark did . . .

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, this is not a speech time. Could the hon. member not answer the . . .

Mr. Orlikow: Well, I am going to be finished, Mr. Chairman. I am going to be finished. I just want to make my position . . .

Mr. Kilgour: You are making a long speech, Mr. Orlikow.

Mr. Orlikow: Well, Mr. Chairman, I can stop right now, because I do not have to defend the government. We have some government members here. What I am trying to say to these people, and I can stop right now, is that in my view no Canadian government can do the things which they are proposing in their second and fifth . . .

The Chairman: You are phrasing that as a question for the witness.

Mr. Orlikow: Well, I am just making a statement . . .

The Chairman: We will invite the witnesses' rejoiner.

Mrs. Zawerucha: I can maybe take this position: Why in the Helsinki Accords is there space for self-determination of nations? Why do we, as a nation, sign the Helsinki Accords which set out self-determination of nations if we do not feel we can expect member states to abide by these statutes that they execute?

Mr. Orlikow: Well, I cannot speak for the government, but I assume the reason for signing that, for countries like Canada, was that it gave us an opportunity, for the first time probably, to bring to the attention of the world and countries like the Soviet Union their failure to live up to these principles. But I am certain that the Canadian government or any of the other western governments realize that the Soviet Union was not,

[*Translation*]

J'aimerais tout d'abord expliquer aux membres de la délégation que je ne suis pas député du Parti conservateur. Rien ne me pousse à défendre le gouvernement. Mais le fait est que, depuis 1945, l'Union soviétique a imposé sa volonté et son système à un certain nombre de pays: la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Roumanie, l'Allemagne de l'Est et, plus récemment, l'Afghanistan, et les protestations de tous les pays occidentaux n'ont rien changé à la situation.

Mais il y a eu bien plus que des protestations; il y a eu des embargos sur le blé, des embargos commerciaux, etc. Vous le savez. Mais rien n'a changé. Vous demandez maintenant au gouvernement canadien de prendre des mesures contre l'Union soviétique pour ce qu'elle a fait il y a 65 ans lorsqu'elle a obligé l'Ukraine—et je ne mets nullement en doute votre déclaration—lorsqu'elle a obligé l'Ukraine, dis-je, à faire partie de l'Union soviétique. Ce qui me gêne, c'est qu'aucun gouvernement canadien, étant donné le monde où nous vivons actuellement, ne pourrait faire ce que vous lui demandez dans votre seconde proposition. Bien sûr, le gouvernement canadien devrait, et je suis sûr qu'il le fera, comme M. Clark l'a fait . . .

M. Kilgour: Monsieur le président, ce n'est pas le moment de faire des discours. L'honorable député pourrait-il répondre . . .

M. Orlikow: J'aurai bientôt terminé, monsieur le président. Je voulais simplement expliquer ma position . . .

M. Kilgour: C'est un bien long discours que vous faites-là, monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Eh bien, monsieur le président, si vous voulez, je pourrais m'arrêter maintenant, parce que je n'ai pas à défendre le gouvernement. Il y a des députés de la majorité ici pour le faire. Ce que j'essaie d'expliquer à ces gens, et je peux m'arrêter tout de suite, c'est qu'à mon avis, aucun gouvernement canadien ne pourrait faire les choses qu'ils proposent dans leur deuxième et leur cinquième . . .

Le président: Êtes-vous en train d'interroger le témoin?

M. Orlikow: Je faisais simplement une déclaration . . .

Le président: Nous allons demander aux témoins de répondre.

Mme Zawerucha: Je pourrais peut-être vous répondre ceci: pourquoi les accords d'Helsinki prévoient-ils le droit pour les peuples de disposer d'eux-mêmes? Pourquoi le Canada a-t-il signé les accords d'Helsinki qui prévoient le droit pour les peuples de disposer d'eux-mêmes, si nous ne nous attendons pas à ce que les États signataires les respectent?

M. Orlikow: Je ne peux pas parler au nom du gouvernement, mais je suppose que la raison pour laquelle des pays comme le Canada ont signé ces accords était qu'ils nous donnaient une possibilité, peut-être pour la première fois, de porter à l'attention du monde et de pays comme l'Union soviétique, le fait que ces derniers ne respectent pas ces principes. Mais je suis convaincu que le gouvernement canadien et tout autre gouvernement occidental comprennent

[*Texte*]

because it signed the Helsinki Agreement, going to immediately live up to it . . .

Mr. Witer: Mr. Chairman, on a point of order. I have a funny feeling we are reversing roles here, number one. Second, I completely and totally disagree with the line of reasoning which is expressed by my hon. friend. It suggests that as a government, if we see an injustice, if we see evil or things that are going on in the world that do not comply with international standards of human rights, we should turn the other way. I completely and totally reject that particular concept and I want it put on the record.

Mr. Orlikow: Well, Mr. Chairman, just for the record then, I am finished. That is not what I said at all. I said that two of the recommendations, in my view, will not and could not be followed by any government . . .

The Chairman: I am going to interject here. We have three other delegations to hear from so I am going to turn to other questioners and start with Dr. Kindy.

Mr. Kindy: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to congratulate Mrs. Zawerucha for her excellent presentation. She points out that the Ukrainian nation has been subjugated to the Soviet system for many years.

• 1605

Could she indicate to us whether she has any information on the number of political prisoners right now in the Soviet Union?

Mrs. Zawerucha: We are not fortunate enough to have the Soviets provide us with those statistics. I think Amnesty International and these types of organizations try to obtain statistics. I have heard many: from tens of thousands to hundreds of thousands. But I do not think they are statistics that can be in any way completely verified. We know, though, that if we are talking about Ukrainian political prisoners, approximately 75% of the political prisoners in the Soviet Union are Ukrainian.

Mr. Kindy: Thank you very much.

Continuing on the question by Mr. Orlikow, he mentioned that the Canadian government could not do much to change the situation in the Soviet Union. I believe this is true to some extent. But do you believe if we had, for instance, a consulate or an embassy in Kiev, where we would recognize officially that country, because the Ukraine is represented at the United Nations as an independent state . . . whether this would be helpful to establish some type of a relationship between Canada and the Ukraine and help maybe some people who are there in jails and who would like to have family reunions with people who live here?

Mrs. Zawerucha: I think there are two ways we can look at that. It might be an asset if it would be a means of assisting

[*Traduction*]

bien que l'Union soviétique n'avait pas l'intention, du simple fait qu'elle avait signé les accords d'Helsinki, de prendre immédiatement des mesures pour les respecter . . .

M. Witer: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Tout d'abord, j'ai l'impression curieuse que les rôles ont été inversés. Deuxièmement, je suis tout à fait en désaccord avec le raisonnement tenu par mon honorable collègue. Il semble dire que si nous voyons une injustice, si nous sommes témoins d'un mal ou d'événements qui se produisent dans le monde et qui ne sont pas conformes aux normes internationales des droits de la personne, notre gouvernement devrait simplement tourner le dos. Je suis entièrement contre pareil principe et je veux que cela figure officiellement au procès-verbal.

M. Orlikow: Eh bien, monsieur le président, pour les besoins du procès-verbal, j'ai terminé. Ce n'était pas du tout ce que j'avais dit. Je disais qu'à mon avis, aucun gouvernement ne pourrait et ne voudrait mettre à exécution deux des recommandations . . .

Le président: Je dois vous interrompre. Nous avons encore trois autres groupes à entendre, alors je vais donner la parole à d'autres députés, en commençant par M. Kindy.

M. Kindy: Merci, monsieur le président.

J'aimerais féliciter Mme Zawerucha pour son excellent mémoire. Elle indique très clairement que l'Ukraine a été assujettie au système soviétique depuis bien des années.

Pourrait-elle nous dire si elle a des données sur le nombre de prisonniers politiques actuellement en Union Soviétique?

Mme Zawerucha: Malheureusement, l'Union Soviétique n'a pas daigné nous fournir ces statistiques. J'imagine que des groupes comme Amnistie internationale tentent d'en obtenir. J'ai entendu toutes sortes de chiffres allant des dizaines de milliers aux centaines de milliers, mais ils ne sont pas des chiffres facilement vérifiables. Cependant, nous savons qu'environ 75 p. 100 des prisonniers politiques en URSS sont ukrainiens.

M. Kindy: Merci beaucoup.

Pour reprendre la question de M. Orlikow, il a mentionné le fait que le gouvernement canadien ne pouvait pas faire grand-chose pour changer la situation en Union Soviétique. Je suis d'accord avec lui dans une certaine mesure, mais ne croyez-vous pas que si nous avions par exemple établi un consulat ou une ambassade à Kiev, ou si nous avions officiellement reconnu ce pays, parce que l'Ukraine est représentée aux Nations Unies comme État indépendant . . . Ne croyez-vous pas qu'il aurait été utile d'établir un lien quelconque entre le Canada et l'Ukraine et d'aider certains prisonniers qui voudraient être réunis avec leurs familles et avec des gens qui résident au Canada?

Mme Zawerucha: Je pense qu'il y a deux façons de voir les choses. Ce serait utile si cela pouvait aider les gens à émigrer,

[*Text*]

people with immigration or the likes of this. But I think if we are talking about it being a representative of the government, we know that is not the fact. Ukraine has a seat at the United Nations, yet it is not a participator at the Helsinki conference. Why? If it were an independent state, as the Soviet Union pretends it is at the United Nations, where it needs another vote, it would have had a member at the Helsinki Conference. It did not. That was why the Ukrainian Helsinki group was formed: because Ukraine was not represented in Helsinki.

Mr. Kindy: But do you not think if there were a diplomatic relationship between Canada and the Ukraine—for instance, the United States was establishing a consulate in Kiev a couple of years ago, before the invasion of Afghanistan, and then as a punishment to the Soviet Union this consulate was cancelled—it would permit some type of communication between both countries and give a *de facto* recognition? With time things might change and improve.

Mrs. Zawerucha: I think what you have to ask me to accept, and what I find difficult to accept, is that this would give some kind of status to the Ukrainian nation. I think this is exactly what the Ukrainian Helsinki Monitoring Group is about: the fact that the Soviet Union will not give this recognition.

These people have all been arrested because they have dared to suggest that Ukraine can secede from the Soviet Union, when the treaty of the formation of the U.S.S.R. allows it to do that. So would a consulate in Ukraine really change much? It might be a communication centre, but it would not change the actual basis of what is going on there.

I do not think we comprehend the basis. The head of the Ukrainian Helsinki Monitoring Group was Rudenko. Rudenko grew up in the Soviet system. He was wounded at Leningrad. He was a political—what is the word; *politiuk*—in the Soviet system. He grew up in it. He reached a status such that he thought he had power to change. He has been sentenced to 15 years in prison.

I do not think it is that simple.

Mr. Witer: I think it might be useful for members of the committee to get a clarification on political prisoners. Is there any evidence that any of these people who have been detained have indulged in violent acts against the current government in the Soviet Union?

• 1610

Mrs. Zawerucha: None whatsoever. I think these are facts which keep coming up. I spoke about Rudenko. He was part of the Soviet system. What he dared to do was form the Ukrainian Helsinki Monitoring Group. In the judgment that was brought down by the Soviet government—I have read his judgment—it said that his crime was that he showed this declaration, this memorandum that is in part of your documentation, memorandum number one, to up to five people. Five people saw it. This has cost him 15 years of imprisonment.

[*Translation*]

par exemple. Mais si nous parlons de représentation du gouvernement, je pense qu'il est évident que ce ne sera pas le cas. L'Ukraine siège aux Nations Unies, mais elle ne participe pas à la Conférence d'Helsinki. Pourquoi? Si nous étions un État indépendant, ce que l'Union Soviétique prétend que nous sommes aux Nations Unies, car elle y a besoin de toutes les voix, nous aurions eu un membre à la Conférence d'Helsinki. Mais elle ne l'a pas fait, et c'est pourquoi le groupe ukrainien de Helsinki a été formé: parce que l'Ukraine n'était pas représentée à la Conférence d'Helsinki.

M. Kindy: Mais ne croyez-vous pas que s'il y avait des relations diplomatiques entre le Canada et l'Ukraine—ainsi, les États-Unis avaient ouvert un consulat à Kiev il y a quelques années, avant l'invasion de l'Afghanistan, puis, pour punir l'Union Soviétique, ce consulat a été fermé—cela établirait un genre de communication entre les deux pays, équivalent à donner à l'Ukraine une reconnaissance de fait? Avec le temps, la situation pourrait changer et s'améliorer.

Mme Zawerucha: Je pense que ce que vous me demandez d'accepter, ce que je trouve difficile à faire, est d'accepter ainsi un statut quelconque pour la nation ukrainienne. C'est précisément pour cela que le groupe ukrainien de contrôle des accords de Helsinki a été créé: parce que l'Union Soviétique ne reconnaît pas la souveraineté de l'Ukraine.

Tous ces gens ont été arrêtés parce qu'ils avaient osé dire que l'Ukraine pouvait se séparer de l'Union Soviétique, comme le permet le traité sur la formation de l'URSS. L'ouverture d'un consulat en Ukraine y changerait-il grand-chose? Ce serait peut-être un centre de communications, mais il ne changerait pas vraiment la situation.

Je ne pense pas que nous comprenions la base. Le chef du groupe ukrainien de contrôle des accords de Helsinki était Rudenko. Rudenko a grandi dans le système soviétique. Il a été blessé à Leningrad. Il était un . . . quelque chose de politique—un *politiuk* dans le système soviétique. Il a été élevé dans ce système. Il en est arrivé au point où il pensait pouvoir changer les choses, mais il a été condamné à 15 ans de prison.

Je ne pense pas que ce soit si simple que cela.

M. Witer: Je pense qu'il serait utile pour les membres du Comité que vous leur donniez quelques explications au sujet des prisonniers politiques. Y a-t-il des preuves quelconques que ces prisonniers se soient rendus coupables d'actes de violence contre le gouvernement actuel de l'Union Soviétique?

Mme Zawerucha: Pas du tout. Ce sont des faits qui se répètent sans cesse. Je parlais de Rudenko. Il faisait partie du système soviétique. Son crime était qu'il avait osé créer le groupe urkainien de contrôle des accords d'Helsinki. Dans le jugement rendu par le gouvernement soviétique—et je l'ai lu—on disait que son crime était d'avoir montré cette déclaration, ce mémoire qui fait partie de votre documentation, le mémoire numéro 1, à jusqu'à cinq personnes. Le fait que cinq personnes l'ai vu lui a coûté quinze ans d'emprisonnement.

[*Texte*]

Yurij Shukhevych was arrested at the age of 14, not for any of his crimes. His father was the leader of the Ukrainian insurgent army, and he has been in prison since that time, 34 years. What could his crime have been? There were no violent acts whatsoever. There could not even have been political acts from a man of 14 years of age. He has gone completely blind, and they still refuse to allow him to leave. Canada has agreed to accept him as an immigrant. How can we then suggest that any kind of documentation, any kind of agreements, will be upheld if these types of people are confined to concentration camps unjustly? That is our whole position, that it is unjust and non-violent.

Mr. Witer: Mr. Chairman, thank you. There has been in the presentation a suggestion of cultural genocide in the Ukraine. There was a mention in an earlier presentation by a witness from Estonia that in fact their history had been rewritten by the Soviets. Is there any evidence of this kind of thing happening in the Ukraine, not only in terms of history but literature and facts, etc., about the culture of the country?

Mrs. Zawerucha: Most certainly. History is continuously being rewritten; not only rewritten, but there was a great tragedy a number of years back when a library with historical documentation was burned. These were irreplaceable documents. This policy of Russification is a continuous process. That is why my contention is that it is difficult just to say that if we do this things will be eased up and things will change.

Today in the Ukraine this Russification policy has taken on a different status with respect to education. There are incentives for people not to learn the Ukrainian language, incentives for teachers to get their students to learn non-Ukrainian languages, specifically Russian. To get ahead in university, you have to take courses in Russian. I know of a student who was refused to have an examination passed 18 times because each time she came and was ready to write it in Ukrainian. Someone asked her why she did not speak to her professor in Russian. She got her course.

The Chairman: Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Thank you very much. I was very touched by what you said.

A couple of people made the point this morning that they thought *Radio Free Europe* and *Voice of America* were performing a useful role. Do you think there is something more Radio Canada International might do with respect to the Ukraine or Helsinki than it is doing at the moment; and if so, what?

Mrs. Zawerucha: Yes, I think it can; most specifically: more time. I think the Radio Canada International Ukrainian-language broadcasts are limited, and I think if more time were made available to them, it would certainly assist groups such as the Helsinki monitors, who are trying to bring to the west the problems of the Ukrainian nation. The news they get from Canada, from hearings such as these, is very important.

Mr. Kilgour: Hedrick Smith, in his book, *The Russians*, points out the Helsinki monitoring groups that in Armenia,

[*Traduction*]

Yurij Shukhevych a été arrêté à l'âge de quatorze ans, non pas pour un crime qu'il a commis lui-même, mais parce que son père était chef de l'armée révolutionnaire ukrainienne, et il est en prison depuis, c'est-à-dire depuis 34 ans. Quel aurait pu être son crime? Il n'a commis aucun acte de violence. Il n'aurait même pas pu commettre d'actes politiques car il n'avait alors que quatroze ans. Il est aujourd'hui complètement aveugle, et malgré cela, les Soviétiques refusent de le laisser partir. Le Canada l'a accepté comme immigrant. Comment pouvons-nous penser quoique ce soit puisse être respecté lorsqu'on voit ce genre d'internement inique dans un camp de concentration? Voilà notre position, c'est injuste et non violent.

M. Witer: Merci, monsieur le président. Dans l'exposé de Mme Zawerucha, il a été question d'un génocide culturel en Ukraine. Dans un exposé précédent, un témoin d'Estonie a déclaré que l'histoire de son pays a été réécrite par les Soviétiques. En a-t-il été de même en Ukraine, et je pense non seulement à l'histoire, mais à la littérature et à tout ce qui touche à la culture de ce pays?

Mme Zawerucha: Absolument. L'histoire est constamment réécrite; non seulement cela, mais il y a eu une tragédie il y a plusieurs années lorsqu'une bibliothèque contenant des documents historiques a brûlé. Des documents irremplacables ont été perdus. La politique de russification est un processus permanent, et c'est pourquoi je soutiens qu'il est difficile de prétendre que, même en agissant ainsi, les choses vont pouvoir changer et s'améliorer.

Aujourd'hui, en Ukraine, la politique de russification a pris une tangente différente relativement à l'éducation. On offre récompenses aux gens pour qu'ils n'apprennent pas l'ukrainien, on encourage les enseignants à convaincre leurs élèves d'apprendre des langues non ukrainiennes et particulièrement le russe. Pour avoir de bonnes notes à l'université, il faut suivre les cours en russe. Je connais une étudiante qui s'est vue refuser dix-huit fois à un examen parce qu'à chaque fois elle voulait le passer en ukrainien. Quelqu'un lui a suggéré de parler à son professeur en russe. Eh bien, elle a réussi.

Le président: Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Merci beaucoup. Je suis très touché par ce que vous avez dit.

Ce matin, des témoins nous ont dit penser que *Radio Europe Libre* et *La voix de l'Amérique* jouaient un rôle utile. Croyez-vous que Radio-Canada International pourrait faire davantage encore dans le cas de l'Ukraine et des accords d'Helsinki? Si oui, quoi?

Mme Zawerucha: Oui, je pense qu'elle pourrait faire plus. Plus précisément, elle pourrait accorder plus de temps d'antenne à l'ukrainien, car pour l'instant les émissions sont limitées dans cette langue et si on les multipliait, cela aiderait sûrement des groupes comme celui d'Helsinki, qui tentent de faire connaître à l'Ouest les problèmes de l'Ukraine. Les nouvelles que ces groupes obtiennent du Canada au sujet de rencontres comme celle-ci leurs sont très utiles.

M. Kilgour: Hedrick Smith, dans son livre intitulé *The Russians* signale que les membres des groupes de contrôle des

[*Text*]

Georgia, Lithuania and Ukraine have been jailed. Are all the people who were part of the Ukrainian Helsinki watch, without exception, still in jail?

• 1615

Mrs. Zawerucha: I think the statistics are that 25 of the original 37—well, 37; two have died this past year—of the original 35 living members are incarcerated. A number of them have been allowed to come to the west. I think there are four. A couple . . . Rev. Rumanyuk recanted and was allowed to return to Ukraine. He paid the ultimate price: recanted and opposed his views; he is a Ukrainian Orthodox minister. All the others are in prison today. One of the original members, Tykhy, died last year. Another one also died; Valeriy Marchenko died.

When their terms are up what happens is they will get another sentence for misbehaviour in prison. They have not followed exactly the requirements of their prison bosses so they are once again . . . Horbal finished his sentence in the fall of last year. He has been rearrested. We have not got verification of his term, but we understand it is an additional 15 years.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

The Chairman: Mr. King.

Mr. King: Your fifth point revolves around linkage, but we seem to be going in the other direction. I know that before the Madrid meetings the weeks of hearings we heard really asked that Canada not apply the principle of linkage. I also instinctively believe the more contacts we have with people under Soviet domination the more opportunity there is to advance the cause of the oppressed people. I just want your reaction to those . . .

Mrs. Zawerucha: You would have to believe that the government that sends out innocent people to prison for these terms will change because of our contacts, and I cannot believe that.

Mr. King: No, but they are not going to change because we do not have contacts either.

Mrs. Zawerucha: I think they will change with respect to the economics of their community. We know today that they are economically having a great deal of difficulty. I think it was a couple of months ago that I read a report in *TASS* that there are not even aprons for the women who milk the cows because they cannot produce them. They do not have the material to put these things together, which is hard to comprehend in our industrial society.

They need our economic support. They need our goods. If we just say that we will give them our goods and maybe they will change, I think the years we have behind us, the 10 years

[*Translation*]

accords d'Helsinki qui ont été formés en Arménie, en Géorgie, en Lituanie et en Ukraine ont été emprisonnés. Est-ce que tous les membres, sans exception, du groupe ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki sont encore en prison?

Mme Zawerucha: D'après les chiffres, 25 membres sur 37—35 en réalité, car deux sont décédés l'année dernière—25 sur les 35 qui sont encore en vie sont emprisonnés. Un certain nombre, quatre je crois, ont été autorisés à émigrer. Quelques-uns . . . Le révérend Romanyuk a abjuré et a été autorisé à retourner en Ukrainie. C'est un prêtre orthodoxe ukrainien, et il a dû consentir un grand sacrifice en abjurant, en se rétractant. Tous les autres sont en prison aujourd'hui. L'un des membres fondateurs, Tykhy, est mort l'an dernier et un autre, Valeriy Marchenko, est également décédé.

Il se passe la chose suivante: lorsque les prisonniers ont purgé leur peine, on leur en inflige une nouvelle pour inconduite en prison, parce qu'ils n'auraient pas scrupuleusement respecté les ordres de leurs gardiens, de sorte qu'ils se retrouvent . . . Horbal en est un exemple: sorti de prison à l'automne de l'an dernier, il a été de nouveau arrêté; nous n'avons pas pu vérifier la sentence qui lui a été infligée, mais nous croyons savoir qu'il est de nouveau condamné à 15 ans d'emprisonnement.

M. Kilgour: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Monsieur King.

M. King: Vous parlez, dans votre cinquième point, d'assortir le respect par Moscou des accords d'Helsinki à une normalisation des échanges commerciaux. Je sais qu'au cours des semaines d'audition de témoignages qui ont précédé les réunions de Madrid, on nous avait demandé que le Canada n'impose pas cette condition. J'ai d'ailleurs également l'intuition que plus nous avons de contacts avec des gens qui vivent sous la domination soviétique, plus nous avons de chance de plaider la cause des opprimés. Je voulais simplement entendre votre réaction à ces . . .

Mme Zawerucha: Pour avoir cette opinion, il faut croire qu'un gouvernement qui envoie des innocents en prison pour aussi longtemps va changer à cause de nos contacts, et cela je ne puis le croire.

M. King: Non, mais ils ne vont pas non plus changer si nous n'avons pas de contacts.

Mme Zawerucha: Ce qui les ferait changer, je crois, ce sont les considérations économiques pour leur communauté. Nous sommes au courant des graves difficultés économiques qu'ils connaissent. Il y a quelques mois encore, je lisais dans un rapport de l'agence TASS que, par manque de tissu, il n'y avait même pas de tabliers pour les femmes qui traient les vaches, ce qui nous paraît difficile à comprendre dans une société industrielle comme la nôtre.

Ils ont besoin de notre aide économique, ils ont besoin de nos marchandises. Une expérience de 10 ans depuis la signature des accords d'Helsinki nous a appris qu'il ne sert à rien de leur

[*Texte*]

since the signing of the Helsinki accords, have proved otherwise. They have not changed.

Mr. King: I am very sympathetic to what you say. I think basically we are talking about the same thing. You are not talking about severance of relationships. You are saying that we should always have our relationships somewhat conditional, or completely conditional, on the principles in which we believe.

Mrs. Zawerucha: I think what we are saying within our brief, most certainly with respect to the Experts Conference . . . If we can sit at a meeting with people who say that human rights violations do not occur in their countries or that these facts are not true and we can just accept it at face value when we know we have evidence to prove otherwise . . . I think we have to take a stand. I do not think we can look the other way. I think Canada has a very important role to play in this aspect, and I think it can play a very important role.

The Chairman: I am advised that we need a motion authorizing the inclusion of this brief, up to page 11, in the printed report.

We have a motion by Dr. Kindy. Is there any discussion?

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, I think our witness read the brief, did she not?

The Chairman: Yes.

• 1620

Mr. Kilgour: She does not have to . . . Is that correct, madam, you did read the brief?

Mrs. Zawerucha: Yes, I did. I did not read the enclosures.

Mr. Kilgour: Which one of the enclosures would you like us to put in as part of our record?

Mrs. Zawerucha: Maybe the list of the political prisoners and the memorandum of the groups.

The Chairman: Have we included the names in connection with the other briefs that have been submitted?

Mr. Kilgour: Some. But if it is important to the witness, Mr. Chairman, I think we should.

The Chairman: That is a good point, but I just wonder if we should not consider including the names of others if we are going to get started on that.

Mr. King: Did we not give authority to the steering committee to . . .

The Chairman: We have been doing it each time.

Our procedure, Mr. King, is to have a motion in connection with each delegation. Is there a motion to include these names, plus the memorandum? The names under founding members of the Ukranian-Helsinki monitoring group; is that what you mean? How about the biographical material under . . .

[*Traduction*]

livrer nos marchandises en espérant qu'ils changeront peut-être, car ils n'ont pas changé.

M. King: Je comprends très bien votre point de vue et, dans l'ensemble, nous sommes d'accord. Vous ne préconisez pas une rupture des relations, vous nous conseillez simplement d'imposer certaines conditions à ces relations, ou de les faire dépendre entièrement du respect et des principes auxquels nous accordons foi.

Mme Zawerucha: Ce que nous disons dans notre mémoire, en particulier en ce qui concerne la Conférence des spécialistes . . . Si nous pouvons siéger autour d'une table avec des gens qui soutiennent qu'il n'y a pas de violation des droits de la personne dans leur pays, ou que les faits qu'on nous a rapportés sont faux, et si nous nous inclinons tout en sachant pertinemment que c'est un mensonge . . . nous devons prendre position, et nous ne devrions pas, à mon avis, nous laisser leurrer. Le Canada a un rôle très important à jouer et il est en mesure de le faire.

Le président: On me fait remarquer qu'il nous faut une motion nous autorisant à verser votre mémoire, jusqu'à la page 11, à votre compte rendu.

M. Kindy présente la motion. Y a-t-il des intervenants?

M. Kilgour: Monsieur le président, je crois que notre témoin a lu son mémoire, n'est-ce pas?

Le président: C'est bien exact.

M. Kilgour: Elle n'a donc pas à . . . Vous avez bien lu le mémoire, n'est-ce pas, madame?

Mme Zawerucha: Oui, effectivement, mais pas les annexes.

M. Kilgour: Laquelle des annexe voudriez-vous voir verser au compte-rendu?

M. Zawerucha: La liste des prisonniers politiques et le mémorandum des groupes.

Le président: Avons-nous fait figurer les noms avec les autres mémoires qui ont été présentés?

M. Kilgour: Certains d'entre eux, mais si le témoin le juge important, monsieur le président, je crois que nous devrions le faire.

Le président: Vous avez peut-être raison, mais si nous incluons cette liste de noms, je me demande si nous ne devrions pas également le faire pour les autres.

M. King: N'avons-nous pas autorisé le comité directeur à . . .

Le président: Nous l'avons fait chaque fois.

Notre procédure exige, monsieur King, qu'il y ait une motion pour chaque divulgation. Y a-t-il motion portant divulgation de ces noms en plus du memorandum? Vous voulez bien nous donner les noms des membres fondateurs du groupe ukrainien d'observateurs chargés de vérifier l'application des accords d'Helsinki? Qu'en est-il des notes biographiques sous . . .

[*Text*]

Mrs. Zawerucha: These also are included in that list, and that is just a biographical . . .

The Chairman: These are included in the list. Do you want to add that, too?

An hon. member: Yes.

The Chairman: And the memorandum number one, is that part of the motion?

Mrs. Zawerucha: One and five, if you would be so gracious.

The Chairman: The whole shot.

Is there any discussion on the motion? If not, is there agreement?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: We have other delegations to get to. I think it would be in order if we thanked the witness, both for the material she brought and the obvious conviction with which she has presented it. I have been very impressed by both.

Mrs. Zawerucha: Thank you very much. Could I ask a question, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mrs. Zawerucha: Is this sub-committee going to become a permanent committee with the government?

The Chairman: The only fact I can report to you is that we have a reference for this discussion and other necessary ones, and to report on May 7. We are a short-lived sub-committee, unless our life is extended.

Mrs. Zawerucha: Well, if I could plead to the government to extend it, we would really appreciate it if it would be made a permanent committee.

The Chairman: Thank you for that. Thank you very much.

Mrs. Zawerucha: Thank you for the opportunity.

The Chairman: We now turn to the Canadian Council of Churches. The Canadian Council of Churches will be represented by Bonnie Green, Staff Support on the Helsinki Working Group.

Ms Green, it is not necessary for you to read the entire brief unless you wish. We can later on consider a motion to include the entire brief in our printed record, if the committee agrees. So we will turn to you and your presentation.

Ms Bonnie Green (Staff Support, Helsinki Working Group, Canadian Council of Churches): I do not intend to read the entire brief, but what I will do is draw to your attention the various pieces within it.

When we were asked if we wished to present any material to you on Friday last, we agreed and have put together the top six pages—the numbers are at the bottom of the page. That is what I will speak to specifically, but we have added three sets of appendices. Appendix A includes both the French and English versions of the statement of the churches in the entire

[*Translation*]

Mme Zawerucha: Elles figurent également dans cette liste, et ce n'est qu'une . . .

Le président: Elles figurent donc dans la liste. Voulez-vous également les ajouter?

Une voix: Oui.

Le président: Et le memorandum numéro 1, fait-il partie de la motion?

Mme Zawerucha: Un et cinq, si vous le voulez bien.

Le président: Le tout.

Y a-t-il discussion sur la motion? Dans la négative sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: D'autres délégations attendent leur tour, et je crois que nous devons maintenant remercier le témoin tant pour la documentation qu'elle nous a apportée que pour la conviction avec laquelle elle l'a présentée. J'en ai été fort impressionné.

Mme Zawerucha: Je vous remercie beaucoup. Me permettez-vous de poser une question, monsieur le président?

Le président: Oui.

Mme Zawerucha: Le sous-comité va-t-il devenir un comité permanent?

Le président: Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous avons pour mandat pour entendre des témoins et que nous devons faire rapport pour le 7 mai. Notre comité sera sans doute éphémère, à moins que son mandat ne soit prorogé.

Mme Zawerucha: Dans ce cas, je voudrais conjurer le gouvernement de le faire, car nous voudrions vraiment que ce soit un comité permanent.

Le président: Nous vous en remercions beaucoup.

Mme Zawerucha: Merci d'avoir bien voulu m'entendre.

Le président: Nous donnons maintenant la parole au Conseil canadien des églises qui sera représenté par Bonnie Green, pour le groupe d'étude d'Helsinki.

Vous n'avez pas besoin, madame Green, de nous lire tout le mémoire à moins que vous ne le désiriez. Si le comité y consent, nous pourrons plus tard présenter une motion pour le verser dans son intégralité ou le compte rendu imprimé. Vous avez maintenant la parole.

Mme Bonnie Green (Groupe de travail d'Helsinki, Conseil canadien des églises): Je ne vais pas vous donner lecture de tout le mémoire, je me contenterai de mettre en relief certains éléments.

Lorsqu'on nous a demandé vendredi dernier si nous voulions vous présenter de la documentation, nous y avons consenti et nous avons assemblé les six premières pages . . . la pagination figure au bas de la page. C'est cette partie dont je vais traiter, et nous avons ajouté trois séries d'annexes. L'annexe A comprend les versions française et anglaise de la déclaration

[*Texte*]

Helsinki region on the Ottawa Meeting of Experts, for your reference.

In that case, I would draw to your attention in particular to their statement under Roman numeral II; this comes from churches in eastern Europe, in the Soviet Union, in western Europe and in North America. They are concerned that peace *détente* and confidence building in human rights be inextricably linked to each other, but they do not mean by that necessarily a linkage of economic sanctions with human rights questions. And they get to that in some detail in their broader material.

• 1625

Furthermore, in point 5, they emphasize the right of individuals to freedom as well as social rights as being of equal concern. I think that is significant from your point of view in that it is the churches in the entire region which are affirming both the rights of individuals as well as social rights. And it takes a fair bit of nerve within that situation for many of our colleagues in eastern Europe, in particular, to take that kind of position.

Appendix B is the brief that we presented on behalf of the Canadian Council of Churches to the External Affairs committee that was reviewing Canada's presentation to the UN Commission on Human Rights. And that gives further detail on our own case work around individual and collective cases in eastern Europe in particular, and around the kinds of concerns that have come out of our process, because we have something of a shadow Helsinki process that we participate in as churches in the region. That will summarize it for you I think.

In Appendix C, we have added at the very last two pages the declaration on the elimination of all forms of religious intolerance. We put that before you just for the record. That is the motion adopted in the UN in December 1984 and, because of the nature of our organizations, you will recognize why it is important to us.

I want to make clear regarding the churches in the region that one of the principles they have come to is that, in fact, the concern for the neighbour, as they put it in theological terms, or the concern for human rights of individuals, as well as social rights, does not violate the national sovereignty of the state. Also they have committed themselves across the entire region to attempting not to erode the principle of noninterference in other sovereign states, and, therefore, have expressed concern repeatedly about both the Afghanistan situation, as well as the situation in Central America. Those two situations, many of the smaller states, in particular, view as a violation of the basic principles of Helsinki.

Now we have divided the comments to which I want to speak directly into four different sections, and each has some recommendations. The first one concerns the significance of the . . .

[*Traduction*]

des églises de la région de Helsinki sur la réunion des spécialistes d'Ottawa.

J'aimerais particulièrement attirer votre attention sur la déclaration marquée II, qui émane des églises de l'Europe de l'Est, de l'Union Soviétique, de l'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord. Les Eglises, sensibles au fait que la paix, la détente et la prise de conscience des droits de la personne sont étroitement liées, ne pensent néanmoins pas qu'il soit indispensable d'assortir de sanctions économiques les questions relatives aux droits de la personne, et cette question est étudiée plus en détail dans d'autres textes.

Elles affirment en outre, sous le point 5, qu'il convient de mettre sur pied d'égalité le droit à la liberté de même que les droits sociaux. Ceci doit être important pour vous, en ce sens que ce sont les Eglises de toutes ces régions qui affirment à la fois les droits des individus que les droits sociaux, affirmation qui exige beaucoup de courage de la part de nos collègues d'Europe de l'Est en particulier.

Vous trouverez à l'Annexe B le mémoire que nous avons présenté au nom du Conseil canadien des Eglises au Comité des affaires extérieures chargé d'examiner le rapport du Canada à la Commission des nations unies sur les droits de la personne. Vous y trouverez également des précisions sur notre étude de cas individuels et collectifs, en particulier en Europe de l'Est, et sur le genre de questions qui se posent à la suite de ces travaux, car les Eglises de la région ont mis sur pied une sorte de «comité fantôme» d'Helsinki. Ce sont donc là les principaux points auxquels nous allons nous attacher.

A l'annexe C, nous avons ajouté aux deux dernières pages la déclaration sur la suppression de toutes les formes d'intolérance religieuse. Nous vous signalons ceci uniquement pour le compte rendu. Il s'agit de la motion adoptée aux Nations Unies en décembre 1984 et vous en comprendrez l'importance, compte tenu de la nature de nos organisations.

Je voudrais faire remarquer qu'en ce qui concerne les Eglises de la région, l'un des principes qui a été dégagé est que l'amour d'autrui comme on dit en termes théologiques, ou la défense des droits de la personne ainsi que des droits sociaux ne portent pas atteinte à l'intégrité de la souveraineté nationale. Les Eglises se sont également engagées à s'efforcer de ne pas porter atteinte au principe de non-ingérence dans les affaires d'autres états souverains et ont donc exprimé à plusieurs reprises leur appréhension concernant à la fois la situation en Afghanistan et en Amérique centrale. Un grand nombre d'États, en particulier les plus petits, considèrent que la situation dans ces deux pays constitue une violation des principes de base d'Helsinki.

J'ai donc divisé en quatre parties les observations que je veux faire, chacune de ces parties comportant certaines recommandations. La première porte sur la signification de . . .

[*Text*]

Mr. Kilgour: Excuse me, Mr. Chairman. I thought I spoke quickly, but this lady certainly outdistances me. Would you slow down about 30%?

Ms Green: I am not quite at top speed, but I will slow down.

Mr. Kilgour: The court reporters have trouble, too.

Ms Green: Yes, I know. On page 2 or the top 5 or 6 pages, we address the significance of the Ottawa experts' meeting. We also want to address the question of appropriate approaches to human rights in the region. And we address the question of the concerns of the churches in particular in the region, and the matter of future parliamentary work on the question of human rights in the Helsinki region.

On the question of the signifance of the Ottawa experts' meeting, I am here to report on behalf of all my colleagues in the entire region and, particularly, those churches in eastern Europe, that they are extremely pleased that the meeting is taking place. Part of their concern has been that, during the period most recently behind us, the bulk of countries have been most concerned about the missile crisis in Europe, and human rights questions have not received the kind of concern they need.

This meeting they therefore welcome. But what they are deeply concerned about and what we, as the council, are particularly concerned that our delegation should carry in, is the need to develop appropriate mechanisms and instruments to review compliance, to review accountability, to offer accountability, and to question situations of noncompliance. That is what we believe has been missing. I think you would all know that from our own work in Parliament.

This particular Final Act we consider of extreme importance, as a benchmark. But it does not have life unless we go for some measures that will allow us to continue the work.

We would point out that in the concluding document of the Madrid Review Conference, a future set of meetings on human rights was not put out of the question. And therefore we are urging that, in fact, a constructive contribution . . . You want it still slower for you, do you? How slow do you need it?

Mr. Kilgour: As slow as you can be, please. It is an important matter you are talking about.

• 1630

Ms Green: All right. What we will be asking for is that the Canadian delegation would pursue further human rights meetings beyond this one. That is not prescribed in Madrid in the concluding document, and it would be useful to go beyond the example set by this human rights experts meeting, to have further occasions on which it is possible for us to receive material on human rights violations in the region, as well as on the reporting of states on their implementation, their efforts to develop legislation that will allow them to implement and ensure the agreements they have established for themselves

[*Translation*]

M. Kilgour: Excusez-moi, monsieur le président. Je croyais parler rapidement, mais cette dame me rattrape aisément. Est-ce que vous pourriez ralentir de 30 p. 100 environ?

Mme Green: Je n'ai pas tout à fait atteint ma vitesse maximale, mais je veux bien ralentir.

M. Kilgour: Les sténographes ont également du mal à vous suivre.

Mme Green: Oui, je sais. À la page 2 des cinq ou six premières pages, nous nous penchons sur la signification de la réunion des experts d'Ottawa. Nous voudrions également étudier les différents moyens à notre disposition pour envisager la question des droits de la personne dans la région, ainsi que les préoccupations des Eglises et les travaux parlementaires qui auront lieu sur la question des droits de la personne dans la région couverte par les accords d'Helsinki.

En ce qui concerne la signification de la réunion des experts d'Ottawa, je voudrais faire savoir au nom de tous mes collègues, en particulier des Eglises de l'Europe de l'Est, de leur satisfaction du fait que cette réunion ait eu lieu. Ils s'inquiètent en partie du fait que, pendant la période que nous venons de vivre, un grand nombre de pays ont eu les plus vives appréhensions à propos de la crise des missiles en Europe, laissant quelque peu dans l'ombre les questions des droits de la personne.

Aussi cette réunion est-elle la bienvenue et il nous semble d'importance primordiale, en particulier au Conseil, de donner à notre délégation les instruments nécessaires pour vérifier l'application des accords, revoir les questions de responsabilité et attirer l'attention sur les cas où les accords n'ont pas été respectés. Il y avait là des lacunes à combler, comme vous le savez tous sans doute, de vos travaux au Parlement.

Nous accordons une importance particulière à cet Acte final, qui constitue une sorte de repère, mais il serait sans signification si nous ne prenons pas certaines mesures nous permettant de poursuivre nos travaux.

Nous voudrions signaler que, dans le document de clôture de la Conférence de Madrid, il a été envisagé de poursuivre cette série de rencontres. Nous vous prions donc d'entreprendre une action positive . . . Vous voulez encore que je ralentisse? À quelle allure voulez-vous donc que je parle?

M. Kilgour: Aussi lentement que cela vous est possible, s'il vous plaît. Vous parlez là de questions importantes.

Mme Green: Très bien. Nous allons demander à ce que la délégation canadienne puisse assister à d'autres réunions sur les droits de la personne. Ce n'est pas prévu dans le document de clôture de Madrid, mais il serait utile de mettre à profit l'exemple donné par cette réunion des experts, pour avoir d'autres occasions de recevoir de la documentation sur les violations des droits de la personne dans cette région et entendre également les rapports des États sur l'application de ces accords, leurs efforts pour mettre en place des lois permettant de mettre en vigueur les accords conclus et signés. Cela

[*Texte*]

and have signed. That is very important from our point of view. If we do not do that, then we will not have another occasion, we fear, because of the state of the arms race.

Our approach to the human rights questions in the region is somewhat different from that of many of the groups. We feel that it is important to take Helsinki seriously in that it applies to all signatory states. From our point of view, all signatory states, including ourselves, ought to have to report on their compliance. Therefore what we have been working on in our approach to this as a shadow kind of CSCE is an approach to human rights questions that gets beyond what we call "bloc mentality".

We have been trying not to politicize human rights work in the area so that it becomes impossible to make forward movement. We are not interested in grandstanding. We are interested in getting people out of jail. We are interested in ensuring that the commitments agreed to are actually achieved and implemented, and grandstanding is not very helpful in that.

So what we are recommending and what we have pushed for in our work on this question is that we will pursue human rights compliance in the entire region. We are recommending to you, in fact, that it would be the most constructive and appropriate thing to ensure future human rights meetings if this committee were to pursue a redefinition or extension of its mandate to include a review of human rights compliance not only in Eastern Europe but in Western Europe and North America as well—as a confidence-building measure, as a show of good faith.

If you are unable to do that, at least you could recommend that another group of the standing committee be asked to do that. Otherwise, whatever recommendations we take in will be interpreted as grandstanding and a cold war use of human rights.

We have found a number of organizations that have testified before his delegation to be very receptive to giving good faith . . . a review of human rights in the entire region. There is no question that the compliance will be far worse in the Eastern Bloc, but one has to demonstrate that one is serious about our compliance as well as theirs.

Our particular concerns as churches, as you might understand, will be around the question of freedom of religion. We have some contacts back and forth because we are a religious institution. In the question of human contact we have found Helsinki has made a major difference. It has given us the reason to be able to get back and forth. In fact, many of our most contentious and difficult meetings have been conducted in particularly countries of Eastern Europe precisely because we do have institutional safe free space. The human contact side of Helsinki has enhanced our capacity to get back and forth and for our colleagues in the Eastern Bloc to be able to talk about the human rights questions, which they could not do previously.

However, their situation is not easy, and in fact the situation for many of them is extremely difficult. We would say, for

[*Traduction*]

est d'une importance capitale pour nous et, si nous ne le faisons pas, nous craignons de ne plus en avoir la possibilité à cause de la course aux armements.

A l'égard des questions concernant le droit de la personne dans cette région, nous voyons les choses un peu différemment de bon nombre d'autres groupes. Nous jugeons important de prendre Helsinki au sérieux parce que les accords s'appliquent à tous les États signataires qui devraient tous, y compris nous-mêmes, faire rapport sur leur application. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de constituer une sorte de double de la CSCE et d'envisager ces questions de plus haut que ce qu'on pourrait appeler «la mentalié de bloc».

Nous nous sommes efforcés de ne pas politiser la question des droits de la personne, ce qui aurait eu pour résultat de paralyser toute action. Nous ne voulons pas travailler pour la galerie, ce que nous voulons, c'est faire libérer des prisonniers. Nous voulons que les engagements soient respectés et exécutés, et ce n'est pas avec des effets de manchettes qu'on y parvient.

Ce que nous avons donc recommandé, et ce à quoi nous nous attacherons, c'est d'insister sur l'application dans toute la région des accords sur les droits de la personne. À cet effet, nous conseillons vivement au Comité de demander une nouvelle définition de son mandat ou une prorogation de celui-ci aux fins de réclamer, comme témoignage de bonne foi, que l'application de ces principes soit vérifiée non seulement en Europe de l'Est, mais également en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, vous pourriez tout au moins recommander qu'un autre groupe du Comité permanent en soit chargé, faute de quoi toute recommandation que nous ferions serait taxée de pose pour se faire valoir et de prétexte pour intensifier la guerre froide.

Plusieurs organisations qui sont venues témoigner devant cette délégation se sont montrées disposées à faire en toute bonne foi une étude des droits de la personne dans toute la région. S'il est certain que les pays du bloc de l'Est auront un palmarès moins brillant que le nôtre, nous devons prouver que nous attachons tout autant d'importance à ce que ces accords soient appliqués chez nous.

En tant qu'église, nous nous préoccupons essentiellement, vous le comprendrez aisément, de la liberté de culte. Nous sommes une institution religieuse et avons par conséquent des échanges avec ces pays. Nous avons pu constater que Helsinki a marqué un tournant important, en donnant une justification à nos échanges. La plupart de nos réunions les plus difficiles et les plus agitées ont eu lieu dans les pays de l'Europe de l'Est précisément pour la raison que nous y disposons de locaux dans des institutions. Les contacts personnels pris à Helsinki nous ont facilité les allées et venues et ont permis à nos collègues du bloc de l'Est de parler des questions des droits de la personne, ce qui leur était impossible auparavant.

Ils se trouvent néanmoins dans une pénible posture, et pour certains d'entre eux, la situation est extrêmement difficile. En

[*Text*]

ourselves as Canadian churches on the positive side in relationship to freedom of religion in human contact, that we have been able to go back and forth with relative freedom, never at the expense of any government, ours or theirs.

We have always paid our own way. Our most recent example of that has been a trip just led by the Very Reverend Dr. Lois Wilson, who was formerly a moderator of the United Church, who has just taken a group to the U.S.S.R. To us it is significant that the CBC was allowed permission to go and film the encounter, rather than our having to send a person who is not a journalist to film the encounter for us, which is what happened in the United States. In our instance a journalistic team was allowed in. That is very important, but it is small.

On the negative side, we have continuing reports of political prisoners of conscience who are people of faith, and they include every possible kind of faith. They run from the Orthodox to Baptists, Catholics, Jews, Muslims, Pentacostalists and many others.

• 1635

To the best of our knowledge, it is a small number, relatively speaking, if one is comparing it with whole nationalities. But for Christian prisoners of conscience, about 338 people, as of mid-April, were in prison for their religious belief. I would think that if you were interested in getting actual figures on that you might want to contact the Muslim community in Canada as well as the Canadian Jewish Congress, which has surely put forward some evidence for you.

Beyond the question of those people who have taken the stand of exercising their faith in their community, there is the continuing problem of repression of religious activity. That is why the declaration on the elimination of all intolerance based on religion is very important, because what that gets at is the social space that is allowed for people who profess a faith as well as the social role of religious communities within societies. We still find colleagues, as well as members of other faiths, who are not allowed to have the materials required to practise their faith. They still find their children unable to get education, are discriminated against in employment, are not allowed to pursue careers despite credentials and that sort of thing.

What is of particular concern to us is religious hate literature. We would join our colleagues in the Canadian Jewish Congress in pointing out the particular virulent nature of it against the members of the Jewish faith at the moment. That is a very serious problem.

Therefore, on page 4 we have our fourth recommendation, which we would see as a very important matter. This is the full paragraph 3. We would be interested in our delegation pursuing some sort of agreement amongst the signatory states within the Helsinki meeting on steps to be taken in the entire region to eliminate hate literature against religious minorities. We would see that being useful in relationship to racial and ethnic minorities as well.

[*Translation*]

ce qui concerne les églises canadiennes, nous y avons gagné comme avantage de pouvoir nous déplacer avec une liberté religieuse sans que ce soit jamais aux frais d'un gouvernement, que ce soit le nôtre ou le leur.

Nos voyages se font toujours à nos propres frais, un exemple récent étant un voyage organisé par le très révérend Lois Wilson, ancien modérateur de l'Église Unie, qui vient d'emmener un groupe en Union soviétique. Nous avons pu obtenir l'autorisation pour Radio-Canada de filmer ce voyage, plutôt que d'envoyer une personne qui n'est pas journaliste pour le faire, ce qui s'était produit pour les États-Unis, et ce fait constitue un progrès. On nous a permis de nous faire accompagner d'une équipe de journalistes, et bien que ce fait ne soit pas très important en soi, il marque une victoire pour nous.

Mais ma question a un aspect négatif, à savoir que nous continuons de recevoir des rapports sur des prisonniers de conscience, des prisonniers politiques, croyants de toutes appartenances: Orthodoxes, Baptistes, Catholiques, Juifs, Musulmans, Pentecôtistes et bien d'autres.

Pour autant que je sache, leur nombre est restreint, relativement parlant, si on les compare aux autres nationalités. Mais, à la mi-avril, environ 338 objecteurs de conscience chrétiens avaient été emprisonnés en raison de leur foi. Si vous désirez avoir des chiffres plus précis, vous pourriez vous mettre en rapport avec la communauté musulmane ou avec le Congrès juif du Canada, qui ont sûrement préparé des dossiers à ce sujet.

Au-delà de ceux qui ont choisi d'exercer leur foi dans leur collectivité, la répression des activités religieuses se poursuit. C'est pourquoi la déclaration sur la suppression de toute intolérance religieuse est importante, car elle ménage un espace dans la société permettant aux croyants d'exercer leur foi et définit le rôle social des communautés religieuses au sein de la société. Nous connaissons des Chrétiens ainsi que des membres d'autres religions qui ne peuvent obtenir les documents dont ils ont besoin pour exercer leur foi. Leurs enfants ne peuvent obtenir une bonne instruction, ils sont pénalisés dans leur travail et ne peuvent faire carrière malgré leurs diplômes.

La propagande d'incitation à la haine envers les croyants nous inquiète tout particulièrement. De même que nos collègues du Congrès juif du Canada, nous voulons insister sur la nature particulièrement brûlante de cette propagande qui touche en particulier les Juifs à l'heure actuelle. Ce problème est très grave.

Vous trouverez donc à la page 4 de notre mémoire, notre quatrième recommandation que nous considérons très importante. Elle occupe tout le paragraphe 3. Nous voudrions que notre délégation s'entende avec les États signataires des accords d'Helsinki pour que des mesures soient prises en vue de supprimer toute propagande d'incitation à la haine envers les minorités religieuses, et également envers les minorités raciales et ethniques.

[*Texte*]

We are stressing the religious side because we are churches, but at the same time that would catch our colleagues within the Jewish community and it would deal with some of the ethnic communities who for their ethnic background are also persecuted because of their religious faith. It would be very important to get not only the ban on war propaganda, which the Soviet Union has always called for, but a ban on hate literature and steps towards eliminating that within the entire region.

The second major area we want to draw to your attention is the question of human rights workers and peace workers. I am sure the communities of people who relate to the Ukraine, Hungary, Czechoslovakia and a variety of places have mentioned the situation for human rights workers, and I do not need to rehearse it.

What has happened with us, though, is that in fact peace workers have been under the same sort of repression in the last few years, and many of our colleagues in the churches have found themselves swamped with people who have come to the church seeking a safe space to talk about peace questions. They have then found themselves, as religious people, put in jail from time to time for defending the rights of people who have a concern for peace. In our records on individual cases, we have cases of consciencious objectors, both Catholic and Baptist actually, who have been put in prison because of their conscientious objector status. However, we note that is a problem in both east and west.

On page five are four other recommendations that we would put forward to you. In relation to the situation for human rights and peace workers, we would recommend that there be some effort within the CSCE meeting to press for dialogue between the signatory states and NGOs on the question of peace. We have particular concern about groups such as the Moscow group to establish trust and the independent peace committees in a variety of countries, which have not had any dialogue and whose members have been put in jail repeatedly.

At the bottom of page five there are three points, (*a*), (*b*) and (*c*), and those are direct quotes from the churches in the region, which are urging that all signatory states be pressed to ratify the UN International Covenant, that they be asked to report on the incorporation of human rights work into national law, and that they pursue NGO status for churches and other organizations in CSCE conferences.

We are aware of the delicate nature of that and we know it is note likely. It is probably not on the agenda at the moment, and therefore we are not pushing it now. But we would ask for some sort of testing of the waters around that.

• 1640

Finally, on the question of further work on this in the region, we have asked for some years for an annual parliamentary review on human rights questions, including our compliance

[*Traduction*]

Nous nous préoccupons surtout de religion puisque nous représentons les Eglises, mais cette recommandation permet également d'englober nos collègues de la communauté juive et certaines communautés ethniques qui, de par leur origine, sont persécutés en raison de leur foi. Il serait très important d'essayer non seulement de bannir toute propagande belliqueuse, ce qu'a toujours réclamé l'Union soviétique, mais également toute propagande d'incitation à la haine et de s'entendre sur les moyens de l'éliminer partout.

Nous voulons également attirer votre attention sur ceux qui oeuvrent en faveur des droits de la personne et de la paix. Je suis sûr que ceux qui représentent l'Ukraine, la Hongrie, la Tchécoslovquie et d'autres pays en ont déjà parlé et je n'ai donc pas besoin de le répéter.

Cependant, les partisans de cette paix ont subi la même répression au cours des dernières années, et de nombreuses Eglises se sont trouvées envahies par des gens qui y venaient pour parler en toute sécurité des questions de paix. C'est ainsi que certains d'entre eux, certains croyants, se sont retrouvés en prison pour avoir défendu les droits de ceux qui oeuvraient pour la paix. Dans nos dossiers figurent des objecteurs de conscience, tant catholiques que baptistes, qui ont été emprisonnés parce qu'ils bénéficiaient du statut d'objecteurs de conscience. Cependant, nous savons que ce problème se pose tant à l'Est qu'à l'Ouest.

A la page 5 de notre mémoire figurent quatre autres recommandations que nous vous proposons. Eu égard aux partisans des droits de la personne et de la paix, nous recommandons qu'un dialogue s'instaure, dans le cadre de la Conférence, entre les États signataires et les organismes non gouvernementaux sur la question de la paix. Certains groupes, notamment celui de Moscou, nous inquiètent particulièrement et nous aimerions que la confiance s'instaure et que des comités indépendants en faveur de la paix soient créés dans les pays qui ne connaissent aucun dialogue et dont les partisans ont été régulièrement emprisonnés.

Au bas de la page 5, les points *a*), *b*) et *c*) sont des passages qui ont été tirés directement de ce qu'ont dit les Eglises dans la région qui demandent à ce que tous les États signataires soient contraints de ratifier le Pacte international des Nations Unies, que ces derniers fassent rapport de la consécration des travaux en faveur des droits de la personne dans le droit national et que le statut d'organisme non gouvernemental soit accordé aux Eglises à à d'autres organismes.

Nous sommes conscients du caractère délicat que revêt cette demande et nous savons qu'elle a peu de chances d'aboutir. Elle ne figure vraisemblablement pas à l'ordre du jour de la Conférence et c'est pourquoi nous n'insistons pas là-dessus pour le moment. Mais nous vous demanderions de bien vouloir tâter le terrain.

Enfin, eu égard aux suites à y donner, nous avons demandé depuis déjà un certain nombre d'années que le Parlement fasse, une fois par an, le bilan de la situation des droits de la

[*Text*]

with standards that we have agreed to, for a review of country situations, which comes out of Canadian pursuit of sources rather than taking information only from those parties which have a particular interest in it; for input from NGOs and the ministries of government responsible for that; and for the tabling of the results in Parliament by the Minister. We have put that before other bodies, including the McGrath commission and we will impress it on you. We are interested in having a continuing Helsinki review. We think that is an important way to show good faith on this.

The Chairman: Thank you very much. We will turn now to questions. Mr. Orlikow.

Mr. Orlikow: You are very clear in your view that, although not all the countries which have signed the Helsinki Accord live up to its provisions, the fact that the countries have signed the Accord gives your organizations and others the opportunity to discuss questions which, otherwise, could not be discussed with those governments or with groups of people in those countries.

I note on Page 2 of Appendix B, that you list case-work which some of your organizations have done and which would indicate that it is not only the . . . well, I do not want to put words in your mouth, but, while there is a tremendous number of violations of human rights in the eastern bloc countries, there are some violations of human rights in others, and you list the United States, Germany, France, the United States, Sweden, Canada, Turkey, Italy and Portugal. So, not everything is 100%, particularly in western countries.

Ms Green: That is right. In fact, our existence is to help us be honest with ourselves and not become tools of propegand; to set up those mechanisms which are required and will allow us to review our own compliance with international standards, as well as to hold one another to account for what we do. Our experience in working in situations that are even more grotesque in some cases, in terms of blood in the streets—like Latin America or in some parts of Africa—is that it is very helpful for churches to do that. It is the only way we can develop some sort of confidence in one another.

Mr. Orlikow: I could not agree with you more that we should all be working to one set of principles and applying those principles to every country or to every organization equally.

Ms Green: The Canadian government has a record with our colleagues in Europe for reporting on itself in the most admirable and detailed ways. It makes people quite upset to receive the report, since it is enormous. But our colleagues in the churches have held up the Canadian government's example and said to their governments: When you do as good a job as the Canadian Government does, then we will know that we are not trying to do cold war rhetoric. They ask, are we really serious about human rights? So, whatever you think about the way the Canadian Government does its reporting, that it reports on itself, is a show of good faith. It is very important.

[*Translation*]

personne dans le monde, à la suite d'enquêtes effectuées par le Canada et non pas en tenant uniquement compte des renseignements fournis par ceux qui s'y intéressent, et qu'il veille à ce que nous nous conformions aux normes que nous avons acceptées en la matière; nous demandons également que les organismes non gouvernementaux et les ministères compétents y participent et que ce bilan soit déposé au Parlement par le ministre. Nous avons déjà présenté cette recommandation à d'autres organismes, notamment à la Commission McGrath, et nous la réitérons ici même. Nous voulons qu'un bilan des accords de Helsinki soit effectué chaque année. C'est là, à notre avis, une manière éloquente de faire preuve de bonne foi.

Le président: Merci infiniment. Nous passons maintenant aux questions. Monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Vous avez bien fait ressortir que, même si tous les États signataires des accords d'Helsinki n'en respectent pas les dispositions, vous pouvez néanmoins, vous et d'autres, discuter de certaines questions avec les gouvernements de ces États ou avec certains groupes dans ces États, ce qui n'aurait pas été le cas si ces pays n'avaient pas signé ces accords.

Je note à la page 2 de l'Appendice B que vous citez des cas qui ont été étudiés par certains de vos organismes et qui semblent indiquer que, et je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, même si le nombre d'infractions aux droits de la personne dans les pays de l'Est est considérable, il n'en reste pas moins que d'autres pays sont tout aussi coupables et vous citez à cet égard les États-Unis, l'Allemagne fédérale, la France, la Suède, le Canada, la Turquie, l'Italie et le Portugal. Ainsi, les pays occidentaux ne sont pas tous innocents.

Mme Green: Vous avez raison. En fait, nous essayons d'être nous-mêmes honnêtes et de ne pas devenir des instruments de propagande. Nous devons établir les mécanismes nécessaires pour que nous puissions nous demander si nous respectons les normes internationales et pour que chacun soit effectivement responsable. Les églises rendent un signalé service lorsqu'elles étudient des cas encore plus grotesques, comme en Amérique latine ou dans certaines régions d'Afrique où le sang coule dans les rues. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons instaurer une confiance mutuelle.

M. Orlikow: J'en conviens entièrement, les mêmes principes devraient s'appliquer à tous, quel que soit le pays ou l'organisme en cause.

Mme Green: Le gouvernement canadien fait lui-même un rapport sur la situation, rapport admirable et détaillé, qui fait l'envie de nos collègues en Europe. Tout le monde en est consterné tant il est volumineux. Mais nos collègues des églises ont cité le gouvernement canadien en exemple et ont fait savoir à leurs gouvernements respectifs que, lorsqu'ils suivront l'exemple du Canada, nous saurons enfin qu'ils ne se livrent pas seulement à une vaine et antagoniste rhétorique. Ils pourront leur demander s'ils s'intéressent sincèrement à la situation des droits de la personne. Quelle que soit votre opinion sur la façon dont le gouvernement canadien répond de ses propres actes, il le fait, et c'est là la preuve de sa bonne foi. C'est très important.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much. Dr. Kindy, Mr. Kilgour and then Mr. King.

Mr. Kindy: Thank you, Mr. Chairman. I would like to have, maybe, some specific answers. Have you investigated the situation of religion in the Soviet Union as far as the Protestant religions are concerned—the Baptist and others? Are they free there to preach and to get new members?

Ms Green: I do not pretend to be an expert on the Soviet Union. What one sees is their capacity to conduct the services, and churches which are jammed with people who express the faith. From our sources, the estimates of Christians practising their faith in the Soviet Union run to about 60 million Christians.

Now, the way that has happened is not necessarily through the training or the recruiting of clergy. That is very restricted. And that is something that people dislike enormously, especially in the Orthodox Church. The registration of churches has made it easy for the state to know who belongs to a church and who is, therefore, suspect in terms of employment and education and so forth. Those kinds of things continue.

There is a saying from some of the Orthodox priests who have seen an enormous onslaught in the Kruschev era against their own clergy and against their buildings and institutions that in fact faith has continued because the Bubushke never die. So people have handed on the faith to their children and to their grandchildren. I think, with the limited experience I have of the Soviet Union, that is precisely why faith is on the rise amongst people.

• 1645

Mr. Kindy: Do you have missionaries that go to the Soviet Union and can bring bibles. Is it easy to bring in a Bible into the Soviet Union?

Ms Green: The United Church to which I belong, does not have missionaries anywhere unless a church asks. Our clergy would not be acceptable, I think, in most of the congregations of the Soviet Union. They do not sing well enough for one thing, and much of the liturgy is sung in most of the churches. We do have exchanges back and forth in the theological colleges. The practice, as I understand it, is that people carrying in extra bibles, accidentally forget them, if that is the question you are looking at. It is done in a very informal way and there are many informal ways.

The Chairman: Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: As a church person myself, I am delighted to see the Council of Churches here but, to be candid, I am not quite clear where you are coming from. What is the membership of the Helsinki working group of the Canadian Council of Churches?

Ms Green: It is made up of Anglicans, United Church, Lutherans and Presbyterians. It is not made up of the Roman Catholic faith because most of the questions relating to the

[*Traduction*]

Le président: Merci. Monsieur Kindy, puis monsieur Kilgour et enfin monsieur King.

M. Kindy: Merci, monsieur le président. Je voudrais des réponses précises à mes questions, dans toute la mesure du possible. Savez-vous comment sont traités les Protestants, les Baptistes et autres cultes en Union Soviétique? Peuvent-ils prêcher librement et arrivent-ils à recruter de nouveaux fidèles?

Mme Green: Je ne me prétends pas soviétologue, mais nous constatons qu'ils peuvent célébrer l'office et que les églises y sont remplies de gens venus y exprimer leur foi. Nous calculons qu'il y a en Union Soviétique environ 60 millions de Chrétiens pratiquants.

Mais cela ne s'est pas nécessairement produit en formant ou en recrutant des membres du clergé. La chose est très réglementée et cela ne plaît guère, en particulier, aux Orthodoxes. Les églises sont homologuées, si bien que l'État peut facilement savoir qui appartient à quelle église et qui donc est suspect au travail ou à l'école par exemple. Ce genre de persécutions continuent.

Certains prêtres orthodoxes qui ont assisté à la persécution de leurs homologues et aux attentats contre leurs édifices et institutions lorsque Krouchtchev était au pouvoir disent en fait que leur foi n'a jamais diminué parce que les Bubushke ne meurent jamais. Ils transmettent leur foi à leurs enfants et à leurs petits-enfants, et je crois que c'est précisément la raison pour laquelle, même si je ne connais pas bien l'Union soviétique, le nombre de fidèles augmente.

M. Kindy: Des missionnaires peuvent-ils aller en Union soviétique et y apporter des bibles? Peut-on facilement faire entrer des bibles en Union soviétique?

Mme Green: L'Eglise unie à laquelle j'appartiens n'envoie de missionnaires que sur demande expresse d'une église. Je crois que notre clergé ne serait pas accepté dans la plupart des congrégations soviétiques. Il ne chante pas suffisamment bien et l'essentiel de la liturgie est chantée dans la plupart des églises. Il y a néanmoins des échanges entre facultés de théologie. Pour répondre à votre question, je dirais que ceux qui amènent avec eux plus d'une bible les oublient accidentellement. Cela se fait sans formalité et les moyens de le faire ne manquent pas.

Le président: Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: En tant que pratiquant, je suis ravi de voir le Conseil des églises ici, mais, pour être très franc, je ne connais pas la composition du groupe de travail d'Helsinki. Quelle est-elle?

Mme Green: Le groupe de travail est composé d'Anglicans, d'Uniteristes, de Luthériens et de Presbytériens. Aucun catholique n'y est représenté car la plupart des questions relevant des accords d'Helsinki sont étudiées par le Vatican et

[*Text*]

Helsinki region are handled by the Vatican rather than by national councils or conferences of Catholic bishops.

Mr. Kilgour: So has all of your material here been referred to your constituent churches . . .

Ms Green: Oh yes.

Mr. Kilgour: They have all approved it?

Ms Green: In fact, they had to buy into this program through a five-year negotiating process that began in 1975.

Mr. Kilgour: All right. How many people do you estimate to be in custody for their religious convictions in eastern Europe and the Soviet Union?

Ms Green: In the Soviet Union for Christians . . .

Mr. Kilgour: No, I have your figure here; you said, 338?

Ms Green: Yes

Mr. Kilgour: How about eastern Europe?

Ms Green: I cannot tell you all of them in every country. The Soviet Union is the area in which we have the primary problem.

Mr. Kilgour: I was just in Moscow and Leningrad last week and I watched a couple trying to carry religious books, who got off at the Moscow airport; they had their books taken away from them. You are not denying that this sort of thing takes place?

Ms Green: Oh, no, of course not. What I said is that what people do is take a couple of them across the border and leave them on regular trips; that way they do not get confiscated.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

Mr. King: I wonder whether you would elaborate on one item that you spoke on, and that is, the non-interference in the internal affairs of any nation. That seems to me to be a delicate area. This was the argument of Mr. Arbatov when he was here and we met him on the Hill; that we were simply interfering in the internal affairs of the Soviet Union by raising questions.

When we met with the Russian Ambassador just recently here in Ottawa, that again was raised; that we are simply interfering in something that is internal and we really should keep our distance.

Ms Green: We see two sets of human rights movements, intergovernmental and non-governmental. We see the standard setting in the Helsinki Final Act and in the UN declarations and covenants and so forth as the work of intergovernmental bodies between governments and agreements. Once one enters into those agreements, no nation state has total autonomy in compliance with those agreements.

In the non-governmental human rights movement, we have grown up in order to press those governments in those countries in which we live into compliance with the agreements that they have taken with other governments. That is why I drew to your attention that in the agreement of the churches reached

[*Translation*]

non par des conseils nationaux ou des conférences nationales d'évêques catholiques.

M. Kilgour: Ainsi, tous vos documents ont été envoyés aux églises qui font partie . . .

Mme Green: Oh, oui.

M. Kilgour: Elles les ont toutes approuvés?

Mme Green: En fait, elles ont toutes participé aux négociations qui ont duré cinq ans et qui ont commencé en 1975.

M. Kilgour: Bien. Selon vos calculs, combien de personnes sont emprisonnées en raison de leurs convictions religieuses en Europe de l'Est et en Union soviétique?

Mme Green: Le nombre de chrétiens en Union soviétique . . .

M. Kilgour: Excusez-moi, mais ce chiffre est ici. Vous avez dit 338?

Mme Green: Oui.

M. Kilgour: Et en Europe de l'Est?

Mme Green: Je ne peux pas vous citer de chiffre pour tous les pays, mais l'Union soviétique est le pays qui pose le plus de problèmes.

M. Kilgour: J'étais à Moscou et à Leningrad la semaine dernière et j'ai observé attentivement un couple qui essayait de faire entrer des livres religieux à l'aéroport de Moscou; les autorités les leur ont confisqués. Ce genre de phénomène existe bel et bien, vous ne le niez pas?

Mme Green: Oh non, absolument pas. J'ai simplement dit que les gens prenaient deux bibles avec eux et les laissaient sur place; en procédant ainsi, ces livres ne sont pas confisqués.

M. Kilgour: Merci.

M. King: Je me demande si vous pourriez étoffer ce que vous avez dit à propos de la non-ingérance dans les affaires internes d'un pays. Cela me semble être une question fort délicate. C'est l'argument que ne cessait de brandir M. Arbatov lorsque nous l'avons rencontré ici au Parlement; il nous disait que nous nous ingérions dans les affaires internes de l'Union soviétique en posant des questions.

C'est d'ailleurs ce qu'a répété l'ambassadeur soviétique ici, à Ottawa, que nous nous ingérions dans les affaires internes de son pays et que nous devrions garder nos distances.

Mme Green: Il existe deux mouvements en faveur des droits de la personne, l'un intergouvernemental et l'autre indépendant. Les normes fixées par l'Acte final d'Helsinki et par les déclarations et pactes des Nations unies sont le fruit d'organismes intergouvernementaux. Dès qu'un État ratifie ces accords, elle doit en respecter les dispositions tout en accordant un droit de regard aux autres pays.

Les mouvements indépendants des droits de la personne se sont formés en vue de pousser les gouvernements des pays dans lesquels nous vivons à respecter les engagements pris envers les autres. C'est la raison pour laquelle j'ai attiré votre attention sur le fait que les églises, dans l'accord qu'elles ont conclu lors

[*Texte*]

around CSCE in the Isanac meeting on human rights and national sovereignty, they said that this is not interference in the sovereign affairs of a state. It is not interference at all in the view of the churches. That is agreed to by all the churches that participate and that includes the Orthodox church in the Soviet Union; it includes every other kind of church as well, other than the Catholic, because you understand that we come together as Protestants. They reject that flatly and would urge other governments not to give into that argument.

• 1650

Mr. King: I am not sure where the distinction is, then.

Ms Green: I think you are the person who raised the question previously about economic linkage. One of the things they would not be looking for is an economic set of sanctions being placed on, except in the most extreme situations. For instance, the churches in Canada have not called for sanctions except in cases where there are gross and systematic violations of human rights on a consistent basis. By gross and systematic, what we have talked about is arbitrary arrest, detention, execution, torture and means that provide for starvation of people. In those kinds of cases, one has to use the most extreme measures in order to bring a country to compliance.

There is a whole gradation of measures that can be undertaken, such as curtailing diplomatic relations or official objections or pressing continuously. We do not think those have been tried effectively.

Mr. King: What about the invasion of Afghanistan as a . . . ?

Ms Green: Yes, absolutely. We have been pressing the Department of External Affairs for further measures. We keep pushing. We do not want that forgotten.

The Chairman: Go ahead, Mr. Witer.

Mr. Witer: I have two very quick questions, if I may. First of all, I would like a clarification on your term of gross and systematic violation of human rights. Would you say that in fact gross and systematic violation of human rights is today going on in the Soviet Union?

Ms Green: Of course, particularly in relation to political prisoners.

Mr. Witer: Okay. Let me ask you this. You mentioned in your presentation hate literature as it relates to religious groups and various ethnic groups. I presume you were referring to hate literature in the Soviet Union.

Ms Green: In the entire region there is a spate of hate literature that we have discovered within our church network which emerges throughout the entire Helsinki region. My own denomination is working, for instance, at the moment on the question of hate literature directed against Catholics or against Sikhs, for instance. In the Soviet Union, the hate literature against the Jewish community is particularly virulent. The same thing is true about hate literature directed against Pentecostals and Baptists, and the orthodox come in for their

[*Traduction*]

de la réunion d'Isanac sur les droits de la personne et la souveraineté nationale, estimaient que cela ne pouvait être considéré comme une ingérance dans les affaires internes d'un pays. Ce point de vue est partagé par toutes les églises participantes, y compris l'Eglise orthodoxe soviétique. La même observation vaut pour toutes les autres églises, mise à part l'Eglise catholique, car vous savez que nous sommes tous protestants. Nous rejetons cet argument et nous exhortons les gouvernements à ne pas lâcher prise.

M. King: Où commence et où s'arrête-t-elle alors?

Mme Green: C'est vous je crois qui avez posé une question tout à l'heure à propos des liens économiques. Les Eglises, par exemple, ne demandent pas à ce que des sanctions économiques frappent ces pays, sauf dans les cas les plus extrêmes. Les Eglises au Canada n'ont pas demandé de sanctions sauf pour les pays où les violations des droits de la personne sont flagrants et systématiques. Nous entendons par là toute arrestation arbitraire, détention,exécution, torture et toute privation de nourriture. Dans ces cas-là, il est bon de recourir aux mesures les plus extrêmes pour que les coupables respectent les accords conclus.

Toute une série de mesures peuvent être adoptées, comme par exemple la rupture des relations diplomatiques, l'envoi de protestions officielles ou de demandes instantes. Nous ne pensons pas que ces moyens aient été utilisés à bon escient.

M. King: Et l'invasion de l'Afghanistan . . . ?

Mme Green: Précisément. Nous ne cessons de demander au ministère des Affaires extérieures de prendre d'autres mesures. Nous continuons à insister là-dessus. Nous ne voulons pas que le monde oublie.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Je voudrais poser deux questions très rapides, si vous me le permettez. Je voudrais tout d'abord que vous me précisiez ce que vous entendez par violation flagrante et systématique des droits de la personne. Est-ce le cas par exemple en Union soviétique?

Mme Green: Absolument, surtout eu égard aux prisonniers politiques.

M. Witer: Bien. Vous avez fait allusion dans votre exposé à la propagande d'incitation à la haine envers les croyants et les divers groupes ethniques. Je suppose que vous faisiez allusion à l'Union soviétique.

Mme Green: Dans toute la région couverte par les Accords d'Helsinki, cette propagande existe. Ma propre Eglise étudie à l'heure actuelle la question de la propagande d'incitation à la haine dirigée contre les Catholiques ou contre les Sikhs. En Union soviétique, cette propagande vise tout particulièrement la communauté juive. Et les fidèles de l'Eglise de la Pentecôte, les Baptistes et les Orthodoxes n'y échappent pas non plus. Cette incitation à la haine vise de nombreux groupes de fidèles.

[*Text*]

share of it as well. There are many faith groups that have hate literature directed against them.

Mr. Witer: Just a quick question: To your knowledge, is any of this hate literature exported—I will use the term freely—outside the borders of the Soviet Union?

Ms Green: I could not tell you; not that we know of, coming from a Soviet country. I do not think anybody here would even look at it and take it seriously; it is so badly done. We have it from people who bring it out with them. For instance, Lois Wilson will bring back a hate literature poster that is intended to defame Jews or will back stories of viewing of films and that sort of thing.

The Chairman: Thank you very much for this presentation.

Mr. Kindy: Mr. Chairman, could I move that reasonable living expenses be paid, where requested, to representatives of all groups who appeared before the subcommittee on Tuesday, April 30, 1985?

Motion agreed to

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, does the witness wish us to make her brief part of our . . . ? She is saying she just picked out the highlights of it. It seems to be in two parts; I wonder if we should put both parts or the whole thing into our record? It is not very long, I suppose. I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Perhaps the witness could guide us there. Do you wish this entire written submission included in our printed record?

Ms Green: I think it is probably useful for Parliament. The previous consultation we held with External Affairs was for our officials primarily and for the ambassador.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you. It has been very good to hear from you.

Now, the next group is Amnesty International.

• 1655

Appearing on behalf of Amnesty International, the Canadian section, English-speaking, will be Brian Cameron, the Acting Executive Director; Martha Aksim, Co-ordination Officer, John Clifford, Inter-Governmental Organizations Co-ordinator; Penny Tennenhouse, Member of Parliamentary Co-ordination Group; Josée Normandin, *membre du conseil administratif*; Carol Card, Member of the Parliamentary Co-ordination Group. Is it your wish to present part of the printed brief you have circulated, or to speak in addition?

Mr. Brian Cameron (Acting Executive Director, Amnesty International): I will be making some introductory remarks about it. This is a complete dossier on all of Amnesty International's human rights concerns in all the countries which are parties to the CSCE, and is basically a background to what I am going to say. I hope you will have a chance to consider it at greater length later on.

[*Translation*]

M. Witer: Une dernière question. Savez-vous si cette propagande écrite est exportée—je dirais librement— à l'extérieur de l'Union soviétique?

Mme Green: Je ne sais pas; je suppose que non. Je crois que personne ici n'y jetterait même un coup d'oeil ni ne la prendrait au sérieux; elle est si mal faite! Ceux qui reviennent d'Union soviétique nous en rapportent. Par exemple, Lois Wilson rapportera une affiche diffamatoire pour les Juifs ou présentera des films à l'appui des histoires racontées.

Le président: Nous vous remercions de cet exposé.

M. Kindy: Monsieur le président, pourrais-je proposer que les frais de séjour des représentants de tous les groupes qui ont comparu devant le Sous-comité le mardi 30 avril 1985 soient remboursés sur demande?

La motion est adoptée

M. Kilgour: Monsieur le président, le témoin désire-t-elle que son mémoire fasse partie de nos . . . ? Elle dit ne nous en avoir donné que les points saillants. Son mémoire semble être divisé en deux parties; je me demande si nous devrions annexer le tout ou pas? Il n'est pas très long. Je voudrais qu'il le soit, monsieur le président.

Le président: Peut-être le témoin pourrait-elle nous dire ce qu'elle en pense. Voulez-vous que tout votre mémoire soit versé à notre compte rendu?

Mme Green: Ce serait sans doute utile pour le Parlement. Les consultations précédentes que nous avons tenues avec le ministère des Affaires extérieures s'adressaient avant tout à nos cadres et à l'ambassadeur.

La motion est adoptée

Le président: Merci. Nous vous avons écoutée avec grand plaisir.

Nous accueillons maintenant Amnistie internationale.

Au nom de la section canadienne de langue anglaise d'Amnistie Internationale, comparaîtront Brian Cameron, directeur général par intérim, Martha Aksim, agent de coordination, John Clifford, coordonnateur des organismes intergouvernementaux, Penny Tennenhouse, membre du groupe de coordination parlementaire, Josée Normandin, *member of the executive council*, et Carol Card, membre du groupe de coordination parlementaire. Désirez-vous présenter une partie de votre mémoire ou y ajouter quelques mots?

M. Brian Cameron (directeur général par intérim, Amnistie Internationale): Je voudrais faire quelques observations à ce sujet. Vous avez sous les yeux un dossier complet sur tous les cas humanitaires qui occupent Amnistie Internationale dans tous les pays signataires des accords d'Helsinki et ils constituent la toile de fond de ce que je vais dire. J'espère que vous pourrez l'étudier en détail plus tard.

[*Texte*]

The Chairman: You might indicate later what parts of this you would think are useful to include in our printed record of the day's meeting.

Mr. Cameron: Mr. Chairman, first of all, I would like to give just a brief introduction about what Amnesty International is. We are an independent world-wide human rights organization with over 500,000 members and supporters in over 150 countries. In Canada, we have over 40,000 members and supporters in the two branches—the English-speaking and the French-speaking branch of the Canadian section.

We have a very specific mandate, a limited mandate, in the field of human rights. We work for the release of all prisoners of conscience, who are people who are imprisoned simply because of their beliefs or origins provided they have not used or advocated violence. We work for fair and early trials for all political prisoners. We work against torture and the death penalty in all cases.

I understand that this subcommittee has been convened in connection with the upcoming experts meeting on human rights. What I would like to do is outline the ways in which the CSCE nations have failed to comply with those human rights provisions of the Helsinki Final Act which are in Amnesty International's mandate. I would also like to outline the concrete steps that Amnesty International hopes the meeting will take to address the problem of human rights violations in those countries.

The concerns I will be describing today have been made in a letter by Amnesty International's Secretary-General in London to the Foreign Ministers of all 35 participating states. The Canadian section also has made a presentation to the Canadian delegation to the experts meeting at the February 26 consultations with interested Canadian NGOs. The briefing in front of you also has been sent to the Canadian delegation.

I should like first to stress that Amnesty International's concerns are not limited to the eastern European signatories of the CSCE Final Act. The briefing you have in front of you includes many cases of western European nations where basic human rights are violated. One example is Turkey, where Anmesty International has adopted hundreds of prisoners of conscience, people imprisoned for their non-violent, political or religious, activities and beliefs. Equally important is the systematic torture and ill-treatment of virtually all political prisoners in Turkey.

Another example is Spain, where Amnesty International has had a long-standing concern about the torture and ill-treatment of political detainees. Other western European countries including Greece, Switzerland and France, imprison people who refuse, on conscientious grounds, to perform military service, and Amnesty International has adopted those people as prisoners of conscience. This list is not exhaustive.

[*Traduction*]

Le président: Peut-être pourriez-vous nous dire plus tard quelles parties de ce mémoire devraient être versées à notre compte rendu.

M. Cameron: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord vous situer notre organisme. Amnistie Internationale est un organisme humanitaire indépendant qui compte plus de 500,000 membres dans plus de 150 pays. Au Canada, nous avons 400,000 membres répartis entre les sections de langue française et de langue anglaise.

Notre mandat est très précis et très limité dans le domaine des droits de la personne. Nous oeuvrons pour la libération de tous les prisonniers de conscience qui ont été emprisonnés en raison de leurs convictions ou de leurs origines à condition qu'ils n'aient ni utilisé ni préconisé la violence. Nous faisons tout en notre pouvoir pour que ces prisonniers politiques soient jugés dans les meilleurs délais et de manière équitable. Nous luttons contre la torture et la peine de mort dans tous les cas.

Ce sous-comité a été créé pour discuter de la réunion des experts sur les droits de la personne. Je voudrais vous dire en quelques mots comment les pays participant à la CSCE n'ont pas respecté les dispositions sur les droits de la personne que renfermait l'Acte final d'Helsinki et qui relèvent du mandat d'Amnistie Internationale. Je voudrais également esquissé les mesures concrètes que, de l'avis d'Amnistie Internationale, cette réunion devra prendre pour s'attaquer aux problèmes des violations des droits de la personne dans ces pays.

Une lettre adressée par le secrétaire général d'Amnistie Internationale à Londres aux ministres des Affaires étrangères des 35 pays participants fait état des inquiétudes dont je vous ferai part aujourd'hui. La section canadienne a également présenté un exposé à la délégation canadienne à la réunion des experts lors des consultations du 26 février avec les organismes non gouvernementaux canadiens intéressés. Le mémoire que vous avez sous les yeux a également été envoyé à la délégation canadienne.

Je voudrais tout d'abord insister sur le fait qu'Amnistie Internationale ne s'inquiète pas uniquement de la situation dans les pays de l'Est signataires de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Vous trouverez dans le mémoire que nous vous avons distribué de nombreux cas de violations de droits fondamentaux de la personne dans des pays occidentaux. À titre d'exemple, citons la Turquie, où Amnistie Internationale a adopté des centaines de prisonniers de conscience, de gens emprisonnés en raison de leurs activités et convictions politiques ou religieuses exercées sans violence. Notons également en Turquie la torture et les sévices systématiques subis par tous les prisonniers politiques ou presque.

En Espagne également, Amnistie Internationale s'inquiète depuis longtemps de la torture et des sévices que subissent les détenus politiques. D'autres pays occidentaux, notamment la Grèce, la Suisse et la France, emprisonnent ceux qui refusent, pour des raisons de conscience, de faire leur service militaire et Amnistie Internationale les a adoptés comme prisonniers de conscience. Et cette liste n'est pas exhaustive.

[*Text*]

Given that the issue of human rights within the CSCE is so politicized, I think it is important for countries such as Canada to emphasize the necessity to protect human rights in all countries—not just those of the eastern bloc.

I thought we could survey the issue of human rights violations within eastern Europe by first recalling the wording of the concluding document of the 1980 Madrid CSCE Conference.

• 1700

The concluding document stresses the determination of participating states to promote and encourage the effective exercise of human rights and fundamental freedoms. This undertaking has been widely violated in all the eastern European countries. To discuss all Amnesty International's concerns in these countries, would take up more time than we have. Instead, I would like to focus on one issue, the right to freedom of expression in a few of the eastern European countries.

First of all, the Soviet Union. During 1983, 170 Soviet citizens are known to Amnesty International to have stood trial for peacefully exercising their right to freedom of expression. Some were convicted of "circulating anti-Soviet slander", and were sentenced to up to three years imprisonment. More than half of them, however, were prosecuted on the more serious charge of "anti-Soviet agitation and propaganda", and given sentences of up to 12 years imprisonment and internal exile. No person brought to trial on either of these charges in 1983 is known to have been acquitted in the Soviet Union.

In addition, members of all religious groups in the Soviet Union have been imprisoned for exercising religious beliefs. One example among many is a member of the dissenting Baptist Church, who has been adopted by an Amnesty International group in Canada. This man is currently serving a sentence of eight years imprisonment and internal exile for "infringement of person and rights of citizens under appearance of performing religious ceremonies, and organization of or active participation in group actions which violate public order, and resisting a policeman of the People's Guard".

Finally, Soviet authorities prosecute and imprison citizens who seek to exercise their right to leave the country or who attempt to emigrate without official permission.

In Yugoslavia, freedom of expression is guaranteed by the constitution, but with the important restrictions that this freedom must not distrupt the " socialist self-management, democratic order". Very similar limitations exist in the constitutions of other eastern European countries. In Yugoslavia, there are special legislative provisions dealing with what are known as "verbal offences". Under these provisions, people are imprisoned as a result of criticisms of a government they have made in private conversations. Such criticisms are

[*Translation*]

Étant donné que la question des droits de la personne revêt un caractère si politique, je crois qu'il est important que des pays comme le Canada insistent sur la nécessité de protéger les droits de la personne dans tous les pays et pas simplement dans les pays de l'est.

Nous pourrions peut-être passer en revue la question des violations des droits de la personne en Europe de l'Est en rappelant tout d'abord le libellé du document final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est déroulée à Madrid en 1980.

Ce document insiste sur la résolution prise par les États participants pour promouvoir et encourager le libre exercice des droits de la personne et des libertés fondamentales par tout un chacun. Cet engagement est resté lettre morte dans tous les pays de l'Europe de l'Est. Si nous devions discuter de tous les problèmes que posent ces pays à Amnistie Internationale, nous n'aurions pas assez de temps. Je préférerais m'attarder sur une question, celle du droit à la liberté d'expression dans certains pays de l'Est.

Tout d'abord, prenons l'Union soviétique. En 1983, 170 citoyens soviétiques connus d'Amnistie Internationale ont été jugés pour avoir exercé dans le plus grand calme leurs droits à la liberté d'expression. Certains ont été accusés d'avoir «calomnié l'Union soviétique» et ont été condamnés à trois ans d'emprisonnement ou moins. Plus de la moitié cependant ont été poursuivis pour «agitation et propagande anti-soviétique», accusation plus grave, et ont été condamnés à 12 ans d'emprisonnement ou moins et à l'exil intérieur. Aucun inculpé sur lequel pesaient ces chefs d'accusation et qui a été jugé n'a été acquitté en Union soviétique en 1983, pour autant que l'on sache.

En outre, des membres de tous les groupes religieux représentant l'Union soviétique ont été emprisonnés en raison de leurs convictions religieuses. Un groupe d'Amnistie Internationale au Canada a adopté un membre de l'Eglise baptiste dissidente, et ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres. Cet homme purge actuellement une peine de prison de huit ans et a été condamné à l'exil intérieur pour avoir «enfreint sur les droits de citoyens sous couvert de célébrer des cérémonies religieuses et pour avoir organisé ou participé activement à des activités de groupe qui troublent l'ordre public et pour avoir résisté à un membre de la milice populaire».

Enfin, les autorités soviétiques poursuivent et emprisonnent des citoyens qui cherchent à exercer leur droit d'immigrer ou qui tentent de le faire sans autorisation officielle.

En Yougoslavie, la liberté d'expression est garantie par la Constitution, mais à condition que cette liberté ne trouble pas «l'ordre socialiste autonome et démocratique». Des restrictions très similaires sont également enchâssées dans les constitutions d'autres pays d'Europe de l'Est. En Yougoslavie, des dispositions législatives spéciales pourvoient à ce qu'on appelle les «infractions verbales». Ainsi, des gens sont régulièrement emprisonnés pour avoir critiqué un gouvernement lors d'une conversation privée. Ces critiques sont considérées comme

[*Texte*]

deemed to constitute hostile propaganda, or malicious and untruthful betrayals of socio-political conditions.

In the German Democratic Republic, freedom of expression is violated by legislation which provides for imprisonment for disseminating information which is classified as secret by the government, even though it cannot be said in any way to affect national security.

Another article of the GDR penal code on "treasonable passing on of information" forbids sending any information to foreign organizations if it is to the disadvantage of the interests of the GDR.

In Romania, specific groups such as would-be immigrants, ethnic Hungarians and Protestant Evangelicals, are systematically persecuted by the authorities. The case of one prisoner, Drago Serhiyenko who has been adopted by a Canadian Amnesty International group, illustrates the restriction on freedom of expression in this country. Drago Serhiyenko was first imprisoned from 1959 to 1965 for teaching an unauthorized version of history to his students. After his release in 1965, he worked for 15 years for a transport company. During this time he was constantly harassed and kept under surveillance by the authorities. Finally, in 1980 he lost his job. His protests about his unjust dismissal went without reply from the authorities, and in 1981 he wrote to international organizations and journalists describing the way he had been treated. When one of these letters was broadcast on a foreign radio station, he was charged and convicted and sentenced to eight years in prison for "propaganda against the socialist state".

These are just examples of the kinds of concerns that Amnesty International has in eastern European countries today. I urge you to take the time to read the briefing that I have distributed, and get a more complete picture.

I should like now to turn to some of the steps we hope the CSCE experts meeting can take to address the violations I have described. First of all, we hope the agenda of this meeting will provide for the complete performance review of each participating state. During this review, individual cases should be raised to help establish violations of a given human rights principle.

• 1705

Second, Amnesty International recommends that a procedure be established under which participating states would report at regular intervals on the progress achieved in implementing the human rights undertakings of the final act.

Third, we believe that compliance with basic human rights can be encouraged by asking all the participating states, which have not already done so, to become parties to the International Covenant on Human Rights, as well as to the optional protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights.

[*Traduction*]

constituant de la propagande hostile ou comme une critique criminelle mensongère des conditions socio-politiques.

En République démocratique allemande, la liberté d'expression est limitée par la loi qui prévoit une peine d'emprisonnement infligée à quiconque diffuse des renseignements jugés secrets par le gouvernement, même si ces renseignements ne remettent pas en cause la sécurité nationale.

Un autre article du Code pénal est-allemand sur «la transmission répréhensible de renseignements» interdit è quiconque d'envoyer des renseignements à des organisations étrangères s'ils vont à l'encontre des intérêts de la République démocratique allemande.

En Roumanie, certains groupes comme ceux qui désirent émigrer, ceux d'origine hongroise et les Protestants de l'Eglise évangélique sont systématiquement persécutés par les autorités de ce pays. Un de ces prisonniers, Drago Serhiyenko, qui a été adopté par un groupe canadien d'Amnistie Internationale, témoigne des restrictions imposées à la liberté d'expression dans ce pays. Drago Serhiyenko a été emprisonné pour la première fois de 1959 à 1965 pour avoir enseigné à ses étudiants une version non autorisée de l'histoire. Après sa relaxe en 1965, il a travaillé pendant 15 ans pour une compagnie de transport et n'a cessé d'être harcelé et d'être surveillé par les autorités. Enfin, en 1980, il a perdu son emploi. Ses protestations à propos de son licenciement injuste sont restées sans réponse de la part des autorités et, en 1981, il a écrit à des organismes et à des journalistes étrangers une lettre dans laquelle il décrivait la façon dont il avait été traité. Lorsqu'une de ses lettres a été diffusée par une station de radio étrangère, il a été inculpé et condamné à huit ans de prison pour «propagande contre l'État socialiste».

Voilà quelques exemples uniquement des préoccupations d'Amnestie internationale dans les pays d'Europe de l'Est. Je vous exhorterais à lire les documents que je vous ai distribués pour obtenir un tableau plus complet de la situation.

Je voudrais maintenant vous proposer quelques mesures que pourrait prendre la réunion des experts à cette conférence pour s'attaquer aux problèmes de la violation des droits de la personne que j'ai décrit. Tout d'abord, nous espérons qu'à l'ordre du jour de cette réunion figurera un bilan de la situation dans chaque État participant. Lors de ce bilan, des cas individuels devraient être cités pour que la violation d'un principe donné soit bien établie.

En deuxième lieu, Amnistie internationale recommande l'établissement d'une procédure en vertu de laquelle les États participants présenteraient régulièrement des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des engagements à l'endroit des droits de la personne aux termes de l'Acte final.

En troisième lieu, nous croyons que le respect des droits fondamentaux de la personne peut être encouragé en demandant à tous les états participants qui ne l'ont pas encore fait de devenir signataires du Pacte international relatif aux droits de la personne, et du Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

[*Text*]

All states should also be urged at this meeting to co-operate fully with the United Nations Commission on Human Rights, and with the Human Rights Committee, which has been set up under the optional protocol that I described.

Amnesty International hopes that this experts meeting is only the first step in a process that will see regular attention paid by all CSCE states, the human rights undertakings that they agreed to in 1975.

If you agree, I would like to have attached to the record the briefings that are concerned with the eastern European countries in the document that I distributed.

The Chairman: So moved. All in favour.

Motion agreed to

The Chairman: All right. I will turn to questioning. Mr. Orlikow.

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, I just want put on the record my admiration for the work which Amnesty International does in Canada and everywhere else. From my observation, they are careful, and, because they are careful, they usually have the correct facts. I think they follow a very good principle: They apply the same standards to all countries they look into. I think that is very important if they, or any other organization, are to be believed.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Orlikow. I am sure that expresses the sentiments of many of us. Questions? Mr. King.

Mr. King: I wanted to ask you about the two suggestions you made in the summation regarding the review of performance of each state and the regular reports by member states on compliance. I just wonder who would do the review of performance? What do you think would be achieved by the report on compliance? I am a little cynical about . . .

Mr. John Clifford (Inter-Governmental Organizations Coordinator, Amnesty International): I think the review—to deal with the first part of your question—would have to be undertaken by the state itself. It would be up to the other participating states to look at that very critically. Where they had reasonable information from organizations, such as Amnesty International, to show that human rights violations were occurring, although the government denied it, they would present that information and ask for a formal response to that. They would be put on the spot.

Mr. King: There would be dialogue involved in it.

Mr. Clifford: Yes, very much. But I cannot envisage some kind of impartial, separate mechanism for review being agreed to by the parties to the CSCE. So lacking that, this would be the best mechanism.

[*Translation*]

Au cours de cette rencontre, il faudrait également encourager tous les États à accorder entière coopéeration à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme et au Comité des droits de l'homme, qui a été établi en vertu du protocole facultatif dont je viens de parler.

Amnistie internationale espère que cette rencontre d'experts n'est que la première étape d'un processus qui attirera régulièrement l'attention de tous les États membres de la CSCE sur les engagements qu'ils ont pris en 1975 relativement aux droits de la personne.

Si vous voulez bien, j'aimerais faire annexer au procès-verbal les mémoires concernant les pays d'Europe de l'Est qui sont inclus dans le document que je vous ai distribué.

Le président: La motion est ainsi proposée. Avis favorable?

La motion est adoptée

Le président: Très bien. Passons maintenant aux questions. Monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Monsieur le président, je tiens à exprimer officiellement mon admiration pour le travail que fait Amnistie internationale au Canada et partout dans le monde. D'après ce que j'ai pu voir, c'est un organisme prudent et, grâce à cette qualité, les faits qu'il avance sont généralement vrais. Je pense que les membres d'Amnistie internationale suivent un excellent principe: ils appliquent les mêmes normes à tous les pays qu'ils examinent. Je pense que c'est très important si cet organisme, comme n'importe lequel d'ailleurs, veut pouvoir être cru.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Orlikow. Je suis convaincu que cela représente le sentiment de bon nombre d'entre nous. Y a-t-il des questions? Monsieur King.

M. King: J'aimerais vous parler des deux suggestions que vous avez faites dans le résumé concernant l'examen des réalisations de chaque État ainsi que les rapports réguliers que présenteraient les États membres relativement au respect des droits de la personne. J'aimerais savoir qui s'occuperait de cet examen? Selon vous que produiraient ces rapports? Je suis un peu sceptique . . .

M. John Clifford (coordonnateur, Organisations intergouvernementales, Amnistie internationale): Pour répondre à la première partie de votre question, je pense que cet examen devrait être entrepris par l'État lui-même. Il incomberait aux autres États participants d'examiner les rapports d'un oeil très critique. Lorsqu'ils reçoivent d'organismes comme Amnistie internationale des preuves raisonnables démontrant qu'il y a eu violation des droits de la personne, violations niées par le gouvernement en cause, les États participant soumettraient ces preuves au gouvernement en question et lui demanderaient une réponse formelle. Le gouvernement serait alors mis sur la sellette.

M. King: Y aurait-il un dialogue avec ce processus?

M. Clifford: Oui, assurément. Cependant, je doute que toutes les parties à la CSCE s'entendent sur un mécanisme d'examen qui soit impartial et bien distinct et, à défaut d'une telle formule, ce serait la meilleure façon de procéder.

[*Texte*]

Mr. King: And the same would apply to regular reports on compliance. Both of these would be done internally.

Mr. Clifford: That is right, yes.

Mr. King: I suppose it would require all nations to put something on the record, which probably would be beneficial. I know we have the Canadian report in our possession on compliance. To your knowledge, how many states presently do what Canada has done?

Mr. Clifford: Are you talking about a formal report on compliance with the CSCE?

Mr. King: Yes, I saw it on my desk.

Mr. Clifford: Are you talking about the report to the . . .

Mr. King: I do not know where it came from. Whether it is a government document or . . .

Mr. Clifford: It might be under the optional protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights. States that have signed that protocol are required to submit regular reports on their compliance with the provisions of that covenant. So it might possibly be that.

• 1710

Mr. King: How many states will have signed that protocol, have you any idea?

Mr. Cameron: These are 24 states who have not signed it so, 11 states have signed the protocol.

Mr. King: Any east bloc compliance?

Mr. Cameron: No.

Mr. King: Thank you.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman. The witness in his presentation was citing from a specific case, where an individual had been imprisoned for teaching an unauthorized version of history. I would like a bit of an explanation as to, first of all, where that happened specifically, and just exactly what that means. Does it mean what I think it means? I would like to have a clarification on that.

Mr. Cameron: Well, this was a Romanian case, and I do not know exactly what that unofficial history constituted. Ms Tennenhouse, are you aware, of the details of Serhiyenko's case?

Ms Penny Tennenhouse (Member of the Parliamentary Co-ordination Group, Amnesty International): Not really.

Ms Carol Card (Member of the Parliamentary Co-ordination Group, Amnesty International): No.

Mr. Cameron: We could provide that but I am not aware of the details at the moment. I would imagine it would be something that reflected badly on the Communist government's rise to power or on the post-war events.

[*Traduction*]

M. King: Et il en irait de même pour les rapports réguliers sur le respect des modalités. Ces deux processus se dérouleraient de façon interne.

M. Clifford: Oui, c'est cela.

M. King: Je suppose qu'il faudrait que toutes les nations soumettent un rapport, ce qui serait sans doute utile. Je sais que nous avons en main le rapport du Canada sur cette question. A votre connaissance, combien d'États font actuellement comme le Canada?

M. Clifford: Parlez-vous d'un rapport formel à la CSCE sur le respect des droits?

M. King: Oui, je l'ai vu sur mon bureau.

M. Clifford: Parlez-vous du rapport à . . .

M. King: Je ne sais pas d'où il venait. Je ne sais pas s'il s'agit d'un document gouvernemental, ou . . .

M. Clifford: Il a peut-être été présenté en vertu du Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les états signataires de ce protocole doivent présenter régulièrement des rapports sur le respect des dispositions du Pacte. C'est peut-être de cela que vous parlez.

M. King: Savez-vous combien d'États ont signé ce protocole?

M. Cameron: Vingt-quatre États ne l'ont pas signé, donc 11 États en sont signataires.

M. King: Le bloc de l'Est présente-il des rapports?

M. Cameron: Non.

M. King: Merci.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Merci, monsieur le président. Dans son exposé, le témoin a cité un cas particulier, où un individu a été emprisonné pour avoir enseigné une version non autorisée de l'histoire. J'aimerais en avoir plus de détails. Tout d'abord, où cela s'est-il passé exactement, et qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que cela signifie bien ce que je pense? J'aimerais que vous me l'expliquiez.

M. Cameron: Cela s'est passé en Roumanie, et je ne sais pas exactement en quoi consistait l'histoire non officielle de ce pays. Mme Tennenhouse, connaissez-vous les détails de l'affaire Serhiyenko?

Mme Penny Tennenhouse (membre du Groupe de coordination parlementaire, Amnistie Internationale): Pas vraiment.

Mme Carol Card (membre du Groupe de coordination parlementaire, Amnistie Internationale): Non.

M. Cameron: Nous pourrions vous en fournir des détails plus tard, mais nous ne les connaissons pas pour le moment. J'imagine qu'il devait s'agir de quelque chose qui mettait sous un mauvais jour l'ascension au pouvoir du gouvernement communiste ou les événements de l'après-guerre.

[*Text*]

Mr. Witer: The reason I asked that, Mr. Chairman, is because one would conclude from those remarks, that there is more than one version of written history in Bulgaria . . .

Mr. Cameron: Romania.

Mr. Witer: —Romania rather, and it would lead me also to conclude that, needless to say, there would have to be some distortion of facts because they all could not be the same. Is that a fair conclusion to come to?

Mr. Cameron: Well, I think in any country, regardless of the degree to which it respects freedom of expression, that is the case. There is wide divergence in terms of interpreting past history. The same events can be explained by a wide variety of explanations.

Mr. Witer: Are you aware of any other country where people are imprisoned for, in fact, having a divergence of opinion?

Mr. Cameron: Oh yes; very definitely! The case I described was in Romania, but it could very easily have taken place in any one of the other eastern European countries.

Mr. Witer: Okay. Has it happened anywhere else in the world to your knowledge?

Mr. Cameron: Yes, it did happen. I would be pressed at the moment to give you examples but, yes, I know it has happened in other countries that are not Communist countries. Certainly. There is an official version of history that is accepted, and there is no tolerance of people who are critical of that official version.

Mr. Witer: Thank you.

The Chairman: Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Thank you very much, Mr. Chairman, and thank you to our witnesses for coming. Your 1984 report was published just a few months ago, was it not? And the deadline of that was December of 1983, was it not?

Mr. Cameron: That is right, yes.

Mr. Kilgour: I believe these are all updates which you have given us and which we have made part of our record today. Is that right?

Mr. Cameron: Mr. Chairman, it is a combination of what is in the 1984 report, with updates where those were available, yes.

Mr. Kilgour: I see. Where there have been updates, could we go down the list—if you think it would be a useful exercise—and you tell us whether any of these countries listed in your table of contents have got better, hopefully or, in some cases, got worse, since your December 1983 deadline on your report? Or is that something that is hard to do off the top of your head?

Mr. Cameron: It would be hard to do off the top of my head. I could cite the case of Poland though, for example, where there has been a general amnesty in 1984, as a result of which

[*Translation*]

M. Witer: Si je le demande, monsieur le président, c'est parce que les remarques du témoin pourraient porter à croire qu'il y a plus d'une version de l'histoire écrite de la Bulgarie . . .

M. Cameron: La Roumanie.

M. Witer: . . . ou plutôt de la Roumanie, ce qui me porterait également à croire, inutile de le préciser, qu'il y aurait eu une déformation des faits parce qu'ils ne sont pas tous les mêmes. Ai-je raison de penser ainsi?

M. Cameron: Je pense que c'est le cas dans n'importe quel pays, peu importe la mesure dans laquelle on y respecte la liberté d'expression. Il y a beaucoup de façons différentes d'interpréter l'histoire. Le même événement peut être relaté selon toute une gamme d'explications différentes.

M. Witer: Connaissez-vous un autre pays où les gens sont emprisonnés pour ce qui est en fait une divergence d'opinion?

M. Cameron: Oh oui, absolument! Le cas que je vous ai décrit s'est passé en Roumanie, mais il aurait pu tout aussi bien se passer dans n'importe quel autre pays de l'Europe de l'Est.

M. Witer: Très bien. À votre connaissance, cela se produit-il ailleurs dans le monde?

M. Cameron: Oui, c'est arrivé. Je ne saurais, pour le moment, vous en donner des exemples, mais je sais qu'il y eut des cas semblables dans d'autres pays qui ne sont pas communistes. Certainement. On présente une version officielle de l'histoire que tout le monde accepte, et on ne tolère pas que quiconque critique cette version officielle.

M. Witer: Merci.

Le président: Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à remercier nos témoins d'être venus aujourd'hui. Votre rapport de 1984 a paru il y a quelques mois, n'est-ce pas, et il allait jusqu'à décembre 1983, n'est-ce pas?

M. Cameron: C'est cela.

M. Kilgour: Je crois que ce sont des mises à jour que vous nous avez présentées aujourd'hui dans votre exposé. Est-ce bien cela?

M. Cameron: Monsieur le président, il s'agit effectivement d'une combinaison de ce que contient le rapport de 1984, avec des mises à jour, lorsque c'était possible.

M. Kilgour: Je vois. Pour les mises à jour, pourrions-nous parcourir la liste des pays énumérés dans votre table des matières—si vous pensez que ce serait utile—et pourriez-vous nous dire si la situation dans ces pays s'est améliorée ou si, dans certains cas, elle a empiré depuis décembre 1983, date à laquelle vous avez présenté votre rapport? Ou serait-ce trop difficile à faire sans documentation?

M. Cameron: Ce serait difficile à faire. Par contre, je pourrais vous citer le cas de la Pologne, par exemple, où il y a eu une amnistie générale en 1984, à la suite de laquelle la

[*Texte*]

most of the prisoners of conscience in that country have been released. That would be one example.

Mr. Kilgour: Anybody else comes to mind that you would like to single out as showing some progress one way or the other?

Mr. Cameron: That is the only one stand out in my mind where there has been a fairly dramatic change.

Mr. Kilgour: Okay. Is there anything that you have not said but you may wish you had said, if you do not say it now before you leave? Any of you? All of you, please? We are short of time, unfortunately.

Mr. J. Clifford: Mr. Chairman, I think Amnesty International's role in its relations with governments in this country has been as a provider of information, and we would invite the committee or the committee members to approach our organization for whatever information we may be able to supply.

• 1715

The Chairman: Thank you for that offer. I feel it necessary to add that I think your effect has been larger than a provider of information. I think you have been at times an inspiration, certainly a catalyst. Groups of students in the college with which I was connected for many years used to meet regularly to discuss and write letters on behalf of prisoners. Prayers at chapel services were offered for them.

I think most of this was inspired by your work. I hope you are aware of the effect you are having on people in Canada—even some of us around this table—and many other countries.

Thank you for coming today and for adding to what this day has produced.

Mr. Cameron: Thank you very much.

The Chairman: Our final delegation is the Hungarian Human Rights Foundation. I expect they are here in numbers.

Appearing today are Stephen Tokes, Co-ordinator, Georges Megyeri, Attila Tijray, Peter-Paul Siro and Geza Biro.

I understand that a brief has been prepared though not yet distributed to members of the subcommittee. We will welcome your presentation now.

Mr. Stephen Tokes (Co-ordinator, Hungarian Human Rights Foundation): Thank you, sir.

The Chairman: It is not necessary to read the entire brief. Perhaps you wish to make a supplementary presentation or highlight parts of the brief.

Mr. Georges Megyeri (Hungarian Human Rights Foundation): We have a supplementary letter which we . . .

The Chairman: That will be splendid.

Mr. Tokes: Mr. Chairman, Members of Parliament, we thank you in the name of the Hungarian Human Rights Foundation for inviting us here and giving us the privilege of testifying. We will give you some information regarding

[*Traduction*]

plupart des prisonniers de conscience de ce pays ont été relâchés. Ce serait un exemple.

M. Kilgour: Y aurait-il d'autres pays dont vous pourriez nous parler et qui ont fait des progrès d'une façon ou d'une autre?

M. Cameron: C'est le seul qui me vient à l'esprit où il y ait eu un changement assez considérable.

M. Kilgour: Très bien. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter avant de partir? N'importe qui? C'est que, malheureusement, nous manquons de temps.

M. J. Clifford: Monsieur le président, je pense que le rôle d'Amnistie Internationale dans ses relations avec le gouvernement de ce pays a été un rôle d'informateur, et nous invitons les membres du Comité à communiquer avec notre organisation pour obtenir tous les renseignements que nous pourrions leur fournir.

Le président: Merci de votre offre, et je me sens tenu d'ajouter que votre rôle ne s'est pas borné à nous informer, mais que vous avez été une source d'inspiration, voire un catalyseur. Dans le collège dont je me suis occupé pendant de nombreuses années, des groupes d'étudiants se réunissaient régulièrement pour discuter et écrire des lettres pour les prisonniers et aux offices, des prières étaient dites en leur nom.

C'est vous qui êtes à l'origine de la plupart de ces efforts. J'espère que vous savez quel rayonnement vous exercez sur les Canadiens—dont certains réunis ici—et sur bien d'autres pays.

Je vous remercie d'avoir bien voulu venir ajouter votre témoignage à celui des autres.

M. Cameron: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Notre dernière délégation est la Fondation hongroise des droits de l'homme qui est probablement venue en force.

Devant nous comparaissent aujourd'hui Stephen Tokes, coordonnateur, Georges Megyeri, Attila Tijray, Peter-Paul Siro et Geza Biro.

On me fait savoir qu'un mémoire a été préparé, mais n'est pas encore distribué aux membres du sous-comité. Vous avez maintenant la parole.

M. Stephen Tokes (coordonnateur, Fondation hongroise des droits de l'homme): Je vous remercie, monsieur.

Le président: Vous n'avez pas besoin de lire tout le mémoire; vous voudrez peut-être ajouter certaines choses pour vous attacher plus particulièrement à certaines questions.

M. Georges Megyeri (Fondation hongroise des droits de l'homme): Nous avons encore une lettre que nous . . .

Le président: Ce sera parfait.

M. Tokes: Monsieur le président, membres du Parlement, au nom de notre fondation, nous vous remerions de nous avoir invités et de nous accorder le privilège de témoigner devant vous. Nous voulons porter à votre connaissance des faits ayant

[*Text*]

human rights violations, which are concerning us, Canadians of Hungarian origin.

As you know, the European Conference is an expert's conference. These meetings embrace also a wider circle of participants, a broader constituency, consisting of nongovernmental organizations representatives, who appear in order to furnish information, apply pressure, seek improvements within the area of their own concern and expertise.

Our specific concern is the curtailment of the human rights of close to one million ethnic Hungarians living in Czechoslovakia and we could say the total lack of human rights in Romania.

We know that the Romanian government's policy, since the advance to power two decades ago of Mr. Nicolae Ceausescu, has been characterized by an increasing, virulent, fanatic and arrogant form of nationalism.

• 1720

During the 1980s, faced with popular discontent, resulting from sharply deteriorating economic conditions, the regime of Mr. Ceausescu has intensified the appeals to chauvinistic sentiments. Instead of instituting long overdue reforms, the government actively propounds the myth of Romanian cultural superiority, hoping in this way to deflect criticism and salvage some measure of national cohesion.

The victims of this ideology of nationalist socialism, not unlike some kind of nazism, are the country's numerous minority inhabitants, those who do not fit into the grand design of a unitary culturally and ethnically pure national state.

Principal among the minorities are the 2.5 million Hungarians. This is the Hungarian estimate, if you accept it. The official estimate is 1.7 million, according to Romanian statistics, which number has not really changed in the last 30 years. And by the way, this minority is Europe's largest national minority. Also, there are 330,000 Germans and sizeable numbers of Ukrainians, Jews, Serbs, Greeks, Turks, and others.

Living predominantly in the region of Transylvania, though increasingly forced to resettle in other parts of Romania, the minority population today is subjected to a relentless campaign of denationalization and forced assimilation. A program of interlocking actions and measures working to destroy the language, culture, traditions, and religious life of the minorities has been applied with devastating consequences since the late 1950s. Its impact has been heightened in a manner unparalleled in the history of the region by virtue of the centralized total control exercised by the Romanian Communist Party over every aspect of community life.

Since the Madrid Conference, the regime of Mr. Ceausescu has failed to carry out a single one of the suggested measures, or any other even token improvements. Instead of addressing the legitimate complaints which were raised, Romanian authorities only response has been a series of brutalities aimed

[*Translation*]

trait aux violations des droits de la personne qui nous concernent, nous Canadiens d'origine hongroise.

Vous n'ignorez pas que la CSCE est une conférence d'experts, mais à ces réunions assistent également des participants d'autres bords, comprenant des représentants des organisations non gouvernementales qui assistent au débat pour donner une information, exercer des pressions, rechercher des améliorations sur le terrain qu'ils connaissent le mieux.

Nous nous intéressons plus particulièrement aux atteintes aux droits de la personne des Hongrois vivant en Tchécoslovaquie, dont le nombre atteint près d'un million, ainsi que du total mépris des droits de la personne en Roumanie.

Nous savons que la politique du gouvernement roumain, depuis la venue au pouvoir, il y a 20 ans, de M. Nicolae Ceausescu, a été marquée par un nationalisme de plus en plus arrogant, fanatique et virulent.

Pendant les années 1980, le régime de M. Ceausescu, devant le mécontentement populaire dû à la dégradation de la situation économique, a de plus en plus attisé les flammes du sectarisme. Le gouvernement, au lieu de mettre en place des réformes qui ne se font que trop attendre, a inventé le mythe de la supériorité culturelle roumaine dans l'espoir de parer ainsi aux critiques et de maintenir une certaine cohésion nationale.

Les vicitimes de cette idéologie de nationalisme socialiste—apparentée d'une certaine façon au nazisme—sont les nombreuses minorités du pays, ceux qui ne trouvent pas leur place dans la grande idée d'un État marqué par la pureté ethnique et culturelle.

Au premier rang de ces minorités les Hongrois, au nombre de 2 millions et demi, d'après leur estimation, mais qui ne comprendraient que 1,7 millions d'après les statistiques roumaines, chiffre qui n'a pas changé dans les 30 dernières années. Je vous ferais remarquer, à ce propos, que cette minorité consitue la plus grande minorité nationale européenne. On compte également 330,000 Allemands et un nombre considérable d'Ukrainiens, de Juifs, de Serbes, de Grecs, de Turcs et d'autres encore.

Cette minorité, qui est regroupée surtout dans la région de Transylvanie mais que l'on oblige de plus en plus à s'installer dans d'autres parties de la Roumanie, subit à l'heure actuelle une campagne acharnée de dénationalisation et d'assmimilation forcées. Depuis la fin des années 1950, une série d'actions et de mesures convergent pour miner la langue, la culture, les traditions et la vie religieuse des minorités, et a eu des conséquences désastreuses. Le pouvoir du Parti communiste roumain, entièrement centralisé, s'exerçant sur tous les aspects de la vie des communautés, a exercé une influence sans parallèle dans l'histoire de la région.

Depuis la Conférence de Madrid, le régime de M. Ceausescu n'a pris aucune des mesures proposées et aucune amélioration même symbolique n'a pu être constatée. Les autorités roumaines, loin d'étudier les plaintes légitimes qui ont été formulées, n'ont réagi que par une série de sévices

[*Texte*]

at silencing the source of dissent and the institution of still further limits on the cultural freedoms of the minorities. Indeed, according to the dictator's latest pronouncement, it is now forbidden to even discuss the issue. He declared:

> The national question has been settled completely in this country, and any attempt at diversion, at questioning it, can only misinform the respective people or nations.

This speech was given by Mr. Ceausescu before a joint session of the Hungarian and German nationality workers' councils in Bucharest, December 27, 1984, and the translation is by the Romanian official press agency.

The message contained in Mr. Ceausescu's words is loud and clear. The Hungarians in Romania are denied not only all redress to their grievances, but even the privilege of mentioning their case. Equally clear then is the burning need for another forum where this case can be stated.

The government delegates and government representatives in Ottawa will have a chance to discuss questions concerning respect in the participating states for human rights and fundamental freedoms in all aspects, as embodied in the Final Act.

• 1725

Gentlemen, we appeal to you not to ignore the voice of those who comprise the genuine constituency to these talks, among them the brave individuals who at great personal risk forwarded documents to the Madrid Conference. It was a memorandum prepared by the Transylvanian minorities, which will be presented to this meeting as well. If, as a result of your attention and concern, the Romanian regime is constrained to make progress in any one of these issues, then the anguish and sacrifice of many will not have been in vain. And the object of this conference, the upcoming conference, will have been achieved.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you. Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: I move, Mr. Chairman, that the first 14 pages of your written brief, sir, would be part of the record of our committee. I wonder if we could vote on that.

The Chairman: I wonder if there is a comment desired.

Mr. Megyeri: This document, as is indicated on its cover, is part of a testimony to the United States Senate from our New York office.

The Chairman: Yes. We are mindful of that, but thank you for drawing it to our attention. I think the intent of the motion was not the title page, but the contents pages, to 14.

Mr. Megyeri: We have no objections to that.

The Chairman: Fine.

Motion agreed to

[*Traduction*]

destinés à étouffer les protestations et par l'imposition de limites encore plus contraignantes aux libertés culturelles des minorités. Dans son dernier discours, le dictateur va jusqu'à interdire de discuter même de ces questions, et il déclare:

> La question nationale a été entièrement réglée dans ce pays, et toute tentative de diversion, de remise en question, ne pourrait que donner de fausses idées au peuple ou aux nations respectifs.

Cette citation provient d'un discours prononcé par M. Ceausescu le 27 décembre 1984 devant un conseil conjoint de travailleurs de nationalités hongroise et allemande de Bucharest, et la traduction en a été faite par l'Agence de presse roumaine officielle.

Le message de M. Ceausescu sonne haut et clair: les Hongrois de Roumanie se verront non seulement refuser tout recours à leurs griefs, mais ils n'ont même pas le privilège d'exposer leur cas. Son message montre aussi combien il est urgent de trouver une autre tribune d'où ce cas puisse être exposé.

Les délégués et représentants de gouvernement à Ottawa auront la possibilité de discuter sous tous leurs angles des questions concernant le respect, dans les États participants, des droits de la personne et des libertés fondamentales, telles qu'elles sont définies dans l'Acte final.

Messieurs, nous vous demandons instamment de ne pas ignorer la voix de ceux qui s'intéressent vraiment à ces négociations, les braves gens qui risquent gros pour envoyer des documents à la Conférence de Madrid. Il s'agissait d'un mémoire préparé par les minorités transsylvaniennes, qui sera présenté aussi à cette réunion. Si, grâce à votre intérêt et à votre attention, les pouvoirs roumains sont forcés de réaliser des progrès dans l'un de ces domaines, les sacrifices et l'angoisse de beaucoup n'auront pas été vains, et l'objectif de cette prochaine conférence aura été atteint.

Merci beaucoup.

Le président: Merci. Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Monsieur le président, je propose que les 14 premières pages de ce mémoire soient versées au compte rendu de notre Comité. Pourrions-nous voter à ce sujet?

Le président: Y a-t-il des remarques?

M. Megyeri: Comme l'indique la couverture du document, il s'agit d'un témoignage présenté par notre bureau de New York au Sénat des États-Unis.

Le président: Oui. Nous en sommes conscients, mais je vous remercie d'attirer notre attention. La motion ne porte pas sur la page de titre, mais sur toutes celles qui vont jusqu'à la page 14.

M. Megyeri: Nous n'y voyons pas d'objections.

Le président: Très bien.

La motion est adoptée

[*Text*]

The Chairman: All right. Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: I have just one question. Is it true that Transylvania, earlier in the century, was the most prosperous part of what is now Romania, but that starvation or near-starvation is now common in Transylvania, to your knowledge?

Mr. Tokes: I have the chance to be born in Transylvania, and I emigrated to Canada at the age of 25. I have all my family back in Transylvania. Yes, even now Transylvania is the most prosperous part of Romania. Transylvania belongs actually to the western culture; it is Roman Catholic or Protestant predominantly and, as you know, the Romanian national religion is Greek Orthodox.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Orlikow, did you have a question?

Mr. Orlikow: No.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman. On page A-7 of your brief, you have some photostatic copies and translations of posters that appear to me to be hate literature. Is that fairly described by you?

Mr. Megyeri: That is correct. These were government posters seen on walls in a city in Transylvania which incited the Romanian population to do the things mentioned in the document against the Hungarians, which is, in fact, hate literature.

Mr. Witer: And its origins are—I just want to be perfectly clear on this—the origins of this hate literature is the Government of Romania.

Mr. Megyeri: That is impossible to prove, sir. If you were to go up to a Romanian official, there is no question in my mind that he would deny it. The fact that they were seen on the wall of a building represents that the government has turned a blind eye to it. And they were seen, and they were photographed, in fact. These are rather bad copies of two photographs, as I understand it.

The Chairman: Thank you. Mr. King.

Mr. King: Is this effective? What is the feeling between the ethnic groups, as opposed to the ruling?

Mr. Tokes: Mr. King, before answering your question, I will give a short background of history. I was born in 1943. Up to the age of 15 or 16, frankly I did not feel any difference being Hungarian.

• 1730

After the arrival of Mr. Ceausescu . . . First, there are three periods: Mr. Petru Groza, the first Prime Minister, who was an educated Hungarian, and very decent nationalistic politics he had. Then came Mr. Chivu Stoica. He squeezed a bit the situation, but still we managed to live in pretty good conditions. Then Mr. Ceausescu came, and in the last 20 years, not only the conditions went down, I am telling you, beyond all

[*Translation*]

Le président: Très bien. Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Je n'avais qu'une question. Est-il vrai qu'au début du siècle la Transylvanie représentait la région la plus prospère de l'actuelle Roumanie, mais que la famine ou une quasi-famine y est actuellement endémique?

M. Tokes: J'ai eu la chance d'être né en Transylvanie, et j'ai immigré au Canada à 25 ans. Ma famille se trouve encore là-bas. En effet, même maintenant, la Transylvanie représente la région la plus prospère de la Roumanie. Elle est en fait de culture occidentale; elle est surtout catholique romaine ou protestante, et comme vous le savez sans doute, la religion nationale en Roumanie est le rite orthodoxe grec.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Orlikow, avez-vous une question?

M. Orlikow: Non.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Merci, monsieur le président. À la page A-7 de votre mémoire, vous avez quelques photocopies et traductions d'affiches qui me semblent bien être de la propagande haineuse. Ma description vous paraît-elle juste?

M. Megyeri: C'est exact. Il s'agissait d'affiches officielles que l'on pouvait voir sur les murs d'une ville en Transylvanie, qui avaient incité la population roumaine à faire aux Hongrois ce que disait le document, et c'est bien de la propagande haineuse.

M. Witer: Et son origine—je veux que tout soit bien clair à ce sujet—c'est le gouvernement de la Roumanie qui est à l'origine de cette propagande.

M. Megyeri: Il est impossible de le prouver, monsieur. Si vous le demandiez à un fonctionnaire roumain, il est indéniable selon moi qu'il le nierait. Le fait qu'ils avaient été placardés sur le mur d'un immeuble indique que le gouvernement a fait l'autruche. On a vu ces affiches, elles ont été en fait photographiées. Il s'agit de mauvaises copies des deux photographies, me semble-t-il.

Le président: Merci. Monsieur King.

M. King: Est-ce bien efficace? Quel est le sentiment des groupes ethniques par opposition aux pouvoirs en place?

M. Tokes: Monsieur King, avant de répondre à votre question, je voudrais vous présenter quelques faits historiques élémentaires. Je suis né en 1943. Jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, je n'avais franchement pas l'impression d'être différent en étant hongrois.

Après l'accession de M. Ceausescu . . . Tout d'abord, il y a eu trois périodes: M. Petru Groza, le premier ministre, était un Hongrois instruit dont la politique nationaliste était très honnête. Il y eut ensuite M. Chivu Stoica, qui a rendu les choses un peu plus difficiles, mais nous vivions encore dans des conditions assez bonnes. Puis M. Ceausescu est arrivé, et ces 20 dernières années, non seulement les conditions se sont-elles dégradées, au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, mais la loi a

[*Texte*]

imaginable standards, but the law changed kind of—like, these posters could not be posted easily in Romania.

Now today there is a kind of sentiment back home, like in 1938 in Germany. When you are building up a hysteria, that hysteria is because of the absolutely impossible economic situation of Romania. I am telling you in a month a person can get three-quarters of a litre of cooking oil or 10 eggs. So you have got those papers. And if you find your eggs, you then are all right; but if you do not, you are just not lucky. And milk and so on. I am sure you know about that.

Because of that situation and because of the covert kind of encouragement of the chauvinistic media and government, then the individual hatred and probably this type of thing is encouraged, and always individuals—you know, one individual, what can he do in an uncontrolled situation?

Mr. Megyeri: If I may add to that. I am sure you saw the objections of the Hungarian community during the president's recent visit to Canada. Because of these incredible economic conditions prevailing in Romania, the regime has been able to work off $2 billion of its foreign debt. Nevertheless, as you all know, they have problems paying for the CANDU nuclear reactors, because that is not part of the foreign debt. Now, working off part of the foreign debt should give them a good credit rating with the western banks. This is why these conditions prevail.

What disturbed the Hungarian community in Canada was the fact that Canada was not sensitive at all to our views of the mistreatment of our brothers or countrymen in Romania. For instance, as we understand it, on the official agenda, the only time the question of human rights came up, Joe Clark congratulated President Ceausescu on the progress made in family reunification. Well, this has not been confirmed. It is pretty hard for us to look into these matters. I am sure you could do it, though. But if that is the case, then obviously it is a losing battle we are fighting even in Canada. We hope that it is not.

Mr. Witer: Mr. Chairman, let me just pick up on that—the topic of family reunification, which has come up on several occasions today. Could you give us some indication as to how difficult or easy it is to get people to leave Romania and come to Canada, especially family members?

Mr. Tokes: Again, I am on the spot. I have seven brothers and sisters. I have my brother . . .

Mr. Witer: Is that seven each or seven total?

Mr. Tokes: We are eight in total. My brother, Lazlo Tokes, is a pastor. He has a Princeton grant but he was not allowed to come out. My mother needs a cataract operation, and last year she was refused permission to come out. I am trying this year to bring her here, because here it can be operated on before she becomes blind. I want to do that, because she spent all her life with eight kids, and she was always dreaming of being able to read when she is old. It is very bleak to see her out here. I have a friend, for example, who waited five years until he

[*Traduction*]

changé de sorte que jadis, il n'aurait pas été aussi facile de placarder de telles affiches en Roumanie.

Actuellement, le sentiment qui règne là-bas est presque semblable à celui qui existait en Allemagne en 1938. Il se crée une véritable hystérie en raison de la situation économique intolérable en Roumanie. Par mois, on peut se procurer seulement trois quarts de litre d'huile de cuisson ou 10 oeufs, et c'est ce qui explique ces documents. On ne réussit même pas toujours à trouver des oeufs. C'est aussi vrai pour le lait et bien d'autres denrées. Je suis sûr que vous savez cela.

En raison de cette situation et de l'encouragement occulte qu'offre des médias sectaires et du gouvernement, la haine personnelle et probablement ce genre de choses aussi se voient encouragées, et que peut faire une seule personne dans une situation incontrôlée?

M. Megyeri: Permettez-moi d'ajouter autres chose. Je suis sûr que vous avez vu les manifestations de la communauté hongroise lors de la dernière visite du président au Canada. Étant donné les conditions économiques incroyables qui règnent dans ce pays, le régime a réussi à réduire de deux milliards sa dette étrangère. Néanmoins, comme vous le savez tous, il a du mal payer les réacteurs nucléaires CANDU qui ne font pas partie de cette dette étrangère. Supprimer une partie de la dette donne une bonne cote de solvabilité au gouvernement auprès des banques occidentales, et c'est ce qui explique ces conditions.

Ce qui a inquiété la communauté canado-hongroise, c'était le fait que le Canada n'était pas ouvert à notre opinion de ces mauvais traitements infligés à nos frères et à nos compatriotes en Roumanie. Par exemple, d'après ce que nous savons de l'ordre du jour officiel, la seule fois que la question des droits de l'homme a été mise sur le tapis, Joe Clark a félicité le président Ceausescu pour les progrès accomplis dans la réunion des familles. Cela n'a pas été confirmé. Il nous est très difficile de vérifier, mais je suis sûr que vous pourriez le faire. Si c'est bien le cas, il est évident que le combat que nous menons même au Canada est voué à l'échec. Nous espérons qu'il n'en est rien.

M. Witer: Monsieur le président, permettez-moi de reprendre cette question, celle de la réunification des familles, qui a été évoquée à plusieurs reprises aujourd'hui. Pourriez-vous nous dire s'il est facile ou non d'amener des gens à quitter la Roumanie pour s'installer au Canada, surtout les membres d'une même famille?

M. Tokes: À nouveau, je me vois sur la sellette. J'ai sept frères et soeurs. Mon frère . . .

M. Witer: Sept de chaque ou sept au total?

M. Tokes: Nous sommes huit en tout. Mon frère, Lazlo Tokes, est pasteur. Il a obtenu une bourse de Princeton, mais on ne l'a pas autorisé à sortir du pays. Ma mère souffre de cataracte et doit être opérée mais, l'an dernier, on lui a refusé la permission de quitter le pays. Cette année, j'essaie de la faire venir ici où elle pourrait être opérée, ce qui lui éviterait la cécité. C'est ce que je veux faire, car elle a consacré toute sa vie à ses huit enfants et qu'elle a toujours rêvé de pouvoir lire dans ses vieux jours. C'est bien triste de la savoir là-bas. J'ai

[*Text*]

could marry his girlfriend. I could tell you a lot of stories. Really, it is bad.

• 1735

Mr. Witer: If I may just continue along . . .

The Chairman: Yes, go ahead, and then we will go to Mr. Kilgour.

Mr. Witer: —it would appear from the evidence we have heard that this seems to be a problem in many of the eastern bloc countries. To your knowledge, is this a policy which is linked and directed from any central source in the Soviet Union, or is it independently arrived at by various states?

Mr. Tokes: There is a theory according to which Romania can follow this maverick type of attitude and this very liberal and nonconforming foreign policy because inside Romania the situation is more Stalinist than even in Russia, almost.

Now, we believe the Soviet Union—automatically when a question like that is raised, everybody thinks about that, and we believe that is the truth—tolerates a lot of extravagance in external politics if you are a solid communist state, not like Poland and not like Hungary and not like others. I think there is a trade eventually between these two aspects.

Mr. Witer: I just wanted to ask you, when you describe a solid communist state, how a country would have to measure up in the whole question of human rights, or what effect being a solid communist state would have on a country in terms of the human rights a country practised.

Mr. Tokes: Yes. I mean a solid communist state; I mean where no problems exist, no strikes, no dissidence or very short-lived dissidence. It means that the rules and the ideology can be implemented and the state control can work. Now, automatically by definition, human rights are against that, because if I want to exert my human rights, if I want to speak up for my minority rights, for example, I am against that law and order. So by definition, human rights are not compatible with the communist ideology.

The Chairman: Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Just very quickly, gentlemen, I read a report that the Government of Romania had agreed to accept 20,000 Bibles. You may have seen the same report. They were duly delivered to the government and they disappeared for a long time, and subsequently they turned up in toilet paper. The print was present on the toilet paper. Do you know personally or on reasonably good authority whether or not that is true?

Mr. Tokes: Yes. I would like to talk to this again, because my family is a family of pastors. My father was a bishop in Cluj. The biggest crime in Romania . . . When you cross the border, they ask you for any guns, any books, any Bibles; actually, the Bible. When you cross the Romanian border, the first thing is that you lose your Hungarian books.

[*Translation*]

par exemple un ami qui a dû attendre cinq ans avant de pouvoir épouser sa fiancée. Je pourrais vous raconter énormément d'histoires. C'est vraiment trop triste.

M. Witer: Si je pouvais poursuivre . . .

Le président: Oui, je vous en prie, et nous reviendrons ensuite à M. Kilgour.

M. Witer: . . . d'après les témoignages que nous avons entendus, il semblerait que ce soit là un problème dans bon nombre de pays du bloc de l'Est. A votre connaissance, s'agit-il d'une politique émanant d'une source centrale en Union Soviétique, ou liée à cette dernière, ou est-elle élaborée de façon indépendante par les différents États?

M. Tokes: Selon une théorie, la Roumanie peut adopter ce non-conformisme et cette politique étrangère très libérale parce que le pays est quasiment plus staliniste que la Russie.

Nous croyons que l'Union Soviétique—automatiquement, lorsqu'une telle question se pose, tout le monde pense à cela, et nous croyons que c'est la vérité—tolère beaucoup d'extravagances en politique extérieure de la part des États communistes solides, mais pas de la Pologne ou de la Hongrie par exemple. Il semble finalement qu'il y ait un genre de flottement flottement entre les deux.

M. Witer: Je voulais simplement vous demander, à propos de cet État communiste solide dont vous parlez, comment il se situerait par rapport à toute la question des droits de la personne, quel effet cette solidité aurait sur sa façon de concevoir les droits de l'homme.

M. Tokes: Lorsque je parle d'un État communiste solide, j'entends un pays où il n'y a pas de problèmes, de grèves, de dissidences, sinon de très courte durée. Dans un tel pays, les règles et l'idéologie peuvent être mises en place et le contrôle de l'État peut être assuré. Automatiquement et par définition même, les droits de la personne vont à contre-courant, car si je veux exercer mes droits individuels, si je veux parler au nom des droits de ma minorité, par exemple, je vais à l'encontre de la loi et de l'ordre. Ainsi, par définition, les droits invididuels ne sont pas compatibles avec l'idéologie communiste.

Le président: Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Très brièvement, messieurs, j'ai lu un rapport indiquant que le gouvernement de la Roumanie avait consenti à accepter 20,000 bibles. Vous avez peut-être vu ce même rapport. Elles ont été livrées comme prévu au gouvernement pour disparaître ensuite pendant longtemps et réapparaître enfin sous forme de papier hygiénique: le texte imprimé figurait encore sur le papier. Savez-vous personnellement, avez-vous de bonnes raisons de le croise, si c'est vrai ou faux?

M. Tokes: Je voudrais en reparler, car ma famille est une famille de gens de robe. Mon père était évêque à Cluj. Le plus grand crime en Roumanie . . . Lorsque vous traversez la frontière, on vous demande si vous avez des fusils, des livres, des bibles; en fait, la Bible. Lorsque vous traversez la frontière

[*Texte*]

Now, just to see where we went today, about two weeks ago all Hungarian radio and television broadcasts were eliminated. About 600 Hungarian artists and broadcasters were given three months of severance payment and they were on the street. All archives—and that is a proven fact, gentlemen—were shipped away and probably destroyed.

• 1740

Now the bibles, Mr. Kilgour, yes. I have seen a picture of that and I know that my family, you know, we want to give. My brother, now he is a pastor . He lost his job. Definitely, the state is acting through the official church leaders. He lost his job six months ago. He is at home and the authorities are trying to get their pupils—he was teaching and he had some cultural activity around the church—they tried to prove they had different, other types of relations, and so on. Now, this young man, 33 years of age, is in danger. I am telling you, every morning I find myself thinking about him. Every day he can lose his life. And there are cases like that.

There is a gentleman. He is a Catholic priest. Last year, at Christmastime, he mentioned in the church that Christmas is a holiday in Hungary. In Romania, it is not. And that gentleman was beaten to death. And it was told that he had liver cancer. So, I just ask you, and we are asking everybody to accept the possibility of problems. Look and investigate and you will find scores of problems.

The gentleman from Amnesty International mentioned about one gentleman . . . thousands there. And he mentioned about the history. I can comment if you will let me.

I was educated there. In my 12 years of high school, the first years I learned three versions of history. The first version was that the Soviet Army liberated Romania. The second version was that the Communist Party organized an uprising and together with the Soviet Army, actually a coincidence, liberated Romania.

The latest version is that the Soviets had nothing to do with the liberation of Romania, just that the Romanian Army and the Communist Party organized the whole thing and eventually Romania liberated Hungary and Czechoslovakia. So maybe that will gives you some idea about this poor guy who is in prison.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Would it be fair to conclude that we should carefully scrutinize any documentation that is submitted to us by the Soviet Union?

Mr. Tokes: The Soviet Union or . . .

Mr. Witer: Both Romania and the Soviet Union.

Mr. Tokes: I think it is very wise, always, when you have any document and any discussion with the Communist states, to scrutinize it. Because, as a very interesting philosopher wrote once: "There is a language problem". Whatever they tell

[*Traduction*]

roumaine, la première chose qu'on vous enlève, ce sont vos livres en hongrois.

Pour illustrer ce qui se passe aujourd'hui, je peux vous dire qu'il y a environ deux semaines, toutes les émissions de radio et de télévision en hongrois ont été supprimées. Environ 600 artistes et radiotélédiffuseurs hongrois ont reçu trois mois d'indemnité de licenciement et se sont retrouvés sur le pavé. Toutes les archives—et c'est un fait qui été prouvé, messieurs—ont été expédiées ailleurs probablement détruites.

A propos des bibles, c'est en effet vrai, monsieur Kilgour. J'ai vu une photo, et je sais que ma famille . . . nous voulons donner. Mon frère est actuellement pasteur. Il a perdu son emploi. L'État agit très certainement par l'intermédiaire des chefs de l'Eglise officielle. Il a perdu son emploi il y a six mois. Il est chez lui et les autorités essaient d'amener ses élèves—il enseignait et il s'occupait d'activités culturelles et religieuses—elles ont essayé de prouver qu'il avait d'autres relations, des relations différentes et ainsi de suite. Ce jeune homme de 33 ans est en danger. Je vous le dis, chaque matin je pense à lui. Chaque jour, il peut perdre la vie. Et il existe beaucoup de cas semblables.

Je peux vous parler d'un prêtre catholique qui, l'an dernier, à Noël, a dit à l'église que cette fête était reconnue en Hongrie, alors qu'elle ne l'est pas en Roumanie. Il a été battu à mort. On a dit qu'il souffrait du cancer du foie. Je vous demande donc, comme nous demandons à tout le monde d'accepter la possibilité qu'il existe des problèmes. Examinez, faites enquête, et vous verrez qu'il en existe énormément.

Le témoin d'Amnistie Internationale a parlé d'un homme, de milliers d'autres cas ici. Il a parlé de l'histoire, et si vous voulez bien me le permettre, je peux commenter ce qu'il a dit.

J'ai fait mes études ici. Au cours de mes 12 années d'études secondaires, les premières années, j'ai appris trois versions de l'histoire. La première était que l'armée soviétique avait libéré la Roumanie. La seconde que le Parti communiste avait organisé un soulèvement et, de concert avec l'armée soviétique, en fait par coincidence, ils avaient libéré la Roumanie.

La dernière version est que les Soviétiques n'avaient rien à voir avec la libération de la Roumanie, l'armée roumaine et le Parti communiste ayant organisé toute la chose, que la Roumanie avait fini par libérer la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Cela vous donnera peut-être une certaine idée de la situation de ce pauvre homme qui est en prison.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Ne serait-il pas juste de conclure qu'il faudrait examiner de façon très soigneuse tout document que nous soumet l'Union soviétique?

M. Tokes: L'Union soviétique ou . . .

M. Witer: La Roumanie et l'Union soviétique.

M. Tokes: Il me paraît très judicieux, toujours, lorsque vous avez un document ou que vous discutez avec des États communistes, de tout bien examiner. Car, comme l'a dit un philosophe très intéressant, il y a un problème de langue. Quoi

[*Text*]

you, it means something completely different because our language is different. The content is different. The same word does not mean the same thing.

The Chairman: And that is what is wrong with the interpretation of the Helsinki Final Act.

Mr. Witer: That is the problem.

The Chairman: Everyone interprets it . . .

Mr. Megyeri: Mr. Chairman, may I say a few words?

The Chairman: Yes. Go ahead.

Mr. Megyeri: The United States has actually, or is taking positive measures to insist that some changes be made in Romania, in Transylvania. This is probably due to the efforts of our New York branch over there. They are very active. We would humbly plead to you gentlemen to see if Canada could take such measures as well.

For instance, Romania's preferred nation status might not be renewed this year by the United States unless there are some significant changes in Transylvania. Well, I will believe it when I see it. But, nevertheless, it is a threat and threats sometimes have their effect, though minor it may be.

Thank you very much.

The Chairman: I want to thank you very, very much for this presentation. It comes at the end of a long, but certainly informative day. And the information has not been welcomed, but it is certainly information that we need for our guidance in contributing to the thought of Parliament and the government. I can fully appreciate that with which you are contending from a curious experience I had indirectly with the President of Romania, to whom you refer.

• 1745

A few years ago I was president of an organization in Metropolitan Toronto and the Department of External Affairs wanted that organization as a forum that he could address when he was in Canada. The ambassador at the time informed me that there was one stipulation, namely, we should not say grace at the beginning of the luncheon. We could not agree to that. So we were told he would not come. This upset not us, but the Department of External Affairs. An extraordinarily diplomatic compromise was worked out. We would say grace, as we had always done for about 75 years, but he would not be in the hall. He would enter with me as the president, following the grace. I asked just how petty you could become, but apparently you can become very petty. But that is what you are dealing with, not that we think of prayer as petty, but saying that you will not enter a hall until a prayer has been said seems to me very petty regardless of one's own personal beliefs or lack of them.

So I have some sympathy, from that experience, with the kind of stone wall that you are trying to overcome and scale.

[*Translation*]

qu'ils vous disent, la signification peut être quelque chose d'entièrement différent parce que notre langue est différente. Le contenu est différent. Le même terme ne signifie pas la même chose.

Le président: Et c'est justement le problème qui se pose quant à l'interprétation de l'Acte final de Helsinki.

M. Witer: C'est la difficulté.

Le président: Chacun l'interprète . . .

M. Megyeri: Monsieur le président, puis-je dire quelques mots?

Le président: Oui, je vous en prie.

M. Megyeri: En fait, les États-Unis ont adopté certaines mesures concrètes pour insister afin que certains changements soient apportés en Roumanie, en Transylvanie. C'est peut-être dû aux efforts déployés là-bas par notre section de New York. Elle est très active. Nous voudrions humblement vous demander, messieurs, si le Canada ne pourrait pas aussi adopter de telles initiatives.

Par exemple, le statut de nation privilégiée de la Roumanie pourrait ne pas être renouvelé cette année par les États-Unis à moins que certains changements importants ne soient apportés en Transylvanie. Je le croirai lorsque je le verrai. Mais néanmoins, il existe une menace, et les menaces ont parfois des répercussions, même si elles sont mineures.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je vous remercie beaucoup de cet exposé. Il vient à la fin d'une journée longue mais très instructive. Vos renseignements nous ont troublés, mais nous en avons certainement besoin pour aider le Parlement et le gouvernement à adopter une position à ce sujet. Je comprends pleinement ce dont vous parlez compte tenu d'une expérience assez curieuse que j'ai eue indirectement avec le président de la Roumanie, celui-là même dont vous parlez.

Il y a quelques années, j'étais président d'une association du grand Toronto, et le ministère des Affaires extérieures voulait qu'elle serve de tribune à laquelle il pourrait s'adresser lors de son passage au Canada. L'ambassadeur de l'époque m'avait dit qu'il y avait une condition, celle de ne pas dire le benedicite au début du repas. Nous ne pouvions consentir à cela. On nous a donc dit qu'il ne viendrait pas. Cela ne nous a pas gênés, contrairement aux Affaires extérieures. On a donc trouvé un compromis diplomatique extraordinaire. Nous dirions le benedicite, comme nous l'avons toujours fait depuis environ 75 ans, mais en son absence. Il entrerait dans la salle avec moi, comme président, après le benedicite. J'ai demandé comment on pouvait être aussi mesquin, mais il semble que ce soit possible. Voilà donc les difficultés qui se présentent; les prières n'ont rien de mesquin, mais n'accepter d'entrer dans une salle qu'après qu'elles ont été dites me semble très mesquin, quelles que puissent être les convictions ou l'absence de convictions de quelqu'un.

D'après cette expérience, je comprends fort bien les difficultés que vous essayez de surmonter.

[*Texte*]

Thank you very much for coming today. Be assured that your words will not be forgotten.

Mr. Tokes: Thank you, sir. We appreciate being here, and excuse us for our lack of experience, but I think it is the first time really, or the second time I have talked into a microphone.

The Chairman: No problem, you did it like an old pro.

Mr. King: Come again.

The Chairman: I wonder if the members of the subcommittee would remain with me long enough to discuss where we go from here.

Thank you, gentlemen. This meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Je vous remercie beaucoup d'être venus aujourd'hui. Soyez assuré que nous n'oublierons pas vos paroles.

M. Tokes: Merci, monsieur. Nous sommes heureux d'être ici, veuillez excusez notre manque d'expérience, mais je pense que c'est en fait la première ou la deuxième fois que je parle dans un micro.

Le président: Aucun problème, vous vous en êtes tiré comme un professionnel.

M. King: Revenez donc.

Le président: Les membres du sous-comité voudraient-ils rester dans la salle pour discuter de nos travaux futurs?

Merci, messieurs. La séance est levée.

[*Text*]

you, it means something completely different because our language is different. The content is different. The same word does not mean the same thing.

The Chairman: And that is what is wrong with the interpretation of the Helsinki Final Act.

Mr. Witer: That is the problem.

The Chairman: Everyone interprets it . . .

Mr. Megyeri: Mr. Chairman, may I say a few words?

The Chairman: Yes. Go ahead.

Mr. Megyeri: The United States has actually, or is taking positive measures to insist that some changes be made in Romania, in Transylvania. This is probably due to the efforts of our New York branch over there. They are very active. We would humbly plead to you gentlemen to see if Canada could take such measures as well.

For instance, Romania's preferred nation status might not be renewed this year by the United States unless there are some significant changes in Transylvania. Well, I will believe it when I see it. But, nevertheless, it is a threat and threats sometimes have their effect, though minor it may be.

Thank you very much.

The Chairman: I want to thank you very, very much for this presentation. It comes at the end of a long, but certainly informative day. And the information has not been welcomed, but it is certainly information that we need for our guidance in contributing to the thought of Parliament and the government. I can fully appreciate that with which you are contending from a curious experience I had indirectly with the President of Romania, to whom you refer.

• 1745

A few years ago I was president of an organization in Metropolitan Toronto and the Department of External Affairs wanted that organization as a forum that he could address when he was in Canada. The ambassador at the time informed me that there was one stipulation, namely, we should not say grace at the beginning of the luncheon. We could not agree to that. So we were told he would not come. This upset not us, but the Department of External Affairs. An extraordinarily diplomatic compromise was worked out. We would say grace, as we had always done for about 75 years, but he would not be in the hall. He would enter with me as the president, following the grace. I asked just how petty you could become, but apparently you can become very petty. But that is what you are dealing with, not that we think of prayer as petty, but saying that you will not enter a hall until a prayer has been said seems to me very petty regardless of one's own personal beliefs or lack of them.

So I have some sympathy, from that experience, with the kind of stone wall that you are trying to overcome and scale.

[*Translation*]

qu'ils vous disent, la signification peut être quelque chose d'entièrement différent parce que notre langue est différente. Le contenu est différent. Le même terme ne signifie pas la même chose.

Le président: Et c'est justement le problème qui se pose quant à l'interprétation de l'Acte final de Helsinki.

M. Witer: C'est la difficulté.

Le président: Chacun l'interprète . . .

M. Megyeri: Monsieur le président, puis-je dire quelques mots?

Le président: Oui, je vous en prie.

M. Megyeri: En fait, les États-Unis ont adopté certaines mesures concrètes pour insister afin que certains changements soient apportés en Roumanie, en Transylvanie. C'est peut-être dû aux efforts déployés là-bas par notre section de New York. Elle est très active. Nous voudrions humblement vous demander, messieurs, si le Canada ne pourrait pas aussi adopter de telles initiatives.

Par exemple, le statut de nation privilégiée de la Roumanie pourrait ne pas être renouvelé cette année par les États-Unis à moins que certains changements importants ne soient apportés en Transylvanie. Je le croirai lorsque je le verrai. Mais néanmoins, il existe une menace, et les menaces ont parfois des répercussions, même si elles sont mineures.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je vous remercie beaucoup de cet exposé. Il vient à la fin d'une journée longue mais très instructive. Vos renseignements nous ont troublés, mais nous en avons certainement besoin pour aider le Parlement et le gouvernement à adopter une position à ce sujet. Je comprends pleinement ce dont vous parlez compte tenu d'une expérience assez curieuse que j'ai eue indirectement avec le président de la Roumanie, celui-là même dont vous parlez.

Il y a quelques années, j'étais président d'une association du grand Toronto, et le ministère des Affaires extérieures voulait qu'elle serve de tribune à laquelle il pourrait s'adresser lors de son passage au Canada. L'ambassadeur de l'époque m'avait dit qu'il y avait une condition, celle de ne pas dire le benedicite au début du repas. Nous ne pouvions consentir à cela. On nous a donc dit qu'il ne viendrait pas. Cela ne nous a pas gênés, contrairement aux Affaires extérieures. On a donc trouvé un compromis diplomatique extraordinaire. Nous dirions le benedicite, comme nous l'avons toujours fait depuis environ 75 ans, mais en son absence. Il entrerait dans la salle avec moi, comme président, après le benedicite. J'ai demandé comment on pouvait être aussi mesquin, mais il semble que ce soit possible. Voilà donc les difficultés qui se présentent; les prières n'ont rien de mesquin, mais n'accepter d'entrer dans une salle qu'après qu'elles ont été dites me semble très mesquin, quelles que puissent être les convictions ou l'absence de convictions de quelqu'un.

D'après cette expérience, je comprends fort bien les difficultés que vous essayez de surmonter.

[*Texte*]

Thank you very much for coming today. Be assured that your words will not be forgotten.

Mr. Tokes: Thank you, sir. We appreciate being here, and excuse us for our lack of experience, but I think it is the first time really, or the second time I have talked into a microphone.

The Chairman: No problem, you did it like an old pro.

Mr. King: Come again.

The Chairman: I wonder if the members of the subcommittee would remain with me long enough to discuss where we go from here.

Thank you, gentlemen. This meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Je vous remercie beaucoup d'être venus aujourd'hui. Soyez assuré que nous n'oublierons pas vos paroles.

M. Tokes: Merci, monsieur. Nous sommes heureux d'être ici, veuillez excusez notre manque d'expérience, mais je pense que c'est en fait la première ou la deuxième fois que je parle dans un micro.

Le président: Aucun problème, vous vous en êtes tiré comme un professionnel.

M. King: Revenez donc.

Le président: Les membres du sous-comité voudraient-ils rester dans la salle pour discuter de nos travaux futurs?

Merci, messieurs. La séance est levée.

APPENDIX "EURO-6"

FOUNDING MEMBERS OF THE UKAINIAN HELSINKI MONITORING GROUP NOVEMBER 9, 1976

OLES BERDNYK - writer, artist

Born:	November 25,1927
Arrest:	March 6, 1979, Kiev
Trial	December 17 - 21, 1979
Sentence:	6 years labour camp 3 years exile
Release scheduled:	March 1988

IVAN KANDYBA - lawyer

Born:	July 7, 1928
Arrest:	March 24, 1981
Trial:	July 12, 1981, Lviv
Sentence:	10 years imprisonment 5 years internal exile
Release scheduled:	March 1996

LEVKO LUKYANENKO - lawyer

Born:	August 24, 1928
Arrest:	December 12, 1977
Trial:	July 17-20, -978, Horodnaya, Chernihiv obl.
Sentence:	10 years labour camp 5 years exile
Release scheduled:	December 1992

OKSANA MESHKO

Born:	January 30, 1905
Arrest:	June 12, 1980, Kiev
Rearrested:	October 10, 1980
Sentence:	6 months strict regime camp 5 years exile
Release scheduled:	October 1985

MYKOLA MATUSEVYCH - historian

Born:	July 19, 1946
Arrest:	April 23, 1977, Kiev
Trial:	March 22 - 29, 1978, Vasylkiv, Kiev obl.
Sentence:	7 years strict regime camp 5 years exile
Release scheduled:	April 1989

MYKOLA MARYNOVYCH - electrical engineer

Born:	January 4, 1949
Arrest:	April 23, 1977, Kiev
Trial:	March 20 -2-, 1980 Vasylkiv, Kiev obl.
Sentence:	7 years labour camp 5 years exile
Release scheduled:	April 1989

MYKOLA RUDENKO - writer, poet

Born:	December 19, 1920
Arrest:	February 5, 1977, Kiev
Trial:	June 23 - July 1, 1977 Druzhivka, Donetsk obl.
Sentence:	7 years labour camp 5 years exile
Release scheduled:	February 1989

OLEKSIJ TYKHY - Teacher

Born:	January 27, 1927
Arrest:	February 5, 1977, Donetsk
Trial:	June 23 - July 1, 1977, Druzhivka, Donetsk obl.
Sentence:	10 years labour camp 5 years exile
Release scheduled:	February 1992
DIED IN PRISON:	*MAY 1984* *due to delayed surgery of stomach ulcers*

OTHER MEMBERS OF THE UKRAINIAN HELSINKI MONITORING GROUP

VYACHESLAV CHORNOVIL - journalist

Born:	December 24, 1937
Arrest:	January 12, 1972, Lviv
Trial:	April 12, 1973, Lviv
Sentence:	6 years labour camp 3 years exile
Rearrested:	April 8, 1980
Trial:	June 4 - 6, 1980, Yakutsk
Sentence:	5 years labour camp
Release scheduled:	April 1985

Renounced Soviet citizenship

OLHA HEYKO MATUSEVYCH - philologist

Born:	September 9, 1953
Arrest:	August 26, 1980
Sentence:	3 years imprisonment
Released:	March 1983
Rearrested:	March 16, 1983
Sentence:	12 years imprisonment

Renounced Soviet citizenship

MYKOLA HORBAL - poet, music teacher

Born:	May 6, 1941
Arrest:	October 23, 1979, Kiev
Trial:	January 17 -21, 1980, Kiev
Sentence:	5 years imprisonment
Released:	October 1984
Rearrested:	October 1984
Sentence:	not varified

VITALY KALYNYCHENKO - engineer

Born:	1935
Arrest:	November 29, 1979 Vasylkivka, Dnipropetrovsk obl.
Trial:	May 1980, Dnipropetrovsk
Sentence:	10 years imprisonment 5 years internal exile
Release scheduled:	November 1994

ZINOVY KRASIVSKY - poet, philologist

Born:	November 12, 1929
Arrest:	March 1967
Trial:	October 1967, Ivano-Frankivsk
Sentence:	5 years imprisonment 7 years labour camp 5 years internal exile
Released:	July 1978
Rearrested:	March 12, 1980
Sentence:	5 months labour camp 5 years exile
Release scheduled:	November 1985

YAROSLAW LESIW - physical education instructor

Born:	1945
Arrest:	November 15, 1979, Bolekhiv, Ivano-Frankivsk
Trial:	1980
Sentence:	2 years labour camp
Rearrested:	1981
Sentence:	5 years strict regime camp
Release scheduled:	1986

YURI LYTVYN - writer, translator

Born:	1934
Arrest:	August 6, 1979, Kiev
Trial:	December 17 - 19, 1979, Kiev
Sentence:	3 years labour camp
Rearrested:	1981
Sentence:	10 years special regime camp 5 years exile
DIED:	*SEPTEMBER 1984 in Perm Camp after reportedly going blind*

MYKOLA MELNYK - historian

Born:	1944
After constant KGB harassment	
COMMITTED SUICIDE:	*MARCH 9 1979*

VASYL OVSIYENKO - teacher

Born:	1949
Arrest:	1979
Trial:	February 8, 1979
Rearrested:	1982
Sentence:	10 years labour camp 5 years exile
Release scheduled:	1996

OKSANA POPOVYCH - historian, physically disabled

Born:	January 30, 1925
Arrest:	November 1974, Ivano-Frankivsk
Trial:	February 1975
Sentence:	8 years strict regime labour camp 5 years exile
Release scheduled:	October 1987

BOHDAN REBRYK - teacher

Born:	June 30, 1938
Arrest:	May 23, 1974
Trial:	1974, Ivano-Frankivsk
Sentence:	7 years labour camp
	3 years exile
Release:	1984

REV. VASYL ROMANYUK - Orthodox priest

Born:	December 9, 1925
Arrest:	January 12, 1972, Ivano-Frankivsk
Trial:	July 1972, Ivano-Frankivsk
Sentence:	2 years imprisonment
	5 years labour camp
	3 years internal exile
Released:	1982
	- recanted and presently resides in Ukraine

YURIJ SHUKHEVYCH

Born:	March 28, 1934
Arrest:	1948
Sentence:	10 years imprisonment
Re-arrested:	1958
Sentence:	10 years imprisonment
Re-arrested:	March 1972, Nalchik, ASSR
Trial:	September 9, 1972, Nalchik
Sentence:	10 years special regime prison
	5 years exile
1982	BECAME TOTALLY BLIND
Release scheduled:	March 1987

DANYLO SHUMUK - writer

Born:	December 30, 1914
Arrest:	January 12, 1972
Trial:	July 5-7, 1972, Kiev
Sentence:	10 years special regime labour camp 5 years exile
Release scheduled:	January 1987

IVAN SOKULSKY - journalist

Born:	1940
Arrest:	April 11, 1980, Dnipropetrovsk
Sentenced:	10 years labour camp 5 years exile
Release scheduled:	April 1995

VASYL STRILTSIV - teacher

Born:	January 13, 1929
Arrest:	October 25, 1979, Dolyna, Ivano-Frankivsk
Trial:	November 12, 1979, Dolyna
Sentence:	2 years labour camp
Re-arrested:	October 1981
Sentence:	6 years labour camp
Release scheduled:	1987

VASYL STRUS - writer, poet

Born:	January 8, 1938
Arrest:	May 1980
Trial:	September 29 - October 2, 1980
Sentence:	10 years labour camp 5 years exile
Release scheduled:	May 1995
	PRESENTLY SERIOUSLY ILL

YOSYP ZISELS - engineer

Born:	December 2, 1946
Arrest:	December 8, 1978, Chernivtsi
Trial:	April 3-5, 1979, Chernivtsi
Sentence:	3 years labour camp
Re-arrested:	1984

APPENDIX "EURO-7"

YURIY SHUKHEVYCH

Yuriy Shukhevych, 51, is a Ukrainian political prisoner whose history of persecution has come to span three decades. Currently serving his 34th year of imprisonemnt, he has been "free" for only 4 years since the age of 15. His case serves as a tragic example of Soviet persecution of minors who are held responsible for their parents' political beliefs and activities. They suffer the consequences of a Soviet legal system that punishes their refusal to denounce or disassociate themselves from their parents and their cause. Shukhevych can in fact personify the cruel fate of thousands of Ukrainians, Poles, Latvians, Lithuanians and Czechs who have maintained against great odds, a determination to realize their goal of a self determined national state.

Yuriy Shukhevych was born in Lviv, western Ukraine, in 1933, the son of Roman Shukhevych, who was at the time a leading member of the Organization of Ukrainian Nationalists (OUN), a resistance movement whose aim was to gain the independence of Ukraine from Polish and Russian oppression. During World War II, his father became the Commander-in-Chief of the Ukrainian Insurgent Army (UPA), an effective guerilla force that pitted itself against both Nazi and Soviet forces that occupied Ukraine. It was to maintain its struggle against the Soviets for an additional 5 years after the conclusion of the war.

In 1943, as a 10 year old, Yuriy Shukhevych and his mother were seized and deported to Siberia. After a period of 5 years, while still a minor of 15, he was arbitrarily sentenced to 10 years of hard labour. Shukhevych was brought out of prison in 1950 to identify the body of his father who had been killed in combat near Lviv by NKVD troops.

In the spring of 1956 his imprisonment was declared illegal. However, any recourse for freedom was quickly quashed when the Soviet Procurator General stated that Yuriy was the "son of a nationalist leader". The release was repealed and Yuriy was sent back to the infamous Vladimir Prison.

TEN YEARS AGAIN -

On the eve of his release, the Soviet authorities (KGB) approached Yuriy and demanded that he publicly denounce his father. Shukhevych refused, and on the day of his scheduled release on August 21, 1968 he was re-arrested on alleged charges of inspiring "anti-soviet agitation and propaganda" among the inmates of Vladimir Prison. On the basis of fabricated evidence of two criminal prisoners, Shukhevych was sentenced to an additional 10 year in a hard labour camp.

FREEDOM FOR 4 YEARS

Upon serving his sentence and being released in 1968, Shukhevych was not permitted to return to Ukraine for 5 years. He was forced to settle in Nalchyk in the Kabardinian ASSR (Caucasus) where he married Valentyna Trotsenko with whom he has had two children. Despite continuous KGB surveillance Shukhevych maintained links with other dissidents in Ukraine.

THE THIRD PRISON DECADE

Following a major crackdown and mass arrests of Ukrainian activists in January of 1972, Yuriy was approached and questioned. In March he was arrested. It became known that Shukhevych had begun to compile personal memoirs of his previous 20 years in Soviet prisons and labour camps. In a closed trial during September of 1972 he was found guilty of "anti-soviet agitation and propaganda" and sentenced as an especially dangerous criminal to 10 years at hard labour and an additional 5 years of exile.

Since his imprisonemnt in the high - security prison #2, Shukhevych has signed several protest and participated in hunger strikes. In January of 1979 he became a member of the Ukrainian Helsinki Group, and later renounced his Soviet citizenship. However, due to his total isolation in the prison, very little information has been made available - until now.

According to latest information Yuriy Shukhevych was taken to a Leningrad hospital in January 1982, where surgery was performed for detached retina on both eyes and removal of a cataract. Two weeks after the operation he became totally blind. Excerpts from a letter written by his mother and dated 25 March 1982 follow:

> "I visited my son together with my daughter, we waited the entire month of September for a permit and found him in a deplorable state. He began to lose sight in one eye very rapidly, the other was totally blind. He could not even recognize faces. This was in the middle of November and on Christmas day (January 7 by Eastern rite) they performed surgery. One eye was operated for a detached retina and the other for a cataract as well as a detached retina. Following the operation he regained sight in one eye for two weeks after which time he became totally blind. He is a virtual invalid but was designated only as an invalid of the second category. How much more incapacitated can one be? He is also in a state of complete malnutrition and exhaustion. He should undergo a treatment of resuscitation which would restore his general health, if indeed anything at all can help him. An inhuman fate befell him and us ..."
>
> " ... difficult to imagine. When my daughter and I came to see him in the hospital (after the operation), they brought him to us. He was feeling his way in order to reach me and I burst into tears. I hugged him, but his chest felt like a ladder — bones covered with skin — it was painful to look at him and even more painful to speak. I had never cried during these past thirty years until now. The system (Soviet regime) completed its task."

The Canadian Government advised that Canada is prepared to facilitate Shukhevych's entry to Canada and the Canadian Embassy in Moscow will grant a visa as soon as Shukhevych is able to obtain a travel document.

Shukhevych is currently serving his term of exile at:

Tomsk obl.,
Sheharskyj r-n,
p/o Oskino,
Internat Lesnaia Dacha,
U.S.S.R.

APPENDIX "EURO-8"

UKRAINIAN PUBLIC GROUP TO PROMOTE THE IMPLEMENTATION OF THE HELSINKI ACCORDS

MEMORANDUM NO. 1

The Effects of the European Conference on the Development of Legal Consciousness in Ukraine

1. THE FORMATION OF THE UKRAINIAN GROUP TO PROMOTE [the Implementation of the Helsinki Accords].

The evolution of the movement for Human Rights in the Soviet Union led to the formation on May 12, 1976, of the Group to Promote the Implementation of the Helsinki Accords in the USSR. Yuriy F. Orlov, a corresponding member of the Academy of Sciences of the Armenian SSR, was elected its leader. At first Orlov was summoned by the KGB and warned that his efforts to organize the group were provocative and could be classified as anti-Soviet activity. The broad support extended to the group by the world community, however, forced the KGB to refrain from repressive measures against its members, and within a few months the Moscow Group accomplished much in promoting the implementation of the humanitarian articles of the Final Act of the Conference on Security and Cooperation in Europe. Today, the Group's activities are

winning support even among the Communist parties of the West.

Although the authorities so far have not stopped the repressive measures against the fighters for civil rights, these measures are clearly becoming ever more undesirable. Government officials are forced to conclude that prisons and concentration camps not only do not strengthen their position, they weaken it. In fact, they weaken it more than would the unhindered activity of dissidents, if such were indeed allowed.

But then, excessive optimism is as dangerous today as underestimating the democratic forces and their effect on the state apparatus. One thing can be said with certainty: the struggle for Human Rights will not cease until these Rights become the everyday standard in social life.

In these circumstances, the Ukrainian Public Group to Promote the Implementation of the Helsinki Accords was formed on November 9, 1976. The following became members:

OLES BERDNYK	Prisoner of the Beria[1] concentration camps (1949-1956); science-fiction writer, prominent in Ukraine and abroad. His pen has produced close to thirty books. Some of them have been translated into English, German, Portuguese and other world languages. Expelled from the Writers' Union of Ukraine in 1972 for deviating from Socialist Realism. Currently earns his livelihood from physical labor.
PETRO GRIGORENKO	Former major general and department head at the [Frunze] Military Academy.[2] For his legal aid to the

1. Lavrentiy Pavlovich Beria (1899-1953) became chief of the Soviet secret police under Stalin in 1938; among his many duties, he administered the Soviet Union's network of labor camps.
2. The M. V. Frunze Military Academy in Moscow trains army staff officers for duty in tactical command.

Crimean Tatars,[3] who seek to return to their homeland, he was stripped of his rank and kept for over five years in a special psychiatric hospital. Released, he immediately renewed his active struggle for civil rights. Author of numerous scientific and publicistic works. He is the Ukrainian Group's representative in Moscow.

IVAN KANDYBA

Lawyer, one of the authors of the program of the Ukrainian Workers' and Peasants' Union.[4] Although the Union was never formed, he was sentenced to fifteen years' imprisonment, which he served in full. Lives under surveillance in Lviv Region. Deprived of the right to work in his profession, lives in extreme hardship.

LEVKO LYKYANENKO

Lawyer, one of the authors of the program for the Ukrainian Workers' and Peasants' Union. At first was sentenced to be shot, but later he and his co-author, I. Kandyba, received fifteen years' imprisonment. Served his sentence in full. Lives under surveillance in Chernihiv, where he works as an electrician. Known abroad for his numerous appeals in defense of the rights of Soviet political prisoners.

3. These Moslem people were in 1945 charged with collaboration with the Germans and exiled from the Crimea to areas in Soviet Asia. Though rehabilitated in 1956, they have been prevented from returning to their ancestral homeland.
4. In 1960 Kandyba, Lukyanenko and five other men made plans to form a legal organization, to be called the Ukrainian Workers' and Peasants' Union. The goal of the UWPU was to raise the issue of Ukraine's secession from the USSR, as provided for in the constitutions of the USSR and the UkrSSR, and to conduct peaceful propaganda to that end. For more on this case see Michael Browne, ed., *Ferment in the Ukraine* (New York and Washington: Praeger Publishers, 1971; Woodhaven, N.Y.: Crisis Press, 1973).

Memorandum No. 1

OKSANA MESHKO	Prisoner of Beria concentration camps (1947-1956); mother of Oleksander Serhiyenko,[5] a political prisoner in Vladimir Prison. An active advocate of civil rights in Ukraine. Listeners of [foreign] radio broadcasts[6] know her for her fervent appeals on behalf of her son, in which she raises issues that are among the most acute today.
MYKOLA MATUSEVYCH	Historian, born 1946. Because of his convictions, he was deprived of the right to an education — he was not allowed to complete the Institute. Was kept under arrest for fifteen days for having participated in Christmas caroling. Dismissed from work many times for [his] support of political prisoners. Lives from chance earnings.
MYROSLAV MARYNOVYCH	Electrical engineer, born 1949. Does not work in his profession. For his independent thinking and friendship with dissidents, he was thrice dismissed from his job. Presently he works as an editor at the Tekhnika publishing house.
MYKOLA RUDENKO	Prominent Ukrainian poet and writer, author of over twenty books. He was the political officer of a company during the siege of Leningrad. Was severely wounded and is a war invalid. Expelled

5. Serhiyenko (b. 1932) was active in the Ukrainian movement for human and national rights in the 60's and early 70's. Arrested in January 1972, he was tried in June 1972 on a charge of anti-Soviet agitation and propaganda (Art. 62, CC UkrSSR) and sentenced to seven years' labor camp, three years' exile. In 1973 he was transferred, in a disciplinary action, from a labor camp to the still harsher confines of Vladimir Prison.
6. Refers to reports about her activities and texts of her appeals, broadcast by foreign radio stations, most probably by Radio Liberty, the BBC and the Voice of America.

from the Communist Party of the Soviet Union and the Writers' Union of Ukraine for his philosophical and economic works. Until recently worked as a watchman. Member of Amnesty International and head of the Ukrainian Public Group to Promote.

NINA STROKATA — Microbiologist; wife of the well-known Ukrainian political prisoner, Svyatoslav Karavansky. Was sentenced to four years' imprisonment for her appeals in defense of her husband. Since her release she lives under surveillance in Kaluga Region.

OLEKSIY TYKHY — Teacher. From 1957 to 1964 he was in prisons and concentration camps for his political views. Deprived of the right to work in his profession, he works as a fireman and laborer. Interested in problems of education. In June 1976 his home was illegally searched; he was held in a cell for two days and brutally mistreated.

Immediately after the formation of the group, a brutal act was perpetrated against it. On the night before November 10, 1976, the apartment of the group's leader, Mykola Rudenko, was devastated. Unknown persons threw bricks through the windows. For several minutes the building shook from the hits; the neighbors thought there was an earthquake. Following the attack, eight sharp brick fragments, ranging from one-half to one-fifth of a brick, were found amidst the broken glass in M. Rudenko's apartment. A member of the group, Oksana Meshko, was injured by one of the fragments. The police, summoned to the scene, refused to file a report. A week later, however, police officials confiscated the brick fragments, gathered after the pogrom, explaining that they wanted to study the fingerprints. In fact, no further attention was paid to that case. Obviously all that mattered was that the material evidence be confiscated from the victims.

Memorandum No. 1

If one takes into account that M. Rudenko lives in the woods, where highly placed officials come to hunt boar and elk, it becomes clear that the destruction of his apartment was a rather transparent hint. Only the support of the world community can protect the group from merciless reprisals.

2. TYPICAL VIOLATION OF HUMAN RIGHTS.

From the first years of the Stalinist dictatorship, Ukraine became the scene of genocide and ethnocide. To show that we are not exaggerating, let us recall the academic definition of genocide. Here it is:

> GENOCIDE—one of the gravest crimes against humanity, consisting of the destruction of national, ethnic, racial or religious population groups. . . especially the deliberate creation of such living conditions that are calculated to lead to the total or partial physical destruction of any population group.*

That is what is said about genocide in the Ukrainian Soviet Encyclopedia. The authors of the article, however, do not cite examples of genocide — examples for which they would not have to search very far.

In 1933, the Ukrainian nation, which for many centuries had not known famine, lost over six million people, dead from starvation. This famine, which affected the entire nation, was artificially created by the authorities:[7] wheat was confiscated to the last grain. If we add to this the millions of kulaks who, their property confiscated, were deported with their families to Siberia, where they died, then we can count ten million Ukrainians who were destroyed, quite deliberately, just in the short span of some three years (1930-1933). One quarter of the Ukrainian population! And yet to come was the year 1937, when Ukrainian prisoners would be shot by the hundreds of thousands. Later, there would be the war

*Ukrainian Soviet Encyclopedia, Volume 3, page 186.

7. Most historians agree that the artificial famine in Ukraine was organized by the Soviet government in order to break resistance to collectivization. The underground journal *The Ukrainian Herald* claims that the main reason for the famine was to destroy the Ukrainian peasantry, and thus prevent it from Ukrainianizing the cities, which were mostly Russified. See *The Ukrainian Herald, Issue 7-8: Ethnocide of Ukrainians in the USSR* (Baltimore: Smoloskyp Publishers, 1976).

with Germany, which would destroy not less than seven to eight million more Ukrainian citizens. And after this, another war would begin: the destruction of the Ukrainian Insurgent Army,[8] which took up arms against Hitler and did not put them down when Stalin demanded it. The peaceful population was being destroyed along with the insurgents. Hundreds of thousands of minors, women and the elderly ended up in concentration camps only because some insurgent drank a cup of milk or ate a crust of bread in their home. Some "insurgents" turned out to be Chekists[9] in disguise. The prison term was uniform: twenty-five years. Later, more were added. Few of these martyrs returned to their homeland.

If one were to glance at the last half-century of our history, it would become absolutely clear why our native language is not heard today on the streets of Ukrainian cities. Here is what Ukrainian political prisoner M. Masyutko wrote from a concentration camp in 1967, that is, at a time when it seemed to us that the barbed wire had been destroyed forever:

> *If a traveler, despite all the categorical prohibitions, were to succeed in spending some time in a camp for political prisoners in Mordovia, of which there are as many as six here, he would be greatly astonished. Here, thousands of kilometers from Ukraine, he would hear at every step the unmistakable Ukrainian language in all the dialects of contemporary Ukraine. An involuntary thought would arise in the traveler's mind: "What is happening in Ukraine? Disturbances? A revolt? How do you explain such a large percentage of Ukrainians among political prisoners, a percentage that reaches 60 and even 70 per cent?" If this traveler were also to spend some time in Ukraine soon after this, he would immediately see for himself that there is no revolt nor disturbances in Ukraine. But then a new question would*

8. During World War II the Ukrainian Insurgent Army or UPA (*Ukrayinska Povstanska Armiya*) waged guerilla warfare against the German army, the Red Army and Soviet partisans, being especially active in Western Ukraine. After the war the UPA, in pursuit of independence for Ukraine, continued fighting Soviet forces well into the 50's.
9. After regular Soviet army units proved ineffective in the campaign to crush the Ukrainian Insurgent Army, the task was assigned to special security forces (the name Chekist is derived from Cheka, the first Soviet security police organization). These forces, among other methods, such as chemical warfare, used specially trained, Ukrainian-speaking units that impersonated UPA fighters, to uncover and neutralize the UPA's widespread support among the population.

Memorandum No. 1

> *come to his mind: "Why is the Ukrainian language heard so rarely in the cities of Ukraine, but why is it heard so often in the camps for political prisoners?"*[10]

Where, in what should one search for the roots of these horrors that, so much like an avalanche, have befallen the Ukrainian people? In our opinion, the answer can be found in that in the course of three decades of Stalinist dictatorship, Human Rights, which were proclaimed in the Declaration of the Rights of Working and Exploited Masses and in the Declaration of the Rights of the Peoples of Russia, were reduced to naught. As a result of the bureaucratic destruction of the principles of the Declaration of the Formation of the USSR, the national rights of Ukraine as a member of the [Soviet] Union ceased to be a social reality.

In the 1960's Ukraine suffered another calamity: the most talented members of the young Ukrainian intelligentsia were thrown into prisons and concentration camps. These, now, were people who had grown up under Soviet rule. They had been taught to believe Lenin's every word. And they believed. Precisely for this belief of theirs they ended up in concentration camps and special psychiatric hospitals.

Here, the nationality issue is paramount. For decades, the Ukrainian had it pounded into his head that for him there are no nationality issues, that only the sworn enemies of Soviet rule were capable of contemplating the separation of Ukraine from Russia. Even the very thought on this subject — yes, even when it flashed inadvertently — seemed to be so horrible that it had to be immediately driven from the head. And God forbid that someone should share it with a friend, or even one's brother! A worse crime has never existed during the entire thousand-year history of Ukraine.

Then behold, a young person begins to study Soviet law and unexpectedly discovers that such yearnings cannot be a crime at all: they are made legal by the Soviet Constitution. Nor is it said

10. This passage is from Mykhaylo Masyutko's letter to the Supreme Soviet of the Ukrainian SSR, written from Camp No. 11 in Mordovia. See Browne, *Ferment in the Ukraine.*

anywhere in the Criminal Code of the Ukrainian SSR that agitation for the separation [of Ukraine] from Russia is punishable by law. The code (Article 62) speaks of something else: "Agitation or propaganda conducted with the intent of undermining or weakening Soviet rule." Such agitation is punishable by deprivation of freedom for a term of from six months to seven years.

Yet, the secession of a republic from the Soviet Union does not necessarily involve the weakening of Soviet rule. On the contrary, this rule could find greater support among the populace — the republic remains soviet[11] but is completely independent. So, in this case, there is absolutely no agitation against Soviet rule. Or else it should then be noted that such "agitation" is also present in the Treaty of December 27, 1922, on the basis of which the USSR was formed:

> **The union must be set upon a foundation of the principles of voluntariness and equality of the republics, with the right of each republic to freely leave the Union.***

We could cite dozens of quotes from Lenin, which show that it is precisely in this *voluntariness* that the spiritual and political essence of the Soviet Union should be seen.

As a rule, it has not been possible to prove that a young person who dreams of the secession of Ukraine from the USSR simultaneously yearns to weaken Soviet rule. After all — to give an example — the restructuring of the economy on the basis of "capitalism which exists alongside communism" (NEP)[12] was just another form of Soviet rule — a truly Leninist form, on top of it all!

And still, in spite of this, Levko Lukyanenko, who had been gripped by the ideas of national independence, was sentenced to be shot, his sentence later commuted to fifteen years' deprivation of freedom. Levko Lukyanenko certainly did not intend to eliminate Soviet rule in Ukraine; he simply wanted the Ukrainian people to realize their constitutional rights. With this as their goal, the young lawyers L. Lukyanenko and I. Kandyba, who sincerely believed in the Soviet law they had learned so conscientiously, prepared a relatively moderate draft of a "Program" of the

*Lenin, V. I., *Collected Works*, Volume 45, page 360.

11. Soviet in the sense that it is based on rule by the *soviets*, that is, councils of peasants, soldiers and workers.

12. In 1921 Lenin, in order to revive the Soviet economy, introduced the New Economic Policy. The NEP, which effected a return to a limited capitalist system, did succeed in raising the Soviet national income to pre-war levels; however, in 1928 it was replaced by the first five-year plan.

Ukrainian Workers' and Peasants' Union. And nothing more. The Union itself, naturally, was never formed.

But several persons sitting around a table and seriously discussing something — that, according to the standards of the KGB, is an "organization." In this case, Article 64 of the Criminal Code of the Ukrainian SSR permits the application of all articles contained in the section entitled "Especially Dangerous Crimes Against the State" — Articles 56-63. Also included here is treason (Article 56), which is punishable by death. That was the justification for the death sentence for one of the authors of the "Program."

Actually, there was no legal basis for sentencing L. Lukyanenko and I. Kandyba. There was none because they never agitated against Soviet rule, and only such agitation is considered a crime. And it is totally incomprehensible how punishment that the Code prescribes for treason could have applied to them.

Here, perhaps, it is necessary to mention Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights, according to which even anti-Soviet agitation (if non-violent) is not a crime but merely an expression of personal convictions. Can a state be considered civilized if, having ratified international agreements that guarantee the highest human rights, it then passes laws for domestic use that nullify these rights?

But then, anti-Soviet propaganda is not at all what the issue in Ukraine is about; none of the members of the young intelligentsia who were arrested in the 1960's and 1970's called for destruction of Soviet rule. Most of these young people did not even dream of the constitutionally unassailable separation of Ukraine from Russia. The only issue involved was that Russification, thinly disguised as "internationalism," has spread much too far. The inspiration for this movement was I. Dzyuba,[13] who later, having spent almost a year in KGB prisons, repudiated his own convictions. But they were not repudiated by V. Moroz, V. Chornovil, V. Stus, O.

13. In 1965 Ivan Dzyuba, leading Ukrainian literary critic and ardent supporter of the Ukrainian cultural Renaissance of the 60's, wrote *Internationalism or Russification?*, a scholarly analysis of the Soviet government's Russification policies and their effect on the Ukrainian national identity. It was published in an English translation under the title *Internationalism and Russification? A Study in the Soviet Nationalities Policy* (London: Weidenfeld and Nicolson, 1968, 1970; New York: Monad Press, 1974).

Serhiyenko, I. Svitlychny, Y. Sverstyuk,[14] and many others. Prisons, isolation cells, concentration camps, special psychiatric hospitals, strict KGB surveillance and an existence halfway to starvation — these are the cruel wages for an ardent belief in the sanctity of the spirit and the letter of the Soviet Constitution.

It is Power that sits in judgement and not Law. And Power always interprets the laws in a manner that is advantageous to it. That which is Soviet, i.e., that which has been defined by the Treaty on the Formation of the USSR and the Soviet Constitution, is labelled as anti-Soviet.

What gives even the illusory right, a right nowhere recorded, to conduct such trials? We often hear that the Constitution of the USSR should not be interpreted literally, because it contains Article 126,[15] which establishes that the leadership nucleus of our society is to be the Communist Party. The party issues its decisions and resolutions and it is they, and not some other documents, that explain how this or that problem should be interpreted today. If, for instance, a party resolution on combating nationalism has been issued, then it — nationalism — should be considered an anti-Soviet activity. Efforts to instill in one's compatriots a love for the Ukrainian language and national culture are beginning to be considered anti-Soviet and bring sentences of ten-twelve years of imprisonment.

These legal contradictions are convincingly exposed by Ukrainian political prisoner Hryhoriy Prykhodko in his letter of November 17, 1975, to the Fourth Session of the Ninth Congress of the Supreme Soviet of the USSR:

> *Externally, the Soviet Union is the most enthusiastic supporter of the Declaration of Human Rights, while inside the USSR citizens are still so disfranchised that they dare not even demand those rights; furthermore, the Declaration has never been printed in Ukrainian.*
>
> *Externally, the Soviet Union speaks out against colonialism and for the right of nations to self-determination, while inside the USSR it smothers any effort of non-Russian nations toward separation from Russia and toward the creation of independent states. . .*
>
> *In fact, the actions of the government of the USSR contradict the very laws of the USSR.*

14. Historian Valentyn Moroz, journalist Vyacheslav Chornovil, poet Vasyl Stus, art teacher Oleksander Serhiyenko, poet and literary critic Ivan Svitlychny and literary critic Yevhen Sverstyuk were among the leading lights of the Ukrainian movement for national and human rights in the 1960's and early 1970's. Moroz was arrested in 1965 and 1970, the others during the 1972 wave of repression against Ukrainian activists.
15. Reference is to the 1936 Constitution. The new 1977 Constitution contains a similar provision in its Article 6.

Memorandum No. 1

They contradict because these laws must always be interpreted not as they are written but as the party leadership demands. In fact, a law in the USSR is a trap for the naive — it provokes but does not protect from arbitrariness.

Even if it is accepted, however, that the party must be the leadership nucleus of society, it does not automatically follow from this that any other form of thinking other than the party's is anticonstitutional. The Constitution gives Soviet citizens freedom of speech, freedom of the press, freedom of assembly and demonstration. The leadership nucleus does not have the right to interpret these democratic articles of the Constitution for its own benefit; its sole task is to make these democratic freedoms real and not just formally declarative. If it acts otherwise, then the activities of the nucleus itself are unconstitutional and not those of the citizens who struggle to gain those democratic freedoms. The Constitution is above the will of the government; it is above because, theoretically and historically, the Subject of the Law is not the Party nor the State, but the Individual.

The bureaucracy seeks to liquidate this thousand-year-old legal norm and as a result, in practice, the situation arises about which the Ukrainian Soviet Encyclopedia writes, "He (the slave — [Ukrainian Group to Promote]) was the victim and not the subject of the law."*

3. THE SAVAGENESS OF THE SENTENCES.

In 1972, massive arrests began in Ukraine. Arrested were scores of young people who sympathized with I. Dzyuba, whose book, *Internationalism or Russification?*, became popular in the *samvydav.*[16]

Vasyl Lisovy, a Ph.D. [*kandydat*] in Philosophy, never voiced his sympathies for the "Sixtiers,"[17] as the young

*Ukrainian Soviet Encyclopedia, Volume 2, page 447.

16. Ukrainian term that is the equivalent of the Russian *samizdat*. Both mean "self-publishing" and refer to literature that escaped official censorship.

17. The *shestydesyatnyky*, "Sixtiers," were young poets, writers, artists, composers and others who, beginning in the early 1960's, initiated a Ukrainian cultural revival, which, in turn, became the basis for a revival of Ukrainian national consciousness.

people began to be called; he was absorbed in his scholarly work. But when Lisovy heard of the arrests of I. Dzyuba, I. Svitlychny, Y. Sverstyuk, V. Stus, O. Serhiyenko and others, his conscience bade him: You must not be silent! Lisovy clearly saw that neither universal laws nor Soviet law provided any basis for these arrests. They were, in essence, antilegal and anticonstitutional, and, as such, anti-Soviet. Filled with belief in the sanctity of the Soviet Constitution, Vasyl Lisovy, a communist, wrote the party and government leadership a letter in which he argued the illegality of the arrests. Toward the end of his letter he wrote something like the following: "If these people are criminals, then I also am a criminal, because I share their views." Socratic consistency then led him to the conclusion: "It follows from this that I too should be arrested and tried along with them." Naturally, in writing these lines, Lisovy did not actually believe he would be arrested for them.

But the soulless machine of the KGB immediately took care of that. V. Lisovy's "request" was granted with fantastic generosity: he was sentenced to seven years' imprisonment and three years' exile.

For what? After all, no one other than government officials and judges had read his letter. The question arises: can it be that these people are so uncertain of their Soviet convictions that they decide to protect themselves immediately from Lisovy's "agitation"?

And here is another example. Svyatoslav Karavansky and Hryhoriy Prokopovych never concealed their nationalism; it forms the essence of their beliefs. It is known that V. I. Lenin insisted on differentiating between the nationalism of an enslaved nation and the nationalism of a nation that enslaves. Lenin not only did not condemn the nationalism of an enslaved nation, but justified it morally and politically, especially if it was not of an offensive nature but characterized by the defense of rights. Yet S. Karavansky

Memorandum No. 1

and H. Prokopovych and hundreds of other Ukrainian nationalists who peacefully demanded the independence of Ukraine were sentenced after the war to twenty-five years' imprisonment because of their convictions. Later, under Khrushchev, some were released for a few years. But immediately after the end of the Khrushchev thaw, they were again rounded up into concentration camps for the same thing — for their convictions.

A year to eighteen months from now, S. Karavansky will complete his term of imprisonment, which now totals close to thirty years. We are compelled to ask: Will not the KGB organs lengthen his term by another ten-fifteen years? After all, S. Karavansky does not conceal that he has not renounced his nationalist convictions — they have only been strengthened and hardened. He is also well aware that under Soviet law, these convictions, as well as their propagation, are not crimes.

The scheme by which the KGB operates in order to transform the legally oriented nationalism of enslaved nations — a phenomenon which, according to Lenin, is completely natural and politically justified — into a "serious crime against the state," is well illustrated by the case of Valeriy Marchenko. A philologist and linguist, he was simultaneously indicted for Ukrainian and Azerbaijani nationalism. This by itself is enough to understand that no nationalism was involved here at all.

At the trial, the Azerbaijani nationalism was dropped (Article 63, Criminal Code, Azerbaijan SSR); only the charge of Ukrainian nationalism was retained.

The court (we quote the decision of the court) "determined that from the end of 1965 to 1973, while residing in Kiev, Marchenko, V.V., under the influence of nationalist convictions that resulted from his becoming acquainted with illegal, anti-Soviet literature, listening to hostile broadcasts of Western radio stations and misinterpreting isolated issues of the nationalities policy of the Soviet State, with the intention of undermining and weakening Soviet rule. . ."

We quote no further, for it is already abundantly clear: simple, normal acts that are the natural expression of public life, in no way fall under any of the articles of the Criminal Code of the Ukrainian SSR, not to mention international conventions. But to force the Criminal Code to work for the KGB, the following formula is arbitrarily invoked: "with the intention of undermining and weakening Soviet rule . . ." By applying this formula where it just will not fit, it is possible to impute "a serious state crime" to a talented linguist because of his love for the Ukrainian and Azerbaijani languages.

On the basis of these openly demogogic charges, V. Marchenko was sentenced to six years' imprisonment in a strict-regime corrective labor colony and two years in exile.

On September 19, 1974, Vasyl Fedorenko illegally crossed the border at the Chop train station. The Czechoslovakian border guards arrested him and turned him over to Soviet authorities. In March of 1975, on the basis of Article 56 (treason, desertion to the enemy) and Article 62 of the Criminal Code of the Ukrainian SSR, the Uzhhorod Regional Court sentenced him to fifteen years' imprisonment, of which five years were to be in Vladimir Prison.

If we are to adhere to normal logic, then it follows from this inhuman sentence that the Czechoslovak Socialist Republic is a country hostile to the USSR. How else could V. Fedorenko have been charged with "desertion to the enemy"?

The fact of the matter is that V. Fedorenko had earlier served a sentence for his nationalistic beliefs, and that is precisely why he was tried not under Article 75 (crossing the border without a valid passport or permit), which stipulates punishment of from one to three years' imprisonment, but under Article 56. At that, they were not even ashamed to call Czechoslovakia an enemy state. But then, perhaps that is what the KGB thinks of Czechoslovakia.

In his final statement at his trial, V. Fedorenko said:

Memorandum No.-1

Citizen judges! Can it be that the independence of my thoughts is so dangerous to your order? Can it be that my ideas, and only they, force you to try me on such an unbelievable charge as treason and to hand down a brutal sentence?!

Soon you will be celebrating the 30th anniversary of Victory. Then you feared neither cannon nor tanks — that was an army! And now? Now you fear my convictions. . .

Only where the government does not fear its people and tells them the truth about its failures as well as its achievements can freedom and democracy exist. . . A state whose government hides the truth from its people can be neither democratic nor free.

V. Fedorenko, in protest against this savage arbitrariness, announced an indefinite hunger strike. Existing on the brink of death, he has continued his protest for many months now.[18]

We could cite dozens of examples where Ukrainian nationalism, real or imagined, leads to inhuman sentences. This clearly shows that it is not Soviet authority that conducts the trials (Soviet laws do not permit trials for nationalism protective of rights), but fanatical great-power chauvinists. Power, not Law, sits in judgement.

4. AFTER THE HELSINKI CONFERENCE.

When the European Conference was being prepared, rumors circulated within the Ukrainian community: there

18. Fedorenko's first hunger strike, during which he was fed by force, lasted from April 26 to July 31, 1975. On Dec. 10, 1975, while still in Vladimir Prison, he began a second hunger strike, which lasted at least into 1977. As of September 1980 he was in a labor camp in Mordovia.

would soon be an amnesty. Children, now of school age, would embrace their emaciated fathers, whom they had never seen as free men.

But these hopes turned out hollow. The Helsinki Accords, just as the Universal Declaration of Human Rights, ended up between the propaganda millstones, from where always the same old grist has emerged: bombastic words that have nothing in common with reality.

We will say nothing about free contacts among people of various countries and continents. That is a luxury about which a Ukrainian does not even have the right to dream. The main issue is that government organs, which consider themselves Soviet, should adhere to their own laws.

Our group could cite many examples of prison authorities forcing Ukrainian political prisoners and their families to speak only in Russian during visitation. No doubt this is explained by practical considerations: they want to monitor the conversation. But when you analyze it deeper, this administrative measure takes on symbolic meaning: for the sake of the jailers' convenience, you are forced to renounce your greatest spiritual treasure — your native language.

Or, for example, Article 6 of the Corrective Labor Code of the Ukrainian SSR states:

> Persons sentenced to deprivation of freedom for the first time, who prior to their arrest lived or were sentenced within the Ukrainian SSR, are to serve their sentence, as a rule, within the Ukrainian SSR.

A perfectly natural question arises: How did those tens of thousands of Ukrainians end up in Mordovian camps, where, according to the testimony of M. Masyutko, they comprise close to 70 per cent of all prisoners? Or, perhaps, has the situation fundamentally changed since the Helsinki Conference? Any yet, the group has abundant evidence that no changes for the better have occurred in this matter.

Memorandum No. 1

Article 6 of the Corrective Labor Code of the Ukrainian SSR recognizes *exceptional* cases, when, "for the sake of a more efficient rehabilitation," it is permissible to send Ukrainian prisoners to other republics. It is unclear what educational principles are involved here. One thing is known: in the past half century, more Ukrainians have died in Mordovia than Mordovians were born.

Our group does not have at its disposal complete data about Ukrainian political prisoners. We only have separate bits of information that we were able to gather. We list some of them:

Men's Zones in Mordovia

Especially strict regime

(431120, Mordovian ASSR, Zubovo-Polyansky District, Sosnovka, Institution ZhKh 385/1-6)

SURNAME, NAME AND PATRONYMIC	DATE OF BIRTH	PROFESSION	DATE OF ARREST	LENGTH OF CAMP TERM & EXILE [in years]	DATE OF [EXPECTED] RELEASE
MEL, Ivan Andriyovych	1936	Student-historian	1972	10+5	1/12/87
MOROZ Valentyn Yakovych	4/15/36	Historian	1970	9+5, of which 6 in prison	6/1/84
OSADCHY Mykhaylo Hryhorovych	1936	Writer	1972	7+3	1/12/82

Memorandum No. 1

KARAVANSKY, Svyatoslav Yosypovych	1920	Poet-publicist	1965 (2nd time)	25+10	1978
SHUMUK, Danylo Lavrentiyovych	1914	Writer	1972 (3rd time)	10+5	1/12/87
KURCHYK, Mykola Yakovych	1927	Toolmaker		28	1978
MURZHENKO, Oleksiy			1971	15	1986
REBRYK, Bohdan	1938		1970	7+3	1984
ROMANYUK, Vasyl Omelyanovych		Priest	1972	10	1982
SHYNKARUK, Trokhym		Poet	1970 (2nd time)	12	1982
YEVHRAFOV					

Strict regime [19]

(Mordovian ASSR, Tenhushevsky District, village of Barashevo, Inst. ZhKh 385/3-5)

CHORNOVIL, Vyacheslav Maksymovych	1937	Journalist	1972	6+5	1/12/83
STUS, Vasyl Semenovych	1936	Poet	1972	5+3	1/12/80

(Mordovian ASSR, Potma Station, village of Lisne, Inst. ZhKh 385/19)

ZHURAKIVSKY, Mykhaylo	1921		1953	25	1978
KRAVTSOV, Ihor Ivanovych		Engineer	1972	5	1977
SEMENYUK, Roman	1927		1949	28	1977

19. Soviet labor camps, or colonies, as they are called officially, are divided according to four regimes. Specified in the sentence, they are, in increasing order of severity, the ordinary or general regime, the intensified, the strict, and the especially strict or special regime. The type of regime governs the number of visits a prisoner may have, the amount of correspondence, the number of parcels he may receive and the extent of supplementary food purchases he may make. See *Prisoners of Conscience in the USSR: Their Treatment and Conditions* (London: Amnesty International Publications, 1980).

Memorandum No. 1

Women's Zones in Mordovia

(431200, Mordovian ASSR, Tenhushevsky District, village of Barashevo, Inst. ZhKh 385/3-4)

KALYNETS, Iryna Onufriyivna	1940	Poetess	1972	6+3	1/12/81
POPOVYCH, Oksana Zenonivna	1925		1973	8 + 5	1986
SENYK, Iryna Mykhaylivna	1926	Nurse	1972	6+5	11/17/83
SHABATURA, Stefaniya Mykhaylivna	1938	Artist-gobelin weaver	1972	5 + 3	1/12/80

Perm Region Camps

(618810, Perm Region, Vsesvyatskaya Station, VS 389/35)

KALYNETS, Ihor Myronovych	1940	Poet	1972	6 + 3	1981
KOVALENKO, Ivan Yukhymovych	1914(?)	Philologist	1972	5	1/12/77
MARCHENKO, Valeriy	1948(?)	Philologist	June, 1973	6 + 2	1981
PRONYUK, Yevhen Vasylyovych	193-	Philosopher	1972	7 + 5	1984
SVITLYCHNY, Ivan Oleksiyovych	1929	Philologist	1972	7 + 5	1984
SYMYCH, Myron	1917		1967	15 (2nd time)	1982
BASARAB, Dmytro			1953	25	1978

Memorandum No. 1

VERKHOLYAK, Dmytro	1955		1955	25	1980
SHULYAK, Oleksa			1953	25	1978
PIDHORODETSKY, Vasyl			1954	28	1982
PRYSHLYAK, Yevhen			1952	25	1977
MAMCHUR, Stepan			1956	25	1981
KVETSKO, Dmytro			1967	15 + 5	1987
MOTRYUK, Mykola Mykolayovych	2/20/49			4	
SHOVKOVY, Ivan Vasylyovych	7/7/50	Engineer		5	
DEMYDIV, Dmytro Illich	11/3/48			5	
MARMUS, Volodymyr V.	1949			6 + 5	
MARMUS, Mykola Vasylyovych	1947			5 + 3	

(Perm Region, Chusovsky District, village of Kuchyno, VS 389/37)

SVERSTYUK, Yevhen Oleksandrovytch	1928	Writer	1972	7 + 5	1984

(Perm Region, Chusovsky District, VS 389/36)

BERNYCHUK, Anatoliy	1939		1970	12	1982

Memorandum No. 1

HRYNKIV, Dmytro Dmytrovych	6/11/48	Poet	1973	7 + 5	1985
CHUPRIY, Roman Vasylyovych	7/1/48			4	
RIZNYKIV, Oleksa Serhiyovych	1938	Poet	1971	6½	1977
HYRCHAK, Hryhoriy Andriyevych	1930	Artist	1952	25	1977
HUTSALO, Yuriy	1928			25	
STROTSYN, Pavlo	1928		1958	25	1983
SENKIV, Volodymyr Yosafatovych	1954		1973	4 + 3	1980
KYSELYK, Vasyl	1927		1953	25	1978
HLYVA, Volodymyr			1949	28	1977
PALIYCHUK, Dmytro	1928			25	
KULAK, Onyfriy	1928			15	
YANKEVYCH, Stepan	1928			25	
FEDYUK, Vasyl	1925			15	

(618801, Perm Region, Chusovsky District, Polovynka, VS 389/37)

LISOVY, Vasyl Semenovych	1937	Philosopher	1972	7 + 3	1982

Memorandum No. 1

Vladimir Prison[20]

(600020, Vladimir-20, Institution OD-I/st.-2)

ANTONYUK, Zinoviy Pavlovych	1943	Chemical engineer	1/12/72	7 + 3	1982
BONDAR, Mykola Vasylyovych	11/21/39	Philosopher	11/7/71	7 + 3	1981
HAYDUK, Roman Vasylyovych				5 + 3	
ZDOROVY, Anatoliy Kuzmovych	1/1/38	Ph.D. in technical sciences	1973	7 + ?	
ROKYTSKY, Volodymyr Yulianovych	1930	Publicist	1/12/72	5 + ?	
PRYKHODKO, Hryhoriy Andriyovych	1935	Electronics engineer		5 + ?	
POPADYUK, Zoreslav Volodymyrovych		Student at Lviv University			
SERHIYENKO, Oleksander Fedorovych	6/26/32	Artist-restorer	1/13/72	7 + 3	1982
SAPELYAK, Stepan Yevstafiyovych	2/26/52	Student		5 + 3	
TURYK, Andriy Markovych	10/14/27		1958	25	1983

20. Located in the ancient city of Vladimir, approximately 100 miles east of Moscow. Prison regime is considered by Soviet authorities to be more severe than that in any labor camp.

Memorandum No. 1

BUDULAK-SHARYHYN, Mykola Oleksandrovych	4/22/26		9/20/68	10	1978
PEDAN, Leonid					
SHUKHEVYCH, Yuriy Romanovych	3/28/31	Publicist	1973	10	1983
FEDORENKO, Vasyl Petrovych	3/30/28		11/16/75	15	1990

In Exile

SURNAME, NAME AND PATRONYMIC	ADDRESS
HORBAL, Mykola Andriyovych	Tomsk Region, village of Porabel, SU-6, car 16.
HANDZYUK, Volodymyr	636400, Tomsk Region, Chayinsky District, village of Podgorne, Lermontov Street 34/4.
KAMPOV, Pavlo Fedorovych	836842, Tomsk Region, Pervomaysky District, village of Komsomolsk, Poshtovy Lane 3, Apt. 2.
KOTS, Mykola	Tomsk Region, village of Geguldet, Pushkin Street 48, Apt. 2.
KRAVETS, Andriy	636500, Tomsk Region, Verkhnoketsky District, p/v Byely Yar, village of Poludenovka.

Memorandum No. 1

PROKOPOVYCH, Hryhoriy Hryhorovych	**Krasnoyarsky Territory, village of Kurasino, Molodezhna St. 3-6.**
HUBKA, Ivan Mykolayovych	**663120, Krasnoyarsky Territory, Pyrovsk, Koreneva St. 47.**

The group's goal is to continue to collect information about Ukrainian political prisoners. The information at hand, however, is quite sufficient to conclude that the "exceptional occurrence" mentioned in Article 6 of the Corrective Labor Code of the Ukrainian SSR has become the norm: none of the above-mentioned political prisoners is serving his punishment — handed down by a court — in his homeland. For writing poems that were never made public, the talented poets Ihor Kalynets and his wife Iryna Kalynets have been taken from Ukraine for nine years to be subjected in the snows of Mordovia to KGB re-education "in the spirit of an honest attitude toward work" (Article 1, Corrective Labor Code of the Ukrainian SSR). Where else but in the USSR and China are poets thus "re-educated"?

On the other hand, Ukraine is well supplied with psychiatric hospitals.

By a decision of the Kiev Regional Court, Vasyl Ruban, in September 1972, was placed in the Dnipropetrovsk special psychiatric hospital for a manuscript which had been confiscated from him, one with the expressive title "Ukraine — Communist and Independent." This topic has already been discussed in previous sections. For Ukrainian political prisoners, this manner of thinking is typical.

Anatoliy Lupynis was placed there without a court decision; in 1971 he was taken for a "little therapy." They took him and "forgot" to discharge him. From 1957 to 1967 Lupynis was deprived of his freedom; he took part in a strike in Mordovian Camp 385/7. For this he was placed in Vladimir Prison. He maintained an eight-month-long hunger strike that left him an invalid. He was bound to a bed in a camp hospital for approximately two years until finally released in 1967. His family and friends assume that

Memorandum No. 1

Lupynis is in a psychiatric hospital for reading poetry at the Taras Shevchenko monument on May 22, 1971.[21]

Boris Kovhar was thrown into the Dnipropetrovsk special psychiatric hospital from January 12, 1972, to August 1976. KGB. The Helsinki Group has at its disposal all the evidence to confirm this.

Mykola Plakhotnyuk, a physician who specializes in tuberculosis, was kept in the Dnipropetrovsk special psychiatric hospital from January 12, 1972, to August 1976. when he was transferred to a similar hospital in Kazan.

Below we list individual incidents of gross violations of Human Rights that have occurred in the last few months.

Mykhaylo Kovtunenko, a Kiev physician, was arrested in September 1976 for refusing to work for the KGB.[22] As was the case with Kovhar, the group has considerable evidence which gives the right to attest to this. He was accused of bribery, as in the noted case of the physician M. Shtern[23] of Vinnytsya.

Recent information indicates that M. Kovtunenko was transferred without trial to a psychiatric hospital in Kiev. Should the world community remain silent about him, they [the authorities] will "forget" to discharge him, as happened with Kovhar and Lupynis.

21. For an account of this incident in Kiev and examples of Lupynis' poetry see *The Ukrainian Herald, Issue 6: Dissent in Ukraine* (Baltimore: Smoloskyp Publishers, 1977). May 22 (date in 1861 on which Taras Shevchenko's body was transferred from St. Petersburg to Kaniv in Ukraine) has served as the occasion on which Ukrainian patriots gather, usually at monuments to Shevchenko in Kiev and other cities, to honor Ukraine's national poet.
22. Kovtunenko was, in fact, punished for refusing to spy on his friend, Mykola Rudenko. Rudenko's article "You Don't Want to Be a Scoundrel — To Prison With You!," which figured in the charge against him (see "Verdict" in the Appendix), was written in defense of Kovtunenko.
23. Mykhaylo Shtern, a Ukrainian-Jewish doctor, was arrested soon after his two sons applied for emigration to Israel. Charged with accepting bribes from his patients, he was sentenced in 1974 to eight years' imprisonment. An international campaign on his behalf led to his release in March 1977; shortly thereafter, he emigrated from the USSR to Israel. See August Stern, ed., *The USSR vs. Mikhail Stern* (New York: Urizen Books, 1977).

Memorandum No. 1

On November 2, 1976, Yosyp Terelya was thrown into the psychiatric hospital in Vinnytsya. Terelya has spent fourteen of the thirty-three years of his life in camps, prisons and special psychiatric hospitals for his religious and nationalistic convictions. In April 1976, he was released. He was pronounced perfectly healthy and even subject to military service, although, in fact, he became an invalid: his spine was injured while he was tortured in prison. He worked as a cabinetmaker in a district hospital. It was there that the ambulance picked him up to take him to an insane asylum.

Y. Terelya is a promising poet. He was never given the opportunity to study, but nobody is capable of suppressing the emotions he expresses in his poems. It was precisely for his uncompromising nationalistic and religious stand, expressed in large part in his poetry, that Terelya has left almost half his life in the camps, Vladimir Prison and special psychiatric hospitals. This is what Terelya writes from the Vinnytsya psychiatric hospital:

Today, on the 10th, I received my first injection, though I hadn't asked anybody for it. But when people want what is "good" for their neighbor, they sometimes permit themselves the impermissible (that is, the amoral, the unconscionable). The reaction has started bubbling. Good! There is much acid.

There are almost forty variously sick persons in the room. They placed me among the violent, and on top of that they toss in alcoholics with the D.T.'s who scream every night as if they were being butchered. No walks — fresh air is forbidden! The same goes for any contacts; even the orderlies are warned not to speak to me. "No exchanges." The food is horrendous, almost like the prison swill, and there are days when you can't tell where you are.

The KGB, it appears, had planned to prepare itself a month before the Sabbath for a killing by someone else's hand. As far as I am concerned, Psychiatry and the Police are, quite simply, sisters; they did favors for the almost legendary KGB in order to show their better side, lest, Heaven forbid, they get a "mark." With this in mind Police Captain Tymoshchuk summoned me and tried to blackmail me that I will be jailed as a "parasite," since I

was not working, although he knew very well that I had a job and that I have a job now."[24]

Among the gross violations of Human Rights, which have not abated since the Helsinki Conference, one must include the "camp trials," a method borrowed directly from Beria's version of jurisprudence. The "trial" is held without witnesses, without counsel and often without a representative of the local authority that is obliged to monitor. A typical "troika"[25] from the Stalinist times! With the aid of such a "troika," the camp administration throws the active people who demand political prisoner status into the Vladimir Center to undergo torment, while maintaining the entire zone in fear and submission. That is how they pacified Zone 36, by transferring Krasnyak, Vudka, Serhiyenko and others to the prison. Of the fourteen Ukrainian political prisoners in Vladimir, twelve were sent there by "camp courts," in most cases for three years.

Finally, a summation is in order. It is far from encouraging. More than a year has passed since the Helsinki Conference, yet it has not brought the Ukrainian people any improvement. New prisons are being built and the ranks of the KGB continue to grow. Today, every establishment has its own KGB curator. Monitoring of telephone conversations, the censoring of private correspondence, microphones in ceilings, attacks by "hooligans" on Human Rights advocates, planned in advance — all of these have become daily phenomena. And there is no one to complain to.

*On November 30, Y. Terelya was released from the psychiatric hospital (Ukrainian Public Group).

24. On December 21, 1976, Terelya wrote a long "open letter" to Yuriy Andropov, chairman of the KGB, in which he related his own experience and much of what he witnessed while in imprisonment. In June 1977 a Soviet court determined that he be again confined to a special psychiatric hospital; officials told Terelya's wife that the "open letter" was the reason. As of September 1980 Terelya was still imprisoned in the Dnipropetrovsk special psychiatric hospital. His "Open Letter" to Andropov was published in an English translation by Smoloskyp Publishers

25. Troikas were extra-legal bodies, consisting of the three members, which handed down peremptory sentences in political cases that lacked legal grounds. Established in 1937.

Memorandum No. 1

True, there are fewer politically motivated arrests today than in 1972; on the other hand, all those considered "unreliable" lose their professional positions. The ranks of guards, engine stokers and common laborers are filled by writers, lawyers and philologists. Psychiatric hospitals are still used as institutions for "re-educating" those who think differently. Criminal cases without political motives — bribery charges, for example — are artificially fabricated. A lack of desire to cooperate with the KGB, that is, to be an informer, brings sadistic, vicious reprisal; informers, on the other hand, get immediate promotions in their jobs.

In fact, all life in the country today is controlled by the KGB, from the employee's bed, above which microphones protrude (often unconcealed!), to the writer's study. Thus, for example, Mykola Rudenko himself summoned KGB men to remove microphones from his ceiling. Later, the KGB decided to place an informer near Rudenko, choosing Dr. Mykhaylo Kovtunenko for this ignominious role. When Kovtunenko refused to serve them, he was immediately arrested for "bribery."

And here is another example: After an illegal search, they arrested former political prisoner Oleksiy Tykhy as a suspect in a store robbery. A guard began to beat him. When Tykhy protested to KGB Lt. Col. V. O. Melnyk, the latter responded with brutal obscenities and shouted, "And who do you think you are?"

Actually, this detention was necessary for the KGB only to allow it to confiscate Tykhy's manuscripts. He was released two days later, but his manuscripts were not returned.

In the meantime, former political prisoners are returning; they return unbroken, hardened, and filled with a determination to continue the struggle for human rights. It is enough to examine the make-up of our group to be convinced of this. This is a new and strange social phenomenon, for which the authorities are not prepared. It appears that prisons, camps, and psychiatric hospitals are incapable of serving as dams against a movement in defense of rights. On the contrary, they temper cadres of unyielding fighters for freedom. And the KGB is no longer capable of

Memorandum No. 1

acting in such a manner that the political prisoners will not return.

And if the world community does not lessen its moral support, if the press and radio of Western countries focus more attention on the struggle for Human Rights in the USSR, then the coming decade will become a period of great democratic changes in our country.

Since the collapse of feudalism, the individual has become an active subject in the formulation of government policy, in other words, a Subject of the Law. This means that if there is but a single person that does not think as does society as a whole, the law must protect the person's convictions. Otherwise the Aristotles, Copernicuses, Einsteins and Marxes would never see the light of day, for they would always be thrown into psychiatric hospitals and concentration camps.

There is but one Civilization — this is clearly seen from the Cosmos. To a ray that comes from the Sun, there are no boundaries on Earth. Man is formed from the rays of the Sun; he is a child of the Sun. Who has the right to restrain his thought, which reaches for Infinity? For the sake of life on Earth, for the sake of our grandchildren and their children, we say: Enough! And our call is echoed in the Declaration of Human Rights and the Helsinki Accords, which were ratified also by the Soviet Government.

November-December 1976

Oles BERDNYK
Petro GRIGORENKO
Ivan KANDYBA
Levko LUKYANENKO
Oksana MESHKO
Mykola MATUSEVYCH
Myroslav MARYNOVYCH
Mykola RUDENKO (Group leader)
Nina STROKATA
Oleksiy TYKHY

A signed copy is retained by the group.

12/6/76 /signed/ Mykola Rudenko[26]

26. This sentence, the date 12/6/76 and Mykola Rudenko's signature had been added in handwriting on copy received by the Helsinki Guarantees for Ukraine Committee.

APPENDIX "EURO-9"

UKRAINIAN PUBLIC GROUP TO PROMOTE THE IMPLEMENTATION OF THE HELSINKI ACCORDS

TO THE COUNTRIES PARTICIPATING IN THE BELGRADE CONFERENCE IN THE SUMMER OF 1977:

MEMORANDUM NO. 5

UKRAINE OF THE SUMMER OF 1977

INTRODUCTION

The historic will of a people inevitably manifests itself in one or another form, revelation or action. As a mountain stream searches out crevices in order to carve out a channel for itself, so does the dynamic essence of a people find spokesmen for itself — spokesmen who are sons of its spirit — in order to give to other fraternal peoples a sign of its will.

The Ukrainian Public Group to Promote the Implementation of the Helsinki Accords *is one such sign.*

The bureaucratic structure of the Soviet Country reacted to the appearance of the Group to Promote with great pain

Memorandum No. 5

and hostility. During the group's three months in existence the security organs have conducted several brutal, harsh and savage searches of its members' apartments, confiscating almost all of the group's literary, epistolary and philosophical archives, its documents, a number of books that had no relevance to the case, etc. Finally, on February 5, 1977, the poet Mykola Rudenko, the head of the group, and teacher Oleksiy Tykhy, a group member, were arrested, with no charges whatsoever being filed against them.

What is it that the initiators of the above-mentioned lawlessness and arbitrariness are so terrified of? What terrifying things do they see in people who openly state their convictions, while inviting the ruling circles of their own country and other states to a creative, evolutionary dialogue?

The courage and openness with which the group has come forward prove that its members are not enemies of the soviets [councils], nor to the revolutionary ideals of a new world, nor to the humane ideals of Socialism and Communism.

What need was there for the searches and arrests, when all of the group's documents were released to the world for the purpose of making them public?

We are not building an underground — and this indicates that we do not intend to overthrow the Soviet order.

We are not afraid of discussion — and this shows that we are sure of our convictions.

We are ready to have our ideas either approved or rejected in a national referendum — and this proves that we would joyfully accept the will of the nation.

Is the bureaucratic structure — which has at its disposal an apparatus of repression, censorship, obedient servants and the fear sown yet in the Stalin era and undispelled to this day — ready for these things?

We are few, but we contend that with us is the will of Evolution! That is why, again and again, patiently, in

friendship and with hope, we appeal to the ruling circles of the land: cease the repressions against honest people who do not think like dogmatists and the orthodox! Such people are the hope of the future! Such people can be counted on in threatening times: they will not betray. Why is it necessary to fear those who speak out, risking their lives, health and personal happiness? On the contrary, they should be invited to take part in constructive discussions and action.

A normal state structure should be interested in an opposition, for *forces that criticize are a sign and certification of the existence of shortcomings* and, therefore, of the opportunity to improve the situation.

On the other hand, "universal approbation" at "elections," congresses, or any meetings, is not joy, but misfortune and a terrifying sign, for it all attests to the necrosis of the people's spirit.

A nation's monolithic unity is manifested not through bureaucratic resolutions and approbations, but through *the free and unfettered nature* of the spiritual and intellectual life of the people.

Such freedom should be aspired to, rather than having its coming obstructed with arrests and repressions.

We declare, sincerely and courageously, that we have no fear of a new wave of persecution, for *Truth is on our side.*

All people die, but some die as nobodies, cowards and traitors, while others are true sons of their mother-nation. We prefer to die the way the glorious knights of the Zaporozhian Sich[1] died, the way Taras, Lesya and the

1. The Sich (founded in the 1540's) was the fortified settlement and center of the Ukrainian Kozaks, located at various times on different sites south of the great rapids of the Dnipro (Dnepr) River (thus the name "Zaporozhian," from *za* — beyond — and *porohy* — rapids). The Zaporozhian Kozaks in the 16th, 17th and 18th centuries fought Turkish, Tatar, Polish and Russian forces that at various times threatened or occupied Ukraine, and thus have a revered place in Ukrainian history as the defenders of Ukrainian independence.

Memorandum No. 5

Stonecutter[2] died, having carried out Ukraine's will, as it had made itself known within their hearts.

And now the voice of Mother Ukraine thunders in our heart. Doing her bidding, we offer to Fraternal Peoples our credo, our hope, our confidence that Light will conquer Darkness, that the era of enmity, fragmentation, and hostility will come to an end and the Sun of Freedom will rise over the Earth.

Listen to the Word of Ukraine of the year 1977.

1. STATEHOOD

All of the historical cataclysms through which the Ukrainian people lived during the past few centuries were born of the idea of *Statehood.* The Will of a Nation aspires to nonsubordination, to sovereignty, to the building of its *own independent* life; at the same time, neighboring imperialistic predators do everything in their power not to allow such sovereignty, but to preserve the *nation chosen as victim* in the form of a raw material — as a source of food, of spiritual force, of energy, of everything else.

This is what happened to Ukraine. Though possessed of an enormous reservoir of love of freedom, wisdom, creativity, of rare riches of the earth and the spirit, in a critical moment she was unable to hold on to her *Statehood* and became a colony of a cruel, merciless empire, whose will was diametrically opposed to the will of an enslaved Ukraine.

Russia violated all of the fraternal treaties and trampled

2. Taras Shevchenko, Lesya Ukrayinka and Ivan Franko (known as the Stonecutter, after one of his major poems) are Ukraine's three major poets, responsible more than anyone else for helping Ukrainians preserve their national consciousness.

the Word spoken at [the Treaty of] Pereyaslav.[3] A people whose love of freedom Europe had enthused over became serfs, slaves, bondservants to alien ravagers. Hryhoriy Petrovsky, speaking in the Duma,[4] provided an excellent characterization of autocracy's criminal activity in Ukraine — degradation of cultural and spiritual life, merciless exploitation of natural resources, unceasing genocide.

This is why the Ukrainian people joyously supported the Revolution and the proclamation of the Ukrainian Republic.

The more outstanding ideas of the Ukrainian Revolutionaries, however, as well as Lenin's ideas on the nationality question, were never put into practice. In the ensuing years the chauvinistic spirit of a great-power [mentality] could not be defeated and "the spirit of Catherine and Peter" found its still more terrible embodiment in Stalin's notorious activity.

Millions hounded and tortured to death, millions dead of starvation — all of this has been known to everyone for a long time. Sometimes it even seems strange why Ukraine still exists on geographical maps, why a Ukrainian word can still be heard now and then. And the strangest of all is that Ukraine is a member of the United Nations and is therefore considered a *sovereign state.*

3. The Treaty of Pereyaslav, agreed to in 1654 by Bohdan Khmelnytsky, Hetman of Ukraine, and representatives of Czar Aleksei of Muscovy, forged an alliance between those two sovereign states. Muscovy gradually encroached on the terms of the treaty and reduced Ukraine to subservient status, eventually annexing it.

4. On May 20, 1913, Petrovsky, as a Bolshevik delegate to the Duma, sharply attacked the czarist government's policies of suppression of all manifestations of national consciousness in Ukraine. A life-long Communist, Petrovsky was later honored by having the city of Katerynoslav renamed after him to Dnipropetrovsk.

Memorandum No. 5

Let us not be playing blindman's bluff: this statehood of ours is nothing but a paper mirage. And the time has come to dot all the "i's," to end the incessant and insidious game with our sovereignty, as well as with the sovereignty of all the other Union republics.

The will of history is such that every nation (even the smallest) stepped onto the field of history as the one-for-all-time Son of His Mother within the One Brotherhood of Humankind.

We deeply respect the culture, the spirituality, the ideals of the Russian people. But why should Moscow be making the decisions for us at international forums (for example, the Helsinki or Belgrade forums) as to these or other problems, obligations, etc.?! Why should Ukraine's cultural, creative, scientific, agricultural and international problems be defined and planned in the capital of the neighboring (even if allied) state?

We are not naive simpletons. We understand that at work here is that very same spirit of imperialism and chauvinism, about which our Bard[5] wrote with such clarity and anger:

It was he, the First[6], who crucified
Our Ukraine,
And the Second[7] finished off
The widow-orphan. . .
Executioners, executioners and cannibals. . .

5. Taras Shevchenko (1814-1861) named his collection of poetry *Kobzar* (the Bard), first published in 1840. A *kobzar* was an old Kozak who, accompanied on a *kobza*, sang of the heroic past, thus raising the national consciousness of the people. Because Shevchenko did the same through his poetry, especially his historical ballads, he became known as the Bard of Ukraine.
6. Peter I, or Peter the Great, czar of Russia (1682-1725), curtailed the autonomy of the Hetmanate, as the Ukrainian Kozak state was called, effectively ending its existence after the Battle of Poltava in 1709.
7. Catherine II, or Catherine the Great, czarina of Russia (1762-96), abolished the Hetmanate in 1764, destroyed the Zaporzhian Sich in 1775 and with it the last vestiges of Ukrainian autonomy.

Memorandum No. 5

You can't say it better than that! And present-day revolutionaries, communists, romantics and builders of the New World of Love and Brotherhood should carefully read through the manuscripts of the past, so as not to wander among the abstractions of excogitated schemes but instead to gird themselves in the impregnable armor of the testaments of the Spirit of the People.

We are not ones to be caught in a netting of criminal fabrications, unless the satraps of the bureaucratic citadel simply crush us, "legality" of any kind notwithstanding.

Simply, sincerely and with convictions, we announce several thoroughly thought-out positions on the subject of STATEHOOD (that of neighboring people as well as of our own):

— Not the Individual for the State, but the State for the Individual. That is why any and all social transformations should receive the Nation's approbation through a popular referendum. All those "voices of the people" that have been organized in the press will be discarded onto the trash heap of history.

— We are not raising the issue of Ukraine's "separation." We don't have anyone to separate from. The planet is one. Humankind is one. Fraternal peoples are our neighbors. From whom should be separate? On the contrary, we raise the issue of ANNEXATION, the ANNEXATION of UKRAINE, RUSSIA, GEORGIA, LATVIA and other Fraternal nations to the One Spirit of Humankind.

— We are for an Association whose name is the Union of Soviet Socialist Republics, and which will in time be transformed into a Brotherhood of Free Peoples of the Earth. But EVERY NATION should be a FREE AGENT within this association and independent in its creative spirit. Only under this condition will those deformations that distort relations among peoples and sow discord and suspicion vanish. In short, a people should be masters of their land, their tradition, their creative inheritance, their

Memorandum No. 5

futurological aspirations, their will to build a better life for each, for all.

— Thus, the most radical demand of the spirit of the Ukrainian Nation, for itself and for fraternal peoples, is FULL SOVEREIGNTY OF CREATIVE MANIFESTATION in all areas of spiritual and economic life. Nothing on earth can prevent the embodiment of this idea into visible forms of historical reality, for this is the will of EVOLUTION.

Exactly how the social transformation of strengthening the sovereignty of this nation or another will be manifested is difficult to foresee and *it should not be planned.* A nation — a sleeping giant — has in its heart many surprises for its enemies and skeptics.

But one thing is clear: no great action of historical importance will ever be realized without a free, thinking and fearless individual. That is why special attention is due the Individual, his spirit and HIS RIGHTS.

2. MAN, HIS RIGHTS

A chimeric situation: we have a Constitution that is not altogether bad, our country signed the Universal Declaration of Human Rights and the Helsinki Accords, and in all these documents there are endless repetitions about Human Rights, about all that Man *can do* and *has a right to* and this and that, etc. But when it comes to reality, then all of these rights and opportunities turn not only into mirages but into cruel blows. By demanding that which is declared in OFFICIAL DOCUMENTS, a human being dooms himself to endless tortures. Himself and those closest to him...

A terrifying paradox, one which needs to be explained.

Without a doubt, the gist of the matter is that RIGHTS are declared by the bureaucratic structure, they are, so to speak, decided [by being posted] on a wall, rather than FLOWING OUT OF MAN'S LEGAL CONSCIOUSNESS.

Memorandum No. 5

We shall cite a very simple example.

FREEDOM OF SPEECH, FREEDOM OF EXPRESSION, FREEDOM TO LEAVE AND RETURN [to a country], and so on. . .

In declaring these RIGHTS, the government structure didn't tell Man anything new, but blasphemously only interprets for him that which characterized every thinking being down through the centuries, and not only Man, but every living thing. And whereas spontaneous Man asked only himself, the "God within him," whether to act one way or another, now he must ask for PERMISSION FOR FREEDOM OF SPEECH OR ACTION from some bookworm, from some bureaucratic soul. And bureaucrats, it's clear, will always find a plethora of paragraphs and pseudolegal loopholes in order to forbid Man to realize his will.

An example — the present situation.

If you wish to leave, you are an enemy of the State. But a state is my voluntary agreement with others; it clearly follows, then, that I can create a state and also dissolve it. And if others wish to retain it, this does not give them the right to keep me in the mousetrap of their will, for they themselves turn into jailers and slaves.

If you think differently, you are an enemy of the State.

Does the State have SOME IMPERATIVE THOUGHT, which should guide the way all people think?

An idea is lightning! How can it be brought into line with a canon? Whoever says that he thinks AS THE STATE DEMANDS, does not think at all, for to repeat, as might a monkey, another's thoughts — even though they be brilliant — is TO BECOME A PARROT, A PHONOGRAPH RECORD.

The essence of all these ideas is that we must, without fail, return man to his status as the SUBJECT OF LAW, which is attested to in Article 6 of the Universal Declaration of Human Rights, and act according to the WILL OF THE SUBJECT, and not acording to a paragraph of a statute created to obscure the LAW, rather than to fulfill IT.

Memorandum No. 5

Therefore, all declarations in the constitution, international legal documents and the like, concerning Human Rights, should not be viewed as the RIGHT OF A BUREAUCRAT TO ALLOW me this or that, but as the Right of Man to turn the sword of Law on the bureaucrats when one or another of them does not allow the LEGAL ASSERTION OF THE WILL OF THE SUBJECT. (We, of course, are not speaking here of those impingements by the Subject, upon others, upon their RIGHTS, impingements that are clearly criminal.)

Concretely, we demand:

— Freedom to leave one's homeland and to return;

— Freedom to disseminate one's ideas and to get acquainted with the ideas of other people;

— Freedom to form creative, artistic, philosophical and scientific associations and to dissolve them;

— Freedom to take part in the formulation of the consciousness of the people and in the affairs of state;

— Freedom to work toward the unification of the Spirit of Man, based on the principles of Brotherhood, Love and Reason.

*****

Man is a wondrous Flower of Evolution. His mission — to unite a world fragmented since creation, into a Magic Wreath of Beauty and Harmony. In the way of the realization of this idea stands the spirit of militarism, of present-day imperialism, of chauvinism. In these menacing times, when the ecological, demographic, energetic and economic balance of the Planet has been catastrophically disturbed, we cannot do without the amicable, selfless, sincere actions of all peoples and individuals.

State structures which do not understand or which do not want to understand the horror of the situation, or which, though understanding, criminally ignore it — such structures are enemies of Evolution, and, as such, of all of Humankind.

Therefore, the violation of the RIGHT OF NATIONS to self-determination, to a sovereign spiritual life, as well as

Memorandum No. 5

the violations of the Human Right to sovereign expression of one's will, are VIOLATIONS OF COSMIC LAW. A state structure that is guilty of such violations is an enemy of all of Humankind and falls under the merciless verdict of history — erasure from the Stone Tablets of the Future, eternal shame and damnation.

We are puzzled by the calm and indifference with which statesmen of certain countries react to repressions in countries that signed the Helsinki Accords. It is clear that mockery of Human Rights is a routine occurrence for all states, but such indifference should not have a place in the 20th century, for we are on the threshold of the Cosmic Birth. Even one cruel, vandal act against any single Individual could be decisive on God's Cosmic Judgement Day!

Can it be that anyone would find it pleasant to become renowned as a present-day inquisitor and tyrant? Would it not be more pleasant and more humane to open the prisons, eliminate censorship, disperse the informers and provocateurs, dispel the fear that has enveloped the soul of the people and prevents them from spreading their shoulders to full width and rushing forward toward evolutionary renewal?!

UKRAINE OF THE YEAR 1977 PROPOSES:

— That all political prisoners be freed, that all corresponding articles in the criminal codes of the [Soviet] Union and the Republics be eliminated.

— That the borders of the country be opened to free exit and entry.

— That channels be opened for the free flow of information — scientific, artistic, literary, personal and any other kind that does not infringe upon Human Rights.

— That censorship, as an institution that is a relic of feudalism, be eliminated for all time, transferring to publishers the right to withhold all military and pornographic publications from book and other markets.

— That capital punishment be eliminated, as a manifestation

Memorandum No. 5

of the criminality of state structures. The state CANNOT GIVE BIRTH TO LIFE, IT DOES NOT HAVE THE RIGHT TO TAKE IT AWAY.

— That the very idea of killing be condemned at the level of the United Nations, thus branding all states and persons that desire to further their designs through killing (wars) as enemies of Humankind who have no right to enter into a Common Future.

— That all armies (except internal peace forces) be eliminated within the next few years and an All-Planetary Brotherhood of Peoples be created, based on the United Nations.

— That economic, ecological, demographic and cosmological problems be resolved through common effort.

It is time to awaken from the bureaucratic somnolence, to realize that a problem of one human being is a problem for all Humankind, and in all our actions to start from this BASE. COMMON TO ALL.

UKRAINE OF THE YEAR 1977, filled with the most sincere aspirations, desires and wishes, sends to the brotherly peoples at the Belgrade Forum its Greeting and Love!

UKRAINIAN PUBLIC GROUP TO PROMOTE THE IMPLEMENTATION OF THE HELSINKI ACCORDS.

February 15, 1977

Oles BERDNYK
Petro GRIGORENKO
Oksana MESHKO
Levko LUKYANENKO
Ivan KANDYBA
Nina STROKATA
Mykola MATUSEVYCH
Myroslav MARYNOVYCH

APPENDIX "EURO-10"

HUMAN RIGHTS IN EASTERN EUROPE

Comments presented on the occasion of the Human Rights Experts' Meeting, Ottawa, April-June 1985

Prepared for the Sub-Committee on Human Rights in Eastern Europe, of the Parliamentary Standing Committee on External Affairs and National Defense

Prepared by the Helsinki Working Group of the Canadian Council of Churches

As churches, we welcome the interest of this committee in human rights in relation to the Helsinki Final Act. We place great value on the Act and have joined our colleagues in the National Council of Churches of Christ-USA and the Conference of European Churches (east and west) in a programme of the churches specifically related to the Helsinki Final Act. That programme is known as the Churches' Human Rights Programme for the Implementation of the Helsinki Final Act, co-sponsored by the bodies mentioned above and served by a secretariat in Geneva.

The churches of the entire Helsinki region have prepared for the Ottawa Human Rights Experts' Meeting, as well as for other meetings in the CSCE process, through consultations, regional reviews of human rights practises, consensus-building, and debate on contentious issues. A joint statement on the Ottawa conference was issued by all churches in the region and presented to governments participating in the meetings. (A copy is attached in Appendix A.)

The Canadian Council of Churches also prepared comments on human rights in the region for the annual consultation between the Department of External Affairs and non-governmental organisations working in the field of human rights, prior to the 1985 sessions of the United Nations Commission on Human Rights. A copy of the document tabled by the Canadian Council of Churches is also attached in Appendix B. That document is particularly important, as it outlines a perspective on human rights in the region which we believe to be critical if we are to move beyond grand-standing and polemics for the audience at home to the real task of ensuring that the situations for men, women, and children in the region are changed.

We would supplement that document with a few comments and recommendations.

The Significance of the Ottawa Experts' Meeting

Although the experts' meeting in Ottawa has not yet done work that can be evaluated, the fact that the meeting has come about is significant in the context of the development of mechanisms and instruments for enhancing the capacity of signatory states to the Helsinki Final Act both to review their individual compliance with the accords reached and to ask for an account by other states for failure to make progress or for reports of outright non-compliance. In view of the pre-occupation of most countries in the region with the increasing danger of the arms build-up on both sides, we are pleased that a specific committee has been called to address questions of human rights in the region.

We believe that the Helsinki Final Act requires permanent mechanisms for regular and open review of the compliance of all

states. While this gathering is of only six weeks duration, the concluding document of the Madrid Review Conference did not preclude further meetings. We would therefore look to the Canadian delegation to pursue further human rights meetings as a means of moving towards a permanent mechanism for the review of compliance with human rights agreements.

On Appropriate Approaches to Human Rights Issues

As churches, we believe that we must overcome the "bloc mentality" if we are to deal with human rights seriously. We therefore have tried to discourage reviews of human rights in regions that fall into the traditional categories of east and west. In our own review conferences, the churches of the region have addressed issues in northern Europe, southern Europe, and North America so that we are unable to reinforce cold war rhetoric. This practise has been extremely fruitful in helping us to address concrete human rights situations and to develop suggestions for changing them.

We therefore recommend that this committee seek a mandate to extend its work to include a review of human rights compliance in western European states and in the US and Canada, on the principle that a serious review of compliance under the Helsinki Final Act must include a review of the record of all signatories to the Act, not only those in eastern Europe and the USSR.

On Particular Concerns of the Churches in the Helsinki Region

The brief in Appendix B outlines the key areas of the churches' concern. We note that these are issues agreed on by consensus amongst the churches in the entire region.

Because we are churches, we place a particular value on the agreements achieved regarding freedom of religion and on measures to enhance the social role of churches in society within each of the signatory states. The situation for colleagues in many parts of the USSR and the states of eastern Europe is difficult and not noticeably improved since the end of detente. The relationship between the church and the state in the German Democratic Republic stands out as an exceptional experiment in state tolerance of a growing social role for the church and for believers.

On the positive side, we note that delegations of church people have been able to travel back and forth rather freely. A Canadian delegation, lead by Very Rev. Dr. Lois Wilson, has been to the USSR in the last several weeks and was given permission to travel to more remote areas of the country to visit church colleagues whose posts had been moved. Furthermore, the crew of

CBC television's "Man Alive" show was allowed to travel with the delegation to film church contacts and to report on the life of believers in the USSR. This is only one of several visits that have enhanced human contact.

On the negative side, we continue to receive reports of attacks on people who profess a faith. These reports concern members of the Orthodox faith, Baptists, Catholics, Jews, Muslims, Pentecostalists, and others. Individuals continue to be prisoners of conscience in USSR. To the best of our knowledge, 338 Christian prisoners of conscience remained in prison for their beliefs as of mid-April 1985. Other faith communities will be able to provide figures for colleagues of their faith who are also prisoners of conscience.

Other sorts of restrictions on freedom of religion are familiar: restrictions on materials required for the practise of one's faith continue; discrimination against the children of believers in education and employment continues in a number of countries; hate literature against members of some faiths--particularly the Jewish faith--continues to be spread about, and so forth.

Within the UN framework, states achieved an important benchmark in the 1981 adoption of the Declaration on the Elimination of All Forms of Religious Intolerance, which was reaffirmed by the General Assembly on 14 December 1984. (A copy of the 1984 resolution is included in Appendix C.) We believe that the measures included in that Declaration ought to be kept in mind as the Canadian delegation reviews the compliance of member states with the provisions of the Helsinki Final Act regarding freedom of religion.

We would further recommend that the Canadian delegation pursue agreement amongst the participating states at the Human Rights Experts' Meeting on steps to be taken in the entire region to eliminate hate literature against religious minorities. It would be useful to pursue such measures against hate literature directed at ethnic and racial minorities, as well. Since there is a need for a ban on hate literature in the entire Helsinki region, we would hope that such a proposal would be viewed as a confidence building measure in the field of human rights.

Beyond the matter of freedom of religion, the churches of the region are particularly concerned about the rights of human rights and peace workers. We believe those rights are embedded in the specific right of the "individual to know and act upon his rights and duties in the field of human rights and fundamental freedoms;" and in the commitment of states to "ensure the effective exercise of these rights and freedoms." But even more the rights of human rights and peace workers are embedded in the primary concerns of the Helsinki Final Act: peace and security; economic development; and human rights.

We would point out that the attacks on the few remaining human rights groups in eastern Europe and the USSR continue. But we would also note that peace workers have come under attack as the missile crisis in Europe has changed the focus of public attention. Some of our colleagues in the churches have experienced a resurgence of interest as people concerned about peace have flocked to the churches, where a certain "free space" for discussion and consensus-building still remains. The attack on peace workers has therefore in turn placed many of our colleagues in the churches at risk. We have received a report of at least one Catholic conscientious objector to war who has suffered for his views.

Unfortunately, such attacks on peace workers have not been restricted to eastern Europe and the USSR. In the tensions created by the missile crisis in Europe, colleagues in churches of western Europe have reported similar attacks on peace workers in their countries. We regret to report that our own members here in Canada have undergone harrassment, surveillance, and attacks in the media. They are not imprisoned for their beliefs, but numerous cases of intimidation by officials have been reported.

We conclude that the deterioration in the climate between the US and the USSR has lead to a situation where states in both the Warsaw Treaty Organisation and the North Atlantic Treaty Organisation feel the need to suppress dissent and therefore to violate principles agreed to in the Helsinki Final Act. Therefore a commitment to dialogue between the signatory states and non-governmental organisations within each state on the question of peace, as well as other matters related to the Act would be most desireable as a means of reducing tensions and fears.

Finally, we would add the specific requests of our colleagues in the churches of the region, agreed to in a gathering on human rights and state sovereignty, in Eisenach DDR, March 1985:

a/ that all signatory states be pressed to ratify the UN Ingternational Covenant on Civil and Political Rights, its Optional Protocol and the International Covenant on Economic, Social, and Cultural Rights, including the signing of a declaration under its Article 41;

b/ that signatory states be pressed to work toward a more effective incorporation of human rights into national law;

c/ that signatory states be pressed to secure NGO stat us for churches and other citizens organisations at CSCE conferences

On the Matter of Future Parliamentary Work on the Helsinki Final Act.

The member churches of the Canadian Council of Churches have called for an annual parliamentary review of human rights in relation to foreign policy. Those requests have been submitted in many arenas, but most recently are being presented to the McGrath Commission on Commons Reform and to the Foreign Policy Review.

We would welcome a review of compliance with the Helsinki Final Act within that broader framework of parliamentary review of Canada's compliance with all international agreements ratified, as well as gathering of information on the human rights situation in countries to which Canada is linked through international agreements, trade, historical ties, and so forth. We stress that such a review needs to involve assessment of our own compliance, not just the compliance of states on "the other side". We would also look for such a review to include in-put from non-governmental organisations as well as from the relevant ministries of government. The results of such a review should be tabled in the Parliament for debate.

APPENDIX A

Statement concerning the CSCE Expert Meeting on Human Rights and Fundamental Freedoms, Ottawa, Canada (7th May - 7th June 1985)

I

The Working Committee of the Churches' Human Rights Programme for the Implementation of the Helsinki Final Act, which met in Eisenach, German Democratic Republic from 25th to 29th November 1984, considered questions related to the forthcoming Expert Meeting on Human Rights and Fundamental Freedoms. This was foreseen in the Concluding Document of Madrid (1983), and it will be held in Ottawa in May and June 1985.

The Working Committee refers to its statement published in Tutzing, Federal Republic of Germany on 2nd December 1983 on the successful conclusion of the CSCE Madrid Review Conference. In that statement, the churches were asked to contact their governments concerning this Expert Meeting and to insist that positive results be achieved.

The Expert Meeting in Ottawa will only involve government experts. No others are invited. One of the tasks of this encounter is to initiate a political process which will lead to a better harmonisation of the perception and implementation of human rights. This process will be slow and difficult. As the Concluding Document of Madrid specifically states (Section on Principles, 13th paragraph), it will be the churches' duty to be consulting partner of their respective national Governments.

II

The Churches' Human Rights Programme

1. reiterates what it had already stated at Tutzing that peace, détente, confidence building and human rights are intrinsically related to each other,
2. sees an obligation of the churches to contribute to confidence building within and between states and to strive for an understanding of the elements of which confidence building is composed (foreseeability, openness, reliability, exact mutual knowledge, readiness for mutual comprehension),
3. reaffirms the pastoral task of the churches as messengers of Jesus Christ and not as a political party, to contribute to the keeping and improvement of human rights,

4. underlines the view expressed in the Madrid Document that the recognition of the universal significance of human rights and of basic freedoms and their implementation are essential factors for peace, justice and human well-being,

5. emphasises along with the above, that individual rights to freedom and social rights are equal in significance and must receive the same attention,

6. welcomes the consensus achieved in Madrid - which needs to be expanded further by the churches - that the effective exercise of human rights and basic freedoms derives from the dignity of the human person and that it is essential for his/her free and full development,

7. agrees fully on the significance and interdependence of all ten Principles of the Helsinki Final Act.

III

The churches are therefore encouraged

1. to submit their reflections to their government in time for the Ottawa meeting,

   a) to explore how the distinctive or divergent human rights concepts can move closer together,

   b) to review the specific human rights questions listed in the Concluding Document of Madrid,

   c) to examine carefully the specific human rights problems within their own social and political context,

2. to ask the Governments to insert the ideas and proposals of the churches into their own policy proposals for Ottawa and to take account of these concerns as they prepare the Ottawa agenda.

Conclusion

In 1975, the signatory states pledged themselves to treat the Helsinki Final Act as one single and comprehensive unit. On the eve of the 10th anniversary of the signing of the CSCE Final Act, the churches are challenged, as part of the ecumenical fellowship, to accompany and support the Helsinki process, as part of their concern for the well-being of humanity.

Eisenach, 29th November 1984

APPENDIX B

HUMAN RIGHTS IN EASTERN EUROPE

Submitted on behalf of the

Helsinki Working Group
of the Committee on the Church and International Affairs,
Canadian Council of Churches

24 January 1985

HUMAN RIGHTS IN EASTERN EUROPE:
Observations and Recommendations

As churches we address the question of human rights in Eastern Europe from a different perspective because of the involvement of the Canadian Council of Churches in a human rights programme for the "Helsinki region". The Canadian Council is a co-sponsor with the Conference of European Churches (eastern and western Europe, including the USSR) and with the National Council of Churches of Christ-USA of the Churches' Human Rights Programme for Implementation of the Helsinki Final Act (CHRP), based in Geneva.

Our work within the Helsinki framework has provided an antidote to our tendency to use human rights as a weapon of the "cold war". Therefore we are uneasy with the practice of casting human rights questions in this part of the world as "human rights in Eastern Europe". We share with our colleagues in Europe and in the United States, the view that "Human rights are indivisible. They cannot be respected at home and denied abroad nor can they be denied at home and demanded abroad." (CHRP, Delémont, 1980)

It has therefore been our practice to work on human rights issues along lines other than the east/west divide. For example, regional consultations on elements enhancing or jeopardizing human rights were broken down into Northern Europe, Southern Europe, and North America. This practice has helped develop confidence amongst our participants from both sides of the traditional divide.

In this regard, the exemplary practice of the Canadian Government in reporting on its implementation of the provisions of the International Covenant on Civil and Political Rights is an example of a confidence building measure in the human rights field that we seek.

Similarly, the churches in the region have been encouraged by the efforts of the Canadian delegation to bring about the forthcoming Human Rights Experts Meeting in Ottawa this spring. The churches have noted with particular interest, the comments of Ambassador Rogers, Co-ordinator for CSCE, that "...(the meeting) could devote itself to nothing but a view of implementation or it could try to find a way out of the present situation by accommodating the principal schools of thought about human rights and work towards diffusing the subject as a divisive issue in East-West relations and at the same time it could also work towards an implementation and improvement of the state of human rights in countries whose implementation is generally viewed as poor..." (Report of Conference on Human Rights and Canadian Foreign Policy, organized by the Canadian Human Rights Foundation, March, 1984).

These efforts by our government give us hope that Canada will give leadership in other arenas such as the UN Commission to ensure that

human rights issues are addressed in such a way that it becomes increasingly difficult for them to be used as a weapon of any faction against another. In the view of the churches in the region, it is critical in the current situation that we pursue human rights in this part of the world as confidence building measures. Our common experience is that the pursuit of human rights in the entire region has been made more difficult over the past few years by the crisis created in the military field and the tendency to confine the work on confidence building measures to the military field.

Over the four years in which the Churches' programme in the Helsinki region has been fully underway, we have developed three major streams of work and addressed scores of human rights questions in the entire region, some of which persist and give cause for deep concern. The following sketch of the major streams of that work will indicate the experiential base from which our conclusions about particularly urgent human rights issues are drawn.

A. Case Work on Individual and Collective Complaints

A formal procedure has been established through which individual and collective cases of violations of rights can be investigated, in particular those that are representative of widespread and serious violations of the rights of people in similar situations. In addition, a network of human rights workers from the churches in the region has been developed so that cases can be raised in camera and an agreement reached on approaches to resolving the situation.

It is the modest success we have had in both individual and collective cases that gives us some hope that not all is lost in the pursuit of human rights in the region.

Collective cases brought forward have included:

* religious persecution in Albania
* renewed activity by the Ku Klux Klan and other racist groups in the Federal Republic of Germany, France, the United States, Sweden, and Canada
* attack on Turkish trade unionists
* treatment of peace demonstrators at Comiso, Italy
* religious discrimination against the Protestant minority in Portugal
* use of psychiatry for political purposes (USSR)
* arrest of Baptists in Rumania
* denial to Jewish citizens the right to practise religion (USSR).

B. Relationship to the Formal CSCE Process

In attempting to take seriously the commitments of governments in the region to implement the human rights agreements undertaken both in the United Nations and in the Helsinki process, the churches have tried to maintain an overview of human rights trends, as well as to adopt the discipline of a country-by-country review of the human rights situation conducted by churches within each country. This has proved only partially successful thus far, because of the deterioration of the climate in which countries can address these questions with openness and with a will to achieving a resolution rather than political points for the people at home. It is this experience that has convinced us of the absolute necessity of pursuing concrete confidence building measures in the human rights field and of

resisting vigorously the efforts of any state that attempts to use human rights as a "cold war" tool in the Commission.

Out of this experience the churches have also come to support the principle of the greatest possible involvement of non-governmental organizations in the preparations of country delegations and in the regional meetings themselves. In our view the discipline imposed by the occasion of meetings is helpful in ensuring that states actually engage their citizens in assessing the possibilities for human rights within the countries making up the region. It is also the hope of many of the churches in the region that we will eventually see a standing body able to review human rights issues in this region, much as the UN Commission is able to. In the meantime, we look to enlightened governments to take the lead in enhancing the possibilities for citizens' participation in the securing and implementation of human rights within their own countries and in the region as a whole.

C. Development of Consensus Across Ideological and Political Lines on Contentious Issues

Out of their concern over the loss of channels of communication and occasions for genuine dialogue in recent years, the churches have gathered in regional and sub-regional meetings to build consensus across the social, political, and ideological lines. A consultation of churches from all parts of the Helsinki region took place in Bucharest in 1983, followed by specialized workshops on some of the most contentious issues on the international agenda, including the precise relationship between peace and human rights (Moscow, 1984) and human rights and national sovereignty (Eisenach, DDR, 1984).

In the regional sessions, problems of implementation of human rights agreements particular to each of the three major regions were identified as follows.

Southern Europe and the Danube

The churches of the Southern region were particularly concerned about the question of human rights vs. peoples' rights. Across the usual divisions of the region, there is agreement that concern for "the neighbour" is mandatory and that the principle of human solidarity cannot be restricted by national boundaries. Therefore action taken in pursuit of the rights of the neighbour cannot be interpreted as interference in the internal affairs of sovereign states. "It is likewise totally unacceptable that, for political purposes, individual liberties be opposed to social rights or vice-versa. These two aspects of human rights must be firmly connected." (Trieste, 1982)

At the same time, the churches are unwilling to weaken the diplomatic and political principle of non-interference in the internal affairs of states. Therefore, the churches see a need for action within the entire Helsinki region in pursuit of the rights of minorities, whose members experience both the abridgement of individual rights and the denial of social rights. In particular, the churches are concerned about the rights of immigrants caught up in the guest worker phenomenon in the wake of the worldwide failure to close the gap between the rich and poor nations. The difficulties of western European economics have helped make these people the victims

xenophobia and precipitated racial clashes. Decisions by some countries to press guest workers to return to the countries they fled has become a serious problem. In addition, the churches are deeply distressed at the denial of the right to asylum by the United States in its practice of deporting Central American refugee claimants to the countries they have fled.

The rights of religious, ethnic, linguistic, and cultural minorities in Cyprus, Turkey, Albania, and the USSR remain a matter of deep concern. The rights of women as a minority are also a matter of concern to the churches of the region.

Northern Europe

The Northern churches have focussed on the distinct yet inseparable elements of peace, détente, and human rights in the region, and on the tension between constitutional rights and social reality in the area of religious freedom, freedom of information, and the right to work (or to be employed).

North America

The churches in this region addressed questions of aboriginal rights and resource development, the rights of refugees, the rising trade in arms and its impact on the civil liberties of individuals in the two countries, as well as on the citizens of human rights violator regimes to whom the arms are exported. The rights of racial minorities were also a major concern because of the numerous cases in the United States of police shootings of black citizens, with unsatisfactory resolutions to the situation.

Trends in Human Rights in the Helsinki Region

In the effort to break the deadlock created by conflicting views of human rights, we would urge that country delegations place a priority on securing a minimum compliance with human rights standards, rooted in universal values. Therefore, we would argue that all states are obliged to place a priority on ensuring that no citizen of any state, regardless of its economic, social or political system is subject to arbitrary arrest, detention, torture, execution, or starvation, as a minimum.

Even with such a basic orientation, some situations demand attention, in particular the violations of the rights of the civilian population in Afghanistan, brought on by the protracted involvement of the USSR in Afghanistan, in violation of the international principles of refusal to resort to force and of non-intervention in the internal affairs of sovereign states. The violation of these fundamental principles by the USSR, and by the United States in the case of Grenada, undermines the efforts of all well-intentioned states to ensure the kinds of relations between states that will give the greatest room for ensuring the rights of even the most vulnerable citizens within the most vulnerable states.

Two other trends in the area are also of concern, although they do not involve a threat to life on quite the same scale. One area is agreements achieved on freedom of religion. We have been pleased with the efforts of the Canadian Government in securing the agreements. We continue to look to

to our government for vigorous effort to ensure implementation. We receive regular reports of the imprisonment of Christians, Jews, and members of the Islamic faith in the USSR and of denial of access to materials required for the practice of these religions. Restrictions on religious education and on the role of the church and of religious people in the society as a whole are also troubling. Restrictions on travel and cultural exchanges during the post-Afghanistan period have exacerbated this situation.

The second trend that concerns us is the attack on human rights and peace workers. The actions of the Soviet authorities against citizens engaged in lawful, if unauthorized, activities (such as the Moscow Group to Establish Trust) are deeply disturbing, in view of the stated commitments of that government.

There have also been numerous arrests of young people engaged in peace activity in the German Democratic Republic. In that situation, resolutions have been somewhat easier to come by because of the relative lack of antagonism on the part of the state to a role for the church within society. We have noted with relief that while some have been arrested in the independent peace movement, there have also been massive gatherings of young people in the churches of that country to discuss peace questions. Although the gatherings were of a size virtually unknown in Canada, they have gone on largely without interference from the State. That is a positive sign.

We note as well, a disturbing pattern in the countries of western Europe of denial of the right of freedom of speech, privacy, and assembly for people engaged in peace efforts. In particular, we are alarmed by the use of the "threat to national security" to justify restrictions on civil liberties brought in through legislation to combat terrorism which also affects the peaceful and nonviolent efforts of citizens to build consensus on peace questions in such countries as Italy, Britain, Ireland, the United States and Canada.

Finally, the churches of the region are concerned about the growing trade in conventional weapons and commercial goods with military or repression capabilities. The flow of such goods emanates from countries of both major ideological and political blocs and reaches some of the very countries under review at the Commission on Human Rights for the worst forms of repression against their own populations. Too often, it is the victims of some of these regimes who find themselves victims of xenophobia in the western countries in which they have sought asylum.

We would urge that governments with a commitment to the pursuit of human rights work with the greatest urgency to achieve agreement amongst the nations in the Helsinki region and beyond to halt the flow of such goods to countries with a consistent record of gross and systematic violations of human rights through such practices as arbitrary arrest, detention, execution, torture and starvation.

* * * * * *

39/131. Elimination of all forms of religious intolerance

Date: 14 December 1984 Meeting: 101
Adopted without a vote Report: A/39/704

The General Assembly,

Conscious of the need to promote universal respect for, and observance of, human rights and fundamental freedoms for all without distinction as to race, sex, language or religion,

Reaffirming its resolution 36/55 of 25 November 1981, in which it proclaimed the Declaration on the Elimination of All Forms of Intolerance and of Discrimination Based on Religion or Belief,

Recalling its resolutions 37/187 of 18 December 1982 and 38/110 of 16 December 1983, in which it requested the Commission on Human Rights to consider what measures might be necessary to implement the Declaration,

Welcoming Economic and Social Council resolution 1984/39 of 24 May 1984, in which the Council authorized the Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities to entrust the Special Rapporteur with the preparation of a study, in accordance with the terms of Sub-Commission resolution 1983/31, 198/ on the current dimensions of the problems of intolerance and of discrimination based on religion or belief,

Noting the outline for the study as presented by the Special Rapporteur to the Sub-Commission at its thirty-seventh session,

Welcoming the fact that the Secretary-General will hold in December 1984, within the framework of the advisory services programme, a seminar on the encouragement of understanding, tolerance and respect in matters relating to freedom of religion or belief,

Recognizing that it is desirable to enhance the promotional and public information activities of the United Nations in matters relating to freedom of religion or belief and that both Governments and non-governmental organizations have an important role to play in this domain,

Aware that intolerance and discrimination based on religion or belief continue to exist in many parts of the world,

Believing that further efforts are, therefore, required to promote and protect the right to freedom of thought, conscience, religion or belief,

1. Reaffirms that everyone has the right to freedom of thought, conscience, religion or belief;

2. Urges all States to give continuing attention to the need for adequate legislation to prohibit discrimination based on religion or belief in the recognition, exercise and enjoyment of human rights and fundamental freedoms;

3. Also urges all States to take all appropriate measures to combat intolerance and to encourage understanding, tolerance and respect in matters relating to freedom of religion or belief;

4. Requests the Commission on Human Rights to continue its consideration of measures to implement the Declaration on the Elimination of All Forms of Intolerance and of Discrimination Based on Religion or Belief and to report, through the Economic and Social Council, to the General Assembly at its fortieth session;

5. Requests the Secretary-General to this end to submit the report of the Seminar on the Encouragement of Understanding, Tolerance and Respect in Matters relating to Freedom of Religion or Belief to the Commission on Human Rights at its forty-first session and to the General Assembly at its fortieth session;

6. Invites the Secretary-General to continue to give high priority to the dissemination of the text of the Declaration on the Elimination of All Forms of Intolerance and of Discrimination Based on Religion or Belief, in all official United Nations languages, and to take all appropriate measures to make the text available for use both by United Nations information centres as well as other interested bodies;

7. Requests the Secretary-General in this context to invite interested non-governmental organizations to consider what further role they could envisage playing regarding the dissemination of the Declaration in national and local languages;

8. Decides to include in the provisional agenda of its fortieth session, the item entitled "Elimination of all forms of religious intolerance" and to consider the report of the Commission on Human Rights in the context of that item.

198/ See E/CN.4/1984/3-E/CN.4/Sub.2/1983/43 and Corr.1 and 2.

APPENDIX "EURO-11"

Amnesty International
Canadian Section (English Speaking)

Amnesty International

. . . is a worldwide movement which is independent of any government, political faction, ideology, economic interest, or religious creed. It plays a specific role within the overall spectrum of human rights work. The activities of the organization focus strictly on prisoners.

. . . seeks the release of men and women detained anywhere for their beliefs, color, sex, ethnic origin, language, or religion, provided they have neither used nor advocated violence. These are termed "Prisoners of Conscience."

. . . advocates fair and early trials for all political prisoners and works on behalf of such persons detained without charge or without trial.

. . . opposes the death penalty and torture or other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment of all prisoners without reservation.

. . . has consultative status with the United Nations (ECOSOC), UNESCO and the Council of Europe; has cooperative relations with the Inter-American Commission on Human Rights of the Organization of American States; and has observer status with the Organization of African Unity (Bureau for the Placement and Education of African Refugees).

Amnesty International
Canadian Section (English Speaking)
294 Albert St., Suite 204,
Ottawa, Ontario K1P 6E6
613-563-1891

Acting Executive Director:
Brian Cameron

CSCE

COUNTRY BRIEFINGS

April 1985

Amnesty International's Concerns in the Participating States of the Conference on Security and Cooperation in Europe (CSCE)

TABLE OF CONTENTS

Country	Page
Bulgaria	
Canada	
Cyprus	
Czechoslovakia	
Federal Republic of Germany	
Finland	
France	
German Democratic Republic	
Greece	
Hungary	
Italy	
Poland	
Romania	
Spain	
Switzerland	
Turkey	
Union of Soviet Socialist Republics	
United Kingdom	
United States of America	
Yugoslavia	

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Bulgaria

Amnesty International is concerned about the imprisonment of prisoners of conscience in Bulgaria, including the detention of people in psychiatric hospitals, poor prison conditions, ill-treatment of prisoners, and the imposition and use of the death penalty.

Information about human rights violations in Bulgaria is severely restricted by official censorship and Amnesty International believes that it learns of only a small proportion of the total number of prisoners of conscience. According to estimates by former political prisoners there were approximately 250 political prisoners detained in Stara Zagora prison - where most political prisoners were held - at the beginning of the 1980's. Many of them were reportedly people convicted of having attempted to leave the country without permission. People convicted of this offence were also held in Sofia Central Prison. In addition, 20 to 30 political prisoners were reported to be held at that time in Pazardzhik prison, where recidivists are generally sent. Amnesty International has not received any information indicating that the above figures have substantially changed.

As was noted above, many political prisoners are convicted of having attempted to leave the country without permission. The Constitution does not guarantee the right to freedom of movement and citizens who seek to emigrate are rarely permitted to do so by the authorities. Those who seek to leave the country without official permission may be punished, under Article 279, with up to five years' imprisonment, or up to six years' imprisonment if the offence is repeated.

Despite human rights guarantees in the Bulgarian Constitution, the criminal code contains a number of articles under which a person may be imprisoned for having non-violently attempted to exercise his right to freedom of expression.

Prisoners of conscience have been imprisoned for exercising their right to freedom of religion. Article 53, paragraph 1 of the constitution of Bulgaria states that "Citizens are guaranteed freedom of conscience and of creed. They may perform religious rites and conduct anti-religious propaganda".

Bulgaria

However, the right to propagate religious belief is not guaranteed. During 1979, five Pentecostalists, Georgi Todorov, Bancho Banchev, Nationail Tsachev, Dimiter Zhehov, and Petar Janev, were convicted of systematic infringement of foreign currency regulations and the illegal import of goods - Bibles, duplicating equipment and tape recorders. Printing facilities are not available to religious denominations other than the Orthodox Church. While it appears that the accused may have infringed currency regulations, the severity of the sentences imposed suggests that the underlying reasons for their arrest were their contacts with foreign evangelical missions, their unofficial evangelistic activities and their distribution and duplication of Christian literature.

In some instances ethnic groups are discriminated against by reason of their race and religion. Pomaks, ethnic Bulgarians of the Muslim faith, have been under intense pressure to renounce their ethnic and religious identity and submit to an official campaign of assimilation, requiring them to exchange their Muslim names for traditional Bulgarian ones. In 1973, Pomak peasants protested; many were arrested and an unknown number sentenced to long terms of imprisonment.

Amnesty International is concerned about allegations that two people were confined in a psychiatric hospital for political rather than medical reasons. There are also concerns about poor prison conditions, especially in Pazardzhik, and ill-treatment of prisoners. From Bulgaria, Amnesty International has received a number of allegations that political prisoners have been subjected to severe psychological and sometimes physical pressures during investigation proceedings. A number of former prisoners of conscience complained that guards had beaten prisoners for minor breaches of discipline.

In 1983 Amnesty International learned of two executions and of two death sentences, in all four cases for murder. In September 1984 two men were executed by firing squad for attempted murder, robbery and burglary.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Canada

Amnesty International's only recent concern in Canada has been allegations that prisoners convicted of common crimes had been subjected to torture or ill-treatment after a prison riot.

An Amnesty International mission visited Canada in April 1983 to investigate allegations that prisoners in Archambault Prison, Quebec, had been ill-treated following a riot in the prison in July 1982. The riot, in which three prison guards and two prisoners died, was reportedly triggered off by an abortive escape attempt by two prisoners who had taken several guards hostage.

The Canadian authorities granted Amnesty International access to prison employees, prisoners and records. The mission received sworn statements about torture and ill-treatment from 17 prisoners and interviewed six of them. They also interviewed prisoners' families, lawyers and prison officials.

The most serious allegations concerned the treatment of prisoners placed in the prison's segregation unit and included reports of beatings, the spraying of tear-gas directly into prisoners' mouths, keeping prisoners naked in their cells for periods varying from a few days to three weeks; depriving inmates of sleep and adulterating their food. Three prisoners were said to have been "choked" by having wet towels wrapped tightly around their heads.

In June 1983 Amnesty International submitted a memorandum to the Canadian Government calling for a full, impartial and independent inquiry into the allegations and urging that the results of such an inquiry be made public. The mission found that there existed at least "reasonable ground to believe" that torture or other cruel, inhuman or degrading treatment had occurred in the prison during the relevant period, and that the government had an international obligation under the terms of the United Nations Declaration on Torture to undertake such an inquiry.

In August 1983 the government announced that it had asked the Correctional Investigator of Canada to conduct an inquiry into

Canada

the allegations contained in Amnesty International's memorandum. The Correctional Investigator's report was published on 9 July, 1984. Most of Amnesty International's recommendations for the protection of prisoners against ill-treatment were covered by this report.

One which was not was that there be a review of the training program of all correctional service employees to ensure that they receive proper education and training under the international principles for the treatment of prisoners described in the United Nations Code of Conduct for Law Enforcement Officials and other documents cited in Amnesty International's recommendations under point 3, page 33 of its report.

Amnesty International has sent copies of these documents to the Advisory Committee on the Management of Correctional Institutions (recently formed to investigate the way those institutions are run), in the hope that the Committee will take these principles into account when reviewing the matters within its mandate.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Cyprus

In Cyprus, Amnesty International is concerned about the imprisonment of conscientious objectors to military service.

There is no provision for conscientious objectors in Cypriot law; all men between the ages of 18 and 50 are liable for military service. Exemptions are granted to policemen, priests and men of the Armenian, Greek Orthodox, Catholic and Marionite religions. Persons who fail to respond to call-up are considered to be deserters and can be sentenced to up to two years' imprisonment. All imprisoned conscientious objectors known to Amnesty International are Jehovah's Witnesses, who are not exempted. During 1984 Amnesty International adopted as prisoners of conscience 60 Jehovah's Witnesses imprisoned for conscientious objection. Nine of these were still in prison at the end of 1984. Most of those who had been released were called up again and charged when they did not respond.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Czechoslovakia

Amnesty International's concerns in Czechoslovakia are the continuing detention of prisoners of conscience, the ill-treatment of some prisoners of conscience, and the use of the death penalty. In recent years, the pattern of repression in Czechoslovakia has changed from long-term imprisonment to intimidation, short-term detention, suspended sentences and various kinds of harassment.

Amnesty International believes that the total number of prisoners of conscience in Czechoslovakia is higher than the 15 cases which the organization had under adoption or investigation at the end of 1984. In particular, there is a lack of information on the imprisonment of people attempting to leave the country illegally. Such cases are estimated to run into the hundreds. Article 109 of the CSSR Penal Code imposes sentences of between six months' and ten years' imprisonment or the confiscation of personal goods for leaving the CSSR or staying abroad without official permission.

People in Czechoslovakia continue to be imprisoned for the non-violent exercise of their right to freedom of expression. Members of two unofficial human rights groups, Charter 77 and VONS (the Committee for the Defence of the Unjustly Persecuted), are particular targets. Charter 77 was founded in January 1977 as an open and informal association of people seeking protection for civil and human rights in Czechoslovakia. Its manifesto calls on the CSSR government to implement the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights which came into force in the CSSR on 23 March 1976 and became part of Czechoslovak law on 13 October 1976. More than 1,000 Czechoslovak citizens signed Charter 77. It issued statements on the imprisonment and harrassment of the signatories, on violations of religious freedom, on discrimination against writers, on the repression of pop music and many other subjects. VONS was set up in April 1978 to monitor the cases of people who have become victims of arbitrary actions of the police or judiciary. Since its inception VONS has published more than 320 statements on violations of human rights in Czechoslovakia.

Engineer Rudolf Battek, a 60-year old sociologist, has been active in Czechoslovak political life since the "Prague Spring"

Czechoslovakia.

of 1968. In January 1971, he signed Charter 77 of which he later became spokesman, and in May 1978 he became a member of VONS. He was one of 15 VONS members detained on 29 May 1979, six of whom were sentenced to terms of imprisonment of up to five years. Although Battek was subsequently released without sentence, he was subjected to continuing harrassment. He was arrested again on 14 June 1980 and convicted on 28 July 1981 on charges of "subversion in collusion with foreign powers... on a large scale" and of "causing an injury". (Article 98 of the CSSR Penal Code). Letters he had written in 1978 to foreign Socialist Party leaders Bruno Kreisky (Austria), Willy Brandt (FRG) and Olof Palme (Sweden) were regarded by the court as "contacts with foreign powers". He was sentenced to 7½ years' imprisonment in the second (stricter) prison category, followed by three years' protective surveillance, during which he will have to report regularly to the police and they will check on his activities. This was the highest sentence imposed in any political trial in Czechoslovakia since the 1950s. On 8 October 1981 the Supreme Court reduced the prison sentence on appeal to 5½ years.

Church-state relations have deteriorated since 1969 and this is reflected in the imprisonment or harrassment of people because of their religious beliefs. Since 1969 the activities of the churches and religious communities in Czechoslovakia have been increasingly restricted. Church assemblies, cultural activities and religious meetings of young people and children require official permission from the State Secretariat for Religious Affairs. Children of practising Christians are frequently barred from higher education. The theological faculties, Roman Catholic and Protestant alike, operate on a strict quota system. Those wishing to attend must obtain approval from the State Secretariat for Religious Affairs. After being ordained, priests need state approval before they can practise their office. Two to three hundred out of a total of around 3,500 Roman Catholic priests are barred from exercising their office and have to earn their living as manual workers. Since 1970 religious orders have not been allowed to accept novices and Roman Catholic nuns have been prohibited from working in hospitals and from attending schools of nursing. There have been recent signs of some rapprochement between the CSSR government and the Vatican, but it is not clear how far this has progressed. At present, none of the current prisoners of conscience adopted by Amnesty International are detained on religious grounds. This may be due in part to the changed pattern of repression. For example, Jan Zar (aged 30), Jan Burian (aged 37) and Jitka Danhelova (aged 33) were arrested on 20 November 1984 in Liberec and charged under Article 178 of the Czechoslovak Penal Code ("obstructing the state supervision of churches and religious societies"). They were accused of entering the Franciscan Order of St. Francis and of living in a religious community without official permission. Four other members of Franciscan community were detained and inter-

rogated by the police on the same day, but they were later released. The three men were released from detention on 4 January 1985. Charges under Article 178 continue.

Because of the difficulty in defining borders in Eastern Europe, nationalist dissent on the part of ethnic minorities has become a feature of the human rights movement in Eastern European countries. In Czechoslovakia, Miklos Duray, a geologist from Bratislava, is a leading spokesman for the Hungarian minority and one of the founders in 1978 of the Committee for Legal Protection of the Hungarian Minority in Czechoslovakia. He was arrested on 10 May 1984 for campaigning against the introduction of laws which would have reduced the teaching of Hungarian in Slovak schools, and is reportedly still in pre-trial detention in Bratislava.

Amnesty International has received reports that prisoners of conscience under interrogation and during imprisonment are being beaten.

The use of the death penalty is a cause for concern. At least five people were sentenced to death and three were executed in 1983. These figures mark an increase over recent years.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in the Federal Republic of Germany

Amnesty International's main concerns in the Federal Republic of Germany are the imprisonment of conscientious objectors to military service and the prosecution of people in violation of their right to freedom of expression.

Amnesty International appealed in 1983 on behalf of six people convicted for their refusal on conscientious grounds to perform military service. Among them was Thomas Hansen whose rejected application for conscientious objector status was based on moral and political considerations. He was sentenced to six months' imprisonment on 7 October 1981 for his refusal to obey, which was increased to 10 months without probation on appeal. He did not begin serving his sentence until 21 April 1983, following the rejection of several appeals.

Since the beginning of 1984, action has been taken on behalf of three conscientious objectors: Erich Hohler, sentenced to one year's imprisonment without probation on charges of " refusing to obey orders" ; Christoph Rosenthal, sentenced to eight months' imprisonment on charges of " desertion" and " disobeying orders" ; Peter Scharpfenecker, sentenced to two six-month terms of imprisonment, one without probation, on charges of " disobeying orders" on two separate occasions.

Amnesty International remains concerned about what it regards as an excessively wide interpretation of the offence of " making propaganda for a terrorist association" (Article 129a of the Criminal Code), which makes punishable the expression of certain views considered to be beneficial to such organizations, including views considered to " gain sympathy" for them. According to a line of reasoning adopted by many prosecuting and judicial authorities, criminal culpability for this offence depends not so much on what is said, printed or otherwise disseminated, as on what those who (allegedly) expressed themselves supposedly sought to achieve. These authorities seek to establish their " real aims" by investigating the persons' political beliefs, their personal connections, and books, leaflets and letters in their possession.

Federal Republic of Germany

Amnesty International sent an observer to the trial, in September/October 1983, of three people who with seven others had been charged under Article 129a with having sprayed slogans on motorway signs in support of the demand by prisoners of the avowedly violent Red Army Fraction (RAF) to be detained together in groups. The spraying had taken place in April 1981 at a time when a large number of prisoners from the RAF (including the husband of one of the accused) had been on hunger-strike in support of this demand. The period of pre-trial detention lasted some 10 weeks and was served under the same maximum security conditions that the accused had expressed concern about. Both the judge responsible for ordering pre-trial detention and the prosecutor in his indictment argued that although the slogans tried to create the impression that the accused were only motivated by humanitarian concern about prison conditions, their "real" aim had been to support a terrorist association, the RAF.

The trial court in Stuttgart rejected this reasoning on the basis that under the rule of law the determining factor for criminal culpability under Article 129a could never be found solely in the aim of the perpetrator. Since the texts of the slogans did not indicate any aims other than an improvement in prison conditions, any such aims could not be attributed to the accused, who were therefore acquitted of having made "propaganda for a terrorist association" and only fined for damaging property. The prosecutor subsequently appealed to the highest Federal Court. On July 25, 1984, an Amnesty International observer attended the appeal hearing at the Federal Supreme Court in Karlsruhe. The appeal was rejected.

On 12 December 1983 Amnesty International wrote to the Minister of Justice expressing concern about the proposed amendment of the Criminal Code regarding the offence of breach of the public peace (Article 125, para. 1). The existing law of 24 July 1953 (amended 15 November 1978) regarding meetings and processions makes it a misdemeanour not to go away after a meeting has been dissolved by the police when violence has broken out (Article 29); this is punishable with a fine of up to DM 1000.

The proposed amendment of Article 125, extending the offence of breach of the public peace, would make demonstrators criminally liable if, after a formal order of the police to do so, they did not leave a demonstration that had become

Federal Republic of Germany

violent; this would be punishable with imprisonment of up to one year.

In its letter to the Minister of Justice Amnesty International wrote of its concern that the manner in which the proposed law might be applied could result in individuals legitimately engaged in a peaceful assembly being imprisoned because of their non-violent political activity. Amnesty International asked for current police guidelines on implementation of the existing law and it asked also whether new guidelines were envisaged in the event of the Criminal Code being amended. The Minister replied that the amendment would only affect those involved in violent assemblies and meetings and that a demonstrator would be prosecuted only when s/he realized that the demonstration had become violent and when s/he consciously refused to disperse. A reply was also received from the Minister of the Interior, but this related only to the existing law on meetings and assemblies, which is not to be changed.

On 8 August 1984 the Federal Supreme Court reportedly ruled that passive protesters who are present during a violent demonstration are not necessarily committing a breach of the peace. The Federal Supreme Court thus rejected an appeal by the Federal Prosecutor to convict demonstrators who faced charges of a breach of the peace because they failed to leave a demonstration in Krefeld in June 1983.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Finland

In Finland Amnesty International is concerned about the imprisonment of conscientious objectors to military service.

Under Finland's present law on national service every male citizen is liable for military service which lasts eight or eleven months. The law provides that a person who objects to military service on "profound conscientious grounds based on religious or ethical convictions" may be recognized as a conscientious objector in times of peace. Application may be made to an Examining Board which, if it accepts the application, orders the applicant to perform either alternative civilian service or non military service in the defence establishment. Alternative civilian service is for 120 days beyond the period required for regular military service. Non military service is for 90 days beyond regular military service.

Amnesty International is concerned that the grounds for objection to military service under Finland's current law are too restrictive. The Government has drafted a new bill on conscientious objection/alternative service which will come before Parliament after examination by an all-party defence committee. As it presently stands, the proposed law contains the same restrictive grounds as the present law. The proposed law also increases the period of service required of persons who are ordered to perform alternative civilian service from 120 days beyond the period required for regular military service to 240 days. Amnesty International considers this requirement to be punitive. The period required for those ordered to perform non military service remains the same in the proposed law, i.e. 90 days beyond the period required for regular military service.

Amnesty International considered one conscientious objector in Finland to be a prisoner of conscience in 1984. Pertti Haaparanta was sentenced to nine months' imprisonment in September 1983 after he refused to perform unarmed military service. He began serving his sentence on 10 January 1984. After considerable national and international publicity, Pertti Haaparanta was offered alternative service and pardoned in March 1984.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in France

Amnesty International's major concern in France is the imprisonment of prisoners of conscience who refuse to conform to the national service law. The prosecution of conscientious objectors continues despite major alterations in both the structure of the law and provisions for military and alternative civil service. The reimprisonment of objectors who have already served prison sentences continues as well.

On 1 January 1983 the military courts, Tribunaux permanents des forces armees (TPFA), Permanent Tribunals of the Armed Forces, which had tried conscientious objectors were abolished and replaced by civilian courts.

Amnesty International requested repeatedly for the introduction of less restrictive legislation concerning conscientious objectors. On 23 May, while the Parliamentary Commission was studying a draft bill, Amnesty International wrote to the Minister of Justice, stating that the grounds on which conscientious objectors could claim the right to do civil instead of military service should be less restricted and that this service should be outside the "war machine" and not of punitive length. An amnesty was requested for all prisoners sentenced under the existing laws.

The new law modifying military service (Loi 83-605 of 8 July 1983) was welcomed by Amnesty International insofar as it contained greater flexibility in granting conscientious objector status and an improvement in the type of alternative civil service objectors were allowed to perform. However, the duration of alternative service remained 24 months, which is double that of the period of military service. Amnesty International believed this to be punitive and continued to adopt as prisoners of conscience objectors to both military and civil service (commonly known as total objectors). The organization worked on behalf of ten conscientious objectors in 1984.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in the German Democratic Republic

In the German Democratic Republic (GDR), Amnesty International is concerned about the imprisonment of people for the non-violent exercise of human rights, in particular the right to freedom of expression, the right to leave one's country and the right to refuse armed or unarmed military service for reasons of conscience. During 1983, the organization worked on behalf of over 200 such prisoners of conscience or likely prisoners of conscience, but believed the total number to be much higher.

The secrecy surrounding political imprisonment makes it difficult to establish the total number of prisoners of conscience. Once arrested, those prisoners are unable to communicate the reasons for their arrest to their families in letters or visits. Trials in such cases are held in camera, with even close relatives being excluded in nearly all instances known to Amnesty International. Prisoners' relatives or friends risk arrest and harassment if they pass information out of the country. Another aspect of political imprisonment is that people charged with political offences are in nearly all instances remanded in custody and effectively denied access to legal advice until shortly before the trial, despite the fact that the right to defence at all stages of criminal proceedings is set out in the GDR Constitution and Criminal Procedure Code. Further, a minimal amount of information is made public during the announcement of the judgement, to the extent that the text is released only briefly to the accused and his or her lawyer.

The GDR authorities deny the existence of political imprisonment, but certain articles of the penal code directly restrict the non-violent exercise of human rights and individuals are regularly tried and convicted under them. Basic human rights, with the exception of the right to leave one's country, are included in the Constitution, but limitations are set on the exercise of such rights. Furthermore, the scope of the laws restricting human rights is broad, especially those concerning freedom of expression, and the laws themselves are vaguely worded. It is, therefore, easy for the authorities to imprison people for a wide

range of activities. In referring to the right to freedom of expression the official Commentary to the Constitution states that there is a "constitutional duty to oppose...the spreading of anti-socialist ideology which is practised in the name of 'freedom', 'democracy' or 'humanity'...Obviously, expressions of opinion of an insulting or slanderous nature do not enjoy the protection of the Constitution either...". The penal code itself proscribes a somewhat wider range of activity. In addition to forbidding the discrediting of "social conditions" (under Article 106 - "incitement hostile to the State") or distributing writings which are "liable to disturb the socialist way of life or bring the State or public order into contempt" (under Article 220 - "public vilification"), it places severe restrictions on sending information out of the country. Article 99 ("treasonable passing on of information") proscribes sending information to "foreign organizations...and their helpers" if it is "to the disadvantage of the interests" of the GDR. The law explicitly concerns information which is not classified as "secret" and the Commentary to the law makes it clear that people may be prosecuted even where the information was accurate. Article 219 also serves to restrict the flow of information. Because of the restrictions on publishing material in the GDR, many writers have turned to foreign publishers, above all in the Federal Republic of Germany. When publishing abroad, a writer is required to obtain the permission of the Copyright Office. Writers who omit to do this out of fear that permission will not be given for the publication of a work critical of the GDR, risk prosecution for "taking up illegal contacts" and also under the Currency Laws in connection with any royalties received. Section 2.1 of Article 219 proscribes handing over "in circumvention of the legal regulations...writings, manuscripts or other materials, which are liable to damage the interests of the GDR, to organizations, institutions or individuals abroad". It carries a prison sentence of up to five years. The Currency Laws carry a possible two year prison sentence and "in serious cases" up to ten years.

These laws continue to be applied, in the majority of cases known to Amnesty International, not to people who had expressed anti-socialist or even critical views, but to would-be emigrants who persist, in trying to obtain exit visas. Many contact foreign organizations in the hope that support or publicity will improve their chances of emigration, and are convicted under Article 99 of the Penal Code, the "information" passed on apparently being copies of their applications for exit visas, photographs, and descriptions of the authorities' reactions to these applications.

Article 99 is also applied to detain people who send information about unofficial peace activities out of the country. For example, Ulrike Poppe and Barbel Bohley, who were involved in a number of peace initiatives organized by women, were arrested on 12 December 1983. Ulrike Poppe had, among other things, organized a non-state nursery for parents who did not wish their children to be subjected to military propaganda. Information about these initiatives was

passed on to a visiting journalist from New Zealand who was also briefly detained under Article 99.

Would-be emigrants who try to persuade local authorities to grant them exit visas may be prosecuted for "impeding the activity of public bodies" under Article 214 of the Penal Code. For example, in 1983, a group in Jena who had applied unsuccessfully for exit visas subsequently gathered silently for an hour in a circle outside the government offices responsible for handling their applications on Saturday mornings during July and August. They wore white to underline the non-violent nature of their demonstration and became known as the "White Circle". After a series of such demonstrations, a number of them were arrested at the end of August, six of them being charged and later sentenced to prison terms under Article 214.

Article 218, "Association for the pursuit of aims contrary to the law", restricts the right to freedom of association. In a number of cases this article has been applied to would-be emigrants who have met together to discuss some initiatives to promote their chances of emigration, as well as to peace campaigners who have undertaken collective initiatives.

The situation of conscientious objectors to military service is also cause for concern. The GDR makes some provision for those who object "for religious or similar reasons" to armed military service by allowing them to work in "construction units" on the construction of military installations and similar tasks. However, as there is no alternative service outside the country's military and defence system, Amnesty International has adopted as prisoners of conscience those imprisoned for refusing for reasons of conscience to do either armed or unarmed service. Reports were received for the first time during 1983 of the imprisonment of conscripts who had applied for and had been refused the option of service in the "construction units".

The special relationship between the GDR and the FRG has allowed for the release of prisoners to the FRG before completing their sentences in return for payment. Press reports indicated that over 1,000 were released in this way during 1983. Amnesty International believes that the majority of these were prisoners of conscience.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Greece

Amnesty International's main concerns in Greece are the continued imprisonment of Jehovah's Witnesses for refusing on conscientious grounds to perform military service and allegations that people charged with criminal offences had been tortured. During 1983 Amnesty International worked for the release of approximately 15 conscientious objectors, but was informed that the total number of imprisoned conscientious objectors was approximately 200 at any given time. However, no details were available about most of these prisoners.

Reports have been received concerning the alleged ill-treatment of both political and ordinary criminal prisoners in police stations and prisons in various parts of Greece. The allegations referred variously to beatings, falaka (beatings of the soles of the feet) and electric shocks. Amnesty International raised these allegations in letters to successive Ministers of Justice in 1981, 1982 and 1983, but received only one response. In June 1982 Minister of Justice Efstathios Alexandris informed Amnesty International, in relation to a case of alleged torture in Patras prison in February 1982, that "after conclusion of the preliminary investigation, the criminal file assembled on the four police employees said to be responsible has been sent to the Third Prosecutor of Patras with instructions to conduct the main investigation of the above police employees...". Amnesty International has not been informed of any further developments concerning this case.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Hungary

In Hungary Amnesty International is concerned about increasing harassment and short term detention of people who attempt to exercise, non-violently, their rights to freedom of expression; the imprisonment of conscientious objectors to military service; and the arrests of Hungarians and foreigners attempting to cross the border from Hungary to Austria without official permission. The imposition of the death penalty is also of concern. Public access to trials is restricted.

Editors and publishers of unofficial publications are particularly at risk of harassment and detention. By May 1983, up to 100 people had reportedly been interrogated by police in connection with unofficial publishing activity. For example, in late September 1983, Gabor Demszky, the founder of the independent publishing house AB, was stopped by police while driving home in his car. From time to time in the past he had been detained and questioned by police about his connection with AB and other dissident activities. He had also been fined for unauthorized publishing.

On this occasion, the two police officers searched his car and reportedly took a bag. Gabor Demszky protested and tried to recover the bag. In the struggle which followed he was tear-gassed and beaten and had to be hospitalized for four days with concussion and bruises.

In October Gabor was charged with assaulting the police officers. In December at the trial it is said the police admitted beating him, but said also that Gabor struggled and had kicked one of them. Although they did not claim any serious injury Gabor was found guilty and sentenced to six months imprisonment suspended for three years.

An observer sent by Anmesty International was not permitted to attend court proceedings, thus preventing the organization from making a proper assessment of the evidence in the case.

Another area of concern is the imprisonment of conscientious objectors to military service. Military service is compulsory in Hungary and the law does not provide for alternative civilian service outside the military system for those who refuse conscription for reasons of conscience. People who refuse

Hungary

conscription may be punished with sentences of up to five years' imprisonment. Since 1977, however, members of several numerically small Christian sects, including the Nazarenes, have been allowed to do unarmed military service. According to one unofficial report, in mid 1983 there were some 130 conscientious objectors serving sentences in Baracska prison (where conscientious objectors are generally sent), nearly all of whom were Jehovah's Witnesses. Amnesty International did not have details of these cases, but has adopted five Roman Catholic conscientious objectors, three of whom were sentenced and imprisoned in 1983. There were also reports in 1983 that other pacifists, members of an unofficial "Peace Group for Dialoque", had been briefly detained. In July it was reported that 15 peace activists from Western Europe had been arrested and expelled from the country and that 20 Hungarian citizens, members of the Dialogue group, had been detained by police but released after questioning. At the end of July the group announced that it had decided to dissolve itself because of harassment by the authorities.

According to official Hungarian statistics, 818 people attempted to cross the Hungarian border into Austria without authorization during 1982; two-thirds of these were foreign citizens. Amnesty International has in recent years learned of several cases in which citizens of the Federal Republic of Germany were imprisoned in Hungary for attempting to assist citizens of the German Democratic Republic to cross the border from Hungary to Austria without official permission. In November 1983 Amnesty International appealed for the release of Kurt Krimmel, a citizen of the Federal Republic of Germany (FRG) who was arrested on 24 September after he had attempted to smuggle his sister-in-law's child from Hungary into Austria. The mother, a citizen of the German Democratic Republic (GDR), had crossed from Hungary into Austria several days before without official authorization. Following his arrest Kurt Krimmel was allegedly held for 40 days in solitary confinement and his health was reportedly poor. His trial began on 15 December but was adjourned until 29 December so that he could receive a medical examination. At the hearing on 29 December the court ordered his release on condition that he leave the country immediately. Amnesty International learned of four executions and of the imposition of two death sentences in 1983; in all cases those accused had been convicted of murder.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Italy

Amnesty International's concerns in Italy include the excessive length of judicial proceedings involving political prisoners; the imprisonment of conscientious objectors; and allegations of torture and ill-treatment of detainees.

In a review of its concerns in Italy, published in April 1983, Amnesty International criticized judicial provisions regarding the length of preventative detention (carcerazione preventiva). The organization noted that cases which carried prison sentences of 20 years or more on conviction could lead to defendants spending a total of 10 years and eight months in prison before a final verdict was reached on their cases. In July 1984, a new law came into effect which shortened the maximum length of preventative detention to six years. However, Amnesty International believes this period is still excessive. The organization is also concerned that long-term detention has been further lengthened in some cases by the alteration of charges, or by the bringing of new ones by judges in other parts of the country, while judicial proceedings were already underway.

Italy's law provides for conscientious objection and alternative service. Appeal procedures are provided for those whose applications are rejected by the military tribunal. Persons can file a further request for recognition during the time after sentencing. However, Amnesty International is concerned that political reasons for objection are not recognized and that the commission which examines requests for alternative service is under the auspices of the Ministry of Defence. Furthermore, the length of alternative service is twenty months, eight months longer than the period of required military service. Amnesty International considers that the length of alternative service is punitive.

In 1982 there was a sharp increase in the number of allegations of torture and other forms of ill-treatment of detainees in relation to arrests made at the time of the kidnapping of NATO Chief of Staff, Brigadier-General James Lee Dozier. Judicial inquiries were set up into these allegations in several cities, and four police officers were found guilty of abusing their authority while interrogating a member of the Red Brigades. No new allegations of ill-treatment have been received since 1982.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Poland

In Poland, Amnesty International's concerns centre on the continued imprisonment of prisoners of conscience, allegations of ill-treatment of political prisoners, and the use of the death penalty.

Although the declaration of an amnesty for political prisoners in Poland in July 1984 brought about the release of most of AI's adopted prisoners of conscience, the killing of the Catholic priest Father Popieliszko in October 1984 has brought an increased activity by opposition and human rights groups. This activity has been followed by a substantial increase in the number of arrests and an apparent hardening in the government's attitude to opposition. Amnesty International is concerned that the Polish authorities will continue to arrest people for the non-violent exercise of their fundamental human rights.

On 20 September 1984 the Minister of Justice, Lech Domeracki, presented a report to the 55th session of the Sejm (Parliament) on the implementation of the Amnesty Law of 21 July 1984. The Amnesty Law, as applied to political prisoners, provided for the conditional remission of all prison sentences for political offences and the conditional discontinuation of proceedings against political suspects. If an affected individual were to commit a fresh offence before 31 December 1986, the benefit of the amnesty would be withdrawn from him or her. The offences not included in the amnesty were: high treason, violence against party/state officials, sabotage, espionage and defection by Polish diplomats.

The Minister of Justice stated that by 15 September 1984, 630 of the 652 people who had been imprisoned or detained for "crimes affecting the state or public order" were released. Two others, Bogdan Lis and Piotr Mierzewski, both adopted prisoners of conscience, had been charged with treason and were not released until 8 December 1984. Twenty people are still serving sentences in connection with alleged criminal offences not covered by the amnesty.

Of the twenty who have still not been released, Amnesty International is concerned with the case of six people from Huta

Poland

Katowice: Michal Luty, Jerzy Milanowicz, Leszek Lorek, Andrzej Kisielinski, Andrzej Niewiara and Andrzej Stolarczyk. They were arrested in December 1983 and early January 1984 and all are reportedly accused of having distributed illegal leaflets (an offence covered by the amnesty law of July 1984) and of having stolen state printing machines allegedly to the value of 600,000 zlotys. The latter charge relates to equipment which was reportedly the property of Solidarity's local office and which was apparently hidden by the accused when martial law was introduced. Following the imposition of martial law and, subsequently, the passage of the Trade Union Law of 8 October 1982, all property and assets belonging to NSZZ Solidarity - at the local, regional and national levels - as well as the property belonging to all previous trade union organizations, became the property of the new, government-sanctioned trade unions. Thus, the alleged hiding of the printing machine before 13 December 1981 is considered to be a theft of socially- or State-owned property, and prosecuted as such. No printing machine, however, has been found by the authorities. The accused face sentences of five to 25 years' imprisonment. The trial is still in progress.

Furthermore, the amnesty provided for the release of, or for the discontinuation of investigation of, those people who had been charged with non-criminal offences directed against the state and public order. By 15 September 1, 569 people in this category had benefited from the amnesty: 125 had been released; proceedings had been halted against 1,444.

The Amnesty Law also provided for the conditional pardon of active Solidarity supporters, underground political activists and Polish activists abroad, provided that they reported voluntarily to the Polish authorities by 31 December 1984 and gave a detailed account of their activity. As far as Amnesty International is aware, no prominent Solidarity activist abroad has applied to return. The authorities stated that by 28 December, 371 people had come forward and benefited from the amnesty. Two prominent Solidarity activists, Eugeniusz Szumiejko and Zbigniew Janas, came out of hiding in December.

Amnesty International' concern in connection with the Amnesty Law is that the amnesty is conditional until 31 December 1986; anyone who commits a similar offence before that date may be re-arrested and the former charges/sentence added on to the new proceedings.

Amnesty International is concerned that the Polish authorities continue to arrest people for the non-violent exercise of fundamental human rights. Since the Amnesty Law was passed in July 1984, a number of people have received two and three month prison sentences in misdemeanour courts for participating in demonstrations or wreath-laying ceremonies in various commemorations. Among them were Wladyslaw Frasyniuk and Jozef Pinior,

Poland

former underground Solidarity leaders in Wroclaw, who were released from imprisonment under the Amnesty Law. They were sentenced on 31 August to two months' imprisonment for attempting to disturb the peace after laying wreaths to mark the fourth anniversary of Solidarity's birth. Most recently, Andrzej Gwiazda, a former Solidarity leader and ex-internee for two-and-a-half years, was sentenced to three months' imprisonment for "disturbing the peace" while participating in a march in honour of shipyard workers killed by police during food riots in Gdansk in 1970.

Arrests have also taken place of people who have exercised their freedom of expression by being involved in the production and distribution of independent literature: for example, Stanislaw Kotowski, Tadeusz Wypych, Krzysztof Gos, Grzegorz Sendek, Zdzislaw and Jacek Krol. They are currently being held in investigative detention.

In the wake of the murder of Father Popieluszko, six public civic human rights groups have been formed by former prominent Solidarity and KOR (Workers' Defence Committee) activists, as well as intellectuals, students and workers.

On 6 November 1984, 24 people from Wroclaw signed a statement entitled "Citizens' Initiative in Defence of Human Rights: Against Violence", declaring that they were forming a loose committee (KOPP) which would operate within the law by sending reports on alleged human rights abuses to the legal authorities and by distributing information to the public. A similar declaration was made on 7 November by 22 people in Krakow; on 12 November by 14 people in Warsaw; on 21 November in Walbrzych; on 23 November by 13 people in Szczecin; and on 24 November by 32 people in Torun.

The committees were immediately denounced by Jerzy Urban, the government spokesperson, as illegal and warnings were issued that anyone joining them would be open to prosecution. Subsequently, members of the various committees have been summoned to police stations or public prosecutor's offices to be informed that they would be charged under Article 278 of the Penal Code (participation in or leading illegal organizations), which carries a maximum sentence of five years' imprisonment.

Amnesty International is also concerned about the ill-treatment of prisoners in Poland. For example, during 1983, the organization received frequent reports that members or supporters of Solidarity had been beaten about the head, body and legs with rubber truncheons, kicked, punched or forced to run the gauntlet of truncheon blows between a double row of police. Furthermore, in 1983 eleven people reportedly died in unexplained circumstances during or shortly after periods in police custody. Most of them had been Solidarity activists.

Poland

During 1983 nine death sentences were passed, seven for murder. A diplomat who defected and an academic were both sentenced to death in absentia on charges of high treason and espionage respectively. In addition, one death sentence passed in 1982 was upheld by Lodz Provincial Court. Another sentence was changed to the death penalty in May 1984, and a further death sentence was passed in December 1984. Both cases involved murder.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Romania

Amnesty International's concerns in Romania are persecution of specific groups, such as would-be emigrants, ethnic Hungarians or Protestant evangelicals; the harassment and ill-treatment of people detained for political reasons; the difficulty of obtaining a fair trial; and the harsh prison conditions for those who are convicted. There has also been a disturbing increase in the imposition of the death penalty. The following examples illustrate these concerns more specifically.

The case of Dragos Oloieru illustrates the severity with which freedom of opinion and expression are restricted in Romania, despite its ratification of the International Covenant on Civil and Political Rights in 1974. Dragos Oloieru is now serving an eight-year prison term imposed in January 1982 for " propaganda against the socialist state" . He was arrested after he had written to international organizations and journalists about treatment by his employers and government authorities. The charges against him were based on the broadcast of one of his letters by a foreign radio station in late 1981.

Oloieru had served a previous sentence from 1959 to 1965 for teaching an unauthorized version of history to his students. After his release in 1965 he worked for fifteen years for a transport company. During this period he was subjected to harassment and surveillance by the authorities. In 1980 he lost his job. He sought redress from local and central authorities on the grounds that his dismissal had been unjust. These petitions reportedly did not receive a reply. In May 1981 he has said that he went to Bucharest to see the central committee of the party about his dismissal and harassment over the past fifteen years, but Communist officials were unresponsive, and in fact threatened him. In the letter which was broadcast in November 1981, Dragos Oloieru said that without friends and neighbours he and his family would have nothing. He was arrested on 4 December 1981 and sentenced on 13 January 1982 by a military court.

Dragos Oloieru is considered to be a prisoner of conscience who is in prison for the non-violent exercise of his right to freedom of expression. He has been adopted by an Amnesty International

group in Ottawa. It is with great difficulty that information is obtained about such cases. Dragos is now in his sixties and has been suffering from a number of serious ailments. For many months his whereabouts were unknown and it was even thought that he might be dead, given his age, physical condition and the harsh prison conditions. However, information received recently indicates that he is still alive although nothing is known about his health.

Dinu Virgil Gadea, Corneliu Refic, Ovidiu Podborschi and Petru Marianec, members of the unofficial Organization Committee of the Young Baptists Union from Caransebes and Timisoaru, have also been adopted by Amnesty International. They had sent a petition to Church representatives asking them to press for re-establishment of the Young Baptists' Union, which had been dissolved by the authorities in 1950.

Before World War II there were some 60 recognized active religious denominations in Romania, but in 1948 the " Law on Religious Confessions" gave official recognition to only 14 denominations and put them under close supervision by the State Department of Religious Affairs.

The petition presented by the Young Baptists stated that a Young Baptists' organization would allow a united stand against state repression of religious believers who had met with discrimination in education and employment, house searches and interrogation by the police. Believers found distributing literature had faced arrest, ill-treatment and imprisonment.

Soon after presenting the petition Gadea, Refic, Podborschi, Marianec and three other signators were reportedly detained by the police for questioning and threatened with imprisonment if they persisted in their demands. On August 10th, 1983 they were among a group of Baptists who were arrested after a public demonstration in which they carried posters calling on the government to cease the harassment of believers and enter into a dialogue with them. They were released but rearrested on 15 August, tried and sentenced the same day for parasitical or anarchic conduct in Caransebes. They were sentenced to four months imprisonment, increased on appeal to six months.

Amnesty International has also sought details of charges brought against two ethnic Hungarians from Miercurea-Ciuc, Laszlo Buzas, an economist, and Erno Borbely, a high school teacher. They were reportedly arrested in November 1982, apparently at the same time as at least 10 other ethnic Hungarians, after publication of a memorandum in an unofficial Hungarian-language journal produced in Romania. The memorandum was addressed to participants of the Madrid meeting of the CSCE, and claimed that the Hungarian

Romania

minority was the object of an official policy of assimiliation. Although most of those arrested were released after a few days, Laszlo Buzas and Erno Borbely were said to have been sentenced to prison for up to eight years by a military court.

Amnesty International is concerned with allegations of ill-treatment of people charged with political offences and harsh prison conditions. In the case of people arrested while attempting to leave the country without official permission, there are reports of attacks by guard dogs and beatings by border guards as well as ill-treatment and isolation during investigation proceedings. Prison conditions were reported to be harsh with poor food, lack of hygiene and inadequate medical care. Prisoners were allegedly sometimes denied the right to visits by relatives.

Amnesty International is also concerned about the use of the death penalty. In 1983 at least 12 death sentences were reported in the Romanian press, whereas Amnesty International did not learn of any such reports the previous year.

Although there were grounds for believing that death sentences had been imposed in 1982 which were not reported in the press, the available information now suggests that there has been an increase both in the number of death sentences handed down and in the number of offences for which this penalty was imposed. Six of the twelve reported sentences were for murder; the remainder were for economic offences which did not involve loss of life.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Spain

Amnesty International's main concern in Spain is the torture and ill-treatment of detainees.

Torture and inhuman or degrading treatment or punishment are prohibited by the Spanish constitution and punished by the penal code. The Code of Criminal Procedure contains a long list of safeguards for detainees, but the constitution permits the suspension of certain "safeguard rights" in connection with the investigation into the activites of "armed groups and terrorist elements". However, the crucial right of the detainee to legal assistance while in custody cannot be suspended although it can be regulated by law.

Allegations of torture continue to be made by detainees under the anti-terrorist law, Organic Law 11/80 of 1 December 1980. This covers a wide range of active, violent offences against the person or the state and offences of publicly excusing or collaborating in these acts. People detained under this law may be held in extended incommunicado detention from 3 to 10 days. Under Article 527 of the Code of Criminal Procedure the right of access to legal assistance is severely restricted and detainees are not allowed to choose their own lawyer. In all cases the lawyer is designated de officio by the relevant College of Law.

In Amnesty International's view these features of the law facilitate torture and ill-treatment of detainees because the use of incommunicado detention removes the important safeguard of access to a lawyer during the crucial early phase of police investigation. Most cases of torture known to Amnesty International occur in police stations or civil guard posts. Judges and prosecutors have the power to visit detainees, thereby providing, through their presence, limited protection to detainees. In practice, this rarely happens.

Since 1980 Amnesty International has been informed of between 25 and 30 substantive allegations a year of torture or ill-treatment of detainees under the anti-terrorist laws. Nearly

all of these allegations have been the subject of judicial complaints against the police or Civil Guard. In some cases, the complaints are supported by medical evidence which records a pattern of injuries consistent with the allegations of torture. In addition, four Amnesty International missions have interviewed first-hand witnesses such as fellow detainees, lawyers and relatives whose testimony confirms these allegations. Other cases have been investigated and denounced by the Asociación pro Derechos Humanos, Association for Human Rights, the press, doctors, the Colleges of Law and the Human Rights Commissions of the autonomous parliaments of the Basque country and Catalonia. Amnesty International considers that the result of these investigations shows a pattern of persistent use of torture or ill-treatment.

The main object of torture or ill-treatment appears to be to obtain confessions, even though the detainee will often disown them in court. The document will then be set aside and a new statement recording the allegations of coercion will be taken.

In September 1980 Amnesty International published a Report of an Amnesty International Mission to Spain which described cases of torture in Spain. The government made no comment although it was sent a copy of the text before publication. The authorities in Spain usually reply to urgent appeals from Amnesty International by referring enquiries to the courts responsible for conducting the investigations. No separate and wider public investigation has been conducted by the government.

The courts have failed to react to judicial complaints even when they are supported by medical evidence. Exceptionally in March 1983 two police officers were sentenced in Bilbao to 10 months' imprisonment and 10 years' suspension of civil rights for torturing a detainee whose case is described by Amnesty International's 1980 report. In addition to the above case, the chief prosecutor to the court in Bilbao requested in June 1984 the prosecution of three policemen for the torture and ill-treatment of two detainees in April 1979. Amnesty International knows of no other convictions. No allegations against the Civil Guard have been passed by the military judges who are empowered to decide at the investigation stage.

The new socialist government formed in December 1982 has said it will retain the anti-terrorist laws. However, a draft reform bill on detainees' rights to legal assistance was published in March 1983.

Spain.

Under the terms of the draft bill on legal assistance incommunicado detainees would not be permitted either unrestricted access to legal assistance or the right to designate a lawyer. This would be done de officio. The law specifies that the lawyer may only be present as a silent witness when the detainee gives a statement to the police. The terms of the draft law appear to allow the police to take statements for their own purposes when a lawyer is not present, before allowing the detainee access to legal assistance. Under this draft detainees would still be effectively deprived of legal assistance during the crucial preliminary police investigation.

Amnesty International has continued to receive allegations of torture and ill-treatment since the new government took office in December 1982. The Minister of the Interior stated in March 1983 that, while torture had not been used during the three months of his term of office and would not be tolerated, ill-treatment had occurred. The continued use of torture and ill-treatment was confirmed by an Amnesty International mission in May and June 1983.

The cases of Joaquin Olano and José Maria Olarra, arrested in July and October 1983 respectively and who presented to the court fully documented medical evidence of torture and ill-treatment, were featured in Amnesty International's current Campaign for the Abolition of Torture. All charges against Olano were dropped at the end of July 1984 and Olarra was released without charge. Both allegations of torture are currently under judicial investigation in the Court of San Sebastian.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Switzerland

In Switzerland Amnesty International is concerned about the imprisonment of conscientious objectors to military service.

Article 81 of the military penal code of Switzerland provides that all conscientious objectors are to be imprisoned. In February 1984, the Swiss electorate rejected a proposal that Switzerland introduce a civilian alternative to military service. Despite the negative result of the referendum, the Swiss Parliament has requested the Federal Council "to find a solution on the legal level which would allow for the decriminalization of conscientious objection."

Amnesty International worked for the release of six conscientious objectors in 1984. Two prisoners, Stéphane Bender and Jean-Luc Ferrière, objected to military service on the grounds of their avowed belief in non-violence. Bender began an eight month sentence on 16 July 1984. Ferrière's sentence, which he began serving on 2 April 1984, was reduced to seven months on appeal. The tribunals in both cases referred to the advocacy by both men of the introduction of alternative civilian service and how, as a result, their objection to military service had been expressed in moral terms not recognized by the law, accompanied by political aims.

Amnesty International
CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)
Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295
Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Turkey

Amnesty International's concerns in Turkey continue to be, as they have been for some years past, the imprisonment of prisoners of conscience, widespread and systematic torture and ill-treatment of political prisoners and the imposition and use of the death penalty. There is also concern that the difficulties lawyers experience in seeing their imprisoned clients and preparing the defence case and the use of statements in court which are alleged to have been induced by torture may affect the fairness of trials in military courts.

The exact number of political prisoners in Turkey at the present time is not known. On 1 August 1984 a government spokesman told the press agency, Agence France Presse, that 7,500 political prisoners were held in military prisons. However, this figure does not include those political prisoners whose legal proceedings have been completed and who are serving their sentences in civilian prisons, nor does it include those persons not yet charged, but held under martial law which permits incommunicado detention in police stations for 45 days.

Although civilian government was restored to Turkey following elections in November 1983, martial law continues in 34 of the 67 provinces and a state of emergency exists in nine further provinces. Political offences continue to be tried by military courts, although special State Security Courts have been established to deal with political offences when martial law is lifted.

The Turkish authorities usually refer to all political prisoners as "extremist militants" or "terrorists". Although many of those now in prison for political offences have been charged with violent crimes, Amnesty International knows of hundreds of political prisoners whom it considers to be prisoners of conscience, imprisoned for their non-violent political or religious activities or beliefs, in violation of their rights to freedom of expression and association as laid down in the European Convention on Human Rights to which Turkey

Turkey

is a State Party. They include members of the Turkish Peace Association, the Turkish Workers' Party, the Turkish Socialist Workers' Party, the Turkish Worker's and Peasant's Party, the Turkish Communist Party, TOB-DER, the Teachers Association and IGD, the Progressive Youth Association. Many journalists, publishers, writers, translators and academics have been prosecuted under Article 142 of the Turkish Penal Code with "making communist propaganda", simply because of their involvement in the publication of material which expresses left-wing political ideas. Nearly 1,500 trade unionists are on trial because of their legitimate trade union activities. Although the leading members of DISK, the Confederation of Progressive Trade Unions, have now been released from prison, their trial, which started in December 1981, continues and with the incorporation of DISK-affiliated unions in the trial the total number of defendants is now 1,474.

Some of Amnesty International's adopted prisoners of conscience are Kurds charged with "separatist" activities. The lack of recognition by the Turkish authorities of the existence of the Kurdish ethnic minority and the prohibitions on the use of the Kurdish language or any manifectation of a Kurdish cultural identity had led, long before the military coup of 1980, to the establishment of many different Kurdish groups, some of which used violence and others which worked non-violently for the preservation of the Kurdish language and culture and for the official recognition of the Kurds. The Turkish authorities have not made any distinction between groups which used violence to achieve their aims and those which neither advocated nor practised violence, and Kurdish prisoners include people from both categories.

Other persons regarded as prisoners of conscience by Amnesty International are those charged under Article 163 of the Turkish Penal Code with trying to change the secular nature of the Turkish state. Many of these are members of Islamic sects, but in June and July 1984 and again in December 1984 Amnesty International received reports of the imprisonment of members of the Jehovah's Witness religion, 23 of whom have now been sentenced to between four and six years' eight months' imprisonment for their non-violent religious activities.

Both before and after the 1980 coup Amnesty International received allegations that people taken into custody for political offences have been tortured and that in some cases the torture was alleged to have resulted in death. From the extensive number of verbal and written accounts it has accumulated over a period of years and from information provided by the Turkish authorities themselves in response to Amnesty International's inquiries, Amnesty International has concluded that torture is widespread and systematic in Turkey. Amnesty International believes that all persons detained in Turkey

are in danger of being tortured and that only a very few detainees are not subjected to some form of ill-treatment. The Turkish authorities have repeatedly denied that torture is systematic,and maintain that all complaints of torture are investigated and that when torture has occurred those responsible are prosecuted. From time to time official figures are published of investigations which have taken place, prosecutions, convictions and acquittals, but Amnesty International knows of many cases in which complaints of torture have been made, very often by defendants in court during their trials, where no investigation of any kind appears to have taken place. Amnesty International continues to receive allegations of torture and believes that all the information in its possession indicates that torture is still being carried out as a routine practice in most police stations in Turkey and that ill-treatment of prisoners is carried out routinely in military prisons. It is worth noting in this respect that the Jehovah's Witnesses who were detained in Ankara in June and July 1984 were alleged to have been tortured and that in recent months the Turkish press itself has carried reports concerning the alleged torture of customs officials held in connection with alleged smuggling activities at Kapikule on the border with Bulgaria. These allegations were made by the Minister of Finance and Customs, Vural Arikan, who was later dismissed. These indications, that not only political prisoners are subjected to torture, are supported by other information given to Amnesty International over the years about the torture of common criminals during interrogation.

Executions, which had not taken place in Turkey since 1972, were resumed within one month of the military coup and to date 50 people have been executed, 27 in connection with politically motivated killings. More than 400 prisoners are under sentence of death and in approximately 60 cases legal proceedings have been concluded and the death sentences are awaiting ratification by the Turkish parliament. Amnesty International opposes the use of the death penalty without reservation in all cases as a violation of the right to life and the right not to be subjected to cruel, inhuman and degrading punishment,and has pointed out to the Turkish authorities many times that Turkey is the only Western European country to have carried out executions in recent years, the trend in Western Europe being towards total abolition of the death penalty.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in the USSR

Amnesty International's concerns in the USSR are the imprisonment of large numbers of prisoners of conscience - including those forcibly confined in psychiatric hospitals - for peacefully exercising their human rights; the ill-treatment of prisoners of conscience in prisons, corrective labour colonies and psychiatric hospitals; and the use of the death penalty. Amnesty International is working on behalf of approximately 400 people known or thought likely to be prisoners of conscience, but the organization believes the actual number to be much higher.

Recent changes in legislation have been enacted as part of a harsh campaign against dissent (human rights, national and religious) in the Soviet Union. In September 1983, a new law (Article 188-3 of the Russian Penal Code) was introduced which prescribes terms of up to five years' imprisonment for prisoners convicted of "wilfully disobeying" the administration of their prison or corrective labour colony. In December 1983, Amnesty International expressed its concern at the introduction of this law pointing out that its terms are open to arbitrary interpretation and that prisoners have limited opportunities for legal defence. Since January 1983 Amnesty International has learned of 12 prisoners of conscience being given additional sentences while serving their original sentences. All these prisoners were already serving their terms in corrective labour colonies for criminal prisoners. The organization feared that they had been convicted in trials which fell short of internationally-agreed standards of fairness, many having been tried in camera within the penal institutions themselves. It was not known whether they had had access to the legal counsel of their choice. Amnesty International was concerned that Article 188-3 makes prisoners of conscience increasingly vulnerable to wrongful reimprisonment.

Also in September 1983, the Statute on Administrative Surveillance over People Released from Imprisonment was amended to empower the local militia to impose indefinite surveillance over some former prisoners of conscience without the prior approval of the Procuracy. In October 1983, the penalties for those who violate the rules of surveillance were increased to a maximum prison term of three years, with no previous official warning

being required. Amnesty International believed that the new laws deprived released prisoners of conscience of necessary legal safeguards against harassment and made them vulnerable to arbitrary reimprisonment.

One hundred and seven Soviet citizens are known to have stood trial in 1983 for peacefully exercising the right to freedom of expression. Some were convicted of "circulating anti-Soviet slander" and sentenced to up to three years' imprisonment, but more than half were prosecuted on the more serious charge of "anti-Soviet agitation and propaganda" and given sentences of up to 12 years' imprisonment and internal exile. Both charges are incompatible with the right to freedom of expression proclaimed in the International Covenant on Civil and Political Rights, which the USSR ratified in 1973. No person brought to trial on either charge was known to have been acquitted in 1983. The charges are applied broadly against human rights and religious activists, as well as against citizens from non-Russian republics who, for example, are accused of writing or drawing in their own national tradition or of dissenting from Soviet Government policies. The laws circumscribing freedom of expression were also applied to punish individuals who had associated together in unofficial groups whose activity, though legal, was disapproved of by the authorities. These included eight members of an unofficial "Group to Establish Trust between the USSR and USA" founded in June 1982. Members of unofficial "Helsinki Monitoring Groups", formed to monitor their government's compliance with the human rights provisions of the CSCE Final Act, have also been imprisoned.

Two examples of Soviet citizens imprisoned for exercising their right to freedom of expression are Mykola Rudenko and Vasyl Stus; both are adopted by Amnesty International Groups in Canada. Mykola Rudenko, a writer, is a member of the Soviet group of Amnesty International and the first chairman of the Ukrainian Helsinki Monitoring Group, which was founded in November 1976. He was arrested on February 5, 1977 and sentenced in Kiev on July 1, to 7 years' imprisonment in a strict-regime camp and 5 years internal exile on charges of "anti-Soviet agitation and propaganda" (Article 62-1 of the Ukrainian Criminal Code). Having completed the term of imprisonment, Mr. Rudenko is at present exiled in the Gorno-Altaisk Autonomous Region, which borders on Mongolia, and is due for release in February 1989. The conditions of his imprisonment and exile have been worsened by his advanced age - Mr. Rudenko was born in 1920 - and poor health - he suffers from heart disease, an inguinal hernia, and a spinal injury incurred during WWII. Vasyl Stus, born in 1938, is a well-known Ukrainian poet and human and national rights activist. He was first arrested in 1972 on charges of "anti-Soviet agitation and propaganda" and served 5 years in a corrective labour colony and 3 years internal exile. While still in exile, Mr. Stus joined the Ukrainian Helsinki Monitoring Group and became an active member on his return to Kiev. Mr. Stus was arrested for a second time on May 14, 1980 and was sentenced in

in Kiev on October 2 to 10 years' imprisonment in a strict-regime camp and 5 years internal exile, again on charges of "anti-Soviet agitation and propaganda" (Article 62 of the Ukrainian Criminal Code). The harshness of this sentence can in part be attributed to the fact that he is a recidivist. Mr. Stus' health is very poor - among other ailments, he suffers from stomach ulcers, a problem incurred from his first imprisonment, and a heart condition.

Members of all religious groups in the Soviet Union have been subject to imprisonment for exercise of rights specified in the Declaration on the Elimination of All Forms of Intolerance and of Discrimination Based on Religion and Belief. Churches which have been banned in the Soviet Union, such as the Uniate Church (Ukrainian Greek Catholic) and the Jehovah's Witnesses, and Churches such as the unregistered Baptists, Pentecostalists, Seventh Day Adventists, the Lithuanian Catholics, and Hare Krishnas have suffered intolerance. Some members have been imprisoned. One example is Evgeny Nikoforovich Pushkov, who was born in 1941 and is a talented violinist and minister for the "dissenting" wing of the Baptist Church. "Dissenting" Baptists do not accept State restrictions on religious activity. Evgeny Pushkov is currently serving an eight-year sentence of imprisonment and internal exile for "infringement of person and rights of citizens under appearance of performing religious ceremonies", (often applied to leaders of unregistered congregations); "organization of, or active participation in, group actions which violate public order" (often applied to those who have participated in open-air sermons, marriages, religious processions, etc.); and "resisting policeman of people's guard".

Soviet authorities prosecute and imprison citizens who seek to exercise their right to leave the country or who attempt to emigrate without official permission. For example, in 1983, six young Estonians who tried to sail across the Baltic Sea in rubber dinghies were arrested on a charge of "illegal exit abroad". They were sentenced to three years' imprisonment. Others of Jewish, German and Russian origin were imprisoned for circulating "anti-Soviet agitation and propaganda" because they had repeatedly asked for permission to emigrate. The Crimean Tatars continue to struggle for the right to return to their homeland in Soviet Central Asia, from which they were deported en masse in 1944. Three people were imprisoned in 1983 for advocating this right.

The cases described above indicate that most Soviet prisoners of conscience known to Amnesty International have been imprisoned under articles of Soviet law which specifically restrict the exercise of fundamental human rights guaranteed by international human rights instruments. Some Soviet prisoners of conscience under adoption by Amnesty International, however, have been sentenced to imprisonment on criminal charges which ostensibly have no relation to the individual's exercise of his or her rights.

Amnesty International regards these individuals as prisoners of conscience because the evidence has shown clearly that the criminal charge brought against them was false, and that they have been prosecuted for political reasons directly connected with their non-violent exercise of human rights. In recent years one criminal charge which has commonly been used in the prosecution of prisoners of conscience is that of "parasitism". Since 1980 Amnesty International has learned of more than 30 such cases. The law used is Article 209-1 of the Russian Penal Code, "Malicious Evasion of Performance of Decision Concerning Arrangement of Work and Discontinuance of Parasitic Existence", which applies to citizens who shirk socially useful labour and who live at a fixed address. Another article of law may be used to prosecute able-bodied adults who live off unearned income and who move between population zones at least three times in order to evade socially useful work. This is Article 209 of the Russian Penal Code which prohibits "Systematically Engaging in Vagrancy or in Begging". Similar legislation exists in the other union republics. The force of the law on parasitism resides in the fact that according to the USSR Constitution, work is a right and an obligation of able-bodied citizens.

In February 1983, Amnesty International published Political Abuse of Psychiatry in the USSR, detailing the cases of 110 people who had been confined to Soviet psychiatric institutions in the previous five years for peacefully exercising their human rights. The paper analysed committal procedures facilitating the wrongful confinement of dissenters and reported specific allegations of ill-treatment received by the organization, including beatings by hospital staff and the administration to patients of painful and disorienting drugs in excessive quantities and without necessary correctives. The paper also described the pressure applied to prisoners of conscience to renounce their beliefs, and the punishment they received if they refused to do so. Two examples of prisoners of conscience confined to psychiatric hospitals are Algirdas Statkevichius and Valery Tyurichev. Algirdas Statkevichius is a physician who has campaigned for national and human rights in his native Lithuania and in the autumn of 1979 joined the Lithuanian Helsinki Monitoring Group. Arrested on February 14, 1980, Mr. Statkevichius was not present at the trial, which was held in Vilnius on August 8 and 11, because a psychiatric commission diagnosed him as "schizophrenic and unaccountable for his actions". The court ruled that Mr. Statkevichius be sent to a Special Psychiatric Hospital (SPH) for compulsory treatment and at present he is being held indefinitely at the Tashkent SPH. Valery Tyurichev was confined against his will to the Smolensk Special Psychiatric Hospital after he had written an article criticizing economic policy and had applied for permission to emigrate. After he and his wife both lost their jobs in 1981, they went to Moscow in November where they demonstrated in Red Square. They carried placards with the slogan "Helsinki - Belgrade - Madrid - Nil". They were arrested immediately and sent back to Dnepropetrovsk. Valery was re-arrested in March 1981 and sent to a psychiatric hospital.

USSR

In February 1983, the All-Union Society of Psychiatrists and Neuropathologists - the official organization for members of these professions in the USSR - resigned from the World Psychiatric Association (WPA), five months before the seventh WPA Congress in Vienna. At its previous meeting in Hawaii in 1977, the WPA had condemned the Soviet use of psychiatry for political purposes. Indeed, since the Sixth Congress, there has been little indication that the Soviet authorities have seriously investigated alleged abuses of psychiatry with a view to stamping out corrupt practices. Individuals and members of unofficial groups within the country who have monitored cases of psychiatric abuse and attempted to publicise their findings have been imprisoned or otherwise persecuted. Most of the evidence of the political abuse of psychiatry since the Sixth Congress has come to light through the work of such individuals. Many of these individuals belong to the "Working Commission to Investigate the Use of Psychiatry for Political Purposes", an unofficial group set up in Moscow in 1977. In its three year existence the group produced 24 Information Bulletins which documented more than 70 cases of the political abuse of psychiatry, and investigated 260 more. The scope and accuracy of the Commission's work was reinforced by the close help of two Moscow psychiatrists and a lawyer. By February 1981, all six of its active members, including psychiatrist Dr. Anatoly Koryagin, had been arrested. The six are now serving terms of up to 12 years' imprisonment and internal exile on charges of "circulating anti-Soviet slander" and "anti-Soviet agitation and propaganda".

Amnesty International is also concerned about the reports it receives on the ill-treatment of prisoners of conscience in prisons, corrective labour colonies, and psychiatric hospitals, as well as the poor conditions of imprisonment in the corrective labour colonies.

Official reports indicated that at least 24 people were sentenced to death in 1983 and at least eight people were executed, but Amnesty International believed the actual number of death sentences passed to be much higher.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in the United Kingdom

Amnesty International's major concern in the United Kingdom is with judicial procedures in political cases in Northern Ireland.

Amnesty International is concerned that proceedings in the so-called "Diplock" courts in Northern Ireland might not conform to international standards for fair trial. According to S.7 of the Emergency Provisions (Northern Ireland) Act of 1978, trial in the "Diplock" courts is without jury. The single judge has taken over the functions of the jury as tribunal of fact, and "weighs" the evidence in a legal framework which is much less strict than in ordinary trials. Most convictions in the "Diplock" courts have been solely on the basis of confessions which could have been obtained by oppressive methods and might therefore have been unreliable.

The case of Michael Culbert illustrates this concern. A social worker from Belfast, Michael Culbert was arrested in 1978 and convicted in 1979 of murdering a policeman and membership of the Irish Republican Army. After his arrest he was interrogated for long periods but not physically ill-treated. He was alleged to have made a verbal (unsigned) confession, and this was the only evidence produced against him. He denied having made such a confession and maintained that at the time of the alleged confession he was completely disorientated as a result of continuous interrogation, lack of sleep and being made to stand for long periods during interrogation. (The police denied that he had been forced to stand). At his trial by a special court some months later in October 1979, the only issue was the admissibility of his alleged verbal confession. The court held that the confession was admissible, convicted him of murder and membership of the Irish Republican Army, and sentenced him to life imprisonment.

Amnesty International is also concerned about a number of features of prosecution practice in the so-called "supergrass" ("informer") cases in Northern Ireland. Taken together, the following factors raise doubts about the quality of proof in such cases:

- Many defendants were convicted solely on the basis of the uncorroborated testimony of former accomplices.

United Kingdom

- Although in English law the normal rules of evidence ruled out testimony obtained by "hope of advantage.... held out by a person in authority", in some "supergrass" cases testimony had been admitted in evidence which was given by people who had themselves been offered immunity from prosecution for serious crimes.

- Some such witnesses had been in custody for long periods - well over a year - before the trial, so that the police had ample opportunity to influence the testimony unduly.

- Whereas in normal trials judges were required to warn juries of the dangers of convicting defendants on the sole basis of such evidence, in the "Diplock courts" in Northern Ireland there were no juries - and so judges had to "warn" only themselves.

In 1983, Amnesty International presented these concerns to the late Sir George Baker, an English judge who was appointed by the government to conduct an inquiry into the workings of the Emergency Provisions (Northern Ireland) Act of 1978. However, the Baker report, published in April 1984, did not respond to AI's criticisms.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in the United Kingdom

Amnesty International's major concern in the United Kingdom is with judicial procedures in political cases in Northern Ireland.

Amnesty International is concerned that proceedings in the so-called "Diplock" courts in Northern Ireland might not conform to international standards for fair trial. According to S.7 of the Emergency Provisions (Northern Ireland) Act of 1978, trial in the "Diplock" courts is without jury. The single judge has taken over the functions of the jury as tribunal of fact, and "weighs" the evidence in a legal framework which is much less strict than in ordinary trials. Most convictions in the "Diplock" courts have been solely on the basis of confessions which could have been obtained by oppressive methods and might therefore have been unreliable.

The case of Michael Culbert illustrates this concern. A social worker from Belfast, Michael Culbert was arrested in 1978 and convicted in 1979 of murdering a policeman and membership of the Irish Republican Army. After his arrest he was interrogated for long periods but not physically ill-treated. He was alleged to have made a verbal (unsigned) confession, and this was the only evidence produced against him. He denied having made such a confession and maintained that at the time of the alleged confession he was completely disorientated as a result of continuous interrogation, lack of sleep and being made to stand for long periods during interrogation. (The police denied that he had been forced to stand). At his trial by a special court some months later in October 1979, the only issue was the admissibility of his alleged verbal confession. The court held that the confession was admissible, convicted him of murder and membership of the Irish Republican Army, and sentenced him to life imprisonment.

Amnesty International is also concerned about a number of features of prosecution practice in the so-called "supergrass" ("informer") cases in Northern Ireland. Taken together, the following factors raise doubts about the quality of proof in such cases:

- Many defendants were convicted solely on the basis of the uncorroborated testimony of former accomplices.

United Kingdom

- Although in English law the normal rules of evidence ruled out testimony obtained by "hope of advantage.... held out by a person in authority", in some "supergrass" cases testimony had been admitted in evidence which was given by people who had themselves been offered immunity from prosecution for serious crimes.

- Some such witnesses had been in custody for long periods - well over a year - before the trial, so that the police had ample opportunity to influence the testimony unduly.

- Whereas in normal trials judges were required to warn juries of the dangers of convicting defendants on the sole basis of such evidence, in the "Diplock courts" in Northern Ireland there were no juries - and so judges had to "warn" only themselves.

In 1983, Amnesty International presented these concerns to the late Sir George Baker, an English judge who was appointed by the government to conduct an inquiry into the workings of the Emergency Provisions (Northern Ireland) Act of 1978. However, the Baker report, published in April 1984, did not respond to AI's criticisms.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in the United States of America

Amnesty International's major concern in the United States of America is a dramatic increase in the number of executions. 21 prisoners were executed during 1984, bringing to 32 the number of people executed since 1976. Amnesty International is also concerned about allegations of politically or racially motivated prosecutions, and by procedures which the organization believes may have had a possible impact on the fairness of trials in such cases. Finally, Amnesty International has received several allegations that prisoners have been ill-treated by state prison guards.

In 1976 a 10-year moratorium on executions ended with a US Supreme Court ruling that the death penalty for murder was constitutional if imposed under certain conditions. In 1972 the Supreme Court had vacated all existing death sentences on the grounds that most state laws as then applied violated the US constitution. Since then 38 states have introduced revised death penalty laws and the number of prisoners on death row has steadily risen. On 20 December 1984, 1,464 prisoners were under sentence of death, the highest figure ever recorded in the USA. The appeals of many of those sentenced have run out, and lawyers predict a continued increase in executions in the future.

No prisoners in the USA have been adopted as prisoners of conscience in recent years, but Amnesty International has investigated a number of cases where people charged with criminal offences alleged that the real reason for the prosecution was political or racial. One such case was that of Eddie Carthan. A former mayor of Tchula, Mississippi, he was accused of having hired two men to murder a political opponent who was shot dead during a robbery. Eddie Carthan, the first black mayor to be elected in the area for more than a century, denied the charge (which, on conviction, carried a possible death sentence) and alleged that he was the victim of a conspiracy by his predominantly white political opponents. At the time of his trial in October 1982, he was already serving two prison sentences on other charges which had led to his enforced resignation as mayor in 1981.

USA

Amnesty International sent an observer to Eddie Carthan's trial in October 1982. Although he was acquitted of the murder charge, Amnesty International was concerned about procedures which the organization believed had a possible impact on the fairness of the trial; in particular the possible misuse by the prosecution of the "plea bargaining" process, whereby two witnesses, both of whom had confessed to actually carrying out the killings, had been offered generous incentives, including the dropping of serious criminal charges, in return for testifying against Eddie Carthan. Amnesty International's observer also found that other charges against Eddie Carthan (of assaulting a police officer and two counts of fraud) indicated a pattern of selective prosecution, discriminatory sentencing and harassment of the accused.

Amnesty International raised these concerns with the U.S. Attorney General, referring in particular to "the prosecution's apparent misuse of the plea bargaining process which may have encouraged false testimony and which may be evidence of prosecutorial discrimination against Eddie Carthan on political and racial grounds". Amnesty International asked the Attorney General to review the various cases involving the former mayor. No reply has been received to date. Eddie Carthan was released from prison on 13 October 1983.

Another case of concern to Amnesty International is that of Leonard Peltier, who was convicted of the murder of two agents of the Federal Bureau of Investigation (F.B.I.) in April 1977 and sentenced to two consecutive life prison terms. The defence has sought a re-trial on the grounds that newly-discovered documents from FBI files show that the prosecution had suppressed exculpatory evidence at Leonard Peltier's trial. According to the defence, this included suppression of a "firing-pin" test proving that bullet casings found in one of the murdered agent's cars could not have come from the gun alleged to have been Peltier's. Amnesty International's concern in this case arose from allegations that Leonard Peltier had been "targeted" for prosecution because of his active membership in the American Indian Movement and that the FBI may have falsified evidence in order to secure a conviction. Amnesty International's concern was increased by the fact that the FBI had previously admitted fabricating evidence in order to secure Leonard Peltier's extradition from Canada to stand trial in 1977 (evidence which was not used to obtain a conviction at the trial). Amnesty International has sent observers to an appeal in Leonard Peltier's case in 1983, and to a full evidentiary motion for a re-trial in 1984. The latter hearing is expected to resume sometime in 1985.

Amnesty International made several inquiries of state penal authorities in the United States since 1980 about allegations that prisoners were ill-treated by guards. The most widespread allegations were of beatings, kickings and the spraying of mace (tear gas) directly into prisoners' faces. There have also been

USA

reports of police beatings and other forms of brutality towards suspects in police custody in towns throughout the country. Alleged victims of ill-treatment may sue police or prison officials directly in the federal courts for violations of their civil rights (which include the freedom from "cruel and unusual treatment"). Such actions have in some cases resulted in payment of damages to victims or the imposition of fines or prison sentences on officials convicted of carrying out ill-treatment.

Amnesty International

CANADIAN SECTION (ENGLISH SPEAKING)

Head Office: 294 Albert St., Ste. 204 Ottawa, Ontario K1P 6E6 (613) 563-1891 Cable: AMSTY CANAD Telex: 053-3295

Toronto Office: 10 Trinity Square, Toronto, Ontario M5G 1B1 (416) 593-1219 Telex: 06-218542

April 1985

Amnesty International's Concerns in Yugoslavia

In Yugoslavia Amnesty International is concerned about a number of issues, including: the imprisonment of many prisoners of conscience; lack of fair political trials; allegations of ill-treatment during investigation; the treatment of prisoners held in isolation; prison conditions; confinement in psychiatric hospitals; and the imposition of death sentences.

In October 1983 the Public Prosector's Office stated that there had been a "negligible increase" in political offences in the first six months of the year in comparison with the same period in 1982, and that most of these offences were "verbal" and "committed for nationalistic motives". (According to official figures, in the first six months of 1982, 268 people were charged with political offences; the total figure for 1982 was 516).

The Yugoslav Constitution and the Federal Criminal Code are formulated in such a way that citizens may be restricted in the expression of their freedoms. Yugoslavia's 1974 Constitution guarantees its citizens a number of fundamental rights which are also enshrined in international law, including freedom of opinion (Article 166) and freedom of speech and public expression (Article 167). However, among the restrictions contained in the Constitution on the exercising of fundamental rights is the following:

> "No one may use the freedom of rights established by the present Constitution in order to disrupt the foundation of the socialist self-management democratic order established by the present Constitution." (Article 203).

On this principle are based a number of legislative provisions whose loose formulation makes it possible to imprison individuals for exercising constitutionally qualified rights in ways disapproved of by the authorities. Most notorious of these are the provisions which penalise what are commonly referred to in Yugoslavia as "verbal offences", especially Article 133 of the Federal Criminal Code which deals with "hostile propaganda". In practice the extremely loose formulation of Article 133 gives rise to many different interpretations as to what constitutes "hostile propaganda" and especially what constitutes "malicious and untruthful" portrayal of socio-political conditions in the country.

Yugoslavia

Two examples of people convicted for the crime of "verbal offences" are Sherif Asllani and Ivan Pletikosa. Sherif Asllani, an ethnic Albanian, was sentenced to four years' imprisonment after being accused of "hostile propaganda". It was alleged that he had a book written by Enver Hoxha and two cigarette lighters inscribed "Kosovo Republic". He was visiting his brother in Bosnia-Hercegovina. Ivan Pletikosa, an English professor at Zegreb, was sentenced to six years' imprisonment in 1982 on a charge of "hostile propaganda". During a raid on his home, police found Croat emigré journals and a letter written but not yet posted in which he said that the journals were unsolicited. The charges were based on remarks he had made in private conversations in which he was critical of Yugoslovia's economic and political system.

Convictions under Article 133 during 1984 appeared to have increased particularly in Bosnia-Hercegovina, where sentences of up to six years' imprisonment were imposed in 12 cases.

The relationship between the state and certain religious groups, primarily Muslims, Roman Catholics, and Serbian Orthodox, has been steadily deteriorating since 1980. Informed observers have generally attributed this deterioration (most marked in the case of the Roman Catholic Church) to an increased sensitivity on the part of the authorities to potential sources of nationalist opposition following President Tito's death in May 1980. This sensitivity appears to have been exacerbated by Yugoslavia's economic problems and most recently by the eruption of nationalist demonstrations amongst the ethnic Albanian population of Kosovo in March and April 1981. It has also been suggested that the authorities are apprehensive that the example of the power and prestige of the Roman Catholic Church in Poland might encourage a more assertive stance by the Roman Catholic Church in Yugoslavia; or - in the case of Islam - that "pan-Islamism" might prove an attractive ideology to Yugoslavia's Muslims.

Religious officials and believers have been charged with political offences. For example, Father Luka Prcela, aged 42, was sentenced to five years' imprisonment by the district court of Split in May 1983 after being accused of having made critical comments about the Yugoslav League of Communists and about political leaders during sermons. He reportedly denied having made some of the statements cited in the indictment and stated that others had been distorted by being taken out of context. For example Edhem Bičakčič, a 34-year-old electrical engineer, was sentenced to seven years' imprisonment in 1983 for "hostile counter-revolutionary acts from a position of Muslim nationalism". This sentence was reduced to four years on appeal. Edhem was accused of organizing and making a trip to Iran - and while there making untruthful statements about the situation of Muslims in Yugoslavia.

Yugoslavia.

In terms of nationalist activity, ethnic Albanians figure prominently in political trials. In 1983 Amnesty International learned of over 70 political trials involving more than 230 people, the majority of them ethnic Albanians from Kosovo province. Nationalist activity by ethnic Albanians persisted in Kosovo province; this consisted largely of the dissemination of pamphlets and slogans supporting the demand that the province, which is part of the Republic of Serbia, be granted its own Republic status within the Socialist Federal Republic of Yugoslavia. There were, however, instances of sabotage and four bomb explosions reported which caused material damage but no loss of life. In June 1983 the authorities announced that 2,503 people had been sentenced for political crimes and minor offences of a political character in Kosovo over the previous two years, and that in the first nine months of 1983 seven illegal groups of Albanian nationalists had been discovered and 130 of their members had been arrested.

Two examples of people convicted for "nationalist activity" are Naim Bujupi and Zenal Kadrijaj. Naim Bujupi, a 34-year-old teacher, was charged with "counter-revolutionary undermining of the social order". He is an ethnic Albanian from Kosovo. He was accused of organizing pupils' demonstrations and composing slogans. Bujupi was arrested after commenting favourably on slogans of nationalist demonstrators such as "Kosovo-Republic", "Improve our conditions", and "Release our comrades from prison". Zenal Kadrijaj, a 27-year-old student and ethnic Albanian, was sentenced to five years' imprisonment in June 1984 for "association for the purpose of hostile activity". At his trial he was accused of being a member of the "Movement for an Albanian Republic in Yugoslavia". It is alleged that he had distributed hostile literature and had composed "hostile" slogans and organized "hostile" demonstrations.

Amnesty International is also concerned with the forcible confinement of prisoners of conscience in psychiatric hospitals although this is not common. In June 1983, Amnesty International wrote to the authorities raising the cases of five people alleged to have been confined in psychiatric hospitals for the non-violent exercise of their right to freedom of expression. For example Milisav Zivanovic has been in a psychiatric hospital since 1976, after protesting that court rulings had been ignored and that officials were corrupt. He had been subject to harassment and had had trouble finding employment since giving up his membership in the League of Communists in 1950. In 1976 he was helping a friend to take legal action in a civil suit. After writing letters of protest to officials, he was accused of "damaging the reputation of the State". Neither Milisav nor his family

were allowed to be present at his trial and he was defended by a court-appointed lawyer. Amnesty International is concerned that he has been forcibly confined in the psychiatric section of the hospital since 1976 for having exercised non-violently his right to freedom of expression.

Amnesty International is concerned about the ill-treatment of prisoners during investigation proceedings. Most allegations of ill-treatment of prisoners received by Amnesty International relate to the autonomous province of Kosovo and to the period following the outbreak of nationalist demonstrations by ethnic Albanians in the province during March and April 1981. Amnesty International is also concerned about reports of poor conditions in certain prisons and in particular the treatment of prisoners pounished with solitary confinement or isolation.

In 1983, Amnesty International learned of breaches of internationally accepted standards of fair trial in a number of political trials. These included restricted public access to proceedings, and refusal by the court to allow the submission of evidence and the calling of witnesses for the defence.

Amnesty International learned of the imposition of 10 death sentences during 1983, nine for murder and one for terrorist activity which caused injury to a number of people and material damage.

APPENDIX "EURO-12"

STATEMENT

BY THE

COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS IN RUMANIA

Supplementing the
Oral Testimony
of
László Hámos

on behalf of the
Committee for Human Rights in Rumania

before the
Subcommittee on International Trade
of the
Committee on Finance
United States Senate

at Hearings

ON A PRESIDENTIAL RECOMMENDATION TO CONTINUE THE WAIVER
APPLICABLE TO THE SOCIALIST REPUBLIC OF RUMANIA,
AND TO EXTEND THE WAIVER AUTHORITY
UNDER THE TRADE ACT OF 1974

Committee for Human Rights in Rumania
Post Office Box "J"
Gracie Station
New York, New York 10028

(212) 289-5488

August 8, 1984

STATEMENT

Mr. Chairman, the Committee for Human Rights in Rumania thanks this distinguished Subcommittee for holding these hearings, thereby keeping public attention focused on the human rights performance of the government of Rumania. The events of the past year have given particular urgency to continued public scrutiny of that country's gross violations of human rights.

This is the ninth consecutive year in which the Committee for Human Rights in Rumania is submitting a statement to this Subcommittee, and in which I am representing that Committee here as a witness. In previous years we presented detailed evidence of a systematic campaign by the Rumanian government to destroy the cultural identity of that country's Hungarian minority, numbering 2.5 million, through curtailment of its opportunities to preserve its language, culture, traditions and religious life. This intensive process is aimed at denationalizing the minority population and forcing its assimilation into the majority population.

One year ago at these hearings, we raised several alarming, specific examples to illustrate how the Rumanian government, beyond using its pervasive control over every facet of community life — its monopoly over every kind of organized activity — has, in recent years, increasingly resorted to sheer terror tactics: arrests, savage beatings, imprisonment, interrogations, mysterious disappearances, exile and forced psychiatric treatment, in order to intimidate an increasingly resentful minority population. Over the past twelve months, Mr. Chairman, such occurrences have sharply intensified, with capricious detentions, beatings by the secret police and unexplained disappearances becoming a depressing, commonplace reality for Hungarians — especially their intellectual and religious leaders — in Rumania. More important, Mr. Chairman, for the first time in our nine years of testifying at these hearings, we have the grim task of reporting several deaths which are either "unexplained" or occurred as a result of beatings and torture by the secret police.

Internal Underground Publications
Monitor and Report Human Rights Abuses

Last year we reported on a Hungarian-language "samizdat" periodical entitled Ellenpontok (Counterpoints) which had been prepared and disseminated in Rumania in a total of 10 issues between December 1981 and January 1983. We also described the forcible dismantling of this periodical, with vicious beatings and other acts of revenge perpetrated by the Rumanian authorities against its youthful editors. Although the authorities were successful in disbanding this courageous publication, they were ultimately unable to prevent its vital function from continuing in another form.

On May 20, 1983, four months after Counterpoints had published its last issue, another group announced its formation. In its first release (see: Appendix, p. A-1), the group declared "the creation in Transylvania of the Transylvanian Hungarians' unofficial news agency, the Hungarian Press of Transylvania (HPT)," and further stated that "the well-known brutality of the Rumanian authorities constrains the editors of the news agency to conduct their activities anonymously and responsibly, and to exercise the utmost caution in protecting the safety of their news sources."

The Hungarian Press of Transylvania has fully lived up to its stated purpose of providing "reliable and detailed information concerning the unrestrained terror now prevailing in Rumania" (ibid.). From its formation until July 12, 1984, the group has issued 62 numbered and dated releases containing internal reports, often by first-hand observers, of the Ceausescu regime's newest repressive measures affecting the country's 3.5 million minority inhabitants (who include, aside from the Hungarians, sizeable numbers of Germans, Ukranians, Jews, Serbs, Greeks and others), as well as the general populace.

Attached to this statement as Appendices "A" through "F" are selected English translations, categorized by subject matter, of these revealing documents. We commend them to your attention, Mr. Chairman, as offering the most eloquent and authentic direct testimony to the ruthless, anti-minority practices instituted by the Ceausescu regime during the past year alone.

Continued Discrimination in the Educational System

One of the major lines of attack in Rumanian mistreatment of national minorities is institutionalized discrimination in the educational system. As we have shown in prior testimony before this Subcommittee, official Rumanian statistics indicate an alarming decline over the last three decades in the number of students allowed to attend Hungarian classes. The process by which the Rumanian government eliminates Hungarian schools began in 1959. Since that year, independent Hungarian schools have been systematically attached to Rumanian schools as mere sections, which, in turn, have been gradually phased out. The same process has been applied to institutions of higher education, beginning in March 1959 with the forced takeover of the independent Hungarian Bolyai University in Kolozsvár (Cluj-Napoca) by its Rumanian counterpart, the Babes University.

Today the indications are that the Rumanian authorities are about to bring the process to its culmination. According to Hungarian Press of Transylvania (hereinafter cited as "HPT") Release No. 14. 1984, by order dated April 4, 1984 of the Rumanian Ministry of Education, even the half-Hungarian designation of the "Babes-Bolyai University" has been abolished (Appendix, p. A-5). The authors of the HPT report conclude that based on past experience, this measure constitutes "an unmistakable sign that the Rumanian authorities intend to terminate once and for all higher education in the Hungarian language in Kolozsvár" (ibid.).

This assessment is supported by other recent measures. In July of 1983, the Ministry of Education reduced the already discriminatory quota of students allowed to major in Hungarian at the University of Kolozsvár from 25 to 15 (HPT Release No. 2/July 15, 1983; Appendix, p. A-2). Furthermore, the 23 graduates who had majored in Hungarian at that university this year "were forced to accept teaching positions outside of Transylvania, far from those territories where the Hungarian language is spoken. Instead of teaching their native Hungarian to native Hungarian speakers, their positions require them to teach various foreign languages to Rumanian speakers. The authorities instituted this measure despite the fact that there is a grave deficiency in the number of Hungarian teachers in Transylvania" (ibid).

The practice of routinely assigning Hungarian graduates of universities and trade schools to jobs outside their native communities, has long been used to break up compact Hungarian communities. Hungarians are sent into Rumanian areas and Rumanians into Hungarian districts. As a result, the displaced Hungarians are cut off from their ethnic roots, and their children have no opportunity to attend Hungarian schools. More important, the Hungarian minority is deprived of doctors, lawyers and other professionals who speak their own language.

The latest manifestation of this practice — sending Hungarian schoolteachers to teach in Rumanian schools — not only violates the individual rights of the schoolteachers affected, but ties in directly with efforts to destroy those schools and classes still teaching in the Hungarian language. According to the HPT editors, this new measure "constitutes a departure in method. Whereas previously the authorities had tried to limit Hungarian-language instruction through the manipulation of class size at local schools, now the authorities are accelerating the process of forced assimilation by restricting the number of Hungarian teachers available " (Appendix, p. A-2).

Even in those cases where Hungarian students are able to gain admission to institutions of higher education, the fact of their national origin is a source of constant danger and potentially grave consequences for them. A recent case will illustrate this point: Ten students from the Academy of Fine Arts in Kolozsvár (Cluj-Napoca) were interrogated by the secret police, and two of them were expelled, after the interrogations had determined that they were "'maintaining contact with citizens of Hungary,' and . . . allowing Western, Hungarian ideals to influence their work, thus 'denying the values of Socialist Rumanian culture' " (HPT Release No. 28/June 6, 1984; Appendix, p. A-6).

The Stirring of Ethnic Animosities and Chauvinistic Sentiments

In keeping with the tradition of tyrannies which feed the people on nationalism in order to divert their attention from immediate hardships, Rumania's deepening economic crisis has brought on an ever more virulent appeal to the basest kind of national chauvinism and to sentiments of hatred against the "barbarian intruders,"

the Hungarian minority. Such labeling of Hungarians has been appearing in officially sanctioned publications with increasing regularity and openness. "Scholarly" works — written by such obviously well-qualified authorities as the Rumanian dictator's own brother (see: Appendix, p. A-12) — struggle to prove the superiority of Rumania's history over that of the Hungarians. The odiousness of such efforts, aside from their lack of intellectual integrity, lies primarily in the fact that they are used to deliberately malign and denigrate the inferior beings (the national minorities), thereby directing the hostility of the public and the force of official policy against them.

Recent examples of such primitive diatribes are simply too numerous and convoluted to analyse here in any detail. It is important to recognize however, that they are not the isolated works of individual extremists, but are directly representative of the views of the Communist Party leadership. Referring to one particularly virulent exponent of this school, a report by the Hungarian Press of Transylvania pointed out that

> "the ultra-nationalistic views expressed by [Ion] Lancranjan constitute the virtually unanimously held political creed of the Rumanian Communist Party leadership. That such is the case is also suggested by the fact that the Party subsequently made it possible for Lancranjan to publish an even more extremist article which labels the entire Hungarian people as fascistic." (HPT Release No. 3/August 3, 1983; Appendix, p. A-8)

The same release reported on a book published in March 1983, entitled Elucidation of Facts (Fapte Dir Umbra, Bucharest: The Political Press):

> "The book constitutes a shocking step forward in the fashioning of an ideological rationale for the deprivation of the human rights of Hungarians living in Rumania. Individual case descriptions are woven into the fabric of the book in order to make Transylvanian Hungarians emerge, to unsuspecting readers, as an alien and hostile body, a kind of fifth column of Hungary, which is the arch enemy . . . The book depicts a past in which Hungarians were the perpetual warmongers. Projecting this analysis into the future, it portrays Hungarians — who demand the righting of their wrongs — as threats to world peace and stability (pp. 141-142). As absurd or insane as this line of reasoning may appear, it must be taken very seriously, because it expresses the ideological needs of a regime engaged in the physical and spiritual humiliation of millions, an oppression of a magnitude which has no equal in Europe today." (Appendix, p. A-8)

Another recent book, this time a novel entitled Deception (Ademenirea, Cluj-Napoca: Dacia Press, 1983) by Romulus Zaharia,

> "bears tell-tale signs identifying it with the regime which afflicts Rumania today. That the signs are recognizeable is not surprising, since it was the Party which ordered several rewritings to intensify the innuendos, and since it was a commissioned work in the first place. For we can have many doubts concerning this volume, but of one thing we can be certain: that those at the very top, those most responsible (if such words can be used to describe the leaders of the RCP) commissioned the writing of this roman a clef. The book represents a new milestone in the effort to generate hostility toward the Hungarians of Transylvania, and in the endeavor to lay the ideological foundations for their eventual annihilation." (HPT Release No. 23/November 24, 1983; Appendix, p. A-11)

Beatings, Imprisonment, Disappearances and Murders of Minority Individuals

In order to implement more effectively its campaign of forced assimilation, the Rumanian government regularly subjects minority individuals to personal harassment, intimidation and other coercive techniques. Hungarians are made to live under the perpetual threat of persecution, which they know can be instituted against them for the slightest assertion of their cultural rights, for their refusal to agree to and participate actively in the curtailment of those rights, or even for the mere fact that they happen to be Hungarian. These strong-arm tactics are carried out by the notorious Rumanian secret police, the Securitate.

Several recent cases are summarized below:

• Géza Pálfi, parish priest from Székelyudvarhely (Odorheiu Secuiesc), was arrested on December 25, 1983 by the Securitate after delivering a Christmas Eve sermon mildly critical of the fact that in Rumania even Christmas is a compulsory work day. "He was beaten and kicked for several hours as a consequence of which his liver burst, he suffered broken ribs, and his kidneys were damaged" (HPT Release No. 10/March 21, 1984; Appendix, p. A-17). As a result of these injuries he was hospitalized until his death in February. He was 43 years old. His death certificate, issued by the Securitate, named "cancer of the liver" as the official cause of death. Of course, legal recourse against the aggressors is unthinkable. Rev. Pálfi was buried on March 15, 1984.

• Árpád Visky, a 44 year-old actor with the Hungarian Theater in Sepsiszentgyörgy (Sfintul Gheorghe), was arrested for no apparent reason on February 24, 1983 (Appendix, pp. A-18 to A-22). He was reportedly charged with "slandering Rumania, the Rumanian people and the socialist system," and of "disseminating hostile propaganda" (HPT Release No. 5/September 1, 1983). On August 7, 1983, Visky was tried and sentenced to 5 years imprisonment by a Bucharest military court. To date, he has spent in excess of 18 months in a Bucharest prison.

• Ernő Borbély, a 32 year old secondary school teacher, and Katalin Bíró, a building engineer in her 20's, were arrested on November 23, 1982 after extensive house-searches at their homes in Csikszereda (Miercurea Ciuc) (Appendix, pp. A-23 to A-27). It cannot be known what charges were brought against them, only that they were tried in secret court in Bucharest sometime in February or March of 1983. Borbély was, according to unconfirmed reports, sentenced to six years imprisonment for "treason," while it is not known whether Bíró was convicted or received a suspended sentence. In any case, nothing was known of their whereabouts for six months after their arrest. All that can be determined about what may have precipitated their fate is that they were suspected of smuggling copies of anti-Hungarian fliers (see Appendix, p. A-7) out of the country, that they "had expressed indignation at the official reaction to the fliers as one bordering on solidarity with the authors of the fliers . . . and that the two had expressed their belief that the fliers had been prepared with the active participation of the Rumanian state security apparatus" (HPT Release No. 6/September 2, 1983; Appendix, p. A-24).

• László Buzás, a draftsman from Csikszereda (Miercurea Ciuc), was arrested on March 23, 1983 after a series of police interrogations commencing on November 22, 1983, the day before the arrests of Ernő Borbély and Katalin Bíró (Appendix, pp. A-24 to A-27). He is a friend of theirs, and his case is believed to be connected with the charges brought against them. He was sentenced to six years imprisonment for "treason." During his interrogation, he was severely tortured, "his nails were ripped out" (Appendix, p. A-27).

• Béla Páll, a teacher of mathematics at the high school in Ditró (Ditrau) was arrested on or about April 30, 1983, upon his return from a perfectly legal visit to Hungary (Appendix, pp. A-28 and A-40). It is known that in November 1983 he was sentenced, but not on what charges. It is also known that he is being held in Bucharest, presumably in the psychiatric ward of a prison hospital. In the 1950's, Páll had written memoranda criticizing the elimination of Hungarian educational opportunities. Since that time he has been continually harassed, committed to psychiatric institutions on several occasions and eventually forced into early retirement.

• According to a Hungarian Press of Transylvania report, (HPT Release No. 13/April 12, 1984; Appendix p. A-29), five more Hungarians have disappeared in Csikszereda (Miercurea Ciuc). House searches were held in Marosvásárhely (Tirgu Mures) on October 25 and 26, 1983 (Appendix, p. A-30). Among the victims was Zsolt Gálfalvi, an editor of a Hungarian literary periodical. The apparent reason was to find incriminating evidence and information concerning the editors of the Hungarian Press of Transylvania.

• Rev. István Tőkés was dismissed as Professor of Theology at the Protestant Theological Seminary in November 1983 (Appendix, p. A-31). On May 24, 1984 he was also relieved of his position as Assistant Bishop in Kolozsvár (Cluj-Napoca), and of his editorship of Református Szemle (Reformed Review) (Appendix, p. A-35). These moves are believed to have been made as part of a drive by Rumanian authorities to rid the Hungarian Reformed Church in Transylvania of its more independent-thinking leaders. Rev. István Tőkés is a highly renowned and respected teacher and man of the cloth. He holds several honorary doctorates from distinguished universities abroad.

• Rev. László Tőkés, a son of István Tőkés, and also a minister of the Hungarian Reformed Church was, in May 1984, banished from his congregation in Dés (Dej) to the isolated village of Mezőszentpéter (Appendix, p. A-32 to A-35). The reason given was that he was guilty of damaging relations between the Reformed Church and the Rumanian state. The real reason is that he was emerging as one of the most well-loved and effective ministers in Transylvania.

• Géza Szőcs, renowned poet and editor of the disbanded samizdat periodical Ellenpontok (Counterpoints), continues to be harassed (Appendix, pp. A-36 to A-37). The latest incident occurred on December 31, 1983 in Nagyvárad (Oradea), where he went by train from his home in Kolozsvár (Cluj-Napoca) to visit a friend. Both he and his friend, Loránd Kertész, were taken into custody at the train station by the Securitate. After a three hour detention, Szőcs was placed on a train to Kolozsvár and told he was "banished forever from the territory of Nagyvárad" (HPT Release No. 1/January 8, 1984; Appendix, p. A-36).

• Ibolya Szabó, mother of the above-mentioned Loránd Kertész, died of a heart attack following several brutal interrogations by the Securitate (Appendix, p. A-36). Her younger son, Attila Kertész, a resident of Budapest, was taken into custody at her funeral and underwent several hours of police interrogation (Appendix, p. A-37).

• Géza Láposi, schoolteacher and Hungarian cultural leader from the village of Magyardécse, disappeared three years ago, about three weeks after he was interviewed for the Hungarian-language broadcast of Rumanian National Television (Appendix, p. A-39 to A-40). The occasion which prompted the interview was that one of the village's performing arts groups had won an award at a countrywide cultural festival. Láposi, who was the director of the local cultural center, played a leading role in the village's lively cultural life. He vanished in early winter, and his remains turned up the following summer in a dried-up swamp outside the village. There is little doubt among Transylvanian-Hungarians that he would be alive today had his exemplary leadership in Hungarian cultural life not received so much attention.

• Ferenc Wisky, a former pastor of the Hungarian Reformed Church was forcibly retired and banished from his church and home in April 1983 (Appendix, p. A-38). "He was popular among the young people but had refused to cooperate with the authorities and would not complete the form giving information about his work. 300 books belonging to Rev. Wisky and a friend were confiscated in May and he is regularly being interrogated" (ibid.). Rev. Wisky has already served many years in prison, and there are fears of his imminent arrest.

• On February 7, 1983, Sándor Dienes, a 28 year-old Reformed minister, was sentenced to two years imprionment for his involvement with the Hungarian-language samizdat periodical Ellenpontok (Counterpoints) (Appendix, p. A-38).

New Official Measures Curtail Opportunities for Minority Cultural Expression

In view of the already discussed decline in Hungarian educational opportunities and the increasing denationalization of Hungarian communities, it is hardly surprising that the same policy of curtailment and elimination permeates minority cultural life as well. The following are some recent examples of this discriminatory process:

• "The authorities are systematically dismissing those journalists who in their estimation are not willing to serve the Party leadership fully and without reservation" (HPT Release No. 20/November 21, 1983; Appendix, p. A-42). Sándor Huszár, editor, and Andor Horváth, assistant editor of the Hungarian-language cultural weekly A Hét (The Week) have been fired on a trumped-up, flimsy excuse. The real reason is to undermine the one periodical "which had not only been most consistent in its defense of minority interests, but from time to time even found the means to give expression, albeit veiled, to the population's mood of increasing desperation and defiance in the face of terror" (HPT Release No. 11/November 5, 1984; Appendix, p. A-41). Needless to say, A Hét has undergone a total cultural and moral decline.

• The Central Committee of the Rumanian Communist Party has ordered an investigation into the activities of Kriterion Press, Rumania's publisher of books in the languages of the national minorities. The measure ominously portends the demise of "one of the primary institutions providing actual protection for the interests of Rumania's minorities" (HPT Release No. 6/March 10, 1984; Appendix, p. A-44).

• Reports abound of imminent job dismissals aimed against Rumania's minority intellectual community. One such report is of a "double list" compiled by the Party, of Hungarian intellectuals. The list's criteria are "ideological reliability and loyalty toward the Rumanian people" (HPT Release No. 12/November 5, 1983; Appendix,

p. A-49). For every important job there will be two names kept on record: one from the "list of reliables," who could at any moment replace his counterpart appearing on the "list of unreliables." It is believed in Hungarian intellectual circles that the firing of the two chief editors of the periodical A Hét (The Week) was but the first manifestation of this policy.

• According to another report, the number of persons employed as intellectuals, especially in the arts, will be cut by 40% in all of Rumania. "News of this decision was greeted with anxiety among the national minorities, who expect that Hungarian and German minority intellectuals will be the first to lose their jobs" (HPT Release No. 27/December 15, 1983; Appendix, p. A-51).

• Ceremonies and publications marking the centennial of the birth of Károly Kós, a leading Twentieth Century cultural and spiritual figure of Transylvanian Hungarians have been prohibited (Appendix, p. A-52). Apparently, the Rumanian authorities are involved in manufacturing a campaign against the memory of Károly Kós — whom all Hungarians regard as a great architect, writer and humanist — on the slanderous charge that he was an agent of Miklós Horthy (Regent of Hungary when that country was an ally of Nazi Germany). In this regard, István Csurka, a leading writer in Hungary had the following to say in a letter written in the fall of 1983:

> "[I]f Kós can be taken out of circulation on grounds of being a nationalist and an accomplice of Horthy, then the rug is effectively pulled out from under Hungarian culture in Rumania. If Kós can be labeled a fascist . . . then . . . no Hungarian writer can feel safe. With his entire life, with his every action and with every line he wrote, Kós served the purest, most enlightened and noblest ideals of the equality, fraternity and harmony amoung the peoples living side by side in Transylvania. He did this as a Hungarian. If it is forbidden to print Kós's name in Rumania, then it is forbidden to be Hungarian." (Appendix, p. A-53)

• Another great Hungarian cultural figure has received this treatment in Rumania. All ceremonies and publications commemorating the two hundreth anniversary of the birth of Sándor Kőrösi Csoma, the Transylvanian Hungarian scholar, explorer and author of the first Tibetan-English dictionary, have been prohibited (Appendix, p. A-54). In April 1984, the Securitate detained and physically abused residents of Csomakőrös (Chiurus), Kőrösi-Csoma's birthplace, in an effort to

intimidate them into not welcoming visitors to the village on the occasion of the anniversary. As a result, "on April 12 and the days which followed, Csomakőrös gave the impression of being an uninhabited place, the locals not daring to step out of their houses" (HPT Release No. 20/April 18, 1984; Appendix, p. A-55).

• One of the tactics the Ceausescu regime uses in its assimilationist efforts against the Hungarians of Rumania is to isolate them from their ethnic kin in Hungary. This isolation takes several forms. The Hungarian minority is intellectually and spiritually isolated in part through severe restrictions on the number of books and periodicals imported from Hungary, and through the routine confiscation of Hungarian books from those entering Rumania, both visitors and citizens returning home. Victims of the more and more frequent house searches usually have all their Hungarian books confiscated by the secret police, even if no incriminating evidence is found. Another way in which the Hungarians of Rumania are isolated is physically. The Rumanian authorities are increasingly limiting the possibility of contact between the Hungarians of Transylvania and those living in Hungary. Decree/Law 255 (1974), which prohibits the accomodation of non-Rumanian citizens in private homes with the exception of closest relatives, is obviously designed for this purpose. Of all citizens of Rumania, the Hungarians have by far the most friends and relatives abroad (i.e. in Hungary).

A new development is that such contacts, however legal, are being routinely labeled as manifestations of anti-Rumanian nationalism. These contacts therefore bring on intervention by the Securitate. One recent example: A program of bicycle tours by young people to points of interest in Transylvania was arbitrarily halted and dispersed by secret police agents because "the presence in the group of four citizens of Hungary . . . could give rise to 'chauvinist agitation' " (HPT Release No. 9/October 1, 1983; Appendix, p. A-56).

• Another recent example was an arbitrary closing of border crossings between Rumania and Hungary during peak traffic hours at the start of holidays (HPT Release No. 13/November 7, 1983; Appendix, p. A-57).

• Once in Rumania, citizens of Hungary are made to feel unwelcome by the authorities. Rumania maintains certain stores where, upon presentation of a passport, citizens of other countries may purchase foodstuffs unavailable to Rumanian citizens. "On November 1, 1983 a new, secret directive was issued which forbids the sale of the merchandise in question to persons bearing Hungarian passports" (HPT Release No. 14/November 8, 1983; Appendix, p. A-58).

Administrative Measures Relegate Members of National Minorities to the Status of Second Class Citizens

• Since the late 1950's, the Rumanian state has continuously focused its efforts on diminishing the significance of the presence of large numbers of Hungarians living within its borders. The latest instance of this process is the contemplated redistricting of the largely Hungarian-inhabited county of Kovászna (Covasna). By assigning its various portions to the surrounding counties, the compact ethnic character of Kovászna County will be lost, and "the city of Sepsiszentgyörgy (Sfintul Gheorghe), the majority of whose inhabitants are Hungarian, would lose its standing as the county seat" (HPT Release No. 19/April 15, 1984; Appendix, p. A-59).

• The forcible suppression of bilingualism is a major blight afflicting the Hungarian minority of Rumania. Though that country is a multi-national state with large national minority groups -- a fact which has undeniable consequences according to international law applicable to such minorities -- Rumanian is the only language tolerated at all levels of governmental bureaucracy, in the courts, in marriage ceremonies, even on traffic safety signs. The list could go on and on without even mentioning the grievous lack of Hungarian-language educational opportunities. The latest measure in depriving the Hungarian minority of the use of its native tongue involves those working in Transylvanian cities in the service capacities, as taxi drivers, salespersons and hotel attendants. They "have been ordered 'not to use the Hungarian language' " (HPT Release No. 23/April 26, 1984; Appendix, p. A-59).

Conclusion

In closing, Mr. Chairman, let me say that the Rumanian government's intensified efforts over the past year to forcibly assimilate the Hungarian nationality in Transylvania, through the gross human rights abuses outlined above, more than justifies termination of its Most Favored Nation status. A clear and unequivocal signal must once and for all be sent to that repressive government that this Subcommittee, this Congress, this country will not tolerate such violations of international agreements and basic human decency.

APPENDICE «EURO-6»

MEMBRES FONDATEURS DU GROUPE DE SURVEILLANCE UKRAINIEN DE HELSINKI 9 NOVEMBRE 1976

OLES BERDNYK - écrivain et artiste

Date de naissance:	25 novembre 1927
Arrestation:	6 mars 1979, Kiev
Procès:	17 - 21 décembre 1979
Peine:	6 ans dans un camp de travail 3 ans d'exil
Date de libération prévue:	mars 1988

IVAN KANDYBA - avocat

Date de naissance:	7 juillet 1928
Arrestation:	24 mars 1981
Procès:	12 juillet 1981, Lviv
Peine:	10 ans d'incarcération 5 ans d'exil interne
Date de libération prévue:	mars 1996

LEVKO LUKYANENKO - avocat

Date de naissance:	24 août 1928
Arrestation:	12 décembre 1977
Procès:	17 - 20 juillet 1978, Horodnaya, Chernihiv obl.
Peine:	10 ans dans un camp de travail 5 ans d'exil
Date de libération prévue:	décembre 1992

OKSANA MESHKO

Date de naissance:	30 janvier 1905
Arrestation:	12 juin 1980, Kiev
Nouvelle arrestation:	10 octobre 1980
Peine:	6 mois dans un camp à régime strict 5 ans d'exil
Date de libération prévue:	octobre 1985

MYKOLA MATUSEVYCH - historien

Date de naissance:	19 juillet 1946
Arrestation:	23 avril 1977, Kiev
Procès:	22 - 29 mars 1978, Vasylkiv, Kiev obl.
Peine:	7 ans dans un camp à régime strict 5 ans d'exil
Date de libération prévue:	avril 1989

MYKOLA MARYNOVYCH - ingénieur en électricité

Date de naissance:	4 janvier 1949
Arrestation:	23 avril 1977, Kiev
Procès:	20 -2- mars 1980 Vasylkiv, Kiev obl.
Peine:	7 ans dans un camp de travail 5 ans d'exil
Date de libération prévue:	avril 1989

MYKOLA RUDENKO - écrivain et poète

Date de naissance:	19 décembre 1920
Arrestation:	5 février 1977, Kiev
Procès:	23 juin - 1er juillet 1977, Druzhivka, Donetsk obl.
Peine:	7 ans dans un camp de travail 5 ans d'exil
Date de libération prévue:	février 1989

OLEKSIJ TYKHY - professeur

Date de naissance:	27 janvier 1927
Arrestation:	5 février 1977, Donetsk
Procès:	23 juin - 1er juillet 1977, Druzhivka, Donetsk obl.
Peine:	10 ans dans un camp de travail 5 ans d'exil
Date de libération prévue:	février 1992

DECEDE EN PRISON	MAI 1984 en raison du report d'une opération chirurgicale pour ulcères à l'estomac

AUTRES MEMBRES DU GROUPE DE SURVEILLANCE UKRAINIEN DE HELSINKI

VYACHESLAV CHORNOVIL - journaliste

Date de naissance:	24 décembre 1937
Arrestation:	12 janvier 1972, Lviv
Procès:	12 avril 1973, Lviv
Peine:	6 ans dans un camp de travail 3 ans d'exil
Nouvelle arrestation:	8 avril 1980
Procès:	4 - 6 juin 1980, Yakutsk
Peine:	5 ans dans un camp de travail
Date de libération prévue:	avril 1985

A renoncé à la nationalité soviétique

OLHA HEYKO MATUSEVYCH - philologue

Date de naissance:	9 septembre 1953
Arrestation:	26 août 1980
Peine:	3 ans d'incarcération
Date de libération:	mars 1983
Nouvelle arrestation:	16 mars 1983
Peine:	12 ans d'incarcération

A renoncé à la nationalité soviétique

NYKOLA HORBAL - poète et professeur de musique

Date de naissance:	6 mai 1941
Arrestation:	23 octobre 1979, Kiev
Procès:	17 - 21 janvier 1980, Kiev
Peine:	5 ans d'incarcération
Date de libération:	octobre 1984
Nouvelle arrestation:	octobre 1984
Peine:	non vérifiée

VITALY KALYNYCHENKO - ingénieur

Date de naissance:	1935
Arrestation:	29 novembre 1979, Vasylkivka, Dnipropetrovsk obl.
Procès:	mai 1980, Dnipropetrovsk
Peine:	10 ans d'incarcération 5 ans d'exil interne
Date de libération prévue:	novembre 1994

ZINOVY KRASIVSKY - poète et philologue

Date de naissance:	12 novembre 1929
Arrestation:	mars 1967
Procès:	octobre 1967, Ivano-Frankivsk
Peine:	5 ans d'incarcération
	7 ans dans un camp de travail
	5 ans d'exil interne
Date de libération prévue:	juillet 1978
Nouvelle arrestation:	12 mars 1980
Peine:	5 mois dans un camp de travail
	5 ans d'exil
Date de libération prévue:	novembre 1985

YAROSLAW LESIW - professeur d'éducation physique

Date de naissance:	1945
Arrestation:	15 novembre 1979, Bolekhiv, Ivano-Frankivsk
Procès:	1980
Peine:	2 ans dans un camp de travail
Nouvelle arrestation:	1981
Peine:	5 ans dans un camp à régime strict
Date de libération prévue:	1986

YURI LYTVYN - écrivain et traducteur

Date de naissance:	1934
Arrestation:	6 août 1979, Kiev
Procès:	17 - 19 décembre 1979, Kiev
Peine:	3 ans dans un camp de travail
Nouvelle arrestation:	1981
Peine:	10 ans dans un camp à régime spécial
	5 ans d'exil
DECEDE:	**SEPTEMBRE 1984, dans le camp de Perm, après être apparemment devenu aveugle**

MYKOLA MELNYK - historien

Date de naissance:	1944

Après avoir été constamment harcelé par le KGB

S'EST SUICIDE: **9 MARS 1979**

VASYL OVSIYENKO - professeur

Date de naissance:	1949
Arrestation:	1979
Procès:	8 février 1979
Nouvelle arrestation:	1982
Peine:	10 ans dans un camp de travail
	5 ans d'exil
Date de libération prévue:	1996

OKSANA POPOVYCH - historien, physiquement handicapé

Date de naissance:	30 janvier 1925
Arrestation:	novembre 1974, Ivano-Frankivsk
Procès:	février 1975
Peine:	8 ans dans un camp de travail à régime strict
	5 ans d'exil
Date de libération prévue:	octobre 1987

BOHDAN REBRYK - professeur

Date de naissance:	30 juin 1938
Arrestation:	23 mai 1974
Procès:	1974, Ivano-Frankivsk
Peine:	7 ans dans un camp de travail
	3 ans d'exil
Date de libération prévue:	1984

REV. VASYL ROMANYUK - prêtre orthodoxe

Date de naissance:	9 décembre 1925
Arrestation:	12 janvier 1972, Ivano-Frankivsk
Procès:	juillet 1972, Ivano-Frankivsk
Peine:	2 ans d'incarcération
	5 ans dans un camp de travail
	3 ans d'exil interne
Date de libération prévue:	1982
	- a abjuré et vit présentment en Ukraine

YURIJ SHUKHEVYCH

Date de naissance:	28 mars 1934
Arrestation:	1948
Peine:	10 ans d'incarcération
Nouvelle arrestation	1958
Peine:	10 ans d'incarcération
Nouvelle arrestation	mars 1972, Nalchik, ASSR
Procès:	9 septembre 1972, Nalchik
Peine:	10 ans d'incarcération dans une prison à régime spécial
	5 ans d'exil
1982	EST DEVENU COMPLÈTEMENT AVEUGLE
Date de libération prévue:	mars 1987

DANYLO SHUMUK - écrivain

Date de naissance:	30 décembre 1914
Arrestation:	12 janvier 1972
Procès:	5 - 7 juillet 1972, Kiev
Peine:	10 ans dans un camp de travail à régime spécial
	5 ans d'exil
Date de libération prévue:	janvier 1987

IVAN SOKULSKY - journaliste

Date de naissance:	1940
Arrestation:	11 avril 1980, Dnipropetrovsk
Peine:	10 ans dans un camp de travail
	5 ans d'exil
Date de libération prévue:	avril 1995

VASYL STRILTSIV - professeur

Date de naissance:	13 janvier 1929
Arrestation:	25 octobre 1979, Dolyna, Ivano-Frankivsk
Procès:	12 novembre 1979, Dolyna
Peine:	2 ans dans un camp de travail
Nouvelle arrestation:	octobre 1981
Peine:	6 ans dans un camp de travail
Date de libération prévue:	1987

VASYL STRUS - écrivain et poète

Date de naissance:	8 janvier 1938
Arrestation:	mai 1980
Procès:	29 septembre - 2 octobre 1980
Peine:	10 ans dans un camp de travail
	5 ans d'exil
Date de libération prévue:	mai 1995
	ACTUELLEMENT GRAVEMENT MALADE

YOSYP ZISELS - ingénieur

Date de naissance:	2 décembre 1946
Arrestation:	8 décembre 1978, Chernivtsi
Procès:	3 - 5 avril 1979, Chernivtsi
Peine:	3 ans dans un camp de travail
Nouvelle arrestation:	1984

APPENDICE «EURO-7»

YURIY SHUKHEVYCH

Yuriy Shukhevych, 51 ans, est un prisonnier politique ukrainien qui fait l'objet de persécutions depuis déjà plus de trente ans. Actuellement dans sa 34e année d'incarcération, il n'a été «libre» que pendant 4 ans depuis l'âge de 15 ans. Son cas illustre de façon tragique la persécution dont sont victimes en Union soviétique les mineurs qui sont tenus responsables des croyances et des activités politiques de leur parents. Ils subissent les conséquences du système judiciaire de l'Union soviétique, qui les châtie pour avoir refusé de dénoncer leurs parents et la cause qu'ils défendent, ou encore, de s'en dissocier. Shukhevych incarne en fait le sort cruel réservé à des milliers d'Ukrainiens, de Polonais, de Latviens, de Lituaniens et de Tchécoslovaques qui, contre vents et marées, sont déterminés à instaurer une nation autonome.

Yuriy Shukhevych nait à Lvov, en Ukraine occidentale, en 1933; il est le fils de Roman Shukhevych, qui est à l'époque membre dirigeant de l'Organisation des nationalistes ukrainiens (OUN), un mouvement de résistance cherchant à soustraire l'Ukraine de l'oppression de la Pologne et de la Russie et à la faire accéder à l'indépendance. Pendant la Seconde Guerre mondiale, son père devient commandant-en-chef de l'Armée des insurgés ukrainiens (UPA), guérilla efficace qui combattait les forces nazies et soviétiques qui occupaient l'Ukraine. Celle-ci a poursuivi la lutte contre l'oppresseur soviétique pendant cinq ans après la fin de la guerre.

En 1943, Yuriy Shukhevych, alors âgé de 10 ans, et sa mère, sont arrêtés et déportés en Sibérie. Cinq ans plus tard, alors qu'il est toujours un mineur de quinze ans, il est condamné arbitrairement à dix ans de travaux forcés. Shukhevych est tiré de la prison en 1950, pour identifier le corps de son père tué au combat près de Lvov, par des troupes du NKVD.

Au printemps 1956, son incarcération est déclarée illégale. Néanmoins, toute tentative de mise en liberté est rapidement réprimée lorsque le procureur général soviétique déclare Yuriy «fils d'un dirigeant nationaliste». Sa libération est rejetée et Yuriy est renvoyé à la tristement célèbre prison de Vladimir.

ENCORE DIX ANS

La veille de sa libération, Yuriy est abordé par les autorités soviétiques (KGB) qui exigent qu'il dénonce publiquement son père. Shukhevych refuse et, le 21 août 1968, date à laquelle il doit être libéré, il est arrêté de nouveau pour avoir prétendument fomenté «l'agitation et la propagande anti-soviétiques» parmi les détenus de la prison de Vladimir. Sur la foi des faux

témoignages de deux détenus criminels, Shukhevych est condamné a dix autres années de travaux forcés dans un camp.

EN LIBERTE PENDANT QUATRE ANS

Après avoir purgé sa peine et recouvré la liberté en 1968, Shukhevych n'est pas autorisé à retourner en Ukraine avant cinq ans. Il est alors forcé de s'établir à Naltchik, dans la République autonome des Kabardins et Balkars (Caucase), où il épouse Valentyna Trotsenko; ils auront deux enfants. Bien qu'il soit constamment surveillé par le KGB, Shukhevych reste en contact avec d'autres dissidents demeurés en Ukraine.

DIX ANS DE PRISON POUR LA TROISIEME FOIS

En janvier 1972, à la suite d'une vigoureuse répression et d'arrestations massives d'activistes ukrainiens, Yuriy est interpelé et interrogé. Il est arrêté en mars. Les autorités apprennent que Shukhevych a commencé à rédiger ses mémoires sur ses vingt ans de détention dans des prisons et des camps de travail soviétiques. Au cours d'un procès à huis clos qui a lieu en septembre 1972, il est trouvé coupable «d'agitation et de propagande anti-soviétiques» et condamné à dix ans de travaux forcés et à cinq autres années d'exil, parce que considéré comme un criminel particulièrement dangereux.

Après son incarcération dans la prison à haute sécurité numéro 2, Shukhevych signe plusieurs documents de protestation et participe à des grèves de la faim. En janvier 1979, il devient membre du Groupe ukrainien de Helsinki et renonce par la suite à la nationalité soviétique. Vu son isolement complet en prison, on en sait cependant très peu sur lui--jusqu'ici.

Selon les derniers renseignements, en janvier 1982, Yuriy Shukhevych a été transporté à un hôpital de Leningrad où il a été opéré pour décollement de la rétine aux deux yeux, et pour une cataracte. Deux semaines après l'opération, il est devenu complètement aveugle. Voici des extraits d'une lettre écrite par sa mère, datée du 25 mars 1982:

> «J'ai visité mon fils en compagnie de ma fille; nous avons attendu tout le mois de septembre pour obtenir un permis; nous avons trouvé Yuriy dans un état déplorable. Il a commencé très rapidement à perdre la vue dans un oeil, et ne voit plus rien de l'autre. Il ne pouvait même pas reconnaître les visages. On était à la mi-novembre et c'est le jour de Noël (le 7 janvier, selon le rite oriental), qu'il a été opéré. L'un de ses yeux a été opéré pour décollement de la rétine et l'autre, pour une cataracte et un décollement de la rétine. Après l'opération, il a recouvré la vue dans un oeil pendant deux semaines, après quoi il est devenu complètement aveugle. Il est pratiquement invalide, mais il n'a été désigné qu'invalide de la deuxième catégorie. Comment est-il

possible d'être encore plus invalide? Il est également dans un état de malnutrition et d'épuisement complets. Il faudrait qu'il subisse un traitement de réanimation lui permettant de recouvrer la santé, si toutefois il reste encore de l'espoir. Un sort inhumain s'est acharné sur lui et sur nous...»

«...difficile à imaginer. Lorsque ma fille et moi sommes allées lui rendre visite à l'hôpital (après l'opération), ils nous l'ont amené. Il marchait à tâtons pour s'approcher de moi; j'ai alors éclaté en sanglots. Je l'ai embrassé, mais sa poitrine me faisait l'impression d'une échelle--des os recouverts de peau--il était pénible de le regarder, et encore plus de parler. C'était la première fois en trente ans que je me laissais dominer par les larmes. Le système (régime soviétique) rempli sa tâche.»

Le gouvernement canadien a fait savoir que le Canada est disposé à faciliter l'entrée de Shukhevych au Canada; l'ambassade du Canada à Moscou lui accordera un visa dès qu'il pourra obtenir un document de voyage.

Shukhevych purge actuellement sa peine d'exil à:

Tomsk obl.
Sheharskyj r-n
p/o Oskino
Internat Lesnaia Dacha
U.R.S.S.

APPENDICE "EURO-8"

GROUPE PUBLIC UKRAINIEN POUR PROMOUVOIR L'APPLICATION DES ACCORDS D'HELSINKI

MÉMOIRE Nº 1

Les effets de la Conférence européenne sur le développement de la conscience juridique en Ukraine

1. FORMATION DU GROUPE UKIRAINIEN POUR PROMOUVOIR l'application des acords d'Helsinki

L'évolution du mouvement des droits de la personne en Union soviétique aboutissait, le 12 mai 1976, à la formation du Groupe pour promouvoir l'application des accords d'Helsinki en URSS. Yuriy F. Orlov, membre correspondant de l'Académie des sciences de la RSS d'Arménie en était élu chef. Au début, Orlov a été convoqué par le KGB qui l'a averti que des efforts en vue d'organiser le groupe constituaient de la provocation et pouvaient être considérés comme une activité anti-soviétique. L'appui considérable reçu par le groupe dans le monde entier a cependant forcé le KGB à s'abstenir de mesures répressives contre ses membres; en quelques mois, le Groupe de Moscou a accompli des progrès importants dans sa lutte pour l'application des articles humanitaires de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Aujourd'hui, les activités du Groupe reçoivent même l'appui de partis communistes de l'Occident.

Bien que les autorités n'aient pas encore mis fin aux mesures répressives dirigées contre ceux qui luttent pour les droits civils, ces mesures deviennent manifestement toujours plus indésirables. Les fonctionnaires gouvernementaux sont forcés d'en venir à la conclusion que les prisons et les camps de concentration non seulement ne reforcent pas leur position, mais l'affaiblissent. En fait, ils l'affaiblissent encore plus que ne le ferait l'activité des dissidents, si elle était permise.

Pourtant, l'excès d'optimisme est tout aussi dangereux de nos jours que la sous-estimation des forces démocratiques et de leur effet sur l'appareil de l'État. Une chose toutefois est certaine: la lutte pour les droits de la personne ne se terminera que lorsque ces droits seront la norme quotidienne de la vie sociale.

C'est dans ces circonstances qu'était fondé le 9 novembre 1976 le Groupe public ukrainien pour promouvoir l'application des accords d'Helsinki. Les personnes suivantes en sont devenues membres:

OLES BERDNYK — Prisonnier des camps de concentration de Beria[1] (1949-1956); auteur de science-fiction, bien connu en Ukraine et à l'étranger. On lui doit une trentaine de livres, dont certains ont été traduits en anglais, en allemand, en portugais et en d'autres langues du monde. Exclu de l'Union des auteurs d'Ukraine en 1972 pour s'être éloigné du réalisme socialiste. Travaille présentement de ses mains.

PETRO GRIGORENKO — Ancien major général et chef de département à l'Académie militaire [Frunze].[2] Pour avoir fourni une aide juridique aux Tatars[3] de Crimée, qui veulent retourner dans leur patrie, il a été dépouillé de son grade et gardé pendant plus de cinq ans dans un hôpital psychiatrique spécial. A sa libération, il a aussitôt repris sa lutte active pour les droits civils. Auteur de nombreux ouvrages scientifiques et publicistes, il est le représentant du Groupe ukrainien à Moscou.

IVAN KANDYBA — Avocat, un des auteurs du programme de l'Union des travailleurs et des paysans ukrainiens.[4] Bien que l'Union n'ait jamais été constituée, il a été condamné à 15 ans de prison, qu'il a purgés au complet. Vit sous surveillance dans la région de Lviv. Privé du droit d'exercer sa profession, il vit dans une misère extrême.

1. Lavrentiy Pavolvich Beria (1899-1953) est devenu chef de la police secrète soviétique sous Staline en 1938; il s'occupait notamment, parmi ses nombreuses fonctions, d'administrer le réseau des camps de travail de l'Union soviétique.
2. L'Académie militaire M.V. Frunze de Moscou forme des officiers d'état-major d'armée pour le commandement tactique.
3. Ces musulmans ont été accusés en 1945 de collaboration avec les Allemands et exilés de Crimée vers des régions de l'Asie soviétique. Bien qu'ils aient été réhabilités en 1956, on les a empêchés de rentrer dans leur patrie.
4. En 1960, Kandyba, Lukyanenko et cinq autres hommes ont formé le projet de constituer un organisme légal, qui devait porter le nom d'Union des travailleurs et paysans ukrainiens (UTPU). Le but de l'UTPU était de soulever la question de la sécession de l'Ukraine de l'URSS, conformément aux constitutions de l'URSS et de la RSS d'Ukraine, et de se livrer à une propagande pacifique à cette fin. Pour d'autres renseignements sur cette affaire, voir Michael Browne, éd., Ferment in the Ukraine (New York and Washington: Praeger Publishers, 1971; Woodhaven, N.Y.: Crisis Press, 1973).

LEVKO LYKYANENKO — Avocat, un des auteurs du programme de l'Union des travailleurs et paysans ukrainiens. Il devait d'abord être fusillé mais plus tard lui et son co-auteur, I. Kandyba, ont été condamnés à 15 ans d'emprisonnement. A purgé sa peine au complet. Habite sous surveillance à Chernihiv, où il travaille comme électricien. Connu à l'étranger pour ses nombreux appels en faveur des droits des prisonniers politiques soviétiques.

OKSANA MESHKO — Prisonnière des camps de concentration de Beria (1947-1956); mère d'Oleksander Serhiyenko[5], prisonnier politique à la prison de Vladimir. Travaille activement à la défense des droits civils en Ukraine. Ceux qui écoutent les émissions de radio (étrangères)[6] connaissent ses appels fervents en faveur de son fils, au cours desquels elle soulève des questions qui sont parmi les plus graves de l'heure.

MYKOLA MATUSEVYCH — Historien, né en 1946. En raison de ses convictions, il a été privé de son droit à l'instruction - on ne lui a pas permis de terminer ses études à l'Institut. A été arrêté pendant 15 jours pour avoir participé à des chants de Noël. Congédié de son travail à de nombreuses reprises pour avoir appuyé les prisonniers politiques. Vit d'expédients.

MYROSLAV MARYNOVYCH — Ingénieur électricien, né en 1949. N'exerce pas sa profession. Il a été congédié trois fois pour ses idées indépendantes et son amitié pour des dissidents. Travaille présentement comme rédacteur-réviseur à la maison d'édition Tekhnika.

5. Serhiyenko (né en 1932) a participé activement au mouvement ukrainien pour les droits humains et nationaux au cours des années 60 et du début des années 70. Arrêté en janvier 1972, il subissait son procès en juin 1972 sous une accusation d'agitation et de propagande anti-soviétique (art. 62 du Code criminel d'Ukraine) et a été condamné à sept années dans un camp de travail ainsi qu'à trois années d'exil. En 1973 il a été transféré, pour des raisons disciplinaires, d'un camp de travail à la prison encore plus rigoureuse de Vladimir.
6. Il s'agit des rapports sur ses activités et du texte de ses appels, transmis par les postes de radio étrangers, très probablement par Radio Liberty, la BBC et la Voice of America.

MYKOLA RUDENKO — Poète et écrivain bien connu d'Ukraine, auteur de plus de vingt livres. Il a été agent politique d'une compagnie pendant le siège de Leningrad. A été grièvement blessé et est invalide de guerre. Chassé du parti communiste de l'Union soviétique et de l'Union des écrivains d'Ukraine pour ses ouvrages de philosophie et d'économique. Jusqu'à dernièrement, travaillait comme gardien. Membre d'Amnistie Internationale et chef du Groupe public ukrainien.

NINA STROKATA — Microbiologiste; épouse du prisonnier politique ukrainien bien connu Svyatoslav Karavansky. A été condamnée à quatre ans de prison pour sa défense de son mari. Depuis sa libération, elle vit sous surveillance dans la région de Kaluga.

OLEKSIY TYKHY — Enseignant. De 1957 à 1964, on le retrouve dans des prisons et des camps de concentration en raison de ses opinions politiques. Privé du droit d'exercer sa profession, il travaille comme pompier et manoeuvre. Intéressé aux problèmes de l'éducation. En juin 1976, sa résidence a été fouillée illégalement; il a été gardé en cellule pendant deux jours et brutalisé.

Aussitôt après la formation du Groupe, il était victime d'un acte brutal. La veille du 10 novembre 1976, l'appartement du chef du Groupe, Mykola Rudenko, a été dévasté. Des personnes inconnues ont lancé des briques par les fenêtres. L'immeuble en a été ébranlé pendant plusieurs minutes; les voisins croyaient qu'il s'agissait d'un tremblement de terre. Après l'attaque, on a trouvé huit fragments coupants de brique, allant de la moitié au cinquième d'une brique, parmi le verre brisé dans l'appartement de M. Rudenko. Une des membres du groupe, Oksana Meshko, a été blessée par l'un des fragments. Appelée sur les lieux, la police a refusé de déposer un rapport. Une semaine plus tard, toutefois, des policiers confisquaient les fragments de brique recueillis après l'affaire, en expliquant qu'ils voulaient étudier les empreintes digitales. En fait, on ne s'est plus occupé de l'affaire. Manifestement, il suffisait de confisquer les pièces à conviction que détenaient les victimes.

Si l'on tient compte du fait que M. Rudenko habite dans les bois, où des fontionnaires haut placés viennent chasser le sanglier et l'élan, il devient clair que la destruction de son appartement constituait une suggestion assez transparente. Seul l'appui de la communauté mondiale peut protéger le groupe contre des représailles sans merci.

2. UNE VIOLATION TYPIQUE DES DROITS DE LA PERSONNE

Depuis les premières années de la dictature de Staline, l'Ukraine a été la scène de génocides et d'ethnocides. Pour montrer que nous n'exagérons pas, rappelons la définition du génocide:

> GÉNOCIDE - Un des crimes les plus graves contre l'humanité, soit la destruction de groupes nationaux, ethniques, raciaux ou religieux. . . Particulièrement la création délibérée de conditions de vie visant à entraîner la destruction physique totale ou partielle d'un groupe donné de population.*

Voilà ce que l'on dit du génocide dans l'encyclopédie soviétique ukrainienne. Les auteurs de l'article ne mentionnent toutefois pas d'exemples de génocide - exemples qu'ils n'auraient pas eu à aller chercher bien loin.

En 1933, la nation ukrainienne qui n'avait pas connu la famine depuis des siècles, a perdu plus de six millions d'habitants, morts de faim. Cette famine, qui a touché toute la nation, avait été créée artificiellement par les autorités[7]: le blé a été confisqué jusqu'au dernier grain. Si l'on ajoute à ce chiffre les millions de kulaks qui, leurs biens ayant été confisqués, ont été déportés avec leur famille en Sibérie pour y mourir, nous pouvons compter dix millions d'Ukrainiens qui ont été détruits, très délibérément, dans le court espace de trois années (1930-1933). Le quart de la population de l'Ukraine! Il restait encore à venir l'année 1937, où l'on verrait des prisonniers ukrainiens fusillés par centaines de milliers. Plus tard, viendrait la guerre avec l'Allemagne qui allait détruire au moins sept à huit millions d'autres citoyens ukrainiens. Et après cela, une autre guerre allait commencer: la destruction de l'Armée ukrainienne

* Encyclopédie soviétique ukrainienne, volume 3, page 186.

7. La plupart des historiens conviennent que la famine artificielle de l'Ukraine a été organisée par le gouvernement soviétique pour briser la résistance à la collectivisation. Le journal clandestin The Ukrainian Herald soutient que le principal motif de la famine était de détruire la paysannerie ukrainienne afin de l'empêcher d'ukrainiser les villes, qui étaient principalement russifiées. Voir The Ukrainian Herald, Issue 7-8: Ethnocide of Ukrainians in the USSR (Baltimore: Smoloskyp Publishers, 1976).

d'insurrection[8], qui a pris les armes contre Hitler et ne les a pas déposées à la demande de Staline. La population pacifique était détruite en même temps que les insurgés. Les centaines de milliers de mineurs, de femmes et de vieillards se sont retrouvés dans des camps de concentration uniquement parce qu'un insurgé avit bu une tasse de lait ou mangé un bout de pain chez eux. Certains "insurgés" étaient des Tchékistes[9] déguisés. La peine de prison était toujours la même: 25 ans. Plus tard, on en ajouterait. Rares parmi ces martyrs sont ceux qui sont rentrés dans leur patrie.

Un coup d'oeil au dernier demi-siècle de notre histoire suffit à rendre manifeste pourquoi notre langue maternelle ne s'entend pas de nos jours dans les rues des villes d'Ukraine. Voici ce que le prisonnier politique ukrainien M. Masyutko écrivait d'un camp de concentration en 1967, c'est-à-dire à une époque où il nous semblait que les barbelés avaient été détruits à jamais:

> Si un voyageur, malgré toutes les interdictions catégoriques, réussissait à passer quelque temps dans un camp pour les prisonniers politiques en Mordovie, qui sont au nombre d'au moins six, il serait très étonné. Ici, à des milliers de kilomètres de l'Ukraine, il entendrait à chaque pas la langue ukrainienne caractéristique avec tous les dialectes de l'Ukraine contemporaine. La question suivante surgirait spontanément dans l'esprit du voyageur: "Qu'est-ce qui se passe en Ukraine? Des troubles? Une révolte? Comment expliquer un si grand pourcentage d'Ukrainiens parmi les prisonniers politiques, un pourcentage qui atteint 60 et même 70 %?" Si le voyageur devait peu après passer quelque temps en Ukraine, il constaterait aussitôt qu'il n'y a ni révolte ni troubles en Ukraine.

8. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'Armée ukrainienne d'insurrection ou UPA (Ukrayinska Povstanska Armiya) a livré une guerre de guérilla à l'armée allemande, à l'armée rouge et aux partisans soviétiques, surtout en Ukraine occidentale. Après la guerre, l'UPA, qui réclamait l'indépendance de l'Ukraine, a continué de combattre les forces soviétiques pendant plusieurs années après 1950.
9. Les unités régulières de l'armée soviétique n'ayant pas réussi à écraser l'armée ukrainienne d'insurrection, la tâche a été confiée à des forces spéciales de sécurité (le nom Tchékiste provient de Tcheka, la première police secrète soviétique). Ces forces, parmi d'autres méthodes, comme la guerre chimique, utilisaient des unités spécialement formées, parlant ukrainien, qui se faisaient passer pour des combattants de l'UPA afin de découvrir et neutraliser l'appui général dont jouissait l'UPA parmi la population.

> Mais alors une nouvelle question se poserait: "Pourquoi la langue ukrainienne s'entend-elle si rarement dans les villes d'Ukraine, alors qu'on l'attend si souvent dans les camps destinés aux prisonniers politiques?"[10]

Où faut-il chercher les racines de ces horreurs qui se sont abattues en avalanche sur le peuple ukrainien? A notre avis, la réponse tient à ce que, au cours de trois décennies de dictature stalinienne, les droits de la personne, proclamés dans la Déclaration des droits des masses travaillant et exploitées et dans la Déclaration des droits des peuples de Russie ont été réduits à zéro. Par suite de la destruction bureaucratique des principes de la Déclaration de la formation de l'URSS, les droits nationaux de l'Ukraine, en tant que membre de l'Union [soviétique] ont cessé d'être une réalité sociale.

Au cours des années 60, l'Ukraine a souffert une autre calamité: les membres les plus talentueux de la jeune intelligentsia ukrainienne ont été jetés dans les prisons et les camps de concentration. Pourtant, ces gens avaient grandi sous le régime soviétique. On leur avait appris à croire chacun des mots de Lénine. Ils avaient la foi. C'est précisément cette foi qui les a menés dans les camps de concentration et dans les hôpitaux psychiatriques spéciaux.

Ici, la question de la nationalité est primordiale. Pendant des décennies, l'Ukrainien s'est fait enfoncer dans la tête qu'il n'y a pas de question de nationalité, que seuls les ennemis jurés du régime soviétique sont capables d'envisager la séparation de l'Ukraine et de la Russie. Le simple fait d'y penser - même involontairement et pour un seul instant - semblait si horrible qu'il fallait aussitôt chasser cette mauvaise pensée. A Dieu ne plaise qu'on l'exprime à un ami, ou même à son frère! Il n'y avait jamais eu pire crime dans toute l'histoire de l'Ukraine.

Puis voilà que le jeune homme commence à étudier le droit soviétique et découvre de façon inattendue que de telles aspirations ne sauraient être un crime: elles sont rendues légales par la constitution soviétique. Et aucune disposition du Code criminel de la RSS d'Ukraine ne proclame que l'agitation en vue de la séparation de l'Ukraine et de la Russie est punissable en droit. Le Code (article 62) parle d'autre chose: "L'agitation ou la propagande dans l'intention de miner et d'affaiblir le régime soviétique." L'agitation de ce genre est punissable d'une peine de privation de liberté de six mois à sept ans.

10. Ce passage est extrait de la lettre de Mykhaylo Masyutko au Soviet Supreme de la République d'Ukraine, écrite du Camp n° 11 en Mordovie. Voir Browne, Ferment in the Ukraine.

Pourtant, la sécession d'une République de l'Union soviétique n'entraîne pas nécessairement l'affaiblissement du régime soviétique. Au contraire, ce régime pourrait recevoir un meilleur appui de la population - la république demeurant soviétique[11] mais complètement indépendante. Ainsi, dans ce cas, il n'y a absolument aucune agitation contre le régime soviétique. Ou alors, il faudrait convenir que cette "agitation" se retrouve aussi dans le traité du 27 décembre 1922, d'après lequel l'URSS a été créée:

> **L'union doit reposer sur la base des principes de l'égalité et du caractère volontaire des républiques, chaque république ayant le droit de quitter librement l'Union.***

Nous pourrions présenter des douzaines de citations de Lénine qui montrent que c'est précisément dans ce caractère volontaire qu'il faut voir l'essence spirituelle et politique de l'Union soviétique.

En règle générale, il n'a pas été possible de prouver que les jeunes gens qui rêvent de la sécession de l'Ukraine de l'URSS aspirent en même temps à affaiblir le régime soviétique. Après tout - pour mentionner un exemple, la restructuration de l'économie sur la base du "capitalisme qui coexiste avec le communisme"[12] n'était qu'une autre forme de régime soviétique - qui plus est, une forme vraiment léniniste!

Et pourtant, malgré tout, Levko Lukyanenko, qui avait été enflammé par les idées d'indépendance nationale, a été condamné à être fusillé; sa peine a par la suite été commuée en 15 années de privation de liberté. Levko Lukyanenko n'avait sûrement pas l'intention d'abolir le régime soviétique en Ukraine; il voulait tout simplement que le peuple ukrainien exerce ses droits constitutionnels. Dans ce but, les jeunes avocats L. Lukyanenko et I. Kandyba, qui croyaient sincèrement au droit soviétique qu'ils avaient appris si consciencieusement, ont préparé un projet relativement modéré de "programme" de l'Union des travailleurs et paysans d'Ukraine. Rien de plus. L'Union elle-même, naturellement, n'a jamais vu le jour.

* Lénine, V.I., Oeuvres complètes, volume 45, page 360.

11. Soviétique au sens qu'elle se fonde sur le gouvernement par les soviets, c'est-à-dire les conseils de paysans, de soldats et d'ouvriers.
12. En 1921, pour redonner vie à l'économie soviétique, Lénine a lancé la nouvelle politique économique. Cette politique, marquée par un retour limité au système capitaliste, a réussi à ramener le revenu national soviétique aux niveaux d'avant-guerre; toutefois, en 1928, elle a été remplacée par le premier plan quinquennal.

Mais plusieurs personnes assises autour d'une table à discuter sérieusement de quelque chose - c'est là, selon les normes du KGB, une "organisation". Dans ce cas, l'article 64 du Code criminel de la RSS d'Ukraine permet l'application de tous les articles qui figurent à la section intitulée "Les crimes particulièrement dangereux contre l'État" - les articles 56 à 63. Parmi ces crimes, figure la trahison (article 56) qui est punissable de mort. c'est ainsi qu'on justifiait la peine de mort prononcée contre l'un des auteurs du "programme".

En fait, aucun fondement juridique ne permettait de condamner L. Lukyanenko et I. Kandyba. Il n'y en avait aucun parce qu'ils n'ont jamais commis d'agitation contre le régime soviétique, et que seule cette agitation est considérée un crime. Il est totalement impossible de comprendre comment la peine que le Code prévoit pour la trahison aurait pu leur être appliquée.

Il convient peut-être ici de rappeler l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon lequel même l'agitation anti-soviétique (si elle est non violente) n'est pas un crime, mais simplement l'expression de convictions personnelles. Est-ce qu'on peut considérer qu'un État est civilisé si, après avoir ratifié des accords internationaux qui garantissent les droits de la personne les plus élevés, il adopte ensuite des lois internes qui annulent ces droits?

Mais ce n'est pas du tout de cette propagande anti-soviétique qu'il s'agit en Ukraine; aucun des membres de l'intelligentsia arrêtés au cours des années 60 et 70 ne prônait la destruction du régime soviétique. La plupart de ces jeunes gens ne rêvaient même pas de la séparation de l'Ukraine et de la Russie, pourtant inattaquable sur le plan constitutionnel. La seule question en cause était que la russification, maquillée en "internationalisme" s'était étendue beaucoup trop loin. L'inspiration de ce mouvement provenait de I. Dzyuba[13], qui plus tard, après avoir passé presque un an dans les prisons du KGB, a renoncé à ses propres convictions. Mais beaucoup d'autres ne l'ont pas fait, comme V. Moroz, V.

13. En 1965, Ivan Dzuba, éminent critique littéaire ukrainien et ardent supporteur de la renaissance culture ukrainienne des années 60, écrivait Internationalisme ou Russification?, analyse savante des politiques de russification du gouvernement soviétique et de leur effet sur l'identité nationale ukrainienne. Cet ouvrage a été publié en version anglaise sous le titre "Internationalism and Russification? A Study in the Soviet Nationalities Policy (London: Weidenfeld and Nicolson, 1968, 1970; New York: Monad Press, 1974).

Chornovil, V. Stus, O. Serhiyenko, I. Svitlychny, Y. Sverstyuk[14]. La prison, l'isolement en cellule, les camps de concentration, les hôpitaux psychiatriques spéciaux, la surveillance rigoureuse du KGB et une existence proche du dénuement - telle est l'âpre récompense d'une foi ardente en l'inviolabilité de l'esprit et de la lettre de la Constitution soviétique.

C'est le pouvoir qui rend justice et non le droit. Et le pouvoir interprète toujours les lois à son avantage. Ce qui est soviétique, c'est-à-dire ce qui a été défini par le Traité sur la formation de l'URSS et par la constitution soviétique, est appelé anti-soviétique.

D'où provient le droit illusoire, nulle part écrit, d'instruire de tels procès? On dit souvent que la Constitution de l'URSS ne devrait pas s'interpréter de façon littérale, car elle contient l'article 126[15] qui dispose que le noyau dirigeant de notre société est le parti communiste. Le parti publie ses décisions et ses résolutions et se sont elles, et non d'autres documents, qui expliquent comment tel ou tel problème doit s'interpréter aujourd'hui. Si, par exemple, le parti a publié une résolution traitant de la lutte contre le nationalisme, alors le nationalisme devrait être considéré comme une activité anti-soviétique. Celui qui tente de faire naître chez ses compatriotes l'amour de la langue ukrainienne et de la culture nationale commence à être considéré comme un agitateur anti-soviétique, passible d'une peine de 10 à 12 années d'emprisonnement.

Ces contradictions juridiques sont exposées de façon convainquante par le prisonnier politique ukrainien Hryhoriy Prykhodko dans sa lettre du 17 novembre 1975 à la quatrième session du neuvième congrès du Soviet suprême de l'URSS:

> A l'extérieur, l'Union soviétique appuie de la façon la plus enthousiaste la Déclaration des droits de l'homme; pourtant, à l'intérieur de l'URSS, les citoyens sont si opprimés qu'ils n'osent même pas demander ces

14. L'historien Valentyn Moroz, le journaliste Vyacheslav Chornovil, le poète Vasyl Stus, le professeur d'art Oleksander Serhiyenko, le poète et critique littéraire Ivan Svitlychny et le critique littéraire Yevhen Sverstyuk étaient parmi les chefs de file du mouvement ukrainien pour les droits nationaux et les droits de la personne dans les années 60 et au début des années 70. Moroz a été arrêté en 1965 et en 1970, les autres durant la vague de répression de 1972 contre les activistes ukrainiens.
15. Il s'agit de la Constitution de 1936. La nouvelle Constitution de 1977 contient une disposition semblable à l'article 6.

droits; en outre, la Déclaration n'a jamais été imprimée en ukrainien.

A l'extérieur, l'Union soviétique s'élève contre le colonialisme et en faveur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tandis qu'à l'intérieur de l'URSS elle étouffe tous les efforts que font les nations non russes pour se séparer de la Russie et créer des États indépendants...

En fait, les gestes que pose le gouvernement de l'URSS contredisent les lois mêmes de l'URSS.

Elles sont en contradiction parce que ces lois doivent toujours s'interpréter non telles qu'elles sont écrites, mais comme l'exige la direction du parti. En fait, une loi en URSS est un piège pour les esprits naïfs - elle provoque, mais ne protège pas contre l'arbitraire.

Même si l'on accepte, toutefois, que le parti doit être le noyau dirigeant de la société, il ne s'ensuit pas automatiquement que toute forme de pensée autre que celle du parti soit anticonstitutionnelle. La constitution donne aux citoyens soviétiques la liberté de parole, la liberté de presse, la liberté d'assemblée et de démonstration. Le noyau dirigeant n'a pas le droit d'interpréter ces articles démocratiques de la Constitution à son seul avantage; sa seule tâche est de rendre ces libertés démocratiques réelles afin qu'elles ne demeurent pas un vain mot. S'il agit autrement, ce sont les activités de ce noyau qui sont inconstitutionnelles, et non celles des citoyens qui luttent pour obtenir ces libertés démocratiques. La Constitution est au-dessus de la volonté du gouvernement; elle est au-dessus parce que, théoriquement et historiquement, le sujet du droit n'est pas le parti ou l'État, mais l'individu.

La bureaucratie tente de liquider cette norme juridique millénaire et c'est pourquoi, en pratique, la situation est celle dont parle l'encyclopédie soviétique ukrainienne: "Il (l'esclave [groupe ukrainien]) était la victime et non le sujet du droit."*

LA BARBARIE DES PEINES

L'année 1972 marque le début d'arrestations massives en Ukraine. Parmi les personnes arrêtées, il y avait des vingtaines de jeunes gens qui

* Encyclopédie soviétique ukrainienne, volume 2, page 447.

sympathisaient avec I. Dzyuba, dont le livre Internationalisme ou russification? connaissait une grande popularité dans le samvydav.[16]

Vasyl Lisovy, docteur [kandydat] en philosophie, n'a jamais exprimé ses sympathies pour le "groupe des années 60"[17] comme on commençait à appeler ces jeunes gens; il était absorbé par son travail d'érudition. Mais quand il a entendu parler de l'arrestation de I. Dzyuba, I. Svilychny, Y. Sverstyuk, V. Stus, O. Serhiyenko et des autres, sa conscience lui a dit: Tu ne dois pas garder le silence! Lisovy voyait clairement que ni les lois universelles ni le droit soviétique ne comportait de fondement pour ces arrestations. Elles étaient essentiellement antilégales et anticonstitutionnelles et, à ce titre, anti-soviétiques. Fort de sa foi en l'inviolabilité de la Constitution soviétique, Vasyl Lisovy, membre du parti communiste, a écrit une lettre aux dirigeants du parti et du gouvernement où il faisait état de l'illégalité des arrestations. Vers la fin de sa lettre il écrivait à peu près ceci: "Si ces gens sont des criminels, alors mois aussi je suis un criminel, parce que je partage leurs opinions." La logique socratique le menait ensuite à la conclusion suivante: "Il s'ensuit de tout cela que moi aussi je devrais être arrêté et envoyé à mon procès avec eux." Évidemment, lorsqu'il écrivait ces lignes, Lisovy ne croyait pas véritablement qu'elles lui vaudraient d'être arrêté.

Mais la machine sans âme du KGB y a vu tout de suite. La "demande" de V. Lisovy a été accordée avec une générosité incroyable: il a été condamné à sept ans de prison et à trois ans d'exil.

Pour quoi? Après tout, seuls les fonctionnaires et les juges avaient vu sa lettre. On peut se poser la questions suivante: Est-ce que ces gens sont si incertains de leurs convictions soviétiques qu'ils décident de se protéger eux-mêmes immédiatement contre "l'agitation" de Lisovy?

Voici un autre exemple. Svyatoslav Karavansky et Hryhoriy Prokopovych n'ont jamais caché leur nationalisme: il est au coeur de leurs croyances. Il est bien connu que V.I. Lénine insistait sur la différence entre le nationalisme d'une nation opprimée et celui de la nation qui opprime. Non seulement Lénine n'a-t-il pas condamné le nationalisme de la nation

16. Mot ukrainien qui équivaut aux Russes samizdat. Les deux termes signifient "auto-publication" et désignent les ouvrages qui ont échappé à la censure officielle.
17. Les shestydesyatnyky, le "groupe des années 60" étaient de jeunes poètes, écrivains, artistes, compositeurs et autres qui, à compter du début des années 60, ont entrepris une renaissance culturelle ukrainienne qui, à son tour, est devenue le fondement d'une renaissance de la conscience nationale ukrainienne.

opprimée, mais il l'a justifié moralement et politiquement, surtout s'il n'avait pas un caractère offensif mais portait sur la défense des droits. Pourtant, S. Karavansky et H. Prokopovych, avec des centaines d'autres nationalistes ukrainiens qui réclamaient pacifiquement l'indépendance de l'Ukraine, ont été condamnés après la guerre à 25 ans d'emprisonnement à cause de leurs convictions. Plus tard, sous Khrushchev, certains ont été libérés pendant quelques années. Mais aussitôt après cette accalmie, ils ont de nouveau été conduits dans les camps de concentration pour le même motif - pour leurs convictions.

Dans un an ou dix-huit mois, S. Karavansky aura purgé sa peine de prison, qui atteint maintenant près de 30 ans. Nous sommes forcés de nous demander: les organes du KGB n'ajouteront-ils pas encore 10 ou 15 ans à sa peine? Après tout, S. Karavansky ne cache pas qu'il n'a pas renoncé à ses convictions nationalistes - elles n'ont été que renforcées et durcies. Il est également bien au courant qu'en vertu du droit soviétique, ces convictions, de même que leur diffusion, ne sont pas des crimes.

La méthode utilisée par le KGB pour transformer le nationalisme à orientation juridique des nations opprimées - phénomène qui, selon Lénine est tout à fait naturel et politiquement justifié - en un "crime grave contre l'État" est bien illustrée par le cas de Valeriy Marchenko. Philologue et linguiste, il a été accusé à la fois de nationalisme ukrainien et azerbaïdjan. Cela suffit à faire comprendre qu'il ne s'agit nullement ici de nationalisme.

Au procès, l'accusation de nationalisme azerbaïdjan a été retirée (article 63, Code criminel, RSS d'Azerbaïdjan); seule l'accusation de nationalisme ukrainien a été retenue.

Le tribunal (nous citons le jugement) "a établi que de la fin de 1965 à 1973, alors qu'il habitait Kiev, Marchenko, V.V., sous l'influence de convictions nationalistes découlant de son contact avec des ouvrages illégaux et anti-soviétiques, de l'écoute d'émissions hostiles de postes de radio occidentaux et de la mauvaise interprétation d'éléments isolés de la politique des nationalités de l'État soviétique, dans l'intention de miner et d'affaiblir le régime soviétique..."

Nous n'en citerons pas davantage, car tout est déjà très clair: des gestes simples et normaux, qui sont l'expression naturelle de la vie publique, ne relèvent nullement des articles du Code criminel de la RSS d'Ukraine, sans parler des conventions internationales, mais pour forcer le Code criminel à faire le travail du KGB, la formule suivante est utilisée de façon arbitraire: "dans l'intention de miner et d'affaiblir le régime soviétique..." En appliquant cette formule où elle ne convient aucunement, il est possible d'imputer "un crime grave contre l'État" à un linguiste de talent en raison de son amour pour les langues ukrainienne et azerbaïdjane.

En raison de ces accusations ouvertement démagogiques, V. Marchenko a été condamné à six ans d'emprisonnement dans une colonie de travail correctionnel à régime strict et à deux années d'exil.

Le 19 septembre 1974, Vasyl Fedorenko traversait illégalement la frontière à la gare de Chop. Les garde-frontières tchécoslovaques l'ont arrêté et l'ont remis aux autorités soviétiques. En mars 1975, en vertu de l'article 56 (trahison, désertion à l'ennemi) et de l'article 62 du Code criminel de la RSS d'Ukraine, le tribunal régional d'Uzhhorod le condamnait à 15 ans de prison, dont cinq dans la prison de Vladimir.

Si l'on veut respecter les règles normales de la logique, il s'ensuit de cette sentence inhumaine que la République socialiste tchécoslovaque est un pays hostile à l'URSS. Autrement, comment V. Fedorenko aurait-il pu être accusé de "désertion à l'ennemi"?

En fait, V. Fedorenko avait auparavant purgé une peine pour ses croyances nationalistes, et c'est précisément pourquoi il n'a pas été accusé en vertu de l'article 75 (traversée de la frontière sans passeport ou permis valide) qui prévoit une peine d'un à trois ans de prison, mais en vertu de l'article 56. Et ils n'ont même pas eu honte d'appeler la Tchécoslovaquie un État ennemi. Après tout, c'est peut-être ainsi que le KGB considère la Tchécoslovaquie.

Dans sa dernière déclaration à son procès, V. Fedorenko a dit:

> Citoyens juges! Se peut-il que l'indépendance de ma pensée soit si dangereuse pour votre ordre? Se peut-il que mes idées, et mes idées seules, vous obligent à me faire porter le poids d'une accusation aussi incroyable que la trahison et à prononcer une peine aussi brutale?!
>
> Bientôt vous célébrerez le 30e anniversaire de la Victoire. Alors vous ne craigniez ni les canons ni les chars - quelle armée c'était là! Et maintenant? Vous avez peur de mes convictions...
>
> Ce n'est que là où le gouvernement ne craint pas son peuple et lui dit la vérité quant à ses échecs aussi bien que quant à ses réalisations que la liberté et la démocratie peuvent exister... Un État dont le gouvernement cache la vérité à son peuple ne saurait être ni démocratique ni libre.

En guise de protestation contre cette barbarie arbitraire, V. Fedorenko a annoncé une grève de la faim indéfinie. Vivant aux portes de la mort, il poursuit sa protestation depuis plusieurs mois déjà.[18]

Nous pourrions énumérer des douzaines de cas où le nationalisme ukrainien, réel ou imaginaire, a entraîné des peines inhumaines. Ceci montre clairement que ce n'est pas l'autorité soviétique qui instruit les procès (les lois soviétiques ne permettent pas les procès pour un nationalisme qui vise à protéger les droits), mais les chauvinistes fanatiques du pouvoir. C'est le pouvoir et non le droit qui rend la justice.

4. APRÈS LA CONFÉRENCE D'HELSINKI

Au moment où se préparait la conférence européenne, des rumeurs circulaient dans la communauté ukrainienne. Il y aurait bientôt une amnistie. Des enfants, maintenant d'âge scolaire, pourraient embrasser leurs pères émaciés, qu'ils n'avaient jamais vu en liberté.

Hélas, ces espoirs étaient vains. Les accords d'Helsinki, tout comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont abouti entre les meules de la propagande, d'où sort toujours la même mouture: des paroles grandiloquentes qui n'ont rien à voir à la réalité.

Ne parlons pas des contacts libres entre les peuples de divers pays et de divers continents. C'est un luxe dont l'Ukrainien n'a même pas le droit de rêver. La principale question c'est que les organes gouvernementaux, qui se considèrent soviétiques, devraient respecter leurs propres lois.

Notre groupe pourrait citer de nombreux cas où les dirigeants des prisons ont forcé des prisonniers politiques ukrainiens et leurs familles à converser uniquement en russe pendant les visites. Il y a sans doute à cela des raisons pratiques: ils veulent surveiller la conversation. Pourtant, analysée en profondeur, cette mesure administrative acquiert une valeur symbolique: pour la commodité du geôlier, le prisonnier doit renoncer à son plus grand trésor spirituel - sa langue maternelle.

Ou encore, par exemple, l'article 6 du Code du travail correctionnel de la RSS d'Ukraine déclare:

18. La première grève de la faim de Fedorenko, au cours de laquelle il a été nourri de force, a duré du 26 avril au 31 juillet 1975. Le 10 décembre 1975, alors qu'il était encore à la prison de Vladimir, il a entrepris une seconde grève de la faim, qui a duré au moins jusqu'en 1977. En septembre 1980, il était dans un camp de travil en Mordovie.

Les personnes condamnées à la privation de liberté pour la première fois, qui avant leur arrestation habitaient la RSS d'Ukraine ou qui y ont été condamnés doivent en général purger leur peine dans la RSS d'Ukraine.

A cet égard, une question parfaitement naturelle se pose: Comment ces dizaines de milliers d'Ukrainiens ont-ils abouti dans les camps de Mordovie, où, selon le témoignage de M. Masyutko, ils constituent près de 70 % de l'ensemble des prisonniers? La situation se serait-elle modifiée de façon fondamentale depuis la conférence d'Helsinki? Pourtant, le groupe ne manque pas de preuves qu'il ne s'est produit aucun changement pour le mieux à cet égard.

L'article 6 du Code de travail correctionnel de la RSS d'Ukraine reconnaît des cas exceptionnels où, "pour permettre une réhabilitation plus efficace" il est permis d'envoyer des prisonniers ukrainiens dans d'autres républiques. On ne sait trop quels principes éducatifs sont en cause ici. Une chose est certaine, toutefois: au cours des 50 dernières années, il est mort plus d'Ukrainiens en Mordovie qu'il n'y est né de Mordves.

Notre groupe ne dispose pas de données complètes sur les prisonniers politiques ukrainiens. Nous n'avons que des éléments d'information distincts que nous avons pu recueillir. Nous en énumérons quelques-uns.

Zones d'hommes en Mordovie

Régime spécialement strict

(431120, RSSA des Mordves, district de Zubovo-Polyansky, Sosnovka, Institution ZhKh 385/1-6)

NOM, PRÉNOM ET PATRONYME	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	DATE D'ARRESTATION	DURÉE DE LA PEINE ET DE L'EXIL [en années]	DATE [PRÉVUE] DE LA LIBÉRATION
HEL, Ivan Andriyovych	1936	Étudiant-historien	1972	10+5	12/1/87
MOROZ, Valentyn Yakovych	15/4/36	Historien	1970	9+5, dont 6 en prison	1/6/84

OSADCHY, Mykhaylo Hryhorovych	1936	Écrivain	1972	7+3	12/1/82
KARAVANSKY, Svyatoslav Yosypovych	1920	Poète Publiciste	1965 (2e fois)	25+10	1978
SHUMUK, Danylo Lavrentiyovych	1914	Écrivain	1972 (3e fois)	10+5	12/1/87
KURCHYK, Mykola Yakovych	1927	Outilleur		28	1978
MURZHENKO, Oleksiy			1971	15	1986
REBRYK, BOHDAN	1938		1970	7+3	1984
ROMANYUK, Vasyl Omelyanovych		Prêtre	1972	10	1982
SHYNKARUK, Trokhym		Poète	1970	12	1982
YEVHRAFOV					

Régime strict [19]

(RSSA des Mordves, district de Tenhushvsky, village de Barashevo, Inst. ZhKh 385/3-5)

19. Les camps de travail soviétiques, ou colonies, pour leur donner leur nom officiel, se répartissent en quatre régimes. Ces régimes, qui sont précisés dans la sentence, sont en ordre croissant de sévérité, le régime ordinaire ou général, le régime intensifié, le régime strict et le régime spécialement strict ou régime spécial. Le régime détermine le nombre de visites que peut recevoir le prisonnier, la somme de correspondance, le nombre de colis qu'il peut recevoir et les achats de nourriture supplémentaires qu'il peut faire. Voir Prisoners of Conscience in the USSR: Their Treatment and Conditions (Londres: Publications d'Aministie Internationale, 1980).

CHORNOVIL, Vyacheslav Maksymovych	1937	Journaliste	1972	6+5	12/1/83
STUS, Vasyl Semenovych	1936	Poète	1972	5+3	12/1/80

(RSSA des Mordves, Station de Potma, village de Lisne, Inst. ZhKh 385/19)

ZHURAKIVSKY, Mykhaylo	1921		1953	25	1978
KRAVTSOV, Ihor Ivanovych		Ingénieur	1972	5	1977
SEMENYUK, Roman	1927		1949	28	1977

Zones de femmes en Mordovie

(431200, RSSA des Mordves, district de Tenhushvsky, village de Barashevo, Inst. ZhKh 385/3-4)

KALYNETS, Iryna Onufriyivna	1940	Poétesse	1972	6+3	12/1/81
POPOVYCH, Oksana Zenovivna	1925		1973	8+5	1986
SENYK, Iryna Mykhaylivna	1926	Infirmière	1972	6+5	17/11/83
SHABATURA,	1938	Artiste-tisserande	1972	5+3	12/1/80

Camps de la région de Perme

(618810, région de Perme, Station de Vsesvyatskaya, VS 389/35)

KALYNETS, Ihor Myronovych	1940	Poète	1972	6+3	1981

KOVALENKO, Ivan Yukhymovych	1914(?)	Philologue	1972	5	12/1/77
MARCHENKO, Valeriy	1948(?)	Philologue	Juin 1973	6+2	1981
PRONYUK, Yevhen Vasylyovych	193-	Philosophe	1972	7+5	1984
SVITLYCHNY, Ivan Oleksiyovych	1929	Philologue	1972	7+5	1984
SYMYCH, Myron	1917		1967	15 (2e fois)	1982
BASARAB, Dmytro			1953	25	1978
VERKHOLYAK, Dmytro	1955		1955	25	1980
SHULYAK, Oleksa			1953	25	1978
PIDHORODETSKY, Vasyl			1954	28	1982
PRYSHLYAK, Yevhen			1952	25	1977
MAMCHUR, Stepan			1956	25	1981
KVETSKO, Dmytro			1967	15+5	1987
MOTRYUK, Mykola Mykolayovych	20/2/49			4	
SHOVKOVY, Ivan Vasylyovych	7/7/50	Ingénieur		5	

DEMYDIV, Dmytro Illich	3/11/48			5	
MARMUS, Volodymyr V.	1949			6+5	
MARMUS, Mykola Vasylyovych	1947			5+3	

(Région de Perme, district de Chusovsky, village de Kuchyno, VS 389/37)

SVERSTYUK, Yevhen Oleksandrovytch	1928	Écrivain	1972	7+5	1984

(Région de Perme, district de Chusovsky, VS 389/36)

BERNYCHUK, Anatoliy	1939		1970	12	1982
HRYNKIV, Dmytro Dmytrovych	11/6/48	Poète	1973	7+5	1985
CHUPRIY, Roman Vasylyvovych	1/7/48			4	
RIZNYKIV, Oleksa Serhiyovych	1938	Poète	1971	6½	1977
HYRCHAK, Hryhoriy Andriyevych	1930	Artiste	1952	25	1977
HUTSALO, Yuriy	1928			25	
STROTSYN, Pavlo	1928		1958	25	1983

SENKIV, Volodymry Yosafatovych	1954		1973	4+3	1980
KYSELYK, Vasyl	1927		1953	25	1978
HLYVA, Volodymyr			1949	28	1977
PALIYCHUK, Dmytro	1928			25	
KULAK, Onyfriy	1928			15	
YANKEVYCH, Stepan	1928			25	
FEDYUK, Vasyl	1925			15	

(618801, région de Perme, district de Chusovsky, Polovynka, VS 389/37)

LISOVY, Vasyl Semenovych	1937	Philosophe	1972	7+3	1982

Prison de Vladimir[20]

(600020, Vladimir-20, Institution OD-I/st-2)

ANTONYUK, Zinoviy Pavlovych	1943	Ingénieur chimique	12/1/72	7+3	1982
BONDAR, Mykola Vasylyovych	21/11/39	Philosophe	7/11/71	7+3	1981

20. Située dans l'ancienne cité de Vladimir, à une centaine de milles à l'est de Moscou. Selon les autorités soviétiques, le régime de prison est plus sévère que celui des camps de travail.

HAYDUK, Roman Vasylyovych				5+3	
ZDOROVY, Anatoliy Kuzmovych	1/1/38	Docteur en sciences techniques	1973	7+?	
ROKYTSKY, Volodymyr Yulianovych	1930	Publiciste	12/1/72	5+?	
PRYKHODKO, Hryhoriy Andriyovych	1935	Ingénieur en électronique		5+?	
POPADYUK, Zoreslav Volodymyrovych		Étudiant à l'université de Lviv			
SERHIYENKO, Oleksander Fedorovych	26/6/32	Artiste-restaurateur	13/1/72	7+3	1982
SAPELYAK, Stepan Yevstafiyovych	26/2/52	Étudiant		5+3	
TURYK, Andriy Markovych	14/10/27		1958	25	1983
BUDULAK-SHARYHYN, Mykola Oleksandrovych	22/4/26		20/9/68	10	1978
PEDAN, Leonid					
SHUKHEVYCH, Yuriy Romanovych	28/3/31	Publiciste	1973	10	1983
FEDORENKO, Vasyl Petrovych	30/3/28		16/11/75	15	1990

En exil

NOM, PRÊNOM ET PATRONYME	ADRESSE
HORBAL, Mykola Andriyovych	Région de Tomsk, village de Porabel, SU-6, voiture 16.
HANDZYUK, Volodymyr	636400, Région de Tomsk, district de Chayinsky, village de Podgorne, rue Lermontov 34/4.
KAMPOV, Pavlo Fedorovych	836842, région de Tomsk, district de Pervomaysky, village de Komsomolsk, ruelle Poshtovy 3, appartement 2.
KOTS, Mykola	Région de Tomsk, village de Geguldet, rue Pushkin 48, appartement 2.
KRAVETS, Andriy	636500, région de Tomsk, district de Verkhnoketsky, p/v Byely Yar, village de Poludenovka.
PROKOPOVYCH, Hryhoriy Hryhorovych	Territoire de Krasnoyarsky, village de Kurasino, rue Molodezhna 3-6.
HUBKA, Ivan Mykolayovych	663120, territoire de Krasnoyarsky, Pyrovsk, rue Koreneva 47.

Le groupe se propose de continuer de recueillir des renseignements sur les prisonniers politiques ukrainiens. Les renseignements dont nous disposons suffisent amplement, toutefois, à conclure que la "situation exceptionnelle" mentionnée à l'article 6 du Code de travail correctionnel de la RSS d'Ukraine est devenue la norme: aucun de ces prisonniers politiques ne purge sa peine - imposée par un tribunal - dans sa patrie. Pour avoir écrit des poèmes qui n'ont jamais été rendus publics, les poètes de talent Ihor Kalynets et sa femme Iryna Kalynets ont été emmenés loin de l'Ukraine pour être soumis pendant neuf ans dans les neiges de Mordovie à la rééducation par le KGB "dans l'esprit d'une attitude honnête envers le travail" (article 1, Code de travail correctionnel de la RSS d'Ukraine). Quels autres pays que l'URSS et la Chine "rééduquent" ainsi leurs poètes?

Par ailleurs, l'Ukraine ne manque pas d'hôpitaux psychiatriques.

En septembre 1972, par décision du tribunal régional de Kiev, Vasyl Ruban a été placé à l'hôpital psychiatrique spécial de Dnipropetrovsk en raison d'un manuscrit qui lui avait été confisqué, et qui portait le titre expressif: "l'Ukraine - communiste et indépendante." Nous avons déjà traité de ce sujet. Pour les prisonniers politiques ukrainiens, cette façon de penser est typique.

Anatoliy Lupynis a été placé à l'hôpital sans décision du tribunal; en 1971, on l'y a amené pour "un peu de thérapie". On l'a pris et on a "oublié" de le libérer. De 1957 à 1967, Lupynis a été privé de sa liberté; il a pris part à une grève au camp mordve 385/7. Pour cela, il a été interné à la prison de Vladimir. Pendant huit mois, il a fait une grève de la faim qui l'a laissé invalide. Il a été attaché à un lit dans un hôpital du camp pendant environ deux ans jusqu'à ce qu'il soit enfin libéré en 1967. Sa famille et ses amis supposent que Lupynis est dans un hôpital psychiatrique pour avoir lu des poèmes au monument Taras Shevchenko le 22 mai 1971.[21]

Boris Kovhar a été interné dans l'hôpital psychiatrique spécial de Dnipropetrovsk du 12 janvier 1970 au mois d'août 1976. Le groupe d'Helsinki dispose de toutes les preuves nécessaires pour confirmer ce fait.

Mykola Plakhotnyuk, médecin spécialisé dans le traitement de la tuberculose, a été gardé à l'hôpital psychiatrique spécial de Dnipropetrovsk du 12 janvier 1972 au mois d'août 1976. Il a alors été transféré à un hôpital semblable à Kazan.

Voici une liste de cas de violations grossières des droits de la personne qui se sont produits au cours des quelques derniers mois.

Myrkayl Kovtunenko, médecin de Kiev, a été arrêté en septembre 1976 pour avoir refusé de travailler pour le KGB.[22] Comme dans le cas de Kovhar,

21. Pour un compte rendu de cet incident à Kiev et pour des exemples des poèmes de Lupynis, voir The Ukrainian Herald, Issue 6: Dissent in Ukraine (Baltimore: Smoloskyp, 1977). A l'occasion du 22 mai (c'est à cette date en 1961 que le corps de Taras Shevchenko a été transporté de St-Petersbourg à Kaniv en Ukraine) les patriotes ukrainiens se réunissent, d'ordinaire aux monuments à Shevchenko à Kiev et dans d'autres villes, pour rendre hommage au poète national de l'Ukraine.
22. Kovtunenko a, en fait, été puni pour avoir refusé d'espionner son ami, Mykola Rudenko. L'article de Rudenko "Tu ne veux pas être un salaud - alors en prison!" qui faisait partie des accusations contre lui (voir "Verdict" dans l'annexe), a été écrit pour la défense de Kovtunenko.

le groupe dispose de preuves considérables à cet égard. Il a été accusé de corruption, comme dans le cas célèbre du médecin M. Shtern[23] de Vinnytsya.

Selon des renseignements récents, M. Kovtunenko a été transféré sans procès à un hôpital psychiatrique de Kiev. Si la communauté mondiale garde le silence à son sujet, les autorités "oublieront" de lui donner son congé, comme il est arrivé à Kovhar et à Lupynis.

Le 2 novembre 1965, Yosyp Terelya a été interné à l'hôpital psychiatrique de Vinnytsya. Terelya a passé quatorze de ses 33 ans dans les camps, les prisons, les prisons psychiatriques spéciaux pour ses convictions religieuses et nationalistes. Il a été libéré en avril 1976. On l'a déclaré en pleine santé et même soumis au service militaire, bien qu'il soit en fait devenu invalide: sa colonne vertébrale a été blessée au cours des tortures qu'il a subies en prison. Il a travaillé comme ébéniste dans un hôpital de district. C'est là que l'ambulance l'a pris pour l'emmener à l'asile d'aliénés.

Y. Terelya est un poète prometteur. Il n'a jamais eu l'occasion d'étudier, mais personne ne peut supprimer les émotions qu'il exprime dans ses poèmes. C'est précisément pour son attitude nationaliste et religieuse sans compromis, exprimée en grande partie dans sa poésie, que Terelya a passé près de la moitié de sa vie dans les camps, à la prison de Vladimir et dans des hôpitaux psychiatriques spéciaux. Voici ce qu'écrit Terelya de l'hôpital psychiatrique de Vinnytsya:

> Aujourd'hui 10, j'ai reçu ma première injection, bien que je ne l'aie demandée à personne. Mais quand les gens veulent "le bien" de leur prochain, ils se permettent parfois l'impermissible (c.-à-d., l'amoral, l'impardonnable). La réaction a commencé à bouillonner. Bien! Il y a beaucoup d'acide.
>
> Dans la salle, il y a près de 40 personnes, malades à des degrés divers. Ils m'ont placé parmi les violents et en plus ils ajoutent des alcooliques souffrant de delirium tremens qui hurlent toutes les nuits comme si

23. Mykhaylo Shtern, médecin juif ukrainien, a été arrêté peu après que ses deux fils aient demandé d'émigrer en Israël. Accusé d'avoir accepté des pots-de-vin de ses malades, il a été condamné en 1974 à huit ans de prison. Une campagne internationale en sa faveur aboutissait à sa libération en mars 1977; peu après, il émigrait d'URSS en Israël. Voir August Tern, éd., The USSR vs. Mikhail Stern (New York: Urizen Books, 1977).

on les égorgeait. Pas de promenades - l'air frais est interdit! Il en est de même des contacts; même les infirmiers ont ordre de ne pas me parler. "Pas d'échanges." La nourriture est affreuse, presque comme celle des prisons, et il y a des jours où l'on ne sait où l'on est.

Le KGB, semble-t-il, avait prévu se préparer un mois avant le Sabbat pour un meurtre par la main de quelqu'un d'autre. Quant à moi, la psychiatrie et la police sont tout simplement des soeurs; ils ont rendu des services au presque légendaire KGB pour montrer leurs bons côtés afin d'éviter, ce qu'à Dieu ne plaise, d'avoir une "marque noire". C'est dans ce but que le capitaine de police Tymoshchuk m'a convoqué. Il a essayé de me faire chanter en disant que je serais emprisonné comme "parasite" puisque je ne travaillais pas, même s'il savait très bien que j'avais un emploi et que j'ai un emploi maintenant.*[24]

Parmi les violations grossières des droits de la personne, qui n'ont pas diminué depuis la conférence d'Helsinki, il faut inclure les "procès de camp", méthode empruntée directement a la version de Beria de la jurisprudence. Le "procès" a lieu sans témoin, sans avocat et souvent sans représentant de l'autorité locale qui est obligée de contrôler. Une "troïka"[25] typique de l'époque stalinienne! Avec l'aide d'une telle "troïka", l'administration du camp fait jeter dans le centre de Vladimir

* Le 30 novembre, Y. Terelya a été libéré de l'hôpital psychiatrique (groupe public ukrainien).

24. Le 21 décembre 1976, Terelya écrivait une longue "lettre ouverte" à Yuriy Andropov, président du KGB, où il racontait sa propre expérience et une bonne partie de ce dont il avait été témoin pendant son emprisonnement. En juin 1977, un tribunal soviétique a ordonné qu'il soit de nouveau confiné dans un hôpital psychiatrique spécial; des fonctionnaires ont dit à la femme de Terelya que le motif était la "lettre ouverte". En septembre 1980, Terelya était toujours emprisonné dans l'hôpital psychiatrique spécial de Dnipropetrovsk. Sa "lettre ouverte" à Andropov a été publiée en traduction anglaise par Smoloskyp Publishers.
25. Les "troïkas" étaient des organismes extra-juridiques, composés de trois membres, qui rendaient des sentences péremptoires dans les causes politiques sans fondement juridique. Créées en 1937.

toutes les personnes actives qui exigent le statut de prisonnier politique, tout en maintenant toute la zone dans la peur et la soumission. C'est ainsi qu'ils ont pacifié la zone 36, en transférant Krasnyak, Vudka, Serhiyenko et d'autres à la prison. Sur les quatorze prisonniers politiques ukrainiens de Vladimir, douze y ont été envoyés par des "tribunaux de camp", dans la plupart des cas pour trois ans.

Enfin, un résumé s'impose. Il est loin d'être encourageant. Il s'est écoulé plus d'un an depuis la conférence d'Helsinki, mais elle n'a amené aucune amélioration pour le peuple ukrainien. De nouvelles prisons se construisent et les rangs du KGB continuent de grossir. Aujourd'hui, chaque établissement a son propre curateur du KGB. La surveillance des conversations téléphoniques, la censure de la correspondance privée, des microphones dans les plafonds, des attaques par des "bandits" contre les défenseurs des droits de la personne, attaques prévues d'avance - tout cela est devenu monnaie courante. Et il n'y a personne pour entendre les plaintes.

Il est vrai qu'il y a moins d'arrestations pour motifs politiques aujourd'hui qu'en 1972; d'autre part, tous ceux qui sont considérés "peu fiables" perdent leur poste professionnel. Parmi les gardes, les chauffeurs de machines et les manoeuvres, on retrouve des écrivains, des avocats et des philologues. Les hôpitaux psychiatriques servent toujours à "rééduquer" ceux qui ne pensent pas comme les autres. Des causes criminelles sans motif politique - des accusations de corruption, par exemple - sont fabriquées de toute pièce. Ceux qui ne veulent pas collaborer avec le KGB, c'est-à-dire qui ne veulent pas devenir des informateurs, sont victimes de représailles sadiques; les informateurs, par ailleurs, reçoivent des promotions immédiates au travail.

En fait, toute la vie du pays, de nos jours, est régie par le KGB, depuis le lit de l'employé, surmonté de microphones (souvent même pas cachés!) jusqu'à l'étude de l'écrivain. Ainsi, par exemple, Mykola Rudenko a lui-même convoqué les hommes du KGB pour qu'ils enlèvent les micros de son plafond. Plus tard, le KGB a décidé de placer un informateur près de Rudenko, choisissant le Dr Mykhaylo Kovtunenko pour ce rôle ignominieux. Ayant refusé de les servir, Kovtunenko a aussitôt été arrêté pour "corruption".

Et voici un autre exemple: après une perquisition illégale, on a arrêté l'ancien prisonnier politique Oleksiy Tykhy comme suspect dans un vol de magasin. Un garde a commencé de le battre. Tykhy ayant protesté auprès du lieutenant colonel V.O. Melnyk du KGB, celui-ci lui a répondu par des obscénités brutales et lui a crié: "Et pour qui vous prenez-vous?".

En fait, cette détention n'avait d'autre but que de permettre au KGB de confisquer les manuscrits de Tykhy. Il a été relâché deux jours plus tard,

mais ses manuscrits ne lui ont pas été remis.

Entretemps, d'anciens prisonniers politiques reviennent; ils ne sont pas vaincus; ils sont endurcis et bien décidés à continuer la lutte pour les droits de la personne. Il suffit de regarder la composition de notre groupe pour s'en convaincre. C'est là un phénomène social nouveau et étrange, auquel les autorités ne sont pas préparées. Il semble que les prisons, les camps et les hôpitaux psychiatriques ne puissent endiguer le mouvement de défense des droits. Au contraire, ils forment des cadres de combattants irréductibles pour la liberté. Et le KGB ne peut plus faire en sorte que les prisonniers politiques ne reviennent pas.

Et si la communauté mondiale ne diminue pas son appui moral, si la presse et la radio des pays de l'Ouest attirent davantage l'attention sur la lutte pour les droits de la personne en URSS, alors la décennie qui s'en vient verra de grands changements démocratiques dans notre pays.

Depuis la chute de la féodalité, l'individu est devenu un sujet actif dans l'élaboration de la politique gouvernementale, en d'autres mots, un sujet de la loi. Cela signifie que s'il n'y a qu'une seule personne qui ne pense pas comme l'ensemble de la société, la loi doit protéger ses convictions. Autrement, les Aristote, les Copernic, les Einstein et les Marx ne verraient jamais la lumière du jour, car ils serait toujours jetés dans les hôpitaux psychiatriques et dans des camps de concentration.

Il n'y a qu'une seule civilisation - on le voit clairement d'après le Cosmos. Pour le rayon qui provient du soleil, il n'y a pas de frontière sur terre. L'homme est formé des rayons du soleil; il est fils du soleil. Qui a le droit d'enchaîner sa pensée assoiffée d'infini? Au nom de la vie sur terre, au nom de nos petits enfants et de leurs enfants, nous disons: Assez! Et la déclaration des droits de l'homme et les accords d'Helsinki, qui ont aussi été ratifiés par le gouvernement soviétique, font écho à notre appel.

Novembre-décembre 1976

Oles BERDNYK
Petro GRIGORENKO
Ivan KANDYBA
Levko LUKYANENKO
Oksana MESHKO
Mykola MATUSEVYCH
Myroslav MARYNOVYCH
Mykola RUDENKO (chef du groupe)

Nina STROKATA
Okeksiy Tykhy
Une copie signée est conservée par le groupe
6/12/76 /signé/ Mykola Rudenko[26]

26. Cette phrase, la date 6/12/76 et la signature de Mykola Rudenko avaient été écrites à la main sur la copie reçue par le Comité des garanties d'Helsinki pour l'Ukraine.

APPENDICE "EURO-9"

Groupe public ukrainien pour promouvoir la mise en oeuvre des Accords d'Helsinki

Aux pays participants à la Conférence de Belgrade en été 1977 :

MÉMOIRE NO. 5

L'UKRAINE DE L'ÉTÉ 1977

INTRODUCTION

La volonté historique d'un peuple se manifeste inévitablement sous une forme, une révélation, une action ou une autre. Comme le ruisseau de montagne cherche les crevasses pour se creuser un lit, l'essence dynamique d'un peuple se trouve des porte-parole - qui sont les fils de son esprit - afin de donner aux autres peuples fraternels un signe de sa volonté.

Le Groupe public ukrainien pour promouvoir la mise en oeuvre des Accords d'Helsinki constitue un tel signe.

La structure bureaucratique du pays soviétique a réagi avec beaucoup de douleur et d'hostilité à la création du Groupe de promotion. Pendant les trois premiers mois de l'existence du groupe, les organismes de sécurité ont effectué plusieurs fouilles brutales, dures et sauvages des appartements de ses membres, et ont confisqué presque toutes les archives littéraires, épistolaires et philosophiques du groupe, ses documents, un certain nombre de livres qui n'avaient aucun rapport avec le cas, etc. Enfin, le 5 février 1977, le poète Mykola Rudenko, le chef du groupe, et le professeur Oleksiy Tykhy, un membre du groupe, ont été arrêtés sans qu'aucune accusation soit déposée contre eux.

De quoi les initiateurs des actes illégaux et arbitraires mentionnés ci-dessus ont-ils si peur? Qu'y a-t-il de si terrifiant dans des personnes qui expriment ouvertement leurs convictions alors qu'eux-mêmes invitent les dirigeants de leur propre pays et des autres pays à un dialogue créateur et progressiste?

Le courage et l'ouverture avec lesquels le groupe s'est affirmé prouve que ses membres ne sont pas les ennemis des conseils soviétiques, ni des idéaux révolutionnaires d'un nouveau monde, ni des idéaux humanitaires du socialisme et du communisme.

Quel besoin y avait-il de ces fouilles et de ces arrestations alors que les documents du groupe étaient rendus publics à la face du monde?

Nous n'établissons pas un réseau clandestin - ce qui indique que nous n'avons pas l'intention de renverser l'ordre soviétique.

Nous ne craignons pas la discussion - ce qui prouve que nos convictions sont solides.

Nous sommes prêts à ce que nos idées soient approuvées ou rejetées par un référendum national - ce qui prouve que nous accepterions volontiers la volonté de la nation.

La structure bureaucratique - qui dispose d'un appareil de répression, de censure, de serviteurs obéissants et de la peur établis pendant l'ère stalinienne et qui n'ont pas encore été chassés - est-elle prête pour ces choses?

Nous sommes peu nombreux, mais nous soutenons que la volonté de l'Evolution est avec nous! C'est pourquoi, encore et encore, patiemment, dans l'amitié et dans l'espoir, nous nous adressons aux dirigeants du pays : mettez fin à la répression contre les personnes honnêtes qui ne pensent pas comme les dogmatistes et les orthodoxes! Ces personnes sont l'espoir de l'avenir! On peut compter sur elles pendant les périodes difficiles : elles ne trahiront pas. Pourquoi craindre ceux qui parlent franchement, qui risquent leur vie, leur santé, leur bonheur personnel? Au contraire, on devrait les inviter à participer aux discussions et aux actions constructives.

Une structure étatique normale devrait être intéressée par une opposition parce que des forces qui critiquent sont le signe et la confirmation de l'existence de défauts et, donc, de la possibilité d'améliorer la situation.

D'autre part, "l'approbation universelle" lors "d'élections", de congrès, ou de toute réunion, n'est pas une joie, mais un malheur et un signe terrifiant car elle atteste la nécrose de l'esprit du peuple.

L'unité monolithique d'une nation se manifeste non pas par des résolutions et une approbation bureaucratiques, mais par la nature libre et sans entrave de la vie intellectuelle et spirituelle du peuple.

On devrait aspirer à une telle liberté plutôt que de faire obstacle à sa venue par des arrestations et des répressions.

Nous déclarons, sincèrement et courageusement, que nous ne craignons pas la prochaine vague de persécution parce que la Vérité est avec nous.

Nous mourrons tous, mais certains mourrons comme des riens, des lâches et des traîtres, alors que d'autres mourront comme de véritables fils de notre mère patrie. Nous préférons mourir à la manière des chevaliers glorieux du Sich zaporogue,[1] à la manière de Taras, Lesya et du Tailleur de pierre,[2] après avoir accompli la volonté de l'Ukraine telle que nous l'avons sentie dans nos coeurs.

Et maintenant la voix de notre mère l'Ukraine tonne dans nos coeurs. Suivant son ordre, nous offrons aux Peuples fraternels notre crédo, notre espoir et notre confiance que la Lumière vaincra les Ténèbres, que l'ère de l'inimitié, de la fragmentation et de l'hostilité prendra fin et que le Soleil de la Liberté se lèvera sur la Terre.

Ecoutez le Monde de l'Ukraine en l'année 1977.

1. ÉTAT

Tous les cataclysmes historiques qu'a connus le peuple ukrainien pendant les derniers siècles sont nés de la notion d'Etat. La Volonté d'une Nation aspire à la non subordination, à la souveraineté, à la construction de sa propre vie indépendante; en même temps, les prédateurs impérialistes voisins font tout ce qui est en leur pouvoir afin d'empêcher cette souveraineté et de préserver la nation choisie pour victime sous la forme d'une matière brute - comme source de nourriture, de force spirituelle, d'énergie et de tout le reste.

Voila ce qui est arrivé à l'Ukraine. Bien qu'habitée par un énorme réservoir d'amour de la liberté, de sagesse, de créativité, de richesses rares de la terre et de l'esprit, dans un moment critique, elle a été incapable de maintenir son statut d'Etat et est devenue la colonie d'un empire cruel et implacable dont la volonté est diamétralement opposée à la volonté de l'Ukraine assujettie.

La Russie a violé tous les traités fraternels et a foulé aux pieds la Parole donnée à (Traité de) Pereyaslav.[3] Un peuple dont l'Europe avait porté l'amour de la liberté aux nues est devenu un peuple d'esclaves et de serfs asservis à des dévastateurs étrangers. Hryhoriy Petrovsky, s'adressant à la Douma,[4] a très bien caractérisé l'activité autocratique criminelle en Ukraine - la dégradation de la vie culturelle et spirituelle, l'exploitation implacable des ressources naturelles, le génocide incessant.

C'est pourquoi le peuple ukrainien a appuyé joyeusement la Révolution et la proclamation de la République ukrainienne.

Les idées les plus remarquables des Révolutionnaires ukrainiens, tout comme les idées de Lénine sur la question de la nationalité, n'ont cependant jamais été mises en pratique. Dans les années suivantes, l'esprit chauvin d'une grande puissance (mentalité) n'a pu être vaincue et "l'esprit de Catherine et de Pierre" a été ressuscité encore plus terriblement dans l'activité notoire de Staline.

Des millions poursuivis et torturés à mort, des millions morts de faim - tout cela est connu de tous depuis longtemps. Il parait même parfois étrange que l'Ukraine existe encore sur les cartes géographiques, qu'un mot ukrainien soit encore entendu de temps à autres. Et le plus étrange est que l'Ukraine est membre des Nations-Unies et est donc considérée comme un état souverain.

Ne nous leurrons pas : notre état n'est qu'un mirage sur papier. Et le moment est venu de mettre les points sur les "i", de mettre fin au jeu incessant et trompeur avec notre souveraineté de même qu'avec la souveraineté de toutes les autres républiques de l'Union.

La volonté de l'histoire est telle que chaque nation (même la plus petite) est entrée dans le champ de l'histoire comme le Fils éternel de sa Mère au sein de la Fraternité des Hommes.

Nous respectons profondément la culture, la spiritualité et les idéaux du peuple russe. Mais pourquoi Moscou devrait-il prendre des décisions pour nous aux forum internationaux (par exemple, les forum d'Helsinki et de Belgrade) sur ces problèmes ou obligations ou autres?! Pourquoi les problèmes internationaux culturels, scientifiques, agricoles et de créativité de l'Ukraine devraient-ils être définis et planifiés dans la capitale d'un état voisin (même s'il est allié)?

Nous ne sommes pas des nigauds naïfs. Nous comprenons que le même esprit impérialiste et chauvin est à l'oeuvre ici, notions sur lesquelles notre Barde[5] a écrit avec tant de clarté et de colère :

> C'est lui, le Premier[6], qui a crucifié
> Notre Ukraine.
> Et la Deuxième[7] a achevé
> L'orphelin de la veuve...
> Bourreaux, bourreaux et cannibales...

On ne peut pas mieux dire! Et les révolutionnaires, les communistes, les romantiques et les bâtisseurs actuels du Nouveau Monde de l'Amour et de la Fraternité devraient lire attentivement les manuscrits du passé afin de ne pas s'égarer dans les abstractions de systèmes imaginaires mais plutôt de se ceindre de l'armure invincible des testaments de l'Esprit du Peuple.

Nous ne nous laisserons pas prendre dans les filets des inventions criminelles à moins que les satrapes de la citadelle bureaucratique ne nous écrase simplement, faisant fi de toute "légalité".

Nous annonçons simplement, sincèrement et avec conviction certaines positions mûrement réfléchies au sujet de l'ÉTAT (celui des peuples voisins aussi bien que le nôtre) :

- Non pas l'Individu pour l'Etat, mais bien l'Etat pour l'Individu. C'est pourquoi toute transformation sociale devrait être approuvée par la nation par voie de référendum. Toutes les "voix du peuple" organisées par la presse seront jetées dans la poubelle de l'histoire.

- Nous ne soulevons pas la question de la "séparation" de l'Ukraine. Nous n'avons personne de qui nous séparer. La planète est une. L'Humanité est une. Les peuples fraternels sont nos voisins. De qui devrions-nous nous séparer? Au contraire, nous soulevons la question de l'ANNEXION de l'UKRAINE, de la RUSSIE, de la GÉORGIE, de la LETTONIE et des autres nations fraternelles à l'Esprit Unique de l'Humanité.

- Nous sommes pour une Association dont le nom est l'Union des républiques soviétiques socialistes qui, le moment venu, sera tranformée en une Fraternité de Peuples Libres de la Terre. Mais CHAQUE NATION doit être un AGENT LIBRE au sein de l'association et indépendante dans son esprit créateur. Ce n'est qu'à cette condition que disparaitront les déformations qui dénaturent les relations entre les peuples et sèment la discorde et le soupçon. Bref, un peuple doit être maître de son territoire, de sa tradition, de son héritage culturel, de ses aspirations d'avenir et de sa volonté de bâtir un monde meilleur pour tous et chacun.

- Ainsi, la demande la plus radicale de l'esprit de la Nation Ukrainienne, pour elle-même et pour les peuples fraternels, est la PLEINE SOUVERAINETÉ DE MANIFESTATION CRÉATRICE dans tous les secteurs de la vie spirituelle et économique. Rien au monde ne peut empêcher cette idée de se concrétiser sous des formes visibles de réalité historique, parce que c'est là la volonté de l'ÉVOLUTION.

Il est difficile de prévoir, et il ne faut pas planifier, sous quelle forme se manifestera la transformation sociale du renforcement de la souveraineté de notre nation ou d'une autre. Une nation - un géant endormi - a plusieurs surprises dans son coeur pour ses ennemis et les sceptiques.

Mais une chose est claire : aucun acte historique important ne sera jamais accompli sans des individus libres, pensants et sans crainte. C'est pourquoi on doit porter une attention toute spéciale à l'Individu, à son esprit et à SES DROITS.

2. L'HOMME, SES DROITS

Une situation chimérique : Nous avons une Constitution pas complètement mauvaise, notre pays a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Accords d'Helsinki, et dans tous ces documents, on répète inlassablement qu'il y a des droits de la personne, qu'une personne peut faire et a le droit

de, et ceci et cela. Mais dans la réalité, tous ces droits et toutes ces occasions se transforment non seulement en mirages, mais en coups cruels. En exigeant ce qui est déclaré dans les DOCUMENTS OFFICIELS, un être humain se condamne lui-même à une torture sans fin. Lui-même et ses proches...

Un paradoxe terrifiant qui doit être expliqué.

Sans l'ombre d'un doute, l'essentiel de la question est que ces DROITS sont déclarés par la structure bureaucratique, ils sont pour ainsi dire décidés (en étant affichés) sur les murs plutôt que de DÉCOULER DE LA CONSCIENCE LÉGALE DE L'HOMME.

Nous en donnerons un exemple très simple.

LA LIBERTÉ DE PAROLE, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, LA LIBERTÉ DE SORTIR ET DE RENTRER (d'un pays), et ainsi de suite...

En déclarant ces droits, la structure du gouvernement n'a rien dit de neuf à l'Homme, mais a seulement interprété de façon blasphématoire et à son profit ce qui caractérisait tout être pensant depuis des siècles, et pas seulement l'Homme, mais tout être vivant. Et comme l'Homme spontané devait se demander à lui-même seulement, "au Dieu en lui-même", s'il devait agir d'une façon ou d'une autre, il doit maintenant demander la PERMISSION POUR AVOIR LA LIBERTÉ DE PAROLE OU D'ACTION à un gratte-papier, à une âme bureaucratique quelconque. Et il est clair que les bureaucrates auront toujours une pléthore de paragraphes et d'échappatoires pseudo-légaux afin d'interdire à l'Homme de réaliser sa volonté.

Un exemple - la situation actuelle.

Si vous voulez partir, vous êtes un ennemi de l'Etat. Mais un état est mon accord volontaire avec les autres; il s'ensuit donc clairement que je peux créer un état et aussi le dissoudre. Et si d'autres désirent le maintenir, ça ne leur donne pas le droit de me maintenir dans le piège à rat de leur volonté parce qu'ils deviennent alors des geôliers et des esclaves.

Si vous pensez autrement, vous êtes un ennemi de l'Etat.

L'Etat a-t-il UNE PENSÉE IMPÉRATIVE qui devrait guider la façon de penser de tout le peuple?

Une idée, c'est un éclair! Comment peut-on la mettre en accord avec un canon? Quiconque dit qu'il pense COMME L'EXIGE L'ÉTAT, ne pense pas du tout, car répéter, comme le fait un singe, les idées d'un autre - même si elles sont brillantes - est comme DEVENIR UN PERROQUET, UN DISQUE DE PHONOGRAPHE.

L'essentiel de toutes ces idées est que nous devons sans faute rendre l'homme à son statut de SUJET DE LA LOI, ce qu'atteste l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme, et agir conformément à la VOLONTÉ DU SUJET, et non pas conformément à un paragraphe d'un statut créé pour obscurcir la LOI, plutôt que de LA réaliser.

Par conséquent, toutes les déclarations de la constitution, des documents légaux et autres concernant les droits de la personne ne devraient pas être perçues comme le DROIT D'UN BUREAUCRATE DE ME PERMETTRE ceci ou cela, mais comme le Droit des personnes de tourner le fer de la Loi contre les bureaucrates lorsque l'un ou l'autre d'entre eux ne permet pas L'ASSERTION LÉGALE DE LA VOLONTÉ DU SUJET. (Bien entendu, nous ne parlons pas ici des délits du Sujet contre les autres, contre leurs DROITS, délits qui sont clairement criminels.)

Concrètement, nous exigeons :

- La Liberté de sortir de son pays et d'y rentrer;
- La liberté de diffuser ses idées et de prendre connaissance des idées des autres peuples;
- La liberté de créer des associations créatrices, artistiques, philosophiques et scientifiques, et de les dissoudre;
- La liberté de participer à la formulation de la conscience du peuple et aux affaires de l'état;
- La liberté de travailler à l'unification de l'Esprit de l'Homme, fondée sur les principes de la Fraternité, de l'Amour et de la Raison.

*****

L'Homme est une Fleur merveilleuse de l'Évolution. Sa mission - unifier un monde fragmenté depuis la création en une Couronne Magique de Beauté et d'Harmonie. Faisant obstacle à cette réalisation, il y a l'esprit militariste, l'impérialisme actuel et le chauvinisme. En ces temps troublés, alors que l'équilibre écologique, démographique, énergétique et économique de la Planète a été bouleversé d'une façon catastrophique, nous ne pouvons nous passer des actes amicaux, désintéressés et sincères de tous les peuples et de tous les individus.

Les structures de l'état qui ne comprenent pas ou ne veulent pas comprendre l'horreur de la situation ou qui, même si elles la comprenent, l'ignorent criminellement - ces structures sont les ennemies de l'Evolution et, comme telles, de toute l'Humanité.

Par conséquent, la violation du DROIT DES NATIONS à l'autodétermination, à une vie spirituelle souveraine, de même que les violations du Droit de la Personne à l'expression souveraine de sa volonté sont des VIOLATIONS DE LA LOI COSMIQUE. Une structure d'état qui se rend coupable de telles violations est l'ennemie de toute l'Humanité et tombe sous le verdict de l'histoire - rature des Tables du Futur, honte éternelle et damnation.

Le calme et l'indifférence des dirigeants de certains pays devant les répressions dans les pays qui ont signé les Accords d'Helsinki nous laissent perplexes. Il est clair que de se moquer des Droits de la Personne est devenu une routine pour tous les états, mais une telle indifférence ne devrait pas exister au vingtième siècle parce que nous sommes sur le seuil de la Naissance Cosmique. Un seul acte cruel et destructeur contre tout Individu peut être décisif le Jour du Jugement Cosmique de Dieu!

Est-il possible qu'on puisse trouver plaisant d'être reconnu comme l'inquisiteur et le tyran de notre époque? Ne serait-il pas plus plaisant d'être humain, d'ouvrir les prisons, d'abolir la censure, de disperser les indicateurs et les provocateurs, de dissiper la peur qui écrase l'âme du peuple et qui l'empêche de se tenir bien droit et de marcher vers le renouveau évolutif?!

L'UKRAINE DE L'ANNÉE 1977 PROPOSE :

- Qu'on libère tous les prisonniers politiques et que tous les articles correspondants des codes criminels de l'Union et des Républiques (soviétiques) soient éliminés.
- Que les frontières du pays soient ouvertes pour libérer l'entrée et la sortie.
- Que des voies soient ouvertes pour la libre communication - scientifique, artistique, littéraire, personnelle et toute autre qui respecte les Droits de la Personne.
- Que la censure, une relique du féodalisme, soit éliminée à tout jamais et qu'on transfère aux éditeurs le droit de retenir toutes les publications militaires et pornographiques des livres et des autres marchés.
- Que la peine capitale soit éliminée en tant que manifestation de la criminalité des structures d'état. L'état NE PEUT PAS DONNER LA VIE, IL N'A PAS LE DROIT DE L'ENLEVER.
- Que la seule idée de tuer soit condamnée au niveau des Nations-Unies, flétrissant ainsi tous les états et toutes les personnes qui désirent accomplir leurs desseins par le meurtre (guerres), d'ennemis de l'Humanité qui n'ont aucun droit d'entrer dans le Futur Commun.
- Que toutes les armées (sauf les foces intérieures de l'ordre) soient éliminées dans les prochaines années et qu'une Fraternité Planétaire des Peuples soit créée sous l'égide des Nations-Unies.
- Que les problèmes économiques, écologiques, démographiques et cosmologiques soient résolus dans un effort commun.

Il est temps de s'éveiller de la somnolence bureaucratique, de prendre conscience que le problème d'un seul être humain est

le problème de l'Humanité entière et de poser tous nos actes sur cette BASE COMMUNE À TOUS.

UKRAINE DE L'ANNÉE 1977, remplie des aspirations, des désirs et des voeux les plus sincères envoie ses Salutations et son Amour aux peuples fraternels du Forum de Belgrade!

GROUPE PUBLIC UKRAINIEN POUR PROMOUVOIR LA MISE EN OEUVRE DES ACCORDS D'HELSINKI

Fevrier 1977

Oles BERDNYK
Petro GRIGORENKO
Oksana MESHKO
Levko LUKYANENKO
Ivan KANDYBA
Nina STROKATA
Mykola MATUSEVYCH
Myroslav MARYNOVYCH

.....

Notes :

1 Le Sich (fondé dans les années 1540) était l'installation fortifiée et le centre des Cosaques ukrainiens situé à divers endroits à différentes époques au sud des grandes rapides du Dniepr (de là le nom "Zaporogue" de za - au delà - et porohy - rapides). Les Cosaques Zaporogues des 16ème, 17ème et 18ème siècles ont combattu les Turcs, les Tatars, les Polonais et les Russes qui ont menacé l'Ukraine à diverses époques, et ont donc une place privilégiée dans l'histoire ukrainienne comme les défenseurs de l'indépendance ukrainienne.

2 Tarass Chevtchenko, Lesya Ukrayinka et Ivan Franko (connu comme le Tailleur de pierre après un de ses principaux poèmes) sont les trois plus grands poètes de l'Ukraine et ont aidé les Ukrainiens plus que quiconque à préserver leur conscience nationale.

3 Le Traité de Pereyaslav, signé en 1654 par Bogdan Khmelnitski, hetman d'Ukraine, et les représentants du Tsar Alexis de Moscou, a fondé une alliance entre ces deux états souverains. La Moscovie empiéta peu à peu sur les termes du traité et réduisit l'Ukraine à un état dépendant pour l'annexer peu après.

4 Le 20 mai 1913, Petrovsky, à titre de délégué à la Douma,

attaquait violemment le gouvernement tsariste pour ses politiques de suppression de toutes les manifestations de la conscience nationale en Ukraine. Communiste de toujours, Petrovsky fut honoré plus tard lorsqu'on renomma la ville de Katerynoslav, Dnipropetrovsk.

5 Tarass Chevtchenko (1814-1861) a intitulé son recueil de poèmes Kobzar (le Barde) et le publia en 1840. Un kobzar est un vieux Cosaque qui, s'accompagnant d'un kobza, chantait le passé héroïque, éveillant ainsi la conscience nationale du peuple. Parce que Chevtchenko fit de même avec sa poésie, surtout ses ballades historiques, il fut connu comme le Barde d'Ukraine.

6 Pierre 1er, ou Pierre le Grand, tsar de Russie (1682-1725) réduisit l'autonomie de l'Hetmanat, comme on appelait l'état cosaque ukrainien, mettant fin à son existence après la bataille de Poltava en 1709.

7 Catherine II, ou Catherine la Grande, tsarine de Russie (1762-1796) abolit l'hetmanat en 1764, détruisit le Sich zaporogue en 1775 et, avec lui, les derniers vestiges de l'autonomie ukrainienne.

APPENDICE "EURO-10"

DROITS DE LA PERSONNE EN EUROPE DE L'EST

Document présenté à l'occasion de la Conférence
des experts sur les Droits de l'Homme, à Ottawa,
avril-juin 1985

Préparé pour le Sous-comité des droits de la personne
en Europe de l'Est qui relève du Comité permanent des affaires
extérieures et de la défense nationale

Préparé par le groupe de travail d'Helsinki du
Conseil canadien des Églises

En tant que représentants des Églises, nous sommes heureux de l'intérêt manifesté par le comité à l'égard du respect des droits de la personne dans le cadre de l'Acte final d'Helsinki auquel nous accordons une grande importance. Nous nous sommes joints à nos collègues du National Council of Churches of Christ-USA et de la Conférence des Églises européennes (Est et Ouest) dans le cadre du Programme des Églises sur les Droits de l'Homme en vue de l'application de l'Acte final d'Helsinki. Le secrétariat de ce programme, qui est parrainé conjointement par les organismes mentionnés plus haut, se trouve à Genève.

Pour se préparer à la Conférence des experts sur les Droits de l'Homme d'Ottawa et aux autres rencontres organisées par la CSCE, les Églises des États signataires de l'Acte d'Helsinki ont organisé des séances de consultation et effectué des études sur le respect des droits de la personne et elles ont tenu des réunions en vue d'établir un consensus et de discuter des questions litigieuses. Les Églises en question ont produit une déclaration concernant la conférence d'Ottawa qu'elles ont présentée aux représentants gouvernementaux prenant part aux réunions. (Le document en question se trouve à l'annexe A.)

Le Conseil canadien des Églises a également préparé un exposé sur les droits de la personne dans les États signataires qui a été présenté lors de la rencontre annuelle de consultation entre le ministère des Affaires extérieures et les organismes non gouvernementaux qui oeuvrent dans le domaine des droits de l'homme, avant les réunions de 1985 de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. On trouvera copie du document présenté par le Conseil canadien des Églises à l'annexe B. Ce document fait état de la situation des droits de la personne dans les pays signataires, question qui, à notre avis, est d'une importance critique; en effet, nous devons mettre de côté les thèmes bien en vue et les polémiques nationales et nous consacrer plutôt à la prise des mesures nécessaires pour que la situation des hommes, des femmes et des enfants dans les États signataires devienne acceptable.

Nous désirons ajouter à ce document quelques remarques et recommandations.

L'importance de la Conférence des experts tenue à Ottawa

Les travaux effectués dans le cadre de la Conférence des experts tenue à Ottawa ne peuvent encore être évalués. Cependant, le simple fait que cette réunion ait lieu a son importance pour la mise au point de systèmes et d'instruments de façon que chaque État signataire de l'Acte final d'Helsinki s'assure du respect des accords sur son propre territoire et demande des comptes aux autres États qui ne font aucun progrès dans l'application de l'Acte ou qui ne s'y conforment pas. Compte tenu du fait que la plupart des États signataires de l'Acte se préoccupent du danger toujours croissant posé par la prolifération des armements tant à l'Ouest qu'à l'Est, nous sommes heureux qu'un comité ait été spécifiquement chargé des questions relatives

aux droits de la personne dans ces pays.

Nous sommes d'avis qu'il faut mettre en place des mécanismes permanents permettant d'examiner périodiquement, en toute franchise, l'application de l'Acte final d'Helsinki dans tous les États concernés. La présente conférence ne dure que six semaines; toutefois, il convient de préciser que le document final de la Suite de la Conférence de Madrid ne prévoyait aucune autre rencontre. Par conséquent, nous souhaitons que la délégation canadienne prenne part à d'autres réunions sur les droits de la personne en vue de l'établissement d'un organisme permanent chargé de voir à ce que les accords sur les droits de l'homme sont respectés.

Des mesures à prendre relativement aux droits de la personne

En tant de représentants des Églises, nous sommes d'avis que, pour assurer un examen approprié des droits de l'homme, nous devons faire abstraction de la "mentalité de bloc". Nous avons donc fait en sorte de ne pas classer les pays dans les deux catégories habituelles, c'est-à-dire l'Est et l'Ouest. Les Églises des États signataires de l'Acte d'Helsinki ont donc divisé "leur territoire" en trois, c'est-à-dire le nord de l'Europe, le sud de l'Europe et l'Amérique du Nord; de cette façon, on ne peut les accuser d'encourager la "guerre froide" entre l'Est et l'Ouest. Cette méthode s'est révélée très avantageuse et elle nous a permis d'examiner des cas concrets et de formuler des suggestions visant à changer la situation.

Par conséquent, nous recommandons au comité de demander un élargissement de son mandat de façon à y inclure l'examen du respect des droits de la personne dans les États d'Europe de l'Ouest de même qu'aux États-Unis et au Canada, étant donné que, pour assurer un examen rigoureux de l'application de l'Acte final d'Helsinki, il faut examiner la situation dans tous les États signataires de l'Acte, et non pas seulement dans les pays d'Europe de l'Est et en U.R.S.S.

Des préoccupations particulières des Églises des États signataires de l'Acte d'Helsinki

Le document présenté à l'annexe B expose les principaux sujets d'inquiétude des Églises. Nous tenons à souligner que toutes les Églises concernées ont convenu d'un accord général des questions à retenir.

En tant que représentants des Églises, nous accordons une importance particulière aux ententes concernant la liberté de religion et aux mesures prises en vue d'accroître le rôle joué par les Églises dans chacun des États signataires. Pour nos collègues de nombreuses régions de l'U.R.S.S. et des pays d'Europe de l'Est, la situation est difficile et aucune amélioration notable n'a été observée depuis la fin de la détente. En République démocratique d'Allemagne, les relations entre l'Église et l'État sont tout à fait exceptionelles; l'État manifeste une certaine tolérance à l'égard du rôle social accru joué par l'Église et par les croyants.

D'une part, nous faisons remarquer que les délégations des gens d'Église peuvent voyager à peu près librement d'un pays à l'autre. Ces dernières semaines, une délégation canadienne, présidée par le Très révérend Lois Wilson, s'est rendue en U.R.S.S.; les délégués ont reçu la permission de se rendre dans des régions éloignées du pays pour visiter des collègues religieux qui y avaient été déplacés. De plus, l'équipe de l'émission de télévision Man Alive, de la CBC, a été autorisée à accompagner la délégation pour filmer les rencontres et préparer un document sur la vie des croyants en U.R.S.S. Il ne s'agit là que d'un exemple des activités qui permettent d'assurer de meilleurs contacts humains.

D'autre part, nous continuons de recevoir des rapports dans lesquels on nous signale des attaques commises contre des personnes qui professent leur foi. Ces rapports font état d'actes de violence perpétrés contre des orthodoxes, des baptistes, des catholiques, des juifs, des musulmans, des pentecôtistes, etc. En U.R.S.S, des personnes sont encore emprisonnées à cause de leurs convictions religieuses. Nous savons que, à la mi-avril 1985, au moins 338 chrétiens étaient en prison à cause de leurs croyances. Les autres communautés religieuses pourront fournir des données sur leurs coreligionnaires qui sont également des prisonniers d'opinion.

On connaît bien les autres sortes de restrictions imposées à la liberté de religion: restrictions quant au matériel nécessaire à la pratique de la foi; discrimination à l'égard des enfants des croyants dans le secteur de l'éducation et du travail dans un certain nombre de pays; publications haineuses contre des membres de certaines religions, notamment les juifs, pour ne donner que quelques exemples.

Aux Nations Unies, l'adoption en 1981 de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la croyance, qui a été corroborée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1984, marque un jalon important. (Une copie de la résolution de 1984 se trouve à l'annexe C.) Nous sommes d'avis que les membres de la délégation canadienne doivent tenir compte des mesures énoncées dans la déclaration lorsqu'ils examineront l'application de l'Acte final d'Helsinki, en ce qui a trait à la liberté de religion, dans les États signataires.

De plus, nous recommandons que la délégation canadienne parvienne à un accord avec les représentants des États participant à la Conférence des experts sur les Droits de l'Homme au sujet des mesures à prendre dans les pays signataires de l'Acte d'Helsinki en vue d'éliminer la production de publications haineuses contre les minorités religieuses. Il conviendrait également de prendre des mesures contre la publication de documents qui suscitent la haine à l'égard des minorités ethniques et raciales. Il faut abolir les publications haineuses dans tous les États signataires de l'Acte d'Helsinki; nous espérons donc que cette mesure sera considérée comme susceptible de créer un climat de confiance.

En plus de la liberté de religion, les Églises des États signataires de l'Acte d'Helsinki s'inquiètent tout particulièrement des droits des défenseurs des droits de la personne et des pacifistes. À notre avis, "chaque individu a le droit de connaître ses droits et ses devoirs relatifs aux droits de la personne et aux libertés fondamentales et de prendre des mesures à leur égard"; en outre, nous croyons que les États doivent s'engager à "assurer de manière efficace le respect de ces droits et libertés" (traduction libre). De plus, les droits des défenseurs des droits de la personne et des pacifistes sont enchâssés dans les principes fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki, c'est-à-dire le maintien de la paix et de la sécurité, la réalisation du développement économique et le respect des droits de la personne.

Nous faisons remarquer que les derniers groupes de défense des droits de l'homme en Europe de l'Est et en U.R.S.S. continuent de subir des attaques. Nous tenons également à préciser que des pacifistes ont également été victimes d'attaques lors de la crise des missiles en Europe. Certains de nos collègues ont été témoin d'un intérêt accru à l'égard de l'Église; les gens que la menace d'une guerre inquiètent affluent vers les églises, où règne un certain climat de solidarité et où ils peuvent échanger librement. Par conséquent, suite aux attaques perpétrées contre les pacifistes, bon nombre de nos collègues se trouvent dans une situation délicate. Nous avons reçu un rapport selon lequel au moins un objecteur de conscience catholique qui s'oppose à la guerre a souffert à cause de ses opinions.

Malheureusement, ce n'est pas seulement en Europe de l'Est et en U.R.S.S. que les pacifistes sont victimes d'attaques. Au cours de la période de tension causée par la crise des missiles en Europe, des collègues des Églises d'Europe de l'Ouest ont signalé des attaques similaires commises contre les pacifistes dans leur pays. Nous avons le regret de dire que, ici même au Canada, nos propres collègues ont été victimes de harcèlement, de surveillance et d'attaques de la part des médias. On ne les a pas jetés en prison à cause de leurs croyances, mais beaucoup d'entre eux ont été victimes de manoeuvres d'intimidation commises par des personnes haut placées.

En terminant, nous sommes d'avis que, à cause de la dégradation du climat entre les États-Unis et l'U.R.S.S., les États du pacte de Varsovie et ceux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sentent le besoin de supprimer la dissention et, de ce fait, ils violent les principes de l'Acte final d'Helsinki. Par conséquent, afin de réduire les tensions et d'atténuer les craintes, il faudrait que les États signataires et les organismes non gouvernementaux de chacun des États en question s'engagent à établir un dialogue sur la paix et sur toutes autres questions ayant rapport à l'Acte final d'Helsinki.

Finalement, nous tenons à rappeler les demandes précises faites par nos collègues des Églises des pays signataires de l'Acte d'Helsinki et qui ont été convenues lors d'une réunion sur les droits de la personne et la souveraineté des États tenue à Eisenach, en RDA, en mars 1985:

a) que tous les États signataires soient pressés de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et le Protocole facultatif s'y rapportant de même que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et de signer une déclaration en vertu de l'article 41;

b) que les États signataires soient pressés de prendre des mesures en vue de l'incorporation plus efficace des droits de la personne dans la législation nationale;

c) que les États signataires soient pressés d'accorder le statut d'organismes non gouvernementaux aux Églises et aux autres organisations de citoyens qui prennent part aux conférences de la CSCE.

Des travaux parlementaires futurs concernant l'Acte final d'Helsinki

Les Églises membres du Conseil canadien des Églises ont demandé que le Parlement effectue chaque année un examen des droits de la personne par rapport à la politique extérieure du gouvernement. Cette demande a été présentée à de nombreux organismes et, dernièrement, elle a été soumise à la Commission sur la réforme de la Chambre des communes et au groupe chargé de l'examen de la politique extérieure.

Nous aimerions que l'examen des accords internationaux ratifiés par le Canada, pour ce qui est du respect des dispositions de chacun, englobe également l'Acte final d'Helsinki. De plus, nous aimerions que l'on recueille des informations sur le respect des droits de l'homme dans les pays avec lesquels le Canada a des rapports sur le plan commercial, historique et politique, etc. Nous insistons sur la nécessité d'examiner ce qui se fait ici-même et pas seulement dans les pays "de l'autre côté". De plus, il faudrait que les apports des organismes non gouvernementaux et des ministères soient pris en compte. Finalement, il faudrait que les résultats de l'examen soient soumis au Parlement.

ANNEXE A

Déclaration concernant la Conférence des Experts sur les Droits de l'Homme et la Liberté Fondamentale, Ottawa, Canada (7 mai au 7 juin 1985)

I

Le Comité de Travail du Programme des Eglises sur les Droits de l'Homme en vue de l'application de l'Acte final d'Helsinki réuni à Eisenach en République Démocratique d'Allemagne a considéré les questions relatives à la Conférence des Experts sur les Droits de l'Homme et la Liberté Fondamentale. Ceci étant prévu dans le Document de Clôture de la réunion de Madrid (1983); elle aura lieu à Ottawa en mai et juin 1985.

Le Comité de Travail se réfère à son rapport publié à Tutzing, République Fédérale d'Allemagne, le 2 décembre 1983, concernant la fin couronnée de succès de la Suite de la Conférence de Madrid (CSCE). Dans ce rapport, les églises étaient priées de prendre contact avec leur gouvernement concernant cette Conférence des Experts et d'insister afin que des résultats positifs soient obtenus.

La Conférence des Experts d'Ottawa sera représentée uniquement par des experts gouvernementaux. Aucun autre expert ne sera invité. Un des buts de cette rencontre est d'initier un processus politique qui conduira à une meilleure harmonisation de la perception et de l'application des droits de l'homme. Ce processus sera lent et difficile. Comme indiqué dans le Document de Clôture de Madrid, (section sur les Principes, 13ème paragraphe), ce sera la tâche des églises de consulter les partenaires de leur gouvernement national respectif.

II

Le Programme des Droits de l'Homme

1. répète la constatation faite à Tutzing soit que la paix, la détente, le renforcement de la confiance et les droits de l'homme sont liés de façon indisoluble,
2. voit les églises obligées de contribuer au renforcement de la confiance dans les états et entre les états et d'essayer d'obtenir que les éléments dont le renforcement de la confiance sont composés (prévisibilité, franchise, sûreté, exacte connaissance mutuelle, être prêt à la compréhension mutuelle) soient compris,
3. réaffirme que la tâche pastorale des églises comme messagère de Jésus Christ et non comme parti politique, est de contribuer à garder et améliorer les droits de l'homme,
4. souligne les propos exprimés dans le Document de Madrid que la reconnaissance de la signification universelle des droits de l'homme et de la liberté de base et de leur application sont des facteurs essentiels pour la paix, la justice et le bien être human.

5. fait ressortir le fait que le droit individuel à la liberté et le droit social ont une importance égale et doivent recevoir la même attention,

6. fait bon accueil au consensus de Madrid - qui doit être développé par les églises, soit que l'exercice effectif des droits de l'homme et la liberté de base dérivent de la dignité de la personne humaine et qu'il est important pour lui ou elle d'avoir un développement libre et total,

7. agréé totalement sur la signification et l'interdépendance de tous les dix Principes de l'Acte final d'Helsinki.

III

Les églises sont donc encouragées à :

1. transmettre leurs réflections à leur gouvernment à temps pour la Conférence d'Ottawa,

   a) à explorer comment les concepts distinctifs et divergents des droits de l'homme peuvent se rapprocher,

   b) à revoir les questions spécifiques des droits de l'homme répertoriées dans le Document de Clôture de Madrid,

   c) à examiner attentivement les problèmes spécifiques des droits de l'homme dans leur propre contexte social et politique.

2. demander aux gouvernements d'insérer les idées et propositions des églises dans leur propres propositions pour Ottawa et de tenir compte de ces sollicitations lors de la préparation de l'ordre du jour d'Ottawa.

Conclusion

En 1975, les Etats signataires s'engagèrent à traiter l'Acte final d'Helsinki en tant qu'unité unique et compréhensive. A la veille du dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE, les églises sont invitées, en tant que communauté oecuménique, à accompagner et supporter le processus d'Helsinki dans le souci du bien-être de l'humanité.

ANNEXE B

DROITS DE LA PERSONNE EN EUROPE DE L'EST

Présenté au nom du

Groupe de travail d'Helsinki
du Comité des Églises et des Affaires internationales,
Conseil canadien des Églises

le 24 janvier 1985

DROITS DE LA PERSONNE EN EUROPE DE L'EST:
Observations et recommandations

En tant que représentants des Églises, nous abordons différemment la question des droits de la personne en Europe de l'Est, de par la participation du Conseil canadien des Églises à un programme multinational. Le Conseil, avec la Conférence des Églises européennes (Europes de l'Ouest et de l'Est, y compris l'URSS) et le National Council of Churches of Christ-USA, parraine le Programme des Eglises sur les Droits de l'Homme en vue de l'application de l'Acte final d'Helsinki, centré à Genève.

Notre travail dans le cadre d'Helsinki a renversé notre tendance à utiliser les droits de la personne comme arme de guerre froide. Cela explique pourquoi il nous paraît difficile de parler de "droits de la personne en Europe de l'Est". Nous partageons toutefois l'opinion de nos collègues européens et américains selon laquelle les droits de la personne sont indivisibles. On ne saurait les respecter chez soi et les violer ailleurs, et vice-versa. (Delémont, 1980)

Cela explique pourquoi nous avons l'habitude de traiter la question en-dehors du cadre Est-Ouest. Ainsi, les consultations relatives aux éléments qui favorisent ou menacent les droits de la personne ont été divisées entre Europe du nord, Europe du sud et Amérique du Nord. Cela a grandement donné confiance aux participants des deux "côtés" traditionnels.

À cet égard, le rapport du gouvernement canadien sur à la mise en oeuvre par lui des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques est un exemple de mesure favorisant la confiance générale tant souhaitée dans ce domaine.

Également, les Églises participantes ont été encouragées par la délégation canadienne à organiser la Conférence des experts, qui se tiendra ce printemps à Ottawa. Les Églises ont très bien accueilli les remarques de l'ambassadeur Rogers, coordonnateur de la CSCE, selon lesquelles la réunion pourrait se limiter à la stricte mise en oeuvre des principes; elle pourrait aussi chercher une solution en rapprochant les différentes écoles de pensée et s'efforcer de montrer que la question est un sujet de division entre l'Est et l'Ouest; parallèlement, elle pourrait chercher à améliorer la situation des droits de la personne dans les pays où la mise en oeuvre des principes est considérée comme déficiente. (Rapport du Colloque sur les droits de la personne et la politique étrangère du Canada, organisée par la Fondation canadienne des droits de l'homme, en mars 1984.)

Ces efforts de la part de notre gouvernement nous laissent espérer que le Canada prendra la tête sur d'autres scènes, comme la Commission des Nations-Unies, pour s'assurer que les droits de la personne sont abordés d'une façon qui excluera de plus en plus leur utilisation comme "arme". De l'opinion des Églises participantes, il est impérieux de défendre les droits

de la personne dans les pays de l'Est et d'en faire des mesures créatrices de confiance. Nous savons par expérience que la défense des droits de la personne dans les pays visés a été compliquée, ces dernières années, par les tensions créées au niveau militaire et par la tendance à limiter au domaine militaire les mesures créatrices de confiance.

Pendant les quatre années de pleine activité du programme, nous avons oeuvré dans trois grands domaines et avons examiné de nombreux problèmes dont certains, irrésolus, nous inquiètent beaucoup. L'exposé de ces trois domaines illustre l'expérience sur laquelle nous fondons nos conclusions à l'égard de questions particulièrement urgentes.

A. Plaintes individuelles et collectives

Nous avons établi une procédure officielle permettant d'examiner les cas individuels ou collectifs de non-respect des droits, surtout les cas représentatifs des violations les plus répandues et les plus graves.

Nous avons également organisé un réseau de travailleurs recrutés dans les Églises régionales et chargés d'entendre les cas à huis clos et de trouver des solutions convenables.

Les modestes succès réalisés avec les cas individuels et collectifs nous laissent espérer que tout n'est pas perdu pour les droits de la personne dans les pays concernés.

Voici quelques-uns des cas collectifs qui ont été portés à notre attention:

- persécution religieuse en Albanie;
- regain d'activité du Ku Klux Klan et d'autres groupes racistes en République fédérale d'Allemagne, en France, aux États-Unis, en Suède et au Canada;
- attaques lancées contre des travailleurs syndiqués en Turquie;
- mauvais traitements infligés aux manifestants pacifistes à Comiso, en Italie;
- discrimination envers la minorité protestante au Portugal;
- usage de "soins psychiatriques" à des fins politiques, en URSS;
- arrestation de Baptistes en Roumanie;
- interdiction aux Juifs de pratiquer leur religion, en URSS.

B. Lien avec le processus officiel de la CSCE

Afin de prendre au sérieux les engagements des gouvernements de mettre en oeuvre les ententes sur les droits de la personne signés aux Nations-Unies et à Helsinki, les Églises ont tenté de conserver un aperçu général des tendances et de prendre les choses pays par pays. Malheureusement, cette tactique n'a réussi qu'en partie; la détérioration des climats internes, où il est très difficile de parler ouvertement de ces questions, et le désir des autorités de s'en faire du capital politique ont été nos principaux obstacles. Cela nous a convaincus de l'absolue nécessité de poursuivre l'édification de la confiance et de résister avec fermeté aux efforts des États qui tentent de se servir des droits de la personne comme arme de guerre froide auprès de la Commission.

Les Églises en sont également venues à favoriser la participation maximale des organisations non gouvernementales aux délégations nationales et à la préparation des réunions régionales. Selon nous, la discipline engendrée par les réunions incite les États à engager leurs citoyens à examiner les perspectives internes pour les droits de la personne. Bon nombre des Églises souhaitent également la création d'un organisme permanent habilité à traiter les questions de droits de la personne dans la région, à la manière de la Commission des Nations-Unies. En attendant, nous espérons que des gouvernements éclairés prendront l'initiative de donner à leurs citoyens la charge des droits de la personne et de leur respect, localement et dans l'ensemble de la zone visée par l'Acte.

C. Recherche d'un consensus idéologique et politique sur des questions litigieuses

Poussées par la disparition des voies de communication et l'absence d'occasions de dialogue valable, ces dernières années, les Églises ont organisé des réunions régionales et locales afin de créer une entente commune aux niveaux social, politique et idéologique. En 1983, toutes les Églises du groupe d'Helsinki se sont rencontrées à Bucarest et ont tenu des ateliers sur les questions les plus sérieuses, notamment les liens entre la paix et les droits de la personne (Moscou, 1984), et la souveraineté nationale et les droits de la personne (Eisenach, RDA, 1984).

Lors des rencontres régionales, on a mis à jour les problèmes suivants, propres à chacune des grandes régions.

Europe du sud et Danube

Les Églises de cette région étaient particulièrement préoccupées par les droits de la personne et les droits des peuples. Au-delà des divergences

habituelles, on a convenu qu'il est obligatoire de se préoccuper de son "voisin" et que le principe de la solidarité humaine ne peut être limité par des frontières nationales. Par conséquent, une action visant à promouvoir les droits de son voisin ne saurait être interprétée comme une ingérence dans les affaires internes d'États souverains. Inversement, il est tout à fait inacceptable que, pour des fins politiques, les libertés individuelles soient opposées aux droits sociaux, et vice-versa. Ces deux aspects des droits de la personne sont indissociables. (Trieste, 1982)

D'un autre côté, les Églises ne veulent aucunement affaiblir le principe diplomatique et politique de non-ingérence dans les affaires internes des États. Elles considèrent qu'il faut agir, dans tous les pays visés par l'Acte, pour faire respecter les droits individuels et sociaux des minorités, lesquels sont couramment bafoués et retirés. Elles s'inquiètent particulièrement des droits des immigrants, pris dans le phénomène des travailleurs étrangers, conséquence directe de l'écart grandissant entre pays riches et pays pauvres. Les difficultés économiques des pays d'Europe occidentale ont favorisé la xénophobie et les violences racistes. La décision de certains pays d'inciter les travailleurs étrangers à regagner leur pays a engendré un grave problème. De plus, les Églises considèrent comme très regrettable le refus des autorités des États-Unis d'accorder l'asile politique aux réfugiés d'Amérique centrale, et la pratique qui consiste à les déporter.

Les droits des minorités religieuses, ethniques, linguistiques et culturelles à Chypre, en Turquie, en Albanie et en URSS sont toujours un sujet de grande préoccupation. Les Églises s'inquiètent aussi des droits des femmes.

Europe du Nord

Les Églises de la région ont insisté sur les éléments différents mais indissociables que sont la paix, la détente et les droits de la personne, ainsi que sur les écarts entre droits constitutionnels et réalité sociale en matière de liberté religieuse, de liberté d'information et de droit au travail.

Amérique du Nord

Les Églises de cette région se sont penchées sur les droits et les ressources des autochtones, les droits des réfugiés et le commerce grandissant des armes et ses effets sur les libertés civiles et individuelles, au Canada et aux États-Unis, ainsi que sur les citoyens des

pays totalitaires où ces armes sont exportées. Elles ont également étudié la situation des minorités raciales, suite aux nombreux cas où des policiers ont ouvert le feu sur des noirs, aux États-Unis; la lumière n'a jamais été faite sur ces affaires.

Tendances dans la région visée par l'Acte d'Helsinki

Afin de briser l'impasse créée par les opinions contraires sur les droits de la personne, nous exhortons les délégations nationales à assurer d'abord un respect minimal des droits, fondé sur les valeurs universelles. Par conséquent, nous croyons que tous les États doivent garantir, en toute priorité, qu'aucun citoyen d'un État, sans égard au régime économique, social ou politique qui y règne, ne soit l'objet d'une arrestation arbitraire, de détention injustifiée, de torture, d'exécution ou de privation; ce serait un minimum.

Or, même avec une orientation aussi fondamentale, certaines situations exigent notre attention, notamment les violations des droits des civils en Afghanistan, depuis l'arrivée des Soviétiques dans ce pays, en 1979; ces derniers ont dérogé au principes internationaux de non-recours à la force et de non-intervention dans les affaires internes d'un État souverain. La violation de ces énoncés fondamentaux par l'URSS, et par les États-Unis à la Grenade, mine les efforts des États bien intentionnés qui cherchent à établir des liens internationaux favorables au respect des droits des citoyens les plus vulnérables, dans les pays les moins scrupuleux.

Deux autres tendances méritent également notre attention, bien qu'elles ne mettent pas en jeu des questions de vie ou de mort immédiate. L'une a trait aux ententes conclues en matière de liberté de religion. À cet égard, nous sommes satisfaits des efforts du gouvernement canadien et comptons sur lui pour en assurer l'application. Nous recevons régulièrement des rapports sur des cas d'emprisonnement de Chrétiens, de Juifs et de Musulmans en URSS, et l'interdiction aux citoyens d'acquérir du matériel leur permettant de pratiquer leur religion. Les restrictions imposées à l'enseignement religieux et la limitation du rôle de l'Église et des fidèles dans la société sont d'autres questions inquiétantes. La limitation des déplacements et des échanges culturels, depuis l'invasion de l'Afghanistan, a encore aggravé la situation.

La deuxième tendance qui nous inquiète est l'attitude de certains pays envers les défenseurs des droits et de la paix. Les mesures prises par les autorités soviétiques contre des citoyens engagés dans des activités légales (sinon permises), notamment le Groupe de Moscou pour l'établissement d'un climat de confiance, sont très graves, de la part d'un gouvernement qui a pris des engagements officiels.

En République démocratique d'Allemagne, de nombreux jeunes pacifistes ont été arrêtés. Pour ces cas, les solutions ont été un peu plus facile à trouver, compte tenu de l'opposition toute relative de l'État au rôle que joue l'Eglise dans la société. Nous avons été heureux de constater que, si des membres du mouvement indépendant de paix ont été arrêtés, de grands rassemblements de jeunes ont quand même eu lieu dans les églises, où ils ont parlé de paix. Ces réunions, sans précédent au Canada, de par leur envergure, se sont majoritairement déroulées sans interférence de la part des autorités. Voilà un signe encourageant.

Parallèlement, nous décelons dans les pays d'Europe de l'Ouest un comportement généralisé qui consiste à limiter la liberté d'expression, l'intimité et les rassemblements des gens oeuvrant pour la paix. Le point qui nous inquiète le plus est l'invocation de "la menace à la sécurité nationale" pour justifier les restrictions des libertés civiles, dans le cadre de lois anti-terrorisme qui influent également sur les activités pacifiques et non violentes de citoyens qui veulent sensibiliser la population aux dangers pour la paix, notamment en Italie, en Angleterre, en Irlande, aux États-Unis et au Canada.

Enfin, les Églises s'inquiètent du commerce croissant des armes traditionnelles et de matériel à caractère militaire ou répressif. Tout cet équipement provient de pays qui font partie de grands blocs idéologiques et politiques et aboutit dans les pays où la Commission des droits de l'homme enquête au sujet des pires cas de répression. De plus, il arrive trop souvent que les victimes de ces régimes deviennent l'objet de xénophobie dans les pays occidentaux où ils cherchent asile.

Nous exhortons les gouvernements engagés à défendre les droits de la personne à agir de toute urgence afin de réaliser l'entente, entre les nations signataires de l'Acte d'Helsinki et d'autres pays, pour freiner la vente de ces armes et équipements aux pays réputés pour leurs violations grossières et systématiques des droits de la personne (arrestation arbitraire, détention injustifiée, exécution, torture et privation).

* * * * * *

RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LA TROISIEME COMMISSION

39/I3I Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Date : I4 décembre I984 **Séance plénière : IOIème**
Sans vote **Rapport : A/39/704**

L'Assemblée générale,

Consciente de la nécessité de promouvoir le respect universel et l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,

Réaffirmant sa résolution 36/55 du 25 novembre 1981, par laquelle elle a proclamé la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction,

Rappelant ses résolutions 37/187 du 18 décembre 1982 et 38/110 du 16 décembre 1983, par lesquelles elle a prié la Commission des droits de l'homme d'examiner les mesures qui pourraient être nécessaires pour appliquer la Déclaration,

Accueillant favorablement la résolution 1984/39 du Conseil économique et social en date du 24 mai 1984, par laquelle la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a été autorisée à confier au Rapporteur spécial le soin de rédiger, conformément aux termes de la résolution 1983/31 de la Sous-Commission, une étude sur les dimensions actuelles des problèmes de l'intolérance et de la discrimination fondées sur la religion ou la conviction,

Prenant note du plan général de l'étude que le Rapporteur spécial a présentée à la Sous-Commission à sa trente-septième session,

Se félicitant du fait que le Secrétaire général organisera en décembre 1984, dans le cadre du programme de services consultatifs, un séminaire sur la promotion de la compréhension, de la tolérance et du respect dans les domaines se rapportant à la liberté de religion ou de conviction,

Reconnaissant qu'il est souhaitable de renforcer les activités de promotion et d'information de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines se rapportant à la liberté de religion ou de conviction et que les gouvernements ainsi que les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer en la matière,

Consciente que l'intolérance et la discrimination fondées sur la religion ou la conviction continuent d'exister dans de nombreuses régions du monde,

Convaincue qu'il faut donc faire de nouveaux efforts pour promouvoir et protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction,

1. Réaffirme que toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction;

RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LA TROISIEME COMMISSION

2. Demande instamment à tous les Etats de continuer à prêter attention au fait que des dispositions législatives appropriées sont nécessaires pour interdire la discrimination fondée sur la religion ou la conviction en ce qui concerne la reconnaissance, l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

3. Demande instamment aussi à tous les Etats de prendre toutes les mesures appropriées pour combattre l'intolérance et encourager la compréhension, la tolérance et le respect dans les domaines se rapportant à la liberté de religion ou de conviction;

4. Prie la Commission des droits de l'homme de poursuivre l'examen des mesures visant à assurer l'application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction et de lui rendre compte à sa quarantième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

5. Prie à cette fin le Secrétaire général de soumettre à la Commission des droits de l'homme, lors de sa quarante et unième session, et à l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session, le rapport du séminaire sur la promotion de la compréhension, de la tolérance et du respect dans les domaines se rapportant à la liberté de religion ou de conviction;

6. Invite le Secrétaire général à continuer d'accorder un rang de priorité élevé à la diffusion, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, du texte de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction et à prendre toutes les mesures voulues pour mettre ce texte à la disposition aussi bien des centres d'information des Nations Unies que des autres organes intéressés;

7. Prie le Secrétaire général d'inviter à cet égard les organisations non gouvernementales intéressées à étudier quel rôle supplémentaire elles pourraient envisager de jouer en ce qui concerne la diffusion de la Déclaration dans les langues nationales et locales;

8. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session la question intitulée "Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse" et d'examiner le rapport de la Commission des droits de l'homme au titre de cette question.

APPENDICE "EURO-11"

CSCE

SITUATION PAR PAYS

Avril 1985

AMNISTIE INTERNATIONAL
Section canadienne (Anglophone)

AMNISTIE INTERNATIONAL

... est un mouvement mondial indépendant de tout gouvernement, de toute faction politique ou idéologique, de tout intérêt économique ou de toute foi religieuse. Elle joue un rôle précis au sein du spectre global du travail sur les droits de la personne. Ses activités se concentrent strictement sur les prisonniers.

... cherche à libérer des hommes et des femmes détenus en tout lieu à cause de leur croyance, de leur couleur, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur langue ou de leur religion, pourvu qu'ils n'aient pas fait appel ou prêcher la violence. Ces personnes sont dites "prisonniers de conscience".

... préconise des procès justes et aussitôt que possible pour tous les prisonniers politiques et travaille au nom de ces personnes détenues sans accusation et sans procès.

... s'oppose à la peine de mort, à la torture ou à tout traitement ou punition cruel, inhumain ou avilissant pour quelque prisonnier que ce soit, sans restriction.

... a un statut de conseiller auprès des Nations-Unies (ECOSOC), de l'UNESCO et du Conseil d'Europe; coopère avec la Commission inter-américaine des droits de la personne de l'Organisation des états américains; et jouit du statut d'observateur auprès de l'Organisation de l'unité africaine (Bureau pour le placement et l'éducation des réfugiés africains).

AMNISTIE INTERNATIONAL
Section canadienne (Anglophone)
294, rue Albert, Pièce 204,
Ottawa, Ontario K1P 6E6
613-563-1891

Directeur exécutif intérimaire :
Brian Cameron

CSCE

SITUATION PAR PAYS

Avril 1985

Préoccupations d'Amnistie international dans les pays participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)

TABLE DES MATIÈRES

PAYS PAGE

Bulgarie .....
Canada .....
Chypre .....
Tchécoslovaquie .....
République fédérale d'Allemagne .....
Finlande .....
France .....
République démocratique d'Allemagne .....
Grèce .....
Hongrie .....
Italie .....
Pologne .....
Roumanie .....
Espagne .....
Suisse .....
Turquie .....
Union des Républiques socialistes soviétiques .....
Grande-Bretagne .....
Etats-Unis d'Amérique .....
Yougoslavie .....

Avril 1985

Préoccupations d'Amnistie international en Bulgarie

Les préoccupations d'Amnistie international en Bulgarie ont trait à l'incarcération des prisonniers de conscience, à la détention dans des hopitaux psychiatriques, aux mauvaises conditions de détention, au mauvais traitement des prisonniers et à l'imposition et au recours à la peine de mort.

Les renseignements sur les violations des droits de la personne en Bulgarie sont sévèrement contrôlés par la censure officielle et Amnistie international croit qu'elle n'est mise au courant que d'une proportion infime du nombre total des prisonniers de conscience. D'après les estimés des anciens prisonniers politiques, il y avait au début de 1980 environ 250 prisonniers politiques détenus dans la prison de Stara Zagora, là où on détient la majorité des prisonniers politiques. On rapporte que plusieurs d'entre eux étaient accusés d'avoir tenté de sortir du pays sans permission. Des personnes accusées de ce délit étaient également détenues à la prison centrale de Sofia. De plus, on rapporte que 20 à 30 prisonniers politiques étaient détenus au même moment dans la prison de Pazardzhik, là où les récidivistes sont habituellement détenus. Amnistie international n'a reçu aucun renseignement à l'effet que ces chiffres aient changé sensiblement.

Comme nous l'avons déjà dit, plusieurs prisonniers politiques sont accusés d'avoir tenté de quitter le pays sans permission. La Constitution ne garantit pas le droit à la liberté de mouvement et les personnes qui veulent émigrer en obtiennent rarement la permission des autorités. Ceux qui tentent de quitter le pays sans permission officielle sont passibles, aux termes de l'article 279, de cinq ans d'emprisonnement, ou de six ans d'emprisonnement si le délit est répété.

Malgré les garanties sur les droits de la personne contenues dans la Constitution bulgare, le code criminel contient un certain nombre d'articles en vertu desquels une personne peut être emprisonnée pour avoir tenté d'exercer d'une façon non violente son droit à la liberté d'expression.

Des prisonniers de conscience sont détenus pour avoir exercé leur droit à la liberté de religion. Le paragraphe 1 de l'article 53 de la Constitution bulgare énonce que "Les citoyens ont droit à la liberté de conscience et du culte. Ils peuvent accomplir les rites religieux et faire de la propagande antireligieuse".

On ne garantit toutefois pas le droit de propager la foi religieuse. En 1979, cinq Pentecôtistes, Georgi Todorov, Bancho Banchev, Nationail Tsachev, Dimiter Zhehov et Petar Janev ont été accusés de violation systématique des règlements sur les devises étrangères et d'importation illégale de biens - Bibles, matériel de reproduction et magnétophones. Les imprimeries ne sont pas ouvertes aux dénomminations autres que l'Eglise orthodoxe. Il semble bien que les accusés aient violé les règlements sur les devises, mais la sévérité des sentences suggère que les véritables raisons de leur arrestation soient liées à leurs contacts avec des missions évangéliques étrangères, à leurs activités évangéliques non officielles et à la distribution et reproduction de littérature chrétienne.

Dans certains cas, on fait de la discrimination envers des groupes ethniques à cause de leur race et de leur religion. Les Pomaks, groupe ethnique bulgare professant la foi musulmane, ont subi de fortes pressions afin qu'ils renoncent à leur identité ethnique et religieuse et se soumettent à une campagne officielle d'assimilation qui exigeait d'eux qu'ils changent leur nom musulman pour des noms bulgares traditionnels. En 1973, des paysans pomaks ont protesté; plusieurs ont été arrêtés et un nombre inconnu a été condamné à de longues peines d'emprisonnement.

Amnistie international se préoccupe des allégations à l'effet que deux personnes sont enfermées dans un hopital psychiatrique pour des raisons politiques plutôt que médicales. On s'inquiète aussi des mauvaises conditions de détention, surtout à Pazardzhik, et du mauvais traitement des prisonniers. Amnistie international a reçu plusieurs allégations de Bulgarie à l'effet que des prisonniers politiques sont soumis à de fortes pressions psychologiques et parfois physiques pendant les enquêtes. Un certain nombre de prisonniers de conscience se plaignent que des gardes battent les prisonniers pour de petites entorses à la discipline.

En 1983, Amnistie international a eu vent de deux exécutions et de deux peines de mort, quatre cas en tout pour meurtre. En septembre 1984, deux hommes ont été exécutés par peloton d'exécution pour tentative de meurtre, vol et cambriolage.

Préoccupations d'Amnistie international au Canada

La seule préoccupation récente d'Amnistie international au Canada a trait aux allégations à l'effet que des prisonniers accusés de crimes communs aient été soumis à la torture ou à de mauvais traitements après une émeute en prison.

Une délégation d'Amnistie international a visité le Canada en avril 1983 pour faire enquête sur ces allégations que des prisonniers de la prison d'Archambault, au Québec, avaient été maltraités suite à une émeute dans cette prison en juillet 1982. L'émeute, pendant laquelle trois gardiens et deux prisonniers sont morts, a apparemment été provoquée par une tentative d'évasion manquée de deux prisonniers qui avaient pris plusieurs gardiens en otage.

Les autorités canadiennes ont permis à Amnistie international d'interroger les employés de la prison et les prisonniers, et de consulter les dossiers. La délégation a recueilli des déclarations sous serment de 17 prisonniers sur la torture et les mauvais traitements et a interrogé six d'entre eux. Elle a également interrogé les familles des prisonniers, leurs avocats et les autorités de la prison.

Les accusations les plus sérieuses ont trait au traitement des prisonniers placés dans l'unité d'isolement et font rapport de corrections, de vaporisation de gaz lacrymogène directement dans la bouche des prisonniers; on a gardé des prisonniers nus dans leur cellule pendant des périodes de quelques jours à trois semaines, on les a privés de sommeil et on a altéré leur nourriture. On rapporte que trois prisonniers ont été étouffés en leur enveloppant étroitement la tête d'une serviette mouillée.

En juin 1983, Amnistie international soumettait au Gouvernement canadien un mémoire demandant qu'une enquête complète, impartiale et indépendante soit faite sur ces accusations et que les résultats de cette enquête soient rendus publics. La délégation a conclu qu'il y avait au moins des raisons de croire que la torture ou d'autres traitements cruels, inhumains et avilissants ont été appliqués dans la prison pendant cette période et que le gouvernement avait l'obligation internationale de faire une telle enquête en vertu de la Déclaration des Nations-Unies sur la torture.

En août 1983, le gouvernement annonçait qu'il avait demandé à l'Enquêteur correctionnel du Canada de faire une enquête sur les allégations contenues dans le mémoire d'Amnistie international. Le rapport de l'Enquêteur correctionnel a été publié le 9 juillet 1984. La plupart des recommandations d'Amnistie international sur la protection des prisonniers contre les mauvais traitements ont été traitées par le rapport.

Une qui ne l'a pas été touchait la revue du programme de formation de tous les employés du service correctionnel afin de garantir qu'ils reçoivent une instruction et une formation convenables en vertu des principes internationaux sur le traitement des prisonniers décrits dans le Code de conduite des autorités responsables de la mise en vigueur de la loi des Nations-Unies et d'autres documents cités dans les recommandations d'Amnistie international sous le point 3, à la page 33 de son rapport.

Amnistie international a expédié des copies de ces documents au Comité permanent de la gestion des établissements correctionnels (formé récemment pour étudier la façon de gérer ces établissements) dans l'espoir que le Comité tiendra compte de ces principes dans l'étude des questions relevant de son mandat.

avril 1985

Préoccupations d'Amnistie international à Chypre

A Chypre, Amnistie international se préoccupe de l'emprisonnement des objecteurs de conscience au service militaire.

Il n'y a aucune disposition sur les objecteurs de conscience dans la loi de Chypre; tous les hommes entre 18 et 50 ans sont astreints au service militaire. Des exemptions sont accordées aux policiers, aux prêtres et aux membres des religions Arménienne, Grecque orthodoxe, Catholique et Marionite. Les personnes qui ne répondent pas à l'appel sont considérées comme déserteurs et sont passibles de deux ans d'emprisonnement. Tous les objecteurs de conscience détenus connus d'Amnistie international sont des Témoins de Jéhovah, qui ne bénéficient pas de l'exemption. En 1984, Amnistie international a adopté 60 Témoins de Jéhovah comme objecteurs de conscience, tous détenus pour cette raison. Neuf d'entre eux étaient toujours en prison à la fin de 1984. La plupart d'entre eux ont été appelés une deuxième fois et ont été accusés suite à leur refus de se présenter.

avril 1985

Préoccupations d'Amnistie international en Tchécoslovaquie

En Tchécoslovaquie, les préoccupations d'Amnistie international ont trait à la détention continue de prisonniers de conscience, au mauvais traitement de certains prisonniers de conscience et au recours à la peine de mort. Le mode de répression en Tchécoslovaquie a changé dans les dernières années : des longues peines d'emprisonnement, on est passé à l'intimidation, à la détention de courte durée, aux condamnations avec sursis et à divers genres de harcèlement.

Amnistie international croit que le nombre total des prisonniers de conscience en Tchécoslovaquie est plus élevé que les 15 cas adoptés ou étudiés par l'organisation à la fin de 1984. On manque surtout de renseignements sur l'emprisonnement de personnes ayant tenté de quitter le pays illégalement. On estime ces cas à plusieurs centaines. L'article 109 du code pénal de la RSST prévoit des sentences allant de six mois à dix ans d'emprisonnement ou la confiscation des biens personnels pour les tentatives de sortie du pays ou pour séjour à l'étranger sans permission officielle.

En Tchécoslovaquie, des personnes continuent d'être emprisonnées pour l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression. Les membres de deux groupes officieux des droits de la personne, Charte 77 et VONS (Comité pour la défense des personnes persécutées injustement), sont des cibles privilégiées. Charte 77 a été fondée en janvier 1977 à titre d'association ouverte et informelle de personnes voulant protéger les droits civils et humains en Tchécoslovaquie. Son manifeste demande au gouvernement de la RSST de mettre en oeuvre la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels qui est entrée en vigueur le 23 mars 1976 et a été intégrée à la loi tchécoslovaque le 13 octobre 1976. Plus de mille citoyens tchécoslovaques ont signé la Charte 77. Elle faisait des déclarations sur la détention et le harcèlement des signataires, sur les violations de la liberté religieuse, sur la discrimination contre les écrivains, sur la répression de la musique pop et sur plusieurs autres sujets. VONS a été établi en avril 1978 pour contrôler les cas de personnes victimes des actes arbitraires de la police ou des tribunaux. Depuis sa création, VONS a publié 320 déclarations de violation des droits de la personne en Tchécoslovaquie.

L'ingénieur Rudolf Battek, un sociologue de 60 ans, est engagé activement dans la vie politique tchécoslovaque depuis le Printemps de Prague de 1968. En janvier 1977, il signait la Charte 77, dont il devait plus tard devenir le porte-parole, et il devenait membre du VONS en mai 1978. Il était un des 15 membres de VONS détenus le 29 mai 1979, dont six ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans. Battek a été relâché par la suite sans sentence, mais il a été soumis à un harcèlement continuel. Il est encore arrêté le 14 juin 1980 et reconnu coupable le 28 juillet 1981 de "subversion en connivence avec des puissances étrangères... sur une grande échelle" et "d'avoir causé des blessures". (article 98 du code pénal de la RSST) Les lettres qu'il avait écrites en 1978 aux chefs des partis socialistes Bruno Kreisky (Autriche), Willy Brandt (RFA) et Olof Palme (Suède) ont été considérées par le tribunal comme des "contacts avec des puissances étrangères". Il a été condamné à 7 ½ années d'emprisonnement dans la deuxième catégorie de prison (plus sévère), suivies de trois années de liberté surveillée pendant lesquelles il devra se présenter régulièrement à la police afin qu'elle vérifie ses activités. C'était là la sentence la plus sévère imposée par procès en Tchécoslovaquie depuis 1950. Après un appel, le 8 octobre 1981, la Cour suprême réduisait sa peine d'emprisonnement à 5½ ans.

Les relations Eglise-état se sont détériorées depuis 1969, ce que reflète l'emprisonnement ou le harcèlement des personnes à cause de leurs croyances religieuses. Depuis 1969, les activités des églises et des communautés religieuses sont de plus en plus limitées en Tchécoslovaquie. Une permission officielle du Secrétariat pour les affaires religieuses est nécessaire pour les assemblées dans les églises, pour les activités culturelles et les réunions religieuses. On interdit souvent aux enfants des Chrétiens pratiquants l'accès à une éducation supérieure. Les facultés de théologie, catholiques romaines et protestantes, fonctionnent selon un système de contingentement. Ceux qui désirent s'y inscrire doivent obtenir l'autorisation du Secrétariat d'Etat pour les affaires religieuses. Après leur ordination, les prêtres doivent obtenir l'autorisation de l'état avant de pouvoir exercer leur office. Deux ou trois cents des 3 500 prêtres catholiques romains ne peuvent exercer leur office et doivent gagner leur vie comme travailleurs manuels. Depuis 1970, on onterdit aux ordres religieux d'accepter des novices et on interdit aux soeurs catholiques romaines de travailler dans les hopitaux ou de s'inscrire aux écoles de nursing. Récemment, on a pu déceler certains signes de rapprochement entre le gouver-

nement de la RSST et le Vatican, mais nous ne connaissons pas encore les progrès réalisés. En ce moment, aucun des prisonniers de conscience adoptés par Amnistie international n'est détenu à cause de ses croyances religieuses. Cela est peut-être dû en partie au changement du mode de répression. Par exemple, Jan Zar (30 ans), Jan Burian (37 ans) et Jitka Danhelova (33 ans) ont été arrêtés le 20 novembre 1984 à Liberec et accusés aux termes de l'article 178 du code pénal tchécoslovaque ("obstruction à la supervision par l'état des églises et sociétés religieuses"). Ils ont été accusés d'être entrés dans l'ordre de Saint-François et de vivre dans une communauté religieuse sans permission officielle. Quatre autres membres de la communauté franciscaine ont été détenus et interrogés par la police le même jour pour être relâchés plus tard. Les trois hommes sont sortis de détention le 4 janvier 1985. Les accusations aux termes de l'article 178 sont maintenues.

Etant donné les frontières mal définies en Europe de l'est, la dissidence nationaliste de la part des minorités ethniques est devenue une caractéristique du mouvement des droits de la personne dans ces pays. En Tchécoslovaquie, Miklos Duray, un géoloque de Bratislava, est le porte-parole de la minorité hongroise et un des fondateurs, en 1978, du Comité de protection légale de la minorité hongroise en Tchécoslovaquie. Il a été arrêté le 10 mai 1984 pour avoir fait campagne contre l'adoption de lois qui auraient réduit l'enseignement du Hongrois dans les écoles slovaques, et on rapporte qu'il est toujours détenu à Bratislava dans l'attente de son procès.

Amnistie international a reçu des rapports à l'effet que des prisonniers de conscience sont battus pendant les interrogatoires et leur emprisonnement.

Le recours à la peine de mort est un sujet d'inquiétude. Au moins cinq personnes ont été condamnées à mort et trois ont été exécutées en 1983. Ces chiffres représentent une augmentation par rapport aux dernières années.

Préoccupations d'Amnistie international en République fédérale d'Allemagne

Les principales préoccupations d'Amnistie international en République fédérale d'Allemagne sont l'emprisonnement des objecteurs de conscience au service militaire et la poursuite de personnes en violation de leur droit à la liberté d'expression.

En 1983, Amnistie international a fait appel au nom de six personnes condamnées suite à leur refus de faire leur service militaire pour des raisons de conscience. Parmi eux, Thomas Hansen, dont la demande pour obtenir le statut d'objecteur de conscience a été rejetée sur des considérations morales et politiques. Il a été condamné à six mois d'emprisonnement le 7 octobre 1981 pour refus d'obéissance, et cette sentence a été majorée de dix mois sans probation sur appel. Il n'a commencé à purger sa peine que le 21 avril 1983 après le rejet de plusieurs appels.

Depuis le début de 1984, des démarches ont été entreprises au nom de trois objecteurs de conscience : Erich Hohler, condamné à un an d'emprisonnement sans probation pour avoir "refusé d'obéir aux ordres"; Christoph Rosenthal, condamné à huit mois d'emprisonnement pour "désertion" et "désobéissance aux ordres"; Peter Scharpfenecker, condamné à deux peines de six mois d'emprisonnement, une sans probation, pour avoir "désobéi aux ordres" à deux occasions distinctes.

Amnistie international est toujours préoccupée de ce qui lui paraît une interprétation excessivement large du délit "faire de la propagande pour une association terroriste" (Article 129a du Code criminel), qui rend passible de sanctions l'expression de certaines opinions considérées comme favorables à ces associations, y compris les opinions qui passent pour leur "gagner de la sympathie". Selon le raisonnement adopté par plusieurs autorités judiciaires, la culpabilité criminelle pour ce délit ne dépend pas tellement de ce qui est dit, imprimé ou autrement diffusé, mais du but qu'ont tenté d'atteindre ceux qui se sont (supposément) exprimé. Ces autorités cherchent à établir leurs "buts réels" en faisant enquête sur les idées politiques de ces personnes, sur leurs relations personnelles, les livres, brochures et lettres en leur possession.

En septembre-octobre 1983, Amnistie international a envoyé un observateur au procès de trois personnes qui, avec sept autres,

ont été accusées aux termes de l'article 129a d'avoir écrit des slogans sur les affiches des autoroutes pour appuyer la demande des prisonniers de la Faction de l'armée rouge (FAR), qui se veut violente, d'être détenus ensemble. Ces slogans ont été écrits en avril 1981 au moment où un grand nombre de prisonniers de la FAR (y compris l'époux d'une des accusées) faisaient une grève de la faim pour appuyer leur demande. La période de détention avant le procès a duré quelques dix semaines dans les mêmes conditions de sécurité maximum que les accusés avaient dénoncées. Le juge qui avait ordonné la détention précédant le procès et le procureur dans sa mise en accusation ont avancé que, même si les slogans tentaient de donner l'impression que les accusés n'étaient motivés que par des préoccupations humanitaires sur les conditions de détention, leur but "réel" était d'appuyer une association terroriste, la FAR.

La cour de Stuttgart a rejeté ce raisonnement sur le principe qu'aux termes de la règle de droit, le facteur déterminant la culpabilité criminelle en vertu de l'article 129a ne peut être fondé exclusivement sur le but de l'inculpé. Le texte des slogans n'indiquant aucun but autre que l'amélioration des conditions de détention, aucun autre but ne peut être attribué aux accusés qui, par conséquent, ont été acquittés de l'accusation "d'avoir fait de la propagande pour une association terroriste" et soumis à une amende pour avoir endommagé la propriété. Par la suite, le procureur a fait appel à la plus haute Cour fédérale. Le 25 juillet 1984, un observateur d'Amnistie international a assisté à l'audience d'appel à la Cour fédérale suprême de Karlsruhe. L'appel a été rejeté.

Le 12 décembre 1983, Amnistie international a écrit au Ministre de la justice pour lui faire part de son inquiétude sur la modification proposée au Code criminel concernant le délit d'attentat à l'ordre public (Article 125, para. 1). La loi actuelle du 24 juillet 1953 (modifiée le 15 novembre 1978) concernant les réunions et les processions fait une infraction du refus de s'éloigner après la dissolution par la police d'une réunion devenue violente (Article 29); cela est passible d'une amende de DM 1 000.

La modification proposée à l'article 125, étendant le délit d'attentat à l'ordre public, rendrait les démonstrateurs criminellement responsables si, après un ordre formel de la police, ils refusaient de s'éloigner d'une démonstration devenue violente; cela serait passible d'une peine allant jusqu'à un an d'emprisonnement.

Dans sa lettre au ministre de la Justice, Amnistie International s'inquiète de ce que la façon d'appliquer la loi proposée n'entraîne l'emprisonnement d'individus légitimement membres d'une assemblée pacifique à cause de leur activité politique non violente. Amnistie International a demandé quelles étaient les directives actuelles de la police quant à l'application de la loi actuelle et a également cherché à savoir si les nouvelles directives avaient été envisagées dans l'éventualité d'une modification du Code criminel. Le ministre a répondu que la modification ne concernerait que les individus participant à des assemblées et à des réunions violentes et que les manifestants ne seraient poursuivis que s'ils avaient conscience du caractère violent de la manifestation et que s'ils refusaient consciemment de se disperser. Une réponse a également été reçue du ministre de l'Intérieur, mais elle ne concerne que la loi actuelle des réunions et assemblées, loi qui ne sera pas modifiée.

On rapporte que le 8 août 1984, la Cour fédérale suprême a déclaré que les protestataires passifs présents à une manifestation violente ne commettent pas nécessairement un attentat à l'ordre public. La Cour fédérale suprême a ainsi rejeté un appel du Procureur fédéral visant à déclarer coupables les manifestants accusés d'attentat à l'ordre public parce qu'ils ne s'étaient pas éloignés d'une manifestation à Krefeld en juin 1983.

Préoccupations d'Amnistie international en Finlande

La préoccupation d'Amnistie international en Finlande touche à l'emprisonnement des objecteurs de conscience au service militaire.

En vertu de la loi actuelle de la Finlande sur le service national, chaque citoyen mâle est astreint au service militaire pour une période de huit à onze mois. La loi stipule qu'une personne qui s'objecte au service militaire pour "des raisons de conscience fondées sur des convictions religieuses ou éthiques" peut être reconnu comme objecteur de conscience en temps de paix. Une demande peut être faite à une Commission d'examen qui, si elle l'accepte, ordonne que le demandeur remplisse des tâches civiles ou non militaires dans le domaine de la défense. Le service civil optionnel dure 120 jours de plus que le service militaire réglementaire. Le service non militaire dure 90 jours de plus que le service militaire réglementaire.

Amnistie international croit que les raisons invocables pour objection de conscience en vertu de la loi finlandaise actuelle sont trop restrictives. Le gouvernement a ébauché un nouveau projet de loi sur l'objection de conscience/service optionnel qui sera présenté au Parlement après examen d'un comité de défense multi-partite. Pour le moment, la loi proposée contient les mêmes raisons restrictives que la loi actuelle. La loi proposée fait également passer la période de service exigée des personnes à qui on ordonne de faire un service civil optionnel de 120 jours, en plus de la période requise pour le service militaire réglementaire, à 240 jours. Amnistie international considère que cette exigence est punitive. La période requise de ceux à qui on ordonne de faire un service non militaire demeure la même dans la loi proposée, c.-à-d. 90 jours de plus que la période de service militaire réglementaire.

En 1984, Amnistie international considérait un objecteur de conscience finlandais comme prisonnier de conscience. Pertti Haaparanta a été condamné à neuf mois d'emprisonnement en septembre 1983 après avoir refusé de faire un service militaire non armé. Il a commencé à purger sa peine le 10 janvier 1984. Après une campagne de publicité nationale et internationale, Pertti Haaparanta s'est vu offrir un service optionnel et un pardon en mars 1984.

Préoccupations d'Amnistie international en France

La principale préoccupation d'Amnistie international en France est l'emprisonnement des prisonniers de conscience qui refusent de se conformer à la loi du service national. La poursuite des objecteurs de conscience continue malgré les modifications importantes apportées à la structure de la loi et aux dispositions sur le service militaire et civil optionnel. Le ré-emprisonnement des objecteurs qui ont déjà purgé leur peine de prison continue également.

Le 1er janvier 1983, les Tribunaux permanents des forces armées (TPFA) qui se chargeaient du procès des objecteurs de conscience ont été abolis et remplacés par des tribunaux civils.

Amnistie international a demandé à plusieurs reprises qu'on adopte une législation moins restrictive sur les objecteurs de conscience. Le 23 mai, alors que la Commission parlementaire étudiait l'ébauche d'un projet de loi, Amnistie international a écrit au Ministre de la justice déclarant que les raisons invocables par les objecteurs de conscience pour obtenir le droit de faire un service civil plutôt que militaire devraient être moins restrictives, que ce service devrait se faire en dehors de la "machine de guerre" et ne devrait pas avoir une durée punitive. On exigeait une amnistie pour tous les prisonniers condamnés en vertu de la loi existante.

La nouvelle loi modifiant le service militaire (Loi 83-605 du 8 juillet 1983) a été bien accueillie par Amnistie international dans la mesure où elle offrait une plus grande flexibilité dans l'octroi du statut d'objecteur de conscience et une amélioration du genre de service civil optionnel offert aux objecteurs. Toutefois, la durée du service optionnel reste de 24 mois, le double de la période du service militaire. Amnistie international pense que cette mesure est punitive et continue d'adopter à titre de prisonniers de conscience les objecteurs au service militaire et civil (connus sous le nom d'objecteur total). L'organisation a travaillé au nom de dix objecteurs de conscience en 1984.

Préoccupations d'Amnistie international en République démocratique d'Allemagne

En République démocratique d'Allemagne, Amnistie international se préoccupe de l'emprisonnement de personnes pour exercice non violent des droits de la personne, en particulier le droit à la liberté d'expression, le droit de quitter son propre pays et le droit de s'objecter au service militaire armé ou non pour des raisons de conscience. En 1983, l'organisation a travaillé au nom de plus de 200 prisonniers de conscience, ou supposés tels, mais croit que leur nombre est beaucoup plus élevé.

Le secret entourant l'emprisonnement politique empêche d'établir le nombre total de prisonniers de conscience. Une fois arrêtés, ces prisonniers ne peuvent pas communiquer les raisons de leur arrestation à leur famille ou leurs visiteurs ou par lettre. Les procès de ces cas sont tenus à huis clos, et même les proches parents sont exclus dans la plupart des cas connus d'Amnistie international. Les parents ou amis des prisonniers risquent d'être arrêtés et harcelés s'ils communiquent des renseignements à l'extérieur du pays. Un autre aspect de l'emprisonnement politique est que les personnes accusées de délits politiques sont, dans presque tous les cas, renvoyées avec détention provisoire et on leur refuse effectivement le recours à un avocat jusque peu avant le procès et ce, en dépit du fait que la procédure du Code criminel intégrée à la Constitution de la RDA garantit le droit à la défense à toutes les étapes des procédures judiciaires. De plus, un minimum de renseignements est rendu public pendant l'annonce du jugement, le texte en étant même communiqué brièvement à l'accusé et à son avocat.

Les autorités de la RDA nient l'existence de l'emprisonnement politique, mais certains articles du code pénal limitent directement l'exercice non violent des droits de la personne et des individus sont régulièrement jugés et condamnés en vertu de ces articles. Les droits fondamentaux de la personne, à l'exception du droit de quitter son propre pays, font partie de la Constitution, mais des limites sont prévues à l'exercice de ces droits. De plus, la portée des lois limitant les droits de la personne est large, surtout celles concernant la liberté d'expression, et le libellé de ces lois est vague. Il est donc facile pour les autorités d'emprisonner des personnes pour une gamme étendue d'activités. Parlant du droit à la liberté d'expression, le commentaire officiel de la Constitution stipule qu'il y a un "devoir constitutionnel de s'opposer... à la diffusion d'une

idéologie anti-socialiste pratiquée au nom de la "liberté", de la "démocratie" ou de "l'humanité"... Evidemment, l'expression d'opinions de nature insultante ou diffamatoire ne jouit pas non plus de la protection de la Constitution...". Le code pénal lui-même proscrit une gamme plus étendue d'activités. En plus d'interdire de discréditer les "conditions sociales" (en vertu de l'article 106 - "incitation hostile à l'Etat") ou de distribuer les écrits "susceptibles de troubler le style de vie socialiste ou d'outrager l'Etat ou l'ordre public" (en vertu de l'article 220 - "diffamation publique"), il place des restrictions sévères sur l'envoi de renseignements à l'extérieur du pays. L'article 99 ("transmission, qui constitue une trahison, de renseignements") proscrit l'envoi de renseignements "aux organisations étrangères... et à leurs aides" si "cela va à l'encontre des intérêts" de la RDA. La loi touche les renseignements qui ne sont pas "secrets" et le commentaire de la loi précise que les personnes peuvent être poursuivies même lorsque les renseignements sont précis. L'article 219 sert également à limiter la circulation de l'information. A cause des restrictions sur la publication en RDA, plusieurs écrivains se sont tournés vers des éditeurs étrangers, surtout en République fédérale d'Allemagne. Lorsqu'ils publient à l'étranger, les écrivains doivent obtenir la permission du Bureau du droit d'auteur. Les écrivains qui ne s'y soumettent pas de peur que la permission leur soit refusée de publier un ouvrage critique de la RDA risquent d'être poursuivis pour avoir "lié des contacts illégaux" et en vertu des lois sur les devises pour tout droit d'auteur reçu. L'alinéa 2.1 de l'article 219 proscrit la distribution "en tournant les réglements légaux... d'écrits, de manuscrits ou d'autres documents susceptibles de nuire aux intérêts de la RDA à des organisations, institutions ou individus à l'étranger". Ces actes sont passibles d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans. Les lois sur les devises portent une peine d'emprisonnement de deux ans et, "dans les cas graves", jusqu'à dix ans.

Ces lois sont toujours appliquées, au su d'Amnisties international dans la plupart des cas, non pas pour les personnes qui ont exprimé des opinions anti-socialistes ou même critiques, mais à celles qui veulent émigrer et qui persistent afin d'obtenir un visa de sortie. Plusieurs entrent en contact avec des organisations étrangères dans l'espoir que leur appui ou la publicité améliorera leurs chances d'émigrer, mais sont accusées en vertu de l'article 99 du code pénal, les "renseignements" étant apparemment des copies de leurs demandes de visa de sortie,

des photographies et la description des réactions des autorités à ces demandes.

L'article 99 est également utilisé pour détenir les personnes qui ont envoyé à l'extérieur du pays des renseignements sur les initiatives non officielles de paix.Par exemple, Ulrike Poppe et Barbel Bohley, qui étaient engagées dans un certain nombre d'initiatives pacifiques organisées par des femmes, ont été arrêtées le 12 décembre 1983. Ulrike Poppe avait organisé, entre autres, une garderie non étatique pour les parents qui ne veulent pas que leurs enfants soient soumis à la propagande militaire. Des renseignements sur ces intiatives ont été transmis à un journaliste Néo-Zélandais en visite qui a aussi été détenu brièvement en vertu de l'article 99.

Ceux qui veulent émigrer et qui essaient de persuader les autorités locales de leur accorder un visa de sortie peuvent être poursuivis pour "entrave aux activités d'un organisme public" en vertu de l'article 214 du code pénal. En 1983, par exemple, un groupe de Iéna qui avait fait une demande vaine de visas de sortie s'est ensuite assemblé en silence, pendant une heure, en cercle à l'extérieur des bureaux du gouvernement responsables du traitement de leurs demandes, les samedis matins pendant juillet et août. Ils portaient du blanc pour souligner la nature non violente de leur manifestation et furent bientôt connus sous le nom de "Cercle blanc". Après plusieurs manifestations semblables, quelques uns d'entre eux furent arrêtés à la fin d'août et six d'entre eux furent accusés et condamnés ensuite à des peines d'emprisonnement en vertu de l'article 214.

L'article 218, "Association pour la poursuite de buts contraires à la loi", limite le droit à la liberté d'association. Dans un certain nombre de cas, cet article a été appliqué à des personnes désirant émigrer qui se sont rencontrées pour discuter des initiatives à prendre pour améliorer leurs chances d'émigrer, de même qu'à des manifestants pour la paix ayant pris des initiatives collectives.

La situation des objecteurs de conscience au service militaire est également un sujet de préoccupation. La RDA a prévu des mesures pour ceux qui s'objectent "pour des raisons religieuses ou similaires" au service militaire armé et leur permet de travailler dans des "unités de construction" à la construction d'installations militaires ou à d'autres tâches semblables. Toutefois, puisqu'il n'y a aucun service optionnel au système militaire et de défense du pays, Amnistie international a adopté

les prisonniers de conscience emprisonnés pour avoir refusé de faire un service armé ou non pour des raisons de conscience. Pour la première fois en 1983, nous avons reçu des rapports à l'effet que des conscrits ont été emprisonnés après avoir fait une demande, refusée, de faire un service optionnel dans les "unités de construction".

La relation spéciale entre la RDA et la RFA a permis que des prisonniers soient relâchés avant la fin de leur peine pour être envoyés en RFA contre un paiement. Des communiqués de presse indiquent qu'environ 1 000 personnes ont été relâchées de cette façon en 1983. Amnistie international croit que la majorité de ces personnes étaient des prisonniers de conscience.

Amnistie Internationale
SECTION CANADIENNE (ANGLOPHONE)

Siège social: 294, rue Albert, suite 204, Ottawa (Ontario) K1P 6E6
tél.: (613) 563-1891 Ad. tél.: AMSTY CANAD Telex: 053-3295
Bureau de Toronto: 10 Trinity Square, Toronto (Ontario) M5G 1B1
Tél.: (416) 593-1219 Telex: 06-218542

Avril 1985

Questions suivies par Amnistie Internationale en Grèce

Les questions qui préoccupent le plus Amnistie Internationale en Grèce sont les suivantes: le fait que les Témoins de Jehovah continuent à être emprisonnés parce que ce sont des objecteurs de conscience et qu'ils refusent de faire leur service militaire; et le fait que des personnes accusées d'avoir commis une infraction criminelle auraient été torturées. En 1983, Amnistie Internationale s'est efforcée d'obtenir la libération d'environ 15 objecteurs de conscience mais a appris qu'en réalité, leur nombre total oscillait constamment autour de 200. Elle n'a cependant pu obtenir aucun détail sur le sort de la plupart de ces prisonniers.

Selon les rapports qu'elle a reçus, des prisonniers politiques ainsi que des criminels de droit commun auraient été maltraités dans les postes de police et dans les prisons, en divers endroits de Grèce. Selon diverses allégations, certains d'entre eux ont été battus, soumis au supplice de la falaka (flagellation de la plante des pieds) et à l'électrochoc. Amnistie Internationale a fait état de ces allégations dans les lettres qu'elle a adressées aux ministres de la Justice, successifs en 1981, 1982 et 1983, mais n'a reçu qu'une seule réponse. En juin 1982, Efstathios Alexandris, le ministre de la Justice a répondu à Amnistie Internationale, à propos d'un cas de torture, qui auraient eu lieu dans la prison de Patras en février 1982, qu'"après une enquête préliminaire, le dossier criminel des quatre employés de la police soit-disant responsables de ces tortures avait été envoyé au troisième procureur de Patras et qu'on lui avait donné pour instruction de mener l'enquête principale sur les employés en question...". Amnistie Internationale n'a pas été informée de la suite de cette affaire.

Amnistie Internationale

SECTION CANADIENNE (ANGLOPHONE)

Siège social: 294, rue Albert, suite 204, Ottawa (Ontario) K1P 6E6
tél.: (613) 563-1891 Add. télé.: AMSTY CANAD Telex: 053-3295
Bureau de Toronto: 10 Trinity Square, Toronto (Ontario) M5G 1B1
Tél.: (416) 593-1219 Telex: 06-218542

Avril 1985

Questions suivies par Amnistie Internationale en Hongrie

En Hongrie, Amnistie Internationale s'inquiète du harcèlement croissant et des emprisonnements de courte durée auxquels sont soumises les personnes qui tentent d'exercer, de manière non violente, leurs droits à la liberté d'expression; de l'emprisonnement d'objecteurs de conscience; et des arrestations de Hongrois et d'étrangers qui tentent de franchir la frontière entre la Hongrie et l'Autriche sans autorisation officielle. L'imposition de la peine de mort est une autre source d'inquiétude. L'accès du public aux procès est limité.

Les éditeurs de publications non officielles font partie de ceux qui courent le plus le risque d'être soumis à des harcèlements et d'être emprisonnés. En mai 1983, une centaine de personnes auraient déjà été interrogées par la police au sujet de ces publications. C'est ainsi qu'à la fin de septembre 1983, Gabor Demszky, fondateur de la maison d'édition indépendante AB, a été arrêté par la police alors qu'il rentrait chez lui en voiture. A plusieurs reprises depuis, il a été détenu et questionné par la police sur ses liens avec la maison AB et sur d'autres activités dissidentes. Il a également été frappé d'une amende pour publication non autorisée.

Lors de l'incident que nous venons de mentionner, deux agents de police ont fouillé sa voiture et y auraient pris un sac. Gabor Demszky a protesté et a essayé de le récupérer. Au cours de la bousculade qui a suivi, il s'est fait gazer au gaz lacrymogène et a été battu. Il a été hospitalisé pendant quatre jours à cause de la commotion et des contusions qu'il a subies.

En octobre, Gabor a été inculpé de voies de fait contre les agents de police. Au cours du procès qui s'est déroulé en décembre, la police aurait, paraît-il, reconnu l'avoir battu, mais a ajouté que Gabor s'était débattu et avait donné un coup de pied à l'un des agents. Bien qu'ils n'aient pas déclaré avoir subi de blessures sérieuses, Gabor a été reconnu coupable et condamné à six mois de prison avec un sursis de trois ans.

Un observateur envoyé par Amnistie Internationale n'a pas été autorisé à assister au procès, ce qui a empêché l'organisation de se faire une opinion précise sur les arguments invoqués dans cette affaire.

L'emprisonnement des objecteurs de conscience constitue une autre source de préoccupation. Le service militaire est obligatoire en Hongrie et la loi ne prévoit pas la possibilité d'un service civil en dehors du système militaire pour les personnes qui refusent l'appel sous les drapeaux pour des raisons d'opinion. Celles qui le font peuvent être punies de peines allant jusqu'à cinq ans de prison. Depuis 1977, cependant, des membres de sectes chrétiennes comportant un petit nombre de fidèles, notamment les Nazaréens, ont été autorisés à faire leur service militaire sans port d'arme. Selon un rapport officieux, au milieu de 1983, il y avait environ 130 objecteurs de conscience qui purgeaient des peines de prison au pénitencier de Baracsk (c'est là qu'on les envoie en général), et presque tous étaient des Témoins de Jehovah. Amnistie Internationale ne disposait d'aucun détail sur ces affaires, mais a adopté cinq Baptistes, objecteurs de conscience, dont trois ont été condamnés et emprisonnés en 1983. Selon certains rapports, en 1983, il y avait également d'autres pacifistes, membres d'un "groupe pacifiste en faveur du dialogue" non officiel, à avoir été brièvement incarcérés. En juillet, on a signalé que 15 activistes d'Europe occidentale, faisant campagne en faveur de la paix, avaient été arrêtés et expulsés du pays et que 20 citoyens hongrois, membres du groupe "Dialogue", avaient été détenus par la police, puis relâchés après interrogatoire. A la fin de juillet le groupe a annoncé qu'il avait décidé de se dissoudre à cause des harcèlements auxquels il était soumis par les autorités.

Selon des statistiques hongroises officielles, en 1982, 818 personnes ont essayé de franchir la frontière austro-hongroise sans autorisation; deux tiers d'entre elles étaient des étrangers. Ces dernières années, Amnistie Internationale a appris l'existence de plusieurs cas dans lesquels des citoyens de la République fédérale allemande avaient été emprisonnés en Hongrie pour avoir essayé d'aider des citoyens de la République démocratique allemande à franchir la frontière austro-hongroise sans autorisation officielle. En novembre 1983, Amnistie Internationale est intervenue pour obtenir la mise en liberté de Kurt Krimmel, un citoyen de la République fédérale allemande qui avait été arrêté le 24 septembre après avoir tenté de faire passer en fraude l'enfant de sa belle-soeur de Hongrie en Autriche. La mère, qui était citoyenne de la République démocratique allemande, était passée de Hongrie en Autriche plusieurs jours auparavant, sans autorisation officielle. A la suite de son arrestation, Kurt Krimmel aurait été gardé au secret pendant 40 jours alors que son état de santé était, semble-t-il, mauvais. Son procès a commencé le 15 décembre mais a été reporté au 29 décembre, de manière à lui permettre de passer un examen médical. A l'audience du 29 décembre, le tribunal a ordonné sa mise en liberté à condition qu'il quitte immédiatement le pays. Amnistie Internationale a appris qu'en 1983, il y avait eu quatre exécutions et deux condamnations à mort; dans chaque cas, il s'agissait de personnes inculpées pour meurtre.

Amnistie Internationale

SECTION CANADIENNE (ANGLOPHONE)

Siège social: 294, rue Albert, suite 204, Ottawa (Ontario) K1P 6E6
tél.: (613) 563-1891 Ad. tél.: AMSTY CANAD Telex: 053-3295
Bureau de Toronto: 10 Trinity Square, Toronto (Ontario) M5G 1B1
Tél.: (416) 593-1219 Telex: 06-218542

Avril 1985

Questions suivies par Amnistie Internationale en Italie

En ce qui concerne l'Italie, Amnistie Internationale s'inquiète de la longueur excessive de la procédure judiciaire dans le cas des détenus politiques; de l'incarcération de prisonniers d'opinion; et des allégations de tortures et de mauvais traitements subis par des détenus.

Dans une étude publiée en avril 1983 où elle passait en revue les questions suivies par elle en Italie, Amnistie Internationale critiquait les dispositions judiciaires concernant la durée de la détention préventive (carcerazione preventiva). L'organisation faisait observer que les personnes dont l'inculpation donnait lieu à des peines de prison de 20 ans ou plus risquaient de passer, au total, dix ans et huit mois en prison avant qu'un verdict définitif ne soit prononcé. En juillet 1984, une nouvelle loi est entrée en vigueur, qui ramenait la durée maximum de détention préventive à six ans. Amnistie Internationale considère que cette longueur demeure malgré tout excessive. Elle s'inquiète également du fait que dans certains cas, la longueur de cette détention s'est trouvée encore accrue par la modification des actes d'accusation ou par le fait que de nouvelles charges avaient été relevées par des juges dans d'autres parties du pays, alors que l'affaire était déjà en cours.

La loi italienne prévoit l'objection de conscience et la possibilité d'un service de remplacement. Les personnes dont les demandes sont rejetées par le tribunal militaire peuvent interjeter appel. Les gens peuvent déposer une nouvelle requête de reconnaissance au cours de la période qui suit la condamnation. Amnistie Internationale s'inquiète cependant de ce que l'objection pour motifs politiques n'est pas reconnue et que la commission d'examen des demandes de service de remplacement soit placée sous les auspices du ministère de la Défense. En outre, la longueur de ce service est de 20 mois, soit huit de plus que la durée obligatoire du service militaire. Amnistie Internationale considère que la durée de ce service de remplacement a un caractère répressif.

L'année 1982 a été marquée par une augmentation très sensible du nombre d'allégations de torture et d'autres formes de mauvais traitements des détenus arrêtés au moment de l'enlèvement du chef d'état-major de l'OTAN, le brigadier général James Lee Dozier. Dans plusieurs villes, ces allégations ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires, et quatre officiers de police ont été reconnus coupables d'avoir abusé de leur autorité pendant l'interrogatoire d'un membre des Brigades rouges. Il n'y a pas eu d'autres allégations de mauvais traitements depuis 1982.

Amnistie Internationale

SECTION CANADIENNE (ANGLOPHONE)

Siège social: 294, rue Albert, suite 204, Ottawa (Ontario) K1P 6E6
tél.: (613) 563-1891 Ad. tél.: AMSTY CANAD Telex: 053-3295
Bureau de Toronto: 10 Trinity Square, Toronto (Ontario) M5G 1B1
Tél.: (416) 593-1219 Telex: 06-218542

Avril 1985

Questions suivies par Amnistie Internationale en Pologne

En Pologne, ce qui préoccupe surtout Amnistie Internationale c'est le fait que des prisonniers d'opinion continuent d'être incarcérés; elle suit également de près les allégations de mauvais traitements à l'égard de détenus politiques, et le recours à la peine de mort.

Bien que l'amnistie déclarée en faveur des détenus politiques en Pologne, en juillet 1984, ait permis la mise en liberté de la plupart des prisonniers d'opinions adoptés par l'AI, le meurtre en octobre 1984 du père Popieliszko, un prêtre catholique, a provoqué un regain d'activité de la part des groupes de l'opposition et de ceux de défense des droits de la personne. Cette activité s'est accompagnée d'une augmentation sensible du nombre des arrestations et du durcissement apparent de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'opposition. Amnistie Internationale craint que les autorités polonaises ne continuent à arrêter des gens pour l'exercice non violent de leurs droits fondamentaux.

Le 20 septembre 1984, Lech Domeracki, le ministre de la Justice, a présenté à la 55e séance du Sejm (Parlement) un rapport sur l'application de la Loi d'amnistie du 21 juillet 1984. Dans le cas des détenus politiques, cette loi prévoyait la remise conditionnelle de toutes les peines de prison pour infractions de caractère politique et l'arrêt conditionnel des actions entreprises contre les suspects dans ce domaine. Si l'une de ces personnes commettait une nouvelle infraction avant le 31 décembre 1986, elle perdait aussitôt les bénéfices de l'amnistie. Les infractions non couvertes par l'amnistie étaient les suivantes: haute trahison, voies de fait contre des représentants du Parti ou de l'État, sabotage, espionnage et défection de diplomates polonais.

Le ministre de la Justice a déclaré qu'au 15 septembre 1984, 630 des 652 personnes qui avaient été emprisonnées ou détenues pour "crimes contre l'État ou l'ordre public" avaient été relâchées. Deux autres, Bogdan Lis et

Piotr Mierzewski, tous deux prisonniers d'opinion adoptés, avaient été inculpés de trahison et n'ont été relâchés que le 8 décembre 1984. Vingt personnes purgent encore des peines de prison liées à des infractions criminelles auxquelles ne s'étendent pas les bénéfices de l'amnistie.

Vingt personnes sont encore incarcérées, et Amnistie Internationale s'inquiète du sort de six personnes d'Huta Katowice: Michal Luty, Jerzy Milanowicz, Leszek Lorek, Andrzej Kisielinski, Andrzej Niewiara et Andrzej Stolarczyk. Elles ont été arrêtées en décembre 1983 et au début de janvier 1984, et toutes seraient accusées d'avoir distribué des prospectus illégaux (infraction prévue par la Loi d'amnistie de juillet 1984) et d'avoir volé des machines à imprimer de l'État dont la valeur serait de 600 000 zlotys. Il s'agit là de matériel appartenant, semble-t-il, au bureau local de Solidarité, qui avait apparemment été caché par les accusés lorsque la Loi martiale était entrée en vigueur. A la suite de l'imposition de cette loi puis de l'adoption de la Loi sur les syndicats du 8 octobre 1982, tous les biens et actifs de Solidarité NSZZ - à l'échelon local, régional et national - ainsi que les biens de toutes les organisations syndicales antérieures, sont devenus la propriété de nouveaux syndicats dont la création avait été sanctionnée par le gouvernement. De ce fait, la prétendue dissimulation de la machine à imprimer avant le 13 décembre 1981 est considérée comme vol de biens appartenant à l'État ou à la société, et entraîne donc des poursuites. Les autorités n'ont cependant rien trouvé. Les accusés risquent des peines de cinq à 25 ans de prison. L'affaire suit son cours.

En outre, l'amnistie prévoyait la mise en liberté des personnes qui avaient été inculpées d'infractions non criminelles contre l'État et l'ordre public, ou l'arrêt des enquêtes dont elles faisaient l'objet. Le 15 septembre, 1 569 personnes visées par cette disposition avaient bénéficié d'une amnistie: 125 avaient été libérées; et on avait mis un terme aux poursuites intentées contre 1 444 personnes.

La Loi d'amnistie prévoyait également le pardon conditionnel des personnes qui apportaient un soutien actif à Solidarité, des activistes politiques clandestins et des activistes polonais à l'étranger, à condition qu'ils se présentent volontairement devant les autorités polonaises avant le 31 décembre 1984 et fassent un compte rendu détaillé de leurs activités. Autant qu'Amnistie Internationale le sache, aucun activiste important du mouvement Solidarité se trouvant à l'étranger, n'a demandé à revenir. Les autorités ont annoncé qu'au 28 décembre, 371 personnes s'étaient présentées et avaient bénéficié de cette amnistie. Deux activistes bien connus de Solidarité, Eugeniusz Szumiejko et Zbigniew Janas, sont sortis de leur cachette en décembre.

Ce qui inquiète Amnistie Internationale c'est que la Loi accorde une amnistie conditionnelle jusqu'au 31 décembre 1986, et que toute personne qui commet une infraction analogue avant cette date peut être arrêtée de nouveau

et les actes d'accusation ou condamnation antérieurs ajoutés aux nouvelles.

Amnistie Internationale craint que les autorités polonaises ne continuent à arrêter des gens pour l'exercice non violent de leurs droits fondamentaux. Depuis que la Loi d'amnistie a été votée en juillet 1984, les tribunaux instruisant les infractions graves ont condamné à des peines de prison de deux ou trois mois un certain nombre de personnes pour avoir participé à des démonstrations ou à des cérémonies de dépôt de couronnes à l'occasion de diverses commémorations. Cela a notamment été le cas de Wladyslaw Frasyniuk et de Jozef Pinior, anciens chefs clandestins du mouvement Solidarité à Wroclaw, qui avaient été relâchés en vertu de la Loi d'amnistie. Ils ont tous deux été condamnés, le 31 août, à deux mois de prison pour avoir essayé de troubler l'ordre public après avoir déposé des couronnes pour marquer le quatrième anniversaire de la naissance du mouvement. Tout récemment, Andrzej Gwiazda, ancien leader de ce mouvement, qui avait été interné pendant deux ans et demi, a été condamné à trois mois de prison pour "atteinte à l'ordre public" en participant à un défilé en l'honneur des ouvriers des chantiers navals tués par la police au cours des émeutes provoquées par la pénurie de nourriture à Gdansk en 1970.

Il y a également eu des arrestations de personnes qui avaient exercé leur liberté d'expression en participant à la publication et à la diffusion d'ouvrages indépendants: par exemple, Stanislaw Kotowski, Tadeusz Wypych, Krzysztof Gos, Grzegorz Sendek, Zdzislaw et Jacek Krol. Ils sont actuellement prévenus en attente de première comparution.

A la suite du meurtre du père Popieluszko, six groupes publics de défense des droits de la personne ont été formés par d'anciens activistes en vue de Solidarité et du KOR (Comité de défense des ouvriers), ainsi que par des intellectuels, des étudiants et des ouvriers.

Le 6 novembre 1984, 24 habitants de Wroclaw ont signé une déclaration intitulée "Démarche des citoyens en faveur de la défense des droits de la personne: contre la violence", dans laquelle ils annonçaient qu'ils constituaient un comité non structuré (KOPP) qui fonctionnerait sans enfreindre la loi, enverrait des rapports sur les violations prétendues des droits de la personne aux autorités légales et assurerait l'information du public. Une déclaration du même genre a été faite le 7 novembre par 22 personnes à Krakovie; le 12 novembre, par 14 autres, à Varsovie; le 21 novembre à Walbrzych; le 23 novembre, par 13 personnes à Szczecin; et le 24 novembre, par 32 personnes à Torun.

Ces comités ont immédiatement été dénoncés par Jerzy Urban, porte-parole du gouvernement, qui a déclaré qu'ils étaient illégaux, et les Polonais ont été avertis que tous ceux qui y adhéreraient pourraient faire l'objet de poursuites. Plus tard, des membres des divers comités ont été convoqués au poste de police ou au bureau du chef du parquet pour y être informés qu'ils

seraient inculpés en vertu de l'article 278 du Code criminel (participation ou animation d'organismes illégaux), qui donne lieu à une peine maximum de cinq années de prison.

Amnistie Internationale s'inquiète également du mauvais traitement des détenus en Pologne. C'est ainsi qu'en 1983, elle a reçu de fréquents rapports sur le fait que des membres ou des partisans de Solidarité avaient reçu des coups de matraque en caoutchouc sur la tête, le corps et les jambes, avaient reçu des coups de pied, des coups de poing ou avaient été contraints de passer par les baguettes, c'est-à-dire de courir entre deux rangées de policiers armés de matraques. De plus, la même année, 11 personnes seraient mortes dans des conditions mystérieuses alors qu'elles étaient détenues par la police, ou peu de temps après. La plupart d'entre elles étaient des activistes de Solidarité.

En 1983, neuf personnes ont été condamnées à mort, dont sept pour meurtre. Un diplomate accusé de défection et un universitaire ont tous deux été condamnés à mort in absentia, respectivement pour haute trahison et espionnage. De plus, une condamnation à mort prononcée en 1982 a été confirmée par le tribunal provincial de Lodz. Une autre sentence a été transformée en condamnation à mort en mai 1984, et une condamnation à mort a également été prononcée en décembre 1984. Dans les deux cas, il s'agissait d'un meurtre.

Amnistie Internationale

SECTION CANADIENNE (ANGLOPHONE)

Siège social: 294, rue Albert, suite 204, Ottawa (Ontario) K1P 6E6
tél.: (613) 563-1891 Add. télé.: AMSTY CANAD Telex: 053-3295
Bureau de Toronto: 10 Trinity Square, Toronto (Ontario) M5G 1B1
Tél.: (416) 593-1219 Telex: 06-218542

Avril 1985

Questions suivies par Amnistie Internationale en Roumanie

Pour la Roumanie, les inquiétudes d'Amnistie Internationale ont trait à la persécution de certains groupes, notamment celui des personnes qui voudraient immigrer, des Hongrois ethniques ou des Évangélistes protestants; elle se préoccupe aussi du harcèlement et des mauvais traitements auxquels sont soumis les détenus politiques; de la difficulté d'obtenir un jugement équitable; et de la dureté de la vie en prison pour les personnes qui y sont condamnées. Amnistie Internationale a également noté une augmentation inquiétante du nombre des condamnations à mort. Les exemples suivants permettent de mieux comprendre ces inquiétudes.

Le cas de Dragos Oloieru montre bien la sévérité des restrictions imposées à la liberté d'opinion et d'expression en Roumanie, en dépit du fait que celle-ci a ratifié l'Accord international sur les droits civils et politiques en 1974. Dragos Oloieru sert actuellement une peine de huit ans de prison qui lui a été infligée en 1982 pour "propagande contre l'État socialiste". Il a été arrêté après avoir écrit à des organismes et des journalistes internationaux pour les mettre au courant du traitement auquel il était soumis par ses employeurs et les autorités gouvernementales. Les chefs d'accusation contre lui étaient fondés sur le fait qu'une de ces lettres avait été diffusée par une station de radio étrangère à la fin de 1981.

Oloieru avait déjà passé les années 1959 à 1965 en prison pour avoir enseigné une version non autorisée de l'histoire à ses étudiants. Après sa mise en liberté en 1965, il avait travaillé pendant 15 ans pour une société de transport. Au cours de cette période, il a été soumis à des harcèlement et une surveillance constante des autorités. En 1980, il a perdu son emploi. Il tenta alors d'obtenir réparation des autorités locales et centrales en faisant valoir que son renvoi était injuste. Ces pétitions n'ont, semble-t-il, pas reçu de réponse. En mai 1981, il a déclaré qu'il s'était rendu à Bucarest pour parler au comité central du parti de son

renvoi et des harcèlements qu'il subissait depuis 15 ans, mais les officiels communistes se sont montrés peu disposés à le croire et l'ont en fait menacé. Dans la lettre lue sur les ondes en novembre 1981, Dragos Oloieru déclarait que sans leurs amis et leurs voisins, lui-même et sa famille se trouveraient totalement démunis. Il a été arrêté le 4 décembre 1981 et condamné le 13 janvier 1982 par un tribunal militaire.

Dragos Oloieru est considéré comme un prisonnier d'opinion incarcéré pour l'exercice non violent de son droit à la liberté d'expression. Il a été adopté par un groupe d'Amnistie Internationale à Ottawa. Il est extrêmement difficile d'obtenir des renseignements sur ce genre de cas. Dragos a maintenant la soixantaine et a de sérieux problèmes de santé. Pendant de nombreux mois, on avait perdu sa trace et on pensait même qu'il était mort, compte tenu de son âge, de son état physique et des rigueurs de la vie de prison. Cependant, aux dernières nouvelles, il serait toujours en vie, bien que l'on ne sache rien de son état de santé.

Dinu Virgil Gadea, Corneliu Refic, Ovidiu Podborschi et Petru Marianec, membres du Comité officieux d'organisation de l'Union des jeunes catholiques de Caransebes et de Timisoaru, ont également été adoptés par Amnistie Internationale. Ils avaient adressé une pétition à des représentants de l'Église en leur demandant d'intervenir pour que l'Union des jeunes Baptistes soit réétablie, car celle-ci avait été dissoute par les autorités en 1950.

Avant la Seconde Guerre mondiale il y avait une soixantaine de confessions religieuses actives reconnues en Roumanie, mais en 1948 la "Loi sur les confessions religieuses" n'en reconnaissait plus officiellement que 14 et les soumettait à l'étroite surveillance du département d'État aux affaires religieuses.

Dans leur pétition, les jeunes Baptistes déclaraient qu'une organisation de jeunes Baptistes permettrait de présenter un front uni devant les répressions auxquelles l'État soumettait les croyants qui se heurtaient à la discrimination dans le domaine de l'éducation et de l'emploi et qui étaient soumis par la police à des interrogations, et leur demeure, à des fouilles. Les croyants qui étaient surpris à distribuer des tractes s'étaient souvent faits arrêter, maltraiter et emprisonner.

Peu de temps après avoir présenté leur pétition, Gadea, Refic, Podborschi, Marianec et trois autres signataires ont, semble-t-il, été arrêtés par la police qui les a questionnés et les a menacés d'emprisonnement s'ils persistaient dans leurs exigences. Le 10 août 1983, ils faisaient partie d'un groupe de Baptistes arrêtés après une démonstration publique au cours de laquelle ils portaient des pancartes invitant le gouvernement à cesser de harceler des croyants et à engager un dialogue avec eux. Ils ont été mis en liberté mais de nouveau arrêtés le 15 août, jugés et condamnés dans la même

journée pour avoir fait preuve d'"un comportement parasitique ou anarchique" à Caransebes. Ils ont été condamnés à quatre mois de prison, transformés en six mois, après qu'ils aient interjeté appel.

Amnistie Internationale s'est également efforcée d'obtenir des détails sur les charges relevées contre deux Hongrois ethniques de Miercurea-Ciuc, Laszlo Buzas, un économiste, et Erno Borbely, un professeur de l'enseignement secondaire. Ils auraient été arrêtés en novembre 1982, apparemment en même temps qu'au moins dix autres Hongrois ethniques, après la publication d'un mémoire dans un journal de langue hongroise non officiel, imprimé en Roumanie. Ce mémoire était adressé aux participants de la réunion du CSCE à Madrid. Il déclarait que la minorité hongroise faisait l'objet d'une politique officielle d'assimilation. Bien que la plupart des personnes arrêtées aient été relâchées au bout de quelques jours, on dit que Laszlo Buzas et Erno Borbely ont été condamnés à un maximum de huit ans de prison par un tribunal militaire.

Amnistie Internationale s'inquiète des allégations de mauvais traitements à l'égard de personnes accusées d'infractions de caractère politique, ainsi que du régime rigoureux des prisons. Dans le cas des personnes arrêtées pour avoir tenté de quitter le pays sans autorisation officielle, on a entendu parler de gens attaqués par des chiens de garde et battus par des garde-frontières ainsi que de cas de mauvais traitement et de mise au secret pendant le déroulement des enquêtes. Le régime carcéral serait très dur à cause de la médiocrité de l'alimentation, du manque d'hygiène et de l'insuffisance des soins médicaux. Des prisonniers se verraient parfois refuser le droit de recevoir des visites de parents.

Amnistie Internationale s'inquiète également du recours à la peine de mort. En 1983 la presse roumaine a rapporté un minimum de 12 condamnations à mort, alors qu'à la connaissance d'Amnistie Internationale, il n'y en avait pas eu du tout l'année précédente.

Bien qu'il y ait tout lieu de croire que des peines de mort aient été imposées en 1982 sans qu'il en soit rendu compte dans la presse, les renseignements dont on dispose indiquent maintenant qu'il y a eu une augmentation du nombre de ces condamnations ainsi que du nombre des crimes pour lesquels cette peine est imposée. Six des condamnations signalées par la presse ont été infligées à des meurtriers; les autres ont été imposées pour des infractions dans le domaine économique n'ayant pas entraîné de perte de vie.

Amnistie Internationale
SECTION CANADIENNE (ANGLOPHONE)

Siège social: 294, rue Albert, suite 204, Ottawa (Ontario) K1P 6E6
tél.: (613) 563-1891 Ad. tél.: AMSTY CANAD Telex: 053-3295
Bureau de Toronto: 10 Trinity Square, Toronto (Ontario) M5G 1B1
Tél.: (416) 593-1219 Telex: 06-218542

Avril 1985

Questions suivies par Amnistie Internationale en Espagne

Ce qui préoccupe Amnistie Internationale au premier chef en Espagne, c'est la torture et les mauvais traitements auxquels sont soumis les détenus.

La Constitution espagnole interdit la torture et les traitements ou punitions inhumains ou dégradants, et ces actes sont sanctionnés par le Code criminel. Le Code de procédure criminelle contient une longue liste de garanties pour les détenus, mais la Constitution permet de suspendre certains "droits à garanties" dans le cas d'une enquête sur les activités de "groupes armés et d'éléments terroristes". Cependant, le droit crucial du détenu à une aide juridique pendant son incarcération ne peut être suspendu, encore qu'il puisse être réglementé en droit.

Des allégations de torture continuent à être faites par des détenus incarcérés en vertu de la Loi contre le terrorisme, loi organique 11/80 du 1er décembre 1980. Cette loi couvre une gamme étendue d'infractions comportant des actes de violence contre la personne ou l'État ou d'infractions consistant à excuser publiquement ces actes ou à y participer. Les personnes détenues en vertu de cette loi peuvent être maintenues au secret de trois à dix jours. En vertu de l'article 527 du Code de procédure criminelle, le droit d'accès à une aide légale est sévèrement limité et les détenus ne sont pas autorisés à choisir leur avocat. Celui-ci est toujours désigné de officio par le Collège pertinent.

Amnistie Internationale considère que ces particularités de la loi facilitent les tortures et le mauvais traitement des détenus car le fait de les garder au secret supprime du même coup une garantie importante, celle de l'accès à un avocat au cours de la première phase, si cruciale, de l'enquête de la police. La plupart des cas de torture connus par Amnistie Internationale se sont déroulés dans des postes de police ou de la garde civile. Les juges et le ministère public ont les pouvoirs requis pour rendre visite aux détenus, et leur assurer, par leur présence, une

certaine protection. Mais dans la pratique, ils le font rarement.

Depuis 1980, Amnistie Internationale est informée tous les ans de 25 à 30 allégations, appuyées sur des preuves, de tortures ou de mauvais traitements subis par des personnes incarcérées en vertu des lois contre le terrorisme. Presque toutes ces allégations ont fait l'objet de plaintes judiciaires contre la police ou la Garde civile. Dans certains cas, les plaintes s'appuient sur le témoignage de médecins concernant des blessures dont les caractéristiques concordent avec les accusations de torture. En outre, quatre missions d'Amnistie Internationale ont interrogé des témoins directs tels que camarades de détention, avocats et parents dont le témoignage confirme ces allégations. L'Asociacion pro Derechos Humanos (Association des droits de la personne), la presse, les médecins, les collèges de droit et les commissions des droits de la personne des parlements autonomes du pays Basque et de la Catalogne ont également dénoncé d'autres cas semblables et ont fait enquête sur eux. Amnistie Internationale estime que le résultat de ces enquêtes révèle le recours répété à la torture et aux mauvais traitements.

La torture ou les mauvais traitements semblent avoir pour principal objectif d'obtenir des confessions, même si le détenu revient souvent sur ses déclarations, une fois devant le tribunal. Dans ce cas, le document est mis de côté, et une nouvelle déclaration comportant les allégations de coercition est enregistrée.

En septembre 1980, Amnistie Internationale a publié le Rapport d'une mission d'Amnistie Internationale en Espagne qui décrivait des cas de torture dans ce pays. Le gouvernement n'a fait aucun commentaire en dépit du fait qu'un exemplaire du texte lui avait été envoyé avant sa publication. Les autorités espagnoles répondent habituellement à Amnistie Internationale lorsque celle-ci leur adresse une requête urgente en renvoyant ces demandes de renseignements aux tribunaux responsables des enquêtes mais le gouvernement lui-même n'a effectué aucune enquête publique distincte et de plus grande envergure.

Les tribunaux n'ont pas réagi aux plaintes judiciaires, même lorsque celles-ci s'appuyaient sur des preuves médicales. Fait exceptionnel, en mars 1983, deux agents de police ont été condamnés à Bilbao à dix mois de prison et à dix années de suspension de leurs droits civiques pour avoir torturé un détenu dont le cas est décrit dans le rapport 1980 d'Amnistie Internationale. Outre cette affaire, le procureur principal auprès du tribunal de Bilbao a demandé, en juin 1984, que trois policiers fassent l'objet de poursuites pour avoir torturé et maltraité deux détenus en avril 1979. Amnistie Internationale ne connaît pas d'autres cas de condamnation. Les juges militaires qui détiennent les pouvoirs de décision au stade de l'enquête, n'ont retenu aucune des accusations portées contre la Garde civile.

Le nouveau gouvernement socialiste formé en décembre 1982 a déclaré qu'il conserverait les lois contre le terrorisme. Un projet de loi sur la réforme des droits des détenus à une aide légale a cependant été publié en mars 1983.

Aux termes de ce projet, les personnes gardées au secret ne seraient autorisées ni à être autorisées à avoir accès à une aide légale ni à avoir le droit de désigner un avocat. Celui-ci continuerait à l'être de officio. La loi précise que l'avocat ne peut être présent que comme témoin muet lorsque le détenu fait sa déposition devant la police. Les conditions prévues par ce projet de loi semblent autoriser la police à prendre les dépositions qui lui conviennent lorsqu'un avocat n'est pas présent, avant de permettre au détenu d'avoir accès à une aide légale. En vertu de ce projet, les détenus continueraient donc à être privés, dans la pratique, de toute aide légale, au cours de la période cruciale que constitue l'enquête préliminaire de la police.

Amnistie Internationale a continué à recevoir des allégations de tortures et de mauvais traitements depuis que le nouveau gouvernement est entré en fonctions en décembre 1982. Le ministre de l'Intérieur a déclaré en mars 1983 que bien qu'il n'y ait pas eu de cas de tortures au cours des trois mois qui avait suivi son entrée en fonction et bien que celles-ci ne seraient pas tolérées, il y avait eu plusieurs cas de mauvais traitements. Une mission d'Amnistie Internationale, qui s'est déroulée en mai et juin 1983, a confirmé qu'il continuait à y avoir des exemples de tortures et de mauvais traitements.

La campagne actuelle d'Amnistie Internationale pour l'abolition de la torture a fait une large place aux cas de Joaquin Olano et de José Maria Olarra, respectivement arrêtés en juillet et octobre 1983, qui avaient présenté au tribunal des preuves médicales dûment attestées de tortures et de mauvais traitements. Tous les chefs d'accusation contre Olano ont été abandonnés à la fin de juillet 1984 et Olarra a été remis en liberté sans qu'il ait été inculpé. Les deux allégations de tortures font actuellement l'objet d'une enquête judiciaire du tribunal de San Sebastian.

Amnistie Internationale

SECTION CANADIENNE (ANGLOPHONE)

Siège social: 294, rue Albert, suite 204, Ottawa (Ontario) K1P 6E6
tél.: (613) 563-1891 Ad. tél.: AMSTY CANAD Telex: 053-3295
Bureau de Toronto: 10 Trinity Square, Toronto (Ontario) M5G 1B1
Tél.: (416) 593-1219 Telex: 06-218542

Avril 1985

Questions suivies par Amnistie Internationale en Suisse

En ce qui concerne la Suisse, Amnistie Internationale s'inquiète de l'emprisonnement des objecteurs de conscience qui refusent de faire leur service militaire.

L'article 81 du Code criminel militaire suisse prévoit que tous les objecteurs de conscience doivent être emprisonnés. En février 1984, les électeurs suisses ont rejeté une proposition en faveur de l'adoption, par la Suisse, d'une solution de remplacement civile au service militaire. En dépit du résultat négatif du référendum, le parlement suisse a demandé au Conseil fédéral "de trouver une solution juridique qui permettrait de décriminaliser l'objection de conscience".

Amnistie Internationale s'est employée à obtenir la mise en liberté de six objecteurs de conscience en 1984. Deux prisonniers, Stéphane Bender et Jean-Luc Ferrière, avaient refusé de faire leur service en invoquant leur foi déclarée en la non violence. Bender a commencé à purger une peine de huit mois le 16 juillet 1984. La peine de Ferrière, qu'il avait commencé à purger le 2 avril 1984, a été ramenée à sept mois à la suite d'un appel. Dans les deux cas, les tribunaux ont fait valoir que, dans l'un et l'autre cas, deux hommes avaient défendu le principe de l'adoption d'un service civil de remplacement et qu'en conséquence, leurs objections contre le service militaire avaient été exprimées en termes moraux non reconnus par la loi sans compter que cette défense reposait également sur des objectifs politiques.

Amnistie Internationale

SECTION CANADIENNE (ANGLOPHONE)

Siège social: 294, rue Albert, suite 204, Ottawa (Ontario) K1P 6E6
tél.: (613) 563-1891 Ad. tél.: AMSTY CANAD Telex: 053-3295
Bureau de Toronto: 10 Trinity Square, Toronto (Ontario) M5G 1B1
Tél.: (416) 593-1219 Telex: 06-218542

Avril 1985

Questions suivies par Amnistie Internationale en Turquie

Dans le cas de la Turquie, Amnistie Internationale continue à s'inquiéter, comme elle le fait depuis plusieurs années, de l'emprisonnement des prisonniers d'opinion, des tortures et des mauvais traitements systématiques et généralisés infligés aux prisonniers politiques, ainsi que de l'imposition de la peine de mort et de son exécution. Amnistie Internationale craint également que les difficultés éprouvées par les avocats pour voir leurs clients incarcérés et pour préparer leur défense, ainsi que l'utilisation de dépositions au tribunal qui auraient été obtenues par la torture, risquent de mettre en cause l'équité des procès dans les tribunaux militaires.

On ignore ce qu'est actuellement le nombre exact des prisonniers politiques en Turquie. Le 1er août 1984, un porte-parole du gouvernement a déclaré à Agence France Presse que 7 500 prisonniers politiques étaient détenus dans des prisons militaires. Ce chiffre ne comprend cependant pas les prisonniers politiques dont le procès est terminé et qui purgent leur peine dans des établissements civils; il ne comprend pas non plus les personnes qui n'ont pas encore été inculpées mais qui sont détenues en vertu de la Loi martiale qui permet de tenir quelqu'un au secret dans un poste de police pendant 45 jours.

Bien que les élections de novembre 1983 aient ramené au pouvoir en Turquie un gouvernement civil, la Loi martiale continue à être appliquée dans 34 des 67 provinces et un état d'urgence existe dans neuf autres. Les infractions de caractère politique continuent à être jugées par des tribunaux militaires, encore que des tribunaux spéciaux chargés de la sécurité de l'État aient été créés pour s'occuper de ce genre d'infraction lorsque la loi maritale ne sera plus en vigueur.

Les autorités turques baptisent habituellement tous les prisonniers politiques du titre de "militants extrémistes" ou de "terroristes". Bien qu'un grand nombre des détenus politiques actuels aient été inculpés de crimes de violence, Amnistie Internationale sait qu'il y en a des centaines qui, à ses yeux, ne sont que des prisonniers d'objection, incarcérés pour leurs activités ou convictions politiques ou religieuses non violentes, en violation des droits à la liberté d'expression et à l'association qui ont été établis par la Convention européenne des droits de l'homme à laquelle la Turquie est partie. Il s'agit de membres de l'Association turque de la paix, du Parti des ouvriers turcs, du Parti des ouvriers socialistes turcs, du Parti de l'ouvrier et du paysan turc, du Parti communiste turc, du TOB-DER, de l'Association des enseignants et de l'IGD, association progressiste de la jeunesse. De nombreux journalistes, éditeurs, écrivains, traducteurs et universitaires ont été poursuivis en vertu de l'article 142 du Code criminel turc pour avoir "fait de la propagande communiste", simplement à cause de la part prise par eux à la publication de documents exprimant des opinions politiques de gauche. Près de 1 500 syndiqués passent en jugement à cause de leurs activités syndicales légitimes. Bien que les leaders de la DISK, la Confédération des syndicats progressistes, aient été remis en liberté, leur procès, qui a débuté en décembre 1981, se poursuit et avec la participation à ce procès de syndicats affiliés à la DISK, le nombre total des défendants est maintenant de 1 474.

Certains des prisonniers d'opinion adoptés par Amnistie Internationale sont des Kurdes inculpés d'activités "séparatistes". Le refus des autorités turques de reconnaître l'existence de la minorité ethnique kurde et les interdictions de l'utilisation de la langue kurde ou de toute manifestation d'une identité culturelle kurde a entraîné, longtemps avant le coup d'État organisé par les militaires en 1980, la création d'un grand nombre de groupes kurdes différents, dont certains ont eu recours à la violence et d'autres ont travaillé de manière pacifique à la conservation de la langue et de la culture kurdes et à la reconnaissance officielle de leur ethnie. Les autorités turques n'ont fait aucune distinction entre les groupes qui utilisent la violence pour parvenir à leurs fins et ceux qui ne recommandent ni ne pratiquent cette violence, et les prisonniers kurdes appartiennent aujourd'hui aux deux catégories.

Les autres personnes considérées comme des prisonniers d'opinin par Amnistie Internationale sont celles qui sont accusées en vertu de l'article 163 du Code criminel turc d'essayer de modifier le caractère laïc de l'État turc. Beaucoup d'entre elles appartiennent à des sectes islamiques, mais en juin et juillet 1984 et de nouveau en décembre de la même année, Amnistie Internationale a été informée de l'emprisonnement de Témoins de Jehovah, dont 23 ont été condamnés à des peines de quatre à six ans et huit mois d'incarcération pour leurs activités religieuses pacifiques.

Avant et après le coup d'État de 1980, Amnistie Internationale a entendu

diverses allégations selon lesquelles des personnes incarcérées pour infractions de caractère politique avaient été torturées et, dans certains cas, n'avaient pas survécu à ces tortures. D'après le nombre élevé de comptes rendus verbaux et écrits accumulés au cours des années et d'après les renseignements fournis par les autorités turques elles-mêmes en réponse à ces questions, Amnistie Internationale est parvenue à la conclusion qu'en Turquie, la torture est un phénomène aussi répandu que systématique. Amnistie Internationale est convaincue que toutes les personnes détenues dans ce pays courent le risque d'être torturées et que rares sont les prisonniers qui ne sont pas soumis à une forme ou une autre de mauvais traitements. Les autorités turques se sont entêtées à nier le recours systématique à la torture, et soutiennent que toutes les plaintes à ce sujet font l'objet d'une enquête et que lorsque quelqu'un a effectivement été torturé, les personnes responsables sont poursuivies. Elles publient de temps à autre des chiffres officiels sur les enquêtes qui ont eu lieu, les poursuites intentées, les condamnations et les acquittements, mais Amnistie Internationale connaît de nombreux cas de tortures qui ont donné lieu à des plaintes, exrpimées très souvent par des défendants devant le tribunal au cours de leur procès, qui ne semblent n'avoir été suivis d'aucune enquête, sous quelque forme que ce soit. Amnistie Internationale continue à entendre des allégations de torture et estime que l'ensemble des informations qu'elle détient montre bien que la torture demeure une forme courante d'intervention dans la plupart des postes de police turcs et que les mauvais traitements auxquels sont soumis les prisonniers sont tout aussi fréquents dans les prisons militaires. A cet égard, il est bon de noter que les Témoins de Jehovah détenus à Ankara en juin et juillet 1984 auraient été torturés et que ces derniers mois, la presse turque elle-même contenait des comptes rendus de tortures auxquelles auraient été soumis des douaniers détenus pour des activités présumées de contrebande à Kapikule, sur la frontière Bulgare. Ces accusations ont été portées par le ministre des Finances et des Douanes, M. Vural Arikan, qui a par la suite perdu son poste. Le fait qu'il n'y ait pas que les prisonniers politiques à être torturés se trouve confirmé par d'autres renseignements fournis à Amnistie Internationale au fil des ans, au sujet de la torture de criminels de droit commun pendant les interrogatoires.

Alors qu'il n'y en avait pas eu depuis 1972, les exécutions ont repris en Turquie un mois après le putsch militaire, et à ce jour, 50 personnes ont été exécutées, dont 27 pour avoir participé à des assassinats politiques. Il y a plus de 400 condamnés à mort et dans 60 cas environ, la procédure judiciaire est terminée et l'on attend plus que la ratification du Parlement turc pour exécuter la sentence. Amnistie Internationale est totalement opposée à la peine de mort, en quelque circonstance que ce soit, car elle va à l'encotre du droit à la vie et du droit de ne pas être soumis à un châtiment cruel, inhumain et dégradant; aussi l'organisation a-t-elle souvent rappelé aux autorités turques que leur pays est la seule nation d'Europe occidentale à avoir procédé à des exécutions au cours de ces dernières années, alors que la tendance en Europe de l'Ouest est de plus en plus à l'abolition totale de la peine de mort.

AMNESTY INTERNATIONAL
SECTION CANADIENNE (de langue anglaise)

Avril 1985

Amnesty international et l'U.R.S.S.

Amnesty international s'inquiète de l'emprisonnement en U.R.S.S. d'un grand nombre de prisonniers de conscience - y compris de ceux internés de force dans les asiles psychiatriques - pour avoir exercer pacifiquement leurs droits. Nous nous inquiétons aussi des mauvais traitements que subissent ces personnes dans les prisons, les camps de travail punitif et les asiles psychiatriques et du recours à la peine de mort. Amnesty international s'occupent d'environ 400 personnes traitées comme prisonniers de conscience ou pouvant l'être, mais l'organisme croit que leur nombre est bien plus élevé.

Une dure campagne contre la dissension (droits de la personne nationaux et religieux) a mené à l'adoption récente de modifications à la législation en Union soviétique. En septembre 1983, une nouvelle loi (paragraphe 188-3 du code pénal russe) était adoptée en vue d'imposer des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans aux prisonniers trouvés coupables de "désobéissance volontaire" envers l'administration de leur prison ou de leur camp de travail punitif. En décembre 1983, Amnesty international faisait

connaître son inquiétude devant le dépôt de cette loi en soulignant le fait que ses termes se prêtent à un interprétation arbitraire et que les prisonniers n'ont que peu d'occasions d'avoir recours à une aide juridique. Depuis janvier 1983, Amnesty international a appris que 12 prisonniers de conscience avaient reçu des peines supplémentaires pendant qu'ils était emprisonnés dans les camps de travail punitif pour criminels. L'organisme craignait qu'ils n'aient été emprisonnés à la suite de procès peu conformes aux normes internationales de justice, un bon nombre d'entre eux ayant été jugés à huis clos à l'intérieur même de l'institution pénale. Nous ignorons s'ils ont eu accès à un avocat de leur choix. Amnesty international s'inquiète du fait que le paragraphe 188-3 mette davantage les prisonniers de conscience à la merci d'un réemprisonnement injustifiable.

Par ailleurs, en septembre 1983, le "statut de surveillance administrative des prisonniers libérés" était modifié de manière à donner à la milice locale le pouvoir d'imposer une surveillance indéfinie à certains anciens prisonniers de conscience sans autorisation préalable d'un procureur. En octobre 1983, les peines infligées à ceux qui violent les règles de surveillance étaient portées à un

maximum de trois ans d'emprisonnement, sans avertissement officiel préalable. Amnesty international croit que la nouvelle loi prive les prisonniers de conscience libérés de garanties juridiques nécessaires contre le harcèlement et les met à la merci d'un réemprisonnement arbitraire.

Nous savons que cent sept citoyens soviétiques ont subi un procès pour avoir pacifiquement exercer leur droit à la liberté d'expression. Certains furent condamnés pour "diffamation anti-soviétique" à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans, mais plus de la motié d'entre eux furent accusés du délit encore plus grave "d'agitation et de propagande anti-soviétiques" et condamnés à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 12 ans et d'exil intérieur. Ces deux accusations sont contraires au droit à la liberté d'expression proclamé dans le Pacte international relatif aux droits civiques et poliques que l'U.R.S.S. ratifiait en 1973. Aucun de ceux accusés de tels délits ont été acquittés en 1983, d'après ce que nous en savons. Les accusations sont portées contre les partisans des droits de la personne et des droits à la religion, ainsi que contre des citoyens de républiques non soviétiques qui, par exemple, sont accusés d'écrire ou de dessiner selon leur tradition nationale ou de s'opposer à la politique du gouvernement soviétique. Les lois

définissant la liberté d'expression servaient également à punir des individus qui avaient formé des groupes officieux dont l'activité, bien que légale, était désaprouvée par les autorités. Cela incluait huit membres d'un groupe officieux visant à établir un climat de confiance entre l'U.R.S.S. et les États-Unis fondé en juin 1982. Des membres du groupe officieux de surveillance de l'Acte d'Helsinki, formé pour surveiller l'application des dispositions relatives aux droits de la personne, ont également été emprisonnés.

Mykola Rudenko et Vasyl Stus sont deux exemples de citoyens soviétiques détenus pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression; tous deux ont été adoptés par des groupes canadiens d'Amnesty international. L'écrivain Mykola Rudenko est membre du groupe soviétique d'Amnesty international et le premier président du groupe ukrainien de surveillance de l'Acte d'Helsinki, fondé en novembre 1976. Il était arrêté le 5 février 1977 et condamné à Kiev, le 1er juillet, à une peine d'emprisonnement de 7 ans dans un camp à "régime sévère" et à 5 ans d'exil intérieur sous l'accusation "d'agitation et de propagande anti-soviétiques" (article 62-1 du code criminel ukrainien). Ayant terminé sa peine d'emprisonnement, M. Rudenko se trouve actuellement en exil dans la région autonome de Gorno-Altaisk, près de la frontière

de la Mongolie, et doit être libéré en février 1989. Les conditions d'emprisonnement et d'exil sont aggravées par son âge - M. Rudenko est né en 1920 - et sa santé - il souffre d'une maladie cardiaque, d'une hernie inguinaire et d'une blessure à la colonne vertébrale subie pendant la Seconde guerre mondiale. Vasyl Stus, né en 1938, est un poète ukrainien bien connu et un partisan des droits de la personne et des droits nationaux. Il fut d'abord arrêté en 1972 sous l'accusation "d'agitation et de propagande anti-soviétiques" et condamné à 5 ans dans un camp de travail punitif et à 3 ans d'exil intérieur. Alors qu'il était encore en exil, M. Stus s'est joint au groupe de surveillance ukrainien de l'Acte d'Helsinki et en est devenu un membre actif à son retour à Kiev. M. Stus était arrêté à nouveau le 14 mai 1980 et condamné, à Kiev le 2 octobre, à une peine de 10 ans d'emprisonnement dans un camp à "régime sévère" et à 5 ans d'exil intérieur, sous l'accusation "d'agitation et de propagande anti-soviétiques" (article 62 du code criminel ukrainien). La duretée de cette peine découle en partie du fait qu'il était un récidiviste. L'état de santé de M. Stus est inquiétant car il souffre, entre autres, d'ulcères d'estomac, causés par son emprisonnement antérieur, et de faiblesse cardiaque.

Les membres de tous les groupes religieux d'Union soviétique sont soumis à l'emprisonnement pour l'exercice de droits définis dans la Déclaration relative à l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion et les croyances. Les Églises qui sont interdites en Union soviétique, dont l'Eglise unie (catholique grecque d'Ukraine), les Témoins de Jéhovah et les Églises non inscrites baptiste, pentecostale, adventiste, catholique de Lithuanie et Hare Krishnas font l'objet d'intolérance. Certains de leurs membres ont été emprisonnés. Evgeny Nikoforovich Pushkov en est un exemple; il est né en 1940 et est un violoniste de talent ainsi qu'un pasteur de la branche "dissidente" de l'Église baptiste. Les Baptistes "dissidents" n'acceptent pas les restrictions de l'État applicables à l'activité religieuse. Evgeny Pushkov subi en ce moment une peine d'emprisonnement de 8 ans et un exil intérieur pour avoir "outrepasser les droits du citoyen sous le couvert de cérémonies religieuses" (accusation souvent appliquée aux dirigeants de congrégations non inscrites); pour avoir "organiser une activité troublant l'ordre public ou participer activement à celle-ci" (accusation souvent appliquée à ceux qui participent à des sermons en plein air, des mariages, des processions religieuses, etc.); pour avoir "résister à un

policier de la garde populaire".

Les autorités soviétiques poursuivent et emprisonnent des citoyens qui cherchent à exercer leur droit à quitter le pays ou cherche à émigrer sans autorisation officielle. En 1983 par exemple, six jeunes Estoniens qui ont tenté de traverser la mer Baltique dans des canots pneumatiques, ont été accusés de "sortie illégale". Ils étaient condamnés à 3 ans d'emprisonnement. D'autres personnes, d'origine juive, allemande ou russe, ont été accusées "d'agitation et de propagande anti-soviétiques" pour avoir plusieurs fois demandé la permission d'émigrer. Les Tartares de Crimée continuent de se battre pour avoir le droit de retourner dans leur patrie en Asie centrale soviétique, d'où ils ont été déportés en masse en 1944. Trois personnes ont été emprisonnées en 1983 pour avoir défendu ce droit.

Les cas susmentionnés indiquent que la plupart des prisonniers soviétiques de conscience connus d'Amnesty international ont été emprisonnés en vertu d'articles de lois soviétiques qui restreignent l'exercice de droits fondamentaux de la personne garantis par des lois internationales. Certains prisonniers soviétiques de conscience, adoptés par Amnesty international, ont cependant été condammés à des peines d'emprisonnement sous des accusations criminelles qui

n'ont rien à voir avec l'exercice de leurs droits. Amnesty international considère ces personnes comme des prisonniers de conscience parce qu'il est clairement prouvé que l'accusation criminelle portée contre elles était fausse et qu'elles avaient été jugées pour des raisons politiques liées à l'exercice non violent de leurs droits. Au cours des dernières années, une accusation criminelle souvent utilisée lors des procès de prévenus est celle de "parasitisme". Depuis 1980, Amnesty international a eu connaissance de plus de 20 cas semblables. La loi invoquée est l'article 209-1 du code pénal soviétique, "intention criminelle d'échapper à l'application d'une décision relative à l'agencement du travail et à la fin d'une existence parasitique", qui s'applique aux citoyens se dérobant à un travail socialement utile et ayant une adresse fixe. Un autre article de la loi peut servir à poursuivre des adultes en bonne santé qui vivent d'un revenu non gagné et qui se déplacent entre diverses zones de population au moins trois fois pour éviter un travail socialement utile. Il s'agit de l'article 209 du code pénal russe qui interdit le vagabondage et la mendicité. Des lois identiques existent dans les autres républiques de l'Union. La vigueur de la loi contre le parasitisme découle du fait que, selon la constitution de l'U.R.S.S., le travail est un

droit et une obligation des citoyens en bonne santé.

En février 1983, Amnesty international publiait un document intitulé, "Abus politique de la psychiatrie en U.R.S.S.", dans lequel on décrivait en détail les cas de 110 personnes internées dans des institutions psychiatriques soviétiques au cours des cinq années précédentes pour avoir exercer pacifiquement leurs droits. Il y était analysé les procédures facilitant l'internement injustifié de dissidents et on y citait les cas signalés de mauvais traitements, y compris les coups infligés par le personnel de l'hôpital et l'administration de drogues désorientantes à fortes doses sans les mesures correctives nécessaires. On y décrit aussi les pressions appliquées aux prisonniers de conscience pour qu'ils renoncent à leurs croyances et les punitions infligées s'ils refusaient de le faire. Algirdas Statkevichius et Valery Tyurichev sont deux exemples de personnes internées dans des asiles psychiatriques. Algirdas Statkevichius est un médecin qui a fait campagne pour les droits individuels et nationaux dans sa patrie, la Lithuanie, et qui s'est joint, en automne 1979, au groupe lithuanien de surveillance de l'Acte d'Helsinki. Arrêté le 14 février 1980, M. Statkevichius n'a pas assisté à son procès, qui a eu lieu à Vilnius les 8 et 11 avril, sous prétexte qu'un comité psychiatrique l'avait

déclaré "schizophrène et irresponsable". Le tribunal a décidé d'envoyer M. Statkevichius dans un hôpital psychiatrique spécial (H.P.S.) pour y subir un traitement obligatoire et, à l'heure actuelle, il est détenu pour une période indéfinie à l'H.P.S. de Tashkent. Valery Tyurichev fut interné contre sa volonté à l'hôpital psychiatrique de Smolensk après avoir écrit un article dénonçant la politique économique et avoir demandé l'autorisation d'émigrer. Après que son épouse et lui aient perdu leur emploi en 1981, ils allèrent à Moscou en novembre où ils manifestèrent sur la Place rouge. Ils portaient des pancartes où étaient inscrits les mots suivants: Helsinki - Belgrade - Madrid - Nil". Ils furent arrêtés sur le champ et renvoyés à Dnepropetrovsk. Valery était arrêté à nouveau en mars 1981 et interné dans un asile psychiatrique.

En février 1983, la Société des psychiatres et des neurologues de l'Union - organisme officiel des membres de ces professions en U.R.S.S. - se retirait de l'Association mondiale de psychiatrie (A.M.P.), cinq mois avant le septième congrès de l'Association à Vienne. Lors d'une réunion antérieure, ayant eu lieu à Hawaii en 1977, l'Association condamnait l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques. Depuis le sixième congrès, rien n'indique que les autorités soviétiques ont sérieusement enquêtés sur les abus

déclarés de la psychiatrie pour en éliminer les pratiques corrumpues. Les personnes ou les membres de groupes officieux à l'intérieur du pays qui ont étudié les cas d'abus psychiatrique et qui ont tenté de faire connaître les résultats de leur enquête ont été emprisonnés ou persécutés. La plus grande partie des témoignages sur l'abus politique de la psychiatrie depuis le sixième congrès provient du travail effectué par ces personnes. Nombre d'entre elles appartiennent à la "commission de travail chargée d'enquêter sur l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques", un groupe officieux formé à Moscou en 1977. En trois ans d'existence, le groupe a produit 24 bulletins d'information dans lesquels il est question de 70 cas d'abus politique de la psychiatrie et il a enquêté sur 260 autres cas. La portée et l'exactitude du travail de la commission étaient accentuées par l'aide que lui apportèrent deux psychiatres et un avocat de Moscou. En février 1981, les six membres actifs de la commission, y compris le psychiatre Anatoly Koryagin, étaient tous arrêtés. Les six membres subissent actuellement des peines allant jusqu'à 12 ans d'emprisonnement et d'exil intérieur sous des accusations de "diffamation anti-soviétique" et "d'agitation et de propagande anti-soviétiques".

Amnesty international se préoccupe aussi des rapports qu'elle reçoit faisant état des mauvais traitements infligés aux prisonniers de conscience dans les prisons, les camps de travail punitif et les asiles psychiatriques, ainsi que des mauvaises conditions de détention dans les camps de travail punitif.

Les rapports officiels indiquent qu'au moins 24 personnes ont été condamnées à mort en 1983 et qu'au moins 8 personnes ont été exécutées, mais Amnesty international croit que le nombre véritable des peines de mort est beaucoup plus élevé.

Amnesty international et le Royaume-Uni

Amnesty international s'inquiète surtout des procédures judiciaires dans les causes politiques en Irlande du Nord.

Amnesty international s'inquiète du fait que les procédures utilisées dans les tribunaux dits "Diplock" en Irlande du Nord puissent ne pas être conformes aux normes internationales relatives à un juste procès. Aux termes de l'article 7 de la loi des mesures d'urgence (Irlande du Nord) de 1978, un procès devant un tribunal "Diplock" se déroule sans jury. Le juge est investi des fonctions du jury appelé à juger des faits présentés et il "soupèse" les preuves dans un cadre juridique bien moins strict que lors de procès habituels. La plupart des accusations portées devant un tribunal "Diplock" se fondent uniquement sur des confessions qui peuvent avoir été obtenues par des méthodes oppressives, ce qui permet de mettre en doute leur véracité.

Le cas de Michael Culbert illustre bien cette préoccupation. Travailleur social de Belfast, Michael Culbert était arrêté en 1978 et accusé en 1979 du meurtre d'un policier et d'appartenir à l'armée républicaine d'Irlande. Après son arrestation, il fut interrogé de nombreuses fois mais n'a pas été maltraité physiquement. Il fut allégué qu'il avait fait une confession orale (non signée) et ce fut la

seule preuve déposée contre lui. Il nia avoir fait une telle confession et affirma qu'à l'époque de cette prétendue confession il était totalement désorienté à la suite d'interrogatoires continus, d'un manque de sommeil et de l'obligation de rester debout pendant de longs interrogatoires. (La police a nié le fait qu'il ait été obligé de rester debout.) Lors de son procès devant un tribunal spécial quelques mois plus tard, en octobre 1979, le seul point débattu était l'admissibilité de cette prétendue confession orale. Le tribunal a jugé que la confession était admissible, l'a accusé de meurtre et d'appartenance à l'armée républicaine d'Irlande et le condamnait à l'emprisonnement à vie.

Amnesty international s'inquiète également d'un certain nombre d'éléments de poursuite pratiqués dans les cas des informateurs en Irlande du Nord. Mis ensemble les facteurs suivants permettent de douter de la qualité de la preuve dans de tels cas:

- De nombreux prévenus ont été accusés uniquement sur le témoignage non corroboré d'anciens complices.

- Alors que le droit britannique interdit comme preuve un témoignage obtenu "en échange de certains avantages accordés par une autorité", dans quelques cas d'informateurs, un tel

témoignage a été accepté comme preuve, témoignage obtenu de personnes à qui l'on avait offert l'impunité pour des délits graves.

- Certains de ces témoins avaient été détenus pendant de longues périodes - plus d'un an - avant le procès, la police avait ainsi eu le temps d'influencer indûment leur témoignage.

- Alors que dans un procès normal les juges doivent avertir les jurés du danger de condamner l'accusé à partir d'un tel témoignage, dans les tribunaux "Diplock" de l'Irlande du Nord, il n'y avait aucun juré et le juge n'avait que lui-même à "avertir".

En 1983, Amnesty international a fait part de ces préoccupations au défunt Sir George Baker, un juge britannique nommé par le gouvernement pour enquêter sur l'application de la loi de 1978 des mesures d'urgences en Irlande du Nord. Le rapport Baker, publié en avril 1984, ne tient cependant pas compte des critiques exprimées par Amnesty international.

Amnesty international et les États-Unis d'Amérique

Amnesty international s'inquiète de l'augmentation dangereuse du nombre des exécutions aux États-Unis. En 1984, 21 prisonniers étaient exécutés, portant à 32 le nombre de personnes exécutées depuis 1976. Amnesty international se préoccupe également des allégations de poursuites motivées par la politique ou le racisme et de procédures qui, de l'avis de l'organisme, ont des répercussions sur l'équité des procès dans de tels cas. En dernier lieu, Amnesty international a reçu plusieurs allégations voulant que des prisonniers aient été maltraités par des gardiens de prison.

En 1976 prenait fin un moratorium de 10 ans suspendant les exécutions. La Cour suprême des États-Unis rendait une décision selon laquelle la peine de mort pour meurtre est constitutionnelle si elle est imposée sous certaines conditions. En 1972, la Cour suprême avait annulé toutes les peines de mort en donnant comme raison que les lois de la plupart des États, comme elles s'appliquaient à l'époque, violaient la constitution américaine. Depuis cette date, 38 États ont adopté des modifications aux lois relatives à la peine de mort et le nombre des prisonniers condamnés à mort a continuellement augmenté. Au 20 décembre 1984, 1 464 prisonniers ont été condamnés à mort, le chiffre le plus élevé

enregistré aux États-Unis. Dans la plupart de ces cas, les moyen de recours aux appels sont épuisés et les avocats prévoient une augmentation continue des exécutions à l'avenir.

Aucun prisonnier américain n'a été adopté comme prisonnier de conscience au cours des dernières années, mais Amnesty international a enquêté sur un certain nombre de cas où les personnes accusées de délits criminels allèguent que la véritable raison de la poursuite était politique ou raciale. Tel était le cas d'Eddie Carthan. Ancien maire de Tchula (Mississipi), il fut accusé d'avoir engager deux hommes pour assassiner un rival politique qui fut abattu d'un coup de feu pendant un vol. Eddie Carthan, le premier maire noir élu dans la région en plus de cent ans, a nié l'accusation (qui entraîne une peine de mort si elle est prouvée) et allégué qu'il était la victime d'un conspiration orchestrée par des rivaux politiques blancs. Au moment de son procès, en octobre 1982, il servait déjà deux peines d'emprisonnement pour d'autres accusations qui avaient conduit à sa démission forcée en 1981.

Amnesty international a envoyé un observateur au procès d'Eddie Carthan qui a eu lieu en octobre 1982. Bien qu'il ait été acquitté de l'accusation de meurtre, Amnesty international s'inquiétait de procédures qui, de l'avis de l'organisme, ont

pu avoir des répercussions sur l'équité du procès; en particulier, l'abus possible par la poursuite du processus de "marchandage de peine" par lequel deux témoins, qui avaient tout deux avoué avoir commis le meurtre et à qui on avait offert de généreuses récompenses, dont l'abandon de graves accusations criminelles, en échange de leur témoignage contre Eddie Carthan. L'observateur d'Amnesty international a également découvert que d'autres accusations portées contre Eddie Carthan (coups à un agent de police et deux cas de fraude) dénotaient une poursuite sélective, un jugement discriminatoire et un harcèlement de l'accusé.

Amnesty international a fait part de ces préoccupations au procureur général des États-Unis, en insistant tout particulièrement sur "l'abus apparent du processus de marchandage de peine par la poursuite qui a pu favoriser de faux témoignages et qui serait la preuve d'une discrimination à l'égard d'Eddie Carthan fondée sur des motifs politiques et raciaux". Amnesty international a demandé au procureur général d'examiner les diverses causes touchant l'ancien maire. Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour. Eddie Carthan a été libéré le 13 octobre 1983.

Un autre cas porté à l'attention d'Amnesty international est celui de Leonard Peltier qui a été accusé du meurtre de

deux agents du F.B.I en avril 1977 et condamné à deux peines consécutives d'emprisonnement à vie. La défense a demandé la reprise du procès en s'appuyant sur la découverte de nouveaux documents dans les dossiers du F.B.I., documents qui démontrent que la poursuite a supprimé des preuves qui pourraient disculper Leonard Peltier. Selon la défense, cela inclut l'élimination d'un essai qui prouverait que les douilles trouvées dans la voiture de l'un des agents assassinés ne pouvaient pas provenir de l'arme appartenant à Leonard Peltier. Les préoccupations d'Amnesty international dans ce cas découlent d'allégations selon lesquelles Leonard Peltier aurait été "visé" en raison de sa participation active au mouvement indien américain et selon lesquelles le F.B.I aurait falsifié la preuve afin de s'assurer d'un condamnation. Les préoccupations d'Amnesty international s'aggravaient du fait que le F.B.I avait admis avoir déjà falsifié des preuves pour s'assurer de l'extradition du Canada de Leonard Peltier pour subir son procès en 1977 (preuves qui n'ont pas servi à l'obtention d'une condamnation au cours du procès). Amnesty international a envoyé des observateurs lorsque la cause de Leonard Peltier fut portée en appel en 1983 et lors de la présentation d'une motion sur la preuve pour obtenir une réouverture du procès en 1984. Cette dernière cause doit être

entendue en 1985.

Depuis 1980 Amnesty international a effectué plusieurs enquêtres sur des autorités pénales des États-Unis à la suite d'allégations de mauvais traitements des prisonniers par les gardiens. Les allégations les plus répandues font mention de coups et d'aspertion de gaz lacrymogène dans le visage des prisonniers. Il est également fait mention de brutalité policière envers des prévenus dans les villes à travers tout le pays. Les victimes présumées de mauvais traitements peuvent poursuivre les policiers ou les autorités pénales devant les tribunaux fédéraux pour violation de leurs droits civils (ce qui inclut l'interdiction de recourir à des "traitements cruels et inhabituels"). De telles poursuites ont entraîné dans certains cas le paiement de dommages aux victimes ou l'imposition d'amendes ou de peines d'emprisonnement aux agents condamnés pour mauvais traitements.

Amnesty international et la Yougoslavie

En Yougoslavie, plusieurs problèmes retiennent l'attention d'Amnesty international dont, l'emprisonnement de nombreux prisonniers de conscience, l'absence de justes procès politiques, les allégations de mauvais traitements infligés pendant l'enquête, le traitement des prisonniers gardés au secret, les conditions de détention, l'internement dans des asiles psychiatriques et l'imposition de peines de mort.

En octobre 1983, le Bureau du procureur public faisait état d'une "augmentation négligeable" de délits politiques au cours des six premiers mois de l'année par rapport à la même période en 1982. La plupart des délits étaient des "déclarations verbales" et "commises pour des raisons nationalistes". (Selon les chiffres officiels, dans les premiers six mois de 1982, 268 personnes ont été accusées de délits politiques; le chiffre total pour 1982 s'élevait à 516.)

La constitution yougoslave et le code criminel fédéral sont formulés de telle façon qu'ils contraignent les citoyens dans l'exercice de leur liberté d'expression. La constitution yougoslave de 1974 garantit aux citoyens un certain nombre de droits fondamentaux qui font aussi partie du droit international comme la liberté privée et publique d'expression

(articles 166 et 167). Toutefois, parmi les restrictions qu'elle contient au sujet de l'exercice de ces droits fondamentaux, on trouve ce qui suit:

"Il est interdit à quiconque d'utiliser les droits à la liberté établis dans la présente constitution pour déranger les fondements de l'ordre démocratique de l'autogestion socialiste établi aux termes de la présente constitution." (article 203)

Sont fondées sur ce principe un certain nombre de dispositions législatives dont la formulation imprécise rend possible l'emprisonnement de personnes qui exercent des droits constitutionnels d'une manière que désaprouvent les autorités. Les plus notables de ces dispositions sont celles qui imposent des peines aux "délits verbaux" en Yougoslavie, plus particulièrement l'article 133 du code criminel fédéral qui traite de la "propagande hostile". Dans la pratique, la formulation très imprécise de l'article 133 se prête à bien des interprétations de ce qu'est "une propagande hostile" et, plus précisément, d'une description "diffamatoire et inexacte" des conditions socio-politiques en vigueur dans le pays.

Sherif Asllani et Ivan Pletikosa sont deux exemples de personnes accusées de "délit verbal". Sherif Asllani, un Albanien d'origne, était condamné à quatre ans

d'emprisonnement après avoir été accusé de "propagande hostile". Il était allégué qu'il avait en sa possession un livre écrit pas Enver Hoxha et deux briquets portant la mention "Kosovo Republic". Il rendait visite à son frère dans la région de Bosnia-Hercegovina. Ivan Pletikosa, professeur d'anglais à Zagreb, était condamné à six ans d'emprisonnement en 1982 pour de la "progagande hostile". Dans une descente effectuée à son domicile, la police avait découvert des journaux d'émigrés croates et une lettre écrite mais non postée dans laquelle il déclarait ne pas avoir demandé ces journaux. Les accusations se fondaient sur des observations faites lors de conversations privées au cours desquelles il critiquait le régime politique et économique de la Yougoslavie.

Il semble que le nombre des accusations portées aux termes de l'article 133 a augmenté en 1984, particulièrement dans la région de Bosnia-Hercegovina où des peines allant jusqu'à six ans d'emprisonnement étaient infligées dans 12 cas.

Les rapports entre l'État et certains groupes religieux, surtout les musulmans, les catholiques romains et les orthodoxes serbes, n'ont cessé de se détériorer depuis 1980. Des observateurs bien informés ont généralement attribué cette

détérioration (plus marquée dans le cas de l'Église catholique romaine) à la crainte croissante des autorités devant une source éventuelle d'opposition nationaliste à la suite de la mort du président Tito en mai 1980. Cette crainte semble s'aggraver par les problèmes économiques de la Yougoslavie et par l'éruption récente de manifestations nationalistes dans la population d'origine albanienne de Kosovo, en mars et avril 1981. Il est également suggéré que les autorités craignent l'exemple de puissance et de prestige qu'a l'Église catholique en Pologne, exemple qui pourrait éventuellement encourager l'Église catholique romaine de Yougoslavie à adopter une position plus ferme; ou, dans le cas des islamiques, que le pan-islamisme se révèle une idéologie attrayante auprès des mulsumans de la Yougoslavie.

Les prêtres et les croyants sont accusés de délits criminels. Par exemple, le père Luka Prcela, âgé de 42 ans, a été condamné à cinq ans de prison par le tribunal du districtt de Split en mai 1983, après avoir été accusé d'avoir fait des observations critiques au sujet de la Ligue communiste yougoslave et des chefs politiques au cours de ses sermons. Il a nié à plusieurs reprises avoir fait certaines des déclarations inscrites à l'acte d'accusation et a affirmé que les autres étaient déformées en étant prises hors contexte.

Autre exemple, Edhem Bicakčic, un ingénieur en électricité de 34 ans, a été condamné à sept ans de prison en 1983 pour des "actes contre-révolutionnaires et hostiles inspirés par un parti-pris nationaliste musulman". La peine a été commuée à quatre ans de prison à la suite d'un appel. Edhem était accusé d'avoir organiser et effectuer un voyage en Iran et d'y avoir fait de fausses déclarations au sujet de la situation des musulmans en Yougoslavie.

En ce qui a trait à l'activité nationaliste, les Albaniens se détachent en nombre dans les procès politiques. En 1983, Amnesty international a pris connaissance de 70 procès politiques touchant plus de 230 personnes, la majorité d'entre elles étant des Albaniens de la province de Kosovo. L'activité nationaliste albanienne s'est poursuivie dans la province de Kosovo; elle se traduisait surtout pas la distribution de pamphlets et de slogans appuyant la demande voulant que la province, qui fait partie de la république serbe, reçoivent son propre statut de république au sein de la république socialiste fédérale de la Yougoslavie. Il y a eu cependant des cas de sabotage et quatres bombes ont explosé faisant des dommages mais n'entraînant aucune mort. En juin 1983, les autorités annonçaient que 2 503 personnes avaient été condamnées pour des délits politiques graves et mineurs

dans la province de Kosovo au cours des deux années précédentes et que pendant les neuf premiers mois de 1983, sept groupes illégaux de nationalistes albaniens avait été découverts et 130 de leurs membres arrêtés.

Naim Bujupi et Zenal Kadrijaj sont deux exemples de personnes accusées "d'activité nationaliste". Naim Bujupi, un instituteur de 34 ans, était accusé "d'activité contre-révolutionnaire minant l'ordre social". Il est Albanien de la province de Kosovo. Il était accusé d'organiser les manifestations de ses élèves et de composer des slogans. Bujupi était arrêté après avoir fait des observations favorables sur les slogans des manifestants nationalistes tels que "Kosovo Republic", "Améliorer nos conditions" et "Relâcher nos camarades emprisonnés". Zenal Kadrijaj, un étudiant de 27 ans et un Albanien, était condammé à cinq ans de prison en juin 1984 pour avoir fait partie "d'une association à des fins d'activité hostile". Au moment de son procès, il était accusé d'être un membre du "Mouvement en faveur de la république albanienne de Yougoslavie". Il était allégué qu'il avait distribué des publications hostiles et rédigé des slogans "hostiles", ainsi qu'organisé des manifestations "hostiles".

Amnesty international se préoccupe aussi de l'internement forcé de prisonniers de conscience dans les asiles

psychiatriques bien que la pratique soit peu répandue. En juin 1983, Amnesty international écrivait aux autorités pour soulever les cas de cinq personnes internées dans des asiles psychiatriques pour l'exercice non violent de leur droit à la liberté d'expression. Milisav Zivanovic, par exemple, se trouve dans un asile psychiatrique depuis 1976, après qu'il ait protesté contre le fait que les jugements des tribunaux n'étaient pas respectés et que les autorités étaient corrompues. Il a subi un harcèlement et a eu de la difficulté à trouver un emploi après avoir annulé son inscription à la Ligue communiste en 1950. En 1976, il aidait un ami à intenter une poursuite civile. Après avoir écrit des lettres de protestation aux autorités, il était accusé de "ternir la réputation de l'État". Ni Milisav ni sa famille n'ont pu assister à son procès et il fut défendu par un avocat nommé par le tribunal. Amnesty international s'inquiète du fait qu'il ait été interné de force dans un asile psychiatrique depuis 1976 pour avoir exercer sans violence son droit à la liberté d'expression.

Amnesty international s'inquiète des mauvais traitements infligés aux détenus lors des interrogatoires. La plupart des allégations de mauvais traitement de détenus reçues par Amnesty international touchent la province autonome de Kosovo

et s'appliquent à la période suivant la poussée de manifestations nationalistes par les Albaniens en mars et avril 1981. Amnesty international se préoccupe également de rapports sur les mauvaises conditions de détention dans certaines prisons et surtout sur le traitement infligé aux prisonniers mis au secret.

En 1983, Amnesty international a appris la violation de normes internationales d'un juste procès dans un bon nombre de procès politiques. Cela comprenait les restrictions imposées au public lors des délibérations, le refus des tribunaux de permettre la présentation de preuves et la difficulté pour la défense de faire comparaître des témoins.

Amnesty international a appris qu'on avait infligé 10 peines de mort en 1983, neuf pour meurtre et une pour une activité terroriste ayant causé des blessures à un certain nombre de personne et des dommages matériels.

APPENDICE «EURO-12»

DÉCLARATION

DU

COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE EN ROUMANIE

qui s'ajoute au
témoignage oral de
Laszlo Hamos

au nom du
Comité des droits de la personne en Roumanie

devant le
Sous-comité du commerce international
du
Comité des finances
Sénat américain

au cours des audiences tenues

SUR LA RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DE MAINTENIR L'EMBARGO
APPLICABLE À LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE,
ET DE PROLONGER L'EMBARGO
EN VERTU DE LA LOI SUR LE COMMERCE 1974.

Comité des droits de la personne en Roumanie
Code Postal «J»
Station Gracie
New York, New York 10028

(212) 289-5488

Le 8 août 1984

DECLARATION

Monsieur le président, le Comité sur les droits de la personne en Roumanie remercie l'éminent Sous-comité d'avoir organisé ces audiences afin de tenir le public au courant de la situation concernant les droits de la personne en Roumanie. Les violations flagrantes des droits de la personne dans ce pays doivent continuer de faire l'objet d'un examen public, en raison des événements survenus l'année dernière.

C'est la neuvième année consécutive que le Comité des droits de la personne en Roumanie, dont je me fais le représentant, témoigne devant le Sous-comité. Dans le passé, nous vous avons donné un exposé détaillé de la campagne systématique que mène le gouvernement roumain en vue de détruire l'identité culturelle de la minorité hongroise du pays (2,5 millions) en l'empêchant de préserver sa langue, sa culture, ses traditions et ses convictions religieuses. Cette campagne intensive vise à dénationaliser les minorités et à les contraindre à s'assimiler à la majorité.

L'année dernière, nous vous avons cité en exemple plusieurs cas alarmants et précis pour illustrer comment le gouvernement roumain, outre le contrôle envahissant qu'il exerce sur tous les aspects de la vie communautaire--du monopole qu'il exerce sur toutes les activités organisées--a eu de plus en plus recours, ces dernières années, à des tactiques de terreur: arrestations, brutalités, emprisonnements, interrogatoires, disparitions mystérieuses, exil et traitement psychiatrique forcé, afin d'intimider une minorité de plus en plus hostile. Au cours des douze derniers mois, monsieur le président, les actes de ce genre se sont intensifiés, les détentions arbitraires, les brutalités de la police secrète et les disparitions inexpliquées devenant réalité courante, et déprimante, pour les Hongrois--notamment les intellectuels et les prêtres--en Roumanie. Plus important encore, monsieur le président, c'est la première fois en neuf ans de témoignages que nous avons la triste tâche de faire état de plusieurs décès qui demeurent «inexpliqués» ou qui sont survenus à la suite de mauvais traitements et de tortures infligés par la police secrète.

Les publications clandestines
signalent les abus commis a l'égard des droits de la personne

L'année dernière, nous avons soulevé le cas de la revue «samizdate» hongroise Ellenpontok (Counterpoints), dont 10 numéros au total avaient été publiés en Roumanie entre décembre 1981 et janvier 1983. Nous avons également fait état de l'élimination de cette revue et des attaques brutales et autres actes de vengeance perpétrés par les autorités roumaines à l'égard de ses jeunes éditeurs. Les autorités ont peut-être réussi à supprimer cette revue courageuse mais ont été incapables de l'empêcher de continuer à jouer son rôle vital par d'autres moyens.

Le 20 mai 1983, soit quatre mois après la parution du dernier numéro de Counterpoints, un autre groupe était créé. Dans le premier numéro qu'il publiait (Annexe, p. A-1), le groupe annonçait «la création, en Transylvanie, de l'agence de presse officieuse des Hongrois de Transylvanie, la Presse hongroise de Transylvanie» et déclarait en outre que la «brutalité bien connue des autorités roumaines obligeait les éditeurs de cette nouvelle agence de presse à mener leurs activités sous le couvert de l'anonymat et à faire preuve d'une extrême prudence pour protéger leurs sources.»

La Presse hongroise de Transylvanie a pleinement respecté son engagement, à savoir de fournir «des renseignements fiables et détaillés sur le régime de terreur qui règne à l'heure actuelle en Roumanie» (ibid.). Depuis sa création jusqu'au 12 juillet 1984, le groupe a publié 62 communiqués numérotés et datés contenant des rapports internes, souvent d'observateurs directs, des dernières mesures de répression utilisées par le régime Ceausescu contre les 3,5 millions de personnes appartenant à des groupes minoritaires (qui comprennent, outre les Hongrois, un très grand nombre d'Allemands, d'Ukrainiens, de Juifs, de Serbes, de Grecs, et autres), et contre la population en général.

Vous trouverez aux annexes «A» à «F» des traductions anglaises, classées par sujet, de ces documents révélateurs. Nous les portons à votre attention, monsieur le président, puisqu'elles constituent le témoignage direct le plus éloquent et le plus authentique qui soit des pratiques cruelles auxquels a eu recours le régime Ceausescu, cette dernière année seulement, à l'endroit des minorités.

La discrimination persistante dans le systeme scolaire

La discrimination institutionnalisée dans le système scolaire constitue un des principaux moyens utilisés par le gouvernement roumain pour s'attaquer aux minorités du pays. Comme nous l'avons montré au cours de témoignages passés devant le Sous-comité, les statistiques officielles révèlent que le nombre d'étudiants autorisés à suivre des cours donnés en hongrois a diminué de façon radicale au cours des trois dernières décennies. C'est en 1959 que le gouvernement roumain a commencé à procéder à l'élimination des écoles hongroises. Depuis cette année-là, les écoles hongroises indépendantes ont été systématiquement rattachées aux écoles roumaines pour devenir de simples sections qui, à leur tour, ont été progressivement éliminées. Les autorités ont employé la même tactique à l'égard des écoles d'enseignement supérieur; dès mars 1959, on assistait à la prise de contrôle forcée de l'université indépendante hongroise Bolyai, à Kolozsvar (Cluj-Napoca) par son pendant roumain, l'Université Babes.

Aujourd'hui, les autorités roumaines sont sur le point d'achever le processus entamé. D'après le communiqué no 14 (1984) de la Presse hongroise de Transylvanie (la «PHT»), le ministère roumain de l'Éducation (Annexe, p. A-5) a ordonné, le 4 avril 1984, que le terme hongrois «Bolyai» soit supprimé du nom de l'université. Les auteurs du rapport de la PHT concluent que, en se

fondant sur l'expérience passée, cette mesure constitue «un signe évident que les autorités roumaines ont l'intention de supprimer complètement le hongrois de l'enseignement supérieur, à Kolozsvar» (ibid).

D'autres cas récents viennent corroborer cet argument. En juillet 1983, le ministère de l'Éducation ramenait de 25 à 15 (Communiqué no 2 de la PHT du 15 juillet 1983; Annexe, p. A-2), le nombre déjà discriminatoire d'étudiants autorisés à se spécialiser en hongrois à l'Université de Kolozsvar. De plus, les 23 diplômés qui avaient obtenu une spécialisation en hongrois cette année «ont été obligés d'accepter des postes d'enseignants à l'extérieur de la Transylvanie, loin des régions où l'on parle le hongrois. Au lieu d'enseigner le hongrois à des personnes dont la langue maternelle était le hongrois, ils devaient enseigner diverses langues étrangères à des Roumains. Les autorités ont agi ainsi en dépit du fait qu'il existe une grave pénurie d'enseignants hongrois en Transylvanie» (ibid.).

L'affectation systématique de Hongrois, c'est-à-dire de diplômés d'universités et d'écoles de métier, à des postes à l'extérieur de leurs collectivités est une pratique utilisée depuis longtemps pour briser la cohésion des collectivités hongroises. On envoit des Hongrois dans des régions roumaines et des Roumains dans des districts hongrois. Par conséquent, les Hongrois sont déracinés et leurs enfants n'ont pas la possibilité de fréquenter des écoles hongroises. Plus important encore, les Hongrois sont privés de médecins, d'avocats et d'autres professionnels parlant leur propre langue.

Cette pratique--le fait d'affecter des enseignants hongrois à des écoles roumaines--non seulement viole les droits des enseignants concernés, mais est directement liée aux efforts déployés en vue de supprimer les écoles offrant encore des cours en hongrois. D'après les éditeurs de la PHT, cette nouvelle mesure «constitue un changement de méthode. Alors que, dans le passé, les autorités essayaient de limiter le nombre de cours donnés en hongrois en manipulant l'effectif des classes dans les écoles locales, elles accélèrent maintenant le processus d'assimilation forcée en limitant le nombre d'enseignants hongrois disponibles» (Annexe, p. A-2).

Même si les étudiants hongrois réussissent à être admis dans les écoles d'enseignement supérieur, leur origine constitue une source constante de danger qui peut être lourde de conséquences. Voici un exemple récent: dix étudiants de l'École des Beaux-Arts de Kolozsvar (Cluj-Napoca) ont été interrogés par la police secrète; deux d'entre eux ont été renvoyés, après qu'on eût déterminé qu'ils «entretenaient des liens avec des citoyens de Hongrie,» et... laissaient les idéaux hongrois, occidentaux influencer leur travail, «niant ainsi les valeurs de la culture socialiste roumaine» (Communiqué no 28 de la PHT du 6 juin 1984; Annexe, p. A-6).

Le réveil des animosités ethniques et des sentiments chauvinistes

Les oppresseurs cherchent, traditionnellement, à promouvoir un sentiment de nationalisme afin de détourner l'attention des problèmes immédiats; la crise économique de plus en plus grave qui sévit en Roumanie a fait ressortir, avec virulence, un nationalisme de la pire espèce et des sentiments de haine contre les «envahisseurs barbares», c'est-à-dire la minorité hongroise. Cette façon d'étiqueter les Hongrois est utilisée fréquemment et de plus en plus ouvertement dans les publications sanctionnées par l'État. Des ouvrages «érudits» écrits par des gens visiblement qualifiés comme le frère même du dictateur roumain (voir: Annexe p. A-12)--essaient de prouver la supériorité des Roumains sur les Hongrois. Le caractère odieux de ces efforts, outre leur malhonnêteté intellectuelle, réside surtout dans le fait qu'ils visent à calomnier et à dénigrer délibérément les êtres inférieurs (les minorités nationales), en canalisant l'hostilité du public et des autorités.

Les cas relevés récemment et où l'on utilisait des diatribes aussi primitives sont beaucoup trop nombreux et compliqués pour être analysés en détail. Toutefois, il importe de reconnaître que ces ouvrages ne sont pas l'oeuvre d'extrémistes isolés; ils représentent plutôt le point de vue des dirigeants du parti communiste. Citant le cas d'un représentant extrêmement virulent de cette école de pensée, la Presse hongroise de Transylvanie signale dans un rapport que:

> «Les vues ultra-nationalistes exprimées par (Ion) Lancranjan représentent les principes politiques quasi unanimes du Parti communiste roumain. Cette évidence se reflète dans le fait que, par la suite, le parti a permis à Lancranjan de publier un article encore plus extrémiste dans lequel il qualifie le peuple hongrois de fasciste.» (Communiqué no 3 de la PHT du 3 août 1983; Annexe, p. A-8).

Le même communiqué fait état d'un ouvrage publié en mars 1983 et qui s'intitule Elucidation of Facts (Fapte Dir Umbra, Bucharest: The Political Press):

> «Cet ouvrage constitue une tentative abominable visant à façonner un raisonnement idéologique destiné à finalement priver de leurs droits les Hongrois vivant en Roumanie. Des descriptions de ces individuels figurent dans l'ouvrage et visent à faire paraître les Hongrois de Transylvanie, aux lecteurs sans défiance, comme un groupe étranger et hostile, une sorte de cinquième colonne hongroise, soit l'ennemi par excellence... L'ouvrage décrit un passé où les Hongrois étaient les perpétuels bellicistes. Pour ce qui est de l'avenir, il représente les Hongrois réclamant la restitution de leurs droits--comme une menace à la paix et à la stabilité mondiales (cp. 141-142). Aussi absurde ou insensé que ce raisonnement puisse paraître, il doit être pris au sérieux car il exprime les visées idéologiques d'un régime décidé à humilier

physiquement et spirituellement des millions de personnes, régime d'oppression qui n'a pas d'égal en Europe.» (Annexe, p. A-8)

Un autre ouvrage récent, cette fois-ci un roman intitulé Deception (Ademenirea, Cluj-Napoca: Dacia Press, 1983) de Romulus Zaharia,

«est remplit de signes révélateurs qui l'identifient au régime qui afflige la Roumanie d'aujourd'hui. Il n'est pas étonnant que ces signes soient reconnaissables puisque c'est le parti qui a lui-même ordonné plusieurs remaniements afin d'intensifier les insinuations qui y figurent, d'autant plus qu'il s'agissait en premier lieu d'un travail fait sur commande. Nous pouvons entretenir bien des doutes sur cet ouvrage; toutefois, il y a une chose dont nous pouvons être certains: ce sont les dirigeants du parti, les plus responsables (si l'on peut ainsi qualifier les dirigeants du Parti communiste roumain) qui ont commandé ce «roman a clef». Cet ouvrage constitue une nouvelle étape vers la création de l'hostilité envers les Hongrois de Transylvanie jetant les bases idéologiques qui entraîneront leur éventuelle supression.» (Communiqué no 23 de la PHT du 24 novembre 1983; Annexe, p. A-11)

Actes de brutalité, emprisonnement, disparitions et assassinats d'individus appartenant a des groupes minoritaires

Pour rendre sa campagne d'assimilation forcée encore plus efficace, le gouvernement roumain a souvent recours au harcèlement, à l'intimidation et à d'autres mesures coercitives pour s'attaquer aux personnes appartenant à des groupes minoritaires. Les Hongrois vivent constamment sous la menace de persécutions, car ils savent qu'elles peuvent être utilisées contre eux s'ils essaient le moindrement d'affirmer leurs droits culturels, s'ils refusent d'accepter qu'on réprime ces droits, ou de participer activement à une campagne de réduction de ces droits, ou, tout simplement, à cause du fait qu'ils soient Hongrois. Ces tactiques qui font appel à la force sont celles qu'emploie la célèbre police secrète roumaine, la Securitate.

Plusieurs cas récents sont résumés ci-dessous:

. Géza Palfi, curé de Székelyudvarhely (Odorheiu Secuiesc), a été arrêté le 25 décembre 1983 par la Securitate après avoir prononcé, la veille de Noël, un sermon dans lequel il critiquait modérément le fait que, en Roumanie même le jour de Noël était considéré comme un jour de travail obligatoire. «Il a été battu à coup de pied pendant plusieurs heures. Il a eu le foie éclaté, des côtes fêlées et les reins endommagés» (Communiqué no 10 de la PHT du 21 mars 1984; Annexe, p. A-17). A la suite de ces blessures, il a été hospitalisé jusqu'à son décès, en février. Il était âgé de 43 ans. D'après le certificat de décès de la Securitate, il serait mort d'un «cancer du foie», cause officielle de son décès. Evidemment, il est inconcevable d'intenter des

poursuites judiciaires contre les agresseurs. Le Révérend Palfi a été enterré le 15 mars 1984.

. Arpad Visky, 44 ans, acteur, théâtre hongrois de Sepsiszentgyorgy (Sfintul Gheorghe) a été arrêté sans aucune raison apparente le 24 février 1983 (Annexe, pp. A-18 à A-22). On l'a accusé de «porter atteinte aux intérêts de la Roumanie, du peuple roumain et du régime socialiste» et de «distribuer de la propagande hostile» (communiqué no 5 de la PHT du 1er septembre 1983). Le 7 août 1983, Visky fut jugé et condamné à cinq ans d'emprisonnement par un tribunal militaire de Bucarest. A ce jour, il a purgé plus de 18 mois de sa peine dans une prison de Bucarest.

. Erno Borbély, 32 ans, enseignant du niveau secondaire, et Katalin Biro, ingénieur en construction âgée de vingt ans environ, ont été arrêtés le 23 novembre 1982 après que leurs maisons de Csikszereda furent perquisitionnées (Miercurea Ciuc) (Annexe, pp. A-23 à A-27). On ne connaît pas les accusations qui ont été portées contre eux, sauf qu'ils ont été jugés en secret, à Bucarest, en février ou mars 1983. D'après certains renseignements non confirmés, Borbély a été condamné à six ans d'emprisonnement pour «trahison»; nous ne savons pas si Biro a été condamnée ou si on lui a accordé une peine avec sursis. De toute façon, ils sont disparus six mois après leur arrestation. Leur sort a peut-être été précipité par le fait qu'on les soupçonnait de faire sortir clandestinement du pays des pamphlets anti-hongrois (voir annexe, p. A-7), et parce qu'ils avaient «exprimé une indignation devant la réaction des autorités à l'égard des pamphlets, qui témoignait presque d'une solidarité avec les auteurs de ceux-ci... et que les deux avaient dit croire que les pamphlets avaient été préparés avec la participation du Service de sécurité roumain» (Communiqué no 6 de la PHT du 2 septembre 1983; Annexe, p. A-24).

. Laszlo Buzas, dessinateur de Csikszereda (Miercurea Ciuc), a été arrêté le 23 mars 1983 après une série d'interrogatoires policiers qui ont commencé le 22 novembre 1983, soit le jour précédant l'arrestation d'Erno Borbely et de Katalin Biro (Annexe, pp. A-24 à A-27). C'est un de leurs amis et on croit que son cas est lié aux accusations portées contre eux. Il a été condamné à six années d'emprisonnement pour «trahison». Au cours de son interrogatoire, il a été sévèrement torturé, «et ses ongles furent arrachés» (Annexe, p. A-27).

. Béla Pall, professeur de mathématiques au niveau secondaire, à Ditro (Ditrau) a été arrêté le ou vers le 30 avril 1983, dès son retour d'un voyage tout à fait légal en Hongrie (Annexe, pp. A-28 et A-40). Il a été condamné en novembre 1983, mais on ne sait pas sous quels chefs d'accusation. On sait également qu'il est détenu à Bucarest, présumément dans le pavillon psychiatrique d'un hôpital de prison. Dans les années 50, Pall avait rédigé des tracts dans lesquels il critiquait l'élimination des services d'enseignement offerts aux Hongrois. Depuis ce temps-là, il a été constamment harcelé, enfermé dans des institutions psychiatriques à plusieurs reprises et finalement forcé à prendre une retraite anticipée.

. D'après un article de la Presse hongroise de Transylvanie (publication no 13 de la PHT du 12 avril 1984; Annexe p. A-29), cinq autres Hongrois ont disparu de Csikszereda (Miercurea Ciuc). Des maisons ont été perquisitionnées à Marosvasarhely (Tirgu Mures) les 25 et 26 octobre 1983 (Annexe, p. A-30). Parmi les accusés se trouvait Zsolt Galfalvi, éditeur d'une revue littéraire hongroise. On cherchait à trouver des pièces à conviction et des renseignements au sujet des éditeurs de la Presse hongroise de Transylvanie.

. Le révérend Istvan Tokes, professeur de théologie au séminaire théologique protestant a été renvoyé en novembre 1983 (Annexe, p. A-31). Le 24 mai 1984, il a également été relevé de ses fonctions d'évêque adjoint de Kolozsvar (Cluj-Napoca), et d'éditeur de la publication Reformatus Szemle (Reformed Review) (Annexe, p. A-35). On croit que ses mesures faisaient partie d'une campagne menée par les autorités roumaines en vue de se débarasser des dirigeants les plus progressistes de l'Église réformée hongroise, en Transylvanie. Le révérend Istvan Tokes est un professeur reconnu et respecté, et un membre du clergé. Il détient plusieurs doctorats honoraires de grandes universités étrangères.

. Le révérend Laszlo Tokés, fils de Istvan Tokés, et ministre de l'Église réformée hongroise a été banni, en mai 1984, de sa congrégation à Dés (Dej) et envoyé dans le village isolé de Mezoszenpéter (Annexe, p. A-32 à A-35). On l'a accusé de nuire aux relations entre l'Église réformée et l'État roumain. En fait, il était en voie de devenir un des ministres du culte les plus efficaces et les plus estimés de Transylvanie.

. Géza Szocs, poète reconnu et éditeur de la revue samizdate dissoute, Ellenpontok (Counterpoints), continue d'être harcelé (Annexe, pp. A-36 à A-37). Le dernier incident est survenu le 31 décembre 1983, à Nagyvarad (Oradea), où il s'était rendu par le train de Kolozsvar (Cluj-Napoca) son lieu de résidence pour rendre visite à un ami, Lorand Kertész. Tous deux ont été arrêtés dans la gare par la Securitate. Après avoir été détenu pendant trois heures, Szocs a été placé à bord d'un train à destination de Kolozsvar et banni à jamais du territoire de Nagyvarad» (Communiqué no 1 de la PHT du 8 janvier 1984, Annexe, p. A-36).

. Ibolya Szabo, mère de Lorand Kertesz (susmentionné), est décédée des suites d'une attaque cardiaque après plusieurs interrogatoires violents menés par la Securitate (Annexe, p. A-36). Son plus jeune fils, Attila Kertész a été arrêté alors qu'il assitait aux obsèques de sa mère, et a dû subir un interrogatoire de plusieurs heures (Annexe, p. A-37).

. Géza Laposi, enseignant et spécialiste de la culture hongroise, originaire du village de Magyardécse, a disparu il y a trois ans, trois semaines après avoir été interviewé pour une émission diffusée en hongrois pour le compte de la Télévision nationale roumaine (Annexe, p. A-39 à A-40). L'entrevue avait été organisée parce que l'un des principaux groupes d'acteurs du village avait gagné un prix lors d'un festival culturel qui se déroula à l'échelle du pays. Laposi, directeur du centre culturel de la région, jouait

un rôle de premier plan dans la vie culturelle du village. Il a disparu au début de l'hiver; ses restes ont été découverts l'été suivant, dans un marais asséché à la sortie du village. Les Hongrois de Transylvanie sont d'avis qu'il serait encore en vie aujourd'hui si le rôle éminent qu'il jouait dans la vie culturelle hongroise n'avait pas attiré tant d'attention.

. Ferenc Wisky, ancien pasteur de l'Église réformée hongroise, a été obligé de prendre sa retraite et a été banni de son église et de son domicile en avril 1983 (Annexe, p. A-38). «Il jouissait d'une grande popularité auprès des jeunes mais il avait refusé de collaborer avec les autorités et de remplir le formulaire donnant des renseignements sur son travail. Les autorités ont confisqué, en mai, trois cent ouvrages appartenant au Révérend Wisky et à un ami. Il est interrogé régulièrement» (ibid.). Le révérend Wisky a déjà passé de nombreuses années en prison. On craint qu'il soit bientôt arrêté.

. Le 7 février 1983, Sandor Dienes, ministre réformé âgé de 28 ans, a été condamné à deux ans de prison pour avoir participé à la publication de la revue hongroise smizdate Ellenpontok (Counterpoints) (Annexe, p. A-38).

Nouvelles mesures officielles limitant les possibilités d'expression culturelle des minorités

Étant donné que nous avons déjà discuté de la réduction des services d'enseignement offerts aux Hongrois et de la dénationalisation accrue des collectivités hongroises, il n'est pas étonnant de constater que la même politique de répression s'applique également à la vie culturelle des minorités. Voici une série d'exemples récents de cette pratique discriminatoire:

. «Les autorités renvoient systématiquement les journalistes qui, à leur avis, refusent de servir le Parti sans réserve aucune» (Communiqué no 20 de la PHT du 21 novembre 1983; Annexe, p. A-42). Sandor Huszar, rédacteur et Andor Horvath, rédacteur adjoint de l'hebdomadaire culturel hongrois A Hét (The Week), ont été renvoyés pour des motifs futiles et inventés de toutes pièces. En vérité, les autorités cherchaient à éliminer la revue» qui avait non seulement constamment défendu les intérêts des minorités, mais qui, de temps à autres, trouvait le moyen d'exprimer, quoique en termes voilés, la méfiance et le désespoir croissant de la population face au régime de terreur» (Communiqué no 11 de la PHT du 5 novembre 1984; Annexe, p. A-41). Inutile de dire que l'influence morale et culturelle de la revue A Hét a été complètement supprimée.

. Le Comité central du Parti communiste roumain a ordonné la tenue d'une enquête sur les activités de Kriterion Press, maison d'édition roumaine chargée d'assurer la publication d'ouvrages rédigés dans la langue des minorités du pays. Cette décision inquiétante laisse présager la disparition «d'une des principales institutions assurant la protection réelle des intérêts

des minorités de Roumanie». (Communiqué no 6 de la PHT du 10 mars 1984; Annexe, p. A-44).

. On parle beaucoup de renvois imminents au sein de la collectivité intellectuelle des minorités roumaines. Il semblerait que le parti ait compilé une «double liste» d'intellectuels hongrois à partir des critères suivants: «fiabilité idéologique et loyauté envers le peuple roumain» (Communiqué no 12 de la PHT du 5 novembre 1983; Annexe, p. A-49). Pour chaque poste important, il y avait deux noms: un tiré de la «liste des fiables», qui pourrait à n'importe quel moment remplacer le collègue dont le nom figure sur la «liste des noms fiables». Les intellectuels hongrois estiment que le renvoi des deux principaux rédacteurs de la revue A Hét (The Week) n'était que la première manifestation de cette politique.

. En outre, il semblerait que le nombre de personne engagées comme intellectuelles, notamment dans le domaine des arts, sera réduit de 40% en Roumanie. «Cette décision a été accueillie avec appréhension parmi les groupes minoritaires du pays, qui s'attendent à ce que les intellectuels hongrois et allemands soient les premiers à perdre leur emploi.» (Communiqué no 27 de la PHT du 15 décembre 1983; Annexe, p. A-51).

. Les cérémonies et les publications commémorant le centième anniversaire de naissance de Karoly Kos, personnage spirituel et culturel important du XXe siècle pour les Hongrois de Transylvanie, ont été interdites (Annexe, p. A-52). Il semblerait que les autorités roumaines entreprennent d'organiser une campagne contre Karoly Kos--que tous les Hongrois considèrent comme un grand architecte, écrivain et humaniste--en l'accusant d'être un agent de Miklos Horthy (Régent de la Hongrie du temps où le pays était allié de l'Allemagne nazie). A cet égard, Istvan Csurka, écrivain hongrois éminent, écrivait en automne 1983:

> «Si on peut faire disparaître Kos en l'accusant d'être un nationaliste et un complice d'Horthy, la culture hongroise en Roumanie est effectivement en voie de disparition. Si on peut accuser Kos de fascisme... il va sans dire... qu'aucun écrivain hongrois ne peut se sentir en sécurité. Par sa vie, ses actes et ses mots, Kos a servi les idéaux les plus purs, les plus éclairés et les plus nobles en matière d'égalité, de fraternité et d'harmonie du peuple de Transylvanie. Il l'a fait en tant que Hongrois. S'il est interdit d'imprimer le nom de Kos en Roumanie, il est donc interdit d'être Hongrois.» (Annexe, p. A-53)

. Une autre grande figure culturelle hongroise a subi le même sort en Roumanie. Toutes les cérémonies et les publications commémorant le deux centième anniversaire de naissance de Sandor Korosi Csoma, Hongrois de Transylvanie, en même temps lettré, explorateur et auteur du premier dictionnaire tibétain-anglais, ont été interdites (Annexe, p. A-54). En avril 1984, la Securitate a détenu et maltraité des résidents de Csomakoros (Chiurus), lieu de naissance de Korosi-Csoma, afin de les intimider et de les

empêcher d'accueillir des visiteurs au vilage à l'occasion de l'anniversaire. Par conséquent, «le 12 avril et les jours qui ont suivis, Csomakoros donnait l'impression d'être une ville déserte, alors que les habitants n'osaient pas sortir de chez eux» (Communiqué no 20 de la PHT du 18 avril 1984; Annexe, p. A-55).

. Le régime Ceausescu utilise plusieurs tactiques d'assimilation contre les Hongrois de Roumanie, dont celle qui consiste à les isoler de leur famille en Hongrie. Cet isolement se manifeste sous diverses formes. Les Hongrois sont intellectuellement et spirituellement isolés en partie à cause des restrictions sévères qui sont imposées au nombre d'ouvrages et de revues qui peuvent être importés de Hongrie et parce que les ouvrages hongrois que transportent avec eux les visiteurs et les citoyens qui regagnent la Roumanie sont systématiquement confisqués. Les victimes de perquisitions de plus en plus fréquentes sont habituellement dépouillées de leurs ouvrages hongrois, par la police secrète, même s'il n'existe aucune preuve compromettante. Les Hongrois de Roumanie sont également isolés physiquement. Les autorités roumaines limitent de plus en plus les contacts entre les Hongrois de Transylvanie et ceux qui vivent en Hongrie. Le décret/loi 255 (1974), qui interdit l'hébergement de citoyens non roumains dans des maisons privées, sauf s'il s'agit de proches parents, a évidemment été adopté à cette fin. De tous les citoyens de Roumanie, ce sont les Hongrois qui ont de loin le plus d'amis et de parents à l'étranger (c'est-à-dire en Hongrie).

Ces contacts, aussi légitimes soient-ils, sont constamment qualifiés d'actes de nationalisme anti-roumains. Ils font donc l'objet de surveillance par la Securitate. Citons à titre d'exemple un cas récent: des excursions à bicyclette organisées par des jeunes pour visiter des sites intéressants en Transylvanie ont été arbitrairement suspendues par les agents de la police secrète en raison de la «présence, dans le groupe, de quatre citoyens de Hongrie... ce qui aurait pu donné lieu à de «l'agitation chauviniste»» (Communiqué no 9 de la PHT du 1er octobre 1983; Annexe, p. A-56).

. Un autre exemple récent est la fermeture arbitraire des points de passage transfrontaliers entre la Roumanie et la Hongrie pendant les heures de pointe au début des vacances (Communiqué no 13 de la PHT du 7 novembre 1983; Annexe, p. A-57).

. Une fois en Roumanie, les Hongrois sont mal accueillis par les autorités. Il existe certains points de vente en Roumanie où, sur présentation d'un passeport, les visiteurs d'autres pays peuvent acheter des produits alimentaires non accessibles aux citoyens roumains. «Le 1er novembre 1983 les autorités ont émis une nouvelle directive secrete interdisant la vente des marchandises en question aux titulaires de passe-port hongrois.» (Communiqué no 14 de la PHT du 8 novembre 1983; Annexe, p. A-58).

Mesures administratives reléguant les minorités au statut de citoyen de deuxieme ordre

. Depuis la fin des années 50, la Roumanie a constamment cherché à diminuer l'importance de la présence d'un grand nombre de Hongrois à l'intérieur de ses frontières. Citons à titre d'exemple la redivision envisagée des districts du comté de Kovaszna (Covasna), habité surtout par des Hongrois. En assignant les divers districts aux comtés environnants, le caractère ethnique du comté de Kovasza sera perdu, et «la ville de Sepsiszentgyorgy (Sfintul Gheorghe), dont la majorité des habitants sont Hongrois, perdra son statut de chef-lieu» (Communiqué no 19 de la PHT du 15 avril 1984; Annexe p. A-59).

. La suppression forcée du bilinguisme constitue un des principaux problèmes qui afflige la minorité hongroise de Roumanie. Bien que ce pays soit considéré comme un État multinational comprenant d'importants groupes minoritaires--un fait qui a des conséquences indéniables d'après la loi internationale applicable à ces minorités--le Roumain est la seule langue tolérée à tous les paliers du gouvernment, dans les tribunaux, au cours des célébrations de mariage et même sur les panneaux de signalisation. On peut citer de nombreux autres exemples, sans même mentionner la grave pénurie de services d'enseignement offerts aux Hongrois dans leur langue maternelle. Les derniers à être privés de l'utilisation de leur langue maternelle sont ceux qui travaillent dans le secteur des services, en Transylvanie, comme les chauffeurs de taxi, les vendeurs et les employés d'hôtel. «On leur a ordonné «de ne pas employer la langue hongroise)». (Communiqué no 23 de la PHT du 26 avril 1984; Annexe, p. A-59).

Conclusion

Pour terminer, monsieur le président, je voudrais signaler que les efforts intensifs déployés par le gouvernement roumain au cours de la dernière année pour assimiler les Hongrois de Transylvanie, par les violations flagrantes des droits de la personne que je viens de vous décrire, justifient entièrement la suppression du statut de la nation la plus favorisée. Il faut transmettre à ce gouvernement répressif un message clair et précis, à savoir que ce sous-comité, ce Congrès, ce pays ne toléreront pas de telles violations des ententes internationales et du respect fondamental de l'homme.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Council for the Release of Ukranian Political Prisoners:

Olha Zawerucha, Chairperson.

From the Canadian Council of Churches:

Bonnie Green, Staff Support, Helsinki Working Group.

From Amnesty International:

Brian Cameron, Acting Executive Director;

Martha Aksim, Coordination Officer;

John Clifford, Inter-Governmental Organizations Coordinator;

Josée Normandin, Member of Administrative Board (Francophone Section);

Carol Card, Member of the Parliamentary Coordination Group.

From the Hungarian Human Rights Foundation:

Stephen Tokes, Coordinator;

Attila Tijray;

Georges Megyeri;

Peter-Paul Siro;

Geza Biro.

Du «Council for the Release of Ukranian Political Prisoners»:

Olha Zawerucha, président.

Du Conseil canadien des églises:

Bonnie Green, personnel de soutien, groupe de travail d'Helsinki.

D'«Amnisty International»:

Brian Cameron, directeur exécutif suppléant;

Martha Aksim, agent de coordination;

John Clifford, coordinateur des organismes intergouvernementaux;

Josée Normandin, membre, conseil d'administration (section francophone);

Carol Card, membre, groupe chargé de la coordination parlementaire.

De la «Hungarian Human Rights Foundation»:

Stephen Tokes, coordinateur;

Attila Tijray;

Georges Megyeri;

Peter-Paul Siro;

Geza Biro.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Wednesday, May 1, 1985

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le mercredi 1er mai 1985

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on

Human Rights in Eastern Europe

of the Standing Committee on External Affairs and National Defence

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Droits de la personne en Europe de l'Est

du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

RESPECTING:

Order of Reference relating to Human Rights in Eastern Europe

CONCERNANT:

Ordre de renvoi ayant trait aux droits de la personne en Europe de l'Est

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25319–1

SUB-COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS IN EASTERN EUROPE OF THE STANDING COMMITTEE ON EXTERNAL AFFAIRS AND NATIONAL DEFENCE

Chairman: Reginald Stackhouse

Vice-Chairman: Fred King

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE EN EUROPE DE L'EST DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: Reginald Stackhouse

Vice-président: Fred King

MEMBERS/MEMBRES

Roland de Corneille
David Kilgour
Alex Kindy
David Orlikow
Andrew Witer—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Sous-comité

William C. Corbett

Clerk of the Sub-committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 1, 1985
(3)

[*Text*]

The Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe of the Standing Committee on External Affairs and National Defence met at 4:08 o'clock p.m., this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Sub-committee present: David Kilgour, David Orlikow, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

In Attendance: *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Roger Hill, Research Advisor.

Witness: *From the Canadian Jewish Congress*: Martin Penn, Director, Canadian Committee for Soviet Jewry.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference relating to Human Rights in Eastern Europe. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, April 30, 1985, Issue No. 1*).

Martin Penn made a statement and answered questions.

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That the document entitled—"The Position of Soviet Jewry, Human Rights and the Helsinki Accords 1985"—submitted by the Canadian Jewish Congress, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "EURO-13"*).

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That the document entitled—"Report on the Continued Violations of the Helsinki Final Act in Soviet Occupied Latvia"—submitted by Canadian Committee for Human Rights in Latvia, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "EURO-14"*).

On motion of David Kilgour:—*Ordered*,—That the document entitled—"Submission to the Human Rights Sub-committee"—submitted by the Ottawa Estonian Society, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "Euro-15"*).

At 4:49 o'clock p.m., it was agreed,—That the Sub-committee do now proceed *in camera*.

The Sub-committee began consideration of guidelines for a draft report.

At 5:18 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 1er MAI 1985
(3)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'Est du Comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale se réunit, ce jour à 16 h 08, sous la présidence de Reginald Stackhouse (*président*).

Membres du Sous-comité présents: David Kilgour, David Orlikow, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Aussi présent: *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur*: Roger Hill, conseiller en matière de recherche.

Témoin: *Du Congrès juif canadien*: Martin Penn, directeur, «*Canadian Committee for Soviet Jewry*».

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi relatif aux droits de la personne en Europe de l'Est. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 avril 1985, fascicule nº 1*).

Martin Penn fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que le document intitulé «*Position of Soviet Jewry, Human Rights and the Helsinki Accords 1985*», présenté par le Conseil juif canadien, figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «EURO-13»*).

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que le document intitulé «*Report on the Continued Violations of the Helsinki Final Act in Soviet Occupied Latvia*», présenté par le «*Canadian Committee for Human Rights in Latvia*», figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «EURO-14»*).

Sur motion de David Kilgour, *il est ordonné*,—Que le document intitulé «*Submission to the Human Rights Sub-Committee*», présenté par l'«*Ottawa Estonian Society*», figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir appendice «EURO-15»*).

A 16 h 49, *il est convenu*,—Que le Sous-comité siège désormais *à huis clos*.

Le Sous-comité entreprend l'étude des idées directrices en vue d'un projet de rapport.

A 17 h 18, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

William C. Corbett

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Wednesday, May 1, 1985

• 1605

The Chairman: The meeting of the Subcommittee on Human Rights in Eastern Europe of the Standing Committee on External Affairs and National Defence will resume its consideration of its order of reference concerning human rights in eastern Europe. Today we are privileged to hear from representatives of the Canadian Jewish Congress. I will turn to Mr. Martin Penn.

Mr. Martin Penn (Director, Canadian Committee for Soviet Jewry, Canadian Jewish Congress): Thank you, Mr. Chairman. On behalf of the Canadian Committee for Soviet Jewry of the Canadian Jewish Congress, we welcome this opportunity to present in brief the particular status of the Jewish community of the Soviet Union.

As I am sure people are aware, the remnant of European Jewry, the community behind the boundaries of the Soviet Union, which numbers somewhere about 2.5 million Jews, has lived in deprivation since World War II. There are no opportunities in the Soviet Union for Jews to practise, to observe, to study, or to learn about their religion, culture, or history; no official mechanism or unofficial mechanism is permitted.

In the past number of years the Soviet Union has recognized the right of Jews to be repatriated to their homeland, Israel, and through the period of the 1970s it allowed large numbers of Jews to apply for, and some to be granted, exit visas. For various reasons, and often without being given a reason, Jews are denied the right to be repatriated and to be reunified with their families. The Soviet Union has made it very clear that the Jewish community is in fact a hostage to détente: as relations between East and West will improve or slacken off, so will the number of exit visas be permitted. In 1979 we saw 51,000 Jews leave the Soviet Union. We saw in 1984 only 986. This is notwithstanding the fact that we are well aware of close to 400,000 Jews who have taken the first step in attempting to emigrate, that of requesting an invitation from a member of their families.

The "refusenik" community, those Jews denied exit visas, of whom there are estimates that they may number as many as 40,000 or 50,000 people, many of whom are now waiting for 12, 14, and 16 years, living in a state of limbo, living as non-persons within the Soviet Union . . . when you are refused the right to leave you lose your job, you are denied access to academic institutions, you are denied any rights of a Soviet citizen, denied in fact even medical treatment. There are children who have grown up in refusal and have known no other status.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mercredi 1er mai 1985

Le président: Le Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'Est relevant du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale reprend l'étude de son ordre de renvoi relatif aux droits de la personne en Europe de l'Est. Nous avons aujourd'hui l'honneur de recevoir le Congrès juif canadien en la personne de son représentant, M. Martin Penn.

M. Martin Penn (directeur, Comité canadien pour les Juifs soviétiques, Congrès juif canadien): Merci, monsieur le président. Au nom du Comité canadien pour les Juifs soviétiques du Congrès juif canadien, nous sommes heureux de pouvoir vous expliquer quel est le statut particulier de la communauté juive en Union soviétique.

Comme on le sait certainement, ce qui reste des Juifs européens, c'est-à-dire la communauté qui réside derrière les frontières de l'Union soviétique et qui se chiffre à environ 2.5 millions de Juifs, vit dans la disgrâce la plus complète depuis la Deuxième Guerre mondiale. L'Union soviétique ne permet aucunement aux Juifs de pratiquer ni d'observer leur religion, ni même d'étudier ou d'apprendre leur culture ou leur histoire; aucun mécanisme officiel ou officieux ne le leur permet.

Depuis un certain nombre d'années, l'Union soviétique reconnaît aux Juifs le droit d'être rapatriés vers leur mère patrie, Israël; au cours des années 70, elle a permis à un grand nombre de Juifs de demander un visa de sortie, et elle en a accordé à un certain nombre d'entre eux. Mais pour diverses raisons, et souvent sans qu'on veuille leur en fournir une, les Juifs se voient refuser le droit d'être rapatriés et d'être réunis à leur famille. L'Union soviétique a fait comprendre très clairement que la communauté juive est en fait l'otage de la détente: en effet, au fur et à mesure que les relations entre l'Est et l'Ouest s'amélioreront ou se détérioreront, le nombre de visas de sortie accordés augmentera ou diminuera, selon le cas. En 1979, 51,000 Juifs ont quitté l'Union soviétique; en 1984, ce chiffre atteignait seulement 986. Et pourtant, nous savons fort bien que près de 400,000 Juifs ont franchi la première étape dans le processus d'émigration, c'est-à-dire qu'ils ont demandé à un membre de leur famille de les inviter.

La collectivité des refusés, *refuseniks*, c'est-à-dire les Juifs à qui l'on a refusé le visa de sortie et dont le nombre atteint, d'après les estimations, quelque 40,000 ou 50,000, attendent maintenant, pour bon nombre d'entre eux, depuis déjà 12, 14 et même 16 ans, et vivent dans un état de non-existence, puisqu'ils sont des non-entités en Union soviétique: en effet, lorsque l'on vous refuse le droit de quitter l'Union soviétique, vous perdez votre emploi, vous n'avez plus accès aux institutions d'enseignement, vous perdez tous vos droits de citoyens soviétiques, et l'on va même jusqu'à vous refuser tout traitement médical. Il existe des enfants qui ont toujours vécu dans cet état de «refusé» et n'ont jamais connu autre chose.

[*Texte*]

Anti-Semitism in the Soviet Union has become all-pervasive. One reads day in and day out, in the Soviet media, attacks on the State of Israel, attacks on Zionism, attacks on the Jewish people, portraying Jews as an anti-Soviet element, portraying Jews as a fifth column within the Soviet state. They use all the standard stereotypes that are unfortunately all too familiar to us in this 20th century to vilify the Jewish community. Perhaps most horrendous of late, we have seen an attempt in the Soviet media to link the Jews, the Zionists, with the Fascists, with the Nazis, to blame the Jews for the holocaust, to indicate that there was Zionist support for the Nazis. One must understand that in the Soviet Union, which is in fact a godless society and has no devil, no anti-Christ, there is nothing worse than to be called a Nazi or a Fascist. That is in fact the epitome of evil—all Jews now bearing that label.

• 1610

Those Jews who have attempted to study and learn of their own culture and to learn of their own history have tried to gather in unofficial seminars, and we have seen of late all-out attempts by the Soviet authorities to break up those seminars and to imprison the teachers. In 1984 we saw 14 young Jews imprisoned for various terms in the Soviet gulag, the common thread between them being only that they attempted to teach others the Hebrew language. I would point out only one case, that of Mr. Berenshtein, who was imprisoned and recently attacked in a prison in a vicious manner and has lost the sight in his eyes; not even was he able to receive appropriate medical treatment, as they suggested that these were self-inflicted wounds.

It has become very clear to the Jewish community of the Soviet Union that if there is any way in which they will be able to maintain their status and their Jewish identity, they opt for emigration. The Soviets have put all kinds of barriers to that emigration. They have tried at this point to require invitations from first-degree relatives only, using a very narrow definition of that term. For the Jewish community in the post-holocaust era, for many Jews having no family or perhaps one distant cousin who is the only living member, even the receipt of an invitation is difficult.

We hope at the human rights experts meeting on CSCE there will be an opportunity for these concerns to be brought forward by the Canadian delegation. We hope the Canadian delegation will take the opportunity to bring forward specific cases and be prepared to name names at that time. As anyone who has visited with members of the dissident or the refuseniks community knows, they indicate that knowledge of them, mentioning their names, ensures their safety. We are well aware of the concern of the Canadian government and of its interest in this matter, and we hope this will be brought forward through our delegation in the forthcoming talks.

I thank you.

[*Traduction*]

L'antisémitisme est devenu généralisé en Union soviétique. À longueur de journée, on peut lire dans les médias soviétiques des attaques contre l'État d'Israël, contre le sionisme et contre les Juifs, attaques qui décrivent les Juifs comme des éléments anti-soviétiques et comme la «cinquième colonne» à l'intérieur de l'État soviétique. On a recours à tous les stéréotypes les plus éculés et qui, malheureusement, nous sont trop connus au 20e siècle, pour vilipender la communauté juive. Ce qui est peut-être le plus horrible, tout dernièrement, c'est que les médias soviétiques tentent d'associer les Juifs et les sionistes aux fascistes et aux nazis, et tentent de blâmer les Juifs même pour l'holocauste, en expliquant que les sionistes appuyaient les nazis. Il faut savoir qu'en Union soviétique, société athée sans anti-Christ et sans démon, rien n'est pire que d'être étiqueté comme un nazi ou fasciste. C'est en fait l'incarnation du mal, et tous les Juifs portent maintenant cette étiquette.

Ceux d'entre les Juifs qui voulaient étudier leur propre culture et apprendre leur histoire ont tenté de former des réunions officieusement, mais les autorités soviétiques ont tout fait, récemment, pour empêcher ces réunions et pour emprisonner ceux qui dispensaient l'enseignement. En 1984, 14 jeunes Juifs ont eu à subir diverses peines d'emprisonnement dans les goulags soviétiques, et le seul lien commun entre eux était justement leur tentative d'enseigner à d'autres l'hébreux. Je ne mettrai en lumière qu'un seul cas, celui de M. Berenshtein, qui, lors de son emprisonnement, a été la victime, récemment, d'une attaque si infâme qu'il en a perdu l'usage de la vue; en outre, il n'a même pas eu droit à des soins médicaux appropriés, puisque l'on a faussement prétendu qu'il s'était infligé lui-même ces blessures.

Il est devenu très clair pour les Juifs soviétiques que s'ils veulent pouvoir garder leur statut et leur identité de Juifs, ils doivent choisir d'émigrer. Or, les Soviétiques ont érigé toute une série d'obstacles à leur émigration. Ils viennent d'exiger que les invitations ne parviennent que de parents du premier degré, et ont pour cela restreint la définition du terme. Or, chez les Juifs de la période suivant l'holocauste, beaucoup d'entre eux n'ont aucune famille, ou il ne leur reste plus souvent qu'un cousin éloigné; par conséquent, l'invitation même devient en soi une difficulté.

Nous espérons que la délégation canadienne pourra présenter nos inquiétudes lors de la réunion des experts sur les droits de la personne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous espérons que les délégués canadiens pourront présenter des cas bien précis et pourront même citer des noms. Tous ceux qui ont rencontré des membres de la communauté des dissidents et des refuseniks savent que c'est la connaissance de cas précis et le fait de citer publiquement des noms qui garantit la sécurité de ces gens. Nous connaissons bien l'intérêt du gouvernement canadien envers cette question, et nous espérons que notre délégation saura transmettre les inquiétudes du gouvernement au cours des pourparlers qui viendront.

Je vous remercie.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Penn. We have heard many testimonies in the past 36 hours. I do not know of any that I have heard that has been more moving than what you have just told us. I will turn now to members of the committee to raise questions. Mr. Orlikow. Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Well, Mr. Chairman, I completely agree with what you just said. In about three or four minutes, Mr. Penn put the case as eloquently as I think it can be put. I salute him for that. As you know, three MPs from all parties were last week or the week before in Moscow and Leningrad. Our findings and observations were—I am sure I speak for all of us including Mr. Milton Harris, the President of the Canadian Jewish Congress, entirely coincidental with the comments just made by Mr. Penn.

Mr. Penn has indicated that it is good to put various names on the record. In a couple of minutes, if I may, I would like to mention names of some of the people we saw while we were there and ask him if he has any comments on any or all of them: Alexander Lerner, cyberneticist; Vladimir Slepak, ex-engineer; Yuly Kosharovsky, ex-engineer; Boris Klotz; Igor Uspenskiy; Maim Meimen—you, sir, may not know that he is one of the founding members of the Helsinki Watch. Hedrik Smith, in his book, *The Russians*, points out that Mr. Meimen, who is now, I believe, 74, is one of the few remaining members of the Helsinki Watch, Moscow Branch, who are not in jail. There were also Yakov Alpert, ex-physicist; Helen and Arcady May, an ex-historian; Iosef Begeen and his wife and son. Mr. Begeen is in prison. We saw his wife and son, Ina and Boris. Alexander Kholmiansky—a group saw his mother; he also in prison, I understand. Dan Shapira—we saw his mother and fiancée; he also is in prison, I believe. Zakhak Zunshain—we saw his wife, Tatyana; he is also in prison.

• 1615

Iosif Berenshtein, mentioned by Mr. Penn—we saw his wife, Tanya. One of the refuseniks, a former scientist, asked how anybody in the late twentieth century could be treated the way Mr. Berenshtein was treated in the month of December, which is mentioned by Mr. Penn.

There is Elena Dubienskaya. We met Ben and Tanya Bogomolny. I do not know whether you know, Mr. Chairman, but he is listed in the *Guinness Book of World Records* as being the world's longest refusenik, for 19 years. He is simply a wonderful person to speak to, as is his wife. There is Michael Marinov, Ina Neiman; that is the wife of Naum Neiman. I do not know whether you know, Mr. Chairman, that she has had operations for a brain tumor at the back of her head. Evidently, she has a chance of living if she can get isotope treatment in the west. She has been refused treatment or the right to leave even temporarily on the basis that she is unfit psychologically to go. I find that rather bizarre for a country that pretends to be concerned about the right to life for people.

[*Translation*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Penn. Nous avons reçu beaucoup de témoins, au cours des 36 dernières heures. Mais j'avoue que c'est votre témoignage qui m'a ému le plus. Je cède maintenant la parole aux membres du Comité. Monsieur Orlikow. Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Monsieur le président, je souscris sans réserve à ce que vous venez de dire. En trois ou quatre minutes, M. Penn a plaidé sa cause le plus éloquemment possible. Je l'en félicite. Comme vous le savez, trois députés de tous les partis se sont rendus à Moscou et à Leningrad au cours des deux dernières semaines. Je suis sûr que je parle pour tous, y inclus M. Milton Harris, président du Congrès juif canadien, en disant que ce que nous avons observé coïncide tout à fait avec ce que vient de dire M. Penn.

M. Penn a fait remarquer qu'il était bon de citer des noms publiquement. Si vous me le permettez, j'aimerais, pendant quelques minutes, citer les noms de certaines des personnes que nous avons rencontrées pendant notre court séjour et lui demander s'il peut nous parler d'eux: Alexander Lerner, cybernéticien; Vladimir Slepak, ex-ingénieur; Yuly Kosharovsky, ex-ingénieur; Boris Klotz; Igor Uspenskiy; Maim Meimen, qui, vous le savez peut-être, est un des membres fondateurs du Groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki. Hedrik Smith, dans son livre, «Les Russes» (*The Russians*), explique que M. Meimen, maintenant âgé de 74 ans, est l'un des rares membres de la section de Moscou du groupe qui ne soit pas emprisonné. Nous avons également rencontré Yakov Alpert, ex-physicien; Helen et Arcady May, ex-historien; Iosef Begeen, de même que sa femme et son fils. M. Begeen est en prison, mais nous avons rencontré sa femme et son fils, Ina et Boris. Alexander Kholmiansky, dont un groupe a rencontré la mère; je crois qu'il est également en prison. Dan Shapira, également emprisonné, dont nous avons vu la mère et la fiancée. Zakhak Zunshain, également emprisonné, dont nous avons rencontré la femme, Tatyana.

Iosif Berenshtein, dont a parlé M. Penn, et dont nous avons rencontré la femme, Tanya. L'un des «refuseniks», qui est également un ancien scientifique, s'est demandé justement comment on pouvait, au 20e siècle, traiter qui que ce soit comme on a traité M. Berenshtein en décembre dernier, comme nous l'a expliqué M. Penn.

Il y a Elena Dubienskaya. Nous avons rencontré Ben et Tanya Bogomolny. Vous ne le savez peut-être pas, monsieur le président, mais ce dernier est cité dans le livre des records *Guinness* comme étant le refusenik de plus longue date au monde, soit 19 ans. C'est un personnage merveilleux, de même que sa femme. Il y a également Michael Marinov, Ina Neiman, la femme de Naum Neiman. Vous ne le savez peut-être pas, monsieur le président, mais elle a été opérée au cerveau pour une tumeur, et il est évident qu'elle aura une chance de survie si elle peut être traitée aux isotopes dans l'Ouest. Mais on lui a refusé tout traitement que ce soit et même le droit de quitter l'Union soviétique, même temporairement, en prétendant qu'elle ne pouvait pas partir, dans son état

[*Texte*]

I am just about finished. There is Ilya, Olga and Karen Shostakovsky in Leningrad, former electronics engineer; Alexander Yampolsky, also of Leningrad, a former electronics engineer; Boris Kelman, Ph.D. in metals, now working as a ventilator adjuster; Aba Taratuta, former mathematician; Vladimir and Anna Lifshitz, former computers expert, now working as a—I think he told me he was working as a parking lot attendant—Alex and Galina Zelichenok, Leningrad, a former scientist, refusenik.

I guess those are all the names I have. Mr. Chairman, we saw 48 refuseniks in Moscow and Leningrad and the families of six of the 22 prisoners of conscience now in Soviet jails. That hardly does the matter justice, but my time is limited and I wonder if Mr. Penn has any comments. Maybe he would not wish to single anybody out, but I wonder if he wants to say anything about any of these names?

Mr. Penn: Thank you, Mr. Kilgour. I believe it is important to understand that these people, who are representatives of the refusenik community, who are prepared to meet with Members of Parliament that come from the west, themselves take a chance in meeting foreigners, because of course, the members will leave and they remain behind. Some of the names mentioned represent perhaps even the more tragic cases in the Soviet Union.

• 1620

Dr. Lerner, whose name was mentioned, is a 73-year old man who applied to leave in 1972, that is 14 years ago. In the meantime, his daughter has left; his wife has died; he is all alone in the Soviet Union.

Vladimir Slepak and his wife Maria also applied in the early 1970s, and finally in 1978, in desperation, put a sign outside their window that said "give me my visa to join my family in Israel", and Vladimir Slepak received four years in Siberian exile on a charge of malicious hooliganism. He served his four years as a coal stoker. It has ruined his health. He has come back to Moscow, and he awaits his visa.

Yuli Kosharovsky, whose name was mentioned—I give just one incident in this man's life—he is a brilliant scientist, no longer working. Kosharovsky, for instance, speaks reads and writes 13 languages. Not long ago the KGB, the authorities, the militia, broke into his apartment; did a complete search of every piece of printed material in the apartment and confiscated only that material which was in Hebrew. French, Italian, Spanish, etc., were left unharmed.

Iosif Begeen, a man who attempted to teach others to teach the Hebrew language, was sentenced in the 1970s as a parasite. When one applies to leave the Soviet Union, it

[*Traduction*]

psychologique. C'est assez curieux dans un pays qui prétend s'inquiéter du droit à la vie de ses citoyens.

J'ai presque terminé. Il y a l'ancien ingénieur en électronique, Ilya Shostakovsky, de Leningrad, de même que Olga et Karen Shostakovsky; Alexander Yampolsky, de Leningrad, ancien ingénieur électronicien; Boris Kelman, docteur en métaux, qui travaille actuellement comme ajusteur de ventilation; Aba Taratuta, ancien mathématicien; Vladimir Lifshitz, ancien expert en informatique, qui travaille maintenant comme préposé dans un stationnement, je pense, et sa femme, Anna; et enfin, Alex Zelichenok, de Leningrad, un ancien scientifique, et sa femme, Galina.

Voilà tous les noms que j'ai sur ma liste. Monsieur le président, nous avons rencontré 48 refuseniks à Moscou et à Leningrad, de même que les familles de six des 22 prisonniers d'opinion qui sont maintenant emprisonnés. Cela ne rend que faiblement justice à l'ampleur du problème, mais j'ai peu de temps, et je voudrais savoir si M. Penn veut ajouter quelque chose. Peut-être ne veut-il pas souligner le cas de qui que ce soit en particulier, mais peut-il nous dire quelque chose sur ces personnes?

M. Penn: Merci, monsieur Kilgour. Il est important de comprendre que ces gens, qui représentent la communauté des refusenikss, qui sont prêts à rencontrer les députés d'un gouvernement occidental, courent un risque en rencontrant des étrangers, étant donné que les députés partiront, alors qu'eux resteront. Certains des noms cités représentent parfois les cas les plus tragiques de l'Union soviétique.

Le professeur Lerner, dont on a parlé, est un homme de 73 ans qui a demandé d'émigrer en 1972, c'est-à-dire il y a 14 ans maintenant. Entre-temps, sa fille est partie et sa femme est morte; il est maintenant tout seul en Union soviétique.

Vladimir Slepak et sa femme Maria ont également demandé d'émigrer au début des années 70, et en 1978, en désespoir de cause, ils ont érigé une pancarte à l'extérieur de leur fenêtre demandant le visa qui leur permettrait d'aller rejoindre leur famille en Israël. Vladimir Slepak a été condamné à quatre années d'exil en Sibérie pour avoir été accusé de voyouterie pernicieuse. Il a travaillé pendant quatre ans comme chauffeur de charbon, ce qui lui a complètement détérioré la santé. Il est maintenant de retour à Moscou et attend toujours son visa.

Yuli Kosharovsky, dont on a parlé et au sujet duquel je vous raconterai un incident: Kosharovsky est un scientifique brillant, mais qui ne travaille plus; il peut parler, lire et écrire en 13 langues. Il y a peu de temps, la milice du KGB a fait irruption dans son appartement et a entrepris la fouille complète de tous les documents qui s'y trouvaient, elle n'a fini par confisquer que ce qui était rédigé en hébreu, et a laissé de côté tout ce qui était en français, en italien, ou même en espagnol.

Iosif Begeen, qui a tenté d'enseigner aux autres l'hébreu, a été condamné, dans les années 70, comme parasite de la société. Lorsque l'on demande de quitter l'Union soviétique, on

[*Text*]

generally happens that you lose your job. It is against the law to be without a job in the Soviet Union, and the refuseniks are in a catch-22 situation. Begeen was given three years in Siberian exile because, of course, he had no job. When he returned and attempted to join his family in Moscow, he did not have the privilege, the right, the proprosk—the document to live in Moscow. He was found living with his wife and children there and received another two years for violation of passport regulations. On return to Moscow, he began his teaching activities again, and in 1983 was sentenced to 11 years under the guise of anti-Soviet agitation.

Again, as I mentioned previously, the common thread between the prisoners that we mentioned is they are the ones who simply attempt to pass on to others, to their children, their own sense of Jewish tradition. I congratulate and compliment the Members of Parliament who travelled to Moscow to meet with these people, because it is an opportunity for us to hear firsthand of their situation, and to understand the trauma that one goes through living as a non-person in the Soviet Union.

I can tell you—and I close with only one remark—on my own trips to the Soviet Union I noticed something very strange about the refusenik community. When I would meet them outside in the months of August or September, they were always dressed in layers of clothing, even though the weather would be quite warm. After a while I thought this was quite strange and I asked why they wore sweaters and jackets and layer upon layer of clothing. They responded that at any time any member of the refusenik community is subject or liable to arrest. They could be picked up for 10 days, or 15 days, or for as many years as they may choose, and since it is very cold in the prisons they dress themselves in layers of clothing each time they go outside their house.

I think this is the kind of anguish that we have to understand people live under—when a wife sees a husband leave and not know whether he will be coming back. In cases that are familiar, like the Shcharansky case, I would also like to bring forward the fact that we have been told by Anatol Shcharansky, the wife of Anatoly Shcharansky, that her mother-in-law—Anatoly's mother—has received word that all visits for 1985 will be cancelled, arbitrarily and without reason. Notwithstanding the fact that Anatoly is now in his ninth year in prison, they deny him the right of even a semi-annual visit from his mother.

I think we are dealing with a regime that is attempting to decimate its Jewish community. It understands that as long as Jews attempt to remain Jews, they are not fitting into the model Soviet citizen. On the one hand we have the anti-Semitism and the repression of Jews; on the other hand we have the refusal on the part of the Soviet authorities to allow those who attempt to leave the right to go and in fact the repression and harassment of those who are refused exit visas.

The Chairman: Mr. Witer.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman.

[*Translation*]

perd la plupart du temps son emploi. Or, comme il est illégal d'être sans emploi en Union soviétique, les refusés se trouvent donc dans une situation sans issue. Begeen a donc été condamné à trois ans d'exil sibérien parce qu'il n'avait pas d'emploi. Lorsqu'il est revenu à Moscou pour tenter de rejoindre sa famille, il n'en avait ni le privilège ni le droit, et n'avait même pas le document voulu, le *proprosk* pour vivre à Moscou. Comme on l'a découvert chez sa femme et ses enfants, il a été condamné encore à deux ans d'exil pour avoir violé les règlements régissant le passeport. À son retour à Moscou, il a recommencé à enseigner, puis a été à nouveau condamné à 11 ans d'exil, en 1983, pour activités anti-soviétiques.

Comme je l'ai déjà dit, le seul lien commun qui existe entre tous ces prisonniers, c'est qu'ils essaient de transmettre aux autres et à leurs enfants la tradition juive. Je félicite les députés qui sont allés à Moscou pour les rencontrer, parce que cela leur a permis d'entendre de première main la gravité de la situation et de comprendre le traumatisme que vivent ces personnes en Union soviétique dans leur état de non-existence.

Je terminerai par cette observation-ci: chaque fois que j'allais moi-même en Union soviétique, je remarquais quelque chose de très étrange chez les refusés. Même lorsque je les rencontrais à l'extérieur, en août ou en septembre, ils portaient toujours des couches et des couches de vêtements, même s'il faisait assez chaud. Comme je trouvais cela étrange, je leur ai demandé pourquoi ils portaient tant de chandails et de vestes, par-dessus d'autres vêtements. On m'a répondu que les membres de la communauté des refusés pouvaient être arrêtés à n'importe quel moment. Ils pouvaient se faire ramasser pour 10 jours, pour 15 jours, ou même pour plusieurs années; et comme il fait très froid dans les prisons, ils portent plusieurs vêtements en couches superposées, chaque fois qu'ils sortent de chez eux.

Cela vous montre l'angoisse dans laquelle vivent ces gens: chaque fois qu'une femme voit partir son mari, elle ne sait pas s'il reviendra! Dans les cas qui sont bien connus, comme celui des Shcharansky, j'aimerais vous rapporter que sa femme nous a fait savoir que la mère d'Anatoly Shcharansky s'était vu interdire toute visite pour 1985, et cela, arbitrairement, et sans qu'on lui dise pourquoi. On oublie que cela fait maintenant neuf ans que Shcharansky est en prison, et on lui refuse le droit d'avoir, deux fois l'an, la visite de sa mère!

Ce régime essaie de décimer la communauté juive de son territoire, puisqu'il a compris que tant que les Juifs voudront rester Juifs, ils ne pourront se conformer au modèle du citoyen soviétique. D'une part, il y a l'antisémitisme et la répression des Juifs; et d'autre part, les autorités soviétiques refusent à ces Juifs de partir, puis oppriment et harcèlent tous ceux à qui l'on a refusé des visas de sortie.

Le président: Monsieur Witer.

M. Witer: Merci, monsieur le président.

[*Texte*]

Mr. Chairman, it was mentioned not only in today's submission, but in others that were made prior to today—and I am referring specifically to today's testimony—about hate literature. Is there any evidence that this hate literature is in fact either sponsored or directed by the state authorities?

• 1625

Mr. Penn: I would believe, if one understands the way the Soviet system works, nothing happens without control by the authorities. When articles appear in major newspapers like *Izvestia* or *Pravda*, they are there certainly with the accession of the authorities.

As you may be aware, in the Soviet Union in 1983, they founded the Anti-Zionist Committee of Soviet Public Opinion, chaired by a man named General Dradunsky. This is a vehemently anti-Zionist, anti-Semitic committee that simply does nothing other than hold press conferences and publish anti-Semitic material—posters that can be seen on the walls of buildings depicting Jews, again in the standard stereotypes, using all of the attacks on Jews, and the number of books that are published . . .

Again, there are no private publishing houses in the Soviet Union. One must be a member of the State Publishing Commission and must have the approval of the authorities in order to publish a book. One can go into bookstores in the Soviet Union, as I have gone to the English sections of the bookstores, and simply pick off the shelves what I would call some of the most vitrolic, pornographic anit-Semitic material. It would be naive to believe those were not there without the full knowledge, the acquiescence and perhaps the encouragement of the regime.

Mr. Witer: You also mentioned in your testimony that there were imprisonments for teaching. I wonder if you might expand on that.

Mr. Penn: As I said, there is no opportunity for any Jew to learn or to study about his own heritage in any official way. None of this is to be taught in schools. No books are available on the Hebrew language or on the Jewish culture. In fact, there is very little material altogether that portrays Jews in any positive light; Jews are portrayed only in a negative fashion.

Jews have attempted to gather in groups, either to teach themselves about the Hebrew language, Jewish history, Jewish culture, or to celebrate the holidays. The authorities have brutally repressed these groups and have imprisoned those people who leave the groups and attempt to do the teaching.

Although no one in the Soviet Union has been imprisoned on a charge of teaching the Hebrew language, as I say, 14 Hebrew teachers have been in prison, and the common thread is that these people were teaching Hebrew. Various charges are used against them, such as charges of hooliganism, parasitism, possession of drugs, weapons, and any other type of criminal charge. Again, I think one can see if one looks at the cases that these people certainly did not commit the crimes

[*Traduction*]

Monsieur le président, dans le témoignage d'aujourd'hui, tout particulièrement, mais aussi dans les témoignages précédents, on a parlé de propagande écrite haineuse. Y a-t-il des indices laissant croire que cette propagande anti-juive est en fait parrainée ou diffusée par les autorités gouvernementales?

M. Penn: Quiconque comprend le fonctionnement du système soviétique sait que rien ne se passe sans l'approbation des autorités. Lorsque des articles sont publiés dans les grands quotidiens, tels que les *Izvestia* ou la *Pravda*, il est certain que les autorités les approuvent.

Comme vous le savez peut-être, les Soviétiques ont fondé en 1983 le Comité antisioniste de l'opinion publique soviétique, dont le président est le général Dradunsky. Ce comité est violemment antisioniste et antisémite et il s'emploie exclusivement à tenir des conférences de presse et à publier des documents antisémites, notamment des affiches placées sur les murs, en Union soviétique, qui dépeignent les Juifs de façon très stéréotypée, ainsi qu'un certain nombre de livres.

Il n'y a pas de maisons d'édition privées en Union soviétique. Pour publier un livre, il faut être membre de la commission d'État pour la publication et il faut avoir l'approbation des autorités gouvernementales. En Union soviétique, on peut entrer dans une librairie et feuilleter ouvertement—je le sais pour m'y être rendu—des ouvrages obscènes tellement antisémites qu'il faut les qualifier de dégoûtants. Il serait naïf de croire que ces documents ont été publiés sans que le régime ne soit au courant. Il est plutôt probable que celui-ci approuve et encourage même cette activité.

M. Witer: Vous avez également mentionné que certaines personnes étaient emprisonnées parce qu'elles faisaient de l'enseignement. Pourriez-vous nous en dire plus long là-dessus?

M. Penn: Comme je l'ai dit, les Juifs soviétiques n'ont pas du tout la possibilité d'étudier leur propre patrimoine dans le système scolaire officiel. On n'enseigne pas le patrimoine juif dans les écoles et on ne peut pas se procurer de livres sur l'hébreux ou sur la culture juive. En fait, les Juifs sont presque toujours dépeints d'une façon négative.

Les Juifs ont tenté de former des groupes, soit pour s'enseigner entre eux l'hébreux, l'histoire et la culture juive, soit pour célébrer les fêtes juives. Les autorités ont réprimé ces groupes de façon très brutale et ont emprisonné les personnes qui les dirigeaient et qui se livraient à l'enseignement.

Si personne en, Union soviétique, n'a été emprisonné pour avoir enseigné l'hébreux, il reste, comme je le disais, que 14 personnes qui n'ont en commun que le fait qu'elles enseignaient l'hébreux sont maintenant emprisonnées. Les accusations portées contre elles sont variées et elles vont du vandalisme, au parasitisme, à la possession de drogue, à la possession d'armes, et comprennent tous les délits criminels. Ici encore, je crois qu'on se rendrait vite compte, à l'examen, que ces personnes ne sont sûrement pas coupables des crimes dont on

[*Text*]

they were alleged to have committed. In fact, the common thread is that they were teaching Hebrew.

Teachers have been formally warned to stop their classes. Students have been formally warned to stop coming to the classes. In fact, one can go and see the apartments and see the doors which were broken down when the authorities came in during a class and took everybody's name, identity, number, etc., as a form of intimidation. Certainly knowing that, one runs the risk of imprisonment for teaching Hebrew. This, one might think, would intimidate others from doing the same, but I believe Mr. Kilgour would bear witness to the fierce determination of Soviet Jews to overcome these disabilities. They will continue to do so, notwithstanding the repressions of the regime, believing, of course, their hope is with western support.

Mr. Witer: Mr. Chairman, if I may I will ask just two short questions. In October 1984, I wrote a letter to the then premier of the Soviet Union, Chernenko, asking for the release of Anatoly Shcharansky and other prisoners of conscience. In January 1985, I received a reply from the Soviet embassy with two lines on it, quite frankly, and it read:

> We cannot understand why Canadian politicians insist on defending criminals.

Of course attached to that letter were about seven or eight books of what I can only describe as anti-American propaganda. I had not mentioned Americans anywhere in my letter.

I wrote a letter back asking for an explanation of their meaning of "criminals". Maybe they have a different definition of criminals than we do here, but I basically asked them on what evidence Shcharansky had been convicted, and I have not received a reply to date. Perhaps you can enlighten us as to just basically what crimes they are charged with and what kind of evidence—because even in the Soviet Union, I believe, if you are going to charge someone you have to have some kind of evidence to convict them. Perhaps you can kind of expand on that.

• 1630

Mr. Penn: In Shcharansky's case, in fact, he was accused of being part of a ring of Jewish refuseniks who were involved with the CIA, and he was officially charged with spying for the American government and treason.

The evidence they presented is unknown to me; the trial took place in camera. The Soviets have maintained that they have evidence. We know Shcharansky was shadowed full-time by the KGB, and we know the supposed information he passed to an American journalist—the journalist has come forward and made statements that these were simply names of refuseniks. I think one might simply sum up, without going through all of the various kinds of charges, what is considered to be the standard phrase of the KGB: "give us the man and we will find

[*Translation*]

les accuse. En fait, ces personnes ont toutes commis l'erreur d'enseigner l'hébreux.

On a sommé officiellement les professeurs d'interrompre leurs cours et on a interdit aux étudiants de s'y rendre. En Union soviétique, on peut se rendre voir les appartements où habitent ces personnes et voir les portes qu'ont dû défoncer les autorités pour interrompre les cours et exiger des personnes présentes qu'elles s'identifient complètement, afin de les intimider. Cela dit, il est juste de dire que quiconque enseigne l'hébreux court le risque d'être emprisonné. On pourrait croire que ce genre d'intimidation découragerait ceux qui veulent faire de même, mais je crois que M. Kilgour témoignera avec moi de la détermination féroce qu'ont manifestée les Juifs soviétiques devant ces mesures répressives. D'ailleurs, celles-ci ne les empêcheront pas de poursuivre leurs activités, mais il ne faut pas oublier que les Juifs soviétiques attachent beaucoup d'importance à l'appui des pays de l'Ouest.

M. Witer: Monsieur le président, j'aimerais poser deux courtes questions. En octobre 1984, j'ai écrit une lettre à M. Tchernenko, chef soviétique à l'époque, lui demandant la libération d'Anatoly Shcharansky et d'autres prisonniers d'opinion. En janvier 1985, j'ai reçu une réponse de l'ambassade soviétique qui renfermait les deux lignes suivantes, et c'est la pure vérité:

> Nous ne pouvons comprendre pourquoi les politiciens canadiens s'acharnent à défendre des criminels.

Bien entendu, cette lettre était accompagnée de sept ou huit livres que je ne pourrais qualifier que de propagande anti-américaine, bien que je n'aie pas du tout mentionné les Américains dans ma lettre.

En réponse, j'ai écrit aux autorités soviétiques, leur demandant de m'expliquer ce que signifie pour elles le mot «criminels». Peut-être ont-ils une définition de «criminels» qui diffère de la nôtre; mais je leur ai demandé, essentiellement, de me dire pourquoi Shcharansky avait été reconnu coupable, et je n'ai toujours pas reçu de réponse. Peut-être pourriez-vous nous dire quels sont les crimes dont on les accuse et quelles preuves ont été avancées. Il me semble que même en Union soviétique, si vous accusez quelqu'un d'un délit, il faut avoir des preuves pour pouvoir le reconnaître coupable. Peut-être pourriez-vous nous en dire plus long là-dessus.

M. Penn: Anatholy Shcharansky était accusé d'appartenir à un réseau de refuseniks juifs qui avait des liens avec la CIA, et le chef d'accusation mentionnait l'espionnage pour le compte des États-Unis et la trahison.

Je ne sais pas quelle preuves ont été avancées, parce que le procès a eu lieu à huis clos. Les Soviétiques maintiennent qu'ils ont des preuves. Nous savons que le KGB a filé Shcharansky sans interruption et nous savons que les renseignements qu'il aurait transmis au journaliste américain en question étaient tout simplement des noms de refuseniks, et nous le savons parce que ce journaliste l'a dit très clairement. Pour résumer, et pour éviter de vous expliquer les divers chefs d'accusation qu'utilisent les Soviétiques, je pourrais peut-être vous dire

[*Texte*]

the crime". I know of no case where a person has been brought forward to a Soviet court and has been acquitted. Once you are brought into court, you are convicted.

I can make one further point in reference to the fact that the Soviet ambassador suggested it was not the business of Canadians to appeal on behalf of these cases. Especially as we approach the CSCE meetings, I think one must understand the Canadian interest and the Canadian responsibility in these cases. It does state very clearly in the Helsinki Accords, in reference to the non-participating Mediterranean states, that the terms of the accord shall apply in these cases. The Soviets made an undertaking, which was signed in 1975 in Helsinki; it was signed by Canada and should apply to all of the participating and specifically non-participating Mediterranean states. Hence, Canada has not only the *locus standi* in terms of Helsinki to appeal on behalf of these cases, but in fact the responsibility, since it was an undertaking that was made to Canada, as well as to the other 33 signatory nations, that the Soviet Union would uphold the provisions of Helsinki. It is not only our right, our duty, but our responsibility to ensure compliance by the Soviet Union.

Mr. Witer: Thank you.

The Chairman: Mr. Orlikow.

Mr. Orlikow: Thank you, Mr. Chairman. I think the facts you have given us today are substantially along the lines we have heard at earlier times, in line with the findings of the three Members of Parliament who went to the Soviet Union two weeks ago. In discussion with our member, Mr. Riis, he has told me just a few of the very heart-rending stories.

I have had similar experience in writing to the Soviet ambassador here in Canada on behalf of constituents. In one specific case, I wrote on behalf of two, one a Jewish constituent, the other an Estonian who was appealing on humanitarian grounds for an Estonian who was imprisoned. Very often when I have written letters like these, I have had no replies. But in this case, I suppose it was the way they were dealing with these cases at the time, I got a letter asking why I was concerning myself with this kind of question, why did I not do my job and spend my time thinking about our problems, like unemployment, the problems of the natives and so on. Of course I wrote back and said I was.

One question I would like to ask you is that about two weeks ago there was a news story in *The New York Times*, which unfortunately I did not bring with me, which speculated on the possibility that with the coming to leadership of Mr. Gorbachev there might be a relaxation of the policy, and it listed four or five very prominent refuseniks who had been sent a message in recent weeks. If they apply, if they ask for a visa to permit them to leave the Soviet Union, it would be looked on and acted on favourably. That story appeared about 10 days or two weeks ago. Do you have any information to confirm or reject that story?

[*Traduction*]

qu'elle est, en quelque sorte, la devise du KGB, c'est-à-dire: «donnez-nous l'homme et nous nous occuperons de trouver le crime». Je ne connais personne qui a été traduit en justice en Union soviétique et qui a été reconnu non coupable. Si on vous poursuit en justice, c'est qu'on vous estime coupable.

J'aimerais revenir à la déclaration faite par l'ambassadeur soviétique, selon laquelle il n'appartenait pas aux Canadiens d'exercer des pressions en faveur de ces personnes. Les réunions de la CSCE vont avoir lieu bientôt, et je crois qu'il est opportun de rappeler l'intérêt que prend le Canada à la situation de ces personnes et les responsabilités qu'il assume. Les accords d'Helsinki stipulent très clairement que les conditions de l'accord s'appliquent également dans les pays méditerranéens non adhérents. Les Soviétiques se sont engagés en 1975 à Helsinki, le Canada est signataire, et les accords doivent s'appliquer à tous les États qui y adhèrent, de même qu'à ceux de la région méditerranéenne qui n'y adhèrent pas. Par conséquent, le Canada est non seulement dans une position privilégiée pour exercer des pressions au nom de ces personnes, mais il y est en fait tenu, puisque l'Union soviétique s'est engagée envers le Canada, ainsi qu'envers les 33 autres signataires, à respecter les dispositions des accords d'Helsinki. Nous avons non seulement le droit de nous assurer que l'Union soviétique respecte ces accords, mais nous en assumons aussi la responsabilité.

M. Witer: Merci.

Le président: Monsieur Orlikow.

M. Orlikow: Merci, monsieur le président. Je crois que les faits que vous avez exposés aujourd'hui correspondent, en gros, aux témoignages antérieurs rapportés par les trois députés qui se sont rendus en Union soviétique il y a deux semaines. A son retour, M. Riis, représentant du Parti néo-démocrate, nous a raconté quelques histoires déchirantes.

J'ai, moi aussi, écrit à l'ambassadeur soviétique au Canada, au nom de certains de mes commettants. Je me souviens particulièrement d'avoir écrit une lettre au nom d'un commettant juif et une autre au nom d'un Estonien qui demandait, pour des raisons humanitaires, la libération d'un de ses concitoyens. Très souvent, quand j'ai écrit des lettres de ce genre, je n'ai reçu aucune réponse. C'était peut-être la pratique des Soviétiques à l'époque, mais dans ce cas précis, on m'a répondu pour me demander pourquoi je me mêlais de cette affaire et pour me dire que je devrais me consacrer plutôt à mon travail et à d'autres problèmes canadiens, dont le chômage, les autochtones, et ainsi de suite. Bien sûr, je leur ai répondu que je m'occupais de ces questions.

Il y a environ deux semaines, le *New York Times* publiait un article, que je n'ai malheureusement pas avec moi, dans lequel on soulevait la possibilité que par suite de l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev, il pourrait y avoir un assouplissement de la polique soviétique, et l'article nommait quatre ou cinq refuseniks bien connus qui avaient reçu un message ces dernières semaines. On indiquait à ces personnes que si elles demandaient un visa pour quitter l'Union Soviétique, leur demande serait accueillie favorablement. Avez-vous des renseignements qui pourraient confirmer ou infirmer le

[*Text*]

• 1635

Mr. Penn: We do know of various statements that have been made by Soviet officials linking the issue of human rights and Jewish emigration to the issue of detente and to East-West relations. We used to see statements from the Soviets that simply said everybody is a criminal and they would decide each case based on its own merits. They have now made these statements very clearly. A Soviet official, not long ago, said if conditions between East and West improved, he saw no reason why 50,000 Jews could not leave. These, I believe, are sounding blocks from the Soviet Union. The message is coming through that they understand the importance of human rights in the West, and they are willing to trade on it. The question is, what is the price? At this point, can we be prepared to change our policies based on those statements?

To date, we have seen a very slight improvement in the number of exit visas issued in the month of April. It jumped from 40 in March to 160 in April. I do not know if, based on one month's figures, we can interpret that. Those refuseniks whom you refer to particularly, to the best of my knowledge have resubmitted their applications, but no long-standing refuseniks have been granted exit visas.

Mr. Orlikow: I remember the story speculated that if the United States would relax provisions of the Jackson-Vanlek bill to permit the easier flow of trade, that would be part of the deal.

Just one last question. I presume you still believe the more publicity, more appeals, and more public pressure put on the Soviet Union, the more likely it is that they might relax their repressive policies and permit more of the Jews to leave.

Mr. Penn: Yes, Mr. Chairman. I am certainly convinced that the only way we have of dealing with the Soviet Union on this issue is in the court of public opinion, to bring these cases forward, to publicize them and to make the Soviets understand the concern here. One can deal with the carrot and the stick; one can try to trade concessions; one can try direct linkage. The important thing is that the Soviets understand how people in the West follow, monitor and express concern over these cases. And, as has been stated by Mr. Clark, our Secretary of State for External Affairs, the question of human rights in Jewish emigration impedes the relations between our two countries. They must understand we cannot sit down as part of the family of nations until this problem, which is one they can solve, has been brought to a successful conclusion. Until that happens, I think the only way is to keep at it, to repeatedly bring the message to them on all fronts, and to continue to write to the Soviet ambassador because he sends his message back to Moscow.

[*Translation*]

contenu de cet article, qui a été publié il y a une dizaine de jours?

M. Penn: Nous savons que les autorités soviétiques ont fait certaines déclarations dans lesquelles elles établissaient des liens entre les droits de la personne et l'émigration des Juifs d'une part, et la question de la détente et des relations est-ouest d'autre part. Les Soviétiques disent parfois que tous sont des criminels et parfois que chaque cas doit être examiné sur le fond. Ils ont dit cela de façon très claire. En effet, un fonctionnaire soviétique disait il n'y a pas très longtemps que si les relations est-ouest s'améliorent, ils ne voyaient pas pourquoi 50,000 Juifs n'obtiendraient pas la permission d'émigrer. Je crois que ce sont des messages que nous transmet l'Union Soviétique, messages nous disant que l'Union Soviétique comprend l'importance que revêtent les droits de la personne dans les pays de l'Ouest et qu'elle est prête à négocier. Il faut se demander, toutefois, à quel prix. Sommes-nous prêts ajourd'hui, après ces déclarations, à changer nos politiques?

Jusqu'à ce jour, il y a eu une très légère hausse du nombre des visas de sortie délivrés en avril. En effet, il est passé de 40 en mars à 160 en avril. Je ne sais pas s'il est possible de dégager une interprétation des données de quelques mois. Selon mes sources, les refusenikss dont vous parlez ont présenté de nouveau leur demande mais aucun des refusenikss endurcis n'a reçu de visa.

M. Orlikow: Je me souviens que dans cet article, on se demandait si l'assouplissement du bill Jackson-Vanlek, qui libéraliserait les échanges commerciaux, ne pourrait pas faire l'objet des négociations.

J'aimerais vous poser une dernière question. Je suppose que vous n'avez pas changé d'idée et que vous croyez toujours que plus il y a de publicité, plus il y a d'appels et plus le public exerce des pressions sur l'Union Soviétique, plus celle-ci est susceptible d'adoucir ses politiques répressives et de permettre à davantage de Juifs d'émigrer.

M. Penn: Oui, monsieur le président, je demeure convaincu que la seule façon pour nous de traiter avec l'Union Soviétique dans ce contexte, c'est par le biais de l'opinion publique. Il faut exposer ces cas, sensibiliser le public et faire comprendre aux Soviétiques que cette question nous tient à coeur. On peut leur offrir des avantages, des concessions commerciales et on peut tenter d'établir des liens directs. Ce qui importe, c'est que les Soviétiques comprennent que dans l'Ouest nous suivons ces cas de près et qu'ils nous préoccupent. Comme l'a dit M. Clark, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la question des droits de la personne telle qu'elle s'applique à l'émigration des Juifs nuit aux Canado-Soviétiques. Les Soviétiques doivent comprendre que la communauté internationale ne pourra se sentir solidaire qu'une fois ce problème réglé de façon satisfaisante. En attendant, je crois qu'il faut s'acharner à trouver un règlement, qu'il faut faire comprendre aux Soviétiques par tous les moyens que cette question nous préoccupe et qu'il faut continuer d'écrire à l'ammbassadeur soviétique, qui est en contact permanent avec Moscou.

[*Texte*]

We have the opportunity over the next six weeks during the experts' conference to ensure that the Canadian delegation does, with all due strength, bring these concerns directly to the Soviets. That message will go back. There is a new regime in the Soviet Union and perhaps we can hope that the new regime will make some changes in policy.

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, one last thing. Like a number of members from urban constituencies, I have a substantial number of constituents, some who have been here long enough to get their citizenship, some who are still waiting for the three-year period. I hear from them, as do other members. I make appeals for them when they ask, and I know I not only speak for myself but for all the Members of Parliament from all the parties who represent such people that we intend to keep on doing whatever we can to help in this project, this program.

• 1640

The Chairman: Thank you. Mr. Witer.

Mr. Witer: Mr. Chairman, again this is a bit of a repeated theme but I think it is important to get the views of the witness. The difficulty that most of us have found with keeping this particular issue at the forefront on an ongoing basis is that there virtually is no vehicle for doing it. There have been some suggestions that perhaps there should be a standing committee of Parliament specifically dealing with human rights. I wonder if you might comment on that, and perhaps if that avenue were not open, other avenues we might use in order to keep this particular issue, which is a burning issue, at the forefront on an ongoing basis.

The difficulty is that—no question about it, this particular issue is going to get front-page headlines for the next seven, eight, nine or ten days. But what happens after that? It is too often that it disappears. I am wondering if you might offer some comments on that issue.

Mr. Penn: Thank you.

Mr. Chairman, we recently have gone on record in the past and will restate that we do favour the establishment in this country of a standing committee that would deal with the issue of human rights. In the United States, as I am sure you are aware, there is a standing Helsinki Commission, which is now co-chaired by Senator DiMatteo and Congressman Hoyer. They are charged with publishing an annual report on compliance with the Helsinki Accords; they regularly allow citizens to make submissions so that there is a vehicle for people in this country to bring their concerns directly to Members of Parliament.

I believe it would be seen, both by Canadian citizens and in the international community, as a serious commitment on the part of Canada to go beyond the rhetoric, to go beyond simply the issuance of statements and to begin to analyze on an

[*Traduction*]

Pendant la Conférence des experts qui doit avoir lieu pendant les six prochaines semaines, nous sommes en mesure de veiller à ce que la délégation canadienne fasse part aux Soviétiques, de façon vigoureuse et directe, de nos préoccupations. Le message sera retransmis à Moscou, n'en doutez pas. Il y a un nouveau régime en place en Union Soviétique et peut-être pouvons-nous espérer qu'il apportera des changements à sa politique.

M. Orlikow: Monsieur le président, j'aimerais faire une dernière observation. Tout comme bien des députés venant de circonscriptions urbaines, bon nombre de mes commettants sont au Canada depuis assez longtemps pour être citoyens, tandis que d'autres attendent l'expiration du délai de trois ans. Comme mes collègues, je communique avec ces personnes. Lorsqu'il me demandent de le faire, j'exerce des pressions en leur nom et je peux vous dire, en mon nom personnel et au nom de tous les députés de tous les partis, que nous avons l'intention de continuer à faire tout notre possible pour vous aider à solutionner ce problème.

Le président: Merci. Monsieur Witer.

M. Witer: Monsieur le président, ma question a été soulevée à de nombreuses reprises mais je crois qu'il est important de connaître le point de vue du témoin. La plupart d'entre nous ont découvert qu'il n'y a pratiquement aucun moyen actuellement pour que cette question reçoive l'attention soutenue qu'elle mérite. Certains ont suggéré la mmise sur pied d'un comité parlementaire permanent chargé expressément d'étudier les droits de la personne. Je me demande si vous pourriez nous dire ce que vous en pensez et nous indiquer, à supposer que la création d'un comité soit impossible, quels sont les autres moyens qui pourraient être utilisés pour suivre de façon continue cette question, qui est d'un intérêt brûlant.

En fait, le problème c'est que cette question fera les manchettes pendant les sept, huit ou neuf prochains jours, mais qu'adviendra-t-il après? Comme souvent, elle sera reléguée aux oubliettes. Qu'en pensez-vous?

M. Penn: Merci.

Monsieur le président, par le passé, nous avons fait savoir que nous sommes en faveur de la mise sur pied au Canada d'un comité permanent chargé d'étudier les droits de l'homme, et je réitère notre appui en faveur de cette initiative. Aux États-Unis, comme vous le savez j'en suis sûr, il existe une commission permanente prévue sur les accords d'Helsini qui est maintenant coprésidée par le sénateur DiMatteo et M. Hoyer, membre du Congrès. La commission publie un rapport annuel portant sur le respect des accords d'Helsinki. Elle permet aux citoyens de présenter des mémoires, de sorte que les Américains peuvent faire connaître leurs points de vue à leurs représentants élus.

Je crois que les Canadiens et la communauté internatioale verraient la mise sur pied d'un comité au Canada comme une expression claire de notre intention d'abandonner les formules creuses, d'aller au-delà des déclarations et d'entreprendre une

[*Text*]

ongoing basis compliance not only with with the Helsinki Accords but the various other human rights protocols—the UN covenants, the Declaration of Human Rights, which we and the Soviet Union have signed. If we go into these areas, they should be looked into.

As some of you may be aware, the Canada-U.S.S.R. protocol, which was put into place in 1975, has as a part of its preamble a reference to compliance with the Helsinki Accords. I am not sure if in the past 10 years that has been looked at by any particular committee to see whether or not the Soviets—I suspect they would be found to be—are in breach of the Helsinki Accords, and hence in breach of the Canada-U.S.S.R. protocol.

I believe it would be a very important vehicle not only for Canadians but for the international community to understand the seriousness with which Canada treats the issue of human rights; it would, I think, give everyone an opportunity to come before a committee such as this and make the kinds of statements so their voices can be heard.

Mr. Witer: Thank you.

The Chairman: Mr. Penn, I would like to ask one question of you. Has the Soviet Union ever indicated why they refused the applications of persons that wish to live the Soviet Union?

Mr. Penn: In the Soviet Union's statements they have never suggested they have reasons for refusal. They have suggested that 98% of all of those who apply are given visas. That is not an entirely incorrect statement, in that in order to apply you must have every conceivable document that ever played a role in your life, plus permission from your employer, plus permission from your parents, plus permission from the place you live, etc. If you cannot get your documentation or your invitation from a family member, they will not accept the application.

They have also stated that the reason the numbers have been cut back is that everybody who wants to leave has already gone. That is contrary to the numbers of people we know in refusal and waiting.

The Soviets have only recently begun to make clear-cut statements that the issue of Jewish emigration is tied into detente and East-West relations. I might suggest I think this gives an indication of the total lack of regard on the part of the Soviet Union for its individual citizens when it is prepared to state blatantly that it is simply sees them as a community of hostages and that it would be prepared to trade human beings, human lives, Jewish lives once again in this century, for commodities or for better treatment in the West. They have never admitted that their policy is anything other than absolutely correct.

• 1645

The Chairman: Are you suggesting that they are using the refuseniks as bargaining chips in their dealings with the West?

[*Translation*]

analyse suivie du respect, non seulement des accords d'Helsinki, mais aussi des autres protocoles en matière de droits de la personne, dont les conventions des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de la personne, dont le Canada et l'Union soviétique sont signataires. Si nous concluons des accords, il faut voir à ce qu'ils soient respectés.

Comme vous le savez peut-être, le protocole canado-soviétique de 1975 mentionne dans son préambule le respect des accords d'Helsinki. Je ne sais pas s'il y a eu, au cours des dix dernières années, un comité chargé de déterminer si les Soviétiques respectent les accords d'Helsinki—mais je crois qu'on aurait trouvé que la réponse est négative—et si, par conséquent, elle viole le protocole canado-soviétique.

Je crois que ce serait là un moyen très utile pour faire comprendre, non seulement aux Canadiens, mais également à la communauté internationale, que le Canada considère que les droits de la personne sont une question de toute première importance. Je crois qu'une telle initiative donnerait à tous les intéressés l'occasion de comparaître devant un comité comme le vôtre pour se faire entendre.

M. Witer: Merci.

Le président: Monsieur Penn, j'aimerais vous poser une question. L'Union soviétique a-t-elle expliqué son refus de permettre le départ des personnes qui veulent quitter ce pays?

M. Penn: Les autorités soviétiques n'ont jamais indiqué qu'elles avaient des raisons expliquant leur refus. Ils prétendent que 98 p. 100 des requérants obtiennent un visa. Ce n'est pas tout à fait faux, puisque en Union soviétique, les requérants doivent produire une documentation exhaustive sur leurs antécédents et doivent avoir la permission de leur employeur, de leurs parents, de leur propriétaire, etc., et ce, avant même de pouvoir présenter leur demande. Si vous ne pouvez pas produire tous ces documents ou obtenir une invitation d'un membre de votre famille à l'étranger, la demande sera refusée.

Les Soviétiques ont également dit que la réduction du nombre d'émigrants a chuté du fait que toutes les personnes désireuses de partir l'ont déjà fait. Cependant, cela est démenti par le nombre élevé de personnes dont nous savons pertinemment qu'elles attendent de partir, malgré le refus.

Ce n'est que récemment que les Soviétiques ont, dans leurs déclarations, établi des liens clairs entre l'émigration des Juifs et la détente et les relations Est-Ouest. Je crois que cela témoigne du manque total de respect que manifeste l'Union soviétique à l'endroit de ses citoyens. Elle est en effet prête à déclarer ouvertement que la communauté juive n'est qu'un otage et qu'elle est disposée à échanger des êtres humains et des vies humaines—doit-on rappeler le sort des Juifs au 20e siècle—contre des produits de base et de meilleures relations avec l'Ouest. L'Union soviétique a sans exception prétendu que sa politique était la bonne.

Le président: Est-ce que vous voulez dire que les Soviétiques font jouer le sort des refusenikss dans leurs négociations avec l'Ouest?

[*Texte*]

Mr. Penn: Absolutely. I believe they have stated it. They have said relations get better. If one were to plot Jewish emigration on a graph beginning in 1970 when this movement began, and plot East-West relations, one would find that those two graphs would be exactly similar. We saw after the invasion of Afghanistan and the breakdown of relations, we went from, as I mentioned, a high of 50,000 down to 20 and 30 people a month.

The Chairman: They have done this with prisoners held from World War II. It has been done in Vietnam with prisoners held by North Vietnam. One could say, at least by analogy, that the refuseniks are being treated like prisoners within the country and that the same trade basis is being applied.

Mr. Penn: I would think and, Mr. Kilgour, you could bear witness from your discussions of two weeks ago, that the refuseniks would see themselves very much as prisoners, with only one major difference: A prisoner generally knows when his sentence ends; a refusenik has no idea how long his is going to be in that situation.

Mr. Kilgour: That is absolutely right.

The Chairman: Well thank you very much. We are grateful for your coming. The notice was short; it was for all of us. We got the job a very little time ago.

Mr. Kilgour: Mr. Corbett has pointed out the difficulty involved in it, but Mr. Penn's brief has just been published and I think it would be helpful to all of us if we could have it as an appendix to today's testimony.

The Chairman: Thank you very much. All in favour?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: In that same connection, we received a report on continued violations of the Helsinki Final Act in Soviet-occupied Latvia, supplied by the Canadian Committee for Human Rights in Latvia. It was brought to us by a representative of that group but he did not stay to speak to us. However, I would like some authorization for including a portion of it, or a motion that it be added as an appendix.

Mr. Kilgour: All of it? It is only 17 or 18 pages.

The Chairman: I have not had a chance to go through it; it is rather long.

Mr. Kilgour: Mr. Penn's is 65 pages; I guess it would only be fair to have all that in. I so move.

Motion agreed to

The Chairman: We have now a short submission from the Ottawa Estonian Society, from Mrs. Penny Anne Shewchuk. Could we have a motion to add that?

Mr. Kilgour: I so move.

[*Traduction*]

M. Penn: Absolument. Je crois qu'ils l'ont déclaré ouvertement. Selon eux, l'émigration améliore les relations. Si l'on traçait la courbe de l'émigration juive depuis 1970, à l'époque où ce mouvement a commencé, et que l'on établissait aussi un graphique des relations Est Ouest, on constaterait que les deux sont absolument identiques. Nous avons vu qu'après l'invasion de l'Afghanistan et la détérioration des relations qui a suivi, le nombre d'émigrants a chuté de 50,000 à 20 ou 30 par mois.

Le président: C'est ce qu'ils ont fait avec les prisonniers capturés pendant la Seconde Guerre mondiale et c'est ce qu'a fait le Nord-Vietnam avec ses prisonniers de guerre. On pourrait faire une analogie et dire que les refusenikss reçoivent en Union soviétique le même traitement que les prisonniers et qu'ils font eux aussi l'objet d'un troc.

M. Penn: Je crois, et l'expérience de M. Kilgour viendra renforcer mon point de vue, que les refusenikss se voient bel et bien comme des prisonniers, à une seule et importante différence près, à savoir qu'un prisonnier sait normalememt quand sa sentence doit se terminer, tandis qu'un refuseniks n'a aucune idée combien de temps cela va durer.

M. Kilgour: C'est tout à fait exact.

Le président: Merci beaucoup. Nous sommes très heureux que vous ayez comparu, malgré le court préavis. Nous en sommes tous victimes, puisqu'il y a très peu de temps que nous avons reçu notre mandat.

M. Kilgour: Selon M. Corbett cela comporte certains problèmes, mais je crois néanmoins que le mémoire publié par M. Penn est d'une grande utilité pour le Sous-comité et je propose qu'il soit annexé aux témoignages de la séance d'aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup. Pour?

Des voix: D'accord.

Le président: Dans le même ordre d'idées, on nous a présenté un rapport sur les nombreuses violation de l'Acte final d'Helsinki en Lettonie, qu'occupent les Soviétiques, rapport rédigé par le Comité canadien des droits de la personne en Lettonie. Ce rapport nous a été remis par un représentant de cet organisme qui n'a pu rester s'entretenir avec nous. J'aimerais obtenir la permission d'en inclure une partie en annexe ou j'aimerais que quelqu'un propose une motion en ce sens.

M. Kilgour: Le document dans son ensemble? Il ne renferme que 17 ou 18 pages.

Le président: Je n'ai pas eu l'occasion de le lire, car il est plutôt long.

M. Kilgour: Le mémoire de M. Penn compte 65 pages et, pour être impartial, je propose que ces deux documents soient annexés au compte rendu.

La motion est adoptée

Le président: Nous avons également reçu un bref mémoire qui nous a été remis par Mme Penny Anne Shewchuk de la Société estonienne d'Ottawa. Pourrait-on présenter une motion pour qu'il soit annexé lui aussi?

M. Kilgour: Je propose l'annexion de ce document.

[*Text*]

Motion agreed to

The Chairman: Well thank you very much, Mr. Penn and Mr. Cohen.

We have some other business as a committee if you could stay briefly. This session will be in camera. It is to deal with the guidelines for a report.

[*Translation*]

La motion est adoptée

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

Je demanderais aux membres du Comité de rester sur place pour une séance à huis clos au cours de laquelle nous parlerons des modalités de rédaction du rapport.

APPENDIX "EURO-13"

THE POSITION OF SOVIET JEWRY

Human Rights and the Helsinki Accords

1985

published on behalf of
the International Council of the World Conference on Soviet Jewry
in co-operation with
the Jewish Communities concerned
1985

This Report was prepared by the Institute of Jewish Affairs
in London.
The Canadian Jewish Congress is a sponsoring organization
of this Report.

Contents

Introduction

I Respect for Human Rights at Large

1. The right to leave; reunification of families
2. Harassment of applicants for family reunion
3. Trials of Jewish 'refuseniks' and activists
4. Discrimination

II Human Rights Specially Mentioned in the Helsinki Final Act's Principle VII

1. Freedom of religion
2. Minority culture and cultural rights at large

III Two Special Categories

1. Scientists
2. Children

IV Regime of Repression and its Application to Jews

1. Isolation of Soviet citizens – reducing possibilities of alleviating hardship
2. Extension of the concept of 'secrets'
3. Extension of punishments
4. Violation of international obligations in the regime of oppression

V Antisemitic Propaganda

Introduction

The second 'follow-up' meeting of the Conference on Security and Co-operation in Europe, held in Madrid from 11 November 1980 to September 1983, re-affirmed, and even gave new emphasis to, the importance attached by the Helsinki process to the respect for human rights and fundamental freedoms as 'an essential factor for the peace, justice and well-being necessary to ensure the development of friendly relations and co-operation among themselves, as among all States.' Principle VII of the CSCE Final Act has been reiterated and further developed in the Concluding Document of the Madrid Meeting, particularly in Points 8-17 of its chapter on 'Questions Relating to Security in Europe – Principles' which renewed the commitments to uphold the human rights of all. Arising from this commitment, a special Meeting of Experts on Human Rights and Fundamental Freedoms has been set up for the first time.

The present Report on the position of the Jews in the Soviet Union during the last five years is submitted to this meeting of human rights experts. The Report analyses the situation of Soviet Jewry in relation to the provisions of the Human Rights Principle VII of the CSCE Final Act and of the other relevant international human rights documents. The Report concentrates on Soviet Jews because they form a community of around two million and probably more – i.e. one of the largest Jewish communities in the world – and because they suffer badly from the neglect, non-observance and, indeed, outright violation of their rights and freedoms, both as individuals and as a community. This has become particularly marked during the years covered by this Report to the point where it causes boundless human hardship and therefore constitutes a serious obstacle in the path of the improvement of international relations and co-operation.

The months leading up to the meeting of the human rights experts mark a gradual improvement of international relations, particularly between East and West, a re-opening of the dialogue between the two great blocs which, it is hoped, augurs well for a re-establishment of mutual understanding and co-operation. This development is welcomed by no one more than the Jewish people. A Report devoted to the position in one country – the Soviet Union –

and which, by its nature, tends inevitably and regretfully to assume the character of a charge sheet, could easily be misinterpreted as a disturbing element in the process of seeking international harmony. The truth is, however, the reverse. This Report lists the shortcomings and difficulties under which Jews live in the Soviet Union, not in order to recriminate but to remedy; and it does so with the conviction that the removal and repair of negative factors will not only further but is, indeed, essential to the success of the process towards rapprochement and reconciliation.

Whether by design or coincidence, the meeting of human rights experts convenes in Ottawa on the eve of the anniversary of that momentous day when, forty years ago, the USSR and the Western countries, in joint battle, achieved victory in Europe over the German National Socialist regime and its allies. This battle, it should be recalled, was not simply a war against an expansionist and aggressive power but was, first and foremost, a struggle against the dark and barbarous forces of evil. The victory was not simply a victory of brave and self-sacrificing armies but was primarily a victory of human rights and fundamental freedoms over inhumanity and oppression. Moreover, it was achieved by a great alliance of the nations of East and West, which during the war repeatedly declared their dedication to the fundamental rights and freedoms of both nations and individuals. The coincidence of the date of the CSCE human rights meeting with this anniversary will, it is hoped, inspire the participating experts, and the Governments delegating them, to contribute to the establishment of the old alliance for peace and co-operation by reasserting the goal which motivated it forty years ago.

I

Respect for Human Rights at Large

Principle VII of the Helsinki Final Act commits the participating States to

respect human rights and fundamental freedoms . . . for all without distinction as to race, sex, language or religion; [to] promote and encourage the *effective exercise* of civil, political, economic, social, cultural and other rights; [and to]

act in conformity . . . with the *Universal Declaration of Human Rights*. They will also fulfil their obligations as set forth in the international declarations and agreements in this field, including *inter alia* the *International Covenants on Human Rights*, by which they may be bound.[1]

In the Madrid Concluding Document the participating States further agreed

to *develop their laws and regulations* in the field of civil, political, economic, social, cultural and other human rights . . .

They reaffirm the particular significance of the *Universal Declaration of Human Rights, the International Covenants on Human Rights* and other relevant instruments . . . they call on all participating States to *act in conformity* with those international instruments . . .

These commitments have, unfortunately, not been fully honoured in regard to the Soviet Union's Jewish citizens. The resulting situation is described in the following under the headings of the respective rights.

1. The right to leave; reunification of families

The commitments

The Universal Declaration of Human Rights (UDHR), in conformity with which the participating States undertook to act, provides:

Everyone has the right to leave any country, including his own . . . (Article 13(2)).

The International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR), to which the USSR is a party, similarly stipulates:

Everyone shall be free to leave any country, including his own (Article 12(2)).[2]

The Helsinki Final Act not only re-affirmed these norms by citing the international instruments containing them, but, in the Human Contacts section of Basket Three, the participating States also declared that they made it their aim to

. . . *facilitate freer movement* and contacts, individually and collectively, whether privately or officially, among persons . . . of the participating States.

To this end, a special sub-section deals with Reunification of Families, and is introduced with the commitment:

The participating States will *deal in a positive and humanitarian spirit* with the applications of persons who wish to be reunited with members of their family . . .

In Madrid, this last commitment was further strengthened. To the words 'will deal in a *positive* and *humanitarian* spirit' with applications for exit permits, the phrase 'will *favourably* deal' was added, thus making it practically an obligation on the States to approve such applications, unless there are serious obstacles in individual cases. Both the Final Act and particularly the Madrid Concluding Document also set out the procedural requirements the States must observe to give effect to these obligations.

Emigration trends in the last five years

The reality in regard to Jews in the Soviet Union, however, does not live up to the promise. During the past five years there has been a drastic decrease in the granting of exit visas. From the high point of over 51,000 in 1979, Jewish emigration figures plummeted to under 900 in 1984 (see Table 1). This change of attitude by the Soviet authorities has attracted widespread attention and the call for the right to leave and to reunite with one's family has been at the centre of the demands of Soviet Jews, supported by world Jewry and international public opinion. Given the international undertakings of the Soviet Union and the continuous pressure from inside the country by applicants, how is this precipitous drop in the number of Jewish emigrants to be explained?

TABLE 1: EXIT VISAS SINCE 1980

Year	Number of visas granted	Average per month
1980	21,471	1,789
1981	9,447	787
1982	2,692	224
1983	1,315	110
1984	897	75

Justifications given by the Soviet authorities for the drop in emigration

The Soviet authorities claim firstly that, with 264,533 Jews having left since 1968, the beginning of the emigration process, till the end of

1984, practically all the Jews who wished to join relatives abroad have already done so. In a radio broadcast from Moscow on 24 September 1982, the statement was made: 'And speaking of the Jewish emigration, I should say that the majority of those who wanted to leave, have left . . . ' Leonid Zamyatin, head of the CPSU Central Committee's Department of International Information, is reported to have said in the summer of 1984: 'Almost all the families who would like to leave for the West have already left' (*International Herald Tribune*, 15 November 1984). This assertion has been repeated on many occasions by, among others, representatives of the Soviet Anti-Zionist Committee.

The claim that the emigration potential has been exhausted is, however, completely unfounded. All news emanating from the Soviet Union indicates that the desire for emigration remains great. This is further confirmed by the number of 'invitations' (*vyzovs*) from abroad which, under the Soviet procedure, are required to make an application for reunification of families. As Soviet Jews may in practice apply to emigrate only to Israel, the invitations have to come from Israel and, since they require legalization, their number is known to the Israeli authorities. Their statistics show that 647,165 invitations have been sent since 1968 and, as only 264,533 succeeded in obtaining an exit permit up to the end of 1984, there was an excess of invitations of at least 383,628 at the end of 1984. Of course, it is impossible to be certain whether each invitation reached its addressee, whether each invited person submitted an application, whether he could not do so because of lack of other necessary documents, or possibly whether he had a change of heart in regard to his emigration plans. However, the discrepancy is large enough to show that, even allowing for all these contingencies, there is a great desire for immediate emigration.

It is also known that in 1984 alone over 2,400 Jewish families requested renewed invitations from their relatives abroad (the validity of the invitations is deemed by the Soviets to expire after a certain time) in order to be able to re-apply for an exit visa. Only about a third of that figure received visas in that year. Further, there are at present in the USSR around 10,000 'refuseniks' (people whose application has been refused) who are known in the West (and probably many more are not known), 3,600 of whom have been waiting for over five years, and a good number for over ten years. (In 1980, the number of 'refuseniks' was under 4,000 – an increase of 150 per cent in five years.)

But perhaps the most striking evidence which demolishes the

assertion that no demand exists for emigration can be seen in the figures provided by the Soviet government itself, through its representative, Mr Dmitry Bykov, to the Human Rights Committee established by the International Covenant on Civil and Political Rights. At the Committee's meeting in Geneva in November 1984, which examined the Soviet Union's report on her implementation of the Covenant, Mr Bykov gave the figures shown in Table 2 in reply to questions regarding requests for exit visas.

TABLE 2: SOVIET FIGURES ON EMIGRATION APPLICATIONS BY JEWS

Year	Number of applications
1980	16,832
1981	9,950
1982	5,502
1983	3,577
1984	1,780[a]

a During the first nine months.

A comparison of Mr Bykov's figures for 1982-1984 with the emigration figures for the same period given earlier in this Report shows clearly that in the last three years the Soviets have, by their own account, refused exit visas to over 50 per cent of those requesting them.

Mr Bykov's figures also dispose of another customary Soviet assertion—that of those Jews who wish to leave, the vast majority receive permission to do so. For example, Radio Moscow stated in 1982 (as reported in the *New York Times*, 20 March 1983) that 'nearly all those applying for permission, or approximately 98.4 per cent, according to the latest statistics, leave very soon.' The broadcast said that the remaining 1.6 per cent were delayed because the applicants had been in possession of state secrets. This claim, which has been made repeatedly in Soviet publications, never sounded convincing and will, it is hoped, finally be laid to rest now that the Human Rights Committee has been able to extract from the Soviet authorities some figures which show a refusal rate of over 50 per cent in the last three years.

One more point should be added. The number of applications for exit is invariably influenced by the chances of obtaining a positive response. In a situation of minimal emigration, and given the difficulties and harassment that 'refuseniks' have to suffer (as outlined later in this Report), it is understandable that most would-be ap-

plicants are discouraged and deterred from risking so much for so little chance of success. In these circumstances, the application figures are not an indication of the actual number of would-be emigrants; they show only the much smaller number of determined and courageous people who are willing to face all the hazards.

Reasons for refusal under the Human Rights Covenant

The International Covenant on Civil and Political Rights, to which we referred above, permits certain restrictions of the 'right to leave', notably:

> . . . those which are provided by law, are necessary to protect national security, public order (*ordre public*), public health or morals or the rights or freedoms of others, and are consistent with the other rights recognized in the present Covenant (Article 12(3)).

The Soviet authorities regularly invoke these restrictions but they do so in a manner which is hardly in keeping with the undertaking in the Helsinki Final Act and in the Madrid Concluding Document to deal with cases of family reunification 'in a positive and humanitarian spirit' and 'favourably'.

(a) The reference to '*national security*' is applied to people who have worked in industrial and scientific establishments in non-classified research or who have already published all their findings. Moreover, the waiting or 'de-classification' period required after terminating 'secret' work is mostly stretched to a completely irrational length, if not indefinitely, without any apparent just reason. 'National security' considerations are also applied to people who have served in the Soviet armed forces and it is often felt that applicants for emigration are conscripted after submitting their request for exit for the very reason of barring them from emigration, not only for the length of their military service but also subsequently, on account of their having become 'privy to secrets'.

(b) The 'right or freedom of others' criterion is practised irrationally by requiring parental permission for adults even when there are other children remaining in the Soviet Union who can look after the parents in case of need. The requirement becomes absurd in cases of a family rift. Moreover, the restriction is not applied, as it should be, only to the rights of family members living in the same household or who are dependent on family maintenance notwithstanding the elaborate social security schemes provided under the Soviet system.

Actually, Soviet law defines maintenance obligations towards family members fairly clearly. The Fundamental Principles of

Legislation on Marriage and the Family in the USSR and the Union Republics, as adopted by the Supreme Soviet of the USSR on 27 June 1968, establish unconditional maintenance obligations only by parents in favour of their children who are minors or, if the latter are without parents, by their grandparents, brothers, sisters or step-parents (Articles 18 and 21). In all other cases, the obligation is limited. It exists between husband and wife only towards a 'disabled person in need of material aid' (Article 13); between parents and children of age only in favour of children 'who are in need of their [parents'] help' (Article 18); and between children and parents only in favour of 'parents who are in need of assistance' (Article 21). In addition, an obligation can be placed on family members also in regard to 'invalid members of a family who are majors but need assistance' (Article 21). In short, only invalid or needy people can have a claim on members of their family. But in the processing of emigration applications the authorities often interpret the 'rights of others' much more broadly and arbitrarily.

(c) Even where any of the restriction criteria listed in the Covenant would appear apposite, their application is dependent on the primary requirement of the Covenant that they be '*provided by law*'. No such law is known to exist in the Soviet Union. In fact, the whole issue of the 'right to leave' is in a dark area. It is not included in Chapter 7, 'Fundamental Rights, Freedoms and Obligations of Citizens of the USSR', of the All-Union Constitution. There is no law on emigration. Most certainly there is no law on the legitimate restrictions to emigration—unless such provisions are contained in unpublished decrees or orders.

The absence of such laws also shows that the Soviet Union has failed to live up to its duty under Article 2(2) of the International Covenant on Civil and Political Rights 'to adopt such legislative or other measures as may be necessary to give effect to the rights recognized in the present Covenant', and to the specific commitment under the Helsinki process agreed to in Madrid 'to develop their laws and regulations in the field of civil, political, economic, social, cultural and other human rights and fundamental freedoms.'

Reasons for refusal related to the Helsinki Final Act

The Soviet authorities distort the preferential consideration given to family reunification in the Helsinki Final Act into an additional cause for rejecting applications. They do this by the introduction of the 'first degree kinship' principle (parents, siblings and children). This

represents a drastic reduction of the circle of relationships accepted in previous years and is, in fact, contrary to the spirit of Soviet family law. The Fundamental Principles of Legislation on Marriage and the Family, to which reference was made earlier, states in Article 2: 'Legislation on marriage and the family . . . regulates . . . relations . . . between man and wife, parents and children *and between other members of a family*', thus clearly indicating a wider interpretation of the term. (Article 21, for instance, specifically mentions among 'members of a family', grandparents, but even this list is itself limited since it relates to maintenance obligations.) However, there is by no means any assurance that even those with a first degree relationship will receive an exit visa.

Administrative obstacles

Reunification of families has also been hindered lately by an increase in administrative obstacles. Thus, in the past two years the requirement that the application must be renewed every six months has been introduced. The applicant must therefore produce a new 'invitation' from his family in Israel each time. The complicated paperwork involved here is enormous. Combined with this is the fact that invitations are frequently simply not delivered.

Although, in principle, 'refuseniks' have a right to renew their application, some individuals have received refusals which are designated as final and irrevocable. The procedure of emigration is further complicated by the closing down of some OVIR (Department of Visas and Registration) offices and the reduction of office days and hours in others.

The entire policy of arbitrarily deciding who should be permitted to join his family abroad and who should be refused is deeply repugnant and makes the application extremely hazardous. No one knows the criteria by which applications are granted or refused and there is thus no way of meeting the situation by fulfilling defined requirements. The former OVIR chief Konstantin Zotov, in an article in *Soviet News* (17 June 1980), described Soviet emigration policy as 'humane'. All the evidence—beyond the reduction in actual numbers—shows, however, that the entire emigration process has become increasingly hazardous and the rights of Soviet Jews in this respect have been grossly disregarded.

Analysis of Soviet emigration policies

There are a number of possible explanations for the increase in

restrictive practices applied to Jewish emigration in the past five years. None of them, however, has any basis in the Helsinki Final Act. A major reason given by most analysts is the decline of détente in the 1980s. Emigration figures (for Germans and Armenians as well as for Jews) are often cited as reflections of the international atmosphere. This reason has been mentioned by Soviet officials as well. In November 1980, Mr Sergey Kondrashin, the Soviet spokesman at a closed session of the Conference on Security and Co-operation in Madrid, said that Soviet Jews seeking to emigrate were hostages to the changing conditions of détente. On the following day he said: 'The level of détente determines the pace of "Basket Three" implementation' (*Jewish Chronicle*, 11 December 1981). In June 1984 'refuseniks' in Moscow stated that Soviet officials were telling applicants that the current bad state of East-West relations prevented them from receiving exit visas (reported in the *Daily Telegraph*, 8 June 1984). During US-Soviet trade talks in Moscow on 8-9 January 1985, Mr V.S. Alkhimov, Chairman of the Soviet State Bank, said unofficially that 'if good relations were restored with the US 50,000 Jewish emigrés annually would be no problem' (US government report cited in *New York Times*, 3 February 1985).

A further reason for the sharp decrease in emigration could be the so-called 'drop-out' rate, that is the failure of many emigrating Jews in recent years to continue on to Israel after their arrival in Vienna. It should, however, be noted that although there has been no analogous 'drop-out' problem among the German emigrants from the Soviet Union, there has been a parallel cut in their emigration.

Other considerations related to the reduction of emigration can be summarized in the following points:

Disincentive to others The authorities may hope both to reduce the number of new Jewish applications and to discourage members of other national groups from seeking emigration.

Change of objective By permitting a large emigration in the 1970s, the Soviet authorities may have hoped to rid themselves of 'troublemakers' and activists. However, they have since discovered that those who emigrated were immediately replaced by others who desired to join their families abroad and who were also willing to be actively engaged in the struggle.

Ideological embarrassment The size of the emigration of Jews (and other groups: over 50,000 Jews and over 9,700 Germans in the peak years) has become an embarrassment to the Soviet regime which

constantly reiterates that citizens of all national and ethnic origins are thriving in the Soviet Union.

2. Harassment of applicants for family reunion

The Helsinki Final Act guarantees that ' . . . the presentation of an application concerning family reunification will not modify the rights and obligations of the applicant or of members of his family.' The Concluding Document of Madrid spells out that this covers the rights and obligations 'concerning *inter alia* employment, housing, residence status, family support, access to social, economic and educational benefits, as well as any other rights and obligations flowing from the laws and regulations of the respective participating State.'

In spite of these clear provisions, the lives of applicants are gravely affected in many ways. The following are some examples of the form this harassment has taken:

Loss of job This is one of the most common problems encountered by applicants. As soon as their desire to emigrate becomes known at their place of work (and this is unavoidable as their supervisors must complete a form for OVIR, the Department of Visas and Registration), they run the risk of either a reduced status or total loss of work.

Impossibility of finding work It is frequently very difficult to find another comparable job and many 'refuseniks' are reduced to taking any employment they can get. Thus highly qualified professional people are now working as stokers, lift operators and sweepers.

Impoverishment It follows that upon loss of his job the applicant and his family suffer serious financial hardship. This is aggravated by recent legislation which makes receipt of assistance from abroad more difficult.

Parasitism In the case of not being able to find substitute employment, there is the threat of a charge of 'parasitism'.

Expulsion from university or other institution of higher learning The applicant or his children may be removed from their place of study.

Conscription Students expelled from universities lose their exemption from military service and face the threat of immediate conscription, with the result that their emigration becomes impossible

for the length of that service and even subsequently on account of the alleged 'secrets' to which they are supposed to have become privy during service (as mentioned earlier).

Deprivation of academic standing A number of academics with higher degrees have been stripped of their degrees in recent years. They have also been excluded from academic associations, and their works have been withdrawn from circulation.

Vilification Applicants are attacked by name in the media, which often describes them as traitors and foreign agents, thus inciting the population against them.

Loss of telephone In many cases would-be emigrants have their private telephones removed from their homes.

Surveillance There is the constant shadow of surveillance and the threat of various types of police harassment once the Soviet Jew enters the special world of the 'refusenik'. This often involves pressure on family members.

Physical attacks There have been cases of physical violence against applicants. It is not always certain whether the violence is 'spontaneous' or not.

Isolation The potential emigrant becomes gradually isolated either through the hostility of neighbours or voluntarily because he does not wish to create difficulties for his relatives and friends.

3. Trials of Jewish 'refuseniks' and activists

The Universal Declaration of Human Rights and the International Covenant on Civil and Political Rights contain elaborate provisions about the physical and legal integrity of all, their freedom from arbitrary arrest and detention (UDHR, Articles 3 and 9; ICCPR, Articles 9 and 10), and their fair trial in case of criminal charges against them (UDHR, Articles 10 and 11; ICCPR, Article 14). During the five years reviewed in this Report, one has, however, witnessed an increasing number of instances in which these guarantees have been ignored in relation to the so-called Jewish 'activists' in the Soviet Union, i.e. Jews who actively demand recognition of and respect for their rights to emigration, to the enjoyment and fostering of their Jewish culture, and to the study of the Hebrew language (more will be said later about these cultural activists). In other words, Jews who have attempted to put into practice the words of Principle VII of the Helsinki Final Act—that the individual has 'the right . . . to know and act

upon his rights'—have been systematically persecuted with complete disregard of the principles of due process of law.

It should be noted that not all Jews charged in this manner are included in this chapter of the Report. There are Jews who have worked for human rights in other areas and who have not expressed a desire to emigrate to Israel—for example, the Podrabinek brothers, Elena Bonner, Aleksandr Lavut and Yury Shikhanovich, to mention only the best known cases. They are not discussed in this Report, which deals with individuals involved in Jewish activities, although their treatment by the Soviet authorities, as well as that of non-Jewish human rights activists, clearly deserves the concern of all those interested in the maintenance of legality and respect for human rights.

Review of the period 1980-1984

As compared with previous periods, arrests and trials of Jewish 'refuseniks' and activists have increased markedly. Tables 3 to 7 show that the year 1984 saw again a high number of arrests and trials, clearly indicating a process of mounting repression. (The tables also include two non-Jews since their arrests were connected with Jewish activism—Yury Fedorov, sentenced in the infamous first Leningrad trial in 1970 on charges of attempted hijacking, and Valery Senderov, whose case is explained below.)

The most notable arrest in 1980—in November of that year—was that of Viktor Brailovsky. His arrest was a particularly provocative disregard of international law as it took place a few days after the opening of the CSCE Madrid meeting. (Seven months later Brailovsky was sentenced to five years of exile and he was released, before the expiration of that term, in March 1984.)

During 1981, however, arrests took place throughout the year, with particular intensity in the spring. A total of well over forty years of combined prison sentences and exile were meted out to Jewish activists by the Soviet courts in 1981. 1982 was a year of some relaxation, with no major arrests in the first five months; but four important cases were initiated in the second half of that year. In 1983, six cases were initiated, mainly at the beginning and at the end of the year, with apparently no major arrests of Jewish activists from May until October.

In contrast, since June 1984, there has been a steady stream of arrests for offences involving punishments ranging from two months' corrective labour up to three and four years of imprisonment.

By the end of December 1984, at least nineteen people involved

The Position of Soviet Jewry 1985

TABLE 3: JEWISH PRISONERS OF CONSCIENCE IMPRISONED OR SERVING SENTENCES AS OF FEBRUARY 1985

Name of prisoner	Year sentenced	Length of sentence
Abramov, Moshe	1984	3 years
Begun, Iosif	1983	7 years plus 5 years' exile
Berenshteyn, Iosif	1984	4 years
Edelshteyn, Yuly	1984	3 years
Fedorov, Yury	1970	15 years
Fradkova, Nadezhda	1984	2 years
Kanevsky, Boris	1983	5 years' exile
Kholmyansky, Aleksandr	1985	18 months plus 100 roubles fine
Kochubievsky, Feliks	1982	2½ years
Levin, Yakov	1984	3 years
Nepomnyashchy, Mark	1985	3 years
Shapiro, Dmitry	1985[a]	awaiting trial
Senderov, Valery	1983	7 years plus 5 years' exile
Shcharansky, Anatoly	1978	6 years plus 7 years' exile
Shefer, Lev	1982	5 years
Shnirman, Simon	1983	3 years
Tarnopolsky, Yury	1983	3 years
Yakir, Aleksandr	1984	2 years
Zubko, Stanislav	1981	4 years
Zunsheyn, Zakhar	1984	3 years

a Date of arrest.

TABLE 4: TRIALS IN 1981

Name	Date of trial	Charge	Sentence	Released
Brailovsky, V.	18 June 1981	Arts. 190-1[a] and 43[b]	5 years' exile	x
Chernobilsky, B.	9 Dec 1981	Resisting police	1 year	x
Fridman, K.	18 May 1981	Parasitism	1 year	x
Kislik, V.	27 May 1981	Malicious hooliganism	3 years	x
Leyn, E.	5 Aug 1981	Assaulting militiaman	2 years	x
Lokshin, O.	23 Sep 1981	Violating public order	3 years	x
Magidovich, A.	13 Jan 1981	Art. 190-1	2½ years	x
Paritsky, A.	13 Nov 1981	Art. 187-1[c]	3 years	x
Tsukerman, V.	23 Sep 1981	Violating public order	3 years	x
Zubko, S.	22 July 1981	Illegal possession of arms and drugs	4 years	

a Article 190-1 of the RSFSR Criminal Code deals with 'Circulation of Fabrications Known to Be False which Defame the Soviet State and Social System'.

b Article 43 of the RSFSR Criminal Code provides for 'Assignment of Milder Punishment than that Provided by Law'.

c Equivalent of Article 190-1 in the Ukrainian Criminal Code.

TABLE 5: TRIALS IN 1982

Name	Date of trial	Charge	Sentence	Released
Kochubievsky, F.	9 Dec 1982	Art. 190-1	2½ years	
Shefer, L.	6 Apr 1982	Art. 70[a]	5 years	

a Article 70 of the RSFSR Criminal Code deals with 'Anti-Soviet Agitation and Propaganda'.

TABLE 6: TRIALS IN 1983

Name	Date of trial	Charge	Sentence	Released
Begun, I.	14 Oct 1983	Art. 70	7 years plus 5 years' exile	
Elbert, L.	25 May 1983	Draft evasion	1 year	x
Kanevsky, B.	19 Jan 1983	Art. 190-1	5 years' exile	
Ocheretyansky, M.	Oct 1983	Violation of passport regulations	1 year	x
Panarev, A.	Apr 1983	Draft evasion	1 year	x[a]
Senderov, V.	1 Mar 1983	Art. 70	7 years plus 5 years' exile	
Shnirman, S.	14 Feb 1983	Draft evasion	3 years	
Tarnopolsky, Yu.	30 June 1983	Art. 187-1[b]	3 years	

a Aleksandr Panarev was released from prison in April 1984. The following June he was drafted into the army.
b Equivalent of Article 190-1 in the Ukrainian Criminal Code.

TABLE 7: TRIALS IN 1984/85

Name	Date of arrest	Date of trial	Charge	Sentence
Abramov, M.	19 Dec 1983	24 Jan 1984	Malicious hooliganism	3 years' work for national economy
Berenshteyn, I.	12 Nov 1984	10 Dec 1984	Resisting police	4 years
Edelshteyn, Yu.	4 Sep 1984	19 Dec 1984	Possession of drugs	3 years
Fradkova, N.	13 Dec 1984	18 Dec 1984	Parasitism	2 years
Kholmyansky, A.	25 July 1984	1 Feb 1985	Possession of firearms	18 months plus 100 roubles fine
Levin, Ya.	10 Aug 1984	19 Nov 1984	Art. 187-1[a]	3 years
Nepomnyashchy, M.	12 Oct 1984	4 Feb 1985	Art. 187-1[a]	3 years
Shapiro, D.	22 Jan 1985		Art. 190-1	awaiting trial
Yakir, A.	18 June 1984	10 Aug 1984	Draft evasion	2 years
Zunshayn, Z.	6 Mar 1984	28 June 1984	Art. 183-1[b]	3 years

a Equivalent of Article 190-1 in the Ukrainian Criminal Code.
b Equivalent of Article 190-1 in the Latvian Criminal Code.

in Jewish activism were serving terms of imprisonment or awaiting trial. Of these Yury Fedorov, one of the Leningrad hijack defendants of 1970, is the last still serving his sentence. Fedorov, who is not Jewish, is not due to be released until 1985.

Not registered in these lists and statistics are cases of police harassment. These include house searches and arrests which often result in ten to fifteen days' detention.

Charges levelled against Jewish 'refuseniks' and activists

The gravest infraction for which Jewish 'refuseniks' and activists have been tried in the past five years—i.e. the one carrying the heaviest sentence—is Article 70 of the RSFSR Criminal Code, which deals with:

> Agitation or propaganda carried on for the purpose of subverting or weakening the Soviet regime or of committing particular, especially dangerous crimes against the state, or the circulation, for the same purpose, of slanderous fabrications which defame the Soviet state and social system, or the circulation or preparation or keeping, for the same purpose, of works [in writing, print and other forms][3] of such content . . .

A more frequent 'catch-all' charge which has been used against Jewish activists is Article 190-1 of the RSFSR Criminal Code (and its equivalent in the criminal codes of other Soviet republics). This article deals with 'Circulation of Fabrications Known to Be False which Defame the Soviet State and Social System'. It provides for a lesser punishment than Article 70, with a maximum sentence of three years' deprivation of freedom. The charge has been used against a number of well-known Jewish activists in the past few years, including Brailovsky, Paritsky, Kochubievsky and Tarnopolsky.

Beyond these two political articles of the Criminal Code, Jewish activists have been tried for a number of other infractions of the law, ranging from the crime of parasitism (avoiding 'socially useful work') to draft evasion, malicious hooliganism, violation of internal passport regulations, non-co-operation with the authorities, and other related actions.

If one looks at the year 1984, which saw an increase in arrests, two clear features stand out. First, one sees a significant number of charges under Article 190-1. Beyond that there is a very wide range of infractions of the nature listed above; and then there are two ominous charges—possession of drugs and possession of a firearm. There are clear indications that both of the latter were trumped-up charges, and that the incriminating items were planted in the homes of Yuly

Edelshteyn and Aleksandr Kholmyansky respectively. The implication is that the Soviet authorities were in 1984 using every charge that could be mustered to provoke 'legal' harassment of Jewish activists, many of whom were involved in the study of the Hebrew language. There seems to be a concerted campaign to clamp down on Jewish activism. This should be seen in the context of the general tightening up in Soviet internal policies in a variety of ways with its marked attempt to criminalize dissent and—like the virtual stop of emigration—possibly also in the context of East-West tension.

Captives of a vicious circle

In reviewing the range of infractions with which Jewish 'refuseniks' and activists have been charged, one should keep in mind the nature of the life led by most Soviet Jews who have applied unsuccessfully to leave the USSR. As has been described earlier, a frequent result of a visa application is demotion or the loss of a job altogether (hence loss of livelihood) or the dismissal from university of the applicant or his children. Thus the Soviet Jew who applies to emigrate becomes the victim of a whole set of laws which never had relevance to him: without work he is liable to be arrested and charged with parasitism; his son, on losing his place at the university, can now be drafted into the army; knowing that if drafted he will lose his opportunity to leave the country for several years, the son might try to avoid conscription; the family, in financial difficulties now that they are without a regular income, may have to sell items of personal property, and this, in turn, may lead to charges of some form of economic crime. Scientists, anxious to keep up-to-date with their discipline but excluded from universities, institutes and professional associations, are compelled to do so in informal discussions with colleagues in a similar situation and organize seminars for this purpose, as do others who, while waiting for their emigration visas to Israel, set up groups to learn Hebrew. These perfectly legal activities are seen as infractions of some unspecified law. The more desperate 'refuseniks' attempt to abandon their twilight existence by sending letters and petitions to competent authorities within the country as well as to international bodies abroad; this is then treated as attempts at anti-Soviet activity and may give rise to prosecution.

Often the problem of Soviet Jews arises not out of the denial of their right to leave the country but from internal discrimination. For example, two of the prosecutions initiated in 1982 were connected with the accumulation of data on the discrimination against Jewish

applicants to Moscow higher education establishments, among others, specifically to the departments of mathematics. (The studies were circulated in *samizdat* form.) The authors revealed a consistent and severe curtailment of the number of Jews admitted to mathematics faculties, demonstrating that discrimination was pursued even in the case of people who were no more than one-quarter Jewish.

Two men who participated in compiling the surveys were arrested in 1982 and tried, separately, in 1983. Boris Kanevsky, a mathematician from Moscow, was tried under Article 190-1 and sentenced to five years' exile. Valery Senderov, his colleague, a Russian Orthodox, is also a Moscow mathematician and was tried under the harsher Article 70; he received the maximum penalty of seven years in a labour camp to be followed by five years of exile. He has since been charged with 'malicious refusal to obey the demands of the administration of a corrective-labour institution' under Article 188-3 of the RSFSR Criminal Code, a law which came into force only on 1 October 1983.

The Jewish 'refuseniks' and activists are thus captives of a vicious circle. The original denial of their human rights places them in situations or forces them into activities which are treated by the Soviet authorities as criminal offences; and their subsequent prosecution and trial are conducted in a way which produces new violations of their human rights.

'Deterrent' cases and infringement of due process of law

It would be impossible in this Report to discuss all the cases of the past five years, but it is useful to look at a few individual instances in order to understand the nature of the legal battle being fought continuously in the Soviet Union. The case of the activist for the Hebrew language, Iosif Begun, is perhaps the most notorious of those in the period under discussion.

Begun, who was arrested in November 1982, was brought to trial only in October 1983. He was charged under Article 70. Not only was Begun's trial remarkable for the severity of the sentence (he was convicted and sentenced to seven years' imprisonment plus five years' exile); it was also notable for its violation of both Soviet and international law. A number of irregularities occurred in the trial, as has been noted *inter alia* by a conference of thirty distinguished international lawyers from all over the world who met in Washington DC on 23-24 January 1984. The conference met under the aegis of the Inter-

national Human Rights Law Group in co-operation with the International Human Rights Committee of the American Bar Association's Section of International Law and Practice and the American Association for the Advancement of Science. In the following, some of these irregularities are listed (although this review is by no means exhaustive).

First, there was a clear misapplication of Article 70. Conviction under this article is contingent upon proof that the accused is responsible for the 'slanderous fabrications' which defame the Soviet state and social system and that they were disseminated 'for the purpose of subverting or weakening the Soviet regime'. Both criteria must be present. In fact, neither the allegation that the materials prepared or circulated by Begun were slanderous, nor the allegation that Begun was guilty of anti-Soviet intent within the meaning of Article 70, was proved at the trial. The court ignored these points, examining only the question whether the materials had been in Begun's possession or had originated with him, which in itself does not establish a violation of Article 70.

The court ignored the guarantees for freedom of expression which are enshrined both in the Soviet Constitution and in several international covenants to which the USSR is committed. The application of Article 70, without clear evidence of slander with intention, is particularly misplaced in a case where the incriminated material merely deals with the issue of the collective cultural rights and individual human rights of Soviet Jews, given the specific guarantees which both the Soviet Constitution and international instruments to which the USSR is a party, afford to persons belonging to ethnic, religious or linguistic minorities.

A further objection to the Begun trial is that there was a clear failure to observe prescribed legal standards pertaining to the rules of evidence and fair trial. Examples of this include the fact that, contrary to established procedure, the trial was closed to the public and even family members were not allowed to be present throughout. Begun was denied the right to counsel of his choice as well as the right to call witnesses and to present evidence.

Finally, the punishment given Begun was excessive, disproportionate and illegal. Not only had there been a prolongation of his pretrial imprisonment beyond the legally permitted limit, but the sentence—the maximum under Article 70—corresponded neither to the gravity of the crime nor to the personality of the convicted person. Virtually all the confiscated literature which figured in the case had

been prepared no later than 1978 and the bulk had been taken from him by the police prior to his first trial, in 1977. Thus the degree of social danger represented by this material, if it ever existed, could not have been very great by 1983. The sentence imposed on Begun, it appears, was intended as a deterrent to other Jews attempting to exercise their rights under both Soviet and international law.

Although his trial took place in 1978, the case of Anatoly Shcharansky must be mentioned here as Shcharansky is still serving his very long sentence. The conditions of his imprisonment rather than the facts of his trial are of relevance at this stage and it should be stated that he has suffered from an unusually harsh regime of imprisonment. Sentenced in 1978 to three years of prison (considered a worse form of punishment than camp), to be followed by ten years in labour camps, Shcharansky was sent back from camp to Chistopol prison in 1981, to serve a further three years' term. This in itself had questionable legal basis. From 27 September 1982 to 14 January 1983, Shcharansky, in a mood of despair at being cut off from any communication with his family, began a hunger strike. He abandoned it only when he won the right to exchange letters with his mother. Again, during the summer of 1984 Shcharansky was placed under strict regime with a severe reduction of calorie allotment and exercise period. He appears to be suffering from a grave heart condition with acute chest pains which the authorities have not treated with seriousness. In the autumn of 1984, Shcharansky was transferred back to the Perm labour camp complex. His family, after a recent visit, expressed their extreme concern at the deterioration of his health. This, combined with the frequent deprivation of his rights in prison (as well, of course, as the extraordinary severity of his original sentence), warrants the utmost attention of those concerned with the implementation of the Final Act.

Numerous other examples could be added. Suffice it to say that healthy men have emerged from Soviet prisons and camps with serious health problems. One could take, for example, the case of Aleksandr Paritsky, a Jewish activist from Kharkov, who was arrested in August 1981, tried the following November, and sentenced to three years in a labour camp under Article 187-1 of the Ukrainian Republic Criminal Code, which is the equivalent of the RSFSR Article 190-1. Paritsky, who enjoyed good health before his arrest, was sent to the remote region of Lake Baykal and was given heavy physical labour far beyond his ability. This was kept up long after he showed unmistakable signs of being seriously ill and he was eventually hospital-

ized with high blood pressure and heart trouble while still at the camp. He was released in August 1984 at the end of his sentence and has returned to Kharkov but, physically, he is in a very low state and in October found himself incapable of working. Thus a three-year sentence has led to a severe, prolonged, and possibly permanent deterioration of health.

Violence

A sinister aspect of the developments in 1984 is the degree of overt violence towards Jewish activists.

The case of Yakov Mesh is a striking one, though it is by no means isolated. Mesh, from Odessa, was beaten up by KGB-men in civilian clothes in the presence of a number of people. A statement signed by nine witnesses asserted that Mesh had not offered any resistance (although he was charged with resisting the authorities) and that there had been no apparent cause for the attack on him. (Later the writers of this statement withdrew their signatures under pressure.) Mesh has been awaiting permission to emigrate since 1978.

Another example is that of Iosif Berenshteyn of Kiev, who was arrested in November and sentenced to four years' imprisonment in December 1984. In prison he was badly beaten about the face with serious injury to one eye. Whoever perpetrated this act of violence, it was performed while Berenshteyn was under police supervision.

The above deals with the arrests and trials in the last five years. This chapter would, however, not be complete if one did not refer to the large number of Jewish 'refuseniks' and activists who are former 'graduates' of the Soviet prison system, have served their sentences mainly for wishing to join their families abroad, yet are not allowed to do so, even when freed from prison. They are now lingering in a state of limbo, marked, for all practical purposes, as second-class citizens. The continued denial of emigration to these individuals is a particularly inhuman act.

4. **Discrimination**

In recent years there have been numerous signs of an increase of anti-Jewish discrimination in the USSR. In Soviet conditions it is impossible to assess accurately the character and extent of this phenomenon; official statistical data provide the evidence only occasionally. However, personal accounts and testimonies are so numerous that they leave no doubt as to the persistence and growth of discriminatory treatment of Jews in various walks of life, particularly in the field of

education, which in the Soviet system is the only means of achieving upward social mobility. Data on Jewish participation are available only in a few fields of Soviet life. One is the political field, a second is the work force, a third is education.

In practising or permitting such discrimination, the USSR is, of course, violating not only the Helsinki Final Act, the Universal Declaration of Human Rights and the International Covenant on Civil and Political Rights but, more specifically, also the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (its criterion 'ethnic origin' being undoubtedly applicable to Jews), the ILO Discrimination (Employment and Occupation) Convention and the UNESCO Convention against Discrimination in Education—all of which have been ratified by the Soviet Union.

(a) In the political field, one can actually record a marginal increase in Jewish membership of the highest organs of the party and state. Under Stalin, the number of Jews elected to the highest offices was sharply reduced and a further reduction occurred under Khrushchev, so that there were only two Jews in the Central Committee and the Central Auditing Commission of the CPSU in 1961 and three in the USSR Supreme Soviet in 1958. In comparison, five Jews were elected to these highest bodies of the CPSU at the 25th and 26th Congresses in 1976 and 1981 respectively, and eight Jews are now members of the USSR Supreme Soviet.

A clear indication of growing political discrimination towards the Jews can be detected in the local soviets. The following numbers of Jews in all local soviets from village and borough level to *kray* and *oblast* level can be found in Soviet publications, as shown in Table 8.

TABLE 8: JEWS IN LOCAL SOVIETS

Year	Number
1967	7,881[a]
1971	6,030[a]
1975	4,519[a]
1983	3,685[b]

a *Itogi vyborov i sostav deputatov mestnykh sovetov deputatov trudyashchikhsya. Statistichesky sbornik* (Results of the Elections and Composition of the Deputies of Local Soviets of the Deputies of the Toilers: Statistical Collection), volumes for 1967, 1971 and 1975, Moscow, 1967, 1971 and 1975.

b Letter by 22 Soviet academics and intellectuals, supplied by Novosti, *Le Monde*, 27-8 November 1983.

These figures show that in 1983, Jews elected to all levels of Soviet local government constituted less than a half (46.8 per cent) of their number in 1967. Even if adjusted to the diminished number of Jews, this represents a decline of 40 per cent.

The Jews are now almost completely excluded from the Soviet power structure. Since 1957, there have been no Jews in the CPSU CC Politburo and Secretariat. There is one Jew, Deputy-Premier V.E. Dymshits, in the government and another, V.M. Volodarsky, is the head of the Central Statistical Directorate. There is but a handful of Jews in the second and third tiers of the high bureaucracy, e.g. A. Chakovsky, the editor of *Literaturnaya gazeta*. According to recent testimonies, there are no Jews in the Central Committee apparatus, only one in the Foreign Office and some are in secondary positions in the KGB.

(b) As far as employment in the workforce is concerned, the testimonies of numerous emigrants indicate that discrimination prevails both in hiring practices and in promotion. There are no complaints about actual dismissals from employment, except following an application for emigration (a subject discussed in the section 'Harassment of Applicants for Family Reunion' of this Report). Generally speaking, three negatives operate in regard to Jews in posts of some importance: not to hire them; not to promote them; not to dismiss them.

The typical scenario most frequently related by emigrants is that of young Jewish graduates who have been offered a job but the offer has been withdrawn once their Jewish nationality has become known. The reason for the withdrawal is often not even concealed.

(c) The statistically and factually best documented case of discrimination is in admissions to institutes of higher education. The last official general statistical data on the number of Jews in the student body were published for the academic year 1976/77 and these show a decline in the number of Jewish students from a peak figure of 111.9 thousand in 1968/69 (they constituted at that time 2.5 per cent of all Soviet students) to 66.9 thousand in 1976/77 (1.35 per cent of all Soviet students). There seems to be a reluctance subsequently to publish general statistics on students which would include the number of Jewish students. No table on the national composition of the student body has appeared since 1977; when it re-appeared in 1982 (in *Narodnoe khozyaystvo SSSR 1922-1982* ('National Economy of the USSR, 1922-1982', Moscow 1982, 517) it omitted the nationalities of the autonomous regions – the only category which would include the

Jews. No figures appeared on the national composition of students in Moscow in the three last collections of *Moskva v tsifrakh* ('Moscow in Figures'), for 1982, 1983 and 1984. Also, no figures appeared on the national composition of postgraduates (*aspirantura*) and scientific workers since 1975. The 1975 figures showed a very sharp decline in the number of Jews in comparison with earlier years.

Nevertheless, there are some more recent data from which conclusions about the approximate number of Jewish students can be drawn. From data given in *Jews in the USSR: Figures, Facts, Comments* by Avtandil Rukhadze (Moscow, Novosti, 1982, 47), it can be deduced that there were 59,500 Jewish students in 1978/79. Similarly, from data given in 'Moscow in Figures, 1981', the number of Jewish students in 1980/81 can be estimated as between 50,000 and 55,000. These figures show a further swift decrease in the strength of the Soviet Jewish student body. (An extrapolation will give a figure of about 40,000-45,000 Jewish students in 1984/85).

The rapid decline of the Jewish student population is about three times greater than the rate of decline of the Soviet Jewish population in general, and is considerably greater than the possible difference in the strength of the respective age cohorts, from which the students are recruited. It must inevitably be concluded that the reason for the decline is discrimination. Moreover, the figures do not tell us how many of the Jewish students were admitted to day studies, as distinct from evening and extra-mural courses, or how many to the leading universities and institutes, as distinct from inferior ones. But, in the absence of such statistics, one cannot ignore the consistent eye-witness reports that a major way of discriminating against Jews in education is the difficulty they experience in being accepted for day studies or in gaining admittance to the better educational institutions. It has been reported in particular that the number of Jews admitted to medical institutes in Moscow has been sharply reduced, that no Jews have been admitted to the Institute of International Relations for a very long time now, and that in recent years the Department of Translators and Interpreters of the Moscow Institute of Foreign Languages has been virtually inaccessible to Jews. There is no change at Novosibirsk University, about which a report was printed in *Novoe Russkoe Slovo* (New York, 1-3 August 1978) testifying to their highly restrictive policy in admitting Jews.

The secrecy in which anti-Jewish discrimination is shrouded and the lack of concrete evidence, except for case histories, induced a group of Moscow mathematicians to conduct a study of admissions to

the Mathematics and Mechanics Department of Moscow State University of graduates from five leading physics and mathematics schools of Moscow. It seems that the incident which prompted this initiative was the fact that in 1978 only two Jewish students out of a total number of 425 places were admitted to this department.

The group investigated the admission of students from the above-mentioned five schools, partly to the Mathematics and Mechanics Department of Moscow State University and partly to the Moscow Institutes of Physical Engineering and of Physics and Technical Engineering in the years 1979, 1980, 1981 and 1983.

The 1983 study was conducted anonymously, while the earlier three studies were signed by Grigory Freiman, Boris Kanevsky, Naum Meyman and Valery Senderov. Of these Grigory Freiman succeeded in emigrating, while Kanevsky and Senderov have been in jail since 1982. The result of these studies is shown in Table 9.

TABLE 9: PERCENTAGE OF APPLICANTS FROM LEADING MOSCOW SCHOOLS ADMITTED TO LEADING MOSCOW INSTITUTIONS OF HIGHER EDUCATION

		Percentage of applicants admitted		
Year	Institution	Non-Jews	One or more Jewish grandparent	Jewish nationality on passport
1979	MSU Mathematics and Mechanics Faculty	85.1	15.0	
1980	Moscow Institute of Physical Engineering	66.7	10.3	
1980	Moscow Institute of Physics and Technological Engineering	70.1	11.5	
1981	MSU Mathematics and Mechanics Faculty	83.7	13.5	
1983	MSU Mathematics and Mechanics Faculty and Moscow Institute of Physics and Technological Engineering	75.6	39.0	
		51.9		14.9

Table 9 shows that the percentage of Jews admitted was strikingly smaller than the admission ratio of non-Jews; it varied between 10 and 15 per cent over the four years studied, as against 66 to 85 per cent among non-Jewish applicants. The studies also contain a wealth of material with regard to the methods of discrimination in practice.

Their authors concluded: 'An analysis of the appended material leaves no doubt concerning the purely racist standards of the enrolment Commission' (The Moscow Helsinki Monitoring Group, Doc. 112 of 5 November 1979, 'Discrimination against Jews enrolling at Moscow University, 1979' – *Samizdat* Archives, no. 4695). In the admission to the Moscow Institute of Physical Engineering and the Moscow Institute of Physics and Technological Engineering (1980) it was found by established methods of mathematical statistics that the probability of racial motivation with regard to 'Jewish' applications exceeds 0.999 (1.0 means absolute certainty) ('Intellectual Genocide: Admission Exams for Jews to MGU, PhTI and MIPhI', by B.I. Kanevsky and V.A. Senderov).

Notes

1 Emphasis in quotations from international instruments has been added throughout.
2 The permissible restrictions appearing in sub-section (3) of this article will be discussed later.
3 Words in square brackets were added on 11 January 1984.

II

Human Rights Specially Mentioned in the Helsinki Final Act's Principle VII

In addition to human rights at large, which are codified in United Nations human rights instruments and are applicable in the CSCE context through the Final Act's reference to these instruments, there are some human rights which the Final Act singles out for special mention (even though these, too, appear in the UN instruments). They are: freedom of religion and the rights of minorities. The Soviet Union's performance in these specific areas has also been highly deficient during the years reviewed in this Report.

1. Freedom of religion

Freedom of religion, in the words of the Helsinki Final Act, means 'freedom of the individual to profess and practice, *alone or in community with others*, religion or belief acting in accordance with the dictates of his own conscience'. In the Madrid Concluding Document, the States participating in the Helsinki process not only repeat this commitment but add that 'they will recognize, respect and furthermore agree to *take the action necessary to ensure*' religious freedom. The Universal Declaration of Human Rights, in its Article 18, and the International Covenant on Civil and Political Rights in its Article 18, of course also stipulate the same rights and both instruments significantly add that it is inherent in religious freedom 'to manifest [it] in worship, observance, practice and *teaching*' and to do this 'either *individually or in community with others* and *in public or private*'. (The UDHR actually puts 'teaching' at the head of the list.) Religious freedom for minorities is specifically protected in Article 27 of the Covenant.

Teaching of religion

Of all religious rights, the right to educate children in religious beliefs is probably of the greatest importance to Jews, as indeed it is to all religions. Although Article 52 of the 1977 Soviet Constitution 'guarantees' freedom of conscience, 'that is, the right to profess or not to profess any religion, and to conduct religious worship or atheistic propaganda', there are no facilities in regard to religious education

available to Jews in the USSR. Soviet spokesmen point out that children may be educated religiously by their parents. This, of course, is not satisfactory because, given the merely skeletal framework of Jewish religious life in the USSR, the parents themselves often do not possess the necessary knowledge. In this context, one has also to consider the obligation contained in Article 66 of the Soviet Constitution which stipulates that children must be raised as 'worthy members of socialist society' and, in Article 57 of the Fundamentals of Soviet Legislation of the USSR and the Union Republics on Education, that children be raised 'in the spirit of lofty communist morality'. While this is not supposed to be in contradiction to the 'freedom of religion' which is constantly asserted by the Soviet authorities, it would not be surprising if parents feared to come into conflict with these obligations by being engaged in the teaching of religion, particularly bearing in mind the admitted 'mistakes' Soviet officials make in interpreting the laws.

Reducing religious teaching to parental education, moreover, falls short of the above quoted international legal commitments to permit teaching of religion 'in community with others' and 'in public' as well as in private. More specifically, it conflicts with the obligation 'to have respect for the liberty of parents . . . to ensure the religious and moral education of their children in conformity with their convictions' (International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (Article 13(3)) and of Civil and Political Rights (Article 18(4)), UNESCO Convention against Discrimination in Education (Article 5(b))).

Religious worship and practices

Perhaps the most authoritative review by a Soviet source of the state of Judaism in the last few years was given by Iosif Shapiro, an official in the Council of Religious Affairs of the USSR Council of Ministers, in an interview in late 1980 with the Soviet monthly *Nauka i religiya* ('Science and Religion', no. 9, 1980, 38-39). According to Shapiro, sociological research indicated there were in the USSR approximately 60,000 Jewish religious believers. He gave a total of 160 Jewish religious 'societies' which, he said, included ninety-one functioning synagogues and about seventy *minyanim* (groups comprising ten or more men).

Although the figure of around ninety functioning synagogues is given regularly by Soviet spokesmen, evidence reaching the West suggests that the true figure is closer to about fifty. This is absolutely in-

sufficient even for the admitted number of 60,000 Jewish believers. However, there is reason to believe that 60,000 is a gross understatement; it excludes, for instance, those Jews whose observance consists of a limited number of visits to synagogue or only selective adherence to Jewish rites and customs.

There have been a number of negative developments in regard to religious practices in the USSR during the last five years. The library of the Leningrad synagogue was reported on 2 December 1982 to have been closed except to readers with special permission from the authorities. It was stated in November 1983 by Daniel Meyer, a Czechoslovak graduate of the Rabbinical Seminary in Budapest, that *matzot* (unleavened bread required for Passover) are baked under the care of the Moscow Jewish religious community and are then despatched to all the Jewish communities in the USSR. If this is indeed the case, it is an adverse development: *matzot* could previously be baked from officially-supplied flour in many places in the USSR, such as Leningrad, Kiev, Riga and Tashkent.

Efforts began in 1984 by a group of women to re-open the Vilnius *mikva* (ritual bath) which has been closed since World War II. The *mikva* is adjacent to the only surviving synagogue in Vilnius. The women's efforts, however, have been repeatedly rejected by the authorities without reasonable explanation. According to the women, all that is necessary to re-open the *mikva* is to connect the water supply. In the meantime, the women have to make the twelve-hour train journey to Moscow to use the *mikva* of the Choral Synagogue there.

Cemeteries

There is a general shortage of burial space for religious Jews in the USSR and the situation is especially critical in Moscow. In an appeal to the authorities in February 1984, Moscow Jews pointed out that the lack of burial space had caused many religious Jews to be cremated, a practice forbidden in Jewish law. The authorities, it was said, had repeatedly rejected requests that a new Jewish cemetery be built in the capital or even that a plot of land be set aside for Jewish burials in non-Jewish cemeteries.

A visitor to Vinnitsa in the Ukraine in early 1982 reported that the 300-year-old Jewish cemetery was being demolished to make way for a building site. There was a section designated for Jewish burials in the new cemetery in another part of the city but not a single Hebrew inscription could be traced on the tombstones.

Rabbinical training

It was reported in December 1982 that two Soviet students would begin studying the following term at the Rabbinical Seminary in Budapest. In September 1984 it was reported that two further students would be sent later in the year to the Budapest Seminary. However, Rabbi Arthur Schneier of New York, who in 1984 negotiated the agreement regarding the students, said in September 1984 that the handful of Soviet students allowed to study in Budapest fell far short of the number of rabbis needed in the USSR. Pursuing a career as a religious leader in the USSR, he said, could mean a 'lifetime of persecution'.

Religious books and objects

There has been a shortage of prayer books, bibles, Jewish calendars, etc., for a long time. In recent years, several statements have been made which indicate that the Moscow Synagogue was engaged in the publication of Jewish religious books. Thus, on 20 March 1981, TASS reported that the Moscow Choral Synagogue had published a 479-page prayer book in Hebrew. In July 1981, Rabbi Adolf Shaevich of the Moscow Choral Synagogue claimed in a radio interview that 'over the past few years we ourselves have been publishing on a regular basis Jewish calendars and other publications. There have been several large editions of the Pentateuch of Moses and of prayer books . . . ' As recently as January 1985, Rabbi Shaevich said the synagogue publishes an annual Hebrew calendar in a print run of 20,000 copies. Notwithstanding these and similar claims, the fact remains that, with the exception of the calendars for 1977-78 and for 1978-79, no other Jewish religious publications from the USSR have been seen in the West. Jewish religious objects cannot be manufactured in the USSR nor can they generally be imported.

Discrimination against the Jewish religion

The above problems are faced in a more or less similar manner by all religious groups in the USSR although the distinct impression is that they are applied to Judaism in a much more severe way than to other recognized religions. On two points, however, the discrimination against the Jewish religion is crystal clear.

(a) *Lack of an organizational framework* Jews are continually denied the facility for national, or even regional, frameworks to organize

Jewish religious life in the USSR. They are therefore still unable to avail themselves of the rights granted by the 1975 Law on Religious Associations to 'religious centres and diocesan boards', including the right to acquire and maintain their own buildings, which is enjoyed by most other denominations.

In a book published in Frunze, Kirgiz SSR, in 1983, a certain A.B. Doev made the astonishing claim, without providing any evidence, that 'There is no single public centre for the Jewish religion in the USSR, but the Moscow and Odessa synagogues frequently attempt, *irrespective of the law*, to take its functions upon themselves' ('Present-Day Judaism and Zionism', p.20, emphasis added). (Doev, however, 'reassured' his readers by adding that 'as a whole, the Jewish rabbinate and rank-and-file believers in our country are entirely loyal to Soviet reality'.)

(b) *Absence of links with co-religionists abroad* The Jewish religion remains the only recognized denomination which is not permitted to maintain regular links with co-religionists outside the USSR. The only contacts of this type are occasional exchanges with communities in the Soviet Bloc countries and rare visits abroad as members of ecumenical delegations. Visits of Jewish religious leaders from the West to the Soviet Union have recently met with increasing difficulties. Thus, for example, Dr René Sirat, the Chief Rabbi of France, who first applied in 1981 for a visa to visit the Jewish communities in the USSR, has still been unable to obtain a visa. There has even been a case where a Jewish religious leader, Rabbi Chaim Ingram (and his wife) of Newcastle, England, has been expelled. This occurred in Leningrad in March 1984: religious literature in the couple's possession was confiscated by the Soviet authorities.

This lack of contacts conflicts with the clauses in the sub- section on 'Travel' in the 'Human Contacts' section of the Helsinki Final Act Third Basket, specifically dealing with the question of religious links in the following words:

> They confirm that *religious faiths, institutions and organizations*, practising within the constitutional framework of the participating States, *and their representatives can, in the field of their activities, have contacts and meetings among themselves and exchange information.*

This commitment was considered sufficiently important to be repeated in the Madrid Concluding Document (Point 10 of 'Human Contacts' section) with an added promise to 'implement' it.

Suppression of Hebrew

Lastly, one should mention another problem specific to the Jewish religion: the suppression of the Hebrew language and the persecution of those who wish to teach or learn it. This subject will be discussed at greater length in the section dealing with cultural issues but must be mentioned here also because Hebrew is both the national language of the Jewish people and the holy language of Judaism. Preventing Jews from learning that language is the most blatant violation of their religious freedom because it prevents them from understanding their prayers, their Bible and other religious books, their religious laws and their entire religious heritage.

Repression of Jewish religious renaissance; propaganda against Judaism

Visitors to the USSR, emigrants and all reports originating from there, indicate that a religious revival has taken place among sections of Soviet Jewry, including its youth, as has indeed been reported about other religions as well. In the case of Judaism, this is probably particularly marked—and for understandable reasons. The discriminatory treatment of Jews and the antisemitic propaganda (discussed in a later section of this Report) perforce create a sense of alienation and impel them to search for their own identity and roots.

The religious revival manifests itself in the setting up of private study circles on Judaism and on Hebrew, and has gone so far that some Jews have been seen near the Moscow Synagogue wearing the traditional garments of the ultra-orthodox hassidic Jews (*Jewish Chronicle*, 13 April 1984)—a phenomenon previously unthinkable on the emphatically anti-religious Soviet scene.

The authorities attempt to suppress this renaissance of Judaism. There have been numerous cases where private gatherings for religious purposes have been disrupted by police, religious appurtenances have been removed or confiscated, and where Jews have been given summary terms of imprisonment for religious activities. The following examples can be given:

- ☐ It was reported on 31 March 1982 that a meeting of six Jews for the purpose of studying *Gemara* (Talmud) in the Moscow apartment of Vladimir Mishkov was disrupted by police and those attending were warned.
- ☐ Similarly, on 29 April 1982, several Moscow Jews who had been

holding Bible study groups were warned by the authorities that religious gatherings in private homes are a breach of Soviet law.

- On 15 July 1983, Mark Feldman, Igor Briskman, Mikhail Amshilavsky and Mikhail Rudman were given summary fifteen-day sentences for participating in a prayer service in a private home. The KGB-men who interrupted the service, in which fifteen religious Jews were taking part, said prayers were allowed only in a synagogue or alone in one's room.
- On 21 March 1984, the homes in Odessa of three observant Jews, David Shekhter, Yakov Levin and Valery Lemelman, were searched. Religious appurtenances, including *mezuzas* (a symbol Jews affix to the door-frame), phylacteries and books on Judaism were confiscated.
- In November 1984, it was reported that Kiev 'refusenik' Lev Albert had been warned by the Council of Religious Affairs that forming a congregation in one's own home on Friday night to perform a religious ceremony is contrary to Soviet law.

Another way of stifling the Jewish religious revival is, of course, anti-religious propaganda. Although in the chapter of this Report on 'Antisemitic Propaganda' we remarked that direct attacks on the Jewish religion have been somewhat less frequent in recent years, this is still an important problem of which many examples could be cited. We mention only one here. In his antisemitic work, 'The Class Essence of Zionism' (Kiev 1982), Lev Korneyev said that according to the Talmud 'money is the criterion not only of material but also of spiritual values and the basis of human intercourse, morality and history' and that the Jews' alleged aspirations for global domination are based on their religious works (p.7).

2. Minority culture and cultural rights at large

The second set of rights which was considered deserving of special mention in Principle VII of the Helsinki Final Act is that of members of national minorities. In Principle VII the participating States pledge themselves in regard to national minorities to:

> . . . *afford them the full opportunity for the actual enjoyment of human rights and fundamental freedoms* and *will*, in this manner, *protect their legitimate interests* in this sphere.

This comprehensive declaration is strengthened by further statements in the section on Culture and Education of the Final Act that:

The participating States *recognizing the contribution that national minorities* or regional cultures *can make* to co-operation among them in various fields of culture, *intend*, when such minorities or cultures exist within the territory, *to facilitate this contribution*, taking into account the legitimate interest of their members.

The Concluding Document of the Madrid Follow-Up Meeting adds a new aspect to the above provisions by drawing attention to the dynamism of cultural needs and other minority rights. Paragraph 11 of the 'Principles' in the Chapter 'Questions Relating to Security in Europe' states:

They stress also *the importance of constant progress* in ensuring the respect for and actual enjoyment of the rights of persons belonging to national minorities as well as protecting their legitimate interests as provided for in the Final Act.

International obligations the USSR has assumed, and which are re-affirmed in Principle VII, also commit it to facilitate the maintenance and development of national cultures. In Article 27 of the International Covenant on Civil and Political Rights it is stated:

In those States in which *ethnic, religious or linguistic minorities* exist, persons belonging to such minorities *shall not be denied the right in community with the other members of their group, to enjoy their own culture*, to profess and practise their own religion, *or to use their language*.

In the specific area of education, the right finds its expression in the (UNESCO) Convention against Discrimination in Education, which stipulates in Article 5(1)(c) that:

It is essential to recognize *the right of members of national minorities* to carry on *their own educational activities*, including the maintenance of schools and, depending on the educational policy of each State, *the use or the teaching of their own language* . . .

This is followed, in paragraph (2) of the same Article, by an explicit undertaking by all States parties to the Convention:

to take all necessary measures to ensure the application of the principles enunciated in paragraph 1 of this article.

The reference to language is of special significance in the Soviet Jewish context—as will be explained later.

All these provisions are particularly relevant to the Soviet Union, which is a multi-national state, with over 100 recognized nations and nationalities. It grants equal rights to citizens of different nationalities (Articles 34 and 36 of the 1977 USSR Constitution), including specifically the right to 'cultural life' (Article 34). Moreover, the 'Violation of Equality of Rights of Nationalities and Races' is regarded as a special crime (Article 74 of the RSFSR Criminal Code). It is also the avowed policy of the USSR to encourage the development of

the various national cultures. This finds expression, *inter alia*, in Article 36 of the Constitution in the following way:

> Exercise of these rights [i.e. the equal rights of citizens of different races and nationalities] is ensured by a policy of *all-round development* and drawing together *of all the nations and nationalities of the USSR*, by educating the citizens in the spirit of Soviet patriotism and socialist internationalism, and by the possibility to use their language and the languages of other peoples of the USSR.

Soviet Jews as a cultural minority

As is well known, Jews are recognized as one of the over 100 nationalities of the Soviet Union (in addition to being recognized as a religious group). In fact, they are a major one, ranking sixteenth in size. In Moscow and Leningrad they were the second nationality in order of size in 1970, numbering 250,000 and 160,000 respectively. Other great concentrations are in Kiev—150,000; Tashkent—55,000; Kishinev—50,000; Minsk—47,000; Riga and Baku—30,000 each, etc. (All these figures are according to the 1970 census, since no similar figures were published in the 1979 census). Further sizeable Jewish settlements are in Odessa, Kharkov, Dnepropetrovsk and Chernovtsy in the Ukraine, Homel in Byelorussia, etc. about which no figures are available.

Both under the Tsars and in the early Soviet period, there had existed in these cities a lively Jewish cultural life. Whatever the strength and the character of the objective assimilatory forces operating in Soviet society, it is a historical fact that Jewish cultural institutions, including Yiddish schools, were abolished in the USSR by administrative fiat, and not through gradual obsolescence. The last, especially violent and cruel clampdown on Jewish culture took place in the final years of Stalin. The situation created by his repressive policies has hardly been alleviated since.

The issue of minority language

One of the most important ways of maintaining and fostering a minority culture is through its language. The Soviets regard Yiddish as the language of the Jewish national minority (except for the Jewish communities in the Central Asian and Transcaucasian republics whose languages are Judeo-Tadzhik and Tat). Historically, this is, of course, correct. However, it no longer corresponds to reality. Largely as a result of Soviet assimilatory policies, the absence of Jewish schools since World War Two and the closure of Yiddish newspapers in 1948 (about the two existing but very restricted journals, one of them in

Birobidzhan, more will be stated later), only 19.59 per cent of Soviet Jews in the 1979 census (354,711 individuals) declared a Jewish language as their mother tongue or second language; as this included some 45,000 Jews speaking the other languages, the percentage of Yiddish speakers was around 17.35 per cent. The 1979 figure represents a 35.3 per cent drop in the nine years from the 1970 census and there is no reason to assume that the decline of Yiddish was not the same between 1979 and 1985. This would indicate that just over 13 per cent understand Yiddish today. Providing the Jewish minority culture in the Yiddish language only cannot be regarded as satisfactory on the Soviets' own terms and amounts to the most serious *de facto* discrimination against the minority culture of Jews.

The Soviets also employ a second device which suits their theoretical approach to minority culture but is, in fact, another restriction. Since there exists a Jewish Autonomous *oblast* in Birobidzhan (where, however, according to the 1979 census, only 10,166 Jews, i.e. half a per cent of Soviet Jews, live in a total population of 188,710), Soviet officials often refer those who demand Jewish culture to this territory in the Far East as the place where Jewish culture can be legitimately enjoyed. They bolster this argument, for instance, by providing a Yiddish theatre, which performs all over the USSR, with a base in Birobidzhan. They also took some small steps to raise the standing of Yiddish in the *oblast*, such as the optional teaching of Yiddish (after thirty-five years' absence of this facility).

The truth is that minority culture in the USSR, particularly for a dispersed minority like Jews, needs neither to be restricted to a language nor 'tucked away' in a territory in the Far East. Other minorities do have some of their current cultural production or cultural treasures from the past published in Russian. There are Russian journals on minority literature and books on minority history and culture, etc. According to the 1979 census, 97 per cent of Soviet Jewry speak and use Russian—83.3 per cent as their mother tongue. Yet there exists no Jewish journal in the Russian language, no Jewish theatre and no other cultural institutions.

Even the translation of Jewish books into Russian and other Soviet languages has been very parsimonious during the five years under review. There were 13 such translations in 1980, 14 in 1981 and 13 in 1982 (*Pechat SSSR* ('USSR Publications') for 1980, 1981 and 1982). No figures for later years are available. The 40 translations from Jewish literature in 1980-82 should be compared with the number of books translated from new and/or very small literatures

such as that of the Ossetians (50 books), Chuvashes (47 books), Kabardinians (41 books), Avars (35 books), etc. This clearly indicates discriminatory treatment, considering the rich reservoir of Jewish literature. Moreover, the Soviet authorities go to considerable lengths to prevent access to books on Jewish subjects published abroad. For instance, the UNESCO volume *Social Life and Social Values of the Jewish People* has frequently been confiscated, as has any material describing the Jewish holidays.

In recent years, Soviet Jews have increasingly demanded that they should be allowed to pursue their cultural activities in Hebrew, the ancient language of the Jewish people throughout the world, which has been the medium for transmitting Jewish culture through the ages and which is also the sacred language of Judaism. The Soviet authorities steadfastly refuse to recognize Hebrew as a legitimate language for Soviet Jewry—although they recognize it as a living language which is accordingly taught in a few specialized institutes of higher learning (which have practically no Jewish students). Not only will they not permit Jewish cultural activities in Hebrew, but (as discussed more fully later) they even forbid and prosecute its teaching.

'Official' culture

Like all other public activities in the USSR, cultural life is organized by state organs and directed or controlled by state authorities—even though the names of the cultural institutions or associations do not always disclose this. Only such 'official' cultural activities enjoy the facilities to reach wider masses of the populace. Jewish 'official culture' in the USSR is restricted in scope, content and the audience it is allowed to reach.

(a) *The scope* There is no teaching of a Jewish language, history or culture at school level, except for the optional teaching of Yiddish in three Birobidzhan schools. There is no teaching of these subjects at university level either, except for ancient Jewish history and a course, attended only by five Yiddish writers and editors, at the Gorky Institute of World Literature in Moscow. There are no Jewish museums or departments of museums devoted to Jewish history, culture or folklore, with the exception of the Sholem Aleichem Museum in the writer's birthplace, Pereyaslav-Khmelnitsky. There are no libraries with a special Jewish book section, except the Sholem Aleichem Library in Birobidzhan, and the Nekrasov Library in Moscow.

The Position of Soviet Jewry 1985

The scope of Jewish culture is limited to the publication of a few books each year by Yiddish authors, and several translations (as mentioned above), a monthly journal, *Sovetish Heymland*, in 7,000 copies, of which a considerable part is distributed abroad, a five-times-a-week four-page paper in Birobidzhan, two professional theatres and a number of amateur theatre companies, and occasional activities and lectures on Jewish literary subjects, artistic musical soirées for a limited public and the like.

The restrictive policy regarding Jewish books appears particularly striking if one compares it with the number of books published in the languages of other Soviet nationalities which, according to the 1979 census, were of a size similar to that of the Jewish minority. (Information is available only up to 1982.)

TABLE 10: BOOKS IN SELECTED MINORITY LANGUAGES IN 1980-82

		Books published					
	Population	1980		1981		1982	
Nationality	(1979 census)	books	copies	books	copies	books	copies
Bashkir	1,751,000	113	1,013,100	129	954,900	127	1,100,700
Chuvash	1,371,000	84	730,000	69	539,300	85	749,900
Poles	1,151,000	79	1,757,000	95	4,149,500	86	2,744,100
Estonians	1,020,000	1,306	13,306,700	1,343	13,330,200	1,414	12,476,000
Jewish (Yiddish books)	1,811,000	20[a]	90,900	8	15,700	6	10,500

a This figure apparently includes twelve booklets published as supplements to *Sovetish Heymland*.

Even the Koreans, with only 389,000 souls, had in 1981 and 1982 10 books each published in their language (46,000 and 42,600 copies respectively), although they number less than a quarter of the Jews.

(b) *The content* The restrictions with regard to the content of Jewish 'official' culture exceed those generally applied in the USSR. For instance, except for historical falsifications about Zionism and the Jewish Socialist Bund, very few non-fiction books have been published and none on Jewish history, including Jewish history in Russia and the USSR, or on social problems. The only exceptions are the studies (books and articles) on ancient and medieval Jewish history and literature which appear in very small numbers and irregularly. Even novels dealing with historical events in the more remote past are a rare occurrence. This restriction has a particularly adverse effect on

the Jews and on their place in the esteem of the general population, the more so since in the general school curriculum of history or literature Jewish subjects are generally omitted.

(c) *The audience* The potential audience of Jewish official culture considerably exceeds the number of Yiddish-speaking Jews, or those speaking Tat or Judeo-Tadzhik. For instance, according to a multitude of reports, Yiddish theatre performances are always held to packed audiences which include many Jews, especially young ones, who are not acquainted with the language.

Nevertheless, important Jewish centres are entirely excluded from the tours of the theatres and in some, such as Kiev and Minsk, a performance is held once in many years. Only Moscow, the shop- window of the USSR, has seen a slight improvement with regard to the Jewish theatre, since it had in recent years a dozen or so performances annually. A bizarre occurrence took place in 1983 in Kaunas, where the amateur Yiddish Drama Group prepared, together with the Lithuanian Drama Group, a programme in commemoration of the fortieth anniversary of the Warsaw Ghetto uprising. The posters in Russian, Lithuanian and Yiddish which were displayed all over the city were torn down and destroyed by the local authorities under the pretext that this uprising had nothing to do with the Soviet Union. (The performance nevertheless was held on 2 May before a very large audience.)

Also, other Jewish cultural events, for example, a series of lectures on Jewish ethnography in Moscow in 1982, drew a considerable audience; this is apparently why the series was terminated after a few lectures only. It was reported in Odessa in 1981, that even the performance of Yiddish songs and the playing of Jewish dance tunes in restaurants had been ended.

The available evidence strongly suggests that access of the Jewish minority to its national culture is artificially restricted. Soviet policy does not *facilitate* a national cultural *contribution* of the Jewish minority and, in most cases, the Soviet authorities are guilty of 'denying the enjoyment of culture and language' to their Jewish minority, contrary to the provisions of the Final Act.

(d) *Jewish demands* In the last decade, Soviet Jews have made numerous efforts to obtain facilities to enjoy their legitimate cultural rights within the legal and administrative framework of the country. The Jewish amateur theatrical ensembles in Vilnius, Kaunas and

Birobidzhan are the result of such efforts in the 1950s and 1960s. However, efforts to establish a Yiddish theatre ensemble in Kiev, for instance, have remained without success since the 1960s.

In recent years Jewish efforts to gain official approval for Jewish cultural activities were invariably rebuked. For example, in 1982 it was reported that a group of Riga Jews, who since 1979 had been asking the authorities for assistance and advice in cultural matters, received an answer from the Ministry of Culture that no special provisions could be made for Jewish culture; the other minorities such as Germans and Poles, it was said, might demand similar facilities. This was an illegal denial of minority cultural facilities justified by the equally illegal desire to deny these rights to other minorities. Also in 1982, it was reported that two groups of Leningrad Jews approached the authorities for official help in their Jewish studies. One group was told that Jewish activities and sentiments may be expressed only in the Jewish Autonomous Region of Birobidzhan. The other group received no answer, but the police raids on their homes can be regarded as an indirect reply. The Moscow City office dealing with cultural matters was asked in 1982-84 for permission to start a Jewish club. Here too, the result was negative and the reasons given ranged from rejection of an idea of a 'nationalist centre' to all kinds of practical difficulties and the absence of a plan for starting a Jewish centre. But whatever the validity of the above arguments, in the light of Soviet law and Soviet international obligations, this represents another illegal denial of enjoyment of minority culture. This denial of 'official' cultural facilities is applied even to the teaching of the Yiddish language which, in the Soviet view, is the only 'legitimate' cultural expression of the Jewish minority.

'Unofficial' cultural efforts

Soviet Jews, anxious to preserve their national heritage, have resorted to educational activities of their own. Such efforts are perfectly legitimate in Soviet law, and are recognized in international law. This can be seen from the above quoted Article 27 of the International Covenant on Civil and Political Rights, which prohibits the denial of the right to collective enjoyment of a minority's own culture, and the UNESCO Convention, which specifically recognizes the right of members of national minorities to carry on their own educational activity.

(a) *Remembering their history* For many years now there has

developed a reaction within the Soviet Jewish community to the official neglect of Jewish history and experience. This was expressed in gatherings to commemorate events of the Holocaust – at sites such as Rumbuli near Riga, the Kaunas Ninth Fort, and Babi Yar in Kiev – or to celebrate Jewish festivals. This is not illegal in Soviet law and, in the majority of cases, the Soviet authorities have experienced difficulties in finding any basis in law for banning such gatherings and prosecuting the participants. Yet in the last few years they have increasingly done precisely this. The authorities are now preventing Jews from commemorating the Babi Yar victims in Kiev. There are reports that Jews were prevented from commemorating the Holocaust in a Moscow forest in May 1981 (*Neue Zürcher Zeitung*, 6 May 1981), a commemoration which had taken place regularly for the preceding ten years. Jews in Moscow were also barred from celebrating Israel's Independence Day in 1981 by an outing to a Moscow forest as had been the practice for several years. In 1982 and 1984, the authorities in Moscow, Odessa and Novosibirsk warned Jews against holding traditional parties and shows on *Purim* (a festival celebrating liberation from Persian oppression). In 1984, police raided homes in Odessa where such parties were being held and confiscated prayer books, religious objects and books on Jewish subjects. The *mezuza* was removed from one house, and the demand that the confiscated objects be returned was rejected. A choir organized in Leningrad by Boris Fridman, a 'refusenik', was disrupted in 1982; each member was visited or phoned by the KGB and ordered to stop rehearsals and performances. At the end of 1984, Vera Elbert was harassed by the secret police and lost her job for singing Hebrew songs to a private audience.

(b) *Seminars, study groups, publications* Given the absence of educational facilities for studying Jewish culture, a number of Soviet Jews organized informal seminars and study groups in private houses for this purpose. They also issued *samizdat* cultural publications. In the 1970s, Soviet policy towards these activities was sometimes relatively tolerant, sometimes harsher. It now seems that the authorities are determined to end these activities altogether. Probably the greatest 'success' of the Soviet authorities is the virtual liquidation of the Jewish *samizdat* publications. This has been a serious blow to Jewish culture in the USSR.

In 1981, there were a number of reports that steps had been taken against seminars on Jewish history and religion in Leningrad.

The seminars were repeatedly raided by militia and KGB, in one case at least without any document or search warrant being presented. The participants were interrogated and one participant, Evgeny Leyn, was sentenced to two years' corrective labour. (Leyn was, however, released, after thirteen months on maximum remission of sentence.) Grigory Vasserman, who gave a series of lectures on Jewish religion, was fined.

Also in 1981, the Soviet authorities in Kharkov put a stop to an unofficial weekend study group conducted by seven instructors. Dr Aleksandr Paritsky, a Kharkov 'refusenik' scientist involved in organizing this study group—which consisted of lectures in Hebrew and Jewish history, English, mathematics, applied mathematics, physics and chemistry—was arrested on 28 August 1981 and sentenced to three years' imprisonment in a labour camp. Significantly, the raid on the Leningrad seminar on 17 May 1981 occurred after a letter seeking official approval for the seminar had been sent to G. Romanov, First Secretary of the Leningrad *oblast* Committee of the CPSU, and leading members of the Politburo. There was no answer to this request. When in 1982 a group of mostly young people arranged a tour of sites of Jewish interest in Leningrad, they were dispersed by the police.

In addition to the seminars on Jewish history and culture, there developed another 'unofficial' cultural activity which was not Jewish in content, but only in personnel. Scientist 'refuseniks', dismissed from their jobs and institutions, organized study groups purely on the subjects of their disciplines. This activity, too, has come under increased pressure since 1980. One of the Moscow seminars was held each week from 1973 in the apartment of the scientist Viktor Brailovsky. He was arrested on 13 November 1980 and exiled. Not only was the approach to his flat blocked by the police, but his wife, Dr Irina Brailovsky, was told by the local authorities that the entire family would be liable to internal exile if they continued to host the seminars. In April 1981, the scientific seminar conducted by Professor Aleksandr Lerner in his apartment in Moscow was disrupted when a dozen of its participants were prevented from entering. In September 1981, the KGB warned the ten principal lecturers of the Moscow scientific seminars that they would face exile if they continued their activities. One of the lecturers, Dr Aleksandr Ioffe, who gave his home as a venue, was warned that his Moscow resident's permit would be withdrawn. The KGB compelled the scientists to cancel the autumn semester meetings of the seminars as well as the Fifth Inter-

national Seminar on Collective Phenomena (the previous ones were held with the participation of foreign scientists visiting the USSR). In spite of all this, the seminars still took place in 1982, 1983 and 1984, the participants being under permanent threat of persecution and forced constantly to change the venue.

The suppression of Hebrew

In this effort to silence—indeed stamp out—Jewish culture, special attention should be paid to the treatment of Hebrew by the Soviet authorities. The Hebrew language is of crucial importance to Soviet Jews who are increasingly turning to the study of their national language.

It has been mentioned in the discussion of minority culture that the Soviet authorities are not willing to accept Hebrew as a *language of Soviet Jews* or one to which the Jews are entitled as a minority. From what follows, it will be seen that the Soviets do not even permit Hebrew to be taught and learned as a *foreign language* except in the most restricted frameworks—it is the only language in the world which suffers such a ban.

This state of affairs is, of course, completely illegal and it is immaterial, in this respect, whether or not the Soviets recognize Hebrew as the national language of the Soviet Jewish minority. If the study of Hebrew is not protected by the provisions quoted above in relation to minority culture and the right of minorities to their language and their own educational facilities, then its virtual ban as a foreign language violates the letter and the spirit of the Helsinki Final Act. The entire chapter on Culture and Education in the Final Act is motivated by the desire to secure wide access to the cultural treasures of the world at large. A special sub-section of the Education section of the Helsinki Final Act, Basket Three, deals with foreign languages and civilizations. In this the participating States specifically declared that they will '*encourage the study of foreign languages* and civilizations' and to this end 'stimulate, within their competence, the further *development and improvement of foreign language teaching*.' Even the 'less widely-spread or studied languages' should be specially considered, as was confirmed also in the Madrid Concluding Document. Surely if the teaching and studying of Catalan, Faroese, Celtic or Rhaetic are to be positively encouraged, one must at least tolerate the learning of Hebrew, the vehicle of transmission of perhaps the greatest cultural treasure of European civilization.

The proposition to ban Hebrew is so untenable that Soviet of-

ficials do not even attempt to justify it; they seek rather to deny the existence of the ban. The Soviet media give the assurance that the teaching of no language is banned, including Yiddish and Hebrew (*Izvestia*, 24 December 1976). As if to emphasize the legitimacy of Hebrew teaching, TASS broadcast on 2 November 1983 an interview with Ilya Rabinovich, who holds daily classes in modern Hebrew at the Moscow Institute of Asian and African Countries, and described his work there. Hebrew is also taught, Soviet spokesmen insist, in a small number of other scholarly institutions as well as at theological academies in Leningrad and Zagorsk.

In reality, the ban on the teaching of Hebrew is virtually complete. Efforts to bring the private teaching of Hebrew into the framework of Soviet administrative and fiscal regulations have proved futile. The unwillingness of the authorities to afford even a shade of recognition to Hebrew extends to the refusal of the local authorities to accept taxes paid by Hebrew teachers and the refusal of the local agencies to receive advertisements for private Hebrew teaching. The teachers so refused were then prosecuted for parasitism.

Any slight toleration which could occasionally be remarked has ceased in the last four to five years. There are no complete data on all acts of disruption of Hebrew teaching and harassment of Hebrew teachers and students who, in Moscow alone, seem to number about seventy teachers and ten times as many students. But a few instances can be quoted by way of illustration. On 16 and 17 December 1980, raids took place on the flats of Yakov Gorodetsky, Yuly Kosharovsky and Vladimir Shakhnovsky in Moscow. The behaviour of the raiders was reported as rude and impudent and the threats they made were direct and unambiguous. The Moscow homes of Irina Alievskaya and Zhenia Utevskaya were raided during Hebrew lessons on 21 and 28 February 1982 respectively; the home of Irina Shchegolova in Moscow was raided on 22 January 1983 and her friends, who were taking a Hebrew lesson, were dispersed. The names of those present are usually noted by the police. Another tactic has been to send militia and KGB agents to places where Hebrew lessons are expected to be given and bar entrance to those who wish to attend. Here again, the names of individuals who seek to enter are noted.

A large number of house searches have been carried out, in the course of which Hebrew textbooks, books, records of Jewish songs and Israeli postcards were confiscated along with objects necessary to perform Jewish religious rites. It was reported that at the turn of 1984-85, fifty searches of houses of Jewish activists took place (*International*

Herald Tribune, 7 February 1985), admittedly not all in connection with the study of Hebrew.

In 1981 teachers of Hebrew were warned by the KGB that they faced serious punishment if they did not cease to take on students. This practice provoked a protest: on 12 October 1981 about 100 Hebrew teachers and students visited the Supreme Soviet Presidium building to present a complaint against their systematic persecution by the KGB and militia. This did not, however, put an end to the practice—it was reported three weeks later that many Hebrew teachers had received individual warnings and had been subject to threats.

It has become a continuously used tactic to invite Hebrew activists to the militia, KGB or Central Committee offices and warn them to stop their activities connected with Hebrew studies. A further measure has been to keep the better-known teachers under round-the-clock surveillance, to prevent friends and relatives from visiting them, and to check their identity papers. Some teachers have been beaten up in the street, allegedly by hooligans. More serious still, one employer after another is compelled by the KGB to sack Hebrew teachers and activists, until they are unable to find any job at all. This creates the necessary premises for their prosecution for parasitism.

At least six persons involved in Hebrew teaching were imprisoned in the last four-and-a-half years. One of them, Iosif Begun, a devoted and persistent teacher of Hebrew, has served two sentences and is now serving the third one of seven years' imprisonment and five years' exile imposed on 14 October 1983. Additional measures of persecuting Begun have been the unlawful denial of visits by his wife, denial of his request for a prayer book and his incarceration in solitary confinement for discussing the Holocaust with other inmates. The authorities punished his family as well—his son was expelled from the university where he studied. In the second half of 1984 six Hebrew teachers from Moscow, Odessa, and Kiev were detained (*Chicago Tribune*, 25 November 1984).

The lack of legal basis for the entire campaign to stop Hebrew teaching is shown by the fact that the prosecutions against Hebrew activists are conducted for quite different reasons. For instance, Begun was first prosecuted for parasitism (1977), then for violation of passport rules (1978) and, lastly, for anti-Soviet agitation and propaganda under the notorious Article 70 of the RSFSR Criminal Code. Kholmyansky from Moscow was prosecuted and sentenced in 1985 for alleged possession of a firearm, Edelshteyn for allegedly possessing

opium, Berenshteyn from Kiev for resisting arrest, and Levin from Odessa for defaming the Soviet state.

Cultural contacts with outside

Understandably, as they do not enjoy the support of the state, Soviet Jews hope to obtain the necessary tools from their brethren abroad for the pursuit of their culture and heritage. In this respect, too, they have international law on their side. The Helsinki Final Act, notably in Basket Three, Section 2 on Information, speaks about facilitating freer and wider dissemination of information, and Section 3 on Co-operation and Exchanges in the Field of Culture speaks about encouraging contacts and communication among persons engaged in cultural activities and promoting access by all to respective cultural achievements.

The Soviet authorities are in breach of these provisions. In general, they endeavour to erect as high a barrier as possible in order to prevent cultural contacts between Soviet citizens and the world at large. In October 1982 a new regulation went into effect to require special permission for the mailing of Soviet publications to the West (*International Herald Tribune*, 6 November 1982), a measure clearly aimed at restricting cultural exchange. The confiscation of books sent to the USSR is a continuous occurrence.

During the reviewed period, a new law on the Soviet border came into effect (1 March 1983) which gave considerable powers to the KGB Border Troops. Soviet spokesmen—e.g. Major-General V.P. Nagibin, First Deputy Head of the Political Directorate of the Border Troops (on 27 May 1981), Major-General V.S. Ivanov, Head of the Political Directorate (on 27 November 1982) and the Chief of the Border Troops Army, General V.A. Matrosov (on 27 May 1984)—gave interviews explaining the need to defend the USSR from ideological subversion and to prevent the import of ideological contraband. In the Soviet practice, Jewish cultural material appears to be included in these categories.

The Soviet authorities prevent the sending or bringing in of books of Jewish interest, teaching manuals, prayer books, other religious books, music cassettes or even postcards which by no stretch of imagination can be classified as pornography or anti-Soviet propaganda. In the majority of the quite numerous reports in the Soviet media about the harassment of visitors and tourists, the confiscation of books, postcards and religious articles is regularly mentioned. News of this harassment is repeatedly given, no doubt to deter contacts be-

tween Soviet citizens and foreigners, thus stifling the broad cultural intercourse which has been a major factor in the cultural advance of humanity.

An idea of the type of material which falls foul of customs officials was given in a *Yunost* reportage from Sheremetyevo airport broadcast on Moscow's home service on 14 August 1984. It included an interview with a customs official about the confiscation of a box containing 'Zionist books and postcards'; the only critical comment he could make about the confiscated material was: 'The beautiful scenes on the postcards are meant to show what a heaven on earth Israel is.'

The level of absurdity reached by the drive of the Soviet authorities against Hebrew material sent to Soviet Jews is evident from the following examples. R.L. Stevenson's *Treasure Island* in Hebrew translation was confiscated, as were the children's stories *Pinocchio*, *Snow White and the Seven Dwarfs* and *Cinderella*; *Call of the Wild* and *Odyssey of the North* by Jack London; *Le Petit Chose* by Alphonse Daudet; and Rider Haggard's *Montezuma's Daughter*. Furthermore, Hebrew translations of works by the Yiddish writers Sholem Aleichem and Y.L. Perets—both of whom are published in the USSR—were repeatedly confiscated, as were stories by the Hebrew writer and Nobel prize-winner, Sh.I. Agnon. Curiously, the 'Hebrew-Russian Dictionary' by F.L. Shapiro, which was published by the Soviets themselves, has been confiscated.

Cultural genocide

There can be little doubt that the cultural policies adopted by the Soviet authorities towards the Jews must ultimately lead to the extinction of the distinct Jewish minority—whether this is consciously aimed at or not. Not permitted to leave in order to live as Jews in Israel, the Jews are not permitted to live as Jews in the USSR either. Apart from being a violation of the numerous Soviet and international legal provisions to which reference has been made earlier, the extinction of a minority is tantamount to cultural genocide.

Admittedly, the UN Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide of 1948 does not recognize the notion of cultural genocide. The Soviets, however, do. In fact, during the drafting of the Convention the Soviet delegation strongly supported the inclusion of cultural genocide, defined as 'prohibiting the use of the language of the group in daily intercourse or in schools or the printing of publications in the language of the group.'

The current (third) edition of the 'Large Soviet Encyclopaedia'

(1971, vol. 6, col. 719) defines 'cultural genocide' as 'measures and action against the use of a national language and against the national culture of some group of the population.' The Encyclopaedia also observes that in the UN 'the USSR insisted . . . upon the prohibition of national cultural genocide' but 'the imperialist powers refused to accept this proposal.' Nothing prevents the Soviet Union from accepting and practising the proposal at home and applying it to their Jewish minority.

III

Two Special Categories

The great human problems created by the Soviet policies of denial of rights and penalization of those who assert them, affect two groups of people with particular severity. These groups are scientists and children.

1. Scientists

The Helsinki Final Act pays much attention to scientists, both in their collective capacity as part of a variety of institutions of higher education, research and technology, and as individuals. It refers repeatedly to various forms of communication and contacts between individual scientists, technologists, cultural figures and educationalists. The provision 'to facilitate wider travel by their citizens for personal or *professional* reasons' is of particular importance to scientists. The Hamburg Scientific Forum which assembled from 18 February to 3 March 1980 strongly re-affirmed the Helsinki Human Rights Principle by stating that:

> . . . respect for human rights and fundamental freedoms by all States represents one of the foundations for a significant improvement of their mutual relations, and of international scientific co-operation at all levels.

The insistence of many delegates on this re-affirmation was prompted by the special plight of scientists deprived of their rights.

According to Soviet data, there were about 73,000 Jewish scientific workers in the USSR in 1977, and they are by no means a negligible quantity among the 'refuseniks'. According to a 'refusenik' source, in Moscow alone there are 200-300 'refusenik' scientists who possess Candidate of Science and Doctor of Science degrees. The disabilities which Jewish scientists in the USSR suffer with other Jews, namely discrimination in obtaining jobs and promotion, and the loss of jobs when applying to leave the country to be reunited with their families in Israel, have been described earlier. The loss of a job for a scientist or demotion to a technical job has, however, an especially severe impact on his professional qualifications, not to mention the personal humiliation involved. He is prevented from continuing scientific research, and is cut off from contacts with fellow scientists. As a memorandum by a group of Jewish 'refuseniks' puts it: 'the problem

of *scientific survival* is a central one for "refusenik" scientists' (emphasis added).

The Soviet authorities prevent Jewish scientists from attending scientific seminars even in the USSR, as e.g. in the case of the 'refusenik', astrophysicist Leonid Ozernoy, 44, from the Lebedev Physical Institute (*International Herald Tribune*, 31 August 1982). Professor Armen Khachaturyan and Svetlana Semenovskaya-Khachaturyan, whose request for an exit visa to Israel was turned down in 1982, were refused permission to attend an International Conference on Phase Transformation in Solids in Crete (27 June-1 July 1983), where they were to be principal speakers. The biologists Lev Goldfarb and Mark Tarshis from Moscow and Vladimir Raiz from Vilnius were not permitted to attend the Sixteenth Meeting of the Federation of European Biochemical Societies in Moscow in June 1984. Professor Leonid A. Diky, a Moscow physicist who applied for an exit visa in 1979, was dismissed from the university in December 1980 for having attended without permission in the previous month an international conference on 'Generalized Functions and Their Applications in Mathematical Physics' at the Steklov Mathematical Institute.

'Refusenik' scientists cannot have their work published in the USSR and it is practically impossible to send their work for publication abroad, as this is forbidden without the explicit permission of the authorities. Moreover, their names are removed from references to their publications and from new publications which they co-authored or from re-editions of earlier ones. In the case of Professor Aleksandr Lerner, a 'refusenik' since 1971, the 'Metallurgiya' Publishing House published the book, 'Optimal Metal Heating', of which he was editor and co-author, without mentioning his name. In 1982 nine 'refusenik' scientists in medicine and biology appealed to the US National Institute of Health, the US National Academy of Sciences, WHO and the Jerusalem Hadassa Medical School as follows:

Our names have been crossed off all collective publications and obliterated from works of reference. We are deprived of any possibility of publishing our works, taking part in congresses, or keeping contact with foreign colleagues.

Scholars in the humanities suffer the same treatment. Ivan Martynov, a non-Jewish historian and bibliographer from Leningrad, wrote a letter to the Presidium of the USSR Academy of Sciences in which he listed works co-authored by the emigré scholars Mark Altshuler and Evgeny Beshenkovsky from which their names were omitted. He says in the letter:

Future bibliographers studying Russian works published at the end of the twentieth

century will probably have great difficulties with an extraordinarily prolific and 'encyclopaedically' versatile author who published under the strange pseudonym 'and others'!

Martynov also draws attention to the fact that emigrating scholars are virtually unable to take out of the USSR their own unpublished manuscripts and scholarly elaborations.

The most blatant case of discriminatory treatment in contravention of the CSCE Final Act's clause concerning non-modification of rights and obligations of applicants for family reunification or of members of their families, is the revocation of their scholarly degrees. The following cases illustrate this point:

Evgeny Gilbo	Candidate of Science in the field of cybernetics
Viktor Kipnis	Candidate of Science in the field of economics
Yury Medvedkov	Candidate of Science in the field of geography
Olga Medvedkova	Candidate of Science in the field of geography
Vladimir Melamed	Candidate of Science and Doctor of Science in the field of geophysics
Aleksandr Paritsky	Candidate of Science in the field of technology
Mikhail Rabinovich	Candidate of Science in the field of physics and mathematics
Valery Soyfer	Candidate of Science in the field of biology

Except for Aleksandr Paritsky and the Medvedkov couple, none of the others is known for dissident or Jewish activities. The revocation of degrees is probably regarded as an act of psychological warfare and is intended to deter applications for reunification of families on the part of scientists. (This outrageous practice seems to have been stopped lately as a result of a public outcry. It shows that such public protest can have an effect. However, the degrees already withdrawn have not been restored.)

It should be noted here that the awarding of degrees and their revocation is not an act performed by a university or other scholarly institution, but by the VAK (*Vysshaya attestatsionnaya komissiya* – Supreme Attestation Commission) under the USSR Council of Ministers. The role of the VAK is far from that of a sheer bureaucratic formality. Therefore, while 'zealous' scientists contribute to it in the first stages, it is an official authority which is directly responsible for this deplorable breach of human rights, which calls for urgent remedy.

2. Children

The plight of the children of 'refuseniks' was factually and, at the same time, movingly described in a recent document prepared by 'refuseniks' in the USSR. One could do no better than reproduce the description verbatim in this Report. It reads as follows:

In the past, concern about the future of their children played an important role among the reasons which prompted many Jewish families to emigrate. Now, for the same reason, a number of families have decided not to submit their documents regarding emigration. Actually, the problems which confront the children of 'refuseniks' are much more complicated than those of adults. In a very general way this problem may be formulated thus: every child in any society confronts the problem of socialization, that is, entering into society—the forming of ideas about it and entering into relations with people and society as a whole. But the 'refuseniks' are in essence a specific caste, standing somewhat outside society. Therefore, socialization for the children of 'refuseniks' is very complicated, for they (as distinct from adults, who have made their choice consciously and who have been educated and toughened in the framework of this society) are automatically included in this caste. Hence the uncertainty regarding future prospects in life, the destruction of aspirations and goals, and often character crises (for adults these problems are also significant, but not so acute as for children, whose psyches have not become fixed). Children are much more defenceless in the face of ordeals than adults. And the ordeals begin even before the child enters school.

Education of children in the national traditions—studying Hebrew, observing the holidays, knowledge of Jewish history—all of this, of course, is impossible in the official kindergartens and schools. Many parents set out to create, by much effort and their own means, children's groups, and they organize holiday celebrations and different studies. Even these elementary efforts are often severely curtailed. And all this friction and visits by policemen and people in uniform, which even upset fundamentally the routine of adults, all this leaves rather deeper scars in the psyche of a child. But in spite of this, we cannot renounce such a line of education for our children; for us that would be equal to repudiating ourselves and our ideals.

All life in the USSR, including that of children, is extremely politicized. In television broadcasts, on the radio, in the press (including children's newpapers and journals), during lessons and political information hours at school, more attention is devoted to Israel than to any other country. They instil into the children that Israel is a synonym for inhumanity and cruelty, and Zionism is a variety of fascism. And to the degree that children and their parents identify themselves with Israel, they put themselves in a tense, and often hostile, relationship with the surrounding world. With some children this leads to constant conflicts with their peers in playgrounds and in school, and an emphatic lack of desire to go to school; other children keep to themselves. But in any case this creates exhausting tension, a situation of constant discomfort and stress, which runs through their entire childhood.

We must dwell on the problem of the children's mutual relations with their peers in particular. Childhood friendship always assumes a maximum degree of frankness. Meanwhile, children of 'refuseniks' cannot permit themselves to be so frank because of the specific nature of their situation. Parents have to devote a lot of effort to convince their children not to tell strangers about many—the most important—facts of

their private lives. Such secretiveness is a forced necessity in the lives of 'refuseniks', but it entails a deep alienation from peers. These problems might not be felt so acutely if the children of 'refuseniks' lived close together and would join together. But now they all live quite a distance from each other; small children cannot travel around the city by themselves, and thus, each family with its weak resources and alone must overcome a mountain of problems.

Children grow up and problems become more and more complicated. Thus the call-up to the army becomes an acute question, since after doing his service the young person is deprived of the possibility of submitting his emigration documents for many years. The problem of the social environment, about which we have already spoken, becomes dramatic, and sometimes even tragic, for all families when it becomes a matter of getting married: by no means do all potential grooms and brides wish to share the difficulties of life as a 'refusenik', nor are they all able to do so. The last in line – but not the least important – is the problem of getting higher education.

Of course, there is only one radical solution to all of these problems – emigration – but there are a number of measures which can somewhat ease the situation. Thus correspondence between children outside the USSR (beginning from a young age) and their peers in the USSR who are 'refuseniks' should be encouraged and expanded. This would not only give important psychological support, but would also expand the children's outlook, stimulate the study of languages, and give them the possibility of becoming part of Israeli life 'at first hand'. Joint *bar-mitzvahs* are without doubt beneficial. Children and their parents feel a need for different kinds of text-book material. This concerns not only Hebrew, but also other fields – history, the geography of Israel, music, songs, plays for children, and so on.

IV

Regime of Repression and Its Application to Jews

The increase in recent years of the restrictions and violations of human rights and fundamental freedoms of Soviet Jews has to be seen against the background of the general repression of rights and the introduction of more stringent laws and regulations in the same period which make the life of Soviet citizens more difficult and hazardous. These measures were particularly noticeable under the rule of Yury Andropov. This Report does not deal with all the changes, but is limited to those which could specifically affect Jews, Jewish activists and 'refuseniks'.

1. Isolation of Soviet citizens—reducing possibilities of alleviating hardship

Support from abroad

Article 7 of the USSR Law of 25 December 1958 on 'Criminal Responsibility for Offences against the State', which is incorporated into the criminal codes of the Union Republics, and which is known as Article 70 of the RSFSR Criminal Code, deals with anti-Soviet agitation and propaganda and the preparation, dissemination and possession of anti-Soviet literature. (This article was sometimes invoked against Jewish 'refuseniks', as described in the section on 'Trials' of this Report.) Paragraph 2 of this Article 7, in its original form, treated it as an aggravating circumstance if the offence was committed by someone previously convicted 'for especially dangerous crimes against the state or committed in wartime' and specified heavier punishment of up to ten years' imprisonment (instead of the maximum seven years under Paragraph 1). This part has now been amended by a Decree of the Presidium of the USSR Supreme Soviet on 11 January 1984 to envisage the heavier punishment also for:

actions carried out with the use of financial means or other means of material value obtained from foreign organizations or from persons working in the interest of such organizations.

Considering its broad language, this amendment could be applied against any person the authorities wish to accuse of engaging in dis-

sent and who receives support from abroad. 'Refuseniks' who protest against their treatment or teachers of Hebrew may be included in this category. They have often received parcels from Jews abroad if, as in most cases, they suffer hardship. In the future, even when they are without means of sustenance, they might feel that receiving gifts from foreigners or any parcel from abroad could make them liable to more severe punishment should the authorities choose to pick them out for criminal prosecution. The foreigners need not even be representatives or members of a 'foreign organization'; it is enough if the Soviet authorities label them as 'acting in the interest' of foreign organizations.

The amendment may be invoked in future trials. In the meantime, it has the immediate effect of deterring Jews from accepting support from abroad. It increases their hardship and isolates them further.

Contacts with foreigners

A decree issued on 25 May 1984 specified fines for Soviet citizens who provide foreigners or stateless persons with 'accommodation or transportation or have rendered them other services in violation of the established rules . . . '

Once again, the language is so broad as to expose everybody in contact with foreigners to prosecution. 'Other services' can include the slightest favour or hospitality shown to a foreigner. The reference to 'established regulations' fails to explain or define what regulations are to be considered; a comprehensive list of such regulations is not available. The obvious purpose of the decree is to discourage Soviet citizens from contacts with foreigners, whether they are visitors, including visiting relatives from abroad or members of scientific delegations, or foreigners resident in the USSR, for instance, journalists. Contacts with visitors were hitherto a lifeline for the isolated Soviet Jews.

Moreover, the category 'stateless persons' could include those Soviet Jews who had renounced their Soviet citizenship as a condition of emigration but for some reason had not yet left. They are without jobs, without housing etc., but other Soviet Jews, even their closest relatives, cannot assist them without falling foul of this new decree.

Withdrawal of duty facilities on parcels from abroad

At the end of April 1984, the Soviet authorities announced that as from 1 August 1984 the practice of permitting customs duties on

parcels from abroad to be pre-paid by the sender would be stopped. This means that in many instances Soviet Jews will be unable to accept a parcel. Thus, contacts are broken, hardship is increased – and the Soviets are prepared to forfeit large amounts of hard currency in pre-paid duties to achieve this.

These decrees and regulations have been adopted in an atmosphere of a continuing campaign to stifle all contacts between Soviet citizens and foreigners and systematic harassment of foreign tourists who are subjected to searches, detention and expulsion, mostly on account of their meetings with Soviet citizens. This harassment was particularly severe in Leningrad to the extent that the US government advised American visitors to avoid that city. The meaning of the new rules is, therefore, well understood by people in the USSR.

2. Extension of the concept of 'secrets'

The above-mentioned 1984 decree amending the 1958 Law on 'Crimes against the State' inserted a new Article 13-1 on 'Delivering to Foreign Organizations of Information Constituting Official Secrets' which relates to:

> transmitting or collecting for the purpose of transmission to foreign organizations or their representatives of economic, scientific and technical and other information constituting a work-related secret by a person to whom this information was entrusted owing to service or work or to whom the information became known in any other way.

The punishment for this new criminal offence is deprivation of freedom for a term of up to three years or corrective labour for a term not exceeding two years; and, if the action resulted in considerable loss of property or any other serious consequences, the punishment is deprivation of freedom for a term not exceeding eight years.

This new article seems to be intended to prevent practically any intercourse between Soviet officials, managers, technical experts and scholars with their foreign counterparts, unless specifically authorized in every detail. Because the article easily lends itself to the widest interpretation, it hangs like a sword of Damocles over every Soviet citizen who meets or keeps company with foreigners. Among these Soviet citizens are those 'refuseniks' who may be said to have been acquainted with economic, technical or scientific secrets.

Articles 1, 12 and 13 of the same 1958 Law on 'state secrets' ('State and Military Secrets' in Article 1) remain unaltered. The primary purpose of the new Article 13-1 is therefore two-fold: firstly, to extend the concept of secrecy from 'state secrets' to the much wider category of any sort of information (thereby re-introducing a notion

and terminology which were current in Stalin's days); and secondly, to upgrade acts which were formerly treated as mere transgressions against disciplinary regulations to the class of offences under the criminal law. In practice, the amendment firstly opens the way to the prosecution of *anyone* who divulges *any kind* of unpublished information acquired *in any way* whatever. Secondly, it further deters contacts by Soviet citizens with foreigners as any such contact makes them potentially vulnerable to criminal charges.

Thirdly, considering the use the Soviet authorities make of the permissible limitation of emigration on grounds of 'national security', they could, if they wished continuously to restrict emigration, use this wider concept of secrets as a new weapon to refuse exit visas not only to applicants who have had access to classified information but to anyone whose past employment has given him or her access to any 'work-related' information. Since most Soviet citizens are, in one form or another, employees of the state or its agencies, an absurd situation could arise in regard to the 'right to leave'.

3. Extension of punishments

Infraction of labour camp regulations

On 13 September 1983, one week after the end of the CSCE Madrid meeting, the Presidium of the RSFSR Supreme Soviet adopted a decree introducing into the RSFSR Criminal Code a new Article 188-3: 'Malicious Disobedience of the Administration of Corrective Labour Institutions'. Under this Article, a prisoner who (a) disobeys the legitimate demands of the prison camp administration or shows any other form of resistance to this administration, and (b) in the course of the preceding year was sent to 'cell-type premises' (solitary confinement) or was transferred to a prison, shall be punishable by deprivation of freedom for a term not exceeding three years. Especially dangerous recidivists and persons convicted of grave crimes may be punished for such offences by deprivation of freedom for a period of one to five years.

Previously, violations of labour camp regulations were punished by administrative punishment, like solitary confinement, loss of privileges or transfer to a prison (with stricter regime than that of labour camps). The length of the deprivation of freedom, however, could not be extended. Now such infractions have become subject to judicial punishment and the prisoners can be re-sentenced for a long additional period, simply on the basis of reports by camp com-

manders about their disobedience during detention. The prisoners are thus at the mercy of the camp authorities.

The Jewish 'refuseniks' and activists, who are known to be highly motivated, and who therefore often engage in protests, hunger strikes, smuggling out of declarations etc., are particularly threatened by this possibility that their term of imprisonment may be extended.

Disrupting the work of corrective labour institutions

The earlier mentioned 1984 Decree also added a new Article 14-1 to the 1958 Law on 'State Crimes', under the title 'Actions Disrupting Work of Correctional Labour Institutions'. The new article extends provisions formerly applicable only to 'especially dangerous recidivists or persons convicted of grave crimes' by stipulating:

> Persons under punishment in the form of deprivation of freedom who in places of deprivation of freedom terrorize convicts who embarked on the road of correction, who commit attacks on the administration, or those who for such purposes organize criminal groups or who actively participate in such groups shall be punished by deprivation of freedom for a term of three to eight years.

This new provision can be used to punish inmates for any organized opposition to the camp administration whether by joining hunger strikes or by signing declarations; they can have their sentence extended by three to eight years as a result. This rule, too, is therefore particularly dangerous to political prisoners, like the Jewish 'refuseniks' and activists.

The two last mentioned provisions show that it is becoming ever more dangerous in the USSR not only to fall foul of the Soviet authorities but also to be a prisoner. Articles 22 and 34 of the Fundamentals of Corrective Labour Legislation of the USSR and the Union Republics provide for a whole range of penalties which may be applied to convicted persons for violations of the prison regime, and there are articles in the chapter 'Crimes against Justice' of the Soviet criminal codes providing for penalties, including additional terms of deprivation of freedom, in case of failure to comply with provisions of court sentences through escape, failure to return to the place of confinement and the like. Now these rules have been expanded considerably and in a manner which makes prisoners of conscience particularly vulnerable.

The use of the new measures can be illustrated by the case of Valery Senderov, a Russian Orthodox believer, who—as has been described earlier in this Report—participated in documenting discrimination against Jews in admission to certain faculties of

Moscow State University. Arrested on 17 June 1982, Senderov was sentenced on 28 February 1983 under Article 70 of the RSFSR Criminal Code for 'Anti-Soviet Agitation and Propaganda' to the maximum penalty of seven years in camp and five years' exile. The *Daily Telegraph* (London, 24 January 1984) reported that, after protesting and holding a hunger strike against the confiscation of mathematical manuscripts he had written during confinement, as well as of a number of religious items, he had been charged under Article 188-3.

4. Violation of international obligations in the regime of oppression

The new regime of oppression, represented by the set of recent measures described above, is not only reminiscent of Stalinism but also constitutes violation of international agreements, particularly the Helsinki Final Act.

The right 'to act upon his rights' (Principle VII) applies also to a prisoner. Yet his deprivation of freedom can now be extended even if his action is a protest against the violation of his rights (for instance, of rights ensured by Articles 7 or 10 of the International Covenant on Civil and Political Rights).

The tightening of the notion of 'secrets' and the threats to Soviet citizens regarding contacts with foreigners violate the pledge in the Helsinki Final Act 'to facilitate the freer and wider dissemination of information of all kinds, to encourage co-operation in the field of information and the exchange of information with other countries . . . ' (sub-section 'Information' of Basket Three).

V

Antisemitic Propaganda

The propagation of antisemitism is clearly in breach of the provisions of a number of international agreements to which the USSR is a party, notably Article 20(1) of the International Covenant on Civil and Political Rights, and Article 4(a) of the Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination. The claim by Soviet propagandists that their works are purely anti-Zionist in nature is not borne out by the facts. The so-called anti-Zionism is frequently found to contain manifestly anti-Jewish images and stereotypes.

The fact that antisemitism continues to exist in the USSR was implicit in the address by CPSU General Secretary Leonid Brezhnev to the 26th Congress of the Soviet Communist Party in February 1981, the first time for many years that the continuing existence of antisemitism in the USSR had been acknowledged by such a high- ranking personality. 'The CPSU', declared Brezhnev, 'has fought and will always take a determined stand against such attitudes—which are alien to the nature of socialism—as chauvinism or nationalism, and against any nationalistic aberration, whether it be antisemitism or Zionism'.

It is possible that a contributing element in Brezhnev's condemnation of antisemitism was a remarkable dossier sent to him in April the previous year. The dossier, which was compiled by Ruth Okuneva, a former senior scientific associate of the Soviet Academy of Sciences' Scientific Research Institute, contained a detailed comparison of antisemitic statements drawn from the works of the prerevolutionary Russian Black Hundreds, Nazi ideologists, and Soviet 'anti-Zionist' propagandists. Following the submission of her dossier, Okuneva was invited in July 1980, in an apparently unprecedented move, to discuss the matter with Anatoly Sazonov, an official of the Communist Party's Central Committee. Complimenting Okuneva on the thoroughness of her research, Sazonov said: 'We also agree with your evaluation of such [antisemitic] authors as Begun, Evseev and Pikul. We have already put such authors as Korneev and Emelyanov in their place. Yet we are not always able to keep track of all their tricks; these authors often evade our control' (*Insight: Soviet Jews*, May 1981).

Antisemitic Propaganda

There is evidence that some restraint was placed on the authors mentioned by Sazonov. Begun and Evseev, in particular, have published very little during the period covered by this review, although in the last twelve months there have been disturbing signs that they may re-emerge once again. It should, however, be emphasized that the possible 'fall from grace' of these authors has not led to any perceptible difference in the tone and volume of Soviet anti-Zionist and antisemitic propaganda, which has continued unabated during the period reviewed. On the contrary, one witnessed an increase in the number of books of this type published in the last five years.

A booklet published by the Institute of Jewish Affairs in London in 1978, *Soviet Antisemitic Propaganda: Evidence from Books, Press and Radio*, listed twelve variations of anti-Jewish prejudice found repeatedly in Soviet works on Zionism: assaults on the Jewish religion; the use of antisemitic stereotypes and Jewish names; the accusation of immorality and criminal activities by Jews; 'Jewish/Zionist money power'; 'Jews/Zionists rule the world'; 'Zionism is racism'; 'Zionism is Nazism'; 'collaboration with the Nazis'; 'collaboration with other reactionary forces'; 'Zionists are enemies of the USSR'; 'Zionists foment antisemitism'; and justification of antisemitism.

With one important difference, the picture remains constant to the present time: perhaps in connection with the apparent demise of Begun and Evseev in particular, assaults on the Jewish religion seem to be less common. However, this positive development has coincided with the sharply negative trend of increased emphasis on the Zionism-fascism equation, to the extent that this has become perhaps the dominant theme of current Soviet anti-Zionist/antisemitic propaganda. This theme essentially comprises three interconnected sub-themes: the charge of Zionist collaboration with Nazism and fascism; the alleged affinity of these ideologies; and the assumed similarity of Israel's actions—especially in Lebanon—to those of the Nazis.

The increased prominence of the Zionism-fascism equation seems to date from the initial stages of the Lebanese war, in the latter half of 1982, though the anti-Zionist propaganda is usually not Middle East-centred but focused on 'international Zionism'. During the Lebanon war, Soviet propaganda against Zionism and Israel reached unprecedented levels of invective. The terms 'final solution', 'genocide, 'concentration camps' and similar expressions were used widely by the Soviet media to describe Israel's actions in Lebanon. The Sabra-Shatila massacres in particular elicited from Soviet pro-

pagandists parallels with such Nazi massacres as Oradour and Lidice and—most offensive of all to Jews—Baby Yar.

This aspect of Soviet propaganda—in particular, works on this theme by Lev Korneev—was so nauseating that it led to controversy even between members of the Anti-Zionist Committee of the Soviet Public, a 'rubber-stamp' Jewish organization set up in April 1983 to intensify ideological warfare against Zionism. At their press conference in June 1983, Samuil Zivs attempted to distance the Committee from such works, while Yury Kolesnikov, himself the author of a number of novels on the theme of 'Zionist-Nazi collaboration', enthusiastically endorsed such propaganda.

Any doubts as to the validity in Soviet propaganda of the Zionism-fascism parallel were dispelled by Vladimir Bolshakov in an authoritative ideological article in the Soviet Communist Party daily *Pravda* (17 January 1985). In this article, Bolshakov, a regular *Pravda* contributor on international affairs as well as a veteran anti-Zionist propagandist, brought together all the various strands of propaganda equating Zionism with racism, fascism and Nazism. He added one novel element: that 'Zionists' around the world constitute a Nazi-style fifth column.

Such lingering differences of opinion as might have existed among members of the Soviet Anti-Zionist Committee were cast aside during a press conference on 12 October 1984 which was devoted solely to the Zionism-fascism equation. Of particular significance was the fact that the press conference was held in the context of Soviet preparations for commemorating the fortieth anniversary of the Second World War. The major focus of attention was the alleged collaboration of Zionist organizations and individuals with the Nazis; only passing attention was paid to the heroic participation of Soviet, and other, Jews in the struggle against Hitler.

This obscure allegation of collaboration was elaborated in an ominous manner when, on 18 January 1985, TASS released to the Western media the text of an interview with the most prolific and vicious of Soviet anti-Zionist and antisemitic propagandists, Lev Korneev. In this interview, Korneev stated (his remarks were apparently based on a long-discredited forgery—see *The Times* (London, 7 March 1985)) that a Jewish-owned banking-house had supported Hitler financially and that the Zionists had prevented the Jews from fighting against Hitler and were therefore 'partners' of the Nazis. Korneev, a staff member of the Academy of Sciences' Oriental Institute, has in recent years established himself as the leader of the

antisemitic trend in Soviet anti-Zionism by his innumerable articles in scholarly journals, the mass circulation press, and through his *magnum opus*, the book 'The Class Essence of Zionism' (Kiev 1982). In this 'classic' work of Soviet anti-Zionism/antisemitism, which appropriately was reviewed before publication by Trofim Kichko, the discredited author of the notorious 1963 Stürmer-like work 'Judaism without Embellishment', Korneev, *inter alia*, went beyond the customary allegations of Zionist-Nazi collaboration. He made the startling claim—analogous to that made by neo-Nazi 'revisionist' historians in the West—that the Zionists had deliberately inflated the number of Jewish victims of Nazism for their own cynical ends. In another publication several weeks later, he specified that the Zionists had inflated the figures 'at least two- or three-fold' ('On the Path of Aggression and Racism', Moscow: Biblioteka Ogonek, 1982, 31).

Another favourite antisemitic theme is to tar human rights activists with a Jewish brush. The human rights organization Amnesty International was said by the youth newspaper *Komsomolskaya pravda* (3 December 1983) to be 'under the thumb of the Tel Aviv hawks'. 'Can you struggle for someone else's conscience if your own has been bought by the Zionists?' the paper asked. A certain Professor E.A. Nozhin, speaking on Moscow's home service on 7 December 1983, attacked the allegedly subversive activities of Soviet dissidents—in particular, Academician Andrey Sakharov—'bourgeois nationalism', foreign and emigré religious organizations, and Zionism. The Solidarity trade union movement in Poland too was said in a Radio Moscow broadcast in March 1981 to be under Zionist influence. Professor Nikolay Yakovlev, a popular historian of the USA and author of a number of polemics against Sakharov and Solzhenitsyn, included in the third edition of his book *The CIA against the USSR* (1983) a virulently antisemitic attack on Elena Bonner, the wife of Sahkarov and a dissident in her own right. The passage was reprinted, with further antisemitic elements added, in mass circulation Soviet periodicals in the following months. Yakovlev depicted Bonner as an agent of the CIA's 'Jewish section' who, together with the children from her first marriage, had taken control of Sakharov's financial and political dealings, and was exploiting her 'pathetic' husband for the sinister purposes of 'international Zionism'.

The identification of dissidents with Jews or Zionism kills two birds with one stone: the dissidents are discredited as Jews—i.e. basically aliens—and the Jews are discredited as 'dissidents'—i.e. enemies of the Soviet state and society.

Another example of vilifying Jews and Zionists is the book 'Terrorism: Truth and Fiction' (Moscow 1983, 30,000 copies) by Lidiya Modzhoryan, an influential jurist and adherent for many years to the antisemitic trend of Soviet anti-Zionism. She described the B'nei B'rith, the Board of Deputies of British Jews, and the South African Board of Deputies as 'overtly racist organizations'; the B'nei B'rith in particular was, she said, a 'typical terrorist organization'.

Perhaps in connection with the impending installation of American nuclear missiles in Western Europe, December 1983 saw attacks in the Soviet media on alleged Jewish influence on French and British policies. *Sovetskaya Rossiya* attacked the Rothschild family, which was said to be at the forefront of France's so-called military industrial complex. It was the hope of 'all honest Europeans' that the French people would 'once again prevail over those who are preventing it from living in peace'. At the same time, Moscow Radio pointed out the supposedly alien character of British Cabinet ministers Leon Brittan and Nigel Lawson by referring to the origins of their families—from Lithuania and Latvia respectively. Their rise to power was said to reflect 'the growing Zionist influence on the country's political life'. (In fact, neither has ever been associated with Zionism.)

The Helsinki process, to which the Soviets claim to be attached, is based on the desire to promote better and closer relations and solidarity among peoples, and closer understanding. Nothing undermines more this process than vicious allegations against the members of one people, even though it be a minority, to the point where these allegations become outright incitement to hatred.

Printed by Staples Printers Rochester Limited at The Stanhope Press.

APPENDIX "EURO-14"

REPORT

ON THE CONTINUED VIOLATIONS OF THE HELSINKI FINAL ACT IN SOVIET OCCUPIED LATVIA

since the Convention of the Madrid Review Conference in 1980

CANADIAN COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS IN LATVIA

April, 1985

REPORT ON THE CONTINUED VIOLATION OF THE HELSINKI FINAL ACT

IN SOVIET-OCCUPIED LATVIA

SINCE THE CONVENTION OF THE MADRID REVIEW CONFERENCE IN 1980

For further information contact:
Peter Vasarins
Chairman
Canadian Committee for
Human Rights in Latvia
102-35 Towering Hts. Blvd.
St. Catharines, Ontario
L2T 3G8

Telephones: Office (416) 684-8521
Residence (416) 685-4779

INTRODUCTION

On September 15, 1980, the Canadian Committee for Human Rights in Latvia submitted a report* to the Canadian government on violations of basic human and national rights and fundamental freedoms against Latvian people in Soviet occupied Latvia. It was prepared in response to the request by the Canadian government and was intended for use in the Madrid review conference of the Helsinki Final Act.

One of the significant features of the Helsinki Accords was the provision for ongoing examination of the compliance of the signatory states with the principles of the Act. To achieve this purpose "Submission 1980" brought to the attention of the signatory states the denial of social, cultural, political and economical rights by the Soviet authorities in the Baltic States in general and in Latvia in particular.

This follow-up report documents further violations committed by the Soviet government since the opening of the Madrid conference in 1980. It shows that the destructive policies of physical and cultural annihilation against the Latvian people have not ceased. Russification under the guise of Sovetization continues unabated. The enforced demographical changes are destroying the Latvian nation. Any resistance to these measures is met with imprisonment and/or banishment to locations often thousand of kilometers from one's own homeland.

We wish specifically to bring to the attention of the Canadian delegation the Russification policies, the denial of individuals to communicate with the outside world, the denial to practice religion and the persecution one suffers for the attempts to insist on one's fundamental, individual, religious and national rights.

It should be added, that this report by no means is complete as the Soviet authorities find it useful to publish only a few of the cases and then only for the purpose of intimidation. Most of the known cases have reached the west through various underground channels.** The number of individuals arrested in Latvia is not known, but in the neighbouring Estonia about 450 persons have been arrested, tried and jailed for alleged anti-state activities in the last four years.

Events leading to the present status of Latvia are explained in "Notes on Historical Background".

*Submission to the House of Commons Subcommittee on the Conference on Security and Cooperation in Europe (CSCE), from now referred as "Submission 1980".

**This report may contain some errors with respect to the data given about

the prisoners. It is due to the impossibility of obtaining verified information from the Soviet Union.

OUR RECOMMENDATIONS

Canadian Committee for Human Rights in Latvia recommends to the Parliament of Canada, the Federal Government of Canada and the Canadian Delegation to the CSCE Meeting of Experts on Human Rights that at this meeting:

1. All the pertinent facts of Human Rights violations by the Soviet Union as contained in this Report and submissions by other Non-Governmental Organizations be placed before the conference and the utmost to be done to discuss them fully.
2. Ways to be sought to redress the present situation in the Baltic States and other countries illegally occupied and annexed by the Soviet Union.
3. The pressure of governmental and world public opinion be applied to force the compliance of the Soviet Union with the provisions of the Helsinki Final Act, which it had signed.
4. Creation of a Permanent Human Rights Committee within the framework of CSCE be proposed by Canada. Such a committee would function continuously, receiving and investigating complaints about human rights violations and attempting to resolve them. The committee would report to the CSCE Review conferences.

It is our opinion that CSCE process is justified only if it can serve as a forum for a full and open discussion of the compliance of the member States with the Helsinki Final Act so that the full glare of publicity and world public opinion can be brought to bear on the violators and thus they be forced to mend their ways.

The experience shows that sweeping the violations under rug in the name of diplomatic protocol is not effective and the violations have increased, instead of diminishing since the signing of the Final Act in Helsinki ten years ago.

There is nothing to be gained by continuing the CSCE process for its own sake, unless some progress in the compliance with the Final Act is obtained.

Section I

RUSSIFICATION

The soul of a nation lives in its cultural heritage. Destroy the soul and the nation dies. Thus the Russification policies aimed at the Latvian people by the Soviets are in fact destroying the Latvian nation. Furthermore, this policy is implemented without any regard for the physical or mental anguish it causes to the people subjected to it. Officially the Russification programme speaks of friendship and drawing together of various nationalities within the Russian sphere of influence. In practice it means destruction of one's language, culture, traditions and submission to the alien values imposed by the conquerors.

In addition to the physical annihilation by the removal of hundreds of thousands of Latvians in the recent past from their homeland and their replacement with Russian-speaking immigrants, to eliminate its distinct national character. The measures stated below will serve as examples:

All government business is conducted in Russian.

All official documents from scientific dissertations to theatre or street car tickets must be written in Russian.

In higher institutes of learning study programmes are mostly in Russian.

Three quarters of radio and television broadcasts are in Russian.

Administrative districts of cities and streets are given in Russian names.

The new telephone book is now published only in Russian and in Cyrillic alphabet which many Latvians cannot read.

Only a few of the pre-war Latvian authors are permitted to be published.

Russian party officials are buried in the National Cemetery on top of the Latvian war heroes, thus destroying even the memories of a Latvian heritage.

In addition to these examples a new assault on Latvian language is now going to be implemented by a Decree *835 of the Council of Ministers of the U.S.S.R., dated October 13, 1978. (Appendix II) By this decree an intensive immersion program of teaching Russian will be aimed at children of the Kindergarten level. It does not merely involve the teaching of a new language. An attempt will be made to subdue the feeling of national identity in young children and to deprive them of their national heritage by replacing it with an alien culture and ideology. The decree is to be carried out starting this year, 1985. Fearing reaction the authorities have issued regulations to keep the decree secret.

Contrary to the officially expressed opinions that "all the nations in our Motherland have chosen Russian language as the international language of

friendship and cooperation,"[1] the resistance to the imposed Russian language and culture is widespread. This is evidence by people being sentenced to various prison terms or placement into psychiatric institutions for objection to these measures. Names of those arrested are given below:

Haralds Burnickis, born 1964, student, arrested February 8, 1981. He distributed leaflets protesting Russification, tried to reach American Embassy in Moscow, was caught and placed in Psychiatric institution. Later his parents were told that he had escaped.

Imants Keress, born 1940, scriptwriter for documentary films. He was accused of producing scripts showing the suppression of Latvian culture and language. He was placed in a psychiatric institution and treated with haloperidol and aminioazine. The last news was received in 1978, that his spirit was not broken and he has been transferred to the psychiatric institution in Riga. No further information is available.

Peteris Lazda, born 1936, lawyer, arrested November 9, 1978, and sent outside Latvia to a psychiatric institution in Selo Dvoranskoy. He had been protesting the massive influx of Russian-speaking immigrants into Latvian land and the subsequent intensive Russification of Latvian people. He has not been released.

Maris Oss, born 1941, artist. He was the leader of a folkloric group "Skandenieki". Folklore is one of the permitted, though controlled cultural activities in Soviet-occupied Latvia. Latvians try to use it for the preservation of their cultural heritage and an expression of free thought. For this reason Oss was not accused of anti-Soviet activity, but of exhibitionism. However, during the interrogation he was warned not to become "over zealous" with his folkloric activities. He was sentenced to 1.5 years of imprisonment in January, 1983.

Jurgis Skulme, born 1928, instructor at State Academy of Arts, was arrested in August 1977 and sentenced to 2.5 years of corrective labour for "anti-Soviet activities", based on Sect. 183 of the LSSR Criminal Code. He had attempted to save Latvian paintings and archival material from destruction by writing letters to U.N. and several private persons abroad. After his release he is not allowed to return to his profession and is under constant supervision of the KGB.

[1] "Skolotāju Avīze" (Teacher's Newspaper) May 23, 1984

Lotārs Sture, was arrested and tried on July 7, 1981, for criticizing Soviet authorities on violations of the Helsinki Accords, opposing the influx of Russians into Latvia and Russification in schools. He had written letters to the outside world complaining that the above stated conditions make Latvians second-rate critizens in their own land. He himself is forced to live with his family of two small children in a windowless room, and his children are forced to speak Russian. Stūre applied for permission to emigrate but was refused and arrested instead. He was sentenced to one year house arrest, deprivation of postal privileges and a reduction of 10% in wages.

Stūrmanis, little is known about this man at present, except, as the released prisoners have told, he is of exceptional spirits and always helpful to other prisoners. He is serving his sentence in Perm #35 camp and thought to be arrested for insisting on Latvian national rights.

Janis Tilgalis, born 1959. He was arrested summer 1978 and accused of "anti-Soviet agitation and propaganda" based on Sect. 70, the Criminal Code of the U.S.S.R. The sentence was five years imprisonment. He and his brother had distributed leaflets protesting the suppression of the Latvian nation. He was adopted as prisoner of conscience by Amnesty International but under the pressure by prison authorities renounced it. It is not known whether he has been released.

Maris Tilgalis, was arrested at the same time as his brother and sentenced to three years imprisonment. After release an attempt was made on his life when "unknown persons" (it is a practice used at times by KGB) pushed him in front of an oncoming car. His first reaction saved him.

Janis Veveris, born 1954, public utilities technician, a rowing champion in Latvia and a junior rowing champion of the U.S.S.R. He was tried on November 21, 1983, for "anti-Soviet agitation" and sentenced to three years strict regime. He had written petitions and distributed leaflets expressing concern for human rights. Court wanted to prove that he belonged to the Latvian Independence movement and Latvian Democratic Youth Committee. It is not known whether he belonged to these groups.

Ojars Vitins, born 1963, arrested August 28, 1982. He, with another youth, has removed the Soviet flag from a government office and had replaced it with a flag from the Latvian independence times. Vitins was sentenced to two years labour camp. The fate of his friend is not known.

Igors Zuravskis, born 1964, was arrested on November 18, 1981 (the Latvian Independence Day) when he tried with seven other schoolmates to raise a Latvian flag at the Monument of Freedom. Four of them were arrested, their further fate is unknown.

Gunars Freimanis, born around 1928, building engineer, poet. He was sentenced on December 19, 1983, to four years in a labour camp. The sentence is based on Article 65, LSSR Criminal Code that deals with "anti-Soviet agitation and propaganda". He had read his poems at a private gathering to a group of friends. He had been sentenced twice before, the first time for ten years and the second time for five years. Freimanis had signed the Memorandum of forty-five Balts sent to U.N. (Appendix III). Latvian literature from abroad was found in his home. He is adopted by Amnesty International as POC.

Maris Lukjanovics, distributed leaflets before elections, asking voters to boycott them to protest the suppression of human rights by the Soviet rulers. He was sentenced to five years imprisonment in 1979 on the basis of Article 65, LSSR Criminal Code.

Andrejs Puce, born 1911, arrested in 1973 and sentenced to fifteen years on the basis of Article 64, the Criminal Code of the U.S.S.R. It appears that he was involved in resistance movement after W.W. II. He came out of hiding and was arrested many years later. He will be released (?) in 1988 at the age of 77.

It should be added that physical dilution of the Latvian population by inflow of Russians and outflow of young Latvians have not ceased.

The number of inhabitants in Latvia have increased by 101,000 during the last five years[2] (from 2.5 million to 2.6 million). Whether the increase is natural or mechanical is not explained. But considering the data on birthrate and immigration over the previous ten year period it is reasonable to assume that two thirds of the above number are immigrants.

The outflow of young Latvians is described by Central Committee of the Communist Youth Organization I. Ordzonikidze.[3] He describes the plan carried out during early 1980 is by which youths are taken to such construction projects as industrial complexes in Rostov and in Kanska - Acinska and to the building of Abakana - Tashkent and Baikal - Amur railway lines. To the members of Komsomol

[2]Latvian communist party newspaper "Cina" January 3, 1985.

[3]"Komsomolskaya Pravda" January, 1984.

to which most Latvian Youths are forced to belong, no choice of staving home or going is given, they are simply mobilized for these tasks. Once there, they are expected to marry, raise families and stay in remote areas of the U.S.S.R. away from their homeland for good.

Section II

Denial of Freedom of Communication

Agreement on human contacts and freedom of communications is stated specifically in Basket Three of the Helsinki Final Act. However, whereas most Western societies conform to the principles of these provisions, the Soviet Union remains a closed society.

Cases presented here give evidence that Soviet Union not only refuses to improve its past records but have enacted new laws and regulations restricting an open exchange of ideas and contacts among peoples even further.

A new decree, issued on July 1, 1984 (appendix IV) makes it an offence for local Latvians to invite their relatives from abroad to stay at their homes without the permission from the Ministry of the Interior (KGB). The same applies if local citizens want to show their relatives around the city or the countryside Other "unspecified", services or help are subject to the same requirement. These regulations severely restrict human contacts because no one can be quite certain what is meant by "unspecified service". Moreover, ordinary citizens in Latvia are routinely intimidated by the secret police, and under these circumstances very unlikely to ask for the required permission.

In the same decree it is also stated that all foreign visitors must register with the police within twenty-four hours after their arrival. They are also compelled to arrive at their destination the shortest route possible and only along the roads officially designated for international travel. All foreign visitors are forbidden to visit border areas and districts that are designated out of bounds. Staying with relatives is permitted only in exceptional cases and only with a permission from the Ministry of the Interior.

Refusal to comply with these regulations is punishable by monetary fine of 10 - 15 rbl (up to half a month's wage). On repeated offences the guilty parties are to be charged with a criminal offence. Criminal charges can also be considered for the first time offender if the authorities deem them necessary.

Another disturbing development in the area of contacts with respect to economic freedom is the new amendment to the Article 65, LSSR Criminal Code, as issued on February 1, 1984. It calls for up to ten years imprisonment plus five years of internal exile for any person who in his or her activities uses material values obtained from organizations situated abroad or from persons connected with these organizations. That may means any church organization or the Red Cross or any person belonging to any foreign organization. The new amendment practically means that persons living outside Soviet occupied Latvia are

prevented from sending gift parcels to their relatives for fear of causing imprisonment of their loved ones. Thus sending or receiving gifts is classified as crime by the Soviet Union. It is in direct violation of the Helsinki Final Act, Basket One, Principle VIII.

Many persons in the last few years have been persecuted for having books on other printed material from abroad in their possession. This literature, if found, is routinely confiscated from visitors upon entry to the Soviet Union. It is usually classified as anti-state activity and falls under Article 65 in the LSSR Criminal Code. Such items as "Recent Latvian Hisotry", copies of emigrant Latvian newspapers, a novel by Latvian-American author Anslavs Eglitis "The Lucky Ones" and a recording of Latvian amateur choir from Canada have been confiscated.[4]

In spite of the Final Act's statement that the participants intend to facilitate travel for visitors, three visiting Latvians have been harrassed and even imprisoned in the last years when they tried to communicate freely with the local population. On one occasion a Latvian-American Martins Zandbergs (see below) and another, two Latvian women from Sweden, Baiba Vitolins and her seventeen year old daughter Ilga, were arrested, held for days, interrogated, intimidated and finally expelled. The people with whom Zandbergs and Vitolins had been in contact while visiting, were later imprisoned (see Juris Bumeisters and Lidija Lasmane-Doronina - see Section III).

A Latvian woman, Ilga Sietinsone, a deckhand on a Soviet ship, after deflection in January, 1981, stated in part of her testimony that each crew member is specifically reminded not to talk to foreigners during their stay abroad.

A list of persons who have been imprisoned or even died for trying to maintain contacts with the outside world is given below:

Gederts Melngailis, born 1951, a worker, was arrested on January 6, 1983, and accused of having contacts with the western world. He was sentenced to three years in a labour camp. The sentence will be imposed only after his incarceration in a psychiatric hospital. He had attended a Lutheran theological seminar in 1974/75. He had asked to be released from his Soviet citizenship. Before his arrest he was beaten up several times on an open street by "unknown persons". He might have had contacts with some church organizations in Western Germany. At the present time he is thousands of kilometers away from home in a psychiatric hospital in Amur region near the

[4]"Padomju Jaunatne" (Soviet Youth) November 14, 1980.

border of China.

Juris Vinkelis, born 1952, medical doctor, was arrested May 12, 1981, for reading books printed abroad and giving them to others to read. He was sentenced to two years imprisonment.

Valdis Vinkelis, uncle of Juris, was arrested in connection with the alleged offences of his nephew. He died in prison three months later. His death was attributed to two causes, either pneumonia or death by hunger strike.

Janis Vitolins was arrested in summer 1981. He had made an attempt to contact the American Embassy in Moscow, was later killed in jail.

Alfreds Zarins, born 1923, a teacher and poet, was sentenced to three years imprisonment for publishing his poems in Latvian emigre publications abroad. He was arrested on April 10, 1981. His sentence was extended to ten years while in labour camp. He suffered two heart attacks during his imprisonment and is now released.

Gunars Astra, born around 1933, radio engineer. He was accused of "anti-Soviet agitation" and sentenced on December 14, 1983 to seven years strict regime camp and five years internal exile (meaning outside Latvia). Latvian literature from abroad was found in his home. He also attempted to translate George Orwell's "1984". He had served fifteen years earlier for communication with western journalists and for an attempt to improve his radio reception of foreign broadcasts. His wife, Livija, also served six months at the same time.

Astra was arrested immediately after testifying on behalf of another accused, Ints Calitis.

Ints Calitis, born 1931, electrician, was arrested on April 10, 1983, and sentenced to six years imprisonment for "an attempt to overthrow the Soviet government". He had signed several petitions sent abroad: Memorandum of 45 Balts to the U.N., a letter asking for a nuclear free zone in the Baltic States, expressed his views on the Afghanistan and had joined Baltic Independence movement. He had been arrested two times earlier, first time as a high school student and sentenced to twenty-five years imprisonment, released after eight years after the death of Stalin, then rearrested again in 1958 and sentenced to another eight years. Calitis is adopted by Amnesty International as a POC.

Roberts Porietis wanted to emigrate, was arrested and sentenced to two years imprisonment. He is in psychiatric institution.

Andris Adviljons was arrested on November 19, 1981, after he applied for permission to emigrate. He was sentenced to 1.5 years in a labour camp. His brother Vilnis Adviljons, emigrated earlier and now lives in Hamilton,

Ontario.

Janis Barkans, born 1959, sentenced to four years imprisonment in 1983, to a strict regime camp for "anti-Soviet agitation". He had written several letters to the authorities expressing dissatisfaction with the restrictions placed on the movement of persons from one country to another. Barkans was arrested before at the age of fourteen when he tried to cross the Soviet-Turkish border. Now he has denounced his Soviet citizenship. Last year while in prison he was severely beaten and tortured until he was near death. Formerly an athlete he is now weighing 85 pounds and is suffering from tuberculosis. He needs help.

Alfreds Levalds, age 69 at his death. He died of a heart attack during the search by the Soviet militia on January 6, 1983. Contrary to any human concerns the search was continued and his wife interrogates late into the night the same day. Levalds had been arrested by Germans in 1942 for listening to foreign radio broadcasts. During the subsequent Russian occupation he was released and accused of collaboration with Germans because he had not died in the concentration camp. In 1960's he was accused of spreading capitalist propaganda when he showed working tools received from the west to his fellow workers.

Martins Zandbergs, an American citizen of Latvian origin, was arrested by the Soviet security, while visiting his father in Latvia on April 15, 1981. He is a member of the Latvian Social Democratic Party abroad. During his visit after he met another social democrat, Juris Bumeisters, living in Latvia, Zandbergs was taken into custody, underwent prolonged interrogation, threatened with disappearance and finally expelled. He was also warned not to talk about his experience. Later the testimony extracted from him was used to incriminate Juris Bumeisters and Dainis Lismanis (see below).

The examples listed above show how the Soviet Union obstructs contacts between the individuals across the borders and curtails free exchanges of ideas. In future it would be hypocritical for Canada to proclaim the principles of the Helsinki Final Act and not to articulate its protest when these principles are violated.

Section III

DENIAL OF FREEDOM OF THOUGHT AND EXPRESSION

The freedom to think, the freedom to express an opinion and the freedom to form associations with other people are entrenched in the Soviet Constitution, Article 125, thus:

....the citizens of the U.S.S.R. are guaranteed by law:

a. freedom of speech;

b. freedom of press;

c. freedom of assembly, including the holdings of mass meetings;

d. freedom of street processions and demonstrations with one qualification, that it is

"in conformity....and in order to strengthen the socialist system."

This rather inconspicuous qualification effectively erases all the freedoms guaranteed by the Article 125. In other words, freedoms are guaranteed only if it benefits or furthers the communist system or its organizations. In contrast, other activities which do not promote their cause but would be considered normal in a democratic society, are looked upon as subversive. For example the following actions: a. discussing the possibility of another political organization,

b. trying to organize an independent trade union,

c. supporting Helsinki Act monitoring groups or unofficial peace groups,

d. publishing an independent periodical,

e. or even helping prisoners, considered to be enemies of state,

would be considered anti-Soviet activity and agitation and could bring a maximum sentence of fifteen years imprisonment and additional five years of the so called internal exile. The last measure simply means for Latvians, banishment to locations thousands of kilometers away from the home. The following are some actual case histories:

Juris Bumeisters, born 1918, an electroengineer, employed as marine biologist and author of a book on electrical fishing. Being the leader of underground Latvian social democrats, he was charged with violation of Article 59 of the Criminal Code of U.S.S.R. which refers to treason and was sentenced on June 6, 1981, to fifteen years in a strict regime camp. His personal pro-

perty (including that of his wife's) was confiscated. Būmeisters is adopted by Amnesty International as POC.

Dainis Lismanis was sentenced along with Būmeisters in June, 1981, to ten years strict regime camp for treason. Lismanis had also belonged to the underground Latvian Social democratic party. His personal property has been confiscated.

Juris Pintans, born 1918 (?), returned to Latvian from Australia in 1964. He tried to organize an independent trade union (similar to Poland's), was first sentenced to four years imprisonment, later placed in psychiatric hospital in Leningrad. It has not been possible to determine his further fate.

Maigonis Ravins, born 1955, was sentenced to seven years imprisonment. The sentence was based on the charge of treason, Article 64, Criminal Code of the U.S.S.R. He had been protesting the invasion of Latvia and Czechoslovakia, objected to harassment of Helsinki Act monitoring groups. He was placed to a time in solitary confinement for asking improvements in prison conditions. He has now a partial loss of hearing due to an unattended middle ear infection while in prison. After his release in 1981, an attempt on his life was made by "unknown assailants" (one of the methods of KGB used to avoid court trials). When the attempt did not succeed, he was rearrested again in September, 1981. Nothing further has been heard about his fate.

Ivars Zukovskis, born 1936 (?), a journalist, was arrested June 1980 and accused of publishing a periodical "Rits" (Morning). He was released after three weeks of interrogation. The official charge was "shoplifting" (see Conclusion). He had been arrested twice before, first in 1963 (sentenced to five years imprisonment) and for the second time in 1975 (sentenced to two years imprsonment). He had signed the Memorandum of 45 Balts to the U.N. and had criticized the invasion of Czechoslovakia.

Lidija Lasmane-Doronina, born 1925, a nurse, was arrested on January 6, 1983 and sentenced to five years imprisonment and three years "internal" (thousands of kilometers away from home) exile. She had been connected with the unofficial Moscow peace groups, and had helped political prisoners released from jail who were denied work or lodgings by the authorities after their return. One of them was Maigonis Ravins (see above). She had been arrested before in 1948 for hiding Latvian nationalists (her brothers) and exiled to the Komi A.S.S.R. for eleven years, then rearrested again in 1970 for translating the works of Alexander Solzhenitsyn into Latvian.

Viesturs Polis-Aboltins sentenced in 1981 for distribution of leaflets. The charge was based on Article 65, LSSR Criminal Code for "anti-Soviet agitation. At present he is serving a seven year prison term in Perm #37 prison camp.

By the refusal to permit its citizens to express their opinions freely neither orally or in writing or by the refusal to permit organizations other than those that promote communism the Soviet Union violates not only the Helsinki Final Act but also the International Bill of Human Rights of the United Nations, and it's own constitution.

Section IV

By the decree entitled "On Separation of Church from State and School from Church", issued in January, 1918, and amended on June 25, 1975 (see Appendix V) the break between the State and the Church in the U.S.S.R. was officially established. This fact is emphasized by Soviet spokesmen when the status of religion in Soviet Union is questioned.

Yet the law, as it is published, opens the question whether the separation in reality has been achieved. As one can conclude from the facts listed below, the State certainly does not hesitate to interfere in the affairs of the Church.

a. All religious associations must be registered with the registration authorities of the state.
b. Special permission must be obtained in each individual case when a general meeting or a religious convention is planned. The same applies to any informal gathering outside the church building.
c. The activities of the minister are restricted to the immediate area of his residence or the church.
d. Authorities have the right to remove individual members from the church executive bodies.
e. Church building belongs to the state, yet the upkeep is the responsibility of the congregation. Insurance money has to be paid by congregation, but in case of fire it is collected and used by the state officials.
f. Upon closing of the church, all valuable investments, such as gold or silver items or gems belong to the state; less valuable ones, such as clothing can be kept by the congregation.
g. It is specifically forbidden to give material or medical assistance to the members of congregation in need.
h. Children are not allowed to belong to the congregation.
i. One is allowed to profess religion but also to conduct atheistic propaganda.[5]

It follows from the above that religious believers may be imprisoned if they hold bible readings in their homes. They may be persecuted for teaching religion to their children. Ministers may be removed by the registering authorities. To distribute religious literature is forbidden. In addition due to calculated economical pressures many churches are forced out of existence. That the persecution of religious believers actually takes place is shown by the following cases:

Vitija Draguziene's home was searched on June 7, 1980, by the Soviet

[5]Article 52 in the 1977 Constitution

militia when it was found that an unauthorized religious gathering was held in her home. During the search extensive damage was done to her property and several people were injured. Nine persons were arrested. It is not known whether they have been released.

Mara Rudzite, a teenage student, was taken away from her mother and placed in a boarding school in another town (Rezekne) to keep her from attending church with her mother.

Fr. Kazimirs Dulbinskis, a Roman Catholic bishop, was forbidden to perform his duties as a bishop. He was not allowed even to preach. A letter of protest has been sent to U.N. on his behalf.

Fr. Vladislavs Zavalnjuks, a Roman Catholic priest, was placed in psychiatric hospital on November 11, 1980 for refusing to leave his parish. The Catholic Committee for Defence of Believers Rights reported that he had been beaten.

Fr. Andrejs Turlajs, a Roman Catholic priest, was found murdered in a lake on August 19, 1980. It is assumed to be the work of the KGB, after Fr. Zavalnjuks (see above) was threatened with the same fate.

Fr. Augusts Zilvinskis, a Roman Catholic priest, disappeared December 1981, was found murdered on May 7, 1982. The underground Catholic sources report that he was murdered by the KGB.

Ieva Bisevaja was sentenced to three years in a labour camp in December, 1980, for distributing religious literature.

Leta Nagveckaite was arrested and sentenced in December 1980 to 1.5 years in a labour camp for distribution of an open letter to the members of her church. She belonged to the Church of the Seventh Day Adventist.

Teovils Kuma, born 1939, sentenced in 1980 to three years imprisonment for "systematic and deliberate spreading of lies". Later he was transferred to a psychiatric hospital in Leningrad. Kuma had distributed religious leaflets with nationalistic content in October, 1980. He also had criticized the build-up of military installations on Latvian soil. As far as it is known, he has not been released.

Arnolds Spalins, born 1935, was sentenced on March 23, 1979, to five years imprisonment for "knowingly spreading information and anti-Sovet propaganda that discredits the Soviet state and social system". He belongs to the Church of Seventh Day Adventists. He printed and distributed pamphlets with religious and human rights content. His personal property has been confiscated leaving his family without daily necessities.

Richards Spalins, born 1937, brother of Arnolds, was sentenced on June 21, 1979, to seven years imprisonment in a general regime camp. He was charged with the same offence as that of his brother. All his personal property was confiscated.

Richards Usans, born 1965, a highschool student, accused of violating Article 65, LSSR Criminal Code was arrested on November 15, 1982, for reading Bible in a public place (at the Monument of Freedom). He was placed in a psychiatric institution in Riga.

Janis Rozkalns, born 1949, a Baptist, was sentenced on December 7, 1983, to five years exile. He was accused of "anti-Soviet agitation and propaganda" Article 65, LSSR Criminal Code. Forty Bibles and various religious materials as well as U.N. Charter of Human Rights was found in his apartment. Before his arrest Rozkalns had made an appeal to allow him to emigrate with his family. The appeal was rejected. He became very ill during his transit to the Soviet jail.

Zanis Skudra, born 1920, was arrested on June 7, 1978, and charged with espionage and treason. As an amateur photographer he had taken pictures of the ruined churches in Latvia and had smuggled them out to the free world. These pictures were compiled in a book "These Ruins Accuse". For these activities he was sentenced to twelve years imprisonment. He is adopted as a POC by Amnesty International.

Maris Ludviks, born around 1954, a Lutheran minister, was arrested before last Sunday in May, 1984, when he was due to give his first sermon. The charge is not known, but it is likely that a case against him will be fabricated as speculation. He had been accused of "taking illegal photographs and possession of foreign currency" before. The true reasons were his religious activities. He was placed for a period of time in psychiatric institution during 1980.[6]

The above cases offer striking evidence of the "doubletalk" used by the Soviet authorities when they claim that no one is ever persecuted for his or her beliefs.

The economic aspects interferring with the ability of the Church to function have been barely touched here. However, it should be noted that of the 300 Latvian Ev. Lutheran churches, in use in 1944, only 138 have remained functional in 1980 (similar data apply also to Catholic and Eastern Orthodox churches). The main reason for the declining numbers is that economical hardships are

[6]"Voice of Martyrs" Mr. Klaas Brobbel, P. O. Box 117, Port Credit, Mississauga, Ont. L5G 4L5

imposed by the government. As a consequence, church buildings destroyed during the last war have not been rebuilt; a number of churches burnt down or vandalized by atheistic zealots remain deserted; or simply, the exorbitant taxes placed on congregations for the use of the building makes their maintenance impossible.

In conclusion it can be said that militant atheism enjoys the full support of the government but religious organizations and their members are harassed in various ways.

CONCLUSION

The extension of the Soviet sphere of influence since World War II has put hundreds of millions of people under a political system that proclaims as its aim eventually to overtake the world. News on economical or human rights issues of these peoples are reported from time to time in the free press.

However, as if by magic, an area the size of East Germany (or similar to Poland or, for that matter, larger than ten other well known European countries) seems to be wiped off the map of Europe and subsequently from the minds of people in the Western world. This area is situated in the geographical centure of Europe and is known as the Baltic States - Latvia, Lithuania and Estonia. Before World War II they were well established independent countries with 6.5 million inhabitants. In spite of this these three countries and their inhabitants seem to be for no justifiable reasons, excluded from all international considerations.

Would the described situation be the reason why the Soviets have felt free to carry out their genocidal policies in the Baltic States to the extremes not experienced anywhere else within their sphere of influence?

It was noted with an immense relief by the Balts on both sides of the iron curtain that recently the issue of the Baltic States has been brought to the attention of the European Parliament. The passing of the resolution on Situation in Estonia, Latvia and Lithuania (Doc. 1-656/82, Appendix II) on January 13, 1983, was greatly appreciated.

Another motion, regarding the Soviet colonialism in the Baltic countries (see Appendix VII) which has relevance to the experts meeting of the CSCE in Ottawa, May 7, 1985, has been signed by many members of West European parliaments.

With regard to this motion we, the Canadian Committee for Human Rights in Latvia, feel it most appropriate to appeal to the experts of the CSCE meeting to redress the violations presented in this report and seek ways by which the Soviet Union would conform to the provisions of the Helsinki Final Act and signed by it. The above meeting is the most qualified world forum for this purpose.

If the human rights violations against Latvians and the other Baltic peoples were debated, the denial of national and religious rights condemned, the genocidal policies exposed, the world opinion would then exert pressure on the Soviet Union to conform, It would also provide moral support to the Baltic peoples; the support they need most to give them new hope and strength to face the Soviet oppression.

The basic principles of sanctity of national and individual rights should not be applied selectively. Otherwise the question arises about the motives of those who support the fundamental freedoms in a few selected areas of the world but through application of silence, sanction such suppression in others. Furthermore, we feel, that the Helsinki Final Act would be made equally invalid by the compromise as by the aquiescence to compromise.

NOTES ON HISTORICAL BACKGROUND

Latvian people have inhabited the shore of the Baltic Sea since 2,000 B.C. Over this time they have developed their own language, culture and a way of life. However, together with Estonians and Lithuanians (the other two Baltic peoples), they have been repeatedly overrun by the warring factions of the East and the West, the Russians and the Germans. During these upheavals the Baltic people have been decimated several times.

As a result of the First World War, several nations in Europe, among them also Latvia, regained their independence. Soon after declaring its sovereignty on November 18, 1918, Latvia became a member of the League of Nations. During the years of self government it experienced a thriving economy and a flourishing cultural life.

This prosperity ended when Stalin and Hitler decided to carve up Europe by concluding the Molotov-Ribbentrop Pact in 1939. As a consequence of this Pact the three Baltic states - Latvia, Estonia and Lithuania - were occupied by the Soviet Red Army in 1940. The year following the invasion is remembered as the year of terror by the Baltic people. Governments were deposed, and mock elections held under the supervision of the NKVD (KGB). Objection to the new rulers were met by imprisonment and death. People started disappearing one by one intially, then by tens and by hundreds. The first large scale deportation of whole families to the winterlands of Siberia were carried out on June 14, 1941. Most of those deported died from cold and starvation in their first year of exile. Ironically, the following occupation by Germans saved Latvian population for a while from the further planned deportations.

Altogether during the time of W. W. II Baltic people experienced three occupations, first by the Russians, then by Germans and finally, by Russians again. The last occupation continued to this day.

Resistance to these occupational forces began already in 1940. Active armed struggle continued without any outside help well past the official end of the war until 1954. Further impetus to the resistance was given when Soviets carried out further continuous massive deportations of hundreds of thousands of Baltic people until 1954. Total loss of the population during the years 1940 - 1954 was 1.5 million inhabitants. The combined population of the three Baltic peoples before these upheavals was 6.5 million.

The present day situation in Latvia can best be described as the new 20th century colonialism, as practised by the Soviet Union colonialism characterized

not only by economic exploitation but also by foreboding cultural and physical destruction of a nation.

Artificially induced industrialization program with no economic justification has been used as a pretext to permit huge influx of Russian speaking immigrants into Latvian land. These immigrants have preferences in housing, the job market, purchasing, hospital usage, etc. At the same time young Latvians are spirited away from their homeland by the so-called voluntary work projects. It has been gleaned from the announcements in the local press that at least 100,000 youths have been pressed to leave the country over the years. Little encouragement is given to them to return. The total number of these "voluntary workers" is not known because not all work assignments are announced. However as a result of these policies the 1979 census shows that Latvians in Latvia are constituting only 53.7% of the population as compared to 77% in 1939. Russian speaking settlers comprise 43%.

In addition to administrative dominance, there are accelerated regulations placed on cultural rights of Latvians in their own country. Historic monuments are destroyed. Latvian history is rewritten to suit the occupiers. Latvian literature and arts are censored. Prewar literature and cultural traditions are destroyed. State affairs are to be conducted in Russian. Russian is the dominant language in radio and television. Latvian parents are forced to submit their children to russification programmes from the early age. Oppression, shortage of living space (often one family per room), working women (one wage cannot support a family of four) and general hopelessness induced by regimentation, have already caused a significant drop in birthrate. Thus the indigenous population is forced to abdicate its rights to accomodate its colonizers.

The above restrictions and the earlier mentioned removals of Latvians from their own land are sufficiently severe to be categorized as genocide by the definition of the United Nations Convention of Genocide:

Killing members of the group.

Causing serious bodily and mental harm to members of group.

Deliberately inflicting on the group conditions of life calculated to bring about its physical destruction in whole or in part.

Imposing measures intended to prevent births within group.

Forcibly transferring children of the group to another group.

Balts so far have refused to accept destruction of their nations. The Balts question remains an irritating problem for the Soviet authorities. The spirit of resistance manifests itself in many forms. Numerous memoranda, appeals and petitions have been sent to the United Nations, to Western governments

and to Helsinki review conferences in Belgrade and Madrid. (See Appendix I). Spontaneous demonstrations close to uprisings have taken palce during the Hungarian revolution, the invasion of Czechoslovakia and unrest in Poland. The last spontaneous uprising occured in Estonia during September and October, 1980. As if by conspiracy of silence the Western press did not report the events when thousands and thousands of young Estonians, students and workers, took to streets in Tallin, Tartu and Pärnu to demand their rights as Estonians. These events are important manifestations of the state of collective mind of subjugated populations. It would do well for the Western governments to take notice of them.

In conclusion it should be pointed out that by continuing the occupation of Latvia the U.S.S.R. continues to violate:

The Peace Treaty of 1920, signed by Latvia and U.S.S.R.

The Atlantic Charter, August 14, 1941

The Declaration by the United Nations January 1, 1942.

The Yalta Declaration of Liberated Europe, February 1945.

The Charter of United Nations

The United Nations Convention of Genocide, 1946.

The CSCE Helsinki Final Act, 1975.

Appendix I

Summary of Memoranda, Appeals and Letters

sent to the Canadian Government and to the United Nations, of which Canada is a member state, concerning the destruction of the Baltic nations, Estonia, Latvia and Lithuania, follows:

1. A letter written by 17 Latvian communists was sent in 1972, to various Communist Parties of Western Europe and to the U.N., protesting Russification measures in Latvia. The measures mentioned were:

a. massive influx of Russian speaking settlers in Latvia,
b. distortions introduced in education, cultural life and media,
c. placement of Russians in all leading positions.

It also pointed out the overwhelming presence of the Soviet Red Army on Latvian soil. A copy of the letter attached reveals the situation in the Baltic States and also the state of the Communist Party itself in Soviet occupied Latvia.

2. Memorandum was prepared by the World Federation of Free Latvians (WFFL) for use in the Helsinki Conference on Security and Cooperation in Europe (CSCE). It pointed out the legal and political aspects of the violations against the national integrity of Latvia, committed by the Soviet Union.

3. a. On June 17, 1975, Estonian and Latvian Democrats addressed a memorandum to all governments (including Canada) taking part in the CSCE and asked for implementation of human rights in the Baltic States.

b. On September, 1975, six other underground organizations from Estonia, Latvia and Lithuania sent a letter to the Baltic World Conference, expressing disappointment, that the participating nations in the Helsinki conference did not display a stand against the illegal occupation of the three Baltic nations.

c. On February, 1976, 19 political prisoners signed an appeal, asking the reader to assist them, by demanding that the Soviet Union comply with the Helsinki Final Act.

4. 17,000 Lithuanians signed a letter addressed to the U.N. protesting the imprisonment of priests, forced teaching of atheism to children, and dismissal from work for religious convictions. Treatment of children who attend church is shown in pages included.

5. The announcement of a formation of Committee of National Movement in all three Baltic States appeared in an underground publication on August 20, 1977. Among its honorary members chosen were: Archibishop of the Latvian Lutheran Church in Exile, Arnolds Lusis, Soviet dissident, Andrei Sakharov, and the Prime Minister of Sweden, Olaf Palme.

6. Three letters written by the deported Estonian Prime Minister, Konstantin Pats, reached West in 1977. One of them was addressed to the Secretary General of the United Nations. In it he appeals to the free world to save the three Baltic Nations from annihilation.

7. Four Balts were contacting delegations of various Western governments, including Canada, and handed over documents proving the illegal occupation of Latvia, Estonia and Lithuania by the Soviet Union.

8. On August 16, 1977, Latvian National Federation in Canada prepared a memorandum for use in the Belgrade Review Conference of the Helsinki Final Act. It contains individual cases of violations of human rights by the Soviet Union against Latvians living in Canada as well as in Latvia.

9. Twenty Estonians signed a memorandum protesting the new customs law by which taking Bibles into occupied Estonia is considered a criminal offence.

10. a. A petition, signed by 45 Balts, was sent to the U.N., to the governments of both German states, and other Western governments, demanding the annulment of the Molotov-Ribbentrop Pact. The Pact was concluded between Stalin and Hitler on August 23, 1939, on the division of Europe and gave the impetus for starting World War II. The Petition was sent to the Canadian government by the Canadian Committee for Human Rights in Latvia.

b. This year, 1983, the issue of independence of the Baltic States was raised in the European Parliament based on the above Petition. A Resolution (Doc. 1-656/82), to take the matter of the illegal occupation of the Baltic countries by the Soviet Union to the U.N., was passed by a vote of 98 to 6.

This would give the Canadian government the opportunity to insist that violators of international agreements be made responsible for their actions.

c. Consul General of Estonia, Ernst Jaakson, in charge of the Estonian Legation in U.S.A., published a letter to the press pointing out that the occupation of Estonia, Latvia and Lithuania is a gross violation of international law and treaty obligations.

d. Canadian Committee for Human Rights in Latvia sent a letter to the Members of Parliament of Canadian government asking for help to annul the infamous Molotov-Ribbentrop Pact of 1939.

e. Thirteen signatories of the Petition of 45 Balts has by now been arrested. One of the signatories, Vladas Sakalys, escaped to the west. A letter was sent to the Secretary General of the United Nations and Amnesty International asking to intercede on behalf of Antanas Terleckas, one of the signatories arrested. This letter was signed by 22 persons, five of whom were subsequently arrested. One of them was Julius Sasnauskas. On his behalf another letter was written signed by 151 persons.

f. Dr. Algirdas Statkevicus, a physician and a cosigner of the Petition of the 45 Balts, was confined to the psychiatric hospital 6 months after signing the document. He had been arrested twice before and had spent 9 years in prison and 2.5 years in a psychiatric hospital. His letter, written after his last arrest is added here.

11. Latvian dissident, Gunars Rode, who had served 15 years in various Soviet prisons, gave his testimony to the Canadian Members of Parliament about suppression of freedom of expression in occupied Latvia.

12. A Memorandum was issued by Latvian National Federation in Canada condemning the violations in Soviet occupied Latvia of the United Nations Genocide Convention:

a. mass deportations,
b. filling the void left in Latvia by non-Latvians,
c. Russification of education and media,
d. economic exploitation,
e. assignment of leading positions to Russians.

Canadian government was urged to insist on the adherence to the Genocide Convention by the Soviet Union. The Memorandum suggests that these problems in the Baltic area should be attended to in the same manner as is done in other parts of the world.

13. On January 28, 1980, a letter was sent by 30 Baltic nationals to U.N. condemning the invasion of Afghanistan. It drew attention to similarity between the invasion of the Baltic States in 1940, and invasion of Afghanistan 40 years later.

Another appeal was sent to the International Olympic Committee protesting the holding of the Olympic Games in an occupied territory (Tallin, Estonia). It is contrary to the Olympic rules.

14. 17 Latvian athletes sent a letter to the sports associations of the free world urging to boycott the Olympic Games in the Sov. Union. The Games cannot be held while the Soviets carry on military operations in Afghanistan and wages internal war against its own people.

15. The Third Estonian World Congress expressed support to the Estonian Democratic Movement and the Estonian Peoples Front in Estonia in their demand for removal of the Soviet occupation forces from Estonia. It also condemned the Soviet imperialistic expansionism in Afghanistan, Vietnam, Cuba, Angola and other countries. It appealed to the free world for help to imprisoned dissidents.

16. Estonian Women's Congress in Sweden sent a memorandum to the Western governments, including Canada, expressing indignation about the forced Russification in Estonian, Latvian and Lithuanian schools.

17. On August 1, 1980, World Federation of Free Latvians prepared a Memorandum for the use in Madrid Review Conference on the Helsinki Accords, pointing to numerous violations of the Helsinki Final Act in Soviet occupied Latvia.

18. On June 6, 1980, the Canadian Committee for Human Rights in Latvia reminded the Members of the Canadian Parliament again of the inactivity of the government concerning the unresolved Baltic question and asking to demand a separation of the Baltic States from the U.S.S.R. in Madrid conference. This would be a practical next step to the repeatedly expressed de-facto and de-jure recognition of these states by the Canadian government.

19. Submission was prepared by the Canadian Committee of Human Rights in Latvia, listing approximately 150 testimonies of violations of human, national and religious rights and 160 known names of Latvians persecuted by the Russian rulers. It was dated September 15, 1980, and was intended for the use in the Madrid Review Conference of the Helsinki Accords.

20. Baltic Appeal to the United Nations handed over to the U.N. an open letter received from 40 Estonian intellectuals in Estonia, dated October 28, 1980. In it reasons for the widely spread student demonstrations during October, 1980, are explained. Thousands and thousands of students with workers joining in, took to the streets protesting the destruction of the Estonian nation by the Russian colonizers. Many of the students were imprisoned or expelled from schools.

21. Latvian Independence Movement and Latvian Democratic Youth Committee submitted a brief to the Madrid Review Conference of the Helsinki Accords, dated September, 1980. The two organizations asked the delegates of the Conference to turn their attention to the tragedy of occupied Latvia, where the Soviet Union is responsible for the loss of hundreds of thousands of lives and for the subsequent Russification of the remaining population. It pleads for the formation of an international commission that would investigate the circumstances under which the Soviet Union occupied the Baltic States. Further, it asks for national referendum under international supervision.

22. A telegram was dispatched to the Polish leader, Lech Walesa, by 20 Balts expressing their support for his cause.

23. Canadian Committee for Human Rights in Latvia sent an appeal to the Canadian Prime Minister, Mr. Trudeau, asking for the government's support in stopping human rights violations against Latvians in Latvia and for restoration of the opportunity to exercise freely their right to self-determination.

24. Latvian Independence Movement and Latvian Democratic Youth Committee sent an appeal to the Latvians in exile, asking to do everything in their power to see that freedom is restored to the Latvian nation. This was forwarded to the Members of Canadian Parliament on February 20, 1981.

25. Members of the Communist Party in Latvia sent an appeal to the U.N. requesting help for one of its members, Peteris Tomsons, who was imprisoned, beaten and drugged simply because he was trying to perform a duty entrusted to him. By doing so, he had touched the "raw nerve" of the KGB and other corrupt CP members.

26. A proclamation, issued by the Peoples Democratic Front of the Soviet Union in Estonia, urges the Soviet Union to fulfill its obligations to the U.N. Declaration of Human Rights. It also asks the population to observe a half an hour silence on every Monday of the first working day of each month as a protest. Everybody who comes in contact with the proclamation is asked to translate it to other foreign languages and to pass it on.

27. An appeal by the Baltic exiles living in Sweden was addressed to the Western governments urging them to condemn the genocide and the national and religious oppression in the Baltic countries and to render support to the aspirations of the Baltic people.

28. Australian Baltic Council sent an appeal to the Commonwealth heads of State (including Canada) protesting Russification in the Baltic States, conscription of Baltic nationals in the army for war in Afghanistan, and asking for decolonization of the Baltic area.

29. The exile Latvian Social Democratic Party sent an appeal to the U.N., asking to intercede on behalf of Juris Bumeisters and Dainis Lismanis, who were sentenced to 15 years and 10 years imprisonment respectively, for belonging to the underground Social Democratic Party.

30. On October 6, 1981, Baltic Appeal to the United Nations met with the Canadian representative to the U.N., Mr. Roderick Bell, and gave him the chronology of events (6 pages) concerning dissident activities in the Baltic States during the past year.

31. March, 1982, 15 Estonian intellectuals sent a letter to a Finnish newspaper, Helsingin Sanomat, to inform on the situation in Estonia.

32. On October 10, 1981, 38 Balts sent an Open Letter to the northern European governments, suggesting the inclusion of the Baltic States into the Northern Nuclear Free Zone. Soviet leader Brezhnev had proposed such a zone for Denmark, Iceland, Norway and Sweden. To have a balanced zone, it would only be a natural extention, the letter states, to include Estonia, Latvia and Lithuania in it.

33. In another letter, signed by 13 Estonians, attention is drawn to the fact that a huge naval base is being built on their territory, and that the Estonians themselves have no say in the matter. Also the expected influx of hundreds of thousands of Russian workers, who usually stay in Estonia after the work is completed, will add a step to the Soviet aim to annihilate the Baltic Nations. The letter is dated October 1, 1982.

34. After the European Parliament passed the Resolution (Doc. 1-656/82) on January 13, 1983, members of the Baltic Appeal to the United Nations have visited several missions at the U.N., including the Canadian Mission, to seek support for this Resolution. The Resolution proposes to bring the issue of the Baltic States to the Decolonization Subcommittee of the U.N. (see 10 b).

35. The Report prepared by the World Federation of Free Latvians gives the latest information on the events that have taken place in occupied Latvia since the start of the Madrid Review Conference of Helsinki Accords. This Report, among others, was also submitted to the Canadian delegate in Madrid, Mr. L. Rodgers.

Appendix II

COUNCIL OF MINISTERS OF THE USSR

DECREE

OF 13 OCTOBER 1978, NO. 835

MOSCOW, THE KREMLIN

As an illustrative supplement to the main theme of this volume of the "newsletter" we herewith reprint a decree issued by the Council of Ministers of the USSR on October 13, 1978 on "Measures of Further Improving the Teaching of Russian in Member Republics Inhabited by Ethnic Minorities".

The USSR Council of Ministers decrees that:

1. The USSR Ministry of Education and the USSR Academy of Pedagogical Sciences, with the participation of the Ministries of Education (Popular Education) of the union republics and other interested organizations, are to draw up by 1980 new standard syllabuses for Russian language for educational institutions which conduct their teaching in a language other than Russian and also to prepare the corresponding textbooks and teaching aids.

   The operation of point 5 of the resolution of the CC CPSU and USSR Council of Ministers of 10 November 1966 No. 874 concerning the division of classes with over 25 pupils into two sub-groups for the study of the Russian language is to be extended gradually to the 1st-3rd grades of all national (i.e. non-Russian - translator) schools and to the 4th-10th (11th) grades of urban schools conducting teaching in the national languages.

   The Ministries of Education (Popular Education) of the union republics are to be permitted to introduce in educational institutions more intensive study of the Russian language by persons of non-Russian nationality at the expense of redistributing the hours in the curriculum.

2. Ministries and departments, and higher education institutions are to disseminate more widely the experience of a number of higher education institutions of the union and autonomous republics on (word illegible) the teaching of special disciplines in the Russian language.

3. Taking into account the numerous wishes of citizens of various nationalities that the study of Russian shoudl be organized for children in pre-school institutions and in preparatory classes, this question is to be examined by the USSR Ministry of Education

jointly with USSR Gosplan and the USSR Ministry of Finance and the relevant proposals presented to the USSR Council of Ministers by 1 January 1979.

4. For the purpose of further improving the training of teachers of Russian and raising their qualifications the USSR Ministry of Education, the USSR Ministry of Higher and Secondary Specialised Education, and the ministries of education (popular education) of the union republics are to:

draw up and introduce in pedagogical institutes by 1980 a new curriculum for the specialty "Russian Language and Literature in the National School" providing for a more thorough training of teachers of this profile,

increase the intake of young people sent by the union republics to the universities and pedagogical institutes of the RSFSR, the Ukrainian SSR and the Belorussian SSR to study in the specialty "Russian Language and Literature",

strengthen the chairs of Russian language and literature of higher education institutions of the union and autonomous republics with qualified scientific-pedagogical personnel.

systematically send students of the senior courses in educational institutions studying "Russian Language and Literature" for a period of study in the pedagogical institues and universities of the RSFSR, the Ukrainian SSR and the Belorussian SSR,

create in pedagogical institues and universities faculties and the corresponding courses for raising the qualifications of teachers of primary and secondary national schools, and teachers of Russian language of secondary specialised and higher education institutions,

strengthen the institutes for improving the qualifications of teachers and the pedagogical (?) offices (kabinety) of rayon and urban departments of education with specialists in methods of teaching the Russian language.

In order to improve the teaching of Russian the division of classes into sub-groups is to be introduced in pedagogical educational institutions.

Beginning from 1980 USSR Gosplan and the USSR Ministry of Finance are to make provision in the drafts of the USSR state budgets for the necessary funds for the measures to improve the training of teachers of the Russian Language and for raising their qualifications.

5. The USSR Ministry of Education and the Councils of Ministers of the union and autonomous republics, jointly with interested ministries and deparments, are to ensure the organization in all educational institutions where teaching is conducted in the national language of special Russian language and literature rooms, and see that they are equipped with linguaphone apparatus and other technical aids. USSR Gosplan and the USSR Ministry of Finance are to make provision for the necessary funds for these purposes in the USSR state budgets.

Chairman of the Council of Ministers of the USSR A. Kosygin

Busines manager, Council of Ministers of the USSR M. (?Smertyukov)

The decree was secret and its text was not published by the mass media. The bulletin (2/79) of the Ministry of Higher and Intermediate Special Education only published the Ministry's ordinance on the improvement of the teaching of Russian in the member republics but omitted the text of the above mentioned decree which has finally reached the western world anyway.

The secret decree of the Kremlin was followed in occupied Estonia by an ordinance of the local central party committee containing the implementing regulations and dated December 22, 1978. It was signed by Karl Vaino, first secretary of occupied Estonia's communist party and was also secret. The cover letter read in part:

"A person receiving this ordinance of the central party committee must not assign its implementations to another person who is not directly involved in carrying out this decree.

The ordinance must be kept in a metal safe.

It is forbidden to make copies or excerpts from this ordinance, and it is also forbidden to make reference to it in the public press or in letters or documents written by councils, labor unions, the Komsomol or economic organizations."

From "Newsletter from Behind the Iron Curtain" December 1982
Box 450 30 104 30 Stockholm 45 Sweden

Appendix III

A PETITION BY CITIZENS OF ESTONIA, LATVIA, AND LITHUANIA

To: The Government of the Union of Soviet Socialist Republics
The Government of the Federal Republic of Germany
The Government of the German Democratic Republic
The Government signatory to the Atlantic Charter
Mr. Kurt Waldheim, Secretary-General of the United Nations

In Soviet jurisprudence the term National Sovereignty refers to a nation with all its rights, with political freedom, with a real possibility to determine fully its own destiny, and primarily the potential for self-determination, including the ability to form its own independent state. National sovereignty is characterized by political, territorial, cultural and linguistic independence--manifesting itself in a state with full sovereign rights in all social aspects, with a guarantee of their full realization.

National sovereignty cannot be bestowed nor taken away; it can only be damaged or restored.

In 1919 Lenin acknowledged the de facto existence of Estonia, Latvia and Lithuania, which had recently seceded from Imperial Russia. In 1920 Soviet Russia concluded peace treaties with these nations, extending to the Baltic States de jure recognition as well. In the name of the Soviet government, Lenin renounced in perpetuity all sovereign rights to Estonia, Latvia, and Lithuania. But nineteen years later Stalin and Hitler infringed on the sovereignty of these nations. August 23rd of this year marked the 40th anniversary of the signing of the Molotov-Ribbentrop Pact, implementation of which meant the end of Estonian, Latvian and Lithuanian independence.

On the 23rd of August, 1939, Germany and Soviet Russia signed a non-aggression treaty, including a secret protocol on the division of Eastern Europe into so-called spheres of influence. The point of the secret Molotov and Ribbentrop talks was to decide the fate of Finland, Estonia, Latvia, Lithuania, Poland, Bessarabia, and Northern Bukovina. Finland, Estonia and Latvia were to go to the Soviet Union, and Lithuania to Germany.

On September 26, 1939, the Soviet Union and Germany signed a treaty of friendship and demarcation. The pact amended the secret protocol of August 23, so that now Lithuania as well was to go to the Soviet Union, with the exception of the left shore of the Sesupe River, which in case of necessity would be occupied by the German armies.

Between the 15th and 17th of June, 1946, on orders of the government of the U.S.S.R., the Red Army effected this case of necessity by occupying the territories of Lithuania, Latvia and Estonia, including that part of Lithuania which was to have gone to Germany.

On January 10, 1941, the German ambassador to the Soviet Union, Dr. Von Shulenburg, on the one hand, and Chairman Molotov of the Committee of People's Commissars of the U.S.S.R. on the other, signed a new secret protocol in which the object of negotiation was the aforementioned district in Lithuania. The German government renounced in favor of the Soviet Union its claims to the territory west of the Sesupe River in return for monetary compensation in the sum of 7.5 million dollars in gold or 31.5 Reichsmarks.

The Molotov-Ribbentrop pact turned out to be the conspiracy of the two greatest tyrants in history, Stallin and Hitler, against peace and humanity, which laid the basis for the Second World War. We consider the 23rd of August a day of infamy.

On August 14, 1941, President Franklin D. Roosevelt of the U.S.A. and Prime Minister Winston Churchill of Great Britain signed the so-called Atlantic Charter, consisting of six points. Point 2 proclaimed that the U.S.A. and England ''desire to see no territorial changes that do not accord with the freely expressed wishes of the people concerned.'' Point 3 recognizes ''the right of all peoples to choose the form of government under which they will live; and they wish to see sovereign rights and self-government restored to those who have been forcibly deprived of them.'' The Soviet Union signed this Charter on the 24th of September, 1941.

In the declaration by the U.S.S.R., it was stated that in foreign affairs ''...the Soviet Union will follow the principle of national self-determination.. the U.S.S.R. favors the right of each nation to national independence, territorial integrity, and the right to decide its own social system and that form of government which the people would judge to be necessary for their country's economic and cultural development.''

It would be well to recall that according to international law, it is impossible for a nation to practice self-determination if its land is occupied by a foreign army. This is also emphasized in Lenin's Declaration on Peace, which states if a nation ''has not had the opportunity for free elections, without the presence of foreign forces or the influence of an occupying power, the joining of their territory to another country is annexation; namely, it has been taken over by force.''

The results of the well-known Munich pact of September 29, 1938, were abrogated by the very fact of Germany's defeat in the war. The government of the Federated German Republic, under pressure from public opinion in Czechoslovakia, admitted the Munich pact to be invalid from the very moment of its signing.

However, the Molotov-Ribbentrop pact seems juridically to be still in effect. We consider that the silence of the world on this manner supports aggressors--past, present and future.

We request:

--that the Soviet Union publish the full text of the Molotov-Ribbentrop pact, including the secret protocols. We wish to recall that Lenin's Decree on Peace, declared that the Soviet government renounce secret diplomacy. We also ask for declarations that the Molotov-Ribbentrop pact was invalid from the moment of its signing;

--that the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic declare the Molotov-Ribbentrop Pact null and void from the moment of its signing, and we ask them to assist the Soviet government to nullify the consequences of that pact: namely, to withdraw foreign troops from the Baltic States. In order to accomplish this, it would be fitting to create an appropriate commission, to be made up of the representatives of the Moscow, Bonn, and East Berlin governments, to nullify the results of the Molotov-Ribbentrop Pact.

We ask the government signatory to the Atlantic Charter, on the basis of their moral responsibility to denounce the Molotov-Ribbentrop pact and its consequences. We would like to call attention to the fact that an action is not an internal affair when it essentially endangers peace and security, trampling accepted international norms. The principle of self-determination of peoples and nations recognizes any method in the struggle against colonialism, which is an international crime. That is why it is just that people around the world support wars of Liberation. Furthermore, in accordance with the Declaration on International Law, every state is obliged to work for and support the realization of the principles of equality and national self-determination.

We remind the Secretary General of the United Nations that this international organization is the successor of the League of Nations, of which Latvia, Estonia and Lithuania were full and active members until the Molotov-Ribbentrop pact went into effect. Consequently, upon you rests the juridical responsibility for the fate of the Baltic States.

We request:

--that in the next General Assembly of the UN, the consequences of the nullification of the Molotov-Ribbentrop pact be taken up. We wish to mention that the principle of self-determination is confirmed in present international law; for instance, such significant documents as the United Nations Constitution (paragraphs 1, 13, 55, 76), and the Declaration of Independence for Colonial Territories and Peoples, which was voted in the General Assembly on December 14, 1960;

--in the resolution of December 20, 1965, the General Assembly, recognizing the rights of colonial areas to independence; in the International Convention against all forms of racial discrimination passed by the XX session of the General Assembly, December 21, 1965; the international Declaration on Human Rights passed by the XXI session of the General Assembly, December 16, 1966; and the principles of International Law, passed during the 25th Jubilee Assembly, October 24, 1970. These and other United Nations international instruments affirm the rights of peoples to equality and self-determination.

This means:

--The right of all nations to determine their own destiny; that is, under conditions of complete freedom to choose internal and external political status without interference, and to realize, in accord with their own wishes, their political, economic, social and cultural development;

--The right of each nation to decide on the disposition of its own resources;

--The obligation of each state to foster the principles of equality and self-determination, as presented by the United Nations Charter;

--That equality and self-determination have been proclaimed as the main principles in international law in the final documents of the Conference on European Security and Cooperation.

You know, Mr. Secretary General, that the above-mentioned international documents, which are binding, are being transgressed by some members of the United Nations. We request that the next session of the General Assembly take up the matter of Latvia, Estonia and Lithuania, since the peoples of these nations have been deprived of their rights and the opportunity to determine their own destiny.

August 23, 1979

Romas Andrijauskas	Liutauras Kazakevicius	Julius Sasnauskas
Stase Andrijauskiene	Leonas Laurinskas	Leonora Sanauskaite
Alfonsas Andriukaitis	Rimas Mazukna	Algis Statkevicius
Edmundas Bartuska	(Rev.) Mocius	Kestutis Subacius
Vytautas Bastys	Mart Niklus	Enn Tarto
Vytautas Bogusis	(Rev.) Napoleonas Narkunas	Antanas Terleckas
(Rev.) Vladas Bobinas	Sigitas Paulavicius	Erik Udam
Romas Vitkevicius	Angele Paskauskiene	Ints Calitis
Jonas Volungevicius	Kestutis Povilaitis	Petras Cidzikas
Jonas Dambrauskas	Jadvyga Petkeviciene	Arvydas Cekanavicius
Jonas Eisvidas	Jonas Petkevicius	Vladas Sakalys
Rimas Zukauskas	Jonas Protusevicius	Jonas Serksnas
Ivars Zukovskis	Sigitas Randis	Zigmas Sirvinskas
Alfredas Zeideks	Endel Ratas	Mecislovas Jurevicius
Juris Ziemelis	Henrikas Sambore	(Rev.) Virgilijus Jaugelis

Appendix IV

Penalties Set for Illegally Aiding Foreigners

Decree of the Presidium of the USSR Supreme Soviet: ON THE ADMINISTRATIVE LIABILITY OF OFFICIALS AND OTHER CITIZENS FOR THE VIOLATION OF RELEVANT REQUIREMENTS CONTAINED IN USSR LEGISLATIVE ACTS ESTABLISHING RULES FOR THE STAY IN THE USSR AND PASSAGE THROUGH USSR TERRITORY FROM ONE FOREIGN COUNTRY TO ANOTHER OF FOREIGN CITIZENS AND STATELESS PERSONS. (Vedomosti Verkhovnovo Soveta SSSR, No. 22, [2252], May 30, Item 380, pp. 472-473. Complete text:) The Presidium of the USSR Supreme Soviet decrees:

1. To establish that officials of enterprises, institutions and organizations that receive foreign citizens and stateless persons in the USSR or provide them with services, officials who perform duties connected with the observance of conditions for the stay in the USSR and passage through USSR territory from one foreign country to another of foreign citizens and stateless persons, are subject to an administrative penalty in the form of a warning or a fine in the amount of 10 to 100 rubles for violating established procedures for officially registering such individuals, issuing them residence permits and changing or terminating these permits, and drawing up documents giving them the right to reside, travel and change their places of residence in the USSR.

2. Citizens who have privately invited foreign citizens and stateless persons to the USSR and provided them with living space are subject to an administrative penalty in the form of a warning or a fine in the amount of 10 to 50 rubles for failing to take measures, according to established procedure, to ensure the prompt registration of these individuals and the prompt issuance, changing or termination of residence permits.

3. Citizens who have provided housing and means of transportation for foreign citizens and stateless persons or have rendered them other services in violation of the established rules for the stay of foreign citizens and stateless persons in the USSR and the rules for their passage through USSR territory from one foreign country to another are subject to an administrative penalty in the form of a warning or a fine in the amount of 10 to 50 rubles.

4. Officials and citizens bear administrative liability for the law violations specified by this decree if these violations, by their nature, do not entail criminal liability in accordance with legislation currently in effect.

5. The basis for bringing administrative charges against guilty persons in accordance with this decree is a formal statement of law violations drawn up by the personnel of internal affairs agencies exercising supervision, under established procedures, over the observance of rules for the stay in the USSR and passage through USSR territory from one foreign country to another of foreign citizens and stateless persons.

6. Cases involving the administrative law violations specified by this decree are examined by the head or deputy head of the internal affairs department (administration) of the district, city or borough Soviet executive committee.

7. This decree will go into effect on July 1, 1984.

K. CHERNENKO,
Chairman of the Presidium,
USSR Supreme Soviet.
T. MENTESHASHVILI,
Secretary of the Presidium.

The Kremlin, Moscow, May 25, 1984.

Appendix V

EUROPEAN PARLIAMENT 1982-1983
MINUTES OF PROCEEDINGS OF THE SITTING OF
Thursday, 13 January 1983

15. Situation in Estonia, Latvia and Lithuania (debate)

Mr. HABSBURG introduced his report, drawn up on behalf of the Political Affairs Committee, on the situation in Estonia, Latvia and Lithuania (Doc. 1-656/82).

Mr. SEELER spoke on behalf of the Socialist Group.

In the Chair: Mr. DANKERT
President

The following spoke: Mr. WEDEKIND, on behalf of the EPP Group (CD Group), Mr. SIMMONDS, on behalf of the ED Group, Mr. GAWRONSKI, on behalf of the Liberal and Democratic Group, and Mr. ROMUALDI, non-attached Member.

The President declared the debate closed.

He announced that the motion for a resolution would be put to the vote at the next voting time.

22. Situation in Estonia, Latvia and Lithuania (vote)

The next item was the vote on the motion for a resolution contained in the HABSBURG report (Doc. 1-656/82).

Explanations of vote:

The following spoke: Mr. CHAMBEIRON, Mr. HAHN and Mr. ADAMOU.

Roll-call vote requested by the EPP Group (CD Group):

Members voting:	112*
For:	98
Against:	6
Abstentions:	8

Parliament thus adopted the following resolution:

EUROPEAN PARLIAMENT
1982-1983

Minutes of proceedings of the sitting of thursday, 13 January 1983

RESOLUTION

on the situation in Estonia, Latvia and Lithuania

The European Parliament

A. having regard to the joint declaration of 45 nationals of Estonia, Latvia and Lithuania, in April 1979, calling on the United Nations to recognize the rights of the Baltic States to self-determination and independence, and demanding a referendum on this issue,

B. having regard to the bilateral peace treaties between the Soviet Union and the three Baltic States in Dorpat (2 February 1920), Moscow (12 July 1920) and Riga (11 August 1920), in which the Soviet Union guaranteed the three Baltic states the inviolability of their territory and eternal peace,

C. having regard to Article VIII of the Final Act of the Helsinki Conference on Security and Cooperation, which secures the right of self-determination of peoples and their right, in full freedom, to determine, when and as they wish, their internal and external political status,

D. condemning the fact that the occupation of these formerly independent and neutral states by the Soviet Union occurred in 1940 following the Molotov/Ribbentrop Pact, and continues,

E. whereas the Soviet annexias of the three Baltic states has still not been formally recognized by most European states and the USA, Canada, the United Kingdom, Australia and the Vatican still adhere to the concept of the Baltic states,

F. having regard to the eight-year long struggle and armed resistance of Estonians, Latvians and Lithuanians fighting for their freedom, the thousands of victims of this struggle and the 665,000 Estonians, Latvians and Lithuanians who have been resettled and removed to labour camps in Siberia by the Soviet rulers since 1940,

G. having regard to the motion for a resolution by Sir James SCOTT-HOPKINS and others on behalf of the European Conservative Group on the situation is Estonia, Latvia and Lithuania (Doc. 1-777/80),

H. having regard to the report of the Political Affairs Committee (Doc. 1-656/82),

1. Calls on the Foreign Ministers meeting in Political Cooperation to form a common favourable approach to the declaration addressed to the United Nations in 1979;

2. Suggests that they submit the issue of the Baltic states to the Decolonization Subcommittee of the UN;

3. Considers that the plight of the peoples of these states should be the subject of review during the conferences to monitor implementation of the Helsinki Final Act;

4. Expresses the hope that the Conference of Foreign Ministers will use their best endeavours to see that the aspirations of the peoples of these states as to their form of government are realized,

5. Instructs its President to forward this resolution to the Foreign Ministers meeting in Political Cooperation and to the governments of the Member States.

Appendix VI

The Russian Law on Religious Associations of 1929, as amended on June 23, 1975 *

2. Religious associations of believing citizens of all cults shall be registered as religious societies or groups of believers. *A citizen may be a member of only one religious association* (society or group).

3. *A religious society is a local association of not less than 20 believing citizens who are at least 18 years of age,* who belong to the same cult, orientation or sect, and who are united for the common satisfaction of their religious needs.

12. *General meetings of religious societies and groups of believers* (except for meetings devoted to worship) *may take place only with the permission of the executive committee of a district* or municipal Soviet of Workers' Deputies.

13. For the carrying out of functions connected with the management and use of cult property (Article 11 above), as well as for outside representation, religious associations elect executive bodies at their general meetings from among their members, by open ballot. In religious societies, an executive body consists of three persons, in a group of believers, of one representative.

14. *Registration agencies have the right to remove individual members* from the executive body of a religious society or group.

17. *Religious associations are forbidden:*

(a) *To create mutual aid funds,* cooperatives, commercial associations and, in general, to use property at their disposal for any purposes whatever except for the satisfaction of religious needs;

(b) *To give material help to their members;* and

(c) *To organize special prayer or other meetings for children,* young people or women, or to organize more general groups, circles, or sections *for Biblical or literary study,* or for sewing, labor, *the teaching of religion* etc. *It is also forbidden to organize* group excursions, children's playgrounds, libraries, reading rooms, sanatoria or *medical assistance.* Only books necessary for the performance of a given cult may be kept on the premises of a place of worship.

19. *The activities of clergymen,* preachers, preceptors and the like *shall be restricted to the area* in which the members of the religious association served by them reside and to the area where the place of worship is situated.

20. *Religious societies* and groups of believers *may convoke religious coventions* and conferences *only with the permission, in each individual instance,* of the Soviet for Religious Affairs of the Soviet of Ministers of the U.S.S.R.

25. *Objects necessary for the rites of the cult,* whether handed over under contract to the believers forming the religious society, newly purchased by them, or donated to them for the needs of the cult, *are nationalized* and shall be under the control of the executive committee of a district or municipal Soviet of Workers' Deputies.

28. *The cult building* and the property contained in it *are received by contract from the chairman of the executive committee* of a district or municipal Soviet of Workers' Deputies by no less than 20 members of a religious society for the use of all the believers.

29. In the contract *it shall be required that persons* who receive a cult building and property (Article 28 above), shall:

(a) *Keep and take care of it as State property* entrusted to them;

(b) *Repair the cult buildings,* as well as pay expenses connected with the possession and use of property, such as heating, insurance, guarding, payment of taxes and duties etc.;

(c) Use the property exclusively for the satisfaction of religious needs;

(d) *Compensate for any losses to the State caused by deterioration or loss of the property;*

(e) *Keep an inventory of all cult property,* which shall include all objects for the religious cult newly *obtained by purchase, donation,* transfer from other prayer buildings etc. and which are not owned by individual citizens. Objects which become unfit for the use shall be excluded from the inventory with the consent of the executive committee of the district or municipal Soviet of Workers' Deputies with which the contract was concluded; and

(f) *Admit without any hindrance representatives* of district, municipal or village Soviets of Workers' Deputies *for a periodic* verification and *examination of the property,* with the exception of the time when religious ceremonies are performed.

31. All local inhabitants of a particular faith, orientation or sect have the right to sign the contract for the receipt of the building and of the cult property and thus to acquire, after the transfer is made, similar rights of management over the property as are enjoyed by persons who signed the original document.

32. Every signatory of a contract may cancel his signature on the above-mentioned contract by filing an application with the executive committee of a district or municipal Soviet of Workers' Deputies; this does not, however, free him from the responsibility for the good condition and safekeeping of the property during the period of time prior to the filing of the above-mentioned application.

33. *Prayer buildings shall be subject to compulsory in-*

surance at the expense of the persons who signed the contract; the beneficiary shall be executive committee of the district or municipal Soviet of Workers' Deputies. *In case of fire, the insurance payment may be used,* upon decision of the Soviet of Ministers of an autonomous republic or the executive committee of a regional, provincial or municipal (for the cities of Moscow and Leningrad) Soviet of Workers' Deputies, for the reconstruction of the prayer building destroyed by fire or *for the cultural needs of the district or city* of the given locality where the fire occured.

36. *The transfer of a prayer building leased* for the use of believers for other purposes (i.e. the closing of the prayer building) *may take place* only upon a decision of the Soviet for Religious Affairs of the Soviet of Ministers of the U.S.S.R. after representations by the Soviet of Ministers of an autonomous republic or the executive committee of a regional, provincial or municipal (for the cities of Moskow and Leningrad) Soviet of Workers' Deputies, *if this building is needed for government or public purposes.* The believers who formed the religious society shall be notified of this decision.

40. *Upon the closing of a prayer building, the cult property shall be distributed as follows:*

(a) *all objects of platinum, gold, silver and brocade, as well as jewels, shall be* included in the account of the State fund and *transmitted for the disposal* of local financial agencies or *of agencies of the Ministry of Culture of the RSFSR,* if such objects have been registered there;

(b) all objects of historical, artistic or museum value shall be transferred to the agencies of the Ministry of Culture of the RSFSR;

(c) *other objects, such as icons, priestly vestments, banners, veils and the like,* which have special significance for the performance of the cult; *shall be entrusted to believers* for use in other prayer buildings of the same cult; they shall be included in the inventory of religious property in accordance with the general rules;

(d) such *everyday objects as bells, furniture, carpets, chandeliers and the like shall be included in the account of the State fund* and transmitted for the disposal of local financial agencies or of agencies of the Ministry of Culture of the RSFSR, if the objects have been registered in the latter.

57. Prayer meetings may be held in premises not specially adapted for these purposes upon notification, in rural areas, of the executive committee of a village Soviet of Workers' Deputies and, in urban areas, of the executive committee of a district or municipal Soviet of Workers' Deputies.

58. *No religious rites or cult ceremonies of any kind, and no display of any objects of cult, may be permitted in state, public or cooperative institutions or enterprises. This prohibition does not extend to the performance, in specially isolated rooms, of religious rites at the request of dying or dangerously ill persons who are in hospitals or places of imprisonment.*

58. *No religious rites or cult ceremonies of any kind, and no display of any objects of cult, may be permitted in state, public or cooperative institutions or enterprises.* This prohibition does not extend to the performace, in specially isolated rooms, of religious rites at the request of dying or dangerously ill persons who are in hospitals or places of imprisonment.

59. *Special permission must be obtained in each individual instance* from the executive committee of a district or municipal Soviet of Workers' Deputies *for* religious processions or the performance of any religious rites or *ceremonies in the open air, as well as the rites and ceremonies held in private apartments and homes of the believers.* Applications for permission to hold religious processions or to perform religious rites in the open air must be made no less than two weeks in advance of the scheduled ceremony.

64. Control over the activities of religious associations, as well as over the maintenance of the prayer buildings and cult property leased to them, shall be exercised by the registration agencies and, in rural areas, by village soviets.

* * *

The above translation taken from HEARINGS before the SUBCOMMITTEES ON INTERNATIONAL POLITICAL AND MILITARY AFFAIRS and on INTERNATIONAL ORGANIZATIONS of the COMMITTEE ON INTERNATIONAL RELATIONS, HOUSE OF REPRESENTATIVES, Second session, June 24 and 30, 1976. United States Congress.

* *Emphasis in italics is ours*

Appendix VII

CN044 A-WIRE 01-FEB-85 11:43

USSR - TEXT OF BALTICS MOTION (AMPLIFIES CN 43)

STRASBOURG, FEB 1 (SPECIAL:RUZICKA) - FOLLOWING IS THE TEXT OF A MOTION SIGNED BY WEST EUROPEAN PARLIAMENTARIANS AND SUGGESTED FOR DEBATE IN THE COUNCIL OF EUROPE.

THE MOTION REQUESTS: (FULL TEXT):

THE GOVERNMENT OF THE USSR TO RESTORE FREEDOM AND SELF-DETERMINATION TO THE PEOPLES OF LITHUANIA,

REQUESTS THE GOVERNMENTS OF THE MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE TO TAKE ACTION, IN THE FRAMEWORK OF THE CSCE PROCESS, AND IN PARTICULAR AT THE FORTHCOMING CONFERENCE IN VIENNA, ON BEHALF OF THE GRANTING OF THE RIGHT TO SELF-DETERMINATION TO THE PEOPLES OF ESTONIA, LATVIA AND LITHUANIA, AND TO APPROACH THE GOVERNMENT OF THE USSR TO THAT END.

REQUESTS THE GOVERNMENTS OF THE MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE TO DRAW THE ATTENTION OF PARTICIPANTS AT THE MEETING OF CSCE EXPERTS TO TAKE PLACE IN OTTAWA ON MAY 7 TO THE SERIOUS VIOLATIONS OF HUMAN RIGHTS COMMITTED BY THE SOVIET AUTHORITIES IN THE THREE BALTIC COUNTRIES, AND TO ATTEMPT TO SECURE THEIR REDRESS AS A MATTER OF URGENCY.

REQUESTS THE COMMITTEE OF MINISTERS:

A: TO CO-ORDINATE, WHEN PREPARING FOR THE ABOVE-MENTIONED CSCE MEETINGS, THE ATTITUDES OF DELEGATIONS FROM MEMBER STATES AND ENSURE A CONCERTED APPROACH,

B: TO CONDEMN, IN A JOINT DECLARATION, THE PERSISTENCE OF THE INTRANSIGENT COLONIALISM BEING PRACTISED BY THE USSR IN REGARD TO THE PEOPLES OF EUROPE WHO ASPIRE TO FREEDOM,

C: TO INVITE THE GOVERNMENTS OF MEMBER STATES TO INFORM THE RELEVANT BODIES OF THE UNITED NATIONS OF THE CONTINUING VIOLATIONS OF THE RIGHT TO SELF-DETERMINATION AND OF HUMAN RIGHTS IN THE THREE BALTIC COUNTRIES. (END TEXT)

TD/

APPENDIX "EURO-15"

BRIEF No. 13

OTTAWA ESTONIAN SOCIETY OTTAWA EESTI SELTS

April 30, 1985.

A Submission to the Human Rights sub-committee

The greatest values of the Western Judeo-Christian tradition are justice and freedom. The sad fact is that the principles of human rights are shrinking all over the world - even here in Canada. The Zundel trial set a precedent that freedom of opinion - granted an erroneous one - is a crime and a punishable offence. Also, the book, among many others - The Unholy Land by the Nobel prize winner Aleksandr Solzhenitsyn has been banned in Canada. This means that free press and the freedom of speech are no longer inalienable rights in Canada. Quo vadis Canada?

In the Soviet Union we know that people are regularly prosecuted for such offences under article 70 of the Criminal Code for their religious and national beliefs - this includes the Helsinki Monotoring Groups. Of course, then there is also article 64 which stipulates the "betrayal of the motherland' but which can be interpreted to fit almost every form of dissident activity with sentences ranging from 10 years of imprisonment to death, with the result that a Soviet citizen is but a pawn in the hands of their coersive government.

We are indeed living in perilous times both in the East and to a certain extent in the West where our freedoms are also threatened. There are certain insurmountable obstacles which must be overlooked at the Ottawa Helsinki Conference, namely that logically it is impossible to integrate the concept of freedom into the communist Marxist-Leninist doctrine. Therefore, this meeting of experts is to function at the level of diplomacy rather than truth and wisdom. But who gains? Certainly not the political prisoners of conscience or the Soviet people who have demonstrated to the world that they want a loosening of the rigid communist control over them, for whose behalf the Helsinki Final Act was designed. Should the Helsinki Conference ignore the demonstrations in Hungary, Czhechoslovakia, the Berlin Wall and the recent Solidarity movement in Poland as a cry for help and human rights at the expense of diplomacy? Needless to say, diplomacy has always strengthened the Soviet communist cause - did they not gain a concession from the West regarding the World War 11 borders at a Helsinki Conference? Unfortunately the situation is that the communists are free to roam the western countries

spreading their propaganda and disinformation to the youth and workers while the West is loosing its credibility in standing up for the principles of freedom and democracy?

Thomas Jefferson's statement "Man is born free, only politically is he a slave" is a valid principle today for two billion people. While it is true that human rights are moral principles and are intrinsic concepts - they are a priori - to law, but because man is destined for society, and laws are made by men, it means that the government of a country provides the effective machinery for the legal system. Further, because the fundamental problem of law is power, it follows that freedom can only be secured by political power - through a multi-party system and universal suffrage. Jefferson claimed that when a government moved into the realm of the conscience of man, it violated their fundamental rights and in the process destroyed freedom. This meant that a person should be free to think and express their thoughts and opinions by speaking or writing, and these thoughts and opinions could be disproved or refuted by facts, but they could not be regulated or censored by government or any other person. In other words, no one was to have a monopoly on truth and wisdom. Thus the freedom of opinion, to question and to criticize ideas and government policies are important ingredients of a democracy and individual freedom. The underlying factor being that a person cannot rely upon credited dogma which rests upon authority, because then there is no liberty.

It is in this connection that we, the Estonian-Canadians beseech the Canadian delegation to speak out at the Helsinki Conference in the name of truth and wisdom at the cost of diplomacy, if necessary, so that the world will be a better place for mankind to live in, since without the sovereignty of nations there can be no peace, and without freedom , man is only guaranteed an existence of subservience to authority, having no rights.

Because human rights for all mankind are much respected and dear to Estonians, our message to the Helsinki Conference is that not all people of the world enjoy freedom and human rights and that liberty must be guarded and protected at every opportunity. The free world must do its utmost to preserve its own freedom and try to help other opressed peoples to procure theirs. It is wrong to compensate the issue of freedom - the most valued principle of western civilization - and only about 200 years old, for the sake of diplomacy. Truth and wisdom cannot be compensated and we, the Estonians, urge the Canadian delegation to take a strong stand on behalf of human rights and the higher ideals of mankind. We realize it is a difficult task, but when we think of our freedom fighter Mart Niklus, we also know that such a step is the only just and appropriate action to take. Niklus is presently on a hunger strike.

It is necessary that the Western countries all work together towards the goal of human rights if mankind is to live in peace and harmony. Without the freedom of nations, there cannot be individual freedom or democracy.
Respectfully submitted.

Ene-Ann Shewchuk

(Mrs.) Ene-Ann Shewchuk,
President.

20 Monkland Ave.,
Ottawa, KIS IY9
232-3167

APPENDICE "EURO-13"

LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE EN UNION SOVIÉTIQUE

Les droits de l'homme et les Accords d'Helsinki

1985

publié au nom du

International Council of the World Conference on Soviet Jewry

avec la collaboration

des communautés juives visées

1985

Ce rapport a été rédigé par la Institute of Jewish Affairs in London.

Le Congrès juif canadien a aidé à parrainer ce rapport.

Table des matières

Introduction

I Respect des droits de l'homme en général

1. Le droit de quitter; réunion des familles
2. Harcèlement des requérants qui veulent être réunis avec leur famille
3. Procès d'activistes et de "refuseniks" juifs
4. Discrimination

II Droits de l'homme spécialement mentionnés dans le VIIe Principe de l'Acte final d'Helsinki

1. Liberté de religion
2. La culture minoritaire et les droits culturels en général

III Deux catégories spéciales

1. Les scientifiques
2. Les enfants

IV Le régime de répression et son application à l'endoit des Juifs

1. Isolement des citoyens soviétiques - diminution des occasions d'atténuer la misère
2. Élargissement de la notion de "secrets"
3. Étendue des punitions
4. Violation des obligations internationales dans le régime d'oppression

V La propagande antisémite

Introduction

Lors de la deuxième rencontre découlant des "suites" de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Madrid du 11 novembre 1980 jusqu'en septembre 1983, les participants ont proclamé à nouveau et même redonné une nouvelle vigueur à l'importance qu'attachaient les Accords d'Helsinki au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales comme "un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre eux comme entre tous les États". Le VIIe Principe de l'Acte final de la CSCE a été réitéré et élaboré dans le Document de clôture de la réunion de Madrid, plus particulièrement aux points 8-17 de son chapitre traitant des "Questions relatives à la sécurité en Europe - Principes" qui renouvelaient les engagements à maintenir les droits de tous les hommes. Cet engagement a d'ailleurs donné lieu pour la première fois à une rencontre spéciale d'experts en question touchant les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le présent rapport sur la situation des Juifs en Union soviétique au cours des cinq dernières années est déposé devant cette assemblée d'experts en droits de l'homme. Le rapport analyse la situation de la communauté juive dans ce pays par rapport aux dispositions du VIIe Principe des droits de l'homme figurant dans l'Acte final de la CSCE ainsi que par rapport aux autres documents internationaux sur le même sujet. Le rapport est restreint aux Juifs en Union soviétique, car ils y forment une communauté d'environ deux millions de personnes, et probablement plus -- c'est-à-dire une des plus grosses communautés juives du monde -- et que leurs droits et libertés, en tant qu'individus et en tant que communauté, sont fortement méconnus, transgressés et, en fait, carrément violés. La situation s'est particulièrement aggravée pendant les années de rédaction du présent rapport, au point de causer une souffrance humaine sans bornes et, par conséquent, de représenter un obstacle sérieux au développement de la coopération et des relations internationales.

Dans les mois précédant la rencontre des experts en droits de l'homme, on peut observer une amélioration graduelle des relations internationales, surtout entre l'Est et l'Ouest, une réouverture du dialogue entre les deux grands blocs, qui, nous l'espérons, augure bien d'une reprise d'un climat mutuel de compréhension et de coopération. La réalisation de cet objectif ne saurait être mieux accueillie que par les Juifs eux-mêmes. Un rapport qui fait le point dans un pays -- en l'occurrence l'Union soviétique -- et qui, par nature, tend inévitablement et malheureusement à se présenter comme une liste d'accusations, pourrait facilement être perçu à tort comme un facteur perturbant dans le processus de l'harmonisation internationale. La vérité est, cependant, tout autre. Ce rapport dresse la liste des lacunes et des difficultés auxquelles font face les Juifs en Union soviétique, non pas pour récriminer mais bien pour apporter un remède; le rapport s'appuie également sur la conviction que la suppression et la réparation des facteurs négatifs contribueront non seulement au succès des efforts de rapprochement et de réconciliation mais en constituent, en réalité, des éléments essentiels.

Que ce soit intentionnel ou non, la rencontre des experts en droits de l'homme a lieu à Ottawa, la veille de l'anniversaire de ce jour mémorable où, il y a quarante ans, l'U.R.S.S. et les pays occidentaux regroupaient leurs forces en Europe contre le national-socialisme d'Allemagne et ses alliés. On se rappellera que cette bataille n'était pas seulement une guerre contre une puissance expansionniste et agressive mais, d'abord et avant tout, une lutte contre les forces occultes et barbares du mal. La victoire n'a pas été simplement une victoire d'armées braves et pleines d'abnégation, mais principalement une victoire des droits de l'homme et des libertés fondamentales contre l'inhumanité et l'oppression. En outre, elle a été acquise grâce à une forte alliance des pays de l'Est et de l'Ouest qui, pendant la guerre, affirmèrent à maintes reprises leur engagement à faire respecter les libertés et les droits fondamentaux des pays et des individus. On espère que cette coïncidence de date entre la réunion de la CSCE et cette victoire inspirera les experts participants, ainsi que les gouvernements qui les ont délégués, à collaborer au raffermissement de l'ancienne alliance pour la paix et la coopération en réaffirmant l'engagement qui les avait motivés il y a quarante ans.

I

Respect des droits de l'homme en général

Le VIIe Principe de l'Acte final d'Helsinki exige des États participants qu'ils

respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales... pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion; favorisent et encouragent l'exercice effectif des libertés et droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres; [et]
agissent en conformité... à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils s'acquittent également de leurs obligations telles qu'elles sont énoncées dans les déclarations et accords internationaux dans ce domaine, y compris entre autres les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, par lesquels ils peuvent être liés.[1]

Dans le Document de clôture de la réunion de Madrid, les États participants se déclarent résolus

à développer leurs lois et règlements dans le domaine des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et des autres droits de l'homme...

Ils confirment l'importance particulière que revêtent la Déclaration universelle des droits de l'homme, les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les autres instruments pertinents; ils appellent tous les États participants à agir conformément à ces instruments internationaux...

Malheureusement, ces engagements n'ont pas été pleinement honorés à l'égard des citoyens juifs d'Union soviétique. La situation qui prévaut est décrite dans les pages qui suivent sous les rubriques traitant des droits en question.

1. Le droit de quitter; réunion des familles

Les engagements

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), que les États participants se sont engagés à faire respecter, stipule que:

Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien... (article 13 2)).

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'U.R.S.S. est signataire, stipule de même:

Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien (article 12 2)).[2]

Non seulement l'Acte final d'Helsinki réaffirme ces normes en nommant le document international qui les renferme mais, dans la section des "Contacts entre les personnes" du troisième panier, les États participants ont aussi déclaré qu'ils s'étaient fixés comme objectif de

... faciliter, sur le plan individuel et collectif, tant privé qu'officiel, un mouvement et des contacts plus libres entre personnes... des États participants.

À cette fin, un alinéa spécial traite de la réunion des familles et commence par les mots suivants:

Les États participants traiteront dans un esprit positif et humain les demandes présentées par les personnes qui désirent être réunies avec des membres de leur famille...

Ce dernier engagement a d'ailleurs été affirmé à nouveau à la réunion de Madrid. On a ajouté aux mots "traiteront dans un esprit positif et humain" les demandes de permis de sortie, la phrase "examineront de manière favorable", obligeant presque les États à approuver ces demandes à moins de raisons graves dans des cas particuliers. L'Acte final et, plus spécialement, le Document de clôture de Madrid précisent aussi les exigences que les États doivent respecter pour mettre en pratique ces obligations.

Tendances de l'émigration au cours des cinq dernières années

Pour les Juifs d'Union soviétique, la réalité est fort différente de l'engagement pris. Au cours des cinq dernières années, on a observé une baisse vertigineuse du nombre de visas de sortie accordés. L'émigration des Juifs est passée d'un sommet de 51 000 en 1979 à moins de 900 en 1984 (voir le tableau 1). Ce changement d'attitude des autorités soviétiques a retenu l'attention générale et le droit de quitter et d'être réuni avec sa famille a été au centre des revendications des Juifs soviétiques, eux-mêmes supportés par la communauté juive mondiale et l'opinion publique internationale. Étant donné les engagements internationaux de l'Union soviétique et la pression continuelle exercée de l'intérieur par les requérants, comment peut-on expliquer cette baisse précipitée du nombre d'émigrants juifs?

TABLEAU 1: VISAS DE SORTIE DEPUIS 1980

Année	Nombre de visas accordés	Moyenne par mois
1980	21 471	1 789
1981	9 447	787
1982	2 692	224
1983	1 315	110
1984	897	75

Justifications données par les autorités soviétiques pour expliquer la baisse de l'émigration

Les autorités soviétiques soutiennent en premier lieu que, avec le départ de 264 533 Juifs entre 1968, le début du mouvement migratoire, et la fin de 1984, presque tous ceux qui désiraient rejoindre des parents à l'étranger l'avaient déjà fait. Dans une émission radiophonique diffusée de Moscou le 24 septembre 1982, on entendait: "Concernant l'émigration juive, je dirais que la majorité de ceux qui voulaient sortir du pays l'ont fait..." Le chef du Service de l'information internationale du Comité central du PCUS, Leonid Zamyatin, aurait déclaré à l'été de 1984: "Presque toutes les familles qui désiraient quitter pour l'Ouest l'ont déjà fait" (International Herald Tribune, 15 novembre 1984). On a entendu à maintes reprises cette affirmation, notamment de la bouche de représentants du Comité soviétique antisioniste.

Toutefois, aucune preuve ne vient appuyer l'assertion que le potentiel migratoire serait épuisé. Toutes les nouvelles en provenance d'Union soviétique indiquent toujours une volonté ardente d'émigrer. En outre, le fait se confirme par le nombre "d'invitations" (vyzovs) de l'étranger qui, selon les règles soviétiques, sont nécessaires pour qu'une demande de réunion avec une famille puisse être faite en U.R.S.S. Vu que les Juifs soviétiques ne peuvent, dans la pratique, que demander un visa d'émigration vers l'Israël, les invitations doivent provenir d'Israël et, comme elles doivent être authentifiées, les autorités israéliennes en connaissent le nombre. Selon leurs statistiques, il y aurait eu 647 165 invitations depuis 1968 et comme seulement 264 533 Juifs jusqu'à la fin de 1984 ont réussi à obtenir un permis de sortie, l'excédent d'invitations atteint au moins 383 628 à la fin de cette année-là. Il est bien sûr impossible de vérifier si chaque invitation s'est bien rendue, si chaque personne invitée a présenté une demande, si telle ou telle personne n'a pu le faire parce qu'elle n'avait pas en main les autres documents nécessaires ou si l'idée d'émigrer ne lui souriait plus. Peu importe, l'écart est suffisamment important pour nous révéler que, même en

tenant compte de tous ces facteurs, l'émigration immédiate demeure un désir très fort.

On sait également qu'en 1984 seulement, plus de 2 400 familles juives ont demandé une deuxième invitation de leurs parents à l'étranger (les Soviétiques annuleraient les invitations après un certain temps) afin de pouvoir être en mesure de présenter une nouvelle demande pour un visa de sortie. Cette année-là, environ un tiers seulement ont reçu un visa. De plus, il y aurait à l'heure actuelle près de 10 000 "refuseniks" en U.R.S.S. (c'est-à-dire des gens dont la demande a été refusée) dont l'identité est connue à l'Ouest (il y en a probablement beaucoup plus qui nous sont inconnus), dont 3 600 attendent depuis plus de cinq ans et un bon nombre, depuis plus de dix ans. (En 1980, on comptait moins de 4 000 refuseniks -- une hausse de 150 % en cinq ans.)

Pour contredire l'affirmation que la demande d'émigration n'existe pas, la preuve la plus probante serait sans doute les chiffres fournis par le gouvernement soviétique lui-même par l'intermédiaire de son représentant, M. Dmitry Bykov, au Comité des droits de l'homme mis sur pied par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Lors de la réunion de ce Comité à Genève en novembre 1984, où les membres ont examiné le rapport déposé par l'Union soviétique sur son application du Pacte, M. Bykov, en réponse à des questions concernant les demandes de visas de sortie, a révélé les chiffres présentés au tableau 2.

TABLEAU 2: CHIFFRES DE L'UNION SOVIÉTIQUE SUR LES DEMANDES D'ÉMIGRATION PAR LES JUIFS

Année	Nombre de demandes
1980	16 832
1981	9 950
1982	5 502
1983	3 577
1984	1 780[a]

a Au cours des neuf premiers mois.

Lorsque l'on compare les chiffres de M. Bykov pour 1982-1984 aux chiffres d'émigration pour la même période qui figurent dans une partie antérieure du présent rapport, on constate clairement que les Soviétiques ont, selon leurs propres chiffres, refusé des visas de sortie pendant les trois dernières années à plus de 50 % des requérants.

Les chiffres de M. Bykov viennent démolir une autre affirmation habituelle des Soviétiques -- parmi les Juifs qui voulaient quitter, la grande majorité ont reçu la permission de le faire. Ainsi, Radio-Moscou déclarait en 1982

(comme le rapporte le New York Times du 20 mars 1983) que "presque tous ceux qui ont fait une demande de sortie, environ 98,4 %, selon les dernières statistiques, quittent peu de temps après". Le communiqué ajoutait que le reste des demandes (1,6 %) était retardé parce que les requérants avaient été en possession de secrets d'État. Cette affirmation, que l'on retrouve à maintes reprises dans des publications soviétiques, n'a jamais paru convaincante et sera, on l'espère, abandonnée à la longue maintenant que le Comité des droits de l'homme a réussi à obtenir des autorités soviétiques des chiffres qui révèlent un taux de rejet de plus de 50 % pour les trois dernières années.

Il y a un autre point qui mérite d'être souligné. Le nombre de demandes de sortie est invariablement lié aux chances d'obtenir une réponse positive. Dans une période d'émigration minimale et devant les difficultés et le harcèlement que doivent subir les "refuseniks" (comme nous le préciserons plus tard dans ce rapport), il est compréhensible que la plupart des requérants éventuels ne soient pas incités à courir un risque si élevé pour une si maigre chance de réussite. Aussi, les chiffres présentés n'indiquent pas réellement le nombre d'émigrants éventuels; ils illustrent seulement le nombre beaucoup plus modeste de Juifs déterminés et courageux qui sont prêts à affronter tous les risques.

Raisons de rejet en vertu du Pacte relatif aux droits de l'homme

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques dont nous avons parlé ci-avant permet certaines restrictions au "droit de quitter", notamment:

... que si celles-ci sont prévues par la loi, nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui, et compatibles avec les autres droits reconnus par le présent Pacte (article 12 3)).

Les autorités soviétiques invoquent régulièrement ces restrictions, mais d'une manière qui cadre bien peu avec l'engagement de l'Acte final d'Helsinki et du Document de clôture de Madrid de traiter les cas de réunion avec la famille "dans un esprit positif et humain" et "de manière favorable".

a) L'étiquette "sécurité nationale" est appliquée aux personnes qui ont travaillé à des activités non classifiées dans des établissements industriels et scientifiques ou qui ont déjà publié tout le fruit de leur travail. En outre, la période d'attente ou de "déclassification" qui est exigée au terme d'un travail "secret" est presque toujours allongée de façon complètement illogique, voir indéfinie, sans raison valable apparente. Les considérations de "sécurité nationale" s'appliquent aussi aux gens qui ont servi dans les forces armées soviétiques et on pense souvent qu'après avoir présenté une demande, les requérants d'un visa de sortie sont conscrits justement pour les empêcher d'émigrer, non seulement pour la durée de leur service militaire mais aussi pour une période subséquente parce qu'ils auraient été "dans le secret".

b) Le critère des "droits et libertés d'autrui" est appliqué de façon déraisonnable lorsque les requérants adultes doivent obtenir la permission de leurs parents même s'ils ont d'autres frères ou soeurs en Union soviétique qui peuvent prendre soin des parents en cas de besoin. Cette exigence devient absurde lorsque la famille est en discorde. De plus, la restriction ne touche pas, comme elle devrait, uniquement les droits des membres de la famille qui demeurent dans le même ménage ou qui sont à la charge de leur famille, malgré les programmes perfectionnés de sécurité sociale qui sont offerts dans le régime soviétique.

À l'heure actuelle, la loi soviétique définit de façon suffisamment claire les obligations de soutien envers les membres de la famille. Les Principes fondamentaux des lois sur le mariage et la famille en U.R.S.S. et dans les républiques de l'Union, adoptés par le Soviet suprême de l'U.R.S.S. le 27 juin 1968, imposent uniquement aux parents l'obligation inconditionnelle de prendre à leur charge leurs enfants mineurs ou, si ces derniers n'ont pas de parents, l'obligation est transmise à leurs grands-parents, frères, soeurs ou beaux-parents (articles 18 et 21). Dans tous les autres cas, l'obligation est restreinte. Elle existe entre mari et femme uniquement à l'endroit d'une "personne invalide nécessitant une aide matérielle" (article 13); entre des parents et des enfants en âge, uniquement à l'endroit des enfants "qui ont besoin de leur aide [parents]" (article 18); et entre enfants et parents, uniquement à l'égard des "parents qui ont besoin d'aide" (article 21). En outre, les membres d'une famille peuvent être tenus à cette obligation à l'égard "de membres invalides d'une famille qui sont d'âge majeur mais qui ont besoin d'aide" (article 21). Bref, seuls les invalides ou les personnes nécessiteuses peuvent imposer l'obligation aux membres de leur famille. Cependant, les autorités interprètent souvent les "droits d'autrui" de façon beaucoup plus large et arbitraire lorsqu'ils traitent les demandes d'émigration.

c) Même lorsque les restrictions figurant dans le Pacte sembleraient appropriées, leur application repose sur l'exigence principale du Pacte voulant qu'elles soient "prévues par la loi". Nous ne connaissons aucune loi du genre en Union soviétique. En fait, toute la question de la "liberté de quitter" est très floue. Cette liberté ne figure pas au chapitre 7 des "Libertés, obligations et droits fondamentaux des citoyens d'U.R.S.S." de la Constitution pan-soviétique. Il n'y a aucune loi sur l'émigration. Il n'y a donc très certainement aucune loi sur les restrictions légitimes à l'émigration -- à moins que les dispositions à cet égard soient contenues dans un décret ou une ordonnance non publiée.

L'absence de lois en la matière révèle également que l'Union soviétique a failli à sa tâche en vertu de l'article 2 2) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de "prendre de telles mesures d'ordre législatif ou autres, propres à donner effet aux droits reconnus dans le présent Pacte qui ne seraient pas déjà en vigueur", et à l'engagement particulier dans l'Acte d'Helsinki ratifié à Madrid "à développer leurs lois et règlements dans

le domaine des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et des autres droits de l'homme et des libertés fondamentales".

Raisons de rejet liées à l'Acte final d'Helsinki

Les autorités soviétiques faussent l'objectif privilégié de réunion des familles dans l'Acte final d'Helsinki en s'en servant comme cause supplémentaire de rejet des demandes. Comment? En introduisant le principe du "premier degré de parenté" (parents, frères et soeurs). Cela représente une diminution radicale du nombre de liens acceptés dans les années précédentes, outre que la manoeuvre soit contraire à l'esprit de la loi soviétique sur la famille. Les Principes fondamentaux des lois sur le mariage et la famille, dont nous avons parlé précédemment, stipulent à l'article 2: "Les lois sur le mariage et la famille... réglementent... les relations... entre mari et femme, parents et enfants et entre les autres membres d'une famille", ce qui est, de toute évidence, une interprétation élargie de la disposition. (L'article 21, par exemple, précise spécialement les grands-parents parmi les "membres d'une famille", mais même cette liste est restreinte puisqu'elle touche aux obligations d'entretien.) Toutefois, il n'est aucunement assuré que ceux qui présentent un lien de parenté au premier degré recevront un visa de sortie.

Obstacles administratifs

Dernièrement, la réunion des familles a aussi été freinée par un accroissement des obstacles d'ordre administratif. Ainsi, depuis deux ans, les autorités exigent que la demande soit renouvelée tous les six mois. Le requérant doit donc présenter pour chaque demande une nouvelle "invitation" de sa famille en Israël. La paperasserie complexe à cet égard est d'ailleurs faramineuse. S'ajoute à cela le fait que souvent les invitations ne sont pas tout simplement pas livrées à leur destinataire.

Bien que les "refuseniks" aient, en principe, le droit de présenter une nouvelle demande, certaines personnes ont essuyé un refus désigné comme final et irrévocable. Le processus d'émigration devient plus pénible à cause de la fermeture de quelques bureaux OVIR (Service des visas et de l'enregistrement) et de la diminution des jours et des heures ouvrables dans d'autres bureaux.

Toutes ces décisions arbitraires d'acceptation ou de rejet sont très répugnantes et confèrent aux demandes un caractère extrêmement aléatoire. Comme personne ne connaît les critères d'acceptation ou de rejet, il n'y a aucune façon de s'en tirer en répondant à des exigences établies. Dans un article paru dans le Soviet News du 17 juin 1980, Zotov Konstantin, ancien chef du OVIR, qualifiait "d'humaine" la politique soviétique de l'émigration. Toutes les preuves -- outre la baisse des émigrants -- indiquent toutefois que tout le processus d'émigration est devenu très risqué et que les droits des Juifs soviétiques à cet égard ont été grossièrement enfreints.

Analyse des politiques soviétiques d'émigration

L'augmentation des méthodes restrictives appliquées à l'émigration juive au cours des cinq dernières années peut s'expliquer de plusieurs façons. Cependant, aucune ne possède un fondement dans l'Acte final d'Helsinki. La plupart des analystes estiment que le raffermissement du climat de détente dans les années 1980 est l'une des raisons principales. On allègue souvent que les chiffres d'émigration (pour les Allemands et les Arméniens ainsi que pour les Juifs) refléteraient le climat international. Les autorités soviétiques invoquent également cette raison. En novembre 1980, M. Sergey Kondrashin, porte-parole soviétique à une séance à huis clos de la Conférence sur la sécurité et la coopération à Madrid, a révélé que les Juifs soviétiques qui cherchaient à émigrer étaient des otages de la nouvelle situation de détente. Le jour suivant, il disait: "Le degré de détente détermine la rapidité d'application du "troisième panier" (Jewish Chronicle, 11 décembre 1981). En juin 1984, les "refuseniks" installés à Moscou ont affirmé que les autorités soviétiques confiaient aux requérants que la détérioration actuelle des relations entre l'Est et l'Ouest les empêchait de recevoir un visa de sortie (d'après le Daily Telegraph du 8 juin 1984). Pendant les pourparlers commerciaux américano-soviétiques tenus les 8 et 9 janvier 1985 à Moscou, M. V.S. Alkhimov, président de la Banque d'État, a déclaré, hors des contraintes hiérarchiques, que "si les relations amicales étaient rétablies avec les États-Unis, l'émigration annuelle de 50 000 Juifs ne poserait aucun problème" (rapport du gouvernement américain cité par le New York Times du 3 février 1985).

La baisse abrupte de l'émigration pourrait aussi s'expliquer par le prétendu taux de "décrochage", c'est-à-dire le fait pour de nombreux Juifs ayant émigré ces dernières années de s'arrêter à Vienne au lieu de poursuivre leur route jusqu'en Israël. Cependant, il convient de signaler que même si l'on n'observe pas le même phénomène chez les émigrants allemands d'Union soviétique, il y a eu une baisse parallèle de leur émigration.

On pourrait résumer comme suit les autres facteurs expliquant la baisse d'émigration:

Démotivation pour les autres Les autorités espèrent à la fois réduire le nombre de nouvelles demandes chez les Juifs et décourager les membres d'autres groupes nationaux de quitter le pays.

Changement d'objectif En permettant une émigration massive dans les années 1970, les autorités soviétiques ont pu espérer se débarrasser des activistes et des importuns. Toutefois, ils ont découvert depuis lors que ceux qui avaient émigré étaient immédiatement remplacés par d'autres qui désiraient rejoindre leurs familles à l'étranger et aussi prendre une part active dans la lutte.

Embarrassement idéologique L'ampleur de l'émigration juive (et d'autres groupes: plus de 50 000 Juifs et plus de 9 700 Allemands dans les meilleures années) devient embarrassante pour le régime soviétique qui répète constamment que les citoyens de toutes les origines ethniques et nationales se plaisent en Union soviétique.

2. Harcèlement des requérants qui veulent être réunis avec leur famille

L'Acte final d'Helsinki garantit que "... la présentation d'une demande relative à la réunion d'une famille n'entraînera pas de modification des droits et obligations du requérant ou de membres de sa famille." Le Document de clôture de Madrid stipule que cette garantie s'applique aux droits et obligations "notamment en matière d'emploi, de logement, de statut de résidence, de soutien familial, de droit aux prestations sociales, économiques ou éducatives ou de tous autres droits et obligations découlant des lois et règlements de l'État participant concerné."

Malgré ces dispositions explicites, les requérants subissent de nombreuses épreuves graves dans leur vie. Voici quelques exemples de la forme que prend ce harcèlement:

Perte d'emploi C'est là un des problèmes les plus communs auxquels font face les requérants. Dès que leur désir d'émigrer est connu à leur lieu de travail (la chose est inévitable puisque le surveillant du requérant doit remplir une formule pour l'OVIR, le Service des visas et de l'enregistrement), ils courent le risque d'être congédiés ou rétrogradés.

Impossibilité à trouver du travail Il est souvent très difficile de trouver un autre emploi comparable et bon nombre de "refuseniks" en sont réduits à accepter n'importe quel emploi qui se présente. Ainsi, des professionnels hautement qualifiés travaillent à l'heure actuelle comme chargeurs de foyer, opérateurs sur grue et balayeurs.

Appauvrissement Après la perte de son emploi, le requérant et sa famille connaissent de sérieuses difficultés financières. Une loi récemment adoptée aggrave la situation en imposant toutes sortes de contraintes à l'obtention d'une aide de l'étranger.

Parasitisme Lorsqu'un requérant ne peut trouver un autre emploi, la menace d'une accusation de "parasitisme" pèse sur lui.

Expulsion d'une université ou d'un autre établissement d'enseignement supérieur Le requérant ou ses enfants peuvent être renvoyés de l'établissement scolaire qu'ils fréquentent.

Conscription Les étudiants renvoyés d'une université ne sont plus exempts du service militaire et peuvent être conscrits sans délai, rendant ainsi impossible toute émigration pour la durée du service et même pour une période supplémentaire à cause des prétendus "secrets" dont ils auraient supposément eu connaissance au cours de leur service militaire (comme on l'a mentionné précédemment).

Perte de titres scolaires Ces dernières années, on a enlevé à un certain nombre d'universitaires les diplômes supérieurs qu'ils détenaient. Ces personnes ont également été exclues des associations universitaires et leurs ouvrages ont été retirés de la circulation.

Dénigrement Les médias attaquent personnellement les requérants en les décrivant comme des traîtres et des agents étrangers, incitant de ce fait la population contre eux.

Enlèvement du téléphone Dans bon nombre de cas, des émigrants éventuels perdent la jouissance de leur téléphone privé à domicile.

Surveillance Dès qu'un Juif soviétique entre dans le monde spécial des "refuseniks", il fait l'objet d'une surveillance constante et de diverses formes de harcèlement par la police. Cela se traduit souvent par des pressions sur les membres de la famille.

Attaques physiques Des cas de violence physique contre des requérants ont été observés. Il n'est pas toujours certain que cette violence soit "spontanée".

Isolement L'émigrant potentiel devient peu à peu isolé soit à cause de l'hostilité des voisins, soit par choix volontaire parce qu'il ne désire causer aucune difficulté à ses amis ou à ses parents.

3. Procès d'activistes et de "refuseniks" juifs

La Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques renferment des dispositions explicites sur l'intégrité physique et juridique de tous, le droit à ne pas faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraires (DUDH, articles 3 et 9; PIDCP, articles 9 et 10) et le droit à un procès équitable en cas d'accusation en matière pénale dirigée contre eux (DUDH, articles 10 et 11; PIDCP, article 14). Pendant les cinq années étudiées dans ce rapport, il y aurait cependant eu un nombre croissant d'infractions à ces garanties à l'égard de prétendus "activistes" juifs en Union soviétique, c'est-à-dire des Juifs qui exigent activement la reconnaissance et le respect de leurs droits à l'émigration, à la jouissance et à la propagation de leur culture juive et à l'étude de la langue hébraïque (nous traiterons davantage de ces activistes

culturels un peu plus loin dans le rapport). En d'autres mots, les Juifs qui ont tenté de mettre en pratique le VIIe Principe de l'Acte final d'Helsinki -- toute personne a "le droit... de connaître ses droits... et d'agir en conséquence" -- ont été systématiquement persécutés avec un mépris complet des principes de la procédure légale.

Il est à souligner que les Juifs accusés de cette façon ne sont pas tous mentionnés dans le présent chapitre du rapport. Il y a ceux qui ont défendu les droits de l'homme dans d'autres domaines et qui n'ont pas manifesté le désir d'émigrer en Israël -- par exemple les frères Podrabinek, Elena Bonner, Aleksandr Lavut et Yury Shikhanovich, pour ne citer que les plus connus. Ce rapport n'en parle pas puisqu'il traite de personnes ayant pris part à des activités juives, bien que la façon dont les autorités soviétiques les ont traitées, elles et d'autres activistes non juifs défenseurs des droits de l'homme, mérite de toute évidence l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la préservation de la légalité et du respect des droits de l'homme.

Examen de la période 1980-1984

Par rapport aux périodes antérieures, les arrestations et procès de "refuseniks" et d'activistes juifs augmentent de façon marquée. Les tableaux 3 à 7 révèlent qu'un nombre élevé d'arrestations et de procès ont également lieu en 1984, signe évident d'une répression croissante. (Les tableaux tiennent également compte de deux personnes non juives puisque leurs arrestations sont liées à l'activisme juif -- il s'agit de Yury Fedorov, condamné lors du premier procès infâmant qui s'est déroulé à Leningrad en 1970 sur des accusations de tentative de détournement d'avion, et Valery Senderov, dont l'affaire est expliquée ci-dessous.)

L'arrestation la plus remarquée de 1980 -- plus précisément en novembre -- est celle de Victor Brailovsky. Son arrestation constitue un mépris particulièrement provocateur du droit international puisqu'elle a lieu quelques jours après l'ouverture de la réunion de la CSCE à Madrid. (Sept mois plus tard, Brailovsky est condamné à cinq ans d'exil mais il est libéré en mars 1984, avant l'expiration de sa peine.)

Toutefois, des arrestations ont lieu pendant toute l'année 1981, mais surtout au printemps. Au total, les tribunaux soviétiques assignent bien au-delà de quarante années de peines de prison et d'exil à des activistes juifs en 1981. L'année 1982 est un peu plus calme puisqu'aucune arrestation majeure ne se produit au cours des cinq premiers mois; toutefois, quatre causes importantes sont instruites pendant le second semestre de l'année. En 1983, six affaires sont mises en branle, surtout au début et à la fin de l'année, mais entre le mois de mai et d'octobre, il ne semble y avoir aucune arrestation majeure d'activistes juifs.

Par contraste, on observe un flot continu d'arrestations depuis juin 1984 pour des infractions appelant des peines s'échelonnant entre deux mois de camp de travail jusqu'à trois et quatre ans de prison.

Vers la fin de décembre 1984, au moins 19 personnes accusées d'activisme juif purgent des peines d'emprisonnement ou sont en attente de procès. De ce nombre, Yury Fedorov, l'un des intimés du détournement d'avion à Leningrad en 1970, est le dernier qui purge encore une peine. La libération de Fedorov, qui n'est pas Juif, ne devrait pas survenir avant 1985.

Ces listes et statistiques ne comprennent pas les cas de harcèlement par la police. On y trouve cependant les perquisitions et arrestations à domicile qui donnent souvent lieu à des détentions variant entre dix et quinze jours.

TABLEAU 3: PRISONNIERS JUIFS PAR CAS DE CONSCIENCE EMPRISONNÉS OU PURGEANT UNE PEINE EN FÉVRIER 1985

Nom du prisonnier	Année de condamnation	Durée de la peine
Abramov, Moshe	1984	3 ans
Begun, Iosif	1983	7 ans plus 5 ans d'exil
Berenshteyn, Iosif	1984	4 ans
Edelshteyn, Yuly	1984	3 ans
Fedorov, Yury	1970	15 ans
Fradkova, Nadezhda	1984	2 ans
Kanevsky, Boris	1983	5 ans d'exil
Kholmyansky, Aleksandr	1985	18 mois et une amende de 100 roubles
Kochubievsky, Feliks	1982	2½ ans
Levin, Yakov	1984	3 ans
Nepomnyashchy, Mark	1985	3 ans
Shapiro, Dmitry	1985[a]	en attente de procès
Senderov, Valery	1983	7 ans plus 5 ans d'exil
Shcharansky, Anatoly	1978	6 ans plus 7 ans d'exil
Shefer, Lev	1982	5 ans
Shnirman, Simon	1983	3 ans
Tarnopolsky, Yury	1983	3 ans
Yakir, Aleksandr	1984	2 ans
Zubko, Stanislav	1981	4 ans
Zunsheyn, Zakhar	1984	3 ans

a Date d'arrestation

TABLEAU 4: PROCÈS EN 1981

Nom	Date du procès	Accusation	Peine	Libéré
Brailovsky, V.	18 juin 1981	Art. 190-1[a] et 43[b]	5 ans d'exil	x
Chernobilsky, B.	9 déc. 1981	Résistance à la police	1 an	x
Fridman, K.	18 mai 1981	Parasitisme	1 an	x
Kislik, V.	27 mai 1981	Voyoutisme malicieux	3 ans	x
Leyn, E.	5 août 1981	Assaut sur un soldat	2 ans	x
Lokshin, O.	23 sept. 1981	Infraction à l'ordre public	3 ans	x
Magidovich, A.	13 janv. 1981	Article 190-1	2½ ans	x
Paritsky, A.	13 nov. 1981	Article 187-1[c]	3 ans	x
Tsukerman, V.	23 sept. 1981	Infraction à l'ordre public	3 ans	x
Zubko, S.	22 juill. 1981	Possession illégale d'armes et de drogues	4 ans	

a L'article 190-1 du Code pénal de la RSFSR porte sur la "diffusion de calomnies connues comme fausses et portant infamie au système social et à l'État soviétique".
b L'article 43 du Code pénal de la RSFSR prévoit "l'assignation d'une peine plus légère que celle prévue par la loi".
c Équivalent de l'article 190-1 du Code pénal ukrainien.

TABLEAU 5: PROCÈS EN 1982

Nom	Date du procès	Accusation	Peine	Libéré
Kochubievsky, F.	9 déc. 1982	Article 190-1	2½ ans	
Shefer, L.	6 avril 1982	Article 70[a]	5 ans	

a L'article 70 du Code pénal RSFSR porte sur "l'agitation et la propagande antisoviétiques".

TABLEAU 6: PROCÈS EN 1983

Nom	Date du procès	Accusation	Peine	Libéré
Begun, I.	14 oct. 1983	Article 70	7 ans plus 5 ans d'exil	
Elbert, L.	25 mai 1984	Projet d'évasion	1 an	x
Kanevsky, B.	19 janv. 1983	Article 190-1	5 ans d'exil	
Ocheretyansky, M.	Oct. 1983	Infraction aux règl. sur les passeports	1 an	x
Panarev, A.	Avril 1983	Projet d'évasion	1 an	x[a]
Senderov, V.	1er mars 1983	Article 70	7 ans plus 5 ans d'exil	
Shnirman, S.	14 févr. 1983	Projet d'évasion	3 ans	
Tarnopolsky, Yu.	30 juin 1983	Article 187-1[b]	3 ans	

a Aleksandr Panarev a été libéré de prison en avril 1984. Il était appelé dans l'armée au mois de juin suivant.

b Équivalent de l'article 190-1 du Code pénal ukrainien.

TABLEAU 7: PROCÈS EN 1984-1985

Nom	Date d'arrestation	Date du procès	Accusation	Peine
Abramov, M.	19 déc. 1983	24 janv. 1984	Voyoutisme malicieux	3 ans de travail pour l'économie nationale
Berenshteyn, I.	12 nov. 1984	10 déc. 1984	Résistance à la police	4 ans
Edelshteyn, Yu.	4 sept. 1984	19 déc. 1984	Possession de drogues	3 ans
Fradkova, N.	13 déc. 1984	18 déc. 1984	Parasitisme	2 ans
Kholmyansky, A.	25 juill. 1984	1er févr. 1985	Possession d'armes à feu	18 mois et amende de 100 roubles
Levin, Ya.	10 août 1984	19 nov. 1984	Art. 187-1[a]	3 ans
Nepomnyashchy, M.	12 oct. 1984	4 févr. 1985	Art. 187-1[a]	3 ans
Shapiro, D.	22 janv. 1985		Art. 190-1	en attente de procès
Yakir, A.	18 juin 1984	10 août 1984	Projet d'évasion	2 ans
Zunshayn, Z.	6 mars 1984	28 juin 1984	Art. 183-1[b]	3 ans

a Équivalent de l'article 190-1 du Code pénal ukrainien.
b Équivalent de l'article 190-1 du Code pénal lettonien.

Accusations portées contre les activistes et "refuseniks" juifs

L'infraction la plus grave pour laquelle des activistes et "refuseniks" juifs ont subi un procès au cours des cinq dernières années -- c'est-à-dire celle qui entraîne la plus forte sentence -- est l'article 70 du Code pénal de la RSFSR qui se lit comme suit:

Toute agitation ou propagande faite dans un but de subversion ou d'affaiblissement du régime soviétique ou aux fins de commettre des crimes particulièrement dangereux contre l'État, ou la diffusion, dans le même but, de calomnies diffamatoires à l'endroit du régime social et de l'État soviétique, ou la diffusion, la préparation ou la garde, dans le même but, d'ouvrages (écrits, imprimés et sous d'autres formes)[3] de cette nature...

L'article 190-1 du Code pénal de la RSFSR (et son équivalent dans le Code pénal des autres républiques soviétiques) sert plus fréquemment d'accusation "fourre-tout" contre les activistes juifs. Cet article traite de la "diffusion de calomnies connues comme étant fausses et diffamatoires à l'égard du régime social et de l'État soviétique". Il prévoit une peine moins sévère que l'article 70 puisque la perte de liberté pour trois ans est la peine maximale imposée. L'accusation a été utilisée contre un certain nombre d'activistes juifs bien connus au cours des dernières années, y compris Brailovsky, Paritsky, Kochubievsky et Tarnopolsky.

Outre ces deux articles à caractère politique du Code pénal, des activistes juifs ont subi des procès pour d'autres infractions à la loi, en passant du crime de parasitisme (omettre d'accomplir "un travail utile pour la société") jusqu'au projet d'évasion, le voyoutisme malicieux, la violation des règlements internes en matière de passeports, la non-collaboration avec les autorités et d'autres actes connexes.

Lorsque l'on regarde l'année 1984, où est survenue une hausse du nombre d'arrestations, deux faits saillants ressortent. En premier lieu, on constate un nombre important d'accusations portées en vertu de l'article 190-1. On observe en plus une très grande variété d'infractions du genre mentionné ci-dessus; enfin, il y a les deux accusations dangereuses de possession de drogues et de possession d'armes à feu. Certaines indications nous portent à croire que ces deux dernières accusations étaient forgées et que les preuves incriminantes avaient été déposées dans le domicile respectif de Yuly Edelshteyn et d'Aleksandr Kholmyansky. En 1984, les autorités soviétiques étaient convenues d'utiliser toutes les accusations possibles pour harceler "légalement" les activistes juifs, dont beaucoup s'adonnaient à l'étude de la langue hébraïque. Il semble y avoir eu concertation pour immobiliser l'activisme juif. Il faut se rappeler que cette activité policière s'intégrait dans un resserrement général, sous diverses formes, de la politique interne soviétique dont le but marqué était de criminaliser toutes les formes de dissension et -- tout comme l'élimination presque totale de l'émigration -- peut-être aussi dans le contexte de la tension Est-Ouest.

Captifs d'un cercle vicieux

Lorsque l'on examine la gamme d'infractions dont les activistes et les "refuseniks" juifs ont été accusés, il faut se rappeler les conditions de vie de la plupart des Juifs soviétiques qui ont présenté en vain une demande pour quitter l'U.R.S.S. Comme nous l'avons dit antérieurement, une demande de visa entraîne fréquemment une rétrogradation ou la perte d'un emploi (et donc des moyens de subsistance) ou le renvoi du requérant ou de ses enfants de l'université. Ainsi, le Juif soviétique qui demande à émigrer devient la victime de tout un ensemble de lois qui ne s'étaient jamais appliquées à son endroit: sans travail, il peut être arrêté et accusé de parasitisme; le fils, en se voyant renvoyé de l'université, peut maintenant être conscrit dans l'armée; sachant qu'il perdra toute occasion de quitter le pays pour plusieurs années s'il est conscrit, le fils pourra essayer d'échapper à cette situation; la famille, en difficultés financières parce qu'elle ne touche aucun revenu, peut être contrainte de vendre des biens personnels ce qui pourra lui valoir d'être accusée d'un quelconque crime économique. Les scientifiques, désireux de se tenir au fait dans leur discipline mais exclus des universités, instituts et associations professionnelles, en sont réduits à tenir des réunions privées avec des collègues dans la même situation et à organiser des séminaires à cette fin, tout comme d'autres, en attendant d'obtenir leurs visas d'émigration pour l'Israël, forment des groupes pour apprendre l'hébreu. Toutes ces activités parfaitement légales sont considérées comme des infractions à une quelconque loi non précisée. Les "refuseniks" les plus désespérés essaient de se sortir de leur déchéance en envoyant lettres et pétitions aux autorités compétentes du pays ainsi qu'à des organismes internationaux à l'étranger; ces tentatives sont traitées comme une activité antisoviétique et peuvent donner lieu à des poursuites.

Le problème des Juifs soviétiques découle souvent non pas du refus de leur demande d'émigration, mais bien d'une discrimination interne. Ainsi, deux des poursuites introduites en 1982 étaient liées à une accumulation de données sur la discrimination de requérants soviétiques à des établissements d'enseignement supérieur de Moscou, entre autres, plus précisément aux départements de mathématiques. (Les rapports avaient été distribués sous forme de samizdat.) Les auteurs révélaient une baisse constante et marquée du nombre de Juifs admis dans les facultés de mathématiques, démontrant par là que la discrimination existait même à l'égard de personnes dont l'ascendance juive se résumait à un grand-parent.

Deux hommes qui avaient participé aux études furent arrêtés en 1982 et jugés séparément en 1983. Boris Kanevsky, un mathématicien de Moscou, fut jugé en vertu de l'article 190-1 et condamné à cinq ans d'exil. Son collègue, Valery Senderov, un Russe orthodoxe et également un mathématicien de Moscou, fut aussi jugé en vertu du rigoureux article 70; on lui assigna la peine maximale de sept ans de travail forcé suivie de cinq ans d'exil. On l'a accusé depuis de "refus malicieux d'obéir aux exigences administratives d'une

institution de travail correctif" aux termes de l'article 188-3 du Code pénal de la RSFSR, qui avait été adopté seulement depuis le 1er octobre 1983.

Les activistes et les "refuseniks" juifs sont donc captifs d'un cercle vicieux. Le déni initial de leurs droits les place dans des situations ou les oblige à faire des activités que les autorités soviétiques considèrent comme des infractions criminelles; les poursuites et le procès qui suivent alors sont menés de façon à brimer de nouveau leurs droits fondamentaux.

Causes "dissuasives" et violation de la procédure judiciaire

Il nous serait impossible dans ce rapport d'aborder toutes les affaires des cinq dernières années, mais il est utile d'en examiner quelques-unes pour comprendre la nature de la bataille juridique qui fait rage continuellement en Union soviétique. Le cas de Iosif Begun, activiste en faveur de la langue hébraïque, est peut-être le plus illustre de la période en question.

Arrêté en novembre 1982, Begun subit son procès uniquement en octobre 1983. Il est accusé en vertu de l'article 70. Non seulement le procès de Begun est-il remarquable pour la sévérité de la peine (il est trouvé coupable et condamné à sept ans d'emprisonnement et à cinq ans d'exil), mais il est également digne de mention à cause des irrégularités commises à l'égard des lois internationales et soviétiques. Ces irrégularités dans son procès ont d'ailleurs été signalées, notamment par une réunion de trente avocats de réputation internationale des quatre coins du monde qui s'étaient rencontrés à Washington (D.C.) les 23 et 24 janvier 1984. Cette rencontre se faisait sous l'égide du International Human Rights Law Group avec la collaboration du Comité international des droits de l'homme de l'American Bar Association's Section of International Law and Practice et de l'American Association for the Advancement of Science. Certaines de ces irrégularités sont exposées ci-après (la liste est loin d'être complète).

En premier lieu, l'application de l'article 70 est clairement injustifiée. Pour qu'un accusé soit trouvé coupable aux termes de cet article, deux faits doivent être prouvés: qu'il y ait "calomnies diffamatoires" contre l'État soviétique et le régime social et qu'elles soient diffusées "à des fins de subversion ou d'affaiblissement du régime soviétique". Les deux critères doivent être présents. En réalité, ni l'allégation selon laquelle les documents rédigés ou diffusés par Begun étaient diffamatoires ni l'allégation que Begun était coupable d'intention malveillante à l'endroit de l'U.R.S.S. aux fins de l'article 70 n'ont été prouvées au procès. Le tribunal a ignoré ces points, cherchant uniquement à savoir si les documents avaient été rédigés par Begun ou étaient en sa possession, ce qui, en lui-même, n'est pas suffisant pour constituer une infraction à l'article 70.

Le tribunal a fait fi des garanties de liberté d'expression qui sont enchâssées dans la constitution soviétique et dans plusieurs pactes internationaux que l'U.R.S.S. a ratifiés. L'application de l'article 70, sans preuve évidente d'intention diffamatoire, est très mal justifiée dans cette affaire où les documents en cause traitent simplement de la question des droits

culturels collectifs et des droits individuels des Juifs soviétiques, étant donné les garanties particulières qui sont inscrites dans la constitution soviétique et dans les instruments internationaux dont l'U.R.S.S. est signataire et qui s'adressent aux personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques.

On peut également souligner dans le procès de Begun une infraction évidente aux normes juridiques prescrites concernant la règle de la preuve et la tenue d'un procès équitable. En effet, contrairement à la procédure établie, le procès a eu lieu à huis clos et même les membres de la famille n'ont pas été autorisés à assister. On a refusé à Begun le droit de choisir son avocat et de faire entendre des témoins ou de présenter des preuves.

En dernier lieu, la punition infligée à Begun était excessive, disproportionnée et illégale. Non seulement Begun a-t-il été détenu avant son procès au-delà de la durée permise par la loi, mais la sentence -- le maximum en vertu de l'article 70 -- ne correspondait ni à la gravité du crime ni à la personnalité du condamné. Presque tous les documents confisqués qui ont servi au procès avaient été rédigés au plus tard en 1978 et la plupart avaient été saisis chez lui par la police avant son premier procès, en 1977. Le danger que représentaient ces documents pour la société, s'il y a vraiment eu danger, n'aurait pu être très grand en 1983. Il semble que la sentence ait été imposée à Begun pour dissuader d'autres Juifs de tenter de faire valoir leurs droits aux termes de la loi internationale et de la loi soviétique.

Bien que le procès d'Anatoly Shcharansky eut lieu en 1978, son cas doit être cité, car Shcharansky purge toujours une très longue sentence. Ce sont les conditions de son emprisonnement plutôt que les preuves à son procès qui doivent être soulignées ici; il convient aussi d'indiquer le régime exceptionnellement sévère de son emprisonnement. Condamné en 1978 à trois ans de prison (ce qui est considéré comme une forme de punition pire que le camp de travail) que devaient suivre dix ans de travaux forcés, Shcharansky est transféré du camp à la prison de Chistopol en 1981 afin de purger une autre peine de trois ans. On peut douter du fondement juridique de cette décision. Entre le 27 septembre 1982 et le 14 janvier 1983, Shcharansky, désespéré et complètement isolé de sa famille, commence une grève de la faim. Il consent à y mettre fin uniquement lorsqu'on lui accorde le droit de correspondre avec sa mère. Au cours de l'été de 1984, Shcharansky est de nouveau astreint à un régime rigoureux où on lui enlève presque toute sa ration de calories et sa période d'exercices. Il semble être atteint d'une maladie cardiaque grave et de douleurs abdominales aiguës que les autorités prennent à la légère. À l'automne de 1984, Shcharansky revient au complexe du camp de travail de Perm. Après une visite récente, sa famille manifeste une inquiétude extrême à l'égard de sa santé chancelante. Ces tourments physiques combinés à la perte fréquente de ses droits en prison (et, bien sûr, l'exceptionnelle sévérité de sa peine originale) méritent la pleine attention de toutes les parties intéressées à l'application de l'Acte final.

Nous pourrions donner de nombreux autres exemples. Qu'il nous suffise de dire que des hommes jouissant d'une bonne santé sont sortis des camps et prisons soviétiques avec de graves problèmes de santé. Prenons, par exemple, le cas d'Aleksandr Paritsky, un activiste juif de Kharkov, qui est arrêté en août 1981, qui subit son procès en novembre de la même année et qui est condamné à trois ans dans un camp de travail en vertu de l'article 187-1 du Code pénal de la république ukrainienne, qui est l'équivalent de l'article 190-1 de la RSFSR. Paritsky, qui est en bonne santé avant son arrestation, est envoyé dans la région éloignée du lac Baykal et astreint à de durs travaux physiques qui sont bien au-delà de ses forces. La situation dure longtemps après qu'il a montré des signes évidents de maladie grave; on l'hospitalise à la fin, souffrant de tension artérielle élevée et de troubles cardiaques alors qu'il est encore au camp. On le libère au mois d'août 1984 à la fin de sa sentence. Paritsky retourne à Kharkov dans un état physique lamentable et se révèle incapable de travailler en octobre. Ainsi, une peine de trois ans aura entraîné une détérioration grave, prolongée et sans doute permanente de la santé d'un homme.

Violence

L'ampleur de la violence manifeste à l'égard des activistes juifs constitue un aspect sinistre des événements de 1984.

Le cas de Yakov Mesh est frappant, bien qu'il ne soit aucunement unique. Mesh, qui est originaire d'Odessa, est battu par des agents en civil du KGB, en présence de nombreuses personnes. Une déposition signée par neuf témoins certifie que Mesh n'a offert aucune résistance (bien qu'on l'accuse d'avoir résisté aux autorités) et que l'attaque ne semble pas avoir été provoquée. (Sous la menace, les signataires retirent plus tard leur déposition). Mesh attend une permission d'émigrer depuis 1978.

Un autre exemple est celui de Iosif Berenshteyn de Kiev, qui est arrêté en novembre et condamné à quatre ans d'emprisonnement en décembre 1984. En prison, on lui assène des coups à la figure qui le blessent sérieusement à un oeil. On ne connaît pas la personne qui a commis cet acte de violence, mais on sait que Berenshteyn était à ce moment-là sous la surveillance de la police.

Nous avons abordé ci-dessus les arrestations et procès au cours des cinq dernières années. Toutefois, le chapitre ne serait pas complet si l'on ne parlait pas du grand nombre de "refuseniks" et d'activistes juifs qui sont d'anciens "diplômés" du régime carcéral soviétique, ayant purgé leurs peines principalement parce qu'ils voulaient rejoindre leur famille à l'étranger, et à qui pourtant on refuse toujours d'émigrer, même une fois sortis de prison. À l'heure actuelle, ces Juifs font une vie misérable, marqués à toutes fins pratiques comme des citoyens de second ordre. Le refus continuel d'émigrer qui leur est servi est un acte particulièrement inhumain.

4. Discrimination

Ces dernières années, beaucoup d'indications nous portent à croire que les Juifs d'U.R.S.S. font l'objet d'une discrimination grandissante. À cause du régime soviétique, il est impossible d'évaluer avec exactitude la nature et l'étendue de ce phénomène; les statistiques officielles ne nous fournissent que rarement les preuves nécessaires. Toutefois, les témoignages et les récits personnels sont si nombreux qu'ils ne laissent aucun doute sur la persistance et la croissance du traitement discriminatoire des Juifs de diverses positions sociales, plus spécialement dans le domaine de l'éducation qui, en Union soviétique, est la seule façon de monter dans la société. Les données sur l'activité des Juifs sont publiées uniquement pour quelques secteurs de la vie soviétique. Le premier est le secteur politique, le deuxième est la population active et le troisième, l'éducation.

En pratiquant ou en permettant une telle discrimination, il est évident que l'U.R.S.S. viole non seulement l'Acte final d'Helsinki, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques mais aussi, de façon plus particulière, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (son critère "d'origine ethnique" s'appliquant hors de tout doute aux Juifs), la Convention de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession et la Convention de l'UNESCO sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement -- que l'Union soviétique a tous ratifiés.

a) Dans le secteur politique, on peut effectivement observer une augmentation très légère du nombre de Juifs dans les plus hauts organes du parti et de l'État. Sous Staline, le nombre de Juifs élus aux plus hauts postes avait diminué radicalement et une autre baisse s'était produite sous Khrouchtchev si bien que l'on ne retrouvait plus que deux Juifs au Comité central et à la Commission centrale de vérification du PCUS en 1961, et trois au Soviet suprême de l'U.R.S.S. en 1958. Par comparaison, cinq Juifs étaient élus à un poste de ces organes du PCUS lors des 25e et 26e congrès en 1976 et en 1981 respectivement, alors que huit Juifs sont maintenant membres du Soviet suprême de l'U.R.S.S..

On peut déceler dans les conseils locaux une indication évidente d'une discrimination politique croissante à l'endroit des Juifs. On peut trouver dans des publications soviétiques les chiffres paraissant au tableau 8 ci-dessous et qui se rapportent à tous les conseils locaux à partir des villages et des quartiers jusqu'au niveau du kray et de l'oblast.

TABLEAU 8: JUIFS DANS LES SOVIETS LOCAUX

Année	Nombre
1967	7 881[a]
1971	6 030[a]
1975	4 519[a]
1983	3 685[b]

a Itogi vyborov i sostav deputatov mestnykh sosetov deputatov trudyashchikhsya Statistichesky sbornik (Résultats des élections et composition des délégations de conseils locaux et des délégations d'ouvriers: Collection statistique), volumes pour 1967, 1971 et 1975, Moscou, 1967, 1971 et 1975.

b Lettre de 22 universitaires et intellectuels soviétiques, fournie par Novosti, Le Monde, 27-8 novembre 1983.

Ces chiffres révèlent qu'en 1983, les Juifs élus à tous les niveaux des administrations locales soviétiques représentaient moins de la moitié (46,8 %) de leur nombre en 1967. Même si l'on tient compte de la diminution de la population juive, ce chiffre constitue une baisse de 40 %.

À l'heure actuelle, les Juifs sont presque complètement exclus du pouvoir soviétique. Depuis 1957, on ne trouve plus aucun Juif dans le Secrétariat et le Politburo du CC du PCUS. Il y a un Juif, le vice-premier ministre V.E. Dymshits, dans le gouvernement et un autre, V.M. Volodarsky, est chef du Service de la statistique centrale. On ne compte qu'une poignée de Juifs aux deuxième et troisième paliers de la haute bureaucratie, par exemple, A. Chakovsky, éditeur de Literaturnaya gazeta. Selon des récents témoignages, l'appareil du Comité central ne compte aucun Juif, le ministère des Affaires étrangères en a un seulement et enfin quelques-uns se trouvent dans des postes secondaires dans le KGB.

b) Concernant l'emploi sur le marché du travail, les témoignages de nombreux émigrants indiquent que la discrimination existe à la fois dans les méthodes d'embauchage et dans les promotions. Aucune plainte n'est formulée lorsqu'il y a renvoi réel d'un emploi, sauf après une demande d'émigration (ce sujet est abordé dans la section "Harcèlement des requérants qui veulent être réunis avec leur famille" de ce rapport). De façon générale, trois formules négatives sont appliquées à l'égard des Juifs qui postulent ou qui occupent un emploi de quelque importance: ne pas les embaucher; ne pas leur donner de promotion; ne pas les congédier.

Le scénario typique que des émigrants nous racontent le plus souvent est celui des jeunes diplômés juifs qui se voient offrir un emploi et qui, par la suite, perdent l'occasion lorsque leur nationalité juive fait surface. Il arrive souvent que la raison du refus ne soit même pas dissimulée.

c) Le meilleur cas de discrimination documenté à la fois par des statistiques et des faits est celui des inscriptions aux établissements d'enseignement supérieur. Les dernières statistiques générales officielles sur l'effectif juif remontent à l'année scolaire 1976-1977 et présentent une baisse du nombre d'étudiants juifs, qui sont passés d'un sommet de 111 900 en 1968-1969 (ils représentaient à ce moment-là 2,5 % de tous les étudiants soviétiques) à 66 900 en 1976-1977 (1,35 % de tous les étudiants soviétiques). Pour les années subséquentes, on semble peu empressé à publier des statistiques générales sur les étudiants, qui comprendraient le nombre d'étudiants juifs. Aucun tableau sur la composition nationale des étudiants n'a paru depuis 1977; lorsqu'on en revit un en 1982 (dans Narodnoe khozyaystvo SSSR 1922-1982 ("Économie nationale de l'U.R.S.S., 1922-1982", Moscou, 1982, p. 517), il ne présentait plus la nationalité des régions autonomes -- la seule catégorie qui aurait permis de cerner les Juifs. Aucun chiffre n'a été publié sur la composition nationale des étudiants à Moscou dans les trois dernières collections de Moskva v tsifrakh ("Moscou en chiffres") pour 1982, 1983 et 1984. De même, aucun chiffre n'a été publié sur la composition nationale des diplômés de deuxième cycle (aspirantura) et sur les travailleurs scientifiques depuis 1975. Cette année-là, les chiffres indiquaient une baisse abrupte du nombre de Juifs par comparaison aux années antérieures.

Quoi qu'il en soit, il y a quelques données plus récentes qui nous permettent de tirer des conclusions sur le nombre approximatif d'étudiants juifs. Selon les données parues dans Jews in the USSR: Figures, Facts, Comments d'Avtandil Rukhadze (Moscou, Novosti, 1982, p. 47), on peut déduire qu'il y avait 59 500 étudiants juifs en 1978-1979. Également, à partir des données figurant dans "Moscou en chiffres, 1981", le nombre d'étudiants juifs en 1980-1981 peut être évalué entre 50 000 et 55 000. Ces chiffres indiquent une autre diminution rapide de l'effectif scolaire chez les Juifs soviétiques. (Une extrapolation nous donnerait environ 40 000 à 45 000 étudiants juifs en 1984-1985).

La baisse rapide de la population étudiante juive est environ trois fois plus importante que le taux de décroissance de la population juive soviétique en général et elle est beaucoup plus grande que l'écart possible dans l'effectif des cohortes d'âge respectives d'où proviennent les étudiants. On doit inévitablement en conclure que la discrimination est à l'origine de cette baisse. En outre, les chiffres ne nous disent pas combien d'étudiants juifs ont été inscrits à des programmes de jour par opposition aux cours du soir ou hors faculté, ni combien l'ont été dans les principales universités et grands instituts, par opposition aux autres de moindre importance. Toutefois, en l'absence de telles statistiques, on ne peut ignorer les témoignages oculaires constants selon lesquels la principale forme de discrimination exercée à l'égard des Juifs serait la difficulté qu'ils connaissent à s'inscrire à des programmes de jour ou à des établissements de haute réputation. Plus particulièrement, on a signalé que le nombre de Juifs inscrits à des instituts de médecine à Moscou avait baissé de façon vertigineuse, qu'aucun Juif n'avait

été inscrit à l'Institut des relations internationales depuis un bon bout de temps déjà et que, ces dernières années, le Département des traducteurs et interprètes de l'Institut des langues étrangères de Moscou avait pratiquement fermé ses portes aux Juifs. À l'Université Novosibirsk, qui a fait l'objet d'un rapport dans Novoe Russkoe Slovo (New York, 1-3 août 1978), rien n'indique que sa politique fortement restrictive à l'endroit des Juifs ait évolué.

Le secret qui entoure la discrimination des Juifs et l'absence de preuves concrètes, si ce n'est les histoires de cas, ont incité un groupe de mathématiciens de Moscou à réaliser une étude auprès des diplômés de cinq grandes écoles de physique et de mathématiques de Moscou pour essayer de connaître le nombre d'admissions au Département de mathématiques et de mécanique de l'Université d'État de Moscou. L'étude a, semble-t-il, été déclenchée parce que seulement deux étudiants juifs sur un nombre total de 425 auraient été admis à ce département en 1978.

Le groupe a examiné l'inscription des étudiants aux cinq écoles susmentionnées, une partie des inscriptions au Département de mathématiques et de mécanique de l'Université d'État de Moscou et une partie des inscriptions des instituts de génie physique et de physique et de génie technique de Moscou pour les années 1979, 1980, 1981 et 1983.

L'étude de 1983 n'a pas été signée, mais les trois précédentes avaient été réalisées par Grigory Freiman, Boris Kanevsky, Naum Meyman et Valery Senderov. De ces quatre chercheurs, seul Grigory Freiman a réussi à émigrer alors que Kanevsky et Senderov sont en prison depuis 1982. Les conclusions de ces études figurent au tableau 9.

TABLEAU 9: POURCENTAGE DES REQUÉRANTS PROVENANT DES PRINCIPALES ÉCOLES DE MOSCOU INSCRITS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE MOSCOU

		Pourcentage des requérants inscrits		
Année	Établissement	Non-Juifs	Un ou plusieurs grands-parents juifs	Nationalité juive sur le passeport
1979	Faculté de mathématiques et de mécaniques, UÉM	85,1	15,0	
1980	Institut de génie physique de Moscou	66,7	10,3	
1980	Institut de physique et de génie technique de Moscou	70,1	11,5	
1981	Faculté de mathématiques et de mécanique, UÉM	83,7	13,5	
1983	Faculté de mathématiques et de mécanique, UÉM, et Institut de physique et de génie technique de Moscou	75,6	39,0	
			51,9	14,9

Le tableau 9 révèle que le pourcentage de Juifs inscrits est considérablement inférieur au ratio d'inscription des non-Juifs; il varie entre 10 % et 15 % pour les quatre années en cause, contre 66 % à 85 % dans le cas des requérants non juifs. Les études renferment aussi une mine de renseignements sur les méthodes de discrimination pratiquées. Voici ce que leurs auteurs concluent: "Une analyse des documents en annexe ne laisse aucun doute sur les normes purement racistes de la Commission d'inscription" (Le groupe de surveillance Moscou-Helsinki, doc. 112 du 5 novembre 1979, "Discrimination des Juifs inscrits à l'Université de Moscou, 1979" -- archives Samizdat, n° 4695). Pour ce qui est de l'inscription à l'Institut de génie physique de Moscou et à l'Institut de physique et de génie technique de Moscou (1980), des méthodes établies de statistiques mathématiques nous ont révélé que la probabilité de motivation raciale à l'égard des demandes "juives" dépassait 0,999 (1,0 signifiant la certitude absolue) ("Génocide intellectuel: Examens d'inscription des Juifs à l'Université d'État de Moscou, à la Faculté de physique et de génie technique et à l'Institut de génie physique de Moscou", de B.I. Kanevsky et V.A. Senderov).

Notes

1 Le soulignement dans les citations provenant de documents internationaux est de nous.

2 Les restrictions permises figurant à l'alinéa 3 de cet article seront abordées plus tard.

3 Les mots entre parenthèses carrées ont été ajoutés le 11 janvier 1984.

II

Droits de l'homme spécialement mentionnés dans le VIIe Principe de l'Acte final d'Helsinki

En plus des droits de l'homme en général, que l'on trouve codifiés dans les instruments des droits de l'homme des Nations Unies et qui s'appliquent dans le contexte de la CSCE par renvoi de l'Acte final à ces instruments, il existe certains droits de l'homme que l'Acte final mentionne de façon spécifique, même s'ils figurent aussi dans les instruments des Nations Unies. Il s'agit de la liberté de religion et des droits des minorités. Le dossier de l'Union soviétique dans ces domaines a également beaucoup laissé à désirer au cours des années examinées dans le présent rapport.

1. Liberté de religion

Selon les termes de l'Acte final d'Helsinki, la liberté de religion signifie "la liberté de l'individu de professer et pratiquer, seul ou en commun, une religion ou une conviction en agissant selon les impératifs de sa propre conscience." Dans le Document de clôture de la réunion de Madrid, les États participants au processus d'Helsinki ont non seulement repris cet engagement, mais ils y ont ajouté: "qu'ils reconnaîtront et respecteront et, de plus, s'accordent à prendre les mesures nécessaires pour garantir" la liberté de religion. La Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'article 18 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à l'article 18, stipulent bien sûr eux aussi les mêmes droits et les deux instruments ajoutent qu'il est inhérent à la liberté de religion "de la manifester par le culte, l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement" et de le faire "seul ou en commun, tant en public qu'en privé". (En fait, la Déclaration universelle des droits de l'homme place l'"enseignement" en tête de liste.) L'article 27 du Pacte protège spécifiquement la liberté de religion pour les minorités.

L'enseignement de la religion

De tous les droits religieux, le droit d'éduquer les enfants dans les croyances religieuses est celui qui a probablement la plus grande importance pour les Juifs, comme en fait pour toutes les religions. Certes, l'article 52 de la constitution soviétique de 1977 "garantit" la liberté de conscience, "c'est-à-dire le droit de professer ou de ne pas professer de religion et de s'acquitter du culte religieux ou de faire de la propagande athée", mais il n'existe pas d'installations destinées à l'éducation religieuse mises à la disposition des Juifs en U.R.S.S. Les porte-parole soviétiques signalent que les enfants peuvent recevoir une éducation religieuse de leurs parents. Bien entendu, cela n'est pas satisfaisant parce que, compte tenu du cadre ténu de la vie religieuse juive en U.R.S.S., les parents eux-mêmes n'ont souvent pas

les connaissances nécessaires. Dans ce contexte, il faut aussi considérer les obligations qu'imposent l'article 66 de la constitution soviétique, qui stipule que les enfants doivent être élevés comme "des membres valables de la société socialiste", et l'article 57 des Éléments fondamentaux de la législation soviétique de l'U.R.S.S. et des républiques de l'Union en matière d'éducation, à savoir que les enfants doivent être élevés "dans l'esprit de la noble moralité communiste". Même si ces textes ne sont pas censés être en contradiction avec la liberté de religion que les autorités soviétiques réaffirment constamment, il ne serait pas surprenant que les parents craignent d'entrer en conflit avec ces obligations en enseignant la religion, surtout si l'on se rappelle que les agents soviétiques reconnaissent faire des erreurs en interprétant les lois.

Réduire l'enseignement religieux à l'éducation parentale ne répond pas aux engagements juridiques internationaux cités plus haut, qui ont pour but de permettre l'enseignement de la religion "en commun, tant en public qu'en privé". De façon plus précise, il y a conflit avec l'obligation de "respecter la liberté des parents ... de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions" (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 13 3)), Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 18 4)) et Convention de l'UNESCO sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (article 5,b).

Le culte et les pratiques religieuses

L'examen peut-être le plus sérieux fait par une source soviétique de l'état du judaïsme ces dernières années est celui de Iosif Shapiro, haut fonctionnaire au Conseil des affaires religieuses du Conseil des ministres de l'U.R.S.S.; dans une interview accordée vers la fin de 1980 au mensuel soviétique Nauka i religiya (Science et Religion, n° 9, 1980, pp. 38-39). Selon Shapiro, des études sociologiques indiquent qu'il y avait en U.R.S.S. environ 60 000 croyants de religion judaïque. Il a donné un total de 160 sociétés religieuses juives qui, selon lui, comprenaient 91 synagogues actives et environ 60 minyanim, c'est-à-dire des groupes de 10 hommes ou plus.

Les porte-parole soviétiques répètent souvent qu'il y a environ 90 synagogues actives, mais les témoignages qui parviennent à l'Occident laissent entendre que le chiffre réel est d'environ 50. C'est tout-à-fait insuffisant même pour le nombre reconnu de 60 000 croyants juifs. Cependant, il y a lieu de croire que 60 000 est un chiffre extrêmement prudent; il ne comprend pas, par exemple, les Juifs dont l'observance se limite à un petit nombre de visites à la synagogue ou à un choix de rites et de coutumes juifs qu'ils respectent.

L'évolution de la pratique religieuse en U.R.S.S. au cours des cinq dernières années comporte un certain nombre de faits négatifs. On a rapporté le 2 décembre 1982 que la bibliothèque de la synagogue de Leningrad avait été fermée, sauf pour les lecteurs qui avaient une permission spéciale des

autorités. Daniel Meyer, diplômé tchécoslovaque du séminaire rabbinique de Budapest, déclarait en novembre 1983 que le pain azyme (pain sans levain que les Juifs mangent au temps de la Pâque) était cuit sous la surveillance de la communauté religieuse juive de Moscou et qu'il était ensuite envoyé à toutes les collectivités juives de l'U.R.S.S. Si tel est le cas, il s'agit d'un recul, car antérieurement on pouvait faire le pain azyme avec de la farine fournie par le gouvernement dans différentes villes de l'U.R.S.S., comme à Leningrad, Kiev, Riga et Tashkent.

Un groupe de femmes a commencé en 1984 à rouvrir le mikva (bain rituel) de Vilnius qui avait été fermé depuis la Seconde Guerre mondiale. Le mikva est voisin de la seule synagogue qui existe encore à Vilnius. Toutefois, les initiatives de ces femmes ont été sans cesse rejetées par les autorités, sans explications raisonnables. Selon ces femmes, tout ce qu'il faut pour rouvrir le mikva, c'est de raccorder la tuyauterie. Entre-temps, les femmes doivent faire un voyage de douze heures en train pour utiliser le mikva de la synagogue Choral qui se trouve à Moscou.

Cimetières

Il y a une pénurie générale de lieux d'inhumation pour les Juifs religieux en U.R.S.S.; la situation est particulièrement critique à Moscou. Les Juifs de Moscou en ont appelé aux autorités en février 1984, signalant que le manque de lieux d'inhumation avait poussé de nombreux Juifs religieux à se faire incinérer, pratique interdite par la loi judaïque. Les autorités, a-t-on dit, avaient rejeté à maintes reprises les demandes d'aménagement d'un nouveau cimetière juif dans la capitale ou même refusé qu'un terrain soit réservé pour les enterrements dans les cimetières non juifs.

A Vinnitsa en Ukraine, un visiteur signalait au début de 1982 que le cimetière juif, vieux de 300 ans, était en voie de désaffection pour permettre la construction d'un immeuble sur son emplacement. Un secteur a été réservé aux Juifs dans le nouveau cimetière, qui se trouve dans un autre quartier de la ville, mais on ne peut pas y graver d'inscriptions hébraïques sur les pierres tombales.

Formation rabbinique

On a rapporté en décembre 1982 que deux étudiants soviétiques commenceraient à étudier au cours du semestre suivant au séminaire rabbinique de Budapest. En septembre 1984, on a rapporté que deux autres étudiants seraient envoyés plus tard au cours de l'année au séminaire de Budapest. Cependant, le rabbin Arthur Schneier de New York qui, en 1984, avait négocié l'accord concernant les étudiants, a dit en septembre 1984 que la poignée d'étudiants soviétiques autorisés à étudier à Budapest étaient bien loin de pouvoir répondre aux besoins du rabbinat de l'U.R.S.S. Poursuivre une carrière de dirigeant religieux en U.R.S.S., a-t-il dit, peut signifier la "persécution à vie".

Livres et objets religieux

Longtemps, il y a eu pénurie de livres de prières, de bibles, de calendriers juifs, etc. Ces dernières années, on a fait plusieurs déclarations indiquant que la synagogue de Moscou publiait des ouvrages religieux juifs. Ainsi, le 20 mars 1981, l'agence TASS affirmait que la synagogue Choral de Moscou avait publié un livre de prières de 479 pages en hébreu. En juillet 1981, le rabbin Adolf Shaevich de la synagogue Choral de Moscou prétendait dans une interview radiophonique: "depuis quelques années, nous avons fait paraître nous-mêmes régulièrement des calendriers juifs et d'autres publications. Il y a eu plusieurs grandes éditions du Pentateuque de Moïse et de livres de prières..." En janvier 1985, le rabbin Shaevich disait que la synagogue publiait un calendrier annuel hébreu tiré à 20 000 exemplaires. En dépit de ces prétentions et d'autres du même genre, il n'en reste pas moins qu'à l'exception des calendriers de 1977-1978 et de 1978-1979, aucune autre publication religieuse juive d'U.R.S.S. n'a été vue en Occident. On ne peut pas fabriquer d'objets religieux juifs en U.R.S.S., ni ne peut-on les y importer de façon générale.

Discrimination contre la religion juive

Les problèmes précités se présentent de façon plus ou moins semblable pour tous les autres groupes religieux de l'U.R.S.S., même si on a la nette impression qu'ils s'appliquent plus sévèrement au judaïsme qu'à d'autres religions reconnues. Cependant, la discrimination contre la religion juive est manifeste sur deux points.

a) Absence d'un cadre organisationnel Les Juifs se voient refuser constamment la permission de créer des cadres nationaux ou même régionaux leur permettant d'organiser la vie religieuse juive en U.R.S.S. Il leur est donc impossible de se prévaloir des droits accordés par la Loi de 1975 sur les associations religieuses en vue de créer des "centres religieux et des conseils diocésains", y compris le droit d'acheter et d'entretenir leurs propres bâtiments, droit accordé à la plupart des autres confessions.

Dans un ouvrage publié à Frounze, République socialiste soviétique de Kirghizie, en 1983, un certain A.B. Duev a fait la déclaration étonnante, sans fournir la moindre preuve, "qu'il n'existe pas un seul centre public pour la religion juive en U.R.S.S., mais que les synagogues de Moscou et d'Odessa essayaient fréquemment, sans tenir compte de la loi, de s'organiser elles-mêmes" (Judaïsme et Sionisme actuels, p. 20; le soulignement est de nous). (Cependant Doev a rassuré ses lecteurs en ajoutant que, "dans l'ensemble, le rabbinat juif et les croyants de la base en U.R.S.S. sont entièrement fidèles à la réalité soviétique".)

b) Absence de liens avec les membres de la même religion à l'étranger La religion judaïque demeure la seule confession reconnue qui ne soit pas autorisée à entretenir des liens réguliers avec ses membres à l'extérieur de

l'U.R.S.S. Les seuls contacts de ce genre sont des échanges occasionnels avec des communautés des pays du bloc soviétique et de rares visites à l'étranger comme membres de délégations oecuméniques. Les chefs religieux juifs de l'Occident qui ont visité l'Union soviétique se sont heurtés récemment à des difficultés accrues. Par exemple, M. René Sirat, grand rabbin de France, n'a pas encore pu obtenir un visa, demandé en 1981, pour se rendre dans les communautés juives d'U.R.S.S. Un dirigeant religieux juif, le rabbin Chaim Ingram (et son épouse), de Newcastle en Angleterre, a été expulsé. Cela s'est produit à Leningrad en mars 1984; les autorités soviétiques ont confisqué la documentation religieuse en possession du couple.

Cette absence de contacts est contraire aux clauses du paragraphe sur les déplacements de l'article sur les "Contacts entre les personnes" de l'Acte final d'Helsinki, troisième panier, qui traitent spécifiquement de la question des liens religieux dans les termes suivants:

Ils confirment que les cultes, institutions et organisations religieuses, agissant dans le cadre constitutionnel des États participants, et leurs représentants peuvent, dans le domaine de leur activité, avoir entre eux des contacts et des rencontres et échanger des informations.

Cet engagement a été considéré comme suffisamment important pour être repris dans le Document de clôture de la réunion de Madrid (Point 10 de l'article sur les contacts entre les personnes), accompagné de la promesse d'y donner suite.

La suppression de l'hébreu

Enfin, il faut mentionner un autre problème particulier à la religion juive: la suppression de la langue hébraïque et la persécution de ceux qui désirent l'enseigner ou l'apprendre. On discutera plus longuement de cette question au chapitre traitant des questions culturelles, mais il faut la mentionner ici parce que l'hébreu est à la fois la langue nationale du peuple juif et la langue sacrée du judaïsme. Empêcher les Juifs d'apprendre cette langue est la violation la plus évidente de leur liberté de religion, parce qu'elle les empêche de comprendre leurs prières, leur Bible et autres textes religieux, la loi de leur religion, bref tout leur patrimoine religieux.

Répression de la renaissance religieuse juive; propagande contre le judaïsme

Les visiteurs en U.R.S.S., les émigrants et tous les comptes rendus émanant de ce pays indiquent qu'une renaissance religieuse se produit chez certains Juifs soviétiques, y compris la jeunesse, et que cette renaissance se constate aussi dans d'autres religions. Dans le cas du judaïsme, elle est peut-être particulièrement dynamique, pour des raisons bien compréhensibles. La discrimination à l'endroit des Juifs et la propagande antisémite, dont il sera question plus loin dans le présent rapport, créent nécessairement un sens de l'aliénation et poussent les Juifs à rechercher leur identité et leurs racines.

La renaissance religieuse se manifeste par la création de cercles privés d'étude du judaïsme et de l'hébreu; elle a atteint un point tel qu'on a vu certains Juifs près de la synagogue de Moscou porter les vêtements traditionnels des hassidim, Juifs ultra-orthodoxes (Jewish Chronicle, 13 avril 1984) -- phénomène qui était impensable auparavant sur la scène soviétique nettement antireligieuse.

Les autorités cherchent à supprimer cette renaissance du judaïsme. On a constaté de nombreux cas où des réunions privées à des fins religieuses ont été interrompues par la police, les accessoires religieux supprimés ou confisqués et où des Juifs ont été emprisonnés sur accusation sommaire pour leur activité religieuse. On peut donner les exemples suivants:

[_] On a rapporté que, le 31 mars 1982, six Juifs réunis pour étudier le Talmud dans l'appartement de Vladimir Mishkov à Moscou ont été dérangés par la police qui leur a donné un avertissement.

[_] Le 29 avril 1982, plusieurs Juifs de Moscou qui s'étaient réunis pour étudier la Bible ont été prévenus par les autorités que les réunions religieuses dans les maisons privées violaient la loi soviétique.

[_] Le 15 juillet 1983, Marc Feldman, Igor Briskman, Mikhail Amshilavsky et Mikhail Rudman ont été condamnés, sur accusation sommaire, à quinze jours d'emprisonnement pour avoir participé à des prières dans une maison privée. Les hommes du KGB, qui ont interrompu le service auquel quinze Juifs religieux participaient, ont dit que les prières n'étaient autorisées que dans une synagogue ou seul dans sa chambre.

[_] Le 21 mars 1984 à Odessa, trois Juifs pieux, David Shekhter, Yakov Levin et Valery Lemelman, ont subi une perquisition de leur maison. Des articles religieux, y compris des mezuzoth (que les Juifs accrochent au montant de la porte), des phylactères et des ouvrages sur le judaïsme ont été confisqués.

[_] En novembre 1984, on a rapporté que le "refusenik" de Kiev, Lev Albert, avait reçu un avertissement du Conseil des affaires religieuses selon lequel la loi soviétique interdisait de rassembler des fidèles dans sa maison un vendredi soir pour faire une cérémonie religieuse.

Il y a une autre façon d'étouffer la renaissance religieuse juive et c'est bien entendu la propagande antireligieuse. Dans un chapitre du présent rapport sur la propagande antisémite, nous avons signalé que les attaques directes sur la religion juive avaient été un peu moins fréquentes ces dernières années, mais cela reste un problème important dont on pourrait citer de nombreux exemples. Nous n'en mentionnerons que trois ici. Dans son ouvrage antisémite, "L'esprit de classe du sionisme" (Kiev 1982), Lev Korneyev disait

que, selon le Talmud, "l'argent est le critère non seulement des biens matériels mais encore des valeurs spirituelles et qu'il est le fondement des relations humaines, de la moralité et de l'histoire des hommes". Il ajoutait que les prétendues aspirations des Juifs à la domination globale se trouvaient dans leurs oeuvres religieuses - (p. 7).

2. La culture minoritaire et les droits culturels en général

Le deuxième ensemble de droits qui mérite une mention spéciale au VIIe Principe de l'Acte final d'Helsinki vise les membres des minorités nationales. Selon le VIIe Principe, les États participants s'engagent au sujet de leurs minorités nationales à:

...leur donner l'entière possibilité de jouir effectivement des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, de cette manière, à protéger leurs intérêts légitimes dans ce domaine.

Cette déclaration globale est renforcée par d'autres énoncés qui figurent à l'article sur la Culture et l'Éducation de l'Acte final:

Les États participants, reconnaissant la contribution que les minorités nationales ou cultures régionales peuvent apporter à la coopération entre eux dans différents domaines de la culture, se proposent, lorsqu'existent sur leur territoire de telles minorités ou cultures, et en tenant compte des intérêts légitimes de leurs membres, de faciliter cette contribution.

Le Document de clôture de la réunion de Madrid sur les suites de la conférence ajoute un nouvel aspect aux dispositions précitées en signalant le dynamisme des besoins culturels et des autres droits des minorités. Le paragraphe 11 des principes au chapitre "Questions relatives à la sécurité en Europe" déclare:

Ils confirment qu'il importe de réaliser des progrès constants pour garantir le respect et la jouissance effective des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ainsi que de protéger leurs intérêts légitimes, conformément à l'Acte final.

Les obligations internationales que l'U.R.S.S. a assumées, et qui sont réaffirmées dans le VIIe Principe, l'engagent aussi à faciliter le maintien et le développement des cultures nationales. L'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques énonce ce qui suit:

Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre

vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue.

Dans le domaine de l'éducation, le droit trouve son expression dans la Convention de l'UNESCO sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement qui stipule à l'article 5 1)c):

Qu'il importe de reconnaître aux membres des minorités nationales le droit d'exercer des activités éducatives qui leur soient propres, y compris la gestion d'écoles et, selon la politique de chaque État en matière d'éducation, l'emploi ou l'enseignement de leur propre langue...

Ce passage est suivi, au paragraphe 2) du même article, d'un engagement explicite pris par tous les États qui sont parties à la Convention:

à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application des principes énoncés au paragraphe 1 du présent article.

La référence à la langue revêt un sens particulier dans le contexte juif soviétique, comme nous l'expliquerons plus loin.

Toutes ces dispositions s'appliquent particulièrement bien à l'Union soviétique, qui est un État multinational ayant plus de 100 nations et nationalités reconnus. Il accorde des droits égaux aux citoyens des différentes nationalités (articles 34 et 36 de la Constitution de l'U.R.S.S. de 1977), y compris le droit à la "vie culturelle" (article 34). En outre, la "violation de l'égalité des droits des nationalités et races" est considérée comme un crime spécial (article 74 du Code pénal de la RSFSR). L'U.R.S.S. a également pour politique avouée d'encourager le développement des différentes cultures nationales. Cet engagement s'exprime entre autres à l'article 36 de la Constitution de la façon suivante:

L'exercice de ces droits [c.-à-d. les droits égaux des citoyens des différentes races et nationalités) est assuré par une politique de développement complet qui regroupe toutes les nations et toutes les nationalités de l'U.R.S.S. en éduquant les citoyens dans l'esprit du patriotisme soviétique et de l'internationalisme socialiste et grâce à la possibilité d'utiliser leur langue et les langues d'autres peuples de l'U.R.S.S.

Les Juifs soviétiques en tant que minorité culturelle

Comme chacun sait, les Juifs sont reconnus comme l'une des centaines de nationalités de l'Union soviétique (en plus d'être reconnus comme un groupe religieux). En fait, ils constituent un groupe important, se classant au seizième rang. À Moscou et à Leningrad, ils étaient la deuxième nationalité par ordre d'importance en 1970, leur nombre s'élevant à 250 000 et 160 000 respectivement. D'autres grandes concentrations se trouvent à Kiev: 150 000; Tashkent: 55 000; Kishinev: 50 000; Minsk: 47 000; Riga et Baku: 30 000

chacune, etc. (Tous ces chiffres proviennent du recensement de 1970, puisque le recensement de 1979 ne nous donne pas de chiffres semblables). On trouve en outre d'autres établissements juifs importants à Odessa, Kharkov, Dnepropetrovsk et Chernovtsy en Ukraine, Homel en Biélorussie, etc., au sujet desquels on ne dispose d'aucun chiffre.

Sous les Tsars et au début du régime soviétique, une vie culturelle juive dynamique existait dans ces villes. Quelles que soient la force et la nature des éléments assimilateurs objectifs qui existent dans la société soviétique, l'histoire nous apprend que les institutions culturelles juives, y compris les écoles yiddish, furent abolies en U.R.S.S. par suite d'ordres administratifs: elles n'ont pas disparu graduellement. La dernière fois qu'on a serré la vis de façon particulièrement violente et cruelle à la culture juive, ce fut pendant les dernières années de Staline. Ses politiques répressives ont créé une situation à laquelle on n'a guère remédié depuis.

La question de la langue des minorités

Pour maintenir et favoriser une culture minoritaire, il faut avant tout protéger sa langue. Les Soviétiques considèrent le yiddish comme la langue de la minorité nationale juive (sauf pour les communautés juives des républiques d'Asie centrale et de Transcaucasie qui parlent le judéo-tadjik et le tatar). Historiquement, c'est vrai. Mais cela ne correspond plus à la réalité. Par suite des politiques d'assimilation soviétiques, l'absence d'écoles juives depuis la Seconde Guerre mondiale et la fermeture des journaux yiddish en 1948 (nous reparlerons plus loin des deux journaux existants, mais dont la diffusion est très restreinte; il y en a un à Birobidzhan), 19,59 % seulement des Juifs soviétiques selon le recensement de 1979 (354 711 personnes) ont déclaré une langue juive comme langue maternelle ou langue seconde; comme cela comprend quelque 45 000 Juifs parlant d'autres langues, le pourcentage ressortissant au yiddish était d'environ 17,35 %. Le chiffre de 1979 représente une diminution de 35,3 % au regard du recensement de 1970, c'est-à-dire depuis neuf ans, et rien ne permet de supposer que le déclin du yiddish ne fut pas le même entre 1979 et 1985. Cela donne à penser qu'un peu plus de 13 % des personnes comprennent le yiddish aujourd'hui. La culture minoritaire juive dans la seule langue yiddish ne peut être considérée comme satisfaisante aux yeux mêmes des Soviétiques et il s'agit de la discrimination de fait la plus grave contre la culture minoritaire des Juifs.

Les Soviétiques font également appel à un autre moyen qui convient à leur idéologie envers les cultures minoritaires, mais qui est en fait une autre restriction. Puisqu'il y a un oblast, région autonome juive, à Birobidzhan (où, cependant, selon le recensement de 1979, seulement 10 166 Juifs, c.-à-d. un demi pour cent des Juifs soviétiques, vivent au sein d'une population totale de 188 710), les responsables soviétiques renvoient souvent ceux qui réclament la culture juive vers ce territoire d'Extrême-Orient qui est l'endroit où l'on peut en toute légitimité jouir de la culture juive. Ils montent en épingle cet argument en assurant l'existence d'un théâtre juif qui

donne des spectacles dans toute l'U.R.S.S. et dont la base est à Birobidzhan. Ils ont pris également quelques petites mesures pour relever le niveau du yiddish dans l'oblast, par exemple, l'enseignement du yiddish (après trente-cinq ans d'absence) est désormais possible.

Le fait est que la culture des minorités en Union soviétique, surtout pour une minorité dispersée comme les Juifs, ne doit pas se limiter à une langue ni être reléguée à un territoire d'Extrême-Orient. D'autres minorités voient un certain nombre de leurs productions culturelles actuelles ou de leurs trésors culturels passés, publiés en russe. Il existe des journaux russes sur la littérature des minorités et des ouvrages sur l'histoire et la culture des minorités, etc. Selon le recensement de 1979, 97 % des Juifs soviétiques parlent et utilisent le russe, dont 83,3 % comme langue maternelle. Et pourtant, il n'y a pas de journaux juifs en langue russe, ni de théâtre juif, pas plus d'ailleurs que d'autres institutions culturelles juives.

Même la traduction de livres juifs en russe et dans d'autres langues soviétiques s'est faite de façon très parcimonieuse au cours des cinq ans que nous étudions. Il y a eu 13 traductions en 1980, 14 en 1981 et 13 en 1982 (Pechat SSSR, ("Publications de l'U.R.S.S.") en 1980, 1981 et 1982). Nous ne disposons pas de données pour les années ultérieures. Les 40 traductions d'oeuvres juives en 1980-1982 devraient être comparées au nombre de livres traduits représentant les littératures nouvelles ou très petites comme celles des langues ossète (50 livres), tchouvache (47 livres), kabardinienne (41 livres), avar (35 livres), etc. Il s'agit donc très nettement d'un traitement discriminatoire, compte tenu du riche réservoir de la littérature juive. En outre, les autorités soviétiques prennent bien soin d'empêcher que les gens aient accès aux ouvrages sur les sujets juifs publiés à l'étranger. Par exemple, le volume de l'UNESCO La vie sociale et les valeurs sociales du peuple juif a souvent été confisqué, comme d'ailleurs tout document décrivant les fêtes juives.

Ces dernières années, les Juifs soviétiques ont demandé de plus en plus qu'on leur permette de poursuivre leurs activités culturelles en hébreu, l'ancienne langue du peuple juif de par le monde, qui a été le moyen de transmission de la culture juive à travers les âges et qui est aussi la langue sacrée du judaïsme. Les autorités soviétiques refusent obstinément de reconnaître l'hébreu comme langue légitime de la communauté juive soviétique, même si elles reconnaissent cet idiome comme langue vivante enseignée dans quelques instituts spécialisés de haut savoir où il n'y a presque pas d'étudiants juifs. Non seulement ne permettent-elles pas d'activités culturelles juives en hébreu, mais comme nous l'expliquerons plus tard en détail, elles interdisent même son enseignement et poursuivent les gens qui l'enseignent.

La culture "officielle"

Comme toute autre activité publique en U.R.S.S., la vie culturelle est organisée par des organes étatiques et dirigée ou contrôlée par les autorités de

l'État, bien que les noms des institutions ou associations culturelles ne révèlent pas toujours cette réalité. Seules les activités culturelles "officielles" ont droit aux moyens permettant d'atteindre de vastes couches de la population. La culture officielle juive en U.R.S.S. est limitée dans sa portée, son contenu et l'auditoire qu'il lui est permis d'atteindre.

a) La portée L'enseignement d'une langue, de l'histoire ou de la culture juives dans les écoles n'existe pas, sauf l'enseignement facultatif du yiddish dans trois écoles de Birobidzhan. Ces sujets ne sont pas enseignés non plus à l'université, si ce n'est l'histoire ancienne juive et un cours auquel sont inscrits quatre écrivains et rédacteurs yiddish à l'Institut Gorky de la littérature mondiale de Moscou. Il n'y a pas de musée juif ni de départements dans les musées consacrés à l'histoire, à la culture ou au folklore juifs, à l'exception du Musée Sholem Aleichem au lieu de naissance de l'écrivain Pereyaslav-Khmelnitsky. Il n'y a pas de bibliothèque ayant une section spéciale de livres juifs, sauf la Bibliothèque Sholem Aleichem de Birobidzhan et la Bibliothèque Nekrasov de Moscou.

La portée de la culture juive se limite à la publication de quelques livres chaque année par des auteurs yiddish et à plusieurs traductions comme on l'a dit plus haut, une revue mensuelle, Sovetish Heymland, qui tire à 7 000 exemplaires et dont la plupart sont distribués à l'étranger, un journal de quatre pages publié cinq fois par semaine à Birobidzhan, deux théâtres professionnels et un certain nombre de compagnies de théâtre amateur, ainsi que des activités et des conférences occasionnelles sur la littérature juive, des soirées musicales destinées à un public restreint et d'autres choses du genre.

La politique restrictive concernant les ouvrages juifs semble particulièrement frappante, si on la compare au nombre de livres publiés dans les langues des autres nationalités soviétiques qui, selon le recensement de 1979, avaient une importance semblable à la minorité juive. (Les renseignements dont on dispose à ce sujet remontent à 1982.)

TABLEAU 10: LIVRES PUBLIÉS DANS CERTAINES LANGUES MINORITAIRES EN 1980-1982

		Livres publiés					
	Population (Recensement	1980		1981		1982	
Nationalité	de 1979)	livres	tirage	livres	tirage	livres	tirage
Bachkirie	1 751 000	113	1 013 100	129	954 900	127	1 100 700
Tchouvache	1 371 000	84	730 000	69	539 300	85	749 000
Polonaise	1 151 000	79	1 757 000	95	4 149 500	86	2 744 100
Estonienne	1 020 000	1 306	13 306 700	1 343	13 330 200	1 414	12 476 000
Juive (livres en yiddish)	1 811 000	20[a]	90 900	8	15 700	6	10 500

[a] Ce chiffre comprend apparemment douze livrets publiés à titre de suppléments du Sovetish Heymland.

Même les Coréens, qui ne sont que 389 000 habitants, avaient en 1981 et 1982 fait publier 10 livres chaque année dans leur langue (46 000 et 42 600 exemplaires respectivement, même s'ils représentent moins du quart des Juifs.

b) Le contenu: Les restrictions concernant le contenu de la culture officielle juive dépassent celles qui s'appliquent généralement en U.R.S.S. Par exemple, sauf pour les falsifications historiques au sujet du sionisme et du bund socialiste juif, très peu d'ouvrages non romanesques ont été publiés et aucun sur l'histoire juive, y compris l'histoire juive en Russie et en U.R.S.S. ou sur les problèmes sociaux. Les seules exceptions sont les études (livres et articles) sur l'histoire et la littérature juives anciennes et médiévales qui paraissent en très petits nombres et de façon irrégulière. Même les romans qui traitent d'événements historiques dans un passé plus lointain sont une chose rare. Cette restriction a des effets particulièrement néfastes sur les Juifs et sur la place qu'ils occupent dans l'estime de la population; d'autant plus que le programme d'enseignement général de l'histoire ou de la littérature ne comporte pas de sujets juifs.

c) L'auditoire: L'auditoire possible de la culture officielle juive dépasse considérablement le nombre des Juifs qui parlent yiddish ou ceux qui parlent le tatar ou le judéo-tadjik. Par exemple, selon un grand nombre de rapports, des spectacles de théâtre yiddish sont toujours donnés devant des salles combles où se trouvent de nombreux Juifs, particulièrement des jeunes, qui ne connaissent pas bien la langue.

Cependant, des centres juifs importants sont entièrement exclus des tournées de théâtre et dans certains cas, comme à Kiev et à Minsk, on donne un

spectacle une fois sur plusieurs années. C'est seulement à Moscou, qui est la vitrine de l'URSS, qu'on a vu une légère amélioration en ce qui concerne le théâtre juif, puisque ces dernières années il y a eu une douzaine de représentations tous les ans. Il s'est produit un événement bizarre en 1983 à Kaunas où le Groupe de théâtre amateur yiddish avait préparé avec le Groupe de théâtre lituanien un programme pour commémorer le quarantième anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie. Les affiches en russe, lituanien et yiddish qui ont été distribuées dans toute la ville furent détruites par les autorités locales sous prétexte que ce soulèvement n'avait rien à voir avec l'Union soviétique. (Le spectacle a toutefois eu lieu le 2 mai devant un grand auditoire.)

En outre, d'autres manifestations culturelles juives, par exemple une série de conférences sur l'ethnographie juive à Moscou en 1982, ont attiré beaucoup de monde... et c'est probablement ce qui explique que la série se soit terminée après quelques conférences seulement. On a rapporté qu'à Odessa en 1981 même les chants yiddish et les danses juives avaient été interdits dans les restaurants.

Les témoignages connus laissent entendre que l'accès de la minorité juive à sa culture nationale est artificiellement limité. La politique soviétique ne facilite pas une contribution culturelle nationale de la minorité juive et, dans la plupart des cas, les autorités soviétiques sont coupables d'empêcher la minorité juive d'apprécier sa culture et sa langue, contrairement aux dispositions de l'Acte final.

d) Les demandes juives Au cours des dix dernières années, les Juifs soviétiques ont fait de nombreux efforts pour parvenir à profiter de leurs droits culturels légitimes dans le cadre légal et administratif du pays. Les troupes de théâtre amateur juives à Vilnius, Kaunas et Birobidzhan témoignent de ces efforts déployés dans les années 1950 et 1960. Mais les initiatives en vue de créer une troupe de théâtre yiddish à Kiev, par exemple, demeurent vaines depuis les années 1960.

Ces dernières années, les initiatives juives en vue de faire approuver officiellement l'activité culturelle juive ont toujours été bafouées. Par exemple, en 1982, on a rapporté qu'un groupe de Juifs de Riga qui, depuis 1979, avait demandé aux autorités de l'aide et des conseils en matière culturelle s'est vu répondre par le ministère de la Culture qu'aucune disposition particulière ne pouvait être prise pour la culture juive; les autres minorités, comme les Allemands et les Polonais, a-t-on dit, pourraient demander des équipements semblables. Il s'est agi d'un déni illégal de moyens d'actualisation des cultures minoritaires, justifié par le désir, tout aussi illégal, de nier ces droits à d'autres minorités. En outre, en 1982, on a signalé que deux groupes de Juifs de Leningrad étaient allés voir les autorités pour obtenir de l'aide dans leurs études juives. On a dit à un groupe que l'activité et les sentiments juifs ne pouvaient s'exprimer que dans la région autonome juive de Birobidzhan. L'autre groupe n'a pas reçu de réponse: la police

ayant fait des perquisitions dans leurs maisons, on peut considérer que c'était une réponse indirecte. Le bureau de la ville de Moscou traitant des affaires culturelles a été prié en 1982-1984 de donner la permission à la création d'un club juif. Là encore le résultat a été négatif et les raisons invoquées allaient du rejet de l'idée d'un "centre nationaliste" à toutes sortes de difficultés pratiques et à l'absence d'un plan d'aménagement d'un centre juif. Mais quelle que soit la valeur de ces arguments, à la lumière de la loi soviétique et des obligations internationales soviétiques, il s'agit, une fois de plus, d'un déni illégal de jouissance d'une culture minoritaire. Ce déni de possibilités culturelles "officielles" s'applique même à l'enseignement de la langue yiddish qui, du point de vue soviétique, est la seule expression culturelle "légitime" de la minorité juive.

Les initiatives culturelles "officieuses"

Les Juifs soviétiques, soucieux de conserver leur patrimoine national, ont eu recours à des activités éducatives qui leur sont propres. Ces initiatives sont parfaitement légitimes selon la loi soviétique et sont reconnues en droit international, comme en font foi l'article 27 précité du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui interdit le déni du droit de jouir collectivement de la culture propre à une minorité, et la Convention de l'UNESCO, qui reconnaît spécifiquement le droit des membres des minorités nationales d'avoir leur propre activité éducative.

a) À la recherche de leur histoire Depuis nombre d'années, une réaction est apparue au sein de la communauté juive soviétique devant le désintérêt officiel de l'histoire et de l'expérience juives. Elle s'est exprimée lors de réunions pour commémorer les événements de l'Holocauste à Rumbuli près de Riga, au Neuvième Fort de Kaunas et à Babi Yar à Kiev par exemple, ou encore pour célébrer des festivals juifs. Ce n'est pas illégal selon le droit soviétique et, dans la plupart des cas, les autorités soviétiques ont éprouvé des difficultés à trouver des dispositions dans la loi pour interdire ces réunions et poursuivre les participants. Et pourtant, au cours des dernières années, c'est précisément ce qu'elles ont eu tendance à faire de plus en plus. Les autorités interdisent maintenant aux Juifs de commémorer les victimes de Babi Yar à Kiev. On dit même que les Juifs n'ont pas eu le droit de commémorer l'Holocauste dans une forêt de Moscou en mai 1981 (Neue Zürcher Zeitung, 6 mai 1981), commémoration qui était devenue une tradition depuis dix ans. Les Juifs de Moscou n'ont pas pu célébrer non plus la fête de l'indépendance d'Israël en 1981 en se rendant dans une forêt de Moscou comme ils le faisaient depuis plusieurs années. En 1982 et 1984, les autorités à Moscou, Odessa et Novosibirsk ont prévenu les Juifs qu'ils ne pouvaient pas organiser leur fête et leur spectacle traditionnels des Purim (festival célébrant la libération de l'oppression perse). En 1984, la police a effectué des descentes dans des maisons d'Odessa où l'on avait organisé ces fêtes et elle y a confisqué des livres de prières, des objets religieux et des livres sur des sujets juifs.

Le mezuzah a été retiré d'une maison et la demande de remise de l'objet confisqué a été refusée. Une chorale organisée à Leningrad par Boris Fridman, un "refusenik", a été perturbée en 1982. Chacun de ses membres a eu la visite ou un coup de téléphone du KGB et reçu l'ordre de cesser les répétitions et les spectacles. À la fin de 1984, Vera Elbert a été harcelée par la police secrète et elle a perdu son emploi pour avoir chanté des chants hébreux devant un auditoire privé.

b) Colloques, groupes d'études et publications: Vu l'absence d'équipements éducatifs pour l'étude de la culture juive, des Juifs soviétiques ont organisé des colloques et des groupes d'études chez eux. Ils ont également fait paraître des publications culturelles, samizdat. Dans les années 1970, la politique soviétique à cet égard était tantôt tolérante, tantôt dure. Il semble maintenant que les autorités soient déterminées à y mettre fin. Le plus grand "succès" des autorités soviétiques est probablement la liquidation de fait des publications juives samizdat. Ce fut un coup grave donné à la culture juive en U.R.S.S.

En 1981, on a rapporté à plusieurs reprises que des mesures avaient été prises contre des colloques sur l'histoire et la religion juives à Leningrad. La milice et le KGB y ont fait des descentes répétées et, dans un cas au moins, sans document ni mandat de perquisition. On a interrogé les participants et l'un d'entre eux, Evgeny Leyn, a été condamné à deux ans de travail correctif. (Leyn a été libéré treize mois plus tard, ayant obtenu la réduction maximale de sa sentence.) Grigory Vasserman qui donnait une série de conférences sur la religion juive a été condamné à l'amende.

En 1981 également, les autorités soviétiques à Kharkov ont empêché la poursuite de l'activité d'un groupe d'études qui voulait s'organiser officieusement pendant les fins de semaine sous la direction de sept professeurs. M. Aleksandr Paritsky, scientifique "refusenik" de Kharkov qui participait à l'organisation de ce groupe d'études -- comprenant des conférences sur l'histoire hébraïque et juive, sur l'anglais, les mathématiques, les mathématiques appliquées, la physique et la chimie -- a été arrêté le 28 août 1981 et condamné à trois ans d'emprisonnement dans un camp de travail. Ce qui est important, c'est que le colloque a fait l'objet d'une descente à Leningrad le 17 mai 1981, après qu'une lettre demandant l'approbation officielle de le tenir eut été envoyée à G. Romanov, premier secrétaire du Comité de l'oblast de Leningrad du PCUS, et aux dirigeants du Politburo. Cette demande est restée sans réponse. En 1982, un groupe de jeunes gens a voulu organiser une visite des lieux d'intérêt juif à Leningrad, et il a été dispersé par la police.

En plus des colloques sur l'histoire et la culture juives, il y a une autre activité culturelle "officieuse" qui est apparue, dont le contenu n'était pas juif mais à laquelle participaient des Juifs. Des "refuseniks" scientifiques, démis de leurs fonctions et de leurs institutions, ont organisé des groupes d'études sur les sujets de leurs disciplines. Cette activité

aussi s'est mise à faire l'objet de pressions croissantes depuis 1980. Chaque semaine depuis 1973, un colloque se tenait dans l'appartement du scientifique Victor Brailovsky, à Moscou. Celui-ci a été arrêté le 13 novembre 1980 et exilé. Non seulement l'accès à son appartement a-t-il été bloqué par la police, mais sa femme, Irina Brailovsky, s'est fait dire par les autorités locales que toute sa famille pourrait faire l'objet d'un exil interne si elle continuait à y accueillir les colloques. En avril 1981, le colloque scientifique dirigé par le professeur Aleksandr Lerner dans son appartement de Moscou a été perturbé: une douzaine de participants n'ont pu y entrer. En septembre 1981, le KGB a prévenu les dix principaux maîtres de conférence de colloques scientifiques de Moscou qu'ils risquaient l'exil s'ils persistaient dans leur activité. L'un des maîtres de conférence, M. Aleksandr Ioffe, chez qui se réunissait le colloque, a été prévenu que son permis de résident à Moscou lui serait retiré. Le KGB a forcé les scientifiques à annuler les réunions du semestre d'automne, de même que le Cinquième colloque international sur les phénomènes collectifs (les précédents s'étaient tenus avec la participation de scientifiques étrangers venus en U.R.S.S.). Malgré tout cela, les séminaires ont continué de se tenir en 1982, 1983 et 1984; les participants font l'objet de menaces permanentes de persécution et ils sont forcés de changer d'endroits constamment.

La suppression de l'hébreu

Devant ces efforts pour réduire au silence et même pour supprimer la culture juive, voyons le traitement que réservent les autorités soviétiques à l'hébreu. La langue hébraïque est d'une importance vitale pour les Juifs soviétiques qui s'intéressent de plus en plus à l'étude de leur langue nationale.

Nous avons dit, en parlant de la culture des minorités, que les autorités soviétiques n'étaient pas disposées à accepter l'hébreu comme langue des Juifs soviétiques ou comme l'une des langues auxquelles les Juifs ont droit comme minorité. Il s'ensuit que les Soviétiques ne permettent même pas l'enseignement de l'hébreu comme langue étrangère, sauf dans des cadres très restreints; c'est la seule langue du monde qui soit frappée d'une telle interdiction.

Cet état de choses est, bien entendu, complètement illégal, peu importe que les Soviétiques reconnaissent ou non l'hébreu comme langue nationale de la minorité juive soviétique. Si l'étude de l'hébreu n'est pas protégée par les dispositions précitées au sujet de la culture des minorités et du droit des minorités à leur langue et à leurs propres moyens éducatifs, alors son interdiction de fait comme langue étrangère viole la lettre et l'esprit de l'Acte final d'Helsinki. Tout le chapitre sur la culture et l'éducation de l'Acte final est motivé par le désir de faciliter l'accès aux trésors culturels du monde entier. Un alinéa spécial du chapitre sur l'éducation de l'Acte final d'Helsinki, troisième panier, traite des langues et civilisations étrangères. Les États participants déclarent spécifiquement "qu'ils encourageront l'études des langues et des civilisations étrangères et qu'ils stimuleront à cette fin,

dans le cadre de leurs compétences, le développement et l'amélioration de l'enseignement des langues étrangères". On prendra dûment en considération les langues moins répandues ou moins étudiées, comme il a été confirmé dans le Document de clôture de la réunion de Madrid. Certes, si l'enseignement et l'étude du catalan, du féroïen, du celtique ou du rhétique doivent être encouragés, qu'on tolère au moins l'étude de l'hébreu, langue de transmission du trésor culturel le plus important de la civilisation européenne.

Le projet d'interdire l'hébreu est si intenable que les responsables soviétiques n'essaient même pas de le justifier; ils cherchent plutôt à nier l'existence de l'interdiction. Les médias soviétiques donnent l'assurance que l'on n'interdit l'enseignement d'aucune langue, y compris le yiddish et l'hébreu (Izvestia, 24 décembre 1976). Pour faire ressortir la légitimité de l'enseignement de l'hébreu, l'Agence TASS a diffusé le 2 novembre 1983 une interview avec Ilya Rabinovich, qui donne des cours quotidiens d'hébreu moderne à l'Institut des pays asiatiques et africains de Moscou et qui a expliqué le travail qu'elle y faisait. On enseigne l'hébreu, selon les porte-parole soviétiques, dans un petit nombre d'autres instituts savants, de même qu'aux académies théologiques de Leningrad et de Zagorsk.

En fait, l'interdiction de l'enseignement de l'hébreu est presque complète. Les efforts destinés à faire entrer l'enseignement privé de l'hébreu dans le cadre des règlements administratifs et fiscaux soviétiques se sont révélés inutiles. La mauvaise volonté des autorités à accorder une once de reconnaissance à l'hébreu s'étend au refus des autorités locales d'accepter les impôts payés par les professeurs d'hébreu et le refus des agences locales de recevoir la publicité pour l'enseignement privé de l'hébreu. Les enseignants qui ont essuyé ces refus furent ensuite poursuivis pour parasitisme.

Toute amélioration légère qui pourrait se faire jour a cessé au cours des quatre ou cinq dernières années. On ne possède pas de données complètes sur tout ce qui est venu troubler l'enseignement de l'hébreu; le harcèlement des professeurs et des étudiants d'hébreu à Moscou seulement semblent atteindre soixante-dix professeurs et dix fois plus d'étudiants. Citons quelques exemples pour illustrer la situation. Les 16 et 17 décembre 1980, des descentes ont eu lieu dans les appartements de Yakov Gorodetsky, Yuly Kosharovsky et Vladimir Shakhnovsky à Moscou. On a dit que les forces de l'ordre se sont comportées de façon grossière et insolente, et les menaces qu'elles ont proférées étaient directes et sans équivoque. À Moscou, la maison d'Irina Alievskaya et de Zhenia Utevskaya a fait l'objet de descentes pendant les leçons d'hébreu les 21 et 28 février 1982 respectivement; la maison d'Irina Shchegolova à Moscou a été envahie le 22 janvier 1983 et ses amis qui suivaient une leçon d'hébreu ont été dispersés. Le nom des personnes présentes est habituellement noté par la police. On a eu recours à une autre tactique: celle d'envoyer la milice et les agents du KGB là où l'on s'attend que des leçons d'hébreu seront données pour y interdire l'entrée aux élèves. Là encore, on note le nom des personnes qui cherchent à entrer.

Un grand nombre de maisons ont été perquisitionnées et, à ces occasions, manuels et livres d'hébreu, disques de chants juifs et cartes postales israéliennes ont été confisqués, de même que les articles requis pour exécuter les rites religieux juifs. On a rapporté que vers la fin de 1984, cinquante perquisitions de maisons d'activistes juifs ont eu lieu (International Herald Tribune, 7 février 1985), et l'on doit admettre que toutes ces perquisitions n'étaient pas reliées à l'étude de l'hébreu.

En 1981, les professeurs d'hébreu ont été prévenus par le KGB qu'ils feraient face à des peines graves s'ils ne cessaient pas d'accepter des étudiants. Cette pratique a entraîné une protestation: le 12 octobre 1981, une centaine de professeurs et d'étudiants d'hébreu se sont rendus au Praesidium du Soviet suprême pour déposer une plainte contre les persécutions systématiques que le KGB et la milice leur font subir. Toutefois, cela n'a pas mis fin à la pratique; on a rapporté trois semaines plus tard que de nombreux professeurs d'hébreu avaient reçu des avertissements individuels et qu'ils avaient fait l'objet de menaces.

Maintenant on a sans cesse recours à une tactique qui consiste à inviter les activistes hébreux au bureau de la milice, du KGB ou du Comité central pour les prévenir qu'ils doivent cesser leur activité en ce qui concerne les études hébraïques. En outre, on a gardé les professeurs les mieux connus sous une surveillance constante afin de vérifier leurs papiers d'identité et d'empêcher leurs amis et parents de les visiter. Certains enseignants ont été battus dans les rues par des voyous, a-t-on prétendu. Ce qui est encore plus grave, c'est que le KGB force les employeurs les uns après les autres à congédier les professeurs et les activistes de l'hébreu jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus se trouver d'emploi. Cela prépare le terrain en vue de poursuivre ces personnes pour parasitisme.

Au moins six personnes s'occupant de l'enseignement de l'hébreu ont été emprisonnées depuis quatre ans et demi. L'une d'entre elles, Iosif Begun, professeur acharné de la langue hébraïque, a purgé deux peines et subit actuellement la troisième peine d'emprisonnement de sept ans et un exil de cinq ans imposé le 14 octobre 1983. D'autres mesures de persécution à l'endroit de Begun ont été le refus illégal des visites de sa femme, le rejet de sa demande d'un livre de prières et son incarcération solitaire, parce qu'il avait parlé de l'Holocauste avec d'autres détenus. Les autorités ont également puni sa famille: son fils a été expulsé de l'université. Au cours du second semestre de 1984, six enseignants d'hébreu de Moscou, d'Odessa et de Kiev ont été détenus (Chicago Tribune, 25 novembre 1984).

L'absence de fondements juridiques pour soutenir toute cette campagne contre l'enseignement de l'hébreu se manifeste par le fait que les poursuites à l'endroit des activistes de l'hébreu sont intentées pour des raisons toutes différentes. Par exemple, Begun a d'abord été poursuivi pour parasitisme (1977), ensuite pour violation des règlements concernant les passeports (1978) et enfin pour agitation et propagande antisoviétiques aux termes du fameux article 70 du Code pénal de la RSFSR. Kholmyansky de Moscou a été poursuivi

et condamné en 1985 pour prétendue possession d'une arme à feu. Edelshtyn, pour prétendue possession d'opium. Berenshteyn de Kiev, pour avoir résisté à une arrestation et Levin d'Odessa, pour avoir diffamé l'État soviétique.

Contacts culturels avec l'extérieur

On comprendra que les Juifs soviétiques, n'ayant pas le soutien de l'État, espèrent obtenir les instruments nécessaires de leurs frères de l'étranger pour poursuivre l'étude de leur culture et de leur patrimoine. À ce sujet également le droit international les protège. L'Acte final d'Helsinki, notamment la troisième panier, article 2 sur l'information, parle de faciliter une diffusion plus libre et plus vaste de l'information et l'article 3 sur la coopération et les échanges dans le domaine de la culture parle d'encourager les contacts et les communications entre les personnes s'occupant d'activités culturelles et de promouvoir l'accès pour tous aux réalisations culturelles de chacun.

Les autorités soviétiques violent ces dispositions. En général, elles cherchent à ériger des barrières aussi étanches que possible afin d'empêcher les contacts culturels entre les citoyens soviétiques et le reste du monde. En octobre 1982, un nouveau règlement est entré en vigueur, qui exige une permission spéciale pour mettre à la poste les publications soviétiques destinées à l'Occident (International Herald Tribune, 6 novembre 1982), mesure clairement destinée à limiter les échanges culturels. La confiscation d'ouvrages envoyés vers l'U.R.S.S. se produit de façon continuelle.

Pendant la période examinée, une nouvelle loi sur les frontières soviétiques est entrée en vigueur (1er mars 1983), qui donne des pouvoirs considérables aux troupes frontalières du KGB. Les porte-parole soviétiques --c.-à-d. le major général V.P. Nagibin, le premier sous-chef de la direction politique des troupes frontalières (le 27 mai 1981), le major général V.S. Ivanov, le chef de la direction politique (le 27 novembre 1982) et le chef de l'armée des troupes frontalières, le général V.A. Matrosov (le 27 mai 1984) -- ont donné des interviews pour expliquer le besoin de défendre l'U.R.S.S. contre la subversion idéologique et d'empêcher l'importation de la contrebande idéologique. Selon l'usage soviétique, la documentation culturelle juive semble être classée dans ces catégories.

Les autorités soviétiques interdisent l'expédition ou la réception de livres d'intérêt juif, de manuels d'enseignement, de livres de prières, d'autres ouvrages religieux, de cassettes de musique ou même de cartes postales qui ne pourraient jamais être classées comme de la pornographie ou de la propagande antisoviétique. Dans la plupart des nombreux articles paraissant dans les médias soviétiques au sujet du harcèlement des visiteurs et des touristes, on mentionne régulièrement la confiscation de livres, de cartes postales et d'articles religieux. On fait diffuser souvent des nouvelles au sujet de ce harcèlement pour dissuader les citoyens soviétiques d'établir des contacts avec les étrangers, afin d'étouffer les relations culturelles avec

l'étranger, qui ont toujours été un facteur important du progrès culturel de l'humanité.

On aura une idée du genre de documents saisis par les douaniers dans le reportage Yunost provenant de l'aéroport de Sheremetyevo et diffusé à la radio de Moscou le 14 août 1984. Il s'agissait d'une interview avec un douanier au sujet de la confiscation d'une boîte contenant des livres et des cartes postales sionistes; le seul commentaire critique qu'il a pu faire au sujet des choses confisquées: "les scènes magnifiques représentées sur les cartes postales sont destinées à montrer que l'État d'Israël est le paradis sur terre".

Le niveau d'absurdité atteint par la campagne des autorités soviétiques contre la documentation hébraïque envoyée aux Juifs soviétiques est manifeste dans les exemples suivants. L'ouvrage de R.L. Stevenson, L'Île au Trésor, en traduction hébraïque a été confisqué, de même que les contes pour enfants Pinocchio, Blanche-Neige et les Sept Nains ainsi que Cendrillon; Call of the Wild et Odyssey of the North de Jack London; Le Petit Chose d'Alphonse Daudet et La fille de Montezuma de Rider Haggard. En outre les traductions hébraïques d'ouvrages des auteurs yiddish Sholem Aleichem et Y.L. Perets -- toutes deux publiées en U.R.S.S. -- ont été confisquées maintes fois tout comme les contes de l'écrivain hébreu et gagnant du Prix Nobel, Sh.I. Agnon. Ce qui est curieux, c'est que le dictionnaire hébreu-russe de F.L. Shapiro, publié par les soviétiques eux-mêmes, a été confisqué.

Génocide culturel

On ne saurait douter que les politique culturelles adoptées par les autorités soviétiques envers les Juifs doivent mener en fin de compte à l'extinction de la minorité juive distincte, que ce soit fait de façon consciente ou non. Ne pouvant pas quitter l'U.R.S.S. pour vivre comme Juifs en Israël, les Juifs ne sont pas autorisés à vivre comme Juifs en U.R.S.S. non plus. Outre qu'elle constitue une violation des nombreuses dispositions légales soviétiques et internationales dont on a parlé plus tôt, l'extinction d'une minorité se ramène à un génocide culturel.

Il faut admettre que la Convention des Nations Unies sur la prévention et la punition du crime de génocide de 1948 ne reconnaît pas la notion de génocide culturel. Mais les Soviétiques le font. En fait, pendant la rédaction de la Convention, la délégation soviétique avait vigoureusement appuyé l'inclusion du génocide culturel, défini comme interdisant l'usage de la langue à un groupe dans ses affaires quotidiennes ou dans les écoles, ou encore l'impression de publications dans la langue de ce groupe.

L'édition actuelle (qui est la troisième) de la Grande Encyclopédie Soviétique (1971, vol. 6, col. 719) définit le génocide culturel comme des mesures et des actes contre l'usage d'une langue nationale et contre la culture nationale d'un groupe de la population. L'encyclopédie fait remarquer également qu'aux Nations Unies, l'U.R.S.S. avait insisté sur l'interdiction du génocide culturel national, mais que les puissances impérialistes avaient refusé

d'accepter cette proposition. Rien n'empêche l'Union soviétique d'accepter et de mettre en pratique la proposition chez elle et de l'appliquer à sa minorité juive.

III

Deux catégories spéciales

Les grands problèmes humains créés par les politiques soviétiques de négation des droits et de pénalisation de ceux qui les affirment touchent deux groupes de personnes de façon particulièrement aiguë. Il s'agit des scientifiques et des enfants.

1. Les scientifiques

L'Acte final d'Helsinki s'intéresse beaucoup aux scientifiques, d'une part, en tant que compétence collective appartenant à une variété d'instituts de haut savoir, de recherches et de technologie et, d'autre part, à titre individuel. L'Acte revient sans cesse sur les différentes formes de communications et de contacts entre les scientifiques, les technologues, les artistes et les éducateurs. La disposition visant à faciliter les déplacements des citoyens pour des motifs personnels ou professionnels est particulièrement importante pour les scientifiques. Le Forum scientifique de Hambourg qui s'est réuni du 18 février au 3 mars 1980 a réaffirmé vigoureusement les principes des droits humains d'Helsinki en énonçant ce qui suit:

...le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous les États représente l'un des fondements d'une importante amélioration de leurs relations mutuelles et de la coopération scientifique internationale à tous les niveaux.

C'est le sort réservé aux scientifiques, privés de leurs droits, qui a poussé de nombreux délégués à insister pour obtenir cette réaffirmation.

Selon les données soviétiques, il y avait environ 73 000 travailleurs scientifiques juifs en U.R.S.S. en 1977; ils ne représentent pas une quantité négligeable de "refuseniks". Selon une source "refusenik", dans la seule ville de Moscou, il y a de 200 à 300 scientifiques "refuseniks" qui détiennent des diplômes de candidat ès sciences et de docteur ès sciences. Les incapacités dont sont frappés les scientifiques juifs en U.R.S.S., de même que les autres Juifs, c'est-à-dire la discrimination en matière d'emploi et de promotion et la perte de leur emploi, lorsqu'ils demandent l'autorisation de quitter leur pays pour rejoindre leurs familles en Israël, ont été décrites plus tôt. La perte d'un emploi pour un scientifique ou sa rétrogradation à un poste technique affectent gravement ses titres de compétence professionnelle, sans mentionner l'humiliation personnelle qu'il subit. Il est empêché de poursuivre sa recherche scientifique et il est coupé des contacts avec ses collègues du monde des sciences. Comme le précise un mémoire émanant d'un groupe de "refuseniks" juifs: "le problème de la survie scientifique est au

centre des préoccupations des scientifiques "refuseniks" (c'est nous qui soulignons).

Les autorités soviétiques empêchent les scientifiques juifs d'assister à des colloques scientifiques, même en U.R.S.S, comme ce fut le cas pour le "refusenik" Leonid Ozernoy, astrophysicien de 44 ans, de l'Institut de physique de Lebedev (International Herald Tribune, 31 août 1982). Le professeur Armen Khachaturyan et Svetlana Semenovskaya-Khachaturyan, dont la demande de visa de sortie vers Israël a été refusée en 1982, n'ont pas été autorisés à assister à la Conférence internationale sur la transformation en phases des solides à Crète (27 juin au 1er juillet 1983), où ils devaient être les conférenciers principaux. Les biologistes Lev Goldfarb et Mark Tarshis de Moscou et Vladimir Raiz de Vilnius n'ont pas été autorisés à assister à la sixième réunion de la Fédération des sociétés européennes pour la biochimie, à Moscou en juin 1984. Le professeur Leonid A. Diky, physicien de Moscou qui a demandé un visa de sortie en 1979, a été congédié de l'université en décembre 1980 pour avoir assisté sans permission le mois précédent à une conférence internationale sur "les fonctions généralisées et leurs applications en physique mathématique" à l'Institut des mathématiques Steklov.

Les scientifiques "refuseniks" ne peuvent pas faire publier leurs ouvrages en U.R.S.S. et il leur est pratiquement impossible de faire publier leurs travaux à l'étranger, puisque cela est interdit sans la permission expresse des autorités. En outre, leurs noms sont supprimés des ouvrages de référence qui renvoient à leurs publications et à de nouvelles publications qu'ils ont préparées en participation et à des rééditions d'ouvrages antérieurs. Dans le cas du professeur Aleksandr Lerner, "refusenik" depuis 1971, la maison d'édition "Metallurgiya" a publié le livre "Chauffage optimal du métal" dont il était le rédacteur et le coauteur sans mentionner son nom. En 1982, neuf scientifiques "refuseniks" dans les domaines de la médecine et de la biologie ont lancé un appel au US National Institute of Health, à la US National Academy of Sciences, à l'Organisation mondiale de la santé et à la Faculté de médecine Hadassa de Jérusalem dans les termes suivants:

On a biffé nos noms de toutes les publications collectives et on les a supprimés des ouvrages de référence. Nous n'avons plus la possibilité de publier nos travaux, de participer aux congrès ou de garder des contacts avec nos collègues de l'étranger.

Les humanistes subissent le même traitement. Ivan Martynov, historien et bibliographe non juif de Leningrad, a écrit une lettre au Praesidium de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. dans laquelle il dressait la liste des travaux dont les érudits immigrés Mark Altshuler et Evgeny Beshenkovsky étaient les coauteurs et dans lesquels leur nom a été supprimé. Voici ce qu'il disait dans sa lettre:

Les bibliographes qui étudieront les ouvrages russes publiés à la fin du XXe siècle auront beaucoup de difficulté à se retrouver chez un auteur aux talents variés, extraordinairement prolifique et encyclopédiste qui a publié sous le pseudonyme bizarre: "et autres"!

Martynov signale en outre le fait que les érudits émigrants sont pratiquement incapables d'apporter avec eux hors de l'U.R.S.S. leurs propres manuscrits non publiés et leurs travaux savants.

Le cas le plus évident de traitement discriminatoire en contravention avec l'article de l'Acte final de la CSCE concernant la non-modification des droits et obligations des requérants qui cherchent à retrouver leur famille ou des membres de leur famille, est la révocation des diplômes universitaires. Les cas suivants en sont un bon exemple:

Evgeny Gilbo	Candidat ès sciences dans le domaine de la cybernétique
Viktor Kipnis	Candidat ès sciences dans le domaine de l'économique
Yury Medvedkov	Candidat ès sciences dans le domaine de la géographie
Olga Medvedkova	Candidate ès sciences dans le domaine de la géographie
Vladimir Melamed	Candidat ès sciences et docteur ès sciences dans le domaine de la géophysique
Aleksandr Paritsky	Candidat ès sciences dans le domaine de la technologie
Mikhail Rabinovich	Candidat ès sciences dans le domaine de la physique et des mathématiques
Valery Soyfer	Candidat ès sciences dans le domaine de la biologie

Sauf pour Aleksandr Paritsky et le couple Medvedkov, aucun des autres n'est connu comme dissident ou activiste juif. La révocation des diplômes est vraisemblablement considérée comme un acte de guerre psychologique et elle est destinée à dissuader les gens de demander la réunion des familles chez les scientifiques. (Cette pratique scandaleuse semble avoir été supprimée dernièrement par suite des clameurs publiques. Cela démontre que ces protestations publiques peuvent donner des résultats. Cependant les diplômes déjà retirés n'ont pas été rendus.)

Il faut remarquer ici que les diplômes et leur révocation ne relèvent pas d'une université ou d'un institut savant, mais bien de la Vysshaya attestatsionnaya komissiya -- Commission d'attestation suprême relevant du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. Le rôle de cette commission est loin d'être une simple formalité bureaucratique. Donc, alors que de "zélés"

scientifiques y participent aux premières étapes, c'est une autorité officielle qui est directement responsable de cette déplorable violation des droits de l'homme, qui exige un remède urgent.

2. Les enfants

Le sort réservé aux enfants des "refuseniks" a été décrit de façon précise et émouvante dans un document récent sous la plume de "refuseniks" de l'U.R.S.S. On ne saurait mieux le décrire qu'en reproduisant mot à mot un passage de ce rapport. Le voici:

Par le passé, les préoccupations concernant l'avenir de leurs enfants ont beaucoup influé sur les motifs qui ont poussé de nombreuses familles juives à émigrer. Or, pour la même raison, certaines familles ont décidé de ne pas présenter leurs documents d'émigration. En fait, les problèmes qui se posent aux enfants des "refuseniks" sont beaucoup plus compliqués que ceux des adultes. De façon très générale, on peut formuler le problème ainsi: tout enfant doit affronter le problème de la socialisation, c'est-à-dire entrer dans la société, se former des idées à son sujet et établir des relations avec son entourage. Mais les "refuseniks" sont essentiellement une caste spéciale, qui se trouve quelque part à l'extérieur de la société. Donc, la socialisation des enfants des "refuseniks" est très compliquée parce que, contrairement aux adultes qui ont déjà fait leur choix consciemment et qui ont été éduqués et endurcis dans le cadre de cette société, les enfants sont automatiquement intégrés dans cette caste. Il s'ensuit une incertitude sur les perspectives d'avenir, une oblitération des aspirations et buts et souvent des crises de caractère. (Pour les adultes ces problèmes ont également leur importance, mais ils ne sont pas si aigus que pour les enfants dont la psyché n'est pas encore fixée). Les enfants sont beaucoup plus vulnérables face aux épreuves que les adultes. Et les épreuves commencent pour eux avant même qu'ils entrent à l'école.

L'éducation des enfants dans les traditions nationales, l'étude de l'hébreu, l'observance des fêtes, la connaissance de l'histoire juive, bien entendu, tout cela est impossible dans les jardins d'enfants et écoles officielles. De nombreux parents se mettent à créer, grâce à beaucoup d'efforts et par leurs propres moyens, des groupes d'enfants et ils organisent des célébrations de fête et différentes études. Même ces initiatives élémentaires sont souvent fort tronquées. Toutes ces frictions, et les visites des policiers, de gens en uniforme, qui troublent même la routine des adultes, laissent des cicatrices beaucoup plus profondes dans l'âme d'un enfant. Mais malgré cela, nous ne pouvons pas renoncer à cette façon d'éduquer nos enfants, car pour nous cela équivaudrait à nous répudier nous-mêmes et à abandonner nos idéaux.

Toute vie en U.R.S.S., y compris celle des enfants, est extrêmement politisée. Dans les émissions de télévision, à la radio, dans les journaux, y compris les journaux et revues destinés aux enfants, pendant les leçons et les

heures de formation politique à l'école, on consacre beaucoup plus d'attention à Israël qu'à tout autre pays. On inculque dans l'esprit des enfants que l'État d'Israël est synonyme d'inhumanité et de cruauté et que le sionisme est une variante du fascisme. Et dans la mesure où les enfants et leurs parents s'identifient à Israël, ils se trouvent dans une relation tendue et souvent hostile avec le monde qui les entoure. Chez certains enfants, cela entraîne des conflits constants avec leurs petits camarades dans les terrains de jeux et à l'école, accompagnés de l'hésitation à retourner à l'école. D'autres enfants se renferment sur eux-mêmes. Mais, en tout cas, cela crée des tensions épuisantes, une situation de malaise et de stress constants qui se perpétue pendant toute l'enfance.

Nous devons nous attarder aux problèmes des relations mutuelles des enfants avec leurs camarades. Les relations enfantines sont marquées au coin d'une grande franchise. Mais les enfants des "refuseniks" ne peuvent pas se permettre d'être aussi francs, à cause de la situation dans laquelle ils se trouvent. Les parents doivent consacrer beaucoup d'efforts pour convaincre leurs enfants de ne pas révéler aux étrangers un bon nombre de faits de leur vie privée, et d'ailleurs les plus importants. Cette dissimulation est une nécessité obligatoire de la vie des "refuseniks", mais elle entraîne une aliénation profonde de leurs pairs. Ces problèmes ne seraient peut-être pas ressentis de façon aussi aiguë si les enfants des "refuseniks" vivaient ensemble et pouvaient jouer ensemble. Mais ils vivent maintenant tous séparés les uns des autres; les petits enfants ne peuvent pas se rendre par eux-mêmes dans la ville et ainsi chaque famille avec ses faibles ressources et laissée à elle-même doit surmonter d'énormes problèmes.

Les enfants grandissent et les problèmes se compliquent de plus en plus. Ainsi, l'appel sous les drapeaux devient une question aiguë, puisqu'après avoir fait son service militaire, la jeune personne n'a plus la possibilité de présenter ses documents d'émigration pendant plusieurs années. Le problème du milieu social dont nous avons déjà parlé devient dramatique et parfois tragique pour toutes les familles, lorsqu'il s'agit de se marier: tous les mariés et toutes les mariées en puissance ne veulent pas subir la vie pénible des "refusenik"; d'ailleurs ils ne sont pas tous en mesure d'y faire face. Le dernier mais non le moindre des problèmes est celui de faire des études supérieures.

Bien entendu, il n'y a qu'une solution radicale à tous ces problèmes, c'est d'émigrer. Mais il existe un certain nombre de mesures qui peuvent pallier quelque peu la situation. Ainsi, il faudrait encourager les enfants dès le tout jeune âge, hors de l'U.R.S.S., à correspondre avec des petits camarades en U.R.S.S., qui sont des "refuseniks". Cela permettrait d'obtenir non seulement un soutien psychologique important, mais élargirait la vision de l'enfant, stimulerait l'étude des langues et lui donnerait la possibilité d'entrer en contact direct avec la vie israélienne. Il n'y a pas de doute que les bar-mitzvahs conjoints sont bénéfiques. Les enfants et leurs parents sentent le besoin de différents genres de manuels scolaires. Non seulement

pour l'étude de l'hébreu, mais pour celle d'autres domaines, comme l'histoire et la géographie d'Israël, la musique, les chants et les jeux d'enfants et ainsi de suite.

IV

Le régime de répression et son application à l'endroit des Juifs

Ces dernières années, l'augmentation du nombre de restrictions et de violations à l'égard des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Juifs soviétiques doit être examinée à la lumière de la répression générale des droits et de l'introduction de lois et règlements plus rigoureux au cours de la même période qui entraînent des risques et des difficultés accrus pour tous les citoyens soviétiques. C'est surtout sous le règne de Yury Andropov que l'on a remarqué le plus ces mesures. Le présent rapport n'aborde pas tous les changements, se contentant de ceux qui pourraient toucher les Juifs, les activistes et les "refuseniks" juifs.

1. Isolement des citoyens soviétiques -- diminution des occasions d'atténuer la misère

Soutien de l'étranger

L'article 7 de la Loi du 25 décembre 1958 de l'U.R.S.S. sur la "Responsabilité criminelle découlant des infractions contre l'État", qui est intégré dans les codes pénaux des républiques de l'Union et connu comme l'article 70 du Code pénal de la RSFSR, traite de l'agitation et la propagande antisoviétiques ainsi que de la préparation, de la diffusion et de la possession de documents antisoviétiques. (Comme on le décrit dans la section sur les "Procès" du présent rapport, cet article a quelquefois été invoqué contre des "refuseniks" juifs.) Dans sa forme originale, le paragraphe 2 de cet article 7 considérait qu'il y avait circonstance aggravante lorsque l'infraction était commise par une personne qui avait déjà été trouvée coupable "de crimes particulièrement dangereux contre l'État ou commis en temps de guerre" et prévoyait une peine plus sévère d'au plus dix ans de prison (au lieu de la peine maximale de sept ans en vertu du paragraphe 1). Cette partie a été modifiée par un décret du Praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. le 11 janvier 1984 afin que la punition plus sévère s'applique également:

aux actes perpétrés avec des moyens financiers ou avec d'autres moyens matériels obtenus d'organismes étrangers ou de personnes travaillant dans l'intérêt de tels organismes.

De par son libellé très vague, cette modification pourrait s'appliquer à toute personne que les autorités désirent accuser de dissension et qui reçoit une aide de l'étranger. Les professeurs d'hébreu ou les "refuseniks" qui s'insurgent contre le traitement qui leur est fait pourraient être inclus dans cette catégorie. Tous ces gens ont souvent reçu des colis de Juifs de l'étranger si, comme presque tout le monde, ils sont dans la misère. À

l'avenir, même sans aucun moyen de subsistance, ils pourront croire que le simple fait de recevoir un cadeau d'un étranger ou un colis de l'extérieur du pays pourrait les exposer à des punitions plus sévères si les autorités décidaient de les poursuivre au criminel. Les étrangers n'ont même pas besoin d'être des représentants ou des membres d'un "organisme étranger"; il suffit que les autorités soviétiques les étiquettent comme "agissant dans l'intérêt" d'organismes étrangers.

Cette modification peut être invoquée dans les procès à venir. Entretemps, elle a comme effet immédiat de dissuader les Juifs d'accepter une aide de l'étranger, d'où une misère et un isolement accrus.

Contacts avec des étrangers

En vertu d'un décret adopté le 25 mai 1984, les citoyens soviétiques s'exposent à des amendes s'ils fournissent à des étrangers ou à des apatrides "un logement ou un moyen de transport ou s'ils leur rendent d'autres services en violation des règles établies..."

Ici encore, le libellé est si vague qu'il expose à une poursuite quiconque établit un contact avec des étrangers. "Les autres services" peuvent comprendre la plus petite faveur ou le moindre signe d'hospitalité manifesté envers un étranger. La référence aux "règles établies" omet d'expliquer ou de définir les règles en question; de plus, une liste détaillée de ces règlements n'est pas disponible. De toute évidence, le décret vise à décourager les citoyens soviétiques d'entretenir des contacts avec des étrangers, que ce soit des visiteurs, y compris des parents en visite de l'étranger ou des membres de délégations scientifiques, ou des étrangers qui résident en U.R.S.S., par exemple des journalistes. Jusqu'à maintenant, les relations avec les visiteurs constituaient une bouée de sauvetage pour les Juifs soviétiques isolés.

En outre, la catégorie "apatrides" pourrait comprendre les Juifs soviétiques qui ont renoncé à leur citoyenneté soviétique pour pouvoir émigrer mais qui, pour une raison ou l'autre, n'ont pas encore quitté le pays. Ces personnes se retrouvent sans emploi, sans logement, etc., mais les autres Juifs soviétiques, même leurs plus proches parents, ne peuvent les aider sans tomber sous le coup de ce nouveau décret.

Restrictions à l'égard des colis de l'étranger

À la fin d'avril 1984, les autorités soviétiques annonçaient qu'à partir du 1er août 1984, l'entrée des colis de l'étranger dont les droits de douanes auraient été payés par l'envoyeur serait refusée. Cela signifie qu'en bon nombre de cas, des Juifs soviétiques seront incapables d'accepter un colis. De cette façon, les contacts sont rompus, la misère augmente -- et les Soviétiques sont disposés à renoncer à des sommes importantes (droits payés d'avance) en monnaie forte pour arriver à leurs fins.

Tous ces décrets et règlements ont été adoptés dans le cadre d'une campagne permanente visant à étouffer tous les contacts entre les citoyens soviétiques et les étrangers et à harceler systématiquement les touristes étrangers

en les soumettant à des fouilles et perquisitions, à un emprisonnement et à l'expulsion du pays, la plupart du temps pour avoir rencontré des citoyens soviétiques. Ce harcèlement était si intensif à Leningrad que le gouvernement des États-Unis a conseillé aux visiteurs américains d'éviter cette ville. Les citoyens d'U.R.S.S. comprennent donc très bien la signification des nouvelles règles.

2. Élargissement de la notion de "secrets"

Le décret précité de 1984 modifiant la Loi de 1958 sur les "Crimes contre l'État" a donné lieu à un nouvel article 13-1 sur la "Fourniture à des organismes étrangers d'informations constituant des secrets officiels", lequel concerne:

la transmission ou la collecte, dans le but de transmettre à des organismes étrangers ou à leurs représentants des renseignements de nature économique, scientifique, technique et autres constituant un secret lié au travail, par une personne à qui ces renseignements ont été confiés à cause de son poste ou de son travail ou à qui ces renseignements ont été divulgués de toute autre façon.

Cette nouvelle infraction criminelle est punie par une perte de liberté pouvant aller jusqu'à trois ans ou par une sanction maximale de deux ans dans un camp de travail correctif; de plus, si l'acte donne lieu à une perte importante de propriété ou à d'autres conséquences graves, la perte de liberté pourra s'étendre jusqu'à huit ans.

Ce nouvel article semble avoir été conçu pour empêcher pratiquement toute relation entre des fonctionnaires, gestionnaires, experts techniques et spécialistes soviétiques avec leurs homologues étrangers à moins d'une autorisation particulière très détaillée à cet effet. Étant donné que l'article se prête à la plus vaste des interprétations, il est suspendu, telle une épée de Damoclès, au-dessus de chaque citoyen soviétique qui fait connaissance avec des étrangers ou qui se tient en leur compagnie. Parmi ces citoyens soviétiques se trouvent les "refuseniks" auxquels ils pourraient être reprochés d'avoir eu connaissance de secrets économiques, techniques ou scientifiques.

Les articles 1, 12 et 13 de la même Loi de 1958 sur les "secrets d'État" ("Secrets militaires et d'État" à l'article 1) demeurent inchangés. Le nouvel article 13-1 vise principalement un double but: en premier lieu, étendre le concept de confidentialité des "secrets d'État" à une catégorie beaucoup plus grande de renseignements divers (ramenant ainsi une notion et une terminologie utilisées à l'époque de Staline); et, dans un second temps, traiter comme des infractions au Code pénal des actes qui étaient auparavant considérés comme une simple transgression d'un règlement disciplinaire. Dans la pratique, le changement permet d'abord aux autorités d'intenter une poursuite contre quiconque divulgue tout genre de renseignements non publiés acquis d''une façon ou d'une autre. Puis, il dissuade encore plus les citoyens soviétiques

d'entretenir des contacts avec des étrangers puisque cela les rend passibles d'accusations au criminel.

En troisième lieu, étant donné l'utilisation que font les autorités soviétiques des restrictions permises à l'émigration pour des raisons de "sécurité nationale", elles pourraient, si elles voulaient continuellement restreindre l'émigration, recourir à ce concept plus large de secrets comme une nouvelle arme pour refuser des visas de sortie non seulement à ceux qui ont déjà eu accès à des renseignements classifiés, mais aussi à toute personne dont l'emploi antérieur lui a donné accès à des renseignements liés au travail. Vu que la plupart des citoyens soviétiques sont, d'une manière ou de l'autre, des fonctionnaires de l'État ou de ses organismes, une situation absurde pourrait exister au sujet du "droit de quitter".

3. Étendue des punitions

Infraction aux règlements des camps de travail

Le 13 septembre 1983, une semaine après la fin de la réunion de la CSCE à Madrid, le Praesidium du Soviet suprême de la RSFSR adoptait un décret introduisant dans le Code pénal de la RSFSR un nouvel article 188-3 intitulé: "Désobéissance malicieuse à l'administration des établissements de travail correctif". En vertu de cet article, un prisonnier qui a) désobéit aux exigences légitimes de l'administration du camp de prisonniers ou manifeste toute autre forme de résistance envers l'administration, et b) au cours de l'année précédente, a été envoyé dans une cellule (en réclusion rigoureuse) ou a été transféré à une autre prison, sera puni en perdant sa liberté pour une période maximale de trois ans. Les récidivistes particulièrement dangereux et les personnes trouvées coupables de crimes sérieux peuvent être punis pour les infractions susmentionnées en perdant leur liberté pour une période variant entre un et cinq ans.

Auparavant, les infractions aux règlements des camps de travail faisaient l'objet d'une punition administrative, comme la réclusion dans un cachot, la perte de privilèges ou le transfert à une prison (où le régime est plus rigoureux que celui d'un camp de travail). Toutefois, la durée de cette perte de liberté ne pouvait être prolongée. Comme ces infractions font maintenant l'objet de peines judiciaires, les prisonniers peuvent être condamnés une nouvelle fois pour une période supplémentaire sur la foi de rapports envoyés par les commandants du camp au sujet de leur désobéissance pendant leur détention. Les prisonniers sont donc à la merci des autorités du camp.

Les activistes et les "refuseniks" juifs, dont on connaît la motivation très élevée et qui, par conséquent, participent souvent à des protestations, grèves de la faim, sorties de déclarations en contrebande, etc., sont plus menacés que d'autres à cet égard.

Bouleversement des activités des établissements de travail correctif

Le décret précité de 1984 a aussi donné lieu à un nouvel article 14-1 à la Loi de 1958 sur les "Crimes d'État" sous le titre "Actes bouleversant les activités des établissements de travail correctif". Le nouvel article étend la portée des dispositions qui s'appliquaient auparavant seulement aux "récidivistes particulièrement dangereux ou aux personnes trouvées coupables de crimes sérieux", en stipulant ce qui suit:

Les personnes qui purgent une peine sous forme de privation de liberté et qui, dans les lieux de privation de liberté, terrorisent des détenus engagés sur le chemin de la réadaptation ou commettent des attaques envers l'administration, ou celles qui, à de telles fins, mettent sur pied des groupes criminels ou participent activement à de tels groupes, seront punies en perdant leur liberté pour une durée variant entre trois et huit ans.

Cette nouvelle disposition peut servir à punir les détenus pour toute opposition organisée envers l'administration du camp, que ce soit par des grèves de la faim ou par la signature d'une déclaration; dans ce cas, ces détenus peuvent voir leur sentence prolongée de trois à huit ans. Cette règle représente elle aussi une menace particulièrement dangereuse pour les prisonniers politiques comme les activistes et "refuseniks" juifs.

Les deux articles que l'on vient de mentionner indiquent qu'il devient de plus en plus dangereux en U.R.S.S. non seulement d'être en brouille avec les autorités soviétiques, mais aussi d'être un prisonnier. Les articles 22 et 34 des Principes fondamentaux de la Loi sur les camps de travail de l'U.R.S.S. et des républiques de l'Union prévoient une grande variété de peines à l'endroit des personnes trouvées coupables d'infractions au régime carcéral, et il y a des articles dans le chapitre intitulé "Crimes contre justice" dans les codes pénaux soviétiques qui prévoient des peines, y compris un allongement de la privation de liberté, lorsqu'une personne omet d'observer les dispositions des jugements de tribunaux en s'évadant, en ne revenant pas au lieu d'emprisonnement, et ainsi de suite. Ces règlements ont maintenant été étendus considérablement et d'une manière qui rend particulièrement vulnérables les prisonniers par cas de conscience.

On peut illustrer l'utilisation de ces mesures par le cas de Valery Senderov, de confession orthodoxe russe, qui -- comme on l'a expliqué auparavant dans le présent rapport -- a aidé à établir une documentation sur la discrimination des Juifs qui s'inscrivent à certaines facultés de l'Université d'État de Moscou. Arrêté le 17 juin 1982, Senderov a été condamné le 28 février 1983 en vertu de l'article 70 du Code pénal de la RSFSR pour "propagande et agitation antisoviétiques" et a reçu la peine maximale de sept ans dans un camp et de cinq ans en exil. Selon le Daily Telegraph (Londres, 24 janvier 1984), après avoir protesté et commencé une grève de la faim contre la confiscation de manuscrits de mathématiques qu'il avait écrits pendant sa

réclusion, ainsi que d'un certain nombre d'articles à caractère religieux, il a été accusé aux termes de l'article 181-3.

4. Violation des obligations internationales dans le régime d'oppression

Le nouveau régime d'oppression, dont témoignent les récentes mesures que nous venons de décrire, non seulement nous rappelle l'époque stalinienne, mais il constitue également une violation des accords internationaux, plus particulièrement l'Acte final d'Helsinki.

La garantie "de connaître ses droits et d'agir en conséquence" (VIIe Principe) s'applique aussi à un prisonnier. Et pourtant, sa liberté peut lui être enlevée encore plus longtemps même si sa protestation vise la violation de ses droits (par exemple les droits garantis par les articles 7 ou 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques).

Le resserrement de la notion de "secrets" et les menaces qui pèsent sur les citoyens soviétiques à l'égard des contacts qu'ils entretiennent avec des étrangers violent l'engagement pris dans l'Acte final d'Helsinki "de faciliter une diffusion plus libre et plus large de l'information de toute nature, d'encourager la coopération dans le domaine de l'information et l'échange d'informations avec d'autres pays..." (Section "Information" du troisième panier).

V

La propagande antisémite

La diffusion de l'antisémitisme va nettement à l'encontre des dispositions d'un certain nombre de pactes internationaux dont l'U.R.S.S. est partie, notamment l'article 20 1) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 4 a) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Les propagandistes soviétiques soutiennent que leurs travaux sont purement antisionistes, mais les faits ne corroborent pas cette affirmation. Le prétendu antisionisme contient souvent des images et stéréotypes manifestement antijuifs.

Le fait que l'antisémitisme continue d'exister en U.R.S.S. était implicite dans le discours du secrétaire général du PCUS Leonid Brejnev devant le 26e congrès du parti communiste soviétique en février 1981; c'était la première fois depuis de nombreuses années que l'existence permanente de l'antisémitisme en U.R.S.S. avait été reconnue par une personnalité de si haut rang. "Le PCUS", déclarait M. Brejnev", a lutté et luttera toujours contre ce comportement qui est étranger au socialisme; qui est du chauvinisme ou du nationalisme. Il s'opposera toujours à toute aberration nationaliste, qu'il s'agisse de l'antisémitisme ou du sionisme."

Il se peut que l'élément qui a poussé Brejnev à condamner l'antisémitisme ait été un dossier remarquable qui lui avait été envoyé en avril de l'année précédente. Ce dossier, préparé par Ruth Okuneva, ancienne associée scientifique supérieure de l'Institut des recherches scientifiques de l'Académie soviétique des sciences, renfermait une comparaison détaillée des énoncés antisémites tirés des ouvrages prérévolutionnaire des Cent Noirs Russes, des idéologues nazis et des propagandistes antisionistes soviétiques. Après avoir présenté son dossier, Okuneva a été invitée en juillet 1980, dans une initiative apparemment sans précédent, à discuter la question avec Anatoly Sazonov, responsable du Comité central du Parti communiste. Complimentant Okuneva sur l'ampleur de ses recherches, Sazonov a dit: "Nous sommes également d'accord avec votre évaluation des auteurs (antisémites) tels Begun, Evseev et Pikul. Nous avons déjà remis à leur place les auteurs Korneyev et Emelyanov. Mais nous ne pouvons pas toujours dépister tous leurs agissements; ces auteurs échappent souvent à notre contrôle" (Insight: Soviet Jews, mai 1981).

On constate que les auteurs mentionnés par Sazonov ont été l'objet de quelques restrictions. Begun et Evseev en particulier ont très peu publié pendant la période étudiée ici, même si au cours des douze derniers mois des signes troublants permettent de croire qu'ils se manifesteront de nouveau. Cependant, il faut insister sur le fait que, si ces auteurs sont tombés en disgrâce, il ne s'est pas ensuivi de différence perceptible dans le ton et le volume de la propagande soviétique antisioniste et antisémite, qui s'est

poursuivie sans relâche pendant la période que nous étudions. Au contraire, on assiste à une augmentation du nombre des ouvrages de ce genre publiés au cours des cinq dernières années.

Un livret publié par le Institute of Jewish Affairs in London en 1978, Soviet Antisemitic Propaganda: Evidence from Books, Press and Radio, dressait la liste de douze variantes des préjugés antijuifs que l'on retrouve sans cesse dans les ouvrages soviétiques sur le sionisme: attaque contre la religion juive; le recours aux stéréotypes antisémites et aux noms juifs; les accusations d'immoralité et d'activités criminelles de la part des Juifs; le pouvoir de l'argent juif/sioniste; les Juifs/Sionistes dominent le monde; le sionisme est un racisme; le sionisme est le nazisme; la collaboration avec les nazis; la collaboration avec d'autres forces réactionnaires; les sionistes sont les ennemis de l'U.R.S.S.; les sionistes fomentent l'antisémitisme; et la justification de l'antisémitisme.

À une différence importante près, la situation reste inchangée: peut-être qu'avec la mise au rancart apparente de Begun et Evseev, les attaques contre la religion juive semblent être moins fréquentes. Cependant, ce progrès a coïncidé avec une tendance négative très nette qui met l'accent sur l'équation sionisme-fascisme, à tel point que cela est peut-être devenu le thème dominant de la propagande soviétique antisioniste/antisémite. Ce thème comprend essentiellement trois sous-thèmes interreliés: l'accusation de collaboration sioniste avec le nazisme et le fascisme; la prétendue affinité de ces idéologies et la similitude présumée des actes d'Israël, notamment au Liban, avec ceux des Nazis.

On compare de plus en plus le sionisme au fascisme depuis, semble-t-il, les premières étapes de la guerre du Liban vers la fin de 1982, même si la propagande antisioniste n'est habituellement pas axée sur le Proche-Orient, mais plutôt sur le sionisme international. Pendant la guerre du Liban, la propagande soviétique contre le sionisme et Israël a atteint des niveaux sans précédent d'invectives. Les termes de solution finale, de génocide, de camps de concentration et autres expressions semblables ont été largement diffusés par les médias soviétiques pour décrire les actions d'Israël au Liban. Les massacres de Sabra-Shatila en particulier ont suscité chez les propagandistes soviétiques des comparaisons avec les massacres nazis d'Oradour et de Lidice et même de Baby Yar, le plus repoussant de tous pour les Juifs.

Cet aspect de la propagande soviétique, notamment les travaux sur ce thème de Lev Korneyev, était si dégoûtant qu'il a provoqué des controverses même chez les membres du Comité antisioniste soviétique, organisation juive de pure forme mise sur pied en avril 1983 pour intensifier la guerre idéologique menée contre le sionisme. Lors d'une conférence de presse en juin 1983, Samuil Zivs a essayé de distancer le comité de ces travaux, tandis que Yury Kolesnikov, lui-même auteur d'un certain nombre de romans sur le thème de la collaboration sioniste-nazie, endossait avec enthousiasme cette propagande.

Tout doute concernant la validité de la propagande soviétique en faveur du parallèle sionisme-fascisme a été dissipé par Vladimir Boslshakov dans un article idéologique faisant autorité publié dans le quotidien du parti communiste soviétique la Pravda du 17 janvier 1985. Dans cet article, Bolshakov, journaliste qui écrit régulièrement dans la Pravda sur les affaire internationales et ancien propagandiste antisioniste, a regroupé les divers genres de propagande qui assimilent le sionisme au racisme, au fascisme et au nazisme. Il y a ajouté un nouvel élément: les sionistes à travers le monde constituent une cinquième colonne de style nazi.

Les divergences d'opinion qui ont pu exister parmi les membres du Comité antisioniste soviétique ont été mises de côté pendant une conférence de presse du 12 octobre 1984 consacrée uniquement au parallèle sionisme-fascisme. Ce qui est particulièrement important, c'est que la conférence de presse s'est tenue dans le contexte des préparations soviétiques en vue de commémorer le quarantième anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. On y a surtout insisté sur la prétendue collaboration des organisations sionistes et des particuliers avec les nazis en ne mentionnant qu'au passage la participation héroïque des Juifs soviétiques et autres dans la lutte contre Hitler.

Cette obscure allégation de collaboration était en préparation de sinistre façon lorsque, le 18 janvier 1985, l'agence TASS remettait aux médias occidentaux le texte d'une interview avec le plus prolifique et le plus méchant des propagandistes soviétiques antisionistes et antisémites, Lev Korneyev. Dans cette interview, Korneyev déclarait (ses propos se fondaient apparemment sur un faux discrédité depuis longtemps -- voir The Times (Londres, 7 mars 1985)) qu'une banque appartenant à des Juifs avait fourni un appui financier à Hitler, que les sionistes avaient empêché les Juifs de lutter contre Hitler et qu'ils étaient donc des partenaires des Nazis. Korneyev, membre du personnel de l'Institut oriental de l'Académie des sciences s'est présenté ces dernières années comme le chef de la tendance antisémite au sein de l'antisionisme soviétique par ses articles innombrables dans les revues savantes, les journaux à grand tirage et par son grand oeuvre, publié sous le titre "L'esprit de caste du sionisme" (Kiev 1982). Dans cet ouvrage classique de l'antisémitisme/antisionisme soviétique, qui a été relu avant sa publication par Trofim Kichko, l'auteur discrédité du livre célèbre style Stürmer de 1963 "Le judaïsme sans apprêt", Korneyev, entre autres choses, est allé au-delà des allégations habituelles de la collaboration sioniste-nazie. Il a prétendu de façon étonnante -- comme l'avaient fait les historiens révisionnistes néonazis d'Occident -- que les sionistes avaient délibérément augmenté le nombre des victimes juives du nazisme pour parvenir à leurs fins cyniques. Dans un autre ouvrage publié plusieurs semaines après, il précisait que les sionistes avaient doublé ou même triplé les chiffres ("Sur la voie de l'agression et du racisme", Moscou: Biblioteka Ogonek, 1982, p. 31).

Un autre thème antisémite à la mode, c'est de prétendre que les activistes des droits de l'homme sont à la solde des Juifs. L'organisation des droits de l'homme Amnistie internationale serait, selon le journal de la jeunesse

Komsomolskaya pravda du 3 décembre 1983 sous la coupe des éperviers de Tel Aviv. "Pouvez-vous lutter pour la conscience de quelqu'un d'autre si la vôtre a été achetée par les sionistes?" disait ce journal. Un certain professeur E.A. Nozhin, parlant à la radio de Moscou le 7 décembre 1983, s'en prenait aux activités prétendument subversives des dissidents soviétiques -- en particulier l'académicien Andrey Sakharov -- "nationalisme bourgeois", organisations étrangères et religieuses d'émigrés et le sionisme. Le mouvement syndical Solidarité en Pologne serait aussi, selon une émission de Radio-Moscou de mars 1981, sous l'influence sioniste. Le professeur Nikolay Yakovlev, historien populaire aux États-Unis et auteur de bon nombre d'articles polémiques contre Sakharov et Solzhenitsyn, incluait dans la troisième édition de son ouvrage "La CIA contre l'U.R.S.S." (1983) une virulente attaque antisémite contre Elena Bonner, la femme de Sahkarov et une dissidente elle-même. Le passage fut reproduit, accompagné d'autres éléments antisémites dans les périodiques soviétiques à grand tirage au cours des mois qui suivirent. Yakovlev dépeignit Bonner comme agent de la "section juive" du CIA qui, avec les enfants de son premier mariage, avait mis la main sur les transactions financières et politiques de Sakharov et exploitait son "pauvre" mari en vue d'atteindre les buts sinistres du "sionisme international".

L'identification des dissidents avec les Juifs ou le sionisme permet de faire d'une pierre deux coups: les dissidents sont discrédités comme Juifs, c'est-à-dire fondamentalement des étrangers, et les Juifs sont discrédités comme dissidents, c'est-à-dire des ennemis de l'État et de la société soviétique.

Un autre exemple de diffamation des Juifs et des sionistes se retrouve dans l'ouvrage "Terrorisme: vérité et fiction" (Moscou 1983, 30 000 exemplaires) de Lidiya Modzhoryan, juriste influente qui a adhéré pendant de longues années à la tendance antisémite de l'antisionisme soviétique. Elle soutient que le B'nei B'rith, le Conseil des députés des Juifs britanniques, et le Conseil des députés sud-africains sont des organisations ouvertement racistes; le B'nei B'rith en particulier est, selon elle, une "organisation terroriste typique".

En rapport peut-être avec l'installation imminente des missiles nucléaires américains en Europe de l'Ouest, on a vu les médias soviétiques s'en prendre en décembre 1983 à la prétendue influence juive sur les politiques françaises et britanniques. Sovetskaya Rossiya a prétendu que la famille des Rothschild était à l'avant-plan du complexe industriel militaire de France. On disait que tous les Européens honnêtes espéraient que les Français l'emporteraient une fois de plus sur ceux qui les empêchent de vivre en paix. Au même moment, Radio-Moscou signalait le caractère supposément étranger des ministres britanniques Leon Brittan et Nigel Lawson en mentionnant l'origine de leur famille, l'une de Lituanie et l'autre de Lettonie respectivement. Leur arrivée au pouvoir reflète, disait-on, l'influence sioniste croissante sur la vie politique du pays. (En fait, ni l'un ni l'autre n'ont jamais été associés au sionisme.)

Le processus d'Helsinki, auquel les Soviétiques prétendent être attachés, se fonde sur le désir de promouvoir des relations meilleures et plus étroites, ainsi que la solidarité et une meilleure compréhension entre les peuples. Rien ne mine davantage ce processus que des allégations méchantes contre les membres d'un peuple, même s'ils sont une minorité, au point où ces allégations deviennent des incitations pures et simples à la haine.

APPENDICE "EURO-14"

RAPPORT

SUR LES VIOLATIONS RÉPÉTÉES DE L'ACTE FINAL D'HELSINKI EN LETTONIE OCCUPÉE PAR LES SOVIÉTIQUES

depuis la Convention de la Conférence d'examen
tenue à Madrid en 1980

COMITÉ CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE EN LETTONIE

Avril 1985

RAPPORT SUR LES VIOLATIONS RÉPÉTÉES DE L'ACTE FINAL D'HELSINKI EN LETTONIE OCCUPÉE PAR LES SOVIÉTIQUES DEPUIS LA CONVENTION DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN TENUE À MADRID EN 1980

Pour plus de renseignements, on peut communiquer avec :

Peter Vasarins
Président
Comité canadien des droits de la personne en Lettonie
102-35, boul. Towering Hts.
St. Catharines (Ontario)
L2T 3G8

Téléphone : Bureau (416) 684-8521
Résidence (416) 685-4779

INTRODUCTION

Le 15 septembre 1980, le Comité canadien des droits de la personne en Lettonie présentait au gouvernement du Canada un rapport* sur la violation des droits de la personne, des droits nationaux et des libertés fondamentales du peuple letton en Lettonie occupée par les Soviétiques. Ce rapport avait été préparé à la demande du gouvernement du Canada et devait être utilisé lors de la Conférence de Madrid sur l'application de l'Acte final d'Helsinki.

L'une des dispositions importantes des Accords d'Helsinki prévoyait l'examen régulier de l'application de l'Acte final par les états signataires. À cette fin, "Présentation 1980" portait à l'attention des signataires la négation, par les autorités soviétiques, des droits sociaux, culturels, politiques et économiques des habitants des états baltes en général et de la Lettonie en particulier.

Ce deuxième rapport fait état de nouvelles violations commises par le gouvernement soviétique depuis l'ouverture de la Conférence de Madrid en 1980. Il montre que les politiques destructives d'anéantissement physique et culturel du peuple letton n'ont pas cessé. La russification se poursuit sans relâche sous le couvert de la soviétisation. Des mesures démographiques artificielles détruisent la nation lettonne. Toute résistance à ces mesures est punie de peines d'emprisonnement et(ou) d'exil, souvent à des milliers de kilomètres du lieu d'origine.

Nous désirons particulièrement porter à l'attention de la délégation canadienne les politiques de russification, la suppression des communications entre les Lettons et le monde extérieur, l'interdiction de la pratique religieuse et les persécutions dont sont victimes ceux qui tentent de faire valoir leurs droits fondamentaux, individuels, religieux et nationaux.

*Rapport au sous-comité de la Chambre des communes sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), ci-après appelé "Présentation 1980".

Il convient de préciser que le présent rapport est loin d'être complet; en effet, les autorités soviétiques jugent préférable de ne publier que quelques cas seulement, et uniquement à des fins d'intimidation. La plupart des causes connues ont été portées à l'attention des pays de l'Ouest par divers réseaux clandestins**. Le nombre de personnes arrêtées en Lettonie n'est pas connu, mais dans l'état voisin d'Estonie, environ 450 personnes ont été arrêtées, jugées et emprisonnées pour des activités prétendument contraires aux intérêts de l'état au cours des quatre dernières années.

Les événements qui ont mené à la situation actuelle en Lettonie sont expliqués dans les "Données historiques" en annexe.

**Étant donné l'impossibilité d'obtenir des informations vérifiables de la part de l'Union soviétique, ce rapport peut renfermer certaines erreurs de fait au sujet des prisonniers.

NOS RECOMMANDATIONS

Le Comité canadien des droits de la personne en Lettonie recommande au Parlement canadien, au gouvernement fédéral du Canada et à la délégation canadienne à la réunion des experts en matière de droits de la personne de la CSCE que lors de ladite réunion :

1. Toutes les données pertinentes concernant les violations des droits de la personne par l'Union soviétique qui sont contenues dans le présent rapport et dans les exposés d'autres organisations non gouvernementales soient présentées à la conférence et que l'impossible soit fait pour que la question soit discutée en profondeur.

2. Que des moyens de corriger la situation actuelle dans les états baltes et dans d'autres pays illégalement occupés et annexés par l'Union soviétique soient recherchés.

3. Que les autorités gouvernementales et l'opinion publique mondiale exercent des pressions sur l'Union soviétique pour l'obliger à respecter les dispositions de l'Acte final d'Helsinki, dont elle est signataire.

4. Que le Canada propose la création, dans le cadre de la CSCE, d'un Comité permanent des droits de la personne qui serait chargé de recevoir les plaintes au sujet des cas de violation des droits de la personne, de faire enquête à leur sujet et de tenter de les résoudre. Le comité ferait rapport lors des conférences de la CSCE.

Nous sommes d'avis que l'existence de la CSCE n'est justifiée que dans la mesure où elle sert de forum à des discussions ouvertes et approfondies sur le respect de l'Acte final d'Helsinki de la part des états signataires,

de façon à ce que les violations soient dénoncées publiquement et que l'opinion publique mondiale amène les infracteurs à s'amender.

L'expérience a montré qu'il ne sert à rien de feindre d'ignorer les infracteurs au nom du protocole diplomatique et que le nombre de cas de violation des droits de la personne a augmenté au lieu de diminuer depuis la signature de l'Acte final d'Helsinki il y a dix ans.

À quoi serviront les travaux de la CSCE s'ils ne permettent pas d'accomplir des progrès dans l'application de l'Acte final d'Helsinki.

Section I

LA RUSSIFICATION

L'âme d'une nation se manifeste dans son patrimoine culturel. Détruire cette âme, c'est faire mourir la nation. Ainsi, les politiques de russification du peuple letton par les Soviétiques sont en réalité en train de détruire la nation lettonne. De surcroît, elles sont appliquées sans égard au supplice physique ou à l'angoisse mentale qu'elles représentent pour le peuple qui y est assujetti. Officiellement, le programme de russification recherche l'amitié et le rapprochement entre diverses nationalités au sein de la sphère d'influence russe. En pratique, il vise la destruction du langage, de la culture et des traditions d'un peuple et sa soumission aux valeurs étrangères qui lui sont imposées par les conquérants.

En outre, l'Union soviétique cherche à faire disparaître le caractère national distinct du peuple letton par l'anéantissement physique, ayant exilé des centaines de milliers de Lettons loin de leur patrie ces récentes années et les ayant remplacés par des immigrants de langue russe. Voici des exemples de mesures de russification :

Toutes les affaires gouvernementales sont menées en langue russe.

Tous les documents officiels, des exposés scientifiques aux billets de théâtre ou aux tickets d'autobus, doivent être rédigés en langue russe.

Dans les établissements d'enseignement supérieur, les programmes d'étude sont presque tous offerts en langue russe.

Les trois quarts des émissions de radio et de télévision sont diffusées en langue russe.

Les noms des districts administratifs des villes et des rues sont russes.

Le nouvel annuaire téléphonique est publié dorénavant uniquement en russe et en alphabet cyrillique, que de nombreux Lettons ne comprennent pas.

Seuls quelques-uns des auteurs lettons de l'avant-guerre sont autorisés à être publiés.

Les officiels russes du parti sont enterrés au cimetière national au-dessus des héros de guerre lettons, ce qui contribue à détruire jusqu'au souvenir du patrimoine letton.

En outre, une nouvelle attaque sera lancée contre la langue lettonne en vertu du Décret n° 835 du Conseil des ministres de l'URSS, du 13 octobre 1978 (voir l'annexe II). Ce décret prévoit un programme intensif d'immersion pour l'enseignement du russe chez les enfants de la maternelle. Il ne s'agit pas uniquement de leur enseigner une nouvelle langue, mais de tenter de supprimer chez eux le sens de l'identité nationale et de les priver de leur patrimoine national en le remplaçant par une culture et une idéologie étrangères. Le décret doit être appliqué à partir de cette année, 1985. Par crainte de remous, les autorités ont adopté des règlements stipulant que le décret doit demeurer secret.

Contrairement à la position officielle selon laquelle "toutes les nations de la mère patrie ont choisi le russe comme langue internationale de l'amitié et de la collaboration"[1], la résistance à l'imposition de la langue et de la culture russes est répandue. À preuve, le nombre de personnes condamnées à diverses peines de prison ou enfermées dans des établissements psychiatriques pour s'être élevées contre ces mesures. Voici le nom de personnes arrêtées :

Haralds Burnickis, né en 1964, étudiant, arrêté le 8 février 1981. Il avait distribué des tracts contre la russification et tenté de se rendre à l'Ambassade des États-Unis à Moscou; il a été arrêté et enfermé dans un établissement psychiatrique. Plus tard, on a dit à ses parents qu'il s'était évadé.

1. "Skolotaju Avize" (Journal des enseignants), le 23 mai 1984.

Imants Keress, né en 1940, scénariste de films documentaires. Il a été accusé d'avoir écrit des scénarios illustrant la suppression de la culture et de la langue lettonnes. Il a été enfermé dans un établissement psychiatrique et traité à l'haloperidol et à l'aminioazine. Aux dernières nouvelles, soit en 1978, il avait un excellent moral et il avait été transféré à l'établissement psychiatrique de Riga. Nous n'avons pas d'autres informations à son sujet.

Peteris Lazda, né en 1936, avocat, arrêté le 9 novembre 1978 et enfermé dans un établissement psychiatrique à Selo Dvoranskoy, à l'extérieur de la Lettonie. Il avait protesté contre l'arrivée massive d'immigrants de langue russe en Lettonie et contre la russification intensive du peuple letton qui s'est ensuivie. Il n'a pas été relâché.

Maris Oss, né en 1941, artiste. Il était le leader d'un groupe folklorique appelé "Skandenieki". Le folklore est l'une des activités culturelles autorisées, bien que contrôlées, en Lettonie occupée par les Soviétiques. Les Lettons essaient de s'en servir pour préserver leur patrimoine culturel et s'exprimer librement. C'est pourquoi Oss n'a pas été accusé d'activités antisoviétiques, mais d'exhibitionnisme. Cependant, au cours de l'interrogatoire, il a été averti de ne pas se montrer "trop zélé" dans ses activités folkloriques. Il a été condamné à un an et demi de prison en janvier 1983.

Jurgis Skulme, né en 1928, professeur à l'Académie des beaux-arts de l'état, a été arrêté en août 1977 et condamné à 2 ans et demi de camp de redressement par le travail pour "activités antisoviétiques", en vertu de l'article 183 du Code pénal de la RSSL. Il avait tenté de sauver de la destruction des peintures et des archives lettonnes en écrivant aux Nations Unies et à plusieurs personnes à l'étranger. Après sa libération, il n'a pas été autorisé à reprendre son métier et il fait l'objet d'une surveillance constante de la part du KGB.

Lotars Sture a été arrêté et jugé le 7 juillet 1981 pour avoir critiqué les autorités soviétiques au sujet du non-respect des Accords d'Helsinki, et pour s'être opposé à l'arrivée massive de Russes en Lettonie et à la russification dans les écoles. Il avait écrit à l'étranger pour se plaindre que ces mesures faisaient des Lettons des citoyens de second ordre dans leur propre pays. Lui-même est obligé de vivre avec ses deux jeunes enfants dans une seule pièce sans fenêtre; ses enfants sont obligés de parler russe. Sture a demandé la permission d'émigrer; elle lui a été refusée et il a plutôt été arrêté. Il a été condamné à une année d'assignation à résidence, a été privé du privilège de recourir au service postal et a vu son salaire réduit de 10 %.

Sturmanis; on ne sait pas grand-chose de cet homme à l'heure actuelle, sauf, d'après ce qu'en ont raconté des prisonniers libérés, que son moral est excellent et qu'il tente toujours d'aider les autres prisonniers. Il est prisonnier au camp n° 35 de la région de Perm et on pense qu'il a été arrêté pour avoir insisté pour que les droits nationaux des Lettons soient respectés.

Janis Tilgalis, né en 1959. Il a été arrêté à l'été de 1978 et accusé "d'agitation et de propagande antisoviétiques", en vertu de l'article 70 du Code pénal de l'URSS. Il a été condamné à cinq années d'emprisonnement. Tilgalis et son frère avaient distribué des tracts pour protester contre l'anéantissement de la nation lettonne. Il a été adopté en tant que prisonnier d'opinion par Amnistie internationale, mais, sous la pression des autorités de la prison, a renoncé à ce statut. On ne sait pas s'il a été relâché.

Maris Tilgalis, arrêté en même temps que son frère et condamné à trois ans de prison. Après sa libération, il a été victime d'une tentative d'assassinat lorsque des "inconnus" l'ont poussé devant une voiture en marche (c'est là une pratique utilisée à l'occasion par le KGB). Il a eu la vie sauve grâce à ses réflexes.

Janis Veveris, né en 1954, technicien des services d'utilité publique, champion d'aviron de Lettonie et champion junior d'aviron de l'URSS. Il a été jugé le 21 novembre 1983 pour "agitation antisoviétique" et condamné à trois années de camp de régime strict. Il avait fait circuler des pétitions et distribuer des tracts au sujet des droits de la personne. Le tribunal voulait prouver qu'il appartenait au Mouvement pour l'indépendance de la Lettonie et au Comité de la Jeunesse démocratique lettonne. On ne sait pas s'il appartenait véritablement à ces groupes.

Ojars Vitins, né en 1963, arrêté le 28 août 1982. En compagnie d'un autre jeune, il avait enlevé le drapeau soviétique d'un édifice du gouvernement et l'avait remplacé par un drapeau remontant à l'époque de l'indépendance de la Lettonie. Vitins a été condamné à deux ans de camp de travail. Le sort de son compagnon n'est pas connu.

Igors Zuravskis, né en 1964, a été arrêté le 18 novembre 1981 (Jour de l'indépendance de la Lettonie) pour avoir tenté, avec sept confrères de classe, de hisser un drapeau letton sur le Monument de la Liberté. Quatre d'entre eux ont été arrêtés; on ne sait pas ce qu'ils sont devenus.

Gunars Freimanis, né vers 1928, ingénieur en bâtiment et poète. Il a été condamné le 9 décembre 1983 à quatre années dans un camp de travail, en vertu de l'article 65 du Code pénal de la RSSL, qui porte sur "l'agitation et la propagande antisoviétiques". Il avait lu ses poèmes à des amis lors d'une réunion privée. Il avait déjà été condamné deux fois auparavant, la première fois pour dix ans et la deuxième fois pour cinq ans. Freimanis avait signé la Pétition des 45 citoyens des pays baltes aux Nations Unies (annexe III). Des ouvrages lettons publiés à l'étranger ont été découverts chez lui. Il a été adopté par Amnistie internationale en tant que prisonnier d'opinion.

Maris Lukjanovics a distribué des tracts demandant le boycott d'une élection, pour protester contre la négation des droits de la personne par les dirigeants soviétiques. Il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement en 1979 en vertu de l'article 65 du Code pénal de la RSSL.

Andrejs Puce, né en 1911, arrêté en 1973 et condamné à quinze ans en vertu de l'article 64 du Code pénal de l'URSS. Il aurait participé au mouvement de résistance après la Seconde Guerre mondiale. Il a cessé de se cacher et a été arrêté de nombreuses années plus tard. Il sera libéré (?) en 1988, à l'âge de 77 ans.

Il faut ajouter que la dilution de la population lettonne par l'arrivée de Russes et le départ de jeunes Lettons n'a pas cessé.

Le nombre d'habitants de la Lettonie s'est accru de 101 000 au cours des cinq dernières années[2] (passant de 2,5 millions à 2,6 millions). On ne sait pas cependant si cet accroissement est naturel ou artificiel. Mais compte tenu des données sur les taux de natalité et d'immigration au cours de la décennie précédente, on peut raisonnablement supposer que les deux tiers de cette hausse sont attribuables à l'immigration.

La migration des jeunes Lettons hors de Lettonie a été décrite par I. Ordzonikidze, du Comité central de l'Organisation des jeunes communistes[3]. Il fait état d'un plan appliqué au début de 1980 selon lequel des jeunes sont envoyés aux chantiers de construction de complexes industriels à Rostov et à Kanska-Acinska et des chemins de fer Abakan - Tachkent et Baïkal - Amour. Les membres du Komsomol, auquel la plupart des jeunes Lettons sont obligés d'appartenir, n'ont pas le choix d'accepter ou de refuser ce travail; ils sont tout simplement mobilisés. Une fois sur place, on s'attend à ce qu'ils s'y marient, qu'ils y élèvent leur famille et qu'ilss'établissent pour de bon dans ces régions éloignées, loin de leur terre d'origine.

2. "Cina", Journal du parti communiste letton, le 3 janvier 1985.
3. "Komsomolskaya Pravda", janvier 1984.

Section II

Négation de la liberté de communication

Il existe des dispositions précises sur les contacts humains et la liberté de communication dans la Corbeille Trois de l'Acte final d'Helsinki. Cependant, si la plupart des sociétés occidentales se conforment à ces dispositions, l'Union soviétique demeure une société fermée.

Les cas présentés dans cette section prouvent que l'Union soviétique non seulement n'a pas modifié son comportement passé, mais qu'elle a adopté de nouvelles lois et réglementations restreignant encore davantage l'échange d'idées et les libres contacts entre les peuples.

En vertu d'un nouveau décret émis le 1er juillet 1984 (annexe IV), il est interdit à un Letton d'héberger chez lui des parents qui viennent de l'étranger sans la permission du ministère des Affaires intérieures (KGB). La même règle s'applique aux citoyens lettons qui désirent faire visiter leur région à leurs parents. "D'autres services" non définis sont également assujettis à cette exigence. Cette réglementation restreint considérablement les contacts humains, parce que personne ne sait exactement ce que comprend l'expression "d'autres services". De surcroît, les citoyens ordinaires de la Lettonie sont couramment intimidés par la police secrète, et dans de telles circonstances, rares sont ceux qui se risquent à demander la permission nécessaire.

Le même décret stipule que tous les visiteurs étrangers doivent s'inscrire auprès de la police dans les ving-quatre heures de leur arrivée. Ils sont également tenus de voyager selon l'itinéraire le plus court possible et d'emprunter les routes officiellement désignées pour les voyages internationaux. Il est interdit à tous les visiteurs étrangers de se rendre dans les secteurs-frontières et dans certains districts désignés. Ils

peuvent demeurer chez leurs parents seulement dans des cas exceptionnels et à condition d'obtenir la permission du ministère des Affaires intérieures.

Le refus de se plier à ces règles est punissable d'une amende de 10 à 15 roubles (somme qui peut représenter jusqu'à la moitié d'un mois de salaire). Un récidiviste peut être accusé d'infraction criminelle. Des accusations criminelles peuvent également être portées lors de la première infraction si les autorités le jugent nécessaire.

Il y a également un autre fait inquiétant en ce qui concerne la liberté économique : l'adoption, le 1er février 1984, d'un nouvel amendement à l'article 65 du Code pénal de la RSSL, qui prévoit jusqu'à 10 ans d'emprisonnement plus 5 ans d'exil interne pour quiconque, dans ses activités courantes, utilise des biens matériels obtenus d'organisations à l'étranger ou de personnes ayant des contacts avec ces organisations. Il peut s'agir par exemple d'une organisation religieuse ou de la Croix-Rouge ou de toute personne appartenant à une organisation étrangère. Le nouvel amendement signifie en pratique que les personnes résidant à l'extérieur de la Lettonie occupée par les Soviétiques ne peuvent envoyer de colis à leurs parents, de peur que ceux-ci ne soient emprisonnés. Ainsi, l'échange de cadeaux est considéré comme un acte criminel en Union soviétique, en contravention directe du Principe VIII de la Corbeille Un de l'Acte final d'Helsinki.

Au cours des dernières années, de nombreuses personnes ont été persécutées parce qu'elles avaient en leur possession des livres ou du matériel imprimés à l'étranger. Ces ouvrages sont couramment confisqués s'ils sont trouvés sur des visiteurs qui entrent en Union soviétique. Il s'agit là d'une activité qui est considérée comme contraire aux intérêts de l'état en vertu de l'article 65 du Code pénal de la RSSL. Des ouvrages comme Recent Latvian History, des exemplaires de journaux d'émigrés lettons, un roman de l'auteur letton-américain Anslavs Eglitis intitulé The Lucky Ones et un enregistrement d'une chorale lettonne amateur du Canada ont été confisqués[4].

4. "Padomju Jaunatne" (Jeunesse soviétique), le 14 novembre 1980.

En dépit de l'une des dispositions de l'Acte final d'Helsinki selon laquelle les pays signataires s'engagent à faciliter les déplacements des visiteurs, trois Lettons en visite ont été harcelés et même emprisonnés au cours des dernières années lorsqu'ils ont tenté de communiquer librement avec la population locale. Ainsi, Martins Zandbergs, un Letton-Américain (voir ci-dessous) et deux femmes lettonnes de Suède, Baiba Vitolins et sa fille Ilga, âgée de 17 ans, ont été arrêtés, détenus pendant plusieurs jours, interrogés, intimidés et finalement expulsés. Les personnes avec qui Zandbergs et Vitolins avaient eu des contacts pendant leur séjour ont été emprisonnées par la suite (voir Juris Bumeisters et Lidija Lasmane-Doronina dans la Section III).

Une femme lettonne, Ilga Sietinsone, membre de l'équipage d'un navire soviétique, après avoir fait défection en janvier 1981, a déclaré dans son témoignage que les membres de l'équipage se voyaient rappeler de ne pas parler à des étrangers pendant leurs séjours dans d'autres pays.

Voici une liste des personnes qui ont été emprisonnées ou qui sont mortes pour avoir essayé de maintenir des contacts avec le monde extérieur :

Gederts Melngailis, né en 1951, ouvrier, a été arrêté le 6 janvier 1983 et accusé d'avoir eu des contacts avec l'Ouest. Il a été condamné à trois ans dans un camp de travail. Cette sentence ne commencera qu'à la fin de son internement dans un hôpital psychiatrique. Il avait assisté à un séminaire de théologie de l'Église luthérienne en 1974-1975. Il avait demandé la permission de renoncer à sa citoyenneté soviétique. Avant son arrestation, il a été battu à plusieurs reprises dans la rue par "des inconnus". Il est possible qu'il ait eu des contacts avec certaines organisations religieuses en Allemagne de l'Ouest. À l'heure actuelle, il se retrouve à des milliers de kilomètres de chez lui, dans un hôpital psychiatrique de la région de l'Amour, près de la frontière chinoise.

Juris Vinkelis, né en 1952, médecin, a été arrêté le 12 mai 1981 pour avoir lu des livres imprimés à l'étranger et les avoir donnés à d'autres pour qu'ils les lisent. Il a été condamné à deux ans de prison.

Valis Vinkelis, oncle du précédent, a été arrêté relativement aux prétendus crimes de son neveu. Il est mort en prison trois mois plus tard. Son décès peut être attribuable à deux causes, soit une pneumonie, soit une grève de la faim.

Janis Vitolins a été arrêté à l'été de 1981. Il avait tenté d'entrer en communication avec l'Ambassade des États-Unis à Moscou; il a été tué en prison par la suite.

Alfreds Zarins, né en 1923, enseignant et poète, a été condamné à trois ans de prison pour avoir fait paraître ses poèmes dans des publications lettonnes à l'étranger. Il a été arrêté le 10 avril 1981. Sa sentence a été portée à 10 ans pendant qu'il était au camp de travail. Il a subi deux crises cardiaques pendant son emprisonnement et il a été libéré.

Gunars Astra, né vers 1933, ingénieur radio. Il a été accusé "d'agitation antisoviétique" et condamné, le 14 décembre 1983, à sept ans d'internement dans un camp de régime strict et à cinq ans d'exil interne (à l'extérieur de la Lettonie). Des ouvrages lettons publiés à l'étranger avaient été trouvés chez lui. Il a également tenté de traduire l'ouvrage "1984" de George Orwell. Il avait déjà purgé une sentence de quinze ans pour avoir communiqué avec des journalistes occidentaux et pour avoir tenté d'améliorer sa réception radio d'émissions étrangères. Sa femme, Livija, avait également purgé une peine de six mois à la même époque.

Astra a été arrêté immédiatement après avoir témoigné en faveur d'un autre accusé, Ints Calitis.

Ints Calitis, né en 1931, électricien, a été arrêté le 10 avril 1983 et condamné à six ans de prison pour "avoir tenté de renverser le gouvernement soviétique". Il avait signé plusieurs pétitions expédiées à l'étranger : Pétition de 45 citoyens des pays baltes aux Nations Unies; une lettre demandant une zone dénucléarisée dans les états baltes; il avait exprimé ses vues sur l'Afghanistan et s'était joint au Mouvement pour l'indépendance balte. Il avait été arrêté deux fois auparavant : la première fois, lorsqu'il était étudiant au secondaire, il a été condamné à vingt-cinq ans d'emprisonnement; il a été relâché huit ans plus tard, au moment du décès de Staline. Il a été arrêté à nouveau en 1958 et condamné à une autre peine de huit ans. Calitis a été adopté par Amnistie internationale en tant que prisonnier d'opinion.

Roberts Porietis désirait émigrer; il a été arrêté et condamné à deux ans d'emprisonnement. Il est détenu dans un établissement psychiatrique.

Andris Adviljons a été arrêté le 19 novembre 1981, après avoir demandé l'autorisation d'émigrer. Il a été condamné à un an et demi dans un camp de travail. Son frère Vilnis Adviljons avait émigré plus tôt et vit maintenant à Hamilton, en Ontario.

Janis Barkans, né en 1959, a été condamné en 1983 à quatre ans d'emprisonnement dans un camp de régime strict pour "agitation antisoviétique". Il avait écrit plusieurs fois aux autorités pour exprimer son mécontentement face à la restriction des voyages d'un pays à un autre. Barkans avait été arrêté plus tôt, à l'âge de 14 ans, au moment où il avait tenté de franchir la frontière turque. Il a renoncé à sa citoyenneté soviétique. L'an dernier, en prison, il a été sauvagement battu et torturé, au point d'être à l'article de la mort. Autrefois un athlète, il pèse maintenant 85 livres et souffre de tuberculose. Il a besoin d'aide.

Alfreds Levalds avait 69 ans au moment de son décès. Il est mort d'une crise cardiaque pendant une fouille de la milice soviétique le 6 janvier 1983. À l'encontre de tout principe humanitaire, la fouille s'est poursuivie et sa femme a été interrogée tard dans la nuit. Levalds avait été arrêté par les Allemands en 1942 pour avoir écouté des émissions de radio étrangères. Il a été relâché pendant l'occupation russe qui a suivi, mais accusé d'avoir collaboré avec les Allemands parce qu'il avait survécu au camp de concentration. Dans les années 60, il a été accusé de répandre de la propagande capitaliste lorsqu'il a montré à ses confrères de travail des outils qu'il avait reçus de l'Ouest.

Martins Zandbergs, citoyen américain d'origine lettonne, a été arrêté par les services de sécurité soviétiques au moment où il visitait son père en Lettonie le 15 avril 1981. Il est membre du parti social-démocrate letton à l'étranger. Pendant sa visite, il avait rencontré un autre social-démocrate, Juris Bumeisters, qui vit en Lettonie. Zandbergs a été mis en état d'arrestation et a subi un interrogatoire prolongé; on l'a menacé de le faire disparaître et on l'a finalement expulsé. On l'a averti de ne pas parler de son expérience. Plus tard, des témoignages qui lui avaient été arrachés de force ont été utilisés pour incriminer Juris Bumeisters et Dainis Lismanis (voir plus loin).

Ces exemples montrent de quelle façon l'Union soviétique entrave les contacts individuels entre les pays et le libre échange des idées. Il serait hypocrite pour le Canada d'appuyer les principes de l'Acte final d'Helsinki à l'avenir sans protester lorsque ces mêmes principes sont violés.

Section III

NÉGATION DE LA LIBERTÉ DE PENSÉE ET D'EXPRESSION

La liberté de pensée, la liberté d'expression et la liberté d'association avec d'autres personnes sont enchâssées dans la Constitution soviétique, à l'article 125 :

...la loi garantit aux citoyens de l'URSS :

a. la liberté de parole;

b. la liberté de presse;

c. la liberté d'assemblée, y compris aux fins d'assister à la messe;

d. la liberté de participer à des processions et à des manifestations dans la rue;

avec une réserve cependant : toutes ces formes de liberté doivent s'exercer "en conformité des principes du régime socialiste...et afin de le renforcer."

Cette condition plutôt discrète a pour effet de supprimer toutes les libertés garanties par l'article 125. En d'autres mots, ces libertés sont garanties dans la seule mesure où elles ont pour objet de profiter au régime communiste et à ses organisations ou de les favoriser. En contraste, d'autres activités qui n'ont pas pour objet de promouvoir la cause communiste mais qui seraient jugées normales dans une société démocratique sont considérées comme subversives en URSS. En voici des exemples :

a. discuter de la possibilité d'établir une autre organisation politique,

b. essayer d'organiser un syndicat indépendant,

c. soutenir les groupes de surveillance de l'Acte d'Helsinki ou des groupes non officiels militant pour la paix,

d. publier un périodique indépendant,

e. ou même aider des prisonniers, considérés comme ennemis de l'état.

Toutes ces activités seraient considérées comme de l'agitation antisoviétique et pourraient amener une sentence maximale de quinze ans d'emprisonnement suivie de cinq ans d'exil prétendument "interne". Pour les Lettons, cela signifie tout simplement l'exil à des milliers de kilomètres de leur patrie. Voici quelques cas concrets :

Juris Bumeisters, né en 1918, ingénieur en électricité, employé à titre de biologiste du milieu marin et auteur d'un livre sur la pêche à l'électricité. Comme il était le leader d'un groupe social-démocrate letton clandestin, il a été accusé d'infraction à l'article 59 du Code pénal de l'URSS, qui porte sur la trahison, et condamné, le 6 juin 1981, à quinze ans de camp de régime strict. Ses biens personnels (et ceux de sa femme) ont été confisqués. Bumeisters a été adopté par Amnistie internationale en tant que prisonnier d'opinion.

Dainis Lismanis a été condamné en même temps que Bumeisters, en juin 1981, à dix ans de camp de régime strict pour trahison. Lismanis appartenait également au parti social-démocrate clandestin. Ses biens personnels ont aussi été confisqués.

Juris Pintans, né en 1918 (?), est revenu en Lettonie en 1964 après avoir vécu en Australie. Il a tenté d'organiser un syndicat ouvrier indépendant (semblable à celui de la Pologne); il a été d'abord condamné à quatre années d'emprisonnement, puis enfermé dans un hôpital psychiatrique à Leningrad. On ne sait pas ce qu'il est advenu de lui par la suite.

Maigonis Ravins, né en 1955, a été condamné à sept ans d'emprisonnement pour trahison en vertu de l'article 64 du Code pénal de l'URSS. Il avait protesté contre l'invasion de la Lettonie et de la Tchécoslovaquie et s'était opposé au harcèlement des groupes de surveillance de l'Acte d'Helsinki. Il a été placé en isolement cellulaire pendant un certain temps pour avoir demandé des améliorations aux conditions de détention. Il souffre maintenant d'une surdité partielle attribuable à une infection de l'oreille

moyenne qui n'a pas été traitée pendant son séjour en prison. Après sa libération en 1981, il a été victime d'un attentat par "des inconnus" (l'une des méthodes utilisées par le KGB pour éviter des procès devant les tribunaux). L'attentat ayant échoué, il a été arrêté à nouveau en septembre 1981. On ne sait pas ce qu'il est advenu de lui par la suite.

Ivars Zukovskis, né en 1936 (?), journaliste, a été arrêté en juin 1980 et accusé de publier un périodique intitulé Rits (Le Matin). Il a été relâché après trois semaines d'interrogatoire. Officiellement, il a été accusé de "vol à l'étalage" (voir les Conclusions). Il avait été arrêté deux fois auparavant, la première fois en 1963 (condamné à cinq ans d'emprisonnement) et la deuxième fois en 1975 (condamné à deux ans d'emprisonnement). Il a signé la Pétition des 45 citoyens des pays baltes aux Nations Unies et a critiqué l'invasion de la Tchécoslovaquie.

Lidija Lasmane-Doronina, née en 1925, infirmière, a été arrêtée le 6 janvier 1983 et condamnée à cinq ans d'emprisonnement et à trois ans d'exil interne (à des milliers de kilomètres de chez elle). Elle avait eu des contacts avec des groupes non officiels militant pour la paix à Moscou et avait aidé d'anciens prisonniers politiques à qui les autorités refusaient du travail ou un logement. L'un de ces prisonniers était Maigonis Ravins (voir ci-dessus). Lasmane-Doronina avait été arrêtée précédemment en 1948 pour avoir caché des nationalistes lettons (ses frères) et avait été exilée dans la République socialiste soviétique autonome des Komis pendant onze ans; elle a été arrêtée à nouveau en 1970 pour avoir traduit en letton les ouvrages d'Alexandre Soljenitsyne.

Viesturs Polis-Aboltins, condamné en 1981 pour avoir distribué des tracts. L'accusation était basée sur l'article 65 du Code pénal de la RSSL qui concerne l'agitation antisoviétique. À l'heure actuelle, il purge une peine de sept ans au camp n° 37 de la région de Perm.

En refusant d'autoriser ses citoyens à exprimer librement leurs opinions, verbalement ou par écrit, ou appartenir à des organisations autres que celles qui ont pour objet de promouvoir le communisme, l'Union soviétique viole non seulement l'Acte final d'Helsinki, mais également la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies et sa propre constitution.

Section IV

Le décret sur la séparation de l'église et de l'état et la séparation de l'école et de l'église, promulgué en janvier 1918 et amendé le 25 juin 1975 (voir l'annexe VI), officialisait la rupture entre l'église et l'état en URSS. C'est sur ce point que les porte-parole soviétiques mettent l'accent lorsque la situation de la religion en Union soviétique est remise en question.

Cependant, on peut se demander, devant la loi actuelle, si cette séparation existe bien dans la réalité. Comme on peut le constater à partir des faits énumérés ci-dessous, l'état n'hésite certainement pas à s'ingérer dans les affaires de l'église.

a. Toutes les associations religieuses doivent être inscrites auprès des autorités de l'état.

b. Il faut obtenir une permission spéciale pour organiser une réunion générale ou un congrès religieux, et chaque cas est étudié inviduellement. La même règle s'applique à toute réunion informelle à l'extérieur des édifices destinés au culte.

c. Les activités des ministres du culte sont restreintes à leur secteur immédiat de résidence ou au lieu du culte.

d. Les autorités ont le droit de démettre de leurs fonctions les membres des conseils d'administration des églises.

e. Les édifices du culte appartiennent à l'état; cependant, leur entretien est la responsabilité de la communauté religieuse. Les primes d'assurance doivent être payées par la communauté, mais en cas d'incendie, l'indemnisation revient à l'état, qui l'utilise comme bon lui semble.

f. À la fermeture d'une église, tous ses biens de valeur, par exemple, les objets en or ou en argent ou les pierres précieuses, doivent être remis à l'état; les articles de moindre valeur, par exemple les vêtements, peuvent être conservés par la communauté.

g. Il est expressément défendu d'apporter une aide matérielle ou médicale aux membres d'une communauté dans le besoin.

h. Les enfants ne sont pas autorisés à être membres de la communauté.

i. Les citoyens sont autorisés à professer leur religion, mais également à répandre de la propagande athée[5].

Il s'ensuit que les fidèles qui pratiquent leur religion peuvent être emprisonnés s'ils organisent des séances de lecture de la bible dans leur maison. Ils peuvent être persécutés pour enseigner la religion à leurs enfants. Les ministres du culte peuvent être démis de leurs fonctions par les autorités. Il est interdit de distribuer de la documentation religieuse. En outre, à cause de pressions économiques délibérées, de nombreuses églises n'ont pas d'autres choix que de fermer leur porte. Voici des cas qui illustrent les persécutions dont les fidèles font l'objet :

Vitija Draguziene : sa maison a été fouillée le 7 juin 1980 par la milice soviétique lorsqu'il a été découvert qu'une assemblée religieuse non autorisée y avait été tenue. Pendant les fouilles, ses biens ont subi des dommages nombreux et plusieurs personnes ont été blessées. Neuf personnes ont été arrêtées. On ne sait pas si elles ont été relâchées.

Mara Rudzite, une adolescente encore aux études, a été enlevé à sa mère et mise en pension dans une école d'une autre ville (Rezekne), pour l'empêcher de se rendre à l'église avec sa mère.

Le Père Kazimirs Dulbinskis, évêque catholique, a qui on a interdit de remplir ses fonctions d'évêque. Il n'était même pas autorisé à prêcher. Une lettre de protestation a été envoyée aux Nations Unies à son sujet.

Le Père Vladislavs Zavalnjuks, prêtre catholique, a été interné dans un hôpital psychiatrique le 11 novembre 1980 pour avoir refusé de quitter sa paroisse. Le Comité catholique de défense des droits des croyants signale qu'il a été battu.

5. Article 52 de la Constitution de 1977.

Le Père Andrejs Turlajs, prêtre catholique, a été assassiné et son corps a été découvert dans un lac le 19 août 1980. On suppose que c'est l'oeuvre du KGB, après des menaces semblables qui avaient été faites au Père Zavalnjuks (voir ci-dessus).

Le Père Augusts Zilvinskis, prêtre catholique, disparu en décembre 1981, dont le cadavre a été découvert le 7 mai 1982. Selon des sources catholiques clandestines, il aurait été assassiné par le KGB.

Ieva Bisevaja a été condamnée à trois ans d'internement dans un camp de travail en décembre 1980 pour avoir distribué des brochures religieuses.

Leta Nagveckaite a été arrêtée et condamnée en décembre 1980 à un an et demi d'internement dans un camp de travail pour avoir distribué une lettre ouverte aux membres de son église. Elle appartenait à l'Église adventiste du septième jour.

Teovils Kuma, né en 1939, a été condamné en 1980 à trois années d'emprisonnement pour avoir "répandu des mensonges systématiquement et délibérément". Par la suite, il a été interné dans un hôpital psychiatrique de Leningrad. Kuma avait distribué des brochures religieuses à caractère nationaliste en octobre 1980. Il avait également critiqué l'escalade d'installations militaires en sol letton. Aux dernières nouvelles, il n'avait pas encore été relâché.

Arnolds Spalins, né en 1935, a été condamné le 23 mars 1979 à cinq années d'emprisonnement pour "avoir délibérément diffusé de l'information et de la propagande antisoviétiques qui discréditaient l'état soviétique et le régime socialiste". Il appartient à l'Église adventiste du septième jour. Il avait imprimé et distribué des brochures portant sur des questions religieuses et sur les droits de la personne. Ses biens personnels ont été confisqués, et sa famille s'est retrouvée dans le besoin.

Richards Spalins, né en 1937, frère du précédent, a été condamné le 21 juin 1979 à sept ans d'emprisonnement dans un camp de régime général. Il avait été accusé de la même infraction que son frère. Tous ses biens personnels ont été confisqués.

Richards Usans, né en 1965, étudiant du secondaire, accusé d'avoir enfreint l'article 65 du Code pénal de la RSSL. Il a été arrêté le 15 novembre 1982 pour avoir lu la bible dans un lieu public (au Monument de la Liberté). Il a été placé dans un établissement psychiatrique de Riga.

Janis Rozkalns, né en 1949, de religion baptiste, a été condamné le 7 décembre 1983 à cinq ans d'exil. Il a été accusé "d'agitation et de propagande antisoviétiques", en vertu de l'article 65 du Code pénal de la RSSL. Quarante bibles et divers ouvrages religieux de même que la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies ont été découverts dans son appartement. Avant son arrestation, Rozkalns avait demandé l'autorisation d'émigrer avec sa famille, autorisation qui lui a été refusée. Il est tombé gravement malade pendant son transport à la prison soviétique.

Zanis Skudra, né en 1920, a été arrêté le 7 juin 1978 et accusé d'espionnage et de trahison. Photographe amateur, il avait pris des photos d'églises en ruines en Lettonie et avait réussi à les faire sortir clandestinement de l'URSS. Elles ont été publiées dans un livre intitulé "Ces ruines accusent". Pour ces activités, il a été condamné à douze ans d'emprisonnement. Il a été adopté par Amnistie internationale en tant que prisonnier d'opinion.

Maris Ludviks, né vers 1954, ministre luthérien, a été arrêté avant le dernier dimanche du mois de mai 1984, date à laquelle il devait faire son premier sermon. On ne sait pas de quoi il est accusé, mais il est vraisemblable qu'un dossier fabriqué de toutes pièces sera monté contre lui. Il avait déjà été accusé "d'avoir pris des photos illégalement et d'avoir été en possession de devises étrangères". Les vraies raisons étaient cependant reliées à ses activités religieuses.

Il a été interné dans un établissement psychiatrique pendant un certain temps en 1980[6].

Les cas qui précèdent constituent des exemples frappants de la duplicité des autorités soviétiques lorsqu'elles affirment que personne n'est jamais persécuté pour ses croyances religieuses en URSS.

Les aspects économiques de l'ingérence de l'état dans les activités religieuses ont à peine été abordés dans cette section. Cependant, il convient de noter que des 300 églises luthériennes évangéliques qui existaient en Lettonie en 1944, à peine 138 étaient encore ouvertes en 1980 (les données sont similaires pour les églises catholiques et les églises orthodoxes). Ce déclin est principalement attribuable aux difficultés économiques que leur impose le gouvernement. En conséquence, les églises qui ont été détruites au cours de la dernière guerre n'ont pas été reconstruite; un certain nombre d'églises incendiées ou saccagées par des fanatiques athées ont été désertées; ou tout simplement, les impôts exorbitants que doivent payer les communautés religieuses sur leurs églises en rendent l'entretien impossible.

En conclusion, on peut affirmer que l'athéisme militant reçoit l'appui total du gouvernement, tandis que les organisations religieuses et leurs membres sont harcelés de diverses façons.

6. "Voice of Martyrs"; M. Klaas Brobbel, C.P. 117, Port Credit, Mississauga (Ontario) L5G 4L5.

CONCLUSIONS

L'extension de la sphère d'influence soviétique depuis la Seconde Guerre mondiale a soumis des centaines de millions de personnes à un régime politique dont l'objectif avoué est de dominer le monde. Des articles sur la situation économique de ces peuples ou sur leurs droits fondamentaux paraissent de temps à autre dans la presse libre.

Cependant, une région de la dimension de l'Allemagne de l'Est (ou de la Pologne ou, quant à cela, plus grande que dix autres pays européens bien connus) est disparue comme par magie de la carte de l'Europe et, par conséquent, de la mémoire du monde occidental. Elle se retrouve au coeur géographique de l'Europe; il s'agit des états baltes de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Estonie. Avant la Seconde Guerre mondiale, c'étaient des pays indépendants bien établis qui comptaient 6,5 millions d'habitants. Malgré cela, ces trois états baltes et leurs habitants semblent, sans raison valable, avoir été exclus de toutes considérations internationales.

Serait-ce pour cette raison que les Soviétiques se sont sentis libres d'appliquer leurs politiques génocides dans les états baltes jusqu'à des extrêmes jamais rencontrés ailleurs dans leur sphère d'influence?

C'est avec un immense soulagement que les Baltes des deux côtés du rideau de fer ont appris que récemment, la question des états baltes avait été portée à l'attention du Parlement européen. L'adoption d'une Résolution sur la situation en Estonie, en Lettonie et en Lituanie (Doc. 1-656/82, annexe II) le 13 janvier 1983 a été grandement appréciée.

Une autre motion portant sur le colonialisme soviétique dans les états baltes (annexe VII), qui présente de l'intérêt pour les experts de la CSCE réunis à Ottawa depuis le 7 mai 1985, a été signée par de nombreux parlementaires des pays d'Europe occidentale.

En ce qui concerne cette motion, nous, membres du Comité canadien des droits de la personne en Lettonie, estimons qu'il est tout à fait approprié d'en appeler aux experts de la réunion de la CSCE pour qu'ils demandent réparation des violations des droits de la personne exposées dans le présent rapport et qu'ils cherchent des moyens grâce auxquels l'Union soviétique se conformerait aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki, dont elle est signataire. La réunion des experts de la CSCE constitue le forum mondial le plus qualifié à cette fin.

Si les violations des droits de la personne des Lettons et des autres peuples baltes faisaient l'objet de débats, si la négation des droits nationaux et religieux était condamnée, si les politiques de génocide étaient exposées, l'opinion mondiale exercerait alors des pressions pour que l'Union soviétique cesse ces pratiques. L'opinion mondiale pourrait également représenter un appui moral pour les peuples baltes, appui dont ils ont un besoin urgent pour conserver l'espoir et pour continuer de faire face à l'oppression soviétique.

Les principes fondamentaux de l'inviolabilité des droits des nations et des personnes ne devraient pas être appliqués de façon sélective. Autrement, on pourrait remettre en question les motifs de ceux qui appuient les libertés fondamentales dans certains pays, mais qui, par leur silence, sanctionnent leur violation dans d'autres pays. De surcroît, nous estimons que l'Acte final d'Helsinki devrait être considéré comme invalidé tout autant par le compromis que par l'acceptation du compromis.

DONNÉES HISTORIQUES

Le peuple letton habite les rives de la mer Baltique depuis 2000 ans A.D. Au cours des siècles, il a développé un langage, une culture et un mode de vie qui lui sont propres. Toutefois, avec les Estoniens et les Lituaniens (les deux autres peuples baltes), il a sans cesse été envahi par les factions guerrières de l'Est et de l'Ouest, les Russes et les Allemands. Au cours de ces soulèvements, le peuple balte a été décimé plusieurs fois.

À la suite de la Première Guerre mondiale, plusieurs nations européennes, dont la Lettonie, ont regagné leur indépendance. Peu après avoir proclamé sa souveraineté le 18 novembre 1918, la Lettonie est devenue membre de la Ligue des Nations. Au cours de ses années de gouvernement autonome, elle a connu une économie prospère et une vie culturelle florissante.

Cette prospérité a pris fin lorsque Staline et Hitler ont décidé de morceler l'Europe en concluant le Pacte Molotov-Ribbentrop en 1939. En conséquence de ce Pacte, les trois états baltes - la Lettonie, l'Estonie et la Lituanie - ont été occupés par l'Armée soviétique en 1940. L'année qui a suivi l'invasion reste dans le souvenir du peuple balte l'année de la terreur. Les gouvernements ont été renversés et des simulacres d'élections ont eu lieu sous la supervision du NKVD (KGB). L'opposion aux nouveaux dirigeantsentraînait l'emprisonnement et la mort. La population a commencé à disparaître, une personne à la fois au début, puis par dizaines et par centaines. La première déportation d'envergure de familles entières en Sibérie a eu lieu le 14 juin 1941. La plupart des personnes déportées sont mortes de froid et de faim au cours des premières années de leur exil. Fait ironique, l'occupation allemande qui a suivi a épargné au peuple letton, pendant un certain, les autres déportations qui avaient été prévues.

En tout, au cours de la Seconde Guerre mondiale, le peuple balte a connu trois occupations, la première par les Russes, la deuxième par les

Allemands puis, encore une fois, par les Russes. La dernière occupation persiste encore aujourd'hui.

La résistance à ces forces d'occupation avait déjà commencé en 1940. La lutte armée active a continué sans aide de l'extérieur bien au-delà de la fin officielle de la guerre, jusqu'en 1954. En effet, la résistance avait connu une recrudescence lorsque les Soviétiques ont continué à effectuer d'autres déportations massives de centaines de milliers de Baltes jusqu'en 1954. La décroissance démographique au cours de la période allant de 1940 à 1954 s'est établie à 1,5 million d'habitants. La population combinée des trois États baltes, avant ces bouleversements, s'établissait à 6,5 millions.

La meilleure façon de décrire la situation actuelle en Lettonie est de parler de nouveau colonialisme du 20e siècle, tel que pratiqué par l'Union soviétique, un colonialisme qui est caractérisé non seulement par l'exploitation économique, mais également par la destruction culturelle et physique néfaste d'une nation.

Un programme d'industrialisation mis en place artificiellement, sans justification économique, a servi de prétexte pour l'afflux massif d'immigrants de langue russe sur le territoire letton. Ces immigrants ont le premier choix des logements et des achats et la préférence sur le marché du travail, en matière d'hospitalisation, etc. Dans un même temps, on arrache les jeunes Lettons à leur patrie pour les affecter à des projets de travail censément volontaires. D'après les annonces parues dans la presse locale, on a pu apprendre qu'au moins 100 000 jeunes ont été pressés de quitter le pays au cours des ans. On les encourage peu à revenir. Le nombre total de ces "travailleurs volontaires" n'est pas connu parce que ce ne sont pas toutes les affectations de travail qui sont annoncées. Cependant, le recensement de 1979 indique que les Lettons en Lettonie constituent seulement 53,7 % de la population comparativement à 77 % en 1939, triste bilan de ces pratiques coercitives. Les colonisateurs de langue russe comptent pour 43 % de la population.

Outre cette domination administrative, on impose à un rythme accéléré des règlements sur les droits culturels des Lettons dans leur propre pays.

Les monuments historiques sont détruits. L'histoire lettonne est récrite pour convenir aux occupants. La littérature et les arts lettons sont censurés. La littérature d'avant-guerre et les traditions culturelles sont mises à sac. Les affaires de l'État doivent se dérouler en russe. Le russe est la langue dominante à la radio et à la télévision. Les parents lettons sont contraints de soumettre leurs enfants à des programmes de russification dès le bas âge. L'oppression, le manque d'espace vital (souvent une famille par chambre), les femmes au travail (un salaire ne peut faire vivre une famille de quatre personnes) et le découragement général attribuable à une discipline excessive, ont déjà entraîné une baisse importante de la natalité. Le peuple indigène est ainsi forcé d'abdiquer ses droits pour accommoder ses colonisateurs.

Les restrictions précitées et les déportations déjà mentionnées de Lettons hors de leur propre patrie sont suffisamment graves pour être qualifiées de génocide selon la définition que donne à ce terme la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide :

Meurtre de membres du groupe.

Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe.

Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle.

Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe.

Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Les Baltes ont jusqu'à présent refusé d'accepter la destruction de leurs nations. Ils sont toujours la bête noire des autorités soviétiques. Leur esprit de résistance se manifeste de diverses façons. Un grand nombre de protocoles, d'appels et de pétitions ont été envoyés aux Nations Unies, aux gouvernements des pays occidentaux et aux conférences d'examen de l'Acte final d'Helsinki tenues à Belgrade et à Madrid. (Voir l'annexe I.) Des démonstrations spontanées qui frôlaient l'insurrection ont eu lieu pendant

la révolution hongroise, l'invasion de la Tchécoslovaquie et les troubles en Pologne. Le dernier soulèvement spontané a eu lieu en Estonie en septembre et octobre 1980. Comme si elle se livrait à la conspiration du silence, la presse des pays occidentaux n'a pas rapporté les événements lorsque des milliers et des milliers de jeunes Estoniens, étudiants et travailleurs, sont descendus dans la rue à Tallin, Tartu et Parnu pour revendiquer leurs droits en tant qu'Estoniens. Ces événements sont d'importantes manifestations de l'état d'esprit collectif d'un peuple subjugué. Les gouvernements des pays occidentaux feraient bien d'en prendre note.

Pour terminer, mentionnons qu'en continuant son occupation de la Lettonie, l'URSS continue de violer :

Le Traité de paix de 1920, signé par la Lettonie et l'URSS

La Charte de l'Atlantique, 14 août 1941

La Déclaration des Nations Unies, 1er janvier 1942

La Déclaration de Yalta, février 1945

La Charte des Nations Unies

La Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1946

L'Acte final d'Helsinki de la CSCE, 1975.

Annexe I

Résumé des protocoles, des appels et des lettres

Documents envoyés au gouvernement canadien et aux Nations Unies dont le Canada est pays membre, concernant la destruction des nations baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie :

1. Une lettre écrite par dix-sept communistes lettons a été envoyée en 1972 à divers partis communistes de l'Europe occidental et à l'ONU, en protestation contre les mesures de russification prises en Lettonie. Les mesures énumérées étaient :

   a. l'afflux massif de colonisateurs de langue russe en Lettonie,
   b. les déformations des faits sur les plans de l'éducation, de la vie culturelle et des médias,
   c. le placement de Russes dans tous les postes-clés.

   La lettre mentionnait également la présence accablante de l'Armée soviétique sur le sol letton. Une copie de la lettre annexée décrit la situation dans les États baltes de même que celle du parti communiste lui-même en Lettonie occupée par les Soviétiques.

2. Un protocole, préparé par la Fédération mondiale des Lettons libres, et devant servir d'instrument d'intervention pendant la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe tenue à Helsinki, soulignait les aspects juridiques et politiques des violations commises par l'Union soviétique contre l'intégrité nationale de la Lettonie.

3. a. Le 17 juin 1975, les Démocrates estoniens et lettons ont adressé à tous les gouvernements (y compris celui du Canada) qui prenaient part à la CSCE un protocole qui demandait l'imposition du respect des droits de la personne dans les États baltes.

b. En septembre 1975, six autres organisations de résistance d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie faisaient parvenir une lettre à la Conférence mondiale des États baltes, exprimant leur désappointement concernant le fait que les nations parties à la Conférence d'Helsinki n'avaient pas affirmé leur opposition à l'occupation illégale des trois nations baltes.

c. En février 1976, dix-neuf prisonniers politiques ont signé un document demandant à ceux qui le liraient de les aider en exigeant que l'Union soviétique se conforme à l'Acte final d'Helsinki.

4. Dix-sept mille Lituaniens ont signé une lettre adressée à l'ONU protestant contre l'emprisonnement des prêtres, l'enseignement obligatoire de doctrines athées aux enfants et le congédiement pour des motifs religieux. Le traitement des enfants qui fréquentent l'église est décrit dans les pages qui accompagnaient la lettre.

5. Une annonce de la formation du Comité du Mouvement national dans les trois États baltes a paru dans une publication de la résistance le 20 août 1977. Au nombre des membres honoraires du Comité il y avait l'Archevêque de l'Église luthérienne lettonne en exil, Arnorlds Lusis, le Soviétique dissident, Andrei Sakharov et le Premier ministre de la Suède, Olaf Palme.

6. Trois lettres écrites par le Premier ministre estonien déporté, Konstantin Pats, sont parvenues en Occident en 1977. L'une d'elles s'adressait au Secrétaire général des Nations Unies. Elle suppliait le monde libre de sauver les trois nations baltes de l'annihilation.

7. Quatre Baltes étaient en contact avec les délégations de divers gouvernements des pays occidentaux, dont le Canada, et leur communiquaient des documents faisant état de l'occupation illégale par l'Union soviétique de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lituanie.

8. Le 16 août 1977, la Fédération nationale lettonne au Canada a préparé un protocole qu'elle a remis à la Conférence d'examen de l'Acte final d'Helsinki tenue à Belgrade. Ce document contient des exemples de cas individuels de violations des droits de la personne infligées par l'Union soviétique aux Lettons vivant tant au Canada qu'en Lettonie.

9. Vingt Estoniens ont signé un protocole pour protester contre la nouvelle loi sur les douanes qui qualifie d'acte criminel le fait d'emporter des bibles en Estonie occupée.

10. a. Une pétition, signée par quarante-cinq Baltes, a été envoyée aux Nations Unies, aux gouvernements des deux États allemands et aux gouvernements des pays occidentaux, exigeant l'annulation du Pacte Molotov-Ribbentrop. Le Pacte, conclu entre Staline et Hitler le 23 août 1939 concernant la division de l'Europe, a donné le coup d'envoi à la Seconde Guerre mondiale. La pétition a été envoyée au gouvernement canadien par le Comité canadien des droits de la personne en Lettonie.

b. En 1983, la question de l'indépendance des États baltes, fondée sur la pétition précitée, a été soulevée devant le Parlement européen. Une Résolution (doc. 1-656/82), voulant que la question de l'occupation illégale des pays baltes par l'Union soviétique soit renvoyée devant les Nations Unies, a été adoptée par un vote de 98 à 6.

Cette mesure donnait au gouvernement canadien l'occasion d'insister pour que les transgresseurs des ententes internationales soient tenus responsables de leurs actes.

c. Le Consul général de l'Estonie, Ernst Jaakson, chef de la délégation estonienne aux États-Unis, a publié une lettre dans la presse signalant que l'occupation de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie est une grossière violation du droit international et des obligations établies par traités.

d. Le Comité canadien des droits de la personne en Lettonie a envoyé une lettre aux députés canadiens leur demandant d'aider à faire annuler l'infâme Pacte Molotov-Ribbentrop de 1939.

e. Treize signataires de la Pétition des quarante-cinq Baltes ont depuis été arrêtés. L'un d'eux, Vladas Sakalys, s'est enfui en Occident. Une lettre envoyée au Secrétaire général des Nations Unies et à Amnistie internationale demande qu'on intercède en faveur d'Antanas Terleckas, l'un des signataires arrêtés. Cette lettre a été signée par vingt-deux personnes, dont cinq ont été arrêtées par la suite. L'une d'elles était Julius Sasnauskas. Un autre plaidoyer en sa faveur a été signé par 151 personnes.

f. Le Dr Algirdas Statkevicus, médecin et cosignataire de la Pétition des quarante-cinq Baltes, a été confiné dans un hôpital psychiatrique six mois après avoir signé le document. Il avait été arrêté deux fois auparavant et passé neuf mois en prison et deux ans et demi dans un hôpital psychiatrique. Après sa dernière arrestation, il a rédigé la lettre ci-annexée.

11. Le dissident letton, Gunars Rode, qui a passé quinze ans dans divers pénitenciers soviétiques, a témoigné devant les députés au Parlement canadien de la suppression de la liberté d'expression en Lettonie occupée.

12. La Fédération nationale lettonne au Canada a publié un protocole condamnant les violations par les Soviétiques en Lettonie occupée de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide :

a. déportations massives,
b. les vides laissés en Lettonie comblés par des non-Lettons,
c. russification de l'éducation et des médias,
d. exploitation économique,
e. attribution des postes-clés à des Russes.

Le gouvernement canadien a été exhorté à insister pour que l'Union soviétique respecte la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Le protocole affirme que les problèmes observés dans la région balte devraient être traités de la même façon qu'ils le sont dans d'autres parties du monde.

13. Le 28 janvier 1980, trente ressortissants baltes ont envoyé une lettre aux Nations Unies condamnant l'invasion de l'Afghanistan. Ils y signalaient la ressemblance entre l'invasion des États baltes en 1940 et l'invasion de l'Afghanistan 40 ans plus tard.

Un autre appel a été lancé au Comité olympique international protestant contre la tenue des Jeux olympiques sur un territoire occupé (Tallin, Estonie), ce qui est contraire aux règlements olympiques.

14. Dix-sept athlètes lettons ont envoyé une lettre aux associations sportives du monde libre demandant le boycottage des Jeux olympiques en Union soviétique. Les Jeux ne peuvent avoir lieu, disait-elle, pendant que les Soviétiques poursuivent des opérations militaires en Afghanistan et livrent une guerre interne contre leur propre peuple.

15. Le Troisième Congrès mondial estonien a exprimé son appui pour le Mouvement démocratique estonien et le Front populaire estonien en Estonie qui exigent l'évacuation des forces d'occupation soviétiques en Estonie. Il a condamné également l'expansionnisme impérialiste des Soviétiques en Afghanistan, au Viêt-nam, à Cuba, en Angola et dans d'autres pays. Il a lancé un appel au monde libre lui demandant de venir en aide aux dissidents emprisonnés.

16. Le Congrès des femmes estoniennes en Suède a envoyé un protocole aux gouvernements des pays occidentaux, y compris celui du Canada, exprimant son indignation concernant la russification forcée pratiquée dans les écoles estoniennes, lettonnes et lituaniennes.

17. Le 1er août 1980, la Fédération mondiale des Lettons libres a remis à la Conférence d'examen des Accords d'Helsinki, tenue à Madrid, un protocole qui énumérait les nombreuses violations de l'Acte final d'Helsinki en Lettonie occupée par les Soviétiques.

18. Le 6 juin 1980, le Comité canadien des droits de la personne en Lettonie a rappelé encore une fois aux députés du Parlement canadien l'inactivité du gouvernement concernant les questions baltes en suspens et leur a demandé d'exiger à l'occasion de la Conférence de Madrid la séparation des États baltes de l'URSS. Cette intervention serait l'étape logique suivante que le gouvernement devrait franchir pour donner suite à la reconnaissance de facto et de jure de ces États qu'il a affirmée maintes fois.

19. Le Comité canadien des droits de la personne en Lettonie a préparé une liste d'environ 150 témoignages de violations des droits humains, nationaux et religieux et de 160 noms de Lettons connus persécutés par les dirigeants russes. La liste était datée du 15 septembre 1980 et devait être présentée à la Conférence d'examen de l'Acte final d'Helsinki, tenue à Madrid.

20. L'Appel des Baltes aux Nations Unies a remis à cette organisation une lettre ouverte rédigée par quarante intellectuels estoniens en Estonie et datée du 28 octobre 1980. On y donne les raisons des nombreuses démonstrations étudiantes survenues en octobre 1980. Des milliers et des milliers d'étudiants accompagnés de travailleurs étaient descendus dans la rue pour protester contre la destruction de la nation estonienne par les colonisateurs russes. Bon nombre de ces étudiants ont été emprisonnés ou expulsés des écoles.

21. Le Mouvement pour l'Indépendance lettonne et le Comité de la Jeunesse démocratique lettonne ont remis à la Conférence d'examen des Accords d'Helsinki tenue à Madrid un mémoire rédigé en septembre 1980. Les deux organisations demandaient aux délégués à la Conférence de se pencher sur la tragédie de la Lettonie occupée, où l'Union soviétique est responsable de la perte de centaines de milliers de vies et de la russification subséquente de la population qui reste. Elles plaidaient pour la formation d'une commission internationale qui ferait une enquête sur les circonstances dans lesquelles l'Union soviétique occupe les États baltes. En outre, elles demandent la tenue d'un référendum national sous supervision internationale.

22. Vingt citoyens baltes ont exprimé leur appui pour la cause du chef polonais, Lech Walesa, dans un télégramme qu'ils lui ont fait parvenir.

23. Le Comité canadien des droits de la personne en Lettonie a fait appel au Premier ministre canadien, M. Trudeau, lui demandant l'appui du gouvernement pour mettre fin aux violations des droits de la personne exercées contre les Lettons en Lettonie et pour restaurer l'exercice libre de leur droit à l'autodétermination.

24. Le Mouvement pour l'Indépendance lettonne et le Comité de la Jeunesse démocratique lettonne ont lancé un appel aux Lettons en exil leur demandant de faire tout en leur pouvoir pour faire en sorte que la liberté revienne en Lettonie. Cet appel a été adressé aux députés du Parlement canadien le 20 février 1981.

25. Les membres du Parti communiste en Lettonie ont demandé aux Nations Unies d'aider l'un des leurs, Peteris Tomsons, qui a été emprisonné, battu et drogué simplement parce qu'il a essayé de remplir une obligation qu'on lui avait confiée. En agissant de la sorte, il avait touché un "point sensible" du KGB et d'autres membres corrompus du PC.

26. Une proclamation, émise par le Front populaire démocratique de l'Union soviétique en Estonie, exhorte l'Union soviétique à remplir les obligations que lui impose la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU. Elle demande également à la population d'observer une demi-heure de silence le premier lundi ouvrable de chaque mois, en guise de protestation. Tous ceux qui prennent connaissance du texte de la proclamation sont priés de le traduire pour les personnes de langues étrangères et de le faire circuler.

27. Un appel des exilés baltes vivant en Suède a été envoyé aux gouvernements des pays occidentaux pour les exhorter à condamner le génocide et l'oppression nationale et religieuse qui ont cours dans les pays baltes et à donner leur appui aux aspirations du peuple balte.

28. Le Conseil balte australien a lancé un appel aux chefs des pays du Commonwealth (y compris le Canada) leur demandant de protester contre la russification des États baltes et la conscription des ressortissants baltes pour faire la guerre en Afghanistan et d'exiger la décolonisation de la région balte.

29. Le parti social-démocrate letton en exil a lancé un appel à l'ONU lui demandant d'intercéder au nom de Juris Bumeisters et Dainis Lismanis qui ont été condamnés à 15 et 10 ans d'emprisonnement respectivement pour avoir été membres du parti social-démocrate de résistance.

30. Le 6 octobre 1981, les membres de l'Appel des Baltes aux Nations Unies ont rencontré le représentant canadien à l'ONU, M. Roderick Bell, pour lui faire part de la chronologie (6 pages) des activités dissidentes survenues dans les États baltes au cours de la dernière année.

31. En mars 1982, quinze intellectuels estoniens ont envoyé une lettre à un journal finlandais, le Helsingin Sanomat, pour l'informer de la situation en Estonie.

32. Le 10 octobre 1981, trente-huit Baltes ont envoyé une lettre ouverte aux gouvernements européens du Nord proposant l'inclusion des États baltes dans la zone dénucléarisée en Europe septentrionale. Le chef soviétique Brezhnev avait proposé l'établissement d'une telle zone qui comprendrait le Danemark, l'Islande, la Norvège et la Suède. Pour assurer l'équilibre de la zone, disait la lettre, il serait normal qu'elle comprenne l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

33. Une autre lettre, signée par treize Estoniens, signale le fait qu'une immense base navale est en voie de construction sur leur territoire et que les Estoniens eux-mêmes n'ont rien à dire en la matière. En outre, l'afflux attendu de centaines de milliers de travailleurs russes qui demeurent habituellement en Estonie une fois le travail terminé, jouera en faveur des Soviétiques dont l'objectif est d'annihiler les nations baltes. La lettre porte la date du 1er octobre 1982.

34. Après que le Parlement européen eut adopté la Résolution (doc. 1-656/82) du 13 janvier 1983, les membres de l'Appel des Baltes aux Nations Unies ont visité plusieurs missions de l'ONU, y compris la mission canadienne, pour y chercher un appui pour cette Résolution qui propose de renvoyer la question des États baltes devant le Sous-comité de la décolonisation de l'ONU (voir 10 b).

35. Le rapport préparé par la Fédération mondiale des Lettons libres donne les renseignements les plus récents sur les événements qui ont eu lieu en Lettonie occupée depuis le début de la Conférence de Madrid. Ce rapport, parmi d'autres, a également été remis au délégué canadien à Madrid, M. L. Rodgers.

Annexe II

CONSEIL DES MINISTRES DE L'URSS
DÉCRET N° 835
DU 13 OCTOBRE 1978
MOSCOU, LE KREMLIN

En guise de supplément au thème principal du présent volume de la "Lettre de nouvelles", nous reproduisons ci-après un décret émis par le Conseil des ministres de l'URSS le 13 octobre 1978 concernant les "mesures à prendre pour améliorer davantage l'enseignement du russe dans les républiques membres habitées par des minorités ethniques".

Le Conseil des ministres de l'URSS décrète ce qui suit :

1. Le ministère de l'Éducation et l'Académie des sciences pédagogiques de l'URSS, avec la participation des ministères de l'Éducation (populaire) des républiques de l'Union et autres organismes intéressés, doivent rédiger d'ici 1980 de nouveaux syllabus normalisés pour l'enseignement de la langue russe à l'intention des institutions qui offrent l'enseignement dans une langue autre que le russe et préparer également les manuels et le matériel didactique correspondants.

L'application du point 5 de la résolution du CC PCUS et du Conseil des ministres de l'URSS du 10 novembre 1966 (n° 874) concernant la division des classes de plus de 25 élèves en deux sous-groupes pour l'étude de la langue russe doit s'étendre graduellement aux grades 1 à 3 dans toutes les écoles nationales (c'est-à-dire non russes, de traduction) et aux grades 4 à 10 (11e) dans les écoles urbaines qui offrent l'enseignement dans les langues nationales.

Les ministères de l'Éducation (populaire) des républiques de l'Union doivent être autorisés à introduire dans les institutions d'enseignement des programmes d'études plus intensives de la langue russe à l'intention des personnes qui ne sont pas de nationalité russe, quitte à réaménager l'horaire des programmes.

2. Les ministères et départements et les institutions d'enseignement supérieur doivent disséminer davantage les mesures prises dans un certain nombre d'institutions d'enseignement supérieur des républiques autonomes et de l'Union concernant (mot illisible) l'enseignement de disciplines spéciales dans la langue russe.

3. Compte tenu des souhaits de nombreux citoyens de diverses nationalités qui veulent que le russe soit enseigné aux enfants dans les institutions préscolaires et dans des classes préparatoires, cette question sera examinée par le ministère de l'Éducation de l'URSS conjointement avec le Gosplan et le ministère des Finances de l'URSS et les propositions pertinentes seront présentées au Conseil des ministres de l'URSS au plus tard le 1er janvier 1979.

4. Afin de donner une meilleure formation aux professeurs de russe et de rehausser leurs qualifications, le ministère de l'Éducation de l'URSS, le ministère de l'Éducation spécialisée secondaire et supérieure de l'URSS et les ministères de l'Éducation (populaire) des républiques de l'Union doivent :

concevoir et introduire dans les instituts pédagogiques d'ici 1980 un nouveau programme sur la spécialité "langue et littérature russes à l'école nationale" visant à approfondir la formation des professeurs dans cette discipline;

intensifier le recrutement des jeunes envoyés par les républiques de l'Union aux universités et aux institutions pédagogiques de la RSFSR, de la RSS ukrainienne et de la RSS biélorussienne pour étudier la spécialité "langue et littérature russes";

renforcer les chaires de langue et de littérature russes dans les institutions d'enseignement supérieur des républiques autonomes et de l'Union en leur adjoignant un personnel qualifié, scientifique et pédagogique,

envoyer systématiquement des étudiants inscrits aux cours supérieurs donnés dans les institutions d'enseignement sur la "langue et la littérature russes" dans les instituts pédagogiques et les universités de la RSFSR, de la RSS ukrainienne et de la RSS biélorussienne;

créer dans les instituts pédagogiques et les universités, des facultés et des cours correspondants en vue de rehausser les qualifications des enseignants des écoles nationales primaires et secondaires et des professeurs de russe des institutions d'études secondaires spécialisées et supérieures;

aider les instituts à améliorer les qualifications des enseignants et des bureaux (?) pédagogiques (kabinety) des départements urbains et ruraux d'enseignement en y affectant des spécialistes des méthodes d'enseignement de la langue russe.

Afin d'améliorer l'enseignement du russe, la division des classes en sous-groupes doit être effectuée dans les institutions d'enseignement.

À compter de 1980, le Gosplan et le ministère des Finances de l'URSS doivent prévoir dans les projets des budgets d'état de l'URSS les fonds nécessaires pour les mesures à prendre en vue de donner aux professeurs russes une meilleure formation et rehausser leurs qualifications.

5. Le ministère de l'Éducation de l'URSS et le Conseil des ministres des républiques autonomes et de l'Union, conjointement avec les ministères et départements intéressés, doivent veiller à l'aménagement, dans toutes les institutions où l'enseignement est offert dans la langue nationale, de salles spéciales pour l'enseignement de la langue et de la littérature russes dotées d'appareils de technologie éducative et autre matériel didactique. Le Gosplan de l'URSS et le ministère des Finances de l'URSS doivent prévoir les fonds nécessaires à ces fins dans les budgets d'état de l'URSS.

Le président, Conseil des ministres de l'URSS, A. Kosygin

Le directeur, Conseil des ministres de l'URSS, M. (?Smertyukov)

Le décret était secret et le texte n'en a pas été publié par les médias. Le bulletin (2/79) du ministère du l'Éducation spéciale intermédiaire et supérieure a seulement publié l'ordonnance du ministère sur l'amélioration de l'enseignement du russe dans les républiques membres, mais a fait abstraction du texte du décret précité qui est parvenu en fin de compte et malgré tout dans le monde occidental.

En Estonie occupée, le décret secret du Kremlin a été suivi d'une ordonnance du comité local du parti central qui contenait les règlements d'exécution et portait la date du 22 décembre 1978. Elle était signée par Karl Vaino, premier secrétaire du parti communiste de l'Estonie occupée et avait elle aussi un caractère secret. La lettre d'accompagnement se lisait en partie ainsi :

"La personne qui reçoit cette ordonnance du comité du parti central ne doit pas confier sa mise en oeuvre à une autre personne qui n'est pas directement partie à l'exécution de ce décret.

La présente ordonnance doit être conservée dans un coffret métallique.

Il est interdit de faire des copies ou de tirer des extraits de la présente ordonnance et il est également interdit d'en faire mention dans la presse publique ou dans des lettres ou documents rédigés par des conseils, des syndicats, le Komsomol ou des organisations à vocation économique."

Extrait de la "Lettre de nouvelles - Derrière le Rideau de fer", décembre 1982, Case postale 450 30 104 30 Stockholm 45 Suède

Annexe III

UNE PÉTITION DES CITOYENS D'ESTONIE, DE LETTONIE, ET DE LITUANIE

Aux : Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques
Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne
Gouvernement de la République démocratique allemande
Gouvernements signataires de la Charte de l'Atlantique
et à M. Kurt Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies

En jurisprudence soviétique, l'expression souveraineté nationale s'entend d'une nation qui jouit de tous ses droits, qui a la liberté politique et la véritable possibilité de déterminer entièrement sa propre destinée et principalement son potentiel d'autodétermination, y compris l'habilité à former son propre état indépendant. La souveraineté nationale est caractérisée par l'indépendance politique, territoriale, culturelle et linguistique - qui se manifeste dans un état jouissant de droits souverains dans tous les aspects sociaux et ayant une garantie de leur pleine réalisation.

La souveraineté nationale ne peut être conférée ni retirée; elle peut seulement être brimée ou restaurée.

En 1919, Lénine a reconnu l'existence de facto de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie qui s'étaient séparées depuis peu de la Russie impériale. En 1920, la Russie soviétique a conclu avec ces nations des traités de paix concédant en outre aux États baltes la reconnaissance de jure. Au nom du gouvernement soviétique, Lénine a renoncé à perpétuité à tous les droits souverains de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie. Cependant, dix-neuf ans plus tard, Staline et Hitler ont transgressé la souveraineté de ces nations. Le 23 août de la présente année marquait le 40e anniversaire de la signature du Pacte Molotov-Ribbentrop dont la mise en

oeuvre signifiait la fin de l'indépendance estonienne, lettonne et lituanienne.

Le 23 août 1939, l'Allemagne et la Russie soviétique ont signé un Traité de non-agression, y compris un protocole secret sur la division de l'Europe de l'Est en prétendues sphères d'influence. Le but des entretiens secrets entre Molotov et Ribbentrop était de décider du sort de la Finlande, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Bessarabie et de la Bucovine du Nord. La Finlande, l'Estonie et la Lettonie devaient aller à l'Union soviétique et la Lituanie à l'Allemagne.

Le 28 septembre 1939, l'Union soviétique et l'Allemagne signaient un Traité d'amitié et de démarcation qui modifiait le protocole secret du 23 août, de sorte que la Lituanie devait aussi allée maintenant à l'Union soviétique, à l'exception de la rive gauche de la rivière Sesupe qui, en cas de nécessité, serait occupée par les armées allemandes.

Entre les 15 et 17 juin 1946, sur les ordres du gouvernement de l'URSS, l'Armée rouge a invoqué ce cas de nécessité pour occuper les territoires de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie, y compris la partie de la Lituanie qui devait aller à l'Allemagne.

Le 10 janvier 1941, l'Ambassadeur d'Allemagne en Union soviétique, le Dr Von Stulenburg, d'une part, et Molotov, président du comité des commissaraires du peuple de l'URSS, d'autre part, ont signé un nouveau protocole secret dont la négociation avait pour objet le district ci-dessus mentionné de la Lituanie. Le gouvernement allemand renonçait en faveur de l'Union soviétique à ses revendications relativement au territoire à l'ouest de la rivière Sesupe en échange d'une indemnisation monétaire d'un montant de 7,5 millions de dollars en or ou 31,5 Reichsmarks.

Le Pacte Molotov-Ribbentrop est devenu la conspiration contre la paix et l'humanité des deux plus grands tyrans de l'histoire, Staline et Hitler, qui jetait les fondations de la Seconde Guerre mondiale. Nous considérons le 23 août comme une journée d'infamie.

Le 14 août 1941, le président Franklin D. Roosevelt des États-Unis et le Premier ministre Winston Churchill de la Grande-Bretagne ont signé la Charte de l'Atlantique qui comportent six points. Le point 2 proclamait que les États-Unis et l'Angleterre ne désiraient reconnaître aucun changement territorial qui ne concorderait pas avec les voeux librement exprimés du peuple concerné. Le point 3 reconnaît le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement qu'ils veulent et exprime le désir de voir les droits souverains et l'autodétermination restaurés à ceux qui en ont été dépourvus par la force. L'Union soviétique a signé cette Charte le 24 septembre 1941.

La déclaration de l'URSS disait qu'en matière d'affaires étrangères, l'Union soviétique adhérerait au principe de l'autodétermination nationale et qu'elle favoriserait le droit de chaque nation à l'indépendance nationale, à l'intégrité territoriale et au choix de son propre régime social et de la forme de gouvernement que le peuple juge nécessaire pour le développement économique et culturel du pays.

Il conviendrait de rappeler que d'après le droit international, il est impossible pour une nation de pratiquer l'autodétermination si son territoire est occupé par une armée étrangère. Ce point est également souligné dans la Déclaration de paix de Lénine qui affirme que si une nation n'a pas eu l'occasion de tenir des élections libres sans la présence de forces étrangères ni l'influence d'un pouvoir d'occupation, le fait de joindre son territoire à un autre pays devient une annexation, plus précisément, une capture par la force.

Le Pacte bien connu de Munich du 29 septembre 1938 a été abrogé du simple fait de la défaite allemande dans la guerre. Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, pressé par l'opinion publique en Tchécoslovaquie, a admis que le Pacte de Munich avait été invalide dès le moment de sa signature.

Par contre, le Pacte Molotov-Ribbentrop semble être encore juridiquement en vigueur. Nous estimons que le silence du monde en cette matière appuie les agresseurs passés, actuels et futurs.

Nous demandons :

Que l'Union soviétique publie le texte entier du Pacte Molotov-Ribbentrop, y compris celui des protocoles secrets. Nous désirons rappeler que le décret de Lénine sur la paix affirmait que le gouvernement soviétique devait renoncer à la diplomatie secrète. Nous demandons également des déclarations voulant que le Pacte Molotov-Ribbentrop ait été invalide dès le moment de sa signature;

Que la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande déclarent le Pacte Molotov-Ribbentrop nul et non avenu à compter du moment de sa signature et nous leur demandons d'aider le gouvernement soviétique à invalider les conséquences de ce pacte, notamment de retirer les troupes étrangères des États baltes. À cette fin, il conviendrait de créer une commission appropriée, constituée des représentants des gouvernements de Moscou, de Bonn et de Berlin Est pour invalider les résultats du Pacte Molotov-Ribbentrop.

Nous demandons aux gouvernements signataires de la Charte de l'Atlantique de se faire une obligation morale de dénoncer le Pacte Molotrov-Ribbentrop et ses conséquences. Nous aimerions attirer l'attention sur le fait qu'une mesure perd son caractère interne lorsqu'elle met essentiellement en danger la paix et la sécurité et foule au pied des normes internationales reconnues. Le principe de l'autodétermination des peuples et des nations reconnaît le bien-fondé des luttes contre le colonialisme qui est un crime international. C'est pourquoi il est juste que les peuples du monde supportent les guerres de libération. En outre, conformément à la Déclaration sur le droit international, chaque état est tenu de consacrer

ses efforts et de donner son appui à l'application des principes d'égalité et d'autodétermination nationale.

Nous rappelons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que cette organisation internationale succède à la Ligue des Nations dont la Lettonie, l'Estonie et la Lituanie ont été membres actifs et à part entière jusqu'à l'entrée en vigueur du Pacte Molotov-Ribbentrop. Par conséquent, c'est à votre Organisation qu'incombe la responsabilité juridique du sort des États baltes.

Nous recommandons que la prochaine Assemblée générale des Nations Unies étudie les conséquences de l'invalidation du Pacte Molotov-Ribbentrop. Nous désirons mentionner que le principe de l'autodétermination est confirmé dans le droit international actuel, par exemple, dans des documents importants comme la Constitution des Nations Unies (par. 1, 13, 55 et 76) et la Déclaration sur l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui a été votée à l'Assemblée générale le 14 décembre 1960; la Résolution du 20 décembre 1965 dans laquelle l'Assemblée générale reconnaît les droits à l'indépendance des régions colonisées, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par la 20e session de l'Assemblée générale le 21 décembre 1965, la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par la 21e session de l'Assemblée générale le 16 décembre 1966 et les principes de droit international adoptés au cours de la 25e Assemblée du Jubilé le 24 octobre 1970. Ces documents et autres instruments internationaux de l'ONU affirment les droits des peuples à l'égalité et à l'autodétermination.

Ces droits signifient :

le droit de chaque nation de déterminer sa propre destinée, c'est-à-dire avoir l'entière liberté de choisir un statut politique interne et externe, sans ingérence, et de réaliser, conformément à leurs propres désirs, leur développement économique, social et culturel;

le droit de chaque nation de décider de la disposition de ses propres ressources;

l'obligation de chaque état de favoriser l'application des principes d'égalité et d'autodétermination, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies;

l'égalité et l'autodétermination qui ont été proclamées en tant que principes à la base du droit international dans les documents finals de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Vous savez, Monsieur le Secrétaire général, que les documents internationaux précités, qui ont force obligatoire, sont transgressés par certains membres des Nations Unies. Nous demandons que la prochaine session de l'Assemblée générale se penche sur le sort de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lituanie puisque les peuples de ces nations sont privés de leurs droits et de la possibilité de déterminer leur propre destinée.

Le 23 août 1979

Romas Andrijauskas	Liutauras Kazakevicius	Julius Sasnauskas
Stase Andrijauskiene	Leonas Laurinskas	Leonora Sanauskaite
Alfonsas Andriukaitis	Rimas Mazukna	Algis Statkevicius
Edmundas Bartuska	(Rév.) Mocius	Kestutis Subacius
Vyautas Bastys	Mart Miklus	Enn Udam
Vyaustas Bogusis	(Rév.) Napoleonas Narkunas	Antanas Terleckas
(Rév.) Vladas Bobinas	Sigitas Paulavicius	Erik Udam
Romas Vitkevicius	Angele Paskauskiene	Ints Calitis
Jonas Volundevicius	Kestutis Povilaitis	Petras Cidzikas
Jonas Dambrauskas	Jadvyga Petkeviciene	Arvydas Cekanavicius
Jonas Eisvidas	Jonas Petkevicius	Vladas Sakalys
Rimas Zukauskas	Jonas Protusevicius	Jonas Serksnas
Ivars Zukovskis	Sigitas Randis	Zigmas Sirvinskas
Alfredas Zeideks	Endel Ratas	Mecisiovas Jurevicius
Juris Ziemelis	Henrikas Sambore	(Rév.) Virgilijus Jaugelis

Annexe IV

PEINES IMPOSÉES À CEUX QUI AIDENT ILLÉGALEMENT DES ÉTRANGERS

Décret du Presidium du Soviet suprême de l'URSS : SUR LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS ET AUTRES CITOYENS EN MATIÈRE DE VIOLATION DES EXIGENCES PERTINENTES CONTENUES DANS LES LOIS DE L'URSS QUI ÉTABLISSENT LES RÈGLES DU SÉJOUR EN URSS ET DU PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'URSS POUR ALLER D'UN PAYS ÉTRANGER À UN AUTRE DE CITOYENS ÉTRANGERS ET D'APATRIDES. (Vedomosti Verkhovnovo Sovera SSSR, n° 22 [2252], 30 mai, Point 380, pp. 472-473. Texte complet :) Le Presidium du Soviet suprême de l'URSS décrète :

1. Pour établir que les représentants d'entreprises, d'institutions et d'organisations qui reçoivent des citoyens étrangers et des apatrides en URSS ou leur fournissent des services, que les responsables chargés de fonctions reliées à l'observation des conditions du séjour en URSS et du passage en territoire soviétique de citoyens étrangers et d'apatrides, sont passibles d'une peine administrative sous forme d'avertissement ou d'une amende d'un montant de 10 à 100 roubles pour violation des procédures à suivre pour l'enregistrement officiel de telles personnes, la délivrance de permis de séjour et la modification ou l'invalidation de ces permis et l'élaboration de documents leur donnant droit de séjourner, voyager et changer leurs lieux de résidence en URSS.

2. Les citoyens qui ont fait des invitations privées à des citoyens étrangers et des apatrides et qui les hébergent sont passibles d'une peine administrative sous forme d'un avertissement ou d'une amende d'un montant de 10 à 50 roubles pour avoir omis de prendre les mesures conformes à la procédure établie pour assurer le prompt enregistrement de ces personnes et la prompte délivrance, modification ou invalidation des permis de résidence.

3. Les citoyens qui ont fourni le logement et des moyens de transport à des citoyens étrangers et à des apatrides ou qui leur ont rendu d'autres services en violation des règlements établis sur le séjour de citoyens étrangers et d'apatrides en URSS et des règlements sur le passage en territoire soviétique pour aller d'un pays étranger à un autre sont passibles d'une peine administrative sous forme d'un avertissement ou d'une amende d'un montant de 10 à 50 roubles.

4. Représentants et citoyens ont la responsabilité administrative des violations de la loi indiquées dans le présent décret si ces violations, par leur nature même, ne comportent pas de responsabilité criminelle conformément aux lois couramment en vigueur.

5. Les accusations administratives portées contre les personnes jugées coupables en vertu du présent décret, se font dans une déclaration formelle de violation de la loi établie par le personnel des organismes des affaires internes chargé de superviser, conformément à des procédures établies, l'observation des règles sur le séjour en URSS et le passage sur le territoire soviétique, pour aller d'un pays étranger à un autre, de citoyens étrangers et d'apatrides.

6. Les cas de violations administratives de la loi spécifiés dans le présent décret sont examinés par le chef ou le sous-chef du département des affaires internes (administration) du comité exécutif du soviet de district, de ville ou d'arrondissement.

7. Le présent décret entre en vigueur le 1er juillet 1984.

K. CHERNENKO
Président du Presidium
Soviet suprême de l'URSS

T. MENTESHASHVILI
Secrétaire du Presidium

Le Kremlin, Moscou, 25 mai 1984

Annexe V

PARLEMENT EUROPÉEN 1982-1983

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU

jeudi 13 janvier 1983

15. Situation en Estonie, Lettonie et Lituanie (débat)

M. HABSBURG présente son rapport, préparé au nom du Comité des affaires politiques, sur la situation en Estonie, Lettonie et Lituanie (doc. 1-656/82).

M. SEELER parle au nom du groupe socialiste.

Président : M. DANKERT

Les participants suivants ont pris la parole : M. WEDEKING, au nom du groupe PPE (Groupe DC), M. SIMMONDS, au nom du groupe DE, M. GAWRONSKI, au nom du groupe libéral et démocratique et M. ROMUALDI, membre indépendant.

Le président déclare le débat terminé.

Il annonce que la motion pour l'adoption d'une résolution est remise à la prochaine période de vote.

22. Situation en Estonie, Lettonie et Lithuanie (vote)

Le point suivant porte sur le vote sur la motion pour l'adoption d'une résolution contenue dans le rapport HABSBURG (doc. 1-656/82).

Explications du vote :

Les personnes suivantes ont pris la parole : M. CHAMBEIRON, M. HAHN et M. ADAMOU.

Vote par appel nominatif demandé par le groupe PPE (Groupe DC) :

Membres votants :	112*
Pour :	98
Contre :	6
Abstentions :	8

Le Parlement a donc adopté la résolution suivante :

PARLEMENT EUROPÉEN

1982-1983

Procès-verbal des délibérations de la séance du jeudi 13 janvier 1983

RÉSOLUTION

sur la situation en Estonie, Lettonie et Lituanie

A. Considérant la déclaration conjointe de 45 ressortissants de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, d'avril 1979, demandant aux Nations Unies de reconnaître les droits des États baltes à l'autodétermination et à l'indépendance et demandant la tenue d'un référendum sur la question,

B. considérant les traités de paix bilatéraux intervenus entre l'Union soviétique et les trois États baltes à Dorpat (2 février 1920), Moscou (12 juillet 1920) et Riga (11 août 1920) dans lesquels l'Union soviétique garantit aux trois États baltes l'inviolabilité de leur territoire et la paix éternelle,

C. considérant l'article 8 de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération qui établit le droit à l'autodétermination des peuples et leur droit de déterminer, en toute liberté, quand et comment ils veulent établir leur statut politique interne et externe,

D. considérant le fait que l'occupation par l'Union soviétique de ces États, autrefois indépendants et neutres, s'est produite en 1940 à la suite du Pacte Molotov-Ribbentrop et persiste,

E. considérant que les annexations soviétiques des trois États baltes n'ont pas encore été formellement reconnues par la plupart des États européens et les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie et le Vatican qui adhèrent encore au concept des États baltes,

F. considérant la longue lutte de huit ans et la résistance armée des Estoniens, des Lettons et les Lituaniens qui se battent pour la liberté, les milliers de victimes de cette lutte et les 665 000 Estoniens, Lettons et Lituaniens qui ont été relocalisés et envoyés à des camps de travail en Sibérie par les dirigeants soviétiques depuis 1940,

G. considérant la motion pour l'adoption de la résolution de Sir James SCOTT-HOPKINS et les autres au nom du groupe conservateur européen concernant la situation en Estonie, en Lettonie et en Lituanie (doc. 1-777/80),

H. considérant le rapport du Comité des affaires politiques (doc. 1-656/82),

Le Parlement européen :

1. demande à la Conférence des ministres des Affaires étrangères d'établir la bonne façon d'aborder conjointement la déclaration présentée aux Nations Unies en 1979;

2. propose que les ministres renvoient la question des États baltes au Sous-comité de la décolonisation des Nations Unies;

3. considère que le sort des peuples de ces États devrait être examiné au cours des conférences qui vérifient la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final d'Helsinki;

4. exprime l'espoir que la Conférence des ministres des Affaires étrangères fera tout en son pouvoir pour faire droit aux aspirations des peuples de ces États concernant la forme de gouvernement qu'ils souhaitent;

5. demande à son Président d'envoyer cette résolution aux ministres des Affaires étrangères et aux gouvernements des états membres.

Annexe VI

LOI RUSSE DE 1929 SUR LES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES, MODIFIÉE LE 23 JUIN 1975*

2. Les associations religieuses de citoyens croyants de tous les cultes doivent être enregistrées comme sociétés ou groupes religieux de croyants. *Un citoyen peut être membre d'une seule association religieuse* (société ou groupe).

3. *Une société religieuse est une association locale d'au moins vingt citoyens croyants âgés au moins de 18 ans,* qui appartiennent au même culte, orientation ou secte et qui sont unis pour la satisfaction commune de leurs besoins religieux.

12. *Les assemblées générales de sociétés et de groupes religieux de croyants* (sauf pour les réunions consacrées à la prière) *peuvent avoir lieu seulement avec l'autorisation du comité exécutif du soviet des députés des travailleurs du district ou de la ville.*

13. En ce qui concerne l'exécution des fonctions reliées à la gestion et à l'utilisation des instruments du culte (article 11 précité), et la représentation à l'extérieur, les associations religieuses élisent des conseils exécutifs, parmi leurs membres, pendant leurs réunions générales et par scrutin ouvert. Dans ces associations, un conseil exécutif se compose de trois personnes et dans un groupe de croyants, d'un représentant.

14. *Les organismes chargés des enregistrements ont le droit de renvoyer des membres* du conseil exécutif d'une société ou d'un groupe religieux.

17. *Les associations religieuses ne sont pas autorisées :*

a) *à créer des fonds d'aide mutuelle,* des coopératives, des associations commerciales et, généralement, à utiliser les biens à leur disposition pour toute autre fin que ce soit sauf pour la satisfaction de besoins religieux;

b) *à donner une aide matérielle à leurs membres;* et

c) *à organiser des réunions spéciales de prière ou autres pour les enfants,* les jeunes ou les femmes ni à organiser des groupes, des cercles ou des sections de nature plus générale pour faire des *études bibliques ou littéraires* ou pour coudre, travailler, *enseigner la religion,* etc. *Il est également interdit d'organiser* des excursions en groupe, des terrains de jeux pour enfants, des bibliothèques, des salles de lecture, des sanatoriums ou des services médicaux. Seuls les livres nécessaires à la pratique d'un culte donné peuvent être conservés dans un lieu de prière.

19. *Les activités des pasteurs,* prédicateurs, précepteurs et autres activités de même nature, *doivent être restreintes à la région* où habitent les membres de l'association religieuse qu'ils desservent et à la région où est situé le lieu de prière.

20. *Les sociétés religieuses* et les groupes de croyants *peuvent convoquer des congrès religieux* et des conférences *seulement avec l'autorisation, dans chaque cas individuel,* du Soviet des affaires religieuses du soviet des ministres de l'URSS.

25. *Les objets nécessaires pour la pratique du culte,* qu'ils aient été obtenus sous contrat par les croyants qui forment la société religieuse, nouvellement acquis par eux ou donnés pour les besoins du

culte, *sont nationalisés* et assujettis à l'autorité du comité exécutif d'un soviet de députés des travailleurs de district ou de ville.

28. L'édifice qui sert au culte et les biens qu'il contient *sont remis sous contrat* par le président du comité exécutif du soviet des députés des travailleurs du district ou de la ville à au moins vingt membres de la société religieuse en vue de leur utilisation par tous les croyants.

29. Le contrat stipulera que les personnes à qui l'on remet un édifice et des biens qui vont servir au culte (article 28 précité), doivent :

a. *les garder et en prendre soin comme de biens de l'État* qui leur sont confiés;

b. *réparer les édifices* et payer les dépenses associées à leur possession et leur utilisation, comme le chauffage, l'assurance, les services de gardiens, le paiement des taxes et des droits, etc.;

c. utiliser les biens exclusivement pour la satisfaction des besoins religieux;

d. *indemniser l'État de tout préjudice découlant de la détérioration ou la perte des biens;*

e. *garder un inventaire de tous les biens qui servent au culte,* qui comprendra tous les objets du culte nouvellement obtenus à la suite d'achats, de dons, de transferts d'autres maisons de prière, etc., et qui ne sont pas la propriété de citoyens individuels. Les objets qui deviennent inutilisables seront exclus de

l'inventaire avec le consentement du comité exécutif du soviet des députés des travailleurs de la ville avec qui le contrat a été conclu; et

f. *admettre sans opposition les représentants* des soviets des députés des travailleurs des districts, des villes ou des villages qui viennent *faire une vérification et un examen périodiques* des biens, sauf pendant les cérémonies religieuses.

31. Tous les habitants locaux pratiquant un culte ou appartenant à une secte en particulier, ont le droit de signer le contrat de remise de l'édifice et des biens qui serviront au culte et, par conséquent, d'acquérir, après le transfert, les mêmes droits de gestion des biens dont jouissaient les signataires du document original.

32. Chaque signataire d'un contrat peut annuler sa signature sur le contrat mentionné ci-dessus en faisant une demande auprès du comité exécutif du soviet des députés des travailleurs du district ou de la ville; cependant, cette annulation ne le libère pas de la responsabilité du bon état et de la garde des biens pendant la période qui précède le dépôt de la demande précitée.

33. *Les édifices destinés au culte doivent obligatoirement être assurés aux frais des signataires du contrat; le bénéficiaire de l'assurance est le comité exécutif du soviet des députés des travailleurs du district ou de la ville. En cas d'incendie, le montant de l'indemnisation versé par la compagnie d'assurance,* selon ce que décide le Soviet des ministres d'une république autonome ou le comité exécutif du soviet des députés des travailleurs de la région, de la province ou de la ville (pour les villes de Moscou et de Leningrad), peut servir à la reconstruction de l'édifice détruit par le feu ou

être affecté *aux besoins culturels du district ou de la ville* où l'incendie a eu lieu.

36. *Le transfert d'une maison de prière louée* qui doit servir à d'autres fins que le culte (par exemple la fermeture de l'édifice) *peut avoir lieu* seulement après avoir obtenu l'autorisation du Soviet des Affaires religieuses du Soviet des ministres de l'URSS et après que le Soviet des ministres d'une république autonome ou le comité exécutif du soviet des députés des travailleurs de la région, de la province u de la ville a fait les démarches habituelles (pour les villes de Moscou et de Leningrad), *si l'édifice est requis pour les affaires du gouvernement ou pour des fins d'intérêt public.* Les croyants qui formaient la société religieuse seront avisés de la décision.

40. *À la fermeture d'une maison de prière, les biens qui servaient au culte seront répartis de la façon suivante :*

a. *tous les objets en platine, en or, en argent et en brocart de même que les bijoux seront inscrits* au compte de l'État et transmis en vue de leur disposition aux organismes financiers locaux ou *aux organismes du ministère de la Culture de la RSFSR* si lesdits objets ont été enregistrés en cet endroit;

b. tous les objets ayant une valeur pour l'histoire, l'art ou les musées doivent être transférés aux organismes du ministère de la Culture, de la RSFSR;

c. *les autres objets, tels les icônes, les vêtements sacerdotaux, les bannières, les voiles et autres choses semblables* qui ont une signification spéciale pour la pratique du culte *seront remis aux croyants* qui pourront les utiliser dans d'autres lieux de prière de même appartenance religieuse; ces objets seront inclus dans

l'inventaire des biens servant au culte conformément aux règles générales;

d. *les objets de tous les jours, comme les cloches, les meubles, les tapis, les chandeliers et autres objets semblables seront inscrits au compte de l'État* et transmis en vue de leur disposition aux organismes financiers locaux ou aux organismes du ministère de la Culture de la RSFSR si lesdits objets ont été enregistrés en cet endroit.

57. Des réunions de prière peuvent avoir lieu dans des endroits qui ne sont pas spécialement adaptés à cette fin, sous réserve d'un avis donné, dans les régions rurales, au comité exécutif du soviet des députés des travailleurs du village et, dans les régions urbaines, au comité exécutif du soviet des députés des travailleurs de district ou de ville.

58. *Il est interdit de célébrer quelque liturgie ou cérémonie religieuse que ce soit ou de tenir une exposition d'objets du culte dans les institutions ou entreprises étatiques, publiques ou coopératives. Cette interdiction ne s'applique pas au déroulement, dans des salles spécialement isolées, de rites religieux pratiqués à la demande de personnes mourantes ou dangereusement malades qui sont hospitalisées ou incarcérées.*

59. *Il faut obtenir une autorisation spéciale, dans chaque cas individuel,* du comité exécutif du soviet des députés des travailleurs du district ou de la ville pour tenir des processions religieuses ou pratiquer quelque rite religieux que ce soit ou *cérémonie en plein air, de même que pour les rituels et cérémonies célébrés dans des appartements et domiciles privés des croyants.* Il faut demander au moins deux

semaines à l'avance l'autorisation de tenir des processions religieuses ou des cérémonies religieuses en plein air.

64. Les organismes chargés des enregistrements et, dans les régions rurales, les soviets de village exerceront un contrôle sur les activités des associations religieuses et sur l'entretien des maisons de prière et des biens servant au culte qui leur sont loués.

* * *

La traduction précitée est extraite des DÉLIBÉRATIONS des SOUS-COMITÉS DES AFFAIRES POLITIQUES ET MILITAIRES INTERNATIONALES et des ORGANISATIONS INTERNATIONALES du COMITÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES, CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, deuxième session, 24 au 30 juin 1976. Congrès américain.

* L'accentuation en italiques est de nous.

Annexe VII

CND44 TÉLÉGRAMME 1er FÉVRIER 1985 11 H 43

URSS - TEXTE DE LA MOTION DES ÉTATS BALTES (AMPLIFIE CN 43)

STRASBOURG, 1er FÉVRIER (SPÉCIAL : RUSICKA) - SUIT LE TEXTE D'UNE MOTION SIGNÉE PAR LES PARLEMENTAIRES DE L'EUROPE OCCIDENTALE ET PROPOSÉE COMME SUJET D'UN DÉBAT AU CONSEIL DE L'EUROPE.

LA MOTION DEMANDE : (TEXTE COMPLET) :

QUE LE GOUVERNEMENT DE L'URSS RÉTABLISSE LA LIBERTÉ ET L'AUTODÉTERMINATION DES PEUPLES DE LA LITUANIE,

QUE LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE PRENNENT DES MESURES, DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE LA CSCE, ET PARTICULIÈREMENT À L'OCCASION DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE À VIENNE, POUR ACCORDER LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DES PEUPLES DE L'ESTONIE, DE LA LETTONIE ET DE LA LITUANIE ET APPROCHER LE GOUVERNEMENT DE L'URSS À CETTE FIN,

QUE LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE ATTIRENT L'ATTENTION DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DES EXPERTS DE LA CSCE QUI DOIT AVOIR LIEU LE 7 MAI À OTTAWA ET PORTERA SUR LES GRAVES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE COMMISES PAR LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES DANS LES TROIS PAYS BALTES ET ESSAIENT D'OBTENIR DE TOUTE URGENCE LEUR RÉPARATION,

LA MOTION DEMANDE AU COMITÉ DES MINISTRES :

A : DE COORDONNER, AU COURS DES PRÉPARATIFS DES RÉUNIONS PRÉCITÉES DE LA CSCE, LES ATTITUDES DES DÉLÉGATIONS DES PAYS MEMBRES ET VEILLER À CE QU'ELLES ABORDENT LES QUESTIONS DE FAÇON CONCERTÉE,

B : DE CONDAMNER, DANS UNE DÉCLARATION CONJOINTE, LA PERSISTANCE DU COLONIALISME INTRANSIGEANT PRATIQUÉ PAR L'URSS À L'ÉGARD DES PEUPLES D'EUROPE QUI ASPIRENT À LA LIBERTÉ,

C : D'INVITER LES GOUVERNEMENTS DES PAYS MEMBRES À INFORMER LES ORGANISMES PERTINENTS DES NATIONS UNIES DES VIOLATIONS CONTINUELLES DU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION ET DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LES TROIS PAYS BALTES. (FIN DU TEXTE)

APPENDICE "EURO-15"

Mémoire n° 13

SOCIÉTÉ ESTONIENNE D'OTTAWA OTTAWA EESTI SELTS

Le 30 avril 1985

Exposé présenté au sous-comité des droits de la personne

Les plus grandes valeurs de la tradition judéo-chrétienne des pays occidentaux sont la justice et la liberté. Or, la triste réalité, c'est que les principes des droits de la personne sont violés partout dans le monde - même ici au Canada. Le procès Zundel a créé un précédent, affirmant que la liberté d'opinion - il est vrai qu'il s'agissait dans ce cas d'une opinion erronée - est un crime passible de châtiment. Il y a aussi le fait que l'oeuvre, entre d'autres, du titulaire du Prix Nobel, Alexandre Soljenitsyne, The Unholy Land, a été banni au Canada. Ces faits signifient que la liberté de la presse et la liberté d'expression ne sont plus des droits inaliénables au Canada. Quo vadis Canada?

En Union soviétique, nous savons que le peuple est poursuivi systématiquement pour de telles infractions, en vertu de l'article 70 du Code pénal, concernant leurs croyances religieuses et nationales - ceci inclut les groupes qui surveillent l'application des dispositions des Accords d'Helsinki. Évidemment, il y a également l'article 64 qui décrète que la trahison de la mère patrie, expression qui peut être interprétée pour vouloir dire à peu près toutes les formes d'activités dissidentes, est passible de sentences allant de 10 ans d'emprisonnement à la peine de mort. En d'autres termes, un citoyen soviétique n'est qu'un pion dans les mains d'un gouvernement coercitif.

En vérité, nous vivons en des temps périlleux, tant dans l'Est que dans l'Ouest, dans une certaine mesure, où nos libertés sont aussi menacées. Il existe certains obstacles insurmontables qui devront être laissés pour compte à la Conférence d'examen de l'Acte d'Helsinki qui aura lieu à Ottawa, notamment qu'il est logiquement impossible de concilier le concept de la liberté et la doctrine communiste marxiste-léniniste. Par conséquent, cette réunion d'experts devra se dérouler sur le plan diplomatique plutôt que sur celui de la vérité et de la sagesse. Mais qui sortira gagnant? Certainement pas les prisonniers politiques ni le peuple soviétique qui a démontré au monde qu'il désire l'assouplissement du rigide contrôle communiste exercé à son endroit et pour qui l'Acte final d'Helsinki a été élaboré. La Conférence d'examen devrait-elle, au nom de la diplomatie, restée muette au sujet des démonstrations qui ont eu lieu en Hongrie, en Tchécoslovaquie, au Mur de Berlin et récemment en Pologne par le mouvement Solidarité, qui sont toutes des cris de détresse? Devrait-elle fermer les yeux sur la négation des droits de la personne? Inutile d'ajouter que la diplomatie a toujours renforcé la cause communiste de l'Union soviétique - en effet, celle-ci ne s'est-elle pas fait concéder des frontières par les pays occidentaux après la Seconde Guerre mondiale, à une Conférence d'examen de l'Acte d'Helsinki? Malheureusement, le fait est que les communistes sont libres de parcourir les pays occidentaux et de répandre leur propagande et leurs fausses informations parmi les jeunes et les travailleurs, tandis que l'Occident perd de sa crédibilité en tant que défenseur de la justice et de la démocratie.

L'affirmation de Thomas Jefferson, "L'homme naît libre, c'est seulement sur le plan politique qu'il est esclave" vaut encore aujourd'hui pour deux milliards de personnes. Il est vrai que les droits humains tiennent à des principes de morale et à des concepts intrinsèques de droit, mais parce que l'homme est fait pour vivre en société et que les lois sont faites par les hommes, il s'ensuit donc que les gouvernements tiennent effectivement les rênes de l'appareil juridique. En outre, parce que le

rôle fondamental des lois est de délimiter les pouvoirs, il s'ensuit que seul le pouvoir politique peut procurer la liberté - par le biais d'un système de partis multiples et de suffrage universel. Jefferson affirmait que lorsqu'un gouvernement pénétrait dans le domaine de la conscience humaine, il transgressait des droits fondamentaux et, ce faisant, étouffait la liberté. Ceci veut donc dire qu'une personne devrait être libre de penser et d'exprimer ses opinions de vive voix ou par écrit et que ses pensées et opinions pourraient être désapprouvées ou réfutées par les faits, mais ne pourraient pas être réglementées ni censurées par le gouvernement ni aucune personne. En d'autres termes, personne ne devrait avoir le monopole de la vérité et de la sagesse. La liberté d'opinion, celle de contester et de critiquer les idées et les politiques gouvernementales sont des éléments importants de la démocratie et de la liberté individuelle, le facteur sous-jacent étant qu'une personne ne peut s'en remettre à l'arbitraire d'un dogme accrédité par les autorités, parce qu'alors elle n'a plus de liberté.

C'est à cet égard que nous, Estoniens canadiens, supplions la délégation canadienne de se prononcer à la Conférence d'examen de l'Acte d'Helsinki en faveur de la vérité et de la sagesse, aux dépens de la diplomatie si nécessaire, de sorte que le monde devienne un meilleur endroit où vivre, car sans la souveraineté des nations, il ne peut y avoir aucune paix et sans liberté, l'homme est relégué à une existence de soumission à l'autorité et dépourvu de tous ses droits.

Parce que les Estoniens respectent et vénèrent le principe des droits humains pour tous, ils désirent dire à la Conférence d'Helsinki que ce ne sont pas tous les peuples du monde qui jouissent de leur liberté et de leurs droits et qu'il est impératif que la liberté soit maintenue et préservée en toutes occasions. Le monde libre doit faire tout en son pouvoir pour préserver sa propre liberté et essayer d'aider les peuples oppressés à retrouver la leur. Il est mal de tergiverser quand il est question de liberté, le principe le plus vénéré de la civilisation occidentale, depuis

seulement environ 200 ans, et de le sacrifier sur l'autel de la diplomatie. La vérité et la sagesse sont des valeurs inaliénables et nous, Estoniens, exhortons la délégation canadienne à défendre fermement les droits de la personne et les idéaux les plus élevés de l'humanité. Nous reconnaissons que c'est une tâche difficile, mais lorsque nous songeons à notre combattant de la liberté, Mart Niklus, nous savons indéniablement que cette attitude est la seule qui soit juste et appropriée. Niklus fait actuellement la grève de la faim.

Il faut que les pays occidentaux unissent leurs efforts pour obtenir le respect des droits de la personne si l'humanité veut vivre en paix et en harmonie. Sans la liberté des nations, il ne peut y avoir de liberté individuelle ni de démocratie.

Le tout est respectueusement soumis.

La présidente,

(Mme) Ene-Ann Shewchuk

20, avenue Monkland
Ottawa, K1S 1Y9
232-3167

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, May 7, 1985

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le mardi 7 mai 1985

Président: Reginald Stackhouse

Human Rights in Eastern Europe

of the Standing Committee on External Affairs and National Defence

RESPECTING:

Order of Reference relating to Human Rights in Eastern Europe

Droits de la personne en Europe de l'Est

du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale

CONCERNANT:

Ordre de renvoi relatif aux droits de la personne en Europe de l'Est

WITNESS—TÉMOIN

From the Canadian Jewish Congress:

Martin Penn, Director, Canadian Committee for Soviet Jewry.

Du Congrès juif canadien:

Martin Penn, directeur, «Canadian Committee for Soviet Jewry».

First Session of the
Thirty-third Parliament

Première session de la
trente-troisième législature

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the Canadian Jewish Congress:

Martin Penn, Director, Canadian Committee for Soviet Jewry.

Du Congrès juif canadien:

Martin Penn, directeur, «*Canadian Committee for Soviet Jewry*».

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, May 7, 1985

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le mardi 7 mai 1985

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on

Human Rights in Eastern Europe

of the Standing Committee on External Affairs and National Defence

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des

Droits de la personne en Europe de l'Est

du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

RESPECTING:

Order of Reference relating to Human Rights in Eastern Europe

CONCERNANT:

Ordre de renvoi ayant trait aux droits de la personne en Europe de l'Est

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

25323

SUB-COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS IN EASTERN EUROPE OF THE STANDING COMMITTEE ON EXTERNAL AFFAIRS AND NATIONAL DEFENCE

Chairman: Reginald Stackhouse

Vice-Chairman: Fred King

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE EN EUROPE DE L'EST DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: Reginald Stackhouse

Vice-président: Fred King

MEMBERS/MEMBRES

Roland de Corneille
David Kilgour
Alex Kindy
David Orlikow
Andrew Witer

(Quorum 4)

Le greffier du Sous-comité

William C. Corbett

Clerk of the Sub-committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE COMMITTEE

Tuesday, May 7, 1985

The Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe has the honour to present its

FIRST REPORT

1. On Tuesday, 16 April 1985, the House of Commons Standing Committee on External Affairs and National Defence ordered that, "in relation to the Annual Report of the Department of External Affairs 1982-83, and specifically those sections dealing with the Human Rights provisions of the Helsinki Accords, a sub-committee be created to hear evidence from Canadian groups prior to the CSCE Human Rights Experts Meeting scheduled for May, 1985 in Ottawa".

2. The Sub-committee accordingly met to hear evidence on Tuesday, 30 April, and Wednesday, 1 May, with the following membership: Reginald Stackhouse (Chairman), Fred King (Deputy Chairman), Roland de Corneille, David Kilgour, Alex Kindy, David Orlikow and Andrew Witer. It met again on Tuesday, 7 May to complete its work and report back to the main committee.

3. The Sub-committee received presentations and briefs from groups indicating a desire to make submissions. These groups were, in order of appearance before the sub-committee.

Canadian Polish Congress

Canadian Hungarian Federation

Czechoslovak National Association of Canada

Ukrainian Canadian Committee

Lithuanian Canadian Community

Latvian National Federation in Canada

Estonian Central Council in Canada

Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners

Canadian Council of Churches

Amnesty International

Hungarian Human Rights Foundation

Canadian Jewish Congress

4. The Sub-committee agreed that the testimony should be allowed to speak for itself and so decided that all the proceedings of its meetings together with all materials accepted as part of these proceedings should be included in its report. These proceedings and submissions are enclosed below.

5. The Sub-committee further agreed that the text it would prepare would be in the nature of an introduction, which would address one particular issue, the record of implementation of the human rights provisions of the Helsinki Final Act in Eastern Europe. It also decided to list some of the main recommendations on this question put forward by witnesses.

General

6. In the hearings, witnesses referred to the Helsinki Final Act as the basis for their concern about various aspects of the

RAPPORT AU COMITÉ

Le mardi 7 mai 1985

Le Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'Est a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

1. Le mardi 16 avril 1985, le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes a ordonné que, «relativement au rapport annuel du ministère des Affaires extérieures de 1982-1983, et plus particulièrement aux chapitres traitant des dispositions des droits de l'homme des accords d'Helsinki, un sous-comité soit créé pour recueillir les témoignagnes de particuliers et d'organismes canadiens avant la réunion des experts de la CSCE en matière de droits de l'homme prévue pour mai 1985 à Ottawa».

2. Le Sous-comité composé de Reginald Stackhouse (président), Fred King (vice-président), Roland de Corneille, David Kilgour, Alex Kindy, David Orlikow et Andrew Witer, a donc tenu des audiences le mardi 30 avril et le mercredi 1er mai. Il s'est réuni à nouveau le mardi 7 mai pour terminer ses travaux et faire rapport au comité principal.

3. Le Sous-comité a entendu les témoignages et reçu les mémoires des groupes qui avaient manifesté le désir de se faire entendre. Ils sont énumérés par ordre de comparution:

Congrès canadien polonais

Canadian Hungarian Federation

Czechoslovak National Association of Canada

Comité canado-ukrainien

Communauté lithuanienne du Canada

Latvian National Federation in Canada

Estonian Central Council in Canada

Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners

Conseil canadien des églises

Amnistie Internationale

Hungarian Human Rights Foundation

Congrès juif canadien

4. Le Sous-comité a estimé qu'il fallait laisser les témoignages parler d'eux-mêmes et a donc décidé d'inclure dans son rapport tous les procès-verbaux des réunions et tous les mémoires reçus. Ils sont joints en annexe.

5. Le Sous-comité est également convenu de rédiger un texte sous forme d'introduction, qui traiterait d'une question en particulier, à savoir la situation concernant la mise en oeuvre en Europe de l'Est des dispositions sur les droits de l'homme de l'Acte final d'Helsinki. Il a en outre décidé d'énumérer quelques-unes des recommandations principales formulées à ce sujet par des témoins.

Généralités

6. Au cours des audiences, les témoins ont indiqué que l'Acte final d'Helsinki était le fondement de leurs préoccupa-

human rights situation in Eastern Europe, and argued that the CSCE Experts Meeting in Ottawa should concern itself with implementation and specific cases as well as general concepts and the search for progress towards new agreements. Article VII of the Principles of the 1975 Helsinki Final Act concerns "Respect for human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, consciences, religion or belief"—(1) Article VIII deals with equal rights and self-determination of peoples.—(2) Part III of this document deals with Co-operation in Humanitarian and Other Fields and includes sections on Human Contacts (e.g. reunification of families, travel); Information; Co-operation and Exchanges in the field of Culture; and Co-operation and Exchanges in the field of Education (in the CSCE process these are known collectively as Basket III issues).

7. Many witnesses described the sufferings of their peoples in the Second World War and under Stalin, and then went on to comment on the human rights record in Eastern Europe in recent years. They drew attention to a range of violations and abuses, all at variance with the letter and spirit of the Helsinki Final Act and subsequent CSCE agreements. Differences from one country to another were mentioned, but it was pointed out that the treatment of human rights activists and other dissidents or target groups had worsened in the last five years in Eastern Europe, rather than the reverse. Questions were raised about the implications of Mr. Gorbachev's rise to power, but the response was to the effect that there was no sign of this event leading to any improvement.

Internal controls

8. Varying degrees of state control over individuals are exercised throughout Eastern Europe. In some cases, it is more lenient and accompanied by some degree of economic well-being and tolerance of private activities, but in many other instances it is harsh and unremitting. The worst cases appear to occur where the regime is strongly distrustful of its own people but has the power to stifle almost all dissent or opposition.

9. Techniques of control include restrictions on, or denial of, freedom of assembly, freedom of speech, freedom to form independent trade unions, access to information, and contacts with foreigners. Broadcasts from the West are jammed and the state fosters networks of informers and police agents. Penalties are applied against those who dissent or resist, including dismissals from employment, denial of satisfactory or any new employment, branding as a parasite, imprisonment for this or other offences, confinement in psychiatric institutions, denial of educational opportunities for oneself or one's children, and harassment through police visits, house searches and so on. Many members of the Helsinki Monitoring Groups set up in the last decade in Eastern Europe have now been jailed in labour camps, where in some cases they have died. In some countries such as the Soviet Union there have been recent campaigns to crack down on dissidents, and also the practice

tions au sujet de divers aspects de la situation des droits de la personne en Europe de l'Est, et ont soutenu que les participants à la réunion des experts de la CSCE, qui se déroulera à Ottawa, devraient étudier, d'une part, la question de la mise en oeuvre de l'Acte final et certains cas s'y rapportant et, d'autre part, des principes généraux et les moyens de favoriser la signature de nouveaux accords. L'article VII des principes de l'Acte final d'Helsinki de 1975 traite du «respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction».—(1) L'article VIII de l'égalité de droits des peuples et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.—(2) La partie III de ce document porte sur la coopération dans les domaines humanitaires et autres, et notamment sur les contacts entre les personnes (comme la réunion des familles, les déplacements), sur l'information, sur la coopération et les échanges dans les domaines de la culture, ainsi que sur la coopération et les échanges dans les domaines de l'éducation (sujets appelés questions de la corbeille III par la CSCE).

7. De nombreux témoins ont décrit les souffrances subies par leurs concitoyens pendant la Seconde Guerre mondiale et sous Staline, puis ont parlé de la situation actuelle des droits de la personne en Europe de l'Est. Ils ont attiré l'attention sur une multitude de violations et d'abus, tous contraire à l'esprit et à la lettre de l'Acte final d'Helsinki et des accords subséquents de la CSCE. Des différences ont été relevées d'un pays à l'autre, mais il a été souligné que le traitement infligé aux défenseurs des droits de la personne et à d'autres dissidents ou groupes cibles avait en fait empiré depuis cinq ans en Europe de l'Est. Des questions ont été soulevées au sujet de l'incidence de l'accession au pouvoir de M. Gorbachev, mais il a été répondu qu'aucun signe ne permettait de dire si cette nomination se solderait par une amélioration.

Contrôles internes

8. Les pays de l'Europe de l'Est exercent un contrôle plus ou moins sévère sur leurs ressortissants. Parfois, ce contrôle est relativement souple et s'accompagne d'un certain bien-être économique et d'une certaine tolérance à l'égard des activités privées, mais il est le plus souvent rigoureux et constant. Les pires cas semblent survenir dans les pays où les autorités sont extrêmement méfiantes à l'endroit de la population, et où elles ont le pouvoir de réprimer presque toute dissidence ou opposition.

9. Au nombre des techniques de contrôle utilisées, il y a la limitation partielle ou totale de la liberté de réunion, de la liberté d'expression, de la liberté de former des syndicats indépendants, de l'accès à l'information et des contacts avec les étrangers. Les émissions en provenance de l'Ouest sont brouillées et l'État maintient des réseaux d'indicateurs et d'agents de police. Ceux et celles qui manifestent leur opposition risquent de recevoir des sanctions diverses comme le licenciement, l'impossibilité d'occuper un emploi satisfaisant ou de trouver un nouvel emploi, le fait d'être étiqueté comme parasite, l'emprisonnement pour une infraction quelconque, l'internement dans un établissement psychiatrique, l'impossibilité d'être admis dans un établissement d'enseignement ou d'y faire admettre ses enfants, et le harcèlement sous forme de visites policières, de perquisitions du domicile, etc. De nombreux membres des groupes de surveillance d'Helsinki mis sur

has grown of re-sentencing prisoners, that is to say giving them extra terms, without the benefit of court hearings, before the expiry of the sentences they are then serving.

10. Religion is subjected to state controls and interference in Eastern Europe. The Catholic Church in Poland remains strong—despite cases of harassment by state security forces—but elsewhere religious organizations are actively discouraged, constrained by regulations, co-opted into supporting the systems, or at best tolerated. Adherents of some religious groups, such as the Ukrainian Catholic Church and Jehovah's Witnesses in the Soviet Union, continue to be harassed and persecuted.

Freedom of movement and other human contacts

11. Many limitations also remain on freedom of movement and other forms of human contacts, for example with regard to travel or emigration. There is general resistance to applications for permits to emigrate for family reunification purposes. Some East European countries such as Hungary allow people to travel in the West under certain conditions, but others keep very strict controls on private travel. Emigration is widely used as a tool of state policy. In some cases, people are virtually forced to emigrate when they are seen, individually or as part of a group, as a threat to the short-term or long-term interests of the state. In other cases—for most people in the Soviet Union for example—emigration is almost totally denied. For example, Ukrainians are not normally allowed to emigrate. The case of the Jews in the Soviet Union is a special one. Depending on the requirements of Soviet foreign policy and the USSR's relations with the West and other groupings, Jews are either given some opportunity to leave or else prohibited from doing so and punished if they take even the most preliminary steps toward that end. Jews who try to leave when they should not are often dismissed from their employment, denied other work, condemned as parasites and criminals, and harassed or imprisoned.

Nationalities and minorities problems

12. Witnesses pointed to the Soviet Union's dominance of Eastern Europe through the maintenance of occupation forces in some countries and coercion through the local party, military and security apparatus élites in others. They saw these as instances of denial of the basic right of national self determination. For example, it was stated that in Czechoslovakia the people had been reduced to a state of despair and demoralization, while in Poland the government had escalated the use of force, harassment and controls in an effort to impose its authority on the country.

pied dans les années 70 en Europe de l'Est sont actuellement détenus dans des camps de travaux forcés, et certains y sont morts. Dans certains pays, notamment en Union soviétique, des campagnes ont été organisées récemment pour museler les dissidents, et il devient de plus en plus courant d'infliger une nouvelle peine aux détenus, avant l'expiration de la peine qu'ils purgent déjà, sans même qu'ils puissent comparaître devant un tribunal.

10. L'État exerce un contrôle sur la religion en Europe de l'Est. En Pologne, l'Église catholique demeure puissante, malgré certains cas de harcèlement par les forces de sécurité de l'État, mais les organisations religieuses des autres pays de l'Europe de l'Est sont victimes de vives mesures de dissuasion, assujetties à des règlements, amenées à appuyer le régime ou, au mieux, tolérées. Les adeptes de certains groupes religieux comme l'Eglise catholique ukrainienne et les Témoins de Jéhovah en Union soviétique continuent d'être harcelés et persécutés.

Liberté de mouvement et autres contacts entre les personnes

11. De nombreuses restrictions continuent d'entraver la liberté de mouvement et d'autres formes de contacts entre les personnes, notamment en ce qui concerne les voyages ou l'émigration. On rencontre une résistance générale aux demandes de permis d'émigration lorsqu'elles visent la réunification des familles. Certains pays de l'Europe de l'Est comme la Hongrie autorisent leurs ressortissants à voyager en Occident à certaines conditions, mais d'autres exercent des contrôles très stricts sur les déplacements à titre privé. L'émigration est largement utilisée comme instrument politique. Certaines personnes sont pratiquement obligées d'émigrer lorsqu'elles sont perçues, en tant qu'individu ou membre d'un groupe, comme une menace pour l'intérêt à court ou à long terme de l'État. Dans d'autres cas, notamment pour la plupart des habitants de l'Union soviétique, l'émigration est presque impossible. À titre d'exemple, les Ukrainiens ne sont normalement pas autorisés à émigrer. Quant au cas des Juifs, il est très particulier. Suivant les exigences de la politique étrangère soviétique et l'état des relations entre l'URSS et l'Occident et d'autres groupes de pays, l'État soit autorise l'émigration dans une certaine mesure, soit l'interdit totalement. Dans ce dernier cas, les Juifs sont punis s'ils osent entreprendre même les toutes premières démarches à cette fin. Très souvent, ils perdent leur emploi, sont incapables d'en trouver un autre, sont étiquetés comme parasites et criminels, et sont harcelés et emprisonnés.

Problèmes de nationalités et de minorités

12. Des témoins ont soutenu que l'Union soviétique domine l'Europe de l'Est en maintenant des forces d'occupation dans certains pays et en exerçant des mesures coercitives par l'intermédiaire de l'élite locale des appareils politique, militaire et de sécurité dans d'autres. Il s'agit, à leur avis, d'exemples de la dénégation du droit fondamental des peuples à disposer d'eux-mêmes. À titre d'exemple, certains témoins ont déclaré que la situation est telle en Tchécoslovaquie que la population est frappée de désespoir et d'abattement, et que le gouvernement polonais a de plus en plus recours à la force, au harcèlement et aux contrôles pour imposer son autorité à la population.

13. The Baltic and Ukrainian groups appearing before the committee expressed similar concerns about the state of national and individual rights in their countries of origin. Not only had Estonia, Latvia, Lithuania and the Ukraine been forcibly incorporated into the Soviet Union despite the desire for national independence, but now the populations are being subjected to intensive campaigns of Russification aimed at turning them into minorities in their own countries or obliterating cultural, language, religious and other forms of distinctness. For example, the use of Russian is necessary to obtain higher education. Russians are being encouraged to settle in new industrial towns in the Baltic states, while Estonians, Latvians and Lithuanians are being induced to move to other parts of the Soviet Union.

14. The Hungarian groups appearing before the Subcommittee also drew attention to the plight of Hungarians and other minorities living in Rumania and Czechoslovakia, who are being subjected to campaigns aimed at obliterating their distinctness and transforming them into assimilated members of the dominant majorities. For example, in Transylvania, there are estimated to be about two million Hungarians, in addition to smaller numbers of ethnic Germans, Greeks, Jews and others, and all these groups are being affected by measures intended to eliminate their distinct national characteristics. Techniques include the denial of educational opportunities in one's own language, forced migration and similar assaults on basic human rights.

15. The case of the Jews in the Soviet Union is a special one, since they are denied opportunities to live as Jews but subjected to hate literature and other instances of anti-Semitism. Permission to leave for Israel or elsewhere is dependent on whether this is advantageous for Soviet foreign policy at any particular time, and nowadays is mostly denied. Those who apply, or take steps towards applying, run the risk of being punished for their actions or intentions, as mentioned earlier.

Yugoslavia

16. Yugoslavia is not a member of the Warsaw Pact bloc, but one witness remarked that it had earned a rather dismal reputation in the last few years for repression of its dissidents. Another commented that, while freedom of expression is guaranteed in Yugoslavia by the constitution, there are special "verbal offences" whereby people can be imprisoned as a result of criticism of the government they have made in private conversations.

Main recommendations of the witnesses

17. The witnesses recommended that the Canadian delegation to the CSCE Experts Meeting on Human Rights in Ottawa should press for a country by country review of implementation of the human rights provisions of the Helsinki Accord. This should be included in the agenda along with other points which could be agreed such as discussions on follow-up meetings on human rights.

13. Les témoins des pays Baltes et de l'Ukraine qui ont comparu devant le Comité se sont dits également inquiets du respect des droits collectifs et individuels dans leur pays d'origine. Non seulement l'Estonie, la Lettonie, la Lithuanie et l'Ukraine ont-elles été forcées de se joindre à l'Union soviétique malgré leur désir de conserver une indépendance nationale, mais leur population sont aujourd'hui victimes de campagnes intenses de russificaion visant à en faire une minorité dans leur propre pays ou à les priver de leurs droits culturels, linguistiques, religieux et autres. Par exemple, la connaissance du russe est nécessaire pour avoir accès aux études supérieures. Les Russes sont encouragés à s'établir dans de nouvelles villes industrielles des États de la Baltique alors qu'on incite les Estoniens, les Lettons et les Lithuaniens à aller dans d'autres régions de l'Union soviétique.

14. Les Hongrois qui ont comparu devant le Sous-comité ont aussi attiré l'attention sur le sort de leurs compatriotes et des autres minorités vivant en Roumanie et en Tchécoslovaquie qui font actuellement l'objet de campagnes visant à leur faire perdre toute identité nationale et à les assimiler, c'est-à-dire les intégrer à la majorité. Par exemple, en Transylvanie, on compte environ deux millions de Hongrois, en plus d'un petit nombre de ressortissants d'origine grecque, juive, et autres, tous soumis à des mesures visant à effacer leurs traits nationaux distinctifs. Entre autres choses, on leur refuse le droit à l'éducation dans leur propre langue, on les force à se déplacer et on empiète de façon semblable sur leurs droits fondamentaux.

15. Le cas des Juifs en Union soviétique est un cas spécial car on les empêche de vivre selon leurs coutumes tout en les soumettant à la propagande haineuse et à d'autres formes d'antisémitisme. La permission de quitter l'Union soviétique pour Israël ou un autre pays est tributaire des avantages que présente une telle mesure pour la politique étrangère soviétique au moment de la demande. Aujourd'hui, cette permission est presque toujours refusée. Ceux qui présentent une telle requête, ou qui prennent des mesures en ce sens, courent le risque d'être punis pour leurs actions ou leurs intentions, comme il a été signalé antérieurement.

Yougoslavie

16. La Yougoslavie ne fait pas partie du Pacte de Varsovie, mais un témoin a fait remarquer qu'elle s'est acquise une réputation peu enviable ces dernières années en ce qui a trait à la répression de ses dissidents. Un autre témoin a signalé que même si la constitution yougoslave garantit la liberté d'expression, il existe des «délits verbaux» spéciaux pour lesquels on peut jeter en prison une personne ayant critiqué le gouvernement en privé.

Principales recommandations des témoins

17. Les témoins ont recommandé que la délégation canadienne à la réunion des experts de la CSCE en matière de droits de l'homme prévue à Ottawa insiste pour que l'on examine comment chacun des pays applique les dispositions concernant les droits de l'homme contenues dans l'accord d'Helsinki. Cet examen devrait être inscrit à l'ordre du jour de même que d'autres points qui pourraient faire l'objet d'accord, comme l'organisation de conférences de relance sur les droits de la personne.

18. Another recommendation was to deal with specific cases of human rights violations, putting them forward for examination and resolution rather than simply as illustrations. The view of the witnesses appeared to be that, by and large, publicity helped promote human rights in a general way and in specific cases.

19. A third proposal with broad support was the recommendation that the House of Commons should establish a continuing committee or some other on-going mechanism for the consideration of human rights questions, whether in a CSCE context or on a world-wide basis.

20. Particular witnesses had various other recommendations to suggest—such as pressing to include questions of national and minority rights in the agenda of the Ottawa Experts Meeting—and these are contained in the testimony below.

FOOTNOTES

—(1) See Annex I below
—(2) See Annex II below

ANNEX I

VII. *Respect for human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religion or belief*

The participating States will respect human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religion or belief, for all without distinction as to race, sex, language or religion.

They will promote and encourage the effective exercise of civil, political, economic, social, cultural and other rights and freedoms all of which derive from the inherent dignity of the human person and are essential for his free and full development.

Within this framework the participating States will recognize and respect the freedom of the individual to profess and practise, alone or in community with others, religion or belief acting in accordance with the dictates of hiw own conscience.

The participating States on whose territory national minorities exist will respect the right of persons belonging to such minorities to equality before the law, will afford them the full opportunity for the actual enjoyment of human rights and fundamental freedoms and will, in this manner, protect their legitimate interests in this sphere.

The participating States recognize the universal significance of human rights and fundamental freedoms, respect for which is an essential factor for the peace, justice and well-being necessary to ensure the development of friendly relations and co-operation among themselves as among all States.

They will constantly respect these rights and freedoms in their mutual relations and will endeavor jointly and separately, including in co-operation with the United Nations, to promote universal and effective respect for them.

18. Deuxièmement, en ce qui concerne les cas précis de violation des droits de la personne, il a été recommandé de les étudier et d'adopter des résolutions à leur égard, plutôt que de simplement les citer en exemple. Les témoins ont laissé entendre que dans l'ensemble, la publicité permet de favoriser le respect des droits collectifs et individuels.

19. Une troisième proposition a été appuyée par de nombreux témoins: il a été recommandé que la Chambre des communes créé un comité permanent ou se dote d'un mécanisme permanent lui permettant d'étudier les questions des droits de la personne, que ce soit en regard des travaux de la CSCE ou à l'échelle mondiale.

20. Certains témoins ont présenté d'autres recommandations, comme par exemple l'inscription des questions concernant les droits nationaux et les droits des minorités à l'ordre du jour de la réunion des experts qui se tiendra à Ottawa. Ces recommandations sont énoncées dans les témoignages ci-dessous.

NOTES DE RENVOI

—(1) Voir l'Annexe I
—(2) Voir l'Annexe II

ANNEXE I

VII. *Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction*

Les États participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Ils favorisent et encouragent l'exercice effectif des libertés et droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine et qui sont essentiels à son épanouissement libre et intégral.

Dans ce cadre, les États participants reconnaissent et respectent la liberté de l'individu de professer et pratiquer, seul ou en commun, une religion ou une conviction en agissant selon les impératifs de sa propre conscience.

Les États participants sur le territoire desquels existent des minorités nationales respectent le droit des personnes appartenant à ces minorités à l'égalité devant la loi, leur donnent l'entière possibilité de jouir effectivement des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, de cette manière, protègent leur intérêts légitimes dans ce domaine.

Les États participants reconnaissent l'importance universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont le respect est un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre eux, comme entre tous les États.

Ils respectent constamment ces droits et libertés dans leurs relations mutuelles et s'efforcent conjointement et séparément, y compris en coopération avec les Nations Unies, d'en promouvoir le respect universel et effectif.

They confirm the right of the individual to know and act upon his rights and duties in this field.

In the field of human rights and fundamental freedoms, the participating States will act in conformity with the purposes and principles of the Charter of the United Nations and with the Universal Declaration of Human Rights. They will also fulfill their obligations as set forth in the international declarations and agreements in this field, including inter alia the International Covenants on Human Rights, by which they may be bound.

ANNEX II

VIII. *Equal rights and self-determination of peoples*

The participating States will respect the equal rights of peoples and their right to self-determination, acting at all times in conformity with the purposes and principles of the Charter of the United Nations and with the relevant norms of international law, including those relating to territorial integrity of States.

By virtue of the principle of equal rights and self-determination of peoples, all peoples always have the right, in full freedom, to determine, when and as they wish, their internal and external political status, without external interference, and to pursue as they wish their political, economic, social and cultural development.

The participating states reaffirm the universal significance of respect for and effective exercise of equal rights and self-determination of peoples for the development of friendly relations among themselves as among all States; they also recall the importance of the elimination of any form of violation of this principle.

21. A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe (*Issues Nos. 1, 2 and 3*) is tabled.

Respectfully submitted,

Ils confirment le droit de l'individu de connaître ses droits et devoirs dans ce domaine et d'agir en conséquence.

Dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les États participants agissent conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils s'acquittent également de leurs obligations telles qu'elles sont énoncées dans les déclarations et accords internationaux dans ce domaine, y compris entre autres les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, par lesquels ils peuvent être liés.

ANNEXE II

VIII. *Egalité de droits des peuples et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*

Les États participants respectent l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des États.

En vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, tous les peuples ont toujours le droit, en toute liberté, de déterminer, lorsqu'ils le désirent et comme ils le désirent, leur statut politique interne et externe, sans ingérence extérieure, et de poursuivre à leur gré leur développement politique, économique, social et culturel.

Les États participants réaffirment l'importance universelle du respect et de l'exercice effectif par les peuples de droits égaux et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, pour le développement de relations amicales entre eux de même qu'entre tous les États; ils rappellent également l'importance de l'élimination de toute violation de ce principe, quelque forme qu'elle prenne.

21. Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'Est (*fascicules nos 1, 2 et 3*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

REGINALD STACKHOUSE,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 7, 1985
(4)

[*Text*]

The Sub-committee on Human Rights in Eastern Europe of the Standing Committee on External Affairs and National Defence met *in camera* at 9:35 o'clock a.m., this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Sub-committee present: Alex Kindy, David Orlikow, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

In Attendance: *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Roger Hill, Research Advisor.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference relating to Human Rights in Eastern Europe. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, April 30, 1985, Issue No. 1*).

The Sub-committee began consideration of a draft report.

On motion of Alex Kindy, it was agreed,—That the draft report, as amended, be adopted as the Sub-committee's first report.

At 10:07 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 7 MAI 1985
(4)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des droits de la personne en Europe de l'Est du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos*, ce jour à 9 h 35, sous la présidence de Reginald Stackhouse (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Alex Kindy, David Orlikow, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Aussi présent: *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur*: Roger Hill, conseiller en matière de recherche.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi ayant trait aux droits de la personne en Europe de l'Est. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 avril 1985, fascicule nº 1*).

Le Sous-comité procède à l'étude d'un projet de rapport.

Sur motion d'Alex Kindy, *il est convenu*,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté à titre de premier rapport du Sous-comité.

A 10 h 07, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

William C. Corbett

Clerk of the Sub-committee

CANADA

INDEX

SUBCOMMITTEE ON

Human Rights in Eastern Europe

OF STANDING COMMITTEE ON
EXTERNAL AFFAIRS AND NATIONAL DEFENCE

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-4 • 1985 • 1st Session • 33rd Parliament

Chairman: Mr. Reg Stackhouse

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is a subject-based and cross-referenced index which provides subject analysis as well as corresponding entries under the names of individual Members of Parliament.

Each participating Member and witness has a global entry, based on the order of reference that covers all pages where he/she spoke.

Knowles, Hon. Stanley (NDP—Winnipeg North Centre)
Regional Economic Expansion Department estimates,
1984-1985, main, **15:**9, 11-2, 19

issue page

Testimony and debate are analysed for subject content and the entries are arranged alphabetically.

Member subject entry
Knowles
Steel industry, **15:**9

Main subject sub-heading
Steel industry
Exports, **15:**9

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under Witnesses shows all appearances by individuals and organizations before the Committee; the heading Orders of Reference lists all matters studied by the committee; the section Procedure records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The index is extensively cross-referenced to account for organization of subject detail and varying terminology. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash "—".

Women *see* Canadian Forces—Training

A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading "Dates and Issues" on the following page.

INDEX

HOUSE OF COMMONS SUBCOMMITTEE

OFFICIAL REPORT

FIRST SESSION—THIRTY-THIRD PARLIAMENT

Abbreviations: A.=Appendices. Amdt.=amendment. M.=motion. S.O.=standing order.

DATES AND ISSUES

—1985—

April: 30th, 1; 30th, 2.

May: 1st, 3; 7th, 4.

INDEX

Afghanistan, invasion, **2**:9-10, 27

Amnesty International
Background, recommendations, **2**:29, 31-2
See also Appendices; Witnesses

Anti-semitism *see* Union of Soviet Socialist Republics—Jewish population

Appendices
Amnesty International, brief, **2A**:71-122
Basket III violations, **1A**:1-5
Canadian Committee for Human Rights in Latvia, brief, **3A**:68-113
Canadian Council of Churches, brief, **2A**:55-70
Committee for Human Rights in Romania, brief, **2A**:123-137
Founding Members of the Ukrainian Helsinki Monitoring Group, **2A**:1-8
International Council of the World Conference on Soviet Jewry, brief, **3A**:1-67
Latvian National Federation, brief, **1A**:55-115
Levin, Bernard, *The Times,* April 1985 article, **1A**:11-3
Ottawa Estonian Society, brief, **3A**:114-115
Shukhevych, Yuriy, article, **2A**:9-12
Skilling, Professor H. Gordon, article, **1A**:7-10
Ukrainian Canadian Committee, brief, **1A**:14-32; **1A**:33-54
Ukrainian Public Group to Promote the Implementation of the Helsinki Accords, *Memorandum 1,* **2A**:13-42
Ukrainian Public Group to Promote the Implementation of the Helsinki Accords, *Memorandum 5,* **2A**:43-54
See also Procedure—Briefs—Documents

Basket III violations, **1**:29-31
See also Appendices

Belgrade conference *see* Helsinki accords

Boucek, Dr. J. Alex (Czechoslovak National Association of Canada)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 32-4, 37-8, 42

Briefs *see* Appendices

CSCE *see* Conference on Security and Co-operation in Europe

Cameron, Mr. Brian (Amnesty International)
Human Rights in Eastern Europe, **2**:3, 28-35

Canada *see* Helsinki accords—Enforcement; Poland; Ukraine

Canadian Committee for Human Rights in Latvia *see* Appendices

Canadian Council of Churches
Membership, position, recommendations, **2**:18-9, 22-3, 25-7
See also Appendices; Witnesses

Canadian Hungarian Federation
Recommendations, **1**:24
See also Witnesses

Canadian Jewish Conference *see* Witnesses

Canadian Polish Congress
Background, purpose, **1**:10
See also Witnesses

Card, Ms Carol (Amnesty International)
Human Rights in Eastern Europe, **2**:3, 33

Catholic Church *see* Roman Catholic Church

Catholic Committee for Defence of Believers Rights *see* Lithuania—Roman Catholic Church

Censorship *see* Poland—Media

Chairman, decisions and statements *see* Procedure

Charter 77 *see* Czechoslovakia—Resistance movement

Clifford, Mr. John (Amnesty International)
Human Rights in Eastern Europe, **2**:3, 32-3, 35

Committee for Human Rights in Romania *see* Appendices

Conference on Security and Co-operation in Europe *see* Helsinki accords

Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners *see* Witnesses

Culture *see* Union of Soviet Socialist Republics—Jewish population, Religion

Czechoslovakia
Czech/Slovak relations, **1**:42
Helsinki accords, Final Act, violations, **1**:33
History, background, **1**:33-4, 42
Levin, Bernard, *The Times,* April 1985 article, **1**:33
Media, western contact, **1**:38
Minorities, cultural assimilation, **1**:28
Hungarian minority, **1**:23; **2**:36
Political dissidents, prisoners, releasing, Canada, role, Jaroslav Javorsky, references, **1**:33-4, 36
Religion, Pope's visit, cancellation, **1**:37
Repression, younger generation, effects, **1**:38
Resistance movement, **1**:35, 39-40, 43
Charter 77, **1**:33, 35-7, 40
Prague Spring, 1968, **1**:35, 38-9
Soviet government, influence, **1**:39
Unions, **1**:35

Czechoslovak National Association of Canada *see* Witnesses

Danys, Mr. J. (Lithuanian Canadian Community)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 52-9

Documents *see* Appendices; Procedure

East Germany, violations, **2**:31

Economy *see* Hungary; Poland

Education *see* Hungary; Poland

Emigration *see* Estonia; Hungary; Poland; Ukraine; Union of Soviet Socialist Republics

Epner, Mr. Matt (Estonian Central Council in Canada)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 69-75

Estonia
Communications, mail, visitor contact, restrictions, **1**:71, 73-5
Criminal code, amendments, **1**:70-1
Emigration, family reunification, **1**:71
Gorbachev, Mikhail, policy, **1**:73
Helsinki accords, Final Act, violations, **1**:69-70
History, background, **1**:52
Language rights, Russification, **1**:70, 74
Relocation, cultural assimilation, **1**:70
Resistance movement, dissidents, **1**:70

Estonian Central Council in Canada
Recommendations, **1**:72
See also Witnesses

Family reunification *see* Estonia—Emigration; Poland—Emigration; Romania; Ukraine—Emigration

Final Act *see* Helsinki accords

Founding Members of the Ukrainian Helsinki Monitoring Group see Appendices

Germany *see* East Germany

Gorbachev, Mikhail, references *see* Estonia; Ukraine; Union of Soviet Socialist Republics—Jewish population

Green, Ms Bonnie (Canadian Council of Churches)
Human Rights in Eastern Europe, **2**:3, 18-28

Gyallay-Pap, Dr. Domokos (Canadian Hungarian Federation)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 21-8, 32

Hate literature *see* Romania; Union of Soviet Socialist Republics—Jewish population—Religion

Helsinki accords (Conference on Security and Co-operation in Europe), 1975
- Belgrade conference, **1**:68
- Enforcement, implementation, role of signatories, **1**:46-7, 68, 72; **2**:5, 7, 9, 12-3, 20-1, 42; **3**:11
  - Canada, role, responsibilities, commitment, **1**:14, 41-2, 47-8, 67, 73-4; **2**:24
  - Compliance, reviewing, **2**:31-3
  - Economic sanctions, provisos, **2**:16-7
  - Monitoring groups
    - Permanent, establishing, **1**:72
    - *See also* Union of Soviet Socialist Republics—Violations
  - Non-interference, inter-governmental, **2**:26-7
- Final Act, goals, guarantees, **1**:11-2
  - *See also* Czechoslovakia; Estonia; Hungary; Lithuania; Poland; Ukraine
- Human Rights Experts meeting, Ottawa, May 1985, **1**:10-1, 18, 23-4, 40-1, 46, 56; **2**:5, 8-9, 20, 29, 31-2
  - Canadian delegates, role, **2**:9-11, 17; **3**:5, 13
  - Future meetings, **2**:20-1
- Madrid conference, **1**:12, 17-8, 40, 44; **2**:30
- Self-determination, provisions, **2**:12
- Violations, western countries, **2**:24, 29

Human Rights Experts meeting, Ottawa *see* Helsinki accords

Human Rights Standing Committee, establishing, proposal for other ongoing reviews, **1**:14, 24; **2**:18, 23-4; **3**:13-4

Hungarian Human Rights Foundation *see* Witnesses

Hungary
- Economy, living standards, improvements, **1**:25-6
- Education, **1**:26-7
- Emigration, restrictions, **1**:22
- Helsinki accords, Final Act, violations, **1**:21-3, 29; **1A**:1-5
- Media, press, restrictions, **1**:22
- Minorities, cultural assimilation, treatment, **1**:23, 25
  - Hungarian minority *see* Czechoslovakia; Romania
- Political expression/participation, restrictions, **1**:21-2
- Religion, restrictions, **1**:22
- Repression, younger generation, effects, **1**:24-5
- Travel, restrictions, **1**:22

ILO *see* International Labour Organization

IMF *see* International Monetary Fund

***In camera* meetings** *see* Procedure

Industrialization *see* Latvia; Lithuania

International Council of the World Conference on Soviet Jewry *see* Appendices

International Covenant on Civil and Political Rights, **2**:31-2

International Covenant on Human Rights, **2**:31, 33

International Labour Organization *see* Poland—Unions

International Monetary Fund *see* Poland—Economy

Isajiw, Mrs. Christina (Ukrainian Canadian Committee)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 44-52

Javorsky, Jaroslav, references *see* Czechoslovakia—Political dissidents

Jews *see* Union of Soviet Socialist Republics

Kaszuba, Mr. J. (Canadian Polish Congress)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 10-8, 21

Kilgour, Mr. David (PC—Edmonton—Strathcona; Parliamentary Secretary to Minister for External Relations)
- Canadian Council of Churches, membership, **2**:25
- Human Rights in Eastern Europe, **1**:17, 26, 28, 31, 43, 69; **2**:12, 15-7, 20, 25-6, 28, 34-5, 37-8, 40; **3**:6-7, 15
- Media, Radio-Canada International, role, **2**:15
- Procedure
  - Briefs
    - Ms., **1**:28, 65, 69, 75; **2**:28, 32, 37; **3**:15
    - M. (Kindy), **2**:17
  - Documents, M., **1**:43
  - Election of Vice-Chairman, M., **1**:7
  - Quorum, M., **1**:8,
    - Amdt. (Orlikow), **1**:8
  - Organization meeting in relation to S.O. 69(2), **1**:7-9
  - Witnesses, **1**:8-9
- Romania, minority groups, **2**:38
- Romania, religious oppression, **2**:40
- Ukraine, Ukrainian Public Group to Promote the Implementation of the Helsinki Accords, **2**:15-6
- Union of Soviet Socialist Republics, Jewish population, **3**:6-7
- Union of Soviet Socialist Republics, religion, **2**:26

Killens, Mrs. Thérèse (L—Saint-Michel—Ahuntsic)
- Czechoslovakia, repression, **1**:38
- Czechoslovakia, resistance movement, **1**:37
- Human Rights in Eastern Europe, **1**:20, 24-5, 37-8
- Hungary, repression, **1**:24-5
- Poland, Roman Catholic Church, **1**:20

Kindy, Mr. Alex (PC—Calgary East)
- Czechoslovakia, **1**:39
- Helsinki accords, **1**:67, 73
- Human Rights in Eastern Europe, **1**:18-9, 25-7, 39, 43, 51-2, 57, 67-8, 73; **2**:13-4, 25, 28
- Hungary, **1**:25
- Latvia, **1**:67
- Lithuania, **1**:57
- Minorities, **1**:25-7
- Poland, **1**:18
- Procedure
  - Briefs, Ms., **1**:52; **2**:17
  - Election of Chairman, M., **1**:7
  - Meeting, **1**:43
  - Organization meeting in relation to S.O. 69(2), **1**:7, 9
  - Report to Committee, M., **4**:9
  - Witnesses, M., **2**:28
- Ukraine, **1**:51; **2**:14
- Union of Soviet Socialist Republics, **2**:13, 25

King, Fred (PC—Okanagan—Similkameen; Vice-Chairman)
- Election as Vice-Chairman, **1**:7
- Estonia, **1**:74-5

King, Fred—*Cont.*
Helsinki accords, **1**:40; **2**:16-7, 26-7, 32-3
Human Rights in Eastern Europe, **1**:16-7, 40, 57-8, 65-6, 74-5; **2**:16-7, 26-7, 32-3, 38, 43
Latvia, **1**:65-6
Lithuania, **1**:58
Poland, **1**:16-7
Romania, **2**:38

Language rights *see* Estonia; Latvia; Lithuania

Latvia
Dissident activity, punishment, **1**:64-5
Free world, role, **1**:63
History, background, **1**:52, 60-1
Industrialization, **1**:61
Language rights, cultural assimilation, Russification, **1**:62-3, 67
Media, western broadcasts, **1**:62, 64
Religion, Catholic/Protestant Churches, role, decline, **1**:65-6
Relocation within the Union of Soviet Socialist Republics, **1**:61

Latvian National Federation
Recommendations, **1**:68
See also Appendices; Witnesses

Levin, Bernard, references *see* Appendices; Czechoslovakia

Lithuania
Helsinki accords, Final Act, violations, **1**:53
History, background, **1**:52
Industrialization, **1**:59
Language rights, cultural assimilation, Russification, **1**:57
Media, underground press, western broadcasts, **1**:54-5, 58
Relocation within the Union of Soviet Socialist Republics, forced, **1**:58-9
Roman Catholic Church, repression, dissident activity, Catholic Committee for Defence of Believers Rights, **1**:53-7

Lithuanian Canadian Committee
Recommendations, **1**:56
See also Witnesses

Lukss, Dr. L. (Latvian National Federation)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 59-69

Madrid conference *see* Helsinki accords

Martial law *see* Poland

Media
Radio-Canada International/other western broadcasts, role, **1**:66-7; **2**:15
See also Czechoslovakia; Hungary; Latvia; Lithuania; Poland

Megyeri, Mr. Georges (Hungarian Human Rights Foundation)
Human Rights in Eastern Europe, **2**:3, 35, 37-9, 42

Minorities
Cultural assimilation, **1**:26-8
See also Czechoslovakia; Hungary; Romania; Ukraine

Order of Reference, 1:3

Organizations/individuals appearing *see* Witnesses

Orlikow, David (NDP—Winnipeg North)
Amnesty International, **2**:32
Czechoslovakia, **1**:42
Estonia, **1**:73
Helsinki accords, **1**:41; **2**:11-3, 24
Human Rights in Eastern Europe, **1**:13-5, 27-8, 31, 41-2, 49-50, 72-3; **2**:11-3, 24, 32, 38; **3**:11-3
Minorities, **1**:27-8

Orlikow, David—*Cont.*
Poland, **1**:13-5
Procedure
Briefs, M. (Kilgour), **1**:28
Organization meeting in relation to S.O. 69(2), **1**:8-9
Quorum, M. (Kilgour), amdt., **1**:8
Witnesses, **1**:9
Ukraine, **1**:49-50
Union of Soviet Socialist Republics, **3**:11-2

Ottawa Estonian Society *see* Appendices

Parliamentary delegations/exchanges *see* Poland

Penn, Mr. Martin (Canadian Jewish Congress)
Human Rights in Eastern Europe, **3**:3-5, 7-15

Poland
Amnesty, prisoners of conscience, **2**:34-5
Canada
Role, advocate, **1**:14-5, 18
See also Poland—Parliamentary delegations
Economy, International Monetary Fund, **1**:16
Education, restrictions, limitations, government control, **1**:13
Emigration policy, family reunification, **1**:12, 15-6
Helsinki accords, Final Act, implementation, monitoring groups, **1**:12, 19
History, background, **1**:10-1
Martial law, introduction, withdrawal, **1**:12, 17
Media, government control, censorship, western broadcasting, **1**:12-3
Parliamentary delegations/exchanges, Canada, **1**:16-7
Roman Catholic Church press, **1**:12-3
Roman Catholic Church, role, opposition, repression, **1**:12, 19-20
Solidarity, resistance movement, **1**:11, 13, 18-9; **2**:9
Soviet government, influence, power, **1**:17
Terrorism, state-controlled, Father Jerzy Popieluszko, references, **1**:13, 18-9
Travel abroad, restrictions, **1**:12
Unions, associations, restrictions, **1**:13
International Labour Organization, **1**:15-6

Political expression/participation *see* Hungary

Political prisoners *see* Czechoslovakia; Ukraine; Union of Soviet Socialist Republics

Pope John Paul II *see* Czechoslovakia—Religion

Popieluszko, Father Jerzy, references *see* Poland—Terrorism

Prague Spring *see* Czechoslovakia

Procedure
Briefs, appending to minutes and evidence
M. (Kilgour), **1**:28-9, agreed to, 5
M. (Kilgour), **1**:65, agreed to, 6
M. (Kilgour), **1**:69, 75, agreed to, 6
M. (Kilgour), **2**:28, agreed to, 3
M. (Kilgour), **2**:32, agreed to, 3
M. (Kilgour), **2**:37, agreed to, 3-4
M. (Kilgour), **3**:15, agreed to, 3
M. (Kilgour), **3**:15, agreed to, 3
M. (Kilgour), **3**:15-6, agreed to, 3
M. (Kindy), **1**:52, agreed to, 5-6
M. (Kindy), **2**:17-8, agreed to, 3
Documents, appending to minutes and evidence, M. (Kilgour), **1**:43, agreed to, 5
Election of Chairman, M. (Kindy), **1**:7, agreed to, 4
Election of Vice-Chairman, M. (Kilgour), **1**:7, agreed to, 4
In camera meetings, **3**:16; **4**:9

Procedure—*Cont.*
Meeting, break, **1**:43
Organization meeting in relation to S.O. 69(2), **1**:7-10
Questioning of witnesses, time limit, **1**:16
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, providing three members present, M. (Kilgour), **1**:8, as amended, agreed to, 4
Amdt. (Orlikow), **1**:8, agreed to, 4
Report to Committee, draft, adopting, M. (Kindy), as amended, agreed to, **4**:9
Witnesses, expenses, Committee paying, M. (Kindy), **2**:28, agreed to, 3
Witnesses, scheduling, **1**:8-9

Protestant Churches *see* Latvia—Religion

Radio-Canada International *see* Media

Refuseniks *see* Union of Soviet Socialist Republics—Jewish population

Religion
Freedom, violations, prisoners, Church exchanges, **2**:21-3
See also Czechoslovakia; Hungary; Latvia; Romania; Ukraine; Union of Soviet Socialist Republics

Report to Committee, 4:3-8

Roman Catholic Church *see* Latvia—Religion; Lithuania; Poland; Ukraine—Ukrainian Catholic Church

Romania
Background, **2**:36, 38-9
Family reunification, **2**:39-40
Hate literature, **2**:38
Minority groups, **2**:36
Hungarian minority, **2**:36-7, 40-1
Transylvania, **2**:36, 38
Religious repression, **2**:40-2
Soviet influence, **2**:40
Violations, **2**:31, 33-4

Russia *see* Union of Soviet Socialist Republics

Russification *see* Estonia—Language rights; Latvia—Language rights; Lithuania—Language rights; Ukraine—Language rights

Ruszkowski, Mrs. Cornelia (Canadian Polish Congress)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 18-20

Self-determination *see* Helsinki accords; Ukraine

Shukhevych, Yuriy, references, **2**:15
See also Appendices

Skilling, Professor H. Gordon (Czechoslovak National Association of Canada)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 34-41
References *see* Appendices

Solidarity *see* Poland

Soviet Union *see* Union of Soviet Socialist Republics

Stackhouse, Mr. Reg (PC—Scarborough West; Chairman)
Czechoslovakia, **1**:43
Election as Chairman, **1**:7
Estonia, **1**:74
Human Rights in Eastern Europe, **1**:10, 13, 21, 28, 32, 42-3, 52, 59, 74; **2**:5, 18, 28, 35, 42-3; **3**:14-5
Lithuania, **1**:59

Stackhouse, Mr. Reg—*Cont.*
Procedure
Briefs, appending to minutes and evidence
Ms. (Kilgour), **1**:28, 69, 75; **2**:28, 32, 37
M. (Kindy), **2**:17-8
Election of Vice-Chairman, M. (Kilgour), **1**:7
In camera meetings, **3**:16
Meeting, break, **1**:43
Organization meeting in relation to S.O. 69(2), **1**:7-10
Questioning of witnesses, time limit, **1**:16
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, providing three members present, M. (Kilgour), **1**:8
Amdt. (Orlikow), **1**:8
Witnesses, scheduling, **1**:8-9
Romania, **2**:42
Union of Soviet Socialist Republics, **3**:14-5

Subcommittee
Mandate, expanding, **2**:21
See also Procedure; Report to Committee

Suchma, Mr. Milos (Czechoslovak National Association of Canada)
Human Rights in Eastern Europe, **1**:4, 38-9, 42

Terrorism *see* Poland

Times, The *see* Appendices—Levin, Bernard

Tokes, Mr. Stephen (Hungarian Human Rights Foundation)
Human Rights in Eastern Europe, **2**:3, 35-43

Transylvania *see* Romania—Minority groups

Travel restrictions *see* Hungary; Poland

USSR *see* Union of Soviet Socialist Republics

Ukraine
Canada, role, **1**:48
Canadian embassy, establishing, **2**:13-4
Colonial status, **2**:7-8, 10
Criminal code, amendments, **1**:45
Dissidents, treatment, **1**:45
Emigration, family reunification, **1**:45-6, 51
Gorbachev, Mikhail, policy, **1**:49-50
Helsinki accords, Conference on Security and Co-operation in Europe, not represented, **2**:14
Helsinki accords, Final Act, violations, **1**:44; **2**:8
Language rights, Russification, **1**:48-50; **2**:15
Minorities, cultural assimilation, **1**:46
Political prisoners, **2**:14
Religion, oppression, **1**:46
Resistance movement, **2**:9
Self-determination, national rights, seceding, **2**:6-8, 10, 14
Ukrainian Catholic Church, abolishment, re-establishing, **1**:48, 51-2
Ukrainian Public Group to Promote the Implementation of the Helsinki Accords (Ukrainian Helsinki Group), background, purpose, **1**:44; **2**:5-6, 10, 14-6

Ukrainian Canadian Committee *see* Appendices; Witnesses

Ukrainian Catholic Church *see* Ukraine

Ukrainian Public Group to Promote the Implementation of the Helsinki Accords *see* Appendices; Ukraine

Union of Soviet Socialist Republics
Dissenters, treatment, **1**:44
Emigration, **2**:30
See also Union of Soviet Socialist Republics—Jewish population
Foreign policy, **2**:9-10

Union of Soviet Socialist Republics—*Cont.*
Jewish population
Anti-semitism, **3**:5, 8-9
Emigration, refusenik community, **3**:4-8, 10-5
Gorbachev, Mikhail, policy, **3**:11
Hate literature, **3**:9
Religion, culture, oppression, **3**:4-5, 9-10
Political prisoners, **2**:13
Religion
Hate literature, **2**:27-8
Practice, extent, restrictions, **2**:25, 30
Prisoners, **2**:26
See also Union of Soviet Socialist Republics—Jewish population
Violations, Helsinki monitoring groups, **1**:44, 69; **2**:6, 10, 27, 30; **3**:14
See also Czechoslovakia—Soviet government; Latvia—Relocation; Lithuania—Relocation; Poland—Soviet government; Romania—Soviet influence

Unions *see* Czechoslovakia; Poland

United Nations, Universal Declaration of Human Rights, **2**:7

United Nations Charter, 1:46

Universal Declaration of Human Rights *see* United Nations

Witer, Mr. Andrew (PC—Parkdale—High Park)
Helsinki accords, **2**:13
Human Rights in Eastern Europe, **1**:50-1, 58, 66-7; **2**:13-5, 27-8, 33-4, 38-42; **3**:8-11, 13-4
Human Rights Standing Committee, **3**:13
Lithuania, **1**:58
Media, **1**:66
Romania, **2**:33-4, 38-41
Ukraine, **1**:50-1; **2**:14-5
Union of Soviet Socialist Republics, **2**:27-8, **3**:9-10

Witnesses
Amnesty International, **2**:3, 28-35
Boucek, Dr. J. Alex, **1**:4, 32-4, 37-8, 42
Cameron, Mr. Brian, **2**:3, 28-35
Canadian Council of Churches, **2**:3, 18-28
Canadian Hungarian Federation, **1**:4, 21-8, 32
Canadian Jewish Conference, **3**:3-5, 7-15
Canadian Polish Congress, **1**:4, 10-21
Card, Ms Carol, **2**:3, 33
Clifford, Mr. John, **2**:3, 32-3, 35
Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners, **2**:3, 5-18
Czechoslovak National Association of Canada, **1**:4, 32-42
Danys, Mr. J., **1**:4, 52-9
Epner, Mr. Matt, **1**:4, 69-75
Estonian Central Council in Canada, **1**:4, 69-75
Green, Ms Bonnie, **2**:3, 18-28
Gyallay-Pap, Dr. Domokos, **1**:4, 21-8, 32
Hungarian Human Rights Foundation, **2**:3, 35-43
Isajiw, Mrs. Christina, **1**:4, 44-52
Kaszuba, Mr. J., **1**:4, 10-8, 21
Latvian National Federation, **1**:4, 59-69
Lithuanian Canadian Committee, **1**:4, 52-9
Lukss, Dr. L., **1**:4, 59-69
Megyeri, Mr. Georges, **2**:3, 35, 37-9, 42
Penn, Mr. Martin, **3**:3-5, 7-15
Ruszkowski, Mrs. Cornelia, **1**:4, 18-20
Skilling, Professor H. Gordon, **1**:4, 34-41
Suchma, Mr. Milos, **1**:4, 38-9, 42
Tokes, Mr. Stephen, **2**:3, 35-43
Ukrainian Canadian Committee, **1**:4, 44-52
Zawerucha, Mrs. Olha, **2**:3, 5-18

Yugoslavia, violations, **2**:30-1

Zawerucha, Mrs. Olha (Council for the Release of Ukrainian Political Prisoners)
Human Rights in Eastern Europe, **2**:3, 5-18

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé

Book rate
Tarif des livres

K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CANADA

INDEX

DU

SOUS-COMITÉ DES

Droits de la personne en Europe de l'Est

DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-4 • 1985 • 1re Session • 33e Législature

Président: M. Reginald Stackhouse

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

Pêches
Pacifique, **11**:31

Oberle, M. F. (PC—Prince George—Peace river)
Pêches, **11**:31

L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.

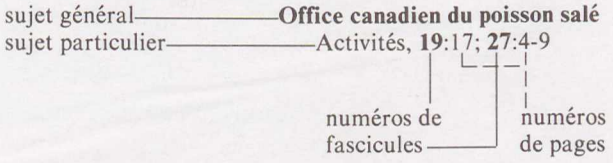

Certains sujets d'importance commandent des descripteurs spéciaux tels que: Appendices; Ordre de renvoi; Procédure et Règlement; Témoins; Votes en Comité, etc.

L'index est dit croisé parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigeria. *Voir* Poisson—Exportations

sujet abordé sous cette autre rubrique — **Géothermie**
Allusions, **1**:34; **11**:4-18
Voir aussi Chauffage collectif, système

titre-sujet préféré à un autre — **Énergie atomique.** *Voir plutôt* Énergie nucléaire

INDEX

SOUS-COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Abréviations et symboles: A=appendice. Am.=amendement. Art.=article. M.=motion.

DATES ET FASCICULES

—1985—

Avril: le 30, f.1 et f.2.

Mai: le 1er, f.3; le 7, f.4.

Allemagne de l'Est, liberté d'expression, répression, **2**:31

Amnesty International
Mémoire, extraits. *Voir* Appendices
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Antisémitisme
Union soviétique. *Voir plutôt* Union soviétique—Juifs, persécution
Voir aussi Racisme

Appendices
Amnesty International, mémoire, extraits, **2A**:204-71
Canadian Committee for Human Rights in Latvia, mémoire, **3A**:185-255
Canadian Hungarian Federation, mémoire, extraits, **1A**:116-9
Congrès juif canadien, mémoire, **3A**:116-84
Conseil canadien des églises, mémoire, extraits, **2A**:187-203
Council for the Release of Ukranian Political Prisoners, mémoire, extraits, **2A**:138-86
Czechoslovak National Association, mémoire, extraits, **1A**:120-31
Hungarian Human Rights Foundation, mémoire, extraits, **2A**:272-83
Latvian National Federation, mémoire, extraits, **1A**:200-324
Ottawa Estonian Society, mémoire, **3A**:256-9
Ukranian Canadian Committee, mémoire, extraits, **1A**:132-99

Boucek, M. J. Alex (Czechoslovak National Association of Canada)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:32-4, 37-8, 42

Cameron, M. Brian (Amnesty International)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **2**:28-35

Canadian Committee for Human Rights in Latvia, mémoire. *Voir* Appendices

Canadian Hungarian Federation
Mémoire, extraits. *Voir* Appendices
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Canadian Polish Congress, représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Card, Mme Carol (Amnesty International)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **2**:33

Clifford, M. John (Amnesty Inetrnational)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **2**:32-3, 35

Congrès juif canadien
Mémoire. *Voir* Appendices
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Conseil canadien des églises
Groupe de travail d'Helsinki, composition, **2**:25-6
Mémoire, extraits. *Voir* Appendices
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins

Council for the Release of Ukranian Political Prisoners
Mémoire, extraits. *Voir* Appendices
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins

CSCE. *Voir* Sécurité et coopération en Europe, conférences

Czechoslovak National Association of Canada
Mémoire, extraits. *Voir* Appendices
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Danys, M. J. (Lithuanian Canadian Community)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:52-9

Discrimination. *Voir* Racisme et autres formes de discrimination

Droits de la personne
Comité parlementaire permanent, établissement, **1**:14, 24, 68; **2**:18; **3**:13-4
Déclaration universelle des Nations Unies, **2**:7
Partisans de la paix, **2**:23
Pays occidentaux, violation, **2**:29
Situation mondiale, ministre responsable, rapport annuel au Parlement, **2**:23-4
Violation, sanctions, **2**:27
Voir aussi Estonie soviétique; Hongrie; Lettonie soviétique; Lituanie soviétique; Pologne; Sécurité et coopération en Europe, conférence; Tchécoslovaquie; Ukraine soviétique; Union soviétique

Droits de la personne en Europe de l'Est
Étude, **1**:10-75; **2**:5-43; **3**:4-16
Rapport au Comité, **4**:3-8

Droits de la personne en Europe de l'Est, Sous-comité. *Voir plutôt* Sous-comité

Droits de l'homme. *Voir plutôt* Droits de la personne

Epner, M. Matt (Estonian Central Council in Canada)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:69-75

Estonian Central Council in Canada, représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Estonie soviétique
Droits de la personne et libertés fondamentales, violation
Culture et langue, russification, **1**:69-70, 72-4
Dissidents, persécution, **1**:70
Helsinki, accords, non-respect, **1**:72
Main-d'oeuvre, redéploiement dans des régions russes, **1**:70
Monde extérieur, contacts, restriction, **1**:71, 74-5

Europe de l'Est. *Voir* Droits de la personne en Europe de l'Est *et les noms des pays particuliers*

Fonds monétaire international, Pologne, admission, **1**:16

Green, Mme Bonnie (Conseil canadien des églises)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **2**:18-28

Gyallay-Pap, M. Domokos (Canadian Hungarian Federation)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:21-8, 32

Helsinki, accords. *Voir* Estonie soviétique—Droits; Hongrie—Droits; Pologne—Droits; Tchécoslovaquie—Droits; Union soviétique—Droits; Sécurité et coopération en Europe, conférence sur les droits de la personne

Hongrie
Droits de la personne et libertés fondamentales, violation
Activités religieuses, restriction, **1**:22
Dissidents, répression, **1**:22
Émigration et séjours à l'étranger, politiques restrictives, **1**:22
Helsinki, accords, non-respect, **1**:21-3, 29-31
Jeunes, attitude, **1**:25
Liberté d'expression, limitation, **1**:22
Minorités, culture et langue, maintien, **1**:28
Niveau de vie, **1**:25-6
Union soviétique, influence, **1**:26
Voir aussi Roumanie—Droits de la personne et libertés fondamentales, violation—Minorités hongroises; Tchécoslovaquie—Droits de la personne et libertés fondamentales, violation—Minorités

Hungarian Human Rights Foundation
Mémoire, extraits. *Voir* Appendices
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Immigration
Familles, réunification, revenu nécessaire, exigence, **1**:15-6
Pologne, réfugiés, parrainage, **1**:15

Isajiw, Mme Christina (Ukranian Canadian Committee)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:44-52

Kaszuba, M. J. (Canadian Polish Congress)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:10-8, 21

Kilgour, M. David (PC—Edmonton—Strathcona; secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures)
Conseil canadien des églises, groupe de travail d'Helsinki, composition, **2**:25-6
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:17, 28, 31-2, 43, 65, 69; **2**:15-7, 25-6, 28, 34-5, 37-8, 40; **3**:6-7, 15
Pologne, droits de la personne et libertés fondamentales, violation, **1**:17
Roumanie, droits de la personne et libertés fondamentales, violation, **2**:40
Roumanie, Transylvanie, région, **2**:38
Sous-comité, documents, annexion au compte rendu, **1**:28, 31-2, 65, 69; **2**:17, 28, 37; **3**:15
Sous-comité, séance d'organisation, **1**:7-9
Ukraine soviétique, droits de la personne et libertés fondamentales, violation, **2**:15
Ukraine soviétique, radiodiffusion, Radio-Canada International, émissions, **2**:15
Union soviétique, droits de la personne et libertés fondamentales, violation, **2**:26
Union soviétique, Juifs, persécution, **3**:6-7, 15

Killens, Mme Thérèse (L—Saint-Michel—Ahuntsic)
Droits de la personne, comité parlementaire permanent, établissement, **1**:24
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:20, 24-5, 37-8
Hongrie, droits de la personne et libertés fondamentales, violation, **1**:25
Pologne, droits de la personne et libertés fondamentales, violation, **1**:20
Tchécoslovaquie, droits de la personne et libertés fondamentales, violation, **1**:37-8

Kindy, M. Alex (PC—Calgary-Est)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:18-9, 25-7, 39, 51, 57, 67-8, 73; **2**:13-4, 25, 28
Hongrie, **1**:25
Lettonie soviétique, **1**:67
Liberté religieuse, **2**:26
Lituanie soviétique, **1**:57
Pologne, **1**:18
Roumanie, **1**:25-7; **2**:33-4
Sécurité et coopération en Europe, conférence sur les droits de la personne, **1**:67-8; **2**:26, 32-3
Sous-comité, documents, annexion au compte rendu, **1**:52
Sous-comité, séance d'organisation, **1**:7, 9
Sous-comité, témoins, frais de déplacement, hébergement et subsistance, remboursement, **2**:28
Tchécoslovaquie, **1**:25-7, 39
Ukraine soviétique, **1**:51; **2**:13-5
Union soviétique, **1**:73; **2**:13

King, M. Fred (PC—Okanagan—Similkameen; vice-président)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:16-7, 40, 57-8, 65-6, 74-5; **2**:16-7, 26-7, 32-3, 38
Élection à titre de vice-président, **1**:7
Estonie soviétique, **1**:74
Fonds monétaire international, **1**:16
Lettonie soviétique, **1**:65
Lituanie soviétique, **1**:58
Pologne, **1**:16-7
Sécurité et coopération en Europe, conférence sur les droits de la personne, **1**:40
Union soviétique, **2**:16-7

Latvian National Federation
Mémoire, extraits. *Voir* Appendices
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Lettonie soviétique
Droits de la personne et libertés fondamentales, violation
Culture et langue, russification, **1**:61-3, 67
Dissidents, persécution, **1**:63-4
Religion, répression, **1**:65-6
Radiodiffusion, émissions étrangères, interférence, **1**:64, 66-7

Liberté religieuse
Pays du bloc de l'Est, **2**:19, 21-2, 26
Propagande haineuse, **2**:22-3, 27-8

Lithuanian Canadian Community, représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Lituanie soviétique
Droits de la personne et libertés fondamentales, violation
Culture et langue, russification, **1**:57
Église catholique, répression, **1**:53-8
Liberté d'expression, absence, **1**:54
Main-d'oeuvre, redéploiement dans des régions russes, **1**:58-9
Prisonniers politiques, libération, **1**:56-7
Radiodiffusion, émissions de l'étranger, **1**:58

Lukss, M. L. (Latvian National Federation)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:59-68

Megyeri, M. Georges (Hungarian Human Rights Foundation)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **2**:35, 37-9, 42

Nations Unies, Organisation (ONU). *Voir* Droits de la personne—Déclaration

Ordre de renvoi
Sous-comité, institution, composition, etc., **1**:3

Orlikow, M. David (NPD—Winnipeg-Nord)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:13-5, 27-8, 31, 41-2, 49, 72-3; **2**:11-3, 24, 32; **3**:11-3
Estonie soviétique, **1**:73
Hongrie, **1**:28
Immigration, **1**:15
Pologne, **1**:14
Roumanie, **1**:27-8
Sécurité et coopération en Europe, conférence sur les droits de la personne, **1**:41; **2**:24
Sous-comité, documents, annexion au compte rendu, **1**:28, 31
Sous-comité, séance d'organisation, **1**:8-9
Tchécoslovaquie, **1**:27-8, 42
Ukraine soviétique, **1**:49
Union soviétique, **1**:27-8, 49, 73; **2**:11-3; **3**:11-3

Ottawa Estonian Society, mémoire. *Voir* Appendices

Penn, M. Martin (Congrès juif canadien)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **3**:4-15

Pologne
Dette nationale, **1**:16
Droits de la personne et libertés fondamentales, violation
Associations professionnelles, interdiction, **1**:13
Canada, rôle, **1**:14, 18
Canada-Pologne, parlementaires, dialogue, **1**:16
Éducation, gouvernement, contrôle, **1**:13
Église catholique, répression, **1**:12-3, 18-20
Émigration et séjours à l'étranger, politiques restrictives, **1**:12
Helsinki, accords, non-respect, **1**:10-2, 17
Information, gouvernement, contrôle, **1**:12-3
Loi martiale, décret, **1**:12-3, 17
Prisonniers politiques, **2**:34-5
Services de sécurité et milice de l'État, activités terroristes, **1**:13
Syndicats indépendants, interdiction, **1**:13, 15
Organisation internationale du travail, retrait, **1**:13, 15-6
Régime communiste, opposition officieuse, **1**:18
Union soviétique, influence, **1**:17
Voir aussi Fonds monétaire international; Immigration

Président (décisions et déclarations)
Députés, temps de parole, **1**:16, 37, 49
Sous-comité, documents, annexion au compte rendu, **2**:17-8, 28-9, 37; **3**:15

Procédure et Règlement
Sous-comité, questions relatives à l'organisation et au fonctionnement. *Voir plutôt* Sous-comité

Procès-verbaux et témoignages
Impression, **1**:8-9

Racisme et autres formes de discrimination
Antisémitisme, **2**:22, 28
Propagande haineuse, **2**:22, 27-8

Rapport au Comité
Premier (Droits de la personne en Europe de l'Est), **4**:3-8

Religion. *Voir* Liberté religieuse

Roumanie
Dette nationale, **2**:39
Droits de la personne et libertés fondamentales, violation
Émigration, politiques restrictives, **2**:39-40
Liberté d'expression, répression, **2**:31, 33-4
Libertés religieuses, répression, **2**:31, 40-2
Minorités, dénationalisation et assimilation forcées, **1**:23, 25-7; **2**:36-7
Minorités hongroises, persécution, **2**:31, 36-9, 41-2
Transylvanie, région, **2**:38

Ruszbrowski, Mme Cornelia (Canadian Polish Congress)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:18-20

Séance d'organisation. *Voir* Sous-comité

Sécurité et coopération en Europe, conférence sur les droits de la personne
Helsinki, accords, engagements, respect, **1**:11-2, 23-4, 46-7, 72; **2**:24, 29, 32
États signataires, bilan annuel, soumission, **2**:31-3
Normes internationales, application, réunions bilatérales et multilatérales, tenue, **1**:47-8
Vérification, **2**:20-3, 26-7, 32
Ottawa, mai-juin 1985

Sécurité et coopération en Europe, conférence sur...—*Suite*
Ottawa, mai-juin 1985—*Suite*
Allusions diverses, **1**:10, 18, 23; **2**:20
Canada, rôle, suggestions, **1**:40-2, 45-6, 48, 56, 67-8; **2**:9-11; **3**:5, 11, 13
Ordre du jour, **1**:24, 40; **2**:31-2
Voir aussi Union soviétique—Droits de la personne

Skilling, le professeur H. Gordon (Czechoslovak National Association of Canada)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:34-41

Sous-comité
Députés, temps de parole, **1**:16, 37, 49
Documents, annexion au compte rendu, **1**:28-9, 31-2, 43, 52, 65, 69, 75; **2**:17-8, 28-9, 32, 37; **3**:15-6
Documents, distribution, **1**:8
Président et vice-président, élection, **1**:7
Rapport, présentation, date, **1**:8
Séance d'organisation, **1**:7-10
Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, **1**:8
Séances à huis clos, **3**:3, 16; **4**:9
Témoins, comparution, convocation, etc., Comité juif soviétique du Congrès juif canadien, **1**:8-9
Témoins, frais de déplacement, hébergement et subsistance, remboursement, **2**:28

Stackhouse, M. Reginald (PC—Scarborough-Ouest; président)
Droits de la personne, comité parlementaire permanent, établissement, **2**:18
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:42-3, 59, 74; **2**:35, 42-3; **3**:14-5
Union soviétique, **3**:14-5
Élection à titre de président, **1**:7
Estonie soviétique, **1**:74
Roumanie, **2**:42
Tchécoslovaquie, **1**:43

Suchma, M. Milos (Czechoslovak National Association of Canada)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:38-9, 42

Tchécoslovaquie
Droits de la personne et libertés fondamentales, violation,
Charte 77, mouvement, création, activités, etc., **1**:36-8
Dissidents, persécution, **1**:33-8
Église catholique, répression, **1**:37
Helsinki, accords, non-respect, **1**:23, 33-5
Jeunes, attitude, **1**:38-9
Liberté d'expression, absence, **1**:35
Minorités hongroises, culture et langue, slovaquisation, **1**:23-8; **2**:36
Répression existentielle, **1**:35
Situation, amélioration, perspectives, **1**:39-40, 43
Invasion soviétique de 1968, **1**:33
Tchèques et slovakes, relations, **1**:42
Union soviétique, influence, **1**:33, 39

Témoins
Amnesty International, **2**:28-35
Canadian Hungarian Federation, **1**:21-8, 32
Canadian Polish Congress, **1**:10-21
Congrès juif canadien, **3**:4-15
Conseil canadien des églises, **2**:18-28
Council for the Release of Ukranian Political Prisoners, **2**:5-18
Czechoslovak National Association of Canada, **1**:32-42

Témoins—*Suite*
Estonian Central Council in Canada, **1**:69-75
Hungarian Human Rights Foundation, **2**:35-43
Latvian National Federation, **1**:59-68
Lituanian Canadian Community, **1**:52-9
Ukranian Canadian Committee, **1**:44-52

Tennenhouse, Mme Penny (Amnesty International)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **2**:33

Tokes, M. Stephen (Hungarian Human Rights Foundation)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **2**:35-43

Ukraine soviétique
Droits de la personne et libertés fondamentales, violation
CSCE, représentation, absence, **2**:14
Culture et langue, russification, **1**:46, 48-50; **2**:7-8, 15
Dissidents, répression, **2**:8
Domination coloniale russe, **2**:8
Émigration, politique restrictive, **1**:45, 49-50
Familles, réunification, position, **1**:45-6, 51
Helsinki, accords, groupe de surveillance, **2**:5-6, 8, 10-1, 14-5
Prisonniers politiques, **2**:10-1, 13-5
Religion, répression, **1**:46, 48, 51-2
Indépendance nationale, revendication, **2**:6-10
Radiodiffusion, Radio-Canada International, émissions, **2**:15
Relations diplomatiques avec le Canbada, établissement, **2**:13-4

Ukranian Canadian Committee
Mémoire, extraits. *Voir* Appendices
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins

Union soviétique
Droits de la personne et libertés fondamentales, violation
Antisémitisme. *Voir* Juifs, persécution *sous le titre susmentionné*
Canada, position, représailles, etc., **1**:73-4; **2**:11-3, 16-7; **3**:13-4
CSCE, étude, **2**:8-10
Dissidents, répression, **1**:44-5, 51
Émigration, politiques restrictives, **2**:30

Union soviétique—*Suite*
Droits de la personne et libertés fondamentales,...—*Suite*
Helsinki, accords, non-respect, **1**:44-5, 48; **2**:10, 12-3
Liberté d'expression, répression, **2**:30
Liberté religieuse, répression, **2**:25-6, 30
Président Gorbatchev, position, **1**:73; **3**:11-3
Prisonniers politiques, **1**:48; **2**:13, 27
Expansionnisme, **2**:9-10
Juifs, persécution
Culture et langue, répression, **3**:4-5, 8-10
Émigration, restriction, **1**:49; **3**:4—8, 11-5
Propagande haineuse, **3**:9
Shcharansky, M. Anatoly, cas de, **3**:8, 10
Justice, administration, **3**:11
Minorités, culture et langue, maintien, **1**:27-8
Voir aussi Hongrie; Pologne; Tchécoslovaquie

Witer, M. Andrew (PC—Parkdale—High Park)
Droits de la personne, comité parlementaire permanent, établissement, **3**:13
Droits de la personne en Europe de l'Est, **1**:50-1, 58, 66; **2**:13-5, 27-8, 33-4, 38-42; **3**:8-10, 13
Lettonie soviétique, **1**:66
Liberté religieuse, **2**:27-8
Lituanie soviétique, **1**:58
Racisme, **2**:27-8
Roumanie, **2**:38-40, 42
Sécurité et coopération en Europe, conférences, Ottawa, mai-juin 1985, **3**:13
Ukraine soviétique, **1**:50-1
Union soviétique, **2**:13, 25, 27; **3**:9-10, 13-4
Yugoslavie, liberté d'expression, répression, **2**:30-1

Zawerucha, Mme Olha (Council for the Release of Ukranian Political Prisoners)
Droits de la personne en Europe de l'Est, **2**:5-18